

HISTOIRE

DE FRANCE

TOME VI

Histoire
de
France

1789 – 1814

HISTOIRE
DE FRANCE

TOME V

LAGNY. — TYPOGRAPHIE DE VIALAT ET Cie.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789

PAR ANQUETIL

MEMBRE DE L'INSTITUT

CONTINUÉE

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

JUSQU'A LA FIN DE L'EMPIRE

D'APRÈS

DULAURE ET LES HISTORIENS CONTEMPORAINS

Et depuis la Restauration de 1814 jusqu'à la nomination du Président de la République (10 décembre 1848)

PAR

PAUL LACROIX (bibliophile JACOB)

MEMBRE DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES
ET DU COMITÉ DES MONUMENTS ÉCRITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

—

TOME CINQUIÈME



PARIS
DUFOUR ET MULAT, ÉDITEURS
21, QUAI MALAQUAIS

—

1852

HISTOIRE
DE FRANCE.

REVOLUTION FRANÇAISE.

LOUIS XVI.

(SUITE.)

Après cent soixante-quinze ans d'interruption, c'était un beau spectacle pour la France que celui de la réunion des états généraux. La nation attendait avec impatience le jour où ses élus, rassemblés pour la première fois après tant d'années, devaient délibérer sur les remèdes que réclamaient les maux profonds du corps social. L'immense majorité des citoyens considérait comme légitimes et nécessaires les réformes désirées. Tous les ordres semblaient d'accord et ne l'étaient point; chacun souhaitait des changements, mais déjà l'on observait une contradiction frappante dans les espérances et dans les prétentions. De cette incohérence dans les vœux et dans les volontés, naissaient déjà des discordes, des partis et d'obscures manœuvres. Le plus manifeste et le plus remarquable de ces partis était alors celui d'un prince du sang royal, auquel on supposait des vues et des arrière-pensées ambitieuses. Le ministère, composé de Necker, Montmorin, Saint-Priest, La Luzerne et La Tour du Pin, paraissait uni, mais il était en réalité divisé d'opinions. Necker, longtemps sage ministre, organe dans le conseil des vœux populaires, possédait la confiance du roi; mais ses collègues étaient plutôt entraînés que persuadés. Le caractère de cette réunion d'hommes d'état, du ministre principal lui-même, était une imprévoyance absolue de l'avenir.

Les jours qui précédèrent la convocation des états ne furent consacrés qu'au vain règlement des costumes que devaient porter les trois ordres. La noblesse devait être vêtue de la manière suivante : habit noir avec veste et parements d'or, manteau de soie, cravate de dentelle, et chapeau à plumes retroussé à la Henri IV. Le clergé devait paraître en soutane, grand manteau, bonnet carré; les évêques se distinguaient par la robe violette et le rochet. Quant au tiers-état, on l'avait condamné à l'habit de laine noire, au simple

manteau de soie noire, à la cravate de batiste, et au chapeau rabattu, sans ganse ni bouton.

Le 4 mai 1789, veille de la séance d'ouverture des états généraux, les trois ordres se rendirent en grande pompe à l'église Saint-Louis de Versailles. Les rues étaient tendues de tapisseries de la couronne ; les régiments des gardes-françaises et des gardes-suisses accompagnaient le cortége, qu'un peuple immense, des femmes élégamment vêtues, des personnes de tout âge, de toute condition, regardaient passer dans un respectueux silence. Des chœurs de musique étaient placés de distance en distance. L'attendrissement et la joie se peignaient sur tous les visages. Les trois ordres, en costume, marchaient dans l'ordre de préséance ; on remarqua que le duc d'Orléans, dédaignant les lois de l'étiquette, se confondait avec ses collègues et se rapprochait même du tiers-état, tandis que le haut clergé affectait de se séparer du clergé de second ordre. Arrivé à l'église Saint-Louis, le cortége occupa les siéges qui lui avaient été réservés. Le roi et la reine se placèrent sous un dais de velours violet, semé de lis d'or ; les princes, les princesses, les grands officiers de la couronne, les dames de la cour, se rangèrent dans l'enceinte destinée à Leurs Majestés. Les trois ordres prirent place sur des banquettes.

Le discours fut prononcé par M. de La Fare, évêque de Nancy. Une proposition, un peu banale à force d'évidence, servait de texte à son discours : « La religion fait la force des empires ; la religion fait le bonheur des peuples. » Une seule phrase de cette espèce de sermon produisit un effet que l'orateur n'avait point prévu : il avait glissé quelques mots sur l'impôt vexatoire des gabelles, et tout à coup des applaudissements éclatèrent dans toutes les parties de l'église.

Le lendemain, 5 mai 1789, l'un des jours les plus mémorables dans les annales de la France, Louis XVI présida la séance d'ouverture des états généraux. La vaste salle des Menus avait été disposée avec une magnificence digne de cette imposante solennité. Le fond était occupé par les membres des états, divisés en trois ordres. Le clergé et la noblesse occupaient en grand costume les deux côtés ; et derrière les deux premiers ordres on voyait les cinq ou six cents députés du tiers-état, sans épée et vêtus de noir ; un seul d'entre eux, cultivateur breton, avait gardé son vêtement rustique, et offrait timidement aux regards son front chauve, son visage fatigué par ses rudes travaux. Ce cultivateur député se nommait Gérard. Le roi était assis sous un dais très-riche ; sa physionomie, pleine de douceur et de bienveillance, attirait l'attention et le respect. La reine siégeait un peu plus bas ; les princes, les princesses, les grands officiers de la couronne, dans un costume pompeux, étaient rangés à la gauche du trône, autour duquel on distinguait les ducs et pairs. Non loin les ministres entouraient une table couverte d'un tapis vert. Le garde des sceaux Barentin, en simarre, s'était placé près des marches du trône. Huit hérauts d'armes, dans un riche costume, figuraient au-devant des bancs du tiers-état. Une réunion de femmes élégantes, une foule immense de citoyens, remplissaient les tribunes pratiquées entre les colonnes ; l'ensemble de ce spectacle était d'un effet magnifique ; le sentiment des grands intérêts qui devaient se débattre dans cette illustre assemblée imprimait le recueillement sur tous les visages.

Toutefois, on parut s'être étudié, comme le jour précédent, à rendre le tiers-état l'objet d'une humiliante distinction. Sans parler de son humble costume et du rang secondaire occupé par les représentants du peuple, on leur avait affecté une entrée particulière ; ils devaient passer par une porte de derrière dont l'accès n'était abrité que par un hangar. Ils y restèrent plusieurs heures entassés, tandis que les députés du clergé et de la noblesse partageaient avec le roi l'honneur de passer par la porte principale. Un long appel nominal précéda leur entrée dans la salle ; et ce ne fut qu'après avoir ainsi fatigué leur patience, qu'on leur permit de paraître dans une assemblée où bientôt ils devaient exercer tant d'empire.

On remarqua, comme un symptôme de l'opinion publique, que le duc d'Orléans, lorsqu'il parut, fut applaudi par les tribunes. Quand chacun eut pris place, le roi, au milieu du plus religieux silence, prononça, d'une voix ferme et sonore, un discours où il exposait l'objet de la convocation des états généraux, destinés à donner une nouvelle force au royaume en changeant la répartition de l'impôt et en affermissant le crédit public. On remarqua surtout ce passage : « Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés. » Le discours se terminait ainsi : « Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ! C'est le souhait de mon cœur ; c'est le plus ardent de tous mes vœux ; c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

Ces paroles furent écoutées avec une respectueuse attention ; les applaudissements de toute l'assemblée les suivirent. Toutefois quelques personnes espéraient que le monarque ferait pressentir son opinion et ses désirs sur le mode de délibération des états, et sur la nature des institutions que le peuple en attendait.

Le garde des sceaux Barentin prononça d'une voix faible et tremblante un discours qui fut mal entendu. L'éloge de la conduite du roi composait une grande partie de cette froide harangue. Quant à Necker, il ne parla que de finances. Sans doute, le désordre qui régnait dans l'administration de la fortune publique était devenu la cause immédiate de la convocation des états, mais la nation ne voyait plus dans cet état de choses que l'occasion et non le but unique de cette grande mesure. Aussi le discours de Necker, quelque lumineux qu'il parut aux financiers, ne produisit-il qu'une faible sensation, quoiqu'il présentât l'état des finances sous un aspect moins alarmant. Selon ses calculs, le déficit ne s'élevait plus qu'à cinquante-six millions cent cinquante mille francs. Ce discours terminé, le roi leva la séance et sortit au milieu des acclamations.

Le jour de l'ouverture des états généraux fut un jour d'espérance. Tous les cœurs étaient pénétrés de joie ; on lisait sur tous les visages l'attendrissement et la reconnaissance. Un peuple entier entourait avec amour un prince qui parlait à son peuple le langage d'un père. Mais, dès le soir même de ce jour, le tiers, doutant de la bonne volonté du ministère, débute par un coup

d'autorité : il s'empare de la suprématie qu'on lui refuse, et décide que les députés du clergé et de la noblesse se réuniront à lui, dans la salle commune, pour procéder à la vérification des pouvoirs. Ce fut le premier pas dans les voies de la révolution.

Le 6 mai 1789, conformément à une proclamation du roi, portant que les députés des trois ordres se réuniraient ce jour à neuf heures du matin, dans le local destiné à les recevoir, les députés du tiers-état ou des communes s'y rendirent ponctuellement, et y attendirent, sans rien faire, jusqu'à deux heures après midi, les députés du clergé et de la noblesse. Ces deux derniers ordres, au mépris de la proclamation royale, s'assemblèrent séparément, chacun dans une salle particulière, et s'y occupèrent de la vérification des pouvoirs de leurs députés respectifs. Le lendemain 7 et les jours suivants, les députés du tiers, réunis dans la salle des états, y attendirent encore les députés des deux ordres privilégiés, qui ne s'y présentèrent point. Ceux-ci voulaient que les pouvoirs de chaque député fussent vérifiés par l'ordre auquel il appartenait; le tiers-état prétendait au contraire que la vérification des pouvoirs devait s'opérer par les trois ordres réunis.

Pour terminer ce différend, le tiers-état, le 10 juin, prit un arrêté où il est dit : « L'assemblée juge qu'elle ne peut plus attendre, dans l'inaction, les classes privilégiées, sans se rendre coupable envers la nation, qui a droit sans doute d'exiger d'elle un meilleur emploi de son temps. Elle juge que c'est un devoir pressant pour tous les représentants de la nation, quelle que soit la classe de citoyens à laquelle ils appartiennent, de se former, sans autre délai, en assemblée active, capable de commencer et de remplir l'objet de leur mission. » Le 12 juin, cet arrêté, d'une haute conséquence, fut communiqué aux deux ordres privilégiés, qui firent répondre qu'ils en délibéreraient. L'assemblée du tiers-état procéda à l'appel nominal; les députés du clergé et de la noblesse ne parurent point. Le 13, l'appel continua et l'on vit trois membres du clergé, trois curés du Poitou, détachés de leur ordre, se présenter dans l'assemblée du tiers-état, pour produire leur mandat et y faire vérifier leurs pouvoirs. Le 14, six autres curés, parmi lesquels on distinguait l'abbé Grégoire, le 15, trois autres, le 16, sept autres vinrent accroître les forces du tiers-état et diminuer celles du clergé.

Par l'arrêté du 12, l'assemblée avait fait un grand pas vers sa constitution; elle approcha plus près du but par celui du 17 de ce mois, où elle déclarait que « l'œuvre commune de la restauration nationale pouvant et devant être commencée, sans retard, par les députés présents, la dénomination d'*Assemblée nationale* était la seule qui convînt à l'assemblée dans l'état actuel des choses. » Aussitôt cette décision prise, une adresse respectueuse au roi fut votée pour lui en faire part. Dès lors, les représentants du tiers-état et les quelques représentants du clergé réunis à eux furent constitués en *Assemblée nationale*. Cet acte fut suivi d'un serment solennel dont voici la formule : *Vous jurez et promettez de remplir avec fidélité les fonctions dont vous êtes chargés.* Les membres présents se soumirent à cet engagement, et il fut arrêté qu'il serait obligatoire pour tous ceux qui ne viendraient pas signer une déclaration contraire.

Dans cette même séance, l'Assemblée, voulant faire acte de puissance

sans toutefois entraver la marche du gouvernement, déclara illégales toutes les contributions parce qu'elles n'avaient pas été consenties par la nation ; mais néanmoins qu'elles seraient perçues comme à l'ordinaire, « et ce jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette Assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir. » Elle annonça des mesures sur la dette publique et sur la disette qui affligeait la France.

La chambre de la noblesse était divisée; un parti, qu'on a nommé *la minorité de la noblesse,* projetait sa réunion à l'Assemblée nationale; une majorité assez forte voulait observer les formes anciennes. Le duc d'Orléans fit, dans cette chambre, la proposition d'aller en corps faire vérifier les pouvoirs dans le sein de l'Assemblée. Cette motion, rejetée par la majorité, fut appuyée par quatre-vingts voix Dans la chambre du clergé, les partisans des arrêtés de l'Assemblée nationale se trouvèrent en majorité ; les archevêques de Vienne, de Bordeaux, les évêques de Chartres, d'Autun, de Coutances, se concertèrent. L'un d'eux proposa de se rendre dans l'Assemblée nationale. Cette proposition fut repoussée par cent trente-sept membres, et adoptée par cent trente-huit : faible majorité qui se fortifia et s'éleva bientôt à cent quarante-huit. Ces premiers succès du tiers-état alarmèrent la cour.

Le samedi 20 juin, les députés, se rendant à la séance, trouvèrent les portes fermées et la salle entourée de gardes-françaises. Ils lurent une affiche ainsi conçue : « Le roi ayant résolu de tenir une séance royale aux états généraux, le 22 juin, les préparatifs à faire dans les trois salles qui servent aux assemblées des ordres, exigent que ces assemblées soient suspendues jusqu'après la tenue de ladite séance. Sa Majesté fera connaître, par une nouvelle proclamation, l'heure à laquelle elle se rendra lundi à l'assemblée des états. » Le maître des cérémonies vint notifier cette résolution au président (Bailly), qui lui répondit qu'il n'avait encore reçu aucun ordre du roi, et qu'ayant indiqué la séance pour huit heures du matin, il croyait de son devoir de s'y rendre. En conséquence, accompagné des secrétaires, il s'avance vers la salle qu'il voit entourée d'une grande foule de militaires et de curieux. Une sentinelle lui refuse l'entrée; il demande l'officier de garde, qui lui oppose l'ordre du roi; il proteste contre la fermeture de la salle, et déclare maintenue la séance indiquée. L'officier toutefois permet au président, aux secrétaires, et à quelques députés d'entrer dans la salle des séances pour y dresser procès-verbal. Bientôt ces députés, réfléchissant sur les conséquences de cette permission, suspendent la rédaction de ce procès-verbal, se retirent, et se réunissent à un grand nombre d'autres députés qui se trouvaient sur l'avenue de Versailles.

Cependant il fallait former l'Assemblée, et, pour qu'elle délibérât, trouver un local convenable. On indiqua le jeu de paume de la rue Saint-François, et le président Bailly s'y rendit à la tête des députés. L'Assemblée prit séance dans la salle de ce jeu de paume et Bailly lui communiqua les lettres qu'il avait reçues du grand-maître des cérémonies. On s'éleva contre l'inconvenance de ces missives, on fit remarquer qu'il fallait une lettre du roi au président de l'Assemblée pour lui faire connaître directement ses intentions. Ensuite, plusieurs motions, tendant à des partis extrêmes, furent proposées : on parlait notamment de transférer l'Assemblée à Paris. Puis un membre présenta une formule

de serment qui, après une courte discussion, fut généralement adoptée, et l'Assemblée « considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations, » arrêta que tous ses membres prêteraient, à l'instant, le serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides.

Aussitôt le président, monté sur une table, prononça le serment, « à voix si haute et si intelligible, que ses paroles furent entendues de tout le peuple qui était dans la rue; et, sur-le-champ, au milieu des applaudissements, il partit de l'Assemblée et de la foule des citoyens qui étaient au dehors, des cris réitérés et universels de *vive le roi!* »

Le serment fut ensuite prêté par les secrétaires, puis chaque membre le prêta à son tour et vint en signer la formule. Sur près de six cents membres présents, un seul, Martin d'Auch, ajouta à sa signature le mot *opposant*. Un grand tumulte éclata aussitôt dans l'Assemblée. Le président, monté sur la table pour dominer et être entendu, écouta Martin d'Auch, lui répondit, et, pour le préserver d'accident, le fit évader par une porte de derrière. Les députés de Saint-Domingue, ceux dont les pouvoirs n'étaient pas encore validés, et les suppléants, vinrent solliciter, comme une faveur, la faculté de signer ce serment, qui rendait presque impossible la séparation des membres de l'Assemblée nationale et très-difficile leur arrestation. Cependant la chambre de la noblesse vint adresser au roi un discours dont le contenu fut désavoué par une protestation de quarante-quatre membres de cette même chambre.

Le lundi 22 juin, à deux heures du matin, le président de l'Assemblée nationale fut réveillé par un héraut d'armes qui lui apportait une lettre du roi, conçue en ces termes : « Je vous préviens, Monsieur, que la séance que j'avais « indiquée pour demain lundi, n'aura lieu que mardi à dix heures du matin, « et que la salle ne sera ouverte que pour ce moment. Je charge le grand-« maître des cérémonies de vous faire tenir ma lettre. »

On avait cru, à la cour, que pour empêcher les députés du tiers-état de s'assembler, il suffirait de leur fermer l'entrée du jeu de paume de la rue Saint-François. Le comte d'Artois envoya donc dire au maître du jeu qu'il jouerait à la paume le lendemain. Cet homme, intimidé, alla prévenir les députés qu'il ne pourrait leur prêter sa salle pour tenir leur séance. Ceux-ci ne savaient où se réunir le lundi 22, séance à laquelle ils attachaient un grand prix, puisqu'ils avaient l'espérance d'y voir la majorité du clergé se joindre à eux. On leur proposa l'église des Récollets; ils s'y rendirent. Elle était trop circonscrite; ils allèrent occuper celle de la paroisse Saint-Louis, s'établirent dans la nef, et tout fut à peu près disposé comme dans la salle ordinaire. Des députés, qui n'avaient pas assisté à la séance du jeu de paume, vinrent y prêter le serment et signer la délibération.

Bientôt la majorité du clergé, rassemblée dans le chœur de la même église, après l'appel nominal, se trouvant au nombre de cent quarante-huit, députa auprès de l'Assemblée nationale. L'évêque de Chartres porta la parole et dit: « Messieurs, la majorité de l'ordre du clergé, ayant pris la délibération de

« se réunir pour la vérification des pouvoirs, nous venons vous en prévenir « et vous demander sa place dans l'Assemblée. » Peu d'instants après, on vit arriver le clergé précédé par l'archevêque de Vienne. De vifs applaudissements, des cris de joie éclatèrent du sein de l'Assemblée et parmi les nombreux spectateurs qui l'entouraient.

On vérifia les pouvoirs de seize membres du clergé, et la séance fut levée. Le soir les députés convinrent que, l'Assemblée n'ayant rien à dire au roi dans la séance royale, le président ne lui ferait aucun discours; d'autre part, le garde des sceaux manda le président Bailly pour le prévenir que le roi désirait que l'assemblée ne fît aucune réponse. Bailly lui annonça que l'intention des députés était parfaitement conforme aux désirs du roi.

Le mardi 23 juin fut un jour destiné par la cour à réprimer les entreprises du tiers-état, et lui imposer par l'appareil de la puissance souveraine. Le matin, on fit prévenir les députés que les deux premiers ordres entreraient par la porte de l'avenue, et l'ordre du tiers, par celle de la rue des Chantiers. Les députés du tiers étaient rassemblés dans un galerie étroite et insuffisante à les contenir. Plusieurs, forcés de rester dehors, se trouvaient exposés à la pluie. Le président souffrait de l'impatience générale : il frappe à la porte; des gardes-du-corps ouvrent et lui disent qu'on va bientôt entrer. Cependant le mécontentement s'accroît à chaque minute; on parle même de se retirer. Bientôt l'intention de la retraite est manifestée à grands cris. Le président se plaint au maître des cérémonies, puis au capitaine des gardes, le duc de Guiche. Un moment après, la porte s'ouvre, et il est permis aux députés d'entrer dans leur salle, où ils voient les deux premiers ordres déjà placés.

Bientôt paraît le roi, environné de ses ministres. On remarque l'absence de Necker; il avait désapprouvé cette séance et offert sa démission qui avait été refusée. Après avoir salué l'Assemblée, Louis XVI lut un discours où il se plaignait des débats qui avaient eu lieu depuis l'ouverture des états généraux et recommandait aux deux premiers ordres « de proposer *une réunion d'avis et de sentiments;* réunion, dit-il que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, et qui doit opérer le salut de l'État. »

Après ce discours, le garde des sceaux se mit à genoux devant le roi, conformément à l'ancien usage, et lut une déclaration qui frappe de nullité *les délibérations prises par l'ordre du tiers-état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles;* casse les restrictions de pouvoirs, permet aux députés d'en demander de nouveaux; exhorte les trois ordres à se réunir, pendant cette session seulement, pour délibérer en commun sur les affaires d'une utilité générale et établit plusieurs autres règles sur la tenue des états généraux présents et à venir.

Après la lecture de cette déclaration en quinze articles, le roi reprit ainsi la parole: « J'ai voulu aussi, Messieurs, vous faire remettre sous les yeux les différents bienfaits que j'accorde à mes peuples. » Alors le garde des sceaux lut une *Déclaration des intentions du roi.* Elle offre un plan de réforme totale, partielle ou conditionnelle des abus depuis longtemps dénoncés, des iniquités les plus choquantes, restes de la féodalité. On y établit des règles pour les finances, on supprime le nom de *taille,* mais on conserve la chose; on abolit le droit de *franc fief,* mais on conserve les dîmes, cens, rentes, droits féodaux et

seigneuriaux, et toutes les prérogatives utiles et honorifiques. On parle de l'abolition *des lettres de cachet*, mais on propose d'en maintenir l'usage dans certains cas, notamment pour ménager l'honneur des familles; on indique la *liberté de la presse* comme utile à établir, mais en même temps on n'oublie pas les moyens à prendre pour la restreindre; on propose l'établissement des états provinciaux, l'abolition de la corvée et de la mainmorte, etc. Ces réformes qui, opérées au commencement du règne de Louis XVI, auraient semblé un immense bienfait, venant trop tard, parurent insuffisantes et hors de saison.

La lecture de cette déclaration terminée, le roi prit encore la parole pour dire que, si les états généraux l'abandonnaient dans une si belle entreprise, il ferait seul le bien des peuples. Ce troisième discours du roi se terminait ainsi : « Je « vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre « demain matin, chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y « reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand-maître des cé- « rémonies d'en faire préparer les salles. »

« La séance royale, dit le marquis de Ferrières, offrit malheureusement l'odieux appareil d'un lit de justice. Des soldats, des gardes-du-corps environnaient la salle des états : tout, autour du trône, fut morne et silencieux. La déclaration ne contenta personne : le roi parla plutôt en despote qui commande, qu'en monarque qui discute, avec les représentants du peuple, les intérêts d'une grande nation. Des *je veux*, souvent répétés, choquèrent des hommes fatigués de la servitude, impatients de conquérir la liberté. »

La noblesse et une partie du clergé, obéissant à l'ordre qu'avait donné le roi en terminant la séance, se retirèrent; le reste de l'Assemblée demeura dans la salle, calme et silencieux. Alors le grand-maître des cérémonies, M. le marquis de Brezé, s'approchant du président, lui dit : « *Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi?* » Celui-ci répondit : « L'Assemblée s'est ajournée après la séance royale; je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré. — Est-ce là votre réponse, et puis-je en faire part au roi? — Oui, Monsieur. » Puis le président ajouta, en s'adressant aux collègues qui l'entouraient : « Je crois que la nation assemblée ne peut recevoir d'ordres. » Ce fut pendant cette altercation que Mirabeau adressa à M. de Brezé ces paroles fameuses : « *Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.* » Le maître des cérémonies s'empressa d'aller rendre compte au roi de la résistance des communes. Ce prince, las du rôle qu'on lui a fait jouer, répond que « si messieurs du tiers ne veulent pas quitter la salle, il n'y a qu'à les y laisser. » « N'osant employer la force, on eut recours à un moyen puéril, continue le même auteur. On envoie, sous prétexte de remettre la salle dans son ancien état, une trentaine d'ouvriers, armés de marteaux, qui, détendant et retendant des tapisseries, démontant et remontant les boiseries, cognent et recognent. On espère que ce bruit assourdissant et la confusion d'un pareil déménagement forceront messieurs du tiers de lever la séance et de s'en aller. Mais ils demeurèrent impassibles, et continuèrent leurs délibérations. » Enfin le président, fatigué de ce tintamarre, donna ordre aux ouvriers de suspendre leurs travaux; ils obéirent volontiers et se mirent à écouter les orateurs.

L'Assemblée déclara, sur la motion de Camus, qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés ; puis, d'après la proposition de Mirabeau, elle décréta que la personne de chacun des députés était inviolable, que ceux qui prêteraient leur ministère à des attentats contre leurs personnes, seraient infâmes et traîtres envers la nation, et coupables de crime capital.

La séance royale du 23 juin 1789 fut très-nuisible au parti qui l'avait conseillée; celle du 24 donna un grand avantage à l'Assemblée nationale, à laquelle se réunit la majorité du clergé, conduite par l'archevêque de Vienne. Dans la séance du 25, nouveau renfort de huit ecclésiastiques et de quarante-sept députés de la noblesse, à la tête desquels était M. de Clermont-Tonnerre. Le 26, l'Assemblée nationale reçut encore dans son sein deux évêques, ceux d'Orange et d'Autun, deux curés, puis trois députés de la noblesse; elle reçut aussi une députation des électeurs de Paris, présidée par Moreau de Saint-Méry. Cette députation exprima le respect, la reconnaissance de cette ville pour la conduite sage et ferme de l'Assemblée nationale, et assura de son adhésion à ses délibérations, notamment à celle du 17 de ce mois. La députation des électeurs fut invitée aux honneurs de la séance. Cette adhésion fut la première que reçut l'Assemblée nationale; elle fut bientôt suivie de beaucoup d'autres, et notamment, dans le même jour, d'une députation du Palais-Royal, dont le motif était le même. Le 27 juin, trois ecclésiastiques et deux députés de la noblesse vinrent, dès le commencement de la séance, se réunir à l'Assemblée nationale.

La cour, voyant que l'effet de la séance royale était manqué, prit le parti de demander elle-même la réunion des trois ordres; le roi adressa en conséquence au cardinal de La Rochefoucauld, président de l'ordre du clergé, une lettre où l'on trouve ces mots : « J'engage mon fidèle clergé à se réunir, sans délai, avec les deux autres ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vues paternelles. » Semblable lettre fut adressée au président de l'ordre de la noblesse. Quelque temps après, les députés de ces deux ordres, qui ne s'étaient pas encore réunis, se présentèrent dans la salle de l'Assemblée nationale, et leurs présidents respectifs déclarèrent que leur démarche était un gage de leur amour pour la paix, une marque de soumission et de respect à la volonté du roi.

Pendant qu'à Versailles les uns déploraient les funestes résultats de la séance royale, et que les autres s'en félicitaient à Paris, un incident, sans conséquence dans tout autre temps, produisit, dans un moment où les têtes étaient en fermentation, des scènes tumultueuses qui auraient pu avoir des suites bien plus graves.

Le régiment des gardes-françaises venait de perdre le maréchal de Biron, son colonel. Ce chef, quoiqu'il tînt les gardes sous le frein de la discipline, ne les tourmentait point : il avait eu le talent de s'en faire aimer, respecter et obéir. Son successeur, M. Du Châtelet, ne montra pas le même esprit : minutieux, dur, hautain, il fit des changements nombreux qui déplurent et irritèrent les gardes. L'arrivée continuelle des troupes autour de Paris et de Versailles faisait présager des événements sinistres et agitait fortement les esprits. Le peuple de toutes les classes cherchait à se rendre favorables les soldats, futurs exécuteurs des actes violents qu'on présumait. Le régiment des gardes-françaises,

généralement plus instruit que le reste de l'armée, et mécontent de son colonel, embrassa avec chaleur les nouvelles opinions. Un de ses anciens officiers, le marquis de Valady, allait de caserne en caserne pour éclairer les soldats sur leurs devoirs envers la nation. Cette mission eut son effet; les chefs s'en aperçurent bientôt, et, dès le 20 juin, consignèrent les gardes dans leurs casernes. Cette rigueur, sans motifs évidents, échauffa les têtes et porta les gardes à l'insubordination. Pendant les journées des 25 et 26, ils sortirent de leurs casernes, parurent sans armes au Palais-Royal, criant : « *Vive le tiers-état!* » y reçurent des applaudissements, des rafraîchissements, de l'argent, et jusqu'à des billets de caisse. Toutes les troupes qui passaient alors à Paris recevaient un pareil accueil au Palais-Royal : on leur demandait s'ils auraient le courage de tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, de leurs amis, de leurs frères; les soldats répondaient par des cris de *vive la nation!*

Une lettre, datée du 30 juin à six heures du soir, arrivée au café de Foy du Palais-Royal, apprit aux ardents apôtres de la liberté que onze gardes-françaises étaient détenus dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain, pour avoir refusé de tourner leurs armes contre leurs concitoyens, et que, dans la nuit suivante, ils devaient être transférés à Bicêtre. Aussitôt un individu sort du café, va dans le jardin, monte sur une chaise et fait publiquement lecture de cette lettre. Alors on entend plusieurs voix crier : *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* La foule se dirige vers ce lieu, se recrutant en chemin, et plusieurs milliers de personnes se présentent devant la prison. La première porte est enfoncée; les autres ne tardent pas à l'être, et, à huit heures du soir, neuf gardes-françaises, six soldats de la garde de Paris et quelques officiers sont mis en liberté. Une compagnie de dragons et une compagnie de hussards se présentent le sabre à la main pour arrêter ce désordre; mais des caresses et du vin les désarment, et ils finissent par boire à la santé du roi et de la nation.

Les prisonniers ainsi délivrés furent conduits en triomphe au Palais-Royal, où on les fit souper et coucher. On les logea le lendemain à l'hôtel de Genève. Des paniers suspendus aux fenêtres invitaient les passants à y déposer leurs offrandes en faveur de ces militaires.

Le lendemain au matin, 1^er^ juillet, une députation des habitués du Palais-Royal, envoyée à Versailles, remit à Bailly une lettre contenant la relation des faits, pour qu'il en fût rendu compte à l'Assemblée. Arrivé à la séance, Bailly fit lecture de cette lettre. Il fut d'abord arrêté qu'on ne recevrait point les porteurs de cette communication. On discuta pendant quatre heures sur le parti à prendre; enfin on adopta l'arrêté suivant : « Il sera répondu « par le président aux personnes venues de Paris, qu'elles doivent repor- « ter dans cette ville le vœu de la paix et de l'union, seules capables de secon- « der le vœu de l'Assemblée nationale et les travaux auxquels elle se consacre « pour l'utilité publique. L'Assemblée nationale gémit des troubles qui agi- « tent en ce moment la ville de Paris, et ses membres, en invoquant la clé- « mence du roi pour les personnes qui pourraient être coupables, donneront « toujours l'exemple du plus profond respect pour l'autorité royale, de la- « quelle dépend la sécurité de l'empire. Elle conjure donc les habitants de « la capitale de rentrer sur-le-champ dans l'ordre et de se pénétrer des senti-

« ments de paix qui peuvent seuls assurer les biens infinis que la France est « près de recueillir de la réunion volontaire de tous les représentants de la « nation. Il sera fait au roi une députation pour l'instruire du parti pris par « l'Assemblée nationale. » La députation fut en effet envoyée au roi, qui répondit : « Votre arrêté est fort sage; j'approuve les dispositions de l'*Assemblée des états généraux*, et tant qu'elle continuera à me donner des « marques de confiance, j'espère que tout ira bien. » Les électeurs de Paris et l'archevêque de cette ville, joignirent leur intercession à celle de l'Assemblée nationale; les gardes-françaises tirés de la prison de l'Abbaye, s'y rendirent dans la nuit du 4 au 5 juillet, et le lendemain ils y reçurent l'ordre de leur liberté.

La cour, qui avait convoqué les états sans en prévoir les conséquences, alarmée de leurs premiers travaux, forma, avec la même imprévoyance, le projet de s'en débarrasser par la force. Dans ce but fut réunie une armée qui occupa les environs de Versailles et de Paris. Cette armée, qui croissait chaque jour, augmentait les alarmes et l'indignation des habitants de ces deux villes. « Trente régiments marchaient sur Paris, dit le marquis de Ferrières dans ses Mémoires, le prétexte était la tranquillité publique; l'objet réel la dissolution des états généraux. »

L'Assemblée nationale, sentant les dangers dont la liberté publique et ses propres membres étaient menacés, décréta dans la séance du 8 juillet, qu'il serait à ce sujet, fait une adresse de remontrances au roi. Cette adresse, rédigée par Mirabeau, fut présentée le 10 juillet par une députation de vingt-quatre membres, et lue par M. de Clermont-Tonnerre qui la présidait.

A ce discours éloquent et mesuré, où l'expression de vérités fortes se mariait heureusement avec celles du respect dû au souverain, le roi fit une réponse qui ne satisfit personne. Elle se terminait ainsi : « Ce ne pourrait être que des gens malintentionnés qui pourraient égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends : j'ai constamment cherché à faire tout ce qui pouvait tendre à leur bonheur, et j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour et de leur fidélité. Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande de l'Assemblée, à transférer les états généraux à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais à Compiègne pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi. »

La proposition de transférer l'assemblée à Noyon ou à Soissons donna beaucoup à penser. Il existait un plan dont on suivait mystérieusement l'exécution, et dont le roi semblait ignorer quelques parties. Necker, dans son ouvrage sur la révolution française, dit : « Je n'ai jamais connu d'une manière certaine le but où l'on voulait aller; il y eut des secrets et des arrière-secrets, et je crois que le roi lui-même n'était pas de tous. » Madame Campan dit que Foulon présenta deux plans pour diriger la conduite de Louis XVI. Le premier était modéré et sage : Foulon conseillait au roi de s'emparer de la révolution, de la conduire, de prendre communication des divers cahiers, afin de connaître les véritables vœux du peuple, et de se résoudre aux plus grands sacrifices pour y satisfaire. Le second plan offrait des moyens violents : Foulon s'élevait fortement contre « les vues criminelles du duc d'Orléans; di-

sait qu'il fallait le faire arrêter, et se hâter de profiter du temps où les tribunaux existaient encore pour lui faire son procès. Il indiquait aussi les députés qu'on devait arrêter en même temps, et conseillait au roi de ne point se séparer de son armée tant que l'ordre ne serait pas rétabli. » La cour préféra ce dernier plan et nomma ministre celui qui en était l'auteur.

Plusieurs députés, instruits de ces trames secrètes, désespérant de pouvoir continuer leurs travaux, se hâtèrent de léguer aux Français l'énonciation des principes d'une bonne organisation sociale et de répandre les germes de la liberté civile. Divers articles constitutionnels étaient en discussion, et M. La Fayette présenta le premier projet d'une *Déclaration des droits de l'homme.* Ce fut à l'occasion de ce projet que Lally-Tollendal dit : « M. La Fayette a parlé de la liberté comme il l'a défendue. »

Mais cet état d'incertitude et de crainte et le rapprochement des troupes qui entouraient Paris, amenèrent une crise des plus violentes qui déjoua les projets de quelques ministres, et changea brusquement la face des affaires.

On continuait à déployer à Versailles l'appareil militaire ; trente-cinq mille hommes étaient répartis entre cette ville et la capitale ; vingt mille autres étaient attendus ; des trains d'artillerie les suivaient à grands frais. Le maréchal de Broglie, le plus renommé alors entre les généraux par ses exploits militaires et ses succès contre les ennemis de la France, accepta le commandement d'une armée dirigée contre ses compatriotes. Ce n'est pas qu'il approuvât le projet de la cour, car il disait souvent à ce propos : « Je vois bien mon armée, mais je ne vois pas les ennemis. » Le baron de Besenval, qui commandait sous les ordres du maréchal, blâmait ses dispositions, non à cause de leur but, mais parce qu'étant trop évidentes, elles devaient donner l'éveil aux patriotes.

Tout le monde savait, en effet, qu'une armée, dont le nombre croissait chaque jour, investissait Paris, que le quartier général du commandant était au château de Versailles ; que cette armée s'approchait graduellement de la capitale, et qu'une partie, composée de six régiments, presque tous étrangers, campait dans ses murs, au Champ-de-Mars.

Ces préparatifs formidables excitèrent dans Paris moins d'alarmes que d'indignation, moins de consternation que d'enthousiasme pour la liberté. Parmi les Parisiens partisans de l'insurrection, on remarquait deux partis principaux qu'il ne faut pas confondre. L'un était composé d'hommes sans intrigues, amis de la liberté publique, et qui n'ambitionnaient que la gloire et le bonheur de leur patrie. Le nombre de ces patriotes, purs, vertueux et disposés aux plus grands sacrifices, était considérable, et bien des actes de dévouement, d'héroïsme et d'humanité leur appartiennent. Ce parti se fortifia, par l'effet des circonstances, d'habitants naturellement modérés, mais effrayés des dangers que couraient leurs personnes et leurs propriétés. Il faut y joindre un grand nombre de mécontents, d'hommes frappés par la tyrannie et l'arbitraire ministériels. Dans cette classe, il faut placer le corps des gardes-françaises, composé de trois à quatre mille hommes, et spécialement affecté à la garde de la ville de Paris ; corps qui, ainsi que nous l'avons dit, mécontent des rigueurs de son commandant, le duc Du Châtelet, seconda puissamment l'insurrection parisienne.

Dans l'autre parti figuraient des intrigants de toutes les classes, qui calculaient les événements et s'efforçaient de les faire naître pour en profiter : ils paraissaient être les agents d'un chef. Le mot de *liberté* n'était que dans leur bouche. Ils s'opposaient à tous les actes contraires à leurs plans, et ne craignaient pas de commettre des crimes pour en assurer l'exécution. A ce parti était évidemment attachée cette troupe de brigands étrangers à la ville de Paris, qui s'étaient déjà signalés en pillant la maison Réveillon.

Au premier de ces deux partis appartenaient les électeurs de Paris qui, avant de se séparer, eurent, le 10 mai 1789, la précaution d'arrêter que leurs séances continueraient pendant la tenue des états généraux, afin de correspondre avec leurs députés. En conséquence, le 25 juin suivant, ils se réunirent dans la salle du Musée de la rue Dauphine, et votèrent une adresse à l'Assemblée nationale, contenant leur adhésion à ses arrêtés, notamment à celui du 17 juin. Le 27, ils obtinrent, pour y tenir leurs assemblées, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Là ils se donnèrent une organisation, et intervinrent avec succès dans l'affaire des soldats des gardes-françaises tirés des prisons de l'Abbaye. Dans cette assemblée on avait, dès le 26 juin, fait la motion d'établir une garde bourgeoise à Paris. Le 10 juillet suivant, le danger que présentaient les troupes nombreuses qui environnaient cette ville, fit reproduire cette motion. Des commissaires furent nommés pour l'examiner et en faire un rapport, et le 11, ce rapport fut présenté aux électeurs. Ils allaient arrêter l'envoi d'une députation à l'Assemblée nationale, pour lui demander l'établissement de cette garde, lorsqu'un des membres vint annoncer de nouveaux dangers. Il apprenait que des troupes nouvelles renforçaient, aux environs de Paris, celles qui s'y trouvaient déjà ; il présageait de grands malheurs pour les jours suivants, et le peuple, inquiet sur son sort futur, remplissait déjà la place de Grève et les salles de l'Hôtel-de-Ville. Telle était la situation de Paris, lorsque le dimanche 12 juillet, M. le baron de Besenval ordonna à certains corps des troupes qui cernaient Paris et occupaient ses faubourgs de faire un mouvement en avant, et de se porter à la place Louis XV. Un fort détachement des gardes-suisses était déjà dans les Champs-Elysées avec quatre pièces de canon. Les hussards de Berchiny, les dragons de M. de Choiseul et le régiment de Salis-Samade s'y rendirent aussi. Dans le trajet, les troupes furent assaillies de propos injurieux, de coups de pierres, de coups de pistolet. Plusieurs hommes furent blessés grièvement, sans qu'il même un geste menaçant aux soldats, tant l'ordre de ne pas répandre échappât une seule goutte du sang des citoyens fut scrupuleusement respecté. Vers le milieu de ce jour, on apprit à Paris que Necker, le seul homme du ministère qui eût la confiance publique, avait, dès la veille, été envoyé en exil; que de Versailles il s'était rendu dans sa maison de Saint-Ouen, et de là était parti pour la Suisse; que les autres ministres avaient donné leur démission, et qu'ils étaient remplacés par des hommes dont le caractère connu inspirait une défiance générale. De ce nombre était le conseiller d'état Foulon, fameux par ses opinions anti-populaires. Cette nouvelle jeta les habitants de Paris dans la plus vive agitation ; on ne douta plus que les troupes qui entouraient cette ville ne fussent destinées à l'exécution d'un projet violent et désastreux. Des scènes qui eurent lieu sur la place

Louis XV augmentèrent l'effervescence. Un cavalier de Royal-Allemand, passant devant un soldat du régiment des gardes, le tua d'un coup de pistolet. Le prince de Lambesc, insulté par des particuliers, à la tête d'un détachement de cavalerie, pénétra par le pont-tournant dans le jardin des Tuileries, fit poursuivre ou sabrer sans distinction ceux qui s'y promenaient, vieillards, femmes, enfants : un nommé Chauvel, maître de pension, âgé de soixante-quatre ans, fut blessé d'un coup de sabre de la main même du prince; et le sieur Tricot, renversé, foulé aux pieds des chevaux, eut la cuisse cassée.

Au jardin du Palais-Royal, foyer de l'insurrection parisienne, école d'une fougueuse liberté, paraît, dans la galerie parallèle à la rue Richelieu, Camille Desmoulins en habit de visites. Il entre dans le café de Foy; il en sort bientôt suivi d'une multitude de curieux, s'avance dans le jardin, monte sur un des bancs qui bordent cette galerie, commence un discours mal articulé, mal entendu, qu'il termine brusquement en criant : *Aux armes!* et en montrant un pistolet. Peu de temps après, dans le même jardin, une femme s'installe; devant elle, est une vaste manne remplie de rubans verts; elle ne les vend pas, elle en distribue gratis une demi-aune que chacun place à son chapeau.

Les rues se remplissent d'une multitude de personnes de tout état, qui s'interrogent, se communiquent leurs craintes, leurs espérances : les uns, envoyés à tous les théâtres, en prescrivent la fermeture; d'autres, plus audacieux, se portent dans les boutiques des armuriers et en enlèvent les armes. La place de Grève, les salles de l'Hôtel-de-Ville ne peuvent contenir tous ceux qui demandent la permission de sonner le tocsin, qui réclament des armes. Les électeurs ordonnent au concierge de délivrer celles qui peuvent se trouver dans l'Hôtel. On n'attend pas l'exécution régulière de cet ordre, on découvre un dépôt des armes de la Ville; on enfonce les portes, et les armes sont bientôt enlevées.

Pendant ce mouvement général, un attroupement d'hommes du peuple, au nombre de trois à quatre cents, après avoir enlevé du cabinet de Curtius les bustes en cire du duc d'Orléans qu'on disait exilé, et de l'ex-ministre Necker qui l'était réellement, les promenèrent, couverts d'un crêpe, dans les rues de Paris en criant *chapeau bas!* Vers neuf heures du soir le prince de Lambesc, à la tête de son régiment dit Royal-Allemand, le ramenait à la caserne. Sur la chaussée d'Antin, vis-à-vis le dépôt des gardes-françaises, quelques soldats de ce poste sortirent, firent feu sur les cavaliers de Royal-Allemand, en tuèrent trois et en blessèrent plusieurs autres. Le prince de Lambesc ordonna la retraite et se replia sur Saint-Cloud.

Dès que les électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville purent jouir d'un instant de calme, ils arrêtèrent, vers les onze heures du soir, la convocation des soixante districts de Paris, et puis ils se rendirent dans tous les postes des citoyens armés, pour leur recommander d'éviter les attroupements et les voies de fait. On eut des craintes pour la nuit; mais elle fut assez calme, si ce n'est que des bandes de deux à trois cents hommes parcoururent les rues, et qu'une d'elles moins nombreuse, en partie composée d'hommes ivres, incendia la barrière de Clichy.

Le lendemain, dès qu'il fut jour, presque tous les clochers de Paris firent entendre les sons alarmants du tocsin; les boutiques restèrent fermées, les

tambours battirent la générale, et la foule se porta sur la place de Grève. Des électeurs furent envoyés pour convoquer les habitants de chaque district à l'Hôtel-de-Ville. Ces citoyens, ayant à protéger à la fois leurs personnes et leurs propriétés contre les troupes qui cernaient Paris au dehors, et contre les brigands qui l'infestaient au dedans, s'y rendirent avec empressement. Cependant une foule immense, autour de l'Hôtel-de-Ville, demandait à grands cris des armes, les électeurs parvinrent à faire entendre à cette foule tumultueuse, qu'étant nouveaux venus dans l'administration, ils ignoraient s'il existait des dépôts d'armes, qu'il fallait s'adresser au prévôt des marchands, M. de Flesselles. Deux échevins présents écrivirent sur-le-champ à ce magistrat qui, scrupuleux sur l'étiquette ou voulant temporiser, répondit qu'il ne viendrait pas sur la lettre des deux échevins, qu'il désirait une invitation plus solennelle. Alors trois électeurs partirent et amenèrent le prévôt des marchands. Cependant les échevins et les électeurs improvisaient une *municipalité*, un *comité permanent* et une *milice parisienne*. Il fallait un chef à cette milice, on en offrit le commandement général au duc d'Aumont; il demanda vingt-quatre heures pour se décider. On nomma sur-le-champ commandant en second le marquis de La Salle. Le tumulte, l'embarras, le désordre, étaient arrivés à un tel excès, qu'il était impossible de méditer aucune délibération; le tocsin sonnait de nouveau, on enlevait les drapeaux de la ville, et de déplorables nouvelles étaient apportées de minute en minute. On apprenait que des barrières livrées au pillage devenaient la proie des flammes; que les commis en étaient mis en fuite; que la maison de Saint-Lazare, dévastée, pillée par une foule de brigands, était en partie incendiée, et que de bons citoyens avaient sauvé de cette dévastation une assez grande quantité de grains; qu'on avait pillé le Garde-Meuble; ou prétendait enfin que les dragons et les hussards s'avançaient vers la barrière du Trône, et se disposaient à s'en emparer.

L'Hôtel-de-Ville retentissait de réclamations de personnes dont les voitures avaient été arrêtées aux barrières lorsqu'elles sortaient de Paris. Ces voitures qui remplissaient la place de Grève en augmentaient l'embarras et le tumulte; l'Hôtel-de-Ville retentissait aussi des instances réitérées des citoyens des districts qui demandaient des armes et des munitions. Le prévôt des marchands déclara que M. de Pressolles, intéressé dans la manufacture de Charleville, lui avait promis douze mille fusils qui devaient être apportés d'un moment à l'autre, et qu'il lui en avait fait espérer trente mille autres dans trois ou quatre jours.

Pendant que tout était dans la confusion à l'Hôtel-de-Ville, le baron de Besenval n'était guère disposé à faire entrer ses troupes dans Paris. Il craignait qu'elles ne fussent séduites; il redoutait aussi de faire répandre un sang précieux et d'allumer la guerre civile. Quelques écrivains du temps assurent que sa véritable crainte était de voir le peuple irrité dévaster son hôtel, où il avait fait faire des embellissements de la plus grande magnificence.

Le baron de Besenval, dans ses Mémoires, se plaint de ce que le gouvernement l'abandonnait sans lui transmettre d'instructions précises. Dans cet état d'incertitude, après avoir donné ordre à sa troupe de se retirer, à une heure du matin, il rejoignit le Champ-de-Mars, fut se coucher, et livra Paris

à lui-même. Ainsi, le 13, à une heure du matin, grâce aux craintes ou à l'indolence de M. de Besenval, les troupes qui remplissaient les Champs-Élysées et obstruaient quelques parties des boulevards, furent éloignées, mais non pas assez pour faire naître la sécurité dans Paris.

Dans l'après-midi du même jour, les électeurs complétèrent l'organisation de la milice parisienne, et en firent aussitôt publier le plan. Le lieutenant de police de Crosne vint à l'Hôtel-de-Ville pour donner aux électeurs tous les renseignements concernant les subsistances et les approvisionnements de Paris. Des députations des districts se succédaient à l'Hôtel-de-Ville, déposaient leurs délibérations sur le bureau des électeurs, rendaient compte de leurs opérations et demandaient des armes; les clercs du Palais ou de la basoche, et ceux du Châtelet, vinrent aussi offrir leurs services et proposèrent de former une garde volontaire. Les élèves en chirurgie, par l'organe de Boyer, firent une pareille offre : ces diverses réunions furent organisées en corps militaires et rendirent de grands services à la ville de Paris. Les gardes-françaises déjà dévoués à la révolution naissante s'étaient, dès le matin, présentés dans différents districts; ils vinrent à l'Hôtel-de-Ville donner aux électeurs des témoignages de leur zèle. Le commandant du guet, M. de Rhulières, vint aussi déclarer que lui et sa troupe étaient disposés à tout faire, sous les ordres de l'assemblée, pour la défense de la ville et la sûreté des citoyens.

Mais les fusils et la poudre manquaient, et une foule de députations des divers districts pressaient les électeurs de leur délivrer ces deux principaux moyens de défense, lorsque deux particuliers arrêtèrent et firent conduire à l'Hôtel-de-Ville cinq mille livres de salpêtre, cinq mille livres de poudre et cinq mille cinq cents livres de potasse, le tout chargé sur un bateau placé près de l'Arsenal, qui devait être expédié à Rouen. L'abbé Lefebvre d'Ormesson, électeur, connu par son activité, son admirable courage, vint annoncer que ces matières fulminantes étaient déposées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville; que le peuple qui s'y était porté en foule, demandait, avec fureur, la distribution de la poudre, et menaçait de défoncer les barils qui la contenaient. Il remontra au public le danger de cette distribution subite, et que la plus légère inattention pouvait faire sauter l'Hôtel-de-Ville et les quartiers voisins. Son éloquence eut moins d'effet que celle d'un coup de fusil tiré à côté des barils. La foule, épouvantée, prit la fuite et laissa aux gardes de la Ville la facilité d'approcher de ces barils et de les garder, armés seulement de leurs épées nues : on les déposa dans un magasin de l'Hôtel-de-Ville, et l'on chargea l'abbé Lefebvre de procéder à la distribution de la poudre. La nuit suivante, la porte de ce magasin fut brisée à coups de hache; un homme ivre, ayant à la bouche une pipe allumée, pénétra dans le dépôt des poudres et s'assit sur un baril. L'abbé, effrayé, fut obligé de lui acheter sa pipe, et la lança dans la cour.

Entre cinq et six heures du soir, on annonça l'arrivée, devant l'Hôtel-de-Ville, de plusieurs caisses étiquetées *artillerie*, et l'on ajouta qu'elles contenaient les fusils promis au prévôt des marchands par M. de Pressolles. On prit de grandes précautions pour que la distribution des armes fût faite avec sécurité et prudence; on fit placer les caisses dans les caves de l'Hôtel-de-Ville; on envoya ensuite deux députations dans les diverses casernes occupées

par les gardes-françaises, pour les inviter à protéger cette distribution dans chaque district. Enfin on procéda à l'ouverture de ces caisses en présence du colonel des gardes de la ville et de plusieurs autres personnes. Quels furent l'étonnement et l'indignation des spectateurs, lorsqu'au lieu des fusils si impatiemment désirés, les caisses ouvertes n'offrirent à leurs yeux que du vieux linge, des bouts de chandelle et des morceaux de bois.

On cria à la trahison, on accusa les électeurs du comité permanent d'être les complices du bureau de la Ville; on accusa surtout le prévôt des marchands. Toutefois on n'a jamais su comment et par qui ces caisses étaient parvenues à l'Hôtel-de-Ville. L'imprudence ou la trahison de M. de Flesselles lui coûta cher; il commit bientôt après une autre faute qui acheva de le perdre. Il annonça qu'il existait des dépôts d'armes aux couvents des Chartreux et des Célestins. Aussitôt le comité permanent donna à divers districts l'autorisation de se transporter dans ces couvents, et de présenter au prieur des chartreux une invitation de remettre une certaine quantité de fusils. Le sieur de Flesselles donna lui-même un ordre au district de Saint-André-des-Arts, pour l'autoriser à aller prendre des fusils dans ce même couvent. Il en résulta que, pendant plus de douze heures, la maison des chartreux, assaillie par des patrouilles et des députations qui se succédaient pour demander des armes cachées, avait à grand'peine été préservée du pillage. C'est ce que le prieur et le procureur général de cette maison, conduits à l'Hôtel-de-Ville, déclarèrent en présence même du prévôt des marchands qui, après avoir montré de l'embarras, de l'hésitation, répondit : « Je me suis trompé, j'ai été trompé. » Puis, pressé par les députés du district de Saint-André-des-Arts de donner sa réponse par écrit, il traça ces mots : « Les chartreux ayant déclaré qu'ils « n'avaient aucune arme, le comité révoque l'ordre qu'il a donné hier. »

On demandait des armes partout, on n'en recevait de nulle part. On se présenta même à l'hôtel des Invalides pour en avoir. Cet hôtel se trouvait encore en la puissance des troupes qui investissaient Paris. Le baron de Besenval était aux Invalides, quand M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, lui amena la députation de deux districts qui venaient demander qu'on leur abandonnât trente-deux mille fusils déposés dans cet hôtel.

Le bureau permanent suppléa un peu à cette disette d'armes, en autorisant les districts à faire fabriquer, aux dépens de la Ville, un grand nombre de piques, armes que la valeur et le désespoir devaient efficacement employer. Cinquante mille piques furent fabriquées en moins de trente-six heures.

Cette journée du 13 juillet, si agitée, si dangereuse pour les habitants de Paris, fut ennoblie par un infinité d'actes de courage et de désintéressement, et souillée aussi par des crimes. Ces derniers furent l'œuvre des brigands qui infestaient la ville. Ils pillèrent l'hôtel du lieutenant de police de Crosne, dont les électeurs avaient beaucoup à se louer pour les utiles renseignements qu'il leur avait fournis. Ce magistrat put heureusement échapper à leur fureur. On arrêta aux barrières un grand nombre de voitures parmi lesquelles se trouvait celle du prince de Lambesc, fameux par son incursion dans le jardin des Tuileries. Ces voitures, conduites à la place de Grève, furent, en vertu d'un arrêté du comité permanent, rendues à leur destination, excepté celle du prince de Lambesc qui fut brûlée sur la place.

Vers dix heures du soir, Delavigne, président, et Agier, électeur, qui dès le matin étaient partis pour Versailles afin de connaître les intentions de l'Assemblée nationale et recevoir ses ordres, arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville et rendirent compte de leur mission. Une députation nombreuse de l'Assemblée était allée demander au roi l'éloignement des troupes réunies autour de la capitale, et l'établissement de la garde bourgeoise. La réponse du roi n'avait pas été favorable.

L'Assemblée nationale, aussitôt que cette réponse lui fut connue, déclare « que M. Necker ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, « emportent avec eux son estime et ses regrets; qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur « l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et « de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises. — Déclare de « nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée « nationale. — Déclare que les ministres ou agents civils et militaires sont « responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux « décrets de l'Assemblée. — Déclare que les ministres actuels et les conseils « de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être, ou quelques « fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des « malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre. — Déclare que la « dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté « française, et que la nation ne refusant point d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute*, nul pouvoir n'a « le droit de manquer à la foi publique, sous quelques formes et dénominations que ce puisse être. »

L'Assemblée nationale avait approuvé la conduite de l'assemblée des électeurs; cette puissante protection leur inspira du courage et leur donna des espérances. A la fin du jour, Paris revit ce que, depuis plus d'un siècle, il n'avait pas vu : ses habitants en armes et une garde bourgeoise en activité. Chaque district avait composé de nombreuses patrouilles qui, pendant la nuit, parcoururent les rues de son arrondissement. Les habitants, trouvant dans leurs concitoyens une protection que la cour leur refusait, sortaient de leurs maisons pour voir, pour bénir ceux qui composaient ces patrouilles. On leur adressait toutes les expressions que l'enthousiasme de la reconnaissance peut inspirer. Les brigands s'abstinrent de leurs exploits ordinaires, les rues furent illuminées; le calme régna pendant la nuit; mais les intrigants ne dormaient pas.

La journée du 14 fut plus orageuse, mais plus décisive que la précédente. Une partie des membres du comité permanent passa la nuit dans le bureau. Vers deux heures du matin, plusieurs personnes, vivement émues en apparence, arrivèrent au bureau de ce comité en criant que tout était perdu; que quinze mille soldats s'avançaient par la rue Saint-Antoine, se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville, et allaient s'en emparer. Les membres permanents répondirent à ces porteurs d'avis que l'Hôtel-de-Ville trouverait dans son magasin à poudre des moyens prompts de faire repentir ceux qui viendraient l'attaquer. Les messagers, étonnés de ne pas produire plus de sensation, se retirèrent avec une tranquillité qui démentait leur sinistre nouvelle. Sur les cinq heures du matin, un membre du comité permanent écrivit au

duc Du Châtelet pour l'inviter à faire relever le détachement des gardes-françaises, qui, depuis la veille, était occupé à la garde de l'Hôtel-de-Ville. Le duc accéda à cette demande.

Plus de cent cinquante vagabonds ivres avaient passé la nuit dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, le comité parvint à les faire sortir et désarmer, à les envoyer travailler à la Gare, et invita les présidents des districts à y envoyer les vagabonds et les ouvriers sans travail.

Dès six heures du matin l'Hôtel-de-Ville était rempli de députés des districts et de citoyens de toutes classes, dont les uns conduisaient, les autres réclamaient des charrettes de farine, de blé, de vin, des canons, des fusils, des munitions, des chevaux ; tout avait été enlevé aux barrières jusqu'aux grains destinés à la halle, et conduit sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On fit promptement reconduire les grains à la halle. On fit ensuite publier et afficher une invitation à tous les citoyens qui remplissaient les rues, de se rendre à leur district respectif, et à ceux qui avaient des armes de se porter sur-le-champ dans les corps de la milice parisienne.

Bientôt ceux qu'on avait envoyés la veille aux Chartreux pour avoir des fusils, à l'Arsenal pour avoir des cartouches, trompés dans leur attente, vinrent d'un ton menaçant se plaindre et demander de nouveau des armes. Le comité permanent arrêta que Éthis de Corny, procureur de la ville, se transporterait sur-le-champ à l'hôtel des Invalides pour y obtenir les armes de toutes espèces qui pourraient s'y trouver. Mais déjà une foule de citoyens, instruits de l'existence du dépôt de trente-deux mille fusils aux Invalides, s'y étaient portés.

M. de Sombreuil répondit à la demande du procureur de la ville que, prévenu dès la veille par quelques districts qui avaient fait pareille demande, il ne pouvait, n'étant que dépositaire de ces armes, les livrer sans autorisation; qu'il avait en conséquence expédié un courrier à Versailles pour demander des ordres; que le courrier devait arriver incessamment, et qu'il désirait qu'on attendît son retour. Éthis de Corny vint transmettre les paroles du gouverneur des Invalides à la multitude qui environnait la grille de l'hôtel. Plusieurs personnes approuvèrent les motifs du gouverneur, et parurent décidées à attendre le retour du courrier. M. de Sombreuil, connaissant ces dispositions pacifiques, vint lui-même ouvrir la grille et répéter ce qu'avait dit M. de Corny. Tout était calme, lorsqu'un seul individu éleva la voix pour faire sentir le danger de toute espèce de retard, quelque court qu'il pût être, disant que les préparatifs hostiles qui environnaient la capitale ne permettaient pas le moindre délai. Aussitôt la foule se précipite, franchit les fossés, désarme les sentinelles, et s'empare des canons placés, comme objet de parade, dans l'avant-cour. On cherche partout des chevaux pour les traîner; M. de Sombreuil fournit ceux de sa voiture ; puis, on pénètre dans l'intérieur de l'hôtel, et l'on parvient enfin à trouver, dans les souterrains, au-dessous du dôme, le dépôt de fusils. On s'y précipita en telle affluence, avec tant de désordre, qu'il en résulta des accidents.

Cet enlèvement de fusils dura presque toute la journée. Le comité prit un arrêté qui invitait le bureau militaire, qui venait d'être établi, à donner les ordres nécessaires pour la conservation et le bon usage des canons conduits à

l'Hôtel-de-Ville, et pour prévenir, autant qu'il serait possible, l'abus de cette immensité de fusils, dispersés en des mains inconnues et inexpérimentées.

On vint encore, à sept heures du matin, annoncer aux électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville l'entrée des troupes royales dans Paris. Un de ces alarmistes disait que le régiment de Royal-Allemand s'était rangé en bataille à la barrière du Trône; un autre, poussant des cris affreux, affirmait que ce régiment étranger s'avançait dans le faubourg Saint-Antoine, qu'il y massacrait tout, sans distinction d'âge ni de sexe; que la rue de Charonne était remplie de soldats et de carnage. Un troisième annonçait que les régiments placés à Saint-Denis s'étaient avancés jusqu'à la Chapelle, et menaçaient le faubourg Saint-Denis. Les électeurs dépêchèrent aussitôt des courriers dans les faubourgs indiqués, et ces nouvelles se trouvèrent encore sans aucun fondement.

Le comité permanent n'était pas encore instruit de la fausseté de ces bruits alarmants, lorsqu'il arrêta d'envoyer dans chaque district l'ordre de sonner le tocsin, de dépaver les rues, de les barricader, de creuser des fossés, et d'employer tous les moyens propres à arrêter l'incursion des troupes dans la ville. En même temps on rassembla des gardes-françaises et des citoyens armés pour les opposer aux ennemis dans le faubourg Saint-Antoine.

Cependant un grand nombre de soldats des divers régiments qui environnaient la capitale quittaient leurs corps et venaient se rendre, avec armes et bagages, à la ville de Paris, dans l'intention de la servir. Une partie des habitants qui s'étaient procuré des fusils aux Invalides se porta en foule à l'Arsenal pour y demander des cartouches; on n'en donna point : on les avait, dans la nuit du 12 au 13 juillet, transférées à la Bastille. Alors la foule se dirigea vers cette forteresse.

On y arrivait par un passage obscur où se trouvaient les casernes des invalides préposés à la garde de la Bastille; on entrait par l'extrémité à droite de la rue Saint-Antoine. Au bout de ce passage, on trouvait une place, et à gauche une porte précédée par un fossé particulier sur lequel étaient deux ponts-levis, l'un pour les voitures, et l'autre pour les piétons : ces ponts se nommaient *Ponts de l'Avancé;* de cette porte, on arrivait à la cour du Gouvernement. A droite, on voyait le bâtiment moderne du gouverneur, et à gauche les fossés, la forteresse et un second pont par lequel on y entrait. Ce pont était composé de trois arches dormantes en pierres, et de deux ponts-levis situés à la suite : le plus grand de ces ponts-levis servait aux voitures, l'autre, plus étroit, aux gens de pied. Ce pont conduisait immédiatement à la forteresse et à la cour intérieure, divisée en deux parties par un bâtiment moderne.

Depuis la dévastation de la maison du sieur Réveillon, de Launay, gouverneur de la Bastille, s'était occupé de mettre cette forteresse en état de défense. Les plates-formes des tours étaient garnies de quinze pièces de canon, de douze fusils de rempart, portant chacun une livre et demie de balles. Un de ces fusils fut placé à la porte et en face du grand pont. La Bastille contenait plusieurs autres pièces d'artillerie, et les deux cent cinquante barils de poudre qu'on avait transportés, dans la nuit du 12 au 13 juillet, de l'Arsenal à ce château. Le gouverneur avait fait exécuter en outre des dispositions pour

la défense de la place et même de son hôtel. La garnison se composait de trente-deux soldats suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par Louis de Flue, et de quatre-vingt-deux soldats invalides.

Avant l'arrivée de la foule qui de l'Arsenal se porta vers la Bastille, trois individus, députés de l'Hôtel-de-Ville et suivis de beaucoup de personnes, s'étaient présentés vers les dix heures du matin à la grille de cette forteresse, et avaient demandé à parler au gouverneur. Celui-ci les admit sans vouloir recevoir ceux qui les suivaient. Cette première députation avait pour objet d'engager M. de Launay à retirer ses canons et à ne commettre aucune hostilité.

Bientôt une autre députation, envoyée par le district de Saint-Louis-de-la-Culture, succéda à la première. L'orateur, Thuriot de la Rosière, représenta au gouverneur « que les canons braqués sur les tours de la Bastille causaient « beaucoup d'inquiétudes et répandaient l'alarme dans tout Paris. » M. de Launay répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de faire descendre ces pièces, et qu'il lui fallait pour cela un ordre du roi, mais qu'instruit déjà des alarmes qu'elles causaient dans Paris, il les avait fait reculer et sortir de leurs embrasures. Thuriot demanda ensuite la permission d'entrer dans l'intérieur de la Bastille : on la lui accorda après quelques difficultés. Il somma les officiers et les soldats de faire changer la direction des canons; ils jurèrent tous qu'ils ne feraient point feu, et ne se serviraient de leurs armes que dans le cas où ils seraient attaqués. Puis, il monta sur les tours, examina tout, et se retira satisfait en disant, au milieu de la cour du Gouvernement, qu'il allait faire son rapport et qu'il espérait qu'on ne se refuserait pas à fournir une troupe bourgeoise pour garder la Bastille conjointement avec les troupes qui s'y trouvaient.

Cependant le duc d'Aumont ayant demandé un trop long délai pour se décider à accepter la place de commandant en chef de la milice parisienne, le comité permanent pria le marquis de La Salle de se charger provisoirement de ce commandement; il l'accepta. Le chevalier de Saudray, officier expérimenté, fut nommé commandant en second; le chevalier de la Caussidière, major, et le chevalier Souet d'Hermigny, major suppléant : ils prêtèrent serment et furent proclamés sur le perron de l'Hôtel-de-Ville par quatre membres du comité permanent, en présence du public qui remplissait la place de Grève. Après cette cérémonie, il fut arrêté que ces quatre officiers composant l'état-major formeraient dans l'Hôtel-de-Ville un bureau militaire, auquel seraient renvoyés tous les objets relatifs à la discipline, à la manutention et à la direction des armes.

On renonça pendant cette journée au ruban vert qu'on avait adopté les jours précédents; on prit une cocarde aux couleurs de la ville, bleue et rouge; on donna pour motif de ce changement que la couleur verte était celle de la livrée d'un prince.

On mit à profit le zèle de la compagnie de l'arquebuse; on la chargea de parcourir les divers quartiers de la ville et d'y maintenir l'ordre; on établit une correspondance rapide entre les districts et l'Hôtel-de-Ville. On porta aux clercs de la basoche, qui attendaient impatiemment des armes sur le pont au Change, l'autorisation d'aller en prendre aux Invalides. On autorisa

la formation d'une compagnie de volontaires à cheval, proposée par le sieur Soulès, électeur.

Les deux députations envoyées au gouverneur de la Bastille, l'une par le comité permanent, l'autre par le district de Saint-Louis-de-la-Culture, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville avec beaucoup de difficulté, à travers la foule et les voitures qui encombraient la place de Grève, et la multitude turbulente qui embarrassait les salles de l'hôtel. Ce ne fut qu'après deux heures d'attente, que ces citoyens purent être entendus. Ils firent tour à tour l'exposé de leur conduite auprès du gouverneur de la Bastille, et transmirent sa promesse de ne point faire feu à moins qu'il ne fût attaqué. Aussitôt le comité arrête qu'il sera fait une proclamation dans la place de Grève, portant que le gouverneur de la Bastille avait promis de ne point tirer si on ne l'attaquait pas.

En conséquence, Éthis de Corny, procureur de la Ville, Boucher, électeur, et Thuriot, descendirent sur le perron de l'Hôtel-de-Ville pour exécuter l'arrêté. La trompette allait réveiller l'attention publique, lorsqu'un coup de forte artillerie, parti du côté de la Bastille, suspendit le son de l'instrument, consterna la multitude et empêcha la proclamation.

Bientôt une foule immense se précipite sur la place de Grève, en criant à la trahison, à la perfidie, et amenant un homme blessé au bras par un coup de fusil tiré de la Bastille. On porte sur un brancard un soldat aux gardes-françaises près d'expirer. On annonce que quinze à vingt blessés étaient déposés dans des maisons de la rue de la Cérisaie. On accuse le gouverneur de Launay d'avoir fait baisser le premier pont de la forteresse pour engager le peuple à entrer dans la première cour; que la foule étant entrée avec confiance, avait essuyé aussitôt une décharge de toute la mousqueterie de la forteresse.

Or, voici ce qui était arrivé. Une demi-heure après que les commissaires de l'Hôtel-de-Ville et du district de la Culture se furent retirés, et qu'ils se disposaient à transmettre à leurs commettants l'assurance des intentions pacifiques du gouverneur de la Bastille, on vit arriver vers cette forteresse une foule d'hommes armés de fusils, de sabres, d'épées, de haches, remplissant le passage et la cour qui précédaient la première entrée de la forteresse, et criant : *Nous voulons la Bastille ! A bas la troupe !* Les invalides, dont les casernes bordaient ce passage, prient ces hommes de se retirer en leur représentant le danger auquel ils s'exposent; ils n'écoutent rien. Deux d'entre eux parviennent, avec des baïonnettes fichées dans le mur, à l'escalader jusqu'au toit du corps-de-garde placé dans l'intérieur et à côté du petit pont-levis de la porte dite l'*Avancé*, et coupent, à coups de haches, les chaînes du grand pont-levis de cette porte. Les invalides leur disent de se retirer, sinon qu'ils vont faire feu sur eux. Peu intimidés de cette menace, ils continuent si bien qu'ils font baisser le grand et le petit pont de l'Avancé. Aussitôt la foule se précipite dans la cour du Gouvernement, et s'avance vers le pont de la forteresse, en faisant une décharge sur la troupe qui le défendait; alors cette troupe tire sur les assaillants. Ceux-ci prennent la fuite en désordre, et se réfugient, une partie sous la voûte de la porte de bois, et une autre sous celle de la grille, d'où ils font un feu continuel. Mais bientôt on voit s'avancer vers la Bastille une colonne de citoyens avec un drapeau, escortée d'une foule immense de gens armés.

Les électeurs, après le coup de canon qui arrêta la proclamation projetée, après avoir vu des blessés et des mourants, entendu les plaintes contre la conduite de Launay, lui envoyèrent une députation chargée de le sommer, au nom de la Ville, de ne point employer contre les citoyens les armes dont il pouvait disposer, de recevoir dans sa forteresse les troupes de la milice parisienne qui la garderaient de concert avec celles de la Bastille, afin que ces forces, réunies pour la défense commune, fussent mises sous les ordres de la Ville. Les clameurs, les injures, les menaces d'une foule bruyante interrompirent souvent la rédaction de l'arrêté qui autorisait cette députation; enfin elle put partir, et on lui donna un drapeau de la Ville pour qu'elle eût un caractère d'autorité.

Cette députation était composée de Delavigne, président des électeurs, Chignard et l'abbé Fauchet, électeurs, auxquels se joignit volontairement Le Deist de Boutidoux, député suppléant de la Bretagne. Elle avait pour escorte des citoyens armés, des gardes-françaises et autres militaires. Ces députés, qui se dirigeaient par la rue de la Cérisaie, parvinrent sans accident, mais non sans danger, jusqu'au passage des casernes des invalides. Ils eurent là le spectacle du carnage qu'avait fait et que continuait à faire l'artillerie de la Bastille. L'électeur Delavigne, se portant avec ses collègues jusqu'à la cour du passage près la porte de l'Avancé, mit plusieurs fois en évidence l'arrêté qui autorisait la députation ; plusieurs fois il en proclama le contenu; mais sa voix fut toujours étouffée par le bruit.

Cette députation se retira donc sans succès, probablement sans avoir été aperçue de ceux qui défendaient la place, et fit son rapport à l'Hôtel-de-Ville où les vengeances populaires commençaient à s'exercer.

Trois invalides, pris à la Bastille les armes à la main, allaient être pendus : Duveyrier, électeur, parvint à leur sauver la vie en les faisant conduire en prison. Bientôt de nouvelles clameurs annoncèrent que l'on avait pris le gouverneur de la Bastille, et qu'on le conduisait à l'Hôtel-de-Ville. L'individu arrêté n'était point le gouverneur, mais le régisseur des poudres et salpêtres, nommé Clouet. La force armée, malgré la foule, les menaces et les coups, se porte au devant du personnage saisi. Le chevalier de Saudray, commandant en second, en voulant l'arracher des mains des furieux qui le tenaient, reçoit un coup de sabre à la tête dont il est grièvement blessé. Le marquis de La Salle vient à son secours, et tous deux parviennent à mettre ce malheureux en sûreté. Clouet, échappé à un si grand danger, était couvert de contusions et de blessures. Il fut peu de jours après entièrement guéri.

La seconde députation de l'Hôtel-de-Ville au gouverneur de la Bastille, arrêtée dans sa marche par la foule, n'était pas encore de retour. Le comité permanent décida d'en envoyer une troisième.

Cette députation, composée des sieurs Francotay, Ethis de Corny, procureur de la Ville, et d'autres citoyens qui les accompagnaient volontairement, fut chargée de se présenter en parlementaire, c'est-à-dire avec un tambour et un drapeau; d'engager tous ceux qui environnaient la Bastille à se retirer dans leurs districts respectifs pour se faire admettre dans la milice parisienne, de rappeler à M. de Launay la parole qu'il avait donnée à Thuriot, de le sommer de cesser toute hostilité et de recevoir les citoyens armés dans l'intérieur

de la forteresse. Cette nouvelle députation, son cortége, son drapeau et son tambour, furent bientôt aperçus et entendus par les militaires qui, du haut des tours, défendaient la Bastille. Ils la virent s'avancer du côté de l'Arsenal. Le drapeau et un petit nombre de ceux qui l'escortaient s'arrêtèrent dans la cour de l'Orme, cour extérieure par laquelle on communiquait du passage des casernes au jardin de l'Arsenal. Le plus grand nombre pénétra par le pont-levis de la cour du Gouvernement. Cette troupe, dès qu'elle fut entrée, cria de ne point faire feu, disant qu'elle escortait les députés de la Ville qui voulaient parler au gouverneur et le priaient de descendre. M. de Launay et les bas-officiers qui étaient alors sur les tours crièrent de faire avancer le drapeau et les députés de la Ville, et d'engager le peuple à se retirer dans la cour du Passage.

Après bien des prières de la part des soldats invalides, le peuple s'arrêta, et les députés entrèrent par la porte de bois dans la cour du Passage où ils virent tous les soldats sur les tours, la crosse du fusil haute, qui leur criaient d'entrer avec leur drapeau pour parler au gouverneur, en leur donnant leur parole d'honneur qu'ils ne feraient pas feu sur eux.

Les députés restèrent dans la cour du Passage, environ dix minutes sans vouloir s'avancer pour parler au gouverneur, malgré la promesse des bas-officiers qui leur criaient du haut des tours : « Venez vous expliquer avec le « gouverneur, vous n'avez rien à risquer, nous répondons de vous sur nos « têtes. » Sans écouter leurs protestations, les députés se retirèrent dans la cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart d'heure à se consulter et retournèrent à l'Hôtel-de-Ville.

Il est certain qu'il y eut peu de concert parmi les assiégés, encore moins parmi les assaillants, et, de part et d'autre, des malentendus qui causèrent une grande effusion de sang.

La députation, présidée par Éthis de Corny, n'avait pas encore fait son rapport au comité permanent de l'Hôtel-de-Ville, lorsque les membres de ce comité, excédés de plaintes, de clameurs et de menaces réitérées, et instruits de ce qui venait de se passer à la Bastille, cédèrent au vœu général, énergiquement exprimé, et envoyèrent des gardes-françaises, des citoyens armés et cinq pièces de canons pour faire le siége de la forteresse. Il était environ deux heures après midi lorsque cette troupe se mit en marche. Les gardes-françaises, commandés par les sieurs Wargnier, sergent-major des grenadiers, La Barthe aussi sergent des grenadiers, et les bourgeois par le sieur Hulin qu'ils avaient choisi pour leur commandant, suivirent le port aux Blés, arrivèrent à l'Arsenal, et de là dans les cours voisines de la Bastille.

Pendant que la députation se retirait, et que les militaires et les canons s'avançaient vers la Bastille pour en faire le siége, il se passa plusieurs faits qui prouvent à quels excès de désordre peut se porter une foule irritée, sans discipline et sans chef. Des individus conduisirent trois voitures de paille avec lesquelles ils incendièrent le corps-de-garde de l'Avancé, une partie de la maison du gouverneur et les cuisines. Ce fut sur ceux qui incendiaient ces bâtiments qu'on tira un coup de canon à mitraille, l'unique coup de cette espèce parti de la Bastille; on avait pris pour le bruit du canon celui des fusils de rempart. L'une de ces voitures en feu, placée à l'entrée du pont de

la forteresse, gênait les opérations du siége : on fut obligé de la traîner ailleurs, ce qui ne se fit pas sans peine et sans danger.

J.-B. Humbert, se trouvant près de l'hôtel de l'administration des salpêtres, accourut aux cris d'une femme qui lui apprit qu'on mettait le feu au magasin, qui avait été ouvert et livré aux bourgeois aussitôt qu'ils l'avaient désiré. Humbert y trouva un perruquier muni de deux tisons allumés, avec lesquels il mettait le feu. Il courut sur cet homme, et lui donna un grand coup de la crosse de son fusil dans l'estomac. Alors, ayant vu qu'un tonneau de salpêtre était enflammé, il le renversa sens dessus dessous pour l'étouffer. Deux domestiques de la maison vinrent le supplier de les aider à chasser des gens mal intentionnés qui avaient forcé la salle des archives. Humbert les suivit, et chassa des appartements plusieurs individus qui avaient déjà brisé des armoires, sous le prétexte de chercher de la poudre. Un soldat du guet fut placé en faction devant la porte.

L'électeur Dusaulx parle d'une jeune demoiselle, appelée Monsigny, dont le père faisait partie de la garnison de la Bastille. Elle fut arrêtée dans l'une des cours de cette forteresse. On avait répandu le bruit qu'elle était la fille de de Launay. Évanouie par la frayeur et étendue sur une paillasse, on se disposait à y mettre le feu en criant : « C'est la fille de de Launay ; qu'il rende la place, sinon qu'il voie expirer sa fille dans les flammes. » Son père l'aperçut du haut des tours près d'être brûlée vivante ; il allait se précipiter lorsqu'il fut atteint et renversé par deux coups de feu. Le brave et généreux Aubin Bonnemer, qui avait déjà une première fois sauvé cette jeune fille, écarte la foule homicide, enlève la victime, la remet en mains sûres et revole au combat. Les actions louables appartenaient aux amis de leur patrie, et les crimes aux hommes soudoyés pour la troubler.

On se fusillait de part et d'autre sans aucun succès, lorsque arrivèrent près de la Bastille les hommes armés et les canons que les électeurs y avaient envoyés. L'arrivée de ce renfort sur le lieu de combat le fit bientôt changer de face. On plaça ces canons en divers lieux ; d'abord près de la pompe et du passage de Lesdiguières et du cul-de-sac Guéménée. On changea ensuite cet ordre d'attaque : deux pièces de quatre, un canon damasquiné en argent, tiré du Garde-Meuble, et un mortier furent posés dans la cour de l'Orme ; deux autres canons dans le jardin de l'Arsenal. Les décharges de cette artillerie firent peu d'effet sur les murs de la forteresse. On s'en aperçut, et l'on prit la résolution courageuse de tirer de la cour de l'Orme deux pièces de canon, de les transporter à travers la cour du Gouvernement, et de les placer sur le pont-dormant en face de l'entrée de la forteresse. Cette entreprise éprouva des difficultés : le grand pont-levis de l'Avancé était baissé, mais la herse était tombée et s'opposait au passage des canons ; on prit le parti de les démonter et de les porter à force de bras par le petit pont-levis. Parvenus dans la cour du Gouvernement, on remonta les deux canons, on les traîna jusqu'au pont-dormant de la forteresse. Le plus gros, en fonte, fut braqué contre le grand pont-levis, et l'autre, en fer damasquiné, le fut contre le petit. Cette manœuvre devait livrer la Bastille ; ses défenseurs en furent effrayés.

Les invalides et les Suisses de la garnison n'agissaient pas avec accord. L'officier suisse (Louis de Flue) demanda en allemand à ses soldats, s'ils fe-

raient feu sur les invalides dans le cas où ces derniers ne voudraient pas exécuter les ordres du gouverneur. Ces soldats répondirent : Oui.

Depuis quarante-huit heures, les invalides n'avaient d'autres vivres que ceux qui se trouvèrent aux quartiers lorsque le gouverneur les leur fit quitter. Vers les quatre heures du soir, M. de Launay, vivement sollicité par les bas-officiers de rendre la Bastille, voyant lui-même qu'il ne pouvait plus longtemps en soutenir le siége, manquant de vivres, prit la mèche d'une des pièces de canon de la cour intérieure, pour mettre le feu aux poudres qui étaient dans la tour de la Liberté; ce qui aurait immanquablement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine et toutes les maisons voisines de la Bastille, si deux bas-officiers (Ferrand et Bequard) ne l'eussent empêché d'exécuter son dessein.

Alors M. de Launay demanda à la garnison le parti qu'il fallait prendre; il déclara qu'il n'en voyait pas d'autre que de se faire sauter, plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple, à la fureur duquel on ne pouvait espérer échapper. Les soldats lui répondirent qu'il était impossible de se battre plus longtemps; qu'ils se résigneraient à tout plutôt que de faire périr un si grand nombre de citoyens; qu'il était plus à propos de faire monter le tambour sur les tours pour rappeler, d'arborer le drapeau blanc et de capituler. Le gouverneur, n'ayant pas de drapeau, donna un mouchoir blanc. Les nommés Rouf et Roulard montèrent sur les tours, arborèrent ce drapeau, firent trois fois le tour de la plate-forme avec le tambour qui rappelait, ce qui dura environ un quart d'heure; le peuple faisait un feu continuel sans faire attention au drapeau ni au rappel. Un quart d'heure après que les invalides et le tambour furent descendus, les assiégeants, voyant qu'on ne faisait plus feu d'aucun côté de la Bastille, s'avancèrent jusqu'au pont de l'intérieur, en criant : *Abaissez le pont;* et y braquèrent leurs deux canons.

La garnison, divisée d'opinions, intimidée par cette disposition nouvelle, et voyant en tête des assaillants un officier en uniforme, le sieur Élie, qui dirigeait une partie des opérations du siége, prit le parti de proposer une capitulation. L'officier suisse à travers une espèce de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, demanda que la garnison pût sortir avec les honneurs de la guerre; on lui répondit négativement. Alors ce même officier écrivit sur un papier qu'il passa par la même ouverture, en disant que la garnison se rendrait, poserait les armes si l'on promettait de ne massacrer aucun de ceux qui la composaient. Alors le nommé Réole parvint, à l'aide d'une longue planche qu'on plaça sur le fossé entre le pont dormant et le bord de la porte de la forteresse, à s'avancer jusqu'au créneau où l'officier avait posé le papier; il le prit et le donna au sieur Élie, qui en fit lecture. Voici son contenu : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison « et tout le quartier si vous ne l'acceptez. » Alors on se mit à crier : « Abaissez votre pont, et il ne vous arrivera rien! » Élie de son côté, s'écria : « Foi d'officier! nous l'acceptons, baissez vos ponts. »

Le gouverneur donna la clef du petit-pont levis, qui fut baissé aussitôt; la foule se précipita sur ce passage étroit, entra dans la cour intérieure et se jeta sur les invalides qui avaient déposé leurs armes. Une partie des assaillants étaient maîtres de la Bastille, et l'autre partie, qui ignorait ce succès,

continuait de tirer contre ceux qui paraissaient sur le haut des tours. On fit monter un garde-française sur un canon pour montrer que la forteresse était prise et faire cesser le feu.

Le premier acte qui suivit la prise de la Bastille fut une action sanguinaire. Le nommé Bequard, cet invalide qui s'était si vivement opposé à ce que le gouverneur mît le feu aux poudres, reçut deux coups d'épée et un coup de sabre qui lui abattit le poignet. Sa main fut portée en triomphe dans les rues de Paris. On le traîna et on le pendit à la place de Grève.

Les invalides furent conduits comme des esclaves dans plusieurs endroits de Paris. Vingt-deux furent menés à l'Hôtel-de-Ville. Après des humiliations et des tourments de toute espèce, ils virent en y arrivant deux de leurs camarades pendus, Asselin et Bequard. Ce spectacle leur fut plus sensible que la mort. On les présenta à un officier de ville qui leur dit : « Vous avez fait feu sur vos concitoyens, vous méritez d'être pendus ; vous le serez sur-le-champ. » A l'instant des voix s'élevèrent de toutes les parties de la place, qui criaient : « Livrez-nous-les, que nous les pendions ! » Les gardes-françaises, qui conduisaient ces vingt-deux invalides et onze Suisses, demandèrent et obtinrent la grâce de ces malheureux. Ils les firent placer au milieu du détachement que commandait le sieur Marqué, sergent des grenadiers, et les escortèrent jusqu'à la Nouvelle-France, dans une de leurs casernes, où ils les firent souper et coucher. Le lendemain ils se rendirent à l'hôtel des Invalides.

Le gouverneur, l'infortuné de Launay, vêtu en redingote, armé d'une canne à épée dont il voulait se tuer, saisi par plusieurs personnes qui l'escortèrent, mais qui ne purent le protéger contre la fureur populaire, fut traîné à la Grève, foulé aux pieds, décapité, et sa tête, placée au bout d'une pique, fut promenée dans les rues de Paris. Les sieurs de Losme-Salbray, major, et de Miray, aide-major, furent tués, le premier à la Grève, vis-à-vis l'arcade Saint-Jean, le second rue des Tournelles. Le sieur Person, lieutenant de la compagnie, fut tué sur le port aux Blés. Le sieur Caron, lieutenant de la même compagnie, blessé en quatre endroits, conduit à l'Hôtel-Dieu, y fut guéri de ses blessures. Dumont, soldat invalide, grièvement blessé dans la Bastille, mourut la nuit suivante à l'Hôtel-Dieu.

Les assaillants, morts ou blessés, sont en bien plus grand nombre ; on compte quatre-vingt-trois hommes tués sur la place, quinze morts des suites de leurs blessures, soixante blessés et treize estropiés.

Les prisonniers d'état que renfermait la Bastille n'étaient, lorsque le peuple y pénétra, qu'au nombre de sept !

Pendant le siége de la Bastille, des agents d'un parti perturbateur accusaient de trahison les membres du comité permanent, menaçaient de les égorger et de mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville. Ce comité arrêta qu'il serait envoyé à l'Assemblée nationale deux députés, les sieurs Ganilh et Bancal des Issarts, afin de lui peindre l'état déplorable de Paris, et de lui demander de préserver cette ville des horreurs de la guerre civile. Plusieurs incidents retardèrent le départ des deux commissaires ; ils profitèrent, pour partir, du premier moment où il leur fut possible de sortir de la salle du comité permanent.

Déjà la multitude avait plusieurs fois accusé de trahison M. de Flesselles, prévôt de Paris ; deux députés du Palais-Royal étaient venus le dénoncer à

l'Hôtel-de-Ville comme un traître à la patrie, qui, depuis vingt-quatre heures, trompait ses concitoyens par de fausses promesses d'armes et de munitions. M. de Flesselles s'était assez mal justifié. Sur les trois heures après midi, des députés du district des Blancs-Manteaux vinrent renouveler cette accusation. Ils reprochèrent à ce magistrat d'avoir annoncé que douze mille fusils étaient renfermés dans des caisses qui n'en contenaient point, et d'avoir donné un ordre d'aller prendre aux Chartreux des fusils et à l'arsenal des cartouches qui n'étaient ni dans l'un ni dans l'autre lieu. Flesselles répondait à ces accusations comme la veille : « Je me suis trompé, on m'a trompé; » et lorsqu'on lui proposait de faire arrêter les personnes qui l'avaient si indignement trompé, il s'en défendait en disant que, dans l'agitation violente où il se trouvait depuis deux jours, il lui était impossible de reconnaître ces personnes. Ces raisons ne satisfaisaient point le public qui disait : « Il veut gagner du temps, pour nous faire perdre le nôtre. »

Des électeurs, et notamment le sieur Dusaulx, prirent avec chaleur la défense de l'accusé. Mais bientôt quelques incidents interrompirent cette discussion, qui fut reprise par la suite. On arrêta deux billets de M. de Besenval, dont le plus remarquable, adressé au gouverneur de la Bastille, portait : « M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extrémité; je lui ai envoyé des forces suffisantes. » Les membres du comité permanent ne cessaient d'être l'objet des déclamations et des menaces de la foule qui remplissait la place de Grève. Un commissaire, témoin des projets sanguinaires qu'on y formait, vint tout effrayé leur dire : « Partez, ou vous êtes perdus. » Les électeurs, sans être intimidés, se disposaient à faire partir une nouvelle députation escortée de soixante hommes, pour engager le gouverneur de la Bastille à rendre à la Ville cette forteresse, lorsque l'on vit s'avancer une multitude d'hommes de tous états, couverts d'armes de toutes sortes, qui poussaient des cris confus où l'on distinguait ces mots : *Victoire, trahison, liberté, la Bastille est prise!*

Ce fut alors que les invalides et les Suisses prisonniers furent conduits dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, que le sieur Élie, un des vainqueurs de la Bastille, quelques électeurs et les gardes-françaises parlèrent au peuple irrité en faveur de ces malheureux, et parvinrent, comme je l'ai dit, à les sauver.

On apporta toute l'argenterie de la Bastille. Les compagnons d'armes du sieur Élie pressèrent cet officier de l'accepter, comme la plus riche dépouille de l'ennemi vaincu; il la refusa en disant que le patriotisme n'ambitionne point les récompenses pécuniaires.

Avant la nouvelle de la reddition de la Bastille, le comité permanent avait été si fortement inquiété, insulté, menacé, parce qu'il avait fermé la porte de la salle où il siégeait, que les membres furent obligés d'abandonner cette salle pour se transporter dans celle du conseil général. En traversant d'une salle à l'autre, M. de Flesselles eut quelques dangers à courir; la foule le pressa d'une étrange manière. Après les scènes qui suivirent l'annonce de la victoire et la délivrance des invalides et des suisses, on revint à l'accusation contre ce prévôt des marchands. Il fut hautement taxé de trahison; il parvint toutefois à faire entendre ces mots : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. » Il fit un mouvement pour descendre de l'estrade où il était placé; mais quelques personnes le

prièrent de se rasseoir, disant qu'il ne leur était point suspect. Un électeur, M. de la Poize, élevant la voix, lui dit : « Vous serez responsable, monsieur, des malheurs qui vont arriver; vous n'avez pas encore donné les clés du magasin de la Ville, où sont ses armes et surtout ses canons. » M. de Flesselles, sans mot dire, tira les clés de sa poche, et les présenta à M. de la Poize, qui les remit à un autre électeur.

Alors quelques personnes se pressant autour du bureau interpellèrent plus vivement M. de Flesselles, en disant qu'il fallait se saisir de lui et le garder comme otage; quelques-uns voulaient qu'il fût conduit en prison au Châtelet; d'autres qu'on le fît venir au Palais-Royal pour y être jugé. Ce dernier vœu devint le vœu général, et l'on cria de toutes parts : *Au Palais-Royal, au Palais-Royal!* M. de Flesselles répondit simplement : « Eh bien! messieurs, allons au Palais-Royal. » En disant ces mots, il descendit de l'estrade, traversa la salle, la multitude se pressant autour de lui, mais sans lui faire aucune violence. Il traversa ainsi la place de Grève sans éprouver de mauvais traitements; mais au coin du quai Pelletier, un coup de pistolet, parti d'une main inconnue, le frappa à la tête et l'étendit sur la place.

Bientôt après une foule nouvelle se précipite dans la salle, traînant, au milieu des sabres et des baïonnettes, le prince de Montbarey et son épouse évanouie. Ce prince, après avoir souffert quelques insultes, s'écria : « Mes amis, vous vous trompez; vous voulez me punir comme aristocrate, et je suis un des plus zélés partisans de la liberté; j'ai quitté le ministère depuis plusieurs années, et je n'ai conservé aucune relation suspecte avec ceux qui m'ont succédé; mon fils, le prince de Saint-Maurice, est celui qui a opéré la révolution en Franche-Comté. » A ces mots, le peuple applaudit, et laissa paisiblement sortir le prince et son épouse. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes-suisses, et Chaulet, adjudant du même régiment, arrêtés au bas du Pont-Royal, au moment où ils faisaient tourner leur voiture pour se rendre à Versailles, furent pareillement arrêtés et conduits à l'Hôtel-de-Ville par une troupe d'hommes et de militaires.

Moreau de Saint-Méry, ayant entendu leur justification, répondit qu'ils avaient eu grand tort de n'avoir pas pris, pour se rendre chez eux, un autre chemin; que lorsqu'on voyait une voiture tournée du côté de Versailles, on devait croire qu'elle s'y rendait. « Pour vous punir, ajouta-t-il, de votre imprudence, j'ordonne aux citoyens et aux soldats qui vous ont amenés de vous reconduire, et de ne pas vous perdre de vue jusqu'à ce que vous soyez entrés dans votre maison. » Par ce moyen adroit, il sauva ces personnes d'un danger imminent.

L'électeur Deleutre, envoyé à l'hôtel des Invalides pour calmer le peuple qui demandait toujours des armes lorsqu'il n'en restait plus, et faisait craindre la dévastation de cet hôtel, vint faire son rapport à l'Hôtel-de-Ville. Cet électeur avait employé, pour dissiper cette foule menaçante, un moyen ingénieux qui lui réussit parfaitement. Il pria ceux qui l'entouraient de choisir eux-mêmes quatre personnes qui feraient la visite de l'hôtel. Ce choix étant fait, il dit à ces quatre délégués : « Je ne ferai point la visite moi-même, je vous remets à cet égard les pouvoirs que j'ai reçus de la Ville; votre rapport sera le mien. » Ils cherchèrent soigneusement pendant plusieurs

heures, et n'ayant point trouvé d'armes, ils le déclarèrent publiquement, et la foule se retira.

Dans la nuit qui succéda à la journée orageuse du 14 juillet, le président Moreau de Saint-Méry ne quitta pas un instant le bureau ; il fut secondé par M. Élie, qui, après avoir avec succès contribué pendant le jour à la prise de la Bastille, fut d'un grand secours pendant la nuit, en dirigeant l'exécution des ordres de l'Hôtel-de-Ville. Le président déclara avoir donné près de trois mille ordres dans ce court espace de temps et reçu plusieurs députations.

Vers les onze heures, on vint avec effroi annoncer à l'Hôtel-de-Ville que quinze mille hommes, postés au bois de Boulogne, se disposaient à fondre sur Paris par la barrière de Clichy. A une heure du matin, les bruits alarmants se renouvelèrent : on annonçait que les troupes royales s'avançaient tantôt sur le faubourg Saint-Denis, tantôt sur les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Martin. Le président dépêcha des personnes sur ces différents points pour s'assurer de la vérité de ces rapports et se mit en mesure d'y envoyer des troupes et du canon. Mais bientôt on reconnut la fausseté de ces nouvelles. On avait déjà pensé à mettre la Bastille en sûreté. Cent cinquante gardes-françaises veillaient à sa défense ; on y envoya de plus cent hommes sous la conduite du sieur Soulès, à qui l'on ordonna en même temps d'en prendre le commandement jusqu'à nouvel ordre.

Vers minuit on conçut des craintes sur la position de Montmartre, qui dominait la ville, et d'où les troupes royales pouvaient foudroyer Paris. Ces alarmes produisaient une agitation violente dans l'intérieur de la ville. Toutes les barrières furent soigneusement fortifiées et gardées par les habitants des quartiers qui les avoisinaient.

La séance de l'Assemblée nationale s'ouvrit le 15 juillet à huit heures du matin. Plusieurs députés lurent les projets d'une adresse que le président devait présenter au roi. Mirabeau interrompit cette lecture, et, avec son éloquence impétueuse, s'écria : « Monsieur le président, dites au roi que les « hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des « princes et des princesses, des favoris et des favorites, et leurs caresses, et « leurs exhortations, et leurs présents ; dites-lui que toute la nuit ces satel- « lites étrangers, gorgés de vin et d'or, ont prédit, dans leurs chants impies, « l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la « destruction de l'Assemblée nationale. Dites-lui que, dans son palais même, « les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et « que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy. » La députation que l'Assemblée nationale envoyait au roi sortait de la salle et s'avançait vers le château, lorsque le duc de Liancourt la fit rétrograder, en lui annonçant que ce prince allait se rendre à l'Assemblée. Cette démarche inattendue présageait un changement dans les résolutions de la cour ; mais voyons ce qui se passait à Paris.

La journée du 15 juillet eut, comme les précédentes, ses alarmes et ses événements. Dès sept heures du matin, les électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville améliorèrent leur organisation ; ils firent ce qu'ils n'avaient pu faire encore ; ils formèrent un bureau de police et un bureau des subsistances, dont les travaux furent aussi multipliés que nécessaires. Après plusieurs dé-

tails de peu de conséquence, l'assemblée reçut une lettre de M. de Crosne; il annonçait qu'il avait donné au roi la démission de sa charge de lieutenant de police, et renouvelait ses offres de fournir aux électeurs tous les renseignements en son pouvoir. M. de Crosne fut remercié et son offre accueillie. L'administration était encore entravée dans sa marche. L'électeur Deleutre, envoyé pour faire arriver un bateau de blé, fut arrêté aux barrières; l'assemblée donna un ordre propre à mettre cet électeur en état de remplir sa commission. Des avis alarmants, des dénonciations, des demandes de passeports, attiraient un si grand nombre de personnes à l'Hôtel-de-Ville, que toutes les salles étaient remplies; les électeurs, pour pouvoir faire le paiement des rentes, furent obligés d'inviter les Petits-Pères de la place des Victoires à leur prêter une salle pour ce service.

Après diverses autres dispositions administratives, on admit un postillon qui vint annoncer que les troupes campées à Saint-Denis dirigeaient des canons vers Paris et se disposaient à faire le siége de cette ville. Cette nouvelle jeta l'alarme dans l'assemblée; on fit alors lecture de plusieurs lettres interceptées relatives à cet objet; ces lettres annonçaient les projets hostiles des troupes contre Paris. Suivant les unes, les chefs avaient reçu l'ordre de se rapprocher de cette ville; suivant d'autres, les officiers attendaient à chaque instant le même ordre. On lisait dans une de ces lettres cette phrase : *Nous craignons que les soldats ne veuillent pas obéir;* dans une autre : *Nous marchons à l'ennemi.* Plusieurs contenaient l'avis de quitter Paris le plus promptement possible. Avant de répandre ces bruits, il convenait de s'assurer de leur réalité. M. Darimajou s'offrit d'aller à Saint-Denis malgré les troupes, et promit d'être de retour avant l'espace de quatre heures. « Si je ne reviens pas avant ce temps, dit-il, ma détention sera pour vous la preuve des faits qui vous alarment. » Le sieur Desroches de Framicourt voulut être son second; ils demandent que pendant une heure les portes de la salle restent fermées, afin que cette démarche ne soit pas connue; ils partent, et l'on envoie des renforts de troupes et d'artillerie aux barrières de Saint-Denis et de Saint-Martin.

Ce fut dans ce moment d'inquiétude que les électeurs sentirent plus que jamais la nécessité de mettre à la tête de la force armée un commandant général dont les talents militaires, la réputation et les principes pussent inspirer le respect et la confiance et activer le service. Alors Moreau de Saint-Méry se contenta de montrer le buste de M. de La Fayette, placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, buste en marbre, sculpté par Houdon, dont les états de Virginie avaient, en 1786, fait présent à la ville de Paris. Ce geste, vivement senti par les électeurs, entraîna leurs suffrages.

Les électeurs, après avoir ordonné la libre circulation de la poste aux lettres, avoir renvoyé à l'administration des postes toutes les lettres saisies, défendu d'arrêter les courriers aux barrières; après avoir pris des moyens pour établir une correspondance facile et accélérée entre les districts et l'Hôtel-de-Ville; assuré un traitement aux personnes qui, vivant uniquement de leur travail, ne pouvaient être sans secours employées à la défense commune; après avoir envoyé une nouvelle députation à l'Assemblée nationale, députation qui fut arrêtée par le corps-de-garde des Jacobins de la rue Saint-

Dominique, et qui fut forcée de rentrer à l'Hôtel-de-Ville; après avoir reçu successivement plusieurs nouvelles très-alarmantes qui avaient exalté les têtes jusqu'à la fureur, et qui les déterminèrent à ordonner de dépaver les rues, virent, vers les deux heures après midi, arriver un homme (Charles-Joseph Piquais, négociant), couvert de sueur, exténué de fatigue, qui, parti de Versailles en voiture, et à pied de Sèvres à Paris, était arrivé à l'Hôtel-de-Ville dans l'espace d'une heure et demie, et apportait une nouvelle qu'il était jaloux d'annoncer le premier. Après un instant de repos, ayant repris haleine, il dit que tous les malheurs étaient finis; que, se trouvant dans la salle de l'Assemblée nationale, il avait vu Louis XVI y entrer seul et sans gardes; il l'y avait entendu déclarer qu'il avait donné ordre à toutes les troupes de s'éloigner à l'instant de Paris et de Versailles. Cette nouvelle, qui était parfaitement vraie, fut reçue avec des transports de joie, et ouvrit tous les cœurs à l'espérance.

On a vu plus haut que le duc de Liancourt avait fait rétrograder une députation que l'Assemblée nationale envoyait auprès du roi. Il avait saisi l'instant favorable où ce prince, livré à lui-même, réfléchissait sur l'importance du parti qu'on lui avait conseillé de prendre, pour lui exposer avec franchise la situation alarmante de Paris; il lui représenta l'influence de la capitale, les progrès de l'esprit public, le peu de fond que l'on pouvait faire sur l'obéissance et la fidélité des troupes, les dangers que le roi courrait ainsi que la famille royale si l'on s'obstinait à suivre les conseils impolitiques des ministres... Louis XVI, décidé par ces considérations et encore plus par son propre cœur, avait consenti de venir à l'Assemblée. Il y prononça un discours qui fut couvert d'applaudissements, de cris de *vive le roi!* et l'Assemblée entière sortit pour le reconduire dans son château. Cette démarche préserva la cour, Versailles et Paris de malheurs épouvantables. Mais une profonde atteinte à l'autorité royale était portée, le patriotisme et la haine du despotisme avaient exalté toutes les têtes; une impression très-défavorable, non contre le roi, mais contre ceux qui le conseillaient, restait dans l'esprit du peuple; la Bastille était prise; plusieurs magistrats et autres personnes avaient péri; une nouvelle organisation municipale, au mépris de l'organisation précédente, et une milice parisienne, s'étaient établies, institutions qui se maintinrent; enfin Paris s'était, à beaucoup d'égards, affranchi de la dépendance royale.

La nouvelle de l'ordre donné aux troupes de s'éloigner des environs de Versailles et de Paris fut bientôt confirmée. Un député de l'Assemblée nationale vint à l'Hôtel-de-Ville pour l'annoncer et apprendre que cette Assemblée envoyait une nombreuse députation aux électeurs de Paris. Ceux-ci chargèrent aussitôt plusieurs de leurs collègues d'aller, escortés de douze cavaliers du guet, d'un détachement de gardes-suisses et de deux tambours, au-devant de cette députation, à l'entrée de Paris.

Vers les trois heures après midi, la députation de l'Assemblée nationale, composée de cent députés, ayant à sa tête le marquis de La Fayette, vice-président, arriva à l'entrée du jardin des Tuileries, fut reçue et complimentée par l'un des électeurs, et accueillie le long de la route, sans faste, sans cérémonie, et de la manière la plus empressée, la plus cordiale. On criait :

Vive la nation! vive le roi! vivent les députés! « Tous les bras étaient ten-« dus vers eux; tous les yeux étaient remplis de larmes; des fleurs tom-« baient sur eux de toutes les fenêtres. »

La députation introduite à l'Hôtel-de-Ville, le marquis de La Fayette, qui la présidait, prononça un discours convenable à la circonstance, félicita les Parisiens d'avoir conquis leur liberté, exposa tous les efforts de l'Assemblée nationale pour obtenir l'éloignement des troupes; parla de l'arrivée du roi à cette Assemblée; répéta le discours prononcé par ce prince, et fit le tableau des transports de joie que ses promesses avaient produits dans le public. M. de Lally-Tollendal prit ensuite la parole, et, dans un éloquent discours, il recommanda aux Parisiens d'être calmes et paisibles. Moreau de Saint-Méry lui répondit, et, quand il eut achevé, un député de l'Assemblée nationale profita d'un moment de silence pour annoncer que le roi confirmait et autorisait l'établissement de la garde parisienne, et ajouta qu'il accordait aux gardes-françaises leur pardon. A ce mot de *pardon,* il s'éleva un murmure général et des réclamations contre cette expression inconvenante. Un des gardes-françaises s'avança jusqu'au bureau, et dit que ses camarades ne voulaient point de pardon; qu'en servant la nation ils avaient cru servir le roi, dont les intentions, aujourd'hui manifestées, prouvaient à toute la France qu'ils avaient véritablement été fidèles au roi et à la patrie.

L'archevêque de Paris demanda avec succès qu'il fût chanté un *Te Deum.* Moreau recommanda aux membres de l'Assemblée nationale les militaires qui, en défendant la Bastille, avaient été contraints de faire couler le sang de leurs concitoyens.

Le procès-verbal des électeurs raconte ainsi la scène qui suivit: « Au moment où les députés de l'Assemblée nationale se disposaient à sortir, toutes les voix se sont réunies pour proclamer M. le marquis de La Fayette *commandant général de la milice parisienne.* M. de La Fayette, acceptant cet honneur avec tous les signes de respect et de reconnaissance, a tiré son épée, et il a fait serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse et dont on daignait lui confier la défense. Au même instant, toutes les voix ont proclamé de même Bailly *prévôt des marchands.* Une voix s'est fait entendre et a dit : *Non pas prévôt des marchands, mais maire de Paris;* et, par une acclamation générale, tous les assistants ont répété : *Oui, maire de Paris.* Bailly s'est incliné sur le bureau, les yeux baignés de larmes et le cœur tellement oppressé, qu'au milieu des expressions de sa reconnaissance, on a seulement entendu qu'il n'était pas digne d'un si grand honneur, ni capable de porter un tel fardeau. »

On demanda avec instance aux députés de l'Assemblée nationale leur intercession auprès du roi, pour obtenir de lui le rappel de Necker et des autres ministres dont les ennemis de la nation avaient obtenu l'éloignement.

Le nouveau maire fut, par l'électeur Pitra et par un des vainqueurs de la Bastille, le brave Hulin, conduit dans divers quartiers de Paris, montré au peuple et désigné par la fonction dont il venait d'être revêtu. Bailly recueillit partout des témoignages de la bienveillance générale. Sorti de l'église Notre-Dame, on le fit passer sur le Pont-Neuf où se trouvait une compagnie de gardes-françaises avec des canons qui firent une salve.

Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, le marquis de La Fayette et le maire Bailly commencèrent l'exercice de leurs fonctions. Le premier donna des ordres nécessaires à la manutention militaire, et le second prit la présidence, en qualité de maire, tantôt au comité permanent, tantôt à l'assemblée générale.

Bientôt une foule d'hommes amenèrent à l'Hôtel-de-Ville un comte de Saint-Marc, trouvé, armé de pistolets, dans les souterrains de la Bastille. Il se justifiait en disant que son district l'avait envoyé, avec d'autres citoyens, pour s'assurer si les souterrains de cette forteresse n'avaient pas quelques communications dangereuses; mais ayant été trouvé seul, cette circonstance le mettait en contradiction avec son récit. La foule qui l'avait arrêté demandait vivement sa prompte punition. L'assemblée parvint, non sans éprouver de la résistance, à soustraire cet homme, sinon coupable, au moins très-imprudent, à la fureur populaire, en le faisant enfermer dans la prison de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt après cette scène, on apprend que les prisonniers de l'hôpital de la Salpêtrière sont en révolte. Ils étaient instruits que les citoyens d'un district avaient enlevé les armes des soldats préposés à la garde de cette maison de force. Ils espéraient, à la faveur de ce désarmement, pouvoir s'évader avec facilité. Déjà ils avaient enfoncé deux portes; et, pour les contenir, on n'avait trouvé d'autre expédient que d'en murer une troisième. Les électeurs envoyèrent à la Salpêtrière le commandant du guet.

Un district vint demander qu'une députation d'électeurs fût envoyée au roi pour l'engager à se transporter à Paris. Un autre district demandait, pour la tranquillité du faubourg Saint-Germain, qu'on vérifiât si les carrières situées sous ce quartier étaient assurées contre les entreprises des malveillants qui pourraient y faire jouer la mine. Il demandait en conséquence que l'inspecteur de ces carrières fît un rapport à ce sujet. On fit un rapport sur les souterrains de la Bastille, d'où il résultait qu'ils ne communiquaient ni à ceux de Vincennes, comme on l'avait dit, ni à aucun autre.

Vers minuit, une femme déguisée en homme fut arrêtée et conduite dans la cour de l'Hôtel-de-Ville par le peuple, qui voulait la pendre sur-le-champ. Bailly y descendit, voulut l'interroger; mais l'effroi dont cette femme était saisie l'empêchait de s'expliquer. On ne cessait de la maltraiter; elle était tombée évanouie. Le maire, inconnu à ces furieux, était peu en sûreté; on le lui fit observer. Aussitôt il ordonna impérieusement au colonel Hay, venu à son secours, de conduire cette femme en prison pour y être jugée. C'est ainsi qu'il la sauva d'une mort certaine. Elle fut relâchée le lendemain. Après quelques incidents semblables, qui firent sentir au nouveau maire les peines et les dangers de sa nouvelle fonction, il partit à trois heures du matin et se rendit à Versailles.

Le comité permanent avait, pendant la nuit du 14 au 15 juillet, nommé un commandant provisoire de la Bastille, avec injonction de n'y laisser entrer personne, hormis ceux qui étaient préposés pour la garde de cette forteresse. Ce commandant provisoire était un électeur nommé Soulès, auteur de quelques ouvrages. Le 16, à trois heures du matin, un avocat au conseil, dont le nom est devenu fameux, Danton, à la tête d'une nombreuse patrouille du district des Cordeliers, se présente devant la Bastille et demande à y entrer. On le lui refuse d'abord : bientôt ses instances et ses menaces décident les senti-

nelles à le laisser entrer dans la cour intérieure. Soulès arrive, se plaint de l'espèce de violence que Danton avait faite aux sentinelles. Danton demande au gouverneur provisoire ses qualités et sa commission; puis se saisit de sa personne, et avec sa patrouille le mène au district des Cordeliers. On vit alors dans le local de ce district, Danton, à la face audacieuse, armé d'un couteau de chasse suspendu à un ceinturon de velours galonné, cherchant à justifier sa conduite devant le bureau de ce district, sans cependant accuser Soulès, dont la stature colossale contrastait avec les larmes que la crainte d'une mort prochaine lui faisait verser. Il fut reconduit à l'Hôtel-de-Ville, et traversant la place de Grève, trajet alors fort dangereux pour un homme en état d'arrestation, il fut assailli par la foule accoutumée au meurtre, et serait devenu sa victime, si M. de La Fayette, venu à son secours, ne l'eût dégagé.

Dans la matinée de ce jour, le comité permanent prit un arrêté qui ordonnait la démolition de la Bastille. L'ordre de cette démolition fut sur-le-champ proclamé par les trompettes de la Ville, dans tous les carrefours de Paris, au nom du commandant général de La Fayette qui reçut, en cette circonstance, les félicitations et les témoignages de la joie des Parisiens. On fit des efforts pour rétablir l'ordre; on s'occupa des subsistances, et plusieurs arrêtés furent pris pour l'approvisionnement de Paris. Un électeur fit observer qu'en ordonnant la démolition de la Bastille, on n'avait sans doute pas eu l'intention de livrer au pillage et à la destruction les archives de cette forteresse. « Hâtons-nous, dit-il, de recueillir les restes de ces vieux titres d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer l'horreur à nos derniers neveux.» L'assemblée adopta la proposition, et nomma aussitôt quatre commissaires, les sieurs Dusaulx, de Chamseru, Gorneau et Cailleau, qui furent chargés de recueillir tous les papiers, livres, qui pourraient se trouver à la Bastille, de les faire transporter à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et de les réunir aux autres papiers et registres qu'on y avait déjà apportés.

Le général de La Fayette communique aux électeurs une lettre qui lui était adressée de Versailles, portant que M. de Barentin, garde des sceaux, et le maréchal de Broglie venaient de donner leur démission. M. de La Fayette raconte ensuite que, venant à l'Hôtel-de-Ville, il a rencontré une foule immense qui se précipitait vers le carrefour de Bétizy; qu'ayant questionné quelqu'un sur ce mouvement, il lui fut répondu : « Ce n'est rien, c'est un abbé qu'on va pendre. » On disait que cet abbé était l'abbé Roi, mais c'était l'abbé Cordier, homme estimable par ses mœurs et par son zèle patriotique. M. de La Fayette parvint à le soustraire à la fureur populaire et à le conduire à l'Hôtel-de-Ville, où la foule le suivit en l'injuriant. Arrivé dans la salle, il fut généralement reconnu pour l'abbé Cordier, et ceux qui l'avaient accablé d'injures et voulaient le pendre, le félicitèrent et l'embrassèrent. Ce fut à propos de cet événement et de quelques autres semblables, que le général fit sentir à l'assemblée la nécessité d'organiser fortement une milice parisienne qu'il proposa de nommer *garde nationale de Paris*. On prit aussitôt les mesures propres à opérer cette organisation.

Le soir de cette journée fut remarquable par les nouvelles que les électeurs reçurent de l'Assemblée nationale. Un de ses membres vint annoncer que le baron de Breteuil, ministre, avait donné sa démission; que Necker était rap-

pelé; que le roi devait se rendre le lendemain à Paris et à l'Hôtel-de-Ville, et qu'une députation de douze membres de l'Assemblée nationale devait venir à l'Hôtel-de-Ville pour annoncer l'arrivée de Sa Majesté.

Presque toutes les villes de France, à la nouvelle de l'expulsion de Necker et de la prise de la Bastille, éprouvèrent une commotion plus ou moins forte, qui s'étendit bientôt jusque dans les villages. La rareté des grains fut souvent la cause et quelquefois le prétexte des émeutes; quelques-unes furent suscitées par des agents secrets ou des brigands soudoyés; plusieurs le furent par l'exemple de la capitale. Dès le 3 juillet, le peuple de Metz et des villages environnants s'insurgea à l'occasion d'un convoi de grains qui traversait cette ville, convoi qui fut arrêté malgré la force militaire. Le même jour, Lyon fut le théâtre d'un événement de cette nature, mais plus grave. Le peuple, sans motif apparent, se porta vers l'hôtel de M. de Tolosan, commandant de cette ville, dévasta le corps-de-garde, coupa en morceaux un mai élevé devant cet hôtel, força les soldats à en jeter les débris dans le Rhône; il vint ensuite fondre sur le bureau des fermes, y détruisit tout, puis s'empara de l'entrepôt des vins étrangers. Des militaires envoyés pour s'opposer à ce dégât furent, par ces révoltés, désarmés, blessés, tués et jetés dans le Rhône. Un régiment de dragons arriva, et on répondit à leur feu par des pierres et des coups de fusil. Il y eut de part et d'autre beaucoup de tués et de blessés. Cette émeute paraît avoir été fomentée par des agents secrets.

Plusieurs villes de la Normandie n'attendirent pas que la capitale leur donnât l'exemple; dès les premiers jours de juillet, des mouvements séditieux y éclatèrent. Voulant calmer les esprits, le duc de Beuvron, commandant de cette province, fit élever à Caen trois potences dont les habitants se moquèrent; il ordonna aux soldats, lorsqu'ils trouveraient cinq personnes réunies dans la rue, de les disperser, et, s'ils éprouvaient un refus, de faire feu; on se moqua encore de l'ordonnance, et les soldats jurèrent qu'ils ne l'exécuteraient pas. Une émeute éclata à Carentan. Dumouriez parvint, le 10 juillet, à l'apaiser. A la nouvelle de la prise de la Bastille, la ville de Rouen insurgée envoya des émissaires à Caen, qui en reçut bientôt de Paris. Alors ce ne fut plus la classe inférieure du peuple, mais le peuple tout entier qui opéra une insurrection régulière. On vint annoncer au duc d'Harcourt, commandant de la province, qu'il allait se former une milice nationale; on l'obligea à prendre la cocarde tricolore, et on le surveilla de près. Il n'obtint qu'avec peine la permission de se rendre à Paris. Le 20 et le 21 juillet, éclata à Cherbourg une insurrection. Dumouriez fut nommé commandant général de la milice nationale de cette ville. Il parvint, en évitant les résistances directes, à tout calmer.

A Brest, le jour même qu'on y apprit l'expulsion de Necker, une nombreuse réunion d'hommes se dirigea vers le port et força environ deux mille ouvriers à la suivre. Ils marchèrent tous vers le fort de l'Amiral, s'emparèrent de vingt mille fusils, des canons et des munitions qui s'y trouvaient. Le gouverneur et les troupes ne firent aucune résistance. Ils marchèrent ensuite vers le lieu de Recouvrance, puis vers le fort Conète, et en enlevèrent les armes. Enfin ils rentrèrent triomphants dans la ville de Brest, où les habitants de toutes classes prirent la cocarde tricolore, et furent organisés en

garde nationale. Il n'y eut point de sang de versé, parce qu'on n'éprouva aucun obstacle. Il n'en fut pas de même à Valence en Dauphiné : M. de Voisins, maréchal de camp, eut l'imprudence de résister aux demandes des habitants, et de faire braquer des canons contre la ville. Les canonniers refusèrent de tirer, et M. de Voisins fut tué avec deux autres officiers. Lyon fut encore, dans le même mois, le théâtre d'une seconde insurrection. Le 29 juillet, environ trois mille hommes armés demandent la garde des postes, notamment celle de l'Arsenal et du dépôt, et l'expulsion des Suisses, se saisissent de plusieurs employés des fermes, parlent de les pendre comme des brigands, puis les relâchent.

Dans le Dauphiné, vers les frontières du Lyonnais, on brûle des châteaux. Les magistrats, pour arrêter ces ravages, envoient un détachement de cent volontaires qui parvient à se saisir de quelques-uns de ces incendiaires. Arrivés au faubourg de la Guillotière, les habitants de ce faubourg s'opposent au retour de ces militaires, qui ne peuvent entrer dans la ville avec leurs prisonniers qu'après avoir fait et reçu plusieurs blessures. Ces brûleurs de châteaux étendirent leurs exploits, d'un côté, dans la Bourgogne, de l'autre, dans la Haute-Auvergne et dans le Bas-Limousin.

A Verdun, les habitants n'étaient pas tranquilles : la cherté du pain et la formation de la milice bourgeoise y avaient causé des troubles. Le 25 juillet, le peuple vint à la citadelle demander des armes au gouverneur ; il en refusa : le lendemain même demande : pareil refus. Le gouverneur ordonna à la milice bourgeoise de faire des patrouilles. Le commandant de cette milice lui répondit qu'il ne pouvait marcher sans pain et sans armes ; on s'irrita de part et d'autre ; le gouverneur menaça de faire tirer les canons sur la ville, et le commandant répondit qu'il ferait mettre le feu à la citadelle.

Pendant ces troubles arrive dans cette place le maréchal de Broglie. Averti des dispositions des habitants, il se fit escorter par un détachement de hussards et descendit à l'évêché. Le peuple s'y porta en foule et menaça d'y mettre le feu. Il en sortit ; mais, effrayé de la foule immense et de la milice bourgeoise qui l'attendaient, il remonta à l'évêché. Quelques heures après, deux bataillons suisses vinrent renforcer les hussards de son escorte. A la faveur de ce nouveau secours, il traversa la foule et se rendit à la citadelle où il passa la nuit. Il en sortit le lendemain matin par un passage de derrière, et se rendit à Étain, puis à Metz. Là, cinq cents bourgeois armés se présentèrent à la porte par où il devait entrer, et lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient le recevoir. Il fut obligé de retourner à Verdun et de se réfugier à l'évêché, d'où il ne sortit qu'avec de grandes difficultés.

A Châtelleraut, en Poitou, les magistrats défendirent les attroupements et firent doubler la garde confiée à un régiment de cavalerie. Les groupes s'accrurent. Un tambour de ville vint leur transmettre l'ordre de se disperser ; un échevin courut chez le lieutenant-colonel de ce régiment, et le pria de lui prêter main-forte. Le colonel refusa. Ce magistrat voulut dresser procès-verbal de ce refus. Pendant ces débats, le peuple s'empara de l'hôtel-de-ville, cassa les magistrats et en nomma d'autres. Deux des échevins protestèrent contre cette nomination ; ils furent saisis et mis en prison. Plusieurs autres villes de France éprouvèrent, pendant le mois de juillet, des secousses po-

litiques à peu près semblables. Dans toutes on remarquait l'impatience du joug et un vif empressement à saisir l'occasion de s'en affranchir; pour atteindre ce but, les habitants se formaient ou aspiraient à se former en milices nationales.

Pour déterminer l'universalité des Français à s'armer et à former dans chaque lieu des corps militaires, et à se mettre en mesure de résister aux ennemis de la révolution, on mit en action un stratagème jusqu'alors inouï, qui fut couronné par un plein succès. Dans le même temps, sur toute la surface de la France, chaque commune est épouvantée par l'annonce de l'arrivée prochaine d'une troupe de brigands avides de butin et de désastres. Ces bruits effrayants étaient si fort accrédités, que des municipalités vinrent demander des secours à l'Assemblée nationale : celle de Soissons adressa au président de cette Assemblée une lettre dans laquelle on disait : « Un courrier, arrivé « de Crespy, à une heure et demie, nous annonce qu'une troupe de brigands « a coupé les blés, cette nuit, dans la plaine de Beltiéry. Actuellement, six « heures du soir, il arrive des courriers de Villers-Cotterets, Pierre-Fonds « et Attichy, où cette troupe se porte dans ce moment-ci : elle fauche les « grains en plein midi. On dit ces brigands au nombre de quatre mille, etc. » Dans chaque village, on entendait pousser des cris d'effroi et articuler ces mots ou à peu près : Ils sont à une lieue, à une demi-lieue; ils vont arriver; ils arrivent; on les a vus au delà de la montagne; on les a vus dans le bois voisin; on les a vus de l'autre côté de la rivière; il faut se réunir, s'armer, se défendre. Ces brigands étaient partout : on ne les trouva nulle part.

Paris avait encore peur de Versailles et de ses préparatifs hostiles; et Versailles avait peur de Paris, et d'une prétendue attaque de ses habitants. Cette méfiance réciproque n'était pas également fondée. Les nombreuses troupes réglées qui cernaient la capitale devaient inspirer de plus justes craintes aux Parisiens, que ceux-ci, très-mal armés et sans discipline, ne devaient en causer à la cour.

A Paris, dans la journée du 16 juillet, plusieurs districts députèrent à l'Hôtel-de-Ville, pour témoigner aux électeurs l'appréhension d'être attaqués par les corps armés qui menaçaient encore Paris, et qui ne commencèrent à s'éloigner que vers la fin du jour. A Versailles, le bruit s'était répandu que les Parisiens allaient envoyer au roi une députation des soixante districts, appuyée de vingt mille hommes armés. Cette députation avait en effet été proposée; mais elle ne fut point consentie, et jamais il ne fut question de la faire suivre de vingt mille hommes. Toutefois cette fausse nouvelle avait fait une telle impression, que le roi balançait entre le parti de quitter Versailles et de se retirer avec son armée, et celui de se rendre à Paris.

Dans la soirée du même jour, plusieurs personnes de la cour, mécontentes ou épouvantées des progrès de la révolution, partirent de Versailles pour sortir de France. De ce nombre étaient les princes, comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé et ses deux fils, le prince de Conti, plusieurs ministres, le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries, le duc et la duchesse de Polignac. Si l'on en croit Weber, le roi dit à ce dernier : « Je viens d'or- « donner au comte d'Artois de partir, je vous donne le même ordre. Plai- « gnez-moi... ; comptez sur moi dans tous les temps. Je vous conserve vos

« charges. » Au nombre des émigrants, il ne faut pas omettre l'abbé de Vermond qui, par sa puissante influence sur l'esprit de la reine, dirigeait sans être aperçu les principales opérations du gouvernement.

Louis XVI se rendit à Paris; mais il fit cette démarche contre son gré; il partit à dix heures du matin de Versailles, accompagné de MM. de Beauvau, de Villeroi, de Villequier, d'Estaing et de Nesle; la garde nationale l'escorta jusqu'au village du Point-du-Jour, où elle fut remplacée par la garde parisienne que commandait le général de La Fayette. Tandis que la voiture du roi s'avançait à pas lents vers Paris, les électeurs disposaient tout pour recevoir dignement Sa Majesté, dont l'arrivée avait, dès une heure du matin, été officiellement annoncée par une députation de douze membres de l'Assemblée nationale. Ils commencèrent par faire enlever quarante milliers de poudre qui se trouvaient encore dans les magasins de l'Hôtel-de-Ville. L'abbé Lefèvre, qui en avait la dangereuse direction, les fit, en peu d'heures, transférer sous les arcades de l'hôtel de Soubise. M. de La Fayette ordonna tout ce qui concernait la partie militaire. Un trône fut dressé pour le roi dans la salle des séances, et un transparent placé devant le cadran de l'horloge, portait cette inscription : *Louis XVI, père des Français et roi d'un peuple libre.* L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville arrêta que vingt-cinq électeurs seraient sans distinction, avec vingt-cinq membres du corps municipal, échevins, procureurs du roi et de la ville, greffiers, conseillers et quartiniers, nommés pour aller au-devant du roi, jusqu'à la barrière de la Conférence.

On vit alors quelques échevins demander à être séparés des électeurs, et à se présenter vêtus de leur ancien costume municipal, de leurs robes de velours. Le président Moreau de Saint-Méry répondit : « Si les échevins veulent se séparer des électeurs qui ont sauvé la ville de Paris, ils en sont les maîtres, pourvu qu'il n'y ait aucun danger pour eux. » Une question, plus délicate encore, fut proposée par quelques échevins. Tous les membres de la députation, suivant l'ancien usage, se mettront-ils à genoux devant le roi? Le président répondit que les échevins étaient les maîtres de s'agenouiller; mais il demanda que les électeurs, ayant acquis le droit de s'abstenir d'une coutume aussi humiliante, fussent en ce cas entièrement séparés des échevins.

A dix heures du matin, la députation composée d'électeurs, d'échevins, ayant à sa tête le maire, le président, escortée de trois cents gardes de la ville, commandés par le sieur Hay, colonel, se mit en marche. Elle rencontra sur sa route environ trois cents membres de l'Assemblée nationale qui grossirent son cortége. On remarquait deux électeurs qui tour à tour portaient un plat de vermeil, contenant deux énormes clés.

La députation et sa nombreuse escorte s'arrêta à l'extrémité du Cours-la-Reine, là où autrefois était la barrière dite *de la Conférence;* elle attendit longtemps. Vers trois heures après midi, on vit arriver la voiture royale et son escorte. Le maire s'avança, présenta les clés au roi, et lui dit : « Sire, j'apporte « à Votre Majesté les clés de sa bonne ville de Paris : ce sont les mêmes qui « ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le peuple « a reconquis son roi. » Le président des électeurs, M. Delavigne, parla ensuite au roi, qui répondit qu'il recevrait avec plaisir les hommages de la ville de Paris et des électeurs.

La cérémonie terminée, le roi renvoya ses gardes du corps, et sa voiture s'avança sur la route qui longe la Seine, entre deux haies, chacune à double ou même à triple rang de gardes parisiennes, armées de manières différentes, haies qui, depuis la barrière de la Conférence, s'étendaient jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Vers l'extrémité orientale des Champs-Élysées, lorsque la voiture du roi était prête à traverser la place dite de Louis XV, quelques coups de fusil ou de carabine, partis de la rive opposée de la Seine ou du palais Bourbon, et, à ce qu'il paraît, dirigés sur la voiture du roi, n'ont pas atteint cette voiture, mais ont frappé diverses personnes qui l'approchaient. Une balle atteignit à la poitrine une dame de Saint-Mesme, qui en mourut dans la soirée; une autre balle perça et fit tomber à terre le chapeau du marquis de Cubières, à cheval près de la voiture du roi. Un homme très-digne de foi, aussi placé près de cette voiture, a vu un individu s'avançer vers lui en disant : On tire sur nous, et lui montrant son habit et son gilet déchirés par une balle qui venait de passer devant sa poitrine. Quelques écrivains ont dit qu'il n'y eut qu'un seul coup de feu.

Le cortége traversa la place Louis XV, bordée d'hommes armés, puis, suivant les rues Saint-Honoré, du Roule et de la Monnaie, les quais de la Mégisserie, de Gèvres, et Pelletier, s'arrêta à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville. Parmi les citoyens qui formaient la double haie, on a remarqué, suivant le procès-verbal des électeurs, des femmes d'un état honnête, des demoiselles à peine au printemps de leur âge, des moines et entre autres des capucins, tous portant sur l'épaule l'épée ou le mousquet. On a évalué le nombre des gardes nationales qui formaient la haie à deux cent mille hommes. Lorsque le roi a passé au bas du Pont-Neuf, il a été salué par plusieurs coups de canons placés près de la statue d'Henri IV, statue sur la tête de laquelle on avait attaché une cocarde nationale. Parmi les acclamations qui se firent entendre pendant la marche, il y eut peu de *vive le roi.*

« Arrivé au perron de l'Hôtel-de-Ville, le roi est descendu de voiture, et le maire Bailly lui a présenté la cocarde aux couleurs de la ville, en lui disant : « Sire, Votre Majesté veut-elle bien accepter le signe distinctif des Français? » Le roi lui-même attache la cocarde à son chapeau, et monte l'escalier de l'Hôtel-de-Ville sous une voûte d'épées entrelacées, appelée voûte d'acier. La foule se pressait autour de Louis XVI; le prince de Beauvau et autres personnes de la suite faisaient des efforts pour l'écarter; le roi leur a dit : « Laissez-les faire, ils m'aiment bien. » La salle était remplie lorsque le roi y entra. Assis sur le trône, des applaudissements et des cris de *vive le roi, notre père!* ont éclaté. Bailly lui a dit : « Je présente à Votre « Majesté quatorze électeurs de Paris, qui brûlent du désir et sollicitent avec « instance l'honneur d'être ses gardes dans l'Hôtel-de-Ville. » Le roi a répondu : « Je les accepte avec plaisir. » Alors ces électeurs ont entouré le trône. Le roi a demandé que toutes les épées fussent remises dans le fourreau; on a aussitôt satisfait à ce désir : puis Moreau de Saint-Méry, l'un des présidents des électeurs, a prononcé un discours, qui commençait ainsi : « Sire, « quel spectacle pour des Français, que celui d'un monarque citoyen, aban- « donnant toute sa pompe et venant chercher un nouvel éclat dans la fidélité « de son peuple! Votre naissance, Sire, vous avait destiné à la couronne;

« mais aujourd'hui vous ne la devez qu'à vos vertus. Contemplez-le, Sire, « ce peuple qui vous presse, dont les avides regards cherchent les vôtres, « qui s'enivre du bonheur de vous posséder ! Et voilà, Sire, ce peuple qu'on « a osé calomnier. »

« Ce discours, souvent interrompu par des applaudissements, fut suivi de la réquisition de M. Éthis de Corny, procureur du roi et de la ville, qui, conformément à ses fonctions, dit : « Je requiers que ce jour mémorable soit « consacré par le vœu d'une statue érigée *à Louis XVI, régénérateur de la « liberté nationale, restaurateur de la liberté publique et père du peuple « français.* » L'érection de cette statue fut votée.

« Lally-Tollendal demanda ensuite la parole. Son discours, fort applaudi, se terminait ainsi : « Roi, sujets, citoyens, confondons nos cœurs, nos vœux, « nos efforts, et déployons aux yeux de l'univers le spectacle magnifique « d'une des plus belles nations, libre, heureuse, sous un roi juste, chéri, ré- « véré, qui, ne devant rien à la force, devra tout à ses vertus et à son amour. » Après ce discours, Bailly a présenté Delavigne au roi, qui, s'adressant aux personnes qui l'entouraient, dit : « Messieurs, je suis très-satisfait. » Bailly s'est approché du trône, a pris les ordres de Sa Majesté, et a dit : « Le roi me charge de vous dire qu'il est touché de l'attachement et de la fidélité de son peuple ; et que son peuple aussi ne doit pas douter de son amour ; qu'il approuve l'établissement de la garde parisienne, ma nomination à la place de maire, et celle de M. La Fayette à la place de commandant général, mais il veut que l'ordre et le calme soient rétablis, et que désormais tout coupable soit remis à la justice. » L'assemblée a fort applaudi ; mais elle a manifesté le désir d'entendre quelques paroles de la bouche du roi. Bailly en a fait l'observation à ce prince, qui a dit : « Vous pouvez toujours compter sur mon amour. »

« La multitude qui remplissait la place de Grève manifestait par des cris le désir de voir le roi. Il s'est mis à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville. En voyant le souverain et son chapeau décoré de la cocarde nationale, le peuple a, par ses vifs applaudissements, fait éclater sa joie. Cette cocarde adoptée semblait être une approbation de l'insurrection, le signe de la réconciliation et d'une alliance nouvelle entre la nation et son roi. M. de La Fayette, resté sur la place de Grève pour y maintenir l'ordre, ne monta à l'Hôtel-de-Ville que pour escorter Louis XVI au moment de son départ, et lui assurer un libre passage. Sa Majesté, parvenue sans obstacle à sa voiture, dit au commandant général : « M. de La Fayette, je vous cherchais pour vous dire que je confirme votre nomination à la place de commandant général de la garde parisienne. » Le roi partit accompagné du même cortége qui l'avait amené. Le public alors lui prodigua des témoignages de respect, de joie, dont il s'était montré fort avare à son entrée ; et le roi, morne et soucieux en arrivant à Paris, parut, en sortant de l'Hôtel-de-Ville, avec l'air de la sécurité et du contentement. »

M. de La Fayette, à la tête d'un détachement de gardes nationales, escorta Louis XVI depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au lieu appelé le Point du Jour, où le roi exigea que cette garde n'allât pas plus loin : elle ralentissait sa marche. Il n'arriva à Versailles qu'à neuf heures du soir. L'Assemblée nationale se trouva sur son passage, et un grand nombre de personnes l'accompagnèrent jusqu'au château. La reine, alarmée sur le sort du roi, disait pendant son

absence : « Ils ne le laisseront pas revenir. » Elle le revit avec beaucoup de joie.

La présence du roi ramena dans Versailles et dans Paris un calme qui fut de peu de durée. La nuit qui suivit la visite du roi à l'Hôtel-de-Ville eut ses orages. Il arriva dans Paris plusieurs accidents, résultant d'armes à feu déchargées sans précaution. Le comité permanent rendit une ordonnance qui défendait de tirer aucun coup de fusil, ni pétards, ni fusées. On découvrit une fausse patrouille, composée de cinq hommes vêtus d'habits verts, avec parements rouges : on ne put l'arrêter. M. de La Fayette avait ordonné, dès cinq heures du soir, à une patrouille du district de l'Oratoire, d'aller garder le poste de la Bastille, et de s'opposer à ce que la foule y pénétrât. Cet ordre fut exécuté; mais, pendant la nuit, une patrouille de soixante hommes, du district des Cordeliers, commandée par Grammont, acteur des Français, vint renouveler à peu près la scène de Danton et de Soulès, gouverneur provisoire de la Bastille. Grammont força les sentinelles, en blessa une d'un coup de sabre, dit qu'il ne connaissait aucun commandant dans la ville de Paris, et ajouta que, si l'on voulait s'opposer à son entrée, il était prêt à donner un assaut avec les soixante hommes de sa patrouille. Les électeurs, ne voyant dans cette affaire qu'une jalousie résultant de la préférence donnée à un district plutôt qu'à un autre, arrêtèrent que la Bastille serait désormais gardée par dix gardes-françaises et soixante citoyens, dont un serait pris dans chacun des soixante districts.

Bailly et La Fayette, nommés par acclamation, l'un maire, l'autre commandant général de la garde parisienne, et confirmés dans ces fonctions par le roi, témoignèrent, dans l'assemblée des électeurs, le désir de réunir encore les suffrages des citoyens des districts de Paris, et ils les obtinrent généralement.

Les patrouilles avaient reçu l'ordre de désarmer tous les brigands et les hommes non inscrits dans la garde nationale d'un district. Cette mesure s'exécutait ; mais, pour s'y soustraire, ces individus sortaient en foule de Paris, munis des fusils qu'ils avaient enlevés aux Invalides. Il fut ordonné que ces hommes seraient arrêtés et désarmés aux barrières.

Le 18 au soir, un nommé Duhamel, monté sur une chaise au milieu du jardin du Palais-Royal, disait à haute voix, à la multitude qui l'entourait, qu'il venait de se présenter à l'Hôtel-de-Ville; qu'il en avait trouvé les portes fermées; que des électeurs même n'avaient pu y pénétrer ; que plusieurs voitures de nobles étaient à la porte, ce qui était fort suspect ; enfin il exhortait son nombreux auditoire à marcher contre l'Hôtel-de-Ville. L'alarme se répandit dans le quartier, les marchands du Palais-Royal et de la rue Saint-Honoré, effrayés, fermèrent leurs boutiques. Une patrouille du district de Saint-Honoré vint enlever l'orateur et le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, et les électeurs le firent traduire devant le commissaire de police.

Le 20 juillet, l'Hôtel des Invalides fut de nouveau investi par une multitude qui prétendait que cet hôtel recélait encore des armes. On y envoya aussitôt des forces qui dissipèrent l'attroupement. Le même jour à six heures du matin, un homme vint soulever les ateliers de charité, occupés près de la nouvelle barrière de Saint-Louis (aujourd'hui barrière du Combat), en disant aux ouvriers de ces ateliers qu'il fallait achever la destruction du bureau

de cette barrière et ne plus permettre de perception; ils mirent en fuite le receveur. On y envoya des troupes pour calmer l'effervescence et assurer la perception des droits.

Le même jour, des députés de Compiègne apportèrent à l'Hôtel-de-Ville une lettre qui annonçait l'arrestation de Berthier de Sauvigny, intendant de Paris. Les habitants de Compiègne, sur un faux bruit, s'étaient laissé persuader que les Parisiens faisaient chercher et poursuivre ce magistrat. Les porteurs de la lettre ajoutèrent que des violences de la part du peuple étaient imminentes, et que la vie de Berthier n'était pas en sûreté à Compiègne. Les électeurs ordonnèrent qu'il serait répondu sur-le-champ aux habitants de Compiègne que Berthier, n'étant ni accusé ni décrété, il n'existait aucune raison légitime de le retenir prisonnier. Ils ordonnèrent de plus que deux électeurs, suivis de cent vingt cavaliers, se rendraient sur-le-champ dans cette ville, qu'ils se saisiraient de Berthier et l'amèneraient dans les prisons de Paris.

Le lendemain, 21 juillet, la place de Grève se remplit d'une foule d'hommes menaçants qui demandaient, à grands cris, la diminution du prix du pain. Quatre électeurs, qui traversaient cette place pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, furent arrêtés par la foule qui leur intima impérieusement le même ordre. Cette foule, bientôt grossie par de nombreuses députations des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, accompagnait de menaces la même demande. L'assemblée des électeurs discuta cette matière délicate; les quatre livres de pain se payaient quatorze sous six deniers; on en réduisit le prix à treize sous six deniers. Cette condescendance des électeurs les sauva pour le moment.

On vint leur annoncer qu'environ vingt mille hommes assiégeaient l'abbaye de Montmartre, et menaçaient de dévaster ce monastère, sous le prétexte qu'il contenait des armes et des munitions cachées; de plus, on accusait l'abbesse, mademoiselle de Montmorency-Laval, de trahison et de complots contre la liberté. Cette religieuse, justement effrayée, fit remettre au curé de Saint-Eustache un billet que ce curé transmit à l'assemblée des électeurs. L'assemblée jeta les yeux sur Deleutre, qui déjà, devant l'Hôtel des Invalides, avait donné des preuves de son talent à dissiper la multitude; il fut chargé, accompagné seulement de deux gardes de ville, d'aller faire lever le siége de Montmartre et débarrasser les habitantes de cette abbaye. L'électeur, arrivé dans la rue des Martyrs, trouva cette rue remplie d'une foule de gens dont l'aspect et le maintien respiraient le pillage et la destruction. Il invita le peuple, rassemblé devant la porte du monastère, à choisir deux délégués pour l'accompagner dans la visite qu'il allait en faire. Le peuple fit son choix; et, pendant six heures, l'électeur visita avec ses deux compagnons toute la maison; salles, chambres, cabinets, caves, armoires, buffets, malles, tout fut soigneusement exploré. Cette recherche minutieuse produisit cependant une découverte, celle d'un mauvais fusil du jardinier. Le rapport de cette visite fut fait à la multitude; elle se dissipa.

Les événements d'un caractère plus funeste de la journée du 22 juillet furent la conséquence et la fin de ceux des journées précédentes. Foulon, conseiller d'état, qu'après l'exil de Necker, on avait, le 12 juillet, nommé adjoint au ministre de la guerre, voyant, quatre jours après, ses partisans disgraciés et en fuite, ses plans rejetés, et connaissant la haine du

public pour sa personne et ses principes, s'esquiva de Versailles, fit courir le bruit que, subitement frappé d'une apoplexie, il était mort et enterré, et se retira furtivement dans une maison de campagne de Viry, village situé à quatre lieues de Paris; mais il n'y demeura pas longtemps. Rappe, syndic de ce village, le fit arrêter et conduire à Paris. Le malheureux Foulon fut réduit à faire le voyage à pied pendant la nuit, à souffrir des mauvais traitements dans la route, de la part de ses conducteurs, qui lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons, et sur le dos une botte de foin. On rapporte qu'il disait souvent : « Un royaume bien administré est celui où le peuple broute l'herbe des champs... Si jamais je suis ministre, je ferai manger du foin aux Français. » La multitude l'accusait de nombreuses exactions.

Arrivé à Paris, il fut conduit chez Acloque, président du district de Saint-Marceau, qui le fit transférer à l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée des électeurs ne savait ce qu'il convenait de statuer à l'égard de Foulon et de ceux qui se trouvaient dans un cas pareil. On discuta longuement, et on décida que les personnes arrêtées par la clameur publique seraient renfermées dans les prisons de l'Abbaye de Saint-Germain, et que sur la porte de cette prison on placerait l'inscription suivante : *Prisonniers mis sous la main de la nation.*

Pour éviter les dangers de l'effervescence du public de la Grève, les électeurs arrêtèrent que Foulon serait, le plus secrètement possible et à l'entrée de la nuit, conduit à la prison de l'Abbaye de Saint-Germain; et dans la crainte que la présence de Berthier de Sauvigny, qui devait arriver le soir, n'accrût la haine du peuple contre Foulon, son beau-père, les électeurs eurent la précaution de donner l'ordre d'aller au-devant de Berthier, et de suspendre sa marche jusqu'à nouvel ordre.

Vers midi, une foule tumultueuse vient grossir le nombre des hommes ameutés sur la place de Grève, et au milieu de cris de fureur demande, d'un ton impératif, la mort de Foulon. L'Hôtel-de-Ville et sa garde sont menacés. L'assemblée des électeurs, alarmée, envoie avertir M. de La Fayette, absent, et députe auprès de ces furieux vingt de ses membres, les plus capables, par leur caractère et leur position, de leur imposer et de les ramener à des dispositions plus pacifiques. Ces électeurs arrivent sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, le maire Bailly à leur tête; ils parlent tour à tour le langage de la raison et de l'humanité, et parviennent à persuader ceux qui les entourent de plus près. Bientôt des vociférations plus violentes encore se font entendre. Les gardes de l'Hôtel-de-Ville ont plus que jamais de la peine à en défendre l'entrée; l'assemblée décide alors que les électeurs, en plus grand nombre, se répandront dans la place, pénétreront dans les différents groupes, et feront sentir au peuple la nécessité de juger Foulon avant de le punir.

Ces électeurs firent de vains efforts pour remplir leur pénible mission, et trouvèrent dans la foule un redoublement de fureur : on était pénétré de l'idée que l'assemblée avait fait évader Foulon. On demandait à le voir, en menaçant de mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville et d'immoler les électeurs eux-mêmes. Informés du désir de la multitude, tous les membres de l'assemblée furent saisis d'effroi. Ils savaient que Foulon avait, dès six heures du matin, été conduit à l'Hôtel-de-Ville; mais les membres du bureau de la nuit, qui l'avaient reçu, s'étant retirés, les électeurs présents ignoraient dans quel en-

droit de l'Hôtel-de-Ville il avait été renfermé. Plusieurs d'entre eux furent chargés de se disperser dans l'hôtel pour chercher le prisonnier; enfin on le découvrit dans la salle de la Reine, entouré de quatre gardes de ville. Alors l'assemblée invita Beaudouin, Charton et deux autres personnes à surveiller Foulon, à ne plus le quitter, et à l'engager à se montrer au public qui le demandait en poussant d'effroyables clameurs.

Foulon se présenta à une fenêtre. A sa vue le peuple parut satisfait; on conçut quelques espérances de calme; mais presque aussitôt, les barrières sont brisées, les gardes forcés, la multitude pénètre, comme un torrent, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville; la salle des électeurs en est remplie.

Le président, Moreau de Saint-Méry, a bien de la peine à obtenir un moment de silence. De la Poise, électeur, en profite pour dire que tout coupable doit être jugé et puni par la justice, et qu'il ne croit pas que parmi ceux qui l'environnent il y ait un seul bourreau. Osselin fait sentir la nécessité d'une instruction et d'un jugement avant toute exécution. Alors la foule s'écrie : « Oui, jugé tout de suite, et pendu. » Osselin parle encore longtemps, mais sans fruit. On consent à ce qu'un tribunal soit établi sur-le-champ, et dont les juges et le procureur du roi soient pris parmi les électeurs. Deux curés de Paris sont nommés et se récusent comme ecclésiastiques. Ces lenteurs déplaisent. L'impatience se manifeste d'une manière épouvantable; le tumulte devient extrême. Des bras nus s'élèvent en faisant le signe de couper une tête; on se précipite vers le bureau, et les plus voisins mettent le poing sous le nez des électeurs, en criant : « Vous nous amusez, et le prisonnier s'échappe. Nous voulons le voir. » En même temps la foule se pressait vers la salle de la Reine, et se disposait à en briser les portes.

On fut contraint, pour apaiser ce mouvement de rage, de proposer que quatre personnes de la multitude fussent commises à la garde de Foulon, en prêtant serment qu'il ne lui serait fait aucun mal. La multitude, devenue plus calme, à la place des deux curés, nomma Bailly et La Fayette. Ces deux citoyens étant absents, on désigna diverses personnes; on s'arrêta enfin à Moreau de Saint-Méry et Duport du Tertre. La fureur était parvenue à son comble; tous demandaient à grands cris qu'on amenât le prisonnier, pour qu'il fût jugé sur-le-champ, en la présence même de l'assemblée. On fait promettre à la multitude qu'il ne lui sera fait aucun mauvais traitement; elle le promet, et protége même son entrée. Lorsqu'il est introduit dans la salle, on le fait asseoir sur une chaise placée sur le bureau.

En ce moment arrive M. de La Fayette; sa présence rétablit le calme. Il prend la parole, et, pendant une demi-heure, il parla avec autant de facilité que d'énergie. «..... Vous voulez faire périr sans jugement cet homme qui « est devant vous, s'écria-t-il, c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui « me flétrirait moi-même, qui flétrirait tous les efforts que j'ai faits en faveur « de la liberté, si j'étais assez faible pour le permettre. Mais je suis loin, « toutefois, de prétendre sauver cet homme s'il est coupable; je veux seu- « lement qu'il soit conduit en prison pour être jugé par le tribunal que « la nation indiquera; je veux que la loi soit respectée. Ainsi je vais « ordonner qu'il soit transféré dans les prisons de l'Abbaye de Saint-Germain. »

Ce discours fit impression sur ceux de la multitude qui se trouvaient à

portée de l'entendre. Alors les deux hommes qu'elle avait choisis pour servir de gardes à Foulon, montèrent sur le bureau et dirent qu'il fallait le conduire en prison ; mais les individus, placés loin de l'orateur, à l'extrémité de la salle, n'étaient pas si favorablement disposés, on entendit des cris *A bas !* articulés avec tant de fureur, que les deux délégués furent obligés de descendre de la table. Alors Foulon voulut parler : il se fit un peu de silence ; mais on ne put entendre que ces mots : « Assemblée respectable...., peuple juste et « généreux !..... au surplus, je suis au milieu de mes concitoyens, je ne « crains rien. » Ces paroles suppliantes, inspirées à ce malheureux par son trouble, ne produisirent pas d'effet ; l'effervescence s'accrut. Sur la place et dans l'Hôtel-de-Ville, on poussa de violentes clameurs. Quelques personnes d'un extérieur décent, mêlées parmi la foule, même dans la salle, excitaient sa cruauté. Un homme bien vêtu, s'adressant au bureau, criait avec fureur : « Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans? »

Par trois fois, M. de La Fayette prit la parole. Son éloquence semblait faire espérer le triomphe des principes de l'humanité, lorsque, de la place de Grève et des extrémités de la salle, s'élèvent des clameurs qui annoncent que les hommes du faubourg Saint-Antoine et du Palais-Royal viennent enlever le prisonnier. Les escaliers et tous les passages de l'Hôtel-de-Ville retentissent de cris épouvantables ; une foule nouvelle vient presser la foule qui remplissait déjà la grande salle. Tous, ébranlés à la fois, se portent avec impétuosité vers le bureau et vers la table qui supportait la chaise sur laquelle Foulon était assis. La chaise s'ébranle ; elle était renversée lorsque La Fayette prononce à haute voix : « Qu'on le conduise en prison. » L'infortuné Foulon était déjà dans les mains du peuple. On l'entraîne sous la fatale lanterne, on lui met une corde au cou, on l'élève jusqu'à une certaine hauteur ; la corde se rompt, il tombe sur le pavé. On noue cette corde rompue, on l'élève une seconde fois, le nœud coule, le malheureux retombe encore. Pendant qu'on cherche une corde neuve, on le laisse dans l'attente de la mort près d'un quart d'heure ; on l'accable d'outrages et de coups ; enfin on parvient à le pendre au fer du réverbère. Il expire, on le descend, on lui coupe la tête, qu'on promène au bout d'une pique ; son corps est traîné par la ville. Peu de temps après cette sauvage exécution, arrive à l'Hôtel-de-Ville un compagnon menuisier, nommé Breton, qui dépose sur le bureau divers effets appartenant à la victime : un soulier avec une boucle d'argent, et une montre d'or. On lui en donna un reçu. Un limonadier, nommé Besson, vint aussi déposer un chapeau, deux montres, dont l'une à chaîne d'or ; deux flacons avec leurs bouchons en vermeil ; deux bourses, dont l'une vide et l'autre contenant onze louis, deux pièces de six sous et une médaille d'argent ; le tout pris sur Foulon. Que de réflexions fait naître le contraste de cette probité et de cette barbarie !

Les électeurs, comme nous l'avons dit, avertis que Berthier de Sauvigny était arrêté à Compiègne, avaient envoyé deux commissaires afin de retarder l'arrivée de ce prisonnier à Paris, de peur qu'il n'y parvînt au milieu de l'effervescence populaire. Les commissaires, contrariés par des bandes considérables d'hommes armés, sortis des villes qu'ils eurent à traverser, ne furent pas les maîtres d'exécuter ces instructions. L'assemblée, instruite que

ces commissaires et leur prisonnier étaient déjà au Bourget, et qu'ils y dînaient, envoya sur-le-champ un exprès pour leur ordonner de coucher dans ce village.

Bientôt arrive à l'Hôtel-de-Ville un de ces commissaires, qui avait pris les devants, et qui exposa, aux membres de l'assemblée que la haine et la fureur manifestée par le peuple des villes traversées par le prisonnier et son escorte étaient extrêmes ; que la plupart des habitants de ces localités voulaient l'accompagner; que l'escorte de deux cent quarante cavaliers que l'Hôtel-de-Ville avait fournie, ne pouvait pas résister à plus de six cents cavaliers et à une multitude innombrable d'hommes à pied, la plupart armés ; que les commissaires n'étaient pas maîtres même de leur propre escorte qui, comme les autres, insultait et menaçait de frapper le prisonnier.

Il restait une ressource à l'assemblée, celle d'envoyer un courrier au-devant de l'escorte, avec ordre au commissaire de conduire directement son prisonnier à la prison de l'Abbaye de Saint-Germain; cet ordre n'arriva point. Le courrier, chargé de le remettre, arrêté par la foule innombrable qui couvrait la route, ne put pénétrer jusqu'au commissaire. Berthier fut en conséquence conduit à l'Hôtel-de-Ville.

Les clameurs, les orages, les transports de fureur, les actes d'atrocité qui s'étaient, pendant la matinée, manifestés sur la place de Grève et dans la salle des électeurs, se renouvelèrent pendant la soirée. On avait cependant pris des précautions pour résister à la violence. La Fayette avait fait garnir la cour et les escaliers de l'Hôtel-de-Ville de gardes-françaises et de citoyens en armes. Le commissaire resté auprès de Berthier, arrive dans la salle et dit qu'il a rempli sa mission avec des peines impossibles à exprimer, et que le prisonnier est déposé et gardé dans une pièce de l'hôtel. Les électeurs ordonnent qu'il soit introduit.

Bailly, qui présidait, lui demanda s'il avait quelque chose à dire. Berthier répondit qu'il se justifierait lorsqu'il connaîtrait les accusations portées contre lui. Le président lui fit subir un interrogatoire qui n'eut aucun résultat important. Le prisonnier dit ensuite qu'ayant passé trois ou quatre nuits sans dormir, il avait besoin de prendre du repos, et demanda qu'on lui en fournît les moyens. Pendant qu'on lisait les procès-verbaux de l'arrestation de Berthier à Compiègne, un bruit confus toujours croissant, des cris tumultueux se firent entendre dans la place de Grève et même dans les salles de l'Hôtel-de-Ville. Au milieu des cris on distinguait ces mots : « Finissez, finissez donc ; on vient, on force l'Hôtel-de-Ville; le faubourg Saint-Antoine... Le Palais-Royal... » En effet la garde de l'Hôtel-de-Ville, toute nombreuse qu'elle était, fut renversée par la vague populaire qui inonda les avenues, la salle des séances et refoula le prisonnier et ses gardes jusque sur le bureau de l'assemblée. Les électeurs prennent en toute hâte la décision de faire conduire Berthier à l'Abbaye. La garde, ayant au milieu d'elle son prisonnier, traversa la salle sans résistance; mais, sortie de l'Hôtel-de-Ville, la foule furieuse se précipita sur lui, et l'arracha des mains des soldats. « A peine il a passé le seuil de l'hôtel, raconte un témoin oculaire, son escorte est dispersée; mille bras le saisissent, et il se trouve transporté sous le fatal réverbère : une corde neuve l'attendait... A cette vue, sa fureur s'allume; il arrache un fusil et

fond sur la foule ennemie qui se presse autour de lui pour le mettre en pièces ; il tombe frappé de cent coups de baïonnettes. Il respirait encore : un monstre de férocité, un cannibale, plonge sa main au fond de ses entrailles palpitantes, lui arrache le cœur et porte cet affreux trophée au comité, muet d'épouvante et interdit de ce prodige de barbarie. » Le Procès-Verbal des électeurs ajoute : « Un homme, vêtu d'un uniforme de dragon, et suivi d'une foule immense, s'est avancé jusqu'auprès du bureau, tenant à la main un morceau de chair ensanglanté, et disant : *Voilà le cœur de Berthier!* Ce spectacle a répandu un sentiment d'horreur dans l'assemblée. Quelques électeurs ont fait signe à cet homme de sortir, et il s'est retiré toujours accompagné de la multitude qui poussait des cris de joie. »

D'autres hommes vinrent annoncer qu'on apportait aussi la tête de Berthier, et qu'elle était déjà sur l'escalier de l'Hôtel-de-Ville. La Fayette et Moreau de Saint-Méry parvinrent à épargner aux yeux de l'assemblée le spectacle de ce nouvel objet d'horreur. Ce cœur, cette tête ont, par ce même dragon, été promenés par les rues de Paris. « On a dit que le dragon qui arracha le cœur de Berthier, avait à venger sur lui la mort d'un père. Quoi qu'il en soit, ses camarades, outrés de cet excès de barbarie, lui déclarèrent qu'il s'était rendu indigne de la vie, et qu'ils étaient résolus de le combattre successivement jusqu'à ce qu'ils eussent lavé la honte dont il avait souillé leur corps, en purgeant l'univers d'un monstre tel que lui. Il se battit et fut tué la nuit même. »

Au milieu de ces sanglantes horreurs une pensée consolante vient heureusement raffermir l'âme, épouvantée de pareils tableaux : des témoignages dignes de foi s'accordent à dire que la mort de Foulon et celle de son gendre Berthier n'étaient point l'acte de la volonté spontanée du peuple, mais l'effet d'une trame secrètement ourdie par la politique ou par une vengeance particulière.

Ainsi se termina la journée du 22 juillet, jour à jamais regrettable, où le sang fut atrocement versé et la justice et l'humanité foulées aux pieds. Qu'ils sont funestes les effets de l'accumulation dans une multitude de toutes les colères individuelles ! Terrible sujet, digne de toutes les méditations du penseur !

Le jeudi 23 juillet, l'assemblée des électeurs s'occupa de mesures propres à prévenir de pareils attentats ; elle envoya une députation à l'Assemblée nationale pour la conjurer d'ordonner, le plus tôt possible, l'établissement d'un tribunal spécialement destiné à juger tous ceux qui sont et seront prévenus et accusés de lèse-nation. M. de La Fayette, indigné des scènes qui s'étaient passées la veille, écrivit à Bailly et aux présidents des districts. « Le peuple, « dit-il dans sa première lettre, n'a pas écouté mes avis, et le jour où il « manque à la confiance qu'il m'avait promise, je dois, comme je l'ai dit « d'avance, quitter un poste où je ne peux plus être utile. » Les électeurs furent consternés de cette résolution ; ils conjurèrent le général, au nom du salut public, de rester au poste où la confiance de ses concitoyens l'avait placé. Tous les districts, tous les militaires joignirent leurs sollicitations à celles des électeurs, le proclamèrent une seconde fois leur commandant général, et jurèrent de lui obéir à la rigueur. M. de La Fayette, touché jusqu'aux larmes, répondit que des preuves si nombreuses d'estime et d'attachement exigeaient

le sacrifice de sa vie, et qu'il la consacrait tout entière au service de la commune.

Quatre jours après cette réélection de M. de La Fayette, le 28 juillet au soir, Necker arriva à Versailles. Ce ministre, pour parvenir en Suisse et à sa maison de Copet, avait passé à Bruxelles, et, de cette ville, s'était rendu à Bâle. De là il répondit à la lettre que l'Assemblée nationale lui avait adressée, en lui envoyant l'extrait de son arrêté du 13 juillet. Ce fut dans une auberge de cette ville qu'il reçut la visite de la duchesse de Polignac, qu'il apprit d'elle les événements qui la déterminaient à fuir et devaient le faire rentrer lui-même. Ce fut aussi là qu'il reçut une lettre du roi qui l'invitait à venir le plus tôt possible. Necker répondit au roi qu'il se rendait à ses désirs, mais qu'il le suppliait de croire que tout ce qui séduit la plupart des hommes élevés aux grandes places n'avait plus de charmes pour lui. Ses amis cherchèrent à le détourner de ce parti : « Il vaut mieux, leur dit-il, s'exposer aux périls qu'aux remords. »

Un courrier annonça le retour de Necker. Ce ministre recueillit sur sa route les témoignages les plus sincères de l'amour des Français, exprimés franchement par des transports de joie qui ne peuvent être comparés à l'appareil d'un vain et stérile cérémonial. Son arrivée produisit dans Paris et dans Versailles la plus vive sensation. Le lendemain il se présenta à l'Assemblée nationale, et son apparition y fit éclater de vifs applaudissements. M. de Liancourt, alors président de l'Assemblée, lui exprima les regrets que son éloignement avait fait naître dans l'Assemblée et la nation entière, et la joie que leur causait son retour. Le reste du discours offrait une apologie délicate et mesurée de ce ministre qui, pour se dérober aux applaudissements, sortit promptement de la salle.

Le jeudi 30 juillet, il se rendit à Paris. Sa marche et son entrée dans cette ville furent l'image du triomphe, non d'un conquérant, mais d'un ami, d'un protecteur du peuple. Il partit de Versailles au son de la musique des gardes-françaises. « Les milices de Versailles et de Sèvres composaient son cortége. On avait disposé sur la route des piquets de dragons : une multitude immense l'attendait à la barrière de la Conférence ; une garde bourgeoise, précédée de détachements de cavalerie, environnait sa voiture. Une joie folle éclatait de toutes parts ; l'air retentissait des cris de *vive la nation ! vive Necker !* Hommes, femmes, enfants, accouraient sur son passage, lui présentaient des bouquets, lui offraient des couronnes. Au milieu de tant de signes de l'allégresse publique, la voiture de Necker, vers une heure après midi, arriva devant l'Hôtel-de-Ville ; douze électeurs le reçurent à la porte de l'assemblée, et l'introduisirent d'abord dans la salle des cent vingt députés des districts, composant une nouvelle municipalité provisoire.

Bailly le fit asseoir auprès de lui, et lui dit : « Monsieur, vous avez prévenu « cette assemblée des représentants de la commune, qui allait députer vers « vous. Vous aviez affligé la France par votre départ, votre retour lui rend « la vie. Elle a mis sa confiance en vous, et son attente ne sera point trompée. « Le passé nous répond de l'avenir. Vous avez vu sur votre passage la joie « des citoyens, vous avez entendu les acclamations du peuple ; vous avez re- « trouvé partout les expressions de la même sensibilité. Ce peuple est celui qui a

« toujours aimé ses rois, qui adore Louis XVI, et qui a montré tant d'énergie « pour recouvrer sa liberté ; voilà sa gloire. La vôtre est d'être béni par un « peuple immense et loué par un peuple libre. » Necker répondit par un long discours qu'il répéta dans la salle des électeurs, où il se rendit ensuite ; il y trouva déjà placées plusieurs personnes distinguées, telles que madame de La Fafayette, madame Necker, madame la baronne de Staël, etc. Necker entra précédé par les douze électeurs, et accompagné de MM. le comte de Saint-Priest, ministre de Paris, le marquis de La Fayette, et de Clermont-Tonnerre. A son apparition, la salle retentit d'applaudissements vifs et prolongés. Moreau de Saint-Méry présenta à M. et à madame Necker, à mesdames de Staël et de La Fayette, des cocardes aux couleurs de la Ville : « Ces couleurs vous sont chères, dit-il, ce sont celles de la liberté. « Le président Delavigne adressa à Necker un discours au nom de l'assemblée dans lequel il peignit les espérances de prospérité que son retour inspirait aux Français. Moreau de Saint-Méry prononça aussi un discours où il appelait Necker l'*ange tutélaire de la France.*

Necker répondit par le discours qu'il avait adressé déjà aux représentants de la commune, dans lequel il insistait sur le besoin de l'ordre et demandait le *pardon* de M. de Besenval, arrêté dans la commune de Villeroy. « Au nom « de Dieu, Messieurs, s'écria-t-il, plus de jugements, de proscriptions, plus « de scènes sanglantes. » Après ce discours, la salle retentit des cris : *Grâce, pardon, amnistie !* Le peuple qui couvrait la place de Grève demandait à voir Necker. Ce ministre se prêta à ce désir, quitta la salle des électeurs pour se rendre dans la salle de la Reine. Bailly l'y accompagna, et, placé à la fenêtre, il reçut des témoignages éclatants de l'allégresse publique.

Pendant son absence, M. de Clermont-Tonnerre proposa à l'assemblée de rédiger sur-le-champ un arrêté relatif à l'amnistie qui venait d'être proclamée. L'arrêté fut rédigé et adopté sans discussion.

Lorsque Necker et Bailly rentrèrent dans la salle des électeurs, on leur fit lecture de cet arrêté. Bailly refusa de signer, en déclarant qu'il était inconstitutionnel, déplacé et dangereux. Necker se retira, ainsi que M. de Saint-Priest, avec le cortége qui les avait amenés ; et Bailly ne tarda pas à l'imiter. Alors Duveyrier fit dans l'assemblée des électeurs la proposition de placer aux côtés du buste de La Fayette, qui figurait dans la salle, les bustes de Necker et de Bailly, avec cette condition que si sa proposition était agréée par l'assemblée, ces deux nouveaux bustes seraient érigés aux frais des électeurs de Paris. De la Poise, électeur, proposa à son tour qu'une médaille fût frappée en l'honneur de Moreau de Saint-Méry, comme un témoignage de la reconnaissance de l'assemblée et du public, pour la constante assiduité de ce président, pour le sang-froid et la prudence qu'il avait montrés dans les instants les plus périlleux de la révolution. Delavigne, le premier des deux présidents, mit la motion aux voix, elle fut unanimement adoptée.

Les électeurs, dans la suite, réparèrent plusieurs omissions. Dans leur séance du 19 mars 1790, ils décernèrent solennellement une épée à M. Élie, une recommandation honorable à M. le marquis de La Salle et à M. de Saudray. Dans la même séance, on arrêta qu'il serait frappé une médaille en mémoire des services rendus par le président Delavigne, comme à Moreau de Saint-Méry ; mais, dans la séance du 24 mars, on revint sur cet arrêté, et il

fut décidé qu'on ne frapperait qu'une seule médaille pour ces deux présidents, portant sur le même côté les effigies de Moreau de Saint-Méry et Delavigne. On arrêta aussi que le portrait de Duveyrier serait gravé et mis à la tête des procès-verbaux dont il était le principal rédacteur. Toutes ces gratifications furent aux frais des électeurs. C'est ainsi que finirent les séances des électeurs.

Dans plusieurs cantons de la France et notamment aux environs de Paris, éclataient des troubles, des émeutes; on n'entendait parler que d'actes de violence et de meurtres; la cherté des grains en était la cause ou le prétexte; tandis qu'ailleurs, pour détruire les titres seigneuriaux et anéantir les restes du régime féodal, on incendiait les châteaux, et l'on mettait leurs habitants en fuite ou en danger de mort. L'Assemblée nationale, instruite de ces excès, de ces désordres, avait nommé un comité spécial, chargé de proposer des moyens propres à ramener le calme et le respect pour les propriétés et pour la vie des citoyens. Dans la séance du 3 août, un membre de ce comité vint proposer une proclamation dont l'Assemblée ne fut pas satisfaite; elle chargea son comité de rédaction de lui en présenter une autre, basée sur les mêmes principes. Le mardi 4 août, on continua la discussion, depuis plusieurs jours entamée, sur la question de savoir si l'acte constitutionnel serait précédé par la déclaration des droits de l'homme. Pendant cette discussion, une lettre du roi annonça à l'Assemblée qu'il venait de nommer garde des sceaux Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux; de confier la feuille des bénéfices à l'archevêque de Vienne, et le ministère de la guerre à M. de La Tour-du-Pin. La séance du soir de la même journée fut remarquable par des scènes d'un bien plus haut intérêt. A huit heures, Target soumit à l'Assemblée le projet de proclamation que le jour précédent elle avait renvoyé à son comité de rédaction.

Cette proclamation, qui était un appel au respect des lois établies pour la sûreté des personnes et des propriétés, produisit une explosion de sentiments généreux, une émulation de désintéressement qui, sans contrainte, sans efforts, sans violences, firent une révolution plus efficace, plus durable que celle produite par la prise de la Bastille.

Le vicomte de Noailles demande la parole et dit : « Le but de la proclamation que vous venez d'entendre est d'arrêter l'effervescence des provinces, d'assurer la liberté publique, et de confirmer les propriétaires dans leurs véritables droits. Mais comment peut-on espérer d'y parvenir sans connaître quelle est la cause de l'insurrection qui se manifeste dans le royaume? Et comment y remédier, sans appliquer le remède au mal qui l'agite? » L'orateur, après avoir indiqué les besoins qui inquiétaient le peuple et le portaient à des excès, fit les propositions suivantes : « 1° Qu'il soit dit, avant la déclaration projetée par le comité, que les représentants de la nation ont décidé que l'impôt serait payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leur revenu; 2° que toutes les charges publiques seront, à l'avenir, également supportées par tous; 3° que tous *les droits féodaux seront rachetables par les communautés, en argent, ou échangés sur le prix d'une juste estimation*, c'est-à-dire d'après le revenu d'une année commune, prise sur dix années de revenu; 4° que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles seront réduites sans rachat. »

Le duc d'Aiguillon monte à la tribune, appuie la proposition du vicomte de Noailles, et propose de décréter : « Que les corps, villes, communautés et individus qui ont joui jusqu'à présent de priviléges particuliers, d'exemptions personnelles, supporteront à l'avenir tous les subsides, toutes les charges publiques, sans aucune distinction, soit pour la quotité des impôts, soit pour la forme de leur perception. Que l'Assemblée nationale, voyant en outre dans les droits féodaux et seigneuriaux une espèce de tribut onéreux qui nuit à l'agriculture et désole les campagnes, et ne pouvant se dissimuler néanmoins que ces droits sont une véritable propriété et que toute propriété est inviolable; arrête que tous les *droits féodaux et seigneuriaux seront à l'avenir remboursables à la volonté des redevables, au dernier trente,* etc. »

Un cultivateur de la Basse-Bretagne, nommé *Le Guen de Kerengal,* vêtu de son habit de paysan, monta à la tribune, et lut un discours dont voici quelques passages : « Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux, si vous aviez été plus prompts à déclarer que les armes terribles qu'ils contenaient et qui tourmentent le peuple depuis des siècles, allaient être anéanties par le rachat forcé que vous eussiez ordonné. Le peuple, impatient d'obtenir justice et las de l'oppression, s'empresse de détruire ces titres, monuments de la barbarie de nos pères. Soyons justes, Messieurs; qu'on nous apporte ici ces titres qui outragent, non-seulement la pudeur, mais l'humanité même; qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette, comme les animaux du labourage; qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs. Qui de nous, Messieurs, ne ferait un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public? »

L'orateur parle ensuite de plusieurs autres droits féodaux, tels que ceux de *champart,* des *chefs-de-rentes,* des *fiscalités,* des *greffiers,* des droits de *moute*, etc., et en fait ressortir les inconvénients.

Legrand, député du Berry, divise les droits féodaux en trois classes : les *personnels*, les *réels* et les *mixtes*. Il pense que les premiers, qui comprennent les *mainmortes,* la *taillabilité,* les *corvées,* méritent d'être abolis sans rachat; que les droits réels doivent être rachetés, et que les droits mixtes, tels que les *banalités,* doivent l'être à un moindre taux que les droits réels.

Lapoule, député de la Franche-Comté, fait ensuite le tableau de divers genres d'oppressions que les seigneurs de sa province exerçaient sur le peuple. Il parle de la mainmorte, tant réelle que personnelle, de l'obligation imposée à quelques vassaux, de nourrir les chiens de leurs seigneurs, et de cet horrible droit, relégué, sans doute depuis des siècles, dans les poudreux monuments de la barbarie de nos pères, par lequel le seigneur était autorisé, dans certains cantons, à faire éventrer deux de ses vasseaux à son retour de la chasse, pour se délasser, en mettant ses pieds dans les corps sanglants de ces malheureux... » Des cris d'horreur et d'indignation interrompent l'orateur; on l'accuse d'exagération, d'imposture, et on lui demande la preuve de cette atrocité. Le tumulte en sens divers est si grand que Lapoule, intimidé, renonce à la tribune.

Dupont de Nemours parle ensuite en faveur du maintien et de l'exécution des lois, de la sûreté des personnes et des propriétés. Après lui, le marquis de Foucault rentre dans le cours de la question ; il s'écrie : « A-t-on pensé faire un vain appel à notre générosité ? C'est sur nous que vont porter les sacrifices par lesquels on veut ramener l'ordre dans le royaume. Eh bien ! il faut qu'on sache que nul de nous ne prétend s'y refuser... Je demande seulement que cette partie de la noblesse, dont la fortune s'alimente, se relève et s'accroît par les faveurs de la cour, supporte la plus grande partie des charges qui vont nous être imposées. » Stimulés par ce discours, les ducs de Guiche et de Mortemart protestent que « toute la partie de la noblesse désignée par M. de Foucault s'estimera toujours heureuse d'alléger le fardeau de ceux qui, vivant dans une honorable indépendance, n'ont point de part aux bienfaits du roi. »

Ce combat de générosité, ce dévouement aux sacrifices ne se terminèrent pas là. Le vicomte de Beauharnais demande l'égalité des peines et l'admissibilité à tous les emplois. Babey, député de la Franche-Comté, fait le tableau des iniquités des agents inférieurs des justices seigneuriales, et demande leur suppression, ainsi que celle des emplois relatifs à la féodalité. Le duc Du Châtelet regrette d'avoir été prévenu sur la proposition du rachat des droits féodaux ; appuie la motion de MM. de Noailles et d'Aiguillon, et ajoute qu'il serait également profitable aux seigneurs et aux vassaux, que les dîmes de tout genre fussent converties en redevances pécuniaires et rachetables à volonté. Le vicomte de Montmorency propose de décréter sur-le-champ toutes les motions qui viennent d'être faites.

Chapelier, président, dit que, d'après le règlement, il doit, lorsqu'il ne se présente plus personne pour parler, mettre les propositions aux voix : « Cependant, ajoute-t-il, aucun de messieurs du clergé n'ayant eu la fa- « culté de se faire entendre, je me reprocherais de mettre fin à cette inté- « ressante discussion, avant que ceux d'entre eux qui désireraient parler « aient fait connaître leurs sentiments. » M. de La Fare, évêque de Nancy, se lève et dit : « Accoutumés à voir de près la misère et la douleur des peuples, les membres du clergé ne forment pas de vœu plus ardent que celui de les voir cesser. Le rachat des droits féodaux était réservé à la nation qui veut établir la liberté. Les honorables membres qui ont déjà parlé n'ont demandé le rachat que pour les propriétaires ; je viens exprimer, au nom des membres du clergé, un vœu qui honore à la fois la justice, la religion et l'humanité. Je demande que, si le rachat est accordé, il ne tourne pas au profit du seigneur ecclésiastique, mais qu'il soit fait des placements utiles pour les bénéfices mêmes, afin que leurs administrateurs puissent répandre des aumônes abondantes sur l'indigence.

M. de Lubersac, évêque de Chartres, approuve tous les sacrifices que la noblesse vient de faire à la liberté publique, et demande de plus qu'on y joigne le sacrifice des *droits de chasse ;* il signale l'absurdité tyrannique des lois faites à ce sujet, lois qui forcent le cultivateur à rester spectateur tranquille du ravage de ses récoltes, et le condamnent à des peines graves, s'il cherche à détruire, même avec des armes innocentes, des animaux qui lui enlèvent ses plus chères espérances.

Les discours de MM. de La Fare et de Lubersac excitent un vif enthousiasme dans l'Assemblée ; le clergé se lève, appuie la proposition de l'évêque de Chartres, et des applaudissements prolongés interrompent pendant quelque temps la séance.

M. de Custine demande que toutes ces propositions soient mises aux voix. M. de Castellane dit que, quant à présent, il ne s'agit que de déclarer tous les droits féodaux remboursables sur des tarifs qui seront dressés plus tard. Le duc de Mortemart demande que les décrets proposés soient prononcés sans désemparer. Le Pelletier de Saint-Fargeau prend la parole : « Nous « donnons au peuple des espérances, dit-il, donnons-lui des réalités. Nous « avons ordonné que provisoirement les impôts continueraient d'être payés « comme ils l'ont été jusqu'à présent, c'est-à-dire que nous avons réservé au « clergé et à la noblesse le bénéfice de leurs exemptions jusqu'à ce qu'elles « aient été expressément révoquées. Pourquoi tarderions-nous à prononcer « cette révocation, dont presque tous nos cahiers nous font une loi? »

Il existait encore beaucoup de vices et d'iniquités dans le gouvernement, restes du vieil édifice féodal. Chacun s'empressait tour à tour de les signaler pour les faire disparaître.

M. de Richier demande la justice gratuite dans tout le royaume et la suppression de la vénalité des charges. Le comte de Virieu propose d'abolir le droit de colombier. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt demande l'affranchissement des serfs dans tout le royaume, et l'adoucissement du sort des esclaves dans nos colonies. Thibaut, curé de Souppes, offre à la patrie, au nom de ses confrères, le casuel des églises ; mais Duport s'y oppose, et demande au contraire que les portions congrues des curés soient augmentées. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, fait un tableau énergique des désastres amenés par la féodalité, et s'élève ensuite contre l'arbitraire des impôts, surtout contre les aides et gabelles dont il demande la suppression.

Après la destruction des priviléges féodaux, il restait encore ceux de quelques villes, de quelques provinces. MM. les comtes d'Agoult et de Blacons viennent les premiers offrir la renonciation des priviléges du Dauphiné dont ils sont députés, et font sentir la nécessité d'être imités par ceux des autres provinces. Bientôt les députés de la Bretagne, de la Provence, de la ville de Semur, de celle de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, et du Languedoc, à quelques restrictions près, renoncent aussi à leurs priviléges. Au milieu de cette débâcle d'abus, on remarque les évêques de Nîmes, de Montpellier et d'Uzès qui consentent à tous les sacrifices nécessaires. Le premier de ces prélats demande que les artisans et les manœuvres sans propriétés soient exempts d'impôts. Le duc de Castries se démet de sa baronnie du Languedoc ; MM. de Latour-Maubourg, d'Estournel et de Lameth, renoncent aussi à leurs baronnies de l'Artois, et le duc d'Orléans se dépouille des droits qu'il possède dans la France Wallone. Le duc de Villequier et le comte d'Egmont abandonnent leurs baronnies. Les évêques d'Auxerre et d'Autun font pareillement le sacrifice de leurs droits dans les états de Bourgogne.

Les actes de dévouement patriotique se succèdent ; chacun se fait un devoir, un honneur de sacrifier son intérêt particulier à l'intérêt national ; chacun, en son nom, au nom de ses commettants, s'empresse de signaler les

vieux abus du gouvernement, de faire disparaître les graves inégalités de droits, de charges, de prérogatives que la barbarie des temps avait introduits entre les provinces, les villes et les habitants d'un même État. Plusieurs députés demandent la suppression des parlements. Freteau, membre de celui de Paris et député de cette ville, dit qu'il restait, à cette cour de justice, peu de sacrifices à faire à la nation française, si ce n'est les vaines prérogatives des charges, l'hérédité des offices, le droit de *committimus*, la noblesse transmissible, quelques exemptions pécuniaires; quoique ces sacrifices fussent peu dignes des représentants du peuple français, le Parlement, par son organe, offrait ce qui était en son pouvoir, et y joignait un dévouement sans bornes à l'exécution des lois nationales. Un député du Beaujolais demande la réformation des lois relatives aux corporations d'arts et métiers, ou leur perfectionnement, si elles n'étaient pas supprimées. On demande ensuite la liberté religieuse pour les non-catholiques; puis, on propose la suppression des droits perçus par la cour de Rome.

M. de Juigné, archevêque de Paris, persuadé que tous les sacrifices étaient consommés, propose, comme il l'avait déjà fait dans d'autres circonstances d'allégresse révolutionnaire, un *Te Deum* en actions de grâces pour le rétablissement des libertés publiques. Mais tout n'était pas terminé. Le duc de Liancourt propose de frapper une médaille pour consacrer cette séance nocturne dont le souvenir retentira dans la postérité. Cette proposition est adoptée par acclamation comme beaucoup d'autres.

Goulard et Duvernai, le premier curé de Roanne, le second curé de Villefranche, demandent l'exécution des lois canoniques contre la pluralité des bénéfices; et ces deux respectables pasteurs, joignant l'exemple au précepte, déclarent qu'ils renoncent à deux bénéfices simples qu'ils possèdent, et ne se réservent que les fonctions pénibles de leur cure. Un troisième curé fait un pareil sacrifice à ses devoirs; mais il accroît le mérite de cette bonne action, en ne voulant point que son nom soit proclamé. L'évêque de Coutances réclame la suppression du droit de *déport* que les évêques de ce diocèse perçoivent en Normandie, et la suppression du droit de *vacat*, en usage dans quelques diocèses du midi. Le député Gossuin renonce, au nom de la ville de Bar-le-Duc, à l'exemption de toute imposition dont cette ville jouissait depuis plusieurs siècles. Gautier de Biauzat, au nom des habitants de Clermont Ferrand, renonce aux franchises, abonnements et priviléges de cette ville.

Le marquis de Gouy propose l'institution d'une fête nationale, destinée à célébrer l'anniversaire de la nuit du 4 août; un autre membre demande qu'il soit envoyé une députation au roi, pour lui communiquer les résolutions prises dans cette séance, et Lally-Tollendal dit : « C'est au milieu de la nation « que Louis XII fut proclamé *le Père du Peuple;* c'est au milieu de l'Assem- « blée nationale que nous devons proclamer Louis XVI *Restaurateur de la « liberté française.* » Cette proposition est adoptée par acclamation. Il était une heure et demie du matin, lorsque le président Chapelier reproduisit toutes les propositions faites pendant la séance, et dont la rédaction fut renvoyée à un comité spécial. Ainsi, dans quelques heures, fut terminé et déraciné le vieil arbre féodal; dans quelques heures, sans trouble, sans contradiction, s'opéra une révolution où l'amour de la patrie et de la justice triompha des

intérêts particuliers, révolution dont les habitants des campagnes recueillirent les principaux fruits.

Toutes les propositions de la nuit du 4 août, rédigées en dix-neuf articles, furent portées au roi par l'Assemblée entière, avec le titre de *Restaurateur de la liberté française*, que cette Assemblée lui avait décerné : le roi accepta ce titre et invita les députés à venir avec lui rendre grâce à Dieu des sentiments généreux qui régnaient dans l'Assemblée.

Malheureusement, il existait en France une faction occulte, ennemie de l'ordre, ennemie de tous les partis, de toutes les classes, ennemie de la cour, ennemie des partisans de la révolution ; proclamant la liberté publique et s'opposant par toutes sortes de violences et de perfidies, à son établissement ; excitant les orages politiques, les émeutes, les meurtres, par le moyen des nombreux brigands dont elle infesta Paris et la France ; produisant des disettes factices, et faisant ensuite soulever le peuple contre les magistrats, en les accusant d'être eux-mêmes les auteurs de ces disettes ; créant des calamités dommageables à toutes les classes, et commettant partout des crimes inutiles et désastreux.

Quelle était cette faction, quels étaient ses chefs et leurs motifs ? Le ministère anglais. Ce ministère, ayant à venger sur Louis XVI la perte des colonies américaines, dont ce roi avait favorisé l'émancipation, jura la ruine de la monarchie et du monarque, et, pour y parvenir, mit tout en œuvre pour exciter en France des crises violentes, une perturbation générale.

Il paraît que le duc d'Orléans, pendant ses fréquents voyages à Londres, fut séduit par les ministres anglais. Ils durent réveiller ses ressentiments contre la cour de France, exciter son ambition, et lui promettre leur appui dans la marche qu'il avait à tenir pour arriver au pouvoir suprême. Ce prince n'était que faiblement ambitieux, et jamais la cruauté ni les crimes ne furent dans son caractère. Il n'avait pas l'audace, le courage persévérant qui caractérisent les grands conspirateurs ; mais il était entouré d'hommes qui, aspirant au partage de sa puissance future, le portaient à consentir à des actes que, dans toute autre circonstance, il aurait désavoués. Dans cette conspiration, le ministère anglais s'était emparé du principal rôle, et ne laissait au duc d'Orléans qu'un rôle secondaire et subordonné. Il s'en servit comme d'un instrument de destruction. Madame Campan, dans ses Mémoires, s'exprime formellement à l'égard de cette machination anglaise. « Il a fallu, dit-elle, pour produire un changement si total dans l'ancien amour du peuple pour ses souverains, la réunion des principes de la philosophie moderne à l'enthousiasme pour la liberté, puisé dans les champs de l'Amérique, et que cette fureur de novation et cet élan aient été servis par la faiblesse du monarque, par la *constante corruption de l'or des Anglais*, et par les projets de vengeance ou d'ambition du duc d'Orléans. Qu'on ne croie pas cette accusation basée sur celle tant de fois répétée par les chefs du gouvernement depuis la révolution. Deux fois, entre le 14 juillet 1789 et le 6 octobre de la même année, la reine m'avait empêchée de faire de petits voyages, me disant : N'allez pas tel jour à Paris, *les Anglais ont versé de l'or*, nous aurons du bruit. » Il paraît que, dans les premiers mois de 1790, le roi écrivit ou fit écrire à M. de Calonne pour se plaindre de la désastreuse influence que le ministère anglais exerçait sur les

habitants et sur le gouvernement de la France. Cet ex-ministre de France répondit négativement, comme il devait le faire, dans une lettre non confidentielle : « Sire, on s'efforce de vous persuader, dit-il, que l'Angleterre « influe dans les troubles qui bouleversent votre royaume; que c'est de l'An- « gleterre qu'est venu l'argent employé à corrompre vos troupes..... Enfin « que cette nation rivale, pour se venger de la perte de l'Amérique, s'occupe « des moyens d'accroître nos désordres, et fomente sous main ce qui tend à « l'entière destruction de la monarchie française, etc. » Il ajoute qu'il a remis au ministre Pitt une note à ce sujet. La lettre de Calonne, sur laquelle Louis XVI écrivit de sa main : *Point répondu,* ne persuada point la cour de France. Voici ce que la reine disait de Pitt : « Cet homme est *l'ennemi mortel de la France;* il prend une cruelle revanche de l'impolitique appui que le cabinet de Versailles a donné aux insurgés américains. Il veut, *par notre destruction*, garantir à jamais la puissance maritime de son pays.... Pitt a servi la révolution dès les premiers troubles, il la servira peut-être jusqu'à son anéantissement. »

Dans la séance de la nuit du 4 août, il avait régné parmi les membres de l'Assemblée nationale un parfait accord d'intentions; mais cet accord si désirable ne fut pas de longue durée. Cette Assemblée, composée d'éléments contraires, animée par des intérêts opposés, d'ailleurs observée, dirigée souvent par le génie de la faction anglaise, ne pouvait se maintenir dans un état d'harmonie. Les désordres, malgré les décrets du 4 août, continuaient dans les provinces et même à Paris.

Le 6 août, des scènes tumultueuses, semblables à celles du mois de juillet, eurent aussi pour théâtre la place de Grève et l'Hôtel-de-Ville. La veille, on avait chargé au port Saint-Paul sur un bateau dix milliers de poudre de traite, pour être envoyés à Essonne, et y être échangés contre de la poudre de guerre. Les comités de la ville, inquiets sur cet envoi intempestif, ordonnèrent que le bateau serait déchargé, et la poudre reportée à l'Arsenal. Le marquis de La Salle avait autorisé les régisseurs des poudres et salpêtres à faire cet envoi et signé son autorisation. Dans cette conduite inconsidérée, mais innocente, les agitateurs trouvèrent un prétexte d'émeute. La place de Grève se remplit d'hommes furieux et menaçants. Les régisseurs, appelés à l'Hôtel-de-Ville, s'y justifient sans peine; alors toute la fureur se tourne contre M. de La Salle. On fait sur la place une proclamation pour calmer la multitude; on la fait sans succès. M. de La Fayette arrive à l'Hôtel-de-Ville; alors, la foule force les portes malgré les gardes, pénètre dans l'intérieur et demande à grands cris M. de La Salle. On l'envoie chercher chez lui; on fait jurer au peuple de ne porter aucune atteinte à sa sûreté. La plus grande partie des assistants prête volontiers ce serment. M. de La Salle, instruit de ces événements, s'était évadé. Le peuple parcourut toutes les salles de l'Hôtel-de-Ville, en brisa les portes pour l'y découvrir, commit beaucoup de désordres, tandis qu'un homme monté sur le fer de la fatale lanterne, tenant une corde d'une main et une chandelle de l'autre, attendait sa proie et l'attendit en vain pendant trois quarts d'heure. M. de La Fayette parvint, à onze heures du soir, au moyen d'une manœuvre habile, à faire évacuer la place de Grève, et à la remplir de troupes. Ce mouvement s'exécuta pendant que le général accom-

pagnait, dans toutes les pièces de l'Hôtel-de-Ville, les brigands qui bouleversaient tout pour y trouver M. de La Salle. M. de La Fayette leur dit alors qu'ils devaient être fatigués, que Paris étant tranquille et la place de Grève vide de peuple, il fallait se retirer. Ils jettent aussitôt les yeux sur la place; étonnés de la voir remplie de soldats, ils songent à la retraite et l'exécutent sans retard. Ainsi se termina cette affaire qui, pour les chefs des agitateurs, fut un coup manqué.

D'autres scènes à peu près semblables résultèrent des entraves qu'éprouvait la circulation des grains. Les approvisionnements ne s'opéraient qu'à travers mille obtacles et des dangers imminents. La faction, semant la méfiance et la crainte, faisait saisir et piller les convois de grains, destinés pour Paris. Il en fut arrêté à Louviers, à Provins, à Mantes, etc.; et l'Assemblée nationale, émue de ces désordres, prit un arrêté qui tendait à les faire cesser.

Dans la séance du 7 août, les six ministres du roi se présentèrent en même temps à l'Assemblée. Le garde des sceaux fit un tableau de l'état déplorable de la France. « Les propriétés sont violées dans les provinces; des mains incendiaires ravagent les habitations des citoyens. Les formes de la justice sont méconnues et remplacées par des voies de fait et par des proscriptions. On a vu, en quelques lieux, menacer les moissons et poursuivre les peuples jusque dans leurs espérances. On envoie la terreur et les alarmes partout où l'on peut envoyer des déprédateurs, etc. » A ce tableau en succéda un autre aussi affligeant. Necker dit qu'à son retour au ministère, il n'avait trouvé au Trésor royal que quatre cent mille francs en écus ou en billets de la caisse d'escompte; que le *déficit* était énorme et le crédit anéanti; que des dépenses extraordinaires et des diminutions inattendues étaient survenues dans le produit des revenus; tels sont les secours immenses en blé que le roi a été obligé de fournir au royaume, les travaux extraordinaires exécutés autour de Paris pour faire subsister douze mille ouvriers, payés à raison de vingt sous par jour; le prix du sel, réduit à moitié dans plusieurs généralités, par l'audace des contrebandiers qui introduisaient par convoi et à force ouverte du sel et du tabac en fraude; le refus général de payer les droits d'entrée, plusieurs barrières détruites; les maisons de la ferme pillées; les registres dispersés, les perceptions arrêtées ou suspendues dans une infinité de lieux; le retard du paiement des vingtièmes, de la taille, de la capitation, etc. Necker proposa, en attendant la réorganisation des administrations et le rétablissement des perceptions, un emprunt de trente millions pour satisfaire aux engagements et aux dépenses inévitables pendant l'espace de deux mois. Cet emprunt, dont il fixait l'intérêt à cinq pour cent, que l'Assemblée nationale réduisit à quatre et demi, ne fut pas rempli : des agents secrets, le 13 août, s'efforçant de le discréditer, excitèrent beaucoup de rumeur à la Bourse, et l'on fut bientôt après obligé de voter un autre emprunt de quatre-vingts millions à cinq pour cent.

Ce fut dans le courant du mois d'août que les Parisiens revêtirent, pour la première fois, l'uniforme de la garde nationale. L'Assemblée fit, le 10 août, publier une proclamation pour rétablir l'ordre dans les campagnes; elle chargea les municipalités de poursuivre les perturbateurs, prohiba les attroupements séditieux, ordonna de dresser des rôles de gens sans aveu, fit prêter

aux troupes nationales et de ligne, le serment *d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.*

Le mardi 11 août, furent supprimées les dîmes ecclésiastiques, suppression qui, frappant un grand nombre d'intéressés, causa beaucoup de murmures. On décréta, le 24 août, que la liberté indéfinie de la presse est un des droits inaliénables de l'homme.

Le 28 du même mois, commença la discussion sur les bases de la constitution. On discuta avec chaleur sur le *veto* du roi : sera-t-il absolu ou suspensif? Cette question fut la cause ou le prétexte de plusieurs agitations. Le 11 septembre, l'Assemblée décréta que le *veto* serait suspensif, et cesserait à la seconde législature après celle qui aurait proposé la loi.

L'harmonie qui avait régné entre les membres de l'Assemblée nationale pendant la nuit du 4 août ne fut pas de longue durée. La faction qui voulait tout brouiller pour tout détruire, ne s'accommodait pas de ce calme, de cette unité d'intentions. Vers la fin du mois d'août et dans la suite, l'Assemblée se divisa en deux fractions. « Dès lors, dit M. Toulongeon, commen-« çaient à se former dans l'Assemblée deux partis distingués par les noms « de *côté droit* et de *côté gauche*, selon qu'ils siégeaient par rapport à la « place où siégeait le président. »

La crainte de la disette s'augmentait; la difficulté et les dangers de l'arrivage des grains en empêchaient l'abondance ; la foule se portait chez les boulangers et y excitait des scènes tumultueuses. Il en était de même dans tous les lieux où se vendaient les grains et la farine. A ces puissants mobiles d'agitation se joignait la discorde qui régnait entre les divers membres des autorités publiques ; les inquiétudes et les fausses démarches que causaient les bruits répandus par la faction de l'étranger, la turbulence des habitués du café de Foy, au Palais-Royal, leurs motions audacieuses, etc. : toutes ces causes entretenaient l'effervescence des esprits, et présageaient une explosion violente qui ne tarda pas à éclater.

D'autre part, les classes privilégiées, mécontentes du nouvel ordre de choses, et surtout des décrets de la nuit du 4 août, se coalisèrent, formèrent un plan de résistance et de contre-révolution dans lequel entrait le projet d'enlever le roi et de le conduire à Metz. Les révolutionnaires, bientôt instruits de ces secrètes machinations, s'occupèrent de les déjouer. Peut-être leurs inventeurs, ceux-là mêmes qui avaient poussé les royalistes à les adopter, furent-ils ceux qui les dénoncèrent aux patriotes ; car l'étranger, suivant M. Toulongeon, aidait alternativement et souvent en même temps les deux partis. « Tous les partis, dit M. le marquis de Ferrières, voulaient une insurrection, dans l'espoir, les uns de la diriger contre l'Assemblée nationale, les autres contre la cour. »

Les hommes du parti opposé à la cour, instruits du projet d'enlever le roi, s'agitaient pour en prévenir les effets, et, sous le prétexte du veto absolu que l'on représentait au peuple comme très-dangereux à la liberté, on parvint, le soir du 30 août, à produire une émeute au Palais-Royal. On y proposa de réunir quinze mille hommes qui marcheraient à Versailles et supplieraient le roi et le dauphin de se rendre à Paris pour leur sûreté. Le marquis de Saint-Huruge, qui figurait à la tête de ce mouvement, fut chargé d'aller

porter cette motion à l'Assemblée nationale. En même temps des lettres anonymes, des lettres signées Saint-Huruge, furent adressées au président et à quelques autres membres, partisans du veto absolu. Ces lettres les menaçaient du sort de Foulon et de Berthier, et de l'incendie de leurs maisons ou de leurs châteaux, s'ils continuaient à trahir leur patrie. Saint-Huruge, armé de sa pétition menaçante, marche du côté de Versailles, à la tête d'environ cent cinquante hommes. Ses formes robustes, ses yeux où se peint une extravagante audace, son front large et ombragé par sa perruque noire, inspirent de la confiance à ceux qui le suivent. Il s'avance par la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme. Là nu obstacle invincible arrête la troupe des pétitionnaires et l'oblige à rebrousser chemin. Un corps de cavalerie et un autre d'infanterie y étaient placés pour lui fermer le passage. Saint-Huruge désappointé marche à l'Hôtel-de-Ville. A son approche, les représentants de la commune, pour esquiver sa pétition, lèvent la séance. Le maire Bailly lui parle, lui fait sentir la nécessité de concilier les esprits et de ramener la paix. La Fayette l'engage à prendre l'uniforme national. Il le prit, et par là se rendit suspect à son parti. Le lendemain, 31 août, même tumulte de la part des habitués du Palais-Royal; ils envoient une députation à la commune de Paris; ils provoquent les représentants de cette commune à faire connaître leur opinion sur le veto, sur les députés de Paris, sur le moyen de les remplacer s'ils en sont mécontents, sur le nouveau mandat qu'il convient de leur donner; enfin ils demandent d'arrêter que l'Assemblée nationale suspendra sa discussion sur le veto, jusqu'à ce que les districts et les provinces se soient prononcés sur cet objet Loustalot, jeune homme doué de plus de talent et de zèle que de raison, fut l'orateur de la députation. Le président de la commune lui répondit brièvement, avec la fermeté convenable.

Néanmoins les troubles continuaient au Palais-Royal, et les habitués de ce foyer d'agitations ne cessaient d'envoyer des députations menaçantes à l'Hôtel-de-Ville. Les représentants de la commune, fatigués de ces émeutes incessantes et pressés par cette question faite dans l'Assemblée nationale : Les chefs de la commune de Paris peuvent-ils assurer aux représentants de la nation la tranquillité de leurs délibérations? prirent, le 1^er^ septembre, un arrêté par lequel ils chargent le commandant général de déployer toutes les forces de la commune contre les perturbateurs du repos public, de les faire arrêter et constituer dans les prisons, pour leur procès être instruit selon la nature des délits. Le sieur Saint-Huruge fut arrêté le même jour, à cause d'une lettre menaçante qu'il avait adressée au président de l'Assemblée nationale. Sa détention, qui ne dura que quelques jours, n'eut pas de suite. Elle calma du moins un peu les troubles du Palais-Royal.

Les directeurs des agitations s'attachant aux subsistances de Paris, augmentèrent, par mille moyens, l'embarras et les inquiétudes de ceux qui remplissaient le dangereux emploi d'y pourvoir.

Cependant le projet de se porter en armes à Versailles, et d'amener le roi à Paris, n'était pas abandonné. On en retardait l'exécution pour mieux en assurer le succès. On insinua aux grenadiers des gardes-françaises d'aller à Versailles pour y remplir leurs postes auprès du roi. La cour en fut bientôt informée et inquiète. M. de La Fayette, le 17 septembre, écrivit à ce sujet la

lettre suivante à M. de Saint-Priest. « Le duc de La Rochefoucauld vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers d'aller cette nuit à Versailles. Je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient l'intention de me demander la permission, que plusieurs croyaient faire une démarche très-simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais dessein, mais non en aucune manière comme un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Montmorin. On avait fait courir la lettre dans toutes les compagnies de grenadiers, et le rendez-vous était, pour trois heures, à la place de Louis XV. »

Cette lettre ne tranquillisa point la cour où M. de La Fayette inspirait des soupçons. Elle fut communiquée au comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, qui la montra à son état-major; on en délibéra, et l'on convint que cette ville ne contenait pas assez de forces pour résister aux gardes-françaises et à la multitude qui pourrait s'y joindre. On invita la municipalité à requérir un régiment de deux bataillons. M. d'Estaing proposa le régiment de Flandre dont on connaissait les dispositions favorables à la cour. Le 21 septembre, M. de Saint-Priest notifia à l'Assemblée nationale la demande de la municipalité de Versailles. Mirabeau ne pensait pas qu'une municipalité pût, sur de pareils motifs, décréter l'établissement d'un corps d'armée. L'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Le 23 septembre, le régiment de Flandre arriva à Versailles. Le corps municipal et les principaux officiers de la garde nationale allèrent au-devant pour l'accueillir et lui faire prêter serment. « L'entrée de ce régiment répandit à Versailles une consternation générale, dit un témoin oculaire; il marchait avec du canon et des provisions de guerre, et cet appareil militaire fit beaucoup d'impression sur les députés. Mirabeau même dénonça hautement cette démarche des ministres; mais ceux-ci se cachaient derrière la demande de la municipalité. » Paris fut bientôt instruit de l'arrivée de ce régiment. Cette nouvelle répandit l'alarme dans les districts, engagea les représentants de la commune à envoyer des commissaires à Versailles, pour en conférer avec les ministres, et fournit aux chefs des conspirateurs un prétexte pour mettre à exécution un projet prémédité depuis un mois.

Necker, dans la séance du 24 septembre, vint à l'Assemblée nationale annoncer que la situation des finances exigeait des sacrifices extraordinaires de la part des Français, et proposa de demander à chacun le quart de son revenu comme prêt et comme contribution momentanée. Déjà le patriotisme français, éveillé sur les besoins du gouvernement, était venu à son secours par des dons volontaires, et l'Assemblée nationale avait, par son décret du 19 septembre, régularisé l'acceptation de ces sacrifices, en ordonnant que ces dons seraient rendus publics par la voie de l'impression, et qu'on nommerait un caissier pour les recevoir et en compter provisoirement. Le roi voulut suivre cet exemple; il envoya malgré les représentations de l'Assemblée

nationale, toute son argenterie à la Monnaie. La carrière, une fois ouverte, s'agrandit, et une noble émulation s'établit parmi les habitants de la France : chacun s'exécutait avec joie. La vaisselle, les bijoux, les diamants étaient avec enthousiasme déposés à la barre de l'Assemblée. La tribune retentit pendant plus de trois années consécutives de dons patriotiques. On se montrait généreux par esprit d'imitation ou de vaine gloire; plusieurs le devenaient dans l'intérêt de leur fortune ou de leur conservation. Le plus grand nombre fut entraîné par le pur amour de la patrie. La plupart de ces dons étaient considérables, et ceux qui les firent ajoutèrent un nouveau mérite à leur action en gardant l'anonyme.

Déjà les signes précurseurs de l'orage se manifestaient dans l'Assemblée nationale. M. de Volney, à la séance du 18 septembre, avait signalé, dans un discours, des oppositions extraordinaires de la part de certains députés. Les scènes de sédition devenaient de plus en plus fréquentes à Paris ; les caricatures, les pamphlets satiriques commençaient à se diriger contre les autorités de la révolution, et le fameux Marat répandait depuis quelques mois ses violents et venimeux écrits.

« Les officiers du régiment de Flandre furent présentés à la famille royale, dit le marquis de Ferrières, et admis au jeu de la reine et à ces petites faveurs que prise tant la vanité française. On peignit au peuple ces moyens innocents comme des séductions criminelles employées contre la liberté. Les gardes-du-corps, selon l'usage constamment observé dans les garnisons, voulurent donner un repas aux officiers du régiment de Flandre. Les gardes-du-corps invitèrent aussi à ce repas les officiers des cent-suisses, des gardes suisses, des chasseurs des Trois-Évêchés et la milice bourgeoise, et les gardes-du-corps demandèrent au roi la grande salle de l'Opéra : ils l'obtinrent; on y dressa une table de trois cents couverts. »

Le 1^er^ octobre, ce repas fut donné. « Tout se passa, dit le marquis de Ferrières, pendant le premier service avec une sorte de décence. Une foule de curieux, attirée par la nouveauté du spectacle, remplissait les loges. La musique des gardes-du-corps et du régiment de Flandre embellit la fête. Les grenadiers de Flandre parurent à l'amphithéâtre. Le duc de Villeroy les fit entrer dans l'intérieur du fer-à-cheval. Cette faveur, accordée aux grenadiers de Flandre, obligea le capitaine des gardes d'accorder la même grâce aux grenadiers des Suisses et aux chasseurs des Trois-Évêchés. Les grenadiers de Flandre demandèrent la permission de porter la santé du roi, de la reine, de M. le dauphin et de la famille royale. Ces quatre santés furent portées. Tous les spectateurs s'y réunirent par des cris répétés de *vive le roi! vive la reine! vive la famille royale!* La santé de la nation fut, dit-on, proposée et rejetée expressément; mais il est probable que personne ne songea à porter cette santé. »

La reine avait refusé de paraître à cette fête; mais elle changea bientôt de résolution d'après l'avis du duc de Luxembourg. L'arrivée de Leurs Majestés et du dauphin, produisit un enthousiasme général, et l'orchestre joua aussitôt des airs faisant allusion à la situation : *O Richard! ô mon roi!* et *Peut-on affliger ce qu'on aime,* du *Déserteur,* qui produisirent une profonde sensation. Le marquis de Ferrières dit que le roi et la reine se placèrent d'abord

dans une loge grillée, et que, ne pouvant résister aux témoignages d'amour des assistants, ils en sortirent et vinrent dans l'intérieur du fer-à-cheval, que la reine prit le dauphin dans ses bras, et fit avec lui le tour de la table, au milieu des acclamations générales. Les gardes-du-corps, les officiers, les soldats, l'épée nue à la main, portèrent la santé du roi, de la reine et du dauphin. Le roi et la reine l'acceptèrent, puis sortirent. « La fête jusque-là n'avait été animée que par une gaîté un peu libre, il est vrai, mais encore décente, continue M. de Ferrières. Bientôt les vins prodigués avec une magnificence vraiment royale, échauffent toutes les têtes; la musique exécute différents morceaux ; on redemande l'air : *O Richard.* Les trompettes sonnent la charge; les convives chancelants escaladent les loges, et donnent à la fois un spectacle dégoûtant et ridicule. Une voix s'écrie : *A bas la cocarde de couleur! vive la cocarde blanche! c'est la bonne.* Plusieurs personnes jettent leurs cocardes et en arborent de blanches. On se porte en foule à la suite du roi et de la reine. Les gardes-du-corps, les officiers, les soldats s'abandonnent, dans la cour de marbre, à mille extravagances. Perceval, aide-de-camp de M. d'Estaing, escalade le balcon de l'appartement de Louis XVI, s'empare des postes intérieurs, s'écrie : *Ils sont à nous, qu'on nous appelle désormais gardes royales.* Il se pare d'une énorme cocarde blanche, plusieurs spectateurs l'applaudissent et l'imitent. »

Le lendemain, les abondants débris de ce repas, et environ quatre cents bouteilles de vin, restées pleines, servirent à composer un déjeuner qui se donna à l'hôtel des gardes-du-corps. Voici ce qu'en dit le marquis de Ferrières : « Les convives se livrent avec encore plus d'emportement à toutes les extravagances de l'ivresse. Des agents des révolutionnaires profitent du tumulte et de la foule, s'introduisent sous l'habit même de garde-du-corps, et, dans le dessein d'animer le peuple, affectent des propos insultants contre la milice bourgeoise de Versailles et contre la garde nationale de Paris. Des femmes et des demoiselles, attachées à la reine et aux princesses, s'établissent dans la galerie du château, distribuent des cocardes blanches : *Conservez-les bien,* disent-elles à celui qu'elles en décorent, *c'est la seule bonne, la triomphante.* Les dames exigent du nouveau chevalier, le serment de fidélité ; il obtint la faveur de leur baiser la main. » Lecointre, lieutenant-colonel de la milice de Versailles, s'éleva contre cette distribution chevaleresque et séductrice. Il en résulta une vive altercation entre lui et un chevalier de Saint-Louis, gendre de la bouquetière de la reine. La porte des appartements fut refusée à un autre chevalier de Saint-Louis, parce qu'il était revêtu de l'uniforme national. Un officier des gardes dit à un major de bataillon : « Vous avez bien peu de cœur de porter cet habit. »

Tous les gens sensés blâmèrent la puérile inconséquence de la cour. Lorsque l'ambassadeur de France en Russie, après le 6 octobre, passa à Vienne, pour se rendre à Paris, il se présenta à Joseph II, et demanda ses ordres pour la cour de France. L'empereur lui répondit : « Que dire de personnes qui « laissent faire le repas des gardes-du-corps, sans être sûres de leur armée? » Bientôt les nouvelles de ces fêtes intempestives, de ces bravades imprudentes, de ce mépris pour des signes chéris, se répandirent à Paris; elles y excitèrent une vive indignation, servirent puissamment le parti contraire à la cour,

et hâtèrent l'explosion d'une crise violente. Des groupes se forment sur toutes les places, sur tous les quais; on s'interroge, on raconte les scènes de Versailles; on en exagère les circonstances; on accroît le sentiment de la vengeance en se le communiquant. En vain des patrouilles tentent de dissiper ces groupes tumultueux : on s'irrite contre elles : « Le temps presse, « hâtons-nous, s'écriait-on, et s'il faut en venir aux mains avec les conjurés, « n'attendons pas que la faim ait énervé nos bras, desséché le peu de sang qui « coule dans nos veines. » A ces marques de l'indignation publique se joignaient les cris : *Du pain! du pain! à Versailles!* On arrachait des cocardes noires à ceux qui les portaient, et dans la journée du dimanche 4 octobre, on fit justice de cinq ou six de ces cocardes. Les membres de la commune prirent un arrêté qui défendait de porter d'autres cocardes que celles aux trois couleurs, devenues un signe de fraternité pour tous les citoyens, et que Sa Majesté avait adopté elle-même. Grâce aux nombreuses patrouilles de la garde nationale, la nuit fut assez tranquille.

Il n'en fut pas ainsi le lendemain 5 octobre; la faction occulte et désorganisatrice déploya toutes ses forces, profita de l'indignation générale, et la fit tourner au profit de ses projets criminels. A six heures du matin, quelques femmes s'attroupent à la porte Saint-Antoine sous prétexte d'obtenir du pain; elles se dirigent vers l'Hôtel-de-Ville, et, dans leur marche, toutes les personnes de leur sexe qu'elles rencontrent, sont forcées de les suivre. En même temps une jeune fille du quartier Saint-Eustache entre dans un corps-de-garde, y prend un tambour, et, parcourant les rues de ce quartier en battant sa caisse, elle rassemble une grande quantité de femmes qui, avec celles du faubourg Saint-Antoine, se portent à l'Hôtel-de-Ville, et y demandent du pain. A ces femmes bruyantes viennent bientôt se joindre des hommes, la plupart armés de piques; ils remplissent la place de Grève.

Malheureusement un boulanger, convaincu d'avoir vendu un pain de deux livres pesant sept onces de moins, était alors conduit au comité de police de l'Hôtel-de-Ville; la foule veut le pendre au fatal réverbère. Le major général Gouvion profite adroitement d'un moment de confusion et de tumulte, et dérobe la victime à ses meurtriers. Le tocsin sonnait, la générale battait, les citoyens émus accouraient dans leurs districts respectifs. Ces districts avertis envoient des forces à la Grève, où, avant leur arrivée, quatre ou cinq cents femmes avaient chargé la garde à cheval, placée à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, et l'avaient poussée jusqu'à la rue du Mouton; elles reviennent attaquer la porte de cet hôtel. L'infanterie, formée en bataillon carré sur le perron, en leur présentant la baïonnette, les contient pendant quelque temps; mais ces furibondes poussent des cris violents, signes d'une nouvelle attaque, et lancent en même temps des pierres contre les militaires qui, n'osant se servir de leurs armes contre des femmes, se replient et ouvrent le passage. Elles pénètrent dans les salles de l'Hôtel-de-Ville. « Quelques-unes, dont la démarche et le costume n'annoncent pas des femmes de la dernière classe, entrent d'un air enjoué dans les différents bureaux, lient conversation avec les commissaires; d'autres, dont le vêtement et le langage décèlent leur grossièreté et leur misère, demandent, avec d'affreuses imprécations, du pain et des armes; disent que les hommes n'ont pas assez de force, et qu'elles sauront

leur donner des leçons de courage ; en même temps elles se jettent sur les papiers qu'elles voulaient livrer aux flammes, disaient-elles, parce qu'ils étaient l'ouvrage des représentants de la commune, tous mauvais citoyens, et qui méritaient la lanterne, Bailly et La Fayette tous les premiers. D'autres essaient de forcer le magasin d'armes ; elles commençaient à douter du succès de leurs efforts, lorsqu'une foule d'hommes, armés de fer, de haches, de piques, traitant l'Hôtel-de-Ville comme une ville prise d'assaut, saisissent, les uns des leviers, les autres des marteaux, se joignent à elles, brisent les portes, s'emparent de sept à huit cents fusils, pillent les faisceaux d'armes et se rendent maîtres de deux pièces de canon. Quelques scélérats pénètrent dans le dépôt des balances, jauges et mesures, où étaient trois sacs d'argent ; ils en enlèvent un, les deux autres sont conservés par des citoyens courageux. Un détachement de cette troupe escalade le beffroi de l'horloge, tombe sur l'abbé Lefèvre, cet intrépide représentant de la commune, qui, chargé de la distribution des poudres, brava tous les dangers avec tant de sang-froid et de courage. On lui passe une corde au cou, on l'accroche à un morceau de bois, où il expirait sans une femme qui coupa la corde et lui sauva la vie. Dans les salles, deux furies, la torche à la main, accourent pour mettre le feu aux papiers, comme elles en avaient annoncé l'intention. Stanislas Maillard fond sur elles et prévient ce nouveau désastre.... Il faillit devenir la victime de ces forcenées.

Ces femmes manifestent le désir de détruire l'Hôtel-de-Ville, puis de marcher à Versailles pour demander du pain à l'Assemblée et au roi. Instruit de leur projet, Maillard monte à l'Hôtel-de-Ville, fait part à M. d'Hermigny, aide-major général, de cette disposition des esprits, et lui demande l'ordre d'accompagner ces femmes à Versailles. M. d'Hermigny refuse cet ordre, en lui disant qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait, pourvu qu'il ne troublât pas la tranquillité publique. Maillard répondit que, loin de la troubler, son projet était de l'assurer ; qu'il débarrasserait l'Hôtel-de-Ville et Paris de ces furibondes, et que, pendant leur éloignement, on aurait la liberté de prévenir des malheurs. Aussitôt il prend un tambour, descend à la porte de l'Hôtel-de-Ville, y bat le rappel, réunit les femmes qui déjà avaient arrêté plusieurs voitures pour charger leur artillerie, se met à leur tête et part. Une partie de ces guerrières sont montées sur des voitures, quelques autres se détachent de la troupe et vont faire des recrues dans différents quartiers, et, de gré ou de force, amènent avec elles toutes les femmes qu'elles rencontrent. Le rendez-vous était aux Champs-Élysées. Après s'être amplement recrutées, elles s'y réunissent au nombre de sept à huit mille. Maillard les commande, et avant de partir parvient à leur persuader qu'il ne convenait pas d'aller en armes demander du pain à l'Assemblée nationale. Alors elles déposent leurs fourches, leurs piques, leurs fusils, leurs pistolets et leurs manches à balai, et partent précédées par une troupe d'hommes armés, par huit à dix tambours, et suivies d'une arrière-garde composée de volontaires de la Bastille.

Cependant M. de La Fayette, commandant général, à la nouvelle de la sédition, s'était porté à l'Hôtel-de-Ville, et faisait d'inutiles efforts pour la calmer. La place de Grève se remplissait de bataillons de gardes nationales, qui, applaudis par les spectateurs, s'écriaient : « Ce n'est pas des applaudissements

que nous demandons ; la nation est insultée, prenez les armes, venez avec nous.»

Les grenadiers envoient une députation au général qui se trouvait au comité de police, dictant des dépêches pour l'Assemblée nationale et le roi. L'orateur parle ainsi : « Le peuple est malheureux, la source du mal est à Versailles. Il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes-du-corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose. Nous couronnerons son fils ; on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux. » M. de La Fayette se récrie contre ces propositions : « Vous voulez donc faire la guerre au roi, et le forcer à nous abandonner, dit-il. — Mon général, nous en serions bien fâchés ; car nous l'aimons beaucoup : il ne nous quittera pas ! et et s'il nous quittait,... nous avons le dauphin. » La Fayette emploie des raisons et même des prières pour détourner les grenadiers de ce dessein. Ils persistent à dire : « Mon général, nous donnerions pour vous jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; mais le peuple est malheureux, la source du mal est à Versailles ; il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris : tout le peuple le veut. » Le général tente alors de haranguer les grenadiers réunis sur la place de Grève ; il leur rappelle le serment qui les lie à la nation, à la loi et au roi ; sa voix est étouffée par les cris redoublés : *à Versailles ! à Versailles !* Il fit encore de nouvelles tentatives ; Bailly vint y joindre les siennes. Ils n'obtinrent de la foule que ces mots : *Du pain ! à Versailles !* Alors le général sentit qu'il ne lui restait plus d'autre moyen de salut que de s'emparer du mouvement et de le diriger. Tourmenté par des cris menaçants, il attendait avec impatience une déclaration de la commune ; il la reçut enfin, elle portait que : « Vu les circonstances et le désir du peuple..., elle autorise M. le commandant général, et même lui ordonne de se rendre à Versailles. » Elle lui adjoignit deux commissaires. Le général donne l'ordre du départ, et des cris de joie se font entendre.

L'avant-garde se composait de sept à huit cents hommes, armés de fusils et de piques, de trois compagnies de grenadiers et d'une quatrième compagnie de fusiliers, le tout soutenu par trois pièces de campagne. Le corps d'armée marchait sur trois colonnes avec de l'artillerie et des chariots de guerre ; il n'y avait dans les rangs que des gardes nationales. « Entre les diverses compagnies, dit un écrivain du temps, on voyait un *ramas de gens bizarrement armés, dont l'extérieur annonçait moins des citoyens que des vagabonds,* et que l'armée semblait amener plutôt pour les contenir et en débarrasser la capitale, que pour combattre et en tirer quelques secours. »

Vers les cinq heures et demie, la troupe de femmes, après avoir commis diverses violences sur la route, et notamment à Sèvres, entra dans Versailles, et y jeta, en arrivant, l'épouvante et la joie. Toutes les boutiques furent fermées. Leur entrée se fit au cri de *vive le roi !* et au chant : *Vive Henri IV.* Une multitude de curieux accourut à leur approche, et les salua par ce cri : *Vivent nos Parisiennes !* La générale bat ; le régiment de Flandre, les dragons, les gardes-suisses, et la garde nationale prennent les armes ; mais ce dernier corps, abandonné par ses commandants, est placé sur les avenues de Paris, de Sceaux et à l'ancienne caserne des gardes-françaises. La municipalité s'assemble ; les gardes-du-corps, au nombre de trois cent vingt,

montent à cheval et se forment en escadron sur la place d'armes. Les ministres se rendent chez Necker; les chefs des corps y sont mandés. M. d'Estaing s'y présente, muni d'une délibération de la municipalité qui l'autorise *à accompagner le roi dans sa retraite*, lui enjoint de ne rien négliger pour le ramener à Versailles, de tenter toutes les voies de conciliation, et, s'il le fallait, de repousser la force par la force.

Les femmes voulaient entrer dans la salle de l'Assemblée nationale : ce fut avec beaucoup de peine que leur chef Maillard parvint à leur faire momentanément renoncer à cette résolution. Maillard avait prescrit à douze femmes seulement de se présenter avec lui à la barre; mais il en entra quinze. On lui accorde la parole : « Le peuple manque de pain depuis trois jours, dit-il; il « est au désespoir; il a le bras levé; il se portera sûrement à quelques excès. « Nous demandons la permission de fouiller dans les maisons suspectées de « recéler des farines. C'est à l'Assemblée à épargner l'effusion du sang; mais « l'Assemblée renferme dans son sein des ennemis du peuple; ils sont cause « de la famine. Des hommes pervers donnent de l'argent et des billets de « caisse aux meuniers, afin de les engager à ne pas moudre. Le peuple a la « preuve de ces faits; il sait le nom de ses ennemis. Nous ne voulons pas le « dire, parce que nous ne voulons pas être dénonciateurs.... » Ici le président Mounier interrompit l'orateur, en lui demandant s'il était sûr de ce qu'il avançait. *Oui, oui,* repartirent Maillard et les femmes qui l'accompagnaient. Maillard, interpellé de nommer les personnes qu'il inculpait, se défendit de satisfaire à cette demande, en disant qu'il n'était pas délateur. Pressé de nouveau, il parut embarrassé, se sauva de ce mauvais pas par des défaites, et, passant à un autre objet, il reprit : « Nous voulons le renvoi du régiment de « Flandre, et une satisfaction de l'insulte faite à la cocarde nationale. « Nous obligerons tout le monde à la porter..... » Alors s'apercevant que son ton impératif causait des murmures, il s'arrêta; le président lui enjoignit de se contenir dans les bornes du respect qu'il devait à l'Assemblée nationale, et ajouta que tous ceux qui voulaient être citoyens avaient la liberté de l'être, mais qu'on ne pouvait forcer les volontés. Maillard repartit : « Quoi que « vous en disiez, nous sommes tous frères, et il n'est personne dans cette As- « semblée qui ne doive s'honorer du titre de citoyen. S'il était quelque « membre qui pût s'en croire déshonoré, il devrait en être exclu. » Alors toute la salle retentit d'applaudissements, et plusieurs voix répétèrent : « Oui, tous « doivent l'être, nous sommes tous citoyens. » Maillard tire de sa poche une cocarde noire, la déchire et en foule aux pieds les lambeaux; bientôt on lui en remet une aux couleurs nationales, de la part des gardes-du-corps; il la montre aux femmes comme un gage des dispositions pacifiques de ces gardes. Les femmes, dont un très-grand nombre s'étaient introduites dans la salle et remplissaient les bancs des députés, crièrent aussitôt : *Vive le roi! vivent messieurs les gardes-du-corps!* Maillard continue et revient au régiment de Flandre, dont il demande le renvoi.

L'Assemblée ordonne à son président (Mounier) de se rendre auprès du roi, à la tête d'une députation, pour lui porter un décret qui venait d'être rendu sur les subsistances, et pour lui demander l'acceptation de la déclaration des droits et des articles constitutionnels. Plusieurs femmes se joignirent

à la députation et furent introduites avec elle au château. Mounier représenta au roi les besoins de Paris et les réclamations de ses habitants, et supplia Sa Majesté de joindre ses efforts à ceux de l'Assemblée nationale, pour seconder les approvisionnements de Paris. Le roi, ému, déplora les malheurs de sa capitale. Les femmes parurent sensibles à ces marques de bonté ; une d'elles, nommée Louison Chabry, jeune bouquetière de dix-sept ans, chargée de porter la parole au roi, lui parla, suivant les uns, en très-bons termes, suivant les autres, elle ne put proférer que ces mots : *Du pain ;* le saisissement qu'elle éprouva la fit tomber évanouie. Dès qu'elle fut remise, elle se jeta aux genoux de Sa Majesté et lui demanda la permission de lui baiser la main. Le roi la releva, l'embrassa, et promit à la députation de donner des ordres pour faire arriver des grains et pour que le pain fût en abondance. Ces femmes sortirent en criant : *Vivent le roi et sa maison !*

Arrivées vers les autres femmes et leur ayant fait le récit de l'accueil qu'elles avaient reçu du roi, elles furent, par ces furies, injuriées, accusées d'imposture ou de s'être laissé corrompre, et assaillies de mauvais traitements. On se disposait même à les pendre au premier réverbère. Grâce à deux de leurs compagnes et à deux gardes-du-corps, elles parvinrent à s'échapper. Alors, un militaire parisien, nommé Bonnout, à la tête d'un peloton de femmes, veut pénétrer dans la cour du château. Les gardes-du-corps s'y opposent, le séparent de la troupe des femmes. Ce militaire poursuivi, se réfugie dans les rangs des gardes-du-corps. Un lieutenant de ces gardes, le marquis de Savonières, et deux autres officiers le poursuivent, en lui donnant des coups de plat de sabre. Bonnout parait les coups avec son arme, en fuyant derrière les rangs, criant qu'on veut l'assassiner, et appelant la milice de Versailles à son secours. A ses cris un garde national de Versailles, nommé Charpentier, tire un coup de fusil sur M. de Savonières, et lui casse un bras. On entend alors de tout côté crier que les gardes-du-corps chargent le peuple. La milice de Versailles fait avancer deux canons; le peuple attaque les gardes-du-corps à coups de pierres, de piques, de fusils. Le duc de Luxembourg, pour calmer l'agitation qui devient générale, donne l'ordre aux gardes-du-corps de se retirer à leur hôtel. Ils défilent, et la milice de Versailles fait sur eux un feu de mousqueterie. Bientôt une troupe d'hommes et de femmes proposent l'attaque du château. Trois pièces de canon, chargées à mitraille, sont pointées ; la mèche en est approchée plusieurs fois; mais la pluie rend cette tentative inutile; alors quelques voix font entendre ces mots : *Arrêtez, il n'est pas temps encore.* Cependant malgré les défenses expresses du roi, les gardes-du-corps, harcelés, ripostent par quelques coups de carabine, qui blessent deux femmes. Mais un nouvel ordre est donné à ces militaires de ne point faire feu, et M. d'Estaing vient annoncer à la garde nationale de Versailles que demain les gardes-du-corps prêteraient le serment et prendraient la cocarde nationale.

L'alarme était au château, et les personnes effrayées qu'il renfermait voulurent échapper au danger par la fuite. « Dès la première nouvelle de la marche des Parisiens, dit madame Campan, M. le comte de Saint-Priest avait fait préparer Rambouillet pour recevoir le roi, sa famille et leur suite, et déjà les voitures étaient avancées. » Des voitures chargées d'effets se présentèrent

pour sortir par la porte de l'Orangerie; un détachement qui veillait sur ce poste les fit rentrer et referma la grille. Cet obstacle, et, comme le dit madame Campan, quelques cris de : *Vive le roi!* entendus par la cour, firent abandonner le projet de départ.

Plusieurs incidents se succédèrent. M. de Moucheton, garde-du-corps, démonté de son cheval, est entre les mains des factieux qui veulent lui trancher la tête. M. Baleine, par des moyens courageux et adroits, parvient, au milieu de grands dangers, à lui sauver la vie.

Les femmes et les hommes venus à Versailles sentirent, vers la nuit, le besoin de nourriture, et manifestaient ce besoin par des murmures. Lecointre parvint, avec beaucoup de peine, à leur procurer les aliments les plus nécessaires. Une partie des femmes, restée dans la salle de l'Assemblée nationale, y passa la nuit; d'autres, pour se mettre à l'abri de la pluie, s'étaient réfugiées dans des églises, dans des corps-de-garde, dans des cabarets; d'autres enfin, groupées avec les hommes féroces qui les accompagnaient, méditaient les moyens d'exécuter sûrement les crimes qu'il leur restait à commettre. La nuit et la pluie suspendirent les hostilités de part et d'autre.

Vers minuit, le bruit du tambour rappela les députés à leur séance. Ils trouvèrent leur salle remplie de plusieurs milliers de personnes, que la pluie avait forcées d'y chercher un asile. Des femmes, en grand nombre, remplissaient les loges, occupaient les siéges des députés, criaient, chantaient, buvaient. Une d'elles, remarquable par la hauteur de sa stature, s'était emparée du fauteuil du président, et, la sonnette à la main, en simulait les fonctions. Les députés ne purent tenir séance qu'au retour de ceux qui s'étaient rendus auprès du roi. Alors on parvint à dégager quelques bancs inférieurs. On put entrer en discussion sur le Code criminel; mais cette discussion fut souvent interrompue par les cris : *Du pain! du pain!* Un homme, assis sur les bancs supérieurs, cria : *Nous n'avons pas besoin de votre belle éloquence; c'est des subsistances, c'est du pain qu'il nous faut.* Mirabeau, après cette interruption, s'écria, avec ce ton imposant qui maîtrisait l'esprit de ses auditeurs : « Je voudrais bien savoir pourquoi on se donne des airs de nous dicter des lois? Lorsque nous avons l'indulgence d'admettre ici des citoyens, leur premier devoir est le respect et le silence. » Cette sortie véhémente fit taire les interrupteurs, et la discussion continua jusqu'à trois heures et demie, puis la séance fut levée. Le président avait fait part à l'Assemblée de l'accession pure et simple du roi à la déclaration des droits et aux articles constitutionnels.

Déjà l'armée parisienne, commandée par M. de Lafayette, était arrivée à Versailles. Ce général, après avoir rappelé à sa troupe ses devoirs et ses serments, et lui en avoir fait prêter un nouveau, avant d'entrer dans cette ville, alla saluer le président de l'Assemblée nationale, et prendre ensuite les ordres de Louis XVI, qui lui dit d'occuper les postes des anciens gardes-françaises. Il calma les inquiétudes du roi en lui répondant de sa troupe. Les commissaires de la municipalité de Paris qui accompagnaient le général, interrogés par le roi et par le prince son frère, sur le vœu des Parisiens, répondirent qu'on suppliait Sa Majesté : 1° de ne confier la protection de sa personne qu'aux gardes nationales de Paris et de Versailles; 2° qu'on désirait que les ministres donnassent un état des subsistances de la capitale et de leurs moyens

de s'en procurer, afin de rassurer la multitude; 3° que le peuple demandait à grands cris une constitution, des juges pour vider les prisons, et la sanction des travaux des représentants; 4° que le roi donnerait une grande preuve de son amour pour les Français, s'il voulait venir habiter le plus beau palais de l'Europe, au milieu de la plus grande ville de son empire, parmi la plus nombreuse réunion de ses sujets. Le roi répondit favorablement aux trois premiers articles; mais il ne dit rien de positif sur l'invitation de fixer sa résidence à Paris.

Tout paraissait tranquille. Le roi, rassuré par le général La Fayette, s'était, ainsi que la reine, livré au sommeil. Le commandant général, ayant logé ses troupes fatiguées et mouillées, s'étant assuré que l'hôtel des gardes était défendu par un bataillon, ayant ordonné des patrouilles, alla, vers le point du jour, prendre du repos et quelque nourriture à l'hôtel de Noailles situé dans le voisinage du château. Mais il n'eut guère le temps de réparer ses forces épuisées par vingt heures de travaux continuels.

A six heures du matin, les femmes de Paris, celles qui, douées de plus d'audace, accompagnaient les brigands, leurs chefs, paraissent brusquement dans les rues de Versailles, et se portent vers le château. Par un sentiment de défiance maladroite, on n'avait pas voulu confier à la milice parisienne la garde de ce château; de plus, M. de La Fayette inspirait des soupçons à quelques personnes de la cour; l'entrée de la chambre du roi lui avait été refusée à deux heures du matin, et on ne lui avait laissé que des postes extérieurs. Ainsi le château était mal gardé, et la grille de la chapelle restée ouverte rendait son entrée facile. Les brigands pénètrent sans obstacle dans les cours du château. Une femme, apercevant un garde-du-corps placé à une des fenêtres, lui adresse des injures grossières; le garde-du-corps a l'imprudence de faire feu; son coup atteint un volontaire parisien et le tue. Cet événement redouble la fureur des assaillants. Ils se jettent sur le premier garde-du-corps qu'ils rencontrent, le traînent dans la cour de marbre, lui coupent la tête et la placent au bout d'une pique. Elle fut portée à Paris et promenée dans les rues.

Pendant cette scène barbare, une autre troupe de femmes et de brigands montaient le grand escalier du château, en hurlant des imprécations, des invectives qui décelaient leurs horribles projets. Un garde-du-corps, nommé Miomandre, suivi de quelques autres, va au-devant de cette troupe furieuse. *Mes amis,* s'écrie-t-il, *vous aimez votre roi et vous venez l'inquiéter jusque dans son palais!* La troupe, sans répondre, continue sa marche. Les gardes-du-corps se replient dans la salle du roi; on les y poursuit; on enfonce un panneau de la porte derrière laquelle ils se sont retranchés, et par ce panneau enfoncé on s'efforce de les percer à coups de piques. Les brigands se dirigeaient évidemment vers l'appartement de la reine encore endormie, en se répandant en injures atroces contre elle. Une de ses femmes, entendant du tumulte et un coup de feu, entra dans la chambre de cette princesse pour l'éveiller. La sœur de madame Campan, alors de service, vola vers l'endroit d'où partait le bruit. « Elle ouvrit la porte de l'antichambre qui donne dans la grande salle des gardes, et vit un garde-du-corps (Tardivet de Repaire) tenant son fusil à travers la porte, et qui était assailli par une multitude qui

lui portait des coups furieux. Son visage était déjà couvert de sang; il se retourne et lui crie : *Madame, sauvez la reine, on vient pour l'assassiner.* Elle ferme soudain la porte sur cette malheureuse victime de son devoir, pousse le grand verrou, et prend la même précaution en sortant de la pièce suivante; et, après être arrivée à la chambre de la reine, elle lui crie : *Sortez du lit, Madame, ne vous habillez pas, sauvez-vous chez le roi.* La reine, épouvantée, se jette hors du lit; on lui passe un jupon, sans le nouer, et ces deux dames la conduisent vers l'œil-de-bœuf. Une porte du cabinet de toilette de la reine, qui tenait à cette pièce, n'était jamais fermée que de son côté. Funeste contre-temps ! elle se trouvait fermée de l'autre côté. On frappe à coups redoublés, un domestique vient ouvrir; la reine entre dans la chambre de Louis XVI et ne l'y trouve pas. Alarmé pour les jours de la reine, il était descendu par les escaliers et les corridors qui régnaient sous l'œil-de-bœuf et le conduisaient habituellement chez la reine, sans avoir besoin de traverser cette pièce. Il entre chez elle et n'y trouve que des gardes-du-corps qui s'y étaient réfugiés. » La reine vit chez le roi ses enfants, que madame de Tourzel avait amenés, et ce fut une scène d'attendrissement et d'angoisse.

Cette irruption dans le château avait été très-rapide. Le général La Fayette, dès qu'il en fut instruit, donna ordre aux grenadiers de son premier poste, commandés par Cadignan, ayant avec lui Cathol, depuis colonel, et son sergent-major Hoche (qui dans la suite devint l'illustre général), de courir au château. Une compagnie de volontaires, commandée par le capitaine Gondran, reçut le même ordre. En même temps, sautant sur le premier cheval qu'il rencontra, il dégagea des mains des brigands un groupe de gardes-du-corps, les confia à la garde des personnes qui l'entouraient; mais ce bienfait l'ayant privé de ses officiers, il resta au milieu de ces hommes féroces. Un d'eux demande hautement sa tête; le général, d'un ton imposant, ordonne qu'on l'arrête. Ses camarades obéissent, traînent à ses pieds cet homme qui s'humilie, et M. de La Fayette arrive au château. Il y trouva les appartements occupés, suivant ses ordres, par la garde nationale. Les brigands, meurtriers ou pillards, à son arrivée, songèrent à s'enfuir. Ensuite le général, déployant une grande fermeté de parole, intimida une multitude furieuse qui remplissait les cours, et, faisant border ces cours de gardes nationales, il rendit l'audace inutile. On parvint à recouvrer des objets volés, et notamment des chevaux enlevés dans les écuries royales. Les brigands et leurs compagnes forcenées, chassés de toutes parts, se retirèrent et se mirent en marche vers Paris, portant, comme un trophée digne de leurs affreux exploits, les têtes de deux gardes-du-corps. Avec eux disparurent les alarmes et les crimes. Purgée de ces brigands, la ville de Versailles parut tranquille; l'ordre y succéda aux agitations, et le caractère national reprit sa douceur accoutumée.

Les gardes-du-corps, convertis par la peur, se montrent aux fenêtres, élèvent leurs chapeaux ornés de la cocarde tricolore, jettent leurs bandoulières en criant : *Vive la nation !* A ces cris le peuple répond : *Vive le roi ! vivent les gardes-du-corps !* Alors de part et d'autre on vit des actes de générosité et de réconciliation. Les gardes parisiennes embrassent les gardes-du-corps; ceux-ci prêtent le serment, et ces militaires, naguère ennemis, en signe de fraternisation, échangent leur coiffure; le volumineux bonnet de grenadier

remplace le chapeau de garde-du-corps, et celui-ci prend à son tour la place du bonnet.

Le roi, la reine, le dauphin se montrèrent au peuple sur le balcon, au-dessus de la cour de marbre. M. de La Fayette, interprète des volontés de Louis XVI, dit, du haut de ce balcon, que le roi allait s'occuper de tout ce qui pourrait contribuer au soulagement du peuple. Ces paroles furent accueillies par de vifs applaudissements et des cris réitérés de *vive le roi !* La famille royale s'était retirée; mais au bout de quelques minutes, demandée par le public, elle reparut sur le balcon. La reine s'y présenta avec ses enfants. M. de La Fayette, parlant au peuple sans pouvoir se faire entendre, prit le parti de baiser publiquement la main de cette princesse. On interpréta convenablement cette action, et l'on entendit aussitôt les cris de *vive la reine ! vive le général !* Pendant ces diverses apparitions, et parmi les cris de *vive le roi!* se mêlait celui-ci : *Le roi à Paris !* Il devint le cri général.

Plusieurs personnes, étrangères aux conspirations, avaient pensé que l'Assemblée nationale serait plus tranquille à Paris, et que le roi, distrait de son entourage, y jouirait de plus de sûreté qu'à Versailles. Ce prince fit proposer à l'Assemblée nationale de se rendre au château pour en délibérer. Mirabeau s'opposa à cette proposition. Alors, ayant pris conseil des ministres, le roi se présenta au balcon et dit au public : « Mes amis, j'irai à Paris avec ma femme et mes enfants; c'est à l'amour de mes bons et fidèles sujets que je confie ce que j'ai de plus précieux. » Interrompu par des applaudissements et des cris de *vive le roi !* il ajouta : « On a calomnié mes gardes-du-corps; leur fidélité à la nation et à moi doit leur conserver l'estime de mon peuple.»

M. de La Fayette vint ensuite présenter plusieurs gardes-du-corps au balcon, et les embrassa publiquement. Cette scène produisit des applaudissements et les cris de *vive le roi! vivent les gardes-du-corps !*

Le départ de Leurs Majestés fut fixé à une heure après midi. L'Assemblée nationale rendit un décret portant qu'*elle était inséparable de la personne du roi pendant la présente session.* Elle décréta ensuite qu'une députation de cent membres accompagnerait le roi à Paris. Le roi partit de Versailles à une heure après midi. Son cortége, très-nombreux, offrait un spectacle quelquefois majestueux, souvent burlesque et affligeant. L'avant-garde, ou la bande des femmes et des hommes, partie la première de Versailles, fut rendue à Paris à deux heures après midi. La plupart de ces femmes montées dans des fiacres, sur des chariots ou sur les trains des canons, portaient, en guise de trophées, des bandoulières, des pommes d'épées, des chapeaux, pris sur les gardes-du-corps; d'autres femmes à pied, couvertes de cocardes, arrêtaient les spectatrices parées de rubans noirs ou verts, et traînaient ces rubans dans la boue. Elles étaient suivies d'une soixantaine de voitures chargées de grains ou de farine.

Le corps d'armée, ou le cortége spécial du roi, qu'il ne faut pas confondre avec la première troupe, était précédé par des femmes, portant de hautes branches de peupliers; par une centaine de gardes nationaux à cheval, par des grenadiers et des fusiliers. Chaque compagnie entourait ses canons, et dans chacune d'elles étaient mêlés des femmes, des gardes-du-corps et des soldats du régiment de Flandre. Les cent-suisses marchaient après eux sur

deux lignes; puis suivaient une garde d'honneur, la municipalité de Versailles et la députation de l'Assemblée nationale. Là paraissaient les voitures du roi, entourées de grenadiers. Sur son passage, ce prince fut témoin de la joie que sa présence excitait partout. La multitude qui suivait, pour exprimer que l'abondance arrivait avec elle, disait, en langage plus trivial que méchant : *Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.* Le roi n'arriva aux barrières de Paris que vers six heures du soir. Le maire Bailly le harangua, et dans son discours, il lui fit pressentir que les Parisiens espéraient le voir y fixer sa demeure la plus habituelle. Il fut ensuite conduit à l'Hôtel-de-Ville. Tout y avait été préparé pour recevoir, dans les formes convenables, le roi et sa famille. Moreau de Saint-Méry prit la parole; dans son discours il félicitait le roi de ce qu'il se trouvait au milieu de ses sujets fidèles, et dans une ville où ses enfants étaient réunis en plus grand nombre que dans tout autre lieu. L'entrée du roi fut calme; il dit : *Je viens toujours avec plaisir et avec confiance au milieu de mon peuple.* Cette phrase, prononcée à voix basse, fut répétée par le maire qui omit les mots : *et avec confiance.* La reine, s'apercevant de cette omission, dit à Bailly : *Ajoutez : avec confiance.* Cette cérémonie terminée, Louis partit avec sa famille. Les acclamations qui l'avaient accompagné lorsqu'il allait à l'Hôtel-de-Ville, l'accueillirent de nouveau sur son passage, de cet hôtel au château des Tuileries.

Le 8 octobre, l'Assemblée nationale reçut une lettre du roi qui l'invitait à nommer des commissaires pour rechercher à Paris un local convenable à ses séances, afin que, décidé à faire son séjour habituel dans cette ville, il puisse plus promptement communiquer avec l'Assemblée. Les bâtiments de l'Archevêché furent choisis provisoirement, et le 19 de ce mois l'Assemblée nationale y tint sa première séance. Le 21 octobre, elle y décréta la loi martiale contre les attroupements séditieux; le 2 novembre, elle sauva la France d'une ignominieuse banqueroute, en décrétant que tous les biens et revenus ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation. Le 9 novembre suivant, les séances de cette Assemblée furent transférées dans des bâtiments préparés au manége des Tuileries, situés sur une partie de l'emplacement de la rue de Rivoli.

Le club breton, où se réunissaient à Versailles les députés de la Bretagne et de plusieurs autres provinces, transféra ses séances à Paris, s'organisa sur un plan plus vaste, et prit le titre de *Club des amis de la Constitution.* Ses séances se tenant dans une salle du couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, ce club, à cause de cette circonstance, fut nommé vulgairement *Club des Jacobins.*

Le duc d'Orléans, accusé d'être l'instigateur des événements des 5 et 6 octobre, reçut, le 14, l'ordre de se retirer en Angleterre, et l'on donna officieusement à cette disgrâce le nom de *commission importante.* Ce prince, entouré, dirigé par des hommes habiles dans l'art des intrigues, et bien plus ambitieux que lui, était devenu le point de mire, l'objet des spéculations d'une faction. Cependant il fut loin de condescendre aux desseins de ceux qui fondaient l'espoir de leur fortune sur son élévation à la suprême puissance. Mirabeau, apprenant son départ, dit un mot très-remarquable, qui, exprimant

le mécontentement des conseillers, prouve aussi la résistance du prince à leurs conseils : *Il ne mérite pas*, dit-il, *la peine qu'on s'est donnée pour lui.* Le 11 juin 1790, il envoya de Londres à Paris, un écrit intitulé : *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution, rédigé par lui-même à Londres.* Cet écrit offre un mélange de candeur et de dignité, et s'il n'amène pas une pleine conviction, il inspire de l'intérêt pour son auteur.

Le 23 novembre 1789, *le comité des recherches* de la commune de Paris, dont l'établissement ne remontait qu'au 21 du mois précédent, dénonça à la cour du Châtelet les attentats des 5 et 6 octobre, ainsi que leurs auteurs et complices. Les informations commencèrent le 11 décembre suivant; trois cent quatre-vingt-treize témoins furent entendus. Le Châtelet ordonna l'arrestation de plusieurs personnes, du nombre desquelles étaient le nommé Nicolas, surnommé *l'homme à la grande barbe*, et la demoiselle *Théroigne de Méricourt* : « Et attendu, est-il dit dans l'ordonnance, que MM. Philippe d'Orléans et Mirabeau l'aîné paraissent être dans le cas d'être décrétés, disons que des expéditions de la présente information, ensemble de celles visées au réquisitoire du procureur du roi, seront portées à l'Assemblée nationale. » En conséquence, le procureur du roi vint à la barre de l'Assemblée nationale et débuta par ce vers de tragédie :

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur.

Il déposa toutes les pièces de la procédure; l'Assemblée en ordonna l'impression, et chargea Chabroud, un de ses membres, d'en faire un rapport. Ce rapport se fit dans les journées du 30 septembre et 1er octobre 1790, et l'Assemblée, d'après la proposition de ce rapporteur, décréta qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau. Ce dernier mit le sceau à cette décision par un discours véhément, dont voici quelques traits : « Oui, le secret de cette infernale procédure est enfin découvert : il est là tout entier (en désignant le côté droit de l'Assemblée), il est dans l'intention de ceux qui ont cru trouver une occasion de signaler leur affreux ressentiment; il est dans l'iniquité des juges qui se sont rendus coupables de ce dessein. » M. le duc d'Orléans, après neuf mois de séjour en Angleterre, revint en France. Ainsi s'évanouirent les poursuites contre la conspiration des 5 et 6 octobre.

Le 19 décembre, l'Assemblée nationale rend un décret qui ordonne la vente des domaines, déclarés *nationaux*, pour la valeur de 400 millions; elle crée, pour pareille somme, des *assignats* territoriaux, destinés à être reçus de préférence en paiement de ces domaines. Le 24 décembre, les non-catholiques sont déclarés admissibles à tous les emplois civils et militaires. Monsieur, frère du roi, se rend, le 26 décembre, à l'Hôtel-de-Ville de Paris pour désavouer les bruits qui circulaient de ses relations avec le marquis de Favras, accusé d'être l'auteur ou l'agent principal d'un plan de contre-révolution.

Le 15 janvier 1790, la France est divisée en quatre-vingt-trois départements; dans la suite l'Assemblée décrète la division de chaque département en districts, de chaque district en cantons, et de chaque canton en municipalités. Décret du 21 janvier 1790 qui abolit la confiscation des biens des

condamnés, et déclare que les délits et les crimes étant personnels, le supplice du coupable et les condamnations infamantes quelconques n'impriment aucune flétrissure à sa famille.

Le 4 février, le roi, accompagné de Necker et du garde des sceaux, sans autre suite, se rend à l'Assemblée nationale, et y prononce un discours où il fait le tableau des désordres qui règnent en France, promet de maintenir la liberté constitutionnelle et demande qu'on affermisse le pouvoir exécutif, et qu'on ne professe qu'une opinion. Tous les membres prêtent le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Ce serment est reproduit dans toute la France.

Le 20 février, pendant qu'on discutait le projet de loi sur les moyens d'arrêter et de prévenir les troubles publics, M. de La Fayette dit ces paroles mémorables : « La révolution étant faite, il ne s'agit plus que d'établir la « constitution. Pour la révolution, il a fallu des désordres; car l'ordre « ancien n'était que servitude, et, dans ce cas, l'*insurrection est le plus saint* « *des devoirs;* mais pour la constitution il faut que l'ordre nouveau s'af- « fermisse, que le calme renaisse, que les lois soient respectées, que les per- « sonnes soient en sûreté. »

Le 5 mars, l'Assemblée nationale décrète que le *livre rouge* serait remis au comité des pensions. Ce livre mystérieux contenait la liste des pensions et gratifications secrètes accordées à divers individus; il ne fut livré qu'à condition qu'une partie resterait scellée. Le 9 avril, l'Assemblée décrète que les dettes du clergé sont déclarées dettes nationales. Le 22 avril, le célèbre Paoli se présente à la barre de l'Assemblée nationale. « J'ai quitté ma patrie as- « servie, je la retrouverai libre, dit-il. » Il prêta le serment civique; le 25 du même mois, il accompagna le général La Fayette dans une revue au Champ-de-Mars. Le 30 avril, l'*institution du jury* en matière criminelle est décrétée.

Les opposants à la révolution, désignés alors sous le nom d'*aristocrates,* qui d'abord s'étaient tenus sur la défensive, avaient, depuis quelques mois, pris une attitude hostile; ils appelèrent le fanatisme à leur secours. Fortifiés par cette association, ils devinrent redoutables, et plusieurs villes des provinces méridionales et autres en ressentirent les cruels effets. D'un autre côté, le parti de l'étranger, à cette époque, s'occupa fortement à soulever les garnisons des ports de mer et de quelques places de guerre. Mais les factions de l'étranger et de l'intérieur, frappées d'étonnement au spectacle de la fédération française, n'osèrent point troubler un accord si parfait, suspendirent leurs attaques, et respectèrent une fête aussi majestueuse.

Quelques affiliations partielles, opérées entre les gardes nationales de diverses villes, donnèrent la première idée d'une association générale de toutes les gardes nationales de France. Des députés des districts de Paris se réunirent à l'Hôtel-de-Ville au nombre de cent vingt, tinrent leurs séances dans la salle de la Reine, et formèrent le comité de fédération. Ils discutèrent leur projet, en arrêtèrent les bases, et rédigèrent une adresse à l'Assemblée nationale. Le 5 juin 1790, ces députés des districts, ayant à leur tête le maire Bailly, prononcèrent à la barre de cette Assemblée un discours où

ils firent sentir l'utilité d'une fédération générale ; l'évêque d'Autun fit, deux jours après, un rapport sur cette pétition. Il proposa d'en adopter la substance. M. de La Fayette l'appuya, et, le 8 juin, l'Assemblée nationale décréta que les directoires de chaque district du royaume seraient tenus d'ordonner à chaque commandant de gardes nationales d'assembler lesdites gardes dans son ressort; que ces gardes choisiraient six hommes sur cent pour se réunir au jour fixé dans le chef-lieu du district; que cette réunion choisirait un homme par deux cents pour se rendre à Paris à la fédération générale. Elle décréta en outre, que la dépense serait supportée par chaque district; et que tous les corps militaires, soit de terre, soit de mer, nationaux ou étrangers, le corps royal du génie, la maréchaussée, la compagnie de la connétablie, les invalides, les commissaires des guerres, les lieutenants des maréchaux de France, etc., enverraient leurs députés à cette fédération. Bientôt après, le comité de fédération fit au nom des Parisiens, une adresse à tous les Français, où l'on remarque ces passages : « Oui, nous sommes frères, nous sommes libres, nous avons une patrie. Trop longtemps courbés sous le joug, nous reprenons enfin l'attitude fière d'un peuple qui reconnaît sa dignité.... Nous ne sommes plus ni Bretons, ni Angevins, ont dit nos frères de la Bretagne et de l'Anjou. Comme eux nous disons : Nous ne sommes plus Parisiens, *nous sommes Français*. Vos exemples nous ont inspiré une grande pensée, vous l'adopterez; elle est digne de vous. » A cette adresse furent annexés une lettre du maire de Paris à toutes les municipalités du royaume, le décret de l'Assemblée nationale et une instruction pour tous les fédérés.

Le 9 juin, les représentants de la commune arrêtèrent que les fédérés seraient logés chez les bourgeois de Paris, et que les domiciliés de chaque section seraient invités à faire leur soumission pour le nombre de fédérés qu'ils pourraient recevoir. Chacun s'empressa de répondre à cette invitation. Bailly, à la tête des députés de la commune pour le pacte fédératif, vint, le 11 juin, adresser au roi un discours où il demanda à Sa Majesté d'honorer la fédération de ses bontés et de sa bienveillance. Le roi répondit : « J'ai sanctionné volontiers le décret de l'Assemblée nationale sur le pacte de fédération que vous lui avez proposé, et je verrai avec plaisir la réunion des députés des gardes nationales et des corps d'armée dans la capitale. »

Pendant que la municipalité de Paris s'occupait de ces dispositions, l'Assemblée nationale ne négligeait rien pour écarter de cette ville tout ce qui pouvait déplaire aux fédérés. Le 20 juin, d'après la motion de Lameth, elle décréta que les quatre figures, symboles de l'esclavage, placées aux angles de la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires, seraient enlevées. Les députés de la Franche-Comté auraient pu voir avec déplaisir la figure qui représentait leur province dans une attitude humiliante et courbée sous les chaînes de la servitude. Un décret du même jour abolit la noblesse héréditaire, et toutes les qualifications féodales dont elle se parait. Cette abolition, proposée par Charles Lameth, fut appuyée par MM. de La Fayette et Mathieu de Montmorency. Des commissaires furent nommés par la commune de Paris pour choisir le lieu le plus convenable, et faire toutes les dispositions relatives à la grande fête projetée. Ces commissaires, aux plaines de Saint-Denis, de Gre-

nelle et des Sablons, préférèrent la vaste esplanade qui se présente au-devant de la façade occidentale de l'École-Militaire, esplanade qui, outre l'avantage d'être plus voisine du centre de Paris, avait celui d'être de forme régulière, entourée de fossés et de huit rangs d'arbres. Pour placer les nombreux spectateurs, ces commissaires proposèrent de renoncer aux échafauds dangereux et de leur préférer des talus en terre couverts de banquettes. La matière de ces talus devait être fournie par le sol qu'il fallait creuser, et le terrain extrait du sol devait être transporté et déposé sur les bords de la vaste esplanade, et former, dans toute sa longueur, des talus élevés de dix pieds. Ces travaux et plusieurs autres, relatifs aux charpentes de la tribune, de l'arc-de-triomphe, de l'autel de la patrie, etc., étaient immenses; le temps pressait. Le 22 juin, le comité de la confédération publia une proclamation pour annoncer aux entrepreneurs et ouvriers qui voudraient concourir aux travaux du Champ-de-Mars qu'ils devaient se faire inscrire au comité de leur section dans le délai de trois jours. Vingt-cinq mille ouvriers étaient employés à ces travaux; leurs progrès, très-lents, désespéraient les citoyens. Le Champ-de-Mars n'offrait que d'informes déblaiements, et l'on n'avait qu'une quinzaine de jours pour achever des travaux immenses, lorsqu'un citoyen de la garde parisienne, nommé Cartheri, adressa, au journal intitulé la *Chronique de Paris*, une lettre où il invitait les Parisiens à se rendre au Champ-de-Mars et à participer aux travaux. Aussitôt que cette proposition fut rendue publique, non-seulement les corporations, les particuliers de tout sexe, de tout âge, de la capitale, mais ceux de ses environs, dans un rayon de dix à douze lieues, voulurent concourir à cette œuvre patriotique. Bientôt on vit les maçons employés aux travaux du pont Louis XVI, les charbonniers, les porteurs d'eau, les colporteurs, les bouchers, les forts de la Halle, enfin toutes les corporations livrées à des travaux fatigants, venir le soir sacrifier à cette œuvre patriotique quelques heures destinées à leur repos. Ils arrivaient par bandes d'hommes de même profession, marchant avec ordre, se tenant de trois en trois sous le bras, portant quelques drapeaux ou signes improvisés, où se trouvait une légende particulière qui caractérisait leur état, leur opinion, chantant les airs patriotiques de cette époque, et quelquefois précédés par le son des tambours ou d'une musique militaire. Sur les drapeaux de plusieurs bandes d'ouvriers on lisait le refrain du carillon national : *Ça ira, ça ira;* sur celui des boulangers ces mots : *Le dernier soupir des aristocrates;* sur celui des bouchers était cette inscription menaçante : *Tremblez, aristocrates, voilà les bouchers.* Les imprimeurs avaient pris cette devise : *Imprimerie, premier flambeau de la liberté.* Sur les drapeaux d'autres corporations étaient inscrites ces phrases : *Vivre libre ou mourir;* ou bien : *Les esclaves du despotisme sont devenus les enfants de la liberté. Pour la liberté rien ne coûte,* etc.

Des classes d'hommes peu accoutumés à des travaux pénibles, plus favorisés par la fortune ou de professions plus relevées, des vieillards, des enfants, des femmes, des prêtres, des moines ne dédaignèrent pas de participer aux travaux du Champ-de-Mars. On y voyait arriver des familles entières; les pères, les mères, les enfants, les domestiques; on y vit travailler des femmes élégantes, en chapeau, en linon; des jeunes gens du *bon ton,* comme

on les qualifiait alors, qui, après avoir parcouru les rues de Paris, portant fièrement sur l'épaule une pioche ou une pelle de bois, venaient s'en servir à remuer la terre. On a vu ces jeunes gens, ces belles dames, ces écoliers, ces moines, dont la robe était retroussée, s'atteler à des tombereaux, traîner la brouette, la remplir avec leur pelle, se livrer, avec allégresse et empressement, à des travaux que l'autorité ne commandait pas. Des femmes, manquant de brouettes, portaient la terre dans leur tablier; les chartreux, sortis de leur cellule, ont paru dans ce vaste atelier et se sont distingués par leur activité. Un particulier ayant fait conduire au Champ-de-Mars un tonneau sur une brouette, pour rafraîchir les travailleurs, parcourait les divers groupes et distribuait gratuitement son vin, en disant : *Ne buvez pas si vous n'avez pas soif.* Sous ces milliers de mains laborieuses et volontaires, le sol se nivelait, et les talus destinés à border le Champ-de-Mars s'élevaient presque à vue d'œil. Si cette immense réunion de travailleurs de tout âge, de tout sexe, de tout état, de toutes couleurs, offrait un spectacle varié, attendrissant, l'activité, la joie, la confiance fraternelle et le bon ordre qui régnaient entre eux n'étaient pas moins touchants. Dans les soirées des 5, 6 et 7 juillet, on évaluait le nombre de ces travailleurs à environ deux cent cinquante mille; et parmi tant d'individus si différents par leur profession, leurs habitudes et leur éducation, réunis sur un même point et dans une agitation continuelle, il ne s'éleva pas une seule querelle, on n'entendit pas une seule parole désobligeante. En arrivant au Champ-de-Mars, chaque travailleur déposait à terre son habit, sa cravate, sa montre, les abandonnait à la merci de la loyauté publique, et allait avec sécurité, se mettre à l'ouvrage. Rien ne fut perdu, rien ne fut enlevé. On ne remarqua pas le moindre désordre, pas la moindre action reprochable dans cette multitude de personnes, si diverses, mais si unanimes dans leurs sentiments. Cependant, pour les diriger, il ne parut dans le Champ-de-Mars ni sentinelles, ni troupes, ni baïonnettes; il n'en fallait point : tous ces travailleurs étaient commandés, protégés, contenus par leur patriotisme. M. de La Fayette parut au Champ-de-Mars pendant ces travaux; il fut aussitôt environné par la foule des travailleurs qui lui adressèrent mille témoignages de leur affection. Ce général y répondit en prenant la bêche, en chargeant de terre une brouette, et en la traînant. Le roi voulut aussi jouir d'un spectacle si étrange. Aussitôt qu'il fut aperçu, un grand nombre de travailleurs, la pioche ou la pelle sur l'épaule, accoururent, et formèrent autour de lui une garde d'honneur. Ce prince visita les divers ateliers. Ces travaux avaient l'attrait d'une fête, d'un spectacle nouveau, d'une partie de plaisir, et ce fut avec peine que les travailleurs apprirent, par une proclamation du 8 juillet, qu'ils étaient invités à s'abstenir de leurs services dont cette proclamation louait l'utilité. Elle ajoutait qu'il ne s'agissait plus que de porter les ouvrages à leur perfection; que le concours d'un grand nombre de personnes deviendrait nuisible et empêcherait de finir toutes les parties qui n'étaient que de décoration.

Cependant, de chaque département de la France, arrivaient des fédérés; plusieurs se trouvèrent heureux d'être rendus dans Paris assez tôt pour participer aux travaux du Champ-de-Mars. Les députés bretons se distinguèrent en marchant en corps d'armée, en campant en route, et portant tous les vi-

vres nécessaires à leur voyage. Les vainqueurs de la Bastille allèrent au-devant d'eux pour les recevoir : ils les rencontrèrent à Saint-Cyr, où l'on fraternisa. Ces Bretons, au nombre d'environ quatre cents, arrivés à Paris, se rendirent d'abord aux Tuileries, où ils reçurent du roi des témoignages de bienveillance. Les Tourangeaux arrivèrent le 12 juillet, et vinrent offrir à Louis XVI un anneau qui avait appartenu à Henri IV, en le priant de le porter le jour de la fédération.

On avait répandu des bruits alarmants, de nature à déterminer des habitants de Paris à déserter cette ville. On disait que la fédération amènerait les événements les plus sinistres, les plus affreux. La municipalité, le 5 juillet, publia à ce sujet une proclamation qui se termine ainsi : « Que ceux qui affectent la frayeur sortent donc, puisqu'ils le veulent; qu'ils fuient la fête de la liberté, sous prétexte de dangers chimériques; mais que les amis de la révolution restent; qu'ils songent *qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour.* » Les malveillants firent aussi courir le bruit dans Paris et les lieux circonvoisins, que, pendant toute la semaine de la fédération, aucune voiture chargée de provisions ne serait admise dans les marchés et halles de cette ville. Une proclamation du 6 juillet vint aussi contredire cette maligne insinuation; elle porte que les voitures de denrées arriveront comme à l'ordinaire, tous les jours, excepté le mercredi 14, jour de la fête, où aucune voiture ne pourra entrer ni rouler dans cette ville. On répandit aussi des inquiétudes sur les carrières et souterrains qui pouvaient exister sous les bâtiments de l'École-Militaire et sous le Champ-de-Mars. Un rapport de l'ingénieur des carrières de Paris prouva que ces carrières ne s'étendaient pas jusque-là, et un procès-verbal de visite dans les bâtiments de l'École-Militaire, dans ses caves, dans ses égouts et aqueducs souterrains, tranquillisa sur les prétendus dangers; tout était dans un état très-rassurant. On chercha aussi à écarter les obstacles et les dangers que pouvaient rencontrer à Paris les fédérés : le département de la police défendit, le 7 juillet, aux femmes accoutumées à offrir des bouquets, pour en recevoir une récompense pécuniaire, de se rendre aux barrières de Paris et d'y importuner, par leur offre et leur demande, les fédérés arrivants.

Le maire de Paris adressa aux soixante sections de cette ville une lettre où il leur rappelle les règlements de police sur les maisons de jeu, dont la tolérance était, dit-il, « un des abus les plus condamnables de l'ancien régime; » on prit plusieurs autres mesures propres à pourvoir Paris de subsistances et à maintenir le bon ordre et le calme dans cette ville. Un règlement de police, du 8 juillet, défend de paraître au Champ-de-Mars et dans les rues le jour de la fédération avec des cannes et des bâtons; nul ne pourra s'y présenter vêtu d'un habit de livrée; aucun carrosse, aucune voiture et charrette, ce jour-là, ne circulera dans les rues. Il est défendu de les obstruer par des échoppes, étalages, par des pierres et des échafaudages, de tirer des fusées, boîtes, pétards, pistolets et autres armes à feu. Il ordonne de plus que toutes les boutiques soient fermées et les fenêtres illuminées. Le 11 juillet, les travaux du Champ de-Mars furent terminés; et le 12 les députés à la fédération, presque tous arrivés, firent vérifier leurs pouvoirs dans un bureau établi à l'Hôtel-de-Ville.

M. de La Fayette, élu le 10 juillet président de toutes les gardes nationales de France, vint, à la tête d'une députation de ces gardes, à l'Assemblée nationale. « Ne craignez point, dit-il en terminant son discours, que ce saint enthousiasme nous entraîne au delà des bornes que prescrit l'ordre public. L'étendard de la liberté ne deviendra jamais celui de la licence ; nous vous le jurons. » La même députation fut présentée au roi. M. de La Fayette lui adressa un discours auquel le roi fit une réponse plus longue et plus affectueuse que celles qu'il avait coutume de faire : « Redites à vos concitoyens que j'aurais voulu leur parler à tous, comme je vous parle ici; redites-leur que leur roi est leur père, leur frère, leur ami ; qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, riche que de leur prospérité, souffrant que de leurs maux... » Il ajouta : « Dites enfin aux différentes provinces de mon royaume que plus tôt les circonstances me permettront d'accomplir le vœu que j'ai formé de les visiter avec ma famille, plus tôt mon cœur sera content. »

Le 12 juillet, les électeurs donnèrent un banquet patriotique où fut invité un fédéré par chacun des quatre-vingt-trois départements, choisi par ses camarades. Le 13 après midi, le roi passa en revue les fédérés dans la place Louis XV et les Champs-Élysées. Le soir du même jour, à la métropole de Notre-Dame, fut célébré un *Te Deum* solennel, où assistèrent plusieurs membres de diverses autorités et cinq cent quatre-vingt-un fédérés. Ce *Te Deum* fut précédé par un *Hiérodrame* en centon, dont toutes les paroles, tirées des livres saints, heureusement choisies et rapprochées par Désaugiers, formaient le sujet de *la prise de la Bastille*. Le style oriental, noble et grave des livres saints, et une musique ravissante, peignirent d'abord la tristesse, le trouble, les alarmes des Parisiens dans les deux premiers jours de la révolution ; puis la joie publique, causée par la prise de cette forteresse. Une grosse cloche faisait partie des instruments de musique, et ses sons lugubres rappelaient ceux du tocsin qui avait souvent jeté l'effroi dans Paris. Ce récitatif dialogué, la musique tour à tour peignant les angoisses du peuple et son allégresse, produisirent sur l'âme des assistants les plus fortes émotions.

Le 14 juillet, jour si impatiemment attendu, objet de tant de voyages, de travaux et de préparatifs, arrive enfin. Les députés des gardes nationales du royaume, des armées de terre et de mer, dès six heures du matin, conformément à l'ordre donné, se rendirent sur le boulevard du Temple, où, depuis la place de la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Martin, se trouvaient des écriteaux indicatifs de l'espace que chaque corps devait occuper. On distribua une bannière à chaque députation, et sur chacune de ces quatre-vingt-trois bannières on lisait le nom du département, et ces mots, inscrits au milieu d'une couronne de chêne : *Confédération nationale, à Paris, le 14 juillet* 1790. A huit heures on se mit en marche dans l'ordre suivant : Une compagnie de cavalerie avec un étendard et six trompettes, ayant à sa tête le chef et le major de la cavalerie; — une compagnie de grenadiers, précédée par la musique et des tambours; — les électeurs de la ville de Paris; — une compagnie de volontaires; — l'assemblée des représentants de la commune; — le comité militaire; — une compagnie de chasseurs; — les tambours de la ville; — les présidents des districts; — les députés de

la commune pour le pacte fédératif; — les soixante administrateurs de la municipalité, accompagnés des gardes de la ville; — corps de musique et de tambours; — bataillon des élèves militaires; — détachement de drapeaux de la garde nationale parisienne; — bataillon de vétérans; — les députés des quarante-deux premiers départements par ordre alphabétique; — le porte-*oriflamme* (bannière en étoffe de soie bleue, brodée d'or); — les députés des troupes de ligne; — les députés de la marine; — les députés des gardes nationales des quarante-un derniers départements par ordre alphabétique; — une compagnie de chasseurs volontaires; — enfin une compagnie de cavalerie, avec un étendard, fermait la marche. Les fédérés de chaque département marchaient leur drapeau déployé, et n'étaient armés que de leurs sabres ou épées. Parmi les troupes de ligne, signalées par l'oriflamme, se trouvaient les maréchaux de France, les officiers généraux, les officiers de l'état-major de l'armée, ceux du génie; les commissaires des guerres, les invalides, les lieutenants des maréchaux de France, les députés d'infanterie suivant le rang des corps, les députés de cavalerie suivant le même ordre, les députés des hussards, ceux des dragons et des chasseurs à cheval; ensuite les officiers généraux et les députés de la marine. Chaque troupe marchait sur huit personnes de front. Ces différents corps dans cet ordre, quittant le boulevard, entrèrent dans la rue Saint-Denis, qu'ils suivirent jusqu'à celle de la Féronnerie. Ils parcoururent cette dernière rue et la rue Saint-Honoré jusqu'au boulevard de la Madeleine. Cette marche pompeuse souvent ralentie, comme il arrive à toutes celles qui sont très-nombreuses, fut contrariée par la pluie qui, par intervalles, fondait sur Paris. Cet inconvénient faisait ressortir le courage et la gaîté des fédérés. Lors des stations, pendant les averses, se donnant la main, ils dansaient au milieu des rues inondées. Pour les restaurer ou les rafraîchir, on voyait sortir des boutiques et des portes, descendre de la plupart des fenêtres des pains, des pâtés, de la volaille et des bouteilles de vin. Le cortége arrivé par la rue Royale à la place Louis XV, vers les dix heures, les pelotons de drapeaux se portèrent à droite à gauche afin de recevoir, entre deux haies, l'Assemblée nationale, et lui servir d'escorte. L'Assemblée nationale, partie vers les dix heures et demie du lieu de ses séances, et marchant sur quatre hommes de front, arriva par la grande allée des Tuileries au Pont-Tournant, où elle trouva la municipalité qui l'attendait, et qui la précéda dans la route. L'Assemblée nationale, dans sa marche, était immédiatement précédée par le bataillon des élèves militaires, composé d'enfants de douze à treize ans, et suivie par celui des vétérans formé de sexagénaires. Entre ces deux âges de la vie, l'Assemblée, occupant le milieu, se trouvait remplir la place de l'âge viril, où les facultés intellectuelles se déploient avec le plus d'énergie. Malgré les diverses ondées, le cortége, encouragé par les cris de joie, les bénédictions des spectateurs qui bordaient la route, qui remplissaient les ouvertures des portes, des fenêtres, et qui se montraient jusque sur les toits des maisons, continua gaîment sa marche. Toutes les hauteurs de Chaillot qui dominaient cette route et le Champ-de-Mars, étaient couvertes de spectateurs. Arrivés en face du Champ-de-Mars, les fédérés trouvèrent sur la Seine un large pont de bateaux, établi à l'endroit même où se voit aujourd'hui le solide pont d'Iéna. Après ce pont et à l'entrée du Champ-

de-Mars, ils admirèrent un arc de triomphe d'une très-grande dimension, percé de trois vastes portiques égaux en hauteur, dont les bandeaux et les pieds-droits en bossages étaient accompagnés de faisceaux, de trophées d'armes; un vaste bas-relief régnait dans toute la longueur de cette construction théâtrale et représentait des deux côtés des sujets relatifs à la fête. Sur chaque face et au-dessus des trophées on lisait des inscriptions dont voici les plus remarquables :

« La patrie ou la loi peut seule nous armer ;
« Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer. »

« Les droits de l'homme étaient méconnus depuis des siècles; ils ont été reconquis pour « l'humanité entière. »

« Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant. »

« Vous chérissez cette liberté, vous la possédez maintenant; montrez-vous digne de la « conserver. »

Au delà de l'arc de triomphe, le cirque le plus vaste qui jamais ait existé se présente aux yeux des fédérés. Son plan offrait un parallélogramme long de quatre cent cinquante toises et large de cent cinquante, dont les angles étaient arrondis; ils voient son immense arène bordée de talus en amphithéâtre, couverts d'une quantité innombrable de leurs concitoyens, de leurs amis, bordure riche et animée d'un tableau où ils allaient figurer et où depuis plusieurs heures ils étaient ardemment attendus. Ces talus étaient larges de vingt toises et leur partie supérieure s'élevait à dix pieds au-dessus du sol; les terres en étaient soutenues par un acrotère en bois, peint en retroussis ou en feston. Des ouvertures vides ou espèces de vomitoires, et des escaliers commodes en facilitaient l'accès, et permettaient aux spectateurs d'y circuler librement. Ces talus se divisaient en deux parties; la plus élevée était privée de siéges; l'inférieure présentait trente rangs de banquettes, graduellement élevées et séparées, de dix en dix, par trois larges intervalles; on pouvait, sans déranger ses voisins, se déplacer et voir toutes les parties de la scène. Ces talus, couronnés par les arbres des allées latérales, offraient un superbe tableau et pouvaient contenir aisément cent soixante mille personnes assises, et cent cinquante mille debout. Les fédérés, en avançant dans l'arène, aperçurent à l'extrémité opposée à celle où était placé l'arc de triomphe, devant la façade de l'École Militaire, une vaste galerie, disposée en amphithéâtre, magnifiquement décorée, destinée à placer le roi, la famille royale, les ministres, l'Assemblée nationale, la municipalité, etc. On avait pratiqué un passage qui, de cette galerie, communiquait au premier étage du bâtiment de l'École Militaire. Leurs yeux avaient déjà été frappés par une construction simple et majestueuse, qui, placée au centre de l'arène, s'élevait à vingts pieds au-dessus du sol : c'était l'*Autel de la patrie*. Un vaste soubassement circulaire formait les premières marches ; au milieu paraissait une construction quadrangulaire. Sur ses quatres faces, on avait pratiqué autant de larges rampes par lesquelles on montait à une esplanade. Chaque face de cette construction était ornée de peintures et d'inscriptions; ces sujets, analogues à la cérémonie, présentaient des guerriers qui juraient de défendre leur patrie et leur liberté, des figures emblématiques de la constitution, la Renommée qui publiait les

décrets de l'Assemblée nationale, etc. Voici quelques-unes des inscriptions :

« Les mortels sont égaux, ce n'est point la naissance,
« C'est la seule vertu qui fait la différence. »

« La loi dans tout État doit être universelle ;
« Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle. »

« Songez aux trois mots sacrés qui garantissent ces décrets : LA NATION, LA LOI et LE « ROI. *La nation*, c'est vous ; *la loi*, c'est encore vous, c'est votre volonté ; *le roi*, c'est « le gardien de la loi. »

Entre les quatre rampes, au-dessus et à l'aplomb des angles, étaient placés quatre grands candélabres élégants, de forme antique, portant des cassolettes où brûlait de l'encens. Du centre de la plate-forme s'élevait, au-dessus de plusieurs marches circulaires, un autel de forme cylindrique, orné de riches draperies et de divers objets consacrés au culte catholique.

Tel s'offrit aux yeux des fédérés le Champ-de-Mars, lorsque vers l'heure de midi ils commencèrent à y entrer. La cavalerie se porta à droite et se rangea dans la contre-allée extérieure ; la compagnie de grenadiers, ainsi que les compagnies employées dans l'escorte, traversèrent le Champ-de-Mars, et allèrent se ranger au bas de la galerie en amphithéâtre, voisine de l'École Militaire. L'Assemblée nationale, précédée de la municipalité de Paris, se présenta. Une salve d'artillerie annonça leur arrivée. En approchant de l'autel de la patrie, ces corps civils se partagèrent en deux files, qui se réunirent ensuite, et vinrent se placer sur les siéges qui leur étaient destinés dans la galerie adossée à l'École Militaire. Les membres de l'Assemblée remarquèrent, à cent pas au delà de l'autel de la patrie, le bataillon des élèves militaires, qu'on nommait l'*espérance de la patrie*, qui les avait précédés pendant la marche. Ils durent aussi voir en arrière et à cent pas au delà de cet autel le bataillon des vétérans qui les avait suivis. Les fédérés, arrivés près de l'autel, y trouvèrent des poteaux et des inscriptions qui leur indiquaient la place que ceux de chaque département devaient occuper. La musique et les tambours occupèrent l'un et l'autre côté de l'esplanade, au bas de l'autel où devait être célébrée la messe. La cavalerie qui fermait la marche se rangea sous la contre-allée à gauche. Il fallut longtemps avant que chaque corps fût arrivé et rangé à sa place. On admira leur bon ordre ; mais l'entrée des corps civils, des électeurs, de la municipalité de Paris et de l'Assemblée nationale, fut la plus imposante. Le ciel, sombre et calme, ajoutait son prestige à la gravité de cette marche, composée d'environ quatorze cents hommes, dont la plupart, considérés comme les soutiens de la liberté, l'espoir de la patrie, rappelaient des souvenirs glorieux, des talents et des bienfaits éclatants. Le silence du respect les accompagna pendant qu'ils parcoururent la longueur de l'arène. Cet épisode fut le plus majestueux de la fête. Les averses se succédaient, et loin d'attrister la fête, elles semblaient y ajouter un nouveau degré de gaîté. Vingt mille fédérés se formant en cercle, tantôt divisés, tantôt réunis, dansaient les armes à la main autour de l'autel, chantaient, poussaient des cris de joie, et, bravant ainsi les ondées, semblaient vouloir prouver qu'ils n'en souffraient pas, pour épargner un sentiment pénible aux spectateurs. Ces averses produisaient un autre effet. Aussitôt qu'elles se faisaient

sentir, cent mille parapluies se déployant donnaient aux masses des talus une teinte différente ; alors elle se composait de points verts et rouges. Bientôt la pluie cessant faisait fermer ces parapluies, disparaître ces couleurs, et en faisait naître d'autres.

A trois heures après midi, le roi, arrivé par les bâtiments de l'École Militaire, pénétra dans la galerie; la reine et la famille royale y parurent en même temps, et y prirent séance. Aussitôt que le roi fut placé sur son trône, le bruit du canon en avertit l'immense multitude des spectateurs, qui répondirent à cette annonce par des cris prolongés de *vive le roi! vive la nation!* suivis de gestes exprimant la joie que causait sa présence. La reine aussitôt éleva son fils, le montra au public et reçut sa part des applaudissements. A l'instant les drapeaux des fédérés des quatre-vingt-trois départements, ceux des soixante districts de Paris, le drapeau appelé *oriflamme*, destiné à la troupe de ligne, et autres que le vent faisait agréablement flotter au-dessus des bataillons, furent groupés sur l'esplanade de l'autel.

M. de Talleyrand-Périgord, député à l'Assemblée nationale, évêque d'Autun, chargé des principales fonctions religieuses de la fête, et assisté par les soixante aumôniers de la garde parisienne, tous vêtus d'aubes avec des ceintures tricolores, célébra la messe, pendant que dix-huit cents instruments de musique exécutaient des airs analogues à la cérémonie. La messe achevée, ce prélat bénit les drapeaux. Alors M. de La Fayette s'avança vers la galerie où le roi et l'Assemblée nationale étaient placés, il descendit de cheval, monta les cinquante marches qui conduisaient au trône, et vint prendre les ordres de Sa Majesté, qui lui remit la formule du serment décrété. M. de La Fayette se rendit aussitôt à l'autel, y déposa son épée, et, monté sur le point le plus élevé, il donna le signal du serment qu'on allait prêter, en agitant un drapeau dans les airs; puis il prononça, au nom des fédérés, la formule suivante : « Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir, de tout notre pouvoir, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent; de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. » Au même instant tous les bras se lèvent, les épées s'agitent, et des cris répétés font entendre ces mots : *Je le jure.* Le son des nombreux instruments retentit en éclatantes fanfares, et les détonations de l'artillerie ébranlent l'air, dispersent entièrement les nuages et font cesser la pluie. Le président de l'Assemblée nationale, placé à la droite du roi, se lève et prononce la formule suivante : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir, de tout mon pouvoir, la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par le roi. » Tous les députés se lèvent et crient : *Je le jure.* Les acclamations des fédérés, des spectateurs, les sons de la musique, se mêlent au bruit des salves d'artillerie. Bientôt après Louis XVI se lève, étend sa main du côté de l'autel, et prononce d'une voix forte le serment suivant : « Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi, et à

faire exécuter les lois. » Aussitôt partent de toutes parts les acclamations de *vive le roi! vive l'Assemblée nationale! vive la nation!* et les députés, s'embrassant tour à tour, offraient le spectacle d'une réunion d'amis qui se rejoignent après une longue absence. La musique, les tambours, le canon, les airs patriotiques ajoutèrent leurs sons aux témoignages de l'allégresse publique. Un *Te Deum,* chanté à grand orchestre, finit cette auguste solennité.

Il était plus de cinq heures lorsque la cérémonie fut terminée; les fédérés, en bon ordre, se rendirent au château royal de la Muette, situé à un quart de lieue du Champ-de-Mars, où un dîner de vingt-cinq mille couverts, sur des tables dressées dans les allées du parc de ce château, les attendait. M. de La Fayette s'y rendit, et manqua d'être étouffé par les embrassements sincères ou perfides d'une foule d'hommes inconnus : un de ses aides-de-camp s'aperçut de son état, et employa la force pour le dégager. Ce banquet donné par la commune de Paris, malgré le grand nombre des convives, se fit remarquer par beaucoup de joie, par des acclamations, des toasts et des chants patriotiques; par des danses, et par le bon ordre qui y régna constamment. Le repas terminé, les fédérés se retirèrent paisiblement à Paris, chacun chez leur hôte. Il en fut de même des quatre cent mille spectateurs qui garnissaient les talus du Champ-de-Mars. Ils s'écoulèrent sans trouble, sans le moindre désordre. L'influence étrangère n'agissait point sur eux : si tout était national, tout était extraordinaire dans cette fête. Pendant la nuit du 14 juillet les rues de Paris furent illuminées. Les jours suivants furent aussi consacrés à diverses fêtes. Le 15, le peuple offrit un bouquet à la statue équestre de Henri IV, et l'orna de rubans tricolores : sur le devant de la balustrade, se voyaient les médaillons du maire Bailly, du commandant général La Fayette, et cette inscription : « *Il eut l'amour du peuple; Louis XVI est son héritier.* » Le clergé de la paroisse Saint-Barthélemy, amené sur la place, y chanta un *Te Deum* et le *Dominus exaudiat;* puis le peuple entonna la chanson de *Vive Henri IV!* qu'une musique nombreuse accompagnait. Le même jour, le duc d'Orléans donna, dans le cirque souterrain qui existait au milieu du jardin du Palais-Royal, un dîner aux fédérés, où ils se livrèrent à des chants, des danses et autres divertissements. Des fédérés, dès les premiers jours de leur arrivée à Paris, avaient reçu l'insinuation ou conçu le projet de nommer M. de La Fayette généralissime de toutes les gardes nationales du royaume. Le général repoussa cette proposition et provoqua même une mesure législative tendant à l'exclure lui-même de cette dignité. Cet acte de prudence et de désintéressement détermina les fédérés, dans leur réunion à Saint-Roch, à se rendre en députation, le 17 juillet, auprès de ce général pour lui offrir une adresse.

Le dimanche 18 juillet était le jour que la commune de Paris avait choisi pour donner aux fédérés des fêtes et divers spectacles qui furent distribués sur plusieurs points de cette ville. Au Champ-de-Mars, que l'on commençait à nommer *Champ de la Fédération,* M. de La Fayette passa en revue les fédérés. A la suite de cette revue devait s'élever un ballon aérostatique, aux trois couleurs, et portant le drapeau national; mais par défaut d'ordres et de précautions suffisantes, M. Garnerin, qui devait le lancer, manquant de secours nécessaires, le ballon ne fut point enlevé, ou plutôt il ne

s'éleva que pour tomber. Un autre spectacle, sur les rives de la Seine, entre le Pont-Royal et le Pont-Neuf, attirait la foule : c'était celui de la *joute sur l'eau*. Le public se rendit avec un égal empressement à l'extrémité du boulevard Saint-Antoine, sur les ruines de cette redoutable forteresse renversée, appelée *la Bastille*. Au lieu de ces fossés infects, de ces murs sombres, de ces tours contenant des prisons, des cachots, où gémissaient des victimes innocentes ou coupables, mais malheureuses, mais illégalement détenues ; au lieu de ce séjour du désespoir, on avait formé une esplanade où des arbres représentaient, par leur disposition, le plan de la Bastille, ses murs et ses tours. Chacun de ces arbres portait le nom d'un département de France. Au centre s'élevait un obélisque dont la hauteur était égale à celle des tours de la Bastille. A chaque entrée de ce lieu métamorphosé on lisait cette inscription, qui contrastait avec l'ancienne destination de l'emplacement : *Ici on danse*. On y dansa, en effet, au son des instruments d'un orchestre et à la lueur des illuminations dont brillaient les arbres et l'obélisque.

Aux Champs-Élysées autre spectacle : des jeux, des mâts de cocagne, des orchestres, des danses, de magnifiques illuminations, et un obélisque très-élevé resplendissant de lumières ; de plus, l'air le plus calme, le plus beau temps, une immense affluence de Parisiens, une joie vive et pure. On n'y vit point de querelles, point de désordre, point de baïonnettes. Cette vaste promenade parut alors digne de sa dénomination antique ; elle offrait l'image riante que la mythologie nous a laissée des *Champs-Élysées*. Sous la vaste coupole de la Halle-aux-Blés, magnifiquement décorée, il y eut un bal de nuit ; des illuminations dont la coupole en vitrages réfléchissait l'éclat. Ces divers spectacles, donnés le même jour sur différents points de Paris, mirent en mouvement une grande partie de la population de cette ville, et auraient, en toute autre circonstance, amené des accidents nombreux ; dans celle-ci on en compta un seul : trois personnes, deux fédérés du Cantal et une dame, en traversant la Seine, périrent par l'imprévoyance ou la maladresse du batelier.

Louis XVI, dans la matinée du 19 juillet, et sur la grande route de Neuilly, passa, pour la seconde fois, en revue toutes les troupes fédérées, tant nationales que de la ligne et du corps de la marine. Le roi, à cheval, ayant M. de La Fayette à son côté, et suivi d'un carrosse où se trouvaient la reine, le dauphin et la famille royale, parcourut la ligne, reçut les salutations des bannières de chaque département et les témoignages de respect et d'affection des fédérés ; puis il se replaça à la tête des troupes, qui, toutes, dans le plus grand ordre, défilèrent devant lui et la famille royale.

Les fêtes se continuaient ; on dansa pendant trois jours sur les ruines de la Bastille. Chacun des soixante districts de Paris voulut donner une fête aux fédérés résidant dans son arrondissement : ces fêtes étaient fort agréables ; on y trouvait des banquets, des danses, des spectacles, des feux d'artifice. Le comité de la confédération distribua à tous les fédérés un jeton ou médaille, un certificat et le procès-verbal de la cérémonie du 14 juillet. Les fédérés, présidés par M. de La Fayette, offrirent leurs remercîments à diverses autorités et aux personnes auxquelles ils devaient de la reconnaissance. Dans leur réunion du 20 juillet, M. de La Fayette leur adressa un discours où il trace leur devoir ; leur fit aussi sentir que l'homme, dans un état libre, a plus be-

soin que dans tout autre, d'obéir à la loi : « Réservez, dit-il, l'aveugle soumission pour la loi et l'enthousiasme pour la liberté... Séparons-nous, ajoute-t-il en terminant, séparons-nous avec le doux sentiment que ces beaux jours ont versé dans le cœur des bons Français, et n'oublions pas que c'est à la justice et à l'ordre à finir la révolution qu'un généreux effort a commencée. »

La fédération, solennité nouvelle pour la France, nouvelle pour l'Europe, et dont les fastes du monde n'offrent aucun exemple, fut l'objet des chants des poètes du temps. Parmi un grand nombre de productions de ce genre, on distingue des couplets de de Piis, un hymne de Marie-Joseph Chénier, et le *Poëme séculaire,* par de Fontanes. Quatre comédies, *le Dîner des patriotes, la Double intrigue, le Journaliste des ombres, la Famille patriote,* jouées à différents théâtres de la capitale, célébrèrent aussi la fête de la fédération et l'amour de la liberté. Dans toutes les communes de France, le même jour, à la même heure, le même serment fut prêté, la même fête célébrée, sans doute avec moins de magnificence et d'éclat, mais avec un pareil enthousiasme.

L'amour de la liberté est un des liens qui réunissent les nations que la politique sépare. Des peuples étrangers, le 14 juillet, fêtèrent la fédération française ; elle fut solennisée à Hambourg, et des couplets patriotiques, composés pour la cérémonie, prouvèrent que les patriotes hambourgeois étaient dignes d'être libres. A Londres, le club des amis de la liberté fit sa fédération, et lord Stanhope, président de ce club, en informa l'Assemblée nationale. Un opéra en trois actes, retraçant les principales scènes de la fédération française, fut joué avec un grand succès dans cette capitale de l'Angleterre.

Dans les journées des 24 et 25 juillet, les fédérés, rassasiés de fêtes, ayant l'âme remplie de grands et agréables souvenirs, munis de leurs certificats, de leurs médailles et de leurs drapeaux, quittèrent Paris et s'acheminèrent vers leurs départements respectifs. Les bataillons de plusieurs districts les accompagnèrent à quelque distance de cette ville ; leur séparation fut célébrée par des repas champêtres, par des témoignages d'un attachement sincère et par des regrets.

Tout présageait un avenir prospère, tout semblait garantir la soumission absolue aux lois de l'État, la continuité de cette harmonie d'intentions, de ce zèle patriotique, si énergiquement manifestés pendant la solennité de la confédération. Quelques jours après le départ des fédérés, l'Assemblée nationale offrit une nouvelle preuve de ce zèle généreux, de ce noble dévouement qui caractérisent les Français, et dont ils ont donné tant d'exemples, en proclamant l'état des dons patriotiques, depuis le 22 septembre 1789 jusqu'au 31 juillet 1790. Les dons se montaient à sept cent trente-neuf marcs d'or et à deux cent dix-neuf mille quatre cent vingt-huit marcs d'argent, évalués à la somme d'environ douze millions cinq cent mille francs.

Mais bientôt il sembla que les suprêmes et secrets directeurs des troubles voulussent réparer le temps que leur avait fait perdre la fédération française, et se venger du calme momentané dont la France avait joui pendant la célébration de cette grande fête, puisque bientôt après, dans les derniers mois de l'année 1790 et les premiers de la suivante, parurent des scènes très-multipliées de troubles, de soulèvements et de massacres. Dans les villes manufacturières, les ouvriers étaient mis en mouvement. Dans les ports de mer, l'in-

térêt des matelots servait de prétexte aux agitateurs, et, comme le dit Toulongeon, *l'influence anglaise s'y faisait reconnaître.* Dans les villes où siégeaient encore des parlements, où la noblesse abondait, on trouva les principaux habitants, dans la crainte de perdre et l'espoir de conserver le pouvoir et la considération dont ils jouissaient, disposés à contribuer au renversement de tout ce que la révolution avait établi. Dans les villes de l'intérieur et surtout dans celles du midi de la France, on sait que l'intérêt de la religion était le mobile que les adversaires des idées nouvelles mettaient en jeu. Dans les places fortes, on excitait le soldat à la révolte, en semant de faux bruits, en intéressant sa fortune et son honneur.

Ainsi des troubles se manifestèrent, des trames conspiratrices furent ourdies, des scènes tumultueuses et sanglantes éclatèrent dans Avignon et dans le Comtat Venaissin, à Lyon, à Uzès, à Nîmes, à Bordeaux, à Perpignan, à Aix, à Montauban, à Saint-Étienne en Forez, à Angers, à Douai et surtout à Nancy. Les troubles de cette dernière ville, à cause de leur durée et de leur importance, doivent être exposés avec détail.

Dans les derniers jours de juillet 1790, la garnison de Nancy, composée de quatre bataillons du régiment du roi, de deux bataillons suisses et du régiment de mestre-de-camp, cavalerie, réclamait des sommes considérables qu'elle prétendait lui être dues. Un de ces régiments témoignait l'intention de s'emparer de la caisse et des drapeaux déposés chez le commandant : ces projets s'exécutèrent; l'insubordination devint générale; elle était excitée par des étrangers introduits dans Nancy. L'Assemblée nationale, instruite de ces désordres et de leur durée, rendit, le 6 août, un décret tendant à rétablir la subordination parmi les troupes : elles ne s'y soumirent point, et envoyèrent une députation auprès de l'Assemblée. Cette députation, composée de soldats du régiment du roi, fut arrêtée à Paris par ordre du ministre de la guerre, et l'Assemblée nationale rendit, le 16 août, un autre décret portant que la conduite de la garnison est un crime de lèse-nation, ordonne à tous ceux qui ont pris part à la rébellion de se soumettre dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être punis suivant la rigueur des lois. Elle prie le roi de charger tel officier qu'il lui plaira, pour appuyer l'exécution du présent décret, et faire en sorte que force reste à justice.

Pendant que l'Assemblée nationale s'occupait de ce décret, les troupes de la garnison de Nancy continuaient leur mutinerie : deux soldats suisses de Châteauvieux avaient été condamnés par un conseil de guerre. Les cavaliers de mestre-de-camp les promenèrent en triomphe par la ville, forcèrent le lieutenant-colonel de Châteauvieux de donner, par forme de décompte, six louis à chacun de ces soldats, et de plus, la somme de cent louis pour les indemniser du châtiment qu'ils avaient subi. Le roi chargea M. de Malseigne de l'exécution du décret de l'Assemblée nationale, et ordonna au général Bouillé de lui prêter main-forte. M. de Malseigne arrive à Nancy le 25 août; le lendemain il y proclame le décret et visite les casernes. Quand il a parcouru celle des Suisses, un obstacle s'oppose à sa sortie. Suivant les journaux du temps, un factionnaire refusa le passage à M. de Malseigne, et celui-ci, tirant son épée, la lui plongea dans le corps. Suivant le marquis de Ferrières, quatre grenadiers s'opposèrent à sa sortie, en lui présentant la baïon-

nelle. Cet officier met aussitôt l'épée à la main, et blesse deux grenadiers. On l'avertit que sa vie n'était pas en sûreté, qu'il fallait, sans perdre de temps, quitter Nancy. Malseigne sortit sous l'escorte de quelques officiers, et prit le chemin de Lunéville. Bientôt on sut à Nancy son évasion. Cent cavaliers du régiment de mestre-de-camp montent à cheval, et courent, mais trop tard, à sa poursuite. M. de Malseigne parvient dans Lunéville, et, prévoyant ce qui arrivait, il ordonne à un fort détachement de carabiniers d'aller au-devant des troupes de Nancy, et de les empêcher d'approcher de Lunéville. Les deux troupes se rencontrent, se combattent; on relève plusieurs blessés, plusieurs morts de part et d'autre. Neuf cavaliers de mestre-de-camp sont tués, un plus grand nombre faits prisonniers. Ce qui en reste revient à Nancy et y répand l'alarme. Les troupes s'y mettent en défense, arrêtent et conduisent en prison M. de Noue, commandant de la place, et marchent à Lunéville, dans le dessein d'attaquer les carabiniers et d'avoir M. de Malseigne mort ou vif. Elles trouvèrent les carabiniers rangés en bataille sur la place de Lunéville; les deux armées, au lieu de se battre, s'envoyèrent réciproquement des députés. Il résulta de leurs négociations que les carabiniers consentirent à livrer M. de Malseigne à la garnison de Nancy, et même se chargèrent de le conduire dans cette ville. Cependant M. de Bouillé avait réuni les gardes nationales de Metz, quelques régiments et de l'artillerie; le 28 août il vint camper sur les bords de la Seille, puis à Frouard, à deux lieues et demie de Nancy. Sentant son armée trop faible pour attaquer cette ville et soumettre trois régiments en révolte et renforcés par beaucoup d'étrangers, le 30 août, il prit le parti d'envoyer à la ville de Nancy une sommation par laquelle il renouvelait l'ordre au peuple et aux troupes de rentrer dans le devoir, de livrer les chefs des factieux, et d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale dans le délai de vingt-quatre heures. Deux députations de la garnison et une des magistrats de cette ville vinrent à lui, exposèrent leurs raisons et montrèrent des intentions pacifiques. M. de Bouillé leur répondit constamment qu'il n'entendrait aucune proposition de paix qu'aux conditions suivantes : « Que la garnison sorte de la ville, ayant à sa tête MM. de Malseigne et de Noue, ou qu'elle se range paisiblement dans ses quartiers, après avoir remis ces deux généraux entre les mains du détachement qui doit reconduire les députés; que quatre hommes des plus mutins par régiment et reconnus pour chefs de l'insurrection, soient à l'instant envoyés à l'Assemblée nationale, pour y être jugés suivant la rigueur des lois. »

M. de Bouillé, à la tête de sa petite armée, s'avançait sur Nancy. Une nouvelle députation de cette ville vint lui annoncer que ses ordres allaient être exécutés : « Effectivement, dit-il lui-même dans ses Mémoires, je vis bientôt après la tête de la colonne du régiment du roi qui débouchait de la ville, et les généraux Malseigne et de Noue vinrent me joindre. Regardant cette affaire comme finie, d'après l'assurance que m'en avaient donnée les députés de la ville et des troupes, j'avais suspendu la marche des miennes.... Je causais avec les deux officiers généraux et les principaux bourgeois, à peu de distance de la porte de Stanislas auprès de laquelle était la tête d'une de mes colonnes, lorsque le peuple et la populace armée, avec lesquels étaient restés un grand nombre de soldats qui n'avaient pas suivi leurs drapeaux, se pren-

nent de querelle avec mon avant-garde, composée de Suisses. Ils veulent faire feu sur elle avec plusieurs pièces de canon chargées à cartouches, qu'ils avaient placées à l'entrée de la porte. »

« Un jeune officier du régiment du roi, continue M. de Bouillé, les arrête quelque temps. Il se met devant la bouche du canon, ils l'en arrachent; il s'assied sur la lumière d'un canon de vingt-quatre, ils le massacrent (1); les canons partent et jettent par terre cinquante à soixante hommes de l'avant-garde; le reste, suivi des grenadiers français, se précipite avec furie sur les canons; ils s'en emparent, ainsi que de la porte de Stanislas que ces canons défendaient, et ils entrent dans la ville par une grande place où ils sont assaillis d'une grêle de coups de fusil qui partent des caves, des fenêtres et des toits, sans apercevoir aucun ennemi. »

Au bruit de cette artillerie, M. de Bouillé entre dans la ville, à la tête de deux colonnes; celle qui déjà y avait pénétré, était dans le plus grand désordre et prête à fuir; il s'avance avec peine dans les principales rues. Les troupes de la garnison, qui, suivant les ordres de M. de Bouillé, étaient déjà sorties, au bruit de ces décharges d'artillerie, crurent que ce général avait profité de leur absence pour attaquer le peuple et leurs camarades; elles rentrent avec précipitation dans Nancy pour les défendre; mais le régiment du roi, rentré avec les autres, ne les défendit pas : persuadé par ses officiers de se retirer dans sa caserne, il s'y rendit et s'y rangea en bataille. D'autre part, les troupes que commandait M. de Bouillé crurent que celles de Nancy les avaient attirées dans cette ville, sous les apparences de la paix, afin de leur tendre un piége. Cette opinion accrut leur fureur : on se battit de part et d'autre avec un acharnement égal pendant trois heures.

Le régiment du roi qui, après être sorti de la ville et revenu sur ses pas, s'était retiré dans les casernes, témoigna le désir de se soumettre. M. de Bouillé vint à eux et ordonna aux soldats de partir sur-le-champ pour aller tenir garnison à vingt lieues de Nancy, à Verdun. Le régiment suisse, instruit de ce départ, obéit à l'ordre qui lui fut donné par M. de Bouillé de se rendre à Marsal; la cavalerie suivit le même exemple, et Moyenvic lui fut assigné pour lieu de retraite. « A huit heures du soir toute la garnison était partie, et en marche; le peuple de Nancy était dispersé, *les étrangers s'étaient retirés,* et la ville était dans le plus grand calme. » M. le marquis de Ferrières parle d'*émissaires chargés de corrompre la troupe,* et de *brigands d'émeute* réunis avec les soldats à la porte de Stanislas. M. Toulongeon les a fait mieux connaître. « Nancy, dit-il, outre la garnison révoltée, contenait beaucoup d'*étrangers qui, sous l'habit de garde national, s'y étaient introduits,* prenaient part aux troubles et les augmentaient. » Ainsi se termina cette révolte sanglante, excitée par des agents de sédition, et qui coûta la vie à près de onze cents hommes.

Les Parisiens témoignèrent leur regret de la perte de leurs frères d'armes, par une cérémonie funèbre qui fut célébrée le 20 septembre suivant, au Champ-de-Mars. Les Suisses du régiment de Châteauvieux furent livrés à la

(1) M. de Bouillé se trompe. Ce brave jeune homme nommé Désilles, ne mourut point de ses blessures.

justice militaire de leur nation : dix-sept furent condamnés à être pendus, et subirent leur jugement ; vingt-huit furent envoyés aux galères, d'où on les délivra dans la suite par décret de la première assemblée législative. Les régiments français subirent une peine moins sévère.

Parmi les événements et les troubles de cette époque, on ne doit pas omettre la formation du fameux *camp de Jalès*, où, dit-on, sous prétexte d'une fédération particulière, trente mille hommes des Cévennes ou d'autres points furent réunis pour être employés contre la révolution.

Paris dut se ressentir de cette perturbation presque générale. Voici l'exposé succinct des principaux événements et troubles dont cette capitale fut le théâtre dans les derniers mois de 1790 et dans les premiers de 1791. Le 4 septembre 1790, Necker se retire du ministère des finances et termine sa carrière politique. Le 6 du même mois, un décret supprime tous les anciens tribunaux et en établit de nouveaux. Il statue que le *parlement* de Paris cessera ses fonctions le 15 octobre 1790, et que ceux des autres villes du royaume les cesseront le 30 septembre. Le 12 novembre 1790, la différence des opinions de deux députés, Charles Lameth et de Castries, amène entre eux une querelle qui se termine par un duel. Lameth est blessé. Le lendemain une multitude d'hommes se porte à l'hôtel de Castries, y brise et dévaste tous les meubles, les jette par la fenêtre et ne pille rien. Le 16 janvier 1791, plusieurs ecclésiastiques prêtent, à Paris, le serment exigé par la constitution civile du clergé. Beaucoup d'autres, obéissant aux inspirations de leur conscience et de leurs devoirs religieux, se refusent à ce serment : ils furent qualifiés de *prêtres réfractaires*. Ceux-ci donnèrent à leurs confrères qui avaient prêté ce serment, l'épithète de *prêtres jureurs*. Le 19 février, Mesdames, tantes du roi, partent de Paris pour se retirer à Rome : elles sont arrêtées à Moret. Les chasseurs de Lorraine viennent les délivrer. Elles furent encore arrêtées à Arnay-le-Duc, et il fallut un décret de l'Assemblée nationale pour qu'il leur fût permis de continuer leur voyage.

Le 22 février, une multitude se porte au Luxembourg et veut s'assurer de la vérité du bruit du départ prochain de Monsieur, frère du roi. Ce prince rassure la foule en promettant qu'il ne quittera jamais son frère Louis XVI. Il est prié de se rendre aux Tuileries, pour aller lui-même faire cette promesse au roi : il y consent. Le 28 février fut nommé la *journée des poignards*. On faisait des réparations au donjon de Vincennes pour qu'il servît de prison légale ou de succursale à celles de Paris, devenues insuffisantes. Dès le matin de ce jour, un mouvement populaire se manifesta dans plusieurs quartiers, surtout à l'Hôtel-de-Ville. En même temps environ douze cents hommes du faubourg Saint-Antoine se réunissent sous les ordres de Santerre, commandant de ce faubourg, se portent vers le château de Vincennes, et s'occupent à démolir un parapet et autres parties de son donjon. M. de La Fayette, instruit de ce mouvement, rassemble un détachement de la garde nationale, et, vers trois heures après midi, marche à Vincennes. Il demande et obtient du maire de ce lieu, l'ordre d'arrêter la démolition. Il entre dans les cours, parvient au donjon, et ordonne aux démolisseurs de se retirer. Il y eut quelque résistance, quelques coups donnés et reçus, de plus soixante-quatre prisonniers que M. de La Fayette conduisit à Paris. Arrivé à la barrière du Trône,

il la trouva fermée et gardée par une multitude de gens du faubourg; il lui fallut forcer ce poste. Des hommes apostés avaient, dans le bois de Vincennes, tiré plusieurs coups de fusil sur son aide-de-camp, le prenant pour le général. Ce dernier, en passant dans la rue du faubourg Saint-Antoine, fut exposé à de pareilles attaques. Un homme de mauvaise mine le suivait depuis quelque temps et tentait de passer une barre entre les jambes de son cheval, dans le dessein évident de faire abattre la monture et de tuer facilement le cavalier. Mais un grenadier prévint l'attentat en portant un coup de baïonnette à cet homme.

Pendant que ce général s'occupait de cette expédition hors de Paris, cette ville et le château des Tuileries étaient le théâtre d'événements qui, quoique d'un autre genre, n'étaient pas étrangers à ceux de Vincennes. Dès le matin, un chevalier de Saint-Louis, nommé de Court de Tombelle, avait paru dans les appartements des Tuileries, portant sous son habit un stylet pendu à un cordon de soie; arrêté et fouillé, des pistolets furent trouvés dans ses poches. Enfin, conduit à la section des Feuillants, interrogé par Bailly, qui ne put tirer de son interrogatoire aucunes lumières sur ses intentions, il fut relâché. Vers les neuf ou dix heures du soir, environ quatre cents individus, nobles ou ennemis de la révolution, venus de la province ou habitants de Paris, et la plupart membres du club monarchique, à la faveur de cartes d'entrée que le duc de Villequier leur avait délivrées, s'introduisirent dans les appartements des Tuileries. La garde parisienne, étonnée de les voir, ne le fut pas moins de leur entendre raconter que M. de La Fayette venait d'être tué à Vincennes, ou se trouvait en danger de l'être, et qu'il fallait promptement marcher à son secours. Le major général Gouvion arrive aux Tuileries, dément ces bruits alarmants, désabuse ceux qui pouvaient y croire, et la garde parisienne, qu'on voulait éloigner, resta à son poste. Il va chez le roi, l'avertit que sa personne n'était pas en sûreté, qu'une troupe de gens armés remplissait ses appartements. Ces nobles, pour justifier leur réunion extraordinaire au château, disaient que Paris étant en insurrection, que le peuple s'égorgeant au faubourg Saint-Antoine, on devait craindre qu'il ne se portât aux Tuileries, et que les jours du roi étant menacés, ils s'étaient réunis pour le défendre; en même temps ils adressaient ces paroles au roi : « Sire, c'est votre noblesse qui accourt auprès de votre personne sacrée pour la défendre. » Le roi leur répondit : « Votre zèle est indiscret; rendez vos armes et retirez-vous; je suis en sûreté au milieu de la garde nationale. »

Cependant M. de La Fayette arrive aux Tuileries avec un détachement de la garde parisienne : selon les Mémoires du marquis de Ferrières, « surpris du nombreux rassemblement qui s'y trouve, il reproche aux nobles, en termes peu ménagés, leur coupable entreprise, exige qu'ils lui remettent leurs armes. Les nobles résistent ; les grenadiers de la garde nationale s'étaient emparés de tous les postes, et remplissaient tous les appartements. La Fayette s'adresse au roi, lui parle de l'indignation de la garde nationale, lui montre les inconvénients d'un refus; le roi, intimidé, confirme l'ordre de La Fayette, invite les nobles à déposer leurs armes sur deux grandes tables placées dans l'antichambre. Ils obéissent. Ces armes consistaient en quelques poignards de forme singulière, en couteaux de chasse, en épées, en pistolets, en cannes à épée;

deux grandes mannes en furent remplies, et les gardes nationales se les distribuèrent comme objets de bonne prise. Ce désarmement fut suivi d'une autre cérémonie plus humiliante encore, celle de l'expulsion. On vit ces quatre ou cinq cents chevaliers, vêtus, par précaution, en habit noir, ou coiffés en magistrats, sortir des appartements entre deux haies de gardes nationales, recevoir humblement les huées, les insultes, les outrages de ces militaires, qui, pénétrés d'indignation, usèrent peu généreusement de leur victoire. La garde arrêta et conduisit en prison sept de ceux qui avaient opposé le plus de résistance; ils furent relâchés peu de jours après. On assure que ces nobles chassés du château devaient être appuyés par plusieurs autres, qui, dans les environs et dans le jardin même des Tuileries, attendaient avec impatience le moment du succès. L'événement de Vincennes et celui des Tuileries ont entre eux une connexion frappante; le premier devait favoriser le second.

Le lendemain M. de La Fayette fit afficher une relation des événements des Tuileries, dans laquelle MM. de Duras et de Villequier, premiers gentilshommes de la chambre, qui avaient favorisé l'introduction des conspirateurs dans le château, étaient qualifiés de *chefs de la domesticité*. Ces deux personnages donnèrent leur démission et ne tardèrent pas à sortir de France. Cette affaire, et surtout son fâcheux résultat, affectèrent tellement le roi qu'il en fut malade pendant plusieurs jours. « Le roi et la reine, vivement irrités contre M. de La Fayette, se tournèrent du côté de Mirabeau, espérant qu'il serait moins exigeant et qu'il abuserait moins des circonstances. Laporte, intendant de la liste civile, fut chargé de le sonder. » Laporte fait sa proposition : Mirabeau ne la rejette point. Il finit en se plaignant qu'on n'avait tenu aucune des promesses qu'on lui avait faites; qu'on n'avait point agi avec lui de bonne foi; que Necker l'avait trompé; qu'il voulait un revenu assuré, soit en rentes viagères constituées, soit en immeubles. Cette démarche se fit deux jours après l'affaire des poignards. Elle ne fut pas la première, comme l'annoncent les plaintes que ce député adresse à l'intendant de la liste civile, et comme le prouve une lettre du mois de juin 1790, où l'on voit qu'à cette époque la cour comptait déjà sur ses services.

Peu de temps après, la reine eut avec Mirabeau, dans les jardins particuliers de Saint-Cloud, une entrevue dont parle madame Campan. Ce député obtint de la cour des sommes très-considérables. On a dit qu'il en recevait 50,000 francs par mois. Ce subit accroissement de fortune, qu'il laissa trop apercevoir par des dépenses extraordinaires, lui devint funeste. Il avait abusé de sa jeunesse, il abusa de son âge viril. Des débauches, des travaux de cabinet, et trop de confiance dans sa robuste complexion, ne le laissèrent pas longtemps jouir de cette opulence. Tombé malade le 28 mars 1791, le 2 avril suivant il rendit le dernier soupir, à l'âge de quarante-deux ans. Ses obsèques magnifiques eurent la solennité d'une apothéose. Une nombreuse députation de l'Assemblée nationale, de la garde parisienne, les ministres, les corps administratifs, les diverses sociétés littéraires et politiques, et plus de deux mille citoyens, vêtus de noir, aux sons des tambours couverts d'un drap et d'une musique lugubre, suivirent, dans un morne silence, le cortége funèbre, qui occupait l'espace d'une grande lieue. Le corps de Mirabeau, porté d'abord à l'église de Saint-Eustache, fut le même soir déposé dans la

basilique de Sainte-Geneviève, à côté du tombeau de Descartes. Tous les spectacles furent fermés ce jour-là. Le 4 avril l'Assemblée nationale décréta que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à réunir les cendres des grands hommes, et que Honoré Riquetti Mirabeau était jugé digne de recevoir cet honneur; elle décréta de plus qu'elle porterait le deuil pendant huit jours. Cérutti prononça son oraison funèbre, et dans tous les chefs-lieux de département on entendit et on lut des discours tendant à célébrer sa mémoire. On ignorait alors son marché avec la cour. Le souvenir de son immense talent et de sa vénalité passeront ensemble à la postérité.

Aussitôt après la mort de Mirabeau, quelques personnes de la cour s'occupèrent de soustraire ceux de ses papiers qui pouvaient prouver sa corruption. M. de La Marck fut chargé de ce soin. La mort de Mirabeau fut sensible à la cour; ses plans y étaient adoptés, et on lui avait adjoint des partisans pensionnés. Si Mirabeau manquait à la cour, il manquait aussi à la tribune de l'Assemblée.

Depuis l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, plusieurs projets d'évasion ou d'enlèvement du roi avaient été formés par la cour ou par la noblesse. On en proposait sans cesse de nouveaux, qui ne plaisaient pas également à la cour.

« Le projet de fuite, dit le marquis de Bouillé, avait été suggéré à la famille royale par M. d'Agoult, évêque de Pamiers, revenu de Suisse où il l'avait concerté avec le baron de Breteuil, qui, forcé par les événements de juillet 1789, s'était retiré à Soleure, et de là entretenait toujours, dans l'intérêt de Louis XVI, quelques correspondances avec les cabinets étrangers.»

Au mois de mars 1790, un député de la noblesse, le comte d'Inisdal, vint un soir dire à madame Campan que cette nuit même on devait *enlever le roi,* qu'une section de la garde nationale était gagnée, qu'on avait posé des relais de distance en distance, et qu'une réunion de nobles l'avait député vers elle pour obtenir, avant minuit, par l'entremise de la reine, le consentement de Louis. Madame Campan ne se chargea point de cette commission; mais Campan, son beau-père, promit de s'en acquitter. « Le roi, raconte-t-elle, était à jouer au whist avec la reine, Monsieur et Madame; madame Élisabeth était à genoux sur une voyeuse auprès de la table. Campan raconta à la reine ce qui venait de se passer chez moi : personne ne dit mot. La reine prit la parole, et dit: « Monsieur, entendez-vous ce que Campan vient de nous dire? — Oui, j'entends, » dit le roi en continuant de jouer... — « Enfin, » ajouta la reine, « il faut pourtant bien dire quelque chose à Campan. » Alors le roi adressa ces propres mots à mon beau-père : « Dites à M. d'Inisdal que je ne puis consentir à ce qu'on m'enlève. » La reine insista pour que Campan rendît fidèlement cette réponse. « Vous entendez bien, ajouta-t-elle, le roi ne peut consentir à ce qu'on l'enlève. » Le comte d'Inisdal fut très-mécontent de la réponse du roi, et sortit en disant : « Il veut d'avance jeter tout le blâme sur ceux qui se dévoueront... » Cependant la reine resta seule avec moi, jusqu'à minuit, à préparer ses cassettes, et m'ordonna de ne point me coucher. Elle pensait qu'on interpréterait la réponse du roi comme un consentement tacite, et simplement comme un refus de participer à l'entreprise... Le jour vint me confirmer dans l'idée que le projet était abandonné. « Il faudra pourtant bien s'enfuir, » me dit la reine

peu de temps après ; « on ne sait pas jusqu'où iront les factieux. Le danger augmente de jour en jour. »

Madame Campan et le marquis de Ferrières déclarent que la reine redoutait les princes émigrés, détestait Calonne, se défiait du parti de Coblentz, et voyait avec peine cette foule de grands seigneurs, d'officiers et de nobles, abandonner le monarque, et aller chercher un asile auprès de deux princes dont les intérêts étaient très-différents des siens. Ces sentiments de la reine expliquent en partie l'éloignement de la cour pour les plans de la noblesse et des émigrés, et cette réponse du roi : « Je ne puis consentir à ce qu'on m'enlève. » Plusieurs autres plans d'évasion furent encore proposés au roi, et demeurèrent sans exécution. Madame Campan parle d'une tentative de cette espèce faite pendant que la cour séjournait à Saint-Cloud. Cette dame fut instruite de ce projet par Marie-Antoinette elle-même ; il devait avoir son exécution au mois de juin 1790 ; mais il fut abandonné parce que, lui dit la reine, « il fallait d'abord attendre que Mesdames, tantes du roi, fussent sorties de France, et voir ensuite si le projet pourrait s'accorder avec ceux du dehors. »

Le 18 avril 1791, à une heure après-midi, la famille royale monta en voiture ; déjà, avant qu'elle y fût montée, le tocsin de l'église Saint-Roch s'était fait entendre, et, en moins d'une heure, la place du Carrousel était couverte de peuple qui criait : *Le roi ne partira pas.* On répandait partout que si le roi partait, il quitterait la France, et qu'on verrait naître une guerre civile. M. de La Fayette, sentant les fâcheux résultats de cet empêchement au départ de Louis, fit de vains efforts pour le favoriser ; la garde nationale prévenue ne lui obéissait pas, le peuple l'insultait, le menaçait, et des dames de la cour, placées aux fenêtres des Tuileries, riaient de son embarras. M. de La Fayette et Bailly haranguèrent le peuple ; mais le parti était pris d'obéir à l'impulsion donnée et de ne céder à aucune raison.

« Le roi et sa famille, dit madame Campan, furent forcés de descendre de voiture et de rentrer dans leurs appartements. Ils y remontèrent malgré les prières de M. de La Fayette, qui les conjurait de rester dans leur voiture, et leur promettait de leur ouvrir le passage. »

M. de La Fayette, voyant son autorité méconnue par la garde nationale, donna sa démission de commandant général. Trois jours après, cédant aux instances de la municipalité et de tous les bataillons qui lui promirent une obéissance entière, dont ils ne s'étaient écartés que cette fois, il consentit à reprendre le commandement.

Le lendemain, le roi se rendit à l'Assemblée nationale, s'y plaignit de la résistance qu'il avait éprouvée, et dit : « Il semble qu'on cherche à inspirer au peuple des doutes sur mes sentiments pour la constitution dont celle du clergé fait partie. » Il fit écrire, par son ministre des affaires étrangères, à tous les agents diplomatiques, pour les charger d'annoncer aux souverains auprès desquels ils se trouvaient que, sincèrement attaché à la constitution, il était résolu de la maintenir. Il sanctionna alors tous les décrets qui lui furent présentés, même celui qui enjoint au prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être mis hors la loi et d'avoir ses propriétés confisquées.

Pendant ces démonstrations la reine s'occupait des préparatifs de son dé-

part, et, le 10 juin, le roi faisait une protestation secrète contre divers décrets qu'il avait sanctionnés ou qu'il sanctionnerait à l'avenir. Il continuait ses correspondances avec le marquis de Bouillé pour assurer le succès de sa prochaine évasion. Les irrésolutions de Louis XVI, au milieu de tant de conseils extrêmes, le rendaient bien malheureux.

Pendant que tout se disposait aux Tuileries pour le départ de la famille royale, le marquis de Bouillé faisait de son côté des dispositions qu'il crut suffisantes pour l'escorter et la recevoir. M. de Bouillé, par ses opinions, son dévouement, sa bravoure, avait mérité la confiance du roi. Comme il commandait les départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et de la Marne, le prince choisit pour le lieu de sa retraite une des places aux ordres de ce général, et les préféra à celles de la Flandre, cependant moins éloignées de Paris. Il désigna lui-même, ou M. de Bouillé l'engagea à choisir la place forte de Montmédy, où, si les dangers le pressaient, il pouvait facilement se rendre à Luxembourg, une des meilleures forteresses de l'Europe et dans laquelle l'empereur, admis dans le secret de l'évasion projetée, avait promis d'envoyer vingt-cinq mille hommes. M. de Bouillé fit ses dispositions pour favoriser l'entreprise; mais il ne pouvait prendre ses dernières mesures sans être assuré de l'époque précise du départ du roi. Louis, après avoir hésité entre le 12 et le 17 juin, sembla se déterminer pour le 19; encore ce terme n'était-il pas fixé irrévocablement, puisque, dans la lettre qu'il adressa à M. de Bouillé, il se borne à dire qu'il *espérait* partir ce jour-là. Cette incertitude mit M. de Bouillé dans une grande perplexité. Il envoya le duc de Choiseul à Paris, le chargeant de déclarer au roi « que tout serait prêt pour le dimanche 19 juin; que, dans le cas d'un empêchement réel, le voyage pourrait encore avoir lieu le 20 juin; que passé le 20, tout serait rompu. »

M. de Bouillé, en mettant en mouvement plusieurs détachements de troupes pour cette expédition, avait à craindre d'éveiller l'attention publique et de s'attirer les interpellations du ministre de la guerre, qui n'était point dans le secret. Ainsi le moindre retard pouvait devenir très-préjudiciable au succès du voyage. Pendant que M. de Choiseul se rendait en toute hâte à Paris, le roi adressait une nouvelle lettre à M. de Bouillé pour l'informer que son départ était irrévocablement fixé au 19 juin. Cette époque convenait parfaitement aux dispositions faites par M. de Bouillé; mais bientôt elle fut changée. Le roi et la reine, se défiant d'une femme attachée au dauphin, et dont le service finissait le 20 juin, voulurent attendre ce jour. M. de Choiseul, alarmé de ce changement, fit d'inutiles représentations pour l'empêcher; il dit même que si le roi ne partait pas dans la nuit du 20, les postes devant être relevés, l'entreprise était manquée. Alors il fut arrêté que la famille royale partirait le 20 à minuit.

Voici comment la cour fit ses arrangements pour ce départ. Il fallait une voiture commode, disposée pour des voyageurs qui ne devaient pas s'arrêter en route; il la fallait vaste, puisqu'elle devait contenir six personnes : le roi, la reine, madame Élisabeth, Madame, le dauphin et leur gouvernante, madame de Tourzel. Le comte de Fersen se chargea de faire fabriquer cette voiture, qu'il disait être destinée à une famille étrangère retournant en Russie. Après l'avoir essayée, il la fit remiser dans la rue de Clichy où elle demeura

jusqu'au moment du départ. Cette voiture était une espèce de berline qui, par sa lourdeur, ralentirait la marche, et dont la forme étrange devait attirer les regards : disposition dangereuse pour une telle expédition.

Un passe-port était indispensable; ceux qu'on délivrait pour sortir du royaume devaient être signés par le roi et contre-signés par le ministre des affaires étrangères. M. de Montmorin, qui remplissait alors ce poste, quoique dévoué à la cour, n'avait point été mis dans la confidence. Il fallut prendre d'autres moyens. M. de Simolin, ministre plénipotentiaire de Russie, initié dans le secret, vint demander à M. de Montmorin un passe-port pour la baronne de Korff, une femme de chambre, un valet de chambre, deux enfants et trois laquais. Une famille de ce nom existait réellement à Paris, et avait demandé un passe-port pour retourner en Russie. Il fut accordé et envoyé à M. de Fersen qui le remit à la famille royale.

Pour accompagner la voiture et courir à franc étrier, il fallait trois hommes sûrs et vigoureux. M. d'Agoult proposa trois gardes-du-corps, MM. de Valory, de Moustier et de Malden. On leur fit faire des habits conformes au rôle qui leur était destiné, des vestes de postillon de couleur jaune, propres à fixer l'attention des personnes qu'on rencontrerait sur la route, ce qu'il eût fallu soigneusement éviter. Ils furent présentés au roi et à la reine, afin d'en être connus. On leur dit qu'on avait à leur confier une mission importante dont ils ne devaient être instruits qu'au moment du départ : ils étaient déjà dans le secret. Une autre difficulté restait à vaincre : c'était la sortie des Tuileries. La famille royale, environnée de domestiques et de gardes qui observaient tous ses mouvements, ne pouvait guère s'échapper par les portes connues : il fallut qu'elle se procurât une issue extraordinaire. La reine en découvrit une. Près du logement de Madame était une petite chambre occupée par une femme de service; cette chambre communiquait à l'appartement de M. de Villequier, situé au rez-de-chaussée, et resté vide par son émigration. Cet appartement avait deux issues; l'une sur la cour des princes, l'autre sur la cour royale. La reine s'empara de la petite chambre, plaça ailleurs la femme de chambre qui l'habitait, et se procura la clé de l'appartement de M. de Villequier : par ce moyen la famille royale put se soustraire, en sortant, aux regards de la domesticité. Il fallait encore un cocher affidé pour conduire une voiture de remise jusqu'à la barrière Saint-Martin, où devait se trouver la berline de voyage. Le comte de Fersen se chargea de ce soin.

Toutes ces dispositions prises, le 20 juin au soir, la famille royale soupa et se coucha aux heures ordinaires; puis le roi se leva secrètement, et se rendit dans l'appartement de la reine. Chacun y prit son costume de voyage. Le roi, qui devait passer pour le valet de chambre de la baronne de Korff, se revêtit d'un frac brun, et couvrit sa tête d'une perruque; la reine et madame Élisabeth mirent des robes simples, se coiffèrent chacune d'un grand chapeau, et le dauphin, vêtu comme sa sœur, fut déguisé en petite fille. En partant vers le milieu de la nuit du 20 au 21 juin, c'était partir tard relativement aux préparatifs que M. de Bouillé avait ordonnés dans l'hypothèse que ce départ s'effectuerait le 19; et le moment de l'arrivée de la famille royale aux postes les plus avancés que ce général avait posés, coïncidait pres-

que avec l'expiration du délai passé lequel ces postes devaient être retirés. On n'avait pas une heure à perdre, on en perdit plusieurs.

La famille royale sortit des Tuileries par groupes séparés ; les deux enfants et madame de Tourzel, leur gouvernante, partirent les premiers ; puis madame Élisabeth et son écuyer M. de Saint-Pardoux ; le roi et un garde-du-corps marchèrent ensuite ; la reine sortit la dernière avec son écuyer. Ils se rendirent, comme il était convenu, à la voiture de remise qui les attendait sur la place du Petit-Carrousel, près de la rue de l'Échelle. La reine, qui s'était égarée dans les rues et sur les quais qu'elle ne connaissait pas mieux que son guide, se fit attendre près d'une heure. Enfin réunie à la famille royale, elle se place dans la voiture ; le comte de Fersen monte sur le siége du cocher, et l'on part. Au lieu de diriger la voiture vers la barrière Saint-Martin par les rues qui y mènent directement, le cocher novice et ne connaissant pas assez Paris, suivit la rue Saint-Honoré jusqu'au boulevard de la Madeleine, puis parcourut tous les autres boulevards jusqu'à la rue Saint-Martin et atteignit enfin la barrière, au delà de laquelle se trouvait la voiture de voyage tout attelée. On descend de la voiture de remise qu'on abandonne sur le lieu même ; on la verse dans un fossé, et l'on monte dans la berline de voyage. Les gardes-du-corps se placent sur le siége. Un d'eux part à cheval pour aller à Bondy faire préparer le relais. Là deux dames attachées au service de la reine attendaient, depuis cinq ou six heures, l'arrivée de la famille royale ; elles montèrent dans une voiture particulière qui suivit celle du roi.

M. de Fersen sert de cocher ; les deux premiers chevaux sont conduits par son postillon. On part de Bondy, et, en moins de deux heures, on arrive à Claye, distant de six lieues de Paris, et second relais de poste sur la route de Châlons. Là des réparations à faire à la grande voiture causent encore une perte de temps. M. de Fersen voit les chevaux de poste attelés à la voiture réparée, la voit partir sans obstacle, retourne dans une de ses voitures à Paris, y arrive au grand jour, s'assure que la fuite du roi est encore ignorée dans cette ville, et part aussitôt pour Bruxelles.

Pendant la même nuit du 20 au 21 juin, inspirés par des motifs semblables, Monsieur, frère du roi, et son épouse, Madame, s'échappèrent du palais du Luxembourg. Après avoir vaincu plusieurs difficultés et calculé soigneusement les chances du voyage, ils se dirigèrent sur les Pays-Bas par des routes différentes ; Madame prit le chemin d'Orchies, et Monsieur celui de Mons, par Soissons, Laon et Maubeuge. Ce voyage n'éprouva ni retard, ni beaucoup de difficultés, et se termina plus heureusement que celui du roi.

Ce ne fut que vers six heures du matin que M. de La Fayette apprit le départ du roi. Il en instruisit aussitôt le maire et d'autres personnes. Il expédia sur diverses routes plusieurs officiers et son aide-de-camp, Romeuf, chargés d'annoncer partout que les ennemis de la patrie avaient emmené le roi, et d'ordonner son arrestation. Romeuf éprouva des retards. Arrêté à l'extrémité du pont Louis XVI par les ouvriers qui travaillaient à sa construction, conduit au district des Feuillants et de là à l'Assemblée nationale, qui approuva l'ordre de M. de La Fayette et y ajouta un ordre particulier, il partit et suivit la route de Sainte-Menehould. Vers huit heures du matin l'évasion du roi fut

connue dans toute la ville. « Le peuple se crut trahi, dit M. de Ferrières. Les soupçons erraient vaguement sur les nobles, sur les prêtres, sur les ministres, sur La Fayette et Bailly... Une sombre inquiétude agitait le peuple, qui se portait en foule aux Tuileries, à l'Hôtel-de-Ville, autour de l'Assemblée nationale. » Quelques personnes qui lui étaient suspectes furent retenues dans leurs maisons ou au milieu des groupes. Aux premières invitations des commissaires de l'Assemblée nationale, elles furent relâchées sans difficulté; la foule n'exerça sa vengeance que sur des objets inanimés. Le nom, l'effigie, les armoiries du roi, ses bustes placés sur une multitude d'enseignes et sur des édifices publics, dans le cours de la journée du 21 juin, disparurent entièrement.

Après ce mouvement de surprise et d'humeur, les Parisiens, ainsi que la généralité des Français, prirent l'attitude du calme et de la dignité. L'Assemblée nationale déploya en cette circonstance un caractère majestueux, une fermeté, une sagesse, qui lui ont valu les éloges de tous les écrivains impartiaux, même de ceux qui ne l'étaient pas. Elle fut considérée comme le port du salut et l'espoir des Français. Elle essaya de gouverner sans roi. Chaque député, livré à son opinion, à son caractère, se crut comptable envers le pays de ses moyens, de ses forces. On ne sentit pas l'influence de la tribune.

A neuf heures la séance s'ouvre; un des secrétaires commence la lecture du procès-verbal; elle est interrompue par l'arrivée du président qui annonce que le maire de Paris venait de l'instruire du départ du roi.

Aussitôt on décrète que les ministres seront appelés pour recevoir les ordres de l'Assemblée, et que le ministre de l'intérieur expédiera, à l'instant, des courriers dans les départements, avec ordre à tous les fonctionnaires publics, aux gardes nationales et aux troupes de ligne, d'arrêter ou de faire arrêter toutes personnes quelconques sortant du royaume, comme aussi d'empêcher toute sortie d'effets, armes, munitions, espèces d'or ou d'argent, chevaux et voitures; et que, dans le cas où lesdits courriers joindraient quelques individus de la famille royale, et ceux qui auraient pu concourir à *leur enlèvement*, lesdits fonctionnaires publics ou gardes nationales et troupes de ligne seront tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les suites dudit *enlèvement*. L'Assemblée ordonne de plus que, pour la sûreté de ses délibérations, sa garde sera augmentée, et envoie des commissaires pour dégager MM. de La Fayette, Bailly, Gouvion, Cazalès, retenus dans divers groupes, comme complices de l'évasion du roi, et aussi pour délivrer M. de Montmorin, dont l'hôtel était environné de peuple. Toutes ces commissions furent facilement exécutées.

Elle décrète aussi qu'il sera ordonné à M. de Rochambeau de partir sur l'heure, pour mettre en état de défense la partie des frontières dont le commandement lui était confié; elle déclare aux citoyens de Paris et de la France, qu'elle a pris et va prendre les mesures les plus actives pour suivre la trace de ceux qui se sont rendus coupables de l'*enlèvement* du roi; que tous les citoyens doivent se reposer entièrement sur sa fermeté; elle les invite à maintenir l'ordre, à se tenir prêts à agir; elle prévient les fonctionnaires sur l'envoi qu'on pourrait leur faire de faux décrets. Elle ordonne en outre que plusieurs ministres seront admis à ses séances pour être prêts à recevoir ses

ordres. Le ministre de la justice dit à l'Assemblée que le sieur de Laporte lui avait communiqué un mémoire, signé de la main du roi, au bas duquel était une note qui lui enjoignait de ne rien signer comme ministre, et de renvoyer le sceau de l'État quand il en serait requis. Ce ministre demande et obtient une injonction expresse de l'Assemblée pour apposer le sceau de l'État sur ses décrets.

Alors l'Assemblée ordonne que ses décrets, non sanctionnés, auront force de loi; elle approuve l'arrêté du département de Paris qui porte que les scellés seront, sur-le-champ, apposés sur les appartements des châteaux des Tuileries et du Luxembourg. Elle prend plusieurs autres mesures de sûreté que les circonstances commandent.

M. Laporte, mandé à la barre, dépose le mémoire que le roi, à son départ, lui avait ordonné, par un billet de sa main, de remettre à l'Assemblée; il demande que ce billet ne soit point lu en public. L'Assemblée, considérant ce billet comme une propriété, sans le lire, le rend à M. Laporte. L'Assemblée ordonne ensuite la lecture de ce mémoire, intitulé : *Déclaration du roi, adressée à tous les Français à sa sortie de Paris.* En voici l'analyse exacte :

« Tant que le roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume, par les moyens employés par l'Assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette Assemblée dans la capitale, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté. » Le roi dit ensuite que ses espérances ont été trompées; de grands désordres se sont manifestés; le 5 octobre est arrivé, et le roi a été forcé de quitter Versailles pour venir habiter les Tuileries, château dont les appartements sont bien loin de procurer les commodités auxquelles Sa Majesté était accoutumée dans les autres maisons royales.

L'auteur de ce mémoire passe ensuite en revue tous les actes de la révolution, énumère toutes les atteintes portées à l'autorité royale. « Que reste-t-il au roi, dit-il, autre chose que le vain simulacre de la royauté? On lui a donné vingt-cinq millions pour les dépenses de sa liste civile; mais la splendeur de la maison qu'il doit entretenir pour faire honneur à la dignité de la couronne de France, et les charges nouvelles qu'on lui a imposées, même depuis l'époque où ces fonds ont été réglés, doivent en absorber la totalité. » Il se plaint ensuite de la gêne apportée dans la jouissance des domaines dont on lui a laissé l'usufruit; de ce qu'on a séparé les services rendus à la personne du roi, des services rendus à l'État; de ce que le roi est presque étranger à la confection des lois; de ce qu'on l'a privé du droit de faire grâce; de ce que l'administration intérieure, étant tout entière entre les mains des départements, des districts et des municipalités, l'action de l'autorité royale devient nulle; il se plaint aussi des corps électoraux et de leur influence morale. Le roi est le chef suprême des forces de terre et de mer; mais tout le travail relatif à ces deux armes a été fait par les comités de l'Assemblée, sans la participation de Sa Majesté. Ses choix éprouvent des obstacles de la part des sociétés populaires. Il ne lui reste que le tiers ou le quart des nominations, et ce droit devient à peu près illusoire par les obstacles que l'on apporte à l'exercice de cette prérogative. Il a été obligé de refaire tout le travail des officiers généraux de l'armée, parce que ses choix déplaisaient aux clubs. De ce sujet naissent de vives plaintes contre ces sociétés.

Passant aux affaires étrangères, l'auteur dit que le roi, quoiqu'il ait le droit de nommer aux emplois et de conduire les négociations, est gêné dans ses choix, particulièrement par le comité diplomatique de l'Assemblée, qui a la faculté de réviser et de confirmer les traités. Les finances excitent aussi les plaintes du roi. L'Assemblée s'est occupée fort tard de cet objet. A des impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesait beaucoup sur les peuples, elle a substitué un impôt à peu près unique dont la perception sera très-difficile.

L'administration générale est organisée de manière que le roi ne peut y rien changer sans de nouvelles décisions de l'Assemblée. Il règne de la défiance entre les administrés et les administrateurs; les peines à infliger à ces derniers, s'ils prévariquent, donnent des inquiétudes, ce qui détruit la subordination : les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs qui sont responsables de ce qu'ils commandent. L'Assemblée, par le moyen de son autorité, excède, à tout moment, les bornes qu'elle s'était prescrites; ses comités exercent tous les pouvoirs; le despotisme du comité des recherches est barbare et insupportable; les sociétés populaires, établies jusque dans des bourgs, délibèrent et prennent des arrêtés. Le roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner la France par les moyens qu'a établis l'Assemblée nationale; et s'il a accordé sa sanction à tous les décrets, c'est qu'il ne pouvait la refuser, c'est qu'il désirait éviter des discussions au moins inutiles, et « craignait de plus qu'on ne pensât qu'il voulût retarder les travaux de l'Assemblée nationale, à la réussite desquels la nation prenait un si grand intérêt. » Ce sujet amène de nouvelles plaintes contre les clubs, les journaux et les pamphlets.

L'auteur de ce mémoire revient sur les événements de la révolution et notamment sur ceux qui affectent personnellement le roi, sur l'espèce de triomphe décerné à Necker sous les yeux mêmes de S. M., et sur l'insulte faite à Versailles à l'archevêque de Paris. Lorsque le roi est venu dans cette ville, on n'a point crié : *Vive le roi !* et les harangues qu'on lui a adressées n'étaient remplies que d'une ironie amère.

Il retrace pour la seconde fois les événements des 5 et 6 octobre et ceux qui ont précédé et suivi ces journées; se plaint de la place que la famille royale occupait dans la galerie du Champ-de-Mars, le jour de la fédération; néanmoins, dit-il, le roi rapporte à cette époque les moments les plus doux de son séjour à Paris. Il se plaint ensuite de l'arrestation de Mesdames, tantes du roi, lors de leur voyage à Rome; de l'affaire dite *des poignards ;* de l'opposition mise au départ du roi pour Saint-Cloud, etc. « D'après tous ces motifs, et l'impossibilité où le roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant qu'il ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille? etc. »

La lecture de cette déclaration fut entendue avec le plus grand calme. L'abbé Grégoire, en proposant le renvoi de cette pièce au comité de constitution, demanda aussi que le comité fût chargé de rédiger une proclamation aux Français en opposition à la déclaration. Cette proposition fut adoptée. Tous les partis de l'Assemblée parurent également mécontents du manifeste royal, et se réunirent pour en désapprouver la forme et le fond.

Pendant la nuit du 21 au 22 juin, l'Assemblée entendit la lecture de la

Proclamation aux Français, qui commençait ainsi : « Un grand attentat vient de se commettre.....; le roi et la famille royale ont été enlevés dans la nuit du 20 au 21 de ce mois. » Cette proclamation fut adoptée et envoyée à tous les départements.

Cependant le roi continuait son voyage. Partant de Claye, il se dirigea sur Châlons, où il arriva vers les quatre ou cinq heures de l'après-midi du 21 juin. Un petit accident fit perdre aux voyageurs un quart d'heure ou une demi-heure : la voiture fut accrochée à un pont; plusieurs traits se rompirent; il fallut les faire raccommoder. Quelques personnes reconnurent ou crurent reconnaître le roi à Châlons; mais il n'en résulta rien de fâcheux pour les voyageurs, qui, à trois lieues de cette ville, à Pont-de-Sommevelle, devaient trouver le premier des détachements que M. de Bouillé avait placés sur leur passage. Ce détachement se composait de quarante hussards de Lauzun conduits par M. de Goguelat, et que M. de Choiseul, venu de Paris et qui avait précédé de quelques heures la voiture du roi, devait commander.

Les augustes fugitifs, pleins d'espoir, arrivent à Pont-de-Sommevelle. « Le roi comptait y trouver sa première escorte, et se croyait sauvé.....; mais, quelle cruelle surprise! La terre, comme il l'a dit lui-même, semble s'entr'ouvrir sous lui..... Il ne trouve personne, il ne voit ni M. de Choiseul, parti quelques heures avant lui *avec la certitude de son départ,* ni M. de Goguelat qui lui était annoncé, ni le détachement des quarante hussards, ni qui que ce soit pour lui rendre compte d'un changement aussi inattendu.

La voiture qui contenait la famille royale, arrivée à Pont-de-Sommevelle à environ six heures et demie du soir, continua sa route, et parvint, sans escorte et sans événement, vers huit heures et demie, à Sainte-Menehould, ville située à quatre lieues de la première. Dans cette ville, M. de Bouillé avait placé un détachement de trente dragons, commandés par M. Dandoins. Le roi, à son arrivée, n'y trouva aucune des dispositions attendues.

Le billet que M. de Choiseul, en abandonnant son poste de Pont-de-Sommevelle, avait adressé à M. Dandoins, billet conçu en ces termes : « Il n'y « a pas d'apparence que le trésor passe aujourd'hui; je pars pour aller « rejoindre M. de Bouillé; vous recevrez demain de nouveaux ordres; » de plus, l'heure avancée, la fermentation causée dans la ville par la présence du détachement, par l'inquiétude, les soupçons des habitants sur sa destination; le souvenir des troubles que le détachement destiné à Pont-de-Sommevelle avait fait naître en passant la veille dans Sainte-Menehould; toutes ces causes déterminèrent le détachement, non à quitter son poste, mais à desseller ses chevaux. Ils étaient en cet état, lorsque le premier courrier qui précédait la voiture du roi, M. de Valory, parut dans la ville. Il erra dans la place, dans les rues, pour chercher le poste. « Douze minutes après ce premier courrier, dit M. de Choiseul dans ses Mémoires, la voiture arrive, suivie à dix pas derrière par un autre courrier, M. du Moustier. M. de Malden était assis sur le siége. Les dragons, dans ce moment, se trouvaient tous rassemblés autour de Dandoins, placé vis-à-vis de la porte de l'auberge. Dandoins tâchait d'en imposer à trois ou quatre des principaux habitants qui paraissaient très-inquiets et avides de découvrir les personnes qui étaient dans la voiture.

M. de Valory passant derrière cette voiture pour aller à la portière, Dandoins lui fit un signe de l'œil de faire mettre les relais promptement; mais n'ayant pas compris ce que ce signe signifiait, il a commis l'imprudence de venir trouver Dandoins, lequel fut obligé d'aller quelques pas à sa rencontre pour s'éloigner un peu des dragons et n'en être pas entendu. Ils se dirent quelques mots qui furent remarqués par les bourgeois et par le maître de la poste, qui s'est attaché de plus en plus à regarder dans la voiture. »

A cette imprudence de M. de Valory s'en joignit une autre. Le roi, « inquiet du dérangement survenu dans les dispositions qui lui avaient été annoncées; étonné, tourmenté même de ne point trouver le détachement prêt; incertain de la route qu'il devait prendre et sur laquelle M. de Goguelat était chargé de le diriger; enfin, troublé par toutes ces perplexités, le roi se montra à la portière de sa voiture, interrogea, avec une agitation remarquable, le maître de poste sur le point où il devait prendre la route de traverse pour Varennes; et par ces questions, auxquelles se joignirent celles de ses courriers, il éveilla l'attention, indiqua sa marche et se fit reconnaître. »

Drouet, maître de poste de cette ville, crut reconnaître la reine qu'il avait déjà vue; apercevant ensuite, dit-il, « un homme un peu gros, je fus frappé de sa ressemblance avec l'effigie du roi, empreinte sur un assignat de cinquante livres. L'arrivée subite d'un détachement de dragons, qui avait succédé à un détachement de hussards, destinés l'un et l'autre à protéger le passage d'un trésor, à ce qu'on m'avait dit, me confirma de plus en plus dans mes soupçons, surtout lorsque je vis l'homme que je croyais le roi parler d'un air animé et à voix basse au courrier qui précédait l'équipage. »

Malgré cette reconnaissance et l'inquiétude des habitants, la voiture royale, vers neuf heures du soir, partit sans obstacle de Sainte-Menehould, et se dirigea vers Clermont-en-Argonne, qui en était distant de trois lieues.

Suivant les ordres de M. de Bouillé, le détachement de Sainte-Menehould devait suivre, à quelque distance, la voiture du roi et l'escorter dans la route : Dandoins, en conséquence, ordonna le départ. Alors plusieurs dragons se plaignirent de n'avoir rien mangé depuis onze heures du matin. Dandoins leur accorda le temps nécessaire à un repas, puis il ordonna de seller les chevaux; mais la nouvelle de la présence du roi dans la voiture qui venait de partir s'étant répandue dans la ville, la générale battit, le tocsin sonna, la garde nationale prit les armes, et s'opposa au départ des dragons, un seul, le maréchal-des-logis La Gache, les mains armées de pistolets, tenant entre ses dents la bride de son cheval, parvint, malgré les coups de pierres et de fusils, à traverser la multitude au galop et à sortir de Sainte-Menehould. Arrivé sur la hauteur qui domine cette ville, il aperçoit devant lui un cavalier allant très-vite. Imaginant que cet homme allait à Clermont pour avertir les habitants de l'arrivée du roi, il court à toute bride sur ses pas; il le voit quitter la grande route et prendre un chemin dans les bois, il le poursuit; mais cet homme connaissant le terrain, lui échappe. Alors La Gache revient sur ses pas, reprend la route de Clermont dans le dessein d'avertir M. le comte Charles de Damas de ce qui venait de se passer à Sainte-Menehould.

Drouet, fils du maître de poste de Sainte-Menehould, fut envoyé par son père à Varennes, pour communiquer aux autorités de cette ville les soupçons

qu'il avait conçus. Ce jeune homme, accompagné d'un nommé Guillaume, arrive au grand galop près de Clermont; là il apprend, par le postillon ramenant les chevaux qui avaient conduit la berline, que cette voiture était partie de Clermont, et se dirigeait sur Varennes. Alors ces deux cavaliers quittent la route de Clermont, et, par des chemins de traverse, arrivent à Varennes pendant que le roi y attendait ses relais.

La famille royale parcourut sans obstacle la route de Sainte-Menehould à Clermont, et arriva à neuf heures et demie dans cette dernière ville où se trouvait un détachement de cent quarante dragons, commandés par M. le comte Charles de Damas. Ce commandant avait éprouvé la même inquiétude, la même impatience que ceux des précédents détachements; il avait reçu le même avis de la part de M. le duc de Choiseul, celui de ne plus attendre le trésor. Cet avis lui avait été confirmé par le valet de chambre du duc et par Léonard, coiffeur de la reine, qui se rendait aussi à Montmédy, tous deux voyageant dans un même cabriolet. Partout les détachements placés avec tant de précaution par M. de Bouillé, et que la famille royale considérait comme son unique appui pendant ce voyage, furent inutiles, devinrent même nuisibles, et contribuèrent beaucoup à l'arrestation du roi.

Enfin est arrivée à Clermont la voiture si longtemps attendue; les voyageurs eurent l'imprudence d'adresser diverses questions à M. de Damas, qui, n'étant pas sans inquiétude sur la disposition des esprits des habitants, regarda comme un instant très-heureux celui où il vit les chevaux attelés, les postillons à cheval et la voiture partir et se diriger sur Varennes. Après ce départ, M. de Damas, instruit de la vive résistance qu'avait rencontrée le détachement placé à Sainte-Menehould, voulut en prévenir une semblable; il se disposait à partir avec sa troupe, lorsque la municipalité de Clermont se présente à son logement, et lui intime l'ordre de rester dans cette ville jusqu'au lendemain. M. de Damas refuse d'obéir à cet ordre, monte à cheval, se rend sur la place où sa troupe se rassemblait, et dit à un officier : « Il faut nous tirer d'ici comme nous pourrons. » Il dépêche à Varennes un quartier-maître appelé Remi, qui s'égare en chemin. Il veut ensuite faire partir ses dragons. La municipalité, la garde nationale s'y opposent. Les soldats n'obéissent point à ses ordres; il s'éloigne avec quelques officiers, abandonne sa troupe indocile, et prend la route de Montmédy.

La voiture du roi, partie de Clermont sans accident, parut à onze heures du soir aux premières maisons de Varennes. Dans cette ville se trouvait un détachement de soixante hussards de Lauzun et un relais pour la voiture du roi. Les membres de la famille royale, ni les gardes-du-corps qui les escortaient, ne savaient dans quel quartier, dans quelle auberge de cette ville était placé ce relais, ni à qui s'adresser pour s'en informer. Les inquiétudes des voyageurs croissaient de minute en minute. M. de Valory, qui faisait les fonctions de courrier, allait à la découverte dans les rues de cette ville et ne découvrait rien. Il eût été dangereux, à cette heure, d'éveiller les habitants pour les questionner. La reine prit des informations dans deux maisons du voisinage; on allait, on venait sans succès de la voiture à la ville et de la ville à la voiture; on perdait un temps précieux. Enfin la famille royale, après être demeurée pendant trente-cinq minutes dans cette position

alarmante, apprit que les chevaux de relais étaient dans la basse ville à l'auberge du Grand-Monarque. Alors la voiture fut dirigée vers cette auberge. Ce retard, conséquence des précédents retards, d'une grande négligence d'exécution dans les subalternes et d'une imprévoyance notable dans les chefs, devint funeste au succès du voyage.

Pendant que la famille royale attendait dans sa voiture la découverte du relais, Drouet et son compagnon Guillaume arrivaient à Varennes. Ils descendent dans une auberge, éveillent plusieurs personnes, se portent sur le pont par lequel la berline du roi devait sortir de la ville, le barricadent, en plaçant, en travers de la route, plusieurs charrettes vides ou chargées, puis se rendent chez le maire, chez le commandant de la garde nationale. Ceux-ci arrivent à l'auberge du Grand-Monarque au moment où le roi descendait de voiture, et demandent le passe-port des voyageurs. On leur en montre un qu'ils jugent en règle; mais, d'après les observations qui leur sont faites à l'égard des divers détachements placés sur la route, la municipalité délibère et décide que les voyageurs ne partiront que le lendemain. Sausse, procureur de la commune, dont la maison est située dans le voisinage, l'offre aux voyageurs pour s'y reposer; ils l'acceptent.

Le chevalier de Bouillé et le comte Charles de Raigecourt étaient à Varennes chargés du relais. Après avoir attendu fort longtemps sur la route, désespérant de voir arriver le roi, et craignant de devenir suspects aux passants, ils s'étaient retirés, après dix heures du soir, dans leur auberge. Ils avaient chargé un aide-de-camp de surveiller l'arrivée de la voiture, et de venir aussitôt leur en donner avis; leur précaution fut inutile : ils n'apprirent la présence du roi à Varennes que lorsqu'il était déjà arrêté. Deslon, qui devait commander le détachement de hussards placé à Varennes, accusé auprès du général de Bouillé de n'être pas assez royaliste, avait été retiré de cette ville, envoyé à Dun, et remplacé par un jeune officier de dix-sept à dix-huit ans, nommé Rohrig, qui, au premier bruit du dessein d'arrêter le roi, monta à cheval, sortit de la ville en toute hâte, et courut du côté de Montmédy pour avertir le général de Bouillé des événements de Varennes; ainsi le roi n'eut encore aucun secours à attendre de ce détachement.

La famille royale, descendue chez Sausse, est installée dans un appartement composé de deux pièces au premier. Le roi demande à se rafraîchir; Sausse lui apporte une bouteille de bourgogne; le roi semble la vider avec plaisir, et converse assez longtemps avec son hôte. Chaque fois que le procureur de la commune s'éloigne, soit pour ses fonctions municipales, soit pour apaiser le tumulte que fait à la porte un attroupement de curieux, le roi lui dit : « Hâtez-vous de revenir, j'ai besoin de vous; votre conversation me plaît. » Il lui parle du pont de Varennes. Sausse répond qu'il est embarrassé par des voitures. « Je passerai le gué, » dit le roi. « Le gué, réplique Sausse, c'est bien pire; nous craignons les Autrichiens; je me suis avisé d'y mettre des grippe-loups, des piquets; il n'est pas possible de le traverser. — Eh bien! faites donc débarrasser le pont. » Le roi gardait encore l'incognito; un garde national lui dit à plusieurs reprises : « Vous êtes le roi, je vous reconnais, convenez-en de bonne foi. » La reine, piquée de ce ton familier, oubliant qu'elle jouait le rôle d'une dame étrangère, dit d'une voix imposante

au questionneur : « Si vous le connaissez, traitez-le donc avec plus de respect. » Dès lors toute dissimulation dut cesser. Le roi fit des promesses séduisantes et des caresses même au procureur de la commune, qui lui répondit : « Je dois beaucoup à mon roi, mais je dois tout à ma patrie. »

Cependant on barricadait les rues de Varennes ; le tocsin sonnait, appelait les gardes nationales des villages voisins, et la ville était illuminée.

MM. de Choiseul et de Goguelat arrivèrent de Pont-de-Sommevelle à Varennes avec leur détachement de quarante hussards, forcèrent le poste qui gardait l'entrée de cette ville du côté de Clermont, se rendirent à la caserne et y placèrent les quarante hussards en bataille. M. de Choiseul apprit avec peine que les soixante hussards, en détachement à Varennes, étaient sans officier et dispersés dans les cabarets de la ville. Il reçut la visite de deux officiers municipaux qui le sommèrent de se rendre à la commune ; il les renvoya en leur disant qu'il irait à la municipalité quand il en aurait le temps. Il déclara à ses quarante hussards que la famille royale était prisonnière à Varennes, qu'il s'agissait de la délivrer ; il se mit à leur tête, marcha vers la maison de Sausse et rangea sa troupe en bataille devant la porte.

En entrant dans cette maison, il rencontra sur l'escalier M. Charles de Damas qui, arrivé de Clermont à Varennes vers minuit et demi, et ayant forcé l'entrée qu'on lui refusait, venait joindre la famille royale qu'il croyait fort loin de Varennes. Il apprit à M. de Choiseul que ses dragons avaient refusé de le suivre. Ils montèrent ensemble dans l'appartement où se trouvait le roi. M. de Choiseul proposa au roi de monter lui et sa famille sur sept chevaux de ses hussards, de les entourer avec les trente-trois restants, qui, à coups de sabre, se feraient jour à travers la foule qui pourrait s'opposer à leur passage. A cette proposition le roi répondit qu'il fallait raisonner froidement. « La municipalité, dit-il, ne refuse pas de me laisser passer ; elle demande seulement que j'attende la pointe du jour. Le jeune Bouillé est parti à l'instant de mon arrivée, sans doute pour avertir son père et faire marcher les troupes qui sont sûrement prêtes. Si j'étais seul je suivrais votre conseil ; mais la reine, mes deux enfants, ma sœur, ces dames ! »

M. de Choiseul, peu de temps après son arrivée à Varennes, avait fait partir un officier nommé Charles Aubriot, qui traversa la rivière et arriva au point du jour à Dun, où il avertit Deslon de ce qui se passait à Varennes, et l'invita de s'y rendre sur-le-champ avec son détachement. On pensait que le chevalier de Bouillé, parti vers onze heures et demie du soir, avait transmis cet avis à Dun et même à Stenay où se trouvait le général son père. Le jeune Rohrig, suivant la relation du comte de Valory, était déjà parti de Varennes pour les mêmes lieux et pour le même objet. Ainsi le général de Bouillé devait être suffisamment averti. On calculait avec anxiété le temps que ces divers envoyés mettraient à remplir leur mission, le temps où l'on pourrait à Varennes en apercevoir les résultats. Les heures s'écoulaient, le tocsin ne cessait de sonner et la multitude de s'accroître. A deux heures du matin on évaluait le nombre des personnes rassemblées dans cette ville à cinq mille. Il parut s'élever à dix mille hommes lorsqu'il fit jour. M. de Goguelat voulut sortir, non pour connaître la disposition des esprits, comme le disent quelques relations, mais pour envelopper avec la troupe les batteries

de la ville ; il s'aperçut que l'on prévenait sa manœuvre, parla au major de la garde nationale, qui lui dit que le roi ne voulait que cinquante hommes de cette garde. Alors M. de Goguelat, essayant de forcer le passage, porte un coup de sabre au major ; celui-ci l'évite et lui tire un coup de pistolet qui le blesse à l'épaule.

Vers cinq heures et demie du matin du 22 juin, Deslon, parti à quatre heures de Dun, avec les cent hommes qu'il commandait, arrive à Varennes. Les barricades et un poste de garde nationale qu'il trouva à l'entrée de cette ville, l'empêchèrent d'y pénétrer. Le poste ayant résisté à ses sollicitations, et en ayant référé à la municipalité, on vint lui dire que le roi lui défendait formellement d'entrer dans la ville avec sa troupe. Alors il demanda au commandant du poste la permission d'y entrer seul et d'y voir le roi. Ce commandant la lui accorda, lui promit toute sûreté, et l'accompagna même dans la maison où se trouvait la famille royale. Deslon entretint le roi et la reine, et leur donna l'espoir de l'arrivée prochaine du général de Bouillé à la tête du régiment de Royal-Allemand dont les forces, réunies à celles qu'il commandait, étaient plus que suffisantes pour le délivrer : vaines assurances ! Il prit congé du roi en lui demandant ses ordres. Ce prince lui répondit qu'étant prisonnier, il n'avait pas d'ordre à lui donner. Quelques instants après, vers les six heures et demie, deux courriers arrivent de Paris ; l'un est Romeuf, aide-de-camp de M. de La Fayette, l'autre Baillon, officier municipal. Ils étaient porteurs du décret de l'Assemblée nationale qui ordonnait d'arrêter la famille royale et de la ramener à Paris. « Le roi, en recevant ce décret, dit : *Je suis arrêté, il n'y a plus de roi.* Il jeta le papier sur le lit où était monseigneur le dauphin. La reine l'en ôta aussitôt, en disant : *Je ne veux pas qu'il souille mes enfants.* Elle témoigna à Romeuf son étonnement et son indignation de ce qu'il s'était chargé d'une pareille commission. » Bouillé, dont on espérait encore le secours, n'arrivait pas. La veille, à neuf heures et demie, ce général, avec quelques personnes de confiance, partit de Stenay, s'avança vers Dun, pour être plus à portée de recevoir des nouvelles du roi. Arrivé à un quart de lieue de cette ville, où son entrée aurait été trop remarquée, il s'arrêta sur le bord de la route, et s'établit, avec sa compagnie, dans un fossé où il passa toute la nuit dans une grande anxiété. Au point du jour il revenait à Stenay, lorsqu'il vit arriver plusieurs courriers : c'étaient le chevalier de Bouillé, le comte de Raigecourt et le jeune commandant de Varennes, qui lui annoncèrent que le roi était arrêté dans cette ville. Il envoya aussitôt à Stenay l'ordre de faire marcher le régiment de Royal-Allemand ; mais le commandant de ce régiment était encore au lit ; et sa lenteur extrême dans l'exécution de cet ordre désolait le jeune de Bouillé qui le lui avait apporté. Ce commandant employa trois quarts d'heure où il ne fallait que dix minutes. Enfin le régiment se mit en marche, et pendant neuf grandes lieues il ne quitta pas le trot. Le comte Louis de Bouillé qui, dans tous ces mouvements, avait avec zèle assisté le général son père, raconte qu'étant à la tête de l'avant-garde, il rencontra sur la route, à trois quarts de lieue de Varennes, un prêtre qui lui annonça que le roi n'était plus dans cette ville, qu'il était parti pour Paris. Bientôt le général rencontra près de Varennes le chevalier de Bouillé et Deslon, qui, échappés furtivement de cette ville, confirmèrent ce que le prêtre avait

annoncé, et lui apprirent que depuis une heure on ramenait la famille royale à Paris. Il était alors neuf heures du matin. Bouillé voulait courir sur la berline, et arracher le roi des mains de ses conducteurs ; mais on lui fit observer que cette berline avait une heure d'avance ; qu'il lui fallait franchir une rivière dont les gués étaient ignorés, traverser une ville pleine d'hommes armés, disposés à faire une vive résistance. On lui fit observer de plus que les chevaux, harassés par une traite de neuf lieues, dans une allure forcée, ne pouvaient continuer la marche sans se rafraîchir, se reposer ; il fut contraint de renoncer à son projet de poursuite et de se retirer.

A huit heures, la famille royale, montée dans la voiture qui l'avait amenée, escortée par les trois gardes-du-corps, placés sur le siége, par la municipalité et la garde nationale de Varennes, était partie de cette ville et dirigée sur Clermont. Arrivée dans ce lieu, les autorités constituées vinrent au-devant du roi ; le président du district lui fit une harangue ferme et respectueuse, à laquelle ce prince répondit : *Mon peuple est séduit, mon peuple est trompé.* Le président répliqua : *Il est plus facile de tromper un seul homme que de tromper tout un peuple.* Le roi alla de Clermont à Sainte-Menehould, partit à deux heures de cette dernière ville, et arriva sur les onze heures du soir à Châlons où il passa la nuit. Il y reçut de la part des magistrats les témoignages du respect dû à la royauté et au malheur.

Le 23, il continua sa route, et vint coucher à Épernay ; il y rencontra les commissaires de l'Assemblée nationale, chargés d'aller au-devant de lui. Ces commissaires étaient Barnave, Pétion et de Latour-Maubourg.

Le mercredi 22 juin 1791, vers dix heures du soir, Mangin, chirurgien à Varennes, dépêché par la municipalité de cette ville, arrive en courrier à l'Assemblée nationale. Les mots : *Le roi est arrêté* circulent ; les députés sortant de la séance, qui allait être suspendue, y rentrent. Le président, après avoir recommandé le silence et défendu aux tribunes les signes d'approbation et d'improbation, fait donner lecture de plusieurs lettres, de plusieurs ordres de M. de Bouillé, et d'une lettre de la municipalité de Varennes qui annonce l'arrestation du roi et demande que l'Assemblée lui trace la conduite à tenir. Les autorités constituées de Clermont, de Sainte-Menehould et de Châlons écrivirent aussi.

A minuit l'Assemblée nationale décrète que MM. de Latour-Maubourg, Pétion et Barnave se rendront à Varennes et autres lieux pour faire agir les gardes nationales et les troupes de ligne, et donner des ordres aux corps administratifs. Elle leur recommande spécialement de veiller au maintien du respect dû à la dignité royale ; elle décrète en outre que ces commissaires seront accompagnés de Dumas, adjudant général de l'armée, chargé de faire exécuter leurs ordres. Un autre décret de l'Assemblée suspendit de ses fonctions le général de Bouillé, défendit à toutes personnes, exerçant des emplois civils et militaires, de reconnaître son commandement, d'obéir à ses ordres, et ordonna son arrestation. M. de Bouillé et plusieurs autres officiers qui avaient concouru à la tentative d'évasion, et qui ne furent pas arrêtés, sortirent de France, et accrurent le nombre des émigrés.

Se voyant alors en sûreté, M. de Bouillé adressa, dans un moment d'humeur, à l'Assemblée nationale, une longue lettre, où se trouve cette fatale

menace : « J'ai voulu sauver ma patrie ; j'ai voulu sauver le roi et sa famille : voilà mon crime ! Vous répondrez de leurs jours, je ne dis pas à moi, mais à tous les rois ; et je vous annonce que, *si on leur ôte un seul cheveu de la tête, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris.* Je connais les chemins ; j'y guiderai les armées étrangères, et vous-mêmes en serez responsables sur vos têtes. » Cette lettre faite, comme le dit M. de Bouillé lui-même, pour intimider les ennemis du roi et de la royauté, fut blâmée par tous les partis.

L'entreprise du départ du roi devait être funeste à la monarchie et à la personne de Louis XVI. Le prestige de la royauté, qui subsistait encore, en reçut une profonde atteinte. On proposa de regarder la fuite du roi comme une abdication ; on demanda sa déchéance, on parla de le mettre en jugement ; on mit en avant le mot de république ; les pamphlets, les journaux entretenaient le peuple de ces idées nouvelles ; les tribunes des sociétés populaires en retentissaient. On vit dans les rues de Paris une patrouille de cinquante hommes s'avancer jusqu'aux Tuileries, portant une bannière où se lisaient ces mots : *Vivre libre ou mourir, Louis XVI s'expatriant n'existe plus pour nous.* La pièce la plus violente, la plus hostile au roi et à la royauté fut une affiche placardée sur tous les murs de Paris, et signée par le colonel Achille du Châtelet.

Cependant le parti constitutionnel de l'Assemblée nationale résistait prudemment à ces influences révolutionnaires. Les autorités municipales prirent des mesures pour que le roi fût reçu à Paris avec décence, et, dans le faubourg Saint-Antoine, on placarda, on ne sait par quel ordre, une affiche contenant cette injonction : *Celui qui criera vive le roi, sera battu ; celui qui insultera le roi, sera pendu.*

Ayant rencontré à Épernay la berline de la famille royale, deux des commissaires, Pétion et Barnave, s'y placèrent ; le troisième, Latour-Maubourg, entra dans la voiture de suite. Plusieurs écrivains ont rapporté les conversations que tinrent les voyageurs ; mais leurs rapports sont si divers, si opposés, que, dans la crainte de trahir la vérité, je m'arrêterai peu sur cette partie du voyage. Suivant l'historien Toulongeon, Pétion se montra courtisan ; et, si l'on en croit madame Campan, il se conduisit envers la famille royale avec une rudesse républicaine. La plupart des relations s'accordent à dire que Barnave agit seul en véritable courtisan, et parvint à plaire à la reine, qui en fit un grand éloge à madame Campan, qui nous apprend aussi que ce député eut plusieurs entrevues secrètes avec cette princesse, et se livra à des intrigues de cour.

Le 25 juin 1791, à sept heures du soir, la voiture qui renfermait la famille royale, escortée d'environ dix mille gardes nationaux et d'un grand concours de curieux, ayant suivi les boulevards, entra dans le jardin des Tuileries par la porte du pont-tournant. La reine, en descendant de voiture, répondit à quelqu'un qui voulait la rassurer : *Monsieur, je suis préparée à tout.* Les trois gardes-du-corps, que l'on eut quelque peine à garantir, furent conduits en prison. Ces trois militaires, qui n'étaient coupables que d'avoir obéi à leurs maîtres, supportèrent tout le long de la route le poids de l'indignation publique ; placés sur le siége, ils n'y furent point attachés,

comme on l'a dit; mais ils se trouvèrent en butte aux injures, aux menaces et même aux coups d'une multitude effrénée.

Dès le matin, l'Assemblée avait décrété qu'il serait donné au roi, à la reine et au dauphin une garde particulière. On nomma trois commissaires pour recevoir les déclarations du roi et de la reine. Le 15 août, après une longue et solennelle discussion, l'Assemblée nationale rendit un décret par lequel, rejetant tout l'odieux de l'évasion sur le marquis de Bouillé, sur ses complices et adhérents, elle déclare qu'il y a lieu à accusation contre eux; que leur procès sera fait par-devant la haute cour nationale provisoire, séante à Orléans; et que MM. Heymann, Klinglin et d'Hofflise, maréchaux de camp, Desotteux, adjudant général, Bouillé fils, major de hussards, Goguelat, aide-de-camp, de Choiseul-Stainville, Mandel, colonel, Fersen, colonel, de Valory, de Malden et Du Moustier, seront arrêtés et traduits devant la haute cour d'Orléans; que les sieurs de Damas, Dandoins, Vallecourt, Marassin, Talon, Floirac, Remy, Lacour, lieutenant, Petrondy, Bridge, madame de Tourzel, resteront en état d'arrestation jusqu'à plus amples informations; que les dames Brunier et Neuville seront mises en liberté.

L'état de dépendance où se trouvait la famille royale, ne cessa qu'au 3 septembre suivant, époque où la constitution étant terminée, l'Assemblée la présenta à l'acceptation du roi; ce prince alors fut entièrement rendu à la liberté.

Avant de passer au récit de plus tragiques événements, qu'il nous soit permis de détourner un moment nos regards des sombres tableaux de la scène politique, et de raconter l'apothéose décernée à l'idole de l'époque, au coryphée de la littérature et de la philosophie du dix-huitième siècle. C'est une page curieuse de l'histoire des mœurs et des idées de l'époque. La nouvelle basilique de Sainte-Geneviève, érigée en Panthéon, n'avait encore reçu que les cendres de Mirabeau, lorsque, le 30 mai 1791, l'Assemblée nationale reconnut que celles de Voltaire étaient dignes du même honneur. L'époque de cette solennité, fixée au 4 juillet, fut, à cause des agitations qui suivirent le départ de Louis XVI pour Montmédy, renvoyée au 11 de ce mois.

Le dimanche 10 juillet, un char de forme antique, orné de feuillages et chargé du cercueil de Voltaire, partit de Romilly suivi d'une nombreuse escorte, arriva le soir à Paris, et fut déposé sur l'emplacement de la Bastille, au milieu d'un bosquet factice formé de myrtes, de roses et de lauriers. Son cercueil fut déposé sur l'emplacement même qu'avait occupé la tour où fut la prison de Voltaire. Avec les pierres provenant de la démolition de la Bastille, on avait formé un rocher sur le sommet et autour duquel on voyait diverses figures allégoriques.

Le lendemain lundi, 11 juillet, jour consacré à la solennité de la translation du corps de Voltaire au Panthéon, à deux heures après midi, le cortége, en suivant le boulevard, se mit en marche dans l'ordre suivant : Un détachement de cavalerie, les sapeurs, les tambours, les canonniers et les jeunes élèves de la garde nationale; — la députation des colléges, les sociétés politiques, portant leurs devises; — une nombreuse députation de tous les bataillons de la garde nationale, et un groupe armé composé de forts de la halle; — les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Mirabeau, de Desilles, en-

tourés par des citoyens de Varennes et de Nancy; — les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, et leur chef, le *patriote Palloy,* portant des chaînes, des boulets, des cuirasses, trouvés dans cette forteresse; — sur un brancard étaient placés quelques volumes intitulés : le *Procès-verbal des électeurs* et *l'Insurrection parisienne,* par Dusaulx; — les citoyens du faubourg Saint-Antoine portaient le drapeau et un plan de la Bastille; parmi eux on remarquait une femme vêtue en garde national; elle avait assisté à la prise de cette forteresse; — un groupe de citoyens armés de piques, avec cette devise : *De ce fer naquit la liberté;* — un modèle de la Bastille fait avec une des pierres de cette forteresse démolie, porté par les gardes-françaises; — la société des Jacobins, qui voulut marquer sa supériorité en ne se mêlant point avec les autres sociétés politiques; — les électeurs de 1789, de 1790, les cent-suisses et les gardes suisses; — une députation des théâtres précédait une figure dorée représentant Voltaire; les élèves des arts, habillés à l'antique, portaient des guirlandes de chêne, des inscriptions indicatives des chefs-d'œuvre du héros de la fête et les attributs des Muses; un coffre doré contenait la collection de ses œuvres en soixante-dix volumes, donnée par Beaumarchais; — les académies, les gens de lettres, les juges de paix, les membres des tribunaux, des districts, du département, de la municipalité, une députation de l'Assemblée nationale, des ministres, des ambassadeurs de toutes les cours de l'Europe venaient ensuite : ils étaient suivis par un corps de musiciens, chantant des hymnes nouveaux et s'accompagnant avec des instruments de forme antique; — on voyait enfin s'avancer le principal objet de la cérémonie, le char qui portait le cercueil de Voltaire. Ce char, construit sur les dessins du célèbre peintre David, par ses grandes dimensions, ses quatre roues de bronze, leurs jantes, leurs moyeux, les traits de formes antiques et chargés d'ornements, étonna les yeux des modernes. Sa masse, dont la hauteur était de quarante pieds, se composait de socles superposés et pyramidants; une vaste draperie en velours vert, semée d'étoiles d'or, le couvrait. Sur la sommité se voyait un lit funèbre sur lequel reposait une figure de Voltaire à demi couchée. Au-dessus de sa tête, l'Immortalité, sous la figure d'une jeune fille ailée, élevait une couronne d'étoiles. Dans quatre cassolettes, placées aux angles du char, brûlaient des parfums. Sur le devant du sarcophage on lisait cette inscription : *Aux mânes de Voltaire.* Ce char était traîné par douze chevaux blancs, attelés quatre de front, conduits par des guides vêtus à la romaine.

Le cortége, parvenu en face de l'Opéra, qui occupait alors l'emplacement du théâtre de la Porte-Saint-Martin, s'arrêta. On vit la façade de cet édifice décorée de festons, de feuillages et de draperies retroussées par des guirlandes de fleurs. Sur un autel antique était le buste de Voltaire, au-dessous duquel on lisait : *Temple de la gloire,* et les titres de ses deux opéras : *Pandore* et *Samson.* Des acteurs, en habits de caractère, vinrent y déposer des couronnes et chantèrent un hymne à sa gloire. Le cortége, après cette station, continua sa marche en suivant le boulevard, traversa la place Louis XV, longea les Tuileries, passa sur le Pont-Royal, et s'arrêta sur le quai des Théatins, depuis nommé *Quai Voltaire,* en face de l'hôtel de M. de Villette. Le cortége fit là une station; cet hôtel était celui qu'avait habité Voltaire dans ses derniers jours. Il y avait

terminé sa brillante carrière, et son cœur y était précieusement conservé. Sur la façade on voyait quatre peupliers très-élevés, réunis par des guirlandes de feuilles de chêne. On y remarquait une estrade où se placèrent cinquante jeunes filles, en robe blanche, en ceinture bleue, le front orné d'une couronne de roses. Parmi cette gracieuse réunion figuraient en habits de deuil les deux filles du malheureux Calas. Sur cette façade on lisait cette inscription : *Son esprit est partout et son cœur est ici.*

Madame de Villette vint poser une couronne sur la tête de la statue de son oncle. Dans l'effusion de son cœur, elle embrassa cette figure inanimée; il fallut l'en arracher. Une musique déchirante accroissait l'émotion causée par cette scène.

Après cette station, le cortége, grossi par un groupe de dames vêtues de blanc, dont madame de Villette faisait partie, s'achemina vers l'édifice alors appelé le Théâtre de la Nation, et qui depuis reçut le nom d'Odéon, qu'il porte aujourd'hui.

En passant par la rue des Fossés-Saint-Germain, on vit sur la façade du bâtiment de l'ancienne Comédie Française un buste de Voltaire avec cette inscription : *Il fit son Œdipe à dix-sept ans.*

Arrivé près de l'Odéon, le cortége en aperçut le péristyle magnifiquement décoré de guirlandes, de draperies et de cartels placés sur les colonnes, où étaient inscrits les titres de toutes les pièces de théâtre de Voltaire. Sur le fronton on lisait : *Il fit Irène à quatre-vingt-trois ans.* Bientôt la draperie qui couvrait l'entrée du vestibule s'ouvre et laisse voir dans le fond la figure en marbre de Voltaire, resplendissante de lumières. Des acteurs de ce théâtre, représentant divers personnages dramatiques, vinrent faire leur offrande à l'objet de la vénération publique. Brutus lui offrit des faisceaux de lauriers, Orosmane les parfums de l'Arabie, et Nanine un bouquet de roses.

Il était nuit, et le cortége, à la lueur de mille flambeaux, se dirigea vers le Panthéon où il arriva à dix heures du soir. Le cercueil de Voltaire y fut déposé. Le concours des curieux fut immense; les boulevards, les quais, les rues que parcourut le cortége en étaient couverts. Ils remplissaient les ouvertures des portes, des fenêtres; on en voyait même sur les toits : il n'y eut point d'accidents. Cette fête, comme celle de la Fédération, fut contrariée par quelques averses.

Aux splendeurs de cette pompe triomphale succédèrent des scènes de fureur et de sang. Le 15 juillet, pendant qu'on achevait de discuter le projet de décret sur l'évasion du roi, un rassemblement composé d'hommes employés aux ateliers des environs de Paris, et d'autres hommes chargés de les endoctriner, de les diriger, se formait sur la place Vendôme, non loin de la salle des séances de l'Assemblée nationale. Plusieurs de ces hommes s'avancèrent vers la porte de cette salle dans le dessein de présenter une pétition. Ils apprirent que le décret était déjà rendu, et que le roi n'était pas mis en accusation. Robespierre qui, disait-il, *au nom de la raison et de l'humanité,* avait protesté contre ce décret, dit à ces hommes, en sortant du lieu des séances : *Mes amis, tout est perdu, le roi est sauvé.* La garde nationale surveillait l'attroupement. Le soir, les mêmes hommes se portèrent à tous les théâtres et les firent fermer. L'Opéra seul résista à leurs injonctions. Le lendemain, ils se

rendirent à la société des Jacobins et demandèrent qu'on leur rédigeât une pétition. M. de Laclos, président de cette société, se chargea de ce soin.

Dans cette pétition on reprochait à l'Assemblée nationale de n'avoir, dans son décret du 15, rien statué sur le sort du roi ; on soutenait que son évasion et la déclaration qu'il avait laissée en partant, équivalaient à une abdication formelle de la couronne constitutionnelle qui lui avait été déférée ; que l'Assemblée nationale l'avait ainsi jugé, en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant les pouvoirs du roi et en le tenant dans un état d'arrestation; que les promesses nouvelles que ce prince pourrait faire d'observer la constitution ne garantiraient point la nation d'un nouveau parjure, d'une nouvelle conspiration. Le rédacteur de cette pièce terminait en demandant : « Que l'Assemblée constituante eût à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI, de la couronne qui lui avait été déférée, et à pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels; déclarant lesdits soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition. » Cette pétition, portée au Champ-de-Mars, y fut, dès le 16, revêtue d'une multitude de signatures. On l'imprima, on l'afficha dans les rues de Paris. Il y régnait alors beaucoup d'agitation : il s'y formait des groupes très-nombreux ; la municipalité publiait des proclamations pour ramener le calme; la garde nationale faisait des patrouilles pour dissiper les attroupements. L'Assemblée manda à sa barre les autorités de Paris qui reçurent l'ordre d'employer tous les moyens que leur donnait la loi pour assurer la tranquillité publique. Pendant que le département, la municipalité faisaient proclamer et afficher divers arrêtés pour inviter le peuple à rentrer dans le calme, le désordre allait toujours croissant; l'impulsion était donnée. Des chefs, dans un but différent, se servant des agents accoutumés des troubles, avaient organisé la sédition. Les uns, voyant avec peine la couronne maintenue sur la tête de Louis XVI, ne voulaient pas laisser échapper une occasion aussi favorable de la faire passer sur une autre tête, les autres ne visaient qu'à produire une subversion générale et la ruine de la France.

Le dimanche 17 juillet, dès huit heures du matin, les signataires de la pétition couvraient, au Champ-de-Mars, l'autel de la patrie. De plus, la faction avait imaginé d'indiquer une réunion sur l'emplacement de la Bastille, d'où l'on devait partir en masse nombreuse, grossie en avançant de tous ceux qu'on aurait rencontrés, et se porter ainsi par les boulevards jusqu'au Champ-de-Mars ; mais ce projet ne put s'exécuter. La municipalité, qui en fut instruite, fit garnir de militaires cet emplacement; il ne put y avoir de réunion, et ceux qui s'y présentèrent se virent obligés d'aller isolément au Champ-de-Mars ; ce qui fut d'un effet moins théâtral.

Vers neuf heures du matin, deux hommes, l'un perruquier, l'autre invalide à jambe de bois, se trouvaient sous la charpente de l'autel de la patrie. On ne sait comment ils s'y étaient introduits. L'un d'eux faisait avec une vrille des trous aux planches d'une marche de cet autel. Une femme, placée sur cette marche, sentant l'instrument agir sous la plante de ses pieds, jeta un cri qui éveilla l'attention de ceux qui l'entouraient. On enlève la planche, on pénètre dans l'intérieur de la construction en charpente, et l'on trouve

ces deux hommes. Soupçonnés d'être des conspirateurs, ils sont aussitôt conduits chez le commissaire du Gros-Caillou. Interrogés, ils répondent qu'ils avaient percé les planches dans une intention de curiosité indécente. Le commissaire, ne jugeant pas le délit assez grave pour retenir ces hommes, les mit imprudemment en liberté. Aussitôt une troupe de brigands assaillit ces malheureux; l'un est frappé de plusieurs coups de couteau; l'autre, élevé à un réverbère pour y être pendu, tombe vivant sur le pavé; on lui coupe la tête; on la porte au bout d'une pique. M. de La Fayette, un fort détachement de la garde nationale, et trois commissaires, accourent sur le lieu de cette scène horrible. Ils sont d'abord assaillis à coups de pierres; mais ils parviennent à dissiper l'attroupement et à épargner aux habitants de Paris le spectacle hideux de têtes sanglantes promenées dans les rues. Les auteurs de ces atrocités, d'abord arrêtés, furent ensuite arrachés par la foule des mains de la garde nationale.

Cependant les pétitionnaires, qui n'avaient pu se réunir sur l'emplacement de la Bastille, se rendaient au Champ-de-Mars. Il était environ l'heure de midi lorsqu'y arriva un envoyé des Jacobins, qui annonça que la pétition de la veille n'étant plus convenable, la société allait s'occuper d'une nouvelle rédaction. Mais la foule, qui grossissait à vue d'œil, manifestait son impatience. Alors on proposa de faire cette rédaction sur l'autel même de la patrie. Quatre commissaires, nommés aussitôt, rédigèrent une pétition, pour demander que Louis XVI soit mis en jugement. Cette pétition énergique, lue par Danton, à la voix de Stentor, est applaudie et puis signée.

Sur les deux heures, trois officiers municipaux en écharpe, escortés de gardes nationaux, se présentent au Champ-de-Mars. Les signataires envoient au-devant d'eux une députation, les accueillent, les invitent à monter sur l'autel, et leur donnent lecture de la pétition. Ceux-ci la trouvent dans les principes, paraissent satisfaits, et ordonnent aux troupes venues au Champ-de-Mars pour l'événement du matin, de se retirer. Ces officiers municipaux consentirent même à ce qu'une députation de douze signataires se rendît avec eux à l'Hôtel-de-Ville.

Tout jusqu'alors était tolérable; mais le besoin de se promener le dimanche et la curiosité attirèrent dans ce lieu un nombre considérable d'individus. Cet accroissement de la multitude alarma le corps municipal; déjà on avait arrêté quatre hommes qui avaient lancé des pierres sur la garde nationale, et dont un fut trouvé muni d'un pistolet chargé. Quelques autres scènes de cette nature, le cruel incident du matin, les ordres de l'Assemblée nationale, ordres renouvelés dans la journée, déterminèrent la municipalité à proclamer la loi martiale sur la place de Grève, à venir ensuite s'installer dans l'édifice de l'Ecole Militaire, attenant au Champ-de-Mars, à faire battre la générale, tirer le canon d'alarme, et arborer le sinistre *drapeau rouge*.

Vers les sept heures et demie du soir, on entend au Champ-de-Mars le bruit des tambours, annonçant l'approche de la municipalité suivie des bataillons qui, par trois points différents, entrent bientôt dans l'arène, escortés d'artillerie et précédés du drapeau rouge. Les pétitionnaires, persuadés qu'aux termes de la loi martiale, on ne doit tirer sur les attroupements qu'après trois sommations, restent immobiles sur l'autel de la patrie; des groupes

d'hommes, placés sur les talus, se portent en avant de la force armée et lui lancent des pierres, et de ces groupes part un coup de pistolet dirigé sur le corps municipal. La balle passe derrière le maire, et va percer la cuisse d'un dragon de la ligne, réuni à la garde nationale. Cette attaque subite déconcerta les officiers municipaux, ils ne purent remplir les formalités exigées par la loi martiale; les trois sommations ne furent point faites, quoi qu'en aient dit quelques écrivains.

La garde nationale reçut, dit-on, l'ordre de tirer à poudre pour épouvanter la foule, pour la disperser sans l'atteindre; puis s'avançant elle fit une seconde décharge dirigée seulement, suivant Bailly, sur les hommes qui, placés sur les talus, avaient jeté ou jetaient encore des pierres à la garde nationale. Il paraît qu'une troisième décharge porta sur l'autel de la patrie. Elle fit tomber beaucoup de monde, et il ne resta sur cet autel qu'une centaine de personnes. « Hélas ! s'écrie un écrivain du temps, elles y ont payé cher leur « courage et leur aveugle confiance en la loi ! Des hommes, des femmes, un « enfant y ont été massacrés sur l'autel de la patrie ! »

Le nombre des victimes, suivant les Mémoires de Ferrières, s'éleva à plus de quatre cents, y compris les blessés. L'auteur de la relation insérée dans les *Révolutions de Paris*, le réduit à cinquante; Weber à une quarantaine, et Bailly, ainsi que quelques autres écrivains, fixent ce nombre, d'après les procès-verbaux, à dix ou douze tués et à autant de blessés.

Le lendemain, le maire de Paris vint à la barre de l'Assemblée nationale exposer sa conduite. L'Assemblée approuva tout. Cette journée fut une des causes de la mort de Bailly et eut d'autres suites funestes. Le 5 août suivant, Thouret fit à l'Assemblée nationale lecture de l'ensemble de la constitution dont toutes les parties venaient d'être coordonnées et révisées; cette révision fut soumise à une discussion. Le drapeau rouge qui, depuis le dimanche 17 juillet, flottait sur l'Hôtel-de-Ville, fut le lendemain 6 août, retiré par ordre de la municipalité; on lui substitua un drapeau blanc en signe de la tranquillité publique. Le 3 septembre 1791, l'acte constitutionnel étant achevé, l'Assemblée nationale chargea une députation, formée de soixante de ses membres, de le présenter à Louis XVI : le 13 septembre suivant, le roi écrivit à l'Assemblée nationale qu'il acceptait la constitution.

Cette lettre produisit une vive émotion sur cette Assemblée. M. de La Fayette, partageant la joie commune, proposa une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution et l'annulation des procédures commencées contre ceux qui avaient contribué à l'évasion du roi. L'Assemblée décréta ces propositions avec enthousiasme. Le lendemain à midi, le roi, annoncé par le bruit du canon, se rendit dans la salle des séances de l'Assemblée nationale. Avant son arrivée, on avait agité la question de savoir si l'Assemblée resterait assise ou debout pendant que le roi prêterait son serment, et l'on avait décidé que l'Assemblée, représentant la nation, serait assise. Le roi entra, s'assit sur le fauteuil qui lui était préparé à côté de celui du président, puis se leva, et commença la lecture de son discours. Alors voyant le président et tous les députés s'asseoir, il s'assit pareillement, et, promenant sur l'Assemblée un regard de confiance et de dignité qui excita des applaudissements, il dit : « Je viens, Messieurs, consa-

crer ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel ; en conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois. » Thouret, président, fit une réponse analogue au discours et purement de cérémonial. Le roi signa la constitution, et, à la sortie de la séance, l'Assemblée entière, accompagnée d'une musique militaire et des témoignages de l'allégresse publique, le reconduisit jusqu'à son palais. L'Assemblée à son retour décréta un jour de fête dans toute la France, et envoya sur-le-champ le décret à la sanction royale. Ces derniers honneurs, ces témoignages de satisfaction ne calmèrent pas la douleur profonde que Louis XVI et Marie-Antoinette ressentirent de la résolution prise par l'Assemblée de rester assise pendant que le roi prononcerait le serment. Pendant que le roi et la reine étaient dans leur palais en proie à de vives agitations, on voyait à Paris les apprêts d'une fête magnifique qui fut célébrée le dimanche 18 septembre, à l'occasion de l'acceptation et pour la publication de l'acte constitutionnel. Quatre publications en furent faites à Paris par le corps municipal : l'une à la place de l'Hôtel-de-Ville, annoncée par une salve d'artillerie; la deuxième à la place du Carrousel; la troisième dans la rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, et la quatrième au Champ-de-Mars. Il était midi lorsque entrèrent dans son enceinte, au bruit de cent bouches de canon, les officiers municipaux et leur cortége. Le maire Bailly, précédé de hérauts d'armes et environné d'un corps de grenadiers, monta sur l'autel de la patrie, y éleva et offrit au respect du peuple le code constitutionnel. Une strophe tirée de *Samson*, opéra de Voltaire, mise en musique par Gossec, fut exécutée par un orchestre nombreux. Plusieurs autres morceaux, et notamment le chant populaire dont le refrain est *Ça ira,* furent aussi exécutés. A cinq heures du soir, un ballon surmonté d'un aigle aux ailes éployées, éleva jusqu'aux nues deux intrépides voyageurs placés dans sa nacelle. Le soir, les illuminations furent des plus magnifiques. La façade de l'Hôtel-de-Ville, celle de l'entrée de la place Dauphine, celle du palais des Tuileries, le jardin de ce palais, les allées des Champs-Élysées étaient resplendissants de lumières disposées en festons, en pyramides, en lignes de feu, etc. Des orchestres établis aux Champs-Élysées, sur l'emplacement de la Bastille et ailleurs, égayaient le peuple et l'invitaient à la danse. La famille royale vint en voiture jouir de ce spectacle; elle y recueillit des témoignages de respect et de bienveillance. La joie publique se manifesta, non sans quelque mélange de crainte et de soupçons sur la sincérité de la cour.

Cette fête fut brillante et magnifique, mais moins majestueuse que celle du 14 juillet 1790. On n'y vit point cette cordialité, cette unanimité de sentiment, ce généreux enthousiasme qui caractérisèrent éminemment la fête de la Fédération.

L'Assemblée nationale, peu de jours après l'acceptation de l'acte constitutionnel et la célébration de cette fête, termina sa session. Le 30 septembre 1791, le roi se rendit au lieu des séances et lut d'une voix assurée un discours qui fut souvent interrompu par des applaudissements et des cris de *Vive le roi!* Le président répondit convenablement; et après que le roi se fut retiré, il prit la parole et prononça solennellement ces mots : *L'Assemblée*

nationale constituante déclare que sa mission est remplie et que ses séances sont terminées. Une grande partie des nouveaux députés assistaient à cette dernière séance de l'Assemblée constituante. Ainsi se terminèrent les mémorables travaux de cette Assemblée qui, entravée par les intrigues, égarée par les déceptions des ennemis intérieurs et extérieurs, parvint néanmoins à réformer la législation et le gouvernement de la France; à substituer la liberté à la servitude, la justice à l'arbitraire, le règne des lois au règne du despotisme, les lumières de la raison aux erreurs de l'ignorance et aux excès du fanatisme.

Dans un esprit de désintéressement politique plus généreux que prudent, l'Assemblée ayant décrété, sur la proposition de Robespierre, que ses membres ne seraient point rééligibles à la législature suivante, nous allons voir figurer des hommes tout nouveaux sur la scène parlementaire.

Le 1^er^ octobre 1791, le lendemain du jour où la session de l'Assemblée constituante fut close, l'Assemblée nationale, dite *législative,* tint sa première séance. Le 4 de ce mois, elle envoya une députation de soixante de ses membres à Louis XVI, pour l'avertir qu'elle était constituée. Le vendredi 7 octobre le roi se rendit dans l'Assemblée, et dans son discours il indiqua aux nouveaux députés la carrière qu'ils avaient à parcourir, les travaux qui devaient les occuper, tels que les finances, les lois civiles, l'éducation nationale, le commerce, l'industrie; ensuite il passa aux obligations qu'il se proposait de remplir lui-même. Le président Pastoret répondit à ce discours. Le roi donnait des assurances que la paix et l'harmonie entre la France et les puissances étrangères ne seraient point troublées. Cependant Pitt, qu'on nomma l'*ennemi du genre humain,* et que Mirabeau appelait *le ministre des préparatifs,* avait déjà préparé la ruine de la France et de son gouvernement, afin de punir les Français des secours qu'ils avaient donnés aux insurgés de l'Amérique, et pour préserver en même temps l'Angleterre de l'invasion des principes de la révolution. Il avait commencé par concilier les puissances belligérantes du nord, la Russie, l'Allemagne, armées contre la Turquie; puis, par le moyen d'émissaires envoyés dans toutes les cours de l'Europe, et par des promesses de subsides, il était parvenu à engager plusieurs souverains à seconder ses desseins, et à concourir par la force des armes au rétablissement de l'*ordre,* c'est-à-dire de l'ancienne monarchie en France. Ces menées produisirent les traités de Pavie, du 20 mai 1791, et de Pilnitz, du 27 août suivant. La Prusse, l'Autriche et quelques autres puissances conservaient leurs armées sur le pied de guerre, et formaient une imposante coalition. Coblentz fut choisi pour centre de ses opérations, et l'ex-ministre Calonne, le bras droit de Pitt, en fut le directeur.

Sans doute ces sourdes machinations, ces préparatifs de guerre étaient, pour la plupart inconnus à Louis XVI, lorsque, dans son discours à l'Assemblée législative, il donnait à la France l'espoir que la paix ne serait point troublée; mais ses ministres devaient les connaître; ils devaient savoir que les princes retirés à Coblentz venaient de publier une protestation contre l'acceptation par Louis XVI de l'acte constitutionnel. Les ministres devaient aussi savoir ce que savaient tous les habitants de la France, que, pour accroître les forces de la coalition, pour assurer ses succès, on avait appelé au

delà du Rhin tous les mécontents, tous les ennemis de la révolution, et que pendant les mois de septembre et d'octobre, sollicités par des émissaires, par des correspondances, par l'espoir de recouvrer leurs titres et leurs priviléges, hommes, femmes, vieillards, enfants, abandonnèrent brusquement leur patrie, dans la persuasion de pouvoir, un mois après, y rentrer en vainqueurs des révolutionnaires. Ceux-ci traitaient cette émigration d'*évacuation salutaire* et de *transpiration naturelle de la terre de la liberté*, etc. Plusieurs bourgeois, jaloux de s'associer à la gloire des nobles émigrés, coururent au delà du Rhin pour les servir, et se virent réduits à supporter leur mauvaise fortune, leurs hauteurs et leurs mépris.

Cet immense déplacement de Français intéressés à la contre-révolution, dont le nombre fut évalué à plus de deux cent mille individus, remplissant alors toutes les routes, toutes les auberges, faisait évidemment partie d'un vaste plan de guerre dirigé contre les nouvelles institutions et leurs partisans; et le ministère français feignait de ne pas s'en apercevoir.

Les officiers des armées, à la même époque, furent aussi entraînés dans le torrent de l'émigration. A la séance du 16 octobre le ministre de la guerre vint annoncer à l'Assemblée législative que trois mille huit cent soixante-quatre officiers, de différentes armes, avaient déjà déserté leurs postes, pour se retirer au delà du Rhin. Quelques-uns emportaient la caisse de leur régiment, et plusieurs trouvaient, dit-on, dans l'émigration un moyen de se soustraire aux poursuites de leurs créanciers. « Les constitutionnels, dit le « marquis de Ferrières, désiraient la rentrée des princes et des émigrés; ils « engagèrent Louis XVI à tenter une démarche auprès de ses frères. » Le roi avait fait, en conséquence, une proclamation, datée du 14 juillet 1791, pour les engager à rentrer en France. Dans les séances des 15 et 16 octobre, où l'on s'occupa de l'émigration, on dénonça de plus le transport de plusieurs équipages et de caisses remplies de selles, de harnais et de housses précieuses aux armes du roi, adressées *à M. de Vergennes, plénipotentiaire à Coblentz.*

Le 20 du même mois, la discussion sur l'émigration s'ouvrit dans l'Assemblée. Plusieurs orateurs voulaient laisser à chaque Français la liberté de quitter à son gré le sol natal, et repoussaient toute mesure répressive à cet égard; d'autres faisaient sentir la nécessité d'arrêter les progrès d'une désertion qui fournissait des forces aux puissances coalisées prêtes à faire la guerre à la France. La discussion fut ajournée et reprise le 25 octobre. Le 28 de ce mois survint un décret qui ordonne qu'il sera fait dans Paris une proclamation portant réquisition au premier prince français, Louis-François-Stanislas-Xavier, de rentrer, sous un mois, dans le royaume, sous peine de déchéance de son droit à la régence. Le 30 du même mois, un autre décret proroge ce délai, et accorde à ce prince deux mois à dater de la proclamation. Enfin, le 8 novembre 1791, la rédaction définitive du décret contre tous les émigrés fut présentée et adoptée. En voici la substance : 1° « Les Français rassemblés au delà des frontières sont déclarés suspects de conjuration contre la patrie. Si, au 1^er^ janvier prochain, ils restent encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort. 2° Les princes français, les fonctionnaires civils et militaires émigrés, seront, au 1^er^ janvier 1792, considérés comme atteints du même

crime et passibles de la même peine. 3° Les revenus des conjurés, condamnés par contumace, seront, pendant leur vie, perçus au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes et créanciers légitimes. Dès à présent tous les revenus des princes français seront séquestrés. » Ce décret contient quelques autres mesures, et notamment la convocation, s'il y a lieu, de la haute cour nationale dans les premiers jours de janvier.

Dans la séance du 12 novembre, les ministres présentèrent à l'Assemblée la liste des décrets sanctionnés par le roi. Celui du 30 octobre, qui prononçait la peine de déchéance contre le prince Louis-Stanislas-Xavier, s'il ne rentrait en France au 1er janvier prochain, fut de ce nombre. Mais le roi apposa son *veto* sur le décret du 8 novembre, qu'on vient de faire connaître. Ce refus de sanction prouva la liberté dont jouissait le roi, mais excita de grands mécontentements. Pour en atténuer l'effet, Louis XVI publia, le 12 novembre, une proclamation destinée à ramener les émigrés dans le devoir; mais cette proclamation, où il leur représente que leur rassemblement au delà des frontières lui cause un profond chagrin et trouble la tranquillité publique, n'atteignit pas le but auquel elle semblait tendre et ne changea rien au cours des événements.

Le terme fixé par le décret du 30 octobre pour la rentrée des émigrés étant expiré au 1er janvier 1792, le 2 de ce mois l'Assemblée rendit un décret dont voici les dispositions principales : « Des Français fugitifs ont conçu le projet d'attenter à la liberté de la France; ils ont calomnié cette nation, ses représentants et son roi; ils ont élevé des doutes sur la sincérité de son acceptation de la constitution; ils ont appelé à eux et entraîné dans leur complot d'autres Français; ils ont entamé, avec les puissances étrangères, des négociations et pris des mesures hostiles à la France; ils se sont procuré à cet effet des armes et des chevaux, ont fomenté des troubles intérieurs, tenté d'ébranler la fidélité des agents du pouvoir exécutif dans plusieurs villes frontières; ils ont recruté et enrôlé dans l'intérieur de la France, même au nom du roi... L'Assemblée décrète qu'il y a lieu à accusation contre Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe et Louis-Joseph, princes français, et contre N... Calonne, ci-devant contrôleur général, N... La Queuille l'aîné, et Grégoire Riquetti, ci-devant députés; qu'ils seront traduits à la haute cour nationale comme prévenus de crime de haute trahison contre l'État, etc. » Ce décret, quoique sanctionné le 13 janvier par le roi, étant d'une exécution très-difficile et presque impossible, le 9 février 1792, l'Assemblée décréta que « les biens des émigrés seraient mis sous la main de la nation pour l'indemniser des dépenses qu'a nécessitées et que nécessitera leur conduite hostile. »

Après l'émigration, l'objet qui fixa le plus son attention fut les troubles résultant du serment des prêtres exigé par la constitution civile du clergé (1).

(1) Les décrets sur la constitution civile du clergé ne pouvaient être acceptés par les évêques et les ecclésiastiques français sans manquer à leurs devoirs religieux. Dès l'abord le Saint-Siége déclara qu'il s'en rapportait pour leur acceptation à la sagesse du clergé de France, mais plus tard il condamna formellement ces innovations. Ces décrets changeaient la circonscription des diocèses, disposant ainsi par la seule puissance de l'État, de la juridiction épiscopale; ils modifiaient l'autorité des évêques, la restreignaient à certains égards, l'étendaient à quelques autres; ils établissaient un conseil qui parta-

L'Assemblée constituante avait permis aux prêtres non conformistes de célébrer l'office divin dans les églises des prêtres assermentés. Les évêques s'opposèrent à cet accommodement. Ils firent considérer ceux qui avaient prêté serment comme des prêtres *intrus* et *schismatiques*, avec lesquels les non assermentés ne devaient avoir aucune communication ; ils ordonnèrent à ces derniers de se procurer des lieux particuliers pour célébrer les offices, de tenir un double registre de naissance, de mariage et de mort, et un troisième registre où ils dresseraient secrètement un procès-verbal de l'institution des curés assermentés, et que, dans ce procès-verbal, ils protesteraient fortement contre les actes de ces curés ; ils leur recommandaient principalement d'instruire leurs paroissiens, de manière à les attirer et à les affermir dans leur parti d'opposition. Les évêques firent répandre en même temps des lettres circulaires et des instructions pour le peuple. Les prêtres non assermentés, que leurs partisans nommaient *les bons prêtres*, se réunissaient dans des lieux secrets, dans des chambres, y prêchaient, y célébraient la messe, y confessaient, y rassemblaient les personnes qui étaient connues pour leur leur piété, attachement à leurs directeurs spirituels et leur soumission aux décisions du Saint-Siége. Là ils posaient en principe que tous les sacrements administrés par les prêtres constitutionnels étaient nuls ; les mariages qu'ils célébraient, des concubinages, et les enfants qui en provenaient, des bâtards.

Les agitateurs profitèrent de cette opposition religieuse, de ces germes de troubles, pour les développer. On n'entendait parler depuis quelques mois, que de mouvements séditieux, de soulèvements, d'actes de violence, occasionnés ou excités par la question du serment des prêtres. Les journaux du temps en offrent de nombreux exemples.

Le département de la Vendée, destiné à devenir le foyer de la guerre civile, et dont les malheureux habitants devaient servir d'instruments aux

geait dans l'administration des diocèses quelques-uns des pouvoirs uniquement réservés jusqu'alors aux évêques, tandis qu'ils leur en donnaient d'autres qui avaient été réservés au chef de l'Église. Ils changeaient la forme de pourvoir aux cures et aux évêchés et anéantissaient les formes établies pour l'institution canonique ; en un mot toutes ces mesures portaient le caractère de l'empiétement de la puissance civile sur l'autorité spirituelle. La vive opposition qu'elles rencontrèrent de la part du clergé n'a donc rien que de très-naturel. Il est hors de doute que le clergé de France, qui s'était montré disposé à l'abandon de ses priviléges temporels, ne se fût pas exposé aux plus grands malheurs, à créer un schisme dans l'Église sans des motifs impérieux tirés de sa religion et de sa conscience. Aussi le décret du 27 novembre 1790 sur le serment, qui renfermait la menace d'une destitution, et qui violait toutes les lois canoniques, fut-il la source d'une persécution affreuse, de la désaffection des populations religieuses pour la cause de la révolution, de guerres civiles épouvantables et des plus grands embarras et des plus grands périls pour la République. Un grand nombre de prêtres honorèrent alors l'Église de France par leur courage et leur constance en face des persécutions. En butte aux insultes, aux violences d'un peuple égaré, aux poursuites des tribunaux, à la misère, à l'exil, à la prison, à la mort, ils ne se découragèrent pas et ne cessèrent d'accomplir au péril de leur vie les devoirs de leur saint ministère. Dans ses violences contre la religion la révolution contracta des habitudes de tyrannie et de cruauté dont elle reste à jamais souillée et le clergé se retrempa comme aux plus beaux temps de l'Église et se couvrit de la gloire du martyre. Voilà ce que notre auteur ne dit point et ce que nous croyons utile de dire. (*Note des éditeurs.*)

chefs intéressés à remplir la France de confusion et de désordres, admit sans peine les insinuations des prêtres mécontents, et surtout les exhortations pressantes des missionnaires établis dans le bourg de Saint-Laurent. L'Assemblée législative, frappée de cette opposition à ses décrets, avait envoyé dans ce département deux de ses membres, Gallois et Gensonné, qui, dans la séance du 10 novembre, firent un rapport, d'où résulta un décret du 17 de ce mois, qui ordonne aux prêtres non assermentés de se présenter devant la municipalité du lieu de leur domicile, et d'y prêter le serment prescrit, sous peine de se voir privés de leurs pensions et traitements, d'être mis sous la surveillance des autorités constituées; et si dans la commune qu'ils habitent il survient des troubles qui auront pour cause les opinions religieuses, ils seront dénoncés aux tribunaux, etc. Ce décret ne fut point alors sanctionné. Dans la séance du 19 décembre 1791 on apprit même que le roi y avait apposé son *veto*. Le mal s'accrut alors; les prêtres qui n'obéirent pas purent être considérés comme d'innocentes victimes de la persécution et comme des martyrs de leur croyance religieuse.

L'Assemblée législative eut encore à s'occuper de Saint-Domingue où, disait-on, cinquante mille nègres révoltés menaçaient les colons; et des troubles sanglants d'Avignon. Le général de La Fayette, le 8 octobre 1791, annonça au conseil de la commune de Paris, qu'aux termes de l'article 10 de la loi du 23 septembre dernier, ses fonctions de commandant général de la garde nationale de Paris cessaient; qu'en conséquence de cette loi, chaque chef de division devait prendre pendant un mois et successivement le commandement de cette garde. Alors toutes les compagnies composant les soixante bataillons de l'armée parisienne arrêtèrent, le 13 octobre, qu'il serait offert à ce général une épée à garde d'or, sur laquelle serait cette inscription : *A La Fayette, l'armée parisienne, l'an troisième de la liberté.* Une autre récompense précieuse lui fut décernée le même jour par la municipalité de Paris; elle arrêta qu'elle ferait l'acquisition de la statue de l'immortel Washington, sculptée par Houdon; de plus qu'il serait frappé une médaille chargée d'emblèmes relatifs aux services que M. de La Fayette avait rendus à la liberté et à la ville de Paris; que cette statue et cette médaille lui seraient offertes. Le 18 novembre, cette municipalité fut présidée par un nouveau maire, et Bailly remplacé par Pétion, ex-membre de l'Assemblée constituante.

La guerre extérieure devenait imminente; trois armées se formèrent pour défendre la frontière du Nord. Le 22 décembre suivant, le roi nomma M. de La Fayette commandant général d'une de ces armées; les deux autres étaient sous les ordres des généraux Lukner et Rochambeau.

L'intérieur de la France était en même temps menacé d'une guerre civile, et des symptômes nombreux de ce malheureux état apparaissaient sur différents points. L'agence de troubles que depuis longtemps le ministère anglais y avait organisée, servie par les nobles, favorisée par les troubles qu'excitait sur beaucoup de points la persécution dirigée contre les prêtres non assermentés, tourmenta le royaume, pendant les derniers mois de 1791 et les premiers de l'année suivante, par des soulèvements et des violences, qui devaient coïncider avec la guerre étrangère prête à éclater.

A Liége étaient en activité des ateliers d'armes; trois mille chevaux avaient

été achetés dans l'Allemagne; on y faisait des enrôlements; les états du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, servaient d'entrepôt; des agents avoués et reconnus des princes parcouraient toutes les cours d'Allemagne et du Nord. La coalition s'organisait. Mais le roi de Prusse ne se prêtait qu'avec répugnance à combattre la révolution française qu'il n'avait pas désapprouvée : son indécision causait des lenteurs. De plus, le 20 décembre 1791, le roi fit signifier à l'électeur de Trèves que, s'il ne s'opposait pas efficacement à tous rassemblements des émigrés dans ses états, il serait obligé de le regarder comme l'ennemi de la France. Les puissances coalisées faisaient beaucoup de démonstrations hostiles; mais n'étant pas encore en mesure de faire la guerre, elles ajournèrent leurs projets. Les électeurs de l'Empire se soumirent en apparence à toutes les satisfactions exigées par la France.

Pendant que la coalition gagnait du temps, la Hollande et la Suède, ayant fait la paix avec la Russie, se réunirent aux autres puissances coalisées. Le Danemark, gouverné par le ministre Bernstorff, eut la sagesse de n'y prendre aucune part. Pitt, qui soudoyait et dirigeait secrètement les armements de l'Europe contre la France, adressait à cette dernière puissance des protestations publiques d'amitié, et les vaisseaux anglais, dans le port de Marseille, se pavoisaient aux couleurs nationales. La coalisation temporisait, et la diplomatie trouvait sans peine des prétextes pour justifier ses nombreux préparatifs, et, sous ce rapport, le ministère de France se montrait facile à endormir. Dans cet état de choses, les agitateurs étaient sans cesse en activité et favorisaient, dans l'intérieur de la France, les projets du dehors. Le patriotisme était en guerre ouverte contre l'esprit religieux, contre l'aristocratie. La disette des subsistances, et les accaparements de denrées nécessaires, devinrent aussitôt la cause ou le prétexte des soulèvements dans plusieurs villes du Nord et du Midi, où les incendies, les pillages, les rixes et les assassinats se succédaient avec une déplorable émulation.

Le 25 janvier devait éclater à Paris un grand complot, et, à la faveur de la confusion qu'il aurait produit, le roi devait, disait-on, partir pour Metz. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, le feu s'était manifesté en trois endroits dans la prison *de la Force*. Une agitation extraordinaire commença le dimanche 22 et se continua le lundi 23, avec plus de gravité. Tout Paris fut en mouvement; le prétexte était la cherté du sucre. Le peuple se porta chez les épiciers et dans les magasins remplis de cette denrée, et demanda qu'elle lui fût vendue à raison de vingt-deux sous la livre. Delaborde et Dandré, ainsi que plusieurs épiciers qui avaient fait de fortes provisions de cette marchandise, quittèrent brusquement Paris. Il y eut quelques scènes violentes et des coups de fusil tirés. On put remarquer des instigateurs s'efforçant de mettre le peuple aux prises avec la garde nationale. La société des Jacobins, dans sa séance du 29 janvier, arrêta, sur la motion de Louvet, que tous ses membres s'abstiendraient de sucre tant qu'il serait aussi cher. Les perturbateurs, craignant que le mouvement causé par la cherté des sucres ne vînt à se ralentir, lui donnèrent une autre direction, et poussèrent le peuple de Paris à demander la diminution du prix du pain; manœuvre qui ne produisit que peu d'effet. Il y eut encore, au mois de février, plusieurs émeutes dont la cherté des sucres fut le prétexte, et qui se terminèrent par le pillage

de quelques magasins. Dans celle du mercredi 15, il y eut des rues barricadées dans le faubourg Saint-Marcel et l'on sonna le tocsin.

Au commencement de 1790, Rivarol avait proposé à M. de La Porte un plan d'attaque contre l'opinion dominante. Pour la changer complétement, voici quels instruments il proposait : Des *auteurs,* des *journalistes,* des *chanteurs publics,* des *affidés* dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, dans ses bureaux, dans la société des Jacobins, dans ses comités, dans toutes les sociétés politiques; des *applaudisseurs* dans chaque section de Paris; des *orateurs* et des *auteurs* pour composer leurs discours; des *motionneurs* dans les groupes, des *lecteurs* dans les places publiques; des *ouvriers* dans les principaux ateliers, des *distributeurs,* des *observateurs,* un *chef* et plusieurs *sous-chefs.* L'auteur de ce plan, où près de quinze cents personnes étaient employées, estimait que la dépense pourrait s'élever à 200,000 livres par mois. Ce plan fut adopté avec des modifications, et la dépense fut réduite à 164,000 livres par mois. Dans l'espace de huit à neuf mois, sous l'Assemblée constituante, le ministère dépensa, pour le seul article des tribunes, plus de *deux millions cinq cent mille livres.* Malgré cette dispendieuse distribution, les tribunes, de l'aveu de Bertrand de Molleville, *ne furent favorables qu'aux Jacobins.* Cependant rien, dit-il, n'était plus aisé que de s'assurer des tribunes en les payant. Ce ministre fonda, dans une maison du Carrousel, un *club* appelé *national,* et qui ne justifiait guère ce titre; car on n'y admettait que des ennemis de la constitution, que des royalistes qui abondaient à Paris, des gardes nationaux, et même des ouvriers de divers ateliers opposés à la révolution. Ces sociétaires, pour mieux tromper les patriotes, devaient être armés de piques et coiffés de bonnets rouges. Les frais d'établissement de ce club coûtèrent environ 9,000 liv., et ceux de son entretien 1,000 liv. par jour. Lorsque Bertrand de Molleville eut cessé d'être au ministère, il ne renonça pas à la cour, y conserva son influence, y continua ses manœuvres, et fit un autre établissement à Paris, semblable à celui dont on vient de parler; il y réunit une troupe d'hommes déterminés, propres aux coups de main, et mit à leur tête un nommé Lieutaud, connu à Marseille par sa violente opposition aux principes de la liberté. L'ouvrage de ce ministre et les papiers trouvés dans l'armoire de fer concourent à nous apprendre que seize députés de l'Assemblée avaient été corrompus par les ministres, et que *Danton* avait coûté plus de 100,000 écus. Quoique couvertes d'un voile mystérieux, ces manœuvres ne purent échapper à la surveillance des partis. Elles furent bientôt dénoncées. Les ministres, par leur fausse politique, attiraient sur eux les sarcasmes des journaux, les dénonciations de l'Assemblée, les clameurs et les malédictions de la multitude. Ils paraissaient s'occuper de préparatifs de guerre ; mais ils favorisaient sourdement les plans de l'émigration et des puissances étrangères.

Avec une Assemblée soupçonneuse et vigilante, avec la liberté absolue de la presse, dans un temps où chaque citoyen se considérait comme une sentinelle de la chose publique, ce rôle de déception, rôle toujours difficile et dangereux, ne pouvait être longtemps continué avec succès. Le ministre Narbonne vit de loin l'orage qui le menaçait, et se hâta de donner sa démission. Bertrand de Molleville fut par le roi maintenu au ministère de la ma-

rine, et l'Assemblée nationale, dans sa séance du 10 mars, décréta d'accusation M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, qui, le lendemain, fut conduit dans la prison d'Orléans pour être jugé par la haute cour. Duport-Dutertre, ministre de la justice, pareillement dénoncé sur vingt chefs d'accusation, parvint, dans la séance du 16 mars, à se justifier, puis donna sa démission. Des hommes nouveaux, attachés à la cause de la révolution, parurent alors à la tête du gouvernement. Le roi nomma Dumouriez à la place de M. de Lessart au ministère des affaires étrangères, Lacoste au ministère de la marine, Clavières à celui des finances, Cahier de Gerville à l'intérieur. Celui-ci donna sa démission, et le 23 mars Garnier fut nommé ministre de la justice, et Roland de La Platière ministre de l'intérieur. « Ce ministère, « dit le marquis de Ferrières, formé d'hommes *inconnus,* parut très-ridicule « aux courtisans. On l'appela par dérision le *ministère sans-culotte.* »

Ce changement de ministère affecta particulièrement la reine; elle redoutait singulièrement Dumouriez, mais, d'après le bien que lui en dit le roi, elle désira le voir en particulier. Voici ce que madame Campan, dans ses Mémoires, raconte de cette entrevue :

« Tous les partis s'agitaient, soit pour perdre le roi, soit pour le sauver. « Un jour je trouvai la reine extrêmement troublée; elle me dit qu'elle ne « savait plus où elle en était; que les chefs des jacobins se faisaient offrir à « elle par l'organe de Dumouriez, et que Dumouriez, abandonnant le parti « des jacobins, *était venu* s'offrir à elle; qu'elle lui avait donné une audience; « que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds et lui avait dit qu'il avait en- « foncé le bonnet rouge jusqu'aux oreilles; mais qu'il n'était ni ne pouvait « être jacobin; qu'on avait laissé rouler la révolution jusqu'à cette *canaille* « *de désorganisateurs,* qui, n'aspirant qu'après le pillage, était capable de « tout, et pourrait donner à l'Assemblée une armée formidable prête à saper « les restes du trône, déjà trop ébranlé. En parlant avec une chaleur extrême, « il s'était jeté sur la main de la reine, et la baisait avec transport, lui criant : « *Laissez-vous sauver!* La reine me dit qu'on ne pouvait croire aux protes- « tations d'un traître. » Madame Campan ajoute que la reine comptait sur les *forces du dehors qui devenaient imposantes.*

Les princes coalisés, il est vrai, se préparaient à la guerre, mais leurs dispositions étaient lentes et loin d'être terminées; et des événements imprévus vinrent encore les retarder. Dans le même mois de mars, deux de ces princes moururent, Léopold, empereur et roi de Bohême et de Hongrie, le 2 mars; et Gustave, roi de Suède, assassiné le 16, expira le 29 de ce mois. Ces événements déconcertèrent un moment les directeurs des manœuvres, mais ne les découragèrent pas; et les troubles continuèrent à se manifester sur plusieurs points de la France. Les journaux de mars parlent surtout de mouvements fanatiques et séditieux, d'embauchages pour l'émigration; du bonnet rouge qui alors commençait à prendre faveur; de correspondance interceptée; de projet d'évasion du roi, et de nombreuses fabrications de faux assignats. Le 20 de ce mois fut rendu le décret définitif qui détermine le genre et la forme de l'instrument du supplice des condamnés à mort, d'après l'avis motivé de Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie. Cet instrument est celui qu'on nomme aujourd'hui *guillotine.* Il fut imaginé par *Guil-*

Iotin, docteur en médecine, d'où il a tiré son nom, et perfectionné par Louis. Le mercredi 25 avril 1792, fut faite la première expérience de cette machine de mort sur Nicolas-Jacques Pelletier, condamné comme voleur et assassin.

A la même époque, la guerre et la manière de l'entreprendre fut, dès le mois de décembre 1791, et dans les premiers mois de 1792, l'objet des discussions publiques et particulières. La question se réduisait à ces termes : Est-il plus utile aux Français de commencer l'attaque que de l'attendre ? Dans la société des Jacobins, Robespierre et plusieurs autres patriotes soutinrent que les Français devaient se borner à faire une guerre défensive. Brissot, Cordorcet, Pétion et les députés de la Gironde se montrèrent d'une opinion contraire, et firent fortement sentir les avantages d'une guerre offensive. Ces diverses opinions étaient développées avec talent et appuyées sur les circonstances de l'époque.

Robespierre, le plus irascible, le plus implacable des hommes, le plus opiniâtre, le plus persistant dans ses opinions et dans ses projets de vengeance, ne put paisiblement supporter la contradiction. Battu par ses adversaires, il les accusa de conspiration contre l'État, il les qualifia d'*intrigants*, son injure familière. On demanda des preuves à l'orateur, on les lui demanda vivement ; il promit de les donner dans la séance suivante. Le jour où Robespierre devait dévoiler des complots et des intrigues, et en produire les preuves, ce jour, le 27 avril, attendu avec une vive impatience, étant arrivé, il monta à la tribune. Il obtint d'abord le plus grand silence, parla longuement, et fut souvent interrompu par les cris : *Des preuves ! des preuves !* Il n'en donna aucune, parla de ses actions, et fit son apologie.

Dès lors Robespierre et ses adhérents formèrent un parti appelé *robespierriste, maratiste,* qui outra constamment les mesures révolutionnaires, et ses adversaires en formèrent un autre nommé les *girondins,* les *brissotins*. Ces deux partis s'attaquèrent d'abord avec quelque modération, puis avec véhémence, enfin se firent une guerre à mort.

Les préparatifs de guerre, le changement opéré dans le ministère, les dissensions intestines n'empêchèrent pas les Parisiens de célébrer une fête qu'on nomma *Fête de la Liberté*. Voici à quel sujet. On se rappelle les événements de Nancy, et les soldats suisses de Châteauvieux, dont dix-sept furent pendus et quarante condamnés aux galères. Ils invoquèrent l'amnistie accordée après l'acceptation de l'acte constitutionnel ; l'Assemblée législative, dans sa séance du 31 décembre 1791, ordonna que ces quarante soldats seraient mis en liberté. Ce ne fut que le 13 janvier suivant que ce décret fut sanctionné. Ces quarante Suisses, devenus libres, secourus par les patriotes de Brest et la plupart enrôlés dans les bataillons du Finistère, partirent à pied, le 13 mars, pour se rendre à Paris et furent fêtés le long de la route jusqu'à Versailles. Escortés d'un détachement de la garde nationale de cette ville, de deux députés de Brest, Rabit et Vignon, et de leur défenseur, Collot d'Herbois, ils arrivèrent à Paris le 9 avril, et se rendirent d'abord à l'Assemblée nationale. Lorsqu'ils s'y présentèrent on agitait la question de savoir s'ils seraient admis dans l'enceinte des séances ; un appel nominal décida l'affirmative, et ils défilèrent dans la salle ; de là ils se rendirent dans l'enclos des jacobins de la rue Saint-Honoré, où un ample dîner leur était apprêté ; le soir, ils parurent à la

société des amis de la constitution, où ils furent harangués à plusieurs reprises; ensuite on les conduisit à la commune de Paris. Le dimanche, 15 avril, la fête en l'honneur des Suisses de Châteauvieux, fut célébrée avec autant de pompe et de magnificence que la fête de la Fédération. Le cortége, qui conduisit ces soldats de la barrière du Trône à la place de la Bastille et ensuite au Champs-de-Mars, était accompagné d'une foule d'emblèmes, de statues, de bannières et de devises : il y avait un char triomphal exécuté sur les dessins de David.

Le cortége arrivé au Champ-de-Mars, y trouva les talus couverts de curieux; on y dansa des rondes autour de l'autel de la patrie, sur lequel furent posées les deux tables colossales contenant la déclaration des droits de l'homme. Aux quatre angles, dans des cassolettes, l'encens fumait et donnait à cette fête une sorte de caractère religieux; on y répéta les chants dont Chénier avait composé les paroles et Gossec la musique.

Pendant les apprêts de cette fête, on répandit dans Paris des bruits alarmants : elle devait être le signal ou l'occasion de grands désastres; plusieurs habitants, crédules et timides, sortirent de Paris, et le roi fit fermer le jardin des Tuileries. Il y eut peu d'ordre et beaucoup de lenteur dans la marche du cortége. Les spectateurs se mêlèrent souvent aux acteurs; mais il n'arriva aucun accident, aucun trouble. Pour faire ranger la foule, on employa, pour la première fois au lieu de baïonnettes, un petit drapeau tricolore et un brin de paille. Cette fête ne plut pas à tout le monde; la délivrance des soldats mutinés de Châteauvieux ne parut pas autoriser suffisamment un étalage aussi pompeux; on le sentit, puisqu'on la dénomma simplement *Fête de la Liberté.* De plus, l'intérieur de la France se trouvant livré à d'affreuses agitations, et la guerre au dehors étant près d'éclater, cette fête semblait assez inopportune. Les Marseillais étaient en guerre contre les villes d'Arles et d'Avignon; les départements en proie aux fureurs d'attroupements armés qui pillaient et dévastaient les châteaux; des émeutes se manifestaient à Gex, à Blois, à Colmar, etc. : elles avaient pour cause ou pour prétexte la rareté des subsistances. Des perturbateurs étrangers excitaient à main armée les autorités locales à taxer le prix des grains : c'est ce qui arriva au maire de la ville d'Etampes. Le 3 mars 1792, des hommes venus du côté d'Étrechy et de la Ferté, dont on évalua le nombre à plus de huit cents, armés de fusils, de sabres et d'instruments de labourage, se portèrent au marché d'Étampes, taxèrent le prix du blé, et l'achetèrent d'après leur taxe. Henri Simoneau, maire de cette ville, s'opposa de tout son pouvoir à cette taxe forcée : voyant ses remontrances inutiles, il parla de faire proclamer la loi martiale : alors on se jeta sur lui et on le terrassa. Percé de plusieurs coups de baïonnettes, avant d'expirer, il dit à ses agresseurs : *Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer; mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend.* L'Assemblée nationale, dans sa séance du 18 mars, décréta qu'il serait élevé, sur la place du marché d'Étampes, une pyramide triangulaire où l'on inscrirait les dernières paroles de ce maire courageux.

La célébration de la fête de la Liberté fit naître au parti constitutionnel l'idée d'en célébrer une autre à la mémoire du maire d'Étampes, qui brava et

subit la mort par attachement à ses devoirs. Ce parti voulut opposer ainsi une fête à une autre. L'époque en fut définitivement fixée au 3 juin 1792.

Le cortége se réunit sur le boulevard Saint-Antoine, et marcha dans l'ordre suivant : Avant-garde de la gendarmerie à cheval ; trompettes de la gendarmerie. Première bannière à l'antique aux couleurs nationales, portant ces mots : *La loi ;* détachement de grenadiers de la gendarmerie nationale. Corps de musique. Modèle de la Bastille ; — faisceau d'enseignes des quarante-huit sections de Paris, avec un drapeau portant cette inscription : *Indivisibles ;* — détachement de troupes de ligne. Il précédait un immense faisceau composé des enseignes des quatre-vingt-trois départements, et surmonté du bonnet de la liberté. On y lisait cette inscription : *Soyons unis, nous serons libres !* — Puis suivaient un groupe de tambours, un détachement de troupes de ligne légère, et le drapeau de la loi, avec cette inscription : *Respect à la loi!* Un autre drapeau avec cette autre inscription : *Mourir pour la défendre !* s'élevait du milieu d'un détachement de gardes nationales ; — des vétérans portaient une table sur laquelle était posé le glaive de la loi avec ces mots sur le socle : *Elle frappe pour défendre ;* — les commissaires de police, les membres de tous les tribunaux, et un détachement de vétérans ; — puis venait un groupe composé des officiers municipaux de la ville d'Étampes, au centre duquel s'élevait un bas-relief, orné d'une couronne civique et d'une guirlande de lauriers, et représentant l'action vertueuse du maire de cette ville. On portait ensuite l'écharpe de Simoneau, qu'un long crêpe unissait à une palme ; — groupe de maires et officiers municipaux du département, avec une enseigne portant l'article du décret de l'Assemblée nationale, qui ordonne que l'*écharpe du maire d'Étampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon français ;* — la famille du vertueux Simoneau, couverte de voiles noirs, et les braves citoyens qui le défendirent ; le buste de ce maire, élevé sur un cippe, ayant une cicatrice au front et une sur la poitrine ; le décret qui ordonne qu'il sera élevé un monument à sa mémoire ; le modèle de ce monument, et un groupe d'habitants d'Étampes couverts de voiles noirs ; — le livre de la loi ouvert, posé sur un trône doré, accompagné de trophées, et surmonté d'une petite figure de Minerve. Sur une des marches de ce trône on lisait : *La loi seule commande à tous.* Il était porté par des vieillards, escorté par des sapeurs, par divers membres des administrations parisiennes, et suivi de deux candélabres de forme antique, de groupes d'enfants répandant des feuilles et tenant des rameaux à la main ; — venait enfin la figure de la Loi appuyée sur des tables symboliques, et tenant un sceptre, symbole de sa puissance ; les drapeaux, le socle, ses parties latérales portaient ces inscriptions : *Les hommes vraiment libres sont esclaves de la loi ; la loi ; liberté, égalité, prospérité ;* — cette figure était escortée par un huissier tenant en main la couronne civique destinée au buste de Simoneau, par une députation de l'Assemblée nationale, par la garde, par des groupes du peuple divisés en classes, portant chacun une devise : celle des hommes était : *Notre force est dans la loi ;* celle des femmes : *Nous instruirons nos enfants dans la loi ;* celle des filles : *La préférence aux soutiens de la loi ;* celle des vieillards : *Vous nous devez et nos fils et la loi ;* et celle des enfants : *Nous chérissons nos parents et la loi.* Le cortége était fermé par un détachement de cavalerie.

Le cortége, ainsi composé, partit du boulevard Saint-Antoine, suivit les autres boulevards jusqu'à la place Louis XV, traversa le pont Louis XVI, prit la rue Saint-Dominique, le Gros-Caillou jusqu'à l'allée de La Bourdonnaye, et, longeant la rive de la Seine, entra dans le champ de la Fédération par l'extrémité opposée à l'École Militaire. Un vaste palmier s'élevait à l'est de l'autel de la patrie. Au lieu des quatre cassolettes où, dans les cérémonies précédentes, brûlaient des parfums, on voyait des faisceaux de drapeaux de la garde nationale. Entré dans le champ de la Fédération, le cortége défila entre deux bataillons placés aux côtés de l'autel, et en fit le tour. La figure de la Loi fut adossée à l'autel; à droite était son trône et à gauche son glaive. On plaça le buste du maire d'Étampes sur l'autel de la patrie. Le bas-relief qui représentait sa résistance et sa mort fut joint au palmier, et son écharpe étendue à une de ses branches. Les députations des autorités constituées étant placées, le président de la députation de l'Assemblée nationale prit la couronne civique, et vint la poser sur la tête du maire d'Étampes. Les hérauts d'armes proclamèrent le décret de l'Assemblée nationale relatif à ce citoyen courageux. On brûla de l'encens sur l'autel de la patrie, on chanta une ode. On éleva et on montra au peuple le livre de la loi, pendant que les détonations retentissantes d'une nombreuse artillerie disposaient l'âme des spectateurs à vénérer l'objet de cette cérémonie. Les officiers du corps municipal et du département, les groupes qui portaient l'écharpe et le bas-relief, ainsi que la famille de Simoneau, allèrent au Panthéon, escortés d'un détachement de la garde nationale, où ils déposèrent l'écharpe et le bas-relief destinés à être appendus aux voûtes de ce temple.

L'union parmi les Français de tous les partis devenait plus que jamais nécessaire : la guerre venait d'être déclarée. Le 18 avril 1792, Dumouriez, ministre des affaires étrangères, fit au conseil du roi un rapport détaillé sur l'état des relations existantes entre la France et l'Autriche, exposa tous les griefs, les préparatifs de guerre, les actes d'hostilité de cette puissance, et conclut à une déclaration de guerre.

Le 20 avril, dans la séance du matin, le roi, escorté de tout son conseil, se présente à l'Assemblée nationale, s'assit à côté du président et dit : « Messieurs, « mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait sur « notre situation politique. » Après la lecture de ce rapport, le roi reprit la parole, et dit que les conclusions de ce ministre avaient été adoptées par son conseil et par lui-même. « Pour ne pas voir plus longtemps la dignité du « peuple français outragée et la sûreté nationale menacée, je viens aujour- « d'hui, aux termes de la constitution, proposer à l'Assemblée nationale la « guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

A la séance du soir du même jour, la discussion s'engagea sur cet objet important. MM. Pastoret, Mailhe, Guadet, etc., opinèrent pour la guerre; quelques autres membres parlèrent dans un sens contraire; mais la majorité se prononça bientôt, et, la question mise aux voix, la déclaration de guerre fut décrétée presqu'à l'unanimité.

A peine le décret fut-il rendu, que la salle, remplie de curieux, retentit des plus vifs applaudissements; le décret fut, à onze heures du soir, offert à la sanction du roi, qui l'accorda sur-le-champ.

Ainsi fut déclarée une guerre qui, suivant l'espérance de quelques hommes, ne devait durer que quinze jours, un mois au plus, et qui se prolongea pendant vingt années consécutives, et embrasa l'Europe entière.

Voici quelles étaient nos forces et celles de nos ennemis. L'armée française ne se trouvait pas dans un état très-rassurant. Trente années d'une paix interrompue seulement par l'expédition de Corse et par la campagne d'Amérique, auxquelles peu de troupes prirent part, avaient laissé dans l'inaction les autres parties d'une armée inaccoutumée aux combats. Elle n'était point au complet; au lieu de deux cent mille hommes, son effectif se montait à peine à cent vingt mille. Peu de chefs avaient vu la guerre, plus de la moitié des officiers étaient démissionnaires ou émigrés, et les mouvements de la révolution avaient introduit l'indiscipline parmi les soldats.

L'Autriche et la Prusse pouvaient seules mettre trois cent mille hommes en campagne. Leurs armées, que l'on affectait depuis longtemps de prendre pour modèle, avaient une réputation de supériorité qui devenait un danger pour l'opinion des armées françaises. « Il était aisé de prévoir, dit Toulongeon, que ces deux puissances entraîneraient l'Empire et toutes les armées du Nord. La Russie finissait une guerre glorieuse contre le Turc; les branches de la maison de Bourbon, établies en Espagne et en Italie, assuraient leurs forces aux princes français émigrés; celles du roi de Sardaigne, par ses alliances de famille; celles de l'Angleterre, par sa rivalité et par ses intérêts politiques; enfin tout ce qui tenait en Europe aux prérogatives des couronnes, à la cause des opinions religieuses, aux distinctions de la noblesse, devait se réunir contre la France. »

A tant de chances défavorables, à tant de forces réunies, qu'avait à opposer notre pays? La force irrésistible de l'opinion nationale contrariée, la force d'armées composées de plus de patriotes que de soldats, la force de l'amour de la liberté, si féconde en miracles. « L'opinion, dit encore Toulongeon, dut armer un million d'hommes en France, et l'opinion les arma. Aux premiers bruits de guerre, les villes, les villages, les hameaux envoyèrent une population armée; les routes furent couvertes de bataillons de gardes nationales. On forma trois corps, l'un en Flandre, aux ordres du maréchal de Rochambeau; un sur la Moselle près de Metz, commandé par La Fayette; le vieux maréchal Lukner commanda en Alsace dans les deux départements du Rhin. Dumouriez dirigeait à la fois les opérations politiques et les opérations militaires. »

Les derniers jours de mois d'avril 1792 éclairèrent les premières hostilités des armées françaises contre celles de l'Autriche et de la Prusse. On débuta par des tentatives contre les Pays-Bas où l'on avait des intelligences, et où l'on comptait trouver un appui parmi les Belges. L'attaque, afin de diviser les forces de l'ennemi, devait en même temps se faire sur trois points. Le lieutenant général Biron, à la tête d'un corps de dix mille hommes, avait ordre d'attaquer Mons; Théobald Dillon, maréchal de camp, de se porter sur Tournay, Carle sur Furnes, et Rochambeau, avec un corps composé de diverses garnisons, devait former une seconde ligne. La Fayette, à la tête d'un corps de dix mille hommes, suivi du reste de son armée, devait se porter à Givet, pour aller s'emparer de Namur, et marcher ensuite contre Bruxelles et Liége.

Biron partit le 28 avril de Valenciennes, vint camper à Quiévrain, s'empara de quelques places, et le 1er mai s'avança près de Mons. A peine se fut-il approché de cette ville, que deux régiments de dragons, sans voir l'ennemi, tournent bride, décampent en criant : *Nous sommes coupés, nous sommes trahis*, mettent l'infanterie en désordre, et l'entraînent dans leur fuite. Cette armée débandée rentre confusément à Valenciennes, et tente de massacrer le maréchal de Rochambeau et ses officiers généraux. Le même jour, à la même heure, Théobald Dillon, arrivé à Bessieux avec trois mille hommes, y rencontre un petit corps d'Autrichiens sortis de Tournay. Alors sa cavalerie, notamment le régiment de la Reine, se conduit comme celle que commandait Biron, et poussant les mêmes cris, elle fuit et se rend à Lille, entraînant l'infanterie en désordre. Dillon rentre après eux dans cette ville. Il y est massacré par ces soldats qui l'accusent de trahison ; son lieutenant-colonel du génie, nommé Berthois, éprouve le même sort.

Ces deux défections, arrivées dans le même temps, par des troupes de même arme, avec les mêmes cris, résultaient évidemment d'une manœuvre secrète, d'un complot tramé par des ennemis qu'on ne désigne point. M. de La Fayette, après une marche forcée de cinq jours, était arrivé à Givet, le 30 avril, avec environ dix ou onze mille hommes. Il entra à Bouvines ; y apprit les désastres de Valenciennes et de Lille ; le but était manqué. Il laissa à Bouvines une avant-garde de trois mille hommes, et revint prendre position au camp de Valenciennes.

La politique intérieure, pour décourager l'armée et lui faire commencer la guerre par des revers, avait, suivant Toulongeon, préparé cette double défection : elle voulait rebuter Rochambeau et perdre La Fayette. On a dit aussi que le plan d'attaque avait été communiqué aux ennemis.

Le mauvais succès de cette première expédition, loin d'affaiblir l'ardeur de l'armée, lui inspira une puissante indignation et le désir d'effacer une tache que son honneur ne pouvait supporter : elle ne tarda guère à être satisfaite.

Pendant que la guerre commençait sur les frontières de la France, à Paris se continuaient des hostilités d'une autre nature. Les deux partis principaux, toujours aux prises, s'étaient emparés des journaux pour en faire leur champ de bataille. Deux de ces journaux se distinguaient entre tous par leur style injurieux, leurs calomnies et leurs fréquentes dénonciations contre les magistrats et les personnes les plus respectables. Leurs rédacteurs, divisés d'opinion en apparence, marchaient cependant au même but. L'un, intitulé l'*Ami du Roi*, ne méritait nullement ce titre ; ses déclamations virulentes, ses mensonges, nuisaient plus à la cause de la royauté qu'ils ne la servaient. L'autre intitulé l'*Ami du Peuple*, rédigé par Marat, sous le masque d'un patriotisme exagéré, divisait les patriotes, semait le soupçon et la haine, dénonçait tous les fonctionnaires, prêchait la révolte, le pillage et l'assassinat, et ses prédications n'étaient pas toujours sans porter leur fruit. Cet homme paraissait être un agent payé pour faire, au nom de la liberté, détester la liberté, la rendre hideuse et intolérable, et faire désirer le retour de l'ancien régime. Le 3 mai 1792, l'Assemblée nationale décréta d'accusation l'*Ami du Roi* et l'*Ami du Peuple*.

On plantait à cette époque des arbres de la liberté, que Bonaparte fit dans la suite détruire en secret ; on dénonçait dans tous les journaux le *comité au-*

trichien, nom que les patriotes donnaient à des réunions de courtisans qui se tenaient au château de Bagatelle et ailleurs ; on multipliait les dons patriotiques ; et tandis que certains ennemis de la révolution continuaient à se rendre hors des frontières, d'autres se rendaient en toute hâte à Paris et à Lyon, où, disent les journaux, se préparait une vaste conspiration.

Il est certain que depuis le mois de février jusqu'à la fin de mai, Paris vit affluer dans son sein une multitude d'hommes accourus de divers départements, et dont les noms, pour la plupart, se trouvent consignés dans les journaux. On faisait monter leur nombre à plus de vingt mille. Le maire de Paris, instruit de cette affluence extraordinaire, donna ordre au commandant de la garde nationale de doubler les postes; celui-ci communiqua cet ordre au roi qui écrivit à la municipalité pour s'en plaindre. Le maire publia une lettre à ses concitoyens, dans laquelle il dévoile les manœuvres des conspirateurs. Trois députés de l'Assemblée nationale furent alors arrêtés par ordre d'un juge de paix nommé La Rivière, et l'on décréta le procureur de la commune de Paris. On découvrit une fabrique de cocardes blanches et vertes ; on surprit deux hommes, qui, à l'aide d'échelles, avaient déjà fait des trous au mur du magasin à poudre de l'Arsenal. Les officiers des régiments ne craignaient pas de boire avec les soldats suisses pour les entraîner dans leur parti. Plusieurs de ces soldats séduits parurent à une fête de Neuilly avec des cocardes blanches à leurs chapeaux. Diverses scènes violentes eurent lieu dans Paris. Ces indices de la prochaine explosion d'un complot déterminèrent l'Assemblée nationale, dans la séance du 28 mai, à se déclarer *en permanence;* et la municipalité, vu le moment de crise où se trouvait la capitale, prit plusieurs mesures de sûreté, et arrêta qu'elle serait aussi en permanence. Dans la nuit du 29 au 30 mai, l'Assemblée, par les mêmes motifs, décréta que la garde du roi serait licenciée.

Chaque parti se disposait au combat; le plus puissant, avec la force du grand nombre jointe à la force de l'opinion, le moins puissant, avec les armes de la faiblesse, les manœuvres sourdes, la dissimulation et la corruption.

Les ministres patriotes que le roi avait nommés ne purent longtemps se maintenir en place; la marche du gouvernement était sans cesse contrariée; un parti défaisait en secret ce qu'un autre faisait publiquement.

Le ministre Roland avait déjà, le 19 mai, adressé une lettre au roi sur ce sujet. Le 10 juin il lui en adressa une seconde où la grande question du jour était traitée, la formation d'un camp de vingt mille hommes près de Paris. Ce projet, proposé par le ministre Servan après l'échec de Mons et de Tournay, fut d'abord accueilli par Dumouriez, qui s'y opposa ensuite de toutes ses forces, et détermina le roi à refuser sa sanction au décret qui en ordonnait l'exécution.

Le 12 juin, à huit heures du soir, les ministres Servan, Roland et Clavières reçurent leur congé. Le lendemain le roi écrivit à l'Assemblée nationale pour lui annoncer le renvoi de ces trois ministres, et la nomination de Dumouriez au ministère de la guerre, de M. de Naillac à celui des affaires étrangères, et de Mourgues à l'intérieur. L'Assemblée nationale décréta sur-le-champ que Servan, Roland et Clavières, en quittant le ministère, emportaient les regrets de la nation.

Quatre jours après, le 15 juin 1792, le roi persistant à refuser sa sanction au décret contre les prêtres non assermentés, quatre ministres, du nombre desquels était Dumouriez, donnèrent leur démission. Dans la séance du 18 juin, l'Assemblée nationale reçut une lettre du roi qui lui annonçait que Chambonnas était nommé au ministère des relations étrangères, Terrier de Montciel, à celui de l'intérieur, M. de Lajard à celui de la guerre. Quelques jours après Dejoli fut nommé au ministère des contributions; les autres ministres, Duranton et Lacoste, demandèrent à être remplacés : mais ils furent retenus par le roi jusqu'à nouvel ordre. Pendant ces dislocations ministérielles, M. de La Fayette, dans une lettre adressée à l'Assemblée nationale, se plaignait des ministres renvoyés, de la faction des jacobins, de l'empire qu'elle exerçait sur le gouvernement et l'opinion publique. Ses conseils sur le maintien de la constitution déplurent à l'Assemblée; elle douta même, avec quelque raison, que cette lettre fût l'ouvrage de M. de La Fayette.

Les choses étaient dans cet état inquiétant lorsque, dans les journées du lundi et mardi 17 et 18 juin, quelques rassemblements tumultueux se firent remarquer dans le faubourg Saint-Antoine. Les chefs de ces rassemblements avaient averti la municipalité de Paris que le but de cet attroupement était de se rendre à l'Assemblée nationale, afin de présenter une pétition. La municipalité arrêta qu'elle passait à l'ordre du jour, et envoya son arrêté au directoire du département. Ce directoire, dans la journée du 19, fit afficher un arrêté qui défendait aux habitants des faubourgs de se porter en armes aux Tuileries, et écrivit à l'Assemblée nationale pour lui dénoncer ce projet. L'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Cependant la municipalité, alarmée en apprenant que la pétition devait être portée par un nombre très-considérable d'hommes armés, fit de bonne heure, dans la matinée du 20 juin, afficher l'arrêté suivant : « Le corps mu-
« nicipal étant informé qu'un grand nombre de citoyens, de toute arme et
« de tout uniforme, se proposent de se présenter aujourd'hui à l'Assemblée
« nationale et chez le roi pour remettre une adresse, et célébrer en même
« temps l'anniversaire du serment du jeu de paume, le procureur de la com-
« mune entendu, arrête que le chef de légion, commandant général de la garde
« nationale de Paris, donnera à l'instant les ordres nécessaires pour rassem-
« bler sous les drapeaux les citoyens de tout uniforme et de toute arme, les-
« quels marcheront ainsi réunis, sous le commandement des officiers des ba-
« taillons. »

Dès le point du jour les rassemblements étaient formés dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel. Vers huit heures ils commencèrent à défiler en plusieurs colonnes. Ceux qui les composaient étaient armés de piques, de bâtons ferrés, de faux, de haches, ornés de rubans tricolores, portant des bannières chargées d'inscriptions tour à tour patriotiques et menaçantes. Un homme, vêtu à peu près comme l'étaient, au 12 juillet 1789 et aux 5 et 6 octobre, les brigands qui, par leur présence et leurs crimes, souillèrent ces journées, présentait, dit Toulongeon, au bout d'une pique les lambeaux d'une culotte noire avec cette inscription : *Tremblez, tyrans, voici les sans-culottes!* Suivant d'autres, on lisait : *Libres et sans-culottes, nous en conserverons au moins les lambeaux.* Les autres inscriptions étaient celles-ci : *La nation, la*

loi. — Quand la patrie est en danger, tous les sans-culottes sont levés. — Avis à Louis XVI : le peuple, las de souffrir, veut la liberté tout entière ou la mort. — Nous ne voulons que l'union, la liberté; vive l'égalité! etc. Cette troupe, à laquelle s'étaient mêlés des volontaires parisiens, s'avançait vers le lieu des séances de l'Assemblée, et rencontrait sur divers points des colonnes de gardes nationales, sans qu'il parût, d'une part comme de l'autre, aucune animosité, aucun signe de mécontentement réciproque.

Pendant que les pétitionnaires, au nombre d'environ huit mille hommes, arrivaient aux portes de l'Assemblée nationale, les membres du directoire du département, admis à la barre, par l'organe de Rœderer, procureur-syndic, dirent : « Un rassemblement extraordinaire de citoyens armés a lieu dans ce « moment, malgré la loi, malgré deux arrêtés, l'un du conseil général de la « commune, l'autre du directoire de département, qui leur rappelaient la loi. « Il paraît que ce rassemblement, composé de personnes diverses par leurs « intentions, a aussi plusieurs objets distincts. Planter un arbre en l'hon- « neur de la liberté, faire une fête civique et commémorative du serment du « jeu de paume, apporter à l'Assemblée nationale un nouveau tribut d'hom- « mages et de nouveaux témoignages de zèle pour la liberté, tel est certai- « nement le but de la plus grande partie de ce rassemblement; mais nous « avons lieu de craindre que ce rassemblement ne serve, à son insu peut- « être, à appuyer, par l'appareil de la force, une adresse au roi, à qui il ne « doit en parvenir, comme à toute autre autorité constituée, que sous la « forme de pétitions, etc. »

L'admission des pétitionnaires armés fut l'objet d'une vive discussion. Pendant qu'on délibérait, Santerre annonça leur arrivée. Vergniaud ne trouvait pas d'inconvénients à les admettre, d'autant plus que plusieurs exemples autorisaient cette admission. Ramond s'y opposa. « Huit mille « hommes, dit-il, attendent à vos portes votre réponse; mais vingt-cinq « millions d'hommes en France ne l'attendent pas moins. » Les huit mille pétitionnaires, après de violentes oppositions, furent admis, et leur orateur ayant obtenu la parole, dit que le *peuple français* venait exprimer ses craintes, demander un remède à ses maux, et savoir s'il était abandonné par l'Assemblée nationale. « Le peuple, disait-il, est à la hauteur des circonstances, « et prêt à se servir des *grands moyens* pour résister à l'oppression. »

Après ce discours, auquel le président, Français de Nantes, répondit avec une dignité remarquable, la troupe fut admise aux honneurs de la séance. Les citoyens et citoyennes armés défilèrent ensuite dans la salle, en dansant et chantant par intervalles l'air en vogue : *Ça ira!* et criant : *Vivent les patriotes! vivent les sans-culottes! à bas le veto!* On demanda l'impression du discours de l'orateur; puis le président leva prudemment la séance.

La troupe se porta sur la place du Carrousel, où elle trouva, au-devant du château des Tuileries, des gendarmes, plusieurs bataillons de garde nationale, des gardes-suisses et du canon : tout semblait disposé à la résistance. La plus grande partie de ce nombreux rassemblement, dit Toulongeon, s'était jointe sans objet et sans but. Plusieurs bataillons de la garde nationale et la gendarmerie à cheval occupaient les postes intérieurs de la demeure du roi; toutes les issues étaient fermées; la porte seule qui donnait sur la

place du Carrousel était entr'ouverte et gardée. Sur le refus de l'ouvrir, un homme du peuple, s'emparant du commandement, fait approcher un canon, et rassemblant ceux qui l'entourent, leur fait jurer, sur la lumière du canon, qu'ils entreront dans le château. Alors un officier municipal ordonne d'ouvrir; la foule se précipite, force les passages, traîne le canon sur l'escalier jusqu'à la salle des gardes. En un moment les cours, les degrés, les vestibules, les premiers appartements sont occupés, remplis, et les gardes se dispersent.

Ainsi rien ne s'opposa au débordement de la foule des pétitionnaires armés. « Il y eut un peu plus de résistance aux portes des premiers appartements, dit le marquis de Ferrières; mais la présence d'un canon que les sans-culottes y montèrent sur leurs épaules, leva tous les obstacles. On donna un coup de hache à la porte d'une autre pièce que Louis XVI fit ouvrir lui-même, en criant : *Vive la nation!* et en agitant son chapeau..... Il alla ensuite s'asseoir sur une banquette haute, dans l'embrasure d'une fenêtre donnant sur la grande cour, entouré de cinq à six gardes nationaux. »

Les tables de la loi, sur lesquelles était inscrite la Déclaration des droits de l'homme, furent posées en face de Louis XVI. Chacun voulait lui dire son mot, lui faire sa demande ou son reproche. Au milieu du désordre et des cris, on distinguait ces phrases qui indiquent le vœu et l'opinion de ceux qui composaient le rassemblement : *Sanctionnez les décrets; rappelez les ministres patriotes; chassez vos prêtres; choisissez entre Coblentz et Paris; à bas le* VETO, *vive la nation!*

Souvent le roi essayait de répondre aux reproches qu'on lui adressait ainsi confusément; il employait même le bruit d'une sonnette pour obtenir du silence. Quelques écrivains du temps disent que ce prince ayant aperçu un bonnet rouge dans les mains de ceux qui l'entouraient, pour se concilier la bienveillance générale, le prit et le posa sur sa tête, ce qui produisit une sensation assez favorable dans l'assemblée; d'autres rapportent que ce fut Huguenin qui, pour la sûreté du roi, l'engagea à prendre ce bonnet.

Le roi, ayant fait apporter des bouteilles de vin, en versait dans les verres des assistants et en buvait lui-même. Le marquis de Ferrières dit que n'ayant point de verre, le roi but à même de la bouteille, à la santé de la nation.

Le maire Pétion et plusieurs députés que l'Assemblée nationale avait envoyés auprès du roi, essayèrent, autant qu'il leur fut possible, de ramener le calme. Lejosne, un de ces députés, dans son rapport à l'Assemblée, dit que le peuple s'était montré très-respectueux; que le roi était tranquille, et que pour prouver qu'il ne tremblait pas, il avait pris la main d'un garde national et lui avait dit, en la mettant sur son cœur : *Voyez si mon cœur palpite.*

Cependant Huguenin, orateur des pétitionnaires, parvint à prononcer devant le roi le discours suivant : « Sire, votre conduite a excité le peuple « contre vous; en voulant traîner le peuple à sa perte, vous vous entraînez « vous-même à la vôtre. Vos ennemis ne sont pas à Paris, ils sont à Coblentz; « car quoique vous désiriez encore en ce moment aller auprès d'eux, sachez « que s'ils vous tenaient ils vous assassineraient, au lieu que le peuple ne « demande qu'à vous voir heureux, en suivant la ligne de la constitution, et « que si vous la suiviez de bonne foi il vous aimerait encore; car, je vous le

« répète, il aurait du plaisir à vous aimer. Le peuple est mûr pour la révo-
« lution ; il veut que la constitution marche et que vous sanctionniez les
« décrets ; que vous rappeliez des ministres qui ont sa confiance. Oui, nous
« maintiendrons la constitution ; mais il faut qu'elle marche ; nous périrons
« s'il le faut pour la défendre ; mais alors nous vous entraînerons avec nous
« dans notre chute. » Le roi répondit que jamais il ne sortirait de la ligne de la constitution. « Vous nous trompez encore, répliqua l'orateur ; mais prenez-
« y garde. N'employez pas l'organe de Pétion, le peuple veut entendre votre
« réponse de votre bouche. » Le peuple criait : C'est inutile ; il nous a trompés ; et puis le refrain : *A bas le veto ; sanctionnez les décrets ; vive la nation !*

Pétion harangua le peuple, l'invita à se retirer ; le roi fit ouvrir ses appartements, et la troupe, sans trop de désordre, défila devant Sa Majesté. Une seconde députation, envoyée aux Tuileries par l'Assemblée nationale, vit le roi, coiffé d'un long bonnet rouge, occupé à verser à boire à ceux qui l'entouraient ; les membres de cette députation, en se retirant, favorisèrent la sortie du roi, et le firent évader par une porte couverte d'une tapisserie. La reine était restée dans la salle du conseil et placée derrière une grand table qui pouvait, jusqu'à un certain point, la garantir de l'approche des malveillants. Entourée de plusieurs dames de sa cour, tenant devant elle le dauphin assis sur la table, lequel était coiffé d'un bonnet rouge, elle avait eu aussi la précaution d'associer aux ornements de sa coiffure une cocarde tricolore très-apparente. Fortifiée par ses dames, par la table, par le dauphin et son chapeau rouge, par son air majestueux et sa cocarde, la reine brava avec courage les périls de cette visite populaire.

A huit heures du soir enfin, cet importun et dangereux rassemblement évacua les Tuileries ; la famille royale put enfin respirer après les quatre mortelles heures qu'avaient duré ces scènes de violence morale et d'outrages à la majesté souveraine.

Le lendemain, on eut dans le château quelques alarmes mal fondées ; les portes du jardin furent pendant plusieurs jours fermées au public. Le maire Pétion, accompagné de Sergent, officier municipal, se rendit auprès de Louis XVI. A son arrivée il vit une soixantaine de personnes réunies à la famille royale ; alors il s'établit entre le roi et le maire le dialogue suivant : « Monsieur le maire, le calme est-il rétabli dans Paris ? — Sire, le peuple a
« fait ses représentations, et tout est parfaitement calme. — Avouez, Mon-
« sieur, que la journée d'hier a été d'un grand scandale et que la municipa-
« lité n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû pour le réprimer. — Sire, la mu-
« nicipalité de Paris a fait tout ce qu'elle a pu et tout ce qu'elle a dû.
« — Cela n'est pas. — Sire, la municipalité ne manquera pas de rendre
« compte de sa conduite à l'opinion publique. — Dites à la nation en-
« tière ; car c'est elle qui la jugera. — Sire, la municipalité de Paris ne
« craint pas d'exposer sa conduite au grand jour ; elle sait qu'elle doit
« compte à l'opinion publique ; elle fera son devoir. — Et comment Paris
« est-il à présent ? — Sire, tout est tranquille. — Cela n'est pas vrai. —
« Sire, le magistrat du peuple... — Taisez-vous. — Le magistrat du peuple
« n'a pas à se taire quand il fait son devoir, quand il dit la vérité. —
« Au reste, Monsieur, je vous préviens que le calme de Paris est sous

« votre responsabilité; retirez-vous. — Sire, la municipalité connaît ses de-
« voirs; elle les a tous remplis et continuera à les remplir sans qu'il soit
« nécessaire de les lui rappeler. »

Le 21, le roi écrivit une lettre à l'Assemblée nationale sur les événements de la veille : « Paris en est sans doute dans la consternation, dit-il; la France les apprendra avec un étonnement mêlé de douleur. J'ai été très-sensible au zèle que l'Assemblée nationale m'a témoigné en cette circonstance; je laisse à sa prudence de rechercher les causes de cet événement, etc.»

Ces causes, si l'on en juge par les effets, avaient pour unique objet d'abaisser la majesté royale, d'humilier la cour, de troubler la France, de produire un grand scandale et de rompre tous les liens sociaux. Le renvoi des ministres, le refus de sanctionner les deux décrets, n'étaient évidemment qu'un prétexte.

Le ministère anglais a sans doute présidé à ce mouvement comme il avait présidé aux autres événements de la révolution, aux crimes qui précédèrent et suivirent la prise de la Bastille, à ceux qui souillèrent les journées des 5 et 6 octobre, à la résistance au départ de Mesdames de France pour l'Italie; à la révolte et aux massacres de Nancy, à la tentative de démolition de Vincennes dans la journée des poignards, à la journée où la loi martiale fut proclamée au Champ-de-Mars, et à presque tous les troubles qui désolèrent Paris et les départements.

Quant aux agents secondaires qui firent la journée du 20 juin, ils sont connus. Une enquête nous apprend que des conciliabules se tenaient chez Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, où se trouvaient, entre autres personnes, le sieur Fournier, se disant Américain, électeur de 1791, le sieur Rotondo, se disant Italien, le sieur Legendre, boucher, le sieur Buirette-Verrières (petit bossu fort actif), Rossignol, Brière, Nicolas, Gonor. Il résulte aussi de cette enquête, que la troupe ne pensait pas à se rendre au château des Tuileries, et n'y fut déterminée qu'à l'arrivée de Santerre et de quelques autres personnes, parmi lesquelles se trouvait Saint-Huruge, déjà fameux par de semblables exploits.

Le roi publia une proclamation écrite avec dignité; la municipalité en publia aussi une autre, dont on remarque la concision et la sagesse. Quelque autorités constituées de Paris et des départements blâmèrent la journée du 20 juin, et demandèrent qu'on en poursuivît les coupables; d'autres y applaudirent. Pour prévenir les poursuites et les recherches contre les instigateurs de cette journée, une députation du faubourg Saint-Antoine vint à la barre de l'Assemblée nationale, et déclara que les habitants de ce faubourg étaient seuls coupables et auteurs de l'insurrection. Ce fut en vain que des habitants de Paris, au nombre de *vingt mille,* dit-on, signèrent une adresse à l'Assemblée nationale pour demander la poursuite des coupables : cette demande fut sans effet, et leur signature devint fatalement, dans la suite, une liste de proscription. Ce fut en vain que M. de La Fayette, quittant l'armée qu'il commandait pour se rendre à Paris, y vit le roi, écrivit, le 28 juin, à l'Assemblée, et se présenta à sa barre le même jour. Il y prononça un discours énergique, qui se terminait de la manière suivante : « Je supplie l'As-
« semblée nationale, 1° d'ordonner que les instigateurs et les chefs des vio-

« lences commises le 20 juin aux Tuileries soient poursuivis et punis comme « criminels de lèse-nation ; 2° de détruire une secte (le club des Jacobins) « qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens et dont les « débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ceux qui la diri- « gent. 3° J'ose enfin vous supplier, en mon nom et au nom de tous les « honnêtes gens du royaume, de prendre des mesures efficaces pour faire « respecter toutes les autorités, particulièrement la vôtre et celle du roi, et « de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune « atteinte dans l'intérieur, tandis que de braves Français prodiguent leur « sang pour la défendre. » On voit, par la fermeté de cette démarche du général, que si Louis XVI eût su s'appuyer sur ses derniers défenseurs, les choses auraient pu changer de face. La majorité de l'Assemblée, acquise dès ce moment au parti qui voulait la république, incrimina avec amertume les intentions de La Fayette, et lui reprocha d'avoir abandonné son poste; le roi le remercia de sa démarche et ne profita point de ses offres de services. Le général partit chargé des imprécations du parti populaire.

Le directoire du département de Paris, irrité contre le corps municipal de cette ville, à l'occasion de la journée du 20 juin, prit un arrêté, du 6 juillet, qui suspend le maire Pétion et le procureur général Manuel de leurs fonctions. Cette suspension donna une nouvelle activité à la fermentation des esprits, et fut, le 13 juillet suivant, levée par décret de l'Assemblée nationale.

La guerre sur les frontières du Nord se continuait avec des avantages et des revers de peu d'importance. Le 18 juin 1792, l'armée du vieux général Luckner, après être entrée sans résistance dans la place de Menin, s'empara de Courtray, mais elle ne put y tenir longtemps : des colonnes prussiennes, jointes à celles des Autrichiens, la forcèrent à évacuer entièrement les Pays-Bas et à se retirer au camp de Famars sous Valenciennes. Le 1er juillet, en se retirant, Jarri, qui commandait l'avant-garde, crut devoir incendier les faubourgs de Courtray, exploit facile, honteux, très-impolitique, dont la nation française se détermina volontairement à indemniser les victimes. Cette retraite, l'arrivée du roi de Prusse à Coblentz avec une forte armée, et quelques autres événements fâcheux, jetèrent l'alarme parmi les membres de l'Assemblée nationale.

L'armée coalisée, dont le duc de Brunswick, qui jouissait d'une haute réputation militaire, avait le commandement général, était composée de soixante-dix mille Prussiens et de soixante-huit mille Autrichiens, Hessois et émigrés. Ce prince, avant d'entrer en campagne, publia, le 25 juillet, un manifeste au nom des puissances coalisées, pour effrayer le parti de la révolution. Cette pièce fameuse se terminait par d'extravagantes menaces à l'adresse des Parisiens. On y sommait les gardes nationales et les autorités de revenir à leur ancienne fidélité; on menaçait de punir non-seulement comme rebelles et selon les rigueurs de la guerre, ceux qui auraient la témérité de se défendre, mais de démolir, de brûler leurs maisons; il déclarait que si le roi n'était pas mis en liberté, les membres de l'Assemblée, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale, seraient jugés militairement, sans espoir de pardon, et que, dans le cas où le château des Tuileries serait forcé, Paris serait livré à une exécution militaire et à une destruction

totale. Ces menaces téméraires portèrent dans les esprits un enthousiasme révolutionnaire impossible à décrire et contribuèrent beaucoup au succès des partis qui poursuivaient la chute de la royauté. Mais reprenons le récit des événements de Paris.

Dans sa séance du 3 juillet, l'Assemblée rendit, sur la proposition de Jean de Bry, un décret relatif aux mesures de sûreté publique à prendre dans les dangers de la patrie. Après diverses discussions, le 11 de ce mois, la rédaction du décret fut adoptée, et un morne silence ayant succédé à cette délibération, le président, Aubert du Bayet, prononça ces mots solennels : *Citoyens, la patrie est en danger.* Cet acte de l'Assemblée législative, qui plus tard fut solennellement proclamé dans toute la France, fit sur les esprits une impression profonde.

Lorsque, dans la séance du 7 juillet, l'Assemblée eut reçu la nouvelle de la réunion des armées du roi de Prusse à celles de l'Autriche, et de leur marche contre la France, les deux partis qui divisaient l'Assemblée législative, et se livraient à des accusations réciproques et à une animosité très-funeste au salut de la France, furent invités à une réconciliation. Le député Lamourette parla dans ce sens : il demanda que l'Assemblée se prononçât par assis et levé. Aussitôt un mouvement d'enthousiasme se manifeste ; les membres se lèvent, quittent leurs places, agitent leurs chapeaux, embrassent l'orateur et s'embrassent entre eux ; des applaudissements vifs et prolongés couronnent cette scène de fraternité et de patriotisme. L'Assemblée décrète que le discours de Lamourette sera imprimé et envoyé, avec le procès-verbal de la séance, à tous les départements. L'Assemblée envoya une députation au roi pour lui faire connaître la réconciliation opérée parmi ses membres. Le roi ne tarda pas à se rendre dans le sein du corps législatif. Il félicita les députés sur cette réunion qu'il désirait depuis longtemps, dit-il ; il ajouta que la nation et le roi ne feraient plus qu'un, et que la constitution serait le point de ralliement de tous les Français.

Cependant de tous les départements arrivaient à Paris des militaires et des citoyens destinés à figurer à la fédération dont on devait célébrer la fête anniversaire le 14 juillet suivant. Le roi avait écrit au corps législatif pour l'en avertir, et pour lui annoncer que son dessein était d'aller, sur l'autel de la patrie, y renouveler son serment. L'ordre de cette fête fut réglé par la municipalité et modifié par la cour. La veille de cette fête fut le jour de triomphe du maire de Paris : suspendu de ses fonctions par suite de l'affaire du 20 juin, l'Assemblée avait rendu un décret qui levait sa suspension ; une foule de Parisiens l'accompagnèrent à la sortie de la séance et l'escortèrent jusqu'à l'hôtel de la Mairie, en criant : *Vive Pétion ! vive le père du peuple !* la joie d'une partie du public fut portée à l'excès. Ce maire reçut de nouveaux témoignages de satisfaction à l'assemblée de la commune où, dans un discours improvisé, il peignit sa sensibilité et sa reconnaissance.

Le lendemain 14 juillet, sur les onze heures et demie, une députation de l'Assemblée nationale se rendit sur l'emplacement de la Bastille, et son président, au son des instruments de musique, posa la première pierre d'une *colonne de la liberté,* qui ne fut pas construite. Un orateur des vainqueurs de la Bastille prononça un discours où l'on remarqua cette phrase : « Tous les rois

« conspirent la ruine de la nation française... Eh bien ! jurons la perte des « rois. » A midi, le cortége se mit en marche, aux cris de *vive la nation ! vive Pétion !* cris qui se faisaient surtout entendre sur le passage de la municipalité. Le directoire du département recevait un accueil fort différent. Louis XVI avec sa famille, escortée d'une nombreuse troupe armée, arriva en voiture à l'École Militaire, et se plaça au balcon du premier étage de cet édifice. La reine, comme à son ordinaire, éleva son fils le dauphin, le montra au public, et quelques personnes, placées au-dessous du balcon, crièrent *vive la reine !*

Le roi avait eu la précaution de se munir d'un plastron, composé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie, consistant en un gilet et une large ceinture. Ce plastron, soumis à l'essai, résistait aux coups de stylet et aux balles.

Les talus qui bordent le Champ de la Fédération, couverts de spectateurs, étaient aussi ornés de quatre-vingt-trois pavillons, chacun surmonté d'un drapeau aux trois couleurs, et représentant les départements. On y remarquait une décoration nouvelle, et un arbre très-élevé, planté à l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, chargé d'armoiries et d'inscriptions portant les titres dont se parait la féodalité. On mit le feu à l'arbre féodal, et les insignes de la vanité nobiliaire furent réduits en cendres. Le cortége, qui ne parut qu'à cinq heures du soir, n'était pas encore entièrement arrivé, lorsque le roi, fortement escorté, s'avança vers l'autel de la patrie, y monta, y prêta serment, se retira à l'École Militaire, et de là aux Tuileries. Le président de l'Assemblée prêta aussi serment sur l'autel de la patrie, et ne se retira qu'après la célébration de la fête.

Cette fête, que favorisait un beau temps, fut exécutée avec confusion ; les spectateurs se mêlaient aux acteurs ; les bataillons, séparés les uns des autres par la foule, ne présentaient pas l'ensemble, le bel ordre, ni l'unité de sentiments qui avaient régné dans la première fédération dont celle-ci ne fut qu'une ombre, une pâle contre-épreuve. On criait *vive la nation!* rarement *vive le roi!* et généralement *vive Pétion!* On vit au Champ de la Fédération, sur l'emplacement de la Bastille et ailleurs, des orchestres, des danses, des festins, des illuminations et des feux d'artifices.

Pendant qu'à Paris on se livrait à ces fêtes, un courrier apporte à l'Assemblée, dans sa séance du 15 juillet, la nouvelle de la défaite des révoltés de Jalès dans le département de l'Ardèche, opérée par les forces réunies de ce département, de celui du Gard, etc.; l'occupation des positions avantageuses qui environnent le château de Bannes et celui de Jalès, dont Du Saillant, au commencement de ce mois, à la tête de trois ou quatre mille hommes, s'était rendu maître; l'incendie du village de Saint-Pierre-de-Cluzières; l'arrestation de plusieurs conjurés, etc. Dans la séance du 18, d'autres dépêches annoncent la prise du château de Bannes, l'arrestation de la plus grande partie des séditieux, et notamment celle de Du Saillant qui, fuyant, déguisé en prêtre, offrit, pour être relâché, soixante louis à un vétéran qui l'arrêtait : il fut presque aussitôt immolé à l'indignation publique. On apprit aussi que l'abbé La Bastide, un des chefs du camp de Jalès, avait subi le même sort; que cinquante-un des conjurés, parmi lesquels se trouvaient plusieurs prêtres et une demoiselle, étaient en arrestation, et que les châteaux de Bannes et de Jalès avaient été incendiés.

L'Assemblée rendit alors un décret d'accusation contre les cinquante-une personnes arrêtées, et accorda trois mille livres au vétéran qui, en se saisissant de la personne de Du Saillant, avait repoussé les moyens de séduction que lui offrait ce chef de conjurés. Les conspirateurs avaient appelé, je ne dis pas la religion, mais les préjugés populaires et le fanatisme à leur secours. Ils prenaient le titre de *défenseurs du roi et de la religion;* leur cri de guerre était : *Nous combattons pour la religion et pour notre bon roi Louis XVI.* Ils avaient pour signe de ralliement un cœur de Jésus couronné, et portaient à leurs chapeaux une croix d'or. Tous ces moyens, propres à exalter les têtes des ignorants, furent découverts après leur déroute. On trouva aussi, parmi leurs papiers, des preuves incontestables de leur connivence avec les chefs de l'émigration, et un plan concerté entre Coblentz et Jalès.

Une entreprise plus vaste, plus criminelle, et dont les effets devaient être éminemment désorganisateurs, fut conçue et exécutée à cette époque. Son but était de détruire la liberté par les excès de la liberté, et la révolution par la révolution. Le 4 avril 1792, un émigré écrivait à M. de Laporte, intendant de la liste civile : « *Les piques se tourneront contre les piques,* mon cher « ami; encore un peu de patience. » Des hommes, qui avaient figuré dans les rangs des patriotes, succombèrent aux séductions du pouvoir; d'autres, royalistes dévoués, furent dominés par l'espoir d'opérer le triomphe de leur parti. Les premiers gardèrent le masque du patriotisme; les seconds le prirent, et, en apparence ennemis, ils s'unirent pour perdre la liberté à force d'exagérations. La corruption, où, comme on disait alors, *l'or de la liste civile* opérait ces métamorphoses. Pour réussir, il fallait commencer par attaquer les fondateurs de la liberté, les plus fermes soutiens du nouvel ordre politique. Pendant plusieurs mois, et notamment pendant ceux de juin et de juillet 1792, on les attaqua avec fureur; on dénonça l'intègre Bailly et La Fayette comme traîtres; on demanda leur arrestation et leur renvoi à la haute cour d'Orléans; et l'Assemblée nationale, dans la suite, fut sur le point de décréter d'accusation le général; et s'il n'eût pas quitté la France, il aurait subi le sort fatal de Bailly.

A la tête de cette faction déguisée, parut Marat, cet homme déplorablement fameux, qui, royaliste avant la révolution, et médecin des pages du comte d'Artois, passa en Angleterre, revint en France où il déploya une fureur démagogique dont quelques patriotes violents mais de bonne foi furent la dupe, et qui le rendit suspect aux hommes clairvoyants. Dans son journal intitulé l'*Ami du Peuple,* il s'efforçait de faire croire au public que les fondateurs de la liberté en étaient les plus dangereux ennemis. Robespierre, moins hardi, aussi ambitieux et plus opiniâtre, se plaça sous la bannière de cette faction dissimulée. D'autres personnes entraînées par une ardeur qui les portait à l'exagération, des royalistes, des émigrés même, s'y rangèrent aussi, quittèrent leur cocarde blanche pour prendre le bonnet rouge, et leurs habits de cour pour se travestir en sans-culottes. Suleau, écrivain très-violent du parti royaliste, fut trouvé vêtu en homme du peuple, le visage barbouillé de suie, excitant une troupe nombreuse de sans-culottes à menacer l'Assemblée nationale de révoltes et de meurtres, si elle ne décrétait pas la constitution civile du clergé. Ce royaliste travesti, arrêté par une patrouille, fut conduit

en cet état à M. de La Fayette et obligé de se faire connaître. Cette manœuvre avait pour objet de prouver que l'Assemblée n'étant pas libre dans ses délibérations, ses décrets étaient nuls. On voit dans les Mémoires de madame de La Rochejaquelein, que M. de Lescure se déguisait aussi de temps en temps, pour se répandre dans les groupes populaires. « M. de Lescure, dit-elle, était toujours aux Tuileries ou dans les lieux publics, même parmi le peuple, et déguisé, pour mieux juger de la situation des esprits. » Cette dame, en parlant de la journée du 10 août, dit encore : « M. de Lescure rentra chez lui pour se costumer en homme du peuple. »

Pendant que les différents partis s'agitaient, l'Assemblée législative préparait le salut de la patrie ; elle avait, le 11 juillet 1792, décrété, comme il a été dit, la déclaration du danger de la patrie. Le 19 du même mois la commune de Paris arrêta que, dans les journées des 22 et 23, il serait fait de cet acte législatif une proclamation solennelle. Le dimanche 22, à six heures du matin, les six légions de la garde nationale parisienne se rendirent avec leurs drapeaux à la place de Grève. Le canon d'alarme du parc du Pont-Neuf fit une salve de trois coups, salve qu'il continua d'heure en heure jusqu'au soir; pareilles salves furent faites à l'Arsenal. Deux cortéges, chacun formé de cavalerie et d'officiers municipaux, précédés par des canons, des tambours, des trompettes, et par un garde national à cheval portant une grande bannière tricolore où se lisait cette inscription : *Citoyens, la patrie est en danger!* partirent, dès huit heures du matin, de la place de Grève, et se dirigèrent, l'un sur la partie méridionale de Paris, l'autre sur sa partie septentrionale. Le danger de la patrie fut proclamé sur les places principales. Une des bannières portant l'inscription fut, après la proclamation, placée sur la façade de la Maison commune, et l'autre au parc d'artillerie du Pont-Neuf. Ces deux bannières y restèrent jusqu'à ce que le corps législatif eût déclaré que la patrie n'était plus en danger.

On dressa, à la suite de cette cérémonie, dans plusieurs places, des amphithéâtres sur lesquels étaient des tentes ornées de banderolles tricolores et de couronnes de chêne enlacées entre elles. Devant chaque amphithéâtre était placée une table portée sur deux tambours : sur cette table on enregistrait les noms des jeunes gens qui se présentaient pour être enrôlés comme défenseurs volontaires de la patrie. Trois officiers municipaux, assistés de six notables, délivraient aux citoyens inscrits le certificat de leur enrôlement. On compta dans Paris huit de ces amphithéâtres, élevés sur la Place-Royale, au parvis Notre-Dame, sur la place Dauphine, à l'Estrapade, sur la place Maubert, et sur celles du Théâtre-Français, du Théâtre-Italien, et du carré Saint-Martin. Le roi fit afficher une proclamation tendante à favoriser cette impulsion donnée à la jeunesse. Les Parisiens ne virent, dans cette intervention, qu'un moyen de se populariser ; ils accueillirent cette proclamation avec indifférence; on en déchira même les affiches. La voix du trône n'était plus entendue. Les enrôlements furent nombreux (environ cinq mille cinq cents), et durèrent pendant huit jours. Les départements employèrent le même moyen, et la jeunesse française, inspirée par l'amour de la liberté, brûlant de verser son sang pour la plus noble, la plus sainte des causes, la défense de la patrie, fut promptement organisée en compagnies de volontaires, et fit

dans la suite sentir aux ennemis la supériorité des soldats patriotes sur des soldats mercenaires.

Cependant le parti révolutionnaire, voyant que, dans ce moment de crise, la cour n'offrait aucune garantie à la cause nationale, avait conçu un projet hardi. Pour exécuter ce projet, qui avait été peut-être suscité par l'ennemi constant de la France et de la monarchie, il manda des fédérés de quelques départements; ceux de Bretagne, arrivés à Paris le 25 juillet, furent accueillis par les Parisiens aux cris de *vive la nation!* et logés à la caserne des Cordeliers. Le matin du 30 du même mois, les fédérés marseillais firent leur entrée dans cette capitale. Ils furent reçus avec des transports de joie; conduits à l'hôtel de la Mairie, ils défilèrent devant le maire, puis furent invités à un dîner patriotique. De cinq cents qu'ils étaient, cent restèrent à la caserne de la Nouvelle-France, et quatre cents se rendirent aux Champs-Élysées, chez un restaurateur qui portait pour enseigne : *Le grand salon du couronnement de la constitution.* Près de ce grand salon, où se rendaient les Marseillais, était une maison pareille, appelée *Jardin-Royal,* où venaient de dîner quarante ou cinquante particuliers, la plupart grenadiers des sections des Filles-Saint-Thomas et des Petit-Pères, où se trouvaient aussi quelques gardes-du-corps, des officiers suisses et des hommes attachés au service des Tuileries, presque tous vêtus en gardes nationaux. Ils sortaient de table au moment où les Marseillais allaient s'y mettre chez le traiteur voisin.

Il s'éleva bientôt entre ces deux sociétés de convives une scène violente que les partis ont diversement racontée. Toutefois il paraît certain que des personnes inconnues vinrent dire aux Marseillais réunis, que les dîneurs du voisinage avaient crié *vive le roi! vive la reine! à bas la nation!* avaient chanté des chansons anti-civiques; qu'ayant témoigné leur indignation, ces personnes furent insultées, menacées, poursuivies. A ce récit se joignirent ces cris : *A nous les Marseillais! aux armes!* Alors ceux-ci s'élancent hors de la maison, franchissent les barricades qui les séparaient de celle où se trouvaient les grenadiers des Filles-Saint-Thomas; le peuple crie qu'il faut les désarmer; les Marseillais répondent que, pour cette opération, il faut les conduire dans un corps-de-garde. On se bat : les grenadiers des Filles-Saint-Thomas résistent, mais cèdent bientôt à la supériorité du nombre, à l'impétuosité des Marseillais, et fuient à travers les Champs-Élysées; plusieurs se réfugient dans le jardin des Tuileries, et font, derrière eux, fermer le Pont-Tournant. Des combats particuliers s'engagent sur la place Louis XV, et des coups de sabre sont donnés. Un coup de pistolet blesse un Marseillais à l'épaule. Un nommé Duhamel, accusé de l'avoir tiré, est poursuivi jusqu'à la rue Saint-Florentin; il est arrêté et massacré. Il est évident que cet événement était prémédité et arrangé par le génie malfaisant qui déjà avait si souvent rempli la France de troubles et de crimes. Les Marseillais, fatigués d'un long voyage, arrivés le jour même à Paris, devaient être plus disposés à dîner qu'à se battre. Et les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et autres, au nombre de quarante-quatre ou quarante-cinq, et parmi lesquels se trouvaient des hommes âgés et prudents, n'auraient pas été chercher querelle à quatre cents Marseillais. Après cette échauffourée, où il y eut un mort et plusieurs blessés, les Marseillais se retirèrent dans leur caserne de la Nouvelle-France

et y firent transporter le dîner commandé pour eux aux Champs-Élysées. Dans la nuit du 3 au 4 août, ils quittèrent leur caserne et vinrent occuper celle des Cordeliers, rue de l'Observance. L'assemblée de la section du Théâtre-Français, qui siégeait dans la maison de ce couvent, leur donna une fête où fut chanté, pour la première fois, l'hymne fameux nommé, à cause de cette circonstance, *l'hymne des Marseillais*, dont les paroles et la musique ont pour auteur Rouget de l'Isle; hymne qui a soutenu, excité le courage des Français au milieu des combats, et les a tant de fois conduits à la victoire.

Depuis le 20 juin, l'entrée du jardin des Tuileries était interdite au public, et cette interdiction dura pendant le mois de juillet. Cependant il fut ouvert le lendemain de la réconciliation éphémère proposée par le député Lamourette; mais on le referma quelques jours après. L'Assemblée rendit le 25 juillet un décret portant que, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, serait comprise la terrasse de ce jardin appelée *terrasse des Feuillants*, contiguë à la salle des séances de cette assemblée. Pour faire respecter ce décret, pour que le public ne franchît pas un mur peu élevé, ne descendît pas dans le jardin par les escaliers de cette terrasse, il fallait établir une barrière; elle fut posée. Elle ne consistait qu'en un ruban tricolore, tendu dans toute la longueur de la terrasse et soutenu par les arbres qui la bordent. A l'extrémité occidentale, à l'endroit où commence une autre terrasse plus élevée, on se borna à tracer une ligne sur le sable; le peuple respecta et cette ligne tracée et le ruban, auquel on appendit plusieurs inscriptions.

Le soir même où cette barrière fut posée, M. d'Éprémesnil, se mêlant imprudemment parmi le public qui remplissait cette terrasse, dit, à ce qu'on rapporte, qu'il était aristocrate, mais que la vue de cette barrière le rendait démocrate. On prit à tort ces paroles pour une provocation à franchir la barrière. On se jette sur lui, on le frappe; à ses cris, quelques députés lui font un rempart de leur corps et le conduisent dans la cour qui précédait la salle des séances. M. d'Éprémesnil, un des premiers instigateurs de la révolution, et qui en abandonna de bonne heure les principes, avait alors, parmi les patriotes, acquis une funeste réputation. Son nom, prononcé dans cette circonstance, passa de bouche en bouche, réveilla l'attention d'un groupe de malveillants, toujours prêts à saisir les occasions de causer du trouble et de commettre des violences; il fut arrêté, entraîné au Palais-Royal et fort maltraité en chemin. On lui déchira ses habits; on le frappa de plusieurs coups de sabre. Quelques gardes nationaux parvinrent à l'arracher des mains de cette populace brutale. Pétion, pour le sauver, le fit conduire à l'Abbaye-Saint-Germain; il en sortit au bout de quelques jours, et, ses blessures étant guéries, il se retira à la campagne.

Si Paris, à la fin de juillet, se trouvait dans un état d'irritation voisin de l'anarchie, si les partis, sous différents masques, cherchaient à se surmonter réciproquement, les départements méridionaux n'étaient pas à l'abri de pareilles convulsions. Les ennemis de la France avaient organisé dans cette région un plan de conjuration qui devait éclater en même temps sur différents points; ils employèrent, comme à leur ordinaire, l'aristocratie pour porter les premiers coups, et la démocratie pour les repousser avec violence et cruauté. Les départements du Var et des Bouches-du-Rhône étaient surtout le théâtre

de cette perturbation. A Marseille, à Toulon, et ailleurs, le peuple se soulève contre ceux qu'il accusait de vouloir égorger les *patriotes :* plusieurs *aristocrates* furent massacrés ou *lanternés,* suivant l'affreuse expression que ces exécutions populaires avaient introduite dans la langue.

Lyon était aussi menacé d'une crise; on y vit arriver secrètement et par ordre, la plupart des émigrés résidant à Nice. On comptait dix-huit mille hommes à Lyon, tous disposés à seconder les attaques des Piémontais. Cette réunion alarma les habitants, et les disposa à se tenir sur leurs gardes. Les patriotes de ces pays méridionaux, se voyant abandonnés de toutes parts, s'unirent, se concertèrent pour se protéger réciproquement, et ils établirent à Toulon un comité central, où, le 18 juillet, ils jurèrent de s'entre-secourir, de n'accorder aux ennemis intérieurs et extérieurs aucune trêve et de les poursuivre sans relâche. Plusieurs autres cantons de la France éprouvèrent, à la même époque, les mêmes craintes et des troubles suivis de violences semblables.

Tel était l'état de la France vers la fin de juillet, à la veille d'une catastrophe terrible, celle du renversement de la monarchie.

Le trône de France n'était qu'ébranlé, et déjà on parlait d'en élever un nouveau, d'y placer une nouvelle dynastie : le duc de Brunswick était indiqué pour y remplacer les Bourbons. Quelques ambitions subalternes osaient aussi se produire; on rêvait l'établissement d'une république, et l'état des choses en fit naître la pensée. Les deux partis de l'Assemblée nationale, même celui qui désirait le plus le maintien de la constitution et de la monarchie, en considérant les entraves secrètes que la cour opposait à sa marche tout en paraissant la favoriser, sentaient, dans une circonstance aussi périlleuse, l'impossibilité de soutenir avec succès la guerre étrangère, et de faire taire les factions qui désolaient l'intérieur du royaume.

Dans les séances des 26 et 27 juin, on avait lu les adresses des villes de Brest, de Blois, de Lyon, qui dénonçaient Louis XVI, demandaient qu'on examinât sa conduite ou qu'on posât la question de sa déchéance. Dans la séance du 9 juillet, Brissot en fit ouvertement la proposition. Duhem, le 25 juillet, demanda que la commission extraordinaire fît un rapport sur la conduite du roi, et que l'Assemblée décidât s'il était censé avoir abdiqué la royauté. Dans les journées du 26 et du 27 juillet, les sections de Paris agitèrent aussi la question de la déchéance; et sur quarante-huit sections, quarante-sept votèrent l'affirmative. Enfin, le maire de Paris, au nom de la commune de cette ville, vint, le 3 août, à l'Assemblée nationale, y traça le tableau de la conduite de Louis XVI, et finit par demander sa déchéance. Il proposait de plus que l'Assemblée nommât, hors de son sein, un ministère solidairement responsable, jusqu'après le danger de la patrie, jusqu'au temps où l'on pourrait convoquer une Convention nationale.

Des demandes de déchéance venaient de plusieurs villes de la France, et une pétition, livrée pendant trois jours aux signatures du public sur l'autel de la patrie, fut, dans la séance du 6 août, présentée à l'Assemblée. Un des pétitionnaires portait une pique au bout de laquelle était un écriteau où on lisait ces mots : *Déchéance du roi.* L'Assemblée exigea que cet écriteau fût déposé. Elle entendit la pétition et admit les pétitionnaires aux honneurs de la séance.

Le 8 août au soir, lorsque les députés sortaient de la séance, plusieurs d'entre eux, peu favorables aux opinions du moment, furent insultés, menacés, assaillis, par une foule séditieuse, et obligés de se réfugier, les uns dans des corps-de-garde, les autres dans des maisons particulières; le commandant du poste de l'Assemblée reçut plusieurs coups de sabre : cette attaque, dénoncée le lendemain à l'Assemblée, y causa une discussion tumultueuse. On manda à la barre le procureur-syndic du département. Il y vint et annonça que la section des Quinze-Vingts avait le projet de faire sonner le tocsin dans la nuit suivante, si, à minuit, la déchéance du roi n'était pas décrétée.

Quelques moments après, Condorcet fit le rapport sur la demande en déchéance, présentée par les sections de Paris ; il dit que la décision, quelle qu'elle fût, pouvait attirer de grands malheurs, et qu'il convenait préalablement de décider si l'Assemblée était compétente pour traiter une si grande question.

La cour, exactement instruite de tout ce qui se tramait contre elle, s'était préparée à une défense dont elle attendait d'heureux effets. « Loin de craindre « une insurrection, disent les Mémoires de Ferrières, elle espérait en profiter « pour se rendre maîtresse de Paris. Le soir, le roi fit appeler Pétion, qui « trouva le château extrêmement garni de satellites. Le roi lui demanda quel « était l'état de Paris; Pétion ne lui en cacha pas la fermentation ; mais toutes « ces interrogations n'étaient qu'un prétexte. On avait appelé ce maire pour « le retenir en ôtage; il sentit le piége. Déjà ses amis l'avaient aperçu, ils en « avaient instruit divers députés, qui le firent à l'instant mander à la barre. « Des huissiers, précédés de grenadiers du corps législatif, vinrent lui signi- « fier le décret dans le jardin des Tuileries où il était retenu depuis trois « heures, non sans quelques provocations. Pétion obéit et sortit ainsi des « mains de la cour. » C'est le ministre Dejoly qui avait décidé le roi à le retenir aux Tuileries comme ôtage.

Un directoire secret avait depuis quelque temps organisé une insurrection. Mais la cour, exactement instruite du plan de ses ennemis qui ne se cachaient guère, attendait leur attaque avec une sécurité étonnante. « Elle croyait, dit « le marquis de Ferrières, s'être assurée de la plus saine partie de la garde « nationale. Mandat, qui la commandait, était dans ses intérêts. On avait « réuni au château douze cents Suisses, hommes sûrs, auxquels s'étaient « joints, sous le même uniforme, plusieurs jeunes gens de la garde du roi. « Six cents personnes, la plupart officiers retirés, gardaient les appartements. « Un corps considérable, composé d'hommes qui n'étaient pas d'une nais- « sance à avoir leur entrée au château, ou d'un âge à ce qu'on pût les y in- « troduire sans causer de justes soupçons, devait se rassembler aux Champs- « Élysées, et se porter, par le Pont-Tournant, sur l'Assemblée nationale. » La cour espérait en finir avec les insurrections. Mais ce qui est certain, c'est que pendant ces préparatifs l'infortuné Louis XVI était agité de pressentiments terribles, et qu'une douleur profonde était empreinte sur ses traits.

Mandat, commandant général de la garde nationale, dévoué à la cour, étant, dit-on, porteur d'un ordre qu'on avait obligé Pétion de signer pendant qu'il était retenu aux Tuileries, ordre qui l'autorisait à repousser la force par la force, se disposait à le mettre à exécution. Il fait armer plusieurs légions de la garde parisienne; il place des forces devant la colonnade du Louvre,

dans l'intention, dit-on, de fondre sur les derrières de ceux qui attaqueraient les Tuileries, et ordonne au commandant du poste de l'Hôtel-de-Ville de tirer sur les bataillons du faubourg Saint-Antoine lorsqu'ils déboucheraient par l'arcade Saint-Jean. On l'accusait aussi d'avoir, sans autorisation, fait conduire sur le Pont-Neuf les canons de plusieurs sections. Manuel, procureur de la commune, envoya à ce général l'ordre de se rendre à l'Hôtel-de-Ville; il hésite, puis s'y rend. On l'accuse d'abandonner les intérêts du peuple : il se justifie mal. Les nouveaux officiers municipaux ordonnent qu'il sera conduit à l'Abbaye. Mais en sortant il est assailli par la multitude qui le massacre, et son corps, jeté dans la Seine, est vainement réclamé par son fils qui veut lui rendre les derniers devoirs. Le commandement de la garde nationale échut alors à M. de La Chenaye, qui le garda moins de deux heures.

La nouvelle de la mort de Mandat déconcerta la cour et lui fit perdre tout espoir. De fausses patrouilles, parties des Tuileries, parcoururent différents quartiers de Paris. Une d'elles, arrêtée par la garde nationale aux Champs-Élysées, fit une décharge; il en résulta un combat à la suite duquel plusieurs individus de ces patrouilles furent pris et conduits au corps-de-garde des Feuillants. Six d'entre eux sur lesquels on avait trouvé des poignards, dont l'un était un abbé Bouillon, l'autre le journaliste Suleau, furent entraînés hors du corps-de-garde par le peuple, et décapités sur la place Vendôme. Les autres échappèrent à la mort par l'intervention de quelques bons citoyens qui formèrent une espèce de tribunal pour les juger, et les sauvèrent.

Cependant, dès trois heures du matin du 10 août, des colonnes composées de Marseillais, de Bretons, des sections du faubourg Saint-Marcel et du faubourg Saint-Antoine, et d'individus d'autres sections, parties de différents points, s'avançaient lentement vers les Tuileries, et faisaient des stations pour arriver en même temps au lieu du rendez-vous.

La cour s'occupait aussi de sa défense. Le général Vioménil en avait déterminé le plan. M. d'Hervilly fut chargé de l'exécution. « A quatre heures du « matin, raconte madame Campan, la reine sortit de la chambre du roi, et « vint nous dire qu'elle n'espérait plus rien ; que Mandat, qui s'était rendu à « l'Hôtel-de-Ville pour avoir de nouveaux ordres, venait d'y être assassiné, « et que sa tête était promenée dans les rues. » Le roi, la reine, madame Élisabeth descendirent et passèrent la revue de la garde nationale que Mandat, avant sa mort, avait placée au château. « On cria : *Vive le roi!* dans quelques « endroits. J'étais à une fenêtre du côté du jardin; je vis des canonniers « quitter leur poste et s'approcher du roi, lui mettre le poing sous le nez, en « l'insultant par les plus grossiers propos. MM. de Salvert et de Briges les « éloignèrent avec vigueur. Le roi était pâle comme s'il avait cessé d'exister. « La famille royale rentra; la reine me dit que tout était perdu, que le roi « n'avait montré aucune énergie, et que cette espèce de revue avait fait plus « de mal que de bien. »

Le marquis de Ferrières dit que, dans cette revue, la reine, saisissant un pistolet qu'un seigneur portait à sa ceinture, le remit au roi, et d'un ton très-animé, lui adressa ces mots : *Voici, Monsieur, le moment de vous montrer.* « Mais Louis XVI, ajoute cet écrivain, doué d'un courage tranquille, d'une pieuse résignation, n'avait point reçu la valeur guerrière en partage. » Le

roi traversa tous les jardins, alla jusqu'au poste du Pont-Tournant, qu'il trouva dans un état rassurant; mais, à son retour, il fut assailli sur son passage par les cris : *A bas le veto! à bas le traître!* Il trouvait des ennemis parmi ceux-là même qui devaient le garder. Arrivant au château, il ordonna qu'on en barricadât le vestibule. « J'étais avec mes compagnes dans la salle de bil-
« lard, dit madame Campan; nous nous plaçâmes sur des banquettes élevées.
« Alors je vis M. d'Hervilly, l'épée nue à la main, ordonner à l'huissier d'ou-
« vrir à la noblesse française. Deux cents personnes entrèrent dans cette pièce,
« la plus rapprochée de celle où était la famille. D'autres se rangèrent de
« même sur deux haies dans des pièces précédentes. Je vis quelques gens de
« cour, beaucoup de figures inconnues, quelques personnes qui figuraient
« ridiculement parmi ce qu'on appelait la noblesse, mais que leur dévouement
« ennoblissait en cet instant. Tous étaient si mal armés que, même dans cette
« position, l'esprit français, qui ne cède à rien, amenait des plaisanteries
« sur le fait le moins plaisant. »

François Viard, capitaine de chasseurs, qui commandait, dans la nuit du 9 au 10 août, un poste dans les appartements du roi, parle ainsi de ces chevaliers et de leurs armes : « Cette foule de courtisans, au nombre de six à huit cents, déployèrent chacun leurs armes, les uns des espingoles, d'autres des poignards, des sabres courts, des pistolets, des couteaux de chasse, des pelles, des flambeaux, etc. »

Pendant ces préparatifs, la commune de Paris venait d'opérer dans son sein une sorte de révolution. La municipalité avait été suspendue, et un conseil général de la commune provisoire, nommé, dit-on, par des sections de Paris, venait d'être installé et remplaçait la municipalité légale. Pétion, Manuel et Danton furent maintenus dans leurs fonctions. Le maire Pétion, entouré d'une garde nombreuse, fut consigné dans sa maison, afin que l'exercice de ses devoirs ne fût pas un obstacle au succès de l'insurrection, et le nommé Huguenin fut élu président de cette municipalité insurrectionnelle dont quelques membres, accusés de divers crimes, paraissent avoir été vendus à des factions étrangères et intéressées à bouleverser la France.

Dejoly, ministre de la justice, se présenta à l'Assemblée nationale pour demander, au nom des ministres, qu'une députation de cette assemblée vînt aux Tuileries couvrir la famille royale de sa protection. Cette demande ne fut pas accueillie.

Le château des Tuileries était alors investi. Les Marseillais, les Bretons, et la colonne du faubourg Saint-Antoine, grossie en route, s'étaient rangés en bataille sur la place du Carrousel. Un bataillon du faubourg Saint-Marcel pénètre par la terrasse des Feuillants dans le jardin des Tuileries; un bataillon de la Croix-Rouge se saisit du Pont-Royal. Des gendarmes et des bataillons entiers de gardes nationales, destinés à la défense du château, quittent le poste qui leur était assigné, et, aux cris de : *Vive la nation!* se replient sur le Petit-Carrousel et viennent se ranger parmi les assaillants. La cour, ainsi assiégée de toutes parts, avait fait placer des troupes à chaque barricade de ses portes et des canons sur divers points. On voyait les officiers suisses encourager leurs soldats, leur distribuer du pain, de l'eau-de-vie, et leur dire que les Marseillais qu'ils avaient à combattre n'étaient que des malfaiteurs,

des galériens, de ces hommes qui avaient désarmé le régiment d'Ernest, qui les désarmeraient aussi, et assassineraient ensuite la famille royale.

« On croyait tellement au château, dit le marquis de Ferrières, que l'attaque n'aurait pas lieu ce jour-là, qu'à sept heures du matin on s'y occupait encore à rédiger une pétition à l'Assemblée, pour demander l'éloignement des Marseillais. Cette pétition circula et fut couverte d'un assez grand nombre de signatures. Le conseil se tenait toujours dans le cabinet du roi, où se trouvaient aussi la reine et la famille royale. Vers huit heures, un officier municipal était entré et avait apporté la nouvelle que les colonnes rassemblées se portaient de tous les points de Paris sur les Tuileries. *Eh bien! que veulent-ils?* dit le garde des sceaux Dejoly. Le municipal répondit : *La déchéance. — Eh bien! que l'Assemblée la prononce donc!* La reine dit : *Mais que deviendra le roi?* L'officier municipal s'inclina sans répondre. Alors le procureur général Rœderer, à la tête du département, revêtu de son écharpe, entra et dit : « Personne ne doit s'interposer entre le département et le roi; je dois être seul ici avec le roi et la reine. » On se retira. Il leur déclara que le péril était à son comble; que la majeure partie de la garde nationale était séduite; que le reste, incertain, était insuffisant pour défendre la demeure du roi; qu'infailliblement le roi, la reine, leurs enfants et tout ce qui se trouvait auprès d'eux, seraient égorgés, si le roi ne prenait sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. La reine s'opposa fortement à l'exécution de ce conseil. Elle avait déjà dit qu'elle préférait *se faire clouer aux murs du château, plutôt que d'en sortir.* Elle pressa même le roi, en lui présentant des armes. On lui dit alors : « *Vous voulez donc, Madame, nous rendre responsables de la mort du roi, de votre fils, de Madame, de vous-même et de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre?* »

Le roi, entraîné par la dernière réflexion de Rœderer, sans répondre, se leva, et fit un geste qui annonçait qu'il désirait que son action fût imitée. La reine dit à Rœderer : *Monsieur, vous répondez de la personne du roi; vous répondez de celle de mon fils. — Madame,* répliqua Rœderer, *nous répondons de mourir à vos côtés : voilà tout ce que nous pouvons garantir.*

La famille royale sortit du château par la porte qui s'ouvre sur le jardin des Tuileries, et le traversa diagonalement pour se rendre dans la salle du corps législatif; elle fut, dans ce trajet, escortée par un peloton des grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas et par un peloton des gardes-suisses, par MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis-Zizers, aide-major, Chollet et Allimann, adjudants. M. de Salis-Zizers disposa cette petite troupe en bataillon carré, et fit faire halte devant quelques hommes audacieux et féroces qui portaient la tête de Mandat, et leur imposa par sa bonne contenance. Arrivé sur la terrasse des Feuillants, couverte d'individus, le roi éprouva quelques obstacles. Le passage lui fut refusé. La reine eut dans cette traversée quelques désagréments à souffrir. Rœderer adressa à la multitude un discours où il parlait de lois et de constitution : son éloquence fut perdue. Alors un homme à figure rébarbative adresse des paroles grossières au roi, s'approche du dauphin que la reine tenait par la main, l'enlève et le prend dans ses bras. La reine pousse un cri. *N'ayez pas peur,* dit cet homme, *je ne veux pas lui faire du mal.* Lorsque les obstacles qui s'opposaient à l'intro-

duction de la famille royale dans l'Assemblée furent levés, cet homme, qui portait un uniforme (il s'appelait Rocher), déposa le jeune dauphin sur le bureau.

Aussitôt que les membres de l'Assemblée nationale furent instruits que le roi se disposait à entrer dans le lieu de leur séance, ils chargèrent une députation improvisée d'aller au-devant de lui. Elle facilita l'entrée de la famille royale dans la salle de l'Assemblée. Le roi, accompagné des six ministres et de quelques personnes de sa cour, en entrant et avant de prendre place, dit : « Messieurs, je viens ici pour éviter un grand crime qui pouvait se com- « mettre ; je me croirai toujours en sûreté, moi, ma famille et mes enfants, lors- « que je serai au milieu des représentants de la nation ; j'y resterai avec mes « ministres jusqu'à ce que le calme soit rétabli. »

Vergniaud, qui présidait alors en l'absence de Merlet, répondit : « Sire, « vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres « ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités con- « stituées. » Le roi se plaça auprès du président ; mais bientôt on lui fit observer que sa présence suspendait l'effet légal des délibérations. L'avis fut ouvert de le placer dans la loge des rédacteurs du journal intitulé le *Logographe*, loge de douze pieds de longueur, située derrière le fauteuil du président.

Les défenseurs du château des Tuileries, affaiblis par la retraite successive de plusieurs bataillons de la garde nationale, et par l'escorte nombreuse qui avait accompagné la famille royale à l'Assemblée, néanmoins étaient peu disposés au combat. « On était las d'attendre, dit Barbaroux, et l'impatience pro- « vençale l'emporta sur la considération du danger. Les Marseillais, ayant sur « leurs ailes les Bretons, s'avancent fièrement et pénètrent dans la cour des « Princes au pas de charge. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château ; « ils criaient aussi : *Vive la nation !* On parlemente longtemps ; une douzaine « d'entre eux et quelques gendarmes vinrent se ranger parmi les Marseillais ; « ils jettent des fenêtres, en signe d'amitié, des cartouches sans balles ; Gra- « nier commandant en second du bataillon, pénètre jusqu'aux appartements ; « il croyait n'y recevoir que des témoignages de fraternité ; déjà même on « l'avait embrassé. Tout à coup une décharge terrible de fusils, de carabines, « d'espingoles, part des fenêtres du château. » Cette fusillade avait été, au rap- « port de quelques historiens, provoquée par une agression de la foule contre « les sentinelles des Suisses. » Cette explosion inattendue, les décharges redoublées qui partirent des fenêtres du château et même de ses combles, mirent en fuite les fédérés marseillais, bretons, etc., en tuèrent et en blessèrent un grand nombre, tant sous le vestibule que dans la cour des Tuileries et dans la place du Carrousel. Cette cour et cette place furent en un instant presque entièrement vides d'assaillants. Le capitaine Turler profite de cette déroute momentanée, et, à la tête de cent vingt Suisses, s'empare de deux pièces de canon, dont il ne peut se servir faute des accessoires nécessaires. Il s'avance jusque sur la place du Carrousel, fait faire feu sur ceux qui s'y trouvaient encore ou qui s'y présentaient. Du côté de la place Louis XV, semblable déroute. Trois cents Suisses qui défendaient le Pont-Tournant des Tuileries, firent un feu roulant sur environ dix mille hommes postés sur cette place ; la fortune semblait favoriser les assiégés. M. de Boissieux, officier général, donna ordre de faire avancer contre les assaillants cinq cents hommes de cavalerie

postés sur la place de Grève; mais cet ordre ne put être exécuté, la plupart des cavaliers ayant des opinions peu favorables aux Tuileries.

Au premier coup de canon le roi dit : « J'avais *défendu de tirer.* » Aussitôt il envoya M. d'Hervilly pour ordonner aux Suisses de se replier sur les troupes rangées autour de l'Assemblée nationale. Cet officier arriva au moment où les Suisses de Turler, après avoir poursuivi les assaillants, rentraient du Carrousel dans les cours des Tuileries. Ces Suisses, au nombre de cent environ, furent conduits au corps-de-garde de l'emplacement des Feuillants, et sur l'ordre de leurs officiers y déposèrent leurs armes. Ces officiers, au nombre de douze, recueillis par le corps législatif, furent mis en sûreté dans les salles du comité des inspecteurs. Les forces des Tuileries se trouvèrent encore diminuées par cet incident.

Les Marseillais, les Bretons, fortifiés par leur indignation, par plusieurs bataillons du faubourg Saint-Antoine qui survinrent, et par des gendarmes qui se rangent sous leurs bannières, reprennent bientôt l'offensive. Quelques partis d'assaillants mis en fuite, se sentant soutenus, entrent dans le jardin des Tuileries par ses portes latérales, attaquent le château de ce côté, tandis qu'en même temps il l'était du côté du Carrousel par des batteries de canon placées aux angles des rues qui aboutissaient alors à cette place. Le château fut attaqué sur ses deux façades, ceux qui s'y trouvaient perdirent bientôt l'espoir de réussir à le défendre. Les cinq ou six cents nobles qui devaient combattre, déposent leurs uniformes de suisses ou de gardes nationaux, s'évadent précipitamment par la galerie du Louvre, où ils s'étaient ménagé des issues, sortent en criant de toute leur force *vive la nation !* et laissent les Suisses et les femmes du château en proie aux fureurs des vainqueurs irrités. Si l'on en croit madame Campan, plusieurs de ces nobles furent tués dans leur fuite. Les Suisses, au nombre de huit cents environ, se rallièrent sous le vestibule, y furent vivement attaqués, et presque tous périrent en se défendant. Dès lors plus d'obstacle; le château fut envahi par les assaillants; et aux braves qui tuent en combattant, succédèrent les lâches qui assassinent. Tous les hommes qui s'y trouvèrent furent tués; on n'épargna que les femmes.

Tous les hommes, Suisses ou Français, trouvés dans les Tuileries, furent impitoyablement égorgés, et leurs cadavres, jetés par les fenêtres, bientôt dépouillés par la classe la plus abjecte de la ville, restèrent jusqu'au lendemain dans un état complet de nudité, et bordaient du côté du jardin et de celui du Carrousel les deux façades des Tuileries. L'horreur qu'inspire le récit de ces massacres est un peu tempérée par la rencontre de quelques traits d'humanité. Les Suisses qui purent échapper au fer des égorgeurs, furent recueillis par des particuliers ou par le corps législatif. Ils trouvèrent même des protecteurs au milieu de ceux qui paraissaient les plus acharnés à leur destruction. Toutefois ceux que l'on nommait improprement le *peuple,* se montraient sans pitié; habitués au carnage, ils se faisaient un plaisir, peut-être une gloire, de verser le sang des hommes. Vers une heure et demie, une soixantaine de Suisses, échappés aux massacres, s'étaient réfugiés dans les bâtiments qu'on nomme *les Petites-Écuries,* situés sur le Carrousel; ils furent découverts et conduits à l'Hôtel-de-Ville, devant la commission permanente qui y siégeait. Les égorgeurs les forcèrent d'en sortir, et descendant

l'un après l'autre l'escalier de cet hôtel, ils furent dans la cour même lâchement massacrés. Quelques journalistes, exagérés dans le parti royaliste, trouvés en habit de grenadier, se rendant au château, eurent le même sort. Le nombre des Suisses morts surpassa de beaucoup celui des Suisses qui survécurent. D'après les inscriptions du monument élevé à Lucerne à la mémoire de ces glorieuses victimes, il résulte que *vingt-six officiers*, et environ *sept cent soixante* soldats suisses périrent au 10 août, et que *seize officiers* et environ *trois cent cinquante soldats* échappèrent à la mort.

Ces massacres commencés vers midi furent terminés avant deux heures. On pouvait alors sans danger, mais non sans éprouver un sentiment d'horreur, parcourir le jardin des Tuileries. Tous les dix pas on rencontrait un cadavre, même des portions de corps humains qui prouvaient que quelques massacreurs avaient poussé la barbarie jusqu'à dépecer les membres de ceux qu'ils avaient égorgés.

Mais détournons nos regards de ces horribles scènes, et reportons-nous au lieu des séances de l'Assemblée nationale. Louis XVI y était entré roi, il en sortit captif. On verra par quels degrés il descendit du trône à la prison. Le bruit du canon et de la fusillade s'y faisait entendre; des balles, qui pénétraient par les fenêtres de la salle des séances, et en frappaient le plafond, n'intimidèrent point les membres de l'Assemblée. Dans le moment le plus critique, ils se lèvent simultanément, criant, *vive la liberté! vive l'égalité!* et, levant les mains au ciel, jurent de mourir pour sauver la patrie. On procéda à un appel nominal pour connaître les députés qui n'étaient point à leur poste, et chaque membre appelé prêta le serment suivant : *Au nom de la nation, je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste.*

Les administrateurs provisoires de la commune de Paris viennent présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale; Léonard Bourdon est leur orateur. Ils prêtent le serment de fidélité *à la loi du salut du peuple*. Plusieurs individus qui, après la victoire des Marseillais, étaient entrés en foule dans le château, viennent apporter à l'Assemblée les objets précieux qu'ils avaient trouvés, les pierreries de la reine, de l'argent monnoyé, des bijoux, et des papiers importants.

Après avoir rendu quelques décrets urgents, l'Assemblée entend le rapport de Vergniaud qui, au nom de la commission extraordinaire, offre un projet de décret, dont le premier article contient la convocation d'une *Convention nationale;* le second porte la suspension *provisoire* du pouvoir exécutif, jusqu'au moment où la Convention nationale aura décrété des mesures propres à assurer l'indépendance de la nation. Ce projet porte en outre la suspension de la liste civile et la nomination d'un gouverneur pour le dauphin. « Le roi, y est-il dit, et la famille royale demeureront dans l'enceinte du corps législatif; et le département fera, dans le jour, préparer au Luxembourg un appartement pour les loger, etc. » Ce projet est adopté.

Jusqu'alors la suspension du roi n'est que provisoire, et le logement qu'on lui destine n'est point une prison. On déclare que les ministres n'ont plus la confiance de la nation, et l'on se dispose à en nommer de nouveaux. On rappelle d'abord les ministres renvoyés par Louis XVI, Roland, Clavières et Servan. Ensuite l'appel nominal donne, pour les autres ministères, Danton à la

justice, Monge à la marine, Lebrun aux relations extérieures ; Grouvelle, qui avait partagé les voix pour ce dernier ministère, est nommé secrétaire du conseil. La séance du 10, suspendue le 11 à trois heures du matin, est reprise à neuf heures. L'Assemblée nationale décréta, sur la motion de Thuriot, que toutes les statues des rois qui se trouvaient à Paris et en France seraient renversées sous la surveillance des autorités constituées. Ce jour-là, parmi une classe du peuple, la fermentation fut extrême. Il paraît que les agents de troubles étaient en grande activité ; que l'argent avait été répandu à profusion, et que les chefs voulaient s'approprier les fruits du mouvement de la veille. On bat le rappel, les boutiques se ferment, et une foule tumultueuse se porte à la prison de l'Abbaye pour en tirer M. d'Affry père et l'égorger. Une foule semblable est devant le bâtiment des Feuillants où des Suisses échappés aux massacres avaient été recueillis. Elle demande à grands cris les têtes de ces malheureux. L'Assemblée députe plusieurs de ses membres pour rappeler à ces hommes sanguinaires ce qui est dû à la justice et à l'humanité. Elle parvient à les éloigner.

La municipalité provisoire vient annoncer que des juges de paix ayant lancé des mandats d'arrêt contre des malfaiteurs, le *peuple* s'est jeté sur ces malheureux prévenus et les a exterminés.

Toutes les statues des rois, d'Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, sont, dans la journée du 11, entièrement renversées. La municipalité provisoire arrête que les bustes de Louis XVI, de Bailly, de Necker et de La Fayette seront ôtés de la Maison commune ; cet arrêté s'exécute sur-le-champ, et ces bustes sont brisés. On remarqua dans ces agitations tumultueuses des agents de troubles qui excitaient le peuple à fondre sur l'Assemblée nationale, afin de se défaire de tous ses ennemis : ce fait fut dénoncé à cette Assemblée. Le directoire du département de Paris, les comités des sections, sont suspendus ; le comité central des juges de paix est supprimé ; on licencie l'état-major de la gendarmerie, et l'on établit une cour martiale pour juger cet état-major et celui des Suisses. Vers les sept heures du soir, le procureur de la commune, accompagné d'un cortége imposant, parcourt les rues de Paris et proclame le décret sur les Suisses, qu'on avait sans obstacle transférés dans le palais Bourbon.

Louis XVI et sa famille avaient couché dans une chambre du bâtiment des Feuillants, où ils pouvaient recevoir librement toutes les personnes qui s'intéressaient à leur sort. Madame Campan et autres dames se rendirent auprès de la reine qui leur dit : « Nous sommes perdus, nous voilà arrivés au mo-
« ment où l'on nous a menés depuis trois ans par tous les outrages possibles ;
« nous succomberons dans cette horrible révolution ; bien d'autres périront
« après nous. Tout le monde a contribué à notre perte : les novateurs comme
« des fous, d'autres comme des ambitieux, pour servir leur fortune. Les ja-
« cobins voulaient de l'or et des places, et la foule attend le pillage : il n'y a
« pas un patriote dans toute cette infâme horde. Le parti des émigrés avait
« ses brigues et ses projets ; les étrangers voulaient profiter des dissensions
« de la France : tout le monde a sa part dans nos malheurs. »

Dans la séance du dimanche 12 août, l'Assemblée décréta que Louis XVI et sa famille seraient logés dans l'hôtel du ministre de la justice, place Ven-

dôme ; qu'il lui serait donné une garde pour sa sûreté, et alloué cinq cent mille francs pour la dépense de sa maison jusqu'au jour de la réunion de la Convention nationale. Bientôt après une députation de la commune se présente, et demande que Louis XVI et sa famille soient logés au Temple avec une garde de vingt hommes que fourniront les quarante-huit sections. On fait observer à l'orateur que l'Assemblée vient de décréter que le roi serait logé dans l'hôtel du ministère de la justice ; alors cet orateur dit que la municipalité, étant responsable de la personne du roi, ne pouvait en répondre dans un hôtel entouré de maisons par lesquelles il serait facile de s'échapper, au lieu que le Temple est isolé et environné de hautes murailles. L'Assemblée, déjà très-obséquieuse envers la municipalité insurrectionnelle, rapporta le décret qu'elle venait de rendre, et adopta sans discussion la proposition de cette municipalité.

Dans la soirée du 13, le roi et sa famille furent transférés au Temple. Le maire Pétion était avec eux dans le même carrosse. Le roi, voyant la foule du peuple qui l'accompagnait et lui criait des injures, eut l'air effrayé. Sa voiture fut quelque temps arrêtée sur la place Vendôme, et là il eut encore le déplaisir de voir la statue équestre qui s'élevait au centre de cette place récemment renversée. La translation du roi s'opéra sans accident. Le maire Pétion vint en rendre compte à la municipalité, et lui demander si elle persistait à loger Louis XVI dans la tour du Temple ou dans le palais prieural. Après quelques discussions, la municipalité arrêta que le roi et sa famille habiteraient la tour, espèce de forteresse gothique, bâtie par les anciens Templiers, et où l'ordre de Malte qui les avait remplacés plaçait ses archives : c'était une prison. Le mobilier était misérable. Il y avait des draps sales dans les lits. Au bout de quelques jours seulement, les chambres furent à peu près restaurées et garnies de meubles propres.

Dans la nuit du 12 au 13, Robespierre, au nom de la municipalité, vint à la barre faire une pétition tendant à la rendre indépendante du directoire du département. Il demanda que ce directoire n'eût aucune surveillance sur le conseil de la commune en ce qui concerne la police ; que cette commune pût correspondre directement avec le corps législatif, et que le directoire départemental se bornât à la partie des contributions. Cette municipalité arrêta, dans sa séance du 13 août, qu'un fossé serait creusé autour du donjon du Temple, et qu'un corps de réserve serait établi au rez-de-chaussée pour la garde du roi. Dans la séance du 16, considérant que le tribunal criminel a perdu la confiance *du peuple,* elle arrête que la suspension de ce tribunal sera sur-le-champ demandée à l'Assemblée nationale. Cette demande adoptée, le lendemain un nouveau tribunal criminel, nommé *tribunal du 17 août,* du jour de son installation, fut constitué et composé d'hommes dévoués au parti qui s'emparait de l'autorité souveraine. Ce tribunal fut le précurseur du fameux tribunal révolutionnaire. La municipalité envoie des commissaires à l'armée de M. de La Fayette ; elle fait suspendre l'exécution de deux hommes condamnés à mort pour avoir contribué à l'assassinat du maire d'Étampes ; elle fait constituer prisonniers un grand nombre d'individus des deux sexes, journalistes, courtisans, femmes et enfants d'émigrés et plusieurs domestiques des Tuileries ; elle leur fait subir des interrogatoires. Dans la séance du

22 août, elle arrête que le bas-relief en bronze représentant Henri IV à cheval, bas-relief placé au-dessus de la principale porte de la Maison commune, sera enlevé et qu'on y substituera une inscription relative à la circonstance; elle arrête que la statue pédestre en bronze, représentant Louis XIV, placée dans la cour, sera enlevée et remplacée par une statue de la Liberté.

Le même arrêté porte que les arcs de triomphe des rues Saint-Martin et de Saint-Denis seront démolis. Cet acte de vandalisme n'a heureusement pas reçu son exécution. Les audacieuses invasions de cette fameuse et terrible municipalité s'accrurent dans la suite de telle manière, qu'elle effraya tous les esprits capables de pénétrer dans l'avenir.

Pendant que la commune provisoire de Paris démolissait, renversait, brisait les monuments des arts, les monuments de l'histoire et de la reconnaissance nationale; qu'elle supprimait les institutions, même celles établies en faveur de la révolution et de la liberté publique; qu'elle en créait d'autres plus favorables aux projets de ses meneurs; enfin pendant qu'elle organisait l'anarchie et jetait les fondements de cette épouvantable et longue domination qu'on a nommée le *régime de la terreur*, les armées françaises apprirent la chute du trône et l'emprisonnement de la famille royale. Les journaux, les proclamations, en faisant connaître ces changements, disposèrent les esprits à les accueillir. Plusieurs départements, qui avaient sollicité la déchéance du roi, étaient déjà préparés à cette catastrophe; elle leur parut la conséquence des vœux qu'ils avaient exprimés, et ne produisit ni mécontentement ni troubles notables. D'ailleurs, les habitants des départements étaient alors, dans les assemblées électorales, fort occupés, conformément au décret du 11 août, à nommer des députés à la Convention nationale.

Les armées partageaient les opinions de la grande majorité des Français: elles obéissaient aux décrets, sans s'occuper de la nature du pouvoir qui les promulguait, de la faction qui les arrachait: une révolution de plus ne les étonna point; elles la crurent nécessaire. Il n'en fut pas ainsi des officiers généraux : ils jugèrent diversement de la journée du 10 août. A l'arrivée des commissaires que l'Assemblée nationale envoya dans toutes les armées, Dumouriez, sans balancer, prêta et fit prêter à son armée le nouveau serment exigé. Le général Dillon se montra d'abord contraire au nouvel ordre de choses; il avait fait récemment renouveler à son armée le serment de fidélité à la constitution; mais à l'arrivée des commissaires, conseillé par Dumouriez, il changea d'opinion, et prêta le serment d'être fidèle à la liberté et à l'égalité. Le général de La Fayette agit différemment. Attaché à ses serments, attaché à une constitution à laquelle il avait coopéré, et bien informé que la faction, qui le poursuivait depuis longtemps et qui dominait alors, était l'ennemie déguisée de la liberté publique, et se confiant trop sur l'appui de plusieurs départements et sur les soldats de son armée, il se mit en révolte ouverte, fit arrêter les commissaires de l'Assemblée nationale, et, de concert avec la municipalité de Sedan, les fit conduire prisonniers dans le château de cette ville. Cette résistance n'eut point les résultats qu'il avait espérés. Le général, se voyant abandonné de ses soldats, et ne pouvant plus être utile à la France, prit le parti de s'en éloigner. Il espérait traverser, inconnu, les postes ennemis, et gagner la Hollande. Il partit dans la nuit du 19 au 20, accompagné de Bureaux de Puzy,

Latour-Maubourg, Alexandre Lameth, du maire de Sedan, etc. Arrivé à Bouillon, il renvoya son escorte, et donna des ordres pour que son armée n'eût rien à souffrir de son absence et que personne ne fût victime de son éloignement. Des obstacles imprévus le firent tomber dans un poste de troupes impériales; il fut arrêté à Rochefort, et ensuite transféré de prison en prison, il eut à souffrir pendant cinq années toutes les rigueurs d'une dure captivité. Décrété d'accusation par l'Assemblée nationale, il était parti avant que l'ordre de son arrestation fût arrivé. Dumouriez le remplaça dans le commandement de l'armée du Nord.

Diétrick, maire de Strasbourg, les officiers généraux Victor Broglie et Desaix, avaient organisé un système de résistance qui ne réussit pas mieux. Les soldats abandonnèrent leurs généraux qui restèrent seuls en face de leur projet et de ses fatales conséquences. Peu de temps après, Diétrick et de Broglie périrent sur l'échafaud; Desaix, que sa destinée réservait à une carrière de gloire, fut absous. Le vieux général Lukner, étonné de l'événement du 10 août, restait indécis sur le parti qu'il devait prendre, recevait des conseils de plusieurs partis et ne savait lequel suivre. « Il écrivait à La Fayette de compter sur lui; il disait à ses soldats : *Mes camarades, il est arrivé un accident à Paris; mon ami La Fayette a fait arrêter les commissaires, et il a bien fait.* Peu de jours après, appelé à la municipalité de Metz, il jura, en pleurant, tout ce qu'on voulut. Les généraux Biron et Kellermann prêtèrent sans balancer le nouveau serment; ceux de l'armée du Midi en firent autant.

Dans l'intérieur de la France et parmi la grande majorité des Français, le sort malheureux de la famille royale, il faut le dire, ne produisit point une sensation notable. Les familiers de la cour y prenaient seuls intérêt; l'attention des Français était entièrement absorbée par les dangers de la patrie et par les élections; le plus grand nombre croyait que la captivité du roi était un acte de justice, une mesure de salut public. Cette loi suprême justifiait alors aux yeux de la multitude des actes qui lui eussent paru monstrueux dans des temps ordinaires.

Cependant les ennemis attaquaient vivement nos frontières. Dans la séance du 15 août, on apprit que les Prussiens, maîtres de Rodemarck et de Sierk, assiégeaient Thionville et avaient ouvert la tranchée. Des lettres du 21 du même mois annonçaient qu'ils étaient entrés en France, marchant sur deux colonnes; qu'ils menaçaient d'attaquer Bitche et Longwy. Cette dernière ville fut prise sans résistance ou livrée par trahison. Ces nouvelles et quelques autres de même nature servirent de prétexte à des mesures extraordinaires de surveillance. On s'occupa avec une admirable activité de la défense publique. On rétablit, dans les places de Paris, les amphithéâtres d'enrôlements. On leva de nombreuses recrues, on les habilla, on les arma, et on les fit partir pour divers camps, ou bien on les réserva pour le camp de Paris décrété par l'Assemblée nationale; de toute part on s'apprêtait à se défendre, à exterminer les ennemis de la France. En même temps on montrait un acharnement excessif à dénoncer, à interroger, à emprisonner et à faire périr sur l'échafaud toutes les personnes attachées au service ou à la garde de la famille royale, ou qui avaient participé aux sourdes manœuvres des ministres. Les formes ordinaires de jugement parurent trop lentes; on s'occupa de les abréger.

La commune provisoire, par un arrêté du 27 août, ordonne le désarmement de tous les habitants signataires de la pétition faite contre la journée du 20 juin, pétition dite des *vingt mille*. Le 29 août, Danton, ministre de la justice, vient au conseil proposer de nouveaux moyens de vigueur. Il fait, entre autres, cette sinistre proposition : « Qu'il soit dressé, dans les sections, un « état de tous les citoyens nécessiteux capables de faire le service militaire, « et qu'il leur soit assuré une paie. » On ordonne que la caisse soit battue pour annoncer à tous les citoyens, absents de leur domicile, qu'ils aient à s'y rendre, sous peine de n'y pouvoir rentrer avant que le danger de la patrie soit passé. On fit, pendant la nuit, des visites domiciliaires pour s'assurer si, dans chaque maison, il n'existait pas des armes cachées, ou plutôt pour y découvrir et arrêter des personnes que l'on redoutait. On ordonne la fermeture des barrières pendant quarante-huit heures; on annonce de plus qu'il va être formé, hors de ces barrières et dans les villages voisins de Paris, une seconde ligne de circonvallation, composée de gardes nationaux, afin, porte le procès-verbal, d'arrêter toute personne suspecte *qui pourrait tenter de s'échapper*. On ordonne l'arrestation d'un grand nombre de personnes suspectes qui se cachent depuis le 10 août, et de tous les ecclésiastiques qui, assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 et par celle du 17 avril 1791, n'auront pas prêté ce serment ou l'auront rétracté. La commune provisoire ordonne aussi que les travaux des assemblées primaires seront suspendus, et, ce qui décèle ses affreux projets, elle fait suspendre, contre le vœu formel de la loi, les séances du jury et même toutes les procédures commencées par le tribunal criminel. La rigueur de ces mesures et la promptitude que mit la commune à les prendre, en firent présager de plus violentes encore : on avait fait sortir des prisons tous ceux qu'on y détenait pour dettes, et on les avait remplies de personnes dévouées à la cour, suspectes de royalisme ou plutôt contraires aux opinions des dominateurs.

Après la nouvelle de la prise de Longwy, l'Assemblée nationale ayant décrété qu'il serait levé trente mille hommes dans Paris pour être envoyés sur nos frontières entamées, le lendemain Marat fit afficher dans tous les carrefours de cette ville un placard nouveau où il déchire Condorcet, Brissot; crie à la trahison; dit qu'on veut livrer la France à Brunswick et envoyer trente mille Parisiens à la boucherie; invite les Parisiens à ne point s'enrôler, et dit *qu'il faut fouler aux pieds les décrets de l'Assemblée nationale*. Marat fut quelques jours après nommé membre du comité de surveillance de la commune, ou *comité de salut public ;* il fut de plus, par l'assemblée électorale, sur laquelle Robespierre exerçait une déplorable influence, nommé député à la Convention nationale. Marat, dans une autre affiche, propose, comme unique moyen de sauver la France, l'établissement d'un *triumvirat*. On sait que les triumvirs devaient être Robespierre, Danton et Marat. Dans la suite, Marat demanda un *tribun*, un *défenseur*, et deux cent mille têtes.

L'Assemblée nationale souffrait de voir l'autorité de la commune provisoire s'élever au-dessus de son autorité ; disposer, au mépris des lois, des administrations, des personnes et des biens, et exercer une dictature qu'elle avait envahie; mais cette Assemblée, dans ce moment de danger, d'exaltation et d'anarchie, loin de commander, semblait ne plus exister que par la tolérance

des dominateurs. Les ministres n'étaient pas dans une meilleure position. Celui de l'intérieur se plaint à l'Assemblée, dans la séance du 30 août, qu'ayant nommé un administrateur des vivres, cet administrateur venait d'être destitué par la commune, qui en avait nommé un autre, de sorte qu'il ne pouvait plus répondre de l'approvisionnement de Paris. Il se plaint aussi d'un des membres de cette commune, qui a enlevé du garde-meuble un canon damasquiné, objet de curiosité, et plusieurs papiers contenus dans un secrétaire dont il avait brisé la serrure. Dans la même séance, on apprend que la commune avait envoyé une force populaire investir l'hôtel du ministre de la guerre, sous prétexte d'y saisir Girey-Dupré, rédacteur du journal *le Patriote français*, qui, dans un article, avait déplu aux dictateurs.

L'Assemblée nationale rendit sur-le-champ un décret qui casse et dissout le conseil général de la commune de Paris ; mais le lendemain les députés Thuriot et Charlier parvinrent à faire rapporter ce décret. Cependant de nouveaux excès de la commune firent naître de nouvelles plaintes. L'Assemblée en manda les principaux membres à sa barre. Ils s'y présentèrent le 31 août. Tallien, qui avait rédigé le discours, le débita devant le corps législatif. Il était ainsi terminé : *Tout ce que la commune a fait, le* PEUPLE *l'a sanctionné.* L'Assemblée eut encore la faiblesse de paraître se contenter de pareilles excuses, de décréter l'impression du discours, et d'inviter ses auteurs et adhérents aux honneurs de la séance. Dominée par l'audace des hommes du 10 août, elle abdiquait entre les mains de la terrible commune.

Le 1^er^ septembre, Robespierre prononça au conseil général de la commune un discours artificieusement préparé, où il se plaignit amèrement des manœuvres employées pour enlever aux membres du conseil de la commune la confiance publique, et proposa de remettre au peuple les pouvoirs que ces membres tenaient de lui. Manuel, procureur de la commune, rappela aux membres du conseil qu'ils avaient tous prêté serment de rester et de périr à leur poste. Le conseil rejeta la proposition de Robespierre. Manuel, environ un an après, mourut en effet, mais assassiné par le *peuple.*

Les membres du conseil général de la commune, dirigés par Robespierre, Danton et Marat, se qualifiaient de *représentants du peuple*, et en conséquence ne reconnaissaient point d'autorité supérieure à la leur, rivalisaient avec l'Assemblée nationale, et la dominaient par la terreur. Dans la séance du matin du 31 août, on essaya le degré d'énergie de cette Assemblée. On vint annoncer au président qu'une foule menaçante se portait sur le lieu des séances. Bientôt après, trois individus connus pour suspects se présentent à la barre, se prétendant les députés du *peuple.* L'orateur se plaignit de ce que ce peuple n'était pas assez libre, et à cette plainte, le président répondit : *Et nous, sommes-nous libres?* Quelques personnes allèrent vérifier hors de l'enceinte du lieu des séances quel était l'attroupement populaire dont ces trois individus se disaient les délégués ; il n'existait point d'attroupement. On voulait essayer ce que produirait l'effroi sur l'âme des députés, ou les obliger, par la terreur, à vider leur salle. Ce manége avait souvent été employé contre l'assemblée des électeurs dans les premiers jours de la révolution. Le président de l'Assemblée nationale demande au président de la commune en vertu de quel droit il avait mandé à sa barre Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote*

français? Les hommes de la commune répondent : *En vertu des pouvoirs illimités que nous avons reçus dans la nuit du 9 au 10 août.*

Cette commune était en pleine insurrection ; elle ne ménageait, ne laissait subsister le corps législatif que par ménagement pour l'opinion publique, et parce que ses membres, découragés, soumis par la terreur, sanctionnaient ses attentats, et leur donnaient un semblant de légalité.

Ainsi s'établit la puissance de cette commune, qui, dans la suite, devait faire couler tant de sang. Les progrès des armées ennemies servirent puissamment ses usurpations de pouvoirs et ses audacieux projets. N'ayant plus à redouter aucune opposition de la part des autorités, dont les unes étaient dissoutes, les autres abattues par la crainte, elle avait fait toutes ses dispositions; les prisons étaient remplies de futures victimes ; les sacrificateurs ne craignaient plus qu'elles échappassent à leurs coups : aussi le 1^er^ septembre elle arrêta que les barrières de Paris seraient ouvertes.

Ce jour-là Danton vient annoncer à l'Assemblée nationale les mesures prises par la commune pour sauver la patrie. « Le canon tonnera, dit-il, mais ce « n'est point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour « les vaincre, pour les atterrer, que faut-il ? *De l'audace, encore de l'audace,* « *toujours de l'audace.* »

Dans la matinée du 2 septembre, la commune fit afficher la proclamation suivante : « Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris. Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir plus de huit jours. Tous les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. C'est vous dire que, quand ils vous font un rempart de leur corps, il est de votre devoir de voler à leur secours. Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux ! Allons nous réunir au Champ-de-Mars. Qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai, et marchons aussitôt à l'ennemi, ou pour tomber sous ses coups ou l'exterminer sous les nôtres. » Vers les deux heures après midi du même jour, dimanche 2 septembre, le canon d'alarme, la générale, le tocsin, se font entendre dans tous les quartiers de Paris. Au bruit de ces signaux de danger, les citoyens se portent en armes dans leurs sections et se rendent au Champ-de-Mars ; la ville, sans défense, reste en proie aux manœuvres d'impitoyables assassins. Un morne silence régnait sur la cité; tous les esprits étaient dans l'attente du drame lugubre qui se préparait.

Au milieu du tumulte causé par le bruit de la générale, du tocsin et du canon d'alarme, un cri sinistre se fait entendre : *Nos véritables ennemis sont à Paris ! Aux prisons ! aux prisons !* A ce signal, des hommes soldés, poussés par une sauvage fureur, la plupart étrangers à la ville, se divisent par troupes, armés de fusils, de pistolets, de sabres, et se dirigent vers les prisons. Une de ces troupes rencontra sur le Pont-Neuf six carrosses de place contenant des prisonniers que l'on transférait sous escorte de l'Hôtel-de-Ville à l'Abbaye. Dans l'une de ces voitures était le vénérable abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, arrêté deux jours auparavant, et le jeune Massieu, son élève et son suppléant. Arrivées dans la rue Dauphine, ces voitures furent assaillies avec des huées. *Il faut les tuer !* criaient ces furieux; *ce sont des scélérats !* Un des prisonniers eut l'imprudence de frapper de sa canne celui qui marchait le plus près de sa voiture ; il fut aussitôt égorgé avec quatre de ses com-

pagnons; deux autres furent blessés auprès de l'abbé Sicard. Cet affreux cortége les accompagna jusqu'à la prison; de nouvelles victimes furent frappées en descendant de voiture. L'abbé Sicard et quelques autres prisonniers échappèrent à la mort en se réfugiant dans la salle où se tenait le comité civil de la section des Quatre-Nations.

Le massacre avait déjà commencé aux *Carmes* de la rue de Vaugirard. On y avait renfermé la plus grande partie des prêtres suspects ou non assermentés. On les avait chassés de l'église de ce couvent, et parqués dans le jardin, au nombre de cent quatre-vingts, pour qu'ils ne trouvassent aucune retraite. Les hommes chargés de leur arracher la vie pénétrèrent sans peine dans cette enceinte; eux seuls purent y entrer; les portes du couvent étaient fermées au peuple dont on associait le nom à des atrocités qu'il ignorait. Quelques citoyens, restés en dehors, se demandaient la cause de cet épouvantable appareil; ils entendaient les coups de fusil, les gémissements des victimes; mais, désarmés, frappés de stupeur, dépourvus de conseils et de guides, ils n'osaient et ne pouvaient agir. Le premier coup de fusil frappa un prêtre qui, avec une partie de ses compagnons, cherchait un asile dans une chapelle du jardin: ils imploraient à genoux la miséricorde du ciel et peut-être aussi celle des meurtriers. Ceux-ci crièrent : *Où est l'archevêque d'Arles?* Il fut bientôt reconnu. Ce prélat, dit-on, ne chercha point à éviter son sort; il se nomma et tomba frappé de trois coups de sabre sans proférer un seul murmure; l'assassin l'acheva en lui enfonçant sa pique dans la poitrine; son cadavre fut insulté, et ce triomphe fut célébré avec une allégresse digne d'un pareil exploit. La chapelle était fermée par une grille, les assaillants ne prirent pas la peine de la forcer, ils firent plusieurs décharges, presque à bout portant, sur ces malheureuses victimes agenouillées, qui tombaient en foule les unes sur les autres; un assez grand nombre eurent le malheur de ne pas expirer sous les premiers coups, et d'attendre, dans les angoisses de l'agonie, qu'il plût aux massacreurs d'achever leur ouvrage. L'évêque de Beauvais, grièvement blessé, fut réservé pour un second massacre et mourut un des derniers, après avoir été témoin du meurtre de ses compagnons de supplice. L'évêque de Saintes avait la jambe cassée par une balle; on eut l'horrible attention de le transporter dans un lit; on lui donna des gardes pour le protéger jusqu'à l'instant marqué pour sa mort. D'autres prêtres s'étaient furtivement dispersés dans le jardin, et cherchaient à se dérober aux coups de fusil. On vit alors, dit notre auteur, des hommes faire la chasse à leurs semblables comme à des bêtes fauves : on les poursuivait sur les arbres, sur les murs, derrière les buissons; on en tua ainsi plus de quarante; quelques-uns en escaladant les murs et en se jetant dans la rue Cassette et dans les cours des maisons voisines, parvinrent à se sauver, et les meurtriers furent privés de quelques victimes. S'en étant aperçus, ils résolurent de tuer avec plus d'ordre : le feu cessa. On fit rentrer dans l'église, à coups de plat de sabre, les prêtres qui pouvaient marcher, on ramassa ceux qui n'étaient que blessés. Alors commença un massacre régulier dirigé par un chef de la horde; les victimes descendaient deux à deux de l'église dans le jardin, et trouvaient la mort au bas de l'escalier. Ainsi périt l'évêque de Beauvais qui, après avoir été blessé et transporté dans le sanctuaire, avait cru trouver un refuge sur les marches de l'autel; un seul

prêtre fut tué dans l'église. L'évêque de Saintes montra à ses derniers moments une douceur et une résignation sublimes.

Les assassins des Carmes se montrèrent sans déguisement; ils ne cherchèrent pas à donner à leur fureur quelques apparences de légalité. Ils ouvrirent les portes du couvent, et ne craignirent pas d'exposer leurs affreux exploits aux regards terrifiés du public, qui put y compter, suivant un royaliste, onze cent soixante-huit ecclésiastiques, et suivant un patriote cent soixante-trois cadavres. Dans d'autres prisons, à l'Abbaye et à la Force, ils voulurent procéder juridiquement. Ils y établirent des tribunaux, et ils élurent entre eux des commissaires ou jurés.

Traçons rapidement les scènes non moins horribles qui souillèrent l'abbaye de Saint-Germain. Maillard, ordonnateur immédiat de ces massacres, fait boire ses sanguinaires satellites, et les entraîne à cette prison. Là, entre deux guichets qui séparaient la prison du lieu de l'exécution, s'établit un tribunal composé de douze hommes, qui remplissent les fonctions de jurés. Maillard les préside. Ils environnent une table où, à côté du registre d'écrou, de celui où s'inscrivent les noms des condamnés et des absous, se voient des bouteilles et des verres. L'interrogatoire était court, l'instruction sommaire. On avait imaginé une formule de sentence mystérieuse qui n'était pas comprise de l'accusé. Les juges de l'Abbaye prononçaient l'arrêt de mort en disant : *A la Force!* Ceux de la Force disaient : *A l'Abbaye!* Le condamné, croyant qu'on allait le conduire à une autre prison, se livrait à ses guides, qui le menaient à la porte extérieure où l'attendaient les assassins. Ceux qui étaient absous sortaient accompagnés de satellites qui criaient : *Vive la nation!* Ce cri les rendait sacrés, et ils se retiraient sans péril. Pour que rien ne manquât à l'imitation des formes juridiques, on avait simulé jusqu'à la publicité. Des femmes, ou plutôt des furies, représentaient l'auditoire; les unes assistaient au jugement, les autres se repaissaient de l'exécution.

C'est avec ces formes et cette horrible solennité que le tribunal, présidé par Maillard, condamna, dit-on, quinze cent quatre-vingt-quatre prisonniers détenus à l'Abbaye, y compris les Suisses et les prêtres renfermés dans le cloître : nombre fort exagéré. Quelques-uns prévinrent la sentence en se donnant la mort. On massacra d'abord les prêtres, ensuite les Suisses, au nombre de cent cinquante-six. Nul d'entre eux ne fut absous.

Parmi les premiers se trouvaient l'abbé l'Enfant, prédicateur de l'empereur Joseph II, ensuite de Louis XVI, homme d'une piété douce et tolérante, et l'abbé Chapt du Rastignac, vicaire général du diocèse d'Arles, membre de l'Assemblée constituante. Il ne put être sauvé par les efforts courageux de madame de Fausse-Lendry, sa nièce. En marchant au supplice, ces deux ecclésiastiques passèrent dans la tribune de la chapelle où étaient déposés un grand nombre de prisonniers. Ils leur annoncèrent que leur mort prochaine était inévitable, et les exhortèrent à se recueillir pour recevoir leur bénédiction. Ces infortunés la reçurent à genoux, et une demi-heure après ils entendirent les cris de ces deux vieillards qu'on égorgeait hors de l'église. Les ouvriers de mort étaient échauffés au carnage par des instigateurs qui vantaient leurs exploits, et qui leur versaient du vin mêlé d'un breuvage qui excitait leur frénésie.

L'ancien ministre Montmorin avait été distrait du tribunal révolutionnaire pour être transféré à l'Abbaye. Lorsqu'il lui fallut comparaître devant le jury des égorgeurs, le désespoir qui s'empara de lui éclata avec la dernière violence. Dans sa fureur, il brisa une table à coups de poings; il déclara qu'il ne reconnaissait pas les nouveaux juges qu'on lui donnait; il demanda qu'on le renvoyât devant le tribunal saisi de sa cause. Un des juges dit alors à Maillard : « *Les crimes de M. de Montmorin sont connus; mais puisqu'il prétend que son affaire ne nous regarde pas, je demande qu'il soit envoyé à la Force.* — *Oui, oui, à la Force!* » s'écrièrent tous les juges. L'infortuné se crut sauvé. Il ne savait pas que ces mots *à la Force!* signifiaient *à la mort.*

Dans le petit nombre des détenus qui furent absous, s'est trouvé le chevalier Jourgniac-Saint-Méard, capitaine au régiment du roi, qui, arrêté sous divers prétextes, s'était attiré l'inimitié des hommes puissants de cette époque par sa caustique et intrépide gaîté. Il paraît qu'il avait offensé Manuel, alors procureur-syndic de la commune. Il fut arrêté et conduit à l'Abbaye. Il a écrit sous ce titre : *Mon agonie de trente-huit heures,* une relation des événements dont il fut témoin pendant sa détention.

Cazotte, vieillard aimable, auteur du poème d'*Olivier,* du *Diable amoureux,* du *Lord impromptu,* etc., était détenu à l'Abbaye après avoir été conduit de prison en prison. Sa fille, Élisabeth Cazotte, renfermée avec lui, déclarée innocente, sollicita et obtint la faveur de rester auprès de son père; puis on l'en sépara au moment de le conduire à la mort. Elle fut placée dans le logement du concierge avec mademoiselle de Sombreuil et la nièce de l'abbé Chapt de Rastignac. Lorsque mademoiselle Cazotte entendit son père descendre l'escalier, entraîné par les bourreaux, elle s'élança malgré les efforts de ceux qui cherchaient à la retenir, fendit la foule des assassins qui, touchés de sa jeunesse et de sa beauté, étonnés de son courage, suspendirent leurs coups; elle saisit son père et l'emmena hors de la prison, sans que personne pût ou osât l'arrêter. Ce triomphe ne fut pas de longue durée, et ne fit que retarder l'instant fatal. L'infortuné Cazotte périt dix jours après sur l'échafaud.

Mademoiselle de Sombreuil, plus heureuse, sauva son père. On sait à quel prix il lui fallut acheter l'horrible clémence des bourreaux. Ils lui présentèrent un verre de sang... Elle emporta son père dans ses bras.

L'abbé Sicard aurait péri sans le courage de Monnot, horloger; il a consigné cette noble action dans une lettre adressée à l'Assemblée nationale et dictée par l'enthousiasme de la reconnaissance. « Dix-sept infortunés avaient été égorgés sous mes yeux : la force publique n'avait pu les sauver, et j'allais périr comme eux; le brave Monnot s'est placé devant moi; il a ouvert sa poitrine, et a dit : « Voilà, concitoyens, la poitrine qu'il faut frapper avant d'aller jus- « qu'à celle de ce bon citoyen. Vous ne le connaissez pas, mes amis; vous « allez le respecter, l'aimer, tomber aux pieds de cet homme sensible et bon, « quand vous saurez son nom. C'est le successeur de l'abbé de l'Épée, l'abbé « Sicard. » L'Assemblée nationale décréta que Monnot avait bien mérité de la patrie.

Manuel, procureur-syndic de cette sanguinaire commune née de l'insurrection, envoyé par elle pour calmer *l'irritation des esprits,* n'opposa aux égorgeurs qu'une molle ou complaisante sévérité. A la sollicitation de madame

de la Trémouille, il fit mettre en liberté madame de Saint-Brice qui se déclara enceinte, et mademoiselle de Tourzel, âgée de dix ans, détenue à la Force. Madame de Staël lui dut une protection qui la sauva des plus grands dangers. Il n'était ni sanguinaire ni initié dans les affreux secrets de ces tragédies ; il était faible et dominé par la terreur. M. d'Affry à cause de son grand âge fut déclaré absous. Jouneau, député à l'Assemblée nationale, détenu à l'Abbaye pour une querelle qu'il avait eue avec un autre député, fut réclamé par un décret et sortit de cette prison sans accident.

Mais parlons des meurtres qui s'accomplirent dans les autres lieux de détention de la ville de Paris. Dans la rue Saint-Victor et dans l'ancien collége des Bons-Enfants converti en un séminaire dit *de Saint-Firmin*, on avait entassé un grand nombre d'ecclésiastiques ; les égorgeurs s'y portèrent et tuèrent sans aucune formalité tous les détenus ; on dit même qu'ils mutilèrent leurs cadavres et en jetèrent les lambeaux par les fenêtres. On a beaucoup exagéré le nombre de ces victimes, en le portant à *mille cent quarante-cinq*. Dans le *cloître des Bernardins* on avait déposé des hommes condamnés aux galères, ils étaient au nombre de soixante-treize ; ils furent tous égorgés.

L'*hôpital de la Salpétrière* eut son tour ; il renfermait des femmes condamnées par les tribunaux ou séquestrées par la police à cause de leur mauvaise vie ; plusieurs furent violées, toutes furent impitoyablement égorgées. Parmi les journaux du temps, les uns font monter le nombre des femmes égorgées dans cet hôpital à *quatre-vingt-deux*, et d'autres à *quarante-cinq*.

Même carnage aux prisons du *Grand-Châtelet*, qui ne renfermait aucun détenu pour délit politique. On y retenait, entre autres, les personnes accusées ou soupçonnées de fabrication ou d'émission de faux assignats. On dit que le beau-frère de M. d'Eprémesnil se sauva par le secours d'un garde national, sous le costume d'un égorgeur. Le nombre des morts, autant qu'il a pu être évalué, doit être d'environ trois ou quatre cents.

Les officiers suisses avaient été séparés des soldats et conduits à la *Conciergerie du Palais*. Parmi eux était le major Bachmann, qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et périt sur l'échafaud. Les officiers restaient au nombre de dix ; les autres prisonniers étaient des suisses malfaiteurs : tous périrent de la même mort. Les journaux ont compté *quinze cent quatre-vingt-quatre* victimes ; mais ce nombre semble fort exagéré. Les meurtriers y trouvèrent une femme dont le procès avait été célèbre : c'était une bouquetière du Palais-Royal condamnée à mort pour avoir mutilé un grenadier aux gardes-françaises, son amant. Ils inventèrent pour elle des supplices atroces, et dont l'idée révolte à la fois l'humanité et la pudeur. Les cadavres du Châtelet et ceux de la Conciergerie furent entassés sur le Pont-au-Change en attendant que des chariots les enlevassent pour les transporter aux carrières de Montrouge.

A *Bicêtre* le massacre dura trois jours et trois nuits. Cette maison servait alors, comme aujourd'hui, de prison et d'hôpital. Quelle rage aveugle pouvait animer la troupe des assassins contre des malheureux, triste rebut de l'humanité? Ils coururent en foule à Bicêtre, et, outre leurs armes ordinaires, ils y traînèrent de l'artillerie. Le concierge voulut leur résister ; à leur approche, ce brave citoyen avait fait braquer contre eux deux pièces de canon.

Au moment d'y mettre le feu il reçut le coup mortel. Les prisonniers, conduits par leurs gardiens, défendirent leur vie, leurs cachots et leurs chaînes, comme de généreux citoyens défendraient leur patrie et leur liberté. On vit, spectacle sublime! des insensés recouvrer à ce terrible moment la raison et le sentiment de l'existence, vendre chèrement leur vie et redevenir des hommes. Plusieurs traînaient encore les fers qu'on n'avait pas eu le temps de détacher de leurs pieds et de leurs mains, et en frappaient leurs ennemis : ils démolissaient leurs repaires pour s'armer des pierres et des barreaux. Dans cette lutte hideuse, les assaillants eussent peut-être été vaincus sans le secours de leur artillerie. Ils pointèrent leurs canons sur une cour où les prisonniers avaient établi leur principale défense, et tirèrent à mitraille. Ils poursuivaient les fuyards à coups de fusil, et achevaient les blessés à coups de sabre et de pique. Ceux qui purent échapper à cette boucherie se réfugièrent dans les cachots souterrains dont l'obscurité pouvait les soustraire aux yeux des meurtriers. On imagina d'inonder avec des pompes ce dernier asile de ces infortunés. Pétion arriva au moment où le sang avait cessé de couler dans les cours, et où l'on poursuivait dans les caves et dans les cabanons quelques fugitifs échappés à la mitraille et à la fusillade. Il fit d'inutiles efforts pour mettre fin au carnage; son autorité fut méconnue. Il se retira saisi d'horreur, et sans doute confus de son impuissance.

Il a été impossible de compter les morts de Bicêtre : quelques rapports en ont porté le nombre à six mille. Cette évaluation est exagérée de beaucoup; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute c'est que les meurtriers n'épargnèrent personne : prisonniers, malades, gardiens, tout périt, excepté deux cents qui furent enfermés dans l'église.

La commune avait commencé le triage de ses victimes à l'hôtel de *la Force*. Dans la nuit du 2 au 3 les douze membres du conseil général, nommés pour tenir la séance de nuit, avaient chargé deux commissaires, Truchon et Duval-Desteing, de faire une visite au quartier des femmes. Ces commissaires en mirent en liberté vingt-quatre, au nombre desquelles étaient madame de Saint-Brice et mademoiselle de Tourzel, qui durent leur salut à la protection spéciale de Manuel. Cependant le sang coulait déjà à l'arrivée des commissaires; ils ne jugèrent pas à propos de dérober aux égorgeurs un plus grand nombre de victimes; et soit oubli, soit à dessein, la princesse de Lamballe ne fut pas comprise dans l'exception, et elle demeura parmi les nombreuses victimes destinées à la mort. Les deux commissaires, de retour de la Force, rendirent compte à la commune de ce qui se passait. Il fut arrêté qu'ils s'y transporteraient derechef *pour hâter de calmer les esprits*. (Ce sont les termes de l'arrêté.) On leur adjoignit deux collègues, Tallien et Guiraut. Ils retournèrent à la prison et demeurèrent tranquilles spectateurs des atrocités qui s'y commettaient. Les massacres furent organisés à la Force à peu près comme à l'Abbaye : seulement les douze juges se donnèrent le titre de jurés. Ils prononçaient, sur leur conscience, leur déclaration; et ces mots : *Qu'on l'envoie à l'Abbaye,* ou *qu'on l'élargisse,* étaient la formule de l'arrêt de mort. Les meurtres, commencés pendant une partie de la journée du 2, se continuèrent pendant la nuit et le jour suivants.

Le 3, à huit heures du matin, on vint chercher la princesse de Lamballe.

Depuis longtemps elle attendait son tour; les cris des victimes, les chansons des assassins l'avaient préparée à son sort. Elle venait de céder au sommeil, lorsque deux satellites du sanglant tribunal entrèrent dans sa chambre, et lui ordonnèrent de se lever et de les suivre. Elle fut frappée de terreur et refusa d'obéir; l'ordre lui fut réitéré, et l'on ajouta, pour la déterminer, qu'il y allait de sa vie, et qu'on ne voulait que la conduire à l'Abbaye; on la menaçait d'ailleurs d'employer la violence. Elle s'habilla; et comme sa faiblesse et sa frayeur lui permettaient à peine de marcher, elle s'appuya sur le bras d'un des satellites qui l'aida à descendre, et la conduisit au guichet où siégeaient les jurés. Leur aspect, la vue du sang dont ils étaient souillés, lui causèrent une telle horreur, qu'elle s'évanouit. Quand elle eut retrouvé assez de force pour entendre les questions du président, elle y répondit avec simplicité et courage. On l'accusa de complicité dans les crimes du 10 août! Quelques assistants parurent céder à un sentiment de pitié : le mot *grâce* fut prononcé. On lui dit de jurer la liberté et l'égalité; elle y consentit. On ajouta : Jurez la haine du roi et de la reine; elle refusa. Alors un juge prononça la fatale formule : *Qu'on élargisse madame.* Elle sortit. Les uns disent que lorsqu'on ouvrit le guichet, on lui avait recommandé de crier *vive la nation* ! mais qu'effrayée à la vue du sang et des cadavres qu'elle aperçut, elle ne put répondre que ces mots : *Fi ! l'horreur !* et que les assassins, appliquant cette exclamation si naturelle au cri de *vive la nation !* l'avaient frappée à l'instant. D'autres prétendent qu'elle ne dit, à la porte du guichet, que ces seuls mots : *Je suis perdue !* Quoi qu'elle eût dit, sa mort était si bien résolue, qu'à peine eut-elle passé le seuil de la porte, elle reçut derrière la tête un coup de sabre qui fit jaillir son sang. Deux hommes la tenaient fortement sous les bras, et l'obligèrent de marcher sur des cadavres. Elle s'évanouissait à chaque instant. Elle se trouvait alors dans ce passage étroit qui mène de la rue Saint-Antoine à la prison, et qu'on nomme *Cul-de-sac-des-prêtres,* lorsqu'elle tomba dans une telle faiblesse qu'il ne lui fut plus possible de se relever; on l'acheva à coups de piques sur un tas de corps morts. Les attentats qui suivirent sa mort ne furent pas commis sans dessein; son corps dépouillé de tous vêtements fut exposé deux heures aux regards du peuple; des hommes semblaient être chargés de lui faire des outrages : la plume se refuse à décrire les atrocités que l'on dit avoir été commises sur le corps de cette malheureuse victime. Au moment où elle expira, les effets et papiers trouvés dans ses poches furent portés à la commune. Des officiers municipaux s'empressèrent d'y chercher des preuves de ses complots, de ses crimes; ils y trouvèrent un anneau d'or, un paquet de petites clés, une paire de lunettes, et enfin un billet qui lui avait été adressé par la duchesse de Bourbon, dans lequel les commissaires déclarèrent n'avoir rien vu de suspect. Sa tête, placée au bout d'une pique, fut portée dans les rues de Paris et au Temple. On craignit que les massacreurs n'entrassent dans l'intérieur de cette forteresse et n'y commissent des violences, et c'était, à ce qu'il paraît, leur dessein. La commune ne crut pas convenable de leur laisser accomplir de nouveaux crimes; et le succès de sa conduite prouva qu'elle aurait pu, si elle l'eût voulu, prévenir ceux qui furent commis dans les autres prisons. Elle prit une précaution connue et fit tendre à l'entrée de cette prison un ruban tricolore, avec cette inscription : *Citoyens,*

respectez cette barrière; elle est nécessaire à la responsabilité de vos magistrats. Les massacreurs, arrêtés par cette injonction, harangués par les municipaux, n'insistèrent plus; seulement ils exigèrent l'autorisation d'aller en petit nombre au bas des fenêtres de cet édifices, et d'y présenter cette tête sanglante aux yeux de la famille royale; à cette vue la reine et madame Elisabeth furent saisies d'horreur, et le roi, moins ému, si l on en croit un journal du temps, répondit avec résignation à celui qui portait la parole : *Vous avez raison, Monsieur.*

Il fallut inhumer les corps de ceux qu'on avait tués ; leur nombre s'élevait, dit-on, à environ douze mille huit cents, mais ce chiffre paraît fort exagéré. Tous les cimetières et charniers de Paris et des environs, ceux de Clamart, de Montrouge, de Vaugirard, les carrières de la Tombe-Isoire à Montsouris, s'enrichirent de ces cadavres qui furent couverts d'une couche de chaux afin d'en hâter la dissolution. Le conseil général de la commune paya les ouvriers massacreurs que les meneurs avaient employés dans les prisons. Billaud de Varennes, substitut du procureur de cette commune, avait déjà, pendant les diverses expéditions, répandu de l'argent aux exécuteurs : un arrêté du conseil de la commune du 6 septembre constate ainsi le salaire en déguisant le nom odieux du travail ; « Le conseil général arrête qu'il sera « délivré un mandat sur le trésorier de la ville, de la somme de *mille quatre* « *cent soixante-trois livres,* pour le salaire de toutes les personnes qui ont « *travaillé* au péril de leur vie à conserver la salubrité de l'air dans les jour- « nées des 2, 3, 4 et 5 septembre dernier, ainsi que de ceux qui ont présidé à « ces opérations aussi importantes pour la société que dangereuses pour eux. »

Les directeurs des massacres ne bornèrent pas leurs attentats à faire égorger des prêtres, des hommes et des femmes de la cour de Louis XVI; et, ce qui décèle le secret de leur complot et lui enlève son voile patriotique, c'est qu'ils attaquèrent les partisans de la révolution, ses plus zélés défenseurs, même ceux qui se trouvaient dans des fonctions éminentes. Le dimanche, 2 septembre, vers cinq heures du soir, ils envoyèrent à l'hôtel du ministère de l'intérieur environ deux cents hommes qui, avec le ton de la menace, demandèrent à grands cris le ministre et des armes. Ce ministre était absent; ils insistaient pour lui parler.

Le comité de surveillance, le 2 septembre, lança un mandat d'arrêt contre Brissot et contre Guadet. Les commissaires de la commune se rendirent d'abord chez Brissot : « Ils lui montrèrent leurs pouvoirs. Dans le principe, on en avait voulu faire un arrêt de mort; mais on s'était ravisé, je ne sais par quelle crainte : ce n'était plus qu'une sentence diffamatoire. Les mots : *Mandons d'arrêter,* étaient seulement couverts d'un trait de plume si léger, qu'ils demeuraient parfaitement lisibles. Restait un *ordre de visiter.* Brissot n'y voulut mettre aucun obstacle : on chercha dans ses papiers....; on ne trouva rien. Germeuil, l'un des commissaires, dit à Brissot qu'il avait huit mandats pareils contre des députés de la Gironde, et qu'il comptait commencer par Guadet..... « J'ai bien voulu souffrir votre visite (dit Brissot); mais Guadet, prenez garde ! les gens de bien le trouvent toujours doux et paisible; mais il est violent contre le crime. » Les commissaires du comité de surveillance de la commune ne se présentèrent point chez les députés de la Gironde.

Le comité de surveillance envoya aux départements une circulaire fameuse

qui ne laisse aucun doute sur les auteurs des massacres, car la commune s'en avoue coupable. En voici une analyse exacte. Cette circulaire parle d'abord d'un prétendu projet d'égorger tous les patriotes de la France, projet dans lequel, y est-il dit, un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis. C'est ce projet, ajoute-t-elle, qui détermina la commune de Paris « à la cruelle nécessité de se servir de la *puissance du peuple pour sau-* « *ver la nation ;* elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. » Cette commune se dit fière de jouir *de toute la plénitude* de la confiance nationale ; puis elle ajoute aussitôt qu'elle ne s'en glorifiera que lorsqu'elle aura obtenu l'approbation des départements, lorsque ces départements auront sanctionné *ses mesures de salut public.* Elle blâme l'Assemblée nationale qui l'a destituée, et qui a senti la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rapporter son décret de destitution ; elle semble proposer l'union de toutes les municipalités de France à celle de Paris, union qui aurait établi le gouvernement municipal et détruit le gouvernement représentatif. Au surplus la commune de Paris n'ambitionne d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, et, *dès qu'il n'y aura plus rien à redouter,* elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins populeuse : ce qui signifie que, tant qu'il y aura du danger, elle aura l'initiative et la suprématie sur toutes les communes du royaume : elle savait le secret de faire durer le danger. Enfin elle termine par déclarer, ainsi qu'il suit, quelles sont *les mesures de salut public* qu'elle a prises. « Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre « elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les dépar- « tements qu'une partie des conspirateurs féroces, détenus dans les prisons, « *a été mise à mort par le peuple ;* actes de justice qui lui ont paru indispen- « sables pour retenir, par la terreur, les légions de traîtres renfermés dans « ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et, sans doute, la « nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur le bord de « l'abîme, *s'empressera d'adopter ce moyen* si utile, si nécessaire, et tous les « Français se diront, comme les Parisiens : *Nous marchons à l'ennemi, et* « *nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes* « *et nos enfants.* DUPLAIN, PANIS, SERGENT, MARAT, LEFORT, JOUR- « DEUIL, administrateurs du comité de salut public constitué à la mairie. » « *P. S.* Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse et à la faire « passer à toutes les municipalités de leur arrondissement. »

Cette circulaire envoyée dans les départements sous le couvert de Danton, ministre de la justice, fut en quelques endroits accueillie par des imitateurs trop dociles, notamment à Bordeaux, à Meaux, à Caen, à Rouen, à Lyon, à Tarascon.

Ces événements qui se sont passés depuis le 3 jusqu'au 10 septembre, pendant que dans les villes on procédait aux élections, paraissent pour la plupart les effets de la circulaire émanée du comité de surveillance. Quelques départements méprisèrent cette circulaire, d'autres la dénoncèrent à l'Assemblée nationale. Le conseil du département de la Somme la renvoya à cette Assemblée qui, pour la première fois, apprit son existence et s'en indigna.

Après le 10 août, cette Assemblée avait ordonné que les prisonniers détenus à Orléans pour être jugés par la haute cour, seraient transférés à Paris.

Le ministre Roland, qui sentait le danger de cette translation, en retardait l'exécution, et désirait que ces prisonniers fussent envoyés dans des lieux éloignés de Paris, notamment à Saumur qu'un précédent décret leur avait assigné pour demeure; mais ces vues d'humanité furent combattues par le ministre de la justice Danton. Les prisonniers partent d'Orléans au nombre de cinquante-trois, escortés d'environ deux mille hommes armés, sous le commandement d'un sinistre personnage, Fournier l'Américain. Le 8 septembre, le ministre de l'intérieur adresse à la municipalité de Versailles une lettre par laquelle il lui annonce l'arrivée de ces prisonniers et de leur nombreuse escorte, l'exhorte à pourvoir à leur logement et à leur nourriture, et lui recommande « les précautions les plus sages pour préserver de tous évé- « nements des personnes qui, sous le glaive de la loi, méritent tous les égards « de l'humanité. » Le conseil municipal de Versailles jugea qu'il était dangereux d'introduire les prisonniers dans cette ville, « où depuis plusieurs jours, « porte son arrêté, des hommes pervers *cherchent, par des instigations per-* « *fides,* à égarer le civisme de cinq à six mille volontaires arrivés à Versailles, « et à les porter à des exécutions sanglantes. » En conséquence, il résolut de les loger dans les bâtiments de la Ménagerie où tout fut préparé. Le lendemain, 9 septembre, cette municipalité publia une proclamation très-propre à disposer les habitants en faveur des prisonniers et à les recevoir avec les égards dus au malheur. Les municipaux avaient aussi résolu de faire arriver l'escorte à la Ménagerie sans passer dans Versailles; mais les chariots, les canons, les caissons rendirent ce projet impossible.

Vers deux heures après midi, les prisonniers et leur escorte entrent dans Versailles, passent par les rues qui devaient les mener à la Ménagerie: ils sont assaillis par les huées de quelques individus qui cependant ne paraissent pas disposés à se livrer à des excès. On arrive dans la rue de l'Orangerie; l'inquiétude commence à se manifester.

Le maire, qui d'abord était placé à côté des chariots sur lesquels étaient les prisonniers, d'après l'avis qu'on lui donna que le peuple serait plus calme s'il se plaçait à la tête de l'escorte, se porta à l'avant-garde. Au moment où il traversait la grille de l'Orangerie, on lui crie que la multitude arrête les chariots contenant les prisonniers; alors il revient au galop, trouve le premier chariot entouré par une foule menaçante, et s'écrie : « Ne vous déshonorez pas; laissez agir la justice; elle vous vengera des traîtres; il peut y avoir des innocents. » Plusieurs répondent : « Nous avons confiance en vous, vous êtes le maire de Versailles; mais vous êtes trop bon pour les scélérats; ils méritent la mort. » Le maire donne l'ordre de faire marcher les chariots; alors on lui dit : « Livrez-nous au moins Brissac et Delessart; nous vous laisserons amener les autres; autrement ils périront tôt ou tard, nous irons à la Ménagerie; si nous les laissions aller, on les sauverait encore. »

La multitude avait fermé la grille de l'Orangerie, de sorte que l'avant-garde fut séparée du corps de l'escorte. Quelques fonctionnaires tentent en vain de la faire ouvrir : mais le maire y réussit, se place entre les deux battants; mais il est enlevé de ce poste dangereux; la grille se referme, on l'ouvre de nouveau, elle se referme encore. Le maire fait plusieurs autres tentatives pour sauver la vie des prisonniers; il court vers le premier chariot, voit les sabres

levés sur les malheureux qui s'y trouvent; il se jette au-devant des coups, en s'écriant : « Quoi! vous qui devez être les défenseurs de la loi, vous voulez vous déshonorer aujourd'hui? Ce ne sont pas les prisonniers que je ne connais pas qui m'intéressent le plus; c'est vous, c'est votre honneur, citoyens, laissez agir la loi. »

« On ne l'écoutait pas : les hommes approchent de plus près les prisonniers; ils ont le sabre levé, ils vont frapper... Le maire se précipite sur le chariot; il couvre de son corps les prisonniers qui s'attachent à son habit; il veut parler, les sanglots étouffent sa voix; il se couvre la tête, on l'enlève; il voit le massacre... Le sang, la mort, des cris plaintifs, des hurlements affreux, des membres épars... Quelques prisonniers parviennent à se sauver dans la foule; les autres sont mis en pièces. »

Les prisonniers et leur escorte étaient arrivés à deux heures après midi à Versailles; à deux heures et demie le massacre était consommé. Bientôt les meurtriers viennent déposer à la municipalité l'argent, les bijoux et les dépouilles sanglantes de leurs victimes. Leur fureur n'était pas assouvie : ils se portent aux prisons de Versailles; ils s'autorisent de l'exemple de Paris, et l'imitent.

Le maire, Richaud, car il faut nommer ce digne et courageux fonctionnaire, assisté de Germain, président du département, vole à la prison, dite Maison-de-Justice, parvient sur le théâtre des massacres. Déjà tous les prisonniers des cachots étaient expédiés. Le maire parle aux égorgeurs : *Vous pouvez sacrifier des innocents,* leur dit-il, *et sauver des coupables; vous faites un métier infâme...* Il parvient à faire cesser le carnage : les homicides l'accompagnent jusqu'à la maison commune, en criant : *Vive la nation! vive le maire de Versailles!* Même scène dans la maison d'arrêt. Les magistrats qui s'y rendirent firent de vains efforts pour désarmer la fureur des meurtriers qui, à l'exemple des égorgeurs de Paris, nommaient des jurés, examinaient le registre des écrous, et sur cette seule pièce jugeaient à mort les prisonniers. Ils les mandaient dans la cuisine du concierge; puis, poussés dehors, ceux-ci étaient aussitôt assommés : il périt treize prisonniers dans cette maison d'arrêt. Ces scènes se continuèrent jusqu'à la fin du jour : le maire et les officiers municipaux eurent encore d'autres atrocités à voir, leur courage à exercer et des dangers à courir. Le procès-verbal de la municipalité de Versailles porte ces mots : « Parmi tous ces hommes qui se sont souillés par tant d'assassi-« nats, il n'en a pas été reconnu pour être habitants de cette ville; ainsi, s'il « y en avait, du moins étaient-ils en petit nombre. » Cinq personnes eurent le bonheur d'échapper; trois furent par la municipalité envoyées au comité de surveillance de l'Assemblée nationale. Ils y trouvèrent une porte ouverte par laquelle ils s'évadèrent de ce comité (1).

(1) La plume se lasse à retracer toutes ces horreurs. La pensée cherche pour se les expliquer à se rendre compte d'une situation politique sans analogue dans l'histoire. L'exaltation des esprits, l'ardeur fiévreuse de la lutte à cette terrible époque, les longues iniquités du régime féodal, les périls immenses de la patrie n'excuseront jamais ces épouvantables représailles, ces monstrueuses hécatombes. Les journées de septembre 1792 ont imprimé une souillure ineffaçable sur la statue de la Liberté. Toutes les tentatives d'apologie de quelques écrivains de l'école révolutionnaire viendront se briser contre la voix impérieuse

Le 2 septembre, Verdun fut pris par les Prussiens, ou plutôt les habitants et la garnison capitulèrent malgré Beaurepaire, commandant du bataillon de Maine-et-Loire. Indigné de voir des magistrats livrer la place aux ennemis de la patrie, en présence des fonctionnaires publics, il se donna courageusement la mort. L'Assemblée nationale, dans sa séance du 12 septembre, décréta que le corps de Beaurepaire serait déposé au Panthéon français, et que sur son tombeau on graverait cette inscription : *Il aima mieux mourir que de capituler avec des tyrans.* Le président fut chargé d'écrire à la veuve et aux enfants de ce brave citoyen. L'honneur français, banni de Paris par la tyrannie abjecte et sanguinaire de la commune de cette ville, semblait s'être réfugié dans les camps. Le noble élan de la jeunesse qui s'armait et se précipitait volontairement aux frontières pour la défense de la patrie, offrait en même temps un spectacle digne d'admiration, un exemple à offrir à toutes les nations libres.

Le 13 septembre, le ministre de l'intérieur écrit à l'Assemblée nationale pour l'informer que des commissaires de la commune de Paris parcourent les départements, munis de pouvoirs qui les autorisent à enlever, dans plusieurs maisons et châteaux désignés, l'argenterie et les choses précieuses qui pourraient s'y trouver. Le 14 septembre, on vit, dans les rues de Paris, des hommes décorés de l'écharpe municipale, enlever en plein jour, aux femmes, leurs boucles d'oreilles, leurs bijoux, et aux hommes leurs boucles de souliers et leur montre. Dans la séance de ce jour, le ministre Roland dénonça ces attentats à l'Assemblée nationale. L'Assemblée décréta que le maire Pétion rendrait compte par écrit des moyens employés pour arrêter cet étrange brigandage. De pareils vols se commirent dans les villages voisins de Paris. La municipalité de Colombe vint, le 15 septembre, dénoncer à l'Assemblée nationale les pillages que des individus, se disant commissaires de la commune de Paris, avaient exercés sur les habitants de ce lieu. La municipalité de Courbevoie vint, dans la séance du 17 septembre, se plaindre de certains commissaires armés qui, au nom de la commune de Paris, enlèvent les chevaux des propriétaires, chevaux qu'ils avaient déjà déclarés. Même plainte de la municipalité de Ris, près de Corbeil : cette municipalité fit arrêter les commissaires et les gendarmes qui les escortaient.

Dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 septembre, un vol très-considérable fut fait dans le Garde-Meuble de la couronne. Le dimanche, à dix heures

de la conscience. En vain mettra-t-on en avant la suprême loi du salut public ou la doctrine plus récente de la souveraineté du but; en vain prétendra-t-on qu'en politique la fin justifie les moyens, toutes ces théories immorales empruntées à des époques de fanatisme déjà loin de nous, ces sophismes, à l'aide desquels tous les crimes et toutes les tyrannies trouvent leur justification, ne prévaudront pas en face des lois immuables de la religion, de l'humanité, de l'honneur. Un honnête homme sent bien que les nations n'ont pas plus que les individus le droit de se préserver par l'assassinat. Heureusement une société n'est pas solidaire de tels actes, conçus dans le délire de l'audace par quelques dictateurs sans mandat reconnu et exécutés par une poignée de scélérats qui se hâtent de profiter de l'étourdissement et de la stupeur des bons citoyens. Remercions la Providence de ce que le progrès des mœurs publiques et de la civilisation ont rendu à jamais impossible le retour de pareilles atrocités, si fréquentes dans les annales de l'histoire.

(*Note des éditeurs.*)

du soir, une patrouille de la section des Tuileries aperçut un homme qui descendait du réverbère du Garde-Meuble; elle s'en saisit et trouva les poches de ce voleur remplies de bijoux et de diamants; elle vit, jeté sous la colonnade, le superbe vase d'or, appelé *présent de la ville de Paris.* Un autre voleur voulant s'échapper, se laissa tomber d'une fenêtre et se cassa la cuisse : il fut trouvé sur lui beaucoup d'objets du plus grand prix. Il portait un mouchoir plein d'or, d'argent, de diamants et d'autres pierres précieuses. Ces deux voleurs n'étaient pas les seuls; ils portaient pour armes de longs poignards; ils furent conduits chez le ministre qui les interrogea; ils nommèrent plusieurs complices. Ils lui parurent avoir reçu de l'instruction. Ce ministre fut même informé que des hommes puissants protégeaient les voleurs; mais il n'en remplit pas moins son devoir en les faisant poursuivre et condamner. Néanmoins, si les voleurs manœuvres furent punis, les voleurs ordonnateurs échappèrent au châtiment. On évalua les objets volés à trente-six millions. « Ces millions, dit madame Roland, passèrent aux mains de gens qui devaient s'en servir pour perpétuer l'anarchie, source de leur domination. »

On faisait tout alors pour amener une anarchie complète. Marat, comme je l'ai dit, demandait, comme unique moyen de salut, *toutes les têtes des grands, deux cent mille têtes* et un *triumvirat;* on parlait de la *loi agraire;* on attaquait les intérêts de toutes les classes, de tous les propriétaires, pour les faire soulever. On suscitait journellement quelque émeute à Paris : il y en eut à l'Arsenal et au Carrousel; on faisait courir les bruits les plus inquiétants; la commune de Paris continuait à remplir, par des actes illégaux, les prisons de Paris qu'elle venait de vider par des massacres, et l'on parlait du renouvellement de ces scènes horribles. On ajoutait que plusieurs députés de l'Assemblée et les députés à la Convention nationale, déjà arrivés dans cette ville, devaient être égorgés, et que le 20 septembre serait l'époque de la crise la plus affreuse de la révolution. On alla jusqu'à projeter de démolir le Louvre.

Dans la séance du 19 septembre, le ministre de l'intérieur se plaignit du patriote Palloy : il devait borner ses travaux à arrêter les progrès de l'incendie qui s'était manifesté le 10 août dans les bâtiments qui séparaient les cours des Tuileries du Carrousel : il avait fait plusieurs travaux et démolitions qui ne lui étaient pas commandés, et s'était retiré aux frontières, laissant sans paiement ses ouvriers, qui menaçaient de se soulever. Il a causé, dit-il, plus de cent mille écus de perte à la nation. Le ministre ajoute que des hommes, autorisés par la municipalité, veulent actuellement commencer la démolition des bâtiments du Louvre.

Après le 10 août, l'Assemblée avait établi un camp près de Paris. Un grand nombre d'ouvriers y travaillaient ou feignaient d'y travailler. La commune ne les pressait pas. Ces ouvriers commençaient à devenir un sujet d'inquiétude; ils furent, dans la suite, une arme puissante dans les mains des agents des factions étrangères. Dans la séance du 17 septembre, le député Lasource dit, au nom d'une commission : « Le but de vos ennemis est de désorganiser l'armée et les autorités constituées, de piller et incendier Paris, afin que le camp ne se forme pas. Apprenez, citoyens, que Coblentz et Brunswick ont dans Paris *cinq ou six cents agents secrets* qui se répandent dans les groupes, dans les cafés, et prêchent la révolte et l'assassinat.... Mais le plus affreux

de tous les systèmes est celui d'empêcher la Convention nationale de s'assembler. On fait circuler le bruit que beaucoup de députés de cette Assemblée doivent être massacrés; on veut massacrer ceux des députés de la Convention qui sont actuellement à Paris, afin d'empêcher les autres d'y arriver; on croit, par cette manœuvre, tout désorganiser, et amener, sans risque, les ennemis dans cette ville. »

Mais, après la prise de Verdun, l'armée prussienne continuait à s'avancer sur le territoire français; sa force s'élevait à cent ou cent dix mille hommes. Brunswick, Clairfayt, généraux très-renommés, la commandaient. Dumouriez, général d'une partie des forces françaises sur la frontière du nord, commandait le camp de Grand-Pré, situé à cinq lieues de Sainte-Menehould et composé de vingt mille hommes; il fit avancer plusieurs corps de troupes, et avec ces forces réunies, il composa une armée d'environ soixante mille hommes, et fit occuper tous les passages par où l'armée prussienne devait pénétrer. Le 8 septembre, on la vit s'avancer dans la grande plaine depuis Briquenay et Buzancy jusqu'à Clermont; son apparition réjouit l'armée française. Les Prussiens attaquèrent le front des avant-postes et furent repoussés partout. Ces attaques ne faisaient qu'enflammer le courage des soldats.

Je n'entrerai pas dans des détails topographiques, je ne parlerai pas des marches, des contre-marches, des négligences de quelques officiers, des ordres mal exécutés, de la disette qui se faisait sentir dans l'armée française comme dans celle des ennemis, des succès et des défaites successives. Dans la nuit du 14 septembre, Dumouriez, par une de ces inspirations du génie qui font les grands capitaines, leva secrètement son camp, passa l'Aisne, et vint prendre position aux environs de Sainte-Menehould. Le roi de Prusse occupa le 16 le camp du Grand-Pré. Je passe sous silence les excès commis par huit ou dix bataillons de fédérés, qui se distinguèrent par leur indiscipline, leurs excès et leur fuite.

Les armées de Dumouriez, de Beurnonville et de Kellermann parvinrent, le 18 septembre, à se rapprocher. Ce dernier général établit son camp près du village de Valmy, situé à environ deux lieues à l'ouest de Sainte-Menehould. Ce fut sur son armée que les Prussiens dirigèrent leur principale attaque. Le général Kellermann, dans sa lettre au ministre de la guerre, dit que le 20 septembre, dès la pointe du jour, les ennemis, marchant sur plusieurs colonnes, forcèrent son avant-garde à se replier sur son corps d'armée. « Le général Valence, à la tête des grenadiers, dit-il, les a contenus longtemps, sur une hauteur en avant de celle où je formais mes troupes; et pouvant difficilement pénétrer, ils ont prolongé leur troupe sur ma droite, sous la protection d'une immense artillerie; je me suis alors rangé en bataille : bien loin de croire qu'une aussi grande partie de leur armée eût passé par la trouée de Grand-Pré, je lui ai présenté le combat depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir; ils n'ont jamais osé m'attaquer, malgré la très-grande différence du nombre, et la journée s'est passée en une canonnade de quatorze heures, de très-près, et qui nous a coûté beaucoup de braves gens. On dit que les ennemis ont prodigieusement perdu, surtout de leur cavalerie. » Le général parle ensuite de l'intrépidité de la cavalerie, des carabiniers, des officiers généraux et des troupes en général. « Je les ai vus, dit-il, perdre des rangs

« entiers par l'explosion de trois caissons, incendiés par un obus, sans sour-
« ciller ni déranger leur alignement... Je citerai parmi ceux qui ont montré
« le plus grand courage M. de Chartres (1) et son aide-de-camp M. de Mont-
« pensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid, à un des feux les plus
« soutenus que l'on puisse voir, extrêmement remarquable. La nation fran-
« çaise, après ce que j'ai vu hier, peut être sûre que les soldats les plus
« aguerris ne doivent pas l'emporter sur ceux qui se sont consacrés à la dé-
« fense de la liberté. » Chacune des deux armées tira plus de vingt mille coups de canon. La bonne contenance des Français sauva leur armée et leur patrie. Cette victoire de Valmy eut des suites funestes pour les ennemis de la France : la saison avancée, la disette des vivres, les pluies continuelles qui avaient rendu les chemins impraticables, les maladies, l'ardeur des Français, l'habileté des généraux, leur enlevèrent les fruits qu'ils avaient espérés de cette campagne. Le courage des Français se fortifia, les cœurs s'ouvrirent à l'espérance, et cette victoire fut le prélude de plusieurs autres.

Il n'est pas prouvé, mais plusieurs circonstances portent à croire qu'il existait un projet tendant à empêcher la réunion des députés élus à la Convention nationale. Le député Lasource, organe du comité de surveillance de l'Assemblée législative, avait, dans la séance du 17 septembre, dénoncé ce projet. Le 20 du même mois, le président de la section de Popincourt vint, à onze heures du soir, dans le lieu des séances de la Convention nationale, et annonça que beaucoup d'individus peu connus, tous enrégimentés et depuis longtemps prêts à partir pour les frontières, étaient retenus à Paris, on ne savait pourquoi; que, dans ce moment, on remarquait une grande fermentation parmi eux, et qu'ils parlaient d'aller massacrer quatre cents députés. Ajoutons qu'à cette époque les murs de Paris se couvraient de placards séditieux, et qu'on parlait d'exécuter de nouveaux massacres dans les prisons et de piller le Mont-de-Piété. Si ce projet d'empêcher les députés de se réunir, et de dissoudre l'Assemblée après l'ouverture de sa session, n'a pas été suivi de son exécution, il paraît avoir existé; mais ce qui est très-certain, c'est que les hommes soupçonnés de l'avoir formé cherchèrent à restreindre la durée de cette session.

Cette assemblée, après avoir tenu aux Tuileries, dans les journées du 19, du 20 et du 21 septembre, des séances destinées à la vérification des pouvoirs et à la nomination de son bureau (2), envoya un message à l'Assemblée législative pour lui annoncer que la Convention nationale était constituée. Bientôt tous les membres de l'Assemblée dont la session expirait se rendirent aux Tuileries auprès de la Convention, et leur président, François de Neufchâteau, qui fut leur organe, prononça un discours éloquent dans lequel il félicita, conseilla les nouveaux députés, parla d'espérances, et termina en disant que le but unique des grands travaux de la Convention nationale devait être la liberté, la loi et la paix; on répondit à ce discours, on se fit des compliments réciproques. Après ces discours de parade, les membres des assemblées sortirent deux à

(1) Louis-Philippe.

(2) Pétion fut proclamé président; Condorcet, Brissot, Rabaud Saint-Etienne, Lasource, Vergniaud et Camus, furent nommés secrétaires.

deux du château des Tuileries pour se rendre au lieu ordinaire des séances. On remarqua, pendant ce trajet, le duc d'Orléans qui, voulant sans doute prouver son assentiment au nom d'*Égalité* que Manuel lui avait conseillé d'adopter, prit le bras du député Armonville, qui ne s'est distingué, pendant la session, que par sa constance à garder le bonnet rouge.

La séance fut d'abord consacrée à entendre des propositions qui n'eurent pas de suite. Manuel voulait que le président de la Convention fût logé aux Tuileries et précédé dans sa marche par les insignes de la souveraineté et de la force publique. Mathieu demandait que la Convention, pour faire un acte de puissance illimitée, détruisît et rétablit sur-le-champ toutes les autorités constituées. Danton, pour dissiper les alarmes qu'avaient causées les projets de tribunat, de triumvirat et de loi agraire, fit adopter qu'*il ne peut y avoir de constitution si elle n'est acceptée par le peuple.*

On parla de juger Louis XVI; on demanda une déclaration solennelle sur la royauté; ce fut alors qu'un homme vénérable par ses mœurs, la droiture de ses intentions, par ses talents et ses vastes connaissances, qui, à ces nobles qualités, joignait un zèle ardent pour la liberté, Grégoire, évêque de Blois, appuya la proposition de l'abolition de la royauté par cette sentence vigoureuse : *L'histoire des rois est le martyrologe des nations.* Après plusieurs propositions, celle de Collot d'Herbois fut adoptée à l'unanimité; la voici : *La Convention déclare que la royauté est abolie en France.* Les plus enthousiastes applaudissements accueillirent ce décret et les cris de *vive la nation, vive la République!* régnèrent longtemps dans l'Assemblée. Le lendemain la Convention décréta que dorénavant tous les actes publics porteraient en tête cette formule : *L'an premier de la République française.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le ministère anglais dut concevoir de grandes espérances. Sans doute ce n'était point l'abolition de la royauté ni une république que ce ministère désirait en France; mais il voulait un changement quelconque, sauf à renverser le gouvernement nouveau s'il ne convenait pas à ses intérêts. Ce projet de renverser le trône de France et de changer son gouvernement n'était pas, comme on l'a dit, inconnu à Louis XVI ni à la reine; on sait que dans la plupart des scènes violentes et sanguinaires de la révolution, il s'est commis des crimes étrangers au caractère des Français; d'ailleurs on y voyait figurer des agents de l'Angleterre, on recommandait à ces agents de répandre l'argent avec profusion. Le ministère anglais voulait diffamer la révolution française par des déchirements, des meurtres et des crimes de toute espèce, pour la rendre odieuse, pour en dégoûter les Français et les nations qui seraient tentées de les imiter; mais n'ambitionnant que nos colonies et la ruine de nos ports, et ne désirant conserver l'intégrité de la France que pour la dominer à sa manière, il ne voulait pas non plus que les Français étendissent trop avant leurs conquêtes, et parvinssent à acquérir en Europe une supériorité qui aurait gêné ou neutralisé son influence : aussi ce ministère, dès qu'il vit le succès de nos armes, déclara-t-il la guerre à la France. Il ne voulait pas non plus que les puissances ennemies de notre nation, les Prus-

siens, les Autrichiens, etc., se partageassent cette proie, comme ils en avaient le dessein. Le plan de ce partage était connu des ministres anglais; il le fut bientôt des émigrés eux-mêmes. Un des plus influents d'entre eux, Malouet, fut chargé de faire à ce sujet des représentations au comte de Mercy, ministre autrichien, qui lui répondit : *Ah ! vous croyez donc que nous faisons la guerre pour vos beaux yeux ; vous en verrez bien d'autres.*

Au moment où les membres de la Convention commencèrent à se réunir, les ennemis s'attachèrent à dissoudre cette assemblée, ou au moins à la discréditer par des dissensions violentes, afin de l'empêcher d'acquérir une puissance d'action qui aurait dérangé leurs projets. Ils furent bien secondés par les députés parisiens qui avaient des crimes à expier et des châtiments à craindre. Ainsi à la cinquième séance, celle du 25 septembre, une vive agitation éclata dans le sein de l'assemblée. Marat en fut la cause. Marat, exclu récemment de la commune de Paris, aurait dû montrer moins d'audace, et son titre de membre de la Convention lui commandait plus de mesure et de circonspection, mais cet homme, poussé par une influence étrangère, emporté par son tempérament bilieux, ne respectait rien, ne se respectait pas lui-même.

Il fut question, dans la séance du matin, d'un parti qui voulait une dictature. « Que l'on me désigne, dit Merlin de Thionville, celui qui a la folie, « l'ambition de tyranniser son pays, et je le poignarderai moi-même : j'in- « terpelle mon collègue Lasource, qui m'a dit hier qu'il existait une faction « qui voulait un dictateur. » Lasource s'élance à la tribune, développe plus exactement son assertion. Rebecqui, autre girondin, déclare à Danton qu'il existe un parti qui veut établir le triumvirat ou la dictature, et que le chef de ce parti est Robespierre. Danton demande que la peine de mort soit prononcée contre ceux qui oseraient proposer la création d'un triumvirat ou de la dictature. « Sans doute, continue Danton, il existe un homme qui a été le Royou des contre-révolutionnaires, c'est Marat. J'invoque votre président; il m'a vu aux prises avec cet homme, à qui cependant il faut rendre justice. Il ne faut attribuer l'âpreté, l'exagération de ses opinions qu'aux persécutions qu'il a éprouvées. » En demandant la peine de mort contre ceux qui prétendaient au triumvirat, à la dictature, Danton la demanda aussi contre ceux qui tenteraient de démembrer le sol de la France. Le président allait mettre aux voix cette double proposition, lorsqu'un membre dit à la tribune, que la faction dont on vient de parler est celle dont Robespierre paraît le chef, et que lui et Cambon ont été mis dans la confidence... Un grand tumulte s'élève dans l'Assemblée; Robespierre s'élance à la tribune, et ne répond que par une longue apologie de ses actions patriotiques; toutes ses phrases commencent par ces mots : *C'est moi qui ai fait, qui ai proposé, qui ai conseillé* telle ou telle mesure utile. L'Assemblée témoigne son mécontentement sur cette manière de se justifier. Le Cointre lui crie : *Robespierre, ne nous dis pas ce que tu as fait; dis-nous si tu as proposé la dictature.* Cette apostrophe reste sans réponse, et Robespierre finit par traiter la dictature de ridicule et par appuyer le projet de loi proposé par Danton.

Barbaroux raconte alors que les Marseillais, arrivés dans cette capitale et admis dans les sociétés patriotiques, avaient été sollicités par divers partis

qui voulaient se les attacher. On nous fit venir chez Robespierre; on nous dit qu'il fallait se rallier aux citoyens qui avaient acquis de la popularité. Le citoyen Panis nous désigna nominativement Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur de la France. Barbaroux ajoute que lui et ses compatriotes se refusèrent à cette proposition. Les Marseillais ne veulent, dit-il, aucun tyran, quel que soit le nom qu'il porte. Panis monte à la tribune, se défend d'avoir tenu le propos qu'on lui impute, et demande quels sont les témoins de Barbaroux? *Moi*, s'écrie Rebecqui. Panis persiste dans sa dénégation en disant que Rebecqui, comme ami de Barbaroux, est récusable; il soutient n'avoir approuvé ni conseillé la dictature.

Aussitôt un député vient donner un nouvel aliment à la discussion et dénonce un placard récent signé Marat, où la dictature est ouvertement proposée, où il dit que, si la constitution n'est pas terminée *dans quinze jours*, il faudra nommer un dictateur. « Il est donc vrai, répond Marat, que j'ai ici « beaucoup d'ennemis particuliers. — *Tous, tous*, crient plusieurs députés. « — Oui, j'ai jeté dans le public, continue-t-il, des idées non de dictatoriat, « mais des idées qui tendent à mettre, à la tête du peuple, un homme ver- « tueux et ferme qui pût contenir les conspirateurs et les faire tomber sous « le glaive de la loi : j'ai signé cet écrit, il m'a été dicté par l'amour de l'or- « dre et de la patrie. Si vous ne vous élevez pas à la hauteur des circon- « stances, si vous n'adoptez pas la mesure que je propose, tant pis pour « vous. » A ces mots, Marat quitte la tribune. Vergniaud lui succède et lit la circulaire que le comité de surveillance de la commune avait, pendant les massacres des premiers jours de septembre, adressée à tous les départements, circulaire où parmi les signatures se trouvait celle de Marat. Marat se présente pour justifier cette circulaire, mais il est interrompu par Boileau qui demande à donner lecture du numéro de son journal du matin, où le rédacteur provoque les Français à une nouvelle insurrection, en disant : « A voir « la trempe de la plupart des députés, je désespère du salut public; si, dans « *les huit premières séances*, toutes les bases de la constitution ne sont pas « posées, n'attendez plus rien de cette assemblée, vous êtes anéantis pour « toujours; cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez « que par un *dictateur*, vrai patriote et homme d'État. » Cette lecture, souvent interrompue par des cris d'indignation, est suivie de la demande d'un décret contre Marat. L'Assemblée, par un mouvement spontané, se lève et témoigne qu'elle adhère au décret proposé. Marat monte à la tribune et dit que le numéro du journal qu'on vient de lire est imprimé depuis dix jours; que c'est par erreur que l'imprimeur y a mis une date postérieure. Pour prouver que ses principes sont ceux de la paix et de la justice, il fait lecture du premier numéro d'un journal intitulé le *Publiciste*, dont il est auteur. On remarque en effet, dans la lecture de ce numéro, plus de modération que dans les autres. Marat achève sa justification par un mouvement plus dramatique qu'oratoire; il tire de sa poche un pistolet, applique le bout du canon sur sa tempe, et ajoute à cette pantomime ces mots : *Messieurs, si le décret d'accusation eût été porté contre moi, je me serais brûlé la cervelle.* On a su depuis que l'arme n'était pas chargée.

Cette discussion personnelle durait depuis quatre heures; elle fut terminée

par l'énonciation de ce principe : La Convention nationale déclare que *la République française est une et indivisible.*

Pendant ces débats, qui offrent les premiers traits du caractère des divers partis qui troublèrent la Convention nationale, les armées françaises continuaient d'obtenir des succès. Dans la nuit du 21 au 22 septembre, un détachement de l'armée du Midi reçut ordre du général Montesquiou d'attaquer trois redoutes situées près des abîmes de Mians, qui défendaient l'entrée de la Savoie. M. de Laroque, maréchal de camp, commandant de ce détachement, détruisit ces redoutes, pénétra, sans éprouver beaucoup de résistance, sur le sol de la Savoie, s'empara de plusieurs forteresses que venaient d'abandonner les troupes du roi de Sardaigne, et prit possession de la ville de Montmélian qui ouvrit ses portes aux Français. Ce succès était le prélude de plusieurs autres. La première lettre que Montesquiou adressa ensuite au ministre de la guerre, était datée de Chambéry, capitale de la Savoie. Tout ce pays fut conquis sans coup férir. Les habitants allaient avec joie au-devant des Français et les recevaient comme des libérateurs : les uns et les autres étaient déjà des frères. L'armée de la Savoie se retira dans le Piémont. Montesquiou avait fait afficher dans toutes les villes conquises cette proclamation : *Au nom de la Nation française, guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples.* D'un autre côté, la flotte que commandait le contre-amiral Truguet favorisa les entreprises du général Anselme qui s'empara de Nice et des passages des Alpes Maritimes, et de plusieurs places.

Après la nouvelle de la conquête de la Savoie, la Convention, dans la séance du 7 octobre, rapporte le décret d'accusation que, le 13 septembre, l'Assemblée législative avait porté contre le général Montesquiou.

Depuis la bataille de Valmy les Prussiens, tourmentés par la dyssenterie, manquant de vivres, vivement harcelés par les troupes françaises dont la force s'était accrue, ne songèrent qu'à rétrograder et manœuvrèrent pour se retirer avec le moins de perte possible ; ils abandonnèrent Verdun et Longwy. Leur général, le duc de Brunswick, craignant d'être inquiété pendant sa retraite ou plutôt de perdre entièrement son armée, eut diverses conférences avec les généraux français et notamment avec Kellermann. « Le prince, dit Tou-
« longeon, fit annoncer au général que son objet était de traiter de la paix,
« et l'invita à donner une base : elle est simple, lui dit-on : reconnaissez la
« République le plus authentiquement possible, et ne vous mêlez jamais di-
« rectement ni indirectement du roi, ni des émigrés. On en convint sans
« objection. *Eh bien!* dit Brunswick, *nous nous en retournerons donc chacun*
« *chez nous, comme gens de noces?...* Et Brunswick termina en invitant le
« général républicain à faire part de ces ouvertures à la Convention. » Mais ces propositions de paix ne furent pas même communiquées au comité de salut public!

Le roi de Prusse, très-sensible aux pertes qu'il venait de faire, se retira à Berlin ; son armée l'y suivit. Il vit les chefs de l'émigration, leur reprocha de l'avoir trompé sur la force des armées françaises, et, suivant une lettre que le général Dumouriez adressa le 9 octobre à la Convention, il joignit des menaces à ces reproches.

Le 26 septembre, une armée d'Autrichiens, commandée par le duc Al-

bert de Saxe-Teschen, assiégea Lille. Ce commandant fit aux habitants une sommation à laquelle le conseil général de la commune répondit ainsi : « Nous ve-
« nons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de défendre la li-
« berté, l'égalité, et de mourir à notre poste : nous ne sommes pas des parjures. »

Le 29 septembre, à trois heures après midi environ, commença l'attaque; les boulets rouges, les obus, les bombes ne cessèrent jour et nuit, jusqu'au 6 octobre suivant, de fondre sur cette ville qui fut considérablement endommagée. La garnison, commandée par le général Duhoux, ainsi que les habitants, attaqués avec une ardeur féroce, se défendirent héroïquement; les Autrichiens perdirent beaucoup d'hommes; soixante mille boulets tombèrent sur cette malheureuse cité; elle éprouva plusieurs incendies et destructions : le quartier de Saint-Sauveur, le plus peuplé, n'offrait qu'un amas de ruines. Une lettre, lue à la Convention dans la séance du 8 octobre, porte que l'archiduchesse Christine voulut repaître ses yeux de cette horrible tempête, et se donna le plaisir de mettre elle-même le feu à une pièce chargée à boulet rouge. Le 7 octobre, l'armée autrichienne leva le siége, et la gloire d'une si admirable défense resta à la ville et à sa garnison. Pour en conserver la mémoire, Paris donna à la rue de Bourbon le nom de *Lille*.

Il sembla que la bataille de Valmy, donnant le signal à toutes les armées, leur eût commandé la victoire, et que l'ouverture de la session conventionnelle dût être couronnée par des succès militaires. A l'affaire de Valmy succédèrent celles de la Savoie, de Nice, de Lille, et à celles-ci plusieurs autres. Le 4 octobre, le général Custine s'empare des villes de Spire, de Worms et de ses magasins, lève de fortes contributions sur les habitants, le chapitre et l'évêque, et fait partir pour l'Hôtel des Monnaies de Paris plusieurs objets précieux : la châsse de saint Marcel, en vermeil, pesant quatre cent trente-six marcs, ornée de pierres précieuses, plusieurs saints en argent, et notamment les douze apôtres en même métal.

Ces succès amenèrent la prise de Mayence qui se rendit le 20 octobre suivant. Custine suivit le cours de sa fortune, et leva des contributions sur plusieurs villes situées au delà du Rhin, à vingt lieues de Mayence, et s'avança jusqu'à Francfort. Il montra dans ces expéditions plus d'ardeur que de prudence, et se vit bientôt forcé de reculer.

Dumouriez, après avoir séjourné quelques jours à Paris, pour y concerter son plan de campagne avec le conseil exécutif, et de retour à son armée, fit toutes ses dispositions, donna ses ordres aux divers corps d'armée, et marcha à la conquête de la Belgique. Après plusieurs combats, tels que ceux de Thulin et de Boussu, fut donnée, le 6 novembre, la fameuse bataille de Jemmapes. Les deux armées occupaient chacune une position demi-circulaire. L'armée autrichienne couronnait les hauteurs en avant de Mons; tout son front était défendu par des retranchements formés de grosses redoutes élevées par étages en amphithéâtre, depuis le village de Cuesme jusqu'à celui de Jemmapes, sur le penchant boisé des hauteurs. La ligne de l'armée française dépassait les deux flancs de l'armée ennemie, qui lui était bien inférieure en nombre; cent bouches à feu couvraient le front des deux lignes et un espace d'environ mille toises les séparait. Après avoir tout disposé et parcouru son front, le général Dumouriez ordonna au général Beurnonville, qui commandait l'aile droite,

d'attaquer la position de Cuesme, située sur une hauteur et garnie de cinq grosses redoutes. La gauche de l'armée française était conduite, en l'absence de Miranda, par trois maréchaux-de-camp, Ferrand, Blottefières et Rozières, qui devaient attaquer de deux côtés le village de Quaregnon protégé par plusieurs redoutes qui le dominaient. Ferrand, le plus ancien, commanda cette attaque. Au centre était le jeune lieutenant général de Chartres. L'armée ennemie, dans une position formidable, commandée par le duc Albert de Saxe-Teschen, se composait, suivant les uns, de dix-neuf mille hommes, suivant les autres, de vingt-huit mille.

La bataille, commencée à midi, ne dura que deux heures, et fut d'abord désavantageuse aux Français. Les généraux Rozières et Beurnonville avaient attaqué avec mollesse ; le général Drouin voyait sa brigade plier, et le centre était presque en déroute, lorsque le duc de Chartres, avec une héroïque impétuosité, rétablit le combat. Dumouriez acheva de culbuter les Autrichiens, aux cris de *vive la République !*

Dumouriez parle, dans le récit qu'il fait lui-même de sa victoire, de la fatigue et du besoin de nourriture des troupes qui, malgré trois nuits de bivouac, quatre jours de combats, et le manque absolu de beaucoup d'objets nécessaires, montraient beaucoup d'ardeur et de constance. A cette occasion il fait ressortir leur courage, en disant qu'*alors on n'enivrait pas les soldats pour les mener au combat.* Il se plaint du général d'Harville, de son indocilité, de ses lenteurs qui lui empêchèrent de poursuivre l'ennemi, et de s'emparer de Mons. Il attribue le succès de la journée au colonel Thouvenot, au duc de Chartres, à l'impétuosité de l'attaque que lui, Dumouriez, fit sur les redoutes de la droite, et à son valet de chambre Baptiste Renard, qui, par un élan spontané, avait rallié sept escadrons et s'était mis à leur tête pour les ramener à l'ennemi. Cette victoire, la première remportée en bataille rangée, coûta aux Français environ deux mille hommes dont six à sept cents morts, et leur valut la conquête de la Belgique.

Pendant que nos braves soldats, marchant à la victoire, faisaient respecter et craindre le nouveau gouvernement, quelques membres de la Convention, accusés d'usurpations et des crimes de septembre, accusation dont ils s'étaient mal justifiés, et à laquelle ils étaient d'autant plus sensibles qu'elle était fondée, étonnés, intimidés, parurent momentanément résister à l'influence étrangère et renoncer à leur plan de conduite : ils laissèrent pendant environ un mois la Convention en repos. Bientôt irrités, craignant des poursuites, et poussés par les conspirateurs en chef, ils renouèrent leurs trames et recommencèrent leurs manœuvres ordinaires. D'autre part, des membres de la Convention, sentant le besoin d'une force militaire pour faire respecter leurs décrets, proposèrent de s'environner d'une garde départementale. Les partisans de l'anarchie, et même plusieurs députés amis de l'ordre s'y opposèrent : la proposition fut rejetée.

Marat, comme enfant perdu, était lancé en avant : dans son numéro du 20 octobre, il jette dans l'assemblée de nouveaux brandons de discorde, et dit que les électeurs des départements, *corrompus par l'or de l'aristocratie des intrigants,* avaient porté dans cette assemblée *des hommes indignes, prêts à seconder les ambitieux.* Le 23 octobre, il parvint à faire soulever quatre

ou cinq mille ouvriers travaillant au camp près de Paris, et les dirigea contre la Convention, sous prétexte de demander à être payés à la journée et non à la tâche. Un officier municipal, appelé Mercier, en prévint la Convention, ce qui n'empêcha pas ces ouvriers de s'y présenter; mais elle refusa de les admettre. Le même jour, dans le jardin du Palais-Royal (alors nommé jardin du *Palais-Égalité*), un orateur, monté sur une chaise, provoqua hautement un rassemblement : *Rassemblons-nous,* disait-il, *trois ou quatre cents hommes, et fondons sur la Convention nationale.* Le même jour, on afficha sur les murs de Paris un placard qui invitait les habitants de cette ville à se rassembler en armes pour forcer la Convention à donner un million, afin de rembourser les billets de la maison de secours.

Le 24 octobre, Marat, monté à la tribune, dénonce, sous un vain prétexte, le ministre Roland, et demande le décret d'accusation contre lui. A son tour, Barbaroux dénonce Marat, et sa dénonciation est appuyée sur un procès-verbal, rédigé par les officiers marseillais, qui porte que cet homme était venu le matin dans leur caserne pour séduire les soldats de ce bataillon, les soulever contre les dragons casernés à l'École Militaire, et qu'il avait invité trois Marseillais, par compagnie, à venir déjeuner chez lui. Marat se défend mal et néanmoins persiste à demander le décret d'accusation contre le ministre Roland. Le 24 octobre, à la séance du club des Jacobins, Fabre d'Églantine fit la proposition formelle de rédiger un manifeste que l'on ferait revêtir de trois cent mille signatures, dans lequel on demanderait la *dissolution de la Convention nationale,* et la formation d'une *faction du salut public,* d'une *sainte ligue de salut public.*

Tous ces faits et quelques autres prouvent qu'un coup était monté pour le 24 octobre; mais le levier des agitateurs ne se trouva pas assez puissant pour remuer la masse du peuple : cependant ils ne se découragèrent pas. Cette conspiration s'étendit sur plusieurs points de la France; impuissante à Paris, elle obtint ailleurs un funeste succès. Entre autres villes où, à la même époque, éclatèrent des mouvements, nous citerons la ville de Lyon. Le 25 octobre, les habitants furent frappés de voir un rassemblement d'hommes sans aveu, de vagabonds, se porter à la commune, demander avec menace l'instrument du supplice, l'arracher avec effraction du lieu où il était déposé, puis se porter aux prisons et en tirer plusieurs détenus pour les décapiter. Sans les efforts des magistrats et de la garde nationale, qui parvinrent à soustraire ces victimes à leurs bourreaux, et à les réintégrer dans les prisons, le crime était consommé; mais ces magistrats, malgré leurs soins, ne purent préserver deux prisonniers qui furent massacrés en chemin. Le lendemain les ouvriers des manufactures, excités par des agents secrets, se soulevèrent et demandèrent impérieusement une augmentation de paie. Dans plusieurs départements, de pareils soulèvements se manifestèrent avec plus ou moins de succès.

Le grand projet des perturbateurs était de dissoudre la Convention, de mettre ses membres en fuite par la violence, ou de s'en défaire par des massacres : ils tentèrent plusieurs fois l'exécution de ce projet. Le peu de succès de la conspiration du 24 octobre leur prouva qu'ils n'étaient pas en mesure; ils sentirent que tant qu'ils ne disposeraient pas de l'action du gouvernement, qu'ils n'auraient pas des ministres dévoués à leur parti, toutes les entreprises

qu'ils pourraient faire échoueraient; ils mirent donc tous leurs soins, toute leur industrie à composer un ministère dont ils fussent les maîtres. Le ministre Roland les gênait; sa probité inflexible était un obstacle permanent à leurs projets; ils l'accablèrent de calomnies et de dégoûts, et finirent par arracher sa démission le 22 janvier 1793.

Ce succès obtenu, le ministère se trouva composé d'hommes aveuglément dévoués aux conspirateurs, et d'hommes honnêtes, mais faibles, frappés de terreur, qui donnaient à leur condescendance, à leur faiblesse, les couleurs de l'impartialité : ainsi la minorité de la Convention parvint à se rendre à peu près maîtresse de l'action du gouvernement. Cette conquête fut suivie d'une autre: sous prétexte d'utilité publique, ils parvinrent à faire décréter l'envoi de plusieurs commissaires dans les départements, afin d'éclairer l'opinion, et eurent soin de faire nommer leurs partisans à ces diverses missions, et de les endoctriner avant leur départ. La majorité s'aperçut à peine de cette manœuvre qui fortifia le parti de la minorité, nommé la *Montagne*.

Mais laissons le champ de ces intrigues et reportons-nous aux armées. Les victoires de Kellermann, celles de Custine, celles de l'armée d'Italie, avaient rempli les cœurs de joie et d'espérances. Les jeunes gens, même ceux qui avaient reçu une éducation distinguée, abandonnaient le foyer paternel pour aller aux frontières partager la gloire des défenseurs de la patrie. Les femmes même, entraînées par cet élan patriotique, voulurent imiter ce généreux dévouement. Celles à qui il restait encore des bijoux s'empressaient de les sacrifier à la patrie; et les dons patriotiques se multiplièrent; de jeunes filles ne voulaient pour époux que des jeunes gens qui avaient servi ou servaient aux frontières.

Au commencement de novembre, on vit des dames de Tournay, ville récemment conquise par les Français, arriver à Lille montées sur des voitures ornées de rubans tricolores et de lauriers entrelacés de cocardes, visiter les ruines de cette ville, déplorer les malheurs et honorer le courage de ses habitants.

Le général Dumouriez se glorifiait de posséder dans son état-major deux jeunes sœurs, les demoiselles Fernig, filles du colonel de ce nom : l'une, Félicité, n'avait pas plus de seize ans lorsqu'elle prit le parti des armes; la seconde, Théophile, n'était âgée que de treize ans. Placées sur le théâtre de la guerre, accoutumées aux alarmes, aux dangers des combats, elles se sentaient brûler de l'impatience de la gloire, du feu du patriotisme. Pendant une nuit, lorsque leur père, à la tête d'une compagnie de volontaires, surveillait les patrouilles ennemies, elles se lèvent, revêtent les habits de leur frère, officier dans le régiment d'Auxerrois, s'arment chacune d'un fusil de chasse, se munissent de poudre et de balles, vont se grouper dans un peloton de soldats et marchent à l'ennemi. Ce début militaire fut suivi de plusieurs expéditions pareilles. Le général Beurnonville eut bientôt occasion de connaître ces jeunes guerrières; il les présenta au général Dumouriez; elles suivirent la fortune de ce dernier, et combattirent vaillamment à Valmy et à Jemmapes. On vit, à cette époque, dans nos armées, plusieurs autres femmes servir avec distinction et obtenir des grades par leurs actions courageuses.

Le ministère anglais, qui voulait maintenir la guerre, craignant que la paix

ne résultât des victoires des Français, mit en jeu tous ses moyens pour en arrêter le cours.

Pache, ministre de la guerre, créature de Roland, et qui depuis s'était rangé brusquement dans le parti de ses ennemis, multiplia les entraves pour arrêter Dumouriez dans sa carrière de gloire. On le priva de ses deux commissaires ordonnateurs, et de plusieurs administrateurs des vivres; on refusa de ratifier les marchés qu'ils avaient conclus; on chercha à désorganiser son armée; les journaux élevèrent des soupçons sur ses projets, lui adressèrent des reproches et des calomnies. « Une conduite soutenue et les services que je rendrai à la « république, écrivait Dumouriez au président de la Convention, le 9 novembre, « serviront de réponse à toutes les sottises qu'on débite et débitera sur mon « compte.» Il entama une correspondance très-vive avec le ministre Pache. Cette mésintelligence ne fit que se fortifier de plus en plus. « Quelque irrité que fût Dumouriez, il ne voulait pas, dit-il lui-même dans ses Mémoires, sacrifier l'intérêt de la patrie ni le salut de son armée à sa vengeance. Les ennemis et les émigrés surtout triomphaient de ces querelles intestines dont ils savaient tout le détail. Le maréchal de Castries, dans une lettre qu'il adressa de Spa, écrivait ces mots prophétiques : *Bientôt Dumouriez aura le même sort que La Fayette,* et, ce qui est frappant par rapprochement, on lisait alors dans les feuilles de Marat : *Dumouriez désertera comme La Fayette.* »

La Convention envoya, à l'armée de Dumouriez, des commissaires dont il eut beaucoup à se plaindre. Les soldats découragés désertaient par bandes à l'intérieur. En décembre 1792, le général se rendit à Paris pour demander le renvoi de ces commissaires; il y plaida la cause des Belges, celle de son armée et la sienne. Témoin des violentes agitations qui signalèrent les séances de la Convention pendant les vives discussions que causait le procès de Louis XVI, il quitta Paris le 26 janvier 1793, avec la résolution de changer le gouvernement, de remettre en vigueur la constitution de 1791, et de placer sur le trône de France le fils de Louis XVI, ou, suivant le témoignage de quelques personnes, le jeune duc de Chartres qui commandait dans son armée. Arrivé à Anvers, Dumouriez y apprit que la guerre entre la France et l'Angleterre venait d'être déclarée.

Le ministère anglais, jusqu'alors n'avait fait à la France qu'une guerre sourde, qu'une guerre de corruption et de troubles; dès qu'il vit le succès des armées françaises, il cessa de reconnaître le caractère de notre ministre Chauvelin, et le parlement rendit une loi contre les étrangers, loi dont notre envoyé n'était pas affranchi. La Convention nationale, le 1er février 1793, déclara que la République française était en guerre contre le roi d'Angleterre et contre le stathouder des Provinces-Unies, prince entièrement dévoué au gouvernement anglais. Ce nouvel incident décida l'aventureux Dumouriez à entreprendre l'invasion de la Hollande. Il fit investir Maëstricht par les généraux Miranda et Le Veneur, et entra en Hollande à la tête de treize mille cinq cents hommes qui manquaient de tout; il assiégea avec cinq mille combattants Bréda, qui fit une prompte capitulation; il y trouva de nombreuses munitions de guerre dont il avait le plus grand besoin. Il prit plusieurs autres places qui lui produisirent d'immenses ressources en armes et en vivres. Dumouriez espérait faire insurger les Hollandais contre leur stathouder, et, après avoir

assuré leur indépendance, s'en servir au rétablissement du trône constitutionnel en France; mais ces espérances s'évanouirent à la nouvelle de la rentrée de l'armée autrichienne sur le territoire de la Belgique, où elle avait repris l'offensive sous le commandement du prince de Cobourg. Elle avait repoussé les Français sur Liége et fait le blocus de Maëstricht. La nouvelle de ces revers arrivée à Paris, y répandit l'alarme. La commune, le 8 mars, fit une proclamation véhémente qui commence ainsi : *Aux armes, citoyens, aux armes ! Si vous tardez tout est perdu.*

Dumouriez reçoit l'ordre de se rendre en force dans la Belgique; il quitte le Mordyck, arrive à Bruxelles le 11 mars, et apprend que les habitants de plusieurs places de la West-Flandre, se sont insurgés contre les Français, et menacent de marcher sur Bruxelles. Ce fut alors que Dumouriez commença l'exécution de son grand projet. Il publia une proclamation par laquelle il suspendit le décret de la Convention du 15 décembre, relatif au gouvernement de la Belgique; il renvoya les commissaires que cette assemblée avait placés près de lui, en fit arrêter quelques-uns, et adressa, de Louvain, le 11 mars 1793, à la Convention nationale une lettre remplie de reproches, de plaintes et d'accusations. Dumouriez, irrité par les dégoûts, les contrariétés qu'il éprouvait, aveuglé par son esprit romanesque et par l'habitude des succès, soit par humeur, ambition ou légèreté, ne prit plus dès ce moment la peine de cacher son projet de renverser le gouvernement.

La Convention, bien informée, dans sa séance du 30 mars 1793, décréta que le général Dumouriez serait mandé à sa barre; elle rappela des commissaires qu'elle avait en Belgique, et les remplaça par quatre de ses membres munis de nouveaux pouvoirs; elle leur adjoignit le général Beurnonville, ministre de la guerre. Ces quatre commissaires étaient Camus, Bancal, Lamarque, Quinette; et de plus Carnot, en mission dans le Nord; mais ce député ne put partager leurs travaux ni leur destinée. Ces commissaires eurent ordre de partir promptement. Le même jour, à huit heures du soir, ils étaient en route. Ils marchaient à leur destination lorsque la Convention reçut une lettre de Dumouriez, datée du 28 mars, qui présente le tableau le plus déplorable de l'état des armées; elles manquaient de tout; la désorganisation y était complète, les troupes, obligées de battre en retraite, abandonnaient successivement les contrées qu'elles venaient de conquérir. Le nombre des déserteurs à l'intérieur était immense; dix mille fuyards s'étaient portés sur Lille et y commettaient les plus grands excès : « Il m'est impossible, dit-il, « d'empêcher l'ennemi de rentrer par telle partie de la frontière qu'il voudra, « de prendre telle place qu'il jugera à propos, et d'arriver à Paris. »

La République se trouvait alors dans une situation effrayante : elle était en guerre contre presque toutes les puissances de l'Europe, contre l'Autriche et l'Allemagne, contre l'Angleterre qui venait de faire sortir de ses ports une flotte de dix frégates et de six vaisseaux de ligne, qui croisaient dans la Manche et menaçaient nos côtes; en guerre contre le roi de Sardaigne, contre le roi des Deux-Siciles, contre la cour de Rome, contre la Hollande, et tout récemment contre le Portugal et l'Espagne : la guerre contre ces derniers royaumes venait d'être déclarée par décret du 7 mars 1793. Ces puissances ne se bornaient pas à nous attaquer avec des armées; elles avaient introduit,

à Paris et ailleurs, des agents qui, affectant un patriotisme outré, un zèle excessif, excitaient des troubles, en trompant le peuple; faisaient commettre des fautes au gouvernement, et semaient la discorde entre ses membres.

Ce n'était pas encore là tous les dangers, tous les malheurs : une guerre plus cruelle, plus acharnée, plus déplorable, venait d'éclater au sein de la France. A l'occasion d'une levée de trois cent mille hommes, quelques nobles du département de la Vendée profitèrent du mécontentement des habitants de la campagne, pour lever l'étendard de la révolte et s'emparer de plusieurs villes, de plusieurs districts des départements du ci-devant Poitou. Dans l'intervalle du 10 au 20 mars 1793, le nombre de ces révoltés se monta à trente mille. Le feu de cette guerre civile, allumé par la noblesse, alimenté, attisé par le fanatisme, fut terrible et de longue durée. Les victoires, les défaites de l'un ou de l'autre parti, furent également déplorables. Cette guerre dite *de la Vendée* et *des Chouans,* n'eut d'autres résultats que des ruines, des crimes mêlés à quelques actes de générosité, et des torrents de sang français répandus sans profit comme sans gloire.

A tous ces maux se joignaient des revers dans nos armées; celle de Custine, après de grands succès, abandonnait ses conquêtes et se retirait sur Mayence; celle de Dumouriez ne se trouvait pas dans une situation plus avantageuse. Elle était en retraite et livrait la Belgique aux Autrichiens. Enfin l'état périlleux de la France fut encore aggravé par la défection de ce dernier général.

Les quatre commissaires, membres de la Convention, et le général Beurnonville, ministre de la guerre et leur suite, partirent dans différentes voitures. Le 31 mars au matin ils rencontrèrent un courrier porteur d'une dépêche de Dumouriez, adressée au ministre de la guerre : cette dépêche fut lue; ce général y faisait l'aveu de ses desseins; on y lisait ces mots : « Dites au comité « de sûreté générale que, revenu sur les frontières de France, je me séparerai « en deux parties pour empêcher, d'une part, l'envahissement des étrangers, « et de l'autre, pour rendre à la partie saine et opprimée de l'Assemblée, la « force et l'autorité dont la privation les jette dans l'avilissement. » C'était annoncer qu'il allait marcher sur Paris. En s'avançant les commissaires recueillaient toujours de nouvelles preuves de la trahison de ce général; ils arrivèrent le 1^er^ avril, à huit heures du matin, à Lille : après quelques heures de séjour, ils se mirent en route par Orchies, où le général Miaczinsky, dévoué au général en chef, les retint plus d'une demi-heure; et pendant ce temps il envoya secrètement avertir Dumouriez de l'approche des commissaires.

En arrivant au bourg de Saint-Amand, ils rencontrèrent un piquet de trente hussards de Berchiny qui se rangèrent autour des voitures, particulièrement autour de celle du général Beurnonville. Les commissaires demandèrent pourquoi ils étaient ainsi escortés : *C'est,* leur dit-on, *une garde d'honneur que Dumouriez vous envoie.* Ils arrivèrent ainsi escortés au lieu des Boues-Saint-Amand, distant d'environ une demi-lieue du bourg de ce nom; leurs voitures entrèrent dans la cour de la maison occupée par Dumouriez; ils la trouvèrent environnée d'une garde nombreuse; ils parvinrent dans la salle, y virent le général qui leur parut froid, inquiet et embarrassé. *Vous*

venez apparemment pour m'arrêter, leur dit-il? *Non,* lui répondit-on. Les commissaires lui lurent le décret de la Convention nationale; cette lecture terminée, Dumouriez déclara qu'il n'irait point à Paris, où l'on veut, dit-il, le faire assassiner. Alors il se livre à ses plaintes ordinaires contre Marat et les jacobins. Beurnonville lui propose une conférence avec Valence; tous trois se retirent dans une pièce voisine. Bientôt les commissaires voyant les allées et les venues des officiers de Dumouriez, en conçurent des soupçons; ils intimèrent à ces officiers des ordres auxquels ceux-ci n'obéirent pas : alors ils appelèrent le général Beurnonville. Dumouriez le suivit et il s'engagea entre lui et les commissaires une nouvelle discussion.

Les commissaires employèrent tous les moyens de persuasion dont ils furent capables pour engager Dumouriez à obéir au décret, et n'éprouvèrent que des refus. Les généraux Valence et Dumouriez firent diverses propositions aux commissaires; le premier voulait qu'ils interrogeassent le général, et que deux d'entre eux se rendissent à Paris pour obtenir à cet effet des pouvoirs. Dumouriez faisait valoir la désorganisation de son armée, la nécessité de rester auprès d'elle, et demandait un délai pour obéir au décret.

Les commissaires se retirèrent dans une autre pièce pour délibérer sur ces propositions. Il était huit heures du soir; ils n'avaient que peu de temps pour exécuter le décret dont ils étaient chargés. Après une discussion qui dura environ une heure, leur résolution étant prise, ils rentrèrent dans la salle commune. Ils y virent une assemblée bien plus nombreuse qu'auparavant; tous les officiers attachés à l'état-major, de plus les demoiselles Fernig, Baptiste, Denise, un des membres du comité batave, établi par Dumouriez, etc. Ils entrent avec assurance : à leur apparition un silence absolu règne dans la salle. Camus, le plus âgé des commissaires, s'avance au-devant de Dumouriez, et lui dit : « Vous connaissez le décret de la Convention qui vous ordonne de vous « rendre à sa barre : voulez-vous l'exécuter? — Non, répondit Dumouriez. « — Vous désobéissez à la loi. — Je suis nécessaire à mon armée. — Par « cette désobéissance vous vous rendez coupable. — Allons, ensuite. — « Nous voulons, aux termes du décret, mettre les scellés sur vos papiers. — « — Je ne le souffrirai pas; et en même temps il donne des ordres pour que « ses gens mettent ses papiers en sûreté. — Quels sont les noms des offi- « ficiers qui sont ici présents? — Ils les donneront eux-mêmes. Des cris tu- « multueux s'élèvent : Je m'appelle Devaux; je m'appelle Denise. — Dumou- « riez : Voici les demoiselles Fernig. — Une d'elles : C'est affreux. Le tu- « multe apaisé, Camus reprend : Nous mettrons le scellé sur les papiers de « ces officiers. — Point du tout; tout cela ne tend qu'à entraver mes opéra- « tions; c'est une inquisition. — Vu votre désobéissance à la loi nous vous dé- « clarons que vous êtes suspendu de vos fonctions. — Les officiers présents « s'écrient : Suspendus! nous le sommes tous! on veut nous enlever Dumou- « riez, qui nous mène à la victoire!

« Dumouriez prend la parole : Allons donc, il est temps que cela finisse; « je vais vous faire arrêter : lieutenant, appelez les hussards! La porte s'ou- « vre; vingt-cinq hussards de Berchiny, armés, se précipitent dans la salle; « les officiers de l'état-major s'écartent, les commissaires sont entourés. Du- « mouriez : Arrêtez ces messieurs; et touchant le bras de Beurnonville : Mon

« cher Beurnonville, vous serez arrêté aussi; Messieurs, vous me servirez « d'ôtages. — Beurnonville aux hussards : Je crois que vous respecterez les « ordres du ministre de la guerre. C'étaient des muets, ils ne répondent mot. « — Les commissaires à Dumouriez : Puisque nous sommes arrêtés nous ne « devons pas demeurer avec vous ; faites-nous conduire dans une autre pièce. « Dumouriez : On va vous y mener ; vous ne manquerez de rien; on aura « tous les égards qui vous sont dus. »

Cette pièce où l'on mena les commissaires, le secrétaire de la commission, Foucaud, les citoyens Menoire et Villemar, aide-de-camp et secrétaire du ministre Beurnonville, manquait de tout; il ne s'y trouva pas même de feu. Foucaud s'était aperçu qu'on avait fouillé dans les voitures des commtssaires, qu'on y avait enlevé leurs portefeuilles, leurs livres, leurs pistolets, leurs sacs de nuit ; et les réclamations à cet égard furent inutiles. Beurnonville et son aide-de-camp, au milieu des janissaires de Dumouriez, se trouvaient dans un état d'indignation qui leur fit prendre plusieurs fois la résolution violente de fondre à coups de sabre sur les hussards qui les gardaient. Les commissaires n'étaient pas moins agités. *Que n'ai-je mes pistolets,* disait Quinette, *je me brûlerais la cervelle?* On vint alors les fouiller pour leur enlever leurs armes. Le général Beurnonville et son aide-de-camp s'écrièrent qu'on leur ôterait plutôt la vie que de leur enlever leur sabre : on les laissa tranquilles.

Cependant Dumouriez avait dépêché à Tournay un courrier au général ennemi Clairfayt, qui depuis la veille commandait dans cette ville, pour lui annoncer l'arrestation des commissaires de la Convention et l'envoi qu'il lui fait de ces prisonniers, le priant de les faire transférer à Mons où se trouvait le prince de Cobourg, pour qu'ils soient gardés en ôtage afin d'empêcher les crimes de Paris.

Vers onze heures du soir, on vint ordonner aux prisonniers de monter en voiture; après quelques débats sur la validité de l'ordre, ils se rendirent. On voulait renvoyer à Paris les secrétaires et les aides-de-camp; ils se cramponnent après les trois voitures, s'y placent, et persistent à vouloir partager le sort de leurs supérieurs. Les prisonniers partent, persuadés, comme on le leur avait assuré, qu'ils seraient conduits à Valenciennes. Ils étaient escortés par deux cents hussards de Berchiny commandés par Rainville, aide-de-camp de Dumouriez, et par Denise, un des agents de ce général. Après avoir éprouvé plusieurs outrages, couru plusieurs dangers, les prisonniers livrés par leur escorte française à une escorte autrichienne, arrivèrent le 2 avril au matin dans Tournay, prirent un repas et partirent accompagnés de cinquante dragons; de là ils furent conduits dans les prisons de Maëstricht, d'où ils furent tirés pour être transférés dans les prisons d'état de Kœnigsgratz, d'Olmutz, de Spilberg, etc. Ils éprouvèrent pendant trente mois consécutifs une détention très-rigoureuse. Enfin le 3 novembre 1795, leurs cachots furent ouverts, et, arrivés à Bâle, on les échangea contre la princesse fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême. Ils arrivèrent à Paris le 22 nivôse an VI (12 janvier 1796) ; ils descendirent au conseil des Cinq-Cents.

Dumouriez s'empressa d'annoncer, comme une action patriotique, sa conduite envers les commissaires de la Convention. Le général Duval, qui les avait accompagnés de Lille à Saint-Amand, voulant les suivre sur la route

qui conduit à Tournay, fut arrêté par des hussards et conduit à Dumouriez qui presque aussitôt le chargea de porter une lettre au général Miaczinsky, commandant à Orchies, et le fit escorter par deux cavaliers pour le surveiller. Duval remit à ce général la lettre qui contenait la nouvelle de l'arrestation des commissaires, parvint à échapper à ses surveillants, et à se rendre à Lille, où il arriva dans la matinée du 2 avril. La Convention, déjà instruite de ses conférences avec Clairfayt, général ennemi, apprit avec indignation l'arrestation de ses commissaires; elle déclara Dumouriez traître à la patrie et mit sa tête à prix.

Le lendemain, Dumouriez fit répandre dans l'armée une proclamation où il déclare qu'il a fait arrêter les commissaires de la Convention; qu'il est temps que l'armée émette son vœu et purge la France des assassins et des agitateurs. Cette proclamation fut loin de produire l'effet qu'il en attendait; elle fut déchirée et même foulée aux pieds par quelques soldats. Le plan de Dumouriez était une trahison. Il devait s'approcher de Lille et se rendre à Condé où se trouverait le prince de Cobourg. Là il devait combiner les mouvements des armées françaises et autrichiennes; mais il fallait être maître de Condé. Il marcha donc vers cette place avec une faible escorte. En chemin il rencontra trois bataillons de volontaires, avec leur artillerie. Alors il s'écarta de la route pour entrer dans une maison voisine, et écrire un ordre qu'il voulait donner à ces bataillons. Les soldats croyant qu'il s'évadait crièrent : *Arrête, arrête,* et tirèrent sur lui plusieurs coups de fusil. Dumouriez étonné fuit; un fossé se présente; son cheval refuse de le franchir, il saute à terre, passe le fossé à pied, monte sur le cheval d'un domestique, longe la rive de l'Escaut, trouve un bac sur lequel il passe cette rivière, gagne le village de Buri, en terre impériale, et y trouve le premier poste de cavalerie autrichienne, où vint le joindre le colonel Mack, qui avait traité avec lui, au nom du prince de Cobourg. Ce fut là qu'il rédigea une autre proclamation. Dumouriez, très-présomptueux, crut que le prince de Cobourg adoptait sincèrement son projet de rétablir la constitution de 1791. Le prince eut l'air de s'y prêter, et fit, de concert avec l'ex-général français, publier cette proclamation.

Son fidèle Baptiste venait de traverser le camp de Maulde. Il rapporta à l'ex-général que les soldats étaient indignés de la conduite des trois bataillons de volontaires. A la nouvelle de la disposition favorable des soldats du camp de Maulde, Dumouriez entreprend de s'y rendre. Il s'y présente avec une escorte de cinquante cavaliers. Les soldats des avant-postes lui donnèrent des marques d'affection; mais le bruit de sa trahison était déjà répandu dans le camp; mais les cinquante cavaliers de son escorte étaient des cavaliers autrichiens. Les soldats français s'en aperçurent, s'en indignèrent, et Dumouriez, par cette imprudence inconcevable, prouva lui-même qu'il trahissait sa patrie. Il voulut aller à Saint-Amand, pour de là donner des ordres nécessaires au mouvement qu'il méditait sur Lille; mais il apprit que l'artillerie l'avait abandonné, s'était retirée sur Valenciennes et que son exemple venait d'entraîner une grande partie de son armée. Ses fautes avaient accéléré sa ruine, et fait évanouir ses projets. Il le sentit, et, renonçant à ses desseins ambitieux, il se résigna à sa mauvaise fortune, monta à cheval, et, suivi de quelques amis, il se retira à Tournay. Son état-major, les généraux Valence, le duc de Chartres,

les deux Thouvenot, le commissaire-ordonnateur Soliva, jusqu'aux demoiselles Fernig, et quinze cents hommes tant à pied qu'à cheval, qui avaient partagé la gloire de ses succès, partagèrent aussi son infortune et ses périls. Ainsi disparut de la scène politique et militaire un homme renommé par ses intrigues, son esprit, ses talents, sa légèreté et son courage. Il a depuis vécu et il est mort loin de sa patrie, persécuté par les émigrés et pensionné par le ministère anglais.

Les accusations, le jeu des factions, les intrigues des perturbateurs, les emportements des amours-propres blessés, agitaient violemment la Convention. Des débats orageux se manifestèrent, surtout au 28 octobre, à l'occasion d'un compte du ministre de l'intérieur ; ils étaient une conséquence de ceux qui signalèrent les premières séances de cette assemblée. Les girondins renouvelèrent leurs attaques contre la commune de Paris, contre ses usurpations de pouvoirs, ses dilapidations de finances et d'objets précieux; contre son influence dans les élections, et contre les crimes de septembre. Les partisans de Robespierre et de Marat ne pouvant répondre avec succès à des faits positifs, changèrent leur rôle d'accusés en celui d'accusateurs, se jetèrent dans des généralités, et supposèrent des intrigues criminelles à leurs adversaires. Louvet, dans cette lutte, se distingua par son talent et par une grande énergie de caractère. Son éloquence, quoique verbeuse, avait cette force que donne la conviction de la justice de sa cause. Robespierre opposa des phrases à des faits avérés. Danton parla avec son énergie ordinaire, et, sans justifier les massacres de septembre, il les présenta comme les éclats inévitables d'un trône renversé. Ces querelles très-vives, et qui se renouvelèrent souvent, n'eurent d'autres résultats que d'accroître progressivement l'irritation qui dominait déjà les deux partis.

Dans le même temps, les agents de l'étranger qui fomentaient ces querelles, qui en attisaient le feu, qui s'en applaudissaient, eurent recours, pour verser le ridicule et le mépris sur la Convention, à des manœuvres plus grossières encore. Pendant que Robespierre, dans la séance du lundi 5 novembre, accusait ceux qui l'avaient accusé, les tribunes, la terrasse des Feuillants étaient garnies d'hommes menaçants qui applaudissaient aux phrases de Robespierre, et injuriaient ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Sur cette terrasse, un orateur installé provoquait le peuple à couper la tête à Vergniaud, à Guadet, à Brissot, à Louvet, et à tous ceux, disait-il, qui n'aimaient pas Robespierre. En sortant de la séance, quelques hommes, tenant à la main un morceau de chair de porc, le montraient en criant que ce morceau, trempé dans de l'eau-forte, était destiné aux ennemis de Robespierre et de Marat. Ces provocations se renouvelèrent fréquemment, et produisirent quelquefois des scènes violentes. Les députés dont ces hommes demandaient la tête, étaient menacés non parce qu'ils n'aimaient pas la liberté et leur pays, mais parce qu'ils n'aimaient ni Robespierre ni Marat.

Tous les lundis, jour favorable pour les mouvements populaires, parce que la veille les agitateurs pouvaient, dans les cabarets remplis, se procurer, avec l'argent qu'ils y répandaient, de nombreux auxiliaires; tous les lundis, dis-je, les membres de la Convention se voyaient honnis, insultés, ou bien le lieu de leurs séances était investi par des bandes de cinq ou six mille hommes.

Manuel, le 2 décembre, dénonça à la Convention les pamphlets que ces hommes soudoyés vendaient tous les jours à la porte du lieu des séances. Voici les titres ignobles de ces pamphlets, que les vendeurs ne cessaient de crier : *Vous f..tez-vous de nous? — Rendez-nous nos dix-huit francs, f..tez-nous le camp, la guillotine vous attend. — Donnez-nous du pain ou égorgez-nous! — Grand décret sur les allumettes et l'amadou,* etc. Ce qui est remarquable, c'est que les vendeurs du journal de Marat étaient ceux qui criaient les titres de ces ouvrages dégoûtants, et les offraient aux députés qui sortaient de la séance. Jamais Robespierre ni ses partisans ne réclamèrent contre ces écrits qui tendaient à l'avilissement de la Convention. On devine le motif de leur silence.

Cette manœuvre ne fut pas la seule que les agents de troubles mirent alors en usage, et Paris n'était pas l'unique théâtre de leurs exploits : ils jouaient aussi leur rôle odieux dans les départements ; celui de Loir-et-Cher en éprouva les effets. On vint annoncer, dans la séance du 26 novembre, que cinq ou six mille hommes attroupés et armés, partis de la forêt de Vibray, s'étaient transportés à Montmirel, et avaient forcé les ouvriers de la verrerie de cette ville à marcher avec eux à Montdoubleau ; qu'ils avaient taxé les denrées à un prix très-préjudiciable à l'intérêt des propriétaires, et contraint les autorités constituées à les suivre à Saint-Calais, où ils imposèrent la même taxe. Le procureur de la commune de Saint-Calais, ayant voulu faire respecter la loi, devint la victime de son zèle pour son devoir. Cruellement frappé par des hommes armés de bâtons, un des brigands lui plongea son sabre dans le ventre. Arrivés à Vendôme, ils tinrent une conduite semblable et sommèrent les habitants, sous peine de voir leur ville incendiée et rasée, de se transporter avec eux, le samedi suivant, à Blois. Ils faisaient sonner le tocsin dans toutes les communes de leur passage, emmenaient les hommes et n'y laissaient que les femmes, les enfants, et les infirmes ; ils forçaient tous ceux qui témoignaient de la répugnance à les suivre, et principalement les fonctionnaires publics, à marcher à leur tête. Ce rassemblement se porta à Blois où les denrées furent pareillement taxées.

En même temps, on apprit qu'un autre attroupement se manifestait dans le département d'Eure-et-Loir. Quatre cents hommes s'étaient présentés au marché de Brou pour y taxer les denrées. Les commissaires envoyés à Chartres par la Convention, apprirent que la bande d'agitateurs se trouvait à Courville, à quatre lieues de ce chef-lieu ; ils s'y rendirent et faillirent succomber sous les coups des rebelles ; on les força, la hache sur la tête, à signer la taxe arbitraire. La Convention décréta qu'une force armée suffisante serait sur-le-champ dirigée sur la ville de Chartres, et annula la taxe arbitraire. Les séditieux se portèrent en effet sur cette ville et furent repoussés ; on en désarma, on en prit plusieurs ; mais plus des trois quarts de cet attroupement put échapper à la faveur d'un brouillard.

Dans la séance du 1^er^ décembre, la Convention fut aussi instruite que le rassemblement de ceux qui taxaient les denrées menaçait le département du Loiret ; mais les gardes nationales formèrent un cordon au-devant de la ville d'Orléans et s'opposèrent à ce qu'ils y pénétrassent. Ces manœuvres, qui s'exécutèrent en même temps dans plusieurs autres départements, firent res-

serrer les grains, et les marchés restant dégarnis, on vit se produire la disette. A Paris, c'était avec beaucoup de difficultés qu'à cette époque, comme à plusieurs autres, on pouvait se procurer du pain; les boutiques des boulangers ne cessaient d'être assaillies par la foule. Quoique la halle aux farines ne fût pas toujours suffisamment garnie, les Parisiens n'auraient nullement senti la disette, sans les machinations des agents de troubles. Le ministre de l'intérieur, dans la séance du 6 décembre 1792, annonça que des émissaires secrets se transportaient sur toutes les routes aboutissant à Paris, et, sous divers prétextes, faisaient rétrograder les voitures chargées de subsistances. Cette manœuvre, ajoute-t-il, a plusieurs fois été pratiquée sur les routes d'Étampes, de Meaux et plusieurs autres. La Convention décréta la peine de mort contre ceux qui se permettraient d'arrêter et de faire rétrograder les voitures de subsistances, et chargea le ministre d'envoyer sur les routes le plus de gendarmerie possible, pour protéger les arrivages et saisir ceux qui les contrarieraient.

Pendant ces manœuvres criminelles, ces perturbations, ces alarmes, s'instruisait le procès du roi. Quelques députés, dès les premières séances de la Convention, et des pétitions d'un petit nombre des sections de Paris, avaient sollicité le jugement de Louis XVI. La Convention, pour répondre à ces demandes réitérées, nomma une commission de vingt-quatre de ses membres. Dans la séance du 6 novembre 1792, Valazé, membre de cette commission, fit à cette assemblée un rapport préparatoire sur diverses pièces dont il donna l'analyse, pièces concernant les dépenses secrètes du roi : la Convention en ordonna l'impression. Le lendemain, 7 novembre, Mailhe, autre membre de la même commission, fit sur le même sujet un rapport où il aborde en ces termes la question de droit : « Louis XVI peut-il être jugé? Par qui doit-il « être jugé? et comment doit-il être jugé?» Le rapporteur conclut, sur la première question, par l'affirmative. L'impression de ce rapport fut ordonnée, et sa discussion renvoyée au lundi suivant. Le 13 novembre la discussion roula sur cette seule question : « *Le roi peut-il être jugé, ou ne pas être « mis en jugement?* La discussion fut ajournée, puis reprise dans la séance du 15 du même mois. On décréta enfin que les questions ne seraient point limitées, et qu'on pourrait les discuter toutes.

Un incident vint fournir de nouvelles armes aux accusateurs de Louis XVI. Le ministre de l'intérieur, lorsqu'il faisait exécuter des réparations dans le château des Tuileries, fut averti que, dans un des murs de ce château, un ouvrier avait découvert une espèce d'armoire pratiquée dans ce mur, armoire fermée par une porte de fer, et recouverte par de la boiserie; il se rendit aussitôt sur les lieux, fit ouvrir la porte de fer, et trouva une quantité considérable de pièces manuscrites, lettres, mémoires, etc., toutes relatives au règne de Louis XVI, pendant le temps de la révolution. Ce ministre porta sur-le-champ ces pièces dans le lieu des séances de la Convention, les déposa sur le bureau, où elles furent aussitôt, par le secrétaire et le ministre, numérotées et paraphées. On nomma une commission de douze membres pour en faire le dépouillement. Ces pièces, très-précieuses pour l'histoire de cette époque, imprimées en trois volumes, contribuèrent beaucoup à faire pencher les opinions de plusieurs membres de l'Assemblée vers la rigueur, et le sieur

Dufresne de Saint-Léon, directeur général de la liquidation, compromis par ces pièces, fut destitué et arrêté.

Le lundi 3 décembre, la commission des douze fit son rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer, et particulièrement sur ceux où se trouvaient les noms de quelques membres de la Convention; ces membres compromis étaient Barrère, Merlin, Kersaint, Rouyer : ils se justifièrent. A la suite de ce rapport, Saint-Léon, déjà arrêté, et Talon furent décrétés d'accusation. La discussion sur le jugement du roi fut ensuite reprise; Robespierre parla longuement. La Convention, dans cette séance, décréta que Louis XVI (toujours nommé dans cette procédure *Louis Capet*), *serait jugé et qu'il le serait par la Convention*. Le 4 décembre, cette discussion continua, et la Convention décréta que quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque dénomination que ce soit, serait puni de mort.

Le jour suivant, un membre de la commission des douze vint encore faire un rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer. Les preuves de la corruption de Mirabeau étaient manifestes. Le rapporteur cita ensuite des passages de plusieurs autres pièces qui concernaient le roi et ses conseillers, et la Convention ordonna que toutes ces pièces seraient imprimées, et décréta d'accusation plusieurs personnes compromises dans ce rapport, telles que Talleyrand-Périgord, ci-devant évêque d'Autun, Rivarol, Duquesnoy, maire de Nancy, etc. Un membre demanda la destruction des effigies de Mirabeau et que ses cendres fussent jetées hors du Panthéon : plusieurs propositions furent faites à cet égard; la Convention se borna à décréter que le médaillon qui représente Mirabeau et qui était placé dans la salle des séances, serait couvert d'un voile.

Dans la séance du 6 décembre, s'ouvrit la discussion sur le mode de procédure à suivre pour juger le roi. La Convention rendit un décret en huit articles, portant que la commission des vingt-quatre, que ses comités de législation et de sûreté générale, nommeront chacun trois membres qui se réuniront à la commission des douze; que cette commission, alors composée de vingt-un membres, présentera, le lundi suivant, l'acte énonciatif des crimes dont Louis XVI était accusé; que cet acte sera discuté, et que le lendemain elle produira la série des questions qui doivent être adressées à ce prince accusé; que le mercredi, 12, Louis XVI serait traduit à la barre de la Convention, pour entendre la lecture de l'acte et de la série des questions, pièces qui lui seront remises, et que ce prince comparaîtra une seconde fois pour être entendu définitivement le lendemain. La Convention nationale prononcera sur le sort de Louis XVI, par appel nominal et à la tribune. Les actes de la procédure ne s'exécutèrent pas exactement dans l'ordre prescrit par ce décret.

Le lundi, 10 décembre, Robert Lindet, membre de la commission des vingt-un, fit, au nom de cette commission, un rapport sur la conduite de Louis XVI. Ce rapport, très-long, devait être suivi de l'acte énonciatif des crimes dont il était accusé; mais la rédaction n'en était pas encore achevée.

Le mardi, 11 décembre, le rappel puis la générale se firent entendre dans toutes les rues de Paris; les gardes nationales appelées à leurs postes furent réparties sur différents points, aux prisons, devant les caisses, les magasins

et dépôts publics; six cents hommes, dès huit heures du matin, se rendirent au Temple, et les jardins, le château des Tuileries parurent garnis de troupes et de canons. On avait pris les mesures les plus propres à prévenir le trouble et à maintenir le calme dans Paris. Dans cette journée Louis XVI devait être transféré, de sa prison du Temple, à la barre de la Convention nationale. On lui avait notifié le décret qui ordonnait sa translation. Il sortit du Temple à une heure après midi, et arriva à deux heures à la barre de la salle des séances conventionnelles : il était couvert d'une redingote couleur noisette. Il s'assit sur un fauteuil placé dans l'enceinte de la barre; là on lui fit lecture de l'acte énonciatif qui lui avait déjà été communiqué; puis le président l'interpella et commença son interrogatoire. Le roi répondit à chaque question avec beaucoup de précision. On lui soumit, l'une après l'autre, toutes les pièces à sa charge; il en reconnut quelques-unes pour authentiques et méconnut les autres; il demanda qu'il lui fût accordé un défenseur. Le président lui répondit que la loi lui accorde deux jours pour se défendre. Louis, sorti de la salle à cinq heures du soir, fut reconduit au Temple.

Dans la séance du 12 décembre, la Convention nomma quatre de ses membres chargés d'aller au Temple, pour obtenir de Louis la déclaration du nom du défenseur qu'il avait choisi. De retour de leur mission, les membres rapportèrent que ce prince avait fait choix de Target, ou à son défaut Tronchet. La Convention décréta que ces deux avocats en seraient avertis sur-le-champ, que Louis XVI pourra communiquer librement avec eux, et qu'on lui fournira de l'encre, des plumes et du papier. Target écrivit au président de la Convention pour lui déclarer que sa santé ne lui permettait pas de se charger de la défense de Louis XVI. Après lecture de sa lettre, faite dans la séance du 13 décembre, on communiqua à l'Assemblée celle de Lamoignon de Malesherbes, qui s'offrait pour défendre ce prince. M. Sourdat, citoyen de Troyes, les sieurs Graindorge, Huet de Guerville, se présentèrent aussi pour remplir cette tâche. La Convention envoya quatre de ses membres pour communiquer à Louis XVI les trois lettres relatives à sa défense, et s'informer définitivement du choix qu'il aura fait.

Dans la même séance, l'avocat Tronchet, qui habitait la campagne, écrivit au président de la Convention qu'il consentait à se dévouer à la défense de Louis, en protestant, quel que soit l'événement, de ne recevoir aucun témoignage de reconnaissance. Louis XVI accepta l'offre de Lamoignon, et dit qu'il le consulterait pour faire choix d'une autre personne. Dans la séance du 15 décembre, les conseils du roi, Tronchet et Lamoignon de Malesherbes, écrivent au président de la Convention pour lui faire observer qu'ils n'ont pu parvenir auprès de Louis que le 14 à une heure après midi; que n'ayant trouvé dans sa prison aucune des pièces sur lesquelles sont appuyés les divers chefs d'accusation, pas même l'acte énonciatif de tous ces chefs, ni le procès-verbal de l'interrogatoire, ils ne pouvaient être préparés à la défense de ce prince. La Convention nationale décréta que quatre de ses membres se transporteront sur-le-champ au Temple, déposeront entre les mains de Louis les copies collationnées des pièces probantes, et qu'ils mettront sous ses yeux les originaux de ces pièces.

Après une discussion longue et tumultueuse, la Convention décréta que

Louis serait entendu définitivement à la barre mercredi 26 du présent mois. Ce délai ne convenait pas à tous les députés. Une douzaine des plus exagérés poussèrent des cris horribles contre le décret qui l'accordait. Ils disaient n'avoir pas entendu la teneur de ce décret. Tallien se distingua dans ce tumulte, cria que ce décret ne serait pas exécuté par la commune de Paris. Cette prédiction menaçante révolta la grande majorité de l'Assemblée qui censura Tallien.

La séance du dimanche 16 décembre fut remarquable par une discussion longue et extrêmement tumultueuse. On y proposa le bannissement de tous les membres de la famille des Bourbons, sans en excepter la branche d'Orléans. Cette discussion, une de plus orageuses de la Convention, se termina par un décret qui ajourne à deux jours ce qui, dans la proposition, concerne la famille d'Orléans, et ordonne que tous les autres membres de la maison de Bourbon sortiront dans six jours du territoire de la République française. Puis un autre décret fut rendu sur le même sujet; il porte que tous les membres de la famille des Bourbons, excepté ceux qui sont détenus au Temple, sortiront dans trois jours du département de Paris, et dans huit jours du territoire de la République.

Dans la séance du lundi 17 décembre fut lue une lettre des conseils de Louis XVI; ils se plaignaient du peu de temps qu'ils avaient pour travailler à sa défense; disaient que l'accusation étant divisée en plus de quarante chefs, à l'appui desquels on présentait cent cinquante-huit pièces, ils étaient forcés de demander qu'on leur adjoignît un conseil, et proposaient Desèze. La Convention accorda ce troisième défenseur.

Dans la séance du mercredi 19 décembre, on proposa de rapporter le décret du 16 de ce mois qui bannissait de France tous les membres de la famille des Bourbons. Après de longs débats, la Convention décréta la suspension du décret du 16, et l'ajournement de la discussion jusqu'après le jugement de Louis.

Enfin le jour fixé pour entendre la défense de Louis XVI est arrivé. Le 26 décembre, à neuf heures et demie, Louis entre à la barre, accompagné de ses conseils : *Voilà mes conseils,* dit-il au président; il s'assied, et Desèze prend la parole : son discours honore son courage et ses talents. Ce discours terminé, Louis XVI lut quelques phrases énergiques et touchantes. On lui mit sous les yeux les pièces originales qui étaient à sa charge; il déclara ne pas les reconnaître; puis il se retira et fut ramené au Temple.

L'Assemblée était calme en la présence de l'accusé ; elle fut, après sa sortie, extrêmement orageuse. Bazire et quelques autres demandent que Louis soit jugé sur-le-champ et sans désemparer. On réclame l'ajournement de cette proposition; le président se presse un peu trop à le mettre aux voix; une grande partie des membres s'étant levés contre, il déclare la proposition rejetée. Alors de la partie de la salle appelée *la montagne,* s'élancent quarante ou cinquante membres; ils se portent vers le bureau, menacent et injurient le président (Defermon), et s'inscrivent pour demander un appel nominal. Un membre monte à la tribune, accuse le président d'être d'intelligence avec les défenseurs du ci-devant roi, et d'avoir reçu leur visite. Le président dit qu'en effet les défenseurs, ne sachant comment pénétrer dans la salle de

la Convention, dont les gardes avaient la consigne de ne laisser entrer que les députés, il leur avait donné un billet pour y être introduits. Cette explication calma subitement l'orage; mais ce calme ne fut pas de longue durée; une trentaine de furieux font entendre, du haut de la montagne, des cris menaçants, d'horribles et scandaleuses vociférations; le président se couvre et le calme renaît.

Le jeudi 27 décembre, la discussion sur le jugement fut reprise, et continuée journellement : dans chaque séance, six ou huit orateurs pour et contre la condamnation, furent entendus. Les hommes qui désiraient si ardemment précipiter la discussion et hâter le jugement, employèrent, dans la séance du dimanche 30 décembre, un moyen nouveau. Une députation de dix-huit sections de Paris, vint demander la mort de Louis. Le président lui répondit que la Convention, occupée de discuter sur cet objet, prononcerait suivant sa conscience, et ne céderait à aucune influence. A sa première demande, cette députation en joignit une seconde; celle de faire paraître aux yeux de l'assemblée les victimes de la journée du 10 août. On vit alors une centaine d'individus, les uns portés sur des brancards, les autres appuyés sur des béquilles, et les femmes et les enfants de ceux qui avaient péri dans cette journée. Le but de cette manœuvre était évident.

Plusieurs membres ne se croyant pas suffisamment autorisés pour juger le roi, pensèrent que la nation française devait intervenir dans ce jugement (1). Vergniaud, le 31 décembre, soutint énergiquement cette opinion, et vota *l'appel au peuple* qui avait déjà été proposé. Cette opinion de *l'appel au peuple,* celle du bannissement, d'une prison jusqu'à la paix générale, d'un *sursis* à l'exécution du décret fatal, et celle de la mort, partageaient les membres de la Convention. Dans la séance du 7 janvier 1793, elle ordonna l'impression de toutes les opinions, même de celles qui n'avaient pas été développées.

Dans la séance du 14 janvier, pendant sept heures consécutives, on discuta la question de savoir comment seraient posées les questions sur lesquelles les députés avaient à prononcer dans le jugement de Louis XVI; enfin, on convint de cette première question : *Louis est-il coupable? oui ou non.* Dans la séance du 15 janvier, on arrêta les suivantes : 1° *Louis est-il coupable?* 2° *Son jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple?* 3° *Quelle peine Louis a-t-il encourue?* La Convention était composée de sept cent quarante-cinq membres, dont vingt étaient absents par commission, cinq par maladie, un sans motif connu, et dont vingt-six firent diverses déclarations; il restait six cent quatre-vingt-treize membres, qui tous votèrent que Louis était coupable. On passa à cette question : *Le jugement qui sera rendu sur Louis sera-t-il soumis à la ratification du peuple?* Sur sept cent dix-sept votants, dix refusèrent de voter, quatre cent vingt-quatre votèrent contre l'appel au peuple, et deux cent quatre-vingt-trois pour cet appel. Le président déclara que le *recours au peuple est rejeté.*

Cette question fut décidée dans la séance du 16 janvier, et dans cette même séance, ainsi que dans celle du 17, sans interruption, on procéda au troi-

(1) Le parti girondin, qui avait fait tant d'efforts pour amener la république, voulait néanmoins sauver la vie du roi. (*N. des éd.*)

sième appel nominal sur cette question : *Quelle peine sera infligée à Louis?* L'Assemblée était composée de sept cent quarante-neuf membres, vingt-huit étaient absents par maladie ou autre cause ; il restait sept cent vingt-un votants. Deux se prononcèrent pour les fers ; deux cent quatre-vingt-six pour la détention et le bannissement à la paix, ou le bannissement immédiat, ou pour la réclusion ; quarante-six votèrent la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la constitution ; trois cent soixante-un votèrent pour la mort ; vingt-six pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût, ou non, différée, et en déclarant leur vœu indépendant de cette demande. La majorité absolue étant de trois cent soixante-un, les votes pour la mort sans condition de trois cent quatre-vingt-sept, le président déclara, au nom de la Convention, que la peine prononcée contre Louis était la peine de mort.

Après le prononcé de ce jugement, les défenseurs paraissent à la barre et présentent un écrit signé de Louis, portant qu'il interjette appel à la nation du jugement de ses représentants. Les défenseurs font ensuite, sur la majorité et sur la manière de compter les votes, quelques observations qui n'ont pas de suites. Le président les invite aux honneurs de la séance. L'appel de Louis et les observations de ses défenseurs sont rejetés.

Dans les séances du 18 janvier on proposa de surseoir à l'exécution du jugement. Cette proposition fit naître une discussion très-vive, très-bruyante ; le président se couvrit trois fois. Le 19, la discussion continuée se termina par l'appel nominal : une majorité de trois cent quatre-vingts voix sur deux cent quatre-vingt-sept, décida que le sursis serait rejeté. Alors Louis, par une note du 20 janvier, demanda un délai de trois jours pour se préparer à comparaître devant Dieu ; l'Assemblée refusa le délai, mais s'en rapporta, pour quelques autres demandes, à la justice et à l'humanité du pouvoir exécutif.

Le 21 janvier 1793 était le jour fatal. La veille, à neuf heures du soir, la famille royale était réunie pour recevoir les adieux du condamné. Pendant les premiers instants de cette scène déchirante, on n'entendit que des cris et des sanglots, puis un peu de calme se fit et l'on put s'entretenir avec cette résignation qui distingue les âmes pieuses en face de l'heure suprême. A six heures du matin, Louis entendit la messe et communia. A neuf heures et demie, il fut conduit sur la place Louis XV, dite alors *de la Révolution*. C'est l'exécuteur Sanson qui va parler. « Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui dit qu'il fallait ôter son habit ; il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit encore la même difficulté lorsqu'il s'agit de lui lier les mains qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eût dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'informa si les tambours battraient toujours. Il lui fut répondu qu'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud et voulut s'avancer sur le devant, comme pour parler, mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent*, ensuite se retournant vers nous, il nous dit : *Messieurs, je suis innocent de tout ce qu'on m'inculpe ; je sou-*

haite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. Voilà ses véritables et dernières paroles. L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud, roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire d'ôter son habit, ni qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux. Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid, une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui. » Sa tête fut montrée au peuple qui la salua de ses acclamations.

Le roi, avant de quitter sa prison, avait remis aux commissaires son testament, rédigé dès le 25 décembre. On y remarque ce passage : « Je recommande à mon fils, s'il avait *le malheur de devenir roi,* de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de tous ses *concitoyens*....., qu'il ne peut faire le bonheur du peuple *qu'en régnant suivant la loi.* »

Un homme, transporté de fureur à la nouvelle de la condamnation de Louis XVI, céda au désir de le venger par un exemple éclatant. Cet homme, nommé Pâris, garde-du-corps, se rendit, le dimanche 20 janvier, chez Février, restaurateur au Palais-Royal. Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention, ayant dîné chez ce restaurateur, était au comptoir pour payer son repas, lorsque Pâris s'étant informé si c'était là Le Pelletier, et en ayant eu l'assurance, l'aborda et lui dit : « Êtes-vous Le Pelletier? — Oui, lui répond celui-ci. — Quelle opinion avez-vous eue dans l'affaire du roi? — J'ai voté pour la mort, suivant ma conscience. — Eh bien! reçois-en la récompense, » dit Pâris en tirant son sabre et lui portant un coup mortel. Le restaurateur accourt, et, quoique plus faible que l'assassin, il le saisit et le retient quelques instants; mais celui-ci se débarrasse et prend la fuite.

Le ministre de la justice annonça sur-le-champ cet événement à la Convention, lui rendit compte des mesures qu'il avait prises pour faire arrêter l'assassin et ses complices et pour saisir leurs papiers.

Après ce rapport, la Convention rendit un décret en huit articles dont voici la substance : Il y a lieu à accusation contre Pâris, ancien garde-du-corps. Le conseil exécutif provisoire est chargé de poursuivre et punir le coupable et ses complices par les mesures les plus promptes; les comités des décrets et de législation rédigeront son acte d'accusation; il sera fait une adresse à tous les Français, laquelle sera envoyée aux départements et aux armées. La Convention nationale assistera aux funérailles de Michel Le Pelletier; les honneurs du Panthéon lui seront décernés, et son corps y sera déposé. Le président est chargé d'écrire au département de l'Yonne et à la famille de la victime.

Dans la séance du 22 janvier, Chénier fit sur l'assassinat de Le Pelletier un discours éloquent, et proposa un projet de décret qui fut adopté ainsi qu'il suit : La Convention tout entière, le jeudi 24 janvier, l'an II de la République, à huit heures du matin, assistera aux funérailles de Michel Le Pelletier; elles seront célébrées aux frais de la nation; sur sa tombe seront gravées ces dernières paroles qu'il a prononcées : *Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie; j'espère qu'il servira à consolider la liberté, l'égalité, et à faire connaître ses ennemis.* »

La pompe funèbre de Le Pelletier fut, au jour indiqué par le décret, célébrée

avec éclat et un religieux recueillement. A dix heures du matin, son lit de mort fut placé sur le piédestal où s'élevait jadis la statue équestre de Louis XIV, place Vendôme. Quatre candélabres de forme antique entouraient ce piédestal, sur lequel on voyait un lit, des draps ensanglantés, et le corps de Michel Le Pelletier, découvert jusqu'à la ceinture, et qui laissait voir la large blessure qu'il avait reçue. Le président de la Convention posa sur la tête du défunt une couronne de chêne; un discours fut prononcé, et le cortége se mit en marche à deux heures après midi, au son d'une musique lugubre de la composition de Gossec. On y remarquait un groupe composé de la famille du défunt, suivi de mères conduisant leurs enfants. Parmi les décorations qui caractérisaient cette pompe funèbre, on voyait plusieurs bannières, sur l'une desquelles étaient inscrites les dernières paroles de Le Pelletier; on y voyait aussi ses vêtements sanglants et une statue de la Liberté. Ce cortége se composait d'environ quatre mille hommes.

Après diverses stations où se faisaient entendre une musique analogue à la fête et le son des tambours voilés, le cortége arriva au Panthéon. Le corps fut déposé sur une estrade, autour de laquelle la Convention nationale était rangée; alors la musique placée dans les tribunes exécuta des chants funèbres. Le frère de Michel Le Pelletier prononça un discours très-animé qu'il termina par ces mots : *Je vote, comme mon frère, la mort des tyrans.* Barrère prit ensuite la parole dans le but d'inviter les assistants à l'union, et leur fit jurer de n'avoir qu'un même esprit pour sauver la patrie. Quelques soldats déposèrent sur le corps du défunt des couronnes civiques. Puis le président prononça un discours précis et énergique. Un hymne à la liberté termina cette fête funèbre. Dans la séance du 25 janvier, les frères et la fille de Le Pelletier se présentèrent à la barre. La Convention décréta plus tard l'adoption de la jeune orpheline. L'assassin Pâris était parvenu à sortir de Paris. Le 29 janvier, il logeait dans une auberge de Forges-les-Eaux, département de la Seine-Inférieure. N'ayant ni passe-port ni congé, les gendarmes lui ordonnèrent de les suivre à la municipalité. Il demanda le temps de s'habiller, puis, se tournant vers la ruelle, il prit un pistolet et se fit sauter la cervelle. Son extrait de naissance et son brevet de garde-du-corps, trouvés sur lui, prouvèrent son identité.

Il est certain que les cours étrangères entretenaient, à Paris et dans plusieurs villes des départements, des agents secrets chargés de mettre les passions en mouvement, d'amener des désordres et la ruine du gouvernement républicain. Ces agents, outre leur rôle d'espion, devaient exciter les troubles par des disettes factices, irriter les passions par de faux rapports, provoquer les séditions et les massacres, acquérir, avec l'argent qu'ils prodiguaient, une puissante influence sur le gouvernement, et envoyer à l'échafaud tous les amis de l'ordre, tous ceux qui s'efforçaient sincèrement de donner à la France un gouvernement libre et stable. Il est certain de plus que ces agents, pour remplir efficacement ce rôle odieux, devaient revêtir le costume, prendre le langage, les allures, affecter les sentiments des patriotes les plus soupçonneux, les plus exagérés, et se montrer plus qu'eux adorateurs jaloux de la liberté, les plus audacieux, les plus ardents à sa défense. Ils étaient en outre chargés de commettre toutes sortes de crimes pour souiller, rendre in-

supportable et faire détester une révolution qu'ils ne devaient embrasser que pour mieux l'étouffer.

Non-seulement le ministère anglais, mais toutes les puissances de l'Europe, en guerre contre la France, entretenaient ces agents secrets. Ces puissances, d'accord pour opérer la ruine de la révolution, ne l'étaient pas toujours sur les moyens, ne l'étaient pas même sur les résultats. Leurs agents, obéissant à la direction de leurs maîtres, se contrariaient souvent dans leur action, dont la divergence fut saisie par les observateurs. Robespierre, par leur secours, vainqueur des Girondins, n'ayant plus besoin de ces vils auxiliaires, les traita comme des ennemis, et en fit périr plusieurs sur l'échafaud. Leurs actes d'accusation nous les font connaître. Voici les noms de ces principaux agents de l'étranger : Jean-Conrad Kock, banquier hollandais, réunissait dans sa maison à Passy, plusieurs députés, plusieurs membres de la commune. Il paraît avoir été l'agent de la Hollande. Pierre-Jean Berthold Proly, de Bruxelles, fils naturel du comte Proly, était agent de la Prusse et de l'Autriche. Jean-Frédéric Dedericshen et les deux Frey, natifs de Moravie, étaient agents de l'Autriche. L'un de ces frères, Sigismond-Coottlob Frey, baron de Schonfeld, se fit en France surnommer *Junius;* le plus jeune, Emmanuel Frey, prit le surnom de *Brutus*. Ces deux étrangers s'introduisirent chez le député Chabot, ex-capucin, le séduisirent en lui offrant leur sœur ou prétendue sœur, Léopoldine Frey, en mariage, avec deux cent mille livres de dot. Le député accepta et seconda les manœuvres de ses beaux-frères. André-Marie Gusman, Espagnol, était, à ce qu'il paraît, l'agent de l'Espagne; il fut condamné en cette qualité.

Parmi les agents que Robespierre envoya, en 1794, à l'échafaud, on doit s'étonner de pas trouver ceux du ministère anglais. On déclamait sans cesse contre ces derniers; les rapports de Saint-Just et de Barrère leur attribuaient tous les maux de la France, et aucun d'eux n'est arrêté, n'est condamné. Cependant le nom de Pitt était alors aussi fameux que celui de Cobourg, et plusieurs agents anglais travaillaient à tourmenter la France, à y fomenter le désordre et des mouvements séditieux. Une lettre, trouvée dans un portefeuille anglais et imprimée par ordre de la Convention, désigne, par l'initiale de leurs noms, ou même par leur nom tout entier, plusieurs agents de l'Angleterre.

On va savoir l'emploi de ces sinistres agents et des sommes énormes qu'on leur prodiguait. D'abord, il est question d'incendier des magasins de fourrage. « Le plan du fourrage doit être exécuté, dit l'auteur de la lettre, quoi-« qu'il doive être notre dernière ressource, et il doit avoir lieu dans toutes « les villes le même jour. A tout événement, soyez prêts avec tous les hommes « choisis pour le 10 ou le 16 août; *les mèches phosphoriques seront suffi-« santes,* et une centaine peut être donnée à chaque affidé sans danger, vu « que chaque centaine ne forme qu'un volume d'un pouce et demi de long. « Maintenez le change aussi haut que vous pourrez, faites-le monter jusqu'à « deux cents par livre sterling; que Hunter soit bien payé; assurez-le de la « part de Milord que le temps qu'il perd lui vaudra plus que le double de sa « commission..... Il faut que *nous fassions de plus en plus tomber les assi-« gnats;* refusez ceux de la République; maintenez les hauts prix, et que les

« négociants *accaparent tous les articles de première nécessité.* Si vous « pouvez persuader le C.....ge d'acheter le suif et toutes les chandelles à un « prix quelconque, faites que le peuple paye justement cent sous la livre. »

L'auteur de cette lettre, dont la signature se compose des initiales M. F., reçoit directement les ordres du ministre Pitt; il les transmet ici au président d'un comité. Il paraît, par quelques passages, que des comités secrets étaient établis dans plusieurs villes de France et même à Paris. Cette agence était organisée; elle avait ses courriers; elle s'étendait sur les villes des Pays-Bas, de la Flandre, de la Picardie, de l'Artois jusqu'à Orléans, Blois, Tours, Nantes, etc.

Telles étaient, dans une partie du territoire français, les manœuvres sourdes de nos ennemis et de leurs agents; les uns cachés sous le masque du patriotisme, les autres se dérobant aux poursuites à force de précautions ou d'argent; tous travaillant à déchirer le sein de la France, à semer la discorde parmi les membres du gouvernement, à provoquer les dénonciations, les arrestations et les supplices. Les autres parties de la France, livrées à des ennemis aussi perfides, aux mêmes corruptions, éprouvaient de semblables crises. Nos ennemis voulaient tuer la révolution par les excès de la révolution, et ces excès étaient en grande partie leur ouvrage.

Le dimanche 24 février, se manifestèrent plusieurs symptômes d'une crise prochaine; des groupes nombreux se formaient; les orateurs qui les endoctrinaient proposaient de *pendre les membres de la Convention;* et Marat, dans son numéro du lundi 25 février, écrivait ces phrases : « On ne doit pas « trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, dans cette ville, se « fasse lui-même justice. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas « de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le « pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapa- « reurs,* mettrait fin à ces malversations. » Dans cette même journée, de grand matin, on vit chez les boulangers une affluence extraordinaire; des mesures prises avec soin calmèrent cette effervescence, ces inquiétudes. Alors les agitateurs changèrent leur point d'attaque, et, vers les dix heures du matin, suivis de nombreux attroupements, ils se portèrent chez plusieurs épiciers, y taxèrent le prix de la chandelle, du sucre, du café, du savon, de l'huile, etc., qui furent vendus à très-bas prix, et même quelques-uns des attroupés s'emparèrent de ces diverses marchandises sans les payer. Le conseil de la commune de Paris fait une proclamation, se déclare en permanence, envoie des commissaires dans toutes les sections. Les attroupements s'accroissent, ils deviennent immenses; les patrouilles, ne pouvant les contenir, sont huées par les groupes. Les membres de la commune, qui proposent des mesures de répression contre les séditieux, éprouvent des marques d'improbation de la part des personnes placées dans les tribunes de cette commune. La Convention fut instruite fort tard de ce mouvement. Bazire le lui peignit comme peu inquiétant, et cependant il proposa d'autoriser la commune à faire battre la générale, si elle le jugeait nécessaire.

La séance de la commune était suspendue; elle se rouvrit à quatre heures et demie; on y proposa de faire battre la générale, et les gens des tribunes crièrent *à bas.* On annonce que la force armée a été repoussée chez un épicier

au bas du pont Saint-Michel; que le peuple levait le bâton et demandait la tête du marchand; à ce récit les tribunes applaudissent. Chaumette dit que la commune et la Convention sont menacées; on se décide enfin à ordonner, malgré les cris d'opposition de l'auditoire, que la générale sera battue.

Cependant les taxations et le pillage des marchandises allaient toujours croissant et ne trouvaient que de faibles obstacles dans les patrouilles de la garde nationale. On vit là des femmes armées de pistolets et des hommes déguisés en femmes. On y vit aussi des femmes dont le vêtement annonçait l'aisance, venir s'approvisionner à vil prix. On taxa, on pilla les marchandises; mais le peuple, trop occupé de son intérêt personnel, ne songea point à exécuter complétement le conseil de Marat; il négligea de pendre quelques épiciers à la porte de leurs magasins. Les épiciers des rues de la Vieille-Monnaie, des Cinq-Diamants, des Lombards, Saint-Martin, Saint-Jacques, etc., un épicier même dont la boutique était située sous les yeux de la commune, en face de l'Hôtel-de-Ville, éprouvèrent des pertes considérables : on entendait devant leurs boutiques, des agents de troubles crier aux plus animés : *Pillez! tuez ces coquins-là!* A sept heures du soir le général Santerre, arrivé de Versailles, se présente à la commune et promet que le lendemain il se mettra à la tête des sans-culottes, non armés, et que, la loi à la main, il la fera exécuter, ou mourra en la défendant. Ces témoignages de zèle à faire respecter la loi étaient un peu tardifs. Au nombre des membres de cette commune figurait un prêtre turbulent et factieux, appelé Jacques Roux. Plusieurs membres l'accusèrent d'avoir prêché l'insurrection dans la section des Gravilliers. Ce prêtre indigne prétendit se justifier en disant : « Au surplus je pense que les épiciers n'ont fait que restituer au peuple ce qu'ils lui faisaient payer beaucoup trop cher depuis longtemps. » Il fut fort applaudi par les tribunes. Enfin après que les magasins des épiciers furent presque entièrement vidés, vers les onze heures du soir, la lassitude et la nuit mirent fin à la taxe et au pillage. La commune de Paris agit avec mollesse dans ce mouvement populaire qui n'était pas son œuvre; elle sembla même craindre de le contrarier. Le commandant général de la garde nationale, dans le moment où tout annonçait des troubles prochains, s'éloigna de Paris et fit un voyage à Versailles; c'est ce que le lendemain, à la barre de la Convention, lui reprocha une députation de la section de Bon-Conseil.

Le lendemain on prit des mesures énergiques pour empêcher le retour du désordre. Il y eut encore des attroupements séditieux à la Halle, dans la rue Phelippeaux et ailleurs; l'assemblée de la commune s'occupa des moyens de les dissiper et de préserver de toute atteinte les caisses et les établissements nationaux. Toute la garde nationale fut en état de réquisition; Santerre mit quatre-vingt mille hommes sur pied, et annonça qu'il avait reconnu dans les attroupements beaucoup de domestiques et de gens sans aveu, et que deux personnes suspectes venaient d'être arrêtées. Les tribunes de la commune en maîtrisaient les membres; on y entendait des hommes, des femmes discuter et prendre part aux délibérations de l'assemblée; elles applaudissaient à chaque fois qu'on annonçait le succès d'un attroupement séditieux, et improuvaient hautement les magistrats qui proposaient d'en réprimer les excès. Le soir le calme fut rétabli

La séance de la Convention offrit quelques traits remarquables. Barrère, qui ne marchait pas encore sous la bannière de Robespierre, s'éleva fortement contre ces attentats à la propriété, contre l'indifférence de la commune de Paris et du commandant de la garde nationale. Il proposa diverses mesures propres à prévenir de pareilles crises.

Marat, qui avait prophétisé ou provoqué le pillage des boutiques le matin même du jour où ce pillage eut lieu, en fut considéré comme l'auteur ou le complice. On proposa contre lui le décret d'accusation. Marat s'étonnait de ce qu'on voulait le décréter d'accusation, parce qu'il avait, disait-il, fait usage de la liberté des opinions, parce qu'il avait proposé *le seul moyen de sauver la République*. Puis, avoir déclaré que ces pillages *étaient conformes à son opinion*, il en accusa la faction de Roland. La proposition de décréter Marat causa de vives agitations dans l'Assemblée où cet homme avait des partisans. Elle n'eut pas de suite; Fonfrède termina ces débats en demandant l'ordre du jour, et en déclarant à toute la République que « hier matin Marat avait prêché « le pillage, et que le soir on avait pillé. »

Pendant que Paris était agité par ces attroupements séditieux, Lyon, la seconde ville de France, offrait le spectacle d'une commotion plus violente encore. Le plan des ennemis consistait à agir en même temps sur plusieurs points. Depuis le 18 février jusqu'à la fin de ce mois, cette ville, à l'occasion de la nomination d'un maire, fut un théâtre de troubles et de violences. Des femmes attroupées se portèrent dans des magasins et les pillèrent; diverses sections levèrent l'étendard de la révolte contre la municipalité de cette ville; plusieurs Lyonnais séduits, trompés ou corrompus, fortifièrent les factieux par leur nombre. La municipalité fut outragée, frappée, et sans un détachement de troupes de ligne, ses membres se trouvaient dans le plus grand danger. Une infinité de scènes scandaleuses, entre les diverses autorités, succédèrent à ces violences. Il se manifesta, dans le même mois, des troubles semblables à Montbrison, à Bordeaux et dans les environs de cette dernière ville; à Grenoble, à Beaune, à Rennes, à Saint-Malo, à Clermont, au Mans, à Angoulême, etc.

Quoique Paris parût calme, il y régnait cependant une fermentation sourde qui inquiétait les observateurs. Les agents de troubles étaient parvenus, dans les journées des 25 et 26 février, à faire taxer les marchandises et à les faire piller; mais ils n'avaient pu, malgré leurs provocations, décider le peuple à se porter contre la Convention, à dissoudre cette assemblée, ou à égorger une partie de ses membres. Cependant ils n'abandonnaient pas cette dernière partie de leur plan et tentèrent de nouveau de la mettre à exécution; voici comment: Le samedi 9 mars, des hommes que l'on ne connaissait pas, s'emparèrent, dès le matin, des tribunes de la Convention, et, malgré les sentinelles, s'opposèrent à ce que les femmes y fussent admises. D'autres individus, placés dans les cafés voisins de l'Assemblée et sur la terrasse des Feuillants, disaient sans mystère que dans les tribunes de la Convention on n'admettait que des hommes, parce qu'on se proposait d'y faire une expédition. Un de ces particuliers, interrogé sur l'expédition projetée, dit qu'il ne s'agissait que d'abattre les têtes de quelques députés. Lorsque les membres entrèrent dans la salle des séances, ils furent frappés de voir les tribunes peuplées d'hommes sans mélange de femmes;

ce spectacle nouveau piqua leur curiosité. Elle aurait été satisfaite si le député Gamon, au nom du comité des inspecteurs de la salle, eût pu se faire entendre; mais on ne lui permit pas de parler; pendant près d'une heure, les clameurs de la montagne et des tribunes lui fermèrent la bouche. Pétion ayant voulu exposer les faits que Gamon n'avait pu faire connaître, éprouva le même sort. Dès lors les députés placés à la montagne et les habitués des tribunes adoptèrent ce système nouveau : pour paraître avoir raison, ils empêchèrent leurs adversaires de parler. Le tumulte et les clameurs de la minorité l'emportèrent sur la force numérique de la majorité. Quelques députés, ainsi que le ministre de la guerre, soit en entrant, soit en sortant, furent insultés à la porte du lieu des séances par une cinquantaine d'hommes de mauvaise mine. Marat, en quittant la salle, fut bien différemment traité par ces hommes; ils le complimentèrent, et l'accompagnèrent honorablement jusqu'à sa porte.

Sur les onze heures du soir, une troupe d'hommes armés, dont quelques-uns étaient couverts d'habits militaires, se présentent, rue Tiquetonne, chez le député Gorsas, rédacteur d'un ouvrage périodique intitulé *Courrier des quatre-vingt-trois départements*. Ils enfoncent les portes, vont à son imprimerie, et en brisent les casses et les presses. Gorsas, armé d'un pistolet, se fait jour à travers ces brigands, franchit un mur de jardin, passe dans une maison voisine, se rend à sa section, et sauve ainsi sa vie menacée. Après cet exploit, ces furieux se transportent dans la rue Serpente, placent des sentinelles aux extrémités de cette rue, arrivent à l'hôtel où logeait M. Garnery, libraire, chez lequel on s'abonnait pour le journal dit la *Chronique de Paris;* ne trouvent que la jeune sœur de ce libraire, lui mettent le pistolet sur la gorge et lui disant : *Si tu cries, tu es morte,* descendent à l'imprimerie de M. Fievée, établie dans la même maison, en brisent les presses et les casses; puis, poursuivant leur expédition littéraire, ils vont rue Guénégaud chez un autre journaliste, y commettent les mêmes excès, et blessent dangereusement deux femmes qu'ils trouvent dans sa maison. Dans la séance du matin, Duhem avait déclamé contre les journaux et les journalistes qui ne partageaient pas les opinions de Robespierre ni celles de Marat. Ce fut à cette occasion que, dans la nuit du 9 au 10 mars, pendant la séance permanente, la Convention nationale décréta que les députés qui rédigeaient des journaux seraient tenus d'opter entre l'état de journaliste et la fonction de représentant du peuple. Marat se crut au-dessus du décret, et n'y obéit point.

Dans la même nuit aussi, une soixantaine d'individus vinrent demander à la commune que les barrières de Paris fussent fermées, que le tocsin se fît entendre, qu'on tirât le canon d'alarme, et que cette capitale fût déclarée en état d'insurrection. La commune se refusa à ces demandes, et envoya des forces pour protéger le libre passage aux barrières.

Les auteurs et acteurs de ces mouvements étaient partis des Jacobins et des Cordeliers. Cette conspiration exhalée en bruit, en menaces, et en tentatives vaines, si ce n'est les dégâts dans quelques imprimeries, s'évanouit. La commune s'attribua l'honneur d'avoir sauvé la Convention, et Danton proposa une réconciliation entre les membres des deux partis qui divisaient cette assemblée; en conséquence, une réunion se tint au comité de défense géné-

rale; on s'expliqua, mais on ne se réconcilia point : c'était impossible. Le noyau de cette conspiration consistait en sept à huit étrangers, quelques Français diffamés, et quelques députés de la montagne qui formaient le comité central d'insurrection. En même temps dans plusieurs villes de France, des troubles semblables éclatèrent : leur but évident était de contrarier la levée de trois cent mille hommes ordonnée par la Convention. Ces troubles, qui coïncidèrent avec la défection de Dumouriez, étaient, on ne peut en douter, conçus par les ennemis de la République et exécutés par leurs agents déguisés en patriotes qui affectaient de surpasser tous les citoyens en exagération.

Du sein des intrigues, de l'agitation et de la crainte des poignards, naquit cette épouvantable institution, nommée d'abord *tribunal criminel extraordinaire*, et bientôt *tribunal révolutionnaire*. Léonard Bourdon, dans la nuit du 9 au 10 mars, en proposa les articles qui furent discutés précipitamment au milieu du tumulte et décrétés dans les séances suivantes : il fut installé le 18 mars. L'institution du tribunal révolutionnaire fut le seul succès que les conspirateurs obtinrent dans la journée du 10 mars, et ce succès leur fut profitable. Plusieurs événements très-graves occupèrent l'Assemblée; la trahison de Dumouriez, la réorganisation de son armée en désordre, et les succès rapides des insurgés de la Vendée, qui, après plusieurs envahissements dans les départements voisins, tels que ceux des Deux-Sèvres, de la Mayenne et de la Loire, s'étaient hasardés, avec une armée de quarante mille fanatiques, à mettre le siége devant la ville de Nantes.

Le grand nombre d'émigrés et d'agents de l'étranger qui tourmentaient Paris, occasionnèrent des mesures rigoureuses sur les passe-ports et les cartes de civisme; et pour la seconde fois, le 28 mars, pendant la nuit, furent faites dans toutes les maisons de Paris des *visites domiciliaires*. Plus de cinq cents personnes, dites émigrées, furent arrêtées pendant cette visite nocturne. Le 29 du même mois il fut décrété que chaque propriétaire placerait à la porte de sa maison un tableau où seraient inscrits les prénoms, noms et qualités de ceux qui l'habitaient, et qu'à chaque mutation d'habitants la liste serait renouvelée. On prit des mesures relatives à la liberté de la presse, et la peine de mort fut décrétée contre ceux qui provoqueraient au meurtre ou à la violation des propriétés. Duhem et Marat s'élevèrent fortement contre ce décret et contre celui qui réservait la même peine à ceux qui composeraient ou imprimeraient des écrits tendant au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la représentation nationale. Dans la séance du 6 avril, il est décrété que tous les membres de la famille des Bourbons seraient mis en état d'arrestation, et le 7 qu'ils seront détenus à Marseille. Le lendemain on reçut une lettre du général Custine qui annonçait que Mayence était cernée par une armée de trente mille hommes; ce général offrait sa démission que la Convention n'accepta point.

A cette époque fut créé le premier comité de salut public qui succéda au conseil exécutif provisoire qui avait fonctionné depuis l'exécution de Louis XVI. Il était composé de Barrère, Cambon, Guyton-Morveau, Treilhard, Lacroix, Bernier, Delmas, Lindet. Il était investi d'une sorte de dictature.

Les factions semblaient éteintes dans la Convention; elles n'étaient qu'assoupies. Voici ce qui les réveilla. Dans la séance du 10 avril, Pétion dénonça

une adresse de la section de la Halle-aux-Blés. Suivant cette adresse la majorité de la Convention était corrompue. Les signataires sommaient, pour la dernière fois, la partie des députés qui siégeaient à la montagne, de déclarer si elle était capable de sauver la patrie; sinon, disaient-ils, nous la sauverons Ils demandaient un décret d'accusation contre Roland et la destitution de plusieurs fonctionnaires et employés. Les auteurs de cette adresse assuraient au surplus que les vœux qu'ils exprimaient étaient ceux de *tous les citoyens de Paris et même de la France.* Pétion s'éleva fortement contre l'insolence de cette adresse, et Danton l'interrompit en demandant pour elle *la mention honorable.* Il fut imité par quelques députés qui ne craignirent pas, par leur adhésion, de s'avouer les complices de cette manœuvre. Danton, comme à son ordinaire, se jeta dans des généralités; Fonfrède répliqua; Robespierre vint ensuite, et, dans un discours qui dura deux heures, dénonça les députés de la Gironde. Vergniaud se présenta pour les défendre; il s'en acquitta avec énergie et talent : il ne laissa échapper aucune des accusations de Robespierre sans y répondre victorieusement.

La séance du 12 avril eut aussi ses orages. La discussion de la veille fut reprise. Guadet répondit à toutes les accusations que Robespierre avait portées contre lui; mais, cédant à l'impétuosité de son caractère, il ne mit pas assez de mesure dans son discours. Il revint sur le chapitre de Marat, et donna lecture d'une adresse des jacobins de Paris, signée par cet homme, dans laquelle on prêchait la dissolution de la Convention, et où l'on appelait les poignards sur la tête d'une grande partie de ses membres. Après cette lecture, le décret d'accusation fut demandé contre Marat. Danton se présente pour le défendre ; il dit que Marat est accusé par ceux-là même qu'il accuse ; qu'il faut un rapport pour examiner lequel des deux partis est fondé dans son accusation ; et, pour changer l'objet de la discussion, et prouver qu'il n'était pas ou qu'il n'était plus de la faction d'Orléans, il proposa de décréter Philippe d'Orléans, surnommé *Égalité,* et de le faire juger par un tribunal révolutionnaire qui serait établi à Marseille. Cette proposition n'eut pas de suite. Fonfrède revient à Marat. « En supposant, dit-il, que ses accusateurs fussent « coupables eux-mêmes, le délit qu'il a commis n'en serait pas moins réel. » Il appuie le décret d'accusation. Marat monte à la tribune : Il ne connaît point l'écrit en question ; il l'a signé, comme président, sans l'avoir lu : il ajoute qu'au surplus il en avouait les principes, lesquels étaient *conformes à ses opinions.* Marat, voyant la majorité disposée à prononcer le décret d'accusation, se radoucit et supplie l'Assemblée, au nom de la tranquillité publique, qui pourrait être troublée par cette mesure rigoureuse, de se montrer plus modérée. « Je demande, dit-il, à aller aux Jacobins, accompagné de deux gendarmes, *pour y prêcher la paix.* » Le décret d'accusation allait être mis aux voix, lorsqu'on demanda qu'il fût porté par un appel nominal. On procédait à cet appel, souvent interrompu par les cris de la montagne, lorsqu'on proposa de mettre Marat en arrestation jusqu'au lendemain, et de charger le comité de législation de faire, à midi, un rapport sur tous les griefs qui lui étaient imputés. Cette proposition fut adoptée, et l'on décida que Marat serait renfermé à l'Abbaye.

Le 13 avril, le comité de législation fit son rapport, et proposa le décret

suivant : « La Convention accuse Marat, l'un de ses membres, devant le tri-« bunal criminel extraordinaire, comme prévenu d'avoir provoqué, 1° le pil-« lage et le meurtre ; 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple ; « 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention : ordonne qu'il sera « traduit devant ce tribunal pour y être jugé conformément à la loi. » Les pièces justificatives de cette accusation consistent dans des passages extraits du journal de Marat.

Après ce rapport, on donna lecture de l'adresse des Jacobins, signée Marat. Cette adresse fut applaudie, à plusieurs reprises, par les habitués des tribunes et par une soixantaine de députés siégeant à la montagne; on vit même ces derniers se précipiter vers le bureau pour la signer et en avouer les principes. La majorité de l'Assemblée, restée calme, rendit un décret qui ordonne que cette pièce, revêtue de ses nouvelles signatures, sera envoyée aux départements et aux armées. Le rapport est lu; personne ne se présente pour défendre Marat. On demande seulement l'impression et l'ajournement du rapport. La majorité refusa d'accéder à cette demande. Dans la même séance du 13 avril, Marat adressa une lettre à la Convention, où loin de se justifier, il accuse les députés de la Gironde de trahison, de conspiration, en demandant qu'ils soient exclus de cette assemblée. On procéda immédiatement et sans discussion à l'appel nominal. Le décret contre Marat, proposé par le comité de législation, fut adopté.

Marat ne fut point arrêté, il ne se brûla point la cervelle, comme, en pareil cas, dans la séance du 25 septembre précédent, il en avait annoncé l'intention; il se cacha et continua de publier son journal; mais les conspirateurs, qui avaient besoin de cet homme et de ses fureurs, s'agitèrent bientôt, suscitèrent des troubles, et, pour faire croire que du sort de ce député dépendaient les destinées de la République, ils travaillèrent à faire naître une disette factice. Dès le matin du 13 avril, elle commença à se faire sentir : les boutiques des boulangers étaient assiégées par une foule dont les inquiétudes augmentaient le mal. Cette calamité inattendue fut l'objet des discussions de la Convention nationale et du conseil de la commune, et le directoire du département de Paris, dans la séance du 18 avril, vint proposer, pour la première fois, la fixation du *maximum* du prix des grains et des farines.

Pendant que la Convention s'occupait des moyens de faire cesser cette disette factice, les conspirateurs lancèrent une nouvelle pomme de discorde. Le 15 avril, parut à la barre de l'Assemblée une députation que présidait Pache, maire de Paris. Cette députation portait une adresse à laquelle trente-cinq sections de cette ville, disait-elle, avaient adhéré; le maire en donne lecture. Elle contenait la demande d'expulser, du sein de la Convention, *vingt-deux députés,* indignes de l'être, porte l'adresse; de plus la demande de l'envoi de cette adresse à tous les départements, afin que lorsque la majorité du peuple y aura donné son adhésion, ces *mandataires infidèles* soient rappelés. Voici les noms de ces *vingt-deux représentants* frappés de proscription par les prétendues sections de Paris : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Doulcet-Pontécoulant, Lanthenas, Valazé, Chambon, Gorsas, Fauchet, Pétion, Lasource, Lanjuinais, Hardi, Lehardi, Louvet, Valadi. La lecture de cette adresse et des noms des

proscrits fut applaudie avec transport par les tribunes aux gages de la faction ; mais les hommes attachés sincèrement à leur patrie en furent consternés ; ils y virent une première attaque contre la Convention qui devait être suivie de plusieurs autres ; et le dessein formé de décimer et de dissoudre cette assemblée, d'anéantir les principes qui devaient consolider la République, en excluant les membres qui, par leur talent, leur expérience et leur courage, étaient les plus capables de la défendre.

Pache ayant achevé la lecture de sa pétition, Boyer-Fonfrède prit la parole : « *Je regrette,* dit-il, *de n'être pas au nombre de ceux sur lesquels la municipalité de Paris appelle les poignards!* » L'assemblée presque entière se lève et crie : *Tous, tous !* Lorsque Pache quitta la tribune, Penières courut à lui : *N'avez-vous pas encore,* lui dit-il, *une petite place pour moi? Il y aurait cent écus pour vous.* Dans la séance du lendemain, Lasource dit : « Je re- « mercie les pétitionnaires d'avoir préféré la voie de la calomnie au son du « tocsin ; je les remercie d'avoir changé la conspiration du 10 mars, dirigée « contre notre vie, en un système de diffamation contre notre honneur ; mais « ce tribut de reconnaissance paraîtrait mérité, si l'on ne savait qu'on n'a « recours aux libelles que quand on ne peut exciter des séditions. »

Les conspirateurs poursuivaient l'exécution de leur plan. Le 18 avril, Chaumette, procureur de la commune, déclama contre la majorité de la Convention, invita tous les membres du conseil municipal à se réunir pour sauver le peuple, rappela la conduite du conseil du 10 août et le serment qui fut prêté dans cette enceinte. « Le temps est arrivé, ajouta-t-il, de renouveler ce ser- « ment sacré d'être tous unis et de mourir tous à notre poste avant qu'on « ait porté atteinte aux droits de l'homme ; jurons-le donc ; jurons union, « fraternité, protection mutuelle avec les sections, les sociétés patriotiques et « tout le peuple de Paris. » A l'instant tous les membres du conseil se lèvent et s'écrient unanimement : *Nous le jurons.*

Chaumette, agent d'une faction de l'extérieur, un des plus dissimulés, des plus dangereux ennemis de la République, demanda de plus *que le conseil se déclarât en état de révolution,* et restât dans cet état tant que les subsistances ne seraient point assurées, et que le conseil déclarât qu'il se croira frappé, *lorsqu'un de ses membres sera frappé pour ses opinions.* Le procureur de la commune voulait ainsi former une ligue en faveur de Marat. Chaumette, après avoir, pendant la journée, joué, au conseil de la commune, son rôle de conspirateur menaçant, de patriote irrité, allait passer la soirée chez des contre-révolutionnaires titrés, et riait avec eux des farces qu'il représentait chaque jour. *Vous n'en faites pas encore assez,* lui disait-on, *il faut que les mesures révolutionnaires débordent.*

La Convention, dans sa séance du 19 avril, manda la commune à sa barre, improuva la pétition prétendue admise par les sections de Paris, pétition que cette commune avait eu l'intention de faire imprimer au nombre de douze mille exemplaires. Cette séance fut très-orageuse. Marat, dans un numéro de son journal, avait annoncé le jour où il se présenterait au tribunal révolutionnaire pour y être jugé. Ce jour était le 24 avril. Il entre, escorté d'une troupe nombreuse et menaçante, et dit : « Citoyens, ce n'est point un cou- « pable qui paraît devant vous ; c'est l'ami du peuple, l'apôtre et le martyr

« de la liberté; ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigants qui ont porté « le décret d'accusation contre moi. » Après avoir fait l'apologie de sa conduite et de ses opinions, Marat, que son escorte rendait respectable, fut acquitté par le tribunal. Alors il dit à ceux qui l'accompagnaient : *Citoyens, le sort des conspirateurs est dans vos mains; protégez l'innocent, punissez le coupable, et la patrie sera sauvée.* Ainsi il érigeait la foule qui l'entourait en juge et en exécutrice de ses propres jugements. Une couronne fut alors posée sur la tête de Marat; ses satellites le placèrent sur leurs épaules. Des hommes, qui ressemblaient plus à des brigands qu'à des citoyens de Paris, formèrent le cortége, se mirent en marche, précédés par des officiers municipaux décorés de leurs écharpes, et se dirigèrent vers la Convention aux cris de *vive Marat ! à la guillotine les girondins !* Cette marche triomphale entra tumultueusement dans la salle. Malheureusement, la séance venait d'être levée, et Marat ne trouva qu'un très-petit nombre de députés qui pussent être témoins de sa gloire. Cependant, porté à la tribune, il y parla de son succès, et appela la vengeance du peuple sur la tête de ses ennemis. Le lendemain, 25 avril, Marat crut qu'il serait plus heureux à la société des Jacobins; il s'y rendit. L'affluence que sa présence y avait attiré devint funeste. Une des vastes tribunes de cette société s'écroula, et plusieurs personnes furent blessées; cet accident troubla la cérémonie de son ovation.

Marat et ses fureurs servaient à la faction occulte qui le dirigeait, comme, dans une guerre d'extermination, servent les brûlots, le feu grégeois, les fusées à la Congrève. Il n'était qu'un instrument de dissolution, qu'une machine de ruine et de mort. Marat était né Suisse, et sujet du roi de Prusse.

Deux systèmes d'attaque contre la Convention nationale furent conçus et poursuivis en même temps par les ennemis de la liberté française. Le premier, dont l'exécution était hasardeuse, consistait à détruire brusquement le gouvernement républicain, et à massacrer, sans exception, tous ses membres. Il fut tenté dans les journées du 25 février, du 10 mars, du 1er mai : ce plan était inexécutable et atroce. Le second plan se trouvait, à plusieurs égards, contraire au premier; mais il tendait au même but, et devait l'atteindre par des voies longues, détournées et plus sûres. Il consistait à resserrer le pouvoir entre les mains de quelques membres de la Convention, les plus passionnés, par conséquent les plus susceptibles de commettre des fautes, les plus propres à se laisser entraîner dans des piéges. Après que ce groupe de députés aurait plus ou moins abusé de ce pouvoir, il devait être concentré dans les mains d'un seul individu qu'on aurait corrompu ou détruit bien plus facilement qu'une assemblée de sept cent cinquante personnes

Le premier plan ayant plusieurs fois échoué, on se borna au second. On espérait beaucoup des membres les plus exagérés, les plus violents; moins nombreux dans l'Assemblée, ils n'avaient qu'une faible influence sur ses délibérations, et devenaient inutiles aux projets. Il fallait donc nécessairement les fortifier, faire passer de leur côté la majorité, en diminuant le nombre de ceux qui la composaient; il fallait convertir cette majorité en minorité. On calcula, d'après les appels nominaux, de quel nombre les députés de la majorité excédaient ceux de la minorité. On estima qu'en retranchant de cette majorité une centaine des membres les plus influents, en les arrachant du sein

de la Convention par la mort ou la prison, on se rendrait maître du champ de bataille; que le reste des opposants, frappés de terreur, réduits au silence, se rangeraient du côté des plus forts, et qu'ainsi la minorité deviendrait la majorité.

Le 1er mai 1793, environ deux cents femmes, qui se disaient venues de Versailles, se présentent à la barre, avec un écriteau portant ces mots : *Nous demandons une taxe sur les grains.* Quarante individus, se disant députés par le faubourg Saint-Antoine, paraissent aussi à la barre de la Convention; huit mille hommes les accompagnent et entourent la salle des séances. Un d'eux lit une pétition dont voici l'analyse : « Nous venons vous dire des vé-« rités dures : les républicains ne connaissent points de ménagements. » Le reste de la pétition répondait parfaitement à ce début : « *Qu'avez-vous fait* « depuis que vous êtes réunis? Les volontaires manquent de tout; leurs « femmes et leurs enfants sont dénués de subsistances. Depuis longtemps vous « nous promettez le *maximum* du prix de toutes les denrées : toujours pro-« mettre et ne jamais tenir. » L'orateur propose un mode de recrutement qu'il dit être adopté par les sections de Paris; et après cette lecture, il ajoute que huit mille hommes l'accompagnent et sont prêts à partir pour la Vendée; mais qu'ils ne s'éloigneront pas sans avoir obtenu ce qu'ils demandent. Cette pétition menaçante jeta le trouble dans l'Assemblée et fut suivie d'une longue discussion. Bientôt de nouveaux pétitionnaires du même faubourg se présentèrent à la barre pour désavouer ce que la pétition contenait d'inconvenant. C'était contre leur gré qu'on y avait inséré des expressions impérieuses et outrageantes; « loin de vouloir dissoudre la Convention comme on a paru le craindre, loin de la menacer, nous la défendrons, disent-ils, et lui ferons un rempart de nos corps. » C'est par ces moyens frauduleux que les conspirateurs, pour fortifier leurs complots, dénaturaient les sentiments des Parisiens dont ils se disaient les interprètes.

Si l'on excepte les mouvements des 6, 7 et 8 mai, mouvements sans conséquence, occasionnés par le recrutement, la plus grande partie de ce mois fut assez calme; cependant les conspirateurs ourdissaient alors de nouvelles trames. Danton, Robespierre, Pache, etc., tenaient à Charenton des conciliabules secrets, et y arrêtèrent le plan d'une attaque contre la majorité de la Convention. On y discuta, dit-on, la proposition de relever le trône des Bourbons et d'y placer le fils de Louis XVI; mais il paraît qu'elle n'eut pas de suite. Une réunion d'autres conspirateurs, composée de Desfieux, Proly, Péreyra, Dubuisson, des deux frères Frey, de Gusman, etc., presque tous étrangers et tous agents des puissances ennemies, avaient résolu de tuer brusquement et sans distinction tous les membres de la Convention; mais cette réunion n'avait pas assez de prépondérance politique pour obtenir des succès. L'autre réunion, composée d'hommes connus, de fonctionnaires publics, de députés, plus influents, plus habiles, devait exercer plus d'empire sur les esprits.

Le 13 mai, la commune de Paris arrêta que, le 16 de ce mois, à dix heures du matin, il serait tenu, dans la salle de l'Évêché, une assemblée composée des quarante-huit présidents des sections et des quarante-huit commissaires choisis par les assemblées générales des sections parmi les membres composant les comités révolutionnaires. L'objet patent de cette réunion consistait

dans le dépôt et la discussion des *listes de suspects* et de listes d'habitants qui, dans chaque section, jouissaient de la plus grande fortune. De cette assemblée de présidents, de commissaires révolutionnaires, sortit un petit nombre d'hommes dévoués aux conspirateurs, auxquels se joignit aussi le noyau d'agents de l'étranger dont je viens de parler; ils formèrent ensemble le *comité central d'insurrection*. Ce comité, entièrement composé d'étrangers ou de Français diffamés, qui tenait ses séances à l'Évêché, correspondait avec tous les comités révolutionnaires des sections de Paris, les inspirait, les dirigeait. Il se forma aussi, en même temps, une autre réunion qui tenait ses séances à la Mairie, et que présidait le maire de Paris, le fameux Pache.

Ces deux réunions, quoique animées par des motifs et des intérêts différents, s'accordaient pour opérer un changement dans la Convention; mais l'une voulait faire disparaître un certain nombre de députés qui la gênaient, et s'emparer du gouvernement; l'autre voulait entièrement détruire le gouvernement, afin de livrer la France aux ennemis. Les projets de ces deux factions sont révélés par leurs actes, et leur secret fut dévoilé par les événements qui suivirent. La faction de l'Évêché, ou le comité central d'insurrection, envoya dans la plupart des départements des émissaires chargés d'y annoncer que *la Convention était dissoute*, et que ses membres avaient péri. Dans les sociétés ou les sections de Paris, ses émissaires faisaient des propositions tendant au même but.

Dans le comité révolutionnaire de la section du Temple, le soir du 19 mai, un des émissaires du comité central proposa, « comme mesure de salut pu-« blic, de faire enlever, dans une nuit qui serait indiquée et à la même heure, « *trente-deux membres* de la Convention, et tous les citoyens suspects des sec-« tions, dont la liste serait remise par les comités révolutionnaires; qu'ils se-« raient tous conduits aux Carmes près le Luxembourg, et que là on les *ferait* « *disparaître du globe ;...* qu'on ferait passer tous ces individus pour émigrés, « et que, pour accréditer ce bruit, on avait une très-grande quantité de pièces « contre lesdits membres..., qui justifieront que la crainte d'être découverts les « avait fait émigrer. » Sept à huit membres du comité parlèrent en ce sens. Dans la séance de la mairie, tenue le 20 mai, les mêmes propositions furent faites. Quelques membres les combattirent; mais un d'eux se leva et dit : *Donnez-moi un pouvoir, et, armé de mon poignard, je servirai de bourreau.* Des membres indignés invitèrent le maire à ordonner à cet homme de se retirer. Plusieurs autres dirent qu'ils n'entendaient prendre aucune part à la proposition de la veille qui leur paraissait horrible; enfin le maire déclara que si l'on traitait encore ces matières il lèverait la séance.

Des émissaires du comité central d'insurrection, mal accueillis dans l'assemblée de la mairie, se portèrent au club des cordeliers. Là ils proposèrent des mesures plus violentes encore. Les uns demandaient une réunion de sans-culottes dans une place de Paris, pour de là porter une adresse à la Convention, avec injonction de ne point désemparer sans avoir obtenu l'objet de leur demande. Le fameux Varlet, un des émissaires, se présenta avec un arrêté en quinze articles, dans lesquels il demandait l'enlèvement des députés de la *plaine* (la majorité), celui des autres députés des Assemblées constituante et législative, l'enlèvement des nobles, des prêtres, des ro-

bins, etc., et leur extermination; la suppression entière des ministres, le licenciement de tous les officiers de nos armées.

Ces propositions de meurtres, de subversion, de désorganisation totale, se renouvelèrent dans diverses réunions, même à la mairie. Pache prit le parti de n'y plus tenir de séance; les conspirateurs se réunirent alors à l'assemblée tenue à l'évêché par les commissaires révolutionnaires des sections. Il serait trop long de rapporter en détail tous les projets destructeurs et atroces que des hommes sanguinaires mettaient en avant contre la majorité de la Convention nationale. Déjà tous les signes précurseurs d'une crise se manifestaient; les députés, entrant dans le lieu de leur séance, étaient menacés; des orateurs, montés sur des tréteaux, haranguaient la multitude et prêchaient le meurtre; des groupes, où l'on proposait les mesures les plus violentes, remplissaient les carrefours, obstruaient les rues, et l'on entendait aux portes de la Convention, les vendeurs du journal de Marat crier les titres de brochures insultantes à la représentation nationale. Dans la séance du 24 mai, une députation de la section de la Fraternité dénonça quelques parties de la conspiration.

Dans la nuit du 22 au 23, une légion étrangère, retenue, on ne sait par quel ordre, dans la ville de Saint-Denis, devait venir à Paris, et investir le château des Tuileries où siégeait alors la Convention; en même temps des assassins, introduits dans la salle des séances, devaient massacrer une partie ou la totalité des membres de cette assemblée. Le comité de salut public, instruit à minuit et demi de ce complot, parvint à le déjouer. Un membre de la commission des douze dit que cette commission avait connaissance de tous ces faits, et Genissieu fit, à ce propos, observer que la conduite du maire de Paris lui semblait peu digne de confiance. Il demande l'arrestation de tous ceux qui ont formé l'assemblée de l'Évêché. Cette proposition n'eut point de suite; Marat, avec sa tactique ordinaire, fit des dénonciations; on lui répondit, on lui prouva qu'il était un calomniateur : il lui suffisait d'avoir détourné l'effet de la motion. Le maire Pache, conformément au plan arrêté avec Danton et Robespierre dans les conciliabules de Charenton, voulait en effet la proscription des vingt-deux membres; mais il ne voulait pas seconder le plan des membres du comité central d'insurrection, c'est-à-dire des agents de l'étranger : il secondait une conspiration et s'opposait à l'autre; mais il ne le faisait qu'avec mollesse, s'aidait même de ses forces et ne la dénonçait, ne la contrariait que lorsqu'elle dépassait les bornes du plan concerté à Charenton.

L'Assemblée conservait encore une majorité saine et courageuse qui pouvait prendre d'utiles déterminations; mais les ministres exécutaient mal ou n'exécutaient pas ses décrets. Ils firent cependant arrêter quelques perturbateurs subalternes tels que Hébert, substitut du procureur de la commune, ainsi que le président de la section de la Cité, section très-dévouée aux conspirateurs étrangers; mais ces arrestations devinrent le prétexte de furieuses clameurs élevées contre la Convention, et les détenus furent bientôt relâchés par leurs complices. La confusion était extrême; les conspirateurs, par leurs menaces, par l'argent qu'ils répandirent alors avec profusion, avaient porté le désordre dans toutes les parties de l'administration; les membres des sociétés populaires, des sections de Paris, de la municipalité, se trouvaient en état de guerre contre la Convention nationale.

Dans la journée du 29 mai, vers les cinq heures du soir, le faubourg Saint-Antoine avait mis sous les armes huit à dix mille hommes sans trop savoir pourquoi : cette troupe céda aux instigations de ceux qui l'excitaient à marcher en armes vers la Convention. Pour déterminer les habitants de ce faubourg à cette expédition, on leur fit accroire que les sections de la Butte-des-Moulins, des Champs-Élysées et du Mail étaient au Palais-Royal en pleine insurrection, et qu'elles avaient arboré la cocarde blanche. D'autre part, on répandait le bruit que les faubourgs de Paris marchaient contre ces sections. La section de la Butte-des-Moulins, menacée d'une attaque prochaine, réunit tous ses moyens de défense, se renforça par quelques compagnies de la section du Mail, et se disposait à la plus vigoureuse résistance. La guerre civile commençait dans Paris. Des habitants allaient verser le sang de leurs concitoyens, lorsqu'une heureuse inspiration vint trahir l'espoir des agents de l'étranger et préserver Paris d'un déluge de maux. « Qu'allons-nous faire? « s'écrie un canonnier du faubourg, faire couler le sang de nos frères, parce « qu'un homme à écharpe les a accusés? Camarades, avant tout il faut s'as- « surer du fait. » La proposition paraît sensé. La troupe du faubourg envoie, à la section de la Butte-des-Moulins, une députation de trente personnes. Ce fut avec joie et surprise que cette députation, en entrant dans le lieu des séances de cette section, y vit tous les attributs de la liberté, et sur les chapeaux de ses membres la cocarde tricolore; elle vit qu'on l'avait trompée, et le déclara publiquement. Alors les membres de la députation et ceux de la section, qui, un moment auparavant, étaient prêts à s'entr'égorger, se jetèrent dans les bras les uns des autres, se promirent d'être à l'avenir en garde contre de pareilles impostures, et se jurèrent une amitié constante.

Dans les journées des dimanche et lundi 26 et 27, et dans les jours suivants, de nombreux attroupements de femmes armées conduites par une d'elles, nommée *Léon,* se répandirent dans les rues de Paris, excitant les hommes à s'armer et à les suivre, afin d'opérer une *sainte insurrection.* Ces femmes, au nombre de quatorze à quinze cents, se portèrent au lieu des séances de la Convention, firent beaucoup de bruit et ne parvinrent à entraîner aucun homme, ce qui fit dire alors que l'anarchie était tombée en quenouille. Elles recevaient chacune cinquante sous par jour.

La séance de lundi 27 mai fut extrêmement orageuse. Le maire de Paris vint démentir les rapports qu'il avait faits à la commission des douze. On demanda que Pache fût opposé à Pache, et sa lettre du jour aux rapports qu'il avait adressés à cette commission. Marat détourna l'objet de la discussion, en demandant que la commission des douze fût dissoute. Une députation de la section de la Cité vient appuyer la motion de Marat et demander la liberté de son président, ainsi que l'arrestation des membres de la commission des douze, et leur citation au tribunal révolutionnaire. Le président répond à l'orateur : « La Convention excuse l'égarement de votre jeunesse... » A ces mots, les cris de la montagne, auxquels répondent ceux des tribunes, interrompent le président. Le calme rétabli, il reprend : « Les représentants du peuple veulent bien vous donner quelques conseils. — Justice, répond un des pétitionnaires. — Vous demandez justice? je n'en parlais pas, parce qu'elle est dans le cœur de tous les membres de cette Assemblée.... Sachez que la vé-

ritable liberté ne consiste pas dans des mots, mais dans l'obéissance aux lois.» Robespierre veut parler pour demander l'élargissement des détenus; on lui objecte un décret qui s'oppose à ce qu'on discute sur l'objet d'une pétition en présence des pétitionnaires. Alors un tumulte épouvantable s'élève et se maintient pendant deux heures. Danton, dont la voix tonnante domine toutes les voix réunies, s'écrie : *Tant d'impudence commence à me lasser; nous résisterons.* La montagne se lève, en l'appuyant. Il développe ensuite son opinion et demande la liberté d'Hébert. « Il y a plus d'une heure et demie, dit le président, que le rapporteur de la commission des douze demande la parole sans pouvoir l'obtenir. » Alors on propose d'entendre le rapport de cette commission; mais Robespierre s'y oppose. Le rapporteur est prêt à faire son rapport; mais les cris de la montagne et des tribunes lui ferment la bouche. Les motions se croisent : on s'accuse, on se menace, on s'injurie. Le trouble est à son dernier période : le président se couvre.

Des députés annoncent qu'en entrant dans la salle, ils en ont trouvé les avenues remplies de troupes, qu'enfin la salle est assiégée. Marat se plaint de ce qu'on a fait venir de la force armée, et qu'ayant voulu savoir par quel ordre elle se trouvait dans ce lieu, le commandant a refusé de le satisfaire. Ce commandant, Raffet, est introduit à la barre. Il donne lecture des ordres qu'il a reçus du commandant général et du maire, ordres qui lui prescrivent de se porter auprès de la Convention, et d'y maintenir la tranquillité; il ajoute que Marat lui a demandé par quel ordre il était venu, et lui a fait cette demande en lui présentant le pistolet sur la poitrine. « Oui, dit Marat. — Comme je ne tremble jamais, a repris le commandant, et que je ne sais que remplir mon devoir, j'ai dit à Marat que cela ne le regardait pas; aussitôt il m'a mis en état d'arrestation. » La Convention, indignée de la conduite de Marat, renvoie le commandant à ses fonctions. Cette scène ouvre une nouvelle carrière au tumulte.

Le ministre de l'intérieur dit que les rapports faits à la Convention sont fort exagérés; qu'il n'y a point de complot, ni de conciliabules ténébreux, mais qu'il existe une assemblée, autorisée par le conseil général, dans laquelle, à la vérité, on a fait des *propositions horribles;* mais que le lendemain, le maire les a combattues et fait rejeter. Le ministre ne voit rien de dangereux dans l'état des esprits. Il parle de l'arrestation d'Hébert, substitut du procureur de la commune, et la présente comme la cause du mécontentement qui s'est manifesté; il s'étonne de ce que le journal d'Hébert qui, il est vrai, dit-il, ne respire pas une morale douce et persuasive, mais qui est dans les principes du patriotisme, ait motivé son arrestation. Guadet interrompt le ministre et demande la parole; on s'y oppose : il insiste. Alors le député Legendre s'élance sur lui, lui porte un coup de poing dans la poitrine et le renverse. Legendre est repoussé par les uns, protégé par les autres.... Le président se couvre. Le calme se rétablit, et le ministre reprend son discours : il cherche à bannir toute crainte de l'esprit des membres de l'Assemblée. « J'assure, dit-il, la « Convention qu'elle n'a aucun danger à courir. » Le maire donne à son tour de pareilles assurances.

Plusieurs députations des sections viennent demander la liberté d'Hébert et la suppression de la commission des douze. Enfin la violence triompha du droit. Cette commission fut supprimée et l'élargissement des détenus décrété.

Du moins, le président décida que la majorité avait voté dans ce sens. On lui contesta vivement cette décision. A plusieurs reprises, dans cette séance, on fit observer que des étrangers s'étaient introduits dans la salle et grossissaient le nombre des votants de la montagne. En effet, des pétitionnaires, en grande quantité, s'étaient placés de ce côté.

Dans la séance du mardi 28 mai, on proposa l'annulation du décret rendu à la fin de la séance du jour précédent. Lanjuinais dit qu'il n'existe pas de décret, que le vacarme effroyable que faisaient les tribunes avait empêché d'entendre la proposition, et qu'une multitude de pétitionnaires qui n'étaient pas députés avaient voté avec eux. *Si Lanjuinais continue,* s'écrie Legendre, *je déclare que je me porte à la tribune et que je le jette du haut en bas.* Ce commencement de la séance peut faire juger du reste. Des députations des sections de Paris viennent à la barre manifester des principes tout différents de ceux des pétitionnaires de la veille. Marat les interrompt fréquemment et les menace. Bientôt les députés siégeant à la montagne se portent contre les pétitionnaires. Les membres du côté opposé arrivent près de ceux-ci pour les défendre. C'est avec peine que le calme se rétablit. Les séances des 29 et 30 mai ne présentent rien de remarquable. Des pétitionnaires, les uns dans un sens, les autres dans un autre, occasionnent de vives discussions. On décréta que le député Gardien serait gardé à vue, et que les scellés seraient apposés sur ses papiers.

Le 31 mai, dès cinq heures du matin, on entend dans toutes les rues battre le rappel, le tocsin sonner dans tous les clochers de Paris; chaque citoyen se porte en armes à sa section; les barrières sont fermées. Ces mesures extraordinaires et alarmantes ne pouvant être justifiées que par des impostures, on répand les bruits que la ville de Valenciennes est prise, que plusieurs députés, accusés *par le peuple,* viennent de s'enfuir. En conséquence ceux qui crurent à ce dernier bruit envoyèrent des sentinelles au bureau de la poste aux chevaux et à celui de la poste aux lettres : la garde de tous les postes fut doublée. Dès six heures du matin les députés réveillés par ce mouvement, se rendirent à leur séance; on y remarqua ceux que l'on disait avoir pris la fuite ou prêts à fuir.

Le ministre de l'intérieur se rend aux Tuileries; le premier homme qu'il rencontre dans la cour est Danton. Il s'en étonne, et lui dit : « —Qu'est-ce donc que tout cela; ne pouvez-vous me l'apprendre? Qui remue les ressorts et que veut-on?—Bah ! dit Danton, ce ne sera rien; il faut les laisser briser quelques presses et les renvoyer avec cela. Le ministre réplique :—Ah ! Danton, je crains bien qu'on ne veuille briser autre chose que des presses. — Eh bien ! il faut y veiller; vous en avez les moyens bien plus que moi. »

Le maire de Paris est mandé à la barre de la Convention; il s'y rend : voici le résumé des éclaircissements qu'il fournit. Il a ordonné au commandant général de rassembler le plus de troupes de réserve qu'il lui serait possible; il s'est rendu, avec le ministre de l'intérieur, au comité de salut public, où il a rendu compte de la situation de Paris; il est retourné au conseil de la commune, alors en permanence, et là les commissaires de la majorité des sections, siégeant à l'Évêché, ont suspendu la municipalité; bientôt après cette municipalité a été rétablie. Le maire dit aussi qu'il a donné des ordres pour que le canon d'alarme ne fût point tiré. A dix heures du matin, le canon d'alarme se fit

entendre par ordre d'Henriot qui venait d'être nommé commandant provisoire.

Plusieurs députations des sections de Paris viennent protester de leur dévouement à la Convention nationale, et se plaindre de l'agitation que des factieux causaient dans Paris. Rabaut demande à parler au nom de la commission des douze; il est assailli par les plus violentes clameurs. Il reste à la tribune pendant une heure, y attend le calme qui ne se rétablit pas; enfin il demande à lire une seule pièce. Ses tentatives sont vaines; à chaque mot qu'il prononce, des cris effroyables couvrent sa voix. Les conspirateurs craignaient de voir leurs manœuvres dévoilées. Bientôt ils paraissent eux-mêmes à la barre, et, par l'organe d'un de leurs orateurs, ils étalent avec audace une partie de leurs projets, et en cachent les véritables motifs sous le prétexte banal du salut de la patrie. Ils accusent de conspiration ceux contre lesquels ils conspirent et dont ils demandent la tête; ils rassurent ceux qu'ils nomment les *bons députés,* qui, disent-ils, n'ont rien à craindre. Ils finissent par demander que les ouvriers qui sont sous les armes soient payés à raison de quarante sous par jour.

Guadet se lève et s'indigne de ce que le mouvement qui agite tout Paris s'est opéré sans que la Convention en soit informée; il demande l'ouverture des barrières, le rétablissement de la circulation des postes, et l'annulation de tous les actes émanés ou qui émaneront de la commune provisoire, dont il considère la suppression et le rétablissement successif comme le signal du renversement de toutes les autorités légitimes. Plusieurs orateurs parlent ensuite. Ceux qui se montrent favorables à la majorité de la Convention sont interrompus et hués par les tribunes, qui écoutent en silence et applaudissent ceux dont les discours sont conformes aux projets des séditieux. Les membres du département s'unissent à Robespierre pour demander le châtiment des vingt-deux députés girondins. C'est au milieu du plus grand tumulte et d'un grand nombre d'étrangers, introduits dans la salle à la faveur des députations, que la Convention décréta ou parut avoir décrété la suppression de la commission des douze, l'ordre d'apposer les scellés sur ses papiers, et la solde de quarante sous. Tels furent les seuls avantages que les conspirateurs retirèrent de la séance tumultueuse du 31 mai, levée à dix heures du soir.

Pendant la nuit du 31 mai au 1er juin, le comité central d'insurrection fit arrêter un grand nombre d'individus qui lui étaient suspects; il fit en vain chercher l'ex-ministre Roland; mais il ne coucha pas chez lui. Fâché de voir cette proie lui échapper, ce comité, peu d'heures après, fit arrêter madame Roland; elle fut conduite prisonnière à l'Abbaye. Dans la séance du 1er juin, une députation du comité d'insurrection, qui se qualifiait de *députation de toutes les autorités constituées du département de Paris,* parut à la barre de la Convention. Elle dit que *la colère du peuple* était à son comble, et que pour la calmer il lui fallait le sacrifice d'un plus grand nombre de victimes, et qu'au lieu des *vingt-deux* députés déjà désignés, il en voulait vingt-cinq. C'était la même liste de proscrits, corrigée et augmentée. A ces vingt-cinq proscrits, la députation demanda qu'on joignît encore les membres de la commission des douze, ce qui élevait le nombre des victimes à trente-sept. Marat voulut se donner ici les honneurs de la modération et de la clémence : « Je m'étonne, « dit-il, qu'on ait compris Dusaulx dans cette liste; c'est un vieillard que je

« ne crois pas capable d'être entré dans la faction ; je m'étonne aussi qu'on y « ait compris Lanthenas, que j'ai toujours regardé comme un pauvre d'esprit. « Pour Ducos, j'ignore pourquoi son nom s'y trouve ; il a eu quelquefois des « opinions erronées ; mais je crois ses intentions bonnes. »

Enfin, le 2 juin, jour fatal à la France, parut pour éclairer des crimes et ouvrir une carrière de malheurs et de convulsions politiques. Vers les onze heures du matin, le tocsin sonne, la générale bat, et le lieu des séances de la Convention se trouve investi par une foule de femmes qui insultent et maltraitent les députés qui se rendent à leur poste. A ces furies s'unissent bientôt des hommes, armés de bâtons et de piques, qui s'opposent constamment à ce qu'aucun député ne sorte. La révolte prend ensuite un caractère plus sérieux ; à ces forcenées, à ces hommes menaçants, viennent se joindre des troupes de volontaires destinés à l'armée de l'Ouest, troupes arrêtées dans leur marche et mises en réserve dans les environs de Paris, pour les employer au succès de la conspiration. Ces volontaires, arrivés près des Tuileries, y reçoivent la consigne expresse de ne laisser sortir personne. Bientôt ils sont postés si avant dans les avenues de la Convention, que les représentants du peuple se trouvent resserrés dans la salle de leur séance.

Henriot renvoie la garde ordinaire de la Convention, et fait consigner l'officier du poste. Les députés se présentent-ils pour sortir, ils sont repoussés à l'intérieur et même frappés ; on en voit quelques-uns rentrer avec leurs habits déchirés ; s'ils sont attirés aux fenêtres pour voir les dispositions hostiles faites au dehors, les volontaires les couchent en joue. Une armée d'ennemis assiége la représentation nationale. Lanjuinais monte à la tribune. « Depuis « trois jours, dit-il, mille désordres se commettent ; un pouvoir ambitieux « ranime les troubles que le premier jour il avait feint d'apaiser ; rien n'a « été respecté, pas même le secret des lettres. Un nouveau comité a usurpé « les fonctions du pouvoir exécutif. Plusieurs autres comités se sont mis à la « place des anciens. Les comités révolutionnaires continuent des fonctions « que vous avez déclaré ne point leur appartenir ; un commandant provi- « soire a été nommé contre la loi : une nouvelle scène se prépare, vous « l'aurez sous peu d'heures... Hier on vous a présenté une nouvelle liste de « proscription ; qu'avez-vous fait ? Vous l'avez envoyée à votre comité de « salut public... » A ces mots, des clameurs s'élèvent, l'orateur interrompu reçoit courageusement une bordée d'injures et de menaces. Legendre, homme inculte, violent et trompé par son ami Danton, se précipite à la tribune. « Lanjuinais, s'écrie-t-il avec l'accent de la fureur, je t'estimais, je te croyais « ami de la liberté ; tu trahis tes devoirs, je te méprise. » Legendre, à chaque membre de phrase, avec son bras tendu et son poing fermé, faisait un mouvement de haut en bas qui se dirigeait, sans l'atteindre, sur la tête de Lanjuinais, lequel, incliné sur le bord de la tribune, attendait avec résignation les coups dont il était menacé. Au bas de la tribune, une scène aussi violente se passait entre des députés d'opinion différente qui s'étaient avancés pour prendre la parole. Le tumulte était au comble quand le président se couvrit ; enfin le calme se rétablit. Lanjuinais, que les gestes expressifs de son collègue n'avaient point découragé, reprit son discours, et conclut en demandant la suppression des autorités révolutionnaires et du comité de l'É-

vêché. Après cette scène, arrive à la barre une menaçante députation. « Depuis quatre jours le *peuple* de Paris n'a pas quitté les armes, dit l'orateur; « les mandataires rient de son calme et de sa persévérance; les colonnes « de l'égalité sont ébranlées, le flambeau de la liberté pâlit, les contre-révolutionnaires lèvent la tête, la foudre gronde, elle est prête à les pulvériser, « les crimes des factieux de la Convention sont connus. Nous venons, *pour « la dernière fois,* vous les dénoncer. Décrétez, à l'instant, qu'ils sont indignes de la confiance publique; qu'ils soient mis en état d'arrestation : « nous répondrons d'eux sur nos têtes à leurs départements. Le peuple est « las de vous voir différer; sauvez-le, ou, nous vous le déclarons, il se sauvera lui-même. » De vifs applaudissements partent des tribunes. Le président répond à la députation, en lui rappelant le respect dû à la représentation nationale. « S'il existe des traîtres dans la Convention, dit-il, elle s'empressera de les punir. » Il invite la députation aux honneurs de la séance. Elle dédaigne cette faveur et se retire. L'Assemblée décrète que cette pétition sera renvoyée au comité de salut public.

Ce fut alors que Legendre, en s'adressant aux tribunes, cria : *Que les hommes sortent, qu'ils aillent sauver la patrie, et que les femmes restent.* Des membres annoncent que toutes les issues de la salle sont fermées, que des militaires présentent la baïonnette à ceux qui veulent sortir. Des habitués de la montagne disent que le fait est faux; mais l'abbé Simon, député, dit que rien n'est plus vrai; et, à cette occasion, il déclame contre la Convention, lui reproche sa conduite, fait l'apologie de l'insurrection présente. Des membres, même de la montagne, s'en indignent, l'accusent d'être vendu aux ennemis de la France. « Pitt et Cobourg, s'ils étaient à cette tribune, ne tiendraient pas un autre langage, » disent-ils. Barrère se présente à la tribune et fait, au nom du comité de salut public, un rapport depuis longtemps attendu. Il s'adresse à la générosité des députés girondins, à leur patriotisme, à leur conscience. « Je demande à tout Français, convaincu que son nom, ses discours peuvent être funestes à son pays, s'il ne se sacrifierait pas? Le comité n'a pas cru devoir obtempérer à l'arrestation demandée, parce qu'elle « a l'air d'une mesure pénale, afflictive, et nous n'avons pas de raison pour « la prononcer. » Le rapporteur propose à quelques-uns des membres de la Convention de suspendre eux-mêmes leurs pouvoirs et de se placer sous la sauvegarde de la nation française et de la force armée du département de Paris. Il propose en outre de procéder, séance tenante, à l'élection de plusieurs ministres. Marat, Billaud-Varennes, avides du sang des proscrits, s'élevèrent avec fureur contre ces propositions conciliatrices.

Les députés désignés par les divers pétitionnaires se montrèrent disposés à satisfaire au vœu du comité et à se sacrifier à la tranquillité publique. « Lorsqu'on met en balance un homme et la patrie, mon choix n'est pas douteux, dit Isnard; je me suspends, et ne demande d'autre garde que la « loyauté du peuple. » Lanthenas dit : « Si je puis emporter avec moi tous « nos maux, tous les germes de nos discordes, je me suspends de bon cœur. » Fauchet exprime le même sentiment par ces mots : « Jamais aucun sacrifice « ne me coûtera pour le bien de la patrie. » Barbaroux vient ensuite : « Si « mon sang est nécessaire à l'affermissement de la liberté, je demande qu'il

« soit versé ; si mon honneur est nécessaire à la même cause, qu'on me l'en-« lève, la postérité me rendra justice... » Barbaroux expose ensuite le tableau des services qu'il a rendus à la liberté, à la patrie. « Où sont mes accusa-teurs? » dit-il : alors une partie des députés de la montagne et des tribunes s'écrient : *Nous tous !* Chabot ajoute : « C'est moi qui suis ton accusateur, je prouverai que tu es un traître, un scélérat. » Barbaroux dédaigna ces cris de fureur; il continua à protester de son entier dévouement : « Faut-il ma vie « pour le salut public? qu'un décret soit rendu, et je suis prêt à mourir... » Alors trois ou quatre membres de la montagne s'écrièrent : *Aux voix le décret !* Cette saillie atroce fit frémir l'Assemblée. Dusaulx, ce vieillard respectable à plusieurs titres, s'écria : « Que ma patrie triomphe, et je suis satis-« fait; je me suspends. » Quelques députés de la montagne s'écrient qu'ils n'acceptent pas sa démission.

A cette scène, où les membres de la même Assemblée montrèrent des caractères si opposés, en succéda une autre très-différente. Alors se renouvellent les plaintes déjà faites par plusieurs membres, sur l'état de siége où se trouve la représentation nationale et sur le défaut de liberté de ses membres. On ne peut, sans danger, ni entrer dans la salle ni en sortir. Le président fait venir un officier de garde auquel il donne l'ordre de lever cette consigne : cet ordre n'est point exécuté. Lanjuinais, indigné, brave les dangers, monte à la tribune : « Si jusqu'alors, dit-il, j'ai montré quelque cou-« rage, je l'ai puisé dans l'ardent amour qui m'anime pour la patrie et la « liberté ; je serai fidèle à ces mêmes sentiments jusqu'au dernier souffle de « ma vie ; ainsi n'attendez pas de moi ni suspension, ni démission momen-« tanée; n'attendez aucun sacrifice ; je ne suis pas libre pour en faire ; et « vous ne l'êtes pas vous-mêmes pour en accepter. » Il somme la Convention outragée de faire un acte de vigueur, de mettre hors la loi les factieux qui la violentent, et de sauver la République que la guerre civile et la dictature menacent à la fois. Puis, répondant aux ignobles injures que Chabot venait d'adresser à Barbaroux, dans le moment où celui-ci, inspiré par un noble et sublime sentiment, protestait de son dévouement à la patrie, il s'écrie : « Lorsque les prêtres de l'antiquité conduisaient les victimes à l'autel, ils les « ornaient de fleurs et ne les insultaient pas. »

Ce discours, fort applaudi par la majorité de la Convention, souvent interrompu par les huées des tribunes, releva les courages et produisit sur une partie des députés qui siégeaient à la montagne une forte impression. Les membres de cette partie de l'Assemblée parurent divisés d'opinions; les uns reprochèrent aux autres leurs iniquités, leurs attentats; Cambon les accusa d'être avides de sang et indifférents pour tout ce qui pouvait sauver la patrie. Marat désapprouva la mesure proposée par le comité de salut public, parce qu'elle tendait, dit-il, à donner aux accusés les honneurs d'un généreux dévouement; il finit, en demandant sa propre suspension et la détention provisoire des accusés, en exceptant néanmoins Ducos, Lanthenas et Dusaulx, et en remplaçant ces noms par ceux de Dufriche-Valazé et Defermon. Plusieurs députés sollicitent l'honneur d'être compris dans la liste des accusés. Marat ajoute : « Dès l'instant que le décret de détention sera prononcé, je donne « ma démission. »

Des députés en grand nombre se plaignent de nouveau de ce qu'ils ne peuvent sortir de la salle, et demandent au président de faire cesser cet emprisonnement. Delacroix, après s'être violemment débattu contre les sentinelles placées à la porte, monte à la tribune et dit avec émotion : « Nous avons fait serment « de vivre et de mourir libres, eh bien ! il faut accomplir ce serment. Je déclare « à la France que la Convention n'est pas libre, et que le lieu de ses séances « est assiégé. » « Ce n'est point à des esclaves à faire des lois, dit Barrère, et la « France entière repousserait celles qui seraient données au milieu des baïonnettes, et de quelles baïonnettes encore ! je m'adresse au peuple ; il est « trompé. La tyrannie qui nous assiége ici est celle d'un comité composé « d'hommes suspects, d'étrangers... Je demande que nous, qui avons fondé « la République le 21 septembre, suspendions notre séance ; et si un grand « malheur arrivait, si l'un de nous était attaqué, je demande que le temple « des lois soit fermé, et que nous courions sur la place publique au milieu du « peuple qui, j'en suis sûr, nous défendra. »

Delacroix, pour la seconde fois, demande qu'on ordonne à la force armée de se retirer ; que le décret soit notifié aux commandants des postes ; que le commandant général soit mandé à la barre. Quelques députés demandent la tête de celui qui a donné la consigne. Cette dernière proposition, d'abord appuyée, est bientôt détournée. Les commandants des postes se présentent, et annoncent qu'eux-mêmes sont consignés. Danton fait entendre sa voix de Stentor : « Il y a des scélérats sans doute parmi ceux qui violent la sûreté de la re- « présentation nationale, dit-il ; je serai celui qui montrerai le plus d'audace « pour réprimer les excès de la démagogie, ou plutôt les mouvements excités « par l'aristocratie. Hier on devait venir s'emparer du comité de salut public, « où se trouvaient deux ministres menacés. Je jurai de me placer, un pisto- « let à la main, à la porte de ce comité ; il ne fut point attaqué. Chargez le « comité de salut public de découvrir cette nouvelle trame ; je vous réponds « que les coupables seront punis. » Boissy d'Anglas, les habits déchirés, insulté, violenté, à la porte de la salle, par les factionnaires, fait entendre de nouvelles plaintes sur l'état de captivité que subit la Convention. Plusieurs autres viennent offrir de nouveaux témoignages de pareilles violences. Bazire dit que des complots infâmes sont tramés ; on accuse les fonctionnaires qui ne sont pas à leur poste d'en être les auteurs ; il reproduit la proposition de Barrère, qui aussitôt monte à la tribune, et une seconde fois l'expose en ces termes : « Nous perdons notre temps. Je demande que vous fermiez le temple des lois, et que nous allions au milieu du peuple. » Un mouvement simultané s'opère dans l'Assemblée, et sans délibérer, elle se lève et se dispose à sortir du lieu des séances. Le président, Hérault de Séchelles, se couvre en signe de détresse, et marche le premier. Les membres, deux à deux, le suivent la tête découverte. Le président, arrivé au premier poste, ordonne aux factionnaires de laisser sortir la représentation nationale ; ils obéissent, se rangent en haie et portent les armes. Descendus dans la cour, le président et la Convention aperçoivent des troupes armées et plusieurs canons placés en face du vestibule.

Il est certain que les troupes commandées par Henriot, qui entouraient le château des Tuileries et qui pénétrèrent même dans son intérieur, s'opposaient

à ce que les députés sortissent, les violentaient, couchaient en joue ceux qui se montraient aux fenêtres de ce château. Il est certain, dis-je, que ces troupes au nombre de quatre ou cinq mille, composées de volontaires retenus à Paris, et de vagabonds soudoyés, dont chaque individu reçut ostensiblement un billet de cent sous, présentaient tout ce que la commune et le comité central d'insurrection avaient pu en recruter.

La Convention, arrivée dans la cour des Tuileries, s'avançait vers la porte qui s'ouvrait sur la place du Carrousel. La tête de la colonne s'aperçut bientôt que cette porte était défendue par plusieurs pièces de canon, et par des militaires, parmi lesquels figurait, à cheval, Henriot, commandant général provisoire. Hérault de Séchelles, président, voyant cet obstacle, demande que le passage soit libre; en même temps on crie : « Découvrez-vous, c'est le président de la Convention. » Henriot, en jurant, dit : « Je ne me découvrirai pas; je n'ai plus de ménagement à garder; ils m'ont manqué de parole; mais je ne les ménagerai pas. » Alors le président fait lecture du décret qui ordonne la levée des consignes. Henriot n'y répond que par des menaces : « La force armée, dit-il, ne se retirera que lorsque la Convention aura livré au peuple les députés dénoncés par la commune : personne ne sortira. » Le président, au nom de la loi, ordonne aux soldats d'arrêter ce rebelle; le député Delacroix prend son pistolet et en menace Henriot. Celui-ci fait reculer son cheval de quelques pas et crie : *Aux armes ! canonniers à vos pièces !* L'état-major à cheval fait un mouvement, les sabres sont tirés, un des cavaliers s'avance sur la colonne de la Convention, un individu l'arrête en saisissant la bride de son cheval; des fusiliers couchent en joue les députés. Des cris menaçants se font entendre.

Le président, convaincu qu'à cette porte le passage n'est pas libre, tourne à gauche, se porte vers une autre issue située au nord de la cour. Là, nouvelle sommation, nouvelle résistance. La colonne de la Convention se replie, revient sous le vestibule des Tuileries, descend dans le jardin et se dirige vers la porte située presqu'en face du Pont-Royal. Là, même demande, même refus; le président n'insiste pas, et conduit la Convention, en longeant la terrasse du côté de la Seine, jusqu'à la porte du Pont-Tournant, porte qui s'ouvre sur la place Louis XV. Les troupes qui s'y trouvent opposent leur consigne aux ordres du président, et refusent constamment le passage. Pendant qu'il harangue les officiers de ce poste pour en obtenir la liberté de sortir; pendant que la Convention attend près du grand bassin l'issue de cette démarche, on entend des cris et l'on voit arriver précipitamment Marat, escorté d'une cinquantaine d'hommes couverts de haillons, et qui semblent récemment échappés de Bicêtre. Marat, en approchant, s'écrie d'un ton impératif et menaçant : *Mandataires du peuple, je vous somme, en son nom, de vous rendre à votre poste et d'y reprendre vos fonctions.* Après avoir inutilement, de porte en porte, sollicité la liberté, et s'être bien convaincue qu'elle était prisonnière, la Convention, déconcertée et docile aux ordres de Marat, marchant entre deux haies de baïonnettes et de piques, rentra dans sa prison. A peine y est-elle parvenue que des volontaires s'emparent des avenues de la salle, et y détiennent de nouveau les députés. Alors Couthon dit : « L'Assemblée, par la « démarche qu'elle vient de faire, s'est enfin convaincue qu'*elle est parfaite-* « *ment libre.* » Après avoir émis cette assertion dérisoire, Couthon demande

que les vingt-deux députés dénoncés par la commune soient mis en état d'arrestation à l'Abbaye, ainsi que les membres du comité des douze. Il demande, conformément au vœu de Marat, qu'on en excepte Ducos, Lanthenas et Dusaulx, et qu'on adjoigne aux proscrits, Louvet, Valazé, et les ministres Clavières et Lebrun. Ces propositions excitent une vive opposition. Couthon en paraît effrayé, et cherche à calmer l'effervescence en faisant des amendements à sa proposition. Il demande que les députés dénoncés, à l'exception de Ducos, Lanthenas et Dusaulx, soient mis en état d'arrestation chez eux, et que ceux qui ont offert leur suspension aient la ville de Paris pour prison. Cette proposition, convertie en décret, est brusquement mise aux voix. Une grande majorité refuse de prendre part à la délibération; néanmoins, le président déclare que le décret est rendu.

Ces mots étaient à peine prononcés, qu'un grand nombre de députés vinrent au bureau réclamer et signèrent diverses déclarations portant qu'ils n'approuvent point ce décret et qu'ils n'ont point pris part à la délibération. Leurs protestations furent sans succès; aucune règle n'était observée, la violence présidait, et tous les actes de cette assemblée prisonnière se trouvaient frappés de nullité. Sur la motion d'un membre, qui observa que la suspension offerte volontairement par Isnard et Fauchet méritait certains égards, on demanda qu'ils ne fussent pas mis en état d'arrestation, mais qu'il leur fût seulement interdit de sortir de la ville de Paris, ce qui fut décrété.

Quelques heures avant que le décret fatal fût rendu, le comité révolutionnaire de la commune fit afficher, dans toutes les rues de Paris, un placard portant que *la patrie était sauvée*, et que *le bonheur des Français allait commencer*. Un individu, placé dans une tribune voisine de celle du président, se permettant d'élever la voix, eut l'impudence de dire : « Je suis député par le peuple entier du département de Paris, qui me charge de vous dire que le décret que vous venez de rendre a sauvé la patrie. » Après un siége de douze heures, la Convention, humiliée, épuisée par tant de secousses violentes, leva sa séance à dix heures du soir; mais les membres ne purent sortir que lorsque la consigne eut été levée : il fallut attendre qu'il plût à la commune de donner des ordres pour que la représentation nationale fût mise en liberté.

Dans la séance du 3 juin, le député Grégoire s'éleva avec courage contre les insultes, les outrages que la représentation nationale avait subis dans la séance de la veille, et demanda qu'il en fût fait mention dans le procès-verbal, afin que les départements pussent juger si cette Assemblée était libre lorsqu'elle a décrété l'arrestation de plusieurs de ses membres. Dans la même séance, on fit lecture d'une lettre que Lanjuinais, député proscrit, adressait à la Convention : « Je viens d'être mis en arrestation chez moi..... Je suis gardé par un gen- « darme. J'aurais pu fuir et me soustraire à l'oppression; mais loin de moi « cette pensée. Je lutterai contre mes calomniateurs avec le courage de l'in- « nocence. » Barbaroux, Vergniaud, écrivirent aussi pour avertir la Convention qu'ils étaient en arrestation chez eux et qu'ils se soumettaient au décret. Ces lettres furent renvoyées au comité de salut public. De ce succès des montagnards on peut dater l'ère sanglante de la *terreur*.

Les députés proscrits s'étaient aperçus et disaient quelquefois avec l'expression du doute, que leurs persécuteurs étaient vendus à des factions étrangères;

ils sentaient cette vérité, mais manquant de preuves ils se bornaient à exprimer leurs soupçons. Sûrs de leur innocence, ils l'auraient fait triompher devant des juges intègres; mais leurs juges étaient leurs accusateurs. Les Girondins méritaient par leurs talents, leur patriotisme sincère et leur généreux dévouement, la reconnaissance des amis de la révolution; et, par l'effet des manœuvres les plus criminelles, ils éprouvèrent la plus rigoureuse persécution, ils périrent misérablement. « Ils avaient voulu s'arrêter sur une pente redoutable et le char de la dictature les écrasait; ils avaient engagé une lutte à mort avec d'implacables adversaires, et ils avaient été vaincus. »

Les directeurs des troubles et leurs agents en France ne se bornèrent pas à produire des révoltes dans Paris, à dénaturer et avilir le gouvernement dont cette ville était le siége; dans plusieurs autres lieux et dans le même temps, ils allumèrent, ils attisèrent les feux de la guerre civile. Les armées des insurgés de la Vendée et autres départements voisins, secourues par l'Angleterre, renforcées de bataillons d'émigrés débarqués sur les côtes de la Bretagne, firent des progrès rapides et remportèrent des succès extraordinaires. Le 9 juin elles s'emparèrent de Saumur, et peu de jours après des villes de la Flèche et d'Angers.

L'armée du Nord, forcée de lever son camp de Famars, s'était repliée sur Sézanne et avait abandonné à leurs propres forces les places de Valenciennes, de Lille, du Quesnoy et de Maubeuge. A Lyon, la guerre civile était permanente : le département et la municipalité, fortifiés de leurs partisans respectifs, ne cessaient d'être aux prises. A cette époque, la fureur des deux partis redoubla, ils s'attaquèrent avec un nouvel acharnement, surtout dans la journée du 29 mai. Les partisans du département, attirés sur la place des Terreaux, y furent foudroyés par la mitraille de huit pièces de canon qui fit tomber plus de trois cents hommes. Cependant cet échec redoubla le courage de ceux qui l'éprouvèrent; ils firent le siége de la maison commune, et, après une attaque qui dura, sans interruption, depuis cinq jusqu'à huit heures du soir, ils s'en emparèrent ainsi que du maire et de Challier. L'anarchie avait triomphé à Paris, elle parut succomber dans Lyon.

D'autres mouvements coïncidèrent avec ceux de Lyon et de Paris. Vers les derniers jours de mai, un nommé Marc-Antoine Charrier, avocat, ex-membre de l'Assemblée constituante, demeurant à Mende, parvint avec des instructions et de l'argent, venus du dehors, à soulever environ deux mille paysans du département de la Lozère, et, avec cette force, à s'emparer des villes de Marvejols et de Mende. Cette levée de boucliers fut, dans la séance du 1er juin, dénoncée à la Convention qui prit des mesures pour en arrêter le progrès. Les départements voisins envoyèrent des forces contre les insurgés. Charrier obtint quelques avantages; mais bientôt il succomba sous le nombre de ses ennemis; il fut pris le 4 juin, avec son aide-de-camp Laporte, et conduit dans les prisons de Rodez. Le 7, il promit de déclarer ses complices et adhérents, et de faire des révélations importantes, si on lui accordait sa grâce. La Convention envoya des commissaires pour recevoir ses déclarations; mais il refusa de les faire lorsqu'il apprit que sa demande en grâce était rejetée. Ce malheureux, condamné à mort, subit son jugement le 14 juillet.

D'autre part et dans le même temps, les Espagnols attaquaient nos fron-

tières avec une énergie nouvelle, prenaient Elne, Argelès, assiégeaient Collioure, s'emparaient de Fort-les-Bains, menaçaient Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, et bombardaient Bellegarde. Ces diverses attaques eurent lieu pendant les derniers jours de mai et dans le commencement de juin. Dans le même temps aussi, le fameux général Paoli suscitait une insurrection dans l'île de Corse, et une grande partie des habitants de cette île se rangeaient sous ses drapeaux.

Après la journée du 2 juin, les dominateurs de la Convention ayant atteint leur but, et leur fureur étant assouvie, ils craignirent l'indignation et la vengeance des départements privés de leur représentation, et semblèrent effrayés de leur succès : on remarqua parmi eux cette stupeur qui suit ordinairement les grands attentats. Paris était paisible, les barrières de cette ville, fermées depuis le 31 mai, furent rouvertes le 4 juin ; mais des menées sourdes continuèrent pour affermir l'entreprise commencée. On arrêtait à la poste les journaux qui n'avaient pas applaudi à la journée du 2 juin, on décachetait les lettres : on craignait que la vérité ne pénétrât dans les départements ; les arrestations se multipliaient. Le comité central d'insurrection déclarait mauvais citoyens et traîtres à la patrie ceux qui recèleraient des députés décrétés d'accusation : un acte d'humanité était puni comme un crime. La commune de Paris arrêtait que les directeurs des messageries seraient tenus de rendre le prix de leur place aux voyageurs que des *cas imprévus* empêcheraient de partir : on prenait des précautions.

Deux décrets avaient ordonné au comité de salut public de faire, sous trois jours, un rapport sur les pièces qui constataient les délits des députés arrêtés; dans la séance du 5 juin, Fonfrède demanda l'exécution de ces décrets. On lui répondit par l'ordre du jour. Invité par la commune à faire son rapport sur les députés proscrits, le comité central annonce qu'il a nommé une commission pour recueillir toutes les pièces nécessaires au décret d'accusation qui doit être lancé contre ces membres *gangrenés*, et que bientôt on aura des preuves suffisantes pour faire prononcer contre eux les peines qu'ils méritent. Sur le réquisitoire de Chaumette, le conseil général arrête qu'il sera nommé une commission prise dans son sein, pour rédiger *les plaintes du peuple* contre les députés arrêtés, et par ce moyen accélérer le décret d'accusation.

Déjà plusieurs départements, indignés contre les violences de la journée du 2 juin, témoignaient leurs dispositions à punir la tyrannie exercée contre leurs représentants. C'est ce qui donna aux députés proscrits l'espoir d'y être accueillis et protégés, et celui de détruire l'ouvrage des perturbateurs, de rendre à la majorité de la Convention sa liberté, sa force légitime, sa dignité, et de délivrer la France du joug de l'anarchie qui pesait sur ses habitants et qui menaçait de les accabler. Quelques députés prirent donc le parti de s'échapper de Paris; les autres y attendirent leur sort. Buzot, qui ne s'était pas laissé prendre, et Barbaroux qui venait d'échapper à ses gendarmes, se rendirent à Caen : Gorsas s'unit à eux. Meillan et Duchâtel, partis dans la nuit du 5 au 6 juin, grossirent le nombre des fugitifs. Le 24 du mois, Louvet, parti avec sa femme, arriva dans Évreux, y rencontra Guadet qui, en une journée, avait fait vingt-deux lieues à pied. Pétion, échappé le 22 juin, et Lanjuinais le même jour avec le gendarme qui le gardait, arrivèrent à Caen ; les

uns y restèrent, d'autres cherchèrent ailleurs un asile. Brissot se dirigeait sur Lyon ; arrêté à Moulins, fait prisonnier dans cette ville, il fut, par décret du 17 juin, traduit à Paris et renfermé à l'Abbaye. Biroteau et Chasset arrivèrent sans danger à Lyon; mais s'apercevant que les chefs du plus modéré des deux partis qui divisaient cette ville, avaient des principes contraires à la liberté publique et des intentions différentes des leurs, ils s'en éloignèrent. Le 17 juin, sur la proposition de Thuriot, Barbaroux, qui s'était aussi rendu à Caen, fut décrété d'accusation. Les députés décrétés d'arrestation qui restèrent à Paris, tels que Vergniaud, Gensonné, Mainvielle, Valazé, etc., crurent qu'il était de leur devoir d'attendre la mort dans cette ville.

Quelle qu'ait été la part que prirent les députés fugitifs dans l'insurrection des départements dont nous allons parler, il est utile de remarquer que les premières opérations tendant à l'organiser étaient faites avant même leur arrivée dans le Calvados. Après leur réunion à Caen, huit départements, savoir cinq de la Bretagne et trois de la Normandie, étaient coalisés. On assure même qu'il a existé, aux archives de Bordeaux, des arrêtés de soixante-douze départements qui tous adhéraient au projet d'envoyer à Paris une force armée assez considérable pour délivrer la Convention des tyrans qui l'opprimaient. Les premières tentatives des insurgés effrayèrent ces oppresseurs et donnèrent des espérances aux opprimés. Tout se présenta d'abord sous un aspect favorable : des bataillons se formaient; une assemblée, composée des membres des autorités constituées de ces départements, qualifiée d'*Assemblée centrale de résistance à l'oppression,* discutait les mesures nécessaires, prenait des arrêtés et les faisait exécuter; ses séances étaient publiques, et un ouvrage périodique, intitulé *Bulletin des autorités constituées réunies à Caen,* rendait compte des discussions, des arrêtés, ainsi que des événements qui intéressaient la cause des insurgés. On voit, par ce bulletin, que cette assemblée tint ses séances depuis le 22 juin jusques et y compris le 14 juillet suivant, ce qui lui donne une existence de vingt-deux jours. Cette assemblée adressa *aux citoyens français* un écrit intitulé : *Déclaration que fait à la France entière l'Assemblée centrale des départements du Nord-Ouest, sur les motifs et l'objet de sa formation.* Cette pièce, rédigée par Louvet, était, par son énergie, propre à entraîner les esprits. Elle fut accompagnée de la proclamation suivante : « La force départementale qui s'achemine vers Paris ne « va pas chercher des ennemis pour les combattre, elle va fraterniser avec les « Parisiens; elle va imposer aux factieux par sa contenance ferme et tran- « quille; elle va raffermir la statue chancelante de la liberté. Citoyens, qui « verrez passer dans vos murs, dans vos hameaux, ces phalanges amies, fra- « ternisez avec elles; ne souffrez pas que des monstres altérés de sang s'é- « tablissent au milieu de vous à dessein de les arrêter dans leur marche; ne « souffrez pas que des attroupements se forment au son lugubre du tocsin : « confondus parmi nos ennemis, nous ne pourrions plus vous distinguer. »

Ce fut alors que Marie-Anne-Charlotte Corday d'Armans, jeune et belle personne, que la nature et son éducation semblaient destiner à faire le bonheur d'un époux; douée d'une imagination ardente, exaltée par les circonstances, profondément indignée contre la faction qui dominait la Convention et avait proscrit une partie de ses membres, conçut le projet audacieux d'un

attentat que la morale ne peut avouer (1). Dans sa pensée, l'exécution de ce projet était un acte héroïque, elle allait sauver sa patrie, et inscrire glorieusement son nom dans les pages de l'histoire. Munie d'une lettre de recommandation qu'elle avait obtenue de Barbaroux pour son ami Duperret, elle en adressa une à son père qu'elle mit à la poste au moment de son départ de Caen. Elle lui écrivait qu'à la réception de cette lettre, elle ne sera plus en France; qu'elle ne croyait pas qu'on pût de longtemps y vivre tranquille, et qu'elle le priait de ne faire aucune recherche, parce que personne ne savait encore où elle allait.

Elle part pour Paris, y arrive le 11 juillet, va voir Duperret, lui remet la lettre qui lui était adressée et l'engage à se rendre avec elle chez le ministre; il était absent : alors Duperret la conduisit à une séance de la Convention. Le 12 juillet elle écrivit à Marat, qui, malade depuis trois jours, ne paraissait plus aux séances; voici sa lettre : « Citoyen, j'arrive de Caen; votre amour « pour la patrie vous fait sans doute désirer de connaître les événements qui « ont eu lieu dans cette partie de la République; je me présenterai chez vous « vers une heure, ayez la bonté de m'y recevoir : je vous mettrai à même de « rendre un grand service à la France. » Le lendemain 13 juillet, elle se présenta chez Marat, et ne pouvant être admise, elle y laissa un billet ainsi conçu : « Avez-vous reçu ma lettre? Si vous l'avez reçue, je compte sur votre com- « plaisance : il suffit que je sois malheureuse pour avoir droit à votre atten- « tion. » Le soir du même jour, entre sept et huit heures, elle se rend en voiture chez Marat; elle entre, demande à lui parler sans témoins, des femmes de la maison s'opposent à ce qu'elle pénètre jusqu'à Marat qui se trouvait alors dans le bain. Au bruit de la demande et du refus, Marat appelle, et, informé de la présence de la jeune personne qui lui avait écrit le matin, il la fait introduire près de lui.

Charlotte Corday l'entretint d'abord de l'insurrection du Calvados, des proscrits et des administrateurs de Caen et d'Evreux. Marat, entendant prononcer les noms de ces derniers, dit que sous peu de jours il les ferait guillotiner. A ces mots Charlotte tire, de dessous sa robe, un long couteau qu'elle plonge tout entier dans le corps de Marat. On l'entend pousser des cris, on accourt; les voisins arrivent et arrêtent l'assassin qui se sauvait. Les médecins visitent le blessé et jugent la blessure mortelle; quoique le couteau l'eût percé de part et part, il vécut assez pour adresser à son ami Gusman ce billet écrit d'une main tremblante. « Les barbares, mon ami, ne m'ont pas voulu « laisser la douceur de mourir dans vos bras; j'emporte avec moi la conso- « lante idée que je resterai éternellement gravé dans votre cœur. Ce petit « présent, tout lugubre qu'il est, vous fera souvenir du meilleur de vos amis, « portez-le en mémoire de moi. A vous jusqu'à mon dernier soupir. MARAT. »

(1) Quelque excuse que l'on puisse tirer du caractère ignoble et atroce de Marat, quel que soit l'intérêt qu'inspirent les qualités du meurtrier, l'action de Charlotte Corday mérite le blâme sévère de l'historien. L'assassinat politique est toujours un assassinat, c'est-à-dire une usurpation de la part d'un individu faillible et sujet à la passion et à l'erreur, du droit social de punir. De tels actes compromettent le parti au profit duquel ils sont commis et tendent à éterniser la tyrannie en lui prêtant le caractère de l'héroïsme et du martyre. (*N. des éd.*)

Ce billet était enveloppé dans un morceau de taffetas noir. Gusman le porta sur soi jusqu'à sa mort.

La foule se réunit bientôt autour de la maison habitée par Marat, et des femmes d'une certaine classe vomissaient un torrent d'imprécations contre l'auteur du meurtre. Charlotte Corday, arrêtée et montée en voiture au bruit des malédictions et des menaces, est conduite dans la prison de l'Abbaye. Elle se déconcerta un peu lorsqu'elle entendit les clameurs, les expressions de la fureur populaire; mais bientôt elle témoigna son étonnement de voir ce peuple borner sa vengeance à des cris, à des paroles. Quatre membres du comité de police de Paris et quatre du comité de sûreté générale procédèrent à son interrogatoire. Voici les principales demandes et les réponses. Aux questions préliminaires, elle répondit : « Tous ces détails sont inutiles; c'est moi « qui ai tué Marat. — Qui vous a engagée, dit le président, à commettre cet « assassinat? — Ses crimes, répondit-elle. — Qu'entendez-vous par ses « crimes? — Les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, et ceux « qu'il préparait encore à la France. — Quels sont ceux qui vous ont porté « à commettre cet assassinat? — Personne; c'est moi seule qui en ai conçu « l'idée. — Que font à Caen les députés transfuges? — Ils font des chansons, « des proclamations pour rappeler le peuple à l'union, et attendent que l'a- « narchie cesse pour reprendre leur poste. — Que disent-ils de Robespierre « et de Danton? — Ils les regardent avec Marat comme les provocateurs de « la guerre civile. — Était-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous « alliez à confesse à Caen? — Je n'allais ni aux uns ni aux autres. — Quelles « étaient vos intentions en tuant Marat? — De faire cesser les troubles de « la France et de passer en Angleterre, si je n'eusse point été arrêtée. — « Y avait-il longtemps que vous aviez conçu ce projet? — Depuis l'affaire du « 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans « les journaux que vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui, « ajouta-t-elle, en élevant fortement la voix, j'ai tué un homme pour en « sauver cent mille, un scélérat pour sauver des innocents, une bête féroce « pour donner le repos à mon pays; j'étais républicaine avant la révolution, « et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — « J'entends par énergie le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt « particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie. — Combien sont- « ils de députés à Caen? — Ils sont seize. »

Elle ne montra, pendant sa procédure, ni faiblesse, ni affectation de courage, et souriait quand on lui parlait du supplice de la guillotine. Confrontée devant les témoins, elle a constamment répondu : « Votre témoignage est véritable; c'est moi qui ai tué Marat, je n'ai rien à répondre; le fait est vrai. »

Le 16 juillet, Charlotte Corday écrivit, des prisons de l'Abbaye, et de la chambre de Brissot, une lettre à Barbaroux sur les événements de son voyage à Paris. Elle commence cette lettre par des détails oiseux et même plaisants sur ses compagnons de voyage. « J'ignorais, dit-elle, que ces messieurs (les « juges) eussent interrogé les voyageurs, et je soutins n'en connaître aucun, « pour ne point leur donner le désagrément de s'expliquer; je suivais en « cela mon oracle Raynal, qui dit qu'on ne doit point la vérité à ses tyrans. « Vous connaissez l'âme ferme de Duperret; il leur a répondu l'exacte vé-

« rité, j'ai confirmé sa déposition par la mienne, il n'y a rien contre lui, « mais la fermeté est un crime... Sûre de son innocence et de celle de tout « le monde, je me décidai à l'exécution de mon projet. Le croiriez-vous ? « Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignorait mon existence; « mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à « offrir aux mânes de ce *grand homme*. Pardon, ô humains ! ce nom déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la « France par le feu de la guerre civile : maintenant, vive la paix! Grâce au « ciel, il n'était pas né Français. Je crois que l'on a imprimé les dernières « paroles de Marat, je doute qu'il en ait proféré; mais voilà les dernières « qu'il m'a dites. Après avoir écrit vos noms à tous, ceux des administrateurs « du Calvados qui sont à Évreux, il me dit pour me consoler que, dans peu « de jours, il vous ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots déci- « dèrent de son sort... Enfin j'ai considéré que tant de braves gens venant « pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auraient manqué, ou qui aurait « entraîné dans sa perte beaucoup de nos bons citoyens, il ne méritait pas « tant d'honneur; il suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai em- « ployé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir. *Tous les moyens sont « bons dans une pareille circonstance.* Je comptais, en partant de Caen, le « sacrifier à la cîme de la montagne; mais il n'allait plus à la Convention. « Je voudrais avoir conservé votre lettre, *on aurait mieux connu que je n'a- « vais pas de complice.* Enfin cela s'éclaircira. Nous sommes si bons répu- « blicains à Paris, que l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont « la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid « pour sauver son pays. Je m'attendais bien à mourir dans l'instant; des « hommes courageux, vraiment au-dessus de tout éloge, m'ont préservée de « la fureur bien excusable des malheureux que j'avais faits. Comme j'étais « vraiment de sang-froid, je souffris des cris de quelques femmes; mais qui « sauve sa patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte... Je vous prie, ci- « toyen, vous et vos collègues, de prendre la défense de mes parents et amis, « si on les inquiétait; je ne dis rien à mes chers amis aristocrates : je con- « serve leur souvenir dans mon cœur. Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et « j'ai fait voir avec quelle violence; mais il en est mille que j'aime encore « plus que je ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur sensible promet- « tent une vie bien orageuse; je prie ceux qui me regretteraient de le consi- « dérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Ély- « sées avec Brutus et quelques anciens..... Je passe mon temps à écrire des « chansons... »

Appelé le 16 juillet devant le tribunal, Charlotte Corday interrompit sa lettre, la montra au président en lui demandant la permission de l'achever. On lui donna du papier pour la continuer. A l'audience du 17, elle remit cette continuation qui offre encore quelques traits du caractère étrange de cette fille. « On m'a transférée à la Conciergerie... J'avais eu une idée hier « au soir de faire hommage de mon portrait au département du Calvados, « mais le comité de salut public à qui je l'ai demandé, ne m'a point répondu. « Il me faut un défenseur..., c'est Gustave Doulcet; j'imagine qu'il refusera « cet honneur; cela ne lui donnerait cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé

« demander Robespierre et Chabot... C'est demain à huit heures que l'on me « juge. Probablement *à midi j'aurai vécu,* pour parler le langage romain. On « doit croire à la valeur des habitants du Calvados, puisque les femmes même « de ce pays sont capables de fermeté : au reste j'ignore comment se passe- « ront les derniers moments, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai « pas besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car jusqu'à cet instant « je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'estimai jamais la vie que « par l'utilité dont elle devait être... Les prisonniers de la Conciergerie, loin « de m'injurier comme dans les rues, avaient l'air de me plaindre. Le mal- « heur rend toujours compatissant ; c'est ma dernière réflexion. CORDAY. »

Elle adressa à son père une courte lettre qui commence ainsi : « Pardon- « nez-moi, cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permis- « sion, » et qui se termine par ces mots : « Je vous prie de m'oublier, ou « plutôt de vous réjouir de mon sort : la cause en est belle. J'embrasse mes « sœurs que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents. N'oubliez « pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

« C'est demain à huit heures qu'on me juge. »

Le député Doulcet de Pontécoulant étant absent, lorsque la lettre de Charlotte Corday fut apportée à son logement, le tribunal nomma d'office l'avocat Chauveau-Lagarde, qui prononça ainsi sa défense : « L'accusée avoue de « sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang- « froid la longue préméditation ; elle en avoue les circonstances les plus af- « freuses ; en un mot, elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier. « Voilà, citoyens jurés, sa défense tout entière. Ce calme imperturbable et « cette entière abnégation de soi-même n'annoncent aucun remords et pour « ainsi dire en présence de la mort même. Ce calme et cette abnégation su- « blimes, sous un rapport, ne sont pas dans la nature ; ils ne peuvent s'expli- « quer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard « à la main. C'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette « considération morale dans la balance de la justice ; je m'en rapporte à votre « prudence. »

Charlotte Corday, sans émotion et même avec un sourire, a entendu prononcer son arrêt de mort ; alors s'adressant à son défenseur : « Vous m'avez « défendue d'une manière délicate et généreuse, lui a-t-elle dit, c'était la seule « qui pût me convenir, je vous en remercie ; elle m'a fait concevoir pour vous « une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces messieurs (en mon- « trant les juges) viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués, « je dois quelque chose à la prison, je vous charge d'acquitter mes dettes. » Un jeune élève de David dessinait sa figure ; elle s'en aperçut : « Continuez, lui dit-elle, ne craignez pas que je change de position. » Avant de partir pour l'échafaud, elle demanda en riant si Marat serait placé au Panthéon. Le caractère qu'elle avait montré ne se démentit pas un instant ; elle marcha au supplice avec une indifférence, un calme vraiment héroïques. Elle fut exécutée sur la place de la Révolution. Le charpentier de l'échafaud, saisissant sa tête,

se permit de la souffleter à plusieurs reprises. Cette lâche insulte fut punie par la prison.

Un jeune homme, nommé Adam de Lux, député extraordinaire de Mayence, après la mort de Charlotte Corday, eut le courage de publier son apologie et de faire la proposition de lui élever une statue, avec cette inscription : *Plus grande que Brutus.* Il fut pris, conduit à l'Abbaye; en entrant dans cette prison, il s'écria : « Je vais donc mourir pour Charlotte Corday ! » Quelques jours après, il fut décapité. Charlotte Corday avait vu dans Marat le proscripteur des membres les plus purs, les plus éclairés de la Convention; l'ennemi de la liberté, le fléau de la France. Elle crut sauver sa patrie, elle se trompa; son crime n'eut pas le succès qu'elle en attendait. Marat n'était pas aussi dangereux que quelques autres personnages; son crédit avait considérablement baissé depuis qu'il s'était volontairement suspendu de ses fonctions. Attaqué d'une maladie grave, la nature, sans violence, en aurait bientôt fait justice; et, s'il eût survécu, Robespierre n'aurait pas manqué de le sacrifier à son ambition, comme il fit de tous les adhérents du défunt. L'assassinat de Marat devint le prétexte de nouvelles rigueurs. Les persécuteurs, qui n'avaient encore pu alléguer un seul délit contre les persécutés, se prévalurent de cette mort, accusèrent les proscrits d'en être les auteurs ou les complices. Ainsi Charlotte Corday commit un crime inutile, et de plus un crime très-funeste au parti dont elle prétendait assurer le triomphe.

Le corps de Marat, que l'espèce de maladie qui le tourmentait avant son assassinat et que les chaleurs excessives de cette époque avaient, malgré son embaumement, réduit en état de putréfaction, fut, le 16 juillet, transporté solennellement au Panthéon. La Convention nationale, les autorités constituées l'accompagnèrent. Sa pompe funèbre fut semblable à celle de Michel Le Pelletier. Le cadavre, en partie découvert, laissait voir sa profonde blessure. Spectacle hideux! sa figure, malgré une couche de blanc dont on l'avait enduite, parut, par l'effet de la corruption, de couleur vert foncé; le mouvement du transport fit, avant d'entrer au Panthéon, détacher la tête du tronc. Ces accidents contrastaient avec le faste de la cérémonie; mais les inscriptions étalées dans cette pompe funèbre étaient en harmonie avec le caractère du mort; une d'elles se terminait ainsi : *Pleure; mais souviens-toi qu'il doit être vengé;* une autre portait une pareille menace : *Ennemis de la patrie, modérez votre joie, il aura des vengeurs.*

Cependant les oppresseurs de la Convention nationale, voyant l'orage gronder autour d'eux, à Bordeaux, à Caen et ailleurs, instruits des dispositions hostiles du Calvados, envoyaient, dans les départements insurgés, des comptes-rendus, des proclamations, des agents secrets et publics. La commune de Paris, composée de leurs complices, faisait les mêmes démarches pour ramener les mécontents. Ils chargèrent même leurs émissaires de traiter avec les députés réunis à Caen, de leur faire des concessions. Ces émissaires étaient porteurs d'instructions secrètes qui contenaient d'étranges menaces si leurs offres étaient repoussées. Ils envoyèrent de plus, dans les départements insurgés, des agents secrets chargés de corrompre et de soulever la classe inférieure du peuple contre les députés qui s'y étaient réfugiés et leurs partisans.

Voici le plan que le comité formé à Caen devait mettre à exécution lorsqu'il serait parvenu à se rendre maître des événements : « Se porter sur Paris avec la force départementale ; se réunir aux habitants de cette ville pour rétablir la Convention dans son intégrité ; assurer sa liberté par une garde prise dans tous les départements ; demander l'institution d'un tribunal composé de juges fournis par chaque département, pour juger tous les membres de la Convention. » Le plan des insurgés n'était peut-être pas assez largement conçu. Les forces de la coalition départementale, éparses sur la surface de la France, n'offraient pas assez d'ensemble dans leur action ; d'autre part, ses finances s'épuisaient ; à ces inconvénients s'en joignaient de plus grands encore. Celui qui commandait la force départementale se montrait peu favorable à l'expédition projetée. Le général Wimpfen avait des vues contraires à celles des proscrits ; il ne leur inspirait pas de confiance ; mais comme il était en grand crédit auprès des administrateurs du département du Calvados, on n'osa pas aller au delà des soupçons. Wimpfen porta deux mille hommes, arrivés de divers départements, dans la ville d'Évreux. Cette force, que la peur grossit au point de l'évaluer à trente mille hommes, épouvanta les conspirateurs de Paris. Ils envoyèrent seize cents hommes à Vernon. Wimpfen proposa d'attaquer cette troupe, et chargea de cette attaque M. de Puisaye, dont on n'avait pas encore entendu parler. Celui-ci fit tout ce qu'il fallait pour faire battre les deux mille hommes qu'il commandait ; il les abandonna au moment où la présence d'un commandant était le plus nécessaire. Le 12 juillet, les troupes départementales de la coalition s'étant approchées de Vernon, furent repoussées ; elles reparurent le 13 ; on se canonna de part et d'autre. Elles se replièrent sur Évreux. Wimpfen, peu étonné de cette défaite, proposa de fortifier Caen, de déclarer cette ville en état de siége, d'organiser une armée plus forte, de créer un papier-monnaie qui aurait cours dans les sept départements coalisés, propositions qui augmentèrent les inquiétudes des députés. Peu de temps après, ce général leur fit demander un entretien. Il leur peignit leur situation critique, dit qu'il allait rassembler des troupes à Lisieux, y asseoir son camp ; il mit de nouveau sur le tapis ses projets sur la ville de Caen, et ajouta : « Je vous parle franchement, je ne vois plus qu'un parti capable de « nous procurer sûrement et promptement des hommes, des armes, des mu- « nitions, de l'argent, des secours de toute espèce, *c'est de négocier avec « l'Angleterre, et moi j'ai des moyens pour cela ; mais il me faut votre auto- « risation et vos engagements.* » A ces mots, les députés, saisis d'indignation, se levèrent simultanément, rompirent la conférence, et ce fut inutilement que le général essaya de la renouer.

La coalition départementale, trahie par ses généraux, tombait en dissolution ; les bataillons se retiraient dans leur chef-lieu. Depuis le 14 juillet, le comité central ne publiait plus le bulletin de ses séances ; les administrateurs du Calvados venaient, par leur défection, de donner le signal aux autres départements. On avait renoncé aux projets d'attaque, chacun ne s'occupait que de sa sûreté personnelle, et les derniers jours de juillet virent la dispersion des forces civiles et militaires de cette coalition. Les députés, unis aux bataillons des Bretons, se retirèrent à Vire et à Fougères, où les bataillons se séparèrent. Restés avec le seul bataillon du Finistère qui les accompagna par Dol,

les proscrits eurent des dangers à courir. Arrivés à Dinan, et ne voulant point exposer le bataillon à des attaques dont il était menacé à cause d'eux, ils s'en séparèrent, et, vêtus et armés en volontaires, ils entreprirent de se rendre à pied, sans escorte et par des chemins dangereux, à Quimper. Après beaucoup de privations, de fatigues et de dangers, ces fugitifs, les élus de la nation française, les hommes de l'Assemblée les plus recommandables par leurs talents et la pureté de leurs principes, arrivèrent dans les environs de Quimper, se dispersèrent et se cachèrent dans diverses maisons de campagne. Ils y attendirent un bâtiment qui devait les conduire à Bordeaux. Une barque prit neuf d'entre eux : Cussy, Duchâtel, Bois-Guyon, Girey-Dupré, Salles, Meillan, Bergoeing, Marchena et Riouffe. Ils partirent, le 21 août, et arrivèrent, sans accident, le 24, devant le bec d'Ambès. Pétion, Guadet, Buzot, Barbaroux, Louvet, ne purent s'embarquer que le 20 septembre ; arrivés à Bordeaux, ils s'y trouvèrent exposés aux plus grands périls. Ils cherchèrent ailleurs un asile. Poursuivis, repoussés partout, quelques-uns parvinrent à sauver leur malheureuse existence, d'autres périrent sur l'échafaud ou victimes de la faim ou du désespoir. Cependant les dominateurs de la Convention poursuivaient leur carrière, et, grâce aux impostures et à la terreur dont ils frappaient les esprits, ils firent disparaître tous les obstacles qui contrariaient l'exécution de leurs projets ambitieux. Ils parvinrent à soumettre Marseille, Bordeaux, comme ils avaient soumis Caen.

Plusieurs mois avant le 31 mai, la Convention discutait les articles d'un projet de constitution. Déjà plusieurs titres étaient décrétés, et les perturbateurs, pendant les jours destinés à cette discussion, ne manquaient pas, pour la troubler, de susciter des mouvements populaires. Aussitôt après la révolution du 2 juin, ils se hâtèrent d'offrir un autre projet de constitution. Dans l'espace de sept à huit jours, du 11 juin au 18 de ce mois, elle fut présentée, discutée et décrétée. Les partisans des journées des 31 mai et 2 juin se glorifiaient de cette constitution improvisée, disant que, jusqu'à présent, les Girondins avaient empêché la Convention de décréter une constitution, et que la France en avait une depuis que cette assemblée était débarrassée de leur présence.

Cette constitution de juin 1793 n'offrait qu'un squelette, qu'une table de chapitres ; on la présentait aux Français pour les éblouir et leur persuader qu'elle était l'heureux résultat de la journée du 2 juin. La peur, l'ignorance, la corruption, ou le besoin de vivre sous la garantie d'une loi fondamentale, amenèrent bientôt des adhésions à cet acte constitutionnel. Les sections de Paris l'acceptèrent, et leur acceptation fut célébrée, le 14 juillet, avec éclat dans cette ville. Des commissaires de toutes les parties de la France s'y rendirent pour le même objet, et le 10 août suivant l'adhésion de tous les départements à la constitution fut pompeusement solennisée. Dès que les adhésions furent générales, et que les dominateurs virent leur pouvoir affermi, ils dédaignèrent cette constitution proclamée avec tant de pompe, la renfermèrent dans un coffre élégamment orné et placé au milieu de la salle des séances : jamais elle ne fut mise à exécution. Ils promirent cependant qu'elle serait tirée du coffre et aurait force de loi à la paix générale.

Les dominateurs de la Convention, n'ayant plus rien à redouter de la coa-

lition départementale, levèrent entièrement le masque, et poursuivirent avec une rigueur nouvelle les députés décrétés. Ils mirent en état d'arrestation et mandèrent à la barre les administrateurs qui avaient favorisé la coalition ou qui ne l'avaient pas dénoncée. Brissot, ainsi qu'il a été dit, arrêté à Moulins, avait été conduit à Paris aux prisons de l'Abbaye. Ducastel et Meillan furent, dans la séance du 15 juin, décrétés d'accusation. On traduisit dans les prisons de la Conciergerie de Paris dix-sept habitants d'Orléans, prétendus contre-révolutionnaires; neuf d'entre eux furent, le 13 juillet, condamnés à mort et exécutés. On fit, dans le temps, subir un long interrogatoire à madame Roland, prisonnière à l'Abbaye; le duc d'Orléans en subit un autre plus long encore à Marseille : on produisit contre lui des lettres que Mirabeau lui adressait. Le 10 mai 1793, Voidel prouva, d'une manière évidente, que ces lettres étaient fausses et fabriquées. Barbaroux, le 17 juin, fut décrété d'accusation. Le 24 juin, madame Roland, acquittée par le tribunal, sort des prisons de l'Abbaye; à peine est-elle rentrée chez elle, qu'un ordre du comité de sûreté générale la replace sous la détention; elle est renfermée dans la prison de Sainte-Pélagie. Vergniaud qui devait, suivant le décret, avoir son domicile pour prison, est arrêté et mis au secret. Mazurier, le 23 juin, accusé d'avoir favorisé l'évasion de Pétion, est décrété d'arrestation. Biroteau se rend à Bordeaux, il s'occupe uniquement de son salut, s'engage en qualité de canonnier sur un corsaire; reconnu, trahi, il est pris et décapité dans les vingt-quatre heures. Le 29 juin, au milieu de ces actes violents et des préparatifs d'une persécution plus cruelle encore, l'administration départementale de Paris arrêta que, dans le courant du mois de juillet, pour tout délai, les propriétaires ou principaux locataires feront peindre sur la façade de leurs maisons, en gros caractères, ces mots : *Unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort.* Le même arrêté porte, en outre, qu'il sera placé, au-dessus de tous les édifices publics, un drapeau aux trois couleurs, surmonté du bonnet de la liberté, et que les propriétaires seront invités à en faire placer de pareils au-dessus de leurs maisons. Cette multitude de drapeaux flottants donnèrent aux rues de la capitale un air de réjouissance et de fête qui n'était guère en harmonie avec l'état intérieur des esprits à cette terrible époque.

Dans la séance de la Convention du 8 juillet, Chabot dénonça Condorcet comme auteur d'un écrit intitulé *Avis aux citoyens français,* et obtint contre ce savant un décret d'arrestation. Un député nommé Devérité, qui envoyait un paquet de ce même écrit dans son département, paquet saisi à la poste, fut pareillement dénoncé et décrété d'arrestation.

Le 9 juillet arrive : la séance de ce jour était destinée à l'audition du rapport sur les trente-deux membres de la Convention détenus en vertu du décret du 2 juin. Depuis longtemps ce rapport était attendu, sollicité même par ces détenus. Saint-Just, au nom du comité de salut public, en fait lecture. Il parle d'un complot contre l'établissement et l'unité de la République. « La conjura-« tion dont je viens de vous entretenir, dit-il, est enfin démasquée; je n'ai « point à confondre les hommes, ils sont confondus. Les principaux auteurs « d'un dessein si funeste se sont enfin désignés eux-mêmes en prenant la fuite.»

L'accusation repose tout entière sur quelques phrases prononcées à la tribune de l'Assemblée constituante ou de l'Assemblée législative. Du reste, on

ne trouve à l'appui de cette espèce d'acte d'accusation, nulle preuve écrite, aucun témoignage certain de la conspiration imputée aux députés proscrits; mais on y voit des impostures, de fausses inductions et le reproche de fautes que les accusés comme les accusateurs avaient pareillement commises. Les Girondins avaient déjà, à plusieurs reprises, répondu victorieusement à toutes ces calomnies; mais Saint-Just ne se fit pas faute de les reproduire. L'accusation sur laquelle il appuie le plus fortement résulte de quelques tentatives propres à mettre la Convention à l'abri des attaques de la commune de Paris et de certains députés de la montagne, tentatives qualifiées de *fédéralisme,* et de quelques mesures prises sans succès pour se préserver de l'anarchie et du régime affreux de la terreur.

Saint-Just termine sa longue diatribe par ce projet de décret : « La Con-
« vention déclare traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais,
« Salles, Louvet, Bergoeing, Biroteau, Pétion qui se sont soustraits au décret
« rendu contre eux le 2 juin dernier et se sont mis en état de rébellion dans
« les départements de l'Eure, du Calvados et de Rhône-et-Loire, *dans le*
« *dessein* d'empêcher l'établissement de la République et de rétablir la royauté.

« Il y a lieu à accusation contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevaut,
« Gardien, prévenus de complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont
« mis en état de rébellion. La Convention rappelle dans son sein Bertrand,
« membre de la commission des douze, qui s'opposa courageusement à ses
« violences; elle rappelle dans son sein les autres détenus, plutôt trompés que
« coupables. »

Dans la séance du 14 juillet, deux députés sont frappés, l'un, Duperret, d'un décret d'accusation; l'autre, l'abbé Fauchet, d'un décret d'arrestation. Le 15, Billaut-Varennes prononça un long discours sur les proscrits : « Sans doute,
« dit-il, il n'est pas de forfaits plus difficiles à prouver que ceux des conspi-
« rateurs travaillant dans l'ombre et méditant leur crime à loisir, les traces
« matérielles manquent presque toujours, et à moins que la trame conduite à
« sa fin n'ait permis aux conjurés de se déclarer hautement, il faut s'en tenir
« forcément à leur égard à la simple conviction morale. » Billaut-Varennes finit par demander le décret d'accusation contre les trente-deux députés dénoncés par les sections de Paris.

La disette continuait à désoler Paris, et les boutiques de boulangers se trouvaient chaque jour, et même chaque nuit, assiégées par des particuliers manquant de pain ou craignant d'en manquer. L'administration des subsistances de la commune de Paris dévoilait, dans une affiche, les manœuvres secrètes employées pour produire dans cette ville une disette factice qui durait depuis longtemps, et le ministre de l'intérieur se plaignait à la Convention, dans sa séance du 26 juillet, d'être calomnié dans cette affiche. Il se forma dans Paris des attroupements de femmes qui se portèrent, dans les trois derniers jours de juin, aux ports de la Grenouillère et de Saint-Nicolas, pour y acheter à vil prix, ou piller des bateaux chargés de savon ; elles dévalisèrent même des voitures de rouliers.

La commune de Paris ordonna que la reine Marie-Antoinette fût séparée de son fils, et peu de temps après cette princesse fut transférée à la Conciergerie.

On traduisit en prison la Dubarry si fameuse à la cour de Louis XV. Cette femme avait eu l'imprudence de quitter l'Angleterre pour se rendre près de Paris, à sa maison de plaisance de Louvecienne. Les prisons de Paris s'enrichissaient des personnes des généraux Custine, Dillon, Biron, Westermann, Sandoz, L'Écuyer, Ligneville, Miranda, Lamarlière, etc. Des milliers de faits semblables, à la fin de juin ou pendant le cours de juillet, avaient lieu à Paris, et les autres parties de la France offraient des tableaux non moins affligeants, non moins variés, non moins intéressants. La révolution avait pris cette marche implacable, qui s'accéléra encore avec la gravité croissante des événements.

Une grande partie des départements était tourmentée par de violentes convulsions; une réaction épouvantable s'opérait : les administrateurs qui avaient pris part à la coalition du Calvados, pour faire oublier leur faute, affectaient une soumission entière; frappés de terreur, ils en frappaient à leur tour leurs subordonnés, et persécutaient pour n'être point persécutés. Dans d'autres départements éclataient des dissensions civiles, des actes violents, des perfidies; on se poursuivait, on se dénonçait, on cherchait à échapper à la prison ou à l'échafaud; ailleurs on se réunissait en corps d'armée, et on se disposait à combattre ses compatriotes pour le succès de son parti. Les Marseillais prirent cette dernière résolution. Ils soumirent plusieurs villes, et marchaient à Lyon pour de là se rendre à Paris et expulser les dominateurs de la Convention. De part et d'autre on croyait sa cause juste; tous étaient de bonne foi, excepté leurs chefs vendus aux factions étrangères. Le général Cartaux arrêta l'armée marseillaise près de Tarascon et parvint à réduire les insurgés.

Un parti de la ville de Lyon qui attendait le secours des Marseillais résolut de résister seul au parti qui lui était opposé et au gouvernement. Les malheureux habitants, irrités, égarés par leurs chefs, s'entre-détruisaient avec acharnement. La Vendée offrait en même temps tous les désordres, toutes les horreurs de la guerre civile. La ville de Saumur, prise par l'armée des rebelles, venait d'être reprise par celle des républicains. Les succès et les revers de l'une et de l'autre étaient autant de calamités.

Sur les frontières des Alpes et des Pyrénées, on s'attaquait, on se défendait avec une égale ardeur. La frontière du nord se trouvait dans la situation la plus alarmante. On s'y défendait avec courage; mais les ennemis très-nombreux gagnaient toujours du terrain. La retraite de nos armées permettait aux troupes des rois coalisés d'assiéger nos places fortes de première ligne. Condé, dont les habitants et la garnison avaient épuisé tous leurs vivres, et étaient, depuis plusieurs semaines, réduits à se nourrir d'une faible ration de la chair des chevaux, fut obligé, le 10 juillet, d'ouvrir ses portes aux Autrichiens qui, le 13 de ce mois, y firent leur entrée. Le 23 juillet, la ville de Mayence, après un siége d'environ quatre mois, se vit réduite à capituler. Les ennemis y trouvèrent une artillerie immense. La garnison, forte d'environ dix-sept mille hommes, sortit avec les honneurs de la guerre sous la promesse de ne point servir contre les puissances coalisées. La Convention, dans la séance du 1er août, décréta que cette garnison serait transportée en poste dans la Vendée, et qu'il serait délivré au ministre de la guerre trois millions pour les frais de ce transport.

Custine, le 28 juillet, décrété d'accusation, et les officiers de la garnison de Mayence, mis en arrestation, furent conduits à Paris. Le 28 juillet, Valenciennes, après quarante-un jours d'un bombardement continuel qui ne fut pas même interrompu pendant les nuits, bombardement qui avait détruit une grande partie des maisons, encombré de ruines tous les quartiers, de telle sorte qu'on ne reconnaissait plus les rues, fut forcée de capituler. Malgré ces désastres, les Autrichiens, qui avaient perdu vingt-deux mille hommes à ce siége, auraient été forcés de le lever, s'ils n'avaient eu dans la place des intelligences et des partisans qui les servirent puissamment.

Ce fut à l'occasion de ces revers que, le 1^er^ août, Barrère, au nom du comité de salut public, fit à la tribune de la Convention un rapport où il ne déguisa point la situation alarmante du gouvernement.... « Il faut prendre à « la fois, dit-il, des mesures vastes, promptes, et surtout rigoureuses; il faut « que le même jour vous frappiez l'Angleterre, l'Autriche, la Vendée, le « Temple et les Bourbons. Il faut qu'au même instant les accapareurs, les « royalistes et les agents des puissances coalisées soient accablés. Il faut que « la terrible loi de représailles soit enfin exécutée sur les étrangers qui, abu- « sant de l'hospitalité, la première vertu d'un peuple libre, viennent le cor- « rompre, paralyser ses moyens, ou tramer des perfidies au milieu de nous. « Il faut que l'Autriche frémisse, que la royauté soit extirpée dans ses ra- « cines, que la Vendée soit comprimée par des moyens violents, et que nos « frontières cessent d'être déshonorées par des hordes barbares. » Le rapporteur parle ensuite des émissaires du ministère anglais, des papiers qui constatent ses projets d'incendie, d'assassinats et de fausse monnaie. « Les « papiers trouvés sont imprégnés de projets d'assassinats par les mains des « femmes et des prêtres, et nous avons jusqu'ici trois représentants du peuple, « trois patriotes républicains frappés du fer des assassins. » Il cite une lettre de Dubois-Crancé où l'on trouve ce passage : « *J'ai la preuve d'un fait « bien étonnant; c'est que les habitants de Lyon ont reçu de Pitt, par Ge- « nève, quatre millions en numéraire.* » Ensuite Barrère, après avoir produit la liste des attentats du gouvernement anglais, parlé de la prise de Valenciennes et d'autres places de la frontière du Nord, propose l'établissement d'un camp intermédiaire entre Paris et l'armée du Nord, l'envoi de nouveaux commissaires à cette armée, la nomination du général Houchard pour la commander, et celle du général Ferrières pour remplacer ce dernier dans le commandement de l'armée de la Moselle; de transporter en poste l'armée de Mayence dans la Vendée, d'envoyer des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis, les genêts de la Vendée, d'abattre les forêts, détruire les récoltes, de saisir les bestiaux, etc. Il propose aussi la confiscation des biens de toutes les personnes qui ont été ou qui seront hors la loi, la translation de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie et son renvoi au tribunal révolutionnaire; la déportation de tous les individus de la famille royale, à l'exception des deux enfants; quant à la princesse Élisabeth, il propose sa déportation après le jugement de Marie-Antoinette; la destruction de tous les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, qui se trouvent dans l'église de Saint-Denis et ailleurs; il propose enfin l'incarcération de tous les étrangers des pays avec lesquels les Français sont en guerre et non

domiciliés en France avant le 14 juillet 1789, et l'apposition des scellés sur leurs papiers. Toutes ces propositions furent adoptées.

Les mesures révolutionnaires contractaient de jour en jour un nouveau degré de rigueur. Dans la séance du 29 juillet, le comité de salut public, ne trouvant pas le tribunal révolutionnaire assez expéditif, imagina, pour doubler la rapidité de son action, de créer deux sections de ce tribunal, composée chacune d'un même nombre de juges. Pendant que le gouvernement français prenait une attitude aussi menaçante et réunissait tous ses moyens de force, il s'occupait aussi des moyens d'entraînement et de séduction propres à se concilier les Français et à effacer les impressions de mécontentement qu'avaient laissées les attentats du 2 juin.

Déjà les sections de Paris avaient célébré, au 14 juillet précédent, dans une cérémonie pompeuse, l'acceptation de la nouvelle constitution; il fallait obtenir cette acceptation de l'universalité des Français. Un décret rendu le 27 juin, sur un rapport fait par Barrère au nom du comité de salut public, avait convoqué les assemblées primaires pour accepter l'acte constitutionnel. Chaque assemblée primaire devait envoyer à Paris une expédition du procès-verbal d'acceptation et un citoyen pour le porter et se réunir à une fête nationale, nommée fête de l'*unité et de l'indivisibilité de la République*. Plusieurs milliers des commissaires des départements se rendirent donc à Paris; d'immenses préparatifs furent faits pour les recevoir et les fasciner. Le 10 août, de grand matin, fut commencée la célébration de la fête. On se réunit d'abord sur l'emplacement de la Bastille. Là, au milieu des décombres de cette vieille prison s'élevait la *fontaine de la Régénération*. Une figure en plâtre, assise et de grandeur colossale, représentait la Nature; elle pressait de chaque main ses mamelles, d'où sortaient deux jets qui se versaient dans un vaste bassin. Les commissaires tour à tour se présentèrent et y puisèrent, avec une coupe d'agate, de cette eau régénératrice qu'ils burent tous dans cette même coupe au bruit du canon et d'une musique nationale. Après cette cérémonie, le cortége, composé de plusieurs groupes civils et militaires, fit quelques stations, et arriva à la place Louis XV, nommée alors *place de la Révolution*. Sur le piédestal de la statue équestre de ce roi s'élevait une statue colossale assise, c'était celle de la Liberté. D'une main elle s'appuyait sur une haste, de l'autre elle tenait le globe terrestre. Cette figure a subsisté jusque sous le règne de Bonaparte. Une autre station se fit sur la place des Invalides. Là était, sur un piédestal, une figure insultante pour la majorité de la Convention qui avait improuvé la journée du 2 juin. Cette figure, représentant *le Peuple français*, était armée d'une massue et faisait rentrer le Fédéralisme dans son marais fangeux. La dernière station eut lieu au Champ-de-Mars; on y exécuta plusieurs exercices. Le président de la Convention, monté sur l'autel de la patrie, proclama la constitution et l'acceptation du peuple qui, réuni autour de l'autel, jura de la défendre. La musique, les salves d'artillerie, des chants patriotiques accompagnaient les diverses scènes de cette fête.

Dans les derniers jours de juillet, le gouvernement de France envoyait deux ministres revêtus du caractère public, l'un, Maret, était destiné à l'ambassade de Venise; l'autre, Sémonville, à celle de Constantinople. Ils séjournèrent à Coïre avec leur suite. Le ministre impérial près des Grisons

exigeait que ces deux diplomates fussent arrêtés. Les magistrats de cette république s'y refusèrent et fondèrent leur refus sur leur état de neutralité. En conséquence ils autorisèrent les deux ambassadeurs français à continuer leur voyage. Ceux-ci se rendirent à Chiavenne, puis dans la Valteline, où ils furent faits prisonniers par des troupes impériales qui les attendaient au passage. Leurs voitures, leurs bagages, les sommes et les présents qu'ils portaient, furent saisis ; eux et leur suite furent conduits à Mantoue : ils ne recouvrèrent leur liberté qu'au mois de novembre 1795, et rentrèrent en France avec le général Beurnonville et les quatre députés que Dumouriez avait livrés à l'Autriche.

Dans ce temps d'irritation et de crainte, où le régime de la terreur se signalait par d'affreux ravages, où les prisons encombrées devenaient insuffisantes au nombre des victimes, on fut obligé d'en créer de nouvelles ; on convertit le palais du Luxembourg en lieu de détention. De plus, Robespierre, nommé depuis le 27 juillet membre du comité de salut public, faisait redouter un accroissement de rigueur et de tyrannie. Presque tous les généraux d'extraction noble, décrétés d'accusation, étaient remplacés par des généraux roturiers.

Dans quelques sections de Paris on avait fait la motion de *brûler les bibliothèques !* Comme pour protester contre ces vœux barbares, le 5 août le dépôt, alors provisoire, des monuments français, établi dans l'église et le couvent des Petits-Augustins, fut pour la première fois ouvert au public. Quelques jours après, le *Muséum des tableaux,* vases et autres effets précieux, tirés des édifices publics et des maisons royales, fut aussi offert à la curiosité des amateurs. On remarqua, dans le choix de ces tableaux, les effets de la haine qu'inspirait la royauté, ou plutôt de la crainte d'être soupçonné d'y être attaché. Les effigies des rois, presque tous les tableaux de la galerie de Rubens, les batailles de Louis XIV, peintes par Vander-Meulen, etc., en furent impitoyablement exclus. Ils étaient pour des yeux républicains de véritables objets de scandale. Une invention, d'une grande importance, jusqu'alors à peu près inconnue, fut offerte au comité de salut public, puis à l'examen des savants, et enfin adoptée. Un décret de la Convention, du 26 juillet, ordonna l'établissement des *télégraphes,* et le premier essai s'en fit à l'occasion de la reprise de Condé. Claude Chappe, auteur de cette invention, fut créé ingénieur-télégraphe.

Un *nouveau calendrier* fut substitué à l'ancien. Le comité d'instruction publique, composé en grande partie d'hommes de lettres et de savants, fit, le 5 octobre 1793, son rapport sur ce calendrier. Voici les principaux articles du décret rendu par suite de ce rapport. « L'ère des Français compte de la « fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère « vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vraie d'automne, en en- « trant dans le signe de la balance, à neuf heures dix-huit minutes trente-deux « secondes du matin pour l'Observatoire de Paris. — L'ère vulgaire est « abolie pour les usages civils. — Le commencement de chaque année est « fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vraie d'automne « pour l'Observatoire de Paris. — L'année est divisée en douze mois égaux « de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter « l'année ordinaire, et qui n'appartiennent à aucun mois : ils sont appelés

« *les jours complémentaires* (plus tard *sans-culottides*). Chaque mois est di-
« visé en trois parties appelées *décades*, distinguées entre elles par première,
« seconde et troisième. — Le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix
« parties, chaque partie en dix autres, etc. » Alors on data les actes et les lettres de tel jour du premier, du second mois, etc., de l'an II^e^ de la République.

Le 24 décembre suivant, un nouveau décret reproduisit le précédent avec quelques changements et additions. On donna aux mois des dénominations significatives des divers états de l'atmosphère dans le cours de l'année, et des divers travaux champêtres; les noms des trois mois qui composent chacune des quatre saisons reçurent une même désinence. Ainsi l'automne se composait des mois de *vendémiaire, brumaire* et *frimaire;* — l'hiver, des mois de *nivôse, pluviôse* et *ventôse;* — le printemps, des mois de *germinal, floréal* et *prairial;* — l'été, de ceux de *messidor, thermidor* et *fructidor.*

Ce calendrier fut en vigueur pendant treize années et quelques mois, depuis le 16 octobre 1793, jusqu'au 11 nivôse an XIII, c'est-à-dire jusqu'au 1^er^ janvier 1806. L'empereur Napoléon l'abolit par son sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805); et par le même acte il rétablit le calendrier grégorien, en usage chez presque toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique.

Dans la séance du 20 août, on entendit Barrère, organe du comité de salut public, présenter à la Convention des mesures générales et extraordinaires que semblait commander l'état de crise où se trouvait la France. Il proposa une levée en masse de tous ses habitants en état de porter les armes, et une réquisition générale des hommes et des choses. Il proposa ensuite un décret qui appelle aux armées tous les citoyens français, met en réquisition toutes les industries; mais ce projet fut ajourné et ne fut reproduit, dans la suite, qu'avec des amendements. La Convention se borna à ordonner une levée de quatre cent mille hommes. Le 28 août, Barrère, pour subvenir aux dépenses d'une telle entreprise, fit décréter un emprunt d'*un milliard* qui serait spécialement payé par les riches.

Cependant, le général Custine, prisonnier à Paris, subissait, devant le tribunal révolutionnaire, un long interrogatoire qui, pendant près de quinze jours, remplit les pages de tous les journaux. Les dominateurs de la Convention reprochèrent au tribunal cette lenteur peu révolutionnaire. Enfin, le 28 août, l'infortuné général fut condamné à mort et exécuté. Alors, les anarchistes, après avoir immolé, sans obstacle, un général peu aimé, mais estimé de ses troupes, virent qu'ils pouvaient tout oser, et furent autorisés à conduire plusieurs autres généraux à l'échafaud. Ils ne respectèrent plus rien, ni sexe, ni âge, ni notabilité, ni talents, ni services rendus à la liberté. Ils signalèrent, pour victimes, des hommes aussi recommandables par leurs vertus que par leurs talents; fouillèrent dans la conduite des premiers fondateurs de la liberté, et, sur de prétendues fautes, ils basèrent des accusations qui les conduisirent à la mort. Les puissances étrangères avaient un grand intérêt à ce que ces hommes fussent considérés et punis comme des criminels. Tels furent les fruits amers de la journée du 2 juin, des manœuvres de l'étranger et de la présence de Robespierre au comité de salut public.

Depuis quelque temps on apercevait dans la Méditerranée une flotte consi-

dérable composée de bâtiments anglais et espagnols : on savait qu'elle menaçait Toulon ; et l'amiral Hood qui la commandait avait des intelligences dans cette ville. L'armée du général Cartaux qui avait vaincu celle des Marseillais, dite des *Fédéralistes*, et assujetti plusieurs villes situées sur les bords du Rhône, y avait fait triompher le parti des dominateurs de la Convention, des auteurs de la journée du 2 juin. Il résulta de cette conquête une réaction inévitable. Les vainqueurs exercèrent sur les vaincus les traitements qu'ils en avaient éprouvés; ils mirent en liberté les prisonniers de leur parti, et emprisonnèrent ceux du parti contraire. Marseille se débattait encore; mais cette ville devait céder à la force des armes.

A Toulon le parti contraire aux dominateurs, les républicains modérés, les ennemis des excès, les royalistes déguisés, appréhendaient le sort des Marseillais. L'amiral Hood, qui commandait l'escadre anglaise, instruit de cette situation, envoya un parlementaire aux sections de cette ville, avec une proclamation qui contenait l'offre de secourir et protéger les habitants. Alors des émissaires, des agents de l'étranger travaillèrent la population et mettant en jeu tour à tour les mobiles de la peur et de l'espérance, ils réussirent à entraîner une partie des sections. Longtemps indécises, elles finirent par céder aux manœuvres, aux promesses de ces agents qui les portèrent à dépêcher des commissaires auprès de l'amiral anglais. Le gouverneur de la place et le commandant de la marine, ainsi que plusieurs autres officiers, restés fidèles à leur devoir, firent arrêter ces commissaires. A cette nouvelle, les sections envoyèrent de nouveau auprès de l'amiral ennemi un capitaine de vaisseau, le baron d'Imbert, muni de pouvoirs illimités, pour traiter avec lui. Ce capitaine était l'agent secret de la faction anglaise. On ne l'en accuse pas, il s'en vante lui-même. Le comité général des différents corps administratifs avait, le 24 août, adressé une proclamation aux officiers et équipages de l'armée navale, pour leur communiquer les propositions de l'amiral Hood. Loin de persuader des officiers attachés à leurs devoirs, cette tentative les détermina à nommer commandant de l'escadre française le contre-amiral Saint-Julien qui se disposa à la résistance; mais instruits des manœuvres des agents anglais, de la résolution des sections, de la conclusion du traité, ne voyant plus d'espoir, ils cherchèrent leur salut dans la fuite. Ainsi, le 26 août, le havre, les forts, le port et la ville furent livrés à l'amiral anglais qui y débarqua six mille hommes de troupes.

C'était un événement désastreux qui mettait la partie de la France voisine de la Méditerranée et des Alpes, dans un état très-alarmant. Les armées étaient insuffisantes pour garder les frontières, pour défendre le département du Mont-Blanc, alors attaqué dans tous les sens par des troupes autrichiennes et piémontaises; pour arrêter les progrès de la rébellion des Lyonnais qui étaient stimulés par des agents étrangers, par l'or de l'Angleterre et par la présence de M. de Précy, envoyé dans leur ville pour y organiser la guerre civile et en diriger les mouvements.

Il fallait dégarnir les frontières sans cesse attaquées, et en tirer des bataillons pour former le siége de cette ville. Les munitions de guerre manquaient. L'armée des Alpes demandait des hommes et des armes à l'armée qui assiégeait Lyon, et cette dernière armée en sollicitait de l'armée des Alpes. On craignait,

d'un côté, l'invasion des Piémontais, et de l'autre que Lyon, s'il restait plus longtemps en état de rébellion, ne devînt bientôt le foyer d'une nouvelle Vendée. On voit qu'alors le gouvernement n'était guère capable de réunir des forces suffisantes pour recouvrer Toulon et en chasser les Anglais. Tels étaient les embarras extrêmes du comité de salut public et de ses commissaires, l'état de crise de la France et les malheurs des gouvernés.

Toulon était pris par les Anglais; le département du Mont-Blanc attaqué par les Piémontais et Lyon cerné par les troupes de la République. Le 26 septembre 1793, le siége de cette ville fut commencé. La ville de Lyon comptait dans ses murs quarante mille défenseurs, était munie d'une nombreuse artillerie, et commandée par divers chefs royalistes, notamment par M. de Précy, accourus du dehors pour exciter ou diriger l'insurrection lyonnaise; de plus cette ville attendait le secours d'une armée, composée de dix-huit à vingt mille Piémontais. Les assaillants, moins forts, manquaient souvent de vivres et même de munitions de guerre; mais l'activité des représentants qui dirigeaient l'attaque suppléa à cette pénurie. L'armée de la Convention, après différents combats, parvint à s'emparer de plusieurs postes extérieurs; des batteries y furent établies. L'artillerie foudroya cette malheureuse ville, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, et détruisit les hommes et les choses. Le 29 septembre, les postes des Brotteaux, de Perrache, de Sainte-Foy furent pris; Lyon était serré de plus près. Outre les désastres terribles et les incendies causés par les canons et les bombes, outre plusieurs attaques partielles, où l'avantage n'était pas resté aux assiégés, ils commençaient à sentir la disette des vivres; cette disette devint bientôt extrême. Le secours de troupes piémontaises n'arrivait pas. Les Lyonnais désespérés murmuraient.

Parmi les habitants, un assez grand nombre, partisans de la liberté, ne s'étaient rangés du côté des insurgés que par haine pour la faction montagnarde; ils ne soupçonnaient pas leurs chefs d'être les agents d'une faction étrangère. Pour les maintenir dans leur aveuglement, ceux-ci affectaient de prendre leur langage, de partager leurs opinions; ils cherchaient même à augmenter leur irritation, en fabriquant de fausses lettres, de faux décrets de la Convention nationale qui annonçaient les plus horribles menaces contre les insurgés.

Les représentants du peuple adressèrent aux Lyonnais une proclamation qui leur apprenait que le 4 octobre, Kellermann avait chassé du département du Mont-Blanc l'armée piémontaise, sur laquelle reposait l'espoir des insurgés. Cette proclamation ne fut pas publiée; les meneurs étaient intéressés à la tenir secrète. Alors les représentants eurent recours aux intelligences qu'ils entretenaient dans la ville. Une dame Rameau, pourvue d'un grand nombre d'exemplaires de cette proclamation, la fit afficher et parvint ainsi à soulever la multitude mécontente et fatiguée de la longueur du siége. Les habitants se réunirent en grand nombre dans leurs sections, et demandèrent que des commissaires fussent envoyés auprès des représentants du peuple. La paix fut négociée. M. de Précy et ses partisans, qui avaient organisé et dirigé l'insurrection dans Lyon, perdant alors tout espoir, rassemblèrent trois à quatre mille hommes et du canon, et s'échappèrent par la porte de Vaise. Là, divisés en plusieurs bandes, ils se dirigèrent sur des points différents. Mais cette

évasion ne s'exécuta point sans dangers et sans de grandes pertes. Des troupes furent envoyées à leur poursuite. « On leur a tué, porte une lettre, quinze cents hommes, fait quatre-vingts ou quatre-vingt-dix prisonniers, du nombre desquels se trouve Virieu, enlevé plusieurs pièces de canon, des caissons, dont un chargé d'or. » L'armée de la République, dans la journée du 9 octobre, fit sans obstacles son entrée dans la ville de Lyon.

La prise de cette ville soulageait le gouvernement révolutionnaire d'un terrible embarras et de grandes inquiétudes; il devait faire éclater sa reconnaissance envers ceux qui avaient contribué à l'obtenir; mais loin de récompenser les auteurs de ce succès, il les en punit. Alors que le général Kellermann combattait avec avantage les armées piémontaises et les repoussait hors du Mont-Blanc, pendant que ses exploits favorisaient puissamment la prise de Lyon, le comité de salut public ordonnait sa destitution. Les représentants du peuple, frappés de l'inconvenance de cet ordre, prirent sur eux de ne pas le lui signifier au milieu de ses victoires; mais le 3 novembre suivant, ce général fut arrêté et conduit à la prison de l'Abbaye. Ces mêmes représentants, Dubois-Crancé et Gauthier, pour récompense de leurs services, furent disgraciés et remplacés par Couthon et un autre député. Ceux-ci, arrivés le 7 octobre devant Lyon, firent une proclamation où ils se dirent seuls chargés de soumettre la ville de Lyon, déjà soumise. La persécution ne s'arrêta pas là; le 12 de ce mois le comité de salut public ordonna que Dubois-Crancé et Gauthier seraient mis en état d'arrestation, amenés à Paris, et qu'on apposerait les scellés sur leurs papiers.

Après la prise de Lyon, les forces qui servaient au siége de cette ville furent sur-le-champ dirigées sur Toulon. La victoire, à la fin de cette campagne, fut ramenée sous les drapeaux de la République. Outre les succès du général Kellermann qui favorisèrent la chute de Lyon, et contribuèrent beaucoup à la reprise de Toulon sur les Anglais, les armées françaises avaient obtenu d'autres avantages dans le Nord. Une armée, forte de soixante mille hommes, composée de troupes des confédérés et commandée par le duc d'York, pénétrait en France par le département du Pas-de-Calais, et assiégeait Dunkerque. L'armée française, qui se composait seulement de quarante-huit mille hommes, sous les ordres des généraux Houchard, Jourdan, Hédouville, dans les journées des 6, 7 et 8 septembre, attaqua l'armée ennemie, et remporta à Hondschoote une victoire célèbre. Le duc d'York fut obligé de lever le siége de Dunkerque, de laisser ses munitions, 52 canons et tous ses bagages. Houchard prit ensuite Furnes, Menin et d'autres places. Ce général, quelques semaines après ses victoires, le 24 septembre, fut arrêté à Lille, conduit prisonnier au tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 17 novembre suivant.

Reportons-nous à Paris, et examinons la conduite du comité de salut public et de la Convention qui lui était soumise. Voulait-on accroître la rigueur des mesures révolutionnaires, la tyrannie des gouvernants et l'oppression du peuple? On faisait venir à la barre de la Convention des pétitionnaires qui sollicitaient ces mesures; deux ou trois membres de l'Assemblée les appuyaient, quelquefois même leur donnaient beaucoup d'extension, et ces mesures étaient adoptées sans discussion. Telle était la tactique en usage.

Le 4 septembre, une nombreuse députation de Paris, ayant Chaumette à sa

tête, demande la création d'une *armée révolutionnaire* suivie d'un tribunal pour juger sur-le-champ les conspirateurs et les accapareurs. La Convention adopta seulement l'armée révolutionnaire. Dans la même séance, une députation, composée des commissaires des sections de Paris, demanda que Brissot et ses complices fussent jugés. — Placez, dit l'orateur, placez *la terreur à l'ordre du jour*. Ces mêmes députations demandaient des mesures sévères contre les *suspects*. Déjà on s'en était beaucoup occupé ; déjà deux lois, l'une du 26, l'autre du 28 mars 1793, ordonnaient le désarmement des citoyens suspects, et portaient qu'il ne leur serait accordé aucun passe-port. Le 13 mai la commune de Paris se proposait de discuter les opinions des habitants qui dans chaque section, devaient être placés sur la *liste des suspects*. Le 12 septembre, la Convention décréta que les sociétés populaires seraient autorisées à dresser la *liste des gens suspects* qui se trouvaient dans les armées, et à l'envoyer au comité de salut public. Enfin le comité de législation proposa, dans la séance du 17 septembre, la rédaction d'une loi qui ordonnait l'arrestation et la détention jusqu'à la paix, dans des maisons nationales, de toutes personnes déclarées *suspectes* par les comités révolutionnaires. Ce mot de *suspect*, par suite d'une définition très-étendue, pouvait s'appliquer à toutes sortes de personnes et était comme une menace générale qui planait sur la tête de tous les citoyens.

Le 10 octobre, le comité de salut public fit décréter que le gouvernement de la France serait *révolutionnaire* jusqu'*à la paix*. Ce décret avait pour objet de fermer la bouche à ceux qui demandaient la mise en activité de la Constitution de 1793. Dès lors aucun obstacle n'arrêta la marche révolutionnaire, nul frein à l'arbitraire, aux passions, nulle garantie pour les citoyens ; leur fortune, leur vie étaient à la merci des comités révolutionnaires, comités composés pour la plupart d'hommes nouveaux en révolution, d'étrangers, d'hommes impurs, les plus vicieux de la société, dont plusieurs avaient servi de cochers et de laquais aux émigrés. Les prisons ordinaires ne pouvaient contenir le nombre toujours croissant de ceux qu'on y enfermait. Le palais du Luxembourg fut converti en lieu de détention, et bientôt ce vaste bâtiment devint insuffisant. On eut recours aux colléges, aux maisons religieuses et même à des maisons particulières. Les lois révolutionnaires, et surtout celles des suspects, les peuplèrent entièrement. C'était là que le tribunal révolutionnaire puisait ses victimes. Des chariots, bien escortés, venaient, de temps en temps, en retirer un certain nombre, les menaient à la Conciergerie, puis le lendemain elles comparaissaient devant le terrible tribunal qui, sauf de rares exceptions, les condamnait à l'échafaud. Toutes les villes de France furent ainsi pourvues de prisons et gémirent sous la même oppression.

Le comité de sûreté générale de la Convention s'apprêtait à fournir un nouvel aliment au tribunal révolutionnaire ; il fit dans le plus grand secret des dispositions pour que sa proie ne pût échapper au coup de filet qu'il allait jeter. Le 3 octobre, le rapporteur de ce comité, Amar, qui au commencement de la législature, s'était montré avec des opinions complétement modérées, qui déclamait contre les exagérations des membres de la montagne, et qui, brusquement, soit intérêt, soit peur, s'était rangé de leur côté, Amar paraît à la tribune. Son visage est sinistre, ses premières paroles le sont plus

encore. Il demande que les portes de la salle des séances soient fermées et que la consigne soit donnée aux gardes de n'en laisser sortir aucun député. Cette demande étrange est décrétée. Un morne silence plane sur l'Assemblée. Robespierre promène avec satisfaction son regard fauve sur les victimes qui vont être frappées. Amar lit son rapport. Il expose contre ses collègues proscrits et à proscrire des accusations vingt fois réfutées ; il y ajoute des calomnies absurdes ; il s'efforce de lier leur prétendue conspiration à la conspiration réelle des agents de l'étranger ; il accuse ces malheureux, fugitifs ou emprisonnés, d'être les auteurs de la rébellion des Lyonnais, de la prise de Toulon, et les complices de tous les rois coalisés contre la France. Il termine en proposant de décréter d'accusation et de renvoyer devant le tribunal révolutionnaire pour y être jugés, quarante-un membres de la Convention, dont voici les noms :

Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Mollevaut, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Brulart de Sillery, Caritat de Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados ; Doulcet-Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Lasource, Lesterp-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval, de la Seine-Inférieure ; Devérité, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, de la Haute-Loire ; Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardi, Hardy, Boileau, de l'Yonne ; Rouyer, Antiboul, Bresson, Noël, Coustard, Andrei, de la Corse ; Grangeneuve, Vigée, Philippe Égalité, ci-devant duc d'Orléans. Ils furent tous décrétés d'accusation. Le projet de décret porte ensuite qu'il n'est rien changé à celui du 28 juillet, qui a déclaré *traîtres à la patrie* vingt autres députés, tels que Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Louvet, Pétion, Rabaut-Saint-Etienne, etc.

Dix-sept jours après qu'Amar eut fait ce rapport, le 20 octobre, il reparut à la tribune pour présenter un supplément à la liste des députés décrétés d'accusation. « Il vient, dit-il, réparer une omission. Par une erreur involontaire, « le nom d'un député n'a pas été compris dans le décret d'accusation. Votre « intention n'est pas de laisser échapper ce *criminel.* » Et ce député Dulaure, auteur de l'*Histoire de Paris,* était déclaré *criminel,* avant même d'être accusé. L'omission fut réparée et le député décrété d'accusation, c'est-à-dire décrété de mort.

Amar ne se borna point là, il proposa de plus la mise en arrestation de soixante-quatorze députés, coupables d'avoir signé des protestations contre les décrets de la journée du 2 juin, et protesté de vive voix contre ces décrets dans les séances des 6 et 19 du même mois. Trois de ces signataires étant compris dans la liste de ceux qui venaient d'être décrétés d'accusation, il s'ensuit que leur nombre doit être réduit à soixante-onze. En additionnant ces nombres, il résulte que *cent trente-trois* députés, décrétés d'accusation ou d'arrestation, étant alors retranchés de la majorité primitive, déplacèrent cette majorité et la reportèrent du côté opposé ; de nouveaux décrets contre d'autres députés, et la terreur dont furent frappés ceux qu'on avait épargnés grossirent encore cette majorité factice. La Convention adopta sans discussion ces deux décrets. Cependant de ces députés, condamnés à la réclusion ou à la mort, il s'en trouva vingt-quatre qui, à travers mille dangers, échappèrent à l'une et à l'autre de ces peines. Les uns se cachèrent à Paris, dans les environs ; les autres, franchissant les lignes des nombreux surveillants qui entouraient la capitale, par-

vinrent à se réfugier en Suisse. Parmi les décrétés d'accusation, Bonnet, Doulcet de Pontécoulant, Dulaure, Gamon, Louvet; parmi les décrétés d'arrestation, Babey et Vernier eurent le bonheur de pouvoir s'y rendre. Noël, décrété d'accusation, était parvenu près des frontières de la Suisse; il fut reconnu, arrêté, conduit à Paris et au tribunal, qui s'assura de son identité, et, sans autre procédure, le fit monter sur une charrette, dont on avait retardé le départ exprès pour lui; de là il fut conduit à l'échafaud.

Les décrets proposés par Amar étant prononcés, plusieurs des décrétés essayèrent alors d'élever la voix, de faire entendre quelques réclamations. Cette satisfaction leur fut interdite. On leur ordonna de se rendre à la barre. Ils y essayèrent de nouveau leur justification. On refusa de les entendre. « Vous vous justifierez, leur dit-on, au tribunal révolutionnaire. » Dans l'enceinte de la barre qu'ils remplissaient, faisant inutilement appel à la justice de leurs collègues, ils restèrent jusqu'à la fin de la séance, jusqu'au moment de leur arrestation, parqués comme des animaux destinés à la boucherie.

Cependant le tribunal révolutionnaire, chargé de juger ou plutôt de condamner les nombreux accusés qui remplissaient les prisons, ne pouvait suffire à ses travaux. On l'avait divisé en deux sections, qui se trouvaient surchargées. Ce tribunal n'était pas le seul en France : dès que la ville de Lyon fut prise, et que Couthon y fut installé, il y en institua un qui, quoique très-expéditif, ne le fut pas assez au gré d'un autre représentant du peuple. Il en fut établi un second à Feurs, puis à Orange et ailleurs.

Depuis son établissement le tribunal révolutionnaire de Paris envoyait chaque jour cinq, six, au plus huit accusés à l'échafaud, et en acquittait toujours quelques-uns; mais bientôt la rigueur du gouvernement révolutionnaire croissant toujours, ce tribunal suivit sa marche progressive; le nombre des personnes condamnées s'accrut de beaucoup et celui des acquittés diminua. Le 7 octobre, Gorsas, arrêté à Paris, fut jugé, condamné et décapité ce même jour. Après le prononcé de son jugement, il voulut adresser la parole au tribunal qui refusa de l'entendre. Alors, se tournant vers l'auditoire, il dit : « Je recommande à ceux qui m'entendent ma femme et mes enfants; je suis innocent, ma mémoire sera vengée. »

Le 14 octobre comparut devant le sanglant tribunal Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis XVI. Cette malheureuse princesse avait conservé quelque temps l'espoir de s'échapper de sa prison. Plusieurs de ses anciens serviteurs, des amis fidèles à son adversité s'efforçaient, au péril de leur vie, de faire naître une occasion de la sauver. Ils avaient été secondés dans ce dessein par Toulan, membre de la commune de Paris et commissaire au Temple, dont le rigorisme avait été attendri par le touchant spectacle des misères de cette illustre famille, de cette grande infortune, si noblement supportée. Un funeste contre-temps vint déconcerter toutes ces bonnes intentions. Un jour la fille de Marie-Thérèse adressa de son cachot à l'un de ces serviteurs généreux, M. de Jarjayes, un billet qui contenait ces mots : « *Nous avons fait un beau rêve, voilà tout!* » Un certain parti avait fait répandre le bruit d'un projet, vrai ou faux, dont le but consistait à délivrer la reine de sa prison, à la créer régente, et à placer son fils sur le trône de France. Marie-Antoinette entendit avec fermeté la lecture de son acte d'accusation. On lui imputait des faits

passés dans un autre temps, sous un autre régime, sous d'autres lois. Elle subit un long interrogatoire, fut confrontée avec un grand nombre de témoins, et montra, dans ces différents actes de la procédure, beaucoup de force d'âme, de dignité et de présence d'esprit.

L'acte d'accusation et un témoin, Hébert, substitut du procureur de la commune, osèrent pousser la bassesse jusqu'à imputer à cette infortunée un outrage à la pudeur sur la personne de son fils, âgé de neuf ans. Elle garda d'abord le silence sur cette question; mais interpellée de nouveau par le président à ce sujet, elle parut vivement émue et son visage brilla du feu de l'indignation. « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse *à répondre à une pareille inculpation.* » Puis, se tournant vers l'auditoire, elle ajouta : « *J'en appelle à toutes les mères qui sont présentes; en est-il une qui puisse, sans frémir, entendre de telles horreurs?* »

Marie-Antoinette, après un interrogatoire de deux jours, fut le 16 octobre condamnée à la peine de mort. La sentence fut prononcée à quatre heures et demie du matin. A cinq heures on battit le rappel dans toutes les sections. A sept heures la force armée était sur pied. Des pièces de canon furent braquées dans les principales rues et aux extrémités des ponts, depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution, où se dressait l'appareil du supplice. A onze heures parut la victime, assistée d'un prêtre constitutionnel en habit bourgeois. Des détachements nombreux de gendarmerie à pied et à cheval escortaient le funèbre cortége. Trente mille hommes formaient une double haie le long des rues et des quais qu'il avait suivies. Parvenue sur la place, Marie-Antoinette jeta un long regard sur le palais des Tuileries, morne témoin des joies et des grandeurs de sa jeunesse; une vive émotion se manifesta alors sur son noble visage. Puis elle se remit et monta avec courage les marches de l'échafaud. Bientôt de longs cris de *Vive la République! à bas la tyrannie!* se firent entendre. Ils étaient répétés par une populace qui se complaisait à ce spectacle de l'immolation de ce qui avait été puissant. Il est remarquable que les témoins, qui ne l'avaient point chargée dans leurs dépositions, qui avaient parlé même en sa faveur, tels que Manuel, Bailly, d'Estaing, etc., furent, dans cette procédure, interrogés comme des accusés, et bientôt après arrêtés et condamnés à mort.

Une autre affaire intéressait vivement le tribunal révolutionnaire : celle des députés décrétés d'accusation. Brissot en était considéré comme le chef. Il avait, pendant sa captivité, adressé à ses persécuteurs une lettre où on lisait ces mots : *Le peuple vous demandait du pain, et vous avez promis mon sang.* Plusieurs démarches furent faites pour détourner les coups dont la tête de ces malheureux était menacée. Le ministre Garat, persuadé que leur sort dépendait entièrement de Robespierre et que si celui-ci demandait du sang, le sang serait versé, résolut de faire une démarche auprès du sombre dictateur; il parvint à obtenir de lui une entrevue. Il chercha à intéresser son orgueil, en lui offrant le salut des proscrits comme une action grande, généreuse et comme un triomphe sur lui-même. Ce moyen fut sans effet. Le même ministre fit la même démarche auprès de Danton qui, dans son intérieur, paraissait tout différent du Danton de la tribune. *Je ne pourrai les sauver,* furent les premiers mots qui sortirent de la bouche du terrible tribun qui répandait de grosses larmes, en avouant son impuissance.

Le 24 octobre, vingt-un députés devinrent la proie du tribunal dévorateur. Leur long acte d'accusation ne fut qu'une paraphrase des rapports de Saint-Just, de Billaud-Varennes et d'Amar. Les témoins qui déposèrent contre eux étaient ceux-là même qui avaient suscité, dirigé les journées des 10 mars, 31 mai et 2 juin, leurs plus grands ennemis; c'étaient Pache, Chaumette, Destournelles, Dobsent, Hébert, Chabot, Maribaud-Montaut, Fabre d'Eglantine, Desfieux, etc.; tous témoins à charge : on n'en entendit pas d'autres; tous animés de haines personnelles, tous ayant des vengeances à exercer contre les accusés On ne permit pas aux victimes de faire entendre leur défense : un décret rendu à ce sujet leur fermait la bouche. Camille Desmoulins était présent à cette scène odieuse où l'imposture triomphait de la vérité, le crime de la vertu, où à l'ombre d'un vain simulacre de justice, allaient être immolés vingt-un de ses collègues, il avait à se reprocher de les avoir calomniés, d'avoir contribué à soulever contre eux l'opinion de la foule, et à les priver de ces consolants témoignages de regret et de compassion qu'on ne refuse pas aux malheureux, même les plus coupables. A cette heure, en face de cette scène, il se reprocha ses torts et les pleura amèrement.

Ce fut le 30 octobre, vers les onze heures du soir, que Hermann, président du tribunal, fit lecture de la déclaration du jury. Fouquier-Tinville, accusateur public, requit aussitôt l'exécution du verdict. Je prends le récit d'un témoin oculaire.

« A peine ce mot fatal, la *mort,* est prononcé, Brissot laisse tomber ses « bras, sa tête se penche subitement sur sa poitrine. Gensonné, pâle et trem- « blant, demande la parole sur l'application de la loi. Il dit des mots qu'on n'en- « tend pas. Boileau étonné, élevant en l'air son chapeau, s'écrie : *Je suis « innocent;* se tournant vers le peuple, il l'invoque avec véhémence. Les ac- « cusés se lèvent spontanément : *Nous sommes innocents, peuple, on vous « trompe.* Le peuple reste immobile; les gendarmes les serrent et les font « asseoir. Valazé tire de sa poitrine un stylet, et se l'enfonce dans le cœur : « il se renverse et expire! Sillery laisse tomber ses deux béquilles en s'écriant, « le visage plein de joie et se frottant les mains : *Ce jour est le plus beau de « ma vie.* L'heure avancée de la nuit, les flambeaux allumés, les juges et le « public fatigués d'une longue séance; il était minuit; tout donnait à cette « scène un caractère sombre, imposant et terrible; la nature souffrait dans « toutes ses affections. Camille Desmoulins se trouvait plus mal. Boyer-Fon- « frède se tourna vers Ducos, et, l'entrelaçant de ses bras : *C'est moi qui te « donne la mort,* lui dit-il; son visage était baigné de larmes. Ducos le ser- « rant dans les siens : *Mon ami, console-toi; nous mourrons ensemble.* L'abbé « Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu; Lasource contrastait « avec Duprat, respirant le courage et l'énergie; Carra conservait son air de « dureté, Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchi- « rant. »

On reconduisit ces malheureux dans leur prison, et en quittant la salle d'audience, ils jetèrent à la multitude les assignats qui se trouvaient dans leurs poches, et se retirant, ils chantèrent l'hymne des Marseillais. Pendant le reste de la nuit et une partie du jour suivant, dans leur prison, ils endurèrent le supplice de l'attente de la mort. Le lendemain, vers l'heure de midi, des char-

rettes, dont l'une était chargée du cadavre de Valazé, conduisirent ces victimes, encore vivantes, à l'échafaud. Plusieurs de ces députés, marchant à la mort, montrèrent un admirable courage. Mainvielle et Duprat firent entendre le long de la route des chants patriotiques. Ducos plaisanta jusqu'au pied de l'échafaud; il embrassa son ami Fonfrède. Tous imitèrent cet exemple. Sillery monta le premier et salua avec dignité les nombreux spectateurs. Plusieurs parlèrent et furent peu entendus. Lehardy cria *vive la République!* d'autres chantaient ce refrain: *Plutôt la mort que l'esclavage, c'est la devise des Français.*

Le tribunal révolutionnaire poursuivait le cours de ses sanglants exploits, et frappait indistinctement dans tous les rangs, jeunes hommes, vieillards, femmes, vidait les prisons, fatiguait les bourreaux, et remplissait les fosses mortuaires. Bornons-nous à donner une courte notice des victimes les plus notables de cette sombre époque.

Marie Olympe de Gouge, qui se qualifiait de *femme de lettres*. Après avoir acquis quelque célébrité par sa beauté, elle voulut, à l'âge de trente-huit ans, s'attirer l'attention du public par des productions littéraires, et même, dans des circonstances si périlleuses, s'immiscer dans la politique. Elle publia plusieurs écrits; elle en fit afficher dans Paris; elle osa même toucher à l'arche sainte, attaquer l'implacable Robespierre. Dès lors son sort fut décidé. Emprisonnée et traduite devant le fameux tribunal, elle y parut avec assurance et dignité, et le 12 novembre fut condamnée à mort. Avant le prononcé du jugement, elle dit: *Mes ennemis n'auront point la gloire de voir couler mon sang; je suis enceinte.* Sa déclaration s'étant trouvée fausse, son jugement fut exécuté le lendemain. Montée sur l'échafaud, elle s'écria: *Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort.*

Louis-Philippe-Joseph (duc d'Orléans), dit *Égalité,* amiral de France, député à la Convention nationale, âgé de quarante-six ans. Longuement interrogé, puis acquitté au tribunal de Marseille, arrêté de nouveau à Paris par suite du rapport d'Amar, sur la motion de Billaud-Varennes, il comparut, le 6 novembre, devant le tribunal révolutionnaire. Voidel fut son défenseur. Le jury le déclara complice de la prétendue conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République. La charrette qui le conduisit au supplice, chargée de trois autres condamnés, suspendit sa marche, pendant quelques minutes, devant la façade du Palais-Royal. On a prétendu que cette station avait été ordonnée dans l'intention odieuse de lui faire plus amèrement regretter la vie. Il jeta ses regards sur ce palais, sa demeure d'affection, sa figure n'éprouva aucune altération. Il subit son jugement avec fermeté.

Le lendemain, 7 novembre, une proie plus délicate et plus exquise fut offerte à l'appétit du tribunal de sang, Marie-Jeanne Philipon, épouse de Jean-Marie Roland, ex-ministre de l'intérieur. Cette femme, illustre par ses talents, son caractère et son courage, composa, peu de jours avant son jugement, un écrit qui montre qu'elle ne se faisait pas illusion sur son sort, et qu'elle avait assez de force d'âme pour en supporter la rigueur. Cet écrit était destiné à être lu devant le tribunal par l'accusée pour servir à sa défense; mais comme elle y faisait l'éloge de ses amis immolés, le président l'interrompit; elle se récria contre cette injustice, et, se tournant vers l'auditoire, elle dit: « Je « vous demande acte de la violence qu'on me fait; » mais cet auditoire, com-

posé de personnes dévouées au tribunal, répondit par son cri ordinaire : *vive la République!* Le tribunal aussitôt la déclara complice de la conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République, et prononça son arrêt de mort : elle remercia froidement ses juges. Le lendemain, vers trois heures après midi, elle fut conduite à l'échafaud. Dans la charrette était le nommé Lamarche, directeur de la fabrication des assignats, condamné à mort le même jour. Le long de la route madame Roland chercha à relever le courage abattu de son compagnon de supplice; montée sur l'échafaud, par le privilége de son sexe, elle devait être la première décapitée; elle céda cette faveur à Lamarche : *Passe avant moi,* lui dit-elle, *j'ai le courage d'attendre.* Puis, portant ses regards sur la figure de la liberté, élevée au centre de la place de la Révolution, elle s'écria : *O Liberté! que de crimes sont commis en ton nom!* Telles furent les dernières paroles de cette femme d'un caractère digne des temps antiques. Roland, caché ou fugitif, instruit de la mort de sa femme, se trouvant dans le bourg de Baudoin, à quatre lieues de Rouen, se donna la mort avec une épée cachée dans sa canne. On trouva sur lui un billet ainsi conçu : « Qui que tu sois, qui me trouve gisant, respecte mes restes; ce sont ceux « d'un homme qui consacra toute sa vie à être utile, et qui est mort comme « il a vécu, vertueux et honnête. Puissent mes concitoyens prendre des senti- « ments plus doux et plus humains! Le sang qui coule par torrent dans ma « patrie me dicte cet avis. L'indignation m'a fait quitter ma retraite au mo- « ment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme; je n'ai pas voulu rester « plus longtemps sur une terre souillée de tant de crimes. »

Clavières, ex-ministre des finances, prisonnier à la Conciergerie, se perça le cœur d'un coup de couteau, en récitant ces vers de Voltaire :

> Les criminels tremblants sont traînés au supplice;
> Les mortels généreux disposent de leur sort.

Sa femme, en apprenant son sort, consola ses enfants, mit ordre à ses affaires et s'empoisonna.

Le député Biroteau fut alors décapité à Bordeaux; Lidon, député de la Corrèze, après avoir résisté seul, dans une maison, à une troupe de furieux armés, voyant son courage inutile, se présente à ses ennemis, découvre sa poitrine et reçoit le coup mortel. Chambon, autre député, souffrit une mort pareille. Les députés Pétion et Buzot échappèrent à l'échafaud, mais ils périrent par le suicide ou par la faim.

Le tribunal révolutionnaire avait, le 25 octobre, en condamnant les vingt-un députés, enlevé les hommes les plus éclairés de la Convention. Le savant Condorcet devait être sa proie : tombé vivant entre les mains de ses ennemis, il évita les désagréments de la procédure en se donnant la mort.

Un autre savant très-distingué, membre des trois académies de Paris, qui avait servi avec courage et dignité la révolution naissante, fut cruellement puni d'avoir reporté sur cette révolution la considération que ses talents lui avaient méritée. C'était Jean-Sylvain Bailly, premier député et premier maire de Paris. Appelé à témoigner sur Marie-Antoinette, il déposa en sa faveur. Ses services, sa véracité étaient, aux yeux des dominateurs, des crimes que la mort seule pouvait expier. Le 10 novembre, appelé devant le tribunal, il y

entendit la lecture de son acte d'accusation. On lui imputait principalement la malheureuse affaire de la proclamation de la loi martiale au Champ-de-Mars. Il se défendit avec une franchise qui l'aurait fait absoudre par d'autres juges. Son arrêt de mort prononcé, on lui demanda s'il avait quelque chose à dire contre l'application de la loi invoquée par l'accusateur public; il répondit : *J'ai toujours fait exécuter la loi, je saurai m'y soumettre, puisque vous en êtes l'organe.* Le lendemain 11 novembre, vers midi, la fatale charrette le conduisit au Champ-de-Mars, où son échafaud était dressé. Là un ramas d'êtres vils et féroces lui fit subir un supplice auquel la loi et le jugement prononcé contre lui ne le condamnaient pas. Cet homme vénérable par son âge, par ses vertus, par ses grands talents, placé sur la charrette, les mains liées derrière le dos, presque nu, glacé par une pluie froide qui tombait par torrents, après avoir, depuis la Conciergerie jusqu'au Champ-de-Mars, essuyé les insultes de la populace, descend de la charrette; le drapeau rouge qu'on avait apporté est brûlé en sa présence, et l'on en dirige la flamme sur son visage : alors la douleur lui arrache un cri. Il allait monter sur l'échafaud, lorsqu'un de ces misérables s'écrie que la terre sacrée du Champ de la Fédération ne devait pas être souillée par le sang d'un *scélérat.* Cette réclamation est accueillie par une multitude barbare. On démonte l'échafaud, on en transporte les pièces dans un fossé qui se trouve du côté de la Seine, où on le remonte. Par cette opération, le supplice du patient fut prolongé de trois heures, pendant lesquelles, conspué, accablé de coups, d'outrages de toute espèce, et couvert de boue, il tombe évanoui. Des coups le rappellent à la vie et aux souffrances. *Tu trembles, Bailly,* lui dit un de ses nombreux bourreaux. Il répondit : *Je tremble de froid.* Un témoin lui a aussi entendu dire à ces barbares : *Vous devez être bien satisfaits, car vous me faites bien souffrir.* Il demanda plusieurs fois avec instance qu'on terminât son supplice et qu'on lui donnât la mort. Sa prière fut enfin exaucée : il recueillit ses forces, monta avec fermeté sur l'échafaud, et reçut la mort comme un bienfait.

De nombreuses victimes succédèrent à celle-ci : parmi elles se distingue Pierre Manuel, procureur de la commune, puis député à la Convention nationale. Ne pouvant plus supporter les excès révoltants de ceux qui voulaient dominer la Convention, leurs injustes et continuelles dénonciations, il donna sa démission, et se retira à Montargis, lieu de sa naissance. Là des émissaires suscitèrent une émeute contre lui; il fut très-maltraité par ces assassins, perdit un œil, mais ne périt pas. Le 14 novembre, traduit devant le tribunal révolutionnaire, il s'entendit accuser d'avoir voulu adoucir le sort de la famille royale prisonnière au Temple, d'avoir prêché le fédéralisme, d'avoir donné sa démission, et d'avoir, en la donnant, adressé à la Convention nationale une lettre contenant des invectives contre les membres siégeant à la montagne, et notamment contre Marat. Manuel fut condamné à la peine de mort comme auteur ou complice d'une conspiration infâme contre l'unité et l'indivisibilité de la République : accusation banale dont on chargeait tous les innocents qu'on voulait perdre.

Dans la même séance fut condamné Gaspard-Jean-Baptiste Brunet, général de division, commandant en chef l'armée de la République en Italie; il fut avec Manuel conduit à l'échafaud.

Le lendemain 15 novembre, quatre autres victimes, Albert-Marie Romé, général de brigade, Gabriel Cussy, député à la Convention, Pierre-Gilbert de Voisins, ex-président à mortier au Parlement de Paris, Jean-Nicolas Houchard, général en chef de l'armée du Nord, furent condamnés à mort et périrent ensemble. Le 21 novembre vit condamner et exécuter Jean-Marie Girey-Dupré, âgé de 21 ans, littérateur de grande espérance, un des rédacteurs du journal intitulé *le Patriote français,* et Gabriel-Nicolas-François Boisguyon, adjudant-général, homme remarquable par ses talents militaires et son noble caractère. Le 23 novembre, fut décapité l'ex-contrôleur général des finances Laverdy, puni pour des crimes autorisés et mis à profit par des personnes plus puissantes que lui; avec lui périt le lieutenant-colonel Capton Château-Thierry.

Cette notice des personnes les plus notables que le tribunal révolutionnaire fit périr dans l'espace d'un mois seulement, n'offre qu'une faible partie de la liste des personnes distinguées qui périrent alors sous la main du bourreau.

Les directeurs suprêmes de ces meurtres politiques sacrifiaient, sans ménagement, tous les partisans de la révolution qui s'étaient signalés par leurs talents et la droiture de leur jugement ou de leurs intentions, mais, pour ne pas trop choquer l'opinion, ils intercalaient entre ces patriotes des hommes qui ne l'étaient pas; ils y mêlaient quelques ennemis des libertés publiques. De plus, pour que le secret de leur plan ne fût pas soupçonné, ils faisaient, de temps en temps, absoudre quelques républicains obscurs. Jamais un patriote dont les vertus et la capacité avaient répandu de l'éclat ne sortit absous de leur tribunal. Ils semblaient vouloir enlever à la révolution toutes les personnes propres à l'honorer, et maintenir tous ceux qui, par leur corruption, leur déshonneur ou la fougue de leur tempérament, pouvaient l'avilir ou la perdre.

Leur secret se trouve dévoilé dans la lettre d'un émigré ami de Pitt. On y voit que l'insurrection du 31 mai avait été *concertée à Londres,* et qu'ils avaient le dessein de *ne rien laisser faire de solide à ces gens-là.* Ces paroles décèlent les auteurs des grands crimes de la révolution et leurs desseins cachés. C'est à Londres qu'ils sont projetés, c'est de cette ville que part l'ordre de les exécuter, et c'est à Paris notamment que se trouvent les exécuteurs.

Des troupes anglaises, espagnoles, napolitaines occupaient Toulon, et avaient investi les gorges d'Ollioules et autres défilés, situés à deux lieues de cette place maritime. Le 10 septembre 1793, le général Cartaux attaqua et prit les gorges d'Ollioules. Deux armées françaises, celle que commandait Cartaux et celle dont Lapoype était général, devaient concourir à la reprise de Toulon; étant éloignées l'une de l'autre, elles ne pouvaient que difficilement agir de concert. Les dispositions faites pour l'attaque de la place étaient irrégulières. Ces armées ne manquaient ni de courage, ni de zèle; mais on n'y trouvait que peu d'officiers expérimentés, lorsque, vers la fin de septembre, arriva de Paris un chef de bataillon, chargé par le comité de salut public du commandement de l'artillerie de siége. Ce jeune officier se nommait Bonaparte. L'armée était absolument dépourvue du matériel et du personnel que nécessitait un pareil siége : en l'espace de six semaines son activité merveilleuse suppléa à tout : cent pièces de gros calibre furent réunies.

Le gouvernement venait de remplacer Cartaux par Doppet, et ce dernier par Dugommier, officier brave et expérimenté; sa réputation promettait des succès, mais ces succès devenaient incertains par diverses circonstances dont la plus puissante était la disette que le long séjour des armées dans la Provence rendait insupportable : les habitants murmuraient.

Dugommier et le commandant de l'artillerie, sans se déconter, disposaient tout pour l'attaque. Il s'agissait de s'emparer du fort Mulgrave, surnommé par les Anglais le *Petit-Gibraltar,* situé à l'extrémité du promontoire de Balaguier et de l'Éguillette, et d'où dépendait la prise de Toulon; mais les Anglais, sentant l'importance de ce poste, y avaient débarqué quatre mille hommes, et l'avaient si bien fortifié qu'ils le considéraient comme imprenable. Cinq ou six batteries furent élevées par les Français. Il y eut quelques engagements entre les troupes des deux partis. Le général O'Hara qui commandait l'armée ennemie, s'étant avancé, fut blessé d'un coup de fusil à la main et fait prisonnier.

Le 18 décembre, à quatre heures du soir, une armée française quitte son camp et marche vers la position de Balaguier. Les ennemis, pour éviter l'effet des bombes et des boulets qui foudroyaient le fort, avaient l'habitude de se tenir à une certaine distance en arrière. Les Français espéraient y arriver avant eux; mais les ennemis avaient établi en avant une nombreuse ligne de tirailleurs, et la fusillade s'étant engagée, au pied même de la montagne, les troupes des coalisés accoururent à la défense du fort dont le feu devint des plus vifs. La mitraille pleuvait partout. Enfin, après une attaque extrêmement chaude, Dugommier qui selon sa coutume, marchait à la tête de la première colonne, fut obligé de céder. Désolé, il s'écrie : *Je suis perdu.* En effet, dans ces temps il fallait vaincre; l'échafaud attendait le général malheureux. Cependant la canonnade et la fusillade duraient toujours. Muiron, capitaine d'artillerie, jeune homme plein de bravoure et de moyens, est détaché avec un bataillon de chasseurs et soutenu par la deuxième colonne qui le suit à portée de fusil. Il connaissait parfaitement la position, et il profita si bien des sinuosités du terrain, qu'il gravit la montagne avec sa troupe, sans presque éprouver de perte. Il débouche au pied du fort, s'élance par une embrasure; son bataillon le suit et le fort est pris. Tous les canonniers anglais ou espagnols sont tués sur leurs pièces, mais Muiron est blessé grièvement d'un coup de pique par un Anglais. Maîtres du fort, les Français tournent aussitôt les pièces contre l'ennemi. Dugommier était déjà depuis trois heures dans la redoute, lorsque les représentants du peuple vinrent, le sabre à la main, combler d'éloges les troupes qui l'occupaient. A la pointe du jour on marcha sur Balaguier et l'Éguillette. Les ennemis avaient déjà évacué ces deux positions. Des pièces de vingt-quatre et les mortiers furent mis en mouvement. On plaça des bouches à feu sur les batteries. Elles ne purent commencer leur feu que le lendemain; mais l'amiral anglais, Hood, n'eut pas plutôt vu les Français maîtres de ces positions, qu'il fit le signal de lever l'ancre et de quitter les rades. Il se rendit à Toulon pour faire connaître qu'il ne fallait pas perdre un moment et gagner au plus tôt la haute mer. Le temps était sombre, couvert de nuages, et tout annonçait l'arrivée prochaine d'un vent de mer, terrible dans cette saison. Le conseil des coalisés se réunit aussi-

tôt, et après une mûre délibération, les membres tombèrent d'accord que Toulon n'était plus tenable. On se hâta de prendre toutes les mesures, tant pour l'embarquement que pour brûler ou couler les vaisseaux français qu'on ne pouvait pas emmener, et incendier les établissements de la marine. Enfin on prévint les habitants que tous ceux qui voudraient quitter la ville pourraient s'embarquer à bord des flottes anglaise et espagnole.

Cette nouvelle jeta la désolation parmi les habitants. Les Anglais firent, pendant la nuit, sauter le fort Poné, incendièrent neuf vaisseaux de 74, et quatre frégates ou corvettes; ils n'eurent pas le temps de faire sauter le fort de la Malgue.

Au milieu des horreurs de l'incendie de nos établissements, on vit se produire un exemple admirable d'héroïsme et d'amour de la patrie. Les galériens du bagne, au nombre de neuf cents, loin de songer à fuir ou à se livrer au pillage, éteignirent le feu de quatre frégates, sauvèrent l'arsenal de la marine, la corderie, les magasins à blé, à poudre, et leur prison même, le bagne, où ils vinrent reprendre leurs fers.

Bonaparte s'empara du fort Malbosquet, déjà évacué; le général Lapoype, du fort Pharon que l'ennemi abandonnait. Les batteries de l'Éguillette et de Balaguier ne cessaient de faire un feu très-vif sur les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans la rade; plusieurs éprouvèrent de fortes avaries, et un grand nombre d'embarcations, chargées de soldats ennemis, furent coulées à fond. A la pointe du jour, on vit la flotte anglaise hors de la rade; elle portait plusieurs milliers de familles toulonnaises qui fuyaient la vengeance de la Convention. Les plus coupables étaient partis; néanmoins le tribunal révolutionnaire, dans la première quinzaine, fit fusiller plus de cent individus.

La Convention, le 4 décembre 1793, décréta que le nom de *Toulon* serait supprimé; que cette place porterait celui de *Port de la Montagne;* que les maisons de l'intérieur seraient rasées; qu'on n'y conserverait que les établissements nécessaires au service de la guerre, de la marine, des subsistances et approvisionnements. On mit pour cet effet en réquisition tous les maçons du département et des départements voisins. On démolit plusieurs bâtiments qu'on se vit par la suite obligé de reconstruire.

La reprise de Toulon, dont le siége avait duré quatre mois, eut des conséquences importantes, et changea, tant au dehors qu'à l'intérieur, la face des affaires. L'expulsion des Piémontais du département du Mont-Blanc, la prise de Lyon qui en était résultée, avaient déjà consterné les conspirateurs et déconcerté tous leurs plans contre la République : la reprise de Toulon rompit leurs trames secrètes et leur enleva, pour longtemps, l'espoir de les renouer.

La ville de Lyon, abandonnée par ceux qui en avaient fait soulever les habitants, fut livrée à la fureur des représentants qui, chargés d'y exercer une vengeance éclatante, acceptèrent cette odieuse mission. Dubois-Crancé avait contribué à la prise de cette ville; Couthon eut mission d'en châtier les habitants, de détruire les personnes et leurs habitations. Il s'en acquitta avec un barbare empressement; on le vit lui-même, armé d'un marteau, donner le signal de la démolition des plus beaux bâtiments de la place Bellecour. « *Maison rebelle*, disait-il, *je te frappe au nom de la loi.* » Il obéissait en ce point au décret de la Convention, du 12 octobre, qui ordonnait la démolition

de toutes les habitations des riches et le changement du nom de *Lyon* en celui de *Commune-Affranchie*. Couthon établit une commission temporaire qui condamnait et faisait exécuter journellement les habitants coupables, égarés ou innocents. Il fut remplacé, dans les premiers jours de novembre, par Collot-d'Herbois et Fouché de Nantes. Ils continuèrent son ouvrage ; voulant le perfectionner, ils surpassèrent leur modèle. Ils jugèrent que les démolitions des maisons de Lyon étaient trop lentes à leur gré. Dans la séance du 22 décembre, on lut à la Convention une lettre de ces deux représentants, portant qu'il fallait des moyens plus rapides ; « que l'explosion de la mine et l'ac-« tivité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la volonté toute-« puissante du peuple, et que sa volonté doit avoir les effets du tonnerre. » La commission temporaire, la guillotine en permanence sur la place des Terreaux, et les démolitions reçurent donc une activité nouvelle. Ces moyens de destruction étaient encore trop lents. Collot imagina de réunir, dans la plaine des Brotteaux, un certain nombre de victimes, attachées deux à deux, et de les faire périr à coups de canons chargés à mitraille : on venait, après les décharges, achever à coups de sabre ou de baïonnette les malheureux qui n'étaient pas morts sur le coup ou que les balles n'avaient par mortellement frappés ; leurs corps étaient ensuite jetés dans le Rhône. Ce moyen expéditif de détruire les hommes était alors nommé *la foudre*. On foudroyait, on fusillait et l'on guillotinait en même temps. Cependant il ne faut pas exagérer des actes aussi odieux : le canon chargé à mitraille n'a fonctionné que trois fois, les 13, 16 et 18 décembre. Dans la première de ces expéditions périrent quarante-six victimes ; dans la seconde, trente, et dans la troisième quarante-quatre. Environ six mille personnes, pendant plusieurs mois, périrent sous la guillotine, à coups de fusil, ou par la mitraille. Lyon ne fut pas la seule ville opprimée, ensanglantée, terrifiée par des hommes indignes du pouvoir. Arras, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Toulon, Marseille, Avignon, et d'autres encore, n'oublieront jamais, ni leurs malheurs ni le nom de leurs tyrans. On avait attaqué et l'on attaquait encore cruellement la vie des citoyens et leurs propriétés, ils souffraient, ils gémissaient, mais ils restaient attachés à leurs principes. On voulut de plus enlever à la révolution un grand nombre de ses partisans, en attaquant les consciences, en anéantissant le culte catholique. Cette tentative, longtemps méditée, eut les plus tristes résultats.

Dans la nuit du 9 novembre, Hébert, Luillier, Chaumette, Momoro, se transportèrent chez l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel ; lui enjoignirent avec menace de se rendre le lendemain à la séance de la Convention, d'y faire abjuration de la religion catholique, et de déclarer que tout ce qu'il avait enseigné jusqu'alors était un tissu d'absurdités. *Tu le feras,* lui dirent-ils, *ou tu es mort.* Le vieillard pousse des cris lamentables, se jette à leurs pieds, les conjure, les larmes aux yeux, de lui épargner cette indignité ; ils furent inexorables. Gobel céda. Il sauva ainsi sa vie pour quelque temps, en promettant seulement de renoncer à ses fonctions. Le lendemain, à deux heures après midi, l'évêque, accompagné de ses grandsvicaires, d'autres prêtres de son clergé et d'une députation de la commune, se présente à la barre de la Convention. Momoro, président de la députation, prend la parole et dit : « Ci-« toyens représentants, l'évêque de Paris et plusieurs autres prêtres, con-

« duits par la raison, viennent dans votre sein se dépouiller du caractère « que leur avait imprimé la superstition. Ce grand exemple, nous n'en dou- « tons pas, sera imité par leurs collègues. » L'évêque fit ensuite une déclaration dans ce sens, que ses douze vicaires signèrent avec lui. Chaumette prit alors la parole, vanta l'empire de la raison et demanda que la fête de cet être métaphysique fût placée dans le nouveau calendrier. Le président répondit à ces orateurs par un discours analogue, et le termina en donnant l'accolade fraternelle au ci-devant évêque de Paris. Ce fut alors qu'un ecclésiastique présent à la Convention et qui ne faisait point partie du clergé de cette ville, éleva la voix et dit que *la religion qu'il professait depuis son enfance n'avait pour base que le mensonge et l'erreur.*

Pendant que cette scène se passait à la Convention, une autre scène du même genre, mais ridiculement indécente, avait lieu dans l'église métropolitaine de Paris sous l'inspiration des hébertistes. Les autorités constituées de cette ville avaient imaginé de célébrer *la fête de la Raison* dans la nef de cet édifice. Une montagne était fabriquée; à sa cime s'élevait un temple d'une architecture simple; aux deux côtés de son entrée on avait placé les bustes de plusieurs philosophes; au-dessus de cette entrée on lisait ces mots : *A la Philosophie.* Sur le penchant de la montagne paraissait un rocher sur lequel reposait un autel circulaire orné de festons de chêne; cet autel portait une torche allumée qu'on nommait *le flambeau de la Vérité.* Deux rangées de jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de chêne, tenant un flambeau à la main, descendaient de la montagne. Bientôt la Raison, représentée par une belle femme, sortit du temple de la Philosophie, vint s'asseoir sur un banc de gazon, et y reçut les hommages des mortels. Après avoir entendu chanter les hymnes en son honneur et la musique qui les accompagnait, la déesse descendit de la montagne, la remonta et rentra dans le temple en jetant des regards bienveillants sur ses adorateurs. A cette marche silencieuse succéda une musique bruyante et des chants d'allégresse; les assistants se hâtèrent de prêter serment de fidélité à cette divinité, retirée dans son temple de sapin et de toiles peintes pour y déposer le poids de sa céleste puissance.

Dans la matinée du 10 novembre, la Convention nationale, occupée à recevoir l'abdication de l'évêque de Paris, à décréter, sans discussion, l'abolition du culte catholique et le remplacement de ce culte par celui de la Raison, n'avait pu jouir de la vue de cette scène, honteuse imitation des fêtes du paganisme; mais les membres de cette Assemblée devaient être dédommagés. Le soir on donna pour eux une seconde représentation du spectacle.

Le décret du 10 novembre, qui abolissait le culte catholique, fut fortifié par un autre décret, du 17 du même mois, qui ordonnait au comité d'instruction publique de faire un rapport sur les moyens de *substituer au culte catholique le culte de la Raison,* et de remplacer les cérémonies de l'Église par des fêtes civiques.

L'abdication forcée de l'évêque de Paris, la fête de la Raison, célébrée dans l'église de Notre-Dame, les décrets de la Convention ordonnant l'abolition du culte, amenèrent de graves conséquences; le clergé perdit tout ce qui lui restait d'action sur l'esprit du peuple; la révolution perdit ses soutiens les plus solides en se privant des prêtres intéressés à maintenir ses principes; mais le

gouvernement s'ouvrit une source abondante de richesses ; les églises étant devenues inutiles, les objets précieux qu'elles contenaient furent sa proie. Les sections de Paris donnèrent un exemple qui fut imité dans toute la France. Elles dépouillèrent, dans leurs arrondissements respectifs, les temples de tous leurs objets précieux et vinrent offrir ces dépouilles à la Convention, qui les accueillit comme une ressource. Ainsi, chandeliers, reliquaires, châsses, croix, ostensoires, figures de saints, vases sacrés de toute espèce, ornements d'autel, vêtements sacerdotaux, tout fut enlevé et porté à la Convention avec une solennité dérisoire à l'occasion d'un acte de pillage. On voyait venir, des églises de Paris, à la barre de cette Assemblée, des processions d'hommes, vêtus de chapes, de chasubles, apportant triomphalement les richesses de leurs églises paroissiales. Bientôt les communes des environs de Paris et celles des départements voisins cédèrent à l'impulsion et s'empressèrent d'imiter un exemple donné par la capitale. Elles acheminèrent sur la Convention des voitures chargées d'argenterie. Ceux qui accompagnaient ces offrandes ou qui conduisaient les voitures étaient affublés d'habits sacerdotaux. Tel charretier avait la mître en tête, une crosse d'évêque ou d'abbé d'une main et son fouet de l'autre. Ces mascarades étranges, sacriléges, consternaient les âmes pieuses et amusaient une multitude égarée.

Les trésors des antiques abbayes des environs de Paris, telles que celle de Saint-Denis, celui de l'église paroissiale de Brunoy, fameuse par l'abondance et le luxe de ses ornements et des accessoires du culte ; à Paris ceux des églises de Saint-Sulpice, du Val-de-Grâce, des Carmélites de la rue Saint-Jacques et de Sainte-Geneviève, fournirent d'immenses richesses. Thuriot paraît avoir été le moteur de ces abjurations religieuses, de ces spoliations d'églises : il fut secondé dans cette intrigue par Chabot.

Le lendemain de la fête de la Raison, le 11 novembre, une députation, composée des sociétés populaires et de plusieurs sections de Paris, vint demander que les intermédiaires entre les hommes et la divinité ne reçussent plus de salaire de la nation. Chabot et Thuriot appuyèrent cette pétition. Ce dernier demanda et fit adopter qu'il serait fait un rapport sur le traitement des prêtres. Le 15 du même mois, il fit décréter que toutes les autorités constituées sont autorisées à recevoir, de la part des prêtres de tous les cultes, la déclaration de leur abdication.

Les impulsions du génie du mal auxquelles trop souvent cédait la Convention nationale, ne l'empêchaient pas de s'occuper d'objets d'utilité publique. Si, le 14 novembre 1793, elle remplaça au Panthéon les cendres de Mirabeau par celles de Marat, le lendemain elle rendit un décret qui supprimait toutes les loteries. Elle en rendit un autre tendant à l'amélioration du sort des malades dans les hôpitaux. Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu étaient insuffisants ; elle leur adjoignit ceux de l'Évêché. Le décret porte que chaque malade sera couché seul dans un lit.

A cette étrange époque tout prit une forme nouvelle ; la révolution s'étendit sur les noms propres, sur le langage, sur la manière de se vêtir. Quelques départements, un grand nombre de villes ou communes, changèrent de noms ; notamment les lieux dont les dénominations, rappelant la féodalité ou l'ancien régime, se composaient des mots *château, castel, roi, comte, vicomte,*

saints, etc. ; on leur substitua le plus généralement ces mots . *libre, montagne, égalité, liberté, etc.* Dans les villes, les places publiques, les rues, les sections, les établissements éprouvèrent dans leurs noms des mutations pareilles. Les hommes changèrent aussi leurs prénoms, et, au lieu du nom du saint leur patron, ils se parèrent des plus beaux noms de l'antiquité classique; la France se vit alors peuplée d'*Aristides,* d'*Anaxagoras,* de *Fabricius,* de *Brutus,* de *Mutius-Scævola,* etc. Les partisans de la révolution, d'abord désignés sous le nom de *patriotes,* de *bons citoyens,* puis de *républicains,* préférèrent à ces qualifications celle de *sans-culottes.* Les vêtements se ressentirent de l'esprit d'innovation. Le bon ton consistait à être vêtu en *carmagnole,* c'est-à-dire à porter des pantalons et une veste de chasse. Ceux qui observaient strictement le costume avaient pour chaussure des sabots ; au lieu de canne, un bâton noueux. Ils étaient coiffés en cheveux ronds et en bonnet rouge, avec cocarde; on a vu des millionnaires figurer dans cet équipage.

Le 22 novembre, dans le conseil de la commune de Paris, s'éleva une discussion assez vive sur la question de savoir si les membres des autorités constituées seraient seuls décorés du bonnet phrygien, ou si on laisserait à chacun la liberté de s'en coiffer ; il fut décidé que chacun pourrait se coiffer à sa guise. La veille, ce conseil avait pris un arrêté qui proscrivait les perruques noires *à la jacobite.* Les femmes, dans leur habillement, ne portaient rien d'inusité, si ce n'est la cocarde tricolore à leurs bonnets ou à leurs chapeaux dont la forme représentait un cône tronqué. Leur chevelure éparse sur leurs épaules et taillée sur le devant couvrait la moitié de leur front.

Les personnes de tout rang, de tout sexe, de tout âge, se tutoyaient en se parlant, en s'écrivant. Les domestiques tutoyaient leurs maîtres. En général les hommes prépondérants, les membres des diverses autorités affectaient dans leur style des formes grossières et un cynisme révoltant, afin de conquérir l'estime de la multitude en s'efforçant de lui ressembler.

Pendant que certains membres de la Convention abusaient de leur popularité pour contrarier les habitudes, les affections, blesser les amours-propres, tourmenter les consciences des Français, une partie de la population gémissait sous les verroux des maisons de détention, s'indignait de la tyrannie des geôliers, des porte-clés, appréhendait à chaque instant l'arrivée des charrettes qui devaient conduire une partie des détenus à la Conciergerie, et de là à l'échafaud. Au milieu de ces tortures, de ces sombres préoccupations, placés entre la vie et la mort, ils égayaient les restes incertains de leur existence par des jeux, par des épigrammes, des couplets qu'ils composaient, qu'ils chantaient au son de quelques instruments auxquels se mêlait la voix des prisonnières; et, sous ces lugubres vestibules de la mort, la galanterie française ne perdait rien de son caractère. Ce peuple, prisonnier ou non, mais asservi sous une tyrannie épouvantable, semblait jouer avec ses chaînes.

On avait, le 10 novembre, célébré la *fête de la Raison,* le 2 décembre on célébra celle de *Chalier,* et l'on promena son buste en cire dans les rues de Paris. Le 30 de ce mois fut solennisée la *fête des Victoires,* à l'occasion de la prise de Toulon. Pendant cette fête, les armées françaises continuaient leurs exploits. Le général Houchard, puni de mort pour avoir remporté la victoire à Hondschoote, mis en déroute l'armée du duc d'York, et pour n'avoir pas as-

sez rapidement poursuivi ses succès, fut remplacé, dans le commandement de l'armée du Nord, par le général Jourdan.

Les armées ennemies, battues, mises en fuite, venaient de reprendre l'offensive, de passer la Sambre et d'investir Maubeuge. L'armée du Nord était resserrée dans Lille et dans le camp de la Madeleine. Ce fut alors que Jourdan en prit le commandement. Voici de quel nombre de combattants se composait cette armée : Au camp de Maubeuge, ville déjà bloquée, on comptait vingt-sept mille hommes ; au camp de Graverelle, vingt-huit mille ; au camp de la Madeleine trente-un mille ; au camp et aux environs de Cassel, quatorze mille ; à Dunkerque et à Hondschoote, environ vingt mille combattants. Cette armée présenta au nouveau général beaucoup de désordres : plusieurs corps manquaient de chefs ; elle avait peu de cavalerie. Les corps étaient dispersés sur une ligne trop étendue, ligne d'environ trente lieues. L'armée ennemie ayant bloqué Maubeuge, et depuis Landrecies, il devenait pressant de décider par une bataille si on la laisserait s'emparer de ces deux places et prendre ses quartiers d'hiver sur le territoire français, ou si on la débusquerait de tous ses postes. Le 14 septembre, le comité de salut public avait ordonné un effort général : Jourdan fit ses dispositions.

L'armée ennemie, commandée par Clairfayt et Cobourg, forte de quatre-vingt mille hommes, occupait une position entre Maubeuge et Avesnes ; son quartier général était à Vattignies. L'armée républicaine, le 19 septembre, s'approcha de ce village. Les Autrichiens détachèrent sur leur gauche un corps d'observation de dix mille hommes qui contint l'armée des Ardennes, mise sous les ordres de Jourdan. Clairfayt, avec soixante escadrons, se porta au-devant de l'armée française. On se canonna de part et d'autre ; il y eut même un engagement d'avant-poste où les républicains furent repoussés. Le lendemain, 20 septembre, le combat s'engagea sur toute la ligne, et ne produisit rien de décisif ; le 21 l'armée française s'avance à la faveur d'un brouillard épais ; le brouillard se dissipe ; les deux armées se trouvent en présence, et le combat commence. La canonnade fut de part et d'autre si violente que les plus anciens soldats déclaraient n'avoir jamais entendu de détonations si terribles et si redoublées. Jourdan ordonna à l'aile droite, commandée par le général Duquesnoy, de tourner l'aile gauche de l'ennemi, ce mouvement s'exécuta. Cette aile gauche, prise en flanc et à revers, plia et rompit la ligne et le centre de l'ennemi. L'armée française attaqua à la baïonnette l'armée autrichienne qui se replia sur Maubeuge, et qui pendant la nuit abandonna le siége de cette place et se retira derrière la Sambre. Le lendemain les Français entrèrent dans Maubeuge. La nouvelle de ce succès consola un peu les Français de quelques revers éprouvés par l'armée de la Moselle commandée par Moreau, et par l'armée du Rhin dont Pichegru était le chef. L'armée de la Moselle voulant attaquer Pirmassens, fut obligée de battre en retraite devant le duc de Brunswick. Après d'autres attaques aussi infructueuses, cette armée se retira à Sarreguemines, derrière la Sarre. Le général prussien Vadek prit et pilla la ville de Sierck, et, le 13 octobre, Wurmser attaqua avec succès le centre des lignes de Weissembourg, prit la place de ce nom, puis s'empara de Lauterbourg. L'armée française se retira en désordre, d'abord sur Haguenau, ensuite derrière la Moter. Le lendemain Haguenau ouvrit ses portes à l'armée

prussienne, qui aurait peut-être poursuivi ses succès, si des intérêts politiques n'eussent suspendu sa marche. Cependant Landau et Bitche étaient bloqués. A la nouvelle de ces revers, les représentants Lebas et Saint-Just, qui se trouvaient à Strasbourg, prirent, pour en prévenir de nouveaux, des mesures énergiques. Plusieurs militaires, soupçonnés ou convaincus d'être d'intelligence avec les ennemis, ou accusés d'avoir abandonné leur poste sans combattre, furent arrêtés et fusillés. Ces représentants, à force d'activité et de sévérité, parvinrent à rallier l'armée du Rhin, à la renforcer par des secours qu'ils appelèrent de divers points, et lui firent prendre une position qui la mit à même de réparer ses pertes et d'effacer la honte de sa défaite.

Le général Hoche, à la tête de l'armée de la Moselle, et Pichegru qui commandait celle du Rhin, le 17 novembre, vivement pressés par les représentants du peuple, marchèrent en avant, repoussèrent l'ennemi, débloquèrent Bitche, le repoussèrent de nouveau, firent lever le siége de Landau, et le 27 décembre entrèrent dans Weissembourg, où le général Hoche remporta une victoire mémorable. La fin de 1793 remonta le courage des Français, fit oublier les revers que leurs armes avaient éprouvés pendant le cours de cette année, et Barrère annonçant ces succès à la tribune de la Convention, put dire *que l'armée s'était constituée en victoire permanente.*

La Convention, qui décimait ses généraux, n'épargnait pas ses propres membres. La longue dénonciation de Chabot contre Brissot se lisait encore dans les feuilles périodiques, lorsque lui-même fut dénoncé. Dans la séance des Jacobins du 12 décembre, il s'éleva contre lui quelques accusations qui devinrent plus graves dans la séance du 16 de ce mois. Il fut accusé d'abord de modérantisme et d'avoir voulu ressusciter le côté droit et un parti d'opposition. Ce reproche était fondé sur ses propres discours. Il y répondit en faisant l'apologie de son patriotisme, et en disant que ses intentions étaient louables. On l'accusa encore d'avoir contracté un mariage intéressé, et, pour le conclure, d'avoir abandonné une femme avec laquelle il vivait, femme qui l'avait rendu père, et d'avoir sacrifié la mère et l'enfant pour épouser la sœur de deux nobles autrichiens très-suspects, emprisonnés comme tels par ordre de leur section, et qui ne devaient leur liberté qu'à sa protection. On lui reprocha de plus l'état fastueux de sa maison depuis son mariage. Chabot fut encore accusé de loger chez lui le neveu d'un ministre autrichien. Le lendemain Chabot fut arrêté avec trois de ses collègues. Amar, dans la séance du 18 décembre, fit à la Convention nationale un rapport sur cette arrestation.

Robespierre, à la même époque, dans la séance du 17 décembre, prononça un discours où il expose le tableau de la politique des cabinets de l'Europe, de leurs manœuvres, de leurs intérêts réciproques : le passage le plus curieux de ce discours est celui où se trouve exposée la conduite de l'Angleterre à l'égard de la France républicaine. Le voici : « Il est connu aujourd'hui de tout « le monde, dit-il, que la politique du cabinet de Londres contribua beaucoup « à donner le premier branle à notre révolution. Ses projets étaient vastes ; « il voulait, au milieu des orages politiques, conduire la France, épuisée et « démembrée, à un changement de dynastie, et placer le duc d'York sur le « trône de Louis XVI. Ce projet devait être favorisé par les intrigues et par « la puissance de la maison d'Orléans, dont le chef, ennemi de la cour de

« France, était, depuis longtemps, étroitement lié avec celle d'Angleterre. « Content des honneurs de la vengeance et du titre de beau-père du roi, l'in- « souciant Philippe aurait facilement consenti à finir sa carrière au sein du « repos et de la volupté. L'exécution de ce plan devait assurer à l'Angleterre « les trois grands objets de son ambition ou de sa jalousie : Toulon, Dun- « kerque et nos colonies. Maître à la fois de ces importantes possessions, « maître de la mer et de la France, le gouvernement anglais aurait bientôt « forcé l'Amérique à rentrer sous la domination de George. Il est à remarquer « que ce cabinet a conduit de front, en France et dans les États-Unis, deux « intrigues parallèles qui tendaient au même but : tandis qu'il cherchait à sé- « parer le midi de la France du nord, il conspirait pour détacher les provinces « septentrionales de l'Amérique des provinces méridionales.... Pitt s'est gros- « sièrement trompé sur notre révolution. »

Quoique Lyon fût réduit et Toulon pris, que la répression exercée dans ces deux villes eût offert aux habitants du midi de la France des exemples terribles, le mécontentement, l'indignation, subsistaient, et des ferments de rébellion n'attendaient pour se développer qu'une occasion favorable. Dans la Vendée, le royalisme et le fanatisme réunis résistaient avec succès à la force nationale et cette guerre civile inextinguible dévorait toujours plusieurs départements de la France. Les armées républicaines, toujours renforcées, commandées par de nouveaux généraux, dirigées par de nouveaux représentants, contenaient ces rebelles, mais ne parvenaient point à les subjuguer. Des succès et des revers se succédaient rapidement. On annonça plusieurs fois à la Convention qu'il n'existait plus de Vendée, que cette guerre désastreuse était éteinte, et quelques jours après cette nouvelle était démentie. On croyait les Vendéens anéantis, puis on les voyait reparaître sur la scène avec une énergie extraordinaire, gagner des batailles, reprendre les villes qu'ils avaient perdues et déconcerter les plus habiles généraux de la République. D'autre part, le comité de salut public rappelait, destituait, faisait emprisonner et quelquefois traduire au tribunal révolutionnaire ses généraux et ses représentants. C'est ainsi que les généraux Canclaux et Aubert-Dubayet après avoir, dans les premiers jours d'octobre, battu vingt-cinq mille rebelles à Saint-Symphorien, reçurent leurs ordres de rappel.

Le général Chalbos, ayant sous ses ordres les généraux Chabot et Westermann, marchait sur Châtillon. Les chefs vendéens, d'Elbée, Lescure, La Rochejaquelein, rassemblent à la hâte quinze mille hommes, attendent, avec une fière contenance, leur ennemi, et voient sans en être intimidés l'armée républicaine s'avancer sur deux colonnes, soutenue par un corps de réserve commandé par Westermann. Lescure et La Rochejaquelein, à la tête d'un corps d'élite, marchent sur une de ces colonnes et l'ébranlent. D'Elbée tombe sur l'autre colonne et la met en fuite ; mais Westermann, avec son corps de réserve, arrête les progrès de l'ennemi. Les Vendéens, se croyant vainqueurs, rentrent dans Châtillon, s'enivrent de vin et d'eau-de-vie. Westermann, instruit de cette circonstance, conçoit le projet hardi de les surprendre. A la faveur des ténèbres et dans le plus grand silence, il arrive, avec une légion de quinze cents hommes, jusqu'aux avant-postes. La sentinelle lui crie : *Qui vive?* — *Royalistes,* répondit-il. Il égorge le poste et passe. Il est reconnu au

second; mais il n'est plus possible de reculer. L'alarme se répand dans la ville, des royalistes fuient, d'autres font feu de toutes parts. La légion de Westermann plie; mais, entraîné par son ardeur, il quitte son habit et crie à ses chasseurs : « Abandonnerez-vous votre général? souffrirez-vous qu'il périsse seul au champ d'honneur? » Alors, le bras nu, le sabre à la main, il s'élance au milieu des ennemis et renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Son exemple entraîne sa légion. Il se fait un carnage épouvantable de royalistes qui se défendent, ou qui, plongés dans l'ivresse, sont restés dans les rues. Il met le feu à la ville, et, craignant le retour de l'ennemi, il quitte pendant la nuit Châtillon en flammes.

L'armée réunie à Nantes et dans les environs se partagea en trois colonnes, dans le dessein d'éloigner l'ennemi des côtes et de le concentrer dans l'intérieur du Poitou. En même temps les divisions de Doué, Saumur et Angers, le chassèrent de Vezins, Vihiers et Coron. Jamais les Vendéens ne s'étaient vus dans un état aussi désespéré. Leurs chefs se réunirent et délibérèrent sur le parti qu'ils avaient à prendre. Les uns proposaient de s'assurer d'un poste sur la rive droite de la Loire, afin de pouvoir librement, en cas de poursuite, passer ce fleuve et se répandre dans la Bretagne. Cette proposition fut combattue par d'Elbée, qui fit valoir cette maxime : « On ne se défend jamais mieux que chez soi. » Il fut arrêté que quatre mille hommes d'élite iraient s'emparer de Varades, petite ville située sur la rive droite de la Loire, vis-à-vis Saint-Florent-le-Vieux, où cette troupe devait attendre l'issue des combats qui allaient se livrer dans la Vendée. L'armée républicaine, poursuivant avec le fer et la flamme les Vendéens dans leur retraite, arriva aux Herbiers que ceux-ci avaient évacués; elle se porta le 15 octobre à Mortagne, où elle trouva une faible garnison qu'elle égorgea; elle mit le feu à la ville et continua sa poursuite et ses ravages. Les généraux républicains se conformaient à leurs instructions : ils avaient reçu du comité de salut public l'ordre d'incendier tout sur leur passage.

L'armée royaliste s'était retirée à Chollet, place importante, difficile à prendre. C'était là le centre des forces, le rendez-vous de la jeunesse vendéenne, le dépôt des prisonniers, la capitale des états des insurgés. Il fallut cependant l'évacuer. Elle fut attaquée le 16 octobre; les Vendéens la défendirent en désespérés; mais M. de Lescure, un de leurs principaux chefs, étant blessé mortellement, la nouvelle de cette perte les découragea et ils se retirèrent à Beaupréau. Les républicains entrèrent dans Chollet. Ils commençaient à piller cette ville et à incendier ses faubourgs, lorsque l'armée vendéenne revint sur ses pas, attaqua les républicains, mit en déroute une de leurs divisions, et obtint de grands avantages. Alors le brave général Haxo, qui commandait la réserve de Mayence, s'avance, et fait à son tour plier les troupes vendéennes qui, bientôt mises en déroute, sont obligées de se retirer sur Beaupréau, puis d'abandonner cette ville pour continuer leur retraite sur Saint-Florent. Les républicains, quelques heures après l'évacuation de Beaupréau, y entrèrent et en brûlèrent les maisons. Deux chefs vendéens, Bonchamps et d'Elbée, furent dans ces différentes affaires dangereusement blessés.

L'intrépide Charette, n'approuvant point le projet de franchir la Loire, projet qu'avaient adopté les autres chefs, suivit un autre plan : abandonnant les

royalistes de l'Anjou et du Haut-Poitou à leur destinée, à la tête de quinze mille hommes, il s'empara de l'île de Noirmoutiers, après avoir battu les forces qui s'y trouvaient, s'y établit en attendant l'occasion de rallumer la guerre civile dans la Vendée. L'armée vendéenne, chassée de Chollet, de Beaupréau, et arrivée à Saint-Florent, se procura les barques nécessaires au passage de la Loire. Cette armée, forte de plus de quarante mille hommes, protégée par les quatre mille placés à Varades, sur l'autre rive, dans la nuit du 17 au 18 passa la Loire sans obstacle quoique avec un peu de désordre. Arrivée en Bretagne, elle marcha vers Grandville, et, dans la nuit du 14 au 15 novembre, mit le siége devant cette place maritime.

Les Anglais désiraient depuis longtemps que les Vendéens arrivassent à s'emparer d'un port de mer, afin de pouvoir y faire des débarquements et leur porter des secours. Ils avaient dès le 2 octobre fait des tentatives dans cette vue; mais n'apercevant nuls signaux sur la côte, ils s'étaient retirés à Jersey. L'auteur d'un écrit intitulé : *Notice sur le passage de la Loire,* en parlant de ce passage et du siége mis devant le port de Grandville, dit : « Ce projet avait « été concerté avec les Anglais, qui avaient promis d'envoyer une escadre et « d'amener aux royalistes des troupes et de l'artillerie. Les vents furent con- « stamment contraires à ce projet, et la résistance de Grandville le fut encore « plus. » Après deux jours de siége, Grandville fut débarrassé des Vendéens qui se répandirent dans la Bretagne. Les colonnes républicaines les y poursuivirent, mais elles furent battues et mises en fuite à Antrain. Glorieux de ce succès, les Vendéens vinrent mettre le siége devant Angers, qu'ils furent contraints de lever; ils voulurent retourner en Bretagne : quoique harcelés en route par plusieurs colonnes républicaines, ils parvinrent à s'emparer des villes de La Flèche et du Mans. Attaqués dans cette dernière ville, le 12 décembre, ils s'y défendirent mal, y furent cruellement maltraités par les républicains qui en tuèrent un grand nombre et s'emparèrent de leur artillerie et de leurs bagages. Ceux qui échappèrent à cette déroute effectuèrent leur retraite sur Laval et de là sur Ancenis, où ils se proposaient de repasser la Loire. La Rochejaquelein et Stofflet parvinrent avec une centaine d'hommes à traverser cette rivière. Le reste de l'armée vendéenne, surpris, le 22 décembre, à Ancenis, y fut écrasé par la légion de Westermann, qui en tua un très-grand nombre, et en dispersa d'autres qu'une division de l'armée du Nord acheva de détruire dans les champs de Savenay. Ainsi, cette armée, forte d'environ quarante mille hommes lorsqu'elle passa la Loire à Saint-Florent était déjà évanouie.

Ces tentatives et les autres affaires qui suivirent furent très-funestes au parti vendéen et présentent une infinité de scènes déplorables. Dans cette expédition, les chefs montrèrent plus de présomption que de jugement. Ils prétendaient s'emparer de la Bretagne, et même de la Normandie; ils comptaient sur les secours de l'Angleterre, mais ils reçurent en Bretagne des lettres de divers émigrés qui les avertissaient de se défier des Anglais et de leurs promesses.

Pendant que la grande armée vendéenne courait les aventures dans la Bretagne et l'Anjou, s'affaiblissait par des succès et des défaites, se souillait de beaucoup d'excès et achevait de se dissoudre; pendant que les vieillards, les femmes, les enfants qui suivaient cette armée, fuyaient d'asile en asile, pour

éviter la mort, et ne l'évitaient pas toujours, et que les femmes des chefs de cette armée dissoute, courant de villages en villages, déguisées en paysannes, en servantes de fermes, échappaient péniblement aux perquisitions et à la misère; Charette plus prudent, retiré dans l'île de Noirmoutiers, s'y maintenait avec avantage, lorsque Haxo, général républicain, partit de Nantes le 8 novembre, à la tête d'une armée de six mille combattants, s'avança avec beaucoup de précaution vers les cantonnements du chef vendéen, à Challans, rencontra l'ennemi près de cette ville, et l'en chassa. Charette, se voyant vivement poursuivi, se réfugia avec quinze cents hommes dans l'île de Bouin, voisine de celle de Noirmoutiers. Le 14 décembre, il y fut attaqué par les républicains qui, à travers mille obstacles, assaillis par une grêle de balles, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, franchirent le bras de mer et abordèrent dans cette île. Ce fut alors que Charette et les siens, profitant d'un vide que laissait un poste qui n'était pas encore occupé, firent une trouée, attaquèrent à l'improviste et au nombre de quinze cents le général Haxo. Celui-ci n'avait près de lui que trois cents hommes d'infanterie et une compagnie de cavalerie qui eut à peine le temps de monter à cheval. Cette compagnie et le général Haxo résistèrent aux quinze cents hommes de Charette qui cependant parvint à enlever deux caissons de cartouches. Le soir Haxo ordonna à toute son armée de venir le joindre à Machecoul, et donna au bataillon d'infanterie qui avait si courageusement combattu à ses côtés, le surnom de *bataillon de héros*. Il resta maître du pays, prit l'île de Bouin, délivra trois cents prisonniers républicains et s'empara d'une grande provision de blé qui fut d'un grand secours pour l'armée et pour la ville de Nantes, désolée par la disette. Charette vint ensuite attaquer Machecoul, d'où il fut chassé par les républicains qui s'emparèrent de l'île de Noirmoutiers, non sans de grandes difficultés. Cette île était défendue par environ deux mille royalistes et la place de Saint-Pierre l'était par cinquante pièces de canon. La flottille dont il a été parlé commença l'attaque le 14 janvier 1794. Une pièce de trente tirant des remparts sur la frégate la fit échouer; mais, la marée était basse, l'équipage fut sauvé : le feu de la place fut terrible. Les assaillants, ne perdant pas courage, s'élancèrent des bâtiments dans la mer et, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, atteignirent le rivage. En même temps Haxo saisit le moment du reflux, passe le gué au pas de charge, prend le village de Barbastre et le brûle après y avoir tué cinq cents royalistes. Au bruit de cette incursion, les habitants de la ville de Saint-Pierre, effrayés, demandent à capituler. Haxo renvoie les propositions aux représentants du peuple. La ville est prise, les habitants déposent les armes et les représentants y font fusiller environ quinze cents hommes.

Cette guerre funeste se compose d'une multitude de détails de ce genre. On avançait, on reculait, on battait, on était battu. La ruse, la connaissance des localités, triomphaient de la force et du nombre, le courage était égal des deux côtés. Dans cette guerre civile où le privilége appela l'ignorance et le fanatisme à son secours, les chefs vendéens montrèrent de la valeur, obtinrent des succès, mais des succès sans gloire. L'histoire ne peut amnistier ceux qui tournent leur épée contre le sein de la patrie.

Le tribunal révolutionnaire continuait à répandre la désolation et la terreur dans toutes les classes de la société. Le 8 frimaire an II (28 novembre 1793),

parut devant lui Pierre-Joseph-Marie Barnave, ex-constituant, détenu depuis quinze mois dans les prisons de Grenoble; il s'y croyait oublié. Il fut mené dans celles de Paris et traduit devant le fameux tribunal; il y prononça pour sa défense un discours éloquent, mais inutile. Arrivé sur l'échafaud, il le frappa du pied, leva les yeux au ciel et s'écria : *Voilà donc le prix de tout ce que j'ai fait pour la liberté!* Il était âgé de trente-deux ans. Avec lui, le même jour, fut condamné et décapité Marguerite-Louis-François Duport-Dutertre, ministre de la justice en 1790. Le 15 frimaire (5 décembre 1793), Charles-Antoine Osselin, député à la Convention, fut condamné à une déportation perpétuelle. Le 16 frimaire (6 décembre), Jean-Paul Rabaut-Saint-Étienne, député à la Convention, savant, orateur et homme de lettres distingué, décrété d'arrestation, était allé chercher un asile à Bordeaux; ne s'y trouvant pas en sûreté, il revint à Paris et s'y cacha. Dénoncé par un homme en qui il avait mis sa confiance, il fut arrêté et condamné à mort. Le 17 du même mois, Jean-Baptiste Wandenyver, banquier à Paris, son frère et ses deux fils périrent sur l'échafaud. Peu de temps après, le 8 nivôse (28 décembre), Frédéric Dietrich, maire de Strasbourg, savant minéralogiste, membre de l'Académie des Sciences, auteur de plusieurs ouvrages et mémoires sur la minéralogie, subit le même sort.

Pendant ces désolantes exécutions, pendant qu'on égorgeait encore des victimes de la journée du 2 juin, il s'opéra dans le système de conduite du grand régulateur de la guillotine, de Robespierre, un changement remarquable qui ne ralentit point le mouvement de cet instrument de mort, mais y conduisit une classe d'individus qui semblait en être pour jamais préservée. Les dénonciateurs furent dénoncés; ceux qui, avec un zèle farouche, poussaient leurs ennemis sur l'échafaud, s'y virent poussés à leur tour. Le 27 brumaire (17 novembre 1793), Robespierre fit arrêter Chabot, Bazire, Julien de Toulouse et Delaunay d'Angers, quatre députés de la montagne, et dont les deux premiers s'étaient rendus fameux par leurs excès démagogiques. Robespierre, dans la séance des Jacobins du 1^er^ frimaire (21 novembre), prononça un discours qui dut fort étonner les membres de cette société. Il répondit durement à Hébert qui, pour conserver sa popularité, demandait de nouvelles victimes et la mort de tous les complices de Brissot. Il traita plus mal encore Momoro, qui, tremblant pour sa personne, dénonçait une conspiration contre les patriotes, et demandait la punition des aristocrates et des prêtres. Robespierre dit: « Non, « ce n'est point le fanatisme qui doit être aujourd'hui le principal objet de nos « inquiétudes; cinq ans d'une révolution qui a frappé sur les prêtres, dépo- « sent de son impuissance.... » Après avoir fermement protesté contre une sorte de religion de l'athéisme, qu'on semble vouloir introduire, il continue ainsi, par une allusion transparente aux Hébertistes : « Je le répète, nous n'a- « vons d'autre fanatisme à craindre que celui des êtres immoraux soudoyés « par les cours étrangères, pour réveiller le fanatisme et pour donner à notre « révolution le vernis de l'immoralité. J'ai parlé des cours étrangères; oui, « voilà les véritables auteurs de nos maux et de nos discordes intestines. « Leur but est d'avilir, s'il était possible, la nation française, de déshonorer « les représentants qu'elle a choisis, et de persuader aux peuples que les fonda- « teurs de la République n'ont rien qui les distingue des valets de la tyrannie. »

« Je vous ai promis de vous indiquer quelques-uns des agents soudoyés « par les tyrans pour nous diviser, pour déshonorer la cause du peuple fran- « çais. » Il nomma Dubuisson, ancien complice de Dumouriez, et surtout *le véritable chef de la bande,* Proly, fils du principal ministre de la maison d'Autriche, Proly « imprenable comme ses principaux complices qui sont des « aristocrates déguisés sous le masque du sans-culottisme, et surtout des « banquiers prussiens, anglais, autrichiens et même français. Souffrirons- « nous, ajouta-t-il, que les plus vils scélérats de l'Europe détruisent impu- « nément, sous nos yeux, les fruits de nos glorieux et pénibles travaux?... « Je demande que cette société se purge enfin de cette horde criminelle; je « demande que Dubuisson soit chassé de cette société, ainsi que deux autres « intrigants, affidés de Proly; je parle de Desfieux et de Pereyra. Je demande « qu'il soit fait à la tribune un scrutin épuratoire pour reconnaître et chasser « tous les agents des puissances étrangères. » Ces propositions furent adop- tées avec empressement.

Nul des membres audacieux de la société des Jacobins n'osa élever la voix contre ce discours de Robespierre; nul n'osa se plaindre de ce qu'il parlait le langage des *modérés,* des *girondins,* des *fédéralistes,* de ce qu'il vengeait ces derniers, en faisant prévaloir leurs principes, de ce qu'il dénonçait leurs en- nemis en dénonçant les *plus chauds patriotes,* les *bons cordeliers,* qui les avaient conduits à l'échafaud; nul n'osa lui dire que c'était condamner les journées des 10 mars, 31 mai et 2 juin, que d'en condamner les auteurs; mais c'était Robespierre qui parlait; devant lui les plus intrépides sentaient leur courage abattu. Cet homme implacable, inaccessible aux remords, il ne l'était pas à la peur; dévoré par la soif du pouvoir absolu, il appréhendait la perte de celui qu'il exerçait. Il craignait peu la société des Jacobins, où il ve- nait avec succès d'essayer sa puissance; mais les principaux membres de la société des Cordeliers l'épouvantaient encore. Soit qu'il fût informé que ces membres étaient, pour la plupart, des agents de l'étranger, soit que les hommes placés auprès de lui par les ennemis de la France, pour le diriger à leur gré, lui eussent insinué que les Cordeliers, jadis ses ardents auxiliaires, étaient aujourd'hui les plus audacieux ennemis de sa puissance, et travaillaient à sa perte; Robespierre, effrayé, prit dès lors la résolution de les immoler tous à sa peur. Pour exécuter cette pensée, il employa des ménagements et des len- teurs que la prudence lui prescrivait. Il les fit arriver successivement par pe- tits groupes au tribunal révolutionnaire.

Dans la classe de ces hommes *ultra-révolutionnaires,* comme on les nom- mait alors, ceux que Robespierre venait de dénoncer ne furent pas les pre- miers atteints. Ronsin, Vincent, Maillard, par décret du 27 frimaire an II (17 décembre 1793), furent arrêtés. Mais bientôt réclamés par plusieurs dé- putés, par les sociétés des Jacobins et des Cordeliers, Ronsin et Vincent, le premier, adjoint au ministre de la guerre et *ministre-général* de l'armée ré- volutionnaire; le second, secrétaire du même ministre, furent, le 14 pluviôse (2 février 1794), mis en liberté. Ces deux hommes en usèrent pour conspirer sourdement contre le gouvernement et contre le représentant Philippeaux qui avait accusé Ronsin d'être un des principaux auteurs des désastres de la Vendée où il commandait. Philippeaux, nommé représentant dans ce pays,

était un homme droit, sévère dans ses principes, et peu flexible. Victime de la roideur de son caractère et de son amour pour la vérité, il fut accusé à son tour. Ses partisans, considérés comme des factieux, furent nommés *Philippeautins;* le 10 germinal (30 mars), il fut arrêté.

Ronsin et Vincent ne jouirent pas longtemps de leur liberté. Dans la séance de la Convention du 27 frimaire (17 décembre), Fabre d'Églantine les accusa de plusieurs délits, et obtint contre eux un décret d'arrestation.

Pendant que les dénonciateurs remplissaient les prisons de leurs victimes, le tribunal révolutionnaire les vidait en les envoyant à l'échafaud. Armand-Louis de Gontaut, duc de Lauzun, duc de Biron, ami de la liberté, dont il avait puisé les principes dans la guerre des États-Unis d'Amérique, s'était distingué dans celles de la révolution, aux armées du Nord, du Rhin, du Var, enfin à l'armée de l'Ouest. Ayant fait saisir le général Rossignol, sa conduite alors fut examinée; il donna sa démission, vint à Paris, y fut arrêté et conduit au tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort. Un moment avant d'être conduit à l'échafaud, il demanda des huîtres et du vin blanc, et pendant qu'il faisait son dernier repas, il dit à l'exécuteur : « Mon ami, je suis à vous; mais laissez-moi finir mes huîtres; je ne vous ferai pas attendre longtemps; au métier que vous faites vous devez avoir besoin de forces; vous allez boire un verre de vin avec moi. » Il remplit le verre de l'exécuteur, celui du guichetier et le sien, but avec eux, monta sur la fatale charrette, et le 11 nivôse (31 décembre), subit la mort avec le courage qu'il avait montré dans les combats. — Avec lui furent décapités Faverolles, aide-de-camp de Dumouriez, — Dutremblay, agent de la régie des charrois, — Bonnefoy, commissaire des guerres, et plusieurs autres, notamment le fils du général Custine, qui se défendit avec force au tribunal. Il démontra si évidemment son innocence, que l'auditoire, qui s'attendait à le voir absous, fut frappé d'étonnement de sa condamnation. Au mot fatal de *mort,* l'accusé conserva son air serein, et haussa les épaules sans dire mot. — Le lendemain, le même tribunal fit tomber la tête du vieux général Lukner et celles de plusieurs autres. — Le 4 nivôse (13 janvier 1794), Lamourette, ex-député, évêque constitutionnel de Lyon, périt sur l'échafaud, et le 7 germinal (27 mars), le député à la Convention, Claude-Louis Mazuyer, jeune homme distingué par la pureté de ses intentions, par ses talents et son courage, fut, sans forme de procédure, envoyé à la mort, sous prétexte qu'il était au rang des Girondins proscrits et mis hors la loi. Il eut le malheur d'entraîner dans sa perte l'ami généreux qui lui avait donné asile.

Pendant le cours de ces exploits sanguinaires, pendant que tant d'horreurs consternaient les Français, quel citoyen eût osé élever la voix pour réclamer au nom de la justice et de l'humanité et revendiquer les droits de la nation opprimée? Le supplice eût été la récompense d'une pareille audace, d'un dévouement aussi généreux. Toutefois un homme eut le courage de l'entreprendre. Cet homme était Camille Desmoulins. On ne pouvait suspecter son patriotisme : ami des patriotes les plus exagérés, il avait constamment écrit, parlé dans leur sens, et marché avec eux sous la bannière du sans-culottisme; mais à la fin, indigné de la tyrannie toujours croissante du gouvernement, cédant à l'impulsion de son âme, il se chargea de cette tâche

périlleuse et honorable. Il déclama contre les modérés et contre les ultra-révolutionnaires, et les reproches qu'il dirigea contre ces derniers, il les appuyait sur des passages tirés des discours de Robespierre. Il ne manquait pas une occasion de le citer honorablement, de faire son éloge, de louer les personnes que ce tyran paraissait affectionner. Il semblait badiner avec son sujet, afin que les vérités qu'il aurait à produire ne pussent effaroucher personne et fussent reçues sans conséquence et comme un jeu d'esprit. Le talent original de Camille Desmoulins, ses traits d'érudition, placés à propos, son style naïf et piquant convenaient à cette entreprise. Il publia l'écrit périodique intitulé le *Vieux Cordelier*. Dans le premier et le second numéro, il met en évidence quelques abus et plaisante sur leurs conséquences. Dans le troisième, il parle avec éloge de Philippeaux, déjà suspect aux gouvernants ; il fait plus, il cite, d'après Tacite et Suétone, un grand nombre de citoyens romains, recommandables par leur probité et leurs vertus, immolés aux lâches frayeurs des Tibère, des Néron, des Caligula, et par les délateurs qui entouraient ces tyrans. Toutes ces innocentes victimes sont, par l'écrivain satirique, qualifiées de *suspectes ;* c'était faire le procès de la loi des suspects et de l'exécution sévère de cette loi. Il est vrai qu'il ajoute que le tableau qu'il vient d'offrir n'a pour objet que d'exciter le peuple à chérir la République, et à détester le joug de la royauté. Mais ce n'était pas le point qui alors intéressait le plus les maîtres du gouvernement. Ils ne songeaient qu'à conserver leur pouvoir et à maintenir la loi des suspects, qui, dans leur opinion, les garantissait de toute atteinte. Lancé dans la carrière de l'opposition, Camille s'y avança d'un pas plus hardi. Il hasarda, dans son quatrième numéro, la proposition d'ouvrir les prisons : « Voulez-vous, dit-il, que je reconnaisse la liberté, que je tombe à ses « pieds, que je verse mon sang pour elle? *Ouvrez les prisons* à ces deux cent « mille citoyens que vous appelez *suspects*. » Dans le même numéro, il propose de plus un *comité de clémence*. « O mon cher Robespierre, s'écrie-t-il, c'est « à toi que j'adresse ici la parole ; car j'ai vu le moment où Pitt n'avait plus « que toi à vaincre, où sans toi le navire Argo périssait, la République en- « trait dans le chaos... O mon vieux camarade de collége, toi dont la posté- « rité relira les discours éloquents, souviens-toi de cette leçon de l'histoire « et de la philosophie, que *l'amour est plus fort et plus durable que la « crainte*. » Nobles paroles au milieu des sinistres préoccupations des esprits! Camille Desmoulins avait encore demandé à diverses reprises la liberté de la presse, que le gouvernement avait sourdement étouffée. Il fut bientôt dénoncé dans la société des Jacobins par un juré du tribunal révolutionnaire, appelé Nicolas, qui se permit de dire : *Depuis longtemps Desmoulins frise la guillotine.* Robespierre en usa avec Camille comme il en avait usé avec d'autres personnes qu'il voulait perdre ; il prit mollement sa défense, disant que son erreur n'était pas un crime, et que le numéro du *Vieux Cordelier,* qui déplaisait à la société, pouvait être brûlé. Camille Desmoulins, indigné, s'écria que *brûler n'était pas répondre,* et attesta avoir soumis à Robespierre lui-même le manuscrit du numéro blâmé. Ce trait le perdit.

L'objet principal des autres numéros du *Vieux Cordelier* qu'on lui permit de publier, consiste à repousser les traits que des Jacobins lui avaient lancés, à se justifier d'avoir proposé un *comité de clémence,* et à déclarer qu'il s'était

trompé, qu'il entendait dire un *comité de justice*. Ses éloges, sa justification, ses humbles excuses ne le garantirent point du sort que lui réservait Robespierre, son *ami de collége*. Déjà sa perte était résolue, ainsi que celle de tous les hommes dont Robespierre redoutait l'énergie; coupables de conspiration ou innocents, ils lui faisaient peur, ils devaient périr. Mais ces hommes jouissaient d'une grande réputation de patriotisme, avaient acquis une popularité redoutable; il était dangereux de les attaquer, il fallait garder des ménagements (1). L'épuration qui s'opérait parmi les membres de la société des Jacobins fournit une occasion favorable au projet de dépopulariser ceux qu'on n'osait attaquer de front. Les membres qui craignaient d'être accusés, pour faire parade de leur zèle patriotique, dénonçaient d'autres membres qui les dénonçaient à leur tour. Par ces luttes, ils s'affaiblissaient et rendaient leur défaite plus facile. Quelques individus, dont l'existence était devenue pour Robespierre un sujet d'effroi, étaient déjà incarcérés; plusieurs autres devaient l'être. Lorsqu'on se fut assuré que tout était disposé pour exécuter sans péril le projet médité, Saint-Just commença l'attaque.

Le 23 ventôse (13 mars 1794), à la tribune de la Convention nationale, il prononça un discours sur les factions de l'étranger et sur la conjuration ourdie par elles pour détruire le gouvernement républicain par la corruption et affamer Paris. Il y désignait les victimes, mais ne les nommait pas, et s'attachait uniquement à prouver l'existence d'une conspiration dirigée par l'étranger. Il parle du projet d'établir une *régence* en France, dont plusieurs écrits du temps font aussi mention; d'une *faction des indulgents*, et du bruit qui a couru sur l'ouverture des prisons : ces reproches ont trait évidemment aux propositions de Desmoulins. A la suite de ce long rapport, Saint-Just propose un décret portant que des mesures seraient prises contre ceux qui favoriseraient le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public, qui empêcheraient l'arrivage des denrées à Paris, donneraient asile aux émigrés, et tenteraient d'ouvrir les portes des prisons, qu'il sera nommé six commissions populaires pour juger promptement les ennemis de la révolution retenus dans les maisons de détention.

Pendant la nuit qui suivit le jour où fut fait ce rapport, l accusateur public du tribunal révolutionnaire fit arrêter et emprisonner à la Conciergerie les nommés Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet, le général Laumur, et un banquier hollandais, Kock. Le lendemain 24 ventôse, Billaud-

(1) Trois partis étaient alors en présence : c'étaient d'abord les *hébertistes*, qui s'appuyaient sur la commune, hommes immoraux qui servaient les plans de l'étranger, qui déshonoraient la révolution par les excès, par l'anarchie, par l'athéisme. Hébert, Chaumette, Vincent, Ronsin, Varlet, Leclerc, etc., le composaient. Marat, avant sa mort, en était comme le chef. Puis les *dantonistes*, qui voulaient qu'après avoir foudroyé les ennemis du dehors et du dedans on se mît en devoir de fermer les plaies sanglantes de la patrie. Danton en était l'âme. Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Lacroix, Westermann, Hérault de Séchelles, Bazire, Chabot, y figuraient. Enfin le parti directeur qui gouvernait dans les comités et qui voulait écraser les deux autres. Ces comités, investis de la dictature, ayant à triompher à la fois de la commune et du parti modéré de la montagne, s'adjoignirent Robespierre, qui dominait l'opinion, et qui devint le chef de ce tiers-parti. Les comités lui livrèrent les anarchistes de la commune, il leur livra à son tour les dantonistes ou *indulgents* de l'Assemblée. (*Note des éditeurs.*)

Varennes prononça à la société des Jacobins un discours sur la même conspiration, parla de ses ramifications qui s'étendaient jusqu'aux armées, et nomma les conjurés arrêtés dans la nuit précédente. Robespierre voulut aussi faire son discours sur cette conspiration, mais une faiblesse qui lui survint l'empêcha de le continuer.

Le 1^er^ germinal furent traduits au tribunal révolutionnaire vingt de ces prévenus, étonnés de s'y voir, et regrettant sans doute d'avoir provoqué l'établissement d'un tribunal qui n'offrait aucune garantie à leur défense. Ainsi les persécuteurs se virent persécutés à leur tour, les dénonciateurs dénoncés; ceux qui portaient la désolation, le désespoir dans le sein des familles, désolés et désespérés; ceux qui avaient rempli les prisons, alimenté l'échafaud d'innocentes victimes, emprisonnés et menacés du même supplice.

L'accusateur public du sinistre tribunal dévoila une partie de leurs délits, et ne parla que de ceux dont l'existence alarmait le gouvernement : « Jamais « dit-il, il n'a existé contre la souveraineté du peuple français et sa liberté, « de conjuration plus atroce dans son objet, plus vaste, plus immense dans « ses rapports et ses détails, que celle ourdie par les prévenus. » Il dit ensuite qu'ils avaient trompé la nation entière par les dehors les plus spécieux du patriotisme, et que leur objet était de donner à la France un tyran qui ne devait d'abord être présenté que sous le titre de *grand juge;* que la représentation nationale devait être anéantie et disparaître sous les poignards des conjurés. « Cette conjuration, dit-il, touchait à son exécution au moment où elle « a échoué.... Le système d'affamer Paris en écartant les approvisionnements « de son enceinte est suivi et exécuté par tous les complices, dans le même « temps, et des fonctionnaires publics font les défenses les plus sévères de « laisser passer les provisions à Paris; des arrêtés pris par différentes com- « munes prononcent même des amendes contre quiconque apporterait des « denrées à Paris. »

Voici les noms et qualités des prévenus : Charles-Philippe Ronsin, âgé de quarante-deux ans, natif de Soissons, auteur de quelques tragédies, membre de la société des Cordeliers, commandant général de l'armée révolutionnaire, commandant dans la Vendée, où il se faisait qualifier de général-ministre. —Jacques-René Hébert, âgé de trente-cinq ans, natif d'Alençon, agent national près la commune de Paris. — François-Nicolas Vincent, âgé de vingt-sept ans, secrétaire général du département de la guerre, natif de Paris. — Antoine-François Momoro, âgé de trente-huit ans, né à Besançon, demeurant à Paris, imprimeur-libraire, administrateur du département. — Frédéric-Pierre Ducroquet, âgé de trente-un ans, né à Amiens, ci-devant perruquier-coiffeur et commissaire aux accaparements de la section Marat. — Jean-Conrad Kock, âgé de trente-huit ans, né à Heusden en Hollande, banquier. — Michel Laumur, âgé de soixante-trois ans, né à Paris, ci-devant colonel d'infanterie, gouverneur de Pondichéry. — Jean-Charles Bourgeois, âgé de vingt-six ans. — Jean-Baptiste Mazuel, âgé de vingt-huit ans, né à Lyon, chef d'escadron dans l'armée révolutionnaire. — Jean-Baptiste Laboureau, âgé de quarante-un ans, natif d'Arnay-sur-Arçon, médecin et premier commis au conseil de santé. — Jean-Baptiste Andard, âgé de cinquante-deux ans, natif de Grenoble, employé au bureau des recherches des émigrés. — Armand-Hubert

Leclerc, ci-devant chef de division au bureau de la guerre. — Jacob Pereyra, âgé de cinquante-un ans, natif de Bayonne, manufacturier de tabac à Paris. — Marie-Anne Latreille, femme Quétineau, âgée de trente-quatre ans, née à Montreuil-Belay, près Saumur. — Anacharsis Clootz, âgé de trente-huit ans, né à Clèves, dans la Belgique, homme de lettres, ci-devant député à la Convention nationale. — François Desfieux, âgé de trente-neuf ans, né à Bordeaux, marchand de vin de Bordeaux. — Antoine Descombes, âgé de vingt-neuf ans, natif de Besançon, secrétaire-greffier de la section des Droits de l'Homme. — Jean-Antoine-Florent Armand, âgé de vingt-six ans, né au Chayla, élève en chirurgie. — Pierre-Ulric Dubuisson, âgé de quarante-huit ans, né à Laval, homme de lettres. — Pierre-Jean-Berthold Proly, âgé de quarante-deux ans, né à Bruxelles.

Le président cite divers écrits qui établissent la conspiration. Alors il prononce un discours où il expose le crime des accusés; et le jury ayant déclaré qu'il est suffisamment instruit, il clôt les débats et pose les questions. Le jury se retire pour délibérer; il rentre, et déclare que, des vingt accusés, dix-neuf sont auteurs ou complices de la conspiration; le seul Laboureau est acquitté. Le président l'embrasse, le fait placer à côté de lui et dit : *La justice voit avec plaisir l'innocence s'asseoir à côté d'elle.* On fait rentrer les accusés, le président lit la déclaration du jury, l'accusateur public prononce la peine de mort. A ce mot, quelques accusés veulent parler, leur voix est étouffée par les cris ordinaires de *vive la République!* et les gendarmes les ramènent à la Conciergerie. Hébert, atterré par son arrêt, ne peut se soutenir, les gendarmes sont obligés de le reporter à son cachot. La femme Quétineau s'étant déclarée enceinte, l'exécution de son arrêt est ajournée. Ce même jour, 4 germinal an II (24 mars 1794), vers quatre heures du soir, les dix-huit condamnés furent conduits au supplice.

Pendant que chaque jour le sang innocent ou coupable coulait sur la place de la Révolution, assouvissait des vengeances, déconcertait des conjurations et calmait pour un moment les frayeurs de la tyrannie, des hommes plus purs, des membres de la Convention, étrangers aux intrigues et aux meurtres politiques, gémissaient en secret sur les ravages toujours croissants du torrent révolutionnaire. Persuadés que la digue qu'ils tenteraient de lui opposer ne servirait qu'à augmenter sa violence, que cette tentative, dangereuse pour eux, serait inutile, et qu'au moral comme au physique, tout ce qui est violent est peu durable, ils attendaient du temps la cessation de cette calamité; cependant, par les moyens dont on leur permettait l'usage, ils s'efforçaient de rendre des services à la patrie; ils veillaient à la conservation des monuments, des sciences, des arts, à leurs progrès, inventaient des méthodes nouvelles, des procédés inconnus, et, pour seconder les besoins de la guerre, faisaient des découvertes précieuses et agrandissaient le cercle des connaissances humaines.

Le génie des arts se dirigea du côté de la guerre et de la défense de la patrie. Le 21 ventôse an II (11 mars 1794), le comité de salut public fit décréter l'établissement de la *commission des travaux publics.* Dès lors les arts militaires reçurent une organisation et une activité nouvelles. La fabrication du salpêtre occupait tous les citoyens, et les écoliers s'honoraient d'y participer

Des professeurs furent chargés de donner des leçons sur les travaux; des ateliers de fabrication d'armes furent établis en divers lieux; on fabriquait de la poudre à tirer au vieux château de Meudon, des fusils dans le jardin du Luxembourg, des sabres et des canons dans divers lieux. Une infinité de bras, quoique inaccoutumés à ce travail, s'y livraient avec le zèle et l'activité du patriotisme. La France, avant cette forte impulsion, voyait à peine chaque année un million de livres de salpêtre sortir de quelques points de son sol; depuis cette époque, « en neuf mois, dit le savant Foucroy, douze millions de cette matière ont été produits. » Au comité des secours publics, on s'occupait de bienfaisance et de récompenses nationales. Le comité d'instruction publique protégeait les diverses parties des sciences et veillait à la conservation des monuments et des bibliothèqnes. Grégoire, ancien évêque de Blois, membre de ce comité, fit, le 22 germinal an II, un rapport savant sur la bibliographie, dont l'objet consistait à conserver et compléter les bibliothèques. Il obtint un décret portant que les administrations de district rendront compte à la Convention nationale du travail relatif à la confection des catalogues de chacune des bibliothèques de leurs arrondissements, dans la décade qui suivra immédiatement le présent décret.

Dans le comité de salut public quelques membres, livrés à une occupation spéciale, laissaient à trois ou quatre de leurs collègues, les jouissances, les peurs et les crimes du pouvoir, et ne s'occupaient point de prisons, d'échafauds ni de supplices. Carnot, un des plus habiles ingénieurs militaires de l'Europe, donnait tous ses soins à la direction de nos armées, et le savant Prieur de la Côte-d'Or travaillait jour et nuit au système décimal et à l'uniformité des poids et mesures. Tandis que les uns démolissaient, les autres édifiaient; que ceux-ci donnaient la mort aux hommes, ceux-là donnaient la vie à l'industrie et aux sciences.

Le comité de salut public, dans le mois de vendémiaire an II, envoya dans la Vendée, et spécialement à Nantes, un membre de la Convention que ce comité devait connaître; ce membre était Carrier (Jean-Baptiste), procureur à Aurillac, dépourvu d'instruction et de moralité, dominé par le fanatisme politique, par un tempérament fougueux, muni de pouvoirs illimités, cet homme ne pouvait commettre que des crimes. Avant son arrivée à Nantes, on venait d'y établir une commission militaire, qui condamnait à mort cent cinquante, jusqu'à deux cents individus par jour. On a compté que, dans l'espace de vingt jours, cette commission fit quatre mille victimes. Carrier n'était pas disposé à ramener les membres de cette commission à des sentiments de modération et de justice, à ralentir le cours de ces sanglantes et nombreuses exécutions; il semble même qu'il ne les trouvât pas assez expéditives. Il eut recours aux *fusillades* en masse, et vingt-quatre Vendéens qui venaient d'être pris les armes à la main, au nombre desquels étaient deux enfants, l'un de treize, l'autre de quatorze ans, furent, le 27 frimaire, par son ordre, fusillés sans jugement. Le 29 du même mois, vingt Vendéens et sept femmes furent aussi cruellement exécutés. Il autorisait la commission militaire à faire fusiller les habitants des campagnes, dont une partie n'avait jamais pris part à la révolte. Les habitants de plusieurs communes, depuis quelques mois, avaient mis bas les armes et cultivaient paisiblement leurs champs. Carrier, à la fa-

veur de la nuit, les fit investir et fusiller sans avoir été interrogés. Un très-grand nombre de Vendéens qui s'étaient rendus à Nantes sur la foi d'une amnistie, d'autres qui, venant se rendre, promettaient de livrer leurs chefs et de donner des otages pour garantie de leur promesse, furent arrêtés, fusillés ou noyés. Dans une lettre que Carrier adressa le 30 frimaire à la Convention, on trouve ces phrases : « La défaite des brigands est si complète, « qu'ils arrivent à nos avant-postes par centaines ; *je prends le parti de les* « *faire fusiller*. Il en vient autant d'Angers, *je leur assure le même sort,* et « j'invite Francastel à en faire autant : c'est par principe d'*humanité* que je « purge de ces monstres la terre de la liberté. »

Les *noyades* furent commencées dans la nuit du 15 au 16 frimaire. Carrier ordonna de disposer un bateau à soupapes et d'y placer cinquante-huit prêtres qui furent noyés. C'est sans doute de cette noyade qu'il fait mention dans une de ses lettres, adressée de Nantes le 20 frimaire, à la Convention, où il annonce les succès des républicains sur les Vendéens, la prise de l'île de Bouin, et dit que *cinquante-huit* individus, *prêtres réfractaires,* arrivés d'Angers à Nantes, ont été renfermés dans un bateau et engloutis, pendant la nuit, dans la rivière; il ajoute avec une ironie atroce : *Quel torrent révolutionnaire que la Loire !* Il ordonna ou toléra plusieurs noyades, et les malheureux qui cherchaient à se sauver à la nage, étaient, par des assassins montés exprès sur des batelets, assommés à coups de rames ou tués à coups de sabres. Parmi ces noyés, se trouvaient des vieillards, des enfants, des femmes enceintes.

Le nommé Lamberty, l'espion, l'ami et l'instigateur de Carrier, était encore plus scélérat que lui. Il s'était fait donner des pouvoirs illimités et en abusait d'une manière révoltante. C'est Lamberty qui présidait aux fusillades et aux noyades ; c'est lui qui imagina le supplice appelé *les mariages républicains.* Deux jeunes gens, de différent sexe, dépouillés de leurs vêtements, liés ensemble, suspendus par les aisselles, après avoir été exposés aux risées et aux insultes d'une troupe féroce, étaient précipités dans la Loire.

Tout exterminer, tout incendier, tout massacrer, étaient les ordres ordinaires que Carrier adressait aux généraux. Il ruina la ville de Nantes par des contributions exorbitantes qu'il levait arbitrairement ; il y anéantit le commerce en faisant emprisonner les banquiers et les négociants, contre lesquels il déclamait continuellement. On tremblait en l'abordant ; ses accès de colère n'étaient interrompus que par ses débauches. A la tribune de la société populaire, il se montrait le sabre à la main, menaçant, jurant toujours et ne raisonnant jamais. Il répandait partout l'épouvante et la mort. Ses affreux excès contribuèrent beaucoup à prolonger la guerre de la Vendée.

Après la chute de Robespierre, les actes de férocité de Carrier furent dénoncés à la Convention nationale, qui le décréta d'accusation et ordonna, le 14 frimaire an III (3 octobre 1794), qu'il serait traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, pour y être jugé. Il fut condamné à mort, et le 24 frimaire suivant (16 décembre), il subit la peine réservée à tous ceux qui, revêtus de grands pouvoirs, en font un abus criminel.

Cependant Robespierre, pressé par les conseils de l'ambition et de la peur et par des hommes pervers qui l'obsédaient et excitaient son penchant à la

vengeance, répandait par ses meurtres journaliers la terreur dans toutes les âmes. Les patriotes modérés, les royalistes, les mécontents étaient ses victimes ordinaires. Il venait de plus d'attaquer pour la première fois et de faire monter sur l'échafaud dix-huit patriotes considérés comme les chefs du parti le plus exagéré ; innocents et coupables, il les immola sans hésiter et n'en fut pas plus tranquille.

Déjà Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine et quelques autres, dans les séances des 18 et 19 nivôse an II (7 et 8 janvier 1794), avaient été dénoncés à la société des Jacobins.

Plus tard à la séance de la Convention du 24 nivôse (13 janvier 1794), le député Amar, dont l'apparition à la tribune était toujours de sinistre présage, fait un rapport au nom des comités de salut public et de sûreté générale. Il annonce que Fabre d'Églantine, dans la nuit précédente, a été mis en arrestation pour avoir falsifié le décret qui oblige la Compagnie des Indes à payer ce qu'elle devait à la nation. Les altérations et additions faites à ce décret sont de son écriture ; le faux est matériel : quatre représentants du peuple sont impliqués dans cette affaire. Alors Danton demande que les prévenus soient traduits à la barre et jugés devant tout le peuple ; on s'y oppose : *C'est à l'échafaud qu'ils doivent aller et non à la barre,* s'écrient plusieurs députés. La Convention confirme l'arrestation de Fabre d'Églantine.

Dans la séance du 26 ventôse (16 mars 1794), Amar fait un autre rapport contre les agents de l'étranger. « Aux agents corrompus parmi nous, se sont « attachés, dit-il, des émissaires des puissances coalisées, des banquiers an- « glais, des juifs autrichiens, etc. ; ils ont prononcé l'exécrable mot de *ban- « queroute*... On compte dans le nombre Proly, le baron Frey, beau-frère de « Chabot, Gusman, Espagnol, tous vendus à nos ennemis. Ces individus for- « maient une association qui jouait à la hausse et à la baisse, et se parta- « geaient le profit. Le baron de Bauce et Benoite, habiles dans l'art de l'agio- « tage et de la corruption, étaient entremetteurs. Le but de cette association « était de faire renchérir les denrées et de porter le peuple à s'en procurer par « la violence.

« Chabot, pour faire connaître l'immoralité de ces individus, témoigna « quelques scrupules sur les moyens peu délicats que l'association employait « pour s'enrichir. Je ne sais pas, lui répondit Benoite, comment, en France, « on peut se refuser à faire fortune ? En Angleterre, on achète publiquement « les membres du Parlement. Je crus alors, ajoute Chabot dans son interro- « gatoire, qu'il me parlait au nom de Pitt... Quoi ! Chabot, vous connaissiez « ces âmes infâmes et vous restiez dans l'association ! le crime est dé- « voilé, la Convention en fera justice... »

Amar parle ensuite des intrigues financières relatives à la Compagnie des Indes, auxquelles se sont livrés Delaunay d'Angers et Bazire, et d'un décret qu'ils ont falsifié pour s'enrichir. Bazire a su tous ces complots ; on lui a offert 100,000 livres pour se taire, et il s'est tu. Amar ajoute que les membres du comité des finances ont changé le texte du décret qui supprime les compagnies de finances, et leur ordonne de verser au trésor public 8 millions qu'elles devaient à l'État. 500,000 livres furent déposées chez un des accusés pour favoriser l'inexécution du décret sur la restitution des 8 millions. On parlait de

donner sur cette somme celle de 150,000 livres à Chabot. « Non pas, a-t-il dit, je suis resté pur jusqu'à présent, je ne veux point de cette somme; nous partagerons le tout, afin que nous ne paraissions pas plus fripons les uns que les autres. » Amar termine son rapport, en demandant le décret d'accusation contre Chabot, Delaunay d'Angers, depuis longtemps arrêtés, contre Jullien de Toulouse et Fabre d'Églantine et qu'ils soient renvoyés au tribunal révolutionnaire. La Convention adopta, sans le discuter, ce projet de décret.

Le lendemain, 27 ventôse, Saint-Just vint annoncer l'arrestation de deux autres députés, Hérault de Séchelles et Simon (du Mont-Blanc). Ils étaient accusés d'être allés visiter, dans sa prison, un homme prévenu d'émigration. Leur arrestation fut confirmée par la Convention.

Ces décrets d'accusation et d'arrestation, la condamnation à mort de dix-huit personnes exécutées le 4 germinal, jetèrent l'épouvante dans l'âme des coupables, même dans celle des innocents. La consternation devint générale; les hommes qui constamment avaient encensé Robespierre et secondé sa tyrannie étaient seuls sans alarmes. Camille Desmoulins disait que le comité de salut public *mettait les membres de la Convention en coupe réglée.* Le dessein d'abattre toute opposition devint plus manifeste encore.

Danton n'était pas tranquille. Ses amis l'avaient prévenu du coup qui menaçait sa tête, et l'exhortaient à sauver sa vie, il leur répondait toujours : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. Qu'ai-je à désirer sur la terre? « j'ai eu une femme que j'adorais ; j'en ai une que j'aime beaucoup; j'ai donné « deux enfants mâles à la République; j'en attends un troisième. Eh bien! « que chacun ait rempli sa tâche de même à trente-quatre ans, et les choses « iront bien. Mais, lui disaient ses amis, Robespierre? — Robespierre est « encore le moins scélérat de la bande. — Il veut régner. — Il se trompe, « il ne régnera pas. — Il veut te perdre. — Tant pis : j'ai fait mon devoir « envers la patrie; ce que je ferais de plus serait pour moi; je ne serai ja- « mais le chef d'une faction. — Ce ne serait pas l'être. — Ce serait l'être que « de défendre ma vie; elle n'en vaut pas la peine; l'humanité m'ennuie. — « Les membres du comité soutiennent Robespierre. — Ils le dévoreront! — « Ils cherchent ta mort! Eh bien! (entrant en colère) si jamais, si Billaud...., « si Robespierre...., ils seront exécrés comme des tyrans; on rasera la mai- « son de Robespierre; on y sèmera du sel; on y plantera un poteau exécrable « à la vengeance du crime. (Puis s'attendrissant), mais.... mes amis diront « de moi que j'ai été bon père, bon ami, bon citoyen; ils ne m'oublieront « pas... — Tu peux éviter.... — J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. — Mais ceux qui sont partis? — Sont des infâmes. (Puis tournant « sa bouche et relevant sa lèvre balafrée avec dédain et colère) Partir! est-ce « qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier? »

C'était un homme peu moral qui se montrait, à la tribune, violent révolutionnaire pour conserver sa popularité, son crédit et sa tête. Il était moins exagéré au fond qu'il ne le paraissait; c'est lui qui le premier prononça à la tribune le mot *ultra-révolutionnaire.* Il voulait sauver les Girondins de l'échafaud, et pleurait de ne pouvoir y réussir; il disait à un député (Ferroux) décrété d'arrestation, qui se plaignait de son sort : *Mon ami, cette tête* (en lui posant la main dessus) *tient mieux sur tes épaules que ma tête sur les miennes.*

Après une séance où Vergniaud avait parlé avec beaucoup de force contre le parti de la montagne, il fut, en sortant, accosté par Danton qui lui dit ces mots que j'ai distinctement entendus : *Je suis moins éloigné de votre opinion que vous ne le pensez.*

Six jours après l'exécution d'Hébert et de ses co-accusés, dans la nuit du 10 au 11 germinal, Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix et Fabre d'Églantine furent arrêtés et emprisonnés. Le lendemain 11, Legendre, ami de Danton, vint annoncer ces arrestations à la séance de la Convention nationale. Il rappela les services que son ami avait rendus à la révolution, et témoigna la crainte que son arrestation ne fût l'effet de haines particulières et de passions individuelles. Il demanda qu'avant qu'il fût fait aucun rapport, les détenus fussent entendus à la barre. Robespierre s'éleva avec véhémence contre cette proposition. « C'est un privilége qu'on veut donner à Danton, « s'écria-t-il. Nous verrons, dans ce jour, si la Convention saura briser une « prétendue idole, pourrie depuis longtemps, ou si, dans sa chute, elle écra- « sera la Convention et le peuple français.... On craint que les détenus ne « soient opprimés ! on se méfie donc de la justice nationale, des hommes qui « ont obtenu la confiance de la Convention et de l'opinion publique qui l'a « sanctionnée ? Je dis que *quiconque tremble en ce moment est coupable.* » Legendre cherche à justifier sa proposition en disant qu'il ne l'a faite que parce qu'il ne lui est pas encore démontré que les détenus soient coupables ; mais nul membre de la Convention n'osait s'élever contre les volontés de Robespierre : il avait fait fuir, emprisonner, égorger, tous ceux qui avaient eu assez d'énergie pour le contredire.

Bientôt Saint-Just monte à la tribune. Après un long préambule, il fait l'exposé de toutes les conspirations réelles ou supposées. Il détaille le caractère de chaque faction, établit leurs points de contact, puis tombe avec fureur sur Fabre d'Églantine et affirme qu'il est *royaliste ;* il s'étend longuement sur Danton, attaque le malheureux Camille Desmoulins, et lui reproche sa proposition d'un *comité de clémence.* Philippeaux avait courageusement dévoilé les causes secrètes de la prolongation de la guerre vendéenne ; c'était là son crime. Les phrases entortillées de Saint-Just, les reproches vagues et insignifiants qu'il fait à ce député, prouvent l'embarras de l'accusateur et l'innocence de l'accusé. Enfin Saint-Just adresse à Hérault de Séchelles des accusations tout aussi peu concluantes. Aucun fait positif, aucune pièce probante n'appuient l'accusation, et cependant l'audacieux rapporteur ne craint pas de proposer le décret suivant, qui fut adopté. « La Convention nationale décrète « d'accusation Camille Desmoulins, Hérault, Danton, Philippeaux, Lacroix, « prévenus de complicité avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Églan- « tine et les ennemis de la République ; d'avoir trempé dans la conspiration « tendante à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et « le gouvernement républicain : en conséquence elle ordonne leur mise en « jugement avec Fabre d'Églantine. » A ces députés on adjoignit plusieurs autres accusés, notamment le général Westermann dont Couthon, dans la séance du 13 germinal, annonça l'arrestation, comme compromis dans les premiers résultats du procès contre Fabre d'Églantine, et l'abbé d'Espagnac impliqué dans l'affaire de Chabot.

Le 13 germinal (2 avril), comparurent devant le tribunal révolutionnaire les quinze accusés, presque tous distingués par leurs talents, par les services rendus à la cause de la révolution, par leur zèle et leur réputation. Le greffier donne lecture du rapport d'Amar, relatif à Chabot, Delaunay, Fabre d'Églantine, Bazire et Jullien de Toulouse. Après cette lecture, on procède à l'audition des témoins. Cambon déposa sur l'altération et la falsification du décret et sur les compagnies financières. Fabre d'Églantine se défendit avec beaucoup d'adresse, et rejeta le délit de cette falsification sur Delaunay qui nia tout; Chabot fit valoir la dénonciation qu'il avait faite de la conspiration, et les cent mille francs, moyen de corruption, qu'il avait déposés au comité de sûreté générale. La plupart de ces accusés, sur cette affaire des finances, s'accusèrent réciproquement et se perdirent. Le président s'adressa à Danton, et l'accusa d'avoir favorisé les projets de Dumouriez: « Ma voix, qui tant de « fois s'est fait entendre pour la défense du peuple, répond Danton, n'aura « pas de peine à repousser la calomnie. Les lâches qui me calomnient osé- « raient-ils m'attaquer en face? Qu'ils se montrent, et bientôt je les couvrirai « d'opprobre. Je l'ai dit, je le répète, mon domicile est bientôt au néant et « mon nom au Panthéon.... Ma tête est là, elle répond de tout.... La vie « m'est à charge; il me tarde d'en être délivré.... »

On interrogea successivement les autres accusés. Philippeaux se justifia par l'exposé de sa conduite, par l'aveu de quelques erreurs sur le compte de certaines personnes; il termina en disant: « J'ai connu mes devoirs et je les ai remplis; je n'ai point avili la représentation nationale; je m'honore de mes écrits. » L'accusateur public lui adressa ces mots: « Il ne manque à ce que vous dites, que vos actions. » Philippeaux répliqua vivement: « Il vous est permis de me faire périr, mais de m'outrager, je vous le défends. » Cet interrogatoire étonne par les mensonges ou les graves erreurs des accusateurs, par le peu de fondement et la futilité des chefs d'accusation; et si l'on excepte les accusés qui trempèrent dans la falsification du décret relatif aux compagnies financières, les autres répondirent très-solidement. On en accusait quelques-uns d'avoir laissé échapper des paroles de mécontentement contre le gouvernement de Robespierre, d'avoir conspiré pour le duc d'Orléans, avec Dumouriez et de s'être opposés à la saisie des biens des Anglais. Cette dernière accusation et celle d'avoir proposé *un comité de clémence*, furent les seuls griefs que le président allégua contre Camille Desmoulins. Le général Westermann fut accusé d'être complice de Dumouriez. Il avait combattu glorieusement sous ses ordres, à Jemmapes, à Mons, et il était, comme toute l'armée, complice de ses victoires. Dans la seconde séance, Lacroix demanda avec force que le tribunal entendît des témoins à décharge; il réclama vivement cette justice. L'accusateur public s'y refusa, en disant que les personnes indiquées étant membres de la Convention nationale, ne pouvaient être à la fois accusateurs et témoins. « Il serait donc permis à mes collègues de m'assassiner, répondit Lacroix, et moi, je ne pourrais me défendre parce qu'ils sont mes collègues? » Le président répliqua qu'il calomniait la représentation nationale et jetait sur elle les plus odieux soupçons. L'accusateur public adressa néanmoins une lettre à ce sujet au comité de salut public. Saint-Just, dans la séance du 15 germinal, sans en donner lecture, en fit un rapport à la Con-

vention ; il peignit les légitimes réclamations des accusés comme un attentat à la justice, une révolte contre ses arrêts et conclut que cette révolte était la preuve la plus certaine de leur culpabilité. Il obtint enfin un décret portant que le tribunal révolutionnaire continuera l'instruction du procès, que le président emploiera tous les moyens que la loi lui donne pour faire respecter son autorité et celle du tribunal, pour réprimer toute tentative tendant à troubler la tranquillité publique et la marche de la justice, et que tout prévenu de conspiration qui résistera ou insultera à la justice nationale sera mis hors des débats sur-le-champ.

A l'ouverture de la séance du tribunal, du 15 germinal, Danton et Lacroix renouvelèrent leur réclamation et demandèrent avec véhémence l'audition de leurs témoins. Alors l'accusateur public, pour faire cesser leurs clameurs, ordonna au greffier de faire lecture du décret qui venait d'être rendu par la Convention et qui mettait hors des débats tout accusé qui manquerait de respect au tribunal. Après cette lecture, l'accusateur public déclara aux accusés que leurs témoins ne seraient pas entendus. Puis il ajouta le récit d'une conspiration ourdie dans la prison du Luxembourg, dont le général Dillon et le député Simon étaient les chefs. Cette conspiration, réelle ou factice, dévoilée par Laflotte, ci-devant ministre de la République à Florence, détenu dans cette prison, venait fort à propos pour justifier les mesures de rigueur prises contre les accusés, et pour aggraver leur position. Danton et Lacroix demandent à continuer leur défense. L'accusateur public leur oppose le décret qui porte qu'il a le droit de demander au jury s'il est suffisamment éclairé ; en conséquence il invite les jurés à se retirer dans leur chambre pour en délibérer. Les accusés, privés des moyens de se justifier complétement, s'indignent de la conduite de l'accusateur public. *Nous allons être jugés sans être entendus,* s'écrient-ils, *la délibération est inutile ; qu'on nous mène à l'échafaud ; nous avons assez vécu pour notre gloire.* Ces cris tumultueux déterminèrent le tribunal à faire retirer les accusés. Bientôt le jury, de retour, se dit suffisamment instruit ; il déclara ensuite qu'il avait existé une conspiration tendant au rétablissement de la monarchie et à la destruction de la représentation nationale et du gouvernement républicain. A l'exception de L'Huillier, tous les autres accusés, après trois jours de débats, furent, le 16 germinal, condamnés à mort. Cet arrêt fatal fut entendu avec calme par la plupart des accusés. Rentrés dans la Conciergerie, ils s'y promenèrent en conversant ensemble. Danton s'écria : « *C'est moi qui ai contribué à l'établissement du tribunal révolutionnaire, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes ! Je laisse tout dans un gachis épouvantable, il n'y en a pas un qui s'entende à gouverner....* » Camille Desmoulins alla terminer une lettre adressée à sa femme. On y remarque ces passages : « Nous mourons victimes de notre courage à dénoncer « des traîtres, de notre amour pour la vérité.... Pardon, ma chère amie, ma « véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, si je m'oc- « cupe de ma mémoire ; je devrais bien plutôt m'occuper de te la faire ou- « blier. Ma Lucile....; je t'en conjure, ne m'appelle point par tes cris, ils me « déchireraient au fond du tombeau ; vis pour mon Horace, parle-lui de moi, « tu lui diras ce qu'il ne peut entendre.... je te reverrai un jour, ô Lucile ! « ô Annette ! Sensible comme je l'étais, la mort qui me délivre de la vue de

« tant de crimes, est-elle un si grand malheur? Adieu! adieu ma vie, mon « âme, ma divinité sur la terre! je te laisse de bons amis; tout ce qu'il y a « d'hommes vertueux et sensibles! adieu! Lucile, ma chère Lucile! adieu! « Horace, Annette! adieu, mon père! Je sens fuir devant moi le rivage de la « vie; je vois encore Lucile, je la vois, mes bras croisés te serrent; mes « mains liées t'embrassent; et ma tête séparée repose sur toi; je vais mourir!»

Quelques heures après leur condamnation, ces malheureux, montés sur la charrette de mort, furent conduits au supplice; ils montrèrent, dans cette dernière scène de la vie, une contenance ferme. Hérault de Séchelles salua toutes les personnes de sa connaissance qu'il aperçut sur la route ; au pied de l'échafaud il voulut embrasser Danton; celui-ci le refusa et lui dit: « Montez donc, nos têtes auront le temps de se baiser dans le panier. » Danton sur l'échafaud, prêt à perdre la vie, s'écria en gémissant : « O ma femme, ô ma bien-aimée! ô mes enfants! je ne vous verrai donc plus. » Puis s'interrompant brusquement, il dit : « Danton, point de faiblesse! » et s'adressant à l'exécuteur : « Tu montreras ma tête au peuple; elle en vaut la peine. » Camille Desmoulins témoigna une violente indignation contre ses juges et ses bourreaux; il opposa une vive résistance à ceux qui le montèrent sur la charrette. Cette lutte fit déchirer ses habits et sa chemise. « *Voilà donc,* s'écriait-il, *la récompense destinée aux premiers apôtres de la liberté; les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps.* »

Robespierre, enfin débarrassé de toute opposition cachée ou apparente, parut maître des factions et commanda en despote. Toutes ses volontés devinrent des décrets, et la Convention, qui n'était plus que le vain simulacre d'une représentation nationale, les adoptait tous sans discussion. Voici comment Toulongeon explique l'élévation de Robespierre au suprême degré du pouvoir : « Robespierre devint tout-puissant parce qu'il fut le maître du co- « mité de salut public par les Jacobins, et maître aux Jacobins par les agents « de l'étranger dont la mission expresse était de l'y rendre maître, d'y main- « tenir sa domination, et pour cela leurs applaudissements suffisaient. »

Nous avons parlé des armées du Nord, de la Moselle et du Rhin, de leurs succès après des revers assez graves. La première, commandée par Jourdan, continuait à maintenir dans les camps la gloire du nom français. Mais bientôt, d'après le rapport de Barrère, ce général, le 18 pluviôse an II (6 février 1794), fut remplacé dans ce commandement par Pichegru. Le général Hoche avait repris Haguenau, Weissembourg, les lignes de ce nom, et débloqué Landau. L'armée suivit le cours de ses succès, s'empara de plusieurs magasins de vivres, de munitions de toute espèce; le Palatinat fut ouvert aux troupes françaises; Spire, Worms furent reconquis, et bientôt notre avant-garde s'avança jusqu'aux portes de Manheim. La franchise et l'inflexibilité de Hoche avaient blessé l'orgueil du représentant Saint-Just qui lui préférait Pichegru, souple et obséquieux. Hoche devait être sacrifié; mais il était dangereux de le faire arrêter au milieu d'une armée dont il était adoré. Le comité de salut public, entraîné par les rapports de Saint-Just, le nomma général de l'armée d'Italie, et lui donna ordre de se rendre à Nice. Dans les derniers jours de ventôse, il se mit en route pour sa nouvelle destination : à peine y est-il arrivé, qu'un général se présente. Hoche l'invite à partager

son frugal repas; le général inconnu lui déclare qu'il vient pour l'arrêter. « Pardon, général, lui dit Hoche, j'ignorais que vous fussiez un gendarme; j'allais me coucher, j'ai besoin de repos, et ma conscience me permet de dormir. Je ne puis être à vos ordres avant demain matin. » Hoche croit que son arrestation est une méprise. On le conduit à Paris et au comité de salut public; il y rencontre Saint-Just, lui demande justice : « On vous fera tout à l'heure celle que vous méritez, » lui répondit ce député, qui bientôt vint lui-même donner aux gendarmes l'ordre de le conduire dans la prison des Carmes; de là il fut transféré dans celle de la Conciergerie, antichambre du tribunal révolutionnaire, et y resta jusqu'au 9 thermidor.

Depuis quelque temps il existait de la mésintelligence entre les cabinets de Vienne et de Berlin; des négociations à ce sujet furent entamées et rompues vers les premiers jours de mars 1794. Le roi de Prusse menaçait de retirer de la coalition une très-grande partie de ses troupes, et au lieu de cent mille hommes, de ne lui en laisser qu'environ quinze mille, contingent que l'électorat de Brandebourg doit fournir pour la défense de l'empire. Pichegru, général en chef des armées du Nord, dans le plan de campagne arrêté au comité de salut public, s'occupa de la délivrance de Landrecies assiégée par les armées ennemies; l'attaque des Français sur ce point fut sans succès, et cette place capitula et fut ruinée par les Autrichiens. Mais Pichegru méditait depuis longtemps une grande diversion. Il laissa l'armée de la Moselle, commandée par le général Charbonnier pour contenir l'armée ennemie. Ce général s'avançait, reculait tour à tour. En moins de vingt jours, il passa quatre fois la Sambre pour assiéger Charleroi, et la repassa autant de fois pour reprendre ses positions en arrière. Pendant ces divers combats, l'invasion projetée par Pichegru s'opérait dans la Flandre. Trente mille hommes rassemblés sous Lille, et commandés par le général Souham, et vingt mille sous les ordres de Moreau, pénétrèrent dans ce pays, prirent Courtray et Menin; mais ils furent arrêtés dans leur marche par l'armée autrichienne que commandait le général Clairfayt, et par les efforts redoublés des Autrichiens unis à l'armée du duc d'York; néanmoins Courtray resta aux Français. Pichegru résolut d'investir Tournay, place dont la possession importait à son projet d'invasion. Il fit, pendant la nuit, avancer son armée vers cette position; à la pointe du jour, il reconnut l'armée ennemie. Le combat s'engagea, fut très-meurtrier et dura jusqu'à dix heures du soir. Il y périt de part et d'autre et sans succès un grand nombre d'hommes. Cependant l'armée de la Moselle continuait ses attaques. Le 1^er^ prairial, elle repassa la Sambre, prit Fontaine-l'Évêque, investit Charleroi; repoussée de nouveau, elle perdit vingt-cinq pièces de canon, et, trois jours après ce revers, elle repassa la Sambre, revint à la charge, assiégea encore Charleroi, bombarda cette place et en incendia une partie; mais un renfort de quinze mille Autrichiens, venu de Tournay, la força encore de lever le siége et de reprendre ses positions au delà de la Sambre. L'armée du Nord assiégea Ypres; Pichegru, qui la commandait, ayant renoncé au siége de Tournay, marcha contre l'armée de Clairfayt. On se battit vivement près de Rousselaer et à Hooglède. L'armée française resta maîtresse du champ de bataille, et celle de Clairfayt fut forcée de reprendre ses positions; mais bientôt ce général, ayant reçu les renforts qu'il attendait, s'avança sur Hooglède.

Là se donna, le 22 prairial, une bataille considérée comme une des plus décisives de la campagne. Il en résulta la prise d'Ypres par les Français. Alors l'armée de la Moselle, commandée par Jourdan, vint se réunir à la droite de l'armée du Nord qui prit le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, et resta sous le commandement de Jourdan aux ordres de Pichegru. Ces événements militaires en amenèrent d'autres et la bataille de Fleurus dont je parlerai dans la suite. Les armées des Alpes et d'Italie ouvrirent la campagne par des entreprises éclatantes; mais leurs succès furent mêlés de revers. L'armée d'Italie se porta sur Oneille et s'en empara; Saorgio, Lantosca, le Belvédère et le mont Pèlerin cédèrent à la valeur de l'armée française; mais bientôt elle fut obligée de battre en retraite et de reprendre ses positions.

Deux armées combattaient les Espagnols sur leurs frontières. Celle des Pyrénées-Orientales, sous les ordres du général Dugommier, marcha sur Urgel, et en une nuit cette place fut prise. Le poste important, appelé *la redoute de Montesquiou,* fut, le 11 floréal, emporté à la baïonnette. Cette conquête causa la déroute de l'armée espagnole, qui abandonna ses équipages et laissa aux vainqueurs un riche butin. Le fort Saint-Elme fut évacué par les Espagnols et occupé par les Français. Dugommier entreprit le siége de Collioure et celui de Bellegarde; mais ses troupes impatientes, ayant sans ses ordres attaqué le port de Vendre, furent repoussées avec perte. Néanmoins le sol de la République fut purgé de la présence de ses ennemis, et l'armée, après quelques jours de repos, se disposa à pénétrer sur le territoire espagnol. L'armée des Pyrénées-Occidentales montrait la même ardeur, la même impatience de vaincre; elle avait passé l'hiver dans le camp appelé des *sans-culottes,* camp devenu fameux pendant cette guerre et dont le général d'artillerie l'Espinasse avait établi la défense. Le 17 pluviôse, treize mille Espagnols vinrent sur trois colonnes attaquer ce camp. Leur artillerie y causa d'abord du désordre; mais bientôt le courage s'éveilla, le combat s'établit. Les bataillons de nouvelles levées disputèrent d'audace et de fermeté avec les vieilles bandes. L'Espagnol, après un combat de sept heures, laissa le champ de bataille couvert de ses morts. Cette armée, comme celle des Pyrénées-Orientales, reçut l'ordre d'entrer en Espagne; elle se proposa d'y pénétrer par la vallée de Bastan. Le 7 floréal, après de grands efforts, elle s'empara à la baïonnette de plusieurs postes, de plusieurs redoutes, et fut maîtresse des débouchés de cette vallée. Un fort, situé sur la montagne d'Arquinzu, fit une longue résistance. Il était gardé par un corps de Français émigrés. Ce fort, attaqué de front par le général Digonel, fut tourné par un corps que commandait un officier qui sera longtemps célèbre par ses exploits militaires, par son érudition et surtout par sa droiture et sa probité inflexible. A ces traits on reconnaît le brave *La Tour d'Auvergne.* Le fort fut évacué après une forte résistance; mais dix-sept de ses défenseurs tombèrent entre les mains des Français, et, peu de jours après, ils devinrent les victimes d'une loi rigoureuse.

Les bulletins de nos armées apportaient une heureuse diversion à cet état d'oppression, d'inquiétude auquel chacun était livré; les rigueurs du gouvernement augmentaient chaque jour le nombre des victimes, la terreur opprimait toutes les âmes.

Le tribunal révolutionnaire venait de condamner les *hébertistes* et les *dan-*

tonistes, il lui restait à juger leurs prétendus complices. A l'audience du 21 germinal (10 avril) furent traduits vingt-cinq accusés, parmi lesquels on distinguait Arthur Dillon, âgé de quarante-trois ans, ex-général de division; — Jean-Baptiste-Joseph Gobel, âgé de soixante-sept ans, natif de Thann, département du Haut-Rhin, avant la révolution évêque de Lydda, suffragant de l'évêque de Bâle, depuis évêque de Paris; — Jean-Michel Beysser, âgé de quarante ans, natif de Ribauvillers, département du Haut-Rhin, commandant de l'armée française dans l'Inde, capitaine au service de la Hollande, chirurgien-major, enfin général de brigade à l'armée de l'Ouest; — Pierre Gaspard Chaumette, dit *Anaxagoras,* âgé de trente-un ans, natif de Nevers, agent national de la commune de Paris, soldat, matelot et homme de lettres; — Marie-Marguerite-Françoise Goupil, femme Hébert, âgée de trente-huit ans, native de Paris, ex-religieuse; — Anne-Philippe-Lucile Larridan Duplessis, veuve de Camille Desmoulins, âgée de vingt-trois ans, native de Paris : son veuvage ne fut pas de longue durée. Ce n'était pas assez du mari, il fallait au tribunal la tête de sa jeune épouse! — Nourry Grammont, dit *Rozelli,* natif de La Rochelle, âgé de quarante-deux ans, acteur au théâtre de la Montansier, ensuite adjudant général; — Alexandre-Louis Grammont, fils du précédent, âgé de dix-neuf ans, natif de Limoges, officier dans la cavalerie révolutionnaire, ci-devant employé dans les bureaux de la guerre; — Philibert Simon, âgé de trente-neuf ans, natif de Rumilly, département du Mont-Blanc, vicaire général de l'évêque du Bas-Rhin, député à l'Assemblée nationale et à la Convention. Les seize autres accusés étaient moins connus, et leur obscurité même sauva quatorze d'entre eux. Suivant l'acte d'accusation, ils ont tous trempé dans cette conspiration banale qui tendait à dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à l'État. Dix-huit de ces accusés furent le 22 germinal envoyés à la mort. Tous les jours voyaient paraître au fameux tribunal et disparaître sur l'échafaud vingt-cinq ou trente personnes. La journée du 1^er^ floréal suivant (20 avril) fut fatale aux parlementaires. Louis Lepelletier-Rosanbo; Étienne Pasquier; Jean-Baptiste-Louis Oursin de Bures; Henri-Guy Sallier; Pierre-Daniel Bourrée de Corberon; François-Mathieu Duport; Barthélemy-Gabriel Roland; Charles Jean-Pierre Dupuis de Marcé; Fagnier de Mardeuil, Henri-Louis Frédy; Jean-Baptiste Gaspard Bochard de Saron; Armand-Guillaume-François de Gourgue; Anne-Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson de Noyseau; Édouard-François-Mathieu Molé de Champlâtreux; Jean-Louis Camus de la Guibourgère; Michel-Étienne le Noir; Antoine-Louis Hyacinthe Hocquart; Nicolas-Agnès-François Nord; Joseph-Marie Cussac; Jean-François Montaigu; Anne-Joseph Lafont; Jean-Jacques Balsac Firmy; Joseph-Julien-Honoré Rigaud; Urbain-Élisabeth Segla; et Jean-François-Michel Rouhette; tous présidents, conseillers aux parlements de Paris et de Toulouse et à la cour des aides, comparurent devant le tribunal révolutionnaire, accusés d'opinions émises antérieurement à l'époque, et tous, sans excepter même le dernier et le plus jeune, furent condamnés à mort. Le même jour, 1^er^ floréal, six individus du département de la Côte-d'Or, dont trois conseillers ou fils de conseillers au parlement de Dijon, subirent le même sort.

Le 3 du même mois vit encore tomber plusieurs têtes de personnes notables, celle de Jacques Duval d'Eprémesnil, conseiller au Parlement de Paris; d'Isaac-René-Guy Le Chapelier, ex-membre de l'Assemblée constituante; de Guillaume Lamoignon-Malesherbes, ex-ministre d'État, l'honneur de la magistrature, de la France et de l'humanité, vénérable par son âge de soixante-douze ans; de sa fille, veuve du président Lepelletier Saint-Fargeau; de Jacques-Guillaume Thouret, ex-constituant, illustre par ses talents et ses malheurs; de la princesse Lubomisca; du marquis de Châteaubriand et de diverses personnes des familles de Choiseul, de Rochechouart, etc. Le 6 floréal Étienne-Alexandre-Jacques Anisson Duperron, directeur de l'imprimerie royale, passa de la prison au tribunal révolutionnaire, et de ce tribunal à l'échafaud. Le lendemain comparurent trente-trois accusés, parmi lesquels on distingue le duc de Villeroy; le comte d'Estaing, amiral de France; Jean-Frédéric Latour du Pin, ex-ministre de la guerre; Latour du Pin Gouvernet, lieutenant général des armées; le président Nicolaï, le jeune comte Béthune Charrost, etc., presque tous nobles ou chargés d'emplois éminents; plusieurs veuves : ils furent tous condamnés à mort.

La séance du 19 floréal fut consacrée à la condamnation des fermiers généraux ou adjoints à la ferme générale; ils comparurent devant le tribunal au nombre de trente-un. Parmi leurs noms se fait remarquer celui du savant Antoine-Laurent Lavoisier, membre de l'Académie des sciences, auquel la chimie doit plusieurs de ses progrès : ils furent tous sacrifiés. Le 21 floréal, vingt-cinq accusés des deux sexes, presque tous titrés, tels que des Loménie, des Montmorin, sont traduits devant le tribunal; à leur tête figurait la princesse Élisabeth de France, sœur du feu roi Louis XVI. L'impitoyable tribunal prononça leur arrêt de mort. Lorsque l'accusateur public, s'adressant à madame Élisabeth, lui parla du *tyran* son frère, elle répondit : *Si mon frère eût été « tyran, ni vous ni moi ne serions à la place que nous occupons en ce moment.*»

Mais c'est trop s'arrêter sur ces scènes déplorables, sur ces meurtres froidement ordonnés avec l'appareil de la justice, et qui coûtèrent à la nation les têtes les plus illustres et les plus intelligentes.

Le 28 germinal (17 avril), Saint-Just fit un long rapport sur la police générale, sur la justice, le commerce, la législation et les crimes des factions; ce rapport était suivi d'un décret en vingt-un articles, dont voici les principales dispositions : Les prévenus de conspiration seront traduits de tous les points de la République au tribunal révolutionnaire à Paris. Les comités de sûreté générale et de salut public rechercheront promptement les complices des conjurés. Aucun ex-noble, aucun étranger des pays avec lesquels la République est en guerre ne peut habiter Paris, ni les places fortes, ni les villes maritimes, pendant la guerre. Tout noble ou étranger dans le cas ci-dessus, qui y serait trouvé dans dix jours, est mis hors la loi.... Les exceptions à faire à ce sujet sont renvoyées au comité de salut public. Ce décret éprouva des extensions et plusieurs exceptions. Le premier article attira dans les maisons de détention déjà encombrées, une surabondance de prisonniers et fournit à la voracité du tribunal révolutionnaire de Paris un surcroît d'aliments. Au 13 germinal, on comptait, dans les prisons de Paris, 6,863 personnes, le 16 de ce mois ce nombre s'éleva à 6,930, et le 21 du même mois à 7,541; le

6 floréal à 7,674; le 9 de ce mois à 7,840; le 13 floréal, dans l'espace de sept jours, par l'effet des jugements expéditifs du tribunal révolutionnaire, ce nombre fut réduit à 6,009; mais bientôt, le 24 floréal, le décret qui vient d'être cité fit remonter le nombre des prisonniers à 7,084; on le voit, au 27, retomber à 6,967. Cette fluctuation provient de ce que le nombre des entrants dans les prisons ne correspondait pas toujours à celui des sortants conduits au tribunal révolutionnaire (1).

Robespierre, aveuglé par son ambition, séduit par de lâches ou perfides admirateurs, pensait que toute la France était à ses pieds, et ne s'apercevait pas que le sang français qu'il faisait journellement répandre, le rendait l'objet de l'exécration générale. Au moment qu'il était le plus abhorré il proposait des fêtes et des spectacles. Le 18 floréal (7 mai) il prononça à la tribune un discours où, lui qui violait journellement les principes les plus sacrés de la justice, parla de la morale comme de la base de la société et du bonheur des individus; il s'indigna contre la tyrannie des rois, lui qui exerçait en France la plus affreuse tyrannie; il déclama avec la rudesse républicaine contre l'immoralité des princes. Il ne s'aperçut pas qu'en faisant une peinture fidèle des tyrans il dessinait les traits de sa propre tyrannie. Il exprima avec énergie des vérités politiques qui pour être connues n'en sont pas moins bonnes à reproduire. Il établit des principes que la probité la plus sévère ne peut désavouer; mais malheureusement les actions de l'orateur étaient en opposition ouverte avec ses discours. Il invoquait la morale, lui qui par ses dissimulations, ses perfidies, ses iniquités, ne cessait de l'outrager; il invoquait même l'humanité, lui qui faisait couler par torrents le sang de l'innocence! Après ce discours, Robespierre proposa un décret dont voici l'analyse : « Le peuple « français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; « il reconnaît que le culte digne de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs « de l'homme... qui consistent à secourir les malheureux, respecter les faibles, « défendre les opprimés, faire aux autres tout le bien qu'on peut et à n'être « injuste envers personne. » Dans ce même décret, Robespierre met au rang des premiers devoirs de l'homme, *de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres.* Trente-six fêtes, une à chaque décade, de plus les fêtes des 14 juillet 1789, 10 août 1792, 21 janvier 1793 et 31 mai 1793, sont instituées par ce décret. Le dernier article porte : « Il sera célébré, « le 20 prairial prochain, une fête nationale *en l'honneur de l'Être-Suprême.* » Cette dernière fête fut le triomphe de Robespierre et le signal de sa chute.

(1) Il faudrait la plume de Tacite pour esquisser dignement l'état de la capitale, les angoisses et les terreurs qui déchiraient l'âme des citoyens paisibles durant cette sombre époque. Plus d'épanchement, plus d'intimité, plus de joies de famille, plus de foyer domestique. Entre époux on osait à peine se confier, portes closes, ses préoccupations, ses murmures et ses craintes. On redoutait dans chaque visage de rencontrer le regard d'un délateur : une dénonciation était si souvent un arrêt de mort! Impossible de se fier à un ami, à un parent, à personne; car la peur se couvrait servilement du masque d'un civisme farouche et dénonçait, afin de n'être pas dénoncée. La rue Saint-Honoré, par où passaient les charrettes funèbres avec leur affreux cortége de rugissantes mégères et de lâches insulteurs, devenait inhabitée. C'était un séjour d'horreur d'où s'enfuyaient le commerce et les affaires. On fut obligé, par suite d'incessantes réclamations, de changer le lieu des exécutions. Le souvenir de ces jours néfastes demeura longtemps gravé dans le cœur de nos mères. (*N. des éd.*)

Quinze jours après la publication de ce décret, le 4 prairial, une jeune fille de vingt ans, nommée Aimée-Cécile Renault, arrive à neuf heures du soir au domicile de Robespierre. Il était absent; elle s'étonne de ce qu'un fonctionnaire public n'est pas chez lui, et dit qu'elle le cherchait depuis environ trois heures. Ces plaintes, adressées aux habitants de la maison, la rendent suspecte; ils la conduisent au comité de sûreté générale où elle subit un interrogatoire duquel il résulte qu'elle demeurait chez son père, marchand papetier, rue de la Lanterne, dans la Cité. Interrogée sur ce qu'elle avait à dire à Robespierre, elle refuse de s'expliquer; elle avoue avoir déclaré qu'elle verserait tout son sang pour obtenir un roi.

Elle s'était préparée aux événements, elle portait sur elle un paquet de hardes pour s'en servir dans la prison où elle s'attendait à être renfermée, pour être de là, disait-elle, conduite à la guillotine. On trouva dans ses poches deux couteaux; elle dit qu'elle n'avait pas l'intention de faire du mal à personne. Cette jeune fille, dont l'indignation publique avait exalté la tête, arrêtée, traduite au tribunal révolutionnaire, fut condamnée à mort : son père subit le même sort. Ses frères qui combattaient dans nos armées furent arrêtés par ordre du comité de salut public; ils devaient être transférés à Paris pour y être condamnés, mais, par le secours de leurs camarades, ils parvinrent à s'échapper.

Le même jour, 4 prairial, un nommé Henri l'Admiral, natif des environs d'Issoire, habitant dans une maison, rue Favart, 4, où demeurait aussi Collot-d'Herbois, au moment où ce député rentrait chez lui, vers une heure du matin, s'était, dit-on, embusqué sur l'escalier pour attendre sa rentrée. Il lui tira deux coups de pistolet qui firent long feu. L'Admiral arrêté, interrogé, répond : « qu'il a tiré deux coups de pistolet sur le citoyen Collot-d'Herbois, « dans l'intention de le tuer; qu'il est bien fâché de l'avoir manqué, qu'il les « avait achetés exprès pour le tuer, ainsi que Robespierre; que s'il les avait « tués tous deux, il y aurait eu une belle fête. » Il dit ensuite que la veille il s'était posté sous le portique de l'une des entrées du comité de salut public, « dans l'intention d'y rencontrer Robespierre, de lui tirer un coup de pistolet, « et de se tirer le second coup à lui-même; qu'alors la République aurait « été sauvée. »

Après ces deux tentatives, et dans le même mois, on introduisit sur la scène politique la *conspiration du baron de Batz ou de l'étranger*. Cette conspiration qui, suivant le rapporteur, Élie Lacoste, se liait à celle de Danton, de Chabot et autres, avait eu pour but de tirer la reine Marie-Antoinette de sa prison, de dissoudre la Convention, de massacrer les patriotes et de faire la contre-révolution. Cette conspiration, maladroitement liée aux actes de l'Admiral et de Cécile Renault, eut des conséquences déplorables : près de soixante personnes périrent sur l'échafaud. Le baron de Batz parvint à se soustraire à toutes les poursuites et ne sortit pas de Paris. Après le 9 thermidor, il renoua ses intrigues, fut même fait prisonnier; mais, prenant tous les masques et jouant tous les rôles, il eut toujours assez d'adresse pour échapper aux poursuites.

Le lendemain du jour où cette conspiration fut dénoncée, on entendit à la tribune de la Convention la révélation d'une autre espèce de complot. Le rapporteur des comités de sûreté générale et de salut public, après avoir tracé le tableau de l'esprit sacerdotal, dit qu'une école primaire de fanatisme

venait d'être découverte dans une maison de la rue Contrescarpe, au troisième. « C'est là, dit-il, que réside une fille âgée de soixante-neuf ans, nommée Catherine Théos..... On voit dans ce réduit un essaim nombreux de « bigotes et de nigauds se grouper autour de cette ridicule pagode; on y « voit aussi quelques chefs de file plus dangereux encore : ce sont des demi-« savants, des médecins, des hommes de loi, des capitalistes oisifs qui, détestant la révolution, se mêlent à ces momeries avec des intentions perfides. « On y voit des mesmériens, des illuminés, de ces cagots atrabilaires et vaporeux qui, avec un cœur froid pour la patrie, ont la tête chaude et bien « disposée à la troubler ou à la trahir. Il y en a chez qui l'on a trouvé des « correspondances à Londres avec des prêtres émigrés. On remarque surtout « qu'il n'y a pas un seul patriote dans cette bande... La mère Catherine « Théos est le pivot de cette société dangereuse; elle se dit inspirée de Dieu « et promet en son nom l'immortalité de l'âme et du corps à ceux qu'elle aura « initiés dans ses mystères. »

Le rapporteur décrit ensuite les cérémonies de l'initiation. « L'aspirant « doit être en état de grâce; il vient se prosterner devant la sainte mère du « Verbe et appliquer sur sa face vénérable sept baisers, deux au front, deux « aux tempes et un au menton, etc. » La sainte mère Théos, qui devait enfanter le Verbe, suivant une autre relation, communiquait à l'initié, prosterné entre ses genoux, les mains jointes, les yeux baissés, les sept dons de Dieu, en lui appliquant sept baisers : un au front, deux sur les yeux, deux aux joues, un sixième sur la bouche et le septième sur l'oreille gauche. Catherine Théos, ou *Théot*, avait des adeptes. Le plus considérable était Antoine-Christophe Gerle, ex-prieur d'un couvent de chartreux en Auvergne et ex-membre de l'Assemblée constituante. Il croyait, à ce qu'on dit, que Catherine était inspirée de Dieu. Il la désignait sous le nom de *nouvelle Ève*. Un médecin nommé Quesvremont, dit *Lamotte*, était du nombre des croyants aux inspirations divines de Catherine; disciple de Mesmer, il magnétisait : parmi ses papiers fut trouvée cette prophétie remarquable, parce qu'elle s'est à peu près accomplie : « A la Pentecôte ou aux environs, frappera enfin et se fera sentir sur « la partie proprement enragée des chefs de la nation, le coup céleste et vengeur, depuis un peu longtemps différé à mes yeux, qui, de longue main, « désirent voir l'ordre et le bon ordre rétablis en France par un coup du ciel; « mais ce qui est différé n'est point pour cela perdu et manqué. » Les initiés se réunissaient dans la maison de la marquise de Chastenois, où furent trouvés des livres de sorcellerie.

A ces ténébreuses folies un gouvernement ne doit opposer que l'indifférence, ou tout au plus le ridicule du grand jour. Le comité de salut public en jugea autrement : il associa assez maladroitement cette secte extravagante aux attentats de L'Admiral, de Cécile Renault, et à la conspiration du baron de Batz. Le rapporteur proposa et fit adopter un décret qui ordonne que dom Gerle, Catherine Théot, Étienne-Louis Quesvremont, dit *Lamotte*, médecin, Marie-Madeleine Amblard, veuve Godefroy, et la ci-devant marquise de Chastenois, seront traduits au tribunal révolutionnaire, pour y être jugés sur les faits de conspiration dont ils sont prévenus.

Si l'on en croit Vilate, ex-juré du tribunal révolutionnaire, cette conspira-

tion était l'effet d'une intrigue politique tramée par des membres du comité de salut public contre Robespierre. Ce dernier semblait favoriser Catherine Théot ; il avait accordé à dom Gerle, inquiété dans sa section, un certificat de civisme, et l'avait pris en quelque sorte sous sa protection immédiate ; Vilate insinue que Robespierre voyait sans peine la propagation des principes de Catherine Théot, et n'aurait pas été fâché de participer au prestige qu'elle s'attirait par ses prétendues inspirations célestes ; peut-être songeait-il à en faire un instrument d'élévation à un plus haut degré de pouvoir. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on arrêta Catherine Théot, on trouva ou l'on glissa dans son lit une lettre qu'elle adressait à Robespierre. Ce député y était qualifié de *fils de l'Être-Suprême, de Verbe de l'Éternel, de Rédempteur du genre humain, de Messie désigné par les prophètes.* « Les rivaux de Robespierre, dit Vilate, « découvrirent avec la plus grande joie l'existence de cette attestation singu- « lière (celle qu'il donna à dom Gerle), et ils conçurent le projet d'en faire « usage pour le détrôner de sa popularité... » Le rapport sur Catherine Théot, lu à la tribune par Vadier, fut considéré comme la première hostilité, la première attaque indirecte que les mécontents des comités de gouvernement dirigeaient sourdement contre Robespierre et ses partisans. Ce rapport fut lu à la Convention sans l'aveu de Robespierre, comme on l'a vu plus haut ; il garda le silence, mais il voua aux auteurs de ce rapport une haine implacable.

Le 20 prairial était le jour consacré à la fête de l'Être-Suprême ; un beau soleil de printemps semblait sourire à cette hypocrite solennité. Au lever du jour, une musique militaire, les détonations de l'artillerie annoncèrent la fête : des drapeaux tricolores, des guirlandes de fleurs ou de verdure ornaient les façades de toutes les maisons. Les groupes se forment ; tous les assistants tiennent en main, les hommes des branches de chêne, les femmes des bouquets de fleurs. Des colonnes d'hommes, de femmes et d'enfants, parties de leurs sections respectives, se rendent au jardin des Tuileries, nommé alors *Jardin national.* Bientôt les membres de la Convention, précédés d'un corps nombreux de musique, sortent du palais des séances par le pavillon du centre, et prennent place sur un vaste amphithéâtre adossé à ce pavillon. Robespierre, récemment nommé président de la Convention, monte sur une tribune élevée, prononce un discours sur les motifs qui avaient déterminé la fête, et exhorte son auditoire à rendre hommage à l'auteur de la nature. Après ce sermon, une symphonie se fait entendre. Aussitôt Robespierre, armé d'une torche ardente, descend de l'amphithéâtre, s'avance jusqu'au bassin circulaire situé dans le parterre. Au centre de ce bassin était un groupe des figures allégoriques de l'Athéïsme, de l'Ambition, de l'Égoïsme, de la Discorde et de la fausse Simplicité, qui, à travers les haillons de la misère, laissaient apercevoir les ornements et les décorations des esclaves de la royauté. Arrivé vers ce groupe, le président y mit le feu avec son flambeau, et tous ces emblèmes, ces figures des passions et des vices de l'humanité embrasés disparurent, et du centre d'une épaisse fumée on vit sortir la statue de la Sagesse. Ce spectacle terminé, le président remonte à sa tribune, harangue de nouveau le peuple ; puis tout le cortége, composé de corps de cavalerie et d'infanterie, de musique, de tambours et de différents groupes de citoyens et de citoyennes des sections arrivèrent au Champ-de-Mars, alors nommé *Champ de la Réunion.* Au centre,

s'élevait une montagne construite et peinte avec goût et de bel effet; sur sa cime vinrent se placer les membres de la Convention nationale; plus bas s'établirent les musiciens; ensuite deux mille quatre cents individus de tout sexe, de tout âge, choisis par les quarante-huit sections de Paris, y prirent place. Là furent chantés des hymnes analogues à la fête. Après ces chants, entremêlés de symphonie, de roulements de tambours et de décharges d'artillerie, le cortége retourna aux Tuileries et la fête fut terminée.

Robespierre marchait à la tête de la Convention, vêtu d'un habit couleur violette, ceint de l'écharpe tricolore et coiffé d'un chapeau ombragé d'un panache flottant, laissant entre lui et le corps des députés une distance assez grande pour être facilement distingué. Grave comme un prince du sénat, ou comme un suisse de paroisse à la tête d'une procession, il jouissait intérieurement des applaudissements de quelques spectateurs et des cris de *Vive Robespierre* que des enthousiastes faisaient entendre autour de lui; mais ainsi que celle du triomphateurs de Rome, sa joie était tempérée pas les sarcasmes de ses collègues qui riaient tout haut de son orgueil. « Voyez-vous, disaient-ils, comme on l'applaudit; ne veut-il pas faire le dieu? N'est-il pas le grand-prêtre de l'Être-Suprême? » Robespierre s'en plaignit, et, suivant un écrivain du temps, il lui échappa de dire : « *On aurait cru voir les pygmées renouveler la conspiration des Titans.* » Ces conspirations, ces rigueurs, ces saillies de mécontentement et d'animosité étaient les avant-coureurs d'un orage qui ne tarda pas à éclater. Pendant que la terreur poursuivait son règne sanglant, l'armée des Pyrénées-Occidentales repoussait avec succès les Espagnols du territoire de la République. Vers le milieu du mois de floréal, elle bloquait le fort Saint-Elme, le port de Vendre et Collioure qui, le 7 prairial, capitulèrent. Sept mille Espagnols rendirent les armes, et le territoire français fut purgé presque entièrement de la présence de ses ennemis. Le 5 messidor éclaira encore une victoire de cette armée. Les représentants du peuple Milhaud et Soubrani partageaient les fatigues des marches, les périls des combats et fortifiaient le courage des soldats. L'armée des Pyrénées-Occidentales le 25 prairial, après mille dangers, s'empara du poste des Adules et du col d'Ispegny. Cette armée, le 5 messidor, à la Croix-des-Bouquets, repoussa l'attaque des Espagnols avec avantage.

L'armée d'Italie s'empara, le 22 floréal, du col de Tende et du col de Feneste. Celle des Alpes attaqua, dans la nuit du 21 au 22 floréal, les premiers postes du mont Cénis, et, le 24 de ce mois, elle se rendit maîtresse de cette montagne, de ses forts et de ses redoutes. L'armée du Rhin, attaquée par des forces supérieures, fut forcée, le 4 prairial, d'abandonner Kaiserslautern et les positions voisines, dont l'armée des coalisés s'empara; mais, le 14 messidor suivant, cette armée, commandée par le général Michaud, remporta une victoire contre les armées prussienne et autrichienne, et les mit en déroute. L'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres de Jourdan, s'empara, le 4 prairial, de Neuf-Château, battit le général Beaulieu, marcha sur Saint-Hubert, et, le 23 prairial, après divers combats, alla investir Charleroi. Le 7 messidor, cette place, ruinée par le bombardement, fut forcée de se rendre aux Français. La garnison, composée de trois mille hommes, fut prisonnière de guerre. Le commandant de la place avait proposé une capitulation; Saint-

Just qui se trouvait au siége lui fit transmettre cette réponse : *Je suis arrivé en hâte; j'ai oublié ma plume et n'ai apporté qu'une épée.* L'armée française, après la prise de Charleroi, prit, en avant de cette ville, des positions avantageuses. L'armée des coalisés, commandée par le prince de Cobourg, était sur des hauteurs, en avant de Fleurus. L'engagement commença le 7 messidor, à la droite de l'armée ennemie. Le lendemain, à la pointe du jour, cette armée se mit en mouvement. Le prince de Valdeck s'empara de quelques postes; ce succès obligea les Français à se replier sur les hauteurs de Charleroi; mais bientôt l'ennemi sentit qu'il s'était trop avancé. Après diverses attaques très-meurtrières, qui se continuèrent jusque vers le milieu de la journée, le prince de Cobourg, ayant appris la prise de Charleroi par les Français, qu'il avait jusqu'alors ignorée, et se voyant vigoureusement battu sur plusieurs points, se décida à ordonner la retraite. Dans cette bataille mémorable où les ennemis perdirent, dit-on, près de quinze mille hommes et beaucoup d'artillerie, de bagages et des vivres, les Français firent usage d'un aérostat qui, par diverses ascensions, permit à ceux qu'on élevait dans les airs, de voir les dispositions, les mouvements des différents corps ennemis, et concourut au succès de nos armes. Les Français profitèrent de leur victoire, prirent plusieurs places, battirent les ennemis au mont Palisel qui couvrait Mons, et le 13 messidor entrèrent dans cette ville.

Les nouvelles de ces succès excitèrent à Paris des transports de joie; le 11 messidor, une fête fut à ce sujet célébrée à Paris, dans le jardin des Tuileries. Les poëtes chantèrent la valeur des armées républicaines. L'armée du Nord, dont l'aile gauche avait contribué à ces conquêtes, méritait pareillement la reconnaissance nationale. Après douze heures de tranchée, elle s'était emparée de la ville d'Ypres; elle prit Bruges, plusieurs autres places, et enfin, le 13 messidor, elle enleva la ville et le port d'Ostende à nos ennemis. Le 17, Gand, Oudenarde, Tournay, tombèrent en notre pouvoir. Cette armée et celle de Sambre-et-Meuse ayant fait, le 21 de ce mois, leur jonction sur Ath, marchèrent sur Bruxelles, et s'emparèrent de cette capitale de la Belgique.

La bravoure des armées de mer de la République brillait avec autant d'éclat. Un convoi précieux, chargé de subsistances et de denrées coloniales, parti des ports des États-Unis de l'Amérique, était attendu avec inquiétude par le gouvernement français. Le cabinet britannique, instruit de sa prochaine arrivée, avait, sur différents points, disposé des forces redoutables pour l'intercepter. L'escadre qui escortait ce convoi était trop faible pour le défendre contre une flotte anglaise. Le comité de salut public, sentant qu'à tout prix il fallait en favoriser l'entrée dans les ports de France, ordonna à l'escadre, commandée par le contre-amiral Villaret, de se porter en avant. Le 9 prairial, la flotte de ce contre-amiral aperçut la flotte anglaise; les deux armées navales s'observèrent; le 10, l'amiral anglais manœuvra de manière à faire croire qu'il se proposait d'attaquer notre arrière-garde; dans le mouvement opéré pour prévenir cette disposition, quelques vaisseaux n'obéirent pas aux signaux. L'*Indomptable* et le *Tyrannicide* furent attaqués par des forces supérieures. Il fallait les dégager : il y eut alors une vive action entre les deux flottes. Le combat dura sept à huit heures : les Anglais se retirèrent. Dans les deux jours suivants, le brouillard empêcha les flottes de se voir et de se battre.

La mission de la flotte française ayant pour unique objet le salut du convoi : elle attira la flotte anglaise au nord et à l'ouest. Cette manœuvre eut le succès désiré : pendant que les deux flottes étaient en présence, le convoi passa et put, sans accident, entrer dans le port de Brest.

La flotte anglaise, renforcée par un nouveau secours, se composait, le 13 prairial, de trente-six vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts ; celle des Français ne comptait que vingt-six vaisseaux, dont quatre, tirés de l'escorte du convoi, étaient épuisés par une longue croisière ; elle n'avait que trois vaisseaux à trois ponts. Ce fut avec cette inégalité de forces que le combat s'engagea. L'action commença vers les neuf heures du matin et dura jusqu'à trois heures. On se battait avec acharnement... Des vaisseaux dans les deux armées étaient désemparés. L'arrière-garde de l'armée française soutenait le choc avec un courage, une intrépidité au-dessus de tout éloge. Les tourbillons de fumée étaient tels qu'on ne se voyait plus. Les Anglais cessèrent les premiers le feu. L'avant-garde de l'armée française avait plié ; mais la flotte anglaise fut forcée à la retraite. Pendant ce combat, la canonnade la plus vive avait désemparé des vaisseaux français. Ceux qui les montaient n'avaient pour perspective que l'esclavage ou la mort. Le vaisseau *le Vengeur* se trouvait dans cette affreuse position : son équipage préféra la mort. Ce vaisseau, cerné par plusieurs bâtiments ennemis qui le foudroyaient, est démâté, criblé de boulets et s'entr'ouvre. Les républicains qui survivent, près d'être engloutis dans les flots, sont sollicités de se rendre, ils repoussent avec indignation les secours offerts par des ennemis. Les blessés, les mourants montent sur le pont. Tous, dans ce moment terrible, voyant la mort qui s'avance, agitent leur drapeau tricolore, chantent les hymnes de la liberté, et font retentir les cris de *vive la République ! vive la France !* Ces cris ne cessent d'être entendus que lorsque le vaisseau, faisant eau de toutes parts, est, avec ses braves défenseurs, enseveli dans l'abîme.

Ce combat fut illustré par plusieurs actions héroïques. Le capitaine Bazire, commandant le vaisseau *la Montagne,* ayant les deux cuisses emportées, adressa ces mots au chirurgien qui le pansait : *Dites aux représentants du peuple que le seul vœu que je forme en mourant, c'est le triomphe de la République.* Le lieutenant de *la Montagne,* nommé Hue, grièvement blessé au bras, après avoir été pansé, revint à son poste, malgré les conseils du général, et reçut une seconde blessure au bas-ventre. Les marins blessés transférés dans les hôpitaux de Brest, ne faisaient entendre que ce cri : *Vive la République !* et souhaitaient leur guérison pour retourner bientôt offrir à la patrie le bras et la jambe qui leur restaient.

Cependant le tribunal révolutionnaire ne se lassait pas de publier le bulletin journalier de ses proscriptions ; il avait condamné à mort trente financiers ou fermiers généraux, non pour délits politiques, mais pour exactions, vraies ou fausses, commises dans l'exercice de leurs fonctions sous la monarchie, et dont ils n'étaient comptables qu'à ce gouvernement.

Le 24 floréal, parmi beaucoup d'autres, fut présenté au tribunal Jacques-Amable-Gilbert Rollet-Daveau, ex-président au présidial de Riom. On avait trouvé dans ses papiers la lettre-de-change suivante : « A vingt jours de date, je paierai « à l'ordre du roi de France la somme de tout mon sang, pour le recouvrement

« de sa liberté et de sa personne, sans préjudice aux droits contre les *coquins* « qui l'ont humilié, les *scélérats* qui l'ont outragé et les *jacobins* qui ont voulu « l'assassiner. A Bruxelles, ce 24 mai 1791. » Il fut condamné. Le 25 du même mois, Charles-Alexis Prévost-d'Arlincourt et Jean-Pierre-Claude Douet, ex-fermiers généraux, et autres, subirent la peine de mort. Ils étaient accusés d'exactions commises du temps de la monarchie. Après plusieurs jugements à peu près semblables, Emmanuel-Paul-Frédéric Freteau, âgé de quarante-neuf ans, ex-conseiller au parlement de Paris, ex-membre de l'Assemblée constituante, comparut le 27 floréal ; il se défendit si bien, les délits qu'on lui imputait parurent si dénués de fondement, qu'il fut acquitté. Cependant le tribunal ordonna que, par mesure de sûreté, il serait reconduit dans la maison d'arrêt, pour y rester jusqu'à la paix ; mais le 26 prairial suivant, Freteau, de nouveau traduit au tribunal révolutionnaire, et, quoiqu'il n'existât aucune nouvelle charge contre lui, fut condamné. L'influence du comité de salut public sur le tribunal révolutionnaire était considérable. Près de ce comité, et sous sa dépendance, était un *bureau de police générale*. Les membres de ce bureau mettaient à exécution les mandats d'arrêt lancés par les comités de salut public. Ils se permettaient de désigner, comme des criminels, les accusés non encore jugés, ordonnaient une prompte expédition de leur jugement, fixaient l'époque où ils devaient être condamnés, et signaient leurs listes de mort.

Quoique le nombre des condamnés au supplice s'augmentât toujours, et que dans la journée du 15 prairial il s'élevât jusqu'à trente-deux, Couthon, dans la séance du 22 de ce mois, vint proposer au nom du comité de salut public, des moyens d'accélérer, de fortifier l'action du tribunal révolutionnaire. Le projet qu'il présenta offrait une nouvelle organisation de ce tribunal qui devait se diviser en trois sections et se composer d'un président (Dumas), de trois vice-présidents (Coffinhal, Sellier, et Naulin), d'un accusateur public (Fouquier-Tinville), de quatre substituts de l'accusateur public, de douze juges et de cinquante jurés. Couthon s'exprimait ainsi dans son rapport : « Toute lenteur est un crime, toute formalité indulgente est un danger public. « La justice nationale ne déploie pas l'énergie qui lui convient. On semble « se piquer d'être juste envers les particuliers sans se mettre en peine de l'être « envers la République ; et cependant les tribunaux institués pour punir ses « ennemis, l'ont été pour le salut de la patrie et non pour l'intérêt des con- « spirateurs. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le « temps de les reconnaître : l'indulgence envers eux est atroce et la clémence « parricide. » Le décret n'accordait plus de défenseurs aux conspirateurs, déclarait coupables sans autre définition tous les *ennemis du peuple* et donnait aux jurés pour règle de leur jugement leur conscience au lieu de la loi. Ce projet de décret rédigé par Robespierre et Couthon sans le consentement des autres membres du comité de salut public, fut très-superficiellement discuté et adopté en son entier par la Convention ; mais par ses conséquences menaçantes il produisit dans son sein un véritable effroi.

Le tribunal révolutionnaire fit bientôt paraître les sanglants résultats du décret du 22 prairial. Le 28 de ce mois, il condamna à mort quarante-trois accusés. Le lendemain soixante-trois, parmi lesquels étaient L'Admiral, qui avait tenté d'assassiner Collot-d'Herbois; Cécile Renault, soupçonnée d'avoir

voulu assassiner Robespierre, et la famille de cette jeune fille; Sombreuil, ex-gouverneur des Invalides, et son fils Rohan-Rochefort; Laval-Montmorency, Sartine, ex-maître des requêtes, son épouse et sa belle-mère, Sainte-Amaranthe; l'ex-prince Saint-Maurice; Michonis, Froidure, Soulès, Marino et Dangé, tous les cinq ex-administrateurs de police, etc. Le 1^er^ messidor, dix-sept accusés furent envoyés à l'échafaud; le 2 de ce mois trente-huit; le 3, quarante; le 5 de ce mois, dix-neuf; le 6, vingt-cinq; le 7, quarante-quatre; le 8, quarante-huit; parmi ces derniers était Osselin, ex-député à la Convention, complice, disait-on, de la conspiration des prisons. Le 9 messidor, la séance du tribunal fut remarquable par la notabilité des condamnés : on y trouve les noms de Noailles, de Mouchy, ex-maréchal de France, du fameux avocat Linguet, de Roye, veuve du maréchal de Biron, de Boufflers, veuve du duc de Biron, du comte de Polastron, père de la duchesse de Polignac, du prince de Broglie, ex-constituant, de Guignard de Saint-Priest, ex-intendant du Languedoc, frère du ministre de ce nom. La séance du 18 messidor doit être notée : sur trente individus condamnés à mort, il se trouvait vingt-deux membres du parlement de Toulouse. Le 19 messidor vit périr, par jugement du tribunal, *soixante-neuf* victimes. C'est ici la plus nombreuse expédition du tribunal révolutionnaire. On remarque parmi ces condamnés les noms de Fénelon, de Boufflers, de La Tour-du-Pin Chambly, de Nicolaï, premier président de la cour des comptes, de Boyer, journaliste. Le 21 du même mois *soixante personnes* furent envoyées à l'échafaud; de ce nombre étaient Duplain, journaliste, Ornano, gouverneur de Bayonne, Moreau, architecte de la ville de Paris. Le 22 messidor *quarante-quatre* personnes sont livrées au bourreau. On distingue dans cette *fournée* (c'était ainsi qu'on nommait l'ensemble des malheureux jugés et condamnés le même jour), Caradeuc de la Chalotais, procureur général du parlement de Rennes, et Leclerc de Buffon, le fils de l'immortel Buffon. Ce jeune homme essaya d'intéresser l'affreux tribunal en disant : « Je pourrais me réclamer de mon père, la patrie peut se glorifier de ses ouvrages. » Le général Baraguay d'Hilliers fut acquitté. Le 23, le tribunal, par extraordinaire, n'immola que six victimes et en acquitta dix-sept. Le lendemain *vingt-quatre* furent envoyées à la mort; le 25, trente-huit, le 26, trente-sept, le 28, trente-un, le 29, quarante subirent le même sort. Enfin dans l'espace de neuf jours, depuis le 1^er^ thermidor jusqu'au 10 de ce mois exclusivement, le tribunal révolutionnaire condamna à l'échafaud *trois cent quarante-cinq accusés*, parmi lesquels on compte avec regret les deux poètes André Chénier et Roucher.

Le supplice des débats et celui de la guillotine étaient précédés par le supplice des arrestations et des prisons. Chaque chef-lieu de district, chaque chef-lieu de département, outre leurs prisons ordinaires, étaient munis d'une ou de plusieurs maisons de détention. On évaluait leur nombre en France à plus de mille; Paris seul en contenait trente : on y comptait ordinairement six à sept mille et quelquefois sept mille cinq cents prisonniers de tout âge, de tout sexe. Ces prisons, chaque jour en partie vidées par les tribunaux révolutionnaires, étaient chaque jour remplies par des délations. Les prétendues conspirations des prisons furent un prétexte pour en rendre le régime de plus en plus rigoureux. Plusieurs prisonniers, livrés au désespoir, se suicidèrent. Voici le ta-

bleau que Réal vint offrir à la Convention. « Un régime de fer, un état de mort, « la sombre défiance peinte sur tous les visages et profondément empreinte « dans l'âme des prisonniers, à cause des espions répandus parmi eux, dont « les occupations étaient de faire des listes et de donner de l'aliment au tribu- « nal révolutionnaire... Tout annonçait que le Luxembourg n'était qu'un vaste « tombeau destiné à ensevelir les vivants. »

Cependant Robespierre pensait à se débarrasser encore d'une douzaine de membres de la Convention dont il redoutait l'énergie. Au premier rang figuraient Tallien, Bourdon de l'Oise, Fréron, Barrère, etc.; il avait eu l'imprudence, dès la fin de prairial, de les désigner comme des conspirateurs. On sait que cette désignation était de sa part un arrêt de mort. La majorité des membres du comité de salut public opposait aux instances de Robespierre des lenteurs ou des refus. Dès lors il considéra ces membres comme les complices des conspirateurs. Robespierre, Saint-Just et Couthon, unis par les mêmes intérêts, formaient un triumvirat ligué contre les six autres membres de ce comité. Il se manifesta entre ces deux partis des altercations violentes. Dès le commencement du mois de floréal, une querelle très-vive s'était élevée entre Carnot et Saint-Just. Carnot accusait Saint-Just et ses deux amis *d'aspirer à la dictature et d'attaquer successivement tous les patriotes, pour rester seuls et s'emparer du pouvoir suprême avec leurs partisans.* Pendant le mois de prairial, Robespierre et ses deux acolytes eurent encore à se plaindre de leurs six collègues et des membres du comité de sûreté générale. Il n'oubliait pas les sarcasmes qu'on lui avait adressés lors de la célébration de la fête en l'honneur de l'Être-Suprême, ni les scènes qu'amena l'affreux décret du 22 prairial sur le tribunal révolutionnaire. Ces diverses contrariétés irritèrent si vivement Robespierre, que vers la fin de prairial il prit le parti de ne plus paraître à la Convention, et ne se présenta même que très-rarement au comité de salut public. Il fit revenir Saint-Just de l'armée du Nord, où sa présence était très-nécessaire. Il avait besoin d'un appui, d'un aide, et il le retint à Paris où il était arrivé le 9 messidor. Il allait aux Jacobins, trouver ses fidèles auxiliaires, y prononçait de longs discours, et dénonçait quelques députés qu'il accusait de conspiration. Il espérait beaucoup de la commune de Paris, dont les membres lui étaient dévoués. Pendant que Robespierre, agité par la crainte et la colère, méditait des projets de vengeance, les habitants de Paris semblaient se livrer à la joie. Une section de cette ville imagina de célébrer des *repas civiques,* et les autres sections l'imitèrent. Vers le milieu de messidor, toutes les rues furent garnies de tables chargées de mets. Les convives d'une table passaient à la table voisine et réciproquement. On buvait au salut de la patrie, on entonnait des chants patriotiques, et les cris de *vive la République* se faisaient fréquemment entendre. Ces repas civiques se seraient sans doute renouvelés, mais le gouvernement en conçut des alarmes. Un arrêté de la commune de Paris les prohiba.

Robespierre cherchait des appuis pour raffermir un pouvoir qu'il sentait lui échapper; il s'occupait d'un discours qu'il devait prononcer à la Convention, et en attendant faisait suivre par des espions tous les députés qu'il voulait perdre. Mais ceux-ci, avertis à temps et connaissant le danger qui les menaçait, s'occupaient en silence de l'accroissement de leur force, des

dispositions de leur attaque, et conspiraient réellement contre Robespierre. Les deux partis s'observaient. Robespierre, le 8 thermidor, commença l'attaque à la Convention nationale. Il dit qu'on l'avait calomnié en lui attribuant le système de la terreur, lui qui n'était redoutable qu'aux tyrans, qu'aux ennemis de la République. Il désavoua les menées, les projets qu'on lui attribuait. Mais devant des hommes qui conservaient dans leur mémoire l'impression récente de ses actes tyranniques, c'était de sa part une impudente audace ou une grande maladresse de les désavouer et de les imputer à d'autres. En résumé, il accusa beaucoup, se justifia mal, et se jeta dans des digressions étrangères à son sujet. Lecointre de Versailles demande l'impression de ce discours; Bourdon de l'Oise s'y oppose. Barrère et Couthon appuient la motion de Lecointre. On vota donc l'impression. Tout fut assez calme jusqu'alors, mais les députés que Robespierre avait attaqués et insultés commencèrent à se défendre. Vadier parla le premier; Cambon, l'un des plus gravement inculpés, s'élance à la tribune : *Avant d'être déshonoré,* dit-il, *je parlerai à la France.* Ensuite, après avoir réfuté victorieusement les attaques de Robespierre sur sa gestion financière, il ajoute : « Il est temps de dire la vérité tout « entière : un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale; « cet homme est celui qui vient de parler, c'est Robespierre. Ainsi jugez. » Robespierre répondit faiblement à Cambon, et prit l'attitude d'un homme qui se justifie. C'en était fait de sa puissance.

Plusieurs députés attaquent alors successivement diverses parties de son discours. « J'aime mieux, s'écrie Billaud-Varennes, que mon cadavre serve « de trône à un ambitieux, que de devenir, par mon silence, le complice de « ses forfaits. » Bientôt on demanda de toute part que le décret qui ordonnait l'impression du discours de Robespierre fût rapporté et renvoyé à l'examen des comités. « Eh quoi! s'écriait-il, j'aurais eu le courage de venir dé« poser dans le sein de la Convention des vérités que je crois nécessaires au « salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres « que j'accuse! » — « Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, lui ré« pond Charlier, il faut avoir celui de la vérité; nommez ces membres que « vous accusez. » — *Oui, oui, nommez-les,* s'écrient une multitude de députés. Robespierre refuse constamment de se rendre à cette invitation. Ce refus laisssait planer sur tous les membres la crainte de ces proscriptions. Cette séance et surtout la décision humiliante du renvoi aux comités présagèrent la destinée de Robespierre. Depuis plus de quatorze mois, aucun député ne s'était montré assez téméraire pour contrarier sa volonté suprême.

Le lendemain, 9 thermidor, fut un jour célèbre dans les fastes de notre histoire. La séance de la Convention est ouverte. Saint-Just paraît à la tribune : « Je ne suis, dit-il, d'aucune faction : je les combattrai toutes. Elles ne s'é« teindront jamais que par les institutions qui produiront les garanties, qui « poseront la borne de l'autorité et feront ployer sans retour l'orgueil humain « sous le joug de la liberté publique. Le cours des choses a voulu que cette « tribune aux harangues fût peut-être la roche Tarpéienne pour celui qui « viendrait vous dire que des membres du gouvernement *ont quitté la* « *route de la sagesse.* J'ai cru que la vérité vous était due, offerte avec pru« dence, et qu'on ne pouvait rompre avec pudeur l'engagement pris avec

« sa conscience de tout oser pour le salut de la patrie... » Tallien interrompt l'orateur et demande à faire une motion d'ordre : « Hier, un membre du « gouvernement s'est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier; « aujourd'hui un autre fait la même chose... Je demande que le rideau soit « entièrement déchiré. » Il est applaudi à trois reprises. Billaud-Varennes est à la tribune : « Je vais l'entr'ouvrir, dit-il. Hier la société des Jacobins « était remplie d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte : hier on « a développé dans cette société, *l'intention d'égorger la Convention na-* « *tionale.* » A ces mots il se fait dans l'Assemblée un mouvement d'horreur. « L'Assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle « se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements : elle « périra si elle est faible. » *Non, non,* s'écrient tous les membres en agitant leurs chapeaux; les spectateurs répondent par des applaudissements et par les cris : *Vive la Convention! vive le comité de salut public!*

Billaud continue : il accuse Robespierre d'avoir forcé la main au comité de salut public, pour placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles, de n'avoir trouvé dans la liste des conventionnels que vingt membres dignes d'être envoyés en mission dans les départements, d'avoir fait arrêter les membres du comité révolutionnaire d'une section de Paris, dite de l'*Indivisibilité;* de s'être éloigné du comité de salut public, non, comme il l'a dit, pour y être opprimé, mais parce qu'accoutumé, depuis six mois, à voir toutes ses volontés adoptées, il éprouva de la résistance lorsque, seul, il voulut faire rendre le dangereux décret du 22 prairial. Il rapporte que, encore la veille, dans la société des Jacobins, le président du tribunal révolutionnaire avait proposé « de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire tous « ceux qu'on veut sacrifier; mais le peuple est là, et les patriotes sauront mou- « rir pour sauver la liberté. Je le répète, nous mourrons tous avec honneur. « Je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous « un tyran. » Alors tous les assistants, tous les membres de la Convention, électrisés par ces paroles, manifestent leur enthousiasme en applaudissant avec chaleur et criant : *Non, non; périssent les tyrans!* Billaud-Varennes reproche ensuite à Robespierre d'avoir abandonné Hébert quand il ne lui a plus été possible de le favoriser, et d'avoir dirigé l'espionnage contre des représentants du peuple. L'indignation était au comble, lorsque Robespierre s'élance à la tribune. Un grand nombre de voix font entendre ces cris : *A bas, à bas, à bas le tyran!* Tallien parle dans le même sens : « Je savais d'un homme qui approchait le « tyran de la France, qu'il avait formé une liste de proscription; je n'ai pas « voulu récriminer. Mais j'ai vu hier la séance des Jacobins; j'ai frémi pour « la patrie; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis « armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention n'avait pas le « courage de le décréter d'accusation. » En même temps il agite un poignard aux applaudissements de l'Assemblée. Tallien demande l'arrestation du général Henriot et de son état-major, ainsi que la permanence des séances de la Convention. Ces deux propositions sont décrétées. Billaud-Varennes parle de quelques hommes liés avec Hébert et Danton, avec des émigrés, et propose leur arrestation : ces hommes sont Boulanger, Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et Dufraisse. Leur arrestation est décrétée. Robespierre

alors demande la parole ; on la lui refuse : il insiste à diverses reprises, et l'Assemblée entière étouffe sa voix en lui criant à chaque fois : *A bas le tyran !*

Barrère est appelé à la tribune. Dans un discours trop long pour ce moment de crise, l'orateur, incertain du parti qui devait triompher, ne se prononce pas ; il fait l'apologie des comités de salut public et de sûreté générale, celle du gouvernement révolutionnaire, ne dit rien contre Robespierre, et semble, quelle que soit l'issue du combat, se ménager une retraite ou les faveurs du parti victorieux. Barrère néanmoins propose une mesure utile, celle de la suppression de la place de général en chef de la garde nationale de Paris et le rétablissement de l'organisation précédente, par laquelle chaque chef de légion était à son tour commandant général. A ce décret, qui est adopté, il joint un projet de proclamation dont la couleur est aussi indécise que celle de son discours.

Vadier, naguère assidu courtisan de Robespierre, s'empresse de dénoncer plusieurs de ses actes tyranniques : il a fait périr Bazire, Chabot et Camille Desmoulins, après les avoir défendus ; il a médit du comité de sûreté générale. Bourdon de l'Oise adresse à Robespierre des reproches que, dans la dernière séance, il n'avait pas osé lui faire : il a empêché l'exécution du décret d'accusation contre Lavalette et a sacrifié six patriotes de Lille.

Tallien met fin aux accusations partielles portées contre Robespierre par Vadier, Bourdon de l'Oise et Barrère. C'est dans le discours que Robespierre a prononcé la veille qu'il veut puiser des armes contre lui : il a abandonné son poste et vient ensuite calomnier les comités qui ont sauvé la patrie. A ces mots, Robespierre, ne pouvant se faire entendre, pousse des cris rauques qui interrompent Tallien et excitent de violents murmures. Alors, un député, nommé Louchet, ose demander contre Robespierre le décret d'arrestation. Le député Lozeau va plus loin, et propose contre lui le décret d'accusation. Robespierre jeune s'avance et dit : *Je suis aussi coupable que mon frère, je partage ses vertus, je demande aussi le décret d'accusation contre moi.* Robespierre l'aîné, qu'un murmure systématique empêche de parler, se répand en injures contre le président, le traite de *président des brigands ;* puis, voyant les députés de la montagne, ses anciens partisans, tournés contre lui, il s'adresse à ceux de la plaine, à ceux que lui et les siens avaient si souvent humiliés, injuriés, victimés. « C'est à vous, leur dit-il, hommes purs, que je m'adresse ; et non pas à ces brigands. » Sa supplique est repoussée avec indignation. Cependant Robespierre continuait ses clameurs ; Charles Duval s'en indigne : « Est-ce que cet homme sera toujours le maître dans la Convention ? » De toutes parts on demande que l'arrestation de Robespierre soit mise aux voix, et cette arrestation est unanimement décrétée aux cris de *vive la liberté ! vive la République !* Robespierre jeune, sur la motion d'Élie Lacoste, éprouve le même sort ; Lebas demande à le partager.

Fréron prend la parole : « Citoyens collègues, dit-il, la patrie, en ce jour, « et la liberté sont sorties de leurs ruines... (*Oui, car les brigands triomphent,* « s'écrie Robespierre.) On voulait former un triumvirat qui rappelait les « proscriptions sanglantes de Sylla ; on voulait s'élever sur les ruines de la « République, et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et « Saint-Just. (*Et Lebas,* s'écrie-t-on.) Couthon est un tigre altéré du sang de « la représentation nationale. Il a osé, par passe-temps royal, parler, dans la

« société des Jacobins, de cinq ou six têtes de la Convention. (*Oui, oui,* « crient plusieurs députés.) Ce n'était là que le commencement, et il voulait « se faire de nos cadavres autant de degrés au trône. —*Je voulais arriver* « *au trône, moi!* dit Couthon. » La proposition d'arrestation contre Saint-Just, Lebas et Couthon est également mise aux voix, et décrétée avec de vifs applaudissements. Après ces décrets l'Assemblée reprend paisiblement ses travaux; bientôt revenant sur les événements de la journée, elle ordonne à Saint-Just de remettre le manuscrit de son discours interrompu. Il le remet sans difficulté.

« Vous venez de sauver la patrie, dit Collot-d'Herbois... Vos ennemis di- « saient qu'il fallait encore une insurrection du 31 mai... » *Il en a menti,* dit Robespierre. Alors on demande que les huissiers exécutent l'ordre d'arrestation. « Je l'ai déjà ordonné, dit le président, et les députés décrétés ont refusé d'obéir. » *A la barre! à la barre!* s'écrie-t-on de toutes parts. « Lors- « que plusieurs de nos collègues furent décrétés d'arrestation, dit Lozeau, « on les obligea de se retirer à la barre; doit-il y avoir des priviléges pour « ceux-ci? » L'Assemblée ordonne que les députés décrétés se rendront à la barre : ils s'y rendent, on applaudit; bientôt après l'Assemblée ordonne que ces députés sortiront de la barre et seront traduits dans une maison de détention. Des gendarmes les conduisent au comité de sûreté générale.

Collot-d'Herbois remplit le reste de la séance par un long discours où il cherche à établir la preuve d'une conspiration; il cite plusieurs faits qui semblent prouver son existence. Après ce discours la séance permanente est suspendue. Cependant la nouvelle de l'arrestation de Robespierre et autres parvient à la commune; le maire Fleuriot et l'agent national Payan, créatures de Robespierre, vers cinq heures après midi, font avertir au son de la caisse les officiers municipaux de se rendre à la Maison commune; le conseil général est assemblé; Fleuriot lui communique les motifs de cette réunion extraordinaire. Le conseil, sur la proposition de Payan, nomme deux de ses membres et les charge de se rendre dans la place afin d'inviter les *citoyens à s'unir à leurs magistrats pour sauver la patrie et la liberté.* Il convoque ensuite l'assemblée des sections, appelle dans le sein de la commune les commandants de la force armée, les autorités constituées des sections, et prend l'arrêté suivant : « Le conseil général de la commune proclame l'*insurrection contre* « *les oppresseurs du peuple qui veulent faire périr ses défenseurs.* » Il accroît le nombre des membres du conseil de tous les membres de celui du 10 août; il invite la société des Jacobins à venir renforcer la commune en amenant les habitués de ses tribunes; il envoie des commissaires dans tous les bourgs environnants pour leur demander des secours; il fait sonner le tocsin et fermer les barrières. Le commandant de la force armée de Paris, Henriot, seconde de tout son pouvoir les dispositions que prend la commune, et fait exécuter ses arrêtés. Il ordonne à toute la gendarmerie de se rendre sur la place de la Maison commune, il fait battre la générale, et armer une grande partie de la garde parisienne, s'assure d'un grand nombre de canonniers de plusieurs sections, change le mot d'ordre, promet des indemnités aux soldats; puis, suivi de gendarmes, il parcourt les rues de Paris, y prêche la révolte; il arrête des députés qui, pendant la suspension de la séance, allaient prendre leur

repas. Pendant ces courses séditieuses, Henriot passe dans la rue Saint-Honoré, escorté de gendarmes; il est aperçu par deux députés, Robin et Courtois, réunis chez un traiteur. Ces deux députés, indignés de sa conduite, provoquent de la manière la plus énergique les gendarmes de son escorte à arrêter ce conspirateur décrété par la Convention. Six de ces gendarmes saisissent Henriot, l'arrêtent, lui lient les mains derrière le dos. Robin le fait conduire au comité de salut public et de là au comité de sûreté générale.

A sept heures du soir la Convention rouvre sa séance suspendue. Bourdon de l'Oise propose de mander la commune de Paris à la barre. Merlin de Thionville interrompt l'orateur et apprend à la Convention la nouvelle de l'arrestation d'Henriot; il demande que la commune et le département soient mandés à la barre : cette proposition est adoptée. Le département obéit à cet ordre; la commune le méprise.

Jusqu'ici la fortune se montrait favorable à ceux qui venaient de proscrire Robespierre. Tous les membres de l'Assemblée, divisés d'opinions, avaient déposé leurs anciennes animosités. Leur union, pour abattre l'ennemi, faisait leur force et leur donnait une entière sécurité. Ces dispositions éprouvèrent bientôt un subit affaiblissement. Collot-d'Herbois, président, entre précipitamment dans la salle des séances; il fait entendre ces sinistres paroles : « Citoyens, « voici l'instant de mourir à notre poste; des scélérats, des hommes armés, « ont investi le comité de sûreté générale et s'en sont emparés. »

En effet, Sijas, membre influent de la société des Jacobins, Coffinhal et quelques municipaux s'étaient portés, à la tête d'une bande armée, au comité de sûreté générale. Ils n'y trouvèrent qu'Henriot. Ils coupèrent ses liens et l'emmenèrent avec eux. Robespierre et ses compagnons avaient déjà été dirigés sur le lieu de leur détention. Robespierre aîné avait été envoyé à la prison du Luxembourg; Robespierre jeune à la maison d'arrêt de Saint-Lazare; Lebas à la Conciergerie; Saint-Just à la maison de détention des Écossais; Couthon à la maison de la Bourbe, nommée alors *Port-Libre;* des officiers municipaux vinrent les chercher l'un après l'autre et les menèrent à la commune où ils se trouvèrent réunis au milieu de la nuit. Ces députés, aidés d'Henriot, mirent en jeu, pour sauver leur vie, toutes les ressources qu'une si pressante nécessité put leur suggérer. Robespierre, néanmoins, refusa, dit-on, d'avoir recours aux moyens violents proposés par ses fanatiques adhérents. Henriot se retrouvant de nouveau à la tête de la force armée, prit ses dispositions pour agir vigoureusement, mais toutes les forces de Paris ne répondirent pas à son appel; car les sections n'étaient pas alors favorables à la commune insurgée.

La Convention, qui avait perdu tant de terrain pendant la suspension de sa séance, réveillée par les préparatifs audacieux des proscrits, se hâte de mettre hors la loi tous les membres de la commune, Henriot, et les députés rebelles. Elle nomme un chef à la force armée parisienne. C'est Barras auquel elle adjoint les députés Féraud, Fréron, Rovère, Delmas, Bollet, Léonard Bourdon, Bourdon de l'Oise, Beaupré, Auguis, Legendre, Goupilleau de Fontenay et Huguet. Puis, sans se déconcerter, elle entend le rapport de Barrère, où sont exposés les événements de la journée. Il propose un décret qui défend de fermer les barrières et de convoquer les sections sans l'autorisation des comités et qui met hors la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres

pour faire avancer la force armée contre la Convention, ou pour empêcher l'exécution des décrets qu'elle aurait rendus. Ce projet étant adopté, Barrère communique une *proclamation au peuple français*, plus caractérisée, plus hardie que la précédente.

Cependant une force respectable environne le lieu des séances de la Convention; les citoyens accourent en armes autour des Tuileries, toutes les sections viennent successivement à la barre de l'Assemblée protester de leur dévouement et jurer qu'elles lui feront un rempart de leurs corps. Il était environ minuit, lorsque Barras, chef de la force armée, se présente à la séance et annonce que la Convention est en état de défense : d'énergiques applaudissements lui répondent. Féraud vient à son tour rendre compte de ses opérations; il n'a trouvé dans Paris que des hommes dévoués à la Convention, des hommes qui lui criaient : *Nous mourrons tous pour sa défense!* A ce récit, les personnes qui remplissaient les tribunes répètent unanimement : *Oui, nous mourrons tous!*

Fréron vient aussi rendre compte à la Convention de l'état de Paris. « Les « moments sont précieux, dit-il; il faut agir. Nous allons marcher contre les « rebelles. » A ces mots, de vifs applaudissements se font entendre. « Si l'on « refuse de nous livrer les traîtres, ajoute-t-il, nous réduirons en poudre « l'édifice qui leur sert d'asile. » Tallien, qui occupe le fauteuil du président, invite ses collègues à partir sur-le-champ, afin que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs ne soit tombée. Mais la force armée de la Convention avait tout disposé : vers deux heures du matin, elle s'avança sur deux colonnes accompagnées de canons, vers la place de Grève; l'une investit la Maison commune; l'autre, précédée par deux députés et des huissiers de la Convention, portant des torches allumées, arrive sur cette place et y trouve une multitude flottante qui, pour se décider, attendait l'issue des événements. Ils y proclament hautement le décret qui met hors la loi les membres du conseil municipal. Cette proclamation suffit pour faire retirer les canonniers qui jusque-là avaient montré des intentions hostiles. Les troupes conventionnelles exécutèrent alors sans obstacle les manœuvres projetées, et les cris de *vive la Convention! périssent les traîtres et les tyrans!* se firent entendre. Les révoltés étaient abandonnés par toutes leurs forces, qu'ils s'occupaient encore à délibérer. Léonard Bourdon, accompagné de quelques hommes déterminés, monte les escaliers de l'Hôtel-de-Ville, un pistolet à chaque main; il force l'entrée de la salle où délibéraient trente-six municipaux revêtus de leur écharpe. A cette apparition menaçante, ceux-ci, effrayés, cherchent à s'échapper. Un homme, placé au bas de chacun des deux escaliers qui conduisent aux tribunes, suffit pour contenir et mettre en état d'arrestation leurs nombreux habitués : chacun fuit; il vient un renfort. Robespierre jeune franchit une fenêtre, parcourt, pendant quelques minutes, la corniche de la façade de l'Hôtel-de-Ville, puis se précipite et tombe sur les marches du perron. Robespierre aîné, retiré dans la salle de l'Égalité, place le bout d'un pistolet dans sa bouche et fait feu; mais la balle fracasse sa mâchoire et lui ôte l'usage de la parole sans lui ôter la vie. On rapporte que Saint-Just, lorsqu'il fuyait avec Lebas, dit à ce dernier : « Tue-moi. » Lebas répondit : « *J'ai bien autre chose à faire,* » et il se tira un coup de pistolet

qui l'étendit mort sur-le-champ. Couthon, perclus de la moitié du corps, ne put essayer de fuir. Il se traîna au-dessous d'un escalier, où il fut saisi et porté sur le parapet du quai Pelletier. Là, exposé à tous les outrages d'une multitude inconstante, il feignait d'être mort; mais lorsqu'il entendit qu'on parlait de le jeter dans la Seine, il s'écria : *Citoyens, un instant, je ne suis pas encore mort.* Coffinhal, plus ingambe, s'échappa et fut se réfugier dans l'île des Cygnes, où il se cacha et resta deux jours sans manger. La faim le força de sortir, il fut reconnu et pris. Henriot n'eut pas un sort plus heureux. Coffinhal et un autre individu le rencontrèrent dans leur fuite, l'accablèrent de reproches sur ce qu'il avait laissé, malgré ses promesses, la Maison commune sans défense. Henriot irrité, répond avec emportement. Coffinhal et son compagnon le saisirent et le jetèrent par une fenêtre; il tomba dans une cour obscure et bourbeuse, espèce d'égout; il y resta jusqu'à ce qu'on vînt l'en tirer pour le conduire à la Conciergerie.

Vers les deux heures et demie du matin, Robespierre vivant, mais gravement blessé dans l'organe de la parole, fut transporté au comité de salut public, et déposé sur la table de la salle d'audience qui précédait le lieu des séances de ce comité. Une boîte de sapin fut posée sous sa tête et lui servit, en quelque façon, d'oreiller. Il resta pendant près d'une heure dans un état d'immobilité qui faisait croire qu'il avait cessé d'exister; enfin, vers trois heures du matin, il commença à ouvrir les yeux. Le sang coulait abondamment de la blessure qu'il avait à la mâchoire inférieure gauche. On voyait cette mâchoire brisée et la joue percée d'un coup de feu. Sa chemise était ensanglantée; il n'avait ni chapeau, ni cravate; ses vêtements consistaient en un habit bleu ciel, une culotte de nankin, des bas de coton blanc, rabattus jusque sur les talons. Vers quatre heures du matin, on s'aperçut qu'il tenait dans ses mains un petit sac de peau blanche. Il s'en servait pour retirer le sang caillé qui sortait de sa bouche. Les citoyens qui l'entouraient observaient tous ses mouvements; quelques-uns d'entre eux lui donnèrent même du papier blanc, faute de linge, qu'il employait au même usage, en s'en servant de la main droite et en s'appuyant sur le coude gauche. Vers six heures du matin, un chirurgien fut appelé pour le panser. Il lui mit par précaution une clef dans la bouche; il trouva qu'il avait la mâchoire gauche fracassée; il lui tira deux ou trois dents, lui banda sa blessure et fit placer, à côté de lui, une cuvette remplie d'eau. Au moment où l'on y pensait le moins, il se mit sur son séant, releva ses bas, se glissa subitement en bas de la table et courut se placer dans un fauteuil. A peine assis il demanda de l'eau et du linge blanc. Il regardait fixement tous ceux qui l'environnaient, principalement les employés du comité de salut public qu'il reconnaissait. A quelques mouvements convulsifs près, on remarqua constamment en lui une grande impassibilité, même durant son pansement, qui dut être très-douloureux. A neuf heures du matin Couthon et un municipal appelé Gobault, furent apportés sur un brancard jusqu'aux pieds de l'escalier du comité de salut public; les membres de ce comité ordonnèrent que Robespierre, Couthon et Gobault seraient sur-le-champ transférés à la Conciergerie; ils donnèrent le même ordre à l'égard de Saint-Just et de Dumas, qu'on avait aussi amenés au comité.

Dans l'après-midi du 10 thermidor, vingt-deux personnes, mises hors la

loi, dont quatre députés, les deux Robespierre, Couthon et Saint-Just; de plus, Henriot, général; Lescot-Fleuriot, maire de Paris; Payan, agent national de la commune, Dumas, président du tribunal révolutionnaire, conduits à la place de la Révolution, y furent exécutés.

Le lendemain 11 thermidor, soixante-dix individus, tous membres du conseil général de la commune, de plus, Boulanger et Sijas, furent exécutés comme ceux du jour précédent; étant hors la loi, on se borna à constater, par témoins, l'identité des personnes, et cette seule formalité précéda leur supplice. Tel fut le dénoûment de ce drame politique, dénoûment qui mit fin à ce régime désigné depuis sous le nom de Terreur. Robespierre, principal personnage de ce drame, était dominé par l'ambition; cette passion, chez lui, absorbait toutes les autres. Opiniâtre dans ses résolutions, orgueilleux, sombre, soupçonneux, irascible, il ne pardonna jamais à ceux qui s'étaient permis une fois de le contredire. Les affections les plus douces, l'amitié, l'amour, lui étaient étrangères. Jamais le sourire de la bienveillance ne reposa sur ses lèvres; la colère seule eut le pouvoir de lui faire répandre des larmes.

Contredit en public, il cherchait, par respect pour lui-même, à contenir les mouvements de son irritation; ces mouvements concentrés n'agissaient que plus profondément dans son âme : on lisait alors sur son visage son trouble intérieur et les témoignages de sa souffrance. Ses muscles se contractaient, ses lèvres s'agitaient en sens divers. Mais lorsqu'il ne pouvait plus se maîtriser, il éclatait contre ses contradicteurs en injures dont les plus ordinaires étaient celles d'*intrigants,* de *scélérats.*

Robespierre avait des talents et une grande probité; mais ses passions lui ôtaient le jugement, voilà pourquoi il fit tant de fautes et commit tant de crimes. Sa stature était médiocre et bien proportionnée. Soigneux dans sa toilette, il dédaigna toujours le costume débraillé des sans-culottes; il persista jusqu'au dernier moment à conserver sa coiffure poudrée et arrangée en ailes de pigeon. Sa face, large vers les temporaux, rétrécie dans sa partie inférieure, se rapprochait un peu de la physionomie du chat ou du tigre.

La chute de Robespierre amena celle de ses institutions. Ses partisans, ses dévoués, occupaient toutes les places administratives et judiciaires; ils abondaient dans la société des Jacobins. Dans la séance du 10 thermidor, on décréta que les commissions populaires seraient épurées; dans la seconde du 11, Élie Lacoste fit décréter la suppression du tribunal révolutionnaire; mais, vers la fin de la séance, Billaud-Varennes ayant demandé le rapport de ce décret, il fut décidé que son exécution serait ajournée. Le tribunal révolutionnaire fut rétabli; mais ni les mêmes jurés, ni les mêmes principes n'y furent admis. Les membres du comité de salut public qui venaient de succomber furent remplacés, et l'on décréta qu'à l'avenir les comités seraient renouvelés par quart tous les mois. Dans la séance du 14 thermidor on rapporta la loi du 22 prairial, sur l'organisation du tribunal révolutionnaire; on décréta que Fouquier-Tinville, accusateur public près de ce tribunal, serait arrêté et mis en jugement; Barrère fit un rapport sur la situation de la République et proposa d'organiser le gouvernement sur un plan nouveau; d'établir dans la Convention nationale douze comités dont les travaux seraient relatifs aux opérations de douze commissions exécutives. Ce rapport fut imprimé, ajourné

et décrété dans la suite. Dès la séance du 12, Barras avait offert sa démission de la fonction de commandant général de la force armée ; le 14 cette démission fut acceptée, et la permanence des séances de la Convention fut levée. Dans la séance du 15 thermidor des envoyés de la commune de Cambrai vinrent dénoncer à la barre les actes tyranniques de Joseph Lebon. L'accusé s'élance aussitôt à la tribune; Bourdon, en l'y voyant, s'écrie : *Voilà le bourreau dont se servait Robespierre!* André Dumont fait une sortie violente contre Lebon : « Ce bourreau choisi par Robespierre pour faire ruisseler le « sang dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais; cet homme san- « guinaire que nous avons le malheur de voir parmi nous; ce monstre pétri « de crimes, enivré de sang, couvert de l'exécration générale, vous le voyez « salir cette tribune et y exhaler le venin de son âme infernale... C'est bien « à lui qu'on peut adresser ce discours : *Monstre! va dans les enfers cuver « le sang de tes victimes.* » Après avoir, avec de semblables expressions, exprimé son indignation, il demande l'arrestation de Lebon. Clauzel, avec moins d'emportement, dit : « Je suis persuadé aussi que Lebon est un scé- « lérat, mais je demande qu'il soit entendu. »

Lebon prend la parole et cherche à se justifier en accusant le comité de salut public. « Tous mes dénonciateurs sont mes ennemis... N'est-ce pas « vous, dit-il en s'adressant à l'ensemble des députés, qui avez consacré les « rapports de Saint-Just, qui avez consacré cette autorité que les traîtres « faisaient peser sur les membres qu'ils envoyaient en commission et dont « ils les rendaient responsables ensuite? « Ce système de défense n'était pas tout à fait dénué de fondement. *Tu dînais avec le bourreau,* lui crie Bourdon de l'Oise. A cette accusation Lebon répond : « La Convention fit men- « tion honorable d'une chose semblable faite par Lequinio. »

La Convention décréta l'arrestation provisoire de Lebon. Elle décréta aussi l'arrestation de quelques agents de Robespierre. Cambon dénonce les moyens extraordinaires que Robespierre le jeune, lorsqu'il était en mission à l'armée d'Italie, employa pour se procurer une somme de douze millions en numéraire. Barrère lit un rapport et un projet de décret tendant à mettre en liberté tous les patriotes détenus comme suspects.

Cependant de toutes parts arrivaient des adresses qui félicitaient l'Assemblée conventionnelle d'avoir secoué un joug insupportable; elle avait, disait-on, sauvé la France et la liberté. Les armées françaises continuaient à se couvrir de gloire; l'allégresse publique remplaçait partout l'effroi et le désespoir. Le représentant du peuple Richard écrivit d'Anvers, le 9 thermidor, que les Anglais venaient d'évacuer le fort Lillo, qu'ils étaient en pleine retraite et qu'avant de partir ils avaient rompu les digues et inondé six lieues de terrain. Le lendemain l'armée française poursuivit ses succès; l'île de Cassand fut emportée; les soldats se mirent à la nage au milieu d'un courant rapide et sous le feu des batteries hollandaises; la garnison effrayée abandonna l'île et soixante-dix pièces de canon. Le général Ernouf, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, écrit le 9 thermidor, qu'après avoir surmonté plusieurs obstacles et battu l'ennemi sur différents points, il est entré dans la ville de Liége. Ces victoires en promettaient d'autres : le 21 thermidor, l'armée de la Moselle, après plusieurs combats, s'empara de la

ville de Trèves. L'armée des Pyrénées occidentales obtint des succès nouveaux. Dix mille républicains, commandés par le général Moncey, se portèrent le 10 thermidor dans la vallée de Bastan. Le lendemain, six mille hommes conduits par le général Laborde, au pas de charge, la baïonnette en avant, emportèrent en un instant des redoutes que les Espagnols avaient mis une année à construire. Ces redoutes formidables étaient placées sur la cime des hautes montagnes qui bordent la rive droite de la Bidassoa. Dans le même temps, le général de division Frégeville achevait de bombarder Fontarabie. La vallée de Bastan et celle de Leirreins presque entière, et les places situées dans ces vallées devinrent la proie des Français. Le 14 thermidor, la même armée parvint à s'emparer d'une montagne hérissée de canons et défendue par quatorze mille Espagnols, montagne protégée par la Bidassoa et par trente redoutes disposées en amphithéâtre. Le pas de charge est battu; huit compagnies de grenadiers, la baïonnette en avant, en moins de deux heures, se rendent maîtresses de cette montagne, de six drapeaux, de deux cents canons ou obusiers, font deux mille prisonniers et mettent en déroute le reste des Espagnols. Le soir de cette journée, Garreau, représentant du peuple, marche à la tête de trois cents braves vers Fontarabie. Lamarque, adjoint à l'état-major, prend poste au-dessus de cette ville, et reçoit une bordée à mitraille qui tue trois soldats à côté de Garreau. Celui-ci fait sommer la garnison de se rendre, et envoie en parlementaire Lamarque qui menace de l'assaut si la place ne se rend dans quelques heures. Le conseil de guerre s'assemble et demande vingt-quatre heures pour délibérer. Lamarque lui envoie alors la sommation suivante : « Le commandant de la place de Fontara-« bie est sommé de la livrer à l'armée de la République ; il ne lui est accordé « que six minutes pour délibérer : ce délai passé, il ne sera écouté aucune « capitulation ; la garnison et lui seront passés au fil de l'épée. » Le commandant et la garnison, composée de huit cents hommes, vers six heures du soir se rendirent à trois cents Français. Le 14 thermidor, la division du général Moncey s'empara du port du Passage, et le 17, à deux heures du matin, ce général força la garnison de Saint-Sébastien de capituler; puis il marcha à de nouvelles conquêtes, prit Ernain et Tolosa, occupa la Cerdagne espagnole et une grande partie de la province de Guipuscoa.

Nos armées à l'extérieur, par l'impulsion prodigieuse que leur avaient imprimée les comités de salut public et de sûreté générale, faisaient alors reculer l'ennemi sur tous les points. Quatorze armées sur pied, des ressources créées au sein de la détresse générale, des généraux improvisés, la victoire décrétée sous peine de mort, tels étaient les résultats obtenus par l'effet des mesures de la Convention. Tandis que nos soldats, animés d'un patriotique enthousiasme, se préparaient à des victoires plus éclatantes encore aux yeux de l'Europe étonnée, la Convention s'occupait de changements qui devaient donner de la stabilité au gouvernement et prévenir le retour d'une tyrannie odieuse. On organisa les comités de telle sorte qu'on n'avait à redouter aucune usurpation. Dans la séance du 22 thermidor et les suivantes, il s'établit sur cet objet une discussion solennelle, lumineuse, où les opinions, depuis longtemps asservies, se manifestèrent avec une entière liberté. Les membres de cette assemblée, unis pour renverser la puissance de Robespierre, devenus

libres, virent bientôt renaître leurs anciens dissentiments. Les uns voyant à la faveur de la réaction éclore les espérances des royalistes, désiraient continuer le système révolutionnaire; les autres, détestant ce régime parce qu'il était une source d'abus et d'iniquités, demandaient à grands cris le règne de la légalité. Le député Louchet, dans la séance du 2 fructidor, fait une motion d'ordre où il peint sous les plus sombres couleurs les dangers de la patrie et termine en proposant de maintenir partout à l'ordre du jour *la terreur*... A ce mot, l'orateur imprudent est interrompu par de violents murmures qui éclatent de toutes les parties de la salle. « J'entends, dit Louchet, par le mot « *terreur* la justice la plus sévère. » — « Justice pour les patriotes, dit Char- « lier, terreur pour les aristocrates. » Alors s'élèvent un grand nombre de voix qui crient : *Justice pour tous... C'est la justice qui effraiera les aristocrates et qui garantira les patriotes*, et ces voix sont couvertes d'applaudissements. Tallien répond à plusieurs passages du discours de Louchet; il dit que la terreur est l'arme de la tyrannie et demande la liberté de la presse. Le calme se maintint tant qu'on ne s'occupa que des choses; il cessa dès qu'il fut question des personnes. On dénonça les excès commis par quelques représentants en mission dans les départements; bientôt, les dénonciateurs se virent à leur tour accusés d'excès contraires. Dans la séance du 12 fructidor, un homme connu par la pureté de son patriotisme, par une probité sévère, mais inspiré par son tempérament atrabilaire, Lecointre de Versailles, monta à la tribune pour dénoncer sept députés, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité de salut public; Vadier, Voulland, Amar et David, membres du comité de sûreté générale. Il les accusait d'avoir favorisé la tyrannie de Robespierre, ce qui était d'ailleurs à la connaissance de tout le monde. On fait la proposition de déclarer que les membres dénoncés s'étant toujours comportés conformément au vœu national et à celui de la Convention, l'Assemblée rejette avec indignation les inculpations de Lecointre, et passe à l'ordre du jour. Cette propostion fut décrétée, mais le calme qu'elle produisit ne fut pas de longue durée. La dénonciation de Lecointre, dirigée aussi bien contre les décrets rendus par l'Assemblée que contre les discours ou les actes de quelques-uns de ses membres, n'eut pas de suite pour le moment.

Pendant que ces dissensions agitaient le sein de la Convention, nos armées d'accord marchaient de victoires en victoires. Celle qui s'était emparée de Landrecies, du Quesnoy, se rendit bientôt maîtresse de Valenciennes. La garnison de cette place importante capitula le 9 fructidor, fut faite prisonnière et laissa aux mains des vainqueurs deux cent vingt-sept pièces de canon, huit cents milliers de poudre et des munitions considérables. Le 13, une dépêche télégraphique, moyen mis en usage pour la première fois, annonça la prise de Condé. Seize cents hommes composant la garnison furent prisonniers de guerre, et l'on trouva dans cette place une grande quantité de munitions.

Lorsque ces heureuses nouvelles retentissaient à Paris et remplissaient tous les cœurs d'espérance, un événement affreux vint tempérer la joie qu'elles causaient. Le 14 fructidor (31 août 1794), à sept heures un quart du matin, une détonation épouvantable se fait entendre. On croit Paris foudroyé de toutes parts. Ses édifices sont ébranlés, plusieurs sont renversés, des arbres sont coupés, brûlés; les portes, les fenêtres s'ouvrent subitement, les vitres

se brisent, l'alarme est dans tous les quartiers. On apprend bientôt que la poudrière de Grenelle a fait explosion. Les Parisiens se portent en foule vers le lieu de l'événement. Tous les membres de la Convention accourent, les uns à la poudrière, les autres à leur poste. L'Assemblée prend des mesures pour assurer la tranquillité publique, et décrète que toutes les pertes seront supportées par la République, que les parents des victimes de cette explosion, ainsi que ceux qui auraient été blessés, seront traités comme les défenseurs de la patrie, et comme les parents de ces défenseurs. Heureusement que la veille de l'événement on avait tiré des magasins cinquante milliers de poudre pour les envoyer aux frontières, et que les deux jours précédents il en était sorti cent milliers. Heureusement aussi qu'une grande partie des ouvriers occupés à cette fabrique ne s'étaient pas encore rendus à leur travail.

Dès le premier jour de l'explosion de la poudrière de Grenelle, il se manifesta, dans le sein de la Convention, diverses opinions sur les auteurs de ce terrible événement. Comme cette explosion arriva treize jours après l'incendie des bâtiments de l'abbaye de Saint-Germain, bâtiments qui contenaient des salpêtres, on s'arrêta à cette pensée que nos ennemis avaient formé le projet d'incendier, de faire sauter toutes les fabriques, tous les magasins et dépôts de poudres et salpêtres. Dans la séance du 15 fructidor, Treilhard fit un rapport à ce sujet, et dit que les comités n'avaient encore obtenu aucun résultat qui pût faire connaître les auteurs de cette explosion.

Vers le même temps, à l'occasion d'une brochure intitulée *la Queue de Robespierre,* qui fit beaucoup de sensation, une polémique ardente s'établit entre Fréron, Tallien, d'une part, et les membres des anciens comités de gouvernement, de l'autre. Les premiers demandaient la liberté indéfinie de la presse en haine de la dictature ; les seconds s'y opposaient. Des deux côtés s'élevaient d'amères récriminations. La partie modérée de la Convention, simple spectatrice de ces débats entre les thermidoriens et les jacobins, n'y prenait qu'une faible part. Elle concentrait son attention sur l'organisation d'un régime régulier et s'occupait de législation, d'instruction publique et de guerre. A l'occasion de quelques excès attribués au parti terroriste, Merlin de Thionville vient à la tribune signaler énergiquement les menaces et les violences des Jacobins, qu'il appelait les *continuateurs de Robespierre.* Il dénonce ces paroles proférées la veille dans cette société : « Des mesures de sûreté générale « sont prises : il s'en prépare encore d'autres dans le silence. » Ces menaces excitent une vive indignation dans l'Assemblée. Merlin, continuant, déclare qu'il est persuadé que si l'on dirige les poignards contre une partie des membres de la Convention, c'est pour exterminer ensuite l'autre partie. Il finit son discours au milieu des applaudissements. Jusqu'alors ces querelles, ces attaques, qui naissent d'elles-mêmes dans une nombreuse assemblée, quoique avivées par des souvenirs récents et stimulées par des factions frémissantes, avaient gardé une certaine mesure. Les partis se mesuraient des yeux, mais n'étaient pas encore en position de combattre. En effet, les deux partis qui apparaissaient dans la Convention avaient des forces imposantes derrière eux. L'un, nommé *terroriste,* qui était suspecté de vouloir ramener un régime abhorré et qui en tout cas voulait se préserver des persécutions dont il était menacé, ce parti, personnifié par les membres des anciens comités,

s'appuyait sur la société des Jacobins, sur les débris du parti des insurrections et sur cette foule de sectionnaires qui regrettaient les 2 francs par séance; l'autre, le parti *thermidorien,* qui semblait n'appeler que le règne des lois et ne poursuivre que les excès de la révolution, s'appuyait sur les classes naturellement hostiles aux désordres et aux violences, et sur une jeunesse bourgeoise, tapageuse et violente, la *jeunesse de Fréron.* Sous les bannières des deux camps s'agitait sourdement l'ennemi commun, le royalisme.

Le 24 brumaire précédent, la Convention avait décrété que les honneurs du Panthéon seraient accordés aux cendres de Marat. On proposa d'exécuter ce décret, et quoique la majorité de la Convention professât un très-grand mépris pour Marat, aucun membre n'éleva la voix pour s'opposer aux honneurs qu'on allait rendre à la mémoire de ce misérable; on craignit d'exciter des dissensions et des orages dans l'Assemblée. Le cadavre de Marat déshonora donc le Panthéon, ou plutôt ceux qui avaient proposé de l'y placer; mais ce ne fut pas pour longtemps. Par un excès contraire, qu'on ne peut approuver non plus, ses restes, arrachés du Panthéon, furent, dit-on, jetés dans l'égout de la rue Montmartre.

La réaction contre le sanglant régime de la terreur et les hommes qui y avaient pris part se manifesta sur toute la surface de la République par des scènes de violences et de meurtres. A Paris, plusieurs milliers de jeunes gens appartenant à la bourgeoisie, placés sous l'influence du journaliste Fréron, et connus sous le nom de *jeunesse dorée,* marchaient par bandes, armés de cannes plombées, et se livraient aux plus coupables excès contre les personnes soupçonnées de *terrorisme.* Le lieu ordinaire de leur réunion était le Palais-Égalité. Parmi leurs rangs se mêlaient beaucoup de royalistes et de nobles qui profitaient des circonstances pour exercer de sanglantes représailles; les opprimés devenus à leur tour oppresseurs, perdirent par leurs odieux exploits, le droit de se plaindre et d'accuser le régime de la tyrannie révolutionnaire. La même puissance qui avait armé Robespierre du poignard de la terreur, remit ce poignard dans les mains du parti contraire. Les rôles seuls furent changés.

Une conspiration s'ourdissait sur les frontières du Gard qui avoisinent celles de l'Ardèche et de l'Aveyron. C'était dans ces montagnes qu'on avait essayé de rallier tous les soldats des armées qui avaient lâchement abandonné leurs drapeaux. Le noyau d'une nouvelle Vendée allait se former. Le 21 ou 22 fructidor, un des chefs, Dominique Allier, devait s'emparer du fort d'Alais et massacrer tous les patriotes de cette ville qui auraient opposé de la résistance. Le 21 fructidor, la garde nationale du Pont-de-Cé, district d'Alais, se porta sur les lieux indiqués, et les principaux chefs furent arrêtés. Dominique Allier trouva, ainsi que quelques personnes de sa bande, un asile dans les montagnes. Son frère, Claude Allier, curé, saisi les armes à la main, fut décapité. Dominique fit, quatre années encore, le métier de partisan, s'empara de Pont-Saint-Esprit, et fut enfin surpris et mis à mort.

La place importante de Bellegarde, depuis si longtemps bloquée, capitula et se rendit aux Français. Kaiserslautern, pris par les Autrichiens, fut repris quelques jours après par les Français. L'armée de Sambre-et-Meuse s'empara d'Aix-la-Chapelle.

Dans la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794), la Convention

décréta que la ville de Lyon, nommée encore *Commune-Affranchie,* n'était plus en état de rébellion, que les propriétaires des marchandises expédiées pour cette ville pourraient les réclamer auprès des municipalités qui les avaient arrêtées ; que cette ville reprendrait son ancien nom, et que le décret qui ordonnait l'érection d'une colonne avec cette inscription : *Ici fut Lyon,* était rapporté. Un autre décret modifia la rigueur des lois faites contre les parents d'émigrés.

Grégoire, évêque de Blois, auteur de plusieurs rapports contre la destruction des monuments des arts et de l'histoire, qu'il avait le premier qualifiée de *vandalisme*, fit rendre plusieurs décrets pour leur conservation. Dans la séance du 17 vendémiaire il lut un rapport concernant les récompenses et encouragements à donner aux savants et aux artistes, et deux jours après, il fit décréter l'établissement du *Conservatoire des Arts et Métiers,* établissement éminemment favorable aux progrès de l'industrie. Le 20 vendémiaire fut consacré à l'apothéose de J.-J. Rousseau. On porta en cérémonie au Panthéon les cendres de ce grand écrivain, de ce penseur profond.

Dès les derniers jours de l'an II, les députés détenus dans les maisons d'arrêt, dites des Écossais, de l'Oratoire, de Sainte-Pélagie, des Quatre-Nations, à l'occasion des journées du 31 mai et du 2 juin, avaient réclamé contre leur injuste détention. Leur demande fut, dans les séances du 29 vendémiaire, des 1^er^ et 2 brumaire, discutée avec chaleur ; les uns voulaient qu'ils fussent rappelés sur-le-champ; les autres, plus sages, demandaient qu'on attendît, pour se décider sur cette affaire, que les comités qui en étaient chargés eussent fait leur rapport. Quelques-uns de ces députés détenus et malades demandèrent à être transférés dans leur domicile. Cette demande fut accordée, mais non sans opposition. Les partisans des journées des 31 mai et 2 juin voyaient avec peine, avec inquiétude, le penchant de l'Assemblée à rappeler les proscrits dans son sein. Cependant les députés prisonniers, ainsi que les députés mis hors la loi, faisaient de loin en loin entendre leurs plaintes, et demandaient justice à la Convention, qui ne repoussait pas leurs pétitions et les renvoyait aux comités chargés d'en faire le rapport. Bientôt quelques députés hasardèrent d'élever la voix, dans l'Assemblée, en faveur de leurs collègues fugitifs et malheureux. Enfin arriva le 17 frimaire, jour où Merlin de Douai fit à la Convention le rapport, fort attendu, qui devait décider de leur sort. Ce rapport fut suivi d'un projet de décret par lequel les députés mis en arrestation sont rappelés dans le sein de la Convention. Ce décret mis aux voix fut adopté, et la salle retentit d'applaudissements et de cris de *vive la Convention !* Le nombre des proscrits était de soixante-seize; parmi leurs noms on distingue ceux de Dusaulx, de Saurine, de Rabaut-Pommier, de Bailleul, de Vernier, de Mercier, de Daunou, etc. ; d'un député exclu, Thomas Payne; d'un démissionnaire forcé, de deux décrétés d'accusation et mis hors la loi, Devérité et Dulaure ; formant un total de quatre-vingts membres dont l'absence avait favorisé la tyrannie de Robespierre.

Pendant ces réparations, ces actes de justice, la Convention ne négligeait pas les moyens propres à préserver la France du retour d'une dictature dont elle ressentait encore les effets ; elle frappait sans relâche les hommes et les choses de la Terreur. La fameuse société des Jacobins, où Robespierre avait

trouvé de puissants auxiliaires et qui servait encore de boulevard à ses partisans, devenue, par les discours séditieux de ses membres, inquiétante pour la Convention, éprouva bientôt le ressentiment de cette assemblée. Le député Delmas, dans la séance du 25 vendémiaire, proposa, au nom des trois comités, un projet de décret qui porte en substance : que toute affiliation, agrégation ou correspondance est interdite aux sociétés populaires ; qu'elles ne pourront, en nom collectif, présenter aucune pétition, aucune adresse ; que chaque société dressera un tableau contenant le nom de tous ses membres, et en adressera une copie à l'agent national de la commune. Ce projet, qui enlevait à ces sociétés leur force et leur influence, leurs armes les plus redoutables, fut adopté après une discussion solennelle. Dans la séance du 16 brumaire, Lequinio proposa « d'interdire à tout représentant la fréquentation « des sociétés politiques pendant la durée de la Convention. » Cette proposition produisit l'effet d'une étincelle. Le petit nombre des députés, habitués de la société des Jacobins, fit explosion ; quelques-uns se portèrent à la tribune et adressèrent à leurs antagonistes des paroles injurieuses.

Le 20 brumaire, vers huit heures du soir, un rassemblement se porta vers le lieu des séances de la société des Jacobins. Ce rassemblement, de quarante ou soixante personnes, était parti du Palais-Royal. Cet attroupement commit des excès, lança des pierres contre les fenêtres de la salle des séances des Jacobins, insulta ceux qui sortaient de cette salle, et leur jeta de la boue. Le comité de sûreté générale y envoya plusieurs fortes patrouilles. Deux de ses membres s'y rendirent et parvinrent à dissiper l'attroupement qui se porta dans la rue Saint-Honoré, et de là aux Tuileries, où il fit entendre des cris séditieux. Rewbell, membre du comité de sûreté générale, proposa de suspendre les séances de la société des Jacobins, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. Goupilleau de Fontenay demanda le renvoi de cette proposition aux quatre comités qui en avaient déjà connaissance. Cette demande fut adoptée. Dans la séance du 22 brumaire, on entendit le rapporteur. Il dit que la société des Jacobins avait rendu des services à la liberté, mais que cette société n'était pas véritablement populaire ; qu'on y voyait des hommes à peine connus dans la révolution, menés par quelques hommes trop connus et dont il était temps de détruire l'influence. L'arrêté des quatre comités portait : les séances de la société des Jacobins seront suspendues ; leur salle sera fermée à l'instant, et les clefs seront déposées au secrétariat du comité de sûreté générale. La presque totalité des membres de la Convention approuva cet arrêté au milieu des plus vifs applaudissements, et le député Legendre se chargea de son exécution. La société des Jacobins pouvait, à son gré, par sa correspondance avec les départements, diriger les opinions et remuer les esprits dans toutes les parties de la France. Elle était un gouvernement dans le gouvernement, luttait contre la Convention elle-même et souvent la dirigeait. La suspension des séances de cette société fut son arrêt de mort. Les nombreuses sociétés affiliées, privées de sa direction et de son appui, continuèrent leurs séances publiques, et survécurent longtemps à leur mère.

Des crimes énormes restaient à punir ; la justice réclamait ses droits. Le nouveau tribunal révolutionnaire de Paris travaillait à l'instruction du procès de quatorze membres du comité de Nantes, complices de tous les crimes et

des actes de cruauté dont le fameux Carrier s'était rendu coupable. En même temps la Convention nationale s'occupait du sort de ce dernier. Romme, dans la séance du 21 brumaire, fit, au nom de la commission des vingt-un, un rapport qui conclut à ce que le décret d'accusation fût prononcé contre le représentant du peuple Carrier. Celui-ci obtint la parole dont il usa pendant plusieurs heures sans être interrompu. Ses principaux moyens de défense consistaient à établir que, dans les actes criminels qu'on lui imputait, il avait obéi aux ordres du comité de salut public; qu'il était dénoncé par des ennemis personnels, et qu'il était étranger à plusieurs délits dont on l'accusait. On demanda son arrestation; la Convention décréta qu'il serait gardé chez lui par un gendarme. Dans les séances du 1er brumaire, du 2 et du 3 frimaire, il reparut à la tribune de la Convention, répondit à tous les chefs d'accusation, mais ne parvint pas à convaincre l'Assemblée de son innocence. Le 4, à deux heures du matin, l'appel nominal étant terminé, sur cinq cents membres, deux seulement votèrent contre le décret d'accusation. La Convention décréta que Carrier serait sur-le-champ conduit à la Conciergerie. Traduit au tribunal avec les membres du comité révolutionnaire de Nantes, après de longs débats, le 26 frimaire, à une heure et demie du matin, Carrier et deux de ses complices, Pinard et Moreau-Grandmaison, furent condamnés à mort; vingt-huit autres accusés, convaincus de plusieurs crimes, furent, sur la question intentionnelle, acquittés et mis en liberté. Deux accusés, non convaincus, Gallon et Vic, furent pareillement acquittés et mis en liberté. Quelques membres de la Convention furent alarmés de ce jugement qui rejetait dans la société vingt-huit individus, presque tous convaincus de crimes énormes. La Convention décréta qu'ils seraient sur-le-champ mis en arrestation, et que le comité de législation en ferait dans trois jours un rapport.

La Convention, en même temps qu'elle désarmait la terreur, accueillait toutes les plaintes, les réclamations, et y faisait droit; elle s'occupait assidûment de toutes les parties de la législation, du code civil, de l'instruction publique, et fondait, par décret du 7 brumaire, l'*École normale*. Le député Grégoire continuait à s'occuper avec zèle de la conservation des monuments publics, des bibliothèques, et plaidait la cause des prêtres persécutés, ses futurs détracteurs. La Convention accordait des secours, des indemnités, à tous ceux qui avaient éprouvé des pertes ou souffert dans les prisons. Le 9 brumaire, Paganel fit, sur les prisons et les hospices, un rapport dicté par l'humanité et la bienfaisance. Enfin, la Convention s'efforçait de cicatriser les plaies, de réparer les désastres que le régime de Robespierre avait causés à l'agriculture et au commerce; elle s'occupait à relever la justice et à l'unir à une sage liberté; mais ces précieux bienfaits, qui promettaient un avenir plus prospère, désolaient les ennemis de la révolution et les partisans de la tyrannie. Battus de toutes parts, ils s'indignaient de voir la République triompher des efforts de l'Europe, de voir nos armées constamment victorieuses, leur enlever jusqu'à l'espoir d'un succès à venir. Elles marchaient de succès en succès, et repoussaient les armées ennemies au delà du Rhin. L'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Jourdan, dans le courant de vendémiaire, prit Juliers, Cologne et Aix-la-Chapelle : Gillet, représentant près de cette armée, envoya à la Convention les clefs de ces trois villes. Le

29 du même mois, l'armée de Rhin-et-Moselle s'empara de Bingen, investit Mayence, et le 11 brumaire prit Coblentz qui fut longtemps le siége de l'empire de Calonne, le chef-lieu de l'émigration. Enfin, l'armée prussienne fut forcée de se retirer au delà du Rhin. Le 14 brumaire, la ville de Maëstricht, après douze jours de tranchée, se rendit à l'armée de Sambre-et-Meuse. Dans la séance du 21 du même mois, Carnot vint annoncer à la Convention que l'armée du Nord s'était emparée de Nimègue et du fort de Schenck; que la division navale du contre-amiral Nielly avait pris l'*Alexandre,* vaisseau anglais de 74 canons, et que les frégates et corsaires de la République avaient saisi ou coulé bas quarante-trois vaisseaux de commerce ennemis. Dans la même séance, Pajol, aide-de-camp du général Kléber, vint offrir, à la barre de la Convention, trente-six drapeaux enlevés aux Hollandais et aux Autrichiens.

L'armée des Pyrénées-Orientales, après la prise de Bellegarde, présenta à la Convention nationale vingt-six drapeaux et l'épée du général espagnol, Saint-Maurice, que lui enleva un caporal français nommé Joseph. Le général de brigade Despinois porta ces trophées à la Convention et reçut l'accolade fraternelle du président. Le général Dugommier, le 12 brumaire, écrit à la Convention que des troupes de cette armée ont de vive force enlevé Castellon. Ce général, après avoir rendu d'éclatants services à la République, avoir donné des preuves de son courage, de ses talents et de son caractère loyal, fut, le 26 frimaire, sur le champ de bataille de Saint-Sébastien, enlevé par un obus à la France et à l'armée qu'il commandait. Ses victoires lui avaient mérité le titre de *libérateur du midi.* Le général Pérignon le remplaça provisoirement, et la même armée soutint sous ses ordres sa glorieuse renommée. Après plusieurs combats contre les forces espagnoles, le 7 frimaire elle s'empara du château de Figuières et d'autres forteresses, telles que San-Fernando et Roses. Le général en chef de l'Espagne, le comte de La Union, fut trouvé mort sur le champ de bataille. L'armée des Pyrénées occidentales, et notamment la division du général Marbot, le 4 du même mois, combattit avec avantage et au pas de charge, la baïonnette en avant, chassa les troupes espagnoles d'Olite et de plusieurs autres positions importantes.

Les armées d'Italie et des Alpes soutenaient la gloire du nom français, conservaient leurs conquêtes et en faisaient de nouvelles, mais non avec l'éclat et la rapidité des armées dont on vient de parler.

Les Vendéens, depuis les coups mortels qu'ils avaient reçus sur l'une et l'autre rive de la Loire, secourus par l'Angleterre, animés par l'activité de Charette, sortirent de leur état d'accablement. En même temps, et sur la rive droite de ce fleuve, on vit éclore une nouvelle guerre civile et de nouveaux désastres : la guerre dite des *Chouans.* Comme la guerre de la Vendée, celle-ci devait sa force au fanatisme des combattants, mais elle était organisée sur un plan différent : ce n'était plus une guerre régulière, mais de partisans, un véritable brigandage. La guerre des *Chouans* fut une nouvelle plaie pour la République. Triomphant au dehors, le gouvernement voyait avec impatience le sein de la patrie incessamment déchiré par la guerre civile. La Convention nationale, dans la séance du 12 frimaire an III (2 novembre 1794), adopta néanmoins les moyens de douceur et de persuasion. Une proclamation

rédigée dans cet esprit fut adressée à tous les partisans et fauteurs des révoltes dans les arrondissements des armées de l'Ouest. Elle ne fut pas sans effet : quelques communes mirent bas les armes et se rangèrent du côté de la République. En plusieurs lieux les hostilités furent suspendues, il y eut un armistice. On s'embrassait, on se réjouissait, et de part et d'autre on manifestait un ardent désir de la paix. Ces dispositions flatteuses alarmèrent les implacables ennemis de la République : depuis les succès de nos armées sur les frontières, la guerre de la Vendée et celle des Chouans étaient devenues pour eux l'unique port de salut. La République fit encore plusieurs tentatives de pacification, mais elles échouèrent toutes par suite d'une opposition occulte.

La Convention venait de rappeler dans son sein quatre-vingts proscrits. Cet acte de justice encouragea ceux qui, échappés à l'échafaud, étaient placés dans cette dernière catégorie. Ils demandèrent ou firent demander leur réintégration dans l'Assemblée. Dans la séance du 27 frimaire, fut fait, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, un rapport très-court et présenté un projet de décret qui portait que les députés réclamants et tous ceux qui furent décrétés d'accusation dans les journées des 28 juillet et 3 octobre, à l'exception de ceux que le décret du 18 du présent mois venait de rappeler, *ne rentreraient point dans le sein de la Convention nationale,* mais qu'aucune poursuite ne serait faite contre eux par les tribunaux. Une discussion tumultueuse s'éleva sur cette question, qui menaçait de réveiller des passions encore toutes frémissantes. Le président se hâta de mettre aux voix le projet de décret qui fut adopté. Mais par suite des progrès du parti thermidorien sur le parti révolutionnaire, la Convention, trois mois après, revint sur sa décision et rappela, le 18 ventôse, ces mêmes proscrits dans son sein. Dans les séances des 17 frimaire et 18 ventôse an III (7 décembre 1794 et 8 mars 1795), furent rétablis une centaine de députés. Ainsi, les attentats du 31 mai furent réparés par l'effet du 9 thermidor; mais on ne répara point les peines, les privations que ces proscrits avaient éprouvées pendant leur prison ou pendant leur exil; on ne put rendre à leur famille environ trente autres députés morts sur l'échafaud ou de désespoir. On avait institué une fête pour célébrer la journée du 31 mai; dans la séance du 19 ventôse, le décret qui ordonnait la célébration de cette fête fut rapporté. Dans la séance du 14 nivôse, Chénier, au nom du comité d'instruction publique, fit un rapport à la suite duquel il proposa un décret portant que trois cent mille livres seront, chaque année, accordées à des artistes et gens de lettres et réparties de manière que quarante savants ou littérateurs recevront trois mille livres, quarante-neuf deux mille livres et vingt-huit quinze cents livres par an.

De pareils faits en grand nombre suffisent à répondre aux déclamations toujours renouvelées, quoique toujours fausses, des ennemis de la révolution, qui, dans l'aveuglement de l'esprit de parti, confondent les époques, les choses et les hommes. Le 7 nivôse, le rapporteur des trois comités déclara qu'il n'y avait pas lieu à examiner la conduite des députés Voulland, Amar et David, dénoncés par Lecointre, mais que celle de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier, était susceptible d'un examen. Ces quatre députés, mis en arrestation, publièrent plusieurs écrits pour leur justification. Cette faute de rouvrir ainsi le passé ne fut pas perdue pour les agents de troubles,

qui abondaient à Paris; ils épiaient les fausses démarches des deux partis pour les pousser à une collision. Le parti thermidorien avait pour chefs Tallien, Fréron, André Dumont, etc. A la tête du parti opposé, qu'on nommait alors *terroriste,* figuraient Duhem, Le Sage-Sénault, Louchet. Le premier de ces partis s'était fortifié par des réunions de jeunes gens dont il disposait : ces jeunes gens étaient nommés la *jeunesse de Fréron* ou la *jeunesse dorée.* Le second se composait des jacobins et d'hommes attachés à l'ancienne commune de Paris. Les partis irrités étaient en présence; il s'agissait, pour les ennemis de la révolution, de les mettre aux prises. Une foule de jeunes gens *de Fréron,* dans la journée du 12 pluviôse, se porte au théâtre de la rue Feydeau et y renverse le buste de Marat, qui figurait encore dans tous les lieux publics. On le fait rétablir; mais, le 24 du même mois, il est de nouveau renversé et remplacé par celui de J.-J. Rousseau. Ces exécutions des bustes de Marat s'accomplirent dans plusieurs autres théâtres. Les terroristes en furent irrités, les thermidoriens en triomphèrent; la haine qu'ils se portaient mutuellement s'envenima; les agents de l'étranger s'en applaudirent; l'animosité réciproque éclata dans tous les journaux qui, depuis le 9 thermidor, s'étaient multipliés et qui usaient largement de la liberté presque indéfinie dont on les laissait jouir. Leur audace était extrême; ils déclamaient sans cesse contre la Convention, contre les comités de gouvernement, et excitaient le peuple à la révolte. Un de ces journalistes semblait vouloir surpasser ses confrères en audace et en calomnie; il se nommait Gracchus Babeuf. Les excès de sa plume firent ordonner son arrestation. Les journaux n'étaient pas la seule voie que prenaient ses ennemis pour attaquer la Convention nationale. La société des Jacobins étant dissoute, ses membres épars furent bientôt réunis dans les clubs des sections de Paris, qu'ils transformèrent en foyers de sédition; aussi les clubs de Lazowski, faubourg Saint-Marceau, celui des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine, furent-ils bientôt fermés. Dans la séance du 20 pluviôse, la Convention, après avoir approuvé les mesures prises par le comité de sûreté générale, décréta que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à aucun citoyen, ni son buste placé dans la salle de la Convention nationale et dans les lieux publics, que dix ans après sa mort. Elle ordonna aussi que tout décret dont les dispositions seraient contraires était rapporté.

Ce décret devint fatal à la mémoire de Marat; tous ses bustes placés dans les sections de Paris, à la Halle et dans tous les lieux publics où il se trouvait encore, furent brisés, non sans quelque opposition. L'espèce d'*ædicula* ou chapelle qu'on avait élevée à sa gloire sur la place du Carrousel, et devant laquelle se tenait jour et nuit une sentinelle, fut démolie. Le terrorisme, frappé d'anathème par l'opinion, ne pouvait plus espérer de relever sa puissance et de lutter avec succès contre le gouvernement; mais il pouvait encore être employé par nos ennemis comme un épouvantail : les directeurs des troubles révolutionnaires maintinrent le parti terroriste et le stimulèrent.

Les terroristes conservaient encore leur costume simple, grossier, et des formes un peu sauvages. Ils se réunissaient dans des clubs. La jeunesse thermidorienne portait des signes de ralliement. Elle se faisait distinguer par une cravate de couleur verte, par ses cheveux tressés et retroussés avec un peigne. On nommait cette coiffure *à la victime.* Ce parti chantait et faisait chanter

dans les rues, dans les salons et au spectacle le *Réveil du peuple*, chant inspiré par la fureur de l'esprit de parti et qui contenait plus d'injures que de vers. Le Palais-Royal était le centre de réunion de cette jeunesse factieuse. Chaque jour on voyait à la barre de l'Assemblée des troupes de pétitionnaires pousser des cris de vengeance et solliciter des poursuites rigoureuses contre les terroristes. Plus on s'éloignait de l'époque de la terreur, plus on semblait en craindre le retour; plus le danger diminuait, plus la peur semblait s'accroître. Les dissensions qui de temps à autre éclataient dans la Convention n'avaient encore produit, si l'on en excepte le bris des bustes de Marat, aucun trouble sérieux; mais bientôt les agitateurs gagés prirent le prétexte de la disette des blés pour exciter des séditions dans les environs de Paris et même dans cette ville. A Corbeil on vit un rassemblement de dix-huit cents hommes demander du pain avec menace de piller les magasins. A Soissons et ailleurs, de pareils mouvements eurent lieu; on se porta sur les approvisionnements destinés à Paris, on excita le peuple à les piller. Dans le même temps des troupes de brigands parcouraient les départements méridionaux, pillant et assassinant. Ces brigands, au nombre de cent environ, dans leurs expéditions se présentaient masqués; ils attaquaient et tuaient les patriotes partout où ils en rencontraient : ils professaient que le véritable moyen d'avoir des subsistances consistait à égorger les enfants, les vieillards et les riches. Ils assassinèrent des fonctionnaires et menacèrent le représentant Jean Debry, en mission dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de Vaucluse. Ces brigands se portèrent sur plusieurs autres points, y commirent les mêmes crimes, et finirent par être arrêtés, punis ou dispersés.

Le plan des directeurs de troubles s'appuyait principalement sur la disette des vivres. Dans la séance du 10 ventôse, le rapporteur du comité de salut public annonce que ces agitateurs, après avoir fait plusieurs tentatives inutiles dans les communes qui avoisinent Paris, avaient transféré leur atelier de sédition dans cette ville, et y répandaient des bruits alarmants sur ses approvisionnements. Par suite de leurs manœuvres, les Parisiens, alarmés, se portèrent en foule chez les boulangers. Devant chacune de leurs boutiques se formaient des rassemblements nombreux. « Dans l'ancien régime, dit le rapporteur, lorsque Paris était beaucoup plus peuplé, et qu'un grand nombre « d'étrangers y affluait, on n'y distribuait journellement que quinze cents « sacs de farine; aujourd'hui que la population est diminuée, et notamment « dans la décade dernière, la distribution par jour est de dix-neuf cents sacs; « elle a été souvent de deux mille sacs, et hier on a délivré deux mille cent « dix-huit sacs. »

Les thermidoriens et la majorité de la Convention étaient entièrement livrés aux soins des rigueurs qu'ils jugeaient propres à les préserver du terrorisme terrassé, et ils ne songeaient pas à se prémunir contre le royalisme qui pénétrait partout, gagnait du terrain, et menaçait la République en la caressant. Dans la séance du 12 ventôse, Saladin, au nom de la commission des 21, fit un rapport sur les membres des anciens comités de gouvernement; il proposa le décret d'accusation contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité de salut public, et contre Vadier, membre du comité de sûreté générale. On décréta qu'avant la discussion de cette proposition, les

prévenus seraient mis en état d'arrestation, chez eux, sous la garde d'un gendarme. On leur accorda des égards; on leur laissa, pour se défendre, une latitude que ces hommes avaient cruellement refusée aux proscrits du 31 mai.

Cependant, la disette des comestibles, ou plutôt la difficulté de s'en procurer, allait toujours croissant (1). Boissy-d'Anglas fit, les 21 et 25 ventôse, deux rapports fort détaillés sur les causes de cet état de détresse qu'il attribue aux passions anarchiques. Cependant, les rassemblements devant les portes des boulangers devenaient plus nombreux; les femmes et les malveillants qui les composaient manifestaient, par des menaces et des injures contre le gouvernement, leurs dispositions séditieuses.

Dans la séance du 27 ventôse, des pétitionnaires, se disant habitants des sections du Finistère et de l'Observatoire, demandent à paraître à la barre; ils sont admis, et l'un d'eux parle ainsi : « Le pain nous manque; nous sommes « à la veille de regretter tous les sacrifices que nous avons faits pour la ré- « volution..... » A ces mots éclatent de vifs murmures d'improbation; on essaie de rappeler à des sentiments plus modérés les pétitionnaires, dont quelques-uns répondaient en frappant sur la barre et criant : *Du pain, du pain!*..... L'orateur continue : « Ne laissez pas flotter au milieu de nous l'étendard de la « famine; déployez tous les moyens que le peuple a mis entre vos mains, et « donnez-nous du pain : huit cents de nos camarades attendent votre réponse. « Si vous satisfaites à notre demande, nous crierons : *Vive la République!* » Le président, persuadé que les pétitionnaires étaient des citoyens égarés, leur adressa en conséquence une réponse sage, ferme et vivement applaudie. Le député Gaston pénétra leurs desseins perfides, et proféra cette vérité alors trop méconnue : « *Le peuple ne s'insurge jamais que lorsqu'il est poussé par « des hommes intéressés à ses mouvements.* » Boissy-d'Anglas, rapporteur du comité de salut public, expose à la Convention que dans ce jour (17 ventôse) on avait distribué mille huit cent quatre-vingt-dix-sept sacs de farine; que la population, d'après le dernier recensement, se montant à *six cent trente-six mille habitants*, et chaque individu ayant reçu une livre de pain, il en est resté cent soixante-deux mille livres, ce qui a procuré, à trois cent vingt-quatre mille citoyens, une demi-livre de plus. Pendant ce temps, l'attroupement dont l'orateur séditieux avait, à la barre, menacé la Convention, s'avançait sur le palais des Tuileries, et tentait de forcer la garde pour pénétrer dans la salle des séances. Il se composait en grande partie de femmes furieuses qui excitaient les hommes à des violences. Il fut dissipé par la force armée. La Convention, avertie de cette tentative, continua, sans se déconcerter, ses travaux ordinaires, entendit un rapport de Cambacérès sur la ma-

(1) Le gouvernement tombé le 9 thermidor et son successeur se distinguèrent par deux doctrines économiques différentes sur les subsistances : le premier, en conformité des principes de la constitution révolutionnaire de 1793, qui créait à la société l'obligation de garantir l'existence de ses membres, avait, par la loi du *maximum*, fixé arbitrairement la valeur des denrées de première nécessité. A part les reproches légitimes qu'on peut adresser à une pareille mesure, il est certain qu'elle a soulagé longtemps l'extrême pénurie des classes pauvres. Les thermidoriens, en abolissant cette loi, livrèrent l'alimentation publique aux hasards de la libre concurrence. Les effets de ces changements de systèmes jetteront du jour sur les crises sociales qui ont abouti à l'insurrection de prairial.

(N. des éd.)

nière de traiter la paix avec les puissances qui la demanderaient, et décréta les règles d'après lesquelles ces traités devraient être conclus et ratifiés. Elle voyait alors ces faibles attaques de ses ennemis intérieurs avec cette indifférence qui résultait du sentiment de sa force. Les armées de la République triomphaient alors de tous ses ennemis, consolidaient le gouvernement et semblaient lui garantir une existence durable. Les succès de nos armées n'étaient plus en effet balancés par des revers ; la victoire, fidèle au courage, n'abandonnait plus leurs drapeaux. Au midi comme au nord, les conquêtes étaient suivies de conquêtes nouvelles. Dans la séance du 6 pluviôse, la Convention fut instruite que, le 2 de ce mois, l'armée française, après mille actions de bravoure, pendant un hiver très-rigoureux, était entrée dans la ville d'Amsterdam et qu'il ne restait en Hollande que peu de places à conquérir. Le 12 pluviôse, d'autres nouvelles arrivèrent. La Hollande tout entière et sa flotte, retenue par les glaces, étaient au pouvoir des vainqueurs. Cette flotte avait été enlevée par de la cavalerie. Le stathouder et sa famille avaient pris la fuite pour se retirer en Angleterre. Les Autrichiens et les Prussiens, repoussés au delà du Rhin, ne s'occupaient que de leur salut. L'Autriche possédait encore Luxembourg et Mayence. Ces places fortes, assiégées, bombardées, ne pouvaient opposer une longue résistance.

Les puissances ennemies cherchèrent à négocier la paix avec les Français. La Suède, qui s'était maintenue dans un état de neutralité, envoya un ambassadeur à la Convention, M. de Staël; à Bâle on négociait la paix avec la Prusse ; on la négociait dans la Vendée avec Charette ; et le comte Carletti vint à Paris, en qualité d'envoyé du grand-duc de Toscane. L'Autriche aurait suivi cet exemple sans les intrigues et l'argent de l'Angleterre.

La France n'avait jamais paru aussi glorieuse, aussi puissante au dehors ; elle recueillait enfin le fruit du courage persévérant de ses quatorze armées, de ses onze cent mille combattants, et elle voyait les souverains qui lui avaient fait une guerre acharnée réduits à lui demander la paix.

Ferdinand, grand-duc de Toscane, étant le premier souverain qui signala des intentions pacifiques, son envoyé extraordinaire, le comte de Carletti, conclut le premier traité de paix avec le comité de salut public qui, par décret du 7 fructidor précédent, était chargé de la direction des relations extérieures. Ce comité, dans la séance du 22 pluviôse, fit son rapport, et proposa le décret d'adhésion à la paix proposée. Le 25 pluviôse la discussion s'ouvrit sur le traité avec la Toscane; la Convention le ratifia. Par l'article 1^er^, le grand-duc de Toscane révoque tout acte d'adhésion à la coalition armée contre la République française. Le rapporteur, dans la séance du 27 ventôse, donna lecture de la lettre de créance du comte de Carletti, ministre plénipotentiaire de Toscane près de la République française. Il fut arrêté que ce ministre se présenterait le lendemain à la Convention. Carletti étant introduit dans la salle des séances, il prononça un discours auquel le président de l'Assemblée, Thibaudeau, fit cette réponse : « Forcé de courir aux armes pour défendre sa liberté « attaquée par une grande coalition, le peuple français a porté chez tous ses « ennemis l'étendard de la victoire. Son indépendance était la seule conquête « à laquelle il aspirait. Être libre, telle est sa volonté ; respecter le gouverne- « ment de ses voisins, tels sont ses principes. La justice de sa cause, sa puis-

« sance et son courage, voilà ses garanties éternelles. Il n'est point enivré « de ses succès; mais il n'en laissera point perdre le fruit. Ils ne seront point « stériles pour l'humanité. Il les estime d'autant plus qu'ils sont les précur- « seurs et les garants de la paix de l'Europe et du bonheur de tous les peuples. « Le sang qui a coulé ne ternira jamais les lauriers des soldats de la Répu- « blique. Il retombera tout entier sur ces cabinets ambitieux où quelques « hommes perfides méditent froidement la ruine d'une nation généreuse, pour « asservir toutes les autres. Heureux les peuples dont les gouvernements avares « du sang des hommes, ont été assez sages pour ne pas entrer dans une ligue « formée par l'ambition et l'orgueil ! Puisse cette initiative d'une paix géné- « rale réaliser bientôt, pour le genre humain, cette vérité écrite par la nature « et que l'ambition avait reléguée dans les ouvrages des philosophes : que les « hommes et les peuples ne sont pas faits pour se déchirer entre eux, mais « pour s'aimer et travailler ensemble, par un échange de services, à se rendre « heureux. Il appartient au peuple français d'exprimer ce vœu au milieu de « ses victoires. Ses bras resteront armés pour la guerre; ils seront toujours « ouverts à ceux qui lui présenteront l'olivier de la paix.... » Après ce dis-cours mémorable, Thibaudeau donna l'accolade au ministre toscan, et l'As-semblée éclata en applaudissements.

L'état de la France présentait un aspect plus rassurant; tout y présageait un avenir prospère. Elle avait triomphé d'une sanglante dictature, soutenu et repoussé avec gloire les attaques de presque toutes les puissances de l'Europe; elle leur avait fait sentir la supériorité de l'élan du patriotisme sur le courage mercenaire; mais un ulcère dévorant et presque inaperçu commençait à se fixer au sein du gouvernement et y faisait des ravages qui devaient s'accroître en-core. Le mal que les cabinets de l'Europe ne pouvaient faire sur nos frontières, ils le tentèrent dans l'intérieur. Ne pouvant réussir par la force ouverte, ils attaquèrent la France avec la corruption et la perfidie, armes de la faiblesse.

Le mouvement du 27 ventôse, tenant à un vaste plan, devait se renouveler toujours jusqu'au succès, et se manifester de temps à autre avec une violence croissante. Le 1^er^ germinal an III (21 mars 1795) fut remarquable par des rassemblements nombreux et menaçants. Dans la séance du 29 ventôse, Le Cointre avait demandé la mise en activité de la constitution de 1793, consti-tution que Robespierre et ses partisans avaient présentée au peuple pour la renfermer aussitôt dans l'arche sainte. Le 1^er^ germinal, une députation du faubourg Saint-Antoine fit la même demande, appuyée par un attroupement considérable. Des groupes formés au jardin des Tuileries semblaient menacer la Convention; une lutte s'engagea entre la jeunesse parisienne et ceux qui formaient ces groupes. Quelques individus furent jetés dans un des bassins du parterre : l'ordre fut bientôt rétabli. Le même jour, Sieyès fit un rapport sur la sûreté publique, et proposa un décret qu'il nomma *Loi de la grande police*. Le 2 germinal était le jour où les prévenus, membres des anciens co-mités de gouvernement, devaient faire entendre leur défense. La séance s'ouvre et l'on voit avec étonnement les tribunes entièrement remplies d'hommes. Cette composition inusitée excite une discussion que l'ordre du jour fait cesser. Les prévenus sont introduits dans la salle; un de leurs col-lègues, Robert Lindet, et non prévenu comme eux, demande à partager leur

sort. Il prononce un long discours, souvent interrompu, et parle avec éloge de la journée du 31 mai et du gouvernement des anciens comités de sûreté générale et de salut public. Le lendemain, Carnot parla aussi en faveur des prévenus, et son discours, quoique très-long, fut écouté sans murmures. Quelques autres membres des anciens comités vinrent aussi se présenter pour défendre leurs collègues; cette discussion amena des scènes vives, des reproches, quelques révélations précieuses; et Merlin de Douai, à propos de fausses pièces produites par des députés du parti des terroristes et des attroupements sérieux qui menaçaient la Convention et la République, dit, dans la séance du 5 germinal : « Je vois la mauvaise foi la plus atroce. Je vois le génie « anglais éclater partout. Tout récemment encore *ce gouvernement perfide a* « *fait passer en France, par la Suisse, quarante mille louis* qui sont actuelle- « ment arrivés à Paris. Vous saurez ce qui fait faire cet effort extraordinaire à « l'Angleterre, c'est que le moment de sa perte est arrivé. » Dans la séance du 6 germinal, on donna lecture des nouvelles des départements méridionaux, qui annonçaient la continuation des excès que des brigands soudoyés commettaient à Toulon et leur projet de s'emparer de cette ville.

Le 7 germinal, un grand nombre de femmes demandent à être admises à la barre. Elles poussaient, autour du palais des Tuileries, des cris insolents et l'on distinguait, parmi leurs clameurs confuses, ces mots : *A bas la Convention!* On en admit vingt à la barre; l'une d'elles dit : « Nous venons vous demander « du pain; un décret porte qu'il sera distribué une livre de pain par jour : ce « matin on n'a voulu nous en distribuer qu'une demi-livre, personne n'a voulu « la recevoir. » Le président opposa à ces plaintes de solides raisons auxquelles ces femmes répliquèrent par ces cris : *du pain, du pain!* « Gardez-vous, leur « dit-il, de vous livrer à des insinuations perfides dont vous seriez les pre- « mières victimes; car vous empêcheriez par là l'arrivage des subsistances. » *Du pain, du pain!* répondaient ces femmes. Boissy-d'Anglas explique la cause, ou plutôt le prétexte de ce mouvement populaire. Depuis quatre mois le comité a fait verser dans Paris huit cent cinquante mille quintaux de grains; et quoique les arrivages soient ralentis par des malveillants qui arrêtent les convois de farines destinés pour Paris, le comité a fait encore distribuer ce jour sept cent quatorze mille livres de pain. Perrin des Vosges dit alors : « Il « existe à Paris cinquante mille étrangers..... Je demande que, sans nuire « aux intérêts du commerce, les comités prennent des mesures pour faire re- « tourner dans leurs départements les personnes qui n'ont point affaire ici. Il « y a dans Paris huit mille militaires destitués ou suspendus.... Je demande « que leurs affaires soient promptement expédiées, qu'on leur rende justice « au plus tôt et qu'on les fasse partir pour l'armée. » Cette proposition, généralement accueillie, fut adroitement détournée par Tallien et renvoyée au comité de salut public. Vers la fin de la séance, on apprit que des femmes menaçaient de nouveau de se porter sur la Convention. Un membre du comité de sûreté générale vint exposer à l'Assemblée ce qu'il savait de ces mouvements. Des femmes soudoyées par des agents inconnus s'étaient attroupées. Gorgées de vin et d'eau-de-vie, elles représentaient mal le rôle d'affamées qu'on leur faisait jouer; elles arrêtaient toutes les autres femmes qu'elles rencontraient pour les forcer de se réunir à elles foulaient aux pieds la cocarde

tricolore, méconnaissaient la voix des magistrats et marchaient précédées d'une table où était inscrite la Déclaration des droits *de l'homme*. Les dispositions militaires prises contre ce rassemblement féminin suffirent pour le dissiper. La Convention n'en fut point troublée ; elle entendait avec calme la défense de Barrère et de Collot-d'Herbois. Dans la séance du 8, on demanda la suspension de la procédure contre ces députés ; cette proposition fut renvoyée aux comités. Les mouvements populaires, depuis le 27 ventôse, n'avaient point discontinué. Chaque jour ils se manifestaient avec plus ou moins de violence. Ils éclatèrent fortement dans la journée du 12 germinal an III (1^er^ avril 1795). Le matin des agents de troubles envoyèrent à la Villette et au Bourget des hommes chargés de détourner les voitures destinées à l'approvisionnement de Paris, disant qu'elles ne pourraient pas y entrer, parce que les barrières de cette ville étaient fermées. Dans la même matinée, des femmes, des enfants et des hommes attroupés devant les boutiques des boulangers de la Cité, se réunirent, et, au son de la caisse, parcoururent plusieurs rues de Paris. Cet attroupement, qui se grossit en chemin, se dirigea sur le lieu où siégeait la Convention. Boissy-d'Anglas faisait un rapport sur les subsistances. Un député entre précipitamment dans la salle, et, monté à la tribune, il annonce qu'un attroupement nombreux, composé d'hommes et de femmes, force la garde de la Convention, et va pénétrer dans le lieu des séances. En effet, presque aussitôt une foule d'hommes, de femmes, forcent la porte, se précipitent comme un torrent dans la salle, et la remplissent en poussant des cris séditieux. Sur les chapeaux des hommes on lisait ces mots : *Du pain et la constitution de* 1793 ; au milieu du tumulte général dominaient ces cris : *Du pain, du pain ; nous manquons de pain ; la constitution de* 1793 ; *la liberté des patriotes incarcérés !* On distinguait des femmes qui provoquaient les hommes au meurtre ; et la plupart des hommes insultaient, menaçaient de la parole et du geste les membres de l'Assemblée. Le tumulte était effroyable, lorsqu'une nouvelle masse de peuple pénètre dans la salle et accroît le désordre et la confusion. Les députés, quoique comprimés, outragés par ces furieux, restaient calmes sur leurs siéges. Plusieurs d'entre eux tentèrent de les calmer, de les ramener à la raison. On les interrompait par les cris : *du pain, du pain !* Le président faisait retentir sa sonnette, se couvrait, et cette action qui toujours, dans les orages de la Convention, avait ramené l'ordre et le silence, ne put rien contre les clameurs de cette troupe effrénée. Le président obtient enfin un moment moins tumultueux ; il en profite pour dire ces mots : « Votre but, en venant parmi les représentants « du peuple, est de leur faire une demande ; mais il est impossible de la pro- « duire au milieu d'un si grand bruit. Je vous invite à défiler, à vous réunir « ensuite et à nommer une députation qui exprimera votre vœu.... » Inutile recommandation ; la foule y répond par ses cris ordinaires : *du pain, du pain !* Alors monte à la tribune un député. C'était un évêque ; il se montre, dans son discours, l'interprète des insurgés ; il expose leur vœu, et justifie leur conduite. Il veut, comme eux, la délivrance des patriotes incarcérés et la constitution de 1793. Ensuite paraît à la barre un homme de la section de la Cité, nommé Van-Heck. « Représentants, dit il, vous voyez devant vous les hommes « du 14 juillet, du 10 août et encore du 31 mai. Ils ont juré de vivre et de « mourir libres, et ils maintiendront la constitution de 1793 et la Déclaration

« des droits. Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'é-
« goïsme des riches et de la cupidité des marchands. Mettez un terme à vos
« divisions; elles déchirent la patrie, et la patrie ne doit pas souffrir de vos
« haines. Faites-nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à
« bâton : les hommes qui, au 14 juillet, ont détruit la Bastille, ne pensaient
« pas que par la suite on en élèverait mille autres pour incarcérer les patriotes.»
A chaque phrase, l'orateur était interrompu par des applaudissements, des cris d'approbation de la part de la multitude qui remplissait la salle, des personnes placées dans les tribunes, et des députés de la montagne. L'orateur termine en demandant la liberté des patriotes détenus et la constitution de 1793. Le président répondit : « Je ne peux rien déclarer au nom de la Convention, quand
« elle n'est pas libre et qu'elle ne peut délibérer. Dussé-je périr sur le fauteuil,
« je ne mettrai rien en délibération qu'après que la Convention aura recouvré
« sa liberté. » *Nous sommes libres,* s'écrient quelques députés siégeant à la montagne. Alors s'éleva un tumulte effroyable ; les clameurs, les injures, les menaces redoublèrent, et le calme ne se rétablit qu'à l'arrivée de quelques sections de Paris qui furent entendues à la barre de l'Assemblée.

Cependant le tocsin du pavillon central des Tuileries avait sonné l'alarme ; la générale battait dans tous les quartiers de Paris ; la garde nationale se rassemblait et une force imposante marchait pour délivrer la Convention. Déjà le palais des Tuileries s'environnait d'une troupe protectrice. Les conjurés en furent avertis ; ils se disposèrent à faire retirer la foule. Les députés qui s'étaient montrés assez imprudents pour appuyer les demandes des envahisseurs, pour applaudir à leurs menaces, à leurs injures, eurent un triomphe de peu de durée, et se trouvèrent, après l'évacuation de la salle, exposés aux reproches de leurs collègues et à la vengeance des lois. Un membre du comité de sûreté générale, monté à la tribune, expose les faits que ce comité venait de recueillir sur la sédition de la journée. Ce récit accrut l'irritation des esprits. Le comité de sûreté générale proposa le décret suivant, qui fut adopté :
« La Convention nationale déclare au peuple français qu'il y a eu aujourd'hui
« attentat contre la liberté de ses délibérations. Le comité de sûreté générale
« fera rechercher et traduire devant le tribunal criminel du département de
« Paris les auteurs et instigateurs de cet attentat. »

Ce fut sous l'impression de ces événements que l'on proposa de nommer chef de la force armée parisienne le général Pichegru qui alors se trouvait à Paris. Cette proposition fut adoptée. On lui adjoignit les membres de la Convention Barras, Merlin de Thionville et Auguis. Dumont fit observer que la conspiration n'avait d'autre but que de sauver les membres des anciens comités de gouvernement; il proposa de les déporter sur-le-champ. La Convention irritée crut tarir la source des troubles en adoptant cette proposition. Ainsi Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier furent condamnés à la déportation. L'Assemblée décréta aussi d'arrestation les députés qui avaient, le plus ouvertement, manifesté leur participation à la révolte du matin. Le décret n'atteignit d'abord que ces trois membres : Châles, Choudieu, Foussedoire; puis Fréron y fit ajouter Léonard Bourdon; et André Dumont le député Ruamps. Duhem fut aussi décrété d'accusation. « Vous oubliez, dit
« Merlin de Thionville, un homme lâche et sanguinaire qui faisait fermer les

« portes de cette salle, quand il était question d'assassiner ses collègues sur « la dénonciation de ses espions; je veux parler de l'infâme Amar. » La proposition de le décréter, appuyée par Barras et plusieurs autres, fut adoptée. On exécuta sur-le-champ ces décrets.

La séance permanente s'était continuée le 12 germinal pendant la nuit, et ne fut suspendue que le lendemain 13, à six heures du matin. Les rassemblements pendant cette nuit n'étaient pas dissipés, et les factieux n'avaient pas déposé les armes. Assemblés dans l'édifice de Notre-Dame, ils avaient envoyé de là à toutes les sections l'invitation de se réunir à eux. Les sections repoussèrent ces demandes. Dans la séance du 13 au soir, on annonça que les décrets d'arrestation et de déportation, rendus contre plusieurs députés, n'étaient point exécutés. Des malveillants avaient répandu le bruit que les voitures des prisonniers n'étaient remplies que de députés qui cherchaient à s'enfuir. La garde nationale placée aux barrières, trompée par ce faux bruit, les avait arrêtées et fait reconduire au comité de sûreté générale. Les voitures bien escortées purent enfin se rendre à leur destination. Les déportés partirent pour Rochefort, et les décrétés d'arrestation pour le château de Ham. La séance de la Convention, toujours permanente, fut suspendue le 14 à quatre heures du matin.

La séance du 16 germinal fut fatale à plusieurs députés. Les comités exposèrent tous les détails de la conspiration : le parti vaincu avait préparé l'établissement d'une municipalité, désigné un nouvel Henriot pour commander la force armée, et organisé un tribunal de sang, sous la dénomination de *haute Cour nationale* où il devait traduire soixante représentants du peuple. Il voulait, dit-on, rétablir le régime odieux qui sous Robespierre avait désolé la France.

Les vainqueurs usèrent de la victoire. Indignés, épouvantés, ils furent sévères et peut-être injustes. Le décret suivant fut prononcé : « La Convention « nationale décrète d'arrestation ceux de ses membres ci-après dénommés : « Moïse Bayle, Thuriot, Cambon, Granet, Hentz, Maignet, Levasseur (de la « Sarthe), Crassous et Le Cointre (de Versailles). » La révolte du 12 germinal n'était pas un simple mouvement local, elle avait des ramifications étendues. Le 8 germinal, à Rennes, éclata une sédition qui fut bientôt apaisée. A Rouen un attroupement très-nombreux investit l'hôtel de la commune. On y entendit des cris nombreux de *vive le roi!* Ce mouvement fut comprimé par la force armée. Des troubles éclatèrent également dans les villes d'Amiens, de Montpellier, dans la commune de Libreval (Cher), etc.

La Convention croyait, d'après les mesures de sévérité qu'elle venait de prendre contre les agitateurs, s'être préservée pour longtemps de leurs atteintes, et pouvoir jouir enfin de quelque repos. Vaine espérance! Quoique souvent avertie, elle était toujours trompée sur la nature du mal qui la tourmentait; elle sévissait contre l'instrument et ne s'occupait guère du bras qui dirigeait les coups. Nous allons voir bientôt une tempête plus violente se déchaîner sur la Convention.

Dans la séance du 13 germinal, un membre du comité de salut public annonça que le 11 ventôse précédent, une escadre, composée de quinze vaisseaux de ligne, six frégates et trois corvettes, était sortie de Toulon, dans le

dessein de combattre l'armée navale anglaise, de la chasser de la Méditerranée et d'y rétablir la liberté de la navigation. Le 17 ventôse, le vaisseau l'*Alceste* prit le vaisseau anglais le *Berwick*. Ce succès donna des espérances qui ne se réalisèrent pas. Après huit heures d'un combat gêné par un calme qui empêcha longtemps les manœuvres de la flotte, le *Censeur*, entièrement dégréé, criblé de boulets, fut forcé de se rendre. Le *Ça-ira*, tombé au pouvoir des Anglais, fut coulé bas. Telles furent les pertes des Français. Celles de l'escadre anglaise consistaient en un vaisseau de soixante-quatorze canons, nommé l'*Illustrious*, et le *Berwick*, aussi de soixante-quatorze canons.

Si notre marine n'obtenait pas les succès désirables, si même elle éprouvait des revers, les armées de terre, en revanche, étaient partout triomphantes. Le grand-duc de Toscane s'était retiré de la coalition et venait de conclure un traité de paix avec la République française. La conquête de la Belgique et de la Hollande ayant procuré aux habitants de ces contrées une entière indépendance, ils se constituèrent en république, nommée *République Batave*, et dans le mois de germinal les ministres plénipotentiaires de cette nouvelle république se rendirent à Paris pour négocier un traité d'alliance avec la France. Aussi le succès de nos armées de terre ayant déterminé le roi de Prusse à se séparer de la coalition et à faire sa paix avec la République française, dans la séance du 21 germinal, Rewbell, membre du comité de salut public, fit part à la Convention nationale des articles du traité conclu à Bâle le 16 germinal (5 avril) avec la Prusse. En voici les principales conditions : « Toutes hostilités cesseront entre les deux puissances, à compter du jour de la ratification du traité ; aucune d'elles ne pourra fournir contre l'autre aucun secours en hommes, chevaux, argent, contingent ou munitions de guerre. L'une des deux ne pourra accorder le passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre. Les troupes républicaines évacueront, dans quinze jours après la ratification du traité, les parties des états prussiens qu'elles pourraient occuper sur la rive droite du Rhin ; elles continueront d'occuper ceux qui sont situés sur la rive gauche de ce fleuve, etc. » Dans la séance du 25, le projet de ce traité mis aux voix, fut unanimement ratifié par la Convention. Dans la séance du 11 floréal, Rewbell annonça que le roi de Prusse avait ratifié ce traité. Le gouvernement français s'affermissait par ces pacifications, et les membres de la Convention concouraient encore, par leurs importants travaux, à sa consolidation et à sa gloire. La séance du 18 germinal fut féconde en mesures propres à fortifier, à glorifier la République française ; elle honora les membres du comité d'instruction publique et la Convention. Le décret suivant fut rendu. « Pour as-
« surer la prompte exécution des lois relatives à l'instruction publique et
« particulièrement de celles qui concernent l'établissement des écoles pri-
« maires et des écoles centrales, instituées par décrets des 27 brumaire et 7
« ventôse, il sera envoyé dans les départements cinq représentants du peuple,
« nommés par la Convention nationale sur la présentation du comité d'ins-
« truction publique. » On assigna à chacun de ces députés un nombre de départements qu'ils devaient parcourir, pour procéder à l'établissement des écoles primaires et centrales. Le même comité offrit à la Convention le tableau des communes de France où devaient être placées les écoles centrales : ce tableau fut adopté. Le savant Prieur, de la Côte-d'Or, fit un rapport sur la

nécessité et les moyens d'introduire dans toute la République les nouveaux poids et mesures précédemment décrétés, et proposa, à ce sujet, un projet de décret qui fut adopté.

La Convention nationale rendit plusieurs autres décrets dont l'objet était de réparer les maux du régime de la terreur et de se prémunir contre des attaques pareilles à celle du 12 germinal. Dans la séance du 23 de ce mois, elle augmenta le nombre des grenadiers-gendarmes de sa garde, le porta à cinq cent trente-quatre hommes, et attacha à ce corps une compagnie de soixante canonniers : le 28 germinal, elle donna une nouvelle organisation à la garde nationale parisienne. L'Assemblée, dans la séance du 21 germinal, avait, pour le même objet, chargé son comité de sûreté générale de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire désarmer, sans délai, les hommes connus dans leurs sections comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 9 thermidor. Les représentants en mission étaient chargés, par le même décret, de prendre les mêmes mesures dans les départements soumis à leur surveillance, et dans ceux où ne se trouvaient point de représentants, les administrations de district étaient tenues de faire exécuter ce désarmement. La première de ces mesures était sage, la seconde inutile et dangereuse. Dans la séance du 10 floréal, pendant que la Convention était occupée à la discussion du projet de décret qui tendait à restituer aux familles les biens confisqués sous le régime de la terreur, des signes avant-coureurs d'une révolte se firent apercevoir. Une des sections du faubourg Saint-Antoine, celle de Montreuil, au mépris du décret qui prescrivait aux assemblées des sections de Paris de ne s'ouvrir qu'à dix heures du matin et de ne se prolonger que jusqu'à deux heures après midi, se déclara en permanence et envoya dans les quarante-sept autres sections de Paris, pour les engager à imiter son exemple. La Convention, à cette nouvelle, annula l'arrêté pris par la section de Montreuil, ordonna aux citoyens de se séparer à l'instant, et chargea l'accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris de poursuivre les auteurs et les provocateurs de cette mesure. La plupart des sections désapprouvèrent l'arrêté de celle de Montreuil. Le 11 floréal, le rappel se fait entendre dans divers quartiers de Paris. La Convention, à ce bruit, se réunit vers onze heures du soir ; elle apprend que, dans la section du Bonnet de la liberté, des femmes attroupées avaient tenté de s'emparer de plusieurs sacs de farine, destinés pour une autre section, refusé de recevoir le pain qu'on leur distribuait et jeté le levain des boulangers ; enfin qu'elles étaient parvenues à mettre en état d'arrestation les membres du comité civil de cette section. La force armée parut et la troupe séditieuse se dissipa.

On commençait à s'apercevoir que le nombre des royalistes et de leurs partisans croissait d'une manière effrayante pour les républicains ; que les émigrés, rentrés furtivement, abondaient à Paris ; la Convention s'en inquiéta et ordonna à ses comités de salut public et de sûreté générale de faire un rapport sur la situation de la France et de Paris ; Chénier, qui en fut chargé, fit ce rapport dans la séance du 12 floréal. Après un préambule éloquent où sont, à grands traits, retracés les événements passés. « A quoi bon se le dissimuler, « représentants, dit-il, vos ennemis existent ; vos ennemis sont nombreux ; « ils lèvent audacieusement la tête. Le 1^er^ germinal ils s'essayaient à vous

« braver ; douze jours après ils violaient insolemment cette enceinte sacrée « où repose la majesté du peuple français. Hier encore ils provoquaient des « assemblées que la loi réprouve ; aux portes de la Convention même, ils fou- « laient aux pieds la cocarde nationale : tous ces factieux, je vous le déclare, « ne sont autre chose que les agents de la contre-révolution tramée par les « conspirateurs du dehors. Les émigrés se flattent que tout va changer ; ils « annoncent leur prochain retour en France ; ils assurent que leurs amis « sont puissants dans la République. Déjà quelques-uns ont osé rentrer sur « le territoire français. Le comité de sûreté générale est occupé de leur pour- « suite. » A la suite de ce rapport, Chénier proposa un décret en huit articles, qui contient des mesures sévères contre les émigrés et les déportés, comme sur le désarmement des hommes qui avaient participé aux actes de la terreur, et qui par leurs écrits ou leurs discours provoqueraient l'avilissement de la représentation nationale. Ce décret donna lieu à une longue discussion et fut adopté avec plusieurs amendements. Ces mesures furent bientôt sans effet, et une nouvelle conspiration fut annoncée par des correspondances étrangères et par une infinité d'indices et de déclarations. Le comité de sûreté générale en était suffisamment averti ; ce comité cependant ne fit rien pour détourner les coups dont la Convention était menacée. Paris, dans la soirée du 30 floréal, offrait un aspect très-inquiétant. Des plaintes, des menaces, des calomnies contre la Convention circulaient dans tous les quartiers. Il fallait, disait-on, tomber sur cette assemblée sans entrailles, qui depuis longtemps faisait mourir le peuple de faim et n'avait renversé Robespierre que pour tyranniser le peuple. Le lendemain, 1^er^ prairial (20 mai 1795), dès cinq heures du matin, dans plusieurs quartiers, le bruit du rappel, et dans le faubourg Saint-Antoine, celui de la générale, réveillent les amis et les ennemis de l ordre. Chaque parti se rend aux différents postes où il était appelé ; les uns attirés par une pensée de désordre, et les autres par le patriotisme et le devoir. A onze heures du matin, un membre du comité de sûreté générale vint annoncer la situation critique où se trouvait Paris. Puis il donna lecture d'un imprimé, répandu avec profusion dans la ville, manifeste des rebelles et plan de révolte, intitulé : *Insurrection du peuple, pour obtenir du pain et reconquérir ses droits.* Cet écrit, grossièrement perfide, ne pouvait séduire que des personnes prévenues ; les passages suivants en offrent la preuve. « *Le peuple, considérant* que le gouvernement le fait mourir inhu- « mainement de faim, que les promesses qu'il ne cesse de répéter sont trom- « peuses et mensongères ; considérant que le citoyen se trouve réduit à « envier le sort infortuné de ceux que la famine entasse journellement « dans les tombeaux ; considérant que le peuple se rend coupable envers « lui-même, envers la génération future, s'il ne se hâte d'assurer sa subsis- « tance et de ressaisir ses droits ; considérant que le gouvernement est usur- « pateur, injuste, tyrannique, quand il fait arrêter arbitrairement, transférer « de cachots en cachots, de communes en communes, et massacrer dans les « prisons ceux qui ont assez de courage et de vertus pour réclamer du pain « et les droits communs ; le peuple arrête ce qui suit : Aujourd'hui, sans « plus tarder, les citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en *masse* à « la Convention nationale, pour lui demander : 1° Du pain ; 2° *l'abolition du*

« *gouvernement révolutionnaire* dont chaque section abuse tour à tour pour « ruiner, pour affamer et pour asservir le peuple ; 3° pour demander à la « Convention nationale la proclamation et l'établissement, sur-le-champ, de « la constitution démocratique de 1793; 4° la destitution du gouvernement « actuel, son remplacement *instantané* par d'autres membres pris dans le « sein de la Convention nationale et l'arrestation de chacun des membres qui « composent les comités actuels du gouvernement, comme coupables du crime « de lèse-nation et de tyrannie envers le peuple. »

Les vœux des révoltés sont imprimés en onze articles; ils demandent la liberté des détenus pour avoir émis leurs opinions, la convocation des assemblées primaires, le remplacement de la Convention; et pour que ses membres ne soient point *enlevés, outragés,* on fera fermer à l'instant les barrières de Paris. Le mot de ralliement du peuple est : *Du pain et la constitution démocratique de* 1793. Quiconque, durant l'insurrection, ne portera pas ces mots de ralliement écrits à la craie sur son chapeau, sera regardé comme affameur public et comme ennemi de la liberté.

Après la lecture de cet écrit, les partisans de la révolte, placés dans les tribunes, firent entendre des applaudissements frénétiques. L'Assemblée consternée garda le silence. Mais bientôt, inspiré par son indignation, un député se lève et s'écrie : *La Convention saura mourir à son poste!* Tous ses collègues, entraînés par ce beau mouvement, se lèvent aussitôt, et la main tendue, jurent avec enthousiasme de périr pour la patrie. Alors de vifs applaudissements, opposés aux premiers, partent des tribunes, et prouvent aux députés qu'elles ne sont pas entièrement remplies de leurs ennemis. Ce fut après ce serment, qu'un membre du comité de sûreté générale vint apprendre à la Convention que l'insurrection était organisée contre elle, et que déjà plusieurs sections insurgées étaient en mouvement. La Convention s'occupa des moyens de défense. D'après la proposition de ses comités réunis, elle décréta que la commune de Paris était responsable envers la République entière de toute atteinte portée à la représentation nationale; que tous les citoyens se rendraient à l'instant en armes à leur section respective ; que les chefs d'attroupement sont mis hors la loi, que l'Assemblée est permanente, et que ses comités lui rendront, d'heure en heure, compte de l'état de Paris. La Convention reçut quelques députations des sections qui lui étaient dévouées. Elle rendit un décret qui nomma le citoyen Fox commandant général de la force armée de Paris, lui ordonna de repousser les factieux par la force, en se concertant avec les trois comités réunis. Elle adopta ensuite une *proclamation aux citoyens de Paris,* puis elle nomma onze représentants chargés de se rendre dans les diverses sections afin d'éclairer le peuple sur les manœuvres de ses ennemis.

Ces précautions étaient tardives ; déjà sur la place du Carrousel et dans la cour des Tuileries se formaient des attroupements toujours croissants, composés de femmes ou plutôt de furies ivres et avides de sang. Une partie se porte dans les tribunes de la Convention, s'élève sur les bancs d'une de ces tribunes et donne le signal du désordre en criant avec force : *Du pain, du pain!* Bientôt d'autres femmes remplissent la grande tribune de droite, et toutes à la fois poussent les mêmes cris : *Du pain! du pain!* Le président se

couvre, tous les députés ôtent leur chapeau. Ces signes de danger, qui ordinairement commandaient le silence, sont sans effet. Les femmes renouvellent leurs cris : *Du pain, du pain!* Elles rient du trouble qu'elles occasionnent, menacent et insultent le président et les représentants. Une nouvelle bande de femmes arrive; le tumulte augmente. L'Assemblée reste dans le plus grand calme. Au bout d'un quart d'heure, le bruit cesse un peu. Alors le président annonce qu'un représentant va donner des nouvelles satisfaisantes sur l'arrivée des subsistances. Les femmes interrompent le représentant en criant : *Non, non, nous voulons du pain.*

On entend au milieu du tumulte quelques députés élever la voix pour se plaindre de l'état d'oppression où se trouve l'Assemblée. *Est-ce que la Convention aurait peur?* s'écrie Châteauneuf-Randon; Féraud, jeune homme plein de dévouement, de droiture et de générosité, arrivé récemment des armées, étranger à toute intrigue, ne pouvait contenir les mouvements de son indignation contre ces femmes insolentes; elles le remarquèrent, elles dirigèrent sur lui leurs injures et leurs menaces. André Dumont remplace Vernier au fauteuil du président, et dit : *Je déclare aux tribunes que je mourrai plutôt que de ne pas faire respecter la Convention.* Toute l'Assemblée se lève en signe d'adhésion. Les femmes bravent, par leurs gestes et leurs cris, la représentation nationale. Le président, se tournant vers la tribune de gauche, déclare qu'il va donner l'ordre d'arrêter les agitateurs et de les livrer aux tribunaux. Le tumulte redouble. André Dumont quitte le fauteuil pour aller rédiger l'ordre. Boissy-d'Anglas le remplace. Il consulte l'Assemblée pour savoir si elle l'autorise à ordonner l'évacuation des tribunes. Tous les membres, levés spontanément, approuvent cet ordre. Le président en confie l'exécution à l'adjudant général Liébault qui, placé à la barre, s'écrie : *Je ferai respecter la Convention ou je périrai à mon poste.* Les femmes des tribunes crièrent aussitôt : *Nous ne nous en irons pas.* Fortifiées par un nouveau renfort, elles avaient acquis un nouveau degré d'audace et criaient de toute leur force : *Du pain, du pain! la constitution de 1793 ou la mort!*

Ce scandale prolongé, cette suite d'outrages faits au premier pouvoir de l'État, n'étaient que le prélude de scènes bien plus révoltantes encore. A peine le président a-t-il ordonné l'évacuation des tribunes, que des coups violents contre la porte du salon de la Liberté, qui précédait cette salle, se font entendre; on ébranle, on frappe cette porte avec des haches, des banquettes, pour l'enfoncer et la briser. Les membres de la Convention, presque entièrement abandonnés par les comités, n'avaient plus entre eux et leurs assassins que cette seule barrière. Ce fut alors que le comité de sûreté générale chargea un de ses membres de dire à la Convention : « Vous venez de nommer un « commandant de la force armée de Paris; les trois comités m'ont chargé de « vous dire qu'ils venaient de recevoir l'avis que le rassemblement s'avançait « vers la Convention; *mais on a pris des mesures.* Déjà *plusieurs bataillons,* « qui sont animés du zèle le plus patriotique, entourent la Convention natio- « nale; ils ont juré de défendre la République et ses représentants. » Les coups retentissaient d'une manière effrayante dans tous les bâtiments des Tuileries. Cependant l'adjudant général Liébault, accompagné de quatre fusiliers et de deux citoyens sans armes, exécutait le décret ordonnant l'évacua-

tion des tribunes. Elles furent vides en peu de temps; les *nombreux* et *zélés bataillons* qui, suivant les comités, entouraient la Convention, n'empêchèrent pas les efforts des insurgés contre la porte de la salle des séances. Après avoir été, pendant une demi-heure, ébranlée par des secousses violentes, cette porte céda à tant d'efforts et fut brisée.

Alors se précipite dans la salle des séances une foule immense d'hommes, de femmes en furie; les représentants sont forcés de se réfugier sur les siéges des gradins supérieurs; une haie de gendarmes les sépare encore des révoltés. Féraud, à la tête de quelques braves, tente vainement de les faire rétrograder et de les ramener à la raison et au respect dû à la représentation nationale. Bientôt, par la porte opposée, entrent dans la salle des citoyens armés qui, la baïonnette en avant, ou le sabre nu, forcent ces prétendus affamés à sortir et à retourner sur leurs pas. Cette expédition s'exécuta sans obstacle, mais non sans tumulte. Un de ceux qui dirigeaient la foule est saisi et mené dans la salle des séances. On demande qu'il soit mis hors la loi. Une femme, restée dans les tribunes, élève la voix et se répand en injures contre l'Assemblée; elle est aussitôt arrêtée.

On croyait la Convention délivrée de ces attaques violentes, lorsque tout à coup une nouvelle troupe de séditieux s'avance dans le salon de la Liberté, s'efforce de pénétrer dans la salle des séances et parvient à repousser les citoyens qui défendaient la porte brisée. Bientôt, d'autres citoyens armés, entrés par la porte opposée et par la barre, repoussent encore les séditieux et les chassent du palais. Mais aussitôt ils reparaissent à la porte de la salle des séances; ce point est attaqué avec fureur et vivement défendu. Un combat s'engage, le chef de la bande des femmes est arrêté; plusieurs autres subissent le même sort; ils sont transférés au comité de sûreté générale. Féraud est à la tête des citoyens qui défendent la porte. Bientôt ceux qui combattent à ses côtés sont renforcés par les citoyens armés de la section de la Fontaine-de-Grenelle. Alors les rebelles lâchent pied et sont mis en fuite. Féraud, l'habit déchiré, épuisé de fatigue, rentre dans la salle; ses amis l'entourent et le félicitent. Le président déclare que la section de la Fontaine-de-Grenelle a bien mérité de la patrie. La Convention charge un de ses membres, Delmas, de diriger la force armée de Paris; elle lui adjoint plusieurs autres députés.

Durant une demi-heure la Convention nationale jouit d'un peu de calme et s'occupe des subsistances, prétexte de tant de désordres. Mais bientôt la délibération est interrompue par des cris qui partent du salon de la Liberté. La force armée, placée dans la salle des séances, s'y porte et parvient enfin à faire cesser le bruit. A cette alerte succède un calme de dix minutes suivi de la plus affreuse tempête. Les cris *aux armes! aux armes!* partis du salon de la Liberté, jettent de nouveau le trouble dans les esprits; la force armée y vole et ne peut résister au grand nombre des séditieux qui entrent comme un flot par la porte qu'ils avaient précédemment brisée. On les arrête pendant un instant, mais ils tirent plusieurs coups de fusil : les vestibules, le sanctuaire des lois même vont devenir un champ de bataille.

Le président se couvre; l'Assemblée se lève et crie *vive la République!* L'intrépide Féraud s'élance vers la porte brisée, brèche constamment attaquée et constamment défendue. Une troupe furieuse, armée de piques, e sabres,

s'offre devant lui; il ne peut la repousser; il s'avance alors, découvrant sa poitrine, et crie : *Frappez, je vous abandonne ma vie, mais respectez les représentants de la nation française.* Il n'est pas écouté. Alors il fait à sa patrie le sacrifice de sa fierté; il prie, il conjure ces êtres féroces; il tombe à leurs genoux : ils sont implacables. *Eh bien, vous passerez sur mon corps!* dit-il en s'étendant en travers de la porte. Ses amis parviennent à le retirer. Tout cède aux efforts des séditieux; comme une avalanche ils se précipitent dans la salle des séances et y portent bientôt la plus horrible confusion; il était trois heures et demie du soir. Un jeune homme nommé Mailly, fils d'un député de ce nom, se précipite au-devant de la foule en faisant tous ses efforts pour l'arrêter; il reçoit deux coups de feu qui le mettent hors de combat. Des hommes, des femmes armés de piques, de sabres, de fusils, font entendre ces cris : *Du pain, du pain, la constitution de 1793!* et profèrent des injures et des menaces. Les uns occupent les places des députés, et les forcent à se tenir debout, les autres remplissent l'espace qui se trouve entre la tribune du président et les banquettes.

Le président Boissy-d'Anglas donnait des ordres à l'adjudant général Liébault; les révoltés s'en aperçoivent et veulent en empêcher l'exécution. Plusieurs sabres sont levés sur la tête de ce jeune militaire qui, voyant des fusils dirigés contre le président, le couvre de son corps. Féraud, dans ce pressant danger, au bas de la tribune, s'efforce d'arriver jusqu'au bureau du président, mais les escaliers qui y conduisent sont obstrués par des insurgés et des femmes ivres. Pour sauver et le président et le militaire couchés en joue, il prend le parti d'escalader la tribune des orateurs placée au-devant de ce bureau; il est soutenu par un officier; mais un des rebelles le retient par son habit. L'officier, pour le dégager, porte un coup de poing à ce dernier; celui-ci tire alors un coup de pistolet qui atteint Féraud. Ce brave et malheureux jeune homme tombe au pied de la tribune sans pousser un cri. On l'accable d'insultes, de coups de sabres, et on le traîne par les cheveux dans un couloir hors de la salle. Là, les barbares, pendant que leur victime respire encore, à l'aide d'un couteau, lui coupent la tête. Ils placent comme une trophée cette tête au bout d'une pique et courent la présenter au président Boissy-d'Anglas, qui, pour honorer la mémoire de son infortuné collègue, se découvrit avec respect et salua cette tête sanglante que les factieux promenèrent ensuite dans les rues de Paris.

Des cris de fureur, des gestes menaçants, un tumulte effroyable ajoutent encore au spectacle de confusion et d'horreur que présentait alors la Convention nationale. De nouveaux détachements d'hommes armés entrent sans obstacle dans la salle au pas de charge. Que va-t-il se passer? De quel drame épouvantable la Convention va-t-elle être le théâtre? Quelques-uns de ceux qui les composent couchent en joue le président; d'autres, sous prétexte de le protéger, accourent près de lui, et se mêlent aux personnes dévouées qui s'efforcent de le défendre. Quelques représentants essaient de parler, mais leur voix est étouffée par des cris, des injures, et plusieurs même reçoivent des coups de sabre.

Cependant le tocsin sonnait au pavillon de l'Unité, plusieurs bataillons des sections de Paris et leur artillerie entouraient le Palais-National; mais soit

mauvaise volonté, soit ignorance des événements qui se passent dans l'intérieur de ce palais, soit qu'ils fussent retenus par des ordres perfides, ils restaient au dehors et ne s'occupaient point de l'état affreux de la Convention. L'Assemblée, dominée par les factieux, restait toujours calme, et son président, couvert en signe de détresse, avait renoncé à faire entendre sa voix. Quelques députés, parmi ceux qui siégent à la montagne, les uns complices, les autres cédant à l'entraînement de l'esprit de parti, donnent leur adhésion aux motions folles et iniques des insurgés; ce sont eux qui, par leurs amendements, cherchent à assurer l'exécution de ces prétendus décrets; attirés dans un piége grossier, ils se font ainsi les auxiliaires des agents de l'étranger. Les uns proposent la liberté de toutes les personnes arrêtées depuis le 9 thermidor; les autres l'arrestation des coquins et des lâches, des députés qui ne sont pas à leur poste, celle des journalistes, et demandent une municipalité, la suppression des comités, la fermeture des barrières, etc. Vernier avait succédé à Boissy-d'Anglas dans le fauteuil du président. Il mettait successivement aux voix toutes les propositions faites par les rebelles; mais quand ceux-ci, encouragés par sa condescendance, vinrent le sommer de signer ces prétendus décrets, il refusa; on le menaça de mort, il dit : *Tout ce que l'on fait ici est de nul effet, parce que la Convention n'est pas libre. Je ne validerai point ces nullités par ma signature.* On lui répliqua : *Il faut signer ou mourir.* Vernier détache sa cravate et présente le cou au fer de ces brigands, qui finissent par fléchir devant le courage de ce vieillard. Duquesnoy demande le renouvellement du comité de sûreté générale et la nomination de quatre députés pour saisir les papiers et supprimer les membres de ce comité. La proposition est adoptée. Après la nomination des quatre députés paraissent à la tribune les représentants Legendre et Delecloy; ils demandent la parole au nom du comité de sûreté générale. Des cris d'improbation s'élèvent, et Legendre a bien de la peine à faire entendre ces mots : « Le comité nous charge de vous dire de tenir ferme à votre poste, et d'inviter les citoyens qui remplissent l'intérieur de la salle à déguerpir pour que l'Assemblée puisse délibérer. » Cette annonce fut accueillie par des huées. Peu de temps après, vers l'heure de minuit, se présente à la Convention le bataillon de la section Lepelletier, commandé par les députés Legendre, Auguis, Kervelegan, Chénier et Bergoeing, et par le général Raffet. Ce bataillon repousse et fait rentrer dans la salle les quatre membres chargés de supprimer le comité de sûreté générale. On somme la foule de se retirer; elle s'y refuse; le président ordonne cette retraite au nom de la loi; cette multitude pousse des cris de rage et essaie de résister; la force armée marche la baïonnette en avant; un nouveau combat s'engage; les envahisseurs prennent la fuite, mais une partie revient à la charge et obtient un succès momentané; plusieurs membres de la montagne montent à la tribune, se lèvent sur leurs bancs et crient *Victoire!* Le brave député Kervelegan commande une seconde charge, reçoit une forte blessure à l'épaule, il ne s'en aperçoit pas; plusieurs de ses collègues combattent à ses côtés; une force armée plus nombreuse vient en aide à la première; elle entre dans la salle des séances, de plusieurs côtés, aux cris de *vive la Convention! vive la République! à bas les Jacobins!* Cette manœuvre frappe de terreur les insurgés qui fuient et se précipitent hors de la salle par toutes les

issues. Les députés, complices de la sédition, sont alors arrêtés; et dans un instant l'Assemblée, après huit heures de la plus affreuse oppression, recouvre le calme, la liberté, et reprend ses délibérations.

La Convention décrète d'abord que les citoyens armés et ceux qui l'ont délivrée de ses oppresseurs, ont bien mérité de la patrie. Elle fait brûler les minutes des prétendus décrets rendus sous la puissance des poignards. Elle décrète d'arrestation Bourbotte, Duroy et Duquesnoy. On intercède en vain pour Albitte aîné et Prieur de la Marne. Ils sont tous décrétés d'arrestation : la même mesure est prise contre Romme et Soubrany, ensuite contre Goujon. Puis on demande et l'on décrète l'arrestation de Peyssard, de Le Carpentier, de Pinet, de Fayau, de Rulh. Dans ces demandes précipitées d'arrestation les passions agissaient plus que la justice.

La Convention décrète ensuite que ses membres siégeront en costume et armés; que le 5 du mois les sections seront assemblées pour procéder au désarmement « des assassins, des buveurs de sang, etc. » Elle décrète aussi que, jusqu'à ce que le calme soit entièrement rétabli dans Paris, aucune femme ne sera admise dans les tribunes. Enfin, après avoir reçu les félicitations de plusieurs sections de Paris, et rassurée par ses comités sur l'état de cette ville, à trois heures trois quarts du matin, le 2 prairial, elle suspendit sa séance et s'ajourna à huit heures.

A la reprise de la séance, elle rendit un décret sur les subsistances et reçut une députation des administrateurs du département de Paris, qui la félicita de sa victoire sur ses ennemis. Bientôt on apprend que les révoltés sont assemblés à la Maison commune, que leur réunion s'est donné le titre de *Convention nationale du peuple souverain,* qu'ils ont le projet de réunir des troupes pour tomber sur la Convention. Le comité de sûreté générale fait dire qu'il est instruit de ce rassemblement et qu'il a pris des mesures pour en prévenir les suites. Tallien veut qu'on fusille tous ceux qui se réuniront séditieusement; il annonce que celui qui promenait la tête de Féraud autour des Tuileries est arrêté. Les comités s'occupaient des moyens de résistance. Le général Dubois fut chargé de commander en chef toute la cavalerie qui se trouvait à Paris. Les factieux avaient quitté la commune et s'étaient réunis au faubourg Saint-Antoine; plusieurs sections armées, munies de leurs canons, entouraient le palais des Tuileries, mais on vint dire à la Convention que ces sections étaient disposées à périr pour la défendre. Pourtant on remarquait encore sur les chapeaux de la plupart de ces canonniers les mots : *Du pain et la constitution de* 1793; plusieurs représentants se rendant à leur poste avaient été insultés, et tandis que des sections disposées d'abord à s'entre-battre se réunissaient et se donnaient réciproquement des témoignages de fraternité, plusieurs autres braquaient leurs canons contre les Tuileries, et notamment contre la salle des séances; les sections du faubourg Saint-Antoine marchaient contre la Convention; le bataillon d'une de ces sections, celle des Quinze-Vingts, venait se placer en face du Pont-Tournant, poste défendu par un corps de cavalerie et par le bataillon des Champs-Élysées, en même temps que les autres bataillons du même faubourg se plaçaient sur le Carrousel. Puis une députation de citoyens vint à la barre, au nom des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, reproduire les demandes de la veille :

Du pain, la constitution de 1793, la punition des scélérats, l'élargissement des patriotes en arrestation depuis le 9 thermidor.

Le moment était critique non-seulement pour les membres de la Convention, mais pour le salut de l'État. La guerre civile était sur le point de s'allumer. Elle allait prendre naissance autour du palais où siégeait l'Assemblée et bientôt s'étendre sur toute la République. Un bataillon du faubourg Saint-Antoine avait au Pont-Tournant braqué ses canons contre un autre bataillon de la section des Champs-Élysées. A sept heures et un quart du soir les canonniers du bataillon du même faubourg, réunis sur la place du Carrousel et dont les pièces étaient tournées contre le palais des Tuileries, font un mouvement pour charger. D'autres canonniers placés pour la défense de ce palais et dont les canons étaient dirigés contre les rebelles, déplacent subitement leurs pièces et vont se réunir du côté des ennemis de la Convention. Cette disposition inattendue jeta l'alarme dans la cour des Tuileries; les bataillons fidèles qui s'y trouvaient crièrent : *Aux armes!* et se rangèrent en bataille. Le bruit en parvint bientôt à la Convention. Legendre dit alors : « Je demande que « nos collègues restent à leur poste et qu'aucun de nous ne sorte pour aller « voir ce qui se passe au dehors; tous les bons citoyens sont décidés à « soutenir la Convention; ils savent que si elle était dissoute, la République « le serait avec elle. » Il ajouta : « La nature nous a tous condamnés à la « mort, un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe; soyons calmes : la « plus belle motion que nous ayons à faire, c'est de garder le silence. » Ce fut immédiatement après ces incidents que le président de la Convention consentit à donner par prudence l'accolade au pétitionnaire factieux.

Les sections étaient fort irritées et prêtes à s'entre-détruire. On employa, pour amener une réconciliation nécessaire, les moyens de persuasion; les agents de l'étranger avaient répandu de faux bruits qui accroissaient cette irritation. Enfin, elles se rendirent à la raison. Vers onze heures du soir un membre des comités vint donner à la Convention l'assurance du rétablissement de la fraternité entre les bataillons des sections jadis ennemies et lui déclarer qu'elle pouvait suspendre sa séance. Le reste de la soirée fut employé à faire sortir du jardin et des alentours des Tuileries tous les factieux. Cette évacuation s'opéra sans coup férir.

La journée du 3 prairial fut assez calme. La Convention nationale entendit la lecture d'un nouveau traité conclu à Bâle, le 28 floréal an III (17 mai 1795), entre la République française et le roi de Prusse, relative à la ligne de démarcation entre les deux états. Le traité de paix et d'alliance avec la Hollande avait été signé le 27 floréal. Un seul événement dans cette journée, événement qui en présageait d'autres, troubla la tranquillité de Paris. Lorsqu'on conduisait au supplice l'assassin du représentant Féraud, des furieux armés se présentèrent en grand nombre et parvinrent à l'enlever de dessus l'échafaud. Plusieurs rues de Paris retentirent des cris : *Aux armes!* Cet assassin fut porté en triomphe au faubourg Saint-Antoine, devenu la forteresse et le foyer de la sédition.

Le 4 prairial, la Convention nationale, ayant ouvert sa séance à dix heures du matin, apprit que ses comités avaient enfin composé une force armée respectable; qu'à cinq heures du matin, divisée en deux colonnes, sans bruit,

sans tambours, cette force s'était mise en marche vers le faubourg Saint-Antoine; plusieurs régiments de troupes de ligne concouraient à cette expédition que le général Menou commandait en chef.

La Convention nationale prit contre les rebelles des mesures législatives; elle rendit un décret portant que les habitants du faubourg Saint-Antoine seraient sommés de remettre sur l'heure, sous la main de la justice, « les assassins du représentant Féraud, et notamment celui qu'ils ont soustrait à l'exécution du jugement rendu contre lui; seraient pareillement sommés de remettre au général commandant les canons des trois sections composant le faubourg; et, en cas de refus, déclaré en état de rébellion. » Ce décret porte aussi qu'il est ordonné à toutes les sections de Paris de marcher sous les ordres du général pour réduire les rebelles par la force, et que toute distribution de subsistances cessera d'avoir lieu dans les trois sections du faubourg.

Des deux colonnes parties le matin pour soumettre le faubourg Saint-Antoine, l'une traversa ce faubourg jusqu'à la barrière du Trône; la seconde, qui suivit les quais, était destinée à soutenir la première. L'apparition inattendue de cette première colonne effraya les rebelles; les canonniers d'une des sections du faubourg, de celle de Montreuil, chargent leurs pièces et les braquent contre la colonne. Les citoyens qui la composaient fondent sur les pièces, s'en emparent et dispersent les rebelles. Ceux-ci crient *aux armes!* se réunissent en groupes et se barricadent dans les rues avec des charrettes. La colonne, se trouvant alors dans une position qui n'était pas tenable, fut obligée de rétrograder, de renverser des barricades et de se replier jusqu'aux boulevards. Là, une force imposante, composée de citoyens armés et de troupes de ligne, était commandée par le général Menou. Les rebelles, postés à l'entrée de la rue Saint-Antoine, sur le boulevard, placèrent près le jardin de Beaumarchais quatre pièces de canon, occupèrent quelques rues aboutissantes, mais tentèrent en vain d'enlever les canons de l'Arsenal. Les habitants du faubourg étrangers à la rébellion, reprirent courage; les autorités constituées des sections offrirent de désigner les factieux et de les livrer. On négocia longtemps; à sept heures du soir les révoltés de la section des Quinze-Vingts envoyèrent une députation à la Convention. L'orateur venait, sous de faux prétextes, offrir la paix. Cette députation ne fut pas admise à la barre. Il fallut enfin céder à la force; les canons furent livrés; cette artillerie et un grand nombre de prisonniers servirent à la marche triomphale de l'armée de l'ordre, qui défila, au bruit des tambours, au son des trompettes, près de la salle des séances en criant : *Vive la Convention nationale! vive la République!* Les principaux factieux furent emprisonnés et livrés à une commission militaire. Furent aussi renvoyés à la même commission militaire et décrétés d'accusation les représentants du peuple, Rulh, Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy, Soubrany, Bourbotte, Peyssard, Forestier, Albitte et Prieur de la Marne. Ils avaient été transférés au château du Taureau dans le Finistère, et ramenés à Paris pour y être jugés militairement. Rulh prévint sa condamnation en se donnant la mort. Albitte et Prieur de la Marne parvinrent à s'évader. La commission, le 29 prairial (17 juin 1795), prononça son jugement. Charles Peyssard fut condamné à la peine de la déportation. Pierre-Jacques Forestier fut reconduit dans la maison d'arrêt, pour y demeurer sous la surveillance

du comité de sûreté générale. Gilbert Romme, Amable Soubrany, Ernest-Dominique Duquesnoy, Alexandre Goujon, Jean-Michel Duroy, Pierre Bourbotte entendirent avec fermeté prononcer leur arrêt de mort. Ils protestèrent tous de leur patriotisme et de leur attachement à la République : *Je désire,* dit Duquesnoy, *que mon sang soit le dernier sang innocent qui sera versé; puisse-t-il consolider la liberté! Vive la République!* » Les condamnés déposèrent sur le bureau divers objets, entre autres leurs portefeuilles et leurs cartes de députés, pour être envoyés à leurs amis et leurs familles. Ces malheureux en descendant l'escalier qui du tribunal conduisait à leur prison, armés de deux couteaux et d'une vieille paire de ciseaux qu'ils se passèrent de main en main, s'en frappèrent tour à tour avec force. L'officier de santé, appelé pour les visiter, déclara que Romme, Goujon et Duquesnoy étaient morts. Des trois autres survivants aux blessures qu'ils s'étaient faites, Soubrany était le plus horriblement blessé ; on fut obligé de le porter à l'échafaud. Duroy injuria plusieurs personnes. Bourbotte fit la meilleure contenance ; il ne cessa de parler aux témoins de cet affligeant spectacle. L'exécuteur avait oublié de relever le fer sanglant qui venait de décoller ses collègues ; de sorte que, lorsqu'on vint à baisser la planche sur laquelle Bourbotte était attaché, sa tête heurta contre ce fer ; ce qui prolongea sa vie et son supplice. Ainsi se terminèrent les événements de prairial qui donnèrent tant de confiance aux ennemis de la République.

La paix faite avec la Vendée et les chouans paraissait affermie : mais les intérêts de quelques cabinets européens, l'orgueil, la vengeance, les prétentions de quelques personnages naguère puissants, vinrent détruire d'aussi flatteuses espérances. Une rupture éclata vers les premiers jours de prairial. Les chefs royalistes, qui ne considéraient la pacification que comme *une trêve,* excitaient les chouans et les Vendéens à une levée de boucliers et faisaient arriver dans leurs départements des troupes d'émigrés dont l'orgueil et les prétentions déplurent aux paysans insurgés. Des provisions de guerre et les faux assignats que M. le comte Joseph de Puisaye faisait fabriquer en Angleterre, y affluaient aussi. Les émissaires royalistes se répandirent en même temps dans d'autres contrées, et agitèrent horriblement les habitants du midi de la France, où d'affreuses représailles éclatèrent. A Lyon, le temps avait déjà assoupi le ressentiment contre les hommes de la terreur ; mais les ennemis de la République vinrent réveiller les haines. Une sanglante réaction se produisit et fit bientôt d'affreux progrès. Des assassinats, des noyades étaient exécutés journellement par des jeunes gens organisés en *compagnie* dite de *Jésus.* On fit circuler dans cette ville une liste imprimée qui contenait les noms des habitants dénoncés sous le régime de la terreur et en face de chacun de ces noms celui des personnes soupçonnées d'avoir fait la dénonciation. Cette publication fit naître d'innombrables vengeances. Le meurtre régna dans Lyon pendant le cours d'une année presque entière. Aussitôt que le cri de *au Matevon* se faisait entendre dans une rue, on sortait des maisons, on se jetait, sans examen, sur le passant désigné par ce cri, et le malheureux était égorgé et lancé dans le Rhône. Ces assassinats, autorisés par l'impunité, réveillèrent la Convention qui commença à s'apercevoir que le royalisme prenait le masque des passions thermidoriennes, et que, sous ce masque, il faisait persécuter et

égorger tous les républicains. Chénier proposa de suspendre les pouvoirs de tous les corps administratifs de Lyon, de mander à la barre de la Convention les principaux magistrats pour y rendre compte de leur conduite, d'ordonner que la police de Lyon serait provisoirement faite par l'état-major de la place; de casser l'état-major de la garde nationale de cette ville, de faire restituer dans vingt-quatre heures les dix mille fusils destinés à l'armée d'Italie; de livrer aux tribunaux les auteurs des massacres commis à Lyon, les émigrés et les membres de la *compagnie de Jésus*. Ces propositions furent décrétées; leur exécution produisit dans Lyon un calme qui malheureusement fut peu durable; la *compagnie de Jésus* recommença bientôt ses atroces expéditions et les continua encore longtemps. Ces assassins parcouraient les villes et les campagnes des autres départements méridionaux; partout où ils savaient la demeure des républicains, ils s'y transportaient en armes et égorgeaient en plein jour des individus et des familles entières. Ils restaient toujours impunis, car ni les juges de paix, ni les témoins, n'osaient désigner ces criminels autrement que sous le titre d'*inconnus*. Les lois étaient muettes, l'action de la justice paralysée, et les représentants en mission dans ces départements, les uns aveuglés par les passions thermidoriennes, les autres complices des contre-révolutionnaires, paraissaient tolérer des meurtres qu'ils eussent facilement réprimés.

Les assassins à Lyon se nommaient *compagnie de Jésus,* et dans les départements méridionaux *compagnie du Soleil*. Huit jours avant le 1^er^ prairial, la compagnie du Soleil se porta sur la ville d'Aix, força les portes de la maison commune, enleva les deux canons qui s'y trouvaient, les braqua contre les portes de la maison de justice, les enfonça, et, malgré les efforts de la troupe de ligne, trente prisonniers, parmi lesquels étaient des femmes, furent massacrés. La même compagnie vint y égorger, plus tard, quarante-deux autres prisonniers. Le 6 prairial, à Tarascon, vingt-quatre pères de famille furent assassinés dans les prisons, et leurs corps, traînés sur la plate-forme du château, furent précipités dans le Rhône qui baigne ses murs. Un mois après, la même bande revint dans la même prison et y poignarda vingt-deux hommes et deux femmes. Des scènes plus sanglantes encore eurent lieu dans une des prisons de Marseille, dans le fort Saint-Jean, où étaient détenus plus de deux cents terroristes ou prétendus tels. Dès le 1^er^ prairial, on avait interdit à ces prisonniers toute nourriture du dehors; ils étaient réduits au pain et à l'eau; les malades ne furent pas même exceptés de cette rigueur. De temps en temps on venait leur annoncer qu'à Lyon, à Tarascon, à Aix, les hommes de leur espèce avaient été massacrés et qu'ils devaient s'attendre à un sort pareil. La *compagnie du Soleil*, commandée par un nommé Robin, fils d'un aubergiste de Marseille, faisait ces menaces aux détenus et y paraissait autorisée par les représentants; elle s'empara de l'inspection et de la surveillance du fort, pendant que la garde nationale marseillaise faisait le service.

Le 17 prairial, entre quatre et cinq heures après midi, Robin et ses hommes pénètrent dans le fort; ils prennent chez le concierge les clés des cachots, attaquent celui du numéro 1^er^, dont les prisonniers s'étaient si bien barricadés, que les assassins, ne pouvant en enfoncer la porte, passèrent à un autre cachot. Un d'eux, tenant à la main une liste, appelait les malheureux détenus qui,

en sortant, étaient l'un après l'autre massacrés. Quelques prisonniers se défendirent courageusement. Ceux du cachot n° 9 s'étant fortement barricadés, les meurtriers leur tirèrent des coups de pistolet par le guichet, mais voyant que la *besogne* n'avançait pas assez vite, ils amenèrent un canon et tirèrent à mitraille sur les détenus. Ils mirent le feu à plusieurs cachots en faisant entrer une grande quantité de paille par les soupiraux. Quatre-vingts victimes succombèrent dans cette soirée, parmi lesquelles il y en avait d'incarcérées pour des motifs étrangers à la politique. A dix heures du soir seulement, les représentants Cadroy, Isnard et les autorités constituées entrèrent dans le fort et firent cesser cette effusion de sang dont les détails sont horribles. Par suite de la connivence des autorités qui devaient réprimer ces forfaits, les assassins arrêtés furent relâchés au bout de quelques jours.

L'effet de ces troubles, de ces vengeances, de ces atrocités, était de fatiguer, de démoraliser l'esprit des habitants du midi, fort irritables de leur naturel, et de leur faire désirer le calme de la servitude. Les meneurs mettaient les partis aux prises, leur faisaient commettre des actions horribles, afin d'être autorisés à dire : « Voilà les désordres, voilà les attentats qu'a causés votre révolution, voilà le sang qu'elle a fait verser! »

Mais revenons à la Convention. Dans la séance du 21 prairial, Sevestre, membre du comité de sûreté générale, dit à la tribune que, depuis quelque temps, le fils de Louis XVI était incommodé par une enflure au genou droit et par une autre au poignet gauche; les douleurs s'étaient accrues, le malade avait perdu l'appétit, la fièvre l'avait pris. Il fut alors confié aux soins du célèbre Desault; rien ne devait manquer au malade; cependant le mal résistait aux remèdes. Le médecin, dans la journée du 16 prairial, mourut lui-même; le comité le remplaça par Pelletan, connu par ses talents, et lui adjoignit Dumangin, premier médecin de l'hospice de Santé. Leur bulletin du matin 20 prairial était inquiétant; à deux heures et un quart après midi le jeune prince expira. Le lendemain les médecins Dumangin, Pelletan, Lassus et Jean Roi, après avoir procédé à l'ouverture du corps, en dressèrent un procès-verbal, par lequel il fut constaté que la mort de l'enfant était la conséquence d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps. Le 24 prairial, le corps du jeune prince qui, hors de France, était qualifié de roi et auquel on donnait le nom de Louis XVII, fut, par le commissaire de police de la section du Temple, mis dans un cercueil, transporté et inhumé dans le cimetière de Sainte-Marguerite, rue du faubourg Saint-Antoine. Le convoi fut escorté, de loin en loin, par des détachements d'infanterie. Aussitôt que la nouvelle de cette mort fut parvenue à l'étranger, l'oncle du jeune prince, Louis-Stanislas-Xavier de France, frère de Louis XVI, prit le titre de roi de France sous le nom de Louis XVIII.

Vers cette époque, on apprit à Paris que Luxembourg, une des plus fortes places de l'Europe, s'était rendue à l'armée française; le général Bender, dès le 13 prairial, demanda à capituler; le 18, la capitulation fut signée, et le 24, à cinq heures du matin, la place fut entièrement évacuée. La garnison, qui se composait d'environ douze mille Autrichiens, fut faite prisonnière. Les Autrichiens laissèrent vingt-cinq drapeaux, huit cent dix-neuf bouches à feu, et une grande quantité d'armes et de poudre en notre pouvoir.

La Convention s'efforçait toujours de rétablir l'ordre dans les finances, dans la législation; elle discutait le code hypothécaire; elle s'occupait aussi d'institutions scientifiques, dans le but de faire avancer les connaissances humaines et d'accroître par cette impulsion la gloire de la nation française. Le 7 messidor, elle entendit avec intérêt le député Grégoire qui, au nom des comités de marine, des finances et d'instruction publique, fit un rapport très-savant sur l'établissement d'un *bureau des longitudes*. Ce rapport, en seize articles, fut adopté. Dans la séance du 12 messidor, la Convention rendit le décret suivant : « La Convention, après avoir entendu le rapport de ses co-« mités réunis de salut public et de sûreté générale, déclare qu'au même in-« stant où les cinq représentants du peuple, le ministre, les ambassadeurs « français et les personnes de leur suite, livrés à l'Autriche ou arrêtés et dé-« tenus par ses ordres, seront rendus à la liberté et parvenus aux limites du « territoire de la République, la fille du dernier roi des Français sera remise « à la personne que le gouvernement autrichien déléguera pour la recevoir, « et que les autres membres de la famille des Bourbons, actuellement détenus « en France, pourront aussi sortir du territoire de la République. » Des négociations étaient entamées pour la délivrance et l'échange des prisonniers de part et d'autre; mais cet échange ne s'effectua que plus tard.

Pendant que l'on appelait au sein de la Convention tous les représentants en mission dans les départements, afin qu'ils pussent coopérer à l'acte constitutionnel, dont le projet commençait à être soumis à la discussion; pendant que Joseph Lebon, d'odieuse mémoire, faisait entendre sa défense contre le décret d'accusation qui l'avait frappé, nos armées continuaient leurs conquêtes. Le 7 prairial, le général Augereau, dans les Pyrénées-Orientales, mit en déroute, sur les hauteurs de Pontos, dix mille hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie espagnole. Schérer, le 26 prairial, gagna la bataille de la Fluvia dans les Pyrénées-Orientales, défit vingt-huit mille Espagnols, en tua ou en blessa douze cents, prit beaucoup de prisonniers et trois cents chariots de blé. Le 8 messidor, les armées des Alpes et d'Italie réunies, commandées par le général Serrurier, mirent en fuite un corps nombreux de Piémontais, venus pour s'emparer d'Orméa. Le 10 du même mois, le général Moncey, dans les Pyrénées-Occidentales, s'empara du camp retranché de la Déva, de deux cents prisonniers, d'un drapeau et de deux pièces de canon. Dans les journées des 13, 14 et 15 messidor, le même général enleva toutes les positions ennemies jusqu'à Lecambery et se retira à Yrursum, où le 18 l'infanterie française chargea et défit la cavalerie espagnole. Cinq cents ennemis restèrent sur le champ de bataille et deux cents furent pris. Le 24, la même armée, commandée par le général Dessein, prit le camp retranché de Deybur et onze pièces de canon, et le lendemain elle s'empara de Durango, de plusieurs magasins et de plusieurs pièces de canon. Dans les journées des 26, 27 et 29 du même mois, le général en chef Moncey, le général de division Dessein et le général de brigade Willot, harcelèrent les Espagnols avec tant de succès qu'ils les forcèrent à abandonner la Biscaye et à se retirer derrière l'Èbre. Ces diverses victoires de l'armée des Pyrénées-Occidentales déterminèrent le roi d'Espagne à demander la paix aux Français.

Les exploits de nos armées de mer se composaient de succès et surtout de

revers. Le 23 prairial, une escadre sortit de Brest pour débloquer la division du contre-amiral Vence et dégager Belle-Isle, cernée par les Anglais. Cette escadre remplit cette double destination; en retournant à Brest, elle rencontra une division anglaise et lui donna la chasse, et, sans l'impéritie ou l'insubordination de quelques capitaines, elle se serait emparée de trois vaisseaux ennemis. Après cette expédition, et près d'entrer dans la baie d'Audierne, notre escadre fut assaillie par une violente tempête, qui dura trente-six heures, et l'éloigna de vingt à trente lieues de nos côtes. Le 5 messidor, elle fut rencontrée par une escadre anglaise qui lui barra le passage et la contraignit à un combat très-inégal. Elle perdit deux vaisseaux, le *Formidable* et le *Tigre*.

Les Anglais, le 27 messidor, firent des attaques partielles sur divers points de la côte du Morbihan, notamment sur la Hogue; ils débarquèrent quelques hommes sur un banc de sable, nommé *les îles Marcou*, et y arborèrent un pavillon blanc. Ils descendirent aussi une centaine d'émigrés sur les côtes de Jard et de la Tranche, près les Sables-d'Olonne. Mais ces tentatives n'étaient que des moyens secondaires, propres à faire diversion; tout annonçait une expédition formidable contre la France. Le ministère anglais, pressé par le comte de Puisaye et séduit par les assurances de succès que lui donnait ce général, consentit à fournir des forces considérables; en voici l'énumération : « Tout fut embarqué à Southampton ou à Portsmouth, dit un émigré. On mit à bord quatre-vingt mille fusils, de l'artillerie de toute espèce, et en assez grande quantité pour toutes les armées royalistes; des vêtements pour soixante mille hommes; des magasins de toute espèce, des munitions de guerre et de bouche en abondance; beaucoup d'argent; le régiment d'Hervilly, de douze cents hommes; celui de Dudresnay, de sept cents hommes; celui d'Hector ou de la Marine, de sept cents hommes; un corps d'artillerie, commandé par M. de Rotalier, de six cents hommes; une brigade de dix-huit ingénieurs; quatre-vingts gentilshommes officiers; l'évêque de Dol et cinquante prêtres; des commissaires des guerres, intendants, trésoriers; le personnel des administrations; des médecins, chirurgiens, et tout ce qui peut avoir rapport à des établissements d'hôpitaux, etc. » Ce convoi était escorté par deux vaisseaux de soixante-quatorze, quatre frégates, quatre chaloupes canonnières, deux corvettes et deux côtres. L'escadre française ayant été forcée de rentrer à Brest, le convoi envoyé par l'Angleterre débarqua le 9 messidor (27 juin) sur la plage de Carnac; aux émigrés vinrent se joindre quatre mille chouans. Mais le bon accord ne régna pas entre les chefs. Le général de Puisaye et le comte d'Hervilly eurent une querelle très-vive à propos de la distribution des armes. Cependant le comte de Puisaye répandit avec profusion une longue proclamation aux Français, où il vantait les avantages de la monarchie sur le gouvernement républicain. Cette petite armée forma deux divisions : l'une se porta sur la montagne de Locmaria, devant Auray; l'autre sur la petite ville de Landeran.

Le poste de Carnac, menacé par les républicains, fut abandonné par les royalistes qui, le 16 messidor, attaquèrent la presqu'île de Quiberon, devant laquelle ils perdirent dix jours pour prendre deux forts qui défendaient Quiberon. Les républicains profitèrent de ce délai pour faire arriver des forces imposantes, et bientôt l'espèce de terreur causée par le débarquement des

émigrés se dissipa ; les autorités se rétablirent dans leurs postes, et des forces militaires, qui d'abord avaient eu ordre de se replier, reprirent l'offensive.

Le 28 messidor (16 juillet), de grand matin, les émigrés attaquèrent avec trois mille hommes les retranchements du village de Sainte-Barbe ; l'armée française, forte de seize à dix-huit mille combattants, avait ses avant-postes sur les hauteurs de ce village. Le combat s'engagea ; les colonnes royalistes furent foudroyées et obligées de fuir après une grande perte : « Alors, dit un émigré, commença une déroute épouvantable ; des dix-huit canons on en perdit cinq, parce que les chevaux, blessés ou harassés par les sables, ne pouvaient plus s'en tirer. Sur soixante-douze officiers, le régiment de la Marine en laissa cinquante-trois, tués ou blessés sur le champ de bataille. Celui de Dudresnay essuya une perte égale. Comme la retraite commençait, le comte d'Hervilly fut blessé d'un coup de canon. » Cette défaite découragea les royalistes ; les principaux chefs de leur armée, dans un conseil de guerre tenu le lendemain, regardèrent l'expédition comme absolument manquée ; ils éprouvèrent en outre une forte désertion, surtout de la part des soldats français prisonniers en Angleterre incorporés parmi les émigrés. A la première occasion favorable, ces Français quittaient leurs rangs et passaient dans l'armée de la République.

Dans la nuit du 1^er^ au 2 thermidor (19 au 20 juillet) à onze heures du soir, trois colonnes furent dirigées sur le fort Penthièvre qui, du côté de terre, ferme entièrement l'entrée de la presqu'île de Quiberon. Après une heure de combat ce fort fut repris. Les généraux Humbert, Valteau, Botte et l'adjudant général Ménage dirigèrent les attaques. Ménage, avec trois cents hommes, bravant le feu du fort, celui des chaloupes canonnières et les flots d'une mer montante et fort orageuse, gravit les rochers de la pointe de l'ouest et facilita l'attaque de front que faisait le général Valteau. Après la prise du fort, la conquête de la presqu'île devint facile. Les ennemis venaient de recevoir un renfort de cinq régiments qui composaient la division commandée par le jeune comte Charles de Sombreuil. Mais les Français poursuivant leurs avantages, s'emparèrent du parc d'artillerie et privèrent par là les émigrés de leur plus puissant moyen de défense ; les chefs de l'expédition se hâtèrent de fuir et de se rembarquer avec plusieurs régiments ; Sombreuil se retira sur des rochers tandis que ceux de son parti, pour éviter les baïonnettes, se jetèrent dans la mer : les embarcations manquaient aux fuyards ; plusieurs régiments anglais mirent bas les armes. Puisaye ne tarda pas à renoncer à son expédition et à s'embarquer. Le comte d'Hervilly, blessé mortellement, et plusieurs autres chefs suivirent cet exemple, sans en avertir le comte de Sombreuil, qui, ne pouvant faire résistance sur son rocher, fut forcé de se rendre, et fut, avec sa troupe, fait prisonnier et conduit à Auray. Les bords de la mer étaient couverts de fuyards qui, ayant de l'eau jusqu'au cou, attendaient quelques embarcations pour être portés sur les vaisseaux de l'escadre anglaise : le désordre était extrême. Les Français, en tirant une vingtaine de coups de canon à mitraille sur des embarcations qui ramenaient quelques chefs dans la presqu'île, en firent cesser le service. On dit alors, et l'on a répété depuis, que les Anglais avaient tiré sur les émigrés qui venaient chercher un asile sur leurs vaisseaux. Le fait n'est pas certain.

Les Anglais abandonnèrent à Quiberon des provisions immenses. Suivant le général Hoche, ces magasins étaient si considérables que, pendant un mois, quatre mille voitures devaient à peine suffire à les transporter, et que leur valeur était estimée à dix-huit cents millions. M. de Sombreuil fut conduit, avec plus de trois mille prisonniers, à Vannes. Il passa en jugement, ainsi que quelques chefs, devant une commission militaire qui les condamna à mort. Les uns furent fusillés, les autres décapités. Tel fut le résultat de cette expédition célèbre, préparée depuis longtemps et dont les apprêts formidables semblaient garantir le succès.

La Convention nationale continuait la discussion de l'acte constitutionnel, et cette discussion, calme et méthodique, faisait espérer un heureux résultat. La séance du 11 thermidor fut signalée par la nouvelle du traité de paix arrêté entre le roi d'Espagne et la République française. Treilhard, au nom du comité de salut public, donne lecture de ce traité, conclu à Bâle le 4 thermidor. Dans la séance du 14, l'ambassadeur de la république de Venise, Quirini, fut présenté à la Convention nationale.

Cependant, tous les jours, arrivaient à la barre des députations des sections de Paris; leurs discours, inspirés par l'esprit contre-révolutionnaire qui ensanglantait le midi de la France, tendaient à solliciter des fers et des supplices pour les hommes qui avaient suivi ou paru suivre le parti de Robespierre. La Convention sembla répondre à cet appel, et, dans la séance du 21 thermidor, elle rendit un décret d'arrestation contre trois de ses membres, Lequinio, Lanot et Lefiot; dans celle du 22, elle porta un pareil décret contre les représentants Dupin, Bô, Massieu, Piorry, Chaudron-Rousseau, Laplanche et Fouché de Nantes. Mais ces décrets, arrachés par l'intrigue, ne passèrent pas sans une forte opposition. Jamais pourtant la Convention n'avait mérité moins les reproches des amis du repos public. Elle discutait avec calme et sagesse le projet de constitution, qui fut décrété dans la séance du 29 thermidor et qui aurait terminé la révolution, sans les attentats toujours renouvelés des ennemis de la liberté. Dans la séance du 11 fructidor, des sections de Paris vinrent encore faire entendre des propositions perfides sous des formes qui leur donnaient la couleur de l'intérêt public. La section du Mail demanda que la Convention nationale éloignât les troupes qui se trouvaient aux environs de Paris. Celle des Champs-Élysées parut ensuite; elle avait pour orateur Lacretelle jeune. Ses plaintes contre la Convention avaient un autre prétexte. Elle s'élevait contre le décret qui ordonne le renouvellement par tiers. Le président (Chénier) fit à ces pétitionnaires des réponses remarquables par leur noblesse et leur fermeté.

Les troubles dans les départements coïncidaient avec ces pétitions séditieuses. Le 23 thermidor, dans la ville de Besançon, éclata un mouvement sous les couleurs du terrorisme. Il se manifesta aussi des séditions à Belley, département de l'Ain. Dans le Midi, les troubles, et surtout les assassinats, continuaient. Les contre-révolutionnaires ne cachaient plus leurs projets. Les acquéreurs de biens nationaux étaient menacés, obligés de fuir. Le curé de Grace les forçait à demander pardon à Dieu de leur acquisition et leur en ordonnait la restitution sous peine de damnation. Ces mouvements, présages d'une prochaine catastrophe, donnaient de l'inquiétude pour l'avenir; mais

ce sentiment était affaibli par les nouvelles que l'on recevait de notre diplomatie et de nos armées. Dans la séance du 15 fructidor, le comité de salut public présenta à la ratification de la Convention le traité de paix conclu entre la République française et le landgrave de Hesse-Cassel. On recevait fréquemment les nouvelles des avantages remportés par les armées réunies des Alpes et d'Italie : c'étaient les combats de Bernouil, du mont Genèvre, où le général de brigade Moulin mit quatre mille Piémontais en déroute ; le combat de Cerise, où le général Serrurier fit six cents prisonniers ; et celui de Borghetto, où les généraux Masséna et Saint-Hilaire défirent huit mille Autrichiens, en tuèrent cinq cents et firent quatre cents prisonniers. Mais l'exploit le plus notable de cette époque est le passage du Rhin par l'aile droite de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par les généraux Kléber, Lefebvre, Grenier, Championnet, passage qui s'effectua dans les journées des 19 et 20 fructidor. L'ennemi, après une perte considérable, fut chassé de tous ses retranchements. Les Français prirent Keyserwerth, Dusseldorf et plusieurs autres places.

Cependant Paris se remplissait d'étrangers, d'émigrés, de conspirateurs accourus de toutes parts pour participer au mouvement qui s'apprêtait. Ces étrangers séduisaient par des calomnies, répétées chaque jour, les hommes de bonne foi, et même deux ou trois députés se rangèrent sous leurs bannières. La constitution était adoptée, ainsi que ses lois organiques ; elles furent présentées à l'acceptation du peuple réuni en assemblées primaires. A Paris, les sections représentaient ces assemblées ; et, le 20 fructidor, cette opération dut avoir lieu. Ce jour vit éclore des troubles et des révoltes. Les séditieux, les agents de l'étranger s'étaient emparés des sections et les dominaient ; tous les genres de déception étaient réunis pour égarer ceux qu'on ne pouvait corrompre. Chaque matin neuf ou dix journaux se répandaient en injures contre la Convention. Ils étaient soutenus par des pamphlétaires dont les écrits étaient distribués gratuitement à Paris et dans les départements. Parmi eux on distinguait La Harpe, Richer-Serisy, J.-J. Dussault, Marchena, l'abbé Morellet, etc. La section Lepelletier donna aux autres sections de Paris l'initiative de la révolte, et prit, le 20 fructidor, un arrêté qui porte que tout citoyen a le droit d'émettre librement son opinion sur la constitution présentée à l'acceptation du peuple et sur le décret qui ordonne que cinq cents conventionnels seront réélus par les départements. Cet arrêté fut envoyé aux autres sections de Paris. Les écrivains favorables à ces sections turbulentes et leurs orateurs en crédit proclamèrent la souveraineté des assemblées primaires, et, prenant la partie pour le tout, en conclurent que les sections parisiennes, en leur qualité d'assemblées primaires, étaient souveraines, et que les autorités constituées restaient sans pouvoir et devaient s'humilier devant cette souveraineté nouvelle. Presque toutes les sections, ainsi endoctrinées par les conspirateurs, adoptèrent aveuglément ces faux principes, et les citoyens raisonnables étaient intimidés, maltraités, expulsés même par les factieux qui les dominaient.

La section Lepelletier, la plus factieuse de toutes, prit un autre arrêté ; elle proposa de réunir quarante-huit commissaires, pris dans les quarante-huit sections de Paris, et de charger cette réunion ou comité central de rédiger une déclaration des votes de tous les habitants de Paris. La Convention décréta

que ces commissaires seraient déclarés coupables d'attentats contre la souveraineté du peuple et la sûreté intérieure de la République, et poursuivis comme tels. Les conspirateurs intimidés semblèrent s'arrêter dans leur marche et attendre un moment plus propre à l'exécution de leurs projets. Dans l'intervalle de vingt jours, depuis le 20 fructidor jusqu'au 5 vendémiaire, tout demeura dans l'ordre. Pendant ce temps, chaque jour arrivait à la Convention, de la part des armées, des assemblées primaires des départements et même des sections de Paris, les procès-verbaux de l'acceptation de l'acte constitutionnel. Une très-grande majorité l'accepta sans restriction; quelques assemblées néanmoins rejetèrent les lois organiques des 5 et 13 fructidor. Le nombre de ceux qui repoussèrent la constitution fut infiniment petit. Les sections de Paris avaient presque en totalité adopté l'acte constitutionnel; mais elles s'accordaient à rejeter les lois organiques.

Les conspirateurs expédiaient des courriers dans les villes qu'ils voulaient soulever, entretenaient une correspondance très-active avec leurs agents, dont les uns excitaient les habitants à nommer des électeurs royalistes, et les autres les soulevaient contre l'autorité et les poussaient à des violences déplorables. Le département d'Eure-et-Loire, où l'on s'efforça d'établir une nouvelle Vendée, celui du Loiret et surtout la ville de Chartres, ressentirent les effets de ces manœuvres. On incarcéra, on égorgea les membres du bureau des assemblées primaires. Le 1^er^ jour complémentaire an III éclata une révolte des plus violentes dans cette ville, sous le prétexte du prix du pain.

La section Lepelletier, foyer de la révolte, continuait d'envoyer dans toutes les villes environnantes des agents de troubles. Ces émissaires annonçaient que dans huit jours les habitants de Paris devaient arrêter les membres de la Convention, former un gouvernement provisoire et appeler un roi. En effet, les conspirateurs qui jusque-là s'étaient bornés dans Paris à faire la guerre au gouvernement avec des écrits chargés de calomnies et d'injures, en vinrent bientôt aux voies de fait. Le 2 et le 3 vendémiaire an IV (24 septembre 1795), le jardin du Palais-Royal, centre de toutes les intrigues, ordinairement rempli de groupes dont les orateurs prêchaient ouvertement la contre-révolution, fut le théâtre de scènes violentes. Des rixes, des insultes, des cris séditieux, préludes sinistres d'une insurrection, réveillèrent la Convention; elle adopta des mesures rigoureuses et publia une proclamation énergique. Elle rendit ensuite un décret qui déclare les habitants de Paris garants et responsables envers le peuple français de la conservation de la représentation nationale, et déclara que, si un attentat était tenté contre elle, le nouveau corps législatif et le Directoire exécutif se réuniraient à Châlons. Elle avait nommé trois de ses membres pour diriger les troupes, Goupilleau de Fontenay, Delmas et La Porte. Dans sa séance du 3, elle adopta un arrêté qu'avaient pris ces trois députés pour réprimer l'attentat de la section du Temple, qui s'était permis de donner des ordres à la force armée, et elle décréta que lesdits représentants prendraient toutes les mesures propres à assurer la tranquillité publique, à faire respecter les personnes et les propriétés. Un camp composé d'environ quatre mille hommes de troupes de ligne, était établi sur le plateau qui domine Marly; dans la nuit du 3 au 4 vendémiaire, ce camp fut transféré dans la plaine des Sablons.

La séance du 4 vendémiaire s'ouvrit par le discours de Marec, qui, au nom du comité de salut public, fit un rapport sur l'état de Paris, sur les entraves qu'éprouvaient la circulation des grains et leur arrivage dans cette ville. Plusieurs décrets furent rendus pour arrêter les entreprises des sections. Merlin de Douai assure que les comités de gouvernement viennent d'être instruits que, dans plusieurs sections, les agitateurs frappent aux portes des citoyens, leur font prendre les armes, et qu'ils se permettent des arrestations illégales. En conséquence, il a été fait défense aux geôliers des prisons de recevoir aucun individu qui ne serait pas mis en arrestation par décret de la Convention nationale ou par arrêté de ses comités.

En effet, il existait à Paris un comité central de conspirateurs étrangers ou nationaux; il s'y formait une armée organisée, ayant ses généraux, son état-major, qui devait attaquer la Convention à force ouverte, tandis que les calomnies des écrivains à gages, sans cesse répétées, préparaient les voies. On ne pouvait plus douter que la Convention ne fût entourée d'ennemis qui, ayant projeté sa ruine ou sa dispersion, venaient de se mettre à l'œuvre. Cette assemblée néanmoins paraissait ferme et impassible. Elle s'occupait des importants travaux de la législation, de l'instruction publique, de la réunion de la Belgique et du pays de Liége à la France, réunion qui fut décrétée dans la séance du 9 vendémiaire. En lisant les procès-verbaux des séances de cette époque, on est étonné de la multitude de ses décrets et de ses travaux; on est étonné de n'y voir que très-peu de passages concernant la conspiration redoutable dont elle était menacée. Le 10 vendémiaire, au commencement de la séance, Baudin, au nom de la commission des onze, fit décréter que l'ouverture des séances du corps législatif, indiquée au 15 brumaire, était définitivement fixée au 5 du même mois. Quelques heures après ce décret rendu, la section Lepelletier leva l'étendard de la révolte, en prenant un arrêté dont voici les principaux passages : « Considérant que le terme de dix jours que la Conven-
« tion a prétendu marquer entre la clôture des assemblées primaires et la
« convocation des corps électoraux, *ne tend qu'à se ménager les moyens d'en*
« *reculer encore le terme,* d'ajourner la constitution acceptée par le peuple
« entier, de prolonger le gouvernement révolutionnaire, de diviser, séduire
« et terrifier les électeurs... » Après plusieurs autres considérants, aussi absurdes, cette section arrête : « 1° Demain, à dix heures du matin, sans nul
« délai, les électeurs de toutes les assemblées primaires de Paris se réuni-
« ront dans la salle du Théâtre-Français. Les assemblées dont les électeurs
« ne sont pas en nombre, y enverront ceux qui sont déjà nommés et hâte-
« ront la nomination des autres autant que possible. 2° Aussitôt que les élec-
« teurs seront assemblés, ils en donneront avis aux assemblées primaires
« des cantons ruraux du département. 3° Chaque assemblée primaire ouvrira
« demain sa séance, à sept heures du matin, et là les électeurs *feront ser-*
« *ment,* entre *les mains de leurs commettants, de les défendre jusqu'à la*
« *mort,* et les commettants jureront, à leur tour, de *défendre jusqu'à la mort*
« les électeurs, tant qu'ils rempliront *fidèlement leurs devoirs.* 4° Chaque
« assemblée primaire prendra les mesures nécessaires pour que ses électeurs
« sortent accompagnés, jusqu'au Théâtre-Français, par une force armée ca-
« pable d'assurer leur marche. 5° Dans le cas où la tyrannie oserait empêcher

« les électeurs de s'assembler au lieu indiqué, ils se retireront dans leurs as-
« semblées respectives et là ils aviseront aux moyens de s'entendre avec
« toutes les assemblées primaires de Paris, pour indiquer un autre local.
« 6° Les assemblées primaires de Paris jurent que, regardant cette mesure
« comme la seule qui puisse sauver la patrie, *en mettant promptement en*
« *activité la constitution républicaine,* elles ne désempareront pas leurs
« séances de demain que le corps électoral ne soit définitivement installé :
« BONHOMET, président ; SAINT-JULIEN, secrétaire. »

Cet arrêté, dont l'objet principal était de former un *comité central* de dupes dirigé par le *comité central des puissances étrangères,* fut colporté dans les sections de Paris. Trente-deux sections, notamment celles du Théâtre-Français, de la Butte-des-Moulins, de Brutus, de la Halle-au-Blé, du Mail, de Bondi, adoptèrent avec empressement, dans la matinée du 11 vendémiaire, l'arrêté de la section Lepelletier. Cet arrêté s'exécutait, et les électeurs de plusieurs sections de Paris s'étaient réunis dans la salle du Théâtre-Français, (aujourd'hui l'Odéon), au nombre de soixante ou quatre-vingts ; alors la Convention adopta un décret qui « enjoint aux citoyens composant les assemblées primaires de Paris qui ont terminé leurs élections, de se séparer à l'instant ; sont déclarés nuls et attentatoires à la souveraineté du peuple français, les actes, les délibérations des électeurs faits après ce terme et il est défendu aux autorités constituées d'y obéir. » Les administrateurs du département de la Seine étaient chargés de publier sur-le-champ ce décret. Lorsqu'ils se présentèrent sur le perron du Théâtre-Français, les gardes des électeurs sortirent en foule de l'intérieur de la salle, se joignirent aux individus qui déjà entouraient les publicateurs, les accablèrent de cris, de huées, de coups de sifflets et cherchèrent à éteindre leur flambeau ; ils interrompirent enfin la publication et forcèrent les magistrats à descendre du perron et les poursuivirent jusqu'au Pont-Neuf. Il fut ordonné au général Menou, qui commandait en chef l'armée de l'intérieur, de se rendre avec des troupes tirées du camp de la plaine des Sablons, vers ce foyer de rébellion ; mais quand il y arriva, les électeurs avaient disparu. Ce fut alors que les patriotes de 1789 se présentèrent, au nombre d'environ quinze cents, pour défendre la Convention en danger ; ils demandèrent des armes ; avant de leur en distribuer, on s'assura, par des attestations et par leur carte de sûreté, de leur attachement aux lois et au bon ordre. La Convention nomma ce corps le *bataillon sacré.* Les ennemis du gouvernement le qualifièrent de *bataillon des terroristes ;* ils publièrent partout que le règne de Robespierre allait renaître et que Paris serait bientôt au pillage. C'est avec ce levier qu'ils parvinrent à soulever une grande partie des bourgeois de Paris.

Plusieurs sections, instruites que la Convention s'était mise en permanence, déclarèrent aussi leurs assemblées permanentes ; d'autres arrêtèrent que les citoyens de leur arrondissement seraient sommés de se rendre en armes auprès d'elles, sous prétexte qu'on armait les terroristes pour égorger leurs femmes et leurs enfants. Des arrêtés dans ce sens étaient hautement proclamés dans Paris au son du tambour et placardés à chaque coin de rue. La rébellion était manifeste. La Convention ne devait plus temporiser ; les troupes de la plaine des Sablons furent rappelées de nouveau et campèrent dans le

jardin des Tuileries. La Convention déplaça plusieurs généraux qui, dans l'exécution des ordres qu'ils recevaient, avaient montré une mollesse blâmable dans une pareille crise. Mais avant de recourir à la force, elle voulut tenter encore les moyens de conciliation, et, dans sa séance de 12 au soir, elle ordonna la publication dans Paris d'une proclamation dont voici les premières phrases : « Après avoir épuisé tous les moyens paternels pour éclairer les « esprits et ramener les hommes égarés, la Convention nationale est enfin « résolue de faire cesser une lutte scandaleuse entre la volonté du peuple « français tout entier et l'opposition d'une poignée de conjurés royalistes. « Décidée à périr ou à faire triompher la loi, elle poursuivra les factieux par- « tout où ils se trouveront et brisera tous les appuis dont ils chercheront à « s'étayer. Elle compte au surplus, dans cette entreprise, sur le secours de « tous les républicains, soldats citoyens, citoyens soldats. »

Ce fut contre la section Lepelletier, centre de tous les mouvements de la conspiration, que les colonnes de troupes conventionnelles, entre neuf et dix heures du soir, dirigèrent leurs attaques. La colonne du centre déboucha par la rue Vivienne, celle de droite par la rue Notre-Dame-des-Victoires et celle de gauche par la rue des Filles-Saint-Thomas. Le chef-lieu de la section Lepelletier se trouva investi. Le bureau de cette section était abandonné et l'assemblée dissoute se convertit en force armée qui, son président en tête, défendait l'entrée du lieu de ses séances. Les forces conventionnelles et celles des sectionnaires se trouvaient en présence. On a évalué l'armée royaliste à sept à huit cents hommes; celle de la Convention devait être plus nombreuse. Une partie des sections en armes fit mine de défiler pour se retirer, mais la plus grande partie tint ferme et demeura. Le général Menou fit aussitôt retirer ses troupes, sans avoir opéré le désarmement si formellement prescrit par les comités. Tant d'humanité et de prudence furent considérées comme intempestives. Menou et d'autres généraux qui avaient manqué à la défense de la République furent immédiatement destitués.

La Convention nomma, pour général en chef de l'armée intérieure, Barras, un de ses membres, qui déjà, au 9 thermidor, avait rendu d'éclatants services à la Convention, et lui adjoignit les représentants Delmas, Goupilleau de Fontenay et Laporte. Barras, étranger à la stratégie, se fit donner comme commandant en second le général Bonaparte et lui délégua tous ses pouvoirs. C'est aux habiles dispositions de ce dernier qu'est dû le succès de la journée. A quatre heures et demie du matin, ces nominations furent adoptées, et la séance fut suspendue.

Pendant la nuit toutes les mesures furent prises pour opposer aux forces sectionnaires une vigoureuse résistance. Bonaparte, à minuit, sitôt investi du commandement, avait envoyé le chef d'escadron Murat chercher les quarante pièces de canon du camp des Sablons. Il était temps : un moment plus tard toute cette artillerie tombait au pouvoir d'une colonne d'insurgés qui arrivait pour s'en emparer. Les rebelles, de leur côté, faisaient battre la générale et réunissaient le plus grand nombre d'hommes qu'il leur était possible; ils nommèrent, pour leur général en chef, Auguste Danican, qui avait, au temps de la terreur, servi la République dans la Vendée. Les sections établirent en outre un gouvernement central, une commission des onze, et une

commission militaire. Elles appelèrent tous leurs adhérents aux armes à trois heures du matin, au milieu d'une pluie battante et de la nuit la plus obscure; le son lugubre des tambours détendus par l'humidité arrachait les citoyens à leurs femmes, à leurs enfants. On frappait à toutes les portes, on appelait les habitants par leurs noms, on les conjurait de s'armer et de se réunir au chef-lieu pour défendre leurs propriétés, *exposées au pillage.*

La Convention, sur le bord de l'abîme, s'indigna enfin de la faiblesse des comités. Les reproches qu'elle leur adressa, la nomination de nouveaux généraux, ranimèrent les travaux de la défense. Sous ces nouveaux chefs tout prend une nouvelle vie. En peu d'heures les désordres, les négligences sont réparés. La ligne de défense s'étendait depuis le Pont-Neuf, longeait les quais de la rive droite de la Seine jusqu'aux Champs-Elysées et se prolongeait sur les boulevards. Les rebelles étaient maîtres de toute la rue Saint-Honoré, de la place Vendôme, de Saint-Roch et du Palais-Royal. On renonça bientôt à comprendre le Pont-Neuf et le Louvre dans la ligne de défense. Le général Carlaux était sur ce pont, menacé par des forces très-supérieures aux siennes. Il sentit la nécessité d'abandonner ce poste difficile à défendre et se replia sur l'Assemblée. Conformément à la résolution des comités de la Convention, le général en chef donna partout l'ordre aux militaires de s'abstenir de toute agression, de supporter même avec patience tout ce qui ne serait qu'insulte et escarmouche, et de ne déployer la force que lorsque les rebelles en auraient pris l'initiative. Les comités, de leur côté, avaient résolu de faire encore une tentative et d'envoyer auprès des sections insurgées vingt-quatre représentants pour ramener les citoyens égarés. On discutait sur les moyens de mettre à exécution ce projet, lorsqu'un grand mouvement eut lieu sur la place du Carrousel. On crie *aux armes!* Tous les citoyens se disposent à la défense : bientôt, à quatre heures et demie du soir, des décharges de mousqueterie se font entendre. Toute délibération cesse dans la Convention. Plusieurs députés, et surtout les militaires, se portent en face de la rue de l'Échelle, où les rebelles avaient commencé l'attaque et où ils se trouvaient en force supérieure. En face de cette rue était un hôtel qui servait à la section de police du comité de sûreté générale; là se trouvait un corps de troupes républicaines et une pièce de canon. Ces militaires avaient patiemment enduré les injures et les provocations des rebelles; dès qu'ils virent un de leurs camarades tombé mort et plusieurs autres blessés, ils répondirent par un feu nourri. La rue est balayée en un instant. Dès lors les rebelles se retranchent dans quelques maisons et tiraillent pendant deux heures sur les républicains. La rue du Dauphin, qu'on nommait alors *rue de la Convention,* fut un des principaux théâtres du combat. Les sectionnaires, montés sur les marches du perron de l'église Saint-Roch, avaient un grand avantage sur les troupes qui essayaient d'entrer dans cette rue. Ils pouvaient, en s'écartant de l'alignement des maisons ou en se retirant dans Saint-Roch, échapper à la mousqueterie des républicains. Ceux-ci, ne pouvant endurer un combat aussi inégal, et perdant beaucoup de monde, s'écrièrent avec enthousiasme : *A l'ennemi; marchons sur Saint-Roch.* Ils engagent, dans cette rue étroite et périlleuse, une pièce de huit, en font une décharge de vingt pas en vingt pas, et l'avancent vers la rue Saint-Honoré, malgré la foudroyante mous-

queterie des sectionnaires, qui fait tomber plusieurs républicains. Il ne restait plus que trois canonniers pour servir la pièce, les autres étaient tués ou blessés. Cette pièce n'était plus qu'à six pas de la rue Saint-Honoré, lorsque les républicains s'écrièrent : *A l'arme blanche, à la baïonnette!* ils font une nouvelle décharge à mitraille, s'élancent témérairement dans la rue Saint-Honoré, et la traversent. Le brave Rouget de l'Isle, auteur de l'hymne des Marseillais, le représentant Cavaignac, le général Vachot, commençaient à monter les premières marches du perron de Saint-Roch, lorsque, de chaque côté de la rue Saint-Honoré, du côté de la rue Neuve-Saint-Roch, de l'intérieur de l'église et des fenêtres des maisons voisines, une grêle de balles fond sur les intrépides républicains et les accable. Le général Berruyer, que les patriotes de 89 venus au secours de la Convention avaient choisi pour leur chef, s'élance aussi dans la rue Saint-Honoré. Son ordonnance est tuée, son cheval, percé de trente balles, est renversé; il reste seul pendant quelques minutes à l'entrée de la rue de la Convention, exposé à la tempête de la fusillade.

Les sectionnaires, qui manquaient d'artillerie, mettaient le plus grand intérêt à s'emparer du canon que les républicains avaient aventuré à l'extrémité de la rue de la Convention. On donna l'ordre de se replier; le canon pendant la retraite ne cessa de tirer sur les rebelles, et des tirailleurs placés sous les portes des maisons les contenaient. Le combat, dans cette rue étroite, se soutint avec ardeur jusqu'à six heures du soir. Alors les rebelles ralentirent leur feu; néanmoins quelques-uns restèrent dans la rue Saint-Honoré et continuèrent à tirer sur ceux qui se présentaient à l'extrémité méridionale de la rue de la Convention : à huit heures, le combat cessa dans cette rue : il avait été très-sanglant.

Le spectacle le plus pénible était celui qu'offraient les blessés que l'on transportait sur des brancards dans une des salles des Tuileries. Cette salle était rougie de sang; il coulait même jusque sur l'escalier qui y conduisait. On entendait ces malheureuses victimes des intrigues contre-révolutionnaires crier : *Vive la République! vive la Convention! Je meurs content, si elle triomphe!..*

Pendant qu'on se battait dans les rues voisines, celle de Saint-Nicaise, qui offrait comme les autres une entrée au Carrousel et aux Tuileries, eut aussi ses événements. A son extrémité, du côté de la rue Saint-Honoré, la section des Tuileries était en bataille et menaçait d'attaquer les républicains. Barras fait sommer ces rebelles de se retirer. A cette sommation ils répondent par une décharge générale de mousqueterie. Alors les républicains ripostent par deux coups de canon à mitraille et arrivent au pas de charge, la baïonnette en avant, sur les sectionnaires et les obligent à se réfugier sous les arcades du théâtre de la République. Le poste de cette section fut désarmé, ce qui n'empêcha point quelques rebelles, réfugiés dans les maisons, de tirer jusqu'au soir, par les fenêtres, des coups de feu sur les républicains. Une autre attaque se faisait presque en même temps du côté du faubourg Saint-Germain. Ici le cours de la Seine séparait les deux partis. La section de l'Unité, avant cinq heures du soir, déboucha, par la rue des Saints-Pères, sur le quai Voltaire; mais la bonne contenance des républicains postés sur le Pont-Royal, et une

pièce de quatre placée à la hauteur de la rue de Beaune, déterminèrent cette section armée à se replier sur la place des Quatre-Nations. Une demi-heure après, une nouvelle colonne des sections du Théâtre-Français, de la Fontaine-de-Grenelle et de Bon-Conseil vint se réunir à la section de l'Unité. Sur les cinq heures et demie, ces deux colonnes, qui formaient un total d'environ trois mille hommes, s'ébranlèrent et s'avancèrent en silence sur le quai Voltaire. Le poste du Pont-Royal n'était défendu que par deux pièces de quatre. Le général Verdières, qui le commandait, fit placer bientôt une pièce de douze, qui fut chargée à mitraille. Après avoir recommandé le silence et le plus grand ordre, il envoya en reconnaissance trois officiers à cheval qui s'avancèrent près de la colonne ennemie. Celui qui la commandait, le comte de Maulevrier, leur répondit qu'il demandait le passage pour sa troupe, déclarant que l'intention de la colonne sectionnaire était de *fraterniser*. L'adjudant général Pléchard, un de ces trois officiers, répondit que le moment était mal choisi, et lui ordonna de se retirer. Après ce dialogue, les deux autres officiers allèrent rendre compte au général de la réponse du commandant de la colonne, et laissèrent seul Pléchard, qui bientôt fut accablé d'injures, cerné et chargé par deux cavaliers royalistes ; il se défend avec sang-froid ; un aide-de-camp vole à son secours, le dégage ; mais à peine l'un et l'autre sont-ils retirés derrière leur avant-poste que la colonne ennemie fait une décharge. Les républicains, retranchés derrière des amas de pierres qui bordaient le quai, leur répondent par un feu très-vif. Pendant que sur le quai Voltaire les deux troupes étaient aux prises, une colonne de républicains, placée sur le quai opposé, dit du Louvre, avec deux pièces de quatre, prend les insurgés en flanc, tandis que le poste du Pont-Royal les chargeait en tête et les foudroyait avec sa pièce de douze. Les rebelles alors se débandent, s'enfuient et ne reparaissent plus. La nuit était close ; mais il existait encore des troupes en état d'hostilité. Il fallait les poursuivre. On les chassa successivement de l'église Saint-Roch, de l'édifice du Théâtre-Français, de la place du Palais-Royal : ils se barricadèrent à l'extrémité septentrionale de la rue Richelieu, ils en furent chassés. A la barrière des Sergents, ils dépavèrent la rue et tentèrent de s'y barricader ; mais trois coups de canon et quelques décharges de mousqueterie mirent les travailleurs et la troupe en déroute. Le 14, à six heures du matin, les coups de fusil retentissaient encore dans les quartiers voisins des Tuileries.

Ainsi fut repoussée cette redoutable agression des royalistes, cette insurrection dirigée par les émigrés et nos éternels ennemis du dehors. Cette victoire sauva la Convention et préserva le pays de nouveaux déchirements. Mais comme tout triomphe de ce genre est pour la patrie mêlé de deuil et de larmes, l'Assemblée ordonna le silence lorsqu'elle entendit le rapport sur les événements, et défendit tout témoignage d'allégresse et d'enthousiasme. Cependant cette assemblée devait prendre pour sa sûreté des mesures contre les principaux conspirateurs et contre leurs crédules auxiliaires. Dans la séance du 15 vendémiaire elle ordonna donc la formation de trois conseils militaires chargés de juger les conspirateurs et les écrivains provocateurs à la révolte. Les fonctions de ces conseils ne devaient durer que dix jours. Pendant ce temps, ils condamnèrent à mort plusieurs chefs de rebelles, mais presque tous

avaient pris la fuite. Pourtant un sieur Lafont, ancien garde-du-corps, fut condamné à mort et exécuté. Quelques-uns furent, dans la suite, arrêtés et renvoyés au tribunal criminel de la Seine, qui les acquittait sous prétexte qu'il *n'y avait pas eu de révolte au 13 vendémiaire.*

L'Assemblée fit des proclamations pour éclairer le peuple et des lois pour se préserver de nouveaux attentats. Dans la séance du 16, elle rendit un décret qui supprimait l'état-major de la garde parisienne, déclarait que cette garde ne serait composée que d'infanterie, réformait les compagnies de grenadiers, de chasseurs et de canonniers, et réduisait chaque bataillon à huit compagnies. Les sections Lepelletier et du Théâtre-Français, les grenadiers et chasseurs de la garde parisienne furent désarmés. Quant aux communes des environs de Paris qui avaient pris part à la révolte, telles que celles de Belleville, de Saint-Germain-en-Laye, de Choisy-sur-Seine et de Vincennes, la Convention manda à la barre leurs maires et procureurs, pour y rendre compte de leur conduite, avec ordre d'y apporter les registres de leurs délibérations. Le comité de sûreté générale, dans la séance du 18 vendémiaire, détermina l'Assemblée à rétablir dans leurs fonctions ceux de Vincennes, de Saint-Germain et de Belleville; le maire et le procureur de la commune de Choisy furent seuls destitués. Telle fut la conduite des vainqueurs envers leurs ennemis vaincus : elle fut pleine d'indulgence, et, suivant Lacretelle jeune, la Convention illustra sa victoire par la clémence. Elle se borna à récompenser ses défenseurs; elle accorda des gratifications, des pensions à ceux qui furent blessés en combattant pour elle. L'officier de génie Bonaparte que Barras avait pris pour son adjoint et qui, par ses savantes dispositions, avait sauvé la Convention, fut, le 18 vendémiaire, nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. Les chefs de la conspiration permanente, peu touchés de la conduite généreuse de la Convention et du sang qu'ils avaient fait verser, reprirent bientôt leur plan d'extermination et leurs manœuvres souterraines contre la République. Ces chefs résidaient paisiblement à Paris, sous la protection de quelques députés influents.

Des symptômes de division se manifestèrent, à la Convention, au sujet de l'affaire du 13. Un certain nombre de députés s'effrayaient encore du terrorisme définitivement vaincu; d'autres, frappés des derniers événements, avaient peur du royalisme, lui attribuaient tous les troubles et réclamaient contre ses fauteurs des peines sévères, de nature à préserver la République de nouveaux périls. Dans la séance du 23, Delaunay d'Angers fit au nom des comités un rapport sur la dernière affaire. Il fit connaître les intelligences des conspirateurs avec le parti de l'étranger. Des correspondances explicites avaient été saisies chez un nommé Lemaître, ancien secrétaire des finances, qui venait d'être arrêté comme agent de l'étranger et l'un des chefs de l'insurrection. Delaunay annonce que Lemaître sera traduit, avec ses complices, devant un des conseils militaires établis à Paris. A peine ce rapport est-il terminé que Tallien, qui venait de passer sur les bancs de la montagne, se lève et annonce que, selon lui, tous les conspirateurs n'ont pas été désignés par les comités. « Nommez-les, » lui crie-t-on de toutes parts. — Je les démasquerai à l'instant, dit-il; je demande que l'Assemblée se forme en comité secret. » Quand les tribunes furent évacuées, il nomma Lanjuinais, Boissy-

d'Anglas, Larivière et Lepage (d'Eure-et-Loir). La majorité ne parut pas satisfaite de la dénonciation de Tallien. Louvet s'étonna qu'il eût ménagé Rovère et Saladin qui s'étaient ouvertement montrés les protecteurs des sections rebelles. L'Assemblée ne consentit à décréter d'arrestation que ces deux derniers représentants.

Pendant que cette assemblée réprimait ainsi les attaques imprudentes de ses ennemis, leurs partisans continuaient à épouvanter la Loire et le Midi de leurs sanguinaires exploits. Les cruautés, les assassinats commis par les compagnies de Jésus et du Soleil avaient acquis un nouveau degré d'activité et d'audace aux approches des événements de vendémiaire, dont on espérait sans doute le succès. Dans la séance du 29 de ce mois, Chénier fit un nouveau rapport sur ces attentats, et proposa un décret qui tendait à destituer et à mettre en arrestation les maires et procureurs de communes qui n'avaient pas dénoncé les assassinats commis par les *compagnies* et les juges de paix et accusateurs publics qui ne les avaient pas poursuivis : le projet de Chénier fut adopté avec des amendements.

La Convention nationale, avant de clore sa session, avait, le 30 vendémiaire, organisé les écoles suivantes : l'*École Polytechnique,* les *Écoles d'Artillerie,* l'*École des ingénieurs militaires,* l'*École des ponts-et-chaussées,* l'*École des mines,* l'*École des géographes,* l'*École des ingénieurs de vaisseau,* les *Écoles de navigation,* les *Écoles de marine.* Le 2 brumaire elle rendit une loi concernant l'organisation du *tribunal de Cassation.* Le 3 brumaire une loi fut rendue sur l'organisation de l'instruction publique, sur les écoles primaires, les écoles centrales, les écoles spéciales ; enfin cette même loi établit l'*Institut national des Sciences et des Arts,* qui fut alors divisé en trois classes. La première classe fut celle des sciences physiques et mathématiques ; la seconde, des sciences morales et politiques, et la troisième, de littérature et des beaux-arts. La valeur de ces diverses institutions est attestée par leur durée ; la plupart, malgré les divers gouvernements qui se sont succédé, subsistent encore. Baudin des Ardennes, au nom de la commission des onze, dans la séance du 2 brumaire, fait plusieurs propositions. Il demande l'oubli des fautes passées, l'amnistie pour excès commis en révolution, excepté pour l'émigration ; il demande aussi *l'abolition de la peine de mort.* Ce projet est ajourné. Dans la séance du 4 brumaire, il fut reproduit, discuté et adopté, ainsi qu'il suit : « A dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort « sera abolie dans toute la République française. La place de la Révolution « (place de Louis XV) portera désormais le nom de place de la Concorde ; la « rue qui conduit du boulevard à cette place portera le nom de rue de la Ré- « volution. La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accu- « sation ou d'arrestation, tout mandat d'arrêt, mis ou non à exécution, toutes « procédures, poursuites et jugements portant sur des faits purement relatifs « à la révolution. Tous détenus à l'occasion de ces mêmes événements seront « immédiatement élargis, s'il n'existe point contre eux de charges relatives à « la conspiration du 13 vendémiaire dernier. »

Après la discussion de ce décret, inspiré par un noble sentiment de clémence et d'humanité qui couronnait dignement les derniers moments de cette assemblée, le président se leva et dit : « La Convention nationale déclare que

« sa mission est remplie et que sa session est terminée. » Ainsi finit, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), cette fameuse Convention dont la session avait duré plus de trois années. Durant cette longue période, elle avait payé un large tribut aux malheurs des temps : elle avait vu périr de mort violente cent trente de ses membres, tous victimes ou des crises politiques ou des passions excitées par les factions de l'étranger. Ses travaux, ses luttes, ses triomphes, ses fautes, ses infortunes, ses crimes même, tout en elle porte un caractère de grandeur et de puissance qui la signalera à l'étonnement et à l'admiration de l'impartiale postérité. Sans pitié pour ses ennemis comme pour elle-même, elle fut condamnée à vaincre tour à tour les rétrogrades, les stationnaires, les démagogues et les anarchistes. Chacune de ces victoires de sa cause elle la paya de son sang. Sans administration, sans argent, sans crédit, sans subsistances, sans constitution, mais forte du patriotisme et du courage des Français, elle résista à ses innombrables ennemis du dehors et du dedans, sut leur opposer quatorze armées animées de son enthousiasme et décréter la victoire. Elle a légué à l'avenir de terribles leçons, de grands exemples et des institutions puissantes qui protégent notre génération et qui étendront encore leur ombre sur nos descendants. Le bien qu'elle a préparé était son ouvrage, les calamités de son règne le résultat d'une situation violente, extrême, extraordinaire. Elle personnifia en elle la révolution; son souvenir est impérissable comme ses œuvres.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795), le corps législatif se forme sous la présidence du citoyen Rudel. On procède, conformément à la loi du 1^er^ vendémiaire, à la division du corps législatif en deux conseils. Cette opération, commencée à neuf heures du soir, ne se termine que le lendemain à quatre heures du matin. A deux heures après midi, on donne lecture des noms des députés désignés pour l'un et l'autre conseil. Les membres destinés à former le conseil des Cinq-Cents se rendent, escortés par un détachement de troupes, dans la salle dite du Manége, où avait siégé l'Assemblée constituante. Là, par la voie du scrutin, on procède à la nomination du bureau. Daunou obtient la pluralité des suffrages pour la présidence; et Rewbell, Thibaudeau, Chénier et Cambacérès, sont nommés secrétaires. Le conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres, resta dans la salle des Tuileries, qu'avait occupée la Convention. Provisoirement présidé par le député Rudel, doyen d'âge, il nomme pour son président Laréveillère-Lépaux, et pour secrétaires Baudin des Ardennes, Lanjuinais, Bréard et Charles Lacroix. Les deux conseils nommèrent leurs secrétaires rédacteurs et leurs messagers d'État; puis ils se déclarèrent définitivement constitués. Ces deux conseils formaient ensemble le corps législatif : le conseil des Cinq-Cents proposait les lois, les discutait, et le résultat de la discussion était nommé résolution. Les résolutions étaient portées au conseil des Anciens, qui, après une discussion, les rejetait ou les approuvait. Lorsqu'il les rejetait, le projet ne pouvait plus être représenté qu'après une année révolue, et lorsqu'il les approuvait, la résolution recevait le caractère d'une loi.

Pour compléter les premières autorités de la République, il restait à nommer le Directoire exécutif. Le conseil des Cinq-Cents forma au scrutin secret une liste de cinquante membres, la présenta au conseil des Anciens qui choisit cinq membres parmi ces cinquante ; dans la séance du 11 brumaire, le résultat du scrutin donna pour les cinq directeurs Letourneur de la Manche, Laréveillère-Lépaux, Rewbell, Barras et Sieyès. Ce dernier refusa, et Carnot fut nommé à sa place. Le 13 brumaire, le Directoire exécutif, entré en fonctions, nomma Trouvé pour son secrétaire, Merlin de Douai au ministère de la justice, Charles Delacroix à celui des relations extérieures, Gaudin aux finances, le général Aubert Dubayet à la guerre, Benezech à l'intérieur, et Truguet à la marine. Le Directoire partagea entre ses membres les travaux du gouvernement. Rewbell eut dans ses attributions la justice, les finances et les relations extérieures ; Laréveillère-Lépaux, l'éducation, les arts, les sciences, les manufactures ; Carnot, les opérations militaires ; Letourneur, la marine et les colonies ; Barras eut la police ; il fut chargé en outre de la représentation du Directoire.

Ce qui préoccupa tout d'abord l'attention du nouveau gouvernement, ce fut la position des finances. La dépréciation des assignats suivait, depuis le 9 thermidor surtout, une progression effrayante. L'émission croissait à mesure que décroissait la valeur. Les assignats en circulation, qui s'élevaient à huit milliards en juillet 1794, quinze mois après, à l'avénement du Directoire, atteignaient le chiffre de vingt-neuf milliards. Une pièce d'or de vingt-quatre livres se vendait jusqu'à quatre mille deux cents livres. L'agiotage, stimulé par les ennemis de la République, avait une large part dans ces funestes résultats. Il ne connaissait plus de frein depuis qu'il était débarrassé des menaces du terrible comité de salut public. Les partis hostiles, l'étranger, introduisaient aussi en France une quantité considérable de faux assignats. Les dépenses extraordinaires nécessitées par les mesures de défense nationale avaient entraîné une émission énorme. Telles étaient les causes qui avaient amené un discrédit dont la banqueroute paraissait être une conséquence imminente. Le 15 brumaire, le Directoire exécutif demanda au conseil des Cinq-Cents qu'il fût mis à sa disposition la somme de trois milliards pour les services courants. Le conseil accorda la somme, mais sa résolution fut rejetée par le conseil des Anciens : le Directoire, en faisant sa demande, avait négligé quelques formes constitutionnelles. Par un autre message du 17 brumaire, il redemanda les trois milliards en désignant les divers emplois de cette somme. La commission des finances fit dans la séance du 21 son rapport sur ce message. Les détails en étaient alarmants et les directeurs semblaient les avoir dictés sous l'inspiration du désespoir : pour entendre ce rapport et pour la discussion, le conseil des Cinq-Cents se forma en comité général, et tint des séances secrètes pendant plusieurs jours. Dans la discussion, le rapporteur établit que les assignats émis depuis leur origine s'élevaient à la somme de vingt-neuf milliards quatre cent trente millions six cent vingt-trois mille livres ; que, sur cette somme, il fallait déduire les assignats brûlés et destinés à l'être, les assignats démonétisés, qui se montaient à la somme de dix milliards cent un millions dix-sept mille cent cinquante-neuf livres ; que le 15 brumaire, il restait en circulation la somme de dix-huit milliards neuf cent trente-trois millions quatre cent

soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatre livres en assignats ; mais que plus de sept milliards, valeur métallique, étaient disponibles. Le rapporteur ajoute que, sans compter plusieurs ressources qu'il énumère, « la nation « française conservait encore cinq milliards, valeur métallique, en domaines « nationaux, pour parer aux événements de la guerre. » Dans la séance du 4 frimaire, le Conseil des Cinq-Cents, à la suite de la longue discussion qui avait eu lieu dans le comité général, prit une résolution dont voici la substance : A dater du 30 nivôse prochain, toutes les formes, poinçons et matrices, servant à la fabrication des assignats, seront brisés. Les assignats en circulation, joints à ceux dont les besoins du service peuvent exiger l'émission, ne pourront, sous aucun prétexte, excéder trente milliards. Un milliard de biens nationaux, valeur métallique, est distraite de leur masse et consacré aux défenseurs de la patrie. Un autre milliard, également en valeur métallique, est affecté au retrait des trente milliards d'assignats par le moyen des cédules hypothécaires. La valeur des assignats, dans les transactions, sera fixée sur le cours du change avec le numéraire ; ce cours sera réglé suivant les transactions dans les principales places de commerce, et publié tous les quinze jours. On fit quelques amendements au projet de résolution qui fut adopté par le conseil des Anciens. Les trois milliards accordés au Directoire, convertis en numéraire, ne produisirent que vingt-cinq millions. Il avait engagé ou vendu pour faire face aux besoins urgents les objets les plus précieux du Garde-Meuble. La vente des biens nationaux était une faible ressource : les acquéreurs assez hardis pour en acheter les obtenaient à vil prix en les payant en assignats.

Le 28 frimaire eut lieu l'échange avec l'Autriche de la personne de la princesse fille de Louis XVI contre les cinq députés conventionnels, du ministre et des ambassadeurs français, qui, par une insigne violation du droit des gens, étaient prisonniers en Autriche. C'étaient Lamarque, Quinette, Bancal, Camus, Beurnonville, livrés par Dumouriez ; Drouet, le maître de postes de Varennes ; Maret et Sémonville, puis les personnes de leur suite. Leur longue détention avait été accompagnée de persécutions et de mauvais traitements qui leur rendirent bien doux le retour dans leur patrie (1).

A la fin de brumaire an IV, la commission militaire prononça le jugement de Pierre-Jacques Lemaître, et le condamna à la peine de mort. Parmi ses complices, Jacques-François Brière fut condamné à six années de détention ; Charles Perrin, à deux années ; Antoine Huguet, dit Desfargues, à une année ; Nicolas Laurent, Favier et Théodore André, le furent à six mois.

(1) Un trait, entre cent autres semblables, tiré du douloureux récit de leur captivité. On les avait transférés dans une prison d'Olmutz en Moravie. On avait enduit les vitres de leur cachot d'un vernis épais qui interceptait la vue du ciel et d'aucun objet extérieur. Beurnonville était malade ; il éprouvait le plus grand besoin de respirer l'air. Il demanda que sa fenêtre fût ouverte. Cette demande lui fut refusée sous le prétexte qu'il recevait suffisamment d'air par une plaque de fer percée de cent quatre-vingt-quatorze trous. Un jour il en vint à demander un chirurgien ; le général Darco lui fit cette réponse : « Il ne « s'agit pas d'adoucir votre sort ; pourvu que vous existiez de manière à ne mourir que « le lendemain du jour où vous arriverez sur le territoire français, cela suffit. Telle est, « ajouta-t-il, la réponse que je reçois de son excellence M. le maréchal de la Branta, gou- « verneur de la province, et tel est l'ordre de Sa Majesté l'empereur. »

Elle condamna deux absents à la déportation et renvoya absous trois autres accusés.

Pendant que la faction royaliste essayait de se relever du terrible échec qu'elle avait subi dans les journées de vendémiaire, une insurrection d'une couleur toute différente se préparait dans l'ombre. Les tronçons du parti révolutionnaire, abattu et décimé depuis l'événement de thermidor, s'agitaient pour se joindre, se fondre dans une action commune et conquérir le pouvoir. Pendant le mois de pluviôse une animation inaccoutumée se fit remarquer dans certaines parties de la capitale. Plusieurs sociétés turbulentes venaient d'être fondées, notamment celles du *Cercle de fer,* des *Patriotes de* 89, du *Panthéon.* Cette dernière se réunissait dans l'ancien couvent des Génovéfains; les séances avaient lieu dans le réfectoire. Elle se composa bientôt de quatre mille membres. Les motions les plus séditieuses s'y produisaient ouvertement et sans contradiction. Les hommes les plus exaltés, les plus énergiques, les plus exagérés, qui de tout temps ont été en position de capter la confiance du peuple dans ces sortes d'assemblées et de pervertir sa raison, poussaient la colère des patriotes à une révolte ouverte, à un bouleversement de la société. Les réunions se prolongeaient fort avant dans la nuit, et des séances secrètes avaient lieu dans un vaste souterrain du même bâtiment. « Sous ces « voûtes lugubres, dit Buonarotti, un des conjurés, la pâleur des flambeaux, « le bourdonnement des voix, la position gênante des assistants, debout ou « assis par terre, rappelaient à ceux-ci la grandeur et les dangers de l'entre- « prise, ainsi que le courage et la prudence qui leur étaient nécessaires. » Là Gracchus Babeuf, rédacteur du *Tribun du peuple,* journal dans lequel il attaquait violemment le Directoire en même temps que les institutions sociales, exaltant les souffrances des plus pauvres citoyens, en proie à la misère par suite de la disette continue depuis plusieurs années, présentait à leurs regards fiévreux l'appât d'une société où toutes les propriétés seraient mises en commun, où dès l'abord les biens des ennemis du peuple, des conspirateurs, des émigrés seraient distribués aux malheureux et à ceux qui auraient pris part à la victoire populaire. On conçoit combien ces promesses et une foule d'autres aussi séduisantes devaient allumer les convoitises des classes pauvres et ignorantes de cette époque. Dans son journal, dans des affiches placardées au coin des rues, Babeuf proclamait, sous le nom de *bonheur commun,* la doctrine absurde et décevante de la communauté des biens et la haine de la tyrannie directoriale. La société du Panthéon fonda des affiliations dans plusieurs départements et la plupart de ses membres demandaient en public l'anéantissement de la constitution de l'an III et la mise en vigueur de la constitution de 1793. Bientôt les membres de ce club, qui dans le début s'étaient renfermés dans les règles constitutionnelles, ne se présentèrent plus qu'en armes à leurs réunions.

Le Directoire sentit la nécessité d'arrêter les progrès de cette entreprise menaçante. Il ordonna la fermeture des sociétés et présenta, le 9 ventôse, au conseil des Cinq-Cents, le tableau des désordres qui l'avaient contraint à cette mesure de salut public. Le conseil arrêta qu'une commission de cinq membres serait nommée pour faire un rapport sur le message du Directoire. Le rapporteur Mailhe, dans la séance du 8 germinal, propose une résolution ten-

dante à régulariser la composition des sociétés de manière à ce qu'elles ne pussent devenir la proie des intrigants. Cette mesure nécessaire, loin de l'abattre, releva l'audace des conjurés; ils se donnèrent une organisation complète; ils dressaient un plan de conspiration dont l'exécution était prochaine, lorsque, le 21 floréal, le Directoire envoya au conseil des Cinq-Cents un message ainsi conçu : « Un horrible complot devait éclater demain, « dès la pointe du jour; son objet était de renverser la constitution fran- « çaise, d'égorger le corps législatif, tous les membres du gouvernement, « l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de « Paris, et de livrer cette grande commune à un pillage général et aux plus « affreux massacres. Le Directoire exécutif, informé du lieu où les chefs de « cette affreuse conspiration étaient rassemblés et tenaient leurs comités de « révolte, a donné des ordres pour les faire arrêter; plusieurs d'entre eux « l'ont été en effet, et c'est avec douleur que nous vous apprenons que parmi « eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant dé- « lit. » Le Directoire demande que le conseil lui trace la conduite qu'il doit tenir à l'égard de ce représentant. Dans la nuit du 19 au 20 floréal, en effet, la force armée avait, par ordre du Directoire, arrêté plusieurs conspirateurs et mis les scellés sur leurs papiers. La conjuration était habilement organisée : un *directoire secret de salut public,* composé de quatre membres, inconnus aux agents inférieurs, dirigeait tout. De ce directoire partaient toutes les instructions. Un *comité insurrecteur de salut public* lui était subordonné et s'occupait spécialement de l'exécution. Le directoire avait trois espèces d'*agents principaux*. Un dans chacun des douze arrondissements de la commune de Paris; des *agents militaires,* employés à entraîner dans la révolte les divers corps de troupes placés dans l'intérieur et aux environs de la capitale; enfin des *agents intermédiaires,* chargés de transmettre la correspondance et les ordres du directoire aux deux premières espèces d'agents, et celle de ces derniers au directoire. On trouva chez Babeuf un grand nombre de pièces de conviction, qui donnaient tous les détails du complot organisé par le *comité insurrecteur de salut public*. Le directoire secret était composé de Babeuf, Buonarotti, Darthé, Antonelle, Sylvain Maréchal et de plusieurs autres révolutionnaires. La plupart étaient les chefs de la fraction babouviste qui figurait dans l'insurrection. Les réunions avaient lieu presque tous les soirs chez Babeuf. Pendant que ce comité organisait ainsi un mouvement, plusieurs ex-montagnards de la Convention, qui de leur côté s'étaient formés en comité insurrectionnel, se joignirent au directoire secret, malgré qu'ils différassent des babouvistes en ce qu'ils poursuivaient seulement la destruction du gouvernement actuel et l'exécution de la constitution de 1793. Ces anciens conventionnels étaient Amar, Vadier, Chaudieu, Ricord, etc. N'osant pas se passer tout à fait d'assemblée législative, il avait été décidé que les insurgés parisiens, après avoir renversé le gouvernement existant, devaient désigner « parmi les *démocrates les plus prononcés* et surtout parmi ceux qui auront le plus activement concouru au renversement de la tyrannie » un membre par chaque département, qui s'adjoindrait aux montagnards de l'ancienne Convention non réélus. Cette réunion devait former la nouvelle Convention. Il est facile de juger quels gages une assemblée ainsi composée eût pu donner

à la liberté. L'insurrection devait avoir lieu de jour et des *généraux du peuple devaient le conduire contre ses ennemis.* Du reste, la constitution de 1793 n'était acceptée que comme moyen de transition vers le but auquel on tendait. On devait commencer par partager après le triomphe les biens des émigrés, des conspirateurs, des ennemis du peuple, entre les combattants et les indigents; restituer au *peuple* les objets déposés au Mont-de-Piété; et enfin faire adopter par le *peuple* les parents des citoyens morts pour la cause. On voit que si c'est le *bonheur commun* auquel on tendait, le bien-être de ceux qui auraient désapprouvé ou combattu l'insurrection était gravement compromis.

Quarante-six individus furent d'abord arrêtés et accusés, parmi lesquels, outre Babeuf, on distingue Jean-Baptiste Didier, Charles-Antoine-Guillaume Germain, Philippe Buonarotti, Jean-Joseph Fyon, ex-général; Augustin-Alexandre Darthé, Jacques-Maurice Duplay, Maurice Duplay, Jean-Baptiste Cazin, Pierre-Antoine Antonelle, etc. Puis les conventionnels, tels que Marie-Guillaume-Alexis Vadier, Joseph-François Laignelot, André Amar, etc. Parmi les accusés contumaces on remarque les noms de Vacret, de Félix Lepelletier, de Rossignol, ex-général; des représentants Robert Lindet et Jean-Baptiste Drouet. L'instruction du procès fut, à cause de la qualité de ce dernier, renvoyée à la haute cour de justice qu'on établit à Vendôme, et les débats de ce procès, commencés le 2 ventôse an V, ne furent terminés que le 7 prairial de la même année, époque où cette cour prononça son jugement. Gracchus Babeuf et Augustin-Alexandre Darthé furent condamnés à la peine de mort. Philippe Buonarotti, Charles-Antoine-Guillaume Germain, Just Moroy, Jean-Baptiste Cazin, Louis-Jacques Blondeau, Bouin et Menessier, subirent la peine de la déportation; tous les autres furent renvoyés absous. Babeuf et Darthé, après avoir entendu prononcer leur arrêt de mort, se portèrent plusieurs coups de poignard.

Tandis que ce procès s'instruisait à Vendôme et que les accusés s'y défendaient avec une assurance et un talent dignes d'une meilleure cause, il se manifesta, à Paris, dans le sens de leur conspiration, un mouvement qui fut heureusement réprimé. Pendant la nuit du 23 au 24 fructidor an VI, une troupe de six à sept cents hommes armés se porte dans la plaine de Grenelle, où se trouvait un camp nombreux. Les conspirateurs étaient parvenus, par des écrits et de l'argent, à séduire plusieurs soldats du bataillon du Gard qui faisait partie de ce camp. Le ministre de la police, informé de cette manœuvre et du projet d'attaque, fit déplacer ce bataillon; il occupait la droite du camp, il le fit transférer à la gauche. Lorsque les révoltés, commandés par des hommes vêtus en officiers généraux, se portèrent du côté du camp où ils comptaient trouver des amis ou des complices, au lieu d'être accueillis amicalement, ils le furent par une décharge de mousqueterie qui en tua une vingtaine et en blessa plusieurs autres; cent trente-trois furent faits prisonniers; le reste, déconcerté par cette résistance inattendue, se hâta de prendre la fuite. Parmi ceux qui furent arrêtés se trouvaient trois ex-conventionnels, Cusset, Javogues et Huguet, de plus, l'ex-général Fyon, et d'anciens membres des comités révolutionnaires. Une commission militaire fut établie au Temple pour juger les prévenus dont le nombre s'était accru par le résultat des visites domiciliaires faites dans la journée du 27 fructidor. Le 1er vendé-

miaire, treize d'entre eux furent condamnés à mort, vingt à la réclusion ou à la déportation, et dix-huit acquittés. Le 10 du même mois, quatre prévenus furent condamnés à mort, six à la déportation et deux à la réclusion. Fyon, ex-général, Bertrand, ex-maire de Lyon, et Gagnant, secrétaire de Drouet, furent renvoyés à la haute cour de justice, séante à Vendôme, comme complices de la conspiration de Babeuf. Le 18 vendémiaire, neuf accusés, parmi lesquels étaient les ex-conventionnels Javogues et Huguet, furent condamnés : ceux-ci à mort; deux à la déportation, quatre à la détention, et cinq furent acquittés. Cette défaite du parti révolutionnaire lui devint définitivement fatale. Désorganisé, dispersé, il fut condamné à rester désormais tranquille spectateur des révolutions qui devaient s'opérer dans la forme du gouvernement.

Cependant, l'action du temps, des défaites multipliées et le commencement de pacification dont jouissait la Vendée, refroidissait l'ardeur belliqueuse de ses habitants. Les chefs ne vivaient pas en bonne intelligence. Les Vendéens voyaient avec indignation l'orgueil des émigrés qu'on leur avait envoyés pour auxiliaires; l'expédition de l'île d'Yeu était manquée, et une jalouse inimitié régnait entre Charette et Stofflet. La fortune de ces deux hommes devait bientôt trouver sa fin.

Stofflet, garde-de-chasse avant la révolution, et l'un des plus courageux chefs de la Vendée, fut pris dans la nuit du 4 au 5 ventôse an IV, dans la ferme de la Saugrenière; il y était accompagné de deux aides-de-camp et de trois domestiques. On le conduisit dans la ville d'Angers, où le 5 ventôse an IV, il subit un interrogatoire et fut condamné à mort. Charette, chef indépendant dans le Bas-Poitou, quoique habile et intrépide, était incapable de commander une armée contre un ennemi rangé en bataille. Cet homme qui se proclamait le *défenseur de Dieu* et *de la religion,* était cruel jusqu'à la férocité. Les massacres de Machecoul, qu'on nommait *le Chapelet,* où près de six cents Français furent égorgés de sang-froid par ses ordres, durèrent plus de cinq semaines. D'autres massacres, tels que ceux de Legé et de Rocheservières, lui sont imputables. A la nouvelle de l'affaire de Quiberon, il fit fusiller tous les prisonniers républicains, et jamais depuis il n'en prit que pour les tuer. Les soins de la guerre et de la vengeance n'absorbaient pas tous les instants de cet étrange personnage : « fidèle observateur du culte, « dit un de ses apologistes, il s'échappait des bras de la volupté pour aller à « l'église. » Charette, abandonné, fugitif, cerné par ses vainqueurs, après un combat acharné qu'il soutint, le 9 ventôse, contre une colonne républicaine, reçut une blessure au bras, et resta sans force. Le 3 germinal suivant, cherchant à s'échapper, il fut rencontré dans un défilé, à Saint-Sulpice près de Montaigu, par une colonne que commandait l'adjudant général Travot. Il fut fait prisonnier et traité avec beaucoup de douceur et d'humanité. On dit qu'en entrant dans sa prison il s'écria : « *Voilà donc où ces misérables Anglais m'ont conduit !* » Il fut condamné à être fusillé. Le 9, à quatre heures du soir, eut lieu son exécution, dont il supporta les apprêts avec le plus grand courage. Charette de la Contrie, âgé de trente-trois ans, lieutenant de vaisseau avant la Révolution, avait été nommé par Louis XVIII lieutenant général, puis chef de l'armée royale de la Vendée.

La mort de Stofflet et celle de Charette abattirent le parti royaliste dans les départements de la Vendée, et les tentatives formées pour lui rendre sa vigueur n'eurent que des succès faibles et intermittents. Le général Hoche avait été nommé par arrêté du 7 nivôse an IV, au commandement de *l'armée des côtes de l'Océan,* qui se composait de la réunion des trois armées de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest. Lorsqu'il reçut la nouvelle que son plan de pacification armée était adopté par le Directoire, il s'écria : « *Je suis donc enfin libre de finir cette malheureuse guerre.* » Grâce à son admirable système de *colonnes mobiles,* il parvint à désarmer une très-grande partie des Vendéens. Il employa le même système contre les départements occupés par les chouans. Il franchit la Loire avec cinquante bataillons et deux régiments de cavalerie. Il attaqua de front et à la fois les départements de la Sarthe, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure et Morbihan : ces parties étaient les mieux défendues par les rebelles. Leur résistance fut terrible, lorsque, par l'effet des colonnes mobiles d'infanterie, ils se trouvèrent acculés sans munitions; ils se battirent à la baïonnette et corps à corps. *Ces malheureux étaient Français!* dit Hoche. Les poignards, qui restaient la dernière ressource de leur fanatisme, furent très-meurtriers; mais plusieurs combats, de jour et de nuit, ayant anéanti les plus dangereux de ces rebelles, les autres plièrent et, s'avouant vaincus, déposèrent leurs armes. » Le fanatisme avec lequel ces malheureux affrontaient la mort serait incroyable, si l'on ne savait que des curés leur avaient promis que ceux qui périraient pour la cause de Dieu et, du roi *ressusciteraient sur le champ de bataille.* Plusieurs chefs firent leur soumission, et Scépaux fut le premier qui en donna l'exemple. Le département du Morbihan fit la plus longue résistance; il recevait des secours de l'Angleterre. Les désordres, les violences, les massacres et les alarmes, suites de la guerre civile, cessèrent dans les départements insurgés, le règne des lois y succéda à l'anarchie militaire; et Hoche, auteur de ce bienfait inappréciable, mérita par son patriotisme, son activité, sa droiture, son intégrité, ses talents, par son caractère éminemment français, le titre glorieux de *pacificateur de la Vendée.*

Pendant que ces événements s'accomplissaient à l'intérieur, une carrière de succès allait s'ouvrir pour les armes de la République. La fin de la campagne de 1795 n'avait pas été heureuse, comme nous l'avons vu. L'armée du Rhin, commandée par Pichegru, et celle de Sambre-et-Meuse par Jourdan, chargées de défendre nos frontières rhénanes et de pénétrer en Allemagne, s'étaient trouvées coupées par le général autrichien Clairfayt, après quelques revers partiels. L'armée française avait abandonné la ligne de Mayence, et le Rhin demeurait ouvert à nos ennemis. Mais l'habile Carnot, qui dirigeait encore les opérations militaires, avait conçu, pour réparer ces échecs, un plan hardi et offensif pour la campagne de l'an IV, qui devait porter nos armées au sein même des états de la coalition. Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, avait franchi le Rhin et s'était emparé de plusieurs places situées sur la rive droite de ce fleuve, notamment de Manheim; il obtint de grands avantages à Stromberg et en chassa l'ennemi. Bernadotte, général de division de la même armée, le 10 frimaire, attaqua et prit Kreutzenach. Le 26 frimaire, sous le commandement des généraux de

division Marceau et Poncet, dans le Hundspruck, il se donna une attaque générale sur toute la ligne où l'ennemi fut complétement battu. Mais l'exploit le plus notable de cette armée fut la bataille d'*Altenkirchen,* donnée le 16 prairial. Les généraux Kléber et Lefebvre mirent l'ennemi dans une déroute complète : trois mille prisonniers, quatre drapeaux, douze pièces de canon, quantité de caissons et d'équipages, des magasins de vivres, furent le fruit de cette victoire. L'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par le général Pichegru, se trouvait dans un état de dénûment qui causait des désertions : les soldats mouraient de faim. Pichegru, dont les victoires avaient illustré le nom, trahissait secrètement son pays par l'entremise d'un libraire de Neufchâtel, nommé Fauche-Borel. Le comte de Montgaillard avait décidé Pichegru à servir la cause des Bourbons. Louis XVIII devait le créer maréchal de France et gouverneur d'Alsace, et lui accorder le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens; un million d'argent comptant, deux cent mille livres de rentes, un hôtel à Paris, etc. « Pour son « armée, raconte Montgaillard, je lui offrais, au nom du roi, la confirmation « de tous ses officiers dans leurs grades, un avancement pour tous ceux qu'il « recommanderait, un traitement pour tout commandant de place qui livre- « rait sa place, et une exemption d'impôt pour toute ville qui ouvrirait ses « portes... J'ajoutai que M. le prince de Condé désirait qu'il proclamât le « roi dans ses camps, lui livrât la ville de Huningue et se réunit à lui pour « marcher sur Paris. »

Pichegru exigeait qu'un écrit du prince de Condé confirmât ces promesses. On eut beaucoup de peine à l'obtenir. Pichegru lut la lettre et la remit à Fauche-Borel, en disant : *J'ai vu la signature, cela me suffit.* Fauche dit que le prince désirait de lui qu'il proclamât le roi dans son armée, arborât le drapeau blanc et qu'il lui livrât Huningue. Pichegru s'y refusa. « Le plan du « prince ne mène à rien, répondit-il, il serait chassé de Huningue en quatre « jours, et je me perdrais en quinze jours... J'offre de passer le Rhin ; on « me désignera le jour et l'heure, et avec la quantité de soldats et de toutes « les armes qu'on fixera... Dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je pro- « clame le roi, j'arbore le drapeau blanc; le corps de Condé et l'armée de « l'empereur s'unissent à nous. Alors je repasse le Rhin, j'entre en France; « les places fortes sont livrées et gardées au nom du roi par les troupes im- « périales... Nous marchons sur Paris et nous y serons en quinze jours. » Le prince de Condé refusa constamment d'adopter cette proposition ; il ne voulut point consentir à ce que ce plan fût communiqué aux Autrichiens qui auraient pu concourir à son exécution; il persistait à demander que Pichegru proclamât le roi dans son armée, sans passer le Rhin, et lui remît Huningue où il irait le joindre. Pichegru ne voulut pas souscrire à ce plan. Il renonça donc à l'entreprise ; il eut la honte de la trahison sans en recueillir les fruits. D'ailleurs il n'était pas libre dans ses actions. Les comités de gouvernement, vers la fin de la Convention, instruits de son changement d'opinion et de ses manœuvres perfides, avaient placé près de lui quatre représentants qui le surveillaient avec attention. De nouveaux renseignements fortifièrent les soupçons des comités, et le Directoire, qui leur succéda, prit le parti de rappeler Pichegru ; mais, par égard pour les grands services qu'il avait rendus

à la République, il le nomma ambassadeur en Suède. Pichegru, mécontent, refusa ce poste et se retira à Arbois, lieu de sa naissance, où il fut dans la suite nommé député.

Le Directoire confia le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle au général Moreau, qui signala son début par des actions d'éclat. Le 6 messidor, il passa le Rhin à Kehl, s'empara du fort de ce nom, fit à l'ennemi huit cents prisonniers, lui prit seize canons et deux mille fusils. Le lendemain il prit Wilstett et cent cinquante cuirassiers, soixante chevaux et un canon; le 8, la division que commandait le général Desaix s'empara d'Offenbourg.

L'armée d'Italie obtenait de temps en temps des succès; mais faute de moyens et non faute de courage, elle gardait la défensive. Schérer, qui la commandait, avait pour généraux de division des hommes éprouvés et capables de soutenir honorablement la gloire des armées françaises; tels étaient Serrurier, Augereau, Masséna, Laharpe, Joubert, Cervoni; mais le matériel de cette armée était dans un désordre, dans une pénurie qui ne permettaient aucune conquête. Pour la tirer de cet état de léthargie et d'impuissance, il lui fallait une impulsion extraordinaire et un homme assez fort pour la lui imprimer. Bonaparte parut : il venait, le 4 ventôse an IV, d'être nommé général en chef de l'armée d'Italie. Ce jeune homme, qui allait commander à tant de vieux capitaines, devait bientôt rendre l'Europe attentive. Il avait pesé dans sa pensée les obstacles immenses de son entreprise comparés à ses faibles ressources, et sa fermeté n'avait pas été ébranlée. L'armée qu'on lui confiait ne pouvait opposer que trente mille hommes et trente pièces de canon à une armée de quatre-vingt-dix mille Austro-Sardes, forte de deux cents pièces de canon, et commandée par Beaulieu, militaire expérimenté, qui avait acquis une haute réputation dans les campagnes du Nord. Celle des coalisés devait s'accroître bientôt des forces de Naples, de Modène, de Parme et des troupes du pape. L'armée française, il est vrai, brûlait de l'enthousiasme républicain, mais elle était sans solde, sans habits, sans vivres, sans munitions, presque sans armes. Son séjour dans un pays ruiné par quatre années de guerre avait relâché les liens de la discipline et affaibli le moral du soldat par le mécontentement et la misère. Bonaparte comprit qu'il fallait étonner cette armée. Il porte son quartier général de Nice à Albergа, pour rompre les habitudes du camp, passe la revue de ses troupes, et d'une voix sonore leur adresse l'allocution suivante : « Soldats, vous êtes nus, mal nourris; on vous doit beau-
« coup; on ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous
« montrez au milieu de ces rochers sont admirables; mais ils ne vous pro-
« curent aucune gloire. Je viens vous conduire dans les plus fertiles plaines
« du monde; de riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir,
« et là vous aurez richesses, honneurs et gloire. Soldats d'Italie, manque-
« riez-vous de courage? » Ces paroles sont aussitôt couvertes d'une immense acclamation. Une campagne admirable va s'ouvrir. Le génie d'un général de vingt-sept ans va bouleverser la vieille tactique des capitaines de l'Europe. Il va attaquer son ennemi avec la prudence, la profondeur de Turenne et la fougue lumineuse de Condé; il va négocier avec l'habileté d'un diplomate consommé en même temps qu'il discipline son armée comme le grand Frédéric. Son plan consiste à pénétrer en Italie, en tournant les Alpes, par le

point où elles finissent et où commencent les Apennins, point le moins élevé de cette longue chaîne ; à opérer la séparation des Piémontais d'avec les Autrichiens, et à battre séparément les tronçons de cette armée dont l'ensemble écraserait facilement la sienne, de moitié moins nombreuse. Il menace Gênes par la division de Laharpe, qui s'avance à Voltri ; Serrurier, avec un autre corps, observe les Piémontais retranchés à Ceva ; Masséna et Augereau marchent sur Loano, Finale et Savone. Le général autrichien divise son armée en trois corps. Argenteau, à la tête de l'un de ces corps, se dirige sur Montenotte ; réuni à Roccavina, il fond sur Laharpe, retranché sur ce point. Mais bientôt les Autrichiens, écrasés par Masséna et Bonaparte qui sont accourus, laissent quinze cents morts, deux mille prisonniers et de l'artillerie ; leurs deux généraux sont blessés. Ce fut la bataille de Montenotte, bataille décisive, qui ouvrit à l'armée française le chemin de l'Italie. Elle eut lieu le 23 germinal (11 avril 1796). Le 25, Augereau prend Cossaria et fait la garnison prisonnière. Le lendemain Bonaparte est vainqueur à Millesimo ; il prend huit mille hommes, vingt-neuf pièces de canon et quinze drapeaux. Le même jour, 26 germinal, voit encore le combat de Dego, où furent faits quatorze cents prisonniers ; ceux de la Bormida où l'on prit le fort Saint-Jean et cent cinquante prisonniers ; de Batisolo, de Bagnosco, de Pontenocetto et de Montezemolo, dont les redoutes furent enlevées. Le 27, l'armée française s'empare sur le général piémontais Colli, du camp retranché de Ceva. Serrurier, maître de la ville, y trouve toute l'artillerie de l'ennemi. Les Français, arrivés sur les hauteurs de Montezemolo, voient devant eux les riches plaines de la Lombardie et derrière eux la longue chaîne des Alpes qui les entoure et qu'ils n'ont pas franchie. « *Annibal a franchi les Alpes,* dit Bonaparte, *et nous, nous les avons tournées.* » Le 30, le général s'empare de Saint-Michel, et Masséna passe le Tanaro ; après quelques difficultés, il marche sur Mondovi. Le 3 floréal, la ville de Mondovi est prise ; les Piémontais perdent trois mille hommes, on leur fait treize cents prisonniers dont trois officiers généraux, quatre colonels, et l'on prend onze drapeaux, huit bouches à feu et quinze caissons. Le 5, l'armée française entre dans la ville de Bene. Le 6, Fossano, d'Alba et Cherasco tombent au pouvoir des Français, qui y gagnent vingt-huit pièces de canon et des magasins considérables. Le général français, admirablement pourvu de munitions, d'artillerie et de vivres par ses victoires successives, attend à Cherasco, qu'il a mis en état de défense, les propositions de paix que le Piémont va se hâter de lui offrir (1).

(1) Voici la proclamation qu'il adresse de Cherasco à ses soldats enthousiastes ; c'est une page qui fait mieux connaître le héros républicain que toutes les apologies possibles. « Soldats, vous avez remporté *en quinze jours* six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canons, plusieurs places fortes, et conquis la partie la plus riche du Piémont. Vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes. Vous vous étiez jusqu'ici battus pour des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie. Vous égalez aujourd'hui par vos services l'armée de Hollande et celle du Rhin. Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. Grâces vous en soient rendues, soldats ! La patrie reconnaissante vous devra sa prospérité ; et si,

En effet, la cour de Turin, effrayée des progrès extraordinaires des armes républicaines, ne comptant plus sur l'appui de l'Autrichien Beaulieu, réduit à défendre la Lombardie, ni sur ses propres troupes, sourdement travaillées par la propagande révolutionnaire, envoya demander la paix au vainqueur de Millesimo et de Mondovi. Les conditions faites au roi de Sardaigne furent rigoureuses. Il s'engageait « à rompre avec la coalition : il enverrait un plénipotentiaire à Paris pour traiter de la paix définitive. Jusque-là il y aurait armistice. Les citadelles de Ceva, Coni, Tortone, ou, à son défaut, celle d'Alexandrie, seraient remises sur-le-champ à l'armée française avec leur artillerie et leurs magasins ; l'armée victorieuse continuerait d'occuper tout le terrain qu'elle avait conquis. Les routes militaires dans toutes leurs directions seraient ouvertes à toutes communications entre la France et l'armée française; la place de Valenza serait évacuée par les Napolitains et remise aux Français jusqu'à leur passage du Pô ; enfin, les milices se-

vainqueurs de Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 93, vos victoires actuelles en présagent une plus belle encore. — Les deux armées qui naguère vous attaquaient avec audace fuient épouvantées devant vous. Les hommes pervers qui riaient de votre misère et se réjouissaient dans leur pensée des triomphes de vos ennemis sont confondus et tremblants. Mais, soldats, il ne faut pas vous le dissimuler, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste à faire; ni Turin ni Milan ne sont à vous; les cendres de Tarquin sont encore foulées par les assassins de Basseville. — Vous étiez dénués de tout au commencement de la campagne; vous êtes aujourd'hui abondamment pourvus : les magasins pris à vos ennemis sont nombreux, l'artillerie de siége et de campagne est arrivée. Soldats, la patrie a droit d'attendre de vous de grandes choses : justifierez-vous son attente? Les plus grands obstacles sont franchis, sans doute ; mais vous avez encore des combats à livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il d'entre vous dont le courage s'amollisse? En est-il qui préféreraient de retourner sur les sommets de l'Apennin et des Alpes essuyer patiemment les injures de cette soldatesque esclave? Non, il n'en est point parmi les vainqueurs de Montenotte, de Millesimo, de Dego et de Mondovi ; tous brûlent de porter au loin la gloire du peuple français ; tous veulent humilier ces rois orgueilleux qui osaient méditer de vous donner des fers ; tous veulent dicter une paix glorieuse et qui indemnise la patrie des sacrifices immenses qu'elle a faits ; tous veulent en rentrant dans leurs villages pouvoir dire avec fierté : J'étais de l'armée conquérante de l'Italie. — Amis, je vous la promets cette conquête ; mais il est une condition qu'il faut que vous juriez de remplir : *c'est de respecter les peuples que vous délivrez;* c'est de réprimer les pillages horribles auxquels se portent des scélérats suscités par vos ennemis : sans cela vous ne seriez pas les libérateurs des peuples, vous en seriez les fléaux; vous ne seriez pas l'honneur du peuple français : il vous désavouerait ; vos victoires, votre courage, vos succès, le sang de vos frères morts au combat, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire. Quant à moi et aux généraux qui ont votre confiance, nous rougirions de commander à une armée sans discipline, sans frein, qui ne connaîtrait que la loi de la force. Mais, investi de l'autorité nationale, fort de la justice et de la loi, je saurai faire respecter à ce petit nombre d'hommes sans courage et sans cœur les lois de l'humanité et de l'honneur qu'ils foulent aux pieds. Je ne souffrirai pas que des brigands souillent vos lauriers. Je ferai exécuter à la rigueur le règlement que j'ai fait mettre à l'ordre : les pillards seront impitoyablement fusillés ; déjà plusieurs l'ont été. J'ai eu lieu de remarquer avec plaisir l'empressement avec lequel les bons soldats de l'armée se sont portés pour faire exécuter les ordres. — Peuples de l'Italie ! *l'armée française vient pour rompre vos chaînes :* le peuple français est l'ami de tous les peuples. Venez avec confiance au-devant de nos drapeaux; vos propriétés, votre religion et vos usages seront religieusement respectés. Nous ferons la guerre en ennemis généreux et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent. »

« raient licenciées et les troupes régulières disséminées dans les garnisons, « loin des troupes françaises. » Le prince souscrivit à tout, et Murat, aide-de-camp du général en chef, partit pour Paris avec le traité et les drapeaux conquis. Son arrivée y produisit un vif élan d'enthousiasme. « Je marche « demain sur Beaulieu, » écrivait Bonaparte au Directoire ; « je l'oblige à re- « passer le Pô. Je le passe immédiatement après : je m'empare de toute la « Lombardie, et avant un mois j'espère être sur les montagnes du Tyrol, « trouver l'armée du Rhin, et porter de concert la guerre dans la Bavière. « Ce projet est digne de vous, de l'armée et des destinées de la France... Si « vous me continuez votre confiance et que vous approuviez ces projets, je « suis sûr de la réussite : l'Italie est à vous... » L'armistice de Cherasco s'exécute sans retard : l'armée victorieuse prend possession le 10 floréal des places de Coni et de Ceva ; le 16 elle fait son entrée dans la ville de Tortone et son général se tourne vers d'autres ennemis.

Bonaparte s'est rendu maître du Piémont pour détacher un auxiliaire de la coalition et porter toutes ses forces sur la conquête du Milanais. Un renfort de dix-sept mille hommes lui est parvenu de l'armée des Alpes, et les approvisionnements que lui a livrés le Piémont sont immenses. Trompant Beaulieu par un habile stratagème, il passe le Pô à Plaisance, où il établit son quartier général. Le même jour il écrit à Carnot : « Nous avons passé le Pô ; « la seconde campagne est commencée; Beaulieu est déconcerté : il donne « constamment dans les piéges qu'on lui tend... Encore une victoire et nous « sommes maîtres de l'Italie. — Je vous fais passer vingt tableaux des pre- « miers maîtres, du Corrége, de Michel-Ange. — J'espère que les choses « vont bien, pouvant vous envoyer une douzaine de millions à Paris : cela ne « vous fera pas de mal pour l'armée du Rhin. » Le duc de Parme signe une suspension d'armes qu'il achète avec des millions et des chefs-d'œuvre. Le 19 floréal (8 mai), Bonaparte bat à Fombio deux divisions autrichiennes, l'une commandée par Liptai, l'autre par Beaulieu qui s'était avancé au secours du premier. Les impériaux, poursuivis jusqu'à l'Adda, perdent quinze cents prisonniers, leur artillerie, leurs bagages. Le brave général Laharpe périt, le 20, dans une affaire d'avant-poste. Le 21, Bonaparte se jette à la poursuite de Beaulieu. Il le joint au pont de Lodi sur l'Adda, où les Autrichiens se sont fortement retranchés. Ce lieu va devenir le théâtre d'un admirable fait d'armes. Le pont est franchi au pas de course par les grenadiers français, l'ennemi est culbuté, son artillerie est prise. Le champ de bataille reste aux républicains, avec huit cents prisonniers, vingt pièces de canon et de nombreux drapeaux. Trois mille Autrichiens ont péri. Cette glorieuse bataille ouvre au général français le chemin de la Lombardie. Le 22 floréal, il prend Pizzighettone, et la ville de Crémone ouvre ses portes à Masséna. Bonaparte reçoit à son quartier de Lodi la nouvelle de la reddition de Milan, que Beaulieu, déconcerté, a laissée sans défense sur les derrières de l'armée française. Le 28, Augereau occupe Pavie, Serrurier Lodi et Crémone. Côme et Pizzighettone sont au pouvoir de la division de Laharpe, et Bonaparte fait son entrée solennelle dans Milan, le jour même où le Directoire signe à Paris le traité de paix qui enlève au roi de Sardaigne la Savoie, le comté de Nice et toutes ses places, un mois précisément après l'ouverture de la campa-

gne (1). Les succès rapides de l'armée française effrayèrent le duc de Modène, qui conclut un armistice le 1er prairial, et le sénat de Venise, qui se hâte d'éloigner un prince français, le comte de Provence, auquel il avait donné asile. Le 13 avril, il quitta Vérone pour se rendre à l'armée de Condé.

Des succès si prompts, si décisifs, si merveilleux, jetèrent l'étonnement en Europe, l'enthousiasme dans l'armée d'Italie et la joie la plus vive en France. L'expédition a tout tiré de la conquête même : approvisionnement, artillerie, argent. De son quartier général, Bonaparte envoie d'admirables plans de campagnes et d'utiles conseils au Directoire, des millions et ces chefs-d'œuvre de la peinture italienne et de la statuaire grecque qui deviennent la plus précieuse rançon des princes de l'Italie. Mais quittons un moment ce théâtre de tant de gloire et voyons ce qui se passe à Paris.

Jamais gouvernement n'avait surgi dans des circonstances plus difficiles que le Directoire. Sa situation politique était très-mauvaise. Placé entre deux partis extrêmes qui se mesuraient de l'œil avant de recommencer leurs luttes, il était le point de mire des haines de l'un et de l'autre et contraint, pour sauver l'État, de frapper sur chacun d'eux tour à tour. La situation financière était effrayante. Les assignats, comme nous l'avons vu, étaient dépréciés; leur valeur nominale était à leur valeur réelle comme cent est à un. Les services publics étaient à la veille de rester en souffrance. Le Directoire se vit dans la nécessité de proposer au corps législatif un emprunt forcé de six cent

(1) Bonaparte adresse de Milan cette proclamation à son armée victorieuse : « Soldats, vous vous êtes précipités comme un torrent du haut de l'Apennin. Vous avez culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche. Le Piémont, délivré de la tyrannie autrichienne, s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la France. Milan est à vous et le pavillon républicain flotte sur toute la Lombardie. Les ducs de Parme et de Modène ne doivent leur existence politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous menaçait avec orgueil ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage ; le Pô, le Tésin, l'Adda, n'ont pu vous arrêter un seul jour : ces boulevards vantés de l'Italie ont été insuffisants ; vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin. Tant de succès ont porté la joie dans le sein de la patrie. Vos représentants ont ordonné une fête dédiée à vos victoires, célébrée dans toutes les communes de la République. Là vos pères, vos mères, vos épouses, vos sœurs, vos amantes se réjouissent de vos succès et se vantent avec orgueil de vous appartenir. Oui, soldats, vous avez beaucoup fait! Mais ne vous reste-t-il donc plus rien à faire? Dira-t-on de nous que nous avons su vaincre, mais que nous n'avons pas su profiter de la victoire? La postérité nous reprochera-t-elle d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie? Mais je vous vois déjà crier aux armes! Un lâche repos vous fatigue ; les journées perdues pour la gloire le sont pour votre bonheur. Eh bien, partons; nous avons encore des marches forcées à faire, des ennemis à soumettre, des injures à venger. Que ceux qui ont aiguisé les poignards de la guerre civile en France, qui ont lâchement assassiné nos ministres, incendié nos vaisseaux à Toulon, tremblent! l'heure de la vengeance a sonné. Mais que les peuples soient sans inquiétude : nous sommes amis de tous les peuples et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros qui le rendirent célèbre, réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires : elles feront époque dans la postérité. Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe. Le peuple français, libre, respecté du monde entier donnera à l'Europe une paix glorieuse, qui l'indemnisera des sacrifices de toute espèce qu'il a faits depuis six ans. Vous rentrerez alors dans vos foyers, et vos concitoyens diront en vous montrant : *Il était de l'armée d'Italie!* »

millions sur les classes les plus riches. Cet emprunt ne devait s'effectuer qu'en numéraire ou en assignats au cours; autrement il n'eût produit que cinq millions, valeur réelle. Les conseils adoptèrent cet emprunt, mais il ne produisit que peu de chose, par les ménagements qu'il fallut garder envers des citoyens épuisés par une si longue crise. Alors on imagina la création des *mandats territoriaux* qui représentaient une valeur fixe de biens. Deux milliards quatre cents millions de cette monnaie furent émis pour retirer de la circulation les assignats, à raison de trente pour un de la valeur. Le 30 pluviôse (19 février), la planche aux assignats avait été brisée. Quarante-cinq milliards cinq cents millions avaient été émis depuis leur origine; il en restait dans la circulation pour trente-six milliards. Huit cents millions de mandats étaient donc seulement nécessaires pour opérer le retrait des assignats; le surplus devait être consacré aux services publics. Cependant les mandats territoriaux ne produisirent pas non plus l'effet qu'on en avait attendu. Ils ne procurèrent qu'une ressource momentanée : il était devenu impossible de rajeunir le papier-monnaie. Les mandats furent considérés comme de nouveaux assignats, ils tombèrent bientôt en discrédit. Ils n'avaient servi qu'à permettre de vendre une grande quantité de biens nationaux, à faire la transition du papier au numéraire et à retarder la banqueroute.

Pendant que la fête de la reconnaissance et des victoires était célébrée le 10 prairial en l'honneur des succès de notre armée d'Italie, les meurtres et les violences continuaient leur cours à Lyon et dans le département des Bouches-du-Rhône. Les compagnies de Jésus et du Soleil se livraient impunément à leurs vengeances contre les personnes suspectes de terrorisme. Les autorités, par connivence ou par peur, gardaient le silence. Des plaintes arrivèrent en foule au conseil des Cinq-Cents qui nomma une commission pour lui faire un rapport; mais, par suite du peu d'empressement de certains membres, ce rapport ne fut déposé qu'au mois de thermidor suivant. La faction royaliste reprenait courage. Le tribunal criminel de la Seine renvoyait acquittés les complices de l'affaire du 13 vendémiaire, en déclarant qu'*il n'y avait pas eu de conspiration* ce jour-là.

Le corps législatif s'occupait de doter la France d'institutions en harmonie avec les changements que la révolution avait apportés dans l'état des personnes et des propriétés. Cambacérès lui présenta le projet du *Code civil*. Ce projet était accompagné d'un discours préliminaire éminemment remarquable (1).

(1) Les institutions seules n'avaient pas changé; les mœurs publiques paraissaient aussi subir une étrange révolution et la société française présentait alors un aspect tout nouveau qui devait appeler l'attention des hommes d'État. Débarrassée du joug de fer du comité de salut public, réveillée des angoisses cruelles, des menaces incessantes qu'elle avait subies pendant les différentes phases de la révolution, cette société, par l'effet du caractère national, passa subitement des plus sombres préoccupations à une sorte de délire. Les classes aisées se jetèrent avec une ardeur fiévreuse dans les plaisirs, les festins, les spectacles, la galanterie, les débauches même. Le luxe effréné des habits, des équipages, l'amour des distinctions, la manie de l'affectation, l'étrangeté des modes, amenèrent une véritable réaction des habitudes de l'ancien régime. Une couche nouvelle d'aspirants au banquet des joies sociales était venue réclamer sa part de satisfaction et de mouvement dans ce tourbillon général de la société. C'étaient les parvenus, les hommes qui s'étaient enrichis dans

Pour soutenir l'esprit politique qui s'affaiblissait, pour stimuler le patriotisme engourdi, rallumer l'ardeur civique dont il avait besoin pour tenir tête à l'envahissement des partis rétrogrades, peut-être aussi pour donner satisfaction au goût des plaisirs et des réjouissances, le Directoire célébra coup sur coup des fêtes nationales commémoratives et allégoriques avec une pompe et un éclat qui parlaient à l'esprit autant qu'aux yeux. Ce fut la fête en l'honneur du 9 *thermidor*, celle en l'honneur du 10 *août*, le 10 fructidor la *Fête de la Vieillesse*, et plus tard, le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796) la fête anniversaire de l'installation de la République.

Le ministre de la police savait que depuis longtemps il se tramait un nouveau complot contre le gouvernement constitutionnel, et que l'exécution en était proche; divers renseignements éveillèrent la surveillance de l'autorité. Le 11, à trois heures du matin, les projets annoncés reçurent une partie de leur exécution. Des boîtes et des pétards furent tirés et des cocardes blanches répandues dans plusieurs rues. Cinq drapeaux de taffetas blanc sur lesquels était cette inscription : *Mort aux républicains! Vive le roi!* furent trouvés dans différents endroits, ainsi que des placards manuscrits invitant à la royauté. Il n'y eut pas d'attroupements. Des individus isolés répandirent ces cocardes, ces drapeaux, affichèrent ces placards; on n'en put saisir qu'un seul qui portait les drapeaux. Dans la journée du 12, le Directoire publia une proclamation qui commence ainsi : « Que les vrais patriotes, que les « amis de l'ordre et de la paix se réjouissent! C'est en vain que l'*anarchie* « *et le royalisme réunissent leurs moyens* pour secouer les brandons de la dis- « corde et dissoudre le gouvernement républicain; leurs efforts seront vains. »

Revenons à l'armée d'Italie. Le Directoire, que les lauriers et l'esprit d'indépendance et de décision de Bonaparte commençaient à offusquer, avait eu l'intention de partager son commandement de l'armée d'Italie et de lui adjoindre Kellermann. Bonaparte témoigna une vive répugnance pour cet ar-

les désordres, dans les perturbations des affaires publiques, par l'agiotage ou par les vicissitudes des fortunes privées. Ces nouveaux venus voulurent rivaliser de faste et d'éclat avec les vieux noms et les anciennes fortunes. Emportés dans tous les excès, ils ne réussirent qu'à inoculer à la société parisienne l'étrangeté de leurs manières, le cynisme de leurs habitudes et ne se signalèrent que par la grossièreté de leurs vices, suite des hontes de leur passé. Il est vrai de dire que l'impulsion de cette fièvre générale était partie de haut, et que le directeur Barras, voluptueux et magnifique, avait donné le branle à cette agitation ; à cette sorte de réaction contre le puritanisme républicain. Paris à cette époque vit des scandales inouïs et la pudeur publique fut mise à plus d'une épreuve.

Pendant que les classes les plus fortunées s'abandonnaient à ce mouvement, les autres, parmi lesquelles s'étaient recrutés depuis 89 les acteurs de la scène politique, ces classes possédées jusque-là par l'ardeur révolutionnaire, ne parurent plus désormais animées que du besoin de clore définitivement la révolution. La population déserta la place publique pour la vie privée, les réunions populaires furent abandonnées pour les champs et les ateliers, et les agitateurs de la rue ne trouvèrent plus à son poste leur clientèle accoutumée d'instruments dociles et d'hommes déterminés. Le spectacle des violences de la terreur, des émeutes de la rue et des malheurs de la guerre civile avait affaibli dans les cœurs l'amour de la liberté; l'insurrection n'avait plus de chances. La nation française glissait vers le despotisme par une pente naturelle de réaction contre les excès du désordre, par une soif ardente de calme, de repos, de bien-être, après les déceptions, les fatigues et les misères récentes de l'agitation. (*N. des Éd.*)

rangement et déclara que, selon lui, « un mauvais général vaut mieux que deux bons. » Le Directoire n'osa pas insister; mais à partir de ce moment, ce gouvernement faible, incapable de comprendre les grandes vues militaires et politiques du jeune conquérant, s'appliquera à restreindre ses plans, traverser ses négociations, contrarier ses desseins. Il l'entourera de commissaires tracassiers auxquels il prétend que le général soumette ses opérations: heureusement Bonaparte, par l'ascendant de son génie, saura faire prévaloir sa volonté sur celle des hommes du Luxembourg. Politique autant que guerrier, il organise dans la Lombardie des gardes civiques et s'efforce de compléter la conquête matérielle de cette contrée par la conquête des esprits. Il ouvre des sociétés populaires qui vont propager partout les principes républicains. Mais il a en Italie deux ennemis implacables à redouter : les nobles et les prêtres. Ils avivent dans le cœur des populations l'humiliation de la défaite et parviennent à exciter des soulèvements. La ville de Pavie se met en état de révolte, le tocsin sonne dans les campagnes, et les Français, dispersés et surpris, sont impitoyablement massacrés. Trois cents hommes de la division Augereau, isolés dans le château de Pavie, sont contraints de mettre bas les armes. Les insurgés, espérant une sortie de la garnison autrichienne de la citadelle de Milan, qui n'est pas encore en notre pouvoir, ont porté un corps avancé à Binasco. Le général de brigade Lannes, avec trois cents cavaliers, les surprend, les met en fuite et livre le village aux flammes. Bonaparte, avec quinze cents hommes et six pièces de canon, vient en personne soumettre Pavie, défendue par de fortes murailles et une population de trente mille habitants. Il les somme de se rendre sous vingt-quatre heures et, ce délai expiré, il fait enfoncer les portes de la ville à coups de hache par ses intrépides grenadiers. La cavalerie se précipite dans les rues de la ville. Pavie se rend à discrétion. Le général n'exerce sa sévérité que sur le commandant du détachement français qui s'est rendu : il est fusillé. Des otages nombreux pris dans les principales villes de la Lombardie répondent à l'armée de la soumission de toute la contrée.

Beaulieu, avec les débris de son armée, voulant défendre le Mincio pour empêcher le siége de Mantoue, le boulevard de la domination autrichienne en Italie, les opérations de la guerre se trouvèrent portées sur le territoire neutre de la république de Venise. Brescia fut occupée par l'armée française, et les impériaux s'emparèrent de Peschiera à l'embouchure du Mincio dans le lac de Garda. Le 11 prairial, Bonaparte, trompant encore une fois Beaulieu, qui l'attendait avec sa droite à Peschiera, attaque son centre à Borghetto, pour passer le fleuve sur ce point. La place est emportée. Le colonel Gardane, à la tête d'une poignée de grenadiers, traverse le Mincio à la nage et s'empare de Valeggio dont les batteries défendent le fleuve. Le général en chef y établit son quartier général. L'armée française passe la rivière; Augereau se lance sur Peschiera : Sebottendorf, qui commande la gauche des Autrichiens, accourt au bruit de la canonnade et s'empare de Velaggio. Bonaparte va tomber au pouvoir de l'ennemi; ses grenadiers barricadent la porte de la maison où il s'est retiré pendant qu'il s'enfuit par les jardins. La division Masséna, qui n'avait pas encore traversé le fleuve, s'élance sur le pont, renverse tout sur son passage et disperse les cavaliers de Sebottendorf. Dans

cette affaire de Borghetto, les Français avaient battu cinq mille Autrichiens, pris vingt-quatre canons et cinquante chevaux. Le 13, l'intrépide Augereau s'empara de la forteresse de Peschiera où il fit cent prisonniers et trouva quatre-vingts pièces d'artillerie. Par cette bataille, Bonaparte voyait sa ligne d'opérations reculée jusqu'à l'Adige. Il se rend maître de Vérone, place vénitienne sur ce fleuve, où il fit son entrée le 15, et le lendemain il attaque les faubourgs de Mantoue, la plus forte place de l'Italie, située dans une position admirable et le plus solide rempart de la puissance autrichienne. Le faubourg de Saint-Georges, les abords de la ville, les têtes de pont, le faubourg Cheriale, ses retranchements et sa tour tombent au pouvoir des grenadiers français. L'ennemi est contraint de se retirer dans la place; mais Bonaparte manque d'artillerie pour en faire le siége et se voit réduit à en former le blocus. La citadelle de Milan, qui tenait toujours, occupait toute sa grosse artillerie; il lui fallait attendre la chute de cette forteresse.

Pendant ces entrefaites, la cour de Vienne, alarmée des succès rapides du général français, tremblant pour Mantoue, pressait l'entrée en campagne d'une puissante armée, commandée un de ses plus habiles généraux, le feld-maréchal Wurmser. Ce secours devait porter à près de quatre-vingt mille hommes la force des impériaux en Italie. Bonaparte, tout en préparant une énergique défense, assura sa tranquillité sur ses derrières. Il conclut une trêve avec le roi de Naples qui lui demanda la paix; il fit réprimer les révoltes fomentées dans les fiefs de la maison d'Autriche. La ville d'Arquata, qui avait massacré un détachement français, fut châtiée. Pour contraindre le pape à garder la neutralité, Augereau pénétra dans les états de l'Église et s'empara des légations. Les principes républicains furent adoptés avec enthousiasme dans les villes de Reggio, de Modène et surtout de Bologne, qui demanda d'être soustraite à la domination du pontife. Bonaparte y conclut avec le saint-père une trêve qui mettait en son pouvoir Bologne, Ferrare et la citadelle d'Ancône. Le pape donnait en outre vingt millions, cent chefs-d'œuvre d'art, cinq cents manuscrits précieux. Murat fut lancé sur Livourne d'où il chassa les Anglais; il détruisit leurs magasins, saisit leurs marchandises. La citadelle de Milan ayant enfin capitulé, le général tourna ses regards vers le siége de Mantoue. Mais le 11 thermidor l'armée de Wurmser, divisée en trois corps, descendait des gorges du Tyrol. Le premier, d'environ quarante mille hommes, formant son centre et conduit par lui-même, s'empara de toutes les positions entre le lac de Garda et l'Adige; le second corps, formant sa gauche, composé de dix à douze mille hommes, commandé par Davidowitch, suivit la chaussée qui, de Roveredo, conduit à Vérone, le long de la rive gauche de l'Adige; le troisième, fort de vingt mille hommes et commandé par Quasdanowitch, se dirigea par la gauche du lac de Garda sur Brescia. Par ces mouvements une des grandes routes de l'armée française à Milan se trouvait coupée et le siége de Mantoue était tourné. Bonaparte ne pouvait opposer à ces forces qu'une trentaine de mille hommes; selon sa tactique, il résolut de vaincre séparément chacun de ces corps avant qu'ils eussent pu opérer leur jonction sur le Mincio. Le 10 thermidor an IV (28 juillet 1796), il transfère le quartier général de l'armée à Brescia; le lendemain il rétrograde et le porte à Castelnovo, entre l'Adige et le Mincio.

Les faibles corps de Joubert, qui défendait la Corona et Montebaldo, de Sauret, qui occupait Palo, sont obligés de se replier après une vigoureuse résistance; Quasdanowitch, qui tenait toutes les hauteurs jusqu'à Monte-Osetto, avait déjà envoyé son avant-garde à Brescia, place sans défense; ce fut contre ce point que Bonaparte dirigea ses premiers efforts. Mais sa résolution est prise : avant de partir, il faut lever le siége de Mantoue. Serrurier, chargé de cette grande opération, détruit ses ouvrages, encloue ses cent quarante pièces de siége, enterre ses projectiles, brûle ses affûts, noie ses poudres et se joint à l'armée. Le corps de Quasdanowitch s'est porté sur Lonato afin de se réunir avec le centre de Wurmser. Bonaparte conduit lui-même la brigade du général Dallemagne contre ce corps qui est mis en déroute. Salo, Brescia, rentrent en son pouvoir. Quasdanowitch est séparé de Wurmser : ce dernier avait fait passer son artillerie sur les ponts de Vérone et conduisait deux divisions sur Mantoue, dans l'intention d'en faire lever le siége, abandonné depuis vingt-quatre heures. Après plusieurs combats à Brescia, sur les bords de la Chiesa, au passage du Mincio, le 16 thermidor (3 août) fut donnée la bataille de Lonato, où trente mille Autrichiens combattaient contre vingt-trois mille Français. L'ennemi culbuta l'avant-garde de la division de Masséna et prit Lonato. Bonaparte marcha pour reprendre cette position, enfonça l'armée autrichienne et enleva la place au pas de charge. La ligne des impériaux étant coupée, une partie se rejeta sur Salo; mais attaquée de front et en queue par des divisions françaises, elle fut obligée de mettre bas les armes. Le 18 thermidor, le général Augereau attaqua l'avant-garde de Wurmser qui couvrait Castiglione, et, après un combat où la valeur des troupes suppléa au nombre, l'ennemi enfoncé, mis en déroute, abandonna cette position. Il y eut de part et d'autre un très-grand nombre de tués et blessés.

Wurmser, n'ayant pas trouvé d'armée assiégeante devant Mantoue, accourait sur Castiglione; mais Bonaparte avait eu le temps de s'y fortifier. Quasdanowitch, avec les restes de son corps d'armée, cherchait à se réunir au feld-maréchal, mais poursuivie avec ardeur, cette division perdait de nombreux détachements qui, séparés, déposaient les armes. Une de ses colonnes, de quatre mille Autrichiens, se présenta à Lonato, où se trouvait seulement un millier de Français, et envoya un officier sommer la garnison de se rendre. Bonaparte venait d'entrer dans cette place, sans être entouré de troupes. Il se fait amener le parlementaire, on lui ôte le bandeau qui lui couvrait les yeux et il voit le général en chef entouré de son état-major, qui lui adresse ces paroles : « Allez dire à votre général que je lui donne huit minutes pour poser « les armes; il se trouve au milieu de l'armée française; passé ce temps, il « n'aura rien à espérer. » Ce stratagème réussit complétement; la division autrichienne posa les armes et rendit quatre pièces de canon. Ce fut le prélude de la journée de Castiglione.

Le 18 thermidor, notre armée occupait au point du jour les hauteurs de Castiglione. La division de Serrurier avait manœuvré toute la nuit pour surprendre Wurmser sur ses derrières. Profitant de l'étonnement où cette attaque inopinée jette les Autrichiens, Bonaparte lance sur eux les divisions d'Augereau et de Masséna; ils sont refoulés dans la plus grande confusion de l'autre côté du Mincio. Augereau marche sur Borghetto, Masséna sur Peschiera,

cernée par les impériaux. L'intrépide Suchet, avec la dix-huitième demi-brigade, fond sur les assiégeants et délivre la place. Bonaparte poursuit Wurmser sans relâche. Il attaque à coups de canon les portes de Vérone, où le feld-maréchal s'est retiré. La ville est prise. Wurmser recule sur Montebaldo ; Masséna l'en chasse et reprend en outre la Corona : l'Autrichien s'enfuit enfin à Roveredo, puis à Trente, dans le Tyrol, son point de départ, où il réunit les débris de son armée, qui ne se monte plus qu'à une trentaine de mille hommes. En quatorze jours, il avait perdu quarante mille hommes et soixante-huit pièces de canon. Bonaparte se porta alors devant Mantoue, mais la garnison avait été doublée; il avait été forcé lui-même d'anéantir ses équipages de siége; il dut se borner à faire bloquer étroitement la place par le général Sahuguet.

Ayant repris dans le Tyrol vingt mille hommes, Wurmser veut regagner l'offensive et se met en marche pour faire lever le blocus de Mantoue. Bonaparte, par un coup de son génie, profite de cette manœuvre pour le séparer du corps de Davidowitch, qui reste dans le Tyrol avec vingt autres mille hommes, et lui ôter la possibilité d'une retraite. Kilmaine, avec une division, couvre Vérone et le blocus de Mantoue. Le 18 fructidor a lieu la bataille de Roveredo, dans le Trentin; les impériaux, culbutés dans cette ville, se réfugient au milieu des défilés de Caliano : c'est une position formidable occupée par Davidowitch avec toute sa réserve. Les républicains s'y enfoncent en colonne et refoulent l'ennemi jusqu'à Trente, où ils pénètrent eux-mêmes le lendemain. Cette bataille a livré aux Français sept mille prisonniers, vingt-cinq pièces de canon, cinquante caissons et coupé la retraite au feld-maréchal. Pendant ce temps, ce dernier marchait sur Vérone; Bonaparte court à sa rencontre, bat son avant-garde à Primolano, le défait lui-même à Bassano, où le poursuivent Augereau et Masséna. Wurmser, désespéré, passe l'Adige et se dirige sur Mantoue. Après quelques succès partiels, Wurmser vint prendre position entre le faubourg Saint-Georges et la forteresse : c'est là que fut livrée la bataille de Saint-Georges. L'ennemi se vit réduit à se réfugier dans Mantoue, où la fièvre faisait des ravages que l'automne devait accroître. Les Français en resserrèrent étroitement le blocus.

Pendant les premiers moments de cette campagne où l'on put croire au succès de Wurmser, quelques-uns des nouveaux alliés de la République conçurent de trompeuses espérances et montrèrent le degré de confiance qu'on devait avoir dans leur fidélité. La régence de Modène devint ouvertement hostile ; à Rome, les Français furent insultés, on suspendit les conditions de l'armistice. Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, appela le peuple à l'insurrection contre les républicains; il prit possession de la citadelle et y arbora les couleurs pontificales. Après la bataille de Castiglione, Bonaparte le manda à Brescia. Le cardinal, interdit, n'essaya pas de se justifier et répondit ce seul mot : *Peccavi!* Bonaparte se contenta de l'envoyer pour trois mois faire pénitence dans un séminaire.

Au milieu des marches, des combats, des soucis incessants que lui imposent des opérations militaires aussi rapides, Bonaparte trouve le temps d'entretenir avec le cabinet du Luxembourg une correspondance active. Il lui suggère un système admirable de combinaisons politiques qui, marchant de front avec

les expéditions de guerre, doivent détacher les uns après les autres tous nos ennemis de la coalition; il développe les moyens de conquérir les populations aux idées républicaines, en même temps qu'il désarme les princes par la force des traités ou par celle de ses armes; il montre au Directoire combien la conduite de ses agents, avides et dilapidateurs, aliène les populations de l'Italie au gouvernement de la République. Mais ses conseils ne sont pas toujours écoutés par un pouvoir jaloux qui, par crainte de l'opinion, n'ose pas contrecarrer les desseins de son général, mais qui semble ne les pas comprendre ou ne les servir qu'avec parcimonie et comme à contre-cœur.

Cependant une troisième armée, de quarante mille hommes, sous la conduite du feld-maréchal Alvinzi, descendait du Frioul pour venger les désastres de Beaulieu et de Wurmser et faire lever le blocus de l'imprenable Mantoue. Ce général voulait, après s'être réuni sous Vérone avec le corps de Davidowitch, et en possession alors d'une force de quatre-vingt-dix mille hommes, expulser les républicains de toute l'Italie. Il comptait sans Bonaparte, son état-major de héros et son incomparable armée. Masséna engagea d'abord la bataille de la Brenta, qui fit subir à l'avant-garde ennemie une perte assez forte. Mais le général Vaubois, qui défendait le Tyrol, n'eut pas le même succès : poussé par un ennemi de beaucoup supérieur en forces, il se vit forcé d'évacuer la ville de Trente et se replia sur les positions de la Corona et de Rivoli. La fortune devait se montrer pour un moment contraire aux armes françaises. Les impériaux remportèrent un avantage signalé à Caldiero; mais l'armée, que cet échec avait abattue, reprit bientôt son énergie à la voix de son général et les malades et les blessés demandèrent à rentrer sous les drapeaux pour venger leur affront. Un soir, vingt mille Français traversent l'Adige dans le plus grand silence, tous les visages sont consternés; car l'armée paraît battre en retraite devant l'ennemi, mais, parvenue à Ronco où elle passe l'Adige, elle s'aperçoit que cette feinte retraite est une ruse de son général en chef. Suivant son plan, l'armée française devait reculer et abandonner au général autrichien Alvinzi presque tout le Tyrol et plusieurs places importantes, pour aller combattre avec succès un corps d'armée de dix-huit mille hommes, commandé par Davidowitch, et s'opposer à la réunion de ce corps à l'armée d'Alvinzi. La position formidable de Caldiero est tournée et sur un champ de bataille resserré Bonaparte va offrir le combat à un ennemi dont les forces sont doubles des siennes. Il fait défiler l'armée, divisée en trois corps, sur trois chaussées divergentes, étroites et entourées de marais profonds. Il s'avance lui-même avec la division Augereau sur la digue qui aboutit à Arcole. Après une lutte acharnée, arrivée jusqu'au pont de ce village, l'armée éprouve une résistance désespérée. La mitraille de l'ennemi balaie tout devant elle, la colonne hésite; Bonaparte saute à bas de son cheval, saisit un drapeau et s'élance sur le pont : *Soldats,* dit-il aux grenadiers indécis, *n'êtes-vous plus les braves de Lodi? Suivez-moi.* Son état-major, ses grenadiers s'élancent à sa suite. Lannes est blessé, Muiron est tué à ses côtés; mais la queue de la colonne en désordre n'a pu suivre le mouvement. Le général et sa petite troupe s'avancent à travers un ouragan de balles et de mitraille; une décharge épouvantable les rejette en arrière. Bonaparte, malgré les efforts de ses grenadiers pour l'entraîner hors d'un poste si périlleux, veut tenter un dernier

effort ; un feu terrible culbute ses compagnons, et lui-même est précipité dans un marais où il enfonce jusqu'au milieu du corps, parmi les morts, les mourants et sous le feu de la mitraille. La vue du péril qu'il court électrise ses soldats. Un cri retentit : *En avant, pour sauver le général !* La colonne s'élance, sous un feu terrible, renverse tout sur son passage, le pont est franchi au pas de course, et Bonaparte, sauvé, entre dans le village avec ses héroïques défenseurs. La bataille dura trois jours autour d'Arcole. Alvinzi défait, se retira en laissant au pouvoir des Français douze mille morts, six mille prisonniers, dix-huit canons et des drapeaux. Bonaparte, qui voulait contraindre la cour de Vienne à accepter la paix, se vit réduit à l'imposer à force de victoires. Après différentes affaires, toutes à l'avantage des Français, eut lieu la célèbre bataille de Rivoli, dont les détails sont trop compliqués pour être décrits, mais où Bonaparte déploya son étonnante activité et d'admirables conceptions stratégiques. Alvinzi perdit cinq mille prisonniers. Au milieu du combat Bonaparte apprend que Provera, l'un des lieutenants du feld-maréchal, le sachant occupé à Rivoli, s'avance sur Mantoue, dans le dessein de battre la faible armée qui l'assiége; aussitôt il quitte le champ de bataille où son coup d'œil lui révèle que le succès doit tourner en faveur de nos armes, et se lance à marches forcées avec quatre demi-brigades à la poursuite de Provera. Il l'atteint au moment où il va opérer sa jonction avec Wurmser, lui livre sous les murs de Mantoue le brillant combat de la Favorite, force son corps d'armée à rendre les armes, le fait lui-même prisonnier, contraint Wurmser à se retirer précipitamment dans Mantoue et revient achever la défaite d'Alvinzi et le forcer de repasser la Piave avec les débris d'une armée naguère redoutable. Serrurier resserre alors le blocus de Mantoue et la garnison est bientôt réduite à la famine. Bonaparte fait proposer à Wurmser des conditions de capitulation honorables. Le vieux général, profondément touché de la générosité du jeune héros, remit la place le 2 février 1797. Treize mille hommes, composant la garnison, tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le général français, ne voulant pas triompher d'un adversaire illustre et malheureux, se déroba à l'honneur de recevoir l'épée du feld-maréchal. Tranquille pour un moment, après tant de victoires, du côté des impériaux, il tourna ses regards vers le gouvernement de Rome, qui venait d'enfreindre ouvertement l'armistice en appelant son peuple à l'insurrection contre les Français.

L'armée d'Italie n'était pas seule à combattre les ennemis de la République : l'armée du Rhin-et-Moselle et celle de Sambre-et-Meuse formaient ensemble une force de plus de cent cinquante mille combattants ; elles étaient commandées par le général en chef Jourdan. L'armée autrichienne, dont le chef était l'archiduc Charles, se composait à peu près d'un nombre pareil de combattants. Le 27 prairial, ce prince battit à Wetzlar la division Lefebvre et une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, repassa le Rhin à Cologne et à Neuwied, et l'autre partie, commandée par Kléber, se dirigea sur Dusseldorf.

Le gouvernement français ordonna aux généraux Jourdan et Moreau de franchir le Rhin, de poursuivre l'ennemi sans relâche, de le forcer, le plus tôt possible, à une bataille décisive, puis de marcher à Vienne, pour y dicter les conditions de la paix. Cet ordre, quoique réitéré, fut mal exécuté.

Moreau s'étant porté sur la rive droite du Rhin, prit Kehl et plusieurs autres

places. Jourdan, à la tête de son armée de Sambre-et-Meuse, instruit du passage de Moreau de l'autre côté du Rhin, imita cet exemple, traversa la Lahn, prit Francfort, Kœnigstein, laissa le général Marceau devant ces places, s'avança dans le cœur de l'Allemagne et s'empara de Wurzbourg. Le 2 fructidor, les deux armées françaises étant maîtresses de la rive gauche du Danube, furent considérées comme réunies. Leur marche progressive fut l'occasion d'une multitude de combats et de plusieurs batailles : celle d'Heidenheim, donnée le 25 thermidor, est une des plus mémorables ; elle dura dix-sept heures. L'archiduc sentit la nécessité de s'opposer à l'entière jonction des deux armées françaises. Le 24 thermidor (11 août), il attaqua nos troupes et leur fit éprouver une grande perte. Le même jour, 24 thermidor, la division du général Férino entra dans le pays de Bregentz, prit la ville de ce nom et celle de Lindau, situées sur le lac de Constance. Moreau avait, le 21, attaqué à Neresheim, mis en fuite les ennemis et fait quatre cent cinquante prisonniers; il resta plusieurs jours sur le champ de bataille. Il marcha enfin sur Donawerth ; mais il rétrograda sur Hochstedt, sans même envoyer un parti de cavalerie sur l'Altmulh, pour essayer d'opérer sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse. La mésintelligence régnait entre les deux généraux en chef : l'un substituait ses propres plans à ceux qu'avait prescrits le Directoire et contrariait la marche de l'autre qui s'y conformait. Dès lors l'archiduc Charles reprit l'offensive, et Moreau battit en retraite. Cette retraite mémorable, pleine de périls et de difficultés, entraîna celle de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui se replia sur la Lahn, où elle arriva le 24 fructidor ; son quartier général fut établi à Wetzlar. Jourdan, qui commandait cette armée, et qui en quinze jours avait perdu le fruit de ses conquêtes en Allemagne, fit sa jonction avec Moreau et avec une division de dix mille hommes qui lui arriva de Hollande. Ses forces étaient, dit-on, supérieures à celles de l'ennemi, mais par des contre-temps fréquents à la guerre, il fut repoussé au delà du Rhin.

Pendant cette retraite, qui devait être le plus beau titre de gloire de Moreau, l'armée fit une grande perte, celle du brave général Marceau. Pendant qu'il tentait d'arrêter l'ennemi pour donner le temps à l'armée française de franchir les défilés d'Altenkirchen, il reçut le coup mortel. A la nouvelle de cet événement funeste, officiers et soldats accoururent tout en larmes. Le lendemain, les impériaux s'étant emparés de cette position, les deux généraux ennemis Kray et Hadik ordonnèrent une suspension d'armes et vinrent visiter Marceau à son lit de mort. Il expira le dernier jour de l'an IV, à l'âge de vingt-sept ans. Il fut enterré dans le camp retranché de Coblentz au bruit des détonations de l'artillerie des deux armées belligérantes. Les généraux autrichiens s'honorèrent par de tels hommages rendus à leur héroïque adversaire ; ils assistèrent à ses obsèques et lui firent même élever un tombeau sur leur territoire.

Le général Jourdan se plaignit au Directoire de l'indiscipline des troupes démoralisées en Allemagne et de quelques officiers généraux, et demanda sa retraite. Le gouvernement le remplaça momentanément par le général Beurnonville, et bientôt après par le général Hoche qui, après avoir pacifié la Vendée et les départements infestés par les chouans, avait sollicité une descente en Angleterre qui n'eut aucun succès, par la faute, dit-on, de l'amiral

Morard de Galles. La retraite de Moreau s'opérait lentement et fut marquée par plusieurs succès ; et vers les premiers jours de brumaire an V, il se replia sur la rive du Rhin, où il fut réduit à défendre Kehl et Huningue. Les Autrichiens, le 21 nivôse an V, reprirent Kehl par capitulation. Les Français emportèrent de cette place tout, jusqu'aux palissades. La tête du pont d'Huningue avait, le 5, été prise par capitulation et sa garnison avait repassé le Rhin.

La France, qui était trop forte alors pour regarder comme un désastre l'issue de la campagne d'Allemagne, n'était pas encore délivrée de la chouannerie et des agitateurs royalistes. Hoche avait vaincu, désarmé, soumis les chouans, mis leurs chefs en fuite, mais ne les avait point entièrement détruits. Dissous par la force, ils conservaient l'espoir de la vengeance. Repoussés du théâtre de leurs exploits, ils débordèrent dans les départements voisins et s'étendirent jusque dans le Berri ; dès l'an IV, ils s'étaient emparés de la ville de Sancère, et avaient établi le centre de leurs opérations dans le canton de Palluau ; ils furent mis en déroute et quarante d'entre eux en arrestation. Trois frères Chollet, et Leroi, notaire à Montrichard, étaient les chefs de cette espèce de chouannerie. D'autres, réunis en troupes plus ou moins nombreuses, se livraient aux vols et aux assassinats, pillaient les maisons, les voyageurs et les diligences. Dans le même temps, une troupe de voleurs, d'assassins et de *chauffeurs*, réunis depuis plusieurs siècles, reçurent une nouvelle organisation, sous un chef nommé François Girodot, et sous Jean Auger ; le premier portait pour nom de guerre celui de Beaufrançois ; il était successeur du fameux Fleur-d'Épine. Dans le département du Loiret se trouvaient les repaires de ces voleurs, nommés brigands d'Orgères, dont le nombre s'élevait à plus de deux cents. Ils étaient l'effroi et le fléau des habitations rurales à trente lieues à la ronde. Ils attaquaient les fermes, les châteaux et même les maisons des villages ; quelquefois ils s'y introduisaient par ruse et s'y présentaient vêtus en gardes nationaux, au nom de la loi et sous le prétexte de faire des perquisitions pour découvrir des émigrés ou des prêtres réfractaires. Celui qui portait la parole se montrait décoré de l'écharpe municipale. Une fois introduits, ils pillaient la maison, en égorgeaient les habitants et le plus souvent, pour découvrir l'endroit où l'argent et les effets précieux du propriétaire étaient cachés, ils employaient la ressource des *chauffeurs* et faisaient brûler les pieds des maîtres de la maison. Ils se livraient à des actes de cruauté dont le récit fait frémir. A la fin de l'an V et au commencement de l'année suivante, ces brigands furent sérieusement poursuivis, attaqués et en grande partie arrêtés et conduits dans la prison de Chartres. Beaufrançois était de ce nombre ; mais, le 17 messidor, il parvint à s'évader. Ces bandes de voleurs et d'assassins pénétrèrent jusque dans le département de la Seine, dans Paris même, et le ministre de la police fut obligé d'ordonner, le 15 brumaire, que pendant la nuit, il serait fait des patrouilles dans les campagnes environnantes.

Les progrès des conquêtes de Bonaparte en Italie obligèrent plusieurs princes à solliciter l'alliance des Français ; le duc de Plaisance, le 15 brumaire, et le roi de Naples ensuite avaient fait la paix avec la France. L'Espagne venait de conclure avec la République un traité d'alliance offensive et défensive, et de plus avait déclaré la guerre à l'Angleterre. La cour ottomane, pour la première fois, envoya un ambassadeur chargé de résider en France

auprès du Directoire : ce fut Ali-Effendi. Le pape Pie VI fit, le 1er ventôse, la paix avec la France.

Pendant que nos armées, sous l'impulsion d'un homme de génie, imprimaient ainsi à l'étranger le respect de nos armes, que la République qui n'avait jusqu'alors pesé sur les cabinets de l'Europe que par l'effroi de ses principes commençait à y peser par la crainte de ses conquêtes; que les occupations et les traités fruits de tant de victoires assuraient à la France une puissance extérieure qu'elle avait perdue depuis plus d'un siècle, elle était menacée au dedans par une faction puissante qui, sous le couvert de la réaction thermidorienne et à la faveur de l'affaissement de l'esprit révolutionnaire dans les masses, marchait à l'assaut du pouvoir. La convocation des assemblées primaires pour les élections de l'an V (mai 1797), qui devaient pourvoir au remplacement du tiers des députés du corps législatif, vint offrir une nouvelle carrière aux espérances des royalistes. La proscription qui pesait sur les patriotes devait les empêcher de prendre une part active dans la lutte électorale et laisser le champ libre aux partisans de l'ancien régime. Cependant les plus impatients d'entre eux ne surent pas attendre que le résultat des nouvelles élections eût constitué leur parti en majorité dans les conseils et résolurent de tenter un coup de main contre le gouvernement. Leur plan d'attaque était calqué en plusieurs points sur celui du comité insurrectionnel de la conspiration de Babeuf. Le 12 pluviôse an V (31 janvier), le Directoire annonça aux conseils la découverte du complot royaliste et l'arrestation des principaux chefs. Ces derniers furent déférés à un conseil de guerre. Les prévenus déclinèrent la compétence de cette juridiction et se pourvurent en cassation. Le tribunal de cassation admit le pourvoi, mais le Directoire prit un arrêté qui défendait à tous agents de la force publique de prêter leur ministère à l'exécution de l'acte de ce tribunal. Les accusés présentèrent alors une pétition au conseil des Cinq-Cents qui, après une vive discussion, passa à l'ordre du jour. Le conseil de guerre, à l'unanimité, déclara coupables du délit d'embauchage les nommés Brottier, Duverne de Presle, Berthelot de la Villeurnoy et Poly. Les autres accusés furent ou acquittés ou renvoyés devant les cours où ils étaient traduits avant la procédure. Le commissaire du gouvernement réclama l'application de la loi qui punissait de mort le délit d'embauchage, mais le conseil crut devoir commuer la peine des condamnés en celle de la réclusion. L'insuccès de cette tentative ne ralentit pas l'ardeur des ennemis de la révolution, seulement ils renoncèrent à l'insurrection armée et s'appliquèrent à saper par des moyens légaux la constitution de l'an III et la puissance du Directoire. Le *club de Clichy* qu'ils avaient fondé retentissait des plus violentes attaques contre les institutions et le pouvoir; c'était le quartier général des intrigues royalistes. Les journaux de ce parti demandaient à grands cris la liberté illimitée de la presse pour mieux déraciner le gouvernement républicain. A Paris et à Lyon des agences étaient établies pour agir sur l'opinion; l'activité et l'audace de ces comités étaient extrêmes. Les députés affiliés au club de Clichy attaquaient sans cesse dans les conseils le Directoire avec beaucoup de violence et demandaient à grands cris l'anéantissement de lois qu'ils qualifiaient de *révolutionnaires* parce qu'elles maintenaient la forme du gouvernement; ils réclamaient le rappel des émigrés, des prêtres non asser-

mentés, comptant s'en faire de précieuses recrues. Du reste les émigrés, sûrs de n'être point inquiétés, se hâtaient d'accourir de tous les points au secours de la faction.

Entre le parti royaliste et le parti républicain s'était formé un parti intermédiaire sous le nom de *constitutionnels*, qui paraissait se tenir à une égale distance de l'un et de l'autre et tendre à les empêcher d'en venir à une collision ouverte. Il se composait de royalistes timorés, des débris du parti girondin ou d'esprits timides qu'effrayait encore le fantôme de la terreur. Il repoussait tous les hommes qui avaient joué un rôle dans la révolution et devait en définitive se fractionner et se fondre en grande partie dans la faction royaliste des conseils. Le résultat des élections, dans de telles circonstances, vint porter au comble la joie et les espérances des partisans de la monarchie. La majeure partie du nouveau tiers élu était composée de royalistes prononcés ; les meneurs du parti étaient tous nommés : c'étaient, à Paris, Quatremère de Quincy, Dufresne, Desbonnières, Marinais, Fleurieux, la plupart compromis dans l'insurrection de vendémiaire ; à Lyon, Imbert-Colomès, membre de l'agence royaliste du Midi, et Camille Jordan ; à Marseille, le général Willot ; dans le Jura, le général Pichegru. Le nouveau tiers, joint à celui qu'avaient amené les élections de l'année précédente, déplaça la majorité et annula l'action des membres qui restaient de la grande assemblée qui avait fondé et défendu si énergiquement la République. Les députés les plus influents de cette législature furent les Vaublanc, les Dupont (de Nemours), les Pastoret, les Barbé-Marbois, les Siméon, les Portalis, les Dumas, tous royalistes passionnés. Ils s'empressèrent de porter à la présidence du Conseil des Cinq-Cents, Pichegru, l'épée de la faction. Barbé-Marbois fut élu président des Anciens. L'accord qui avait existé à peu près jusque-là entre le Directoire et les conseils fut dès lors entièrement rompu. Mais un coup plus rude devait être porté aux cinq par l'élection que fit le nouveau corps législatif du royaliste Barthélemy en remplacement du directeur Letourneur.

Dès les premières séances les nouveaux conseils révélèrent leurs tendances par l'adoption de mesures qui étaient de véritables déclarations de guerre au Directoire. Les attaques les plus diverses, les plus véhémentes ne lui furent pas épargnées : tantôt on le rendait responsable de la rareté du numéraire et du désordre des finances ; tantôt on lui imputait à crime la prolongation de la guerre. Les royalistes, ayant le pied dans les administrations, les municipalités, les conseils, le Directoire même, ne mirent bientôt plus de frein à leur audace et se préparèrent ouvertement à la destruction du gouvernement et la restauration de la royauté. Une telle situation des pouvoirs de l'État dut se répercuter sur la surface du pays. Les émigrés de retour persécutaient partout les acquéreurs de biens nationaux, les bandes d'égorgeurs du Midi se livrèrent avec un redoublement d'audace à leurs excès contre les républicains. Les chauffeurs et les compagnons de Jésus désolèrent de nouveau les populations du centre par leurs affreux brigandages.

Le Directoire s'émut. Il favorisa l'établissement d'une société rivale de celle de Clichy et connue sous le nom de club de *Salm*, qui servit de centre aux défenseurs de son gouvernement et des institutions républicaines. Mais il comprit bientôt que cette société lui serait d'un secours insuffisant pour parer le

coup dont il était menacé. Il ne pouvait guère songer à se faire un appui des débris du parti révolutionnaire qu'il avait frappé lui-même. Ce parti, d'ailleurs, dont la grande masse de la population s'était retirée pour se jeter par lassitude dans une sorte d'indifférence absolue pour les choses de la politique, ce parti eût été pour lui, dans l'état de l'opinion, une alliance compromettante et qui eût pu l'entraîner plus loin qu'il ne voulait aller. Il ne pouvait guère compter non plus sur le concours de la petite bourgeoisie, que toute crise révolutionnaire alarme dans ses intérêts, et qui redoute également, dans ces occurrences, les excès des triomphateurs, quel que soit leur parti. Mais les principes patriotiques et républicains étaient conservés dans leur ardeur et leur pureté au sein de l'armée. Des corps placés à l'intérieur, comme de ceux qui servaient contre l'étranger, parvenaient aux directeurs d'enthousiastes encouragements à la résistance, des adresses foudroyantes contre les royalistes. L'armée d'Italie frémissait d'indignation de l'audace croissante des alliés intérieurs d'un ennemi qu'elle combattait au prix de son sang; elle s'irritait de voir compromis dans le sein de la patrie les institutions et les principes qu'elle implantait au dehors par son dévouement et son courage. Bonaparte, à l'occasion de la fête anniversaire du 14 juillet, envoya une adresse au Directoire et publia un ordre du jour à son armée empreints de ce sentiment énergiquement formulé. Dans un banquet qui eut lieu à cette occasion, les généraux prononcèrent des toasts qui contenaient de vives menaces contre la faction royaliste. Voici les paroles de Lannes : « A la destruction du club de « Clichy ! Les infâmes! ils veulent encore des révolutions : que le sang des « patriotes qu'ils font assassiner retombe sur eux ! » Le Directoire, sûr de l'appui sympathique de l'armée, ne crut devoir compter que sur elle pour sortir de la situation périlleuse où il se voyait acculé. Impuissante à réprimer par les moyens légaux, paralysée dans les administrations comme dans les conseils, la majorité de ce Directoire se résolut à la dangereuse ressource d'un coup d'état. Barras, Rewbell et Lareveillère prirent la résolution hardie de frapper du même coup la majorité royaliste du corps législatif et leurs deux collègues dissidents, les directeurs Carnot (1) et Barthélemy. Ce triumvirat dirige sur Paris plusieurs régiments de l'armée de Sambre-et-Meuse et leur fait franchir le rayon que la constitution assigne à la présence des troupes dans le voisinage du siége de la législature. L'opposition royaliste proteste énergiquement contre cette violation de l'acte constitutionnel. Se sentant menacés, les conseils se résolvent à prendre les devants et s'arrêtent à former une insurrection légale qui couvrait une conspiration royaliste dont Pichegru était le chef. Le Directoire se décida alors à agir. Il confia à Augereau, dont les principes d'ardent républicanisme étaient bien connus, le commandement des troupes qui devaient concourir à l'exécution du coup de main contre les royalistes. Les membres de la majorité des conseils, effrayés des bruits alarmants qui leur parvenaient, formulaient décrets sur décrets pour pourvoir à

(1) L'inflexible Carnot, qui s'était associé à toutes les mesures de salut public des plus difficiles époques de la Convention, n'appartenait point à la faction royaliste, mais son indignation et son mépris de la conduite licencieuse de Barras et son antagonisme constant avec l'intraitable Rewbell l'avaient jeté dans une opposition manifestement hostile à la majorité de ses collègues.

leur défense : ils décrètent la fermeture des clubs afin de frapper le club de Salm ; ils placent la garde du corps législatif sous la direction des inspecteurs de la salle, avec ordre de n'obéir qu'à eux seuls ; enfin, le 17 fructidor, ils votent la réorganisation de la garde nationale telle qu'elle était composée avant les journées de vendémiaire.

Le lendemain, 18 fructidor (4 septembre 1797), était le jour fixé pour l'exécution du projet des trois directeurs. Ce plan était habilement conçu. Afin d'éviter l'expulsion violente des proscrits du sein de l'Assemblée, les lieux des séances devaient être occupés militairement avant l'arrivée des députés. Les membres sur lesquels on pouvait compter devaient être secrètement convoqués dans des locaux voisins du Luxembourg : les Anciens, à l'amphithéâtre de l'École de médecine, alors École de santé, et les Cinq-Cents dans la salle de l'Odéon. Là, sûrs de leur concours, les directeurs devaient leur présenter et faire adopter d'urgence le décret de proscription contre leurs collègues.

Pendant la nuit, les troupes confiées à Hoche, disposées autour du rayon constitutionnel, sont prêtes à s'avancer sur Paris à la réquisition des trois directeurs. Augereau, à la tête de douze mille hommes, occupe les postes, les avenues, les ponts, et y place quarante pièces de canon. Il investit le château des Tuileries. Ces dispositions terminées, il fait tirer un coup de canon, signal convenu. Les inspecteurs de la salle, à la nouvelle de ces mouvements, s'étaient rendus aux lieux des séances, afin de les mettre en état de défense ; ils y avaient été rejoints par les généraux Pichegru et Willot qui, de concert avec Ramel, commandant de la garde législative, tentèrent quelques préparatifs de résistance. A trois heures et demie du matin, à l'entrée dite du Pont-Tournant, gardée par les grenadiers de Ramel, paraît un détachement commandé par le général Lemoine, qui somme Ramel de lui livrer passage. Ce dernier refuse et veut obtenir préalablement l'autorisation du corps législatif; mais dès qu'il s'est éloigné, Augereau, qui s'avance avec une division, crie aux grenadiers : *Êtes-vous républicains?* ceux-ci répondirent par les cris de *vive Augereau ! vive le Directoire !* et livrèrent passage. Aussitôt les troupes pénètrent dans le jardin des Tuileries et dirigent une batterie contre la salle du conseil des Anciens; Augereau s'empare du château et le général Verdière vient signifier aux députés accourus au palais l'ordre d'en sortir. Ceux-ci s'y refusent ; il les fait enfermer dans la salle des séances.

Cependant quelques tentatives de résistance se manifestèrent. Ramel, qui reçut l'ordre de se rendre avec ses grenadiers sur le quai d'Orsay, ne voulut pas encore y obtempérer; il fut arrêté et conduit au Temple. Quelques députés, repoussés des salles par l'invasion de la force armée, se rassemblèrent en désordre dans la maison d'un de leurs collègues, rue Gaillon, au nombre d'environ quatre-vingts, et prirent la résolution de se rendre au lieu des séances; ils y arrivèrent vers midi, mais ils furent repoussés. Ne sachant quel parti prendre, ils se réunirent dans le logement d'André de la Lozère, rue Neuve-du-Luxembourg : leur nombre s'élevait alors à près de cent cinquante. Ils y rédigèrent une adresse au peuple au sujet des violences qu'ils venaient d'éprouver. Le Directoire envoya un détachement de chasseurs pour disperser cette réunion; mais le commandant, trompé sur le local occupé par les députés, investit dans la même rue la maison de Lafon-Ladebat, président

des Anciens, où se trouvaient quelques-uns de ses collègues, qui furent arrêtés. Les députés réunis chez André, instruits de cette circonstance, se retirèrent bientôt. Les deux directeurs proscrits par le triumvirat eurent un sort différent : Carnot eut le bonheur d'échapper aux gardes qui venaient pour le saisir; Barthélemy fut arrêté dans son lit. Les principaux membres des deux commissions d'inspecteurs réunis aux Tuileries étaient Pichegru, Willot, Aubry, Delarue, Rovère; ils furent arrêtés et conduits au Temple avec les députés royalistes qui s'étaient présentés. Dès huit heures du matin, les membres des deux conseils opposés à la faction, prévenus d'avance des événements, se montrent aux lieux des séances qu'ils trouvent occupés militairement; on les invite à se rendre, ceux du conseil des Cinq-Cents dans la salle de l'Odéon, ceux des Anciens à l'amphithéâtre de l'École de Médecine. Les grenadiers de la garde du corps législatif vinrent se ranger autour d'eux. A dix heures, la séance des Cinq-Cents s'ouvrit sous la présidence de Lamarque.

La population parisienne, en s'éveillant, avait appris qu'une révolution venait de s'accomplir. Elle lut sur tous les murs de Paris une proclamation du Directoire annonçant la découverte d'une grande conspiration en faveur de Louis XVIII et un arrêté portant que tout individu qui rappellerait la royauté, la constitution de 1793 ou d'Orléans, serait à l'instant fusillé. A côté de ces pièces étaient affichés des placards contenant les détails de la trahison de Pichegru et de ses intelligences avec le prince de Condé, trahison que Moreau venait de se décider à découvrir après quatre mois de silence, puis une lettre du prince au député Imbert-Colomès. Le peuple resta froid devant ces événements et ces proclamations. L'arène politique appartenait aux baïonnettes : il avait donné sa démission.

Il restait à décider du sort des vaincus. Les directeurs adressèrent un message aux deux conseils réunis à l'École de Médecine et à l'Odéon, dans lequel ils disaient : « Citoyens législateurs, si le Directoire eût tardé un jour de plus, « la République était livrée à ses ennemis. Le lieu même de vos séances était « le point de réunion des conjurés; c'est de là qu'ils distribuaient hier les « cartes et les bons pour la délivrance des armes; c'est de là qu'ils correspondaient cette nuit avec leurs complices; c'est de là enfin ou dans les en« virons, qu'ils essayaient encore des rassemblements clandestins et séditieux, « qu'en ce moment même la police s'occupe de dissiper. C'eût été compro« mettre la sûreté publique et celle des représentants fidèles que de les laisser « confondus avec les ennemis de la patrie dans l'antre des conspirateurs. » Le Directoire avait joint à ce message toutes les pièces réunies qui établissent l'existence de la conspiration. Une commission de cinq membres avait été nommée par le conseil des Cinq-Cents pour présenter des mesures de salut public. Dans la séance de soir, au nom de cette commission, Boulay de la Meurthe vint faire son rapport, qu'il terminait par ces paroles : « ..... Le « triomphe des républicains ne sera souillé par aucune goutte de sang. Mal« heur à celui qui, dans cette grande circonstance, songerait à rétablir les « échafauds. Les propriétés, les personnes, tout sera respecté. Il est question « ici, non de vengeance, mais de salut public..... Il n'y a pas, je le répète, « un seul moment à perdre. Vous êtes vainqueurs aujourd'hui; si vous n'usez « pas de la victoire, demain le combat recommencera; mais il sera sanglant

« et terrible. » On va voir ce que valaient ces promesses de modération dans la violence. A la suite de ce rapport, un membre de la même commission proposa un *projet de résolution* en plusieurs articles. Le premier portait que les opérations des assemblées primaires, communales et électorales de quarante-neuf départements, étaient déclarées illégitimes, comme ayant été influencées par une infinité d'agents royaux. Après quelques débats, l'article fut adopté. Les articles 2 et 3 déclarèrent valables les opérations de quelques assemblées électorales. L'article 5 charge le Directoire de nommer aux places devenues vacantes dans les tribunaux, en vertu d'articles précédents. Par les articles 7 et 8, la loi du 1^er^ prairial dernier, et l'article 1^er^ de celle du 9 thermidor dernier sont rapportés comme contraires à l'acte constitutionnel. L'article 9 rétablit et remet en vigueur les six premiers articles de la loi du 3 brumaire, pendant les quatre années qui suivront la paix générale. L'article 2 de la loi du 9 messidor dernier concernant les chefs des Vendéens et des chouans est pareillement rapporté. L'article 13, le plus important, souleva des réclamations énergiques. C'était une liste de proscription de quatre-vingt-trois députés et journalistes. Par suite des protestations de quelques membres courageux, dix-sept d'entre eux furent rayés de la fatale liste.

Il restait les noms de *soixante-cinq personnes*, savoir quarante-un du conseil des Cinq-Cents, parmi lesquels on remarquait : Aubry, Job-Aimé, Boissy-d'Anglas, Bourdon de l'Oise, Cadroy, Couchery, Dumolard, Gibert-Desmolières, Henri Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, Lemarchand Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Pastoret, Pichegru, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Villaret-Joyeuse, Willot. Dans le conseil des Anciens, le nombre des proscrits était de douze, parmi lesquels on distinguait Barbé-Marbois, Dumas, Lafon-Ladebat, Lomont, Muraire, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray, etc. Les deux directeurs, Carnot et Barthélemy, y étaient compris. Puis s'y trouvaient inscrits les agents royaux qui avaient figuré au premier rang dans la dernière conspiration, l'abbé Brottier, Lavilleurnoy et Duverne de Presle, enfin l'ex-ministre de la police Cochon, Dossonville, ex-employé à la police; les généraux Miranda et Morgan; Suard, journaliste; Mailhe, ex-conventionnel; et Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif. Plusieurs de ces malheureux échappèrent à la peine portée contre eux. D'autres subirent le sort rigoureux que leur avait préparé le triumvirat. Quinze d'entre eux, renfermés au Temple, en furent tirés le 23 fructidor, à trois heures du matin, pour être conduits à Rochefort, et de là embarqués pour la Guyane. Ces déportés étaient Bourdon de l'Oise, Rovère, Pichegru, Aubry, Delarue, Lavilleurnoy, Brottier, Dossonville, Ramel, Barthélemy, Murinais, Tronçon-Ducoudray, Barbé-Marbois, Lafon-Ladebat, Willot et Letellier, domestique de Barthélemy.

Le treizième article du projet de résolution portait que les biens des proscrits seront séquestrés, et que la mainlevée ne leur sera accordée que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé pour leur déportation. Par les articles 15 et 16 tous les individus inscrits sur la liste des émigrés et non rayés définitivement sont tenus de sortir dans les vingt-quatre heures de Paris et d'autres villes, et dans les quinze jours du territoire de la République, sous peine d'être traduits devant une commission militaire pour y être jugés

dans les vingt-quatre heures. Ces articles sont applicables aux individus qui, ayant émigré, sont rentrés en France, quoiqu'ils ne soient inscrits sur aucune liste d'émigrés. L'article 23 révoque la loi du 7 de ce mois, qui rappelle les prêtres déportés. Par cette résolution, plusieurs lois que les royalistes avaient fait rendre furent rapportées, et le Directoire fut investi du pouvoir de déporter, par des arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique. Le conseil des Anciens, dès lors instrument servile de tous les despotismes, approuva cette résolution.

Le 20 fructidor le conseil des Cinq-Cents prit une résolution qui ordonne la déportation des propriétaires, entrepreneurs, auteurs, rédacteurs des journaux royalistes, et dont le projet donne les titres. Les voici : Le *Mémorial*, le *Messager du soir*, le *Miroir*, *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*; l'*Observateur de l'Europe* à Rouen, *Perlet*, le *Petit Gauthier* ou la *Petite Poste*, le *Postillon des armées* ou *Bulletin général de France*, le *Précurseur*, la *Quotidienne*, *Rapsodies du jour*, le *Spectateur du Nord*, le *Tableau de Paris*, le *Thé*, la *Tribune publique*, le *Véridique*, l'*Argus*, *Annales catholiques*, *les Actes des Apôtres*, l'*Accusateur public*, l'*Anti-terroriste*, l'*Aurore*, le *Censeur des journaux*, le *Courrier de Lyon*, *Courrier extraordinaire*, *Courrier républicain*, le *Cri public* ou *Frères et amis*, le *Défenseur des vieilles institutions*, le *Déjeuner*, l'*Écho*, *l'Éclair*, l'*Europe littéraire*, *Gazette française*, *Gazette universelle*, le *Grondeur*, l'*Impartial bruxellois*, l'*Impartial européen*, l'*Invariable*, le *Journal des journaux*, le *Journal des colonies*, le *Journal général de France* ou le *Gardien de la constitution*, et l'*Abréviateur universel*.

Dans la séance du 21 fructidor, le conseil des Cinq-Cents procéda à la nomination de dix candidats à présenter au conseil des Anciens pour l'élection de deux directeurs à la place de Barthélemy et de Carnot. Merlin de Douai fut nommé directeur en remplacement du premier et François de Neufchâteau à la place du second. Le 24 fructidor, la permanence du corps législatif étant levée, les membres des deux conseils se réunirent dans leurs salles ordinaires et rentrèrent dans les limites constitutionnelles. Les acteurs de la journée du 18 fructidor se hâtèrent de tirer les conséquences de leur victoire. On fit des changements, on prononça des destitutions sans nombre. Les administrations furent épurées, les lois contre-révolutionnaires rapportées. Les royalistes, persécuteurs de la veille, furent traités en suspects le lendemain. Pendant que leurs chefs les plus considérables, leurs organes les plus distingués, s'acheminaient vers les plages dévorantes de Sinnamary, les royalistes, les émigrés montrèrent autant d'empressement à se cacher ou à fuir qu'ils en avaient mis à reparaître et à s'agiter. Une fois les anciens privilégiés replacés sous l'oppression, le terrain politique demeure encore une fois aux vieux républicains et le gouvernement se voit investi d'un pouvoir discrétionnaire énorme.

La joie de ce parti républicain tant de fois vaincu, l'attitude indifférente de la masse des populations, parurent amnistier cette nouvelle journée. C'est que le sentiment public, façonné depuis neuf ans à toutes les surprises de l'audace, a cessé de croire à la légalité. Il lui faudra bien du temps avant que la violence l'émeuve, avant que les crimes l'indignent ou l'étonnent. L'opinion publique, sortie de son orbite, ne se retrouvera elle-même, ne deviendra virile, qu'après avoir couvé sous les pieds du despotisme.

On ne saurait dire que le gouvernement directorial eût une issue constitutionnelle pour sortir de la situation que l'audace du parti royaliste et sans doute aussi son impéritie et sa faiblesse lui avaient faite. Toujours est-il que le coup d'état du 18 fructidor est une violation manifeste de la souveraineté nationale, un acte d'odieuse violence et de froide cruauté envers des citoyens éminents qui ne l'avaient pas encore justifié en sortant des bornes légales; une usurpation de la dictature par des mains indignes et hors des conditions de suprême danger public qui en sont la seule excuse. Jamais la Convention, dans ses jours de grand péril et de lutte désespérée, n'avait été aussi loin dans les voies de l'arbitraire, du mépris des droits des électeurs, de la proscription en masse que ce gouvernement mesquin, placé entre tous les partis, réduit à les fortifier tour à tour et à les abattre ensuite par des coups d'état. Il est vrai que la tentation était pressante, que l'armée offrait le concours de cette force qui brise toutes les barrières, qui étouffe la protestation et le murmure. Bonaparte lui-même, mis dans la confidence de ce qui se prépare, a approuvé et envoyé Augereau pour diriger l'exécution. Mais en faisant apparaître les baïonnettes sur la scène constitutionnelle, le Directoire a préparé sa propre ruine : ce dangereux instrument politique se retournera un jour contre lui-même. Quand de coup d'état en coup d'état, d'intrigues en intrigues, tous les ressorts du pouvoir se seront usés entre ses mains, il tombera honteusement, couvert du mépris des partis, sous le talon d'un soldat glorieux.

Mais revenons au récit des travaux de nos armées que nous avons laissé pour ne pas interrompre l'exposé des faits qui avaient amené le 18 fructidor. Comme on l'a vu, un traité d'armistice entre les armées de la République et le pape avait été signé et ratifié en juin 1796; dès le mois de novembre, sous l'influence de l'Autriche, la cour de Rome lança des proclamations qui appelaient les peuples des légations à secouer le joug de la domination française. Bonaparte fit des représentations, mais le saint-siége, occupé de négocier un traité d'alliance avec l'Autriche, qui devait lui envoyer le général Colli, crut pouvoir n'en pas tenir compte. Le général en chef, ayant acquis la preuve de la violation formelle de l'armistice, fit retirer l'ambasseur français de Rome. Le gouvernement pontifical répondit à cette démarche en appelant solennellement aux armes les populations de l'État romain. Bonaparte publia alors la proclamation suivante : « L'armée française va entrer sur le territoire du « pape; elle sera fidèle aux maximes qu'elle professe : elle protégera la reli- « gion et le peuple. Le soldat français porte d'une main la baïonnette, sûr « garant de la victoire, et de l'autre le rameau d'olivier, symbole de la paix « et gage de sa protection. Malheur à ceux qui, séduits par des hommes pro- « fondément hypocrites, attireront sur leurs maisons la vengeance d'une « armée qui en six mois a fait cent mille prisonniers des meilleures troupes « de l'empereur, pris quatre cents pièces de canon de bataille, cent dix dra- « peaux et détruit cinq armées! » Puis il mit à l'ordre du jour de ses troupes l'énoncé des motifs qui l'engagent à combattre le gouvernement de Rome : « 1° Le pape a refusé d'observer les conditions de l'armistice qu'il avait « conclu; 2° la cour de Rome n'a pas cessé d'armer et d'exciter les peu- « ples à la croisade par ses manifestes; 3° elle a entamé des négociations « hostiles contre la France avec la cour de Vienne; 4° le pape a confié le

« commandement de ses troupes à des officiers généraux envoyés par la cour « de Vienne; 5° il a refusé de répondre aux demandes officielles qui lui ont « été faites par le général Cacault, ministre de la République française. Le « traité d'armistice a donc été violé et rompu par la cour de Rome... » Le pape se mit en personne à la tête de son camp défendu par huit pièces de canon. Le lendemain l'armée pontificale était tournée par l'avant-garde française, coupée, placée entre deux feux. Une heure après les troupes romaines, avec leurs recrues de paysans et de moines, étaient en fuite. Bonaparte ne se donna pas la peine de s'assurer de cette tourbe de prisonniers et les renvoya sains et saufs. Il fit seulement appeler les officiers, qui étaient la plupart les fils des grands dignitaires de l'État romain, et après les avoir pénétrés de ses bonnes intentions, les envoya prêcher la soumission dans les provinces révoltées. Leur démarche pacifique obtint presque partout le plus grand succès. Victor, de Faenza se porta sur Ancône où il mit en fuite le général autrichien Colli et fit mettre bas les armes à sa troupe sans coup férir. La citadelle d'Ancône lui livra plus de cent bouches à feu et cinq mille fusils. Le lendemain il occupa Lorette. Comme compensation du trésor ménagé par les offrandes des fidèles à la miraculeuse madone de cette ville, trésor que le Directoire convoitait et qui se trouva considérablement réduit, Bonaparte lui expédia cette statue même qui était en bois. Toujours grand politique, il se montra dans cette guerre le protecteur attentif de la religion et de ses ministres. Cependant le saint-père, effrayé de la marche rapide de l'armée française, se hâta d'envoyer des plénipotentiaires à Bonaparte pour conclure la paix. Il en résulta le traité de Tolentino. Le pape abandonnait ses droits sur Avignon et le Comtat-Venaissin ; il cédait à la République les légations de Bologne, de Ferrare et la Romagne; le territoire et la citadelle d'Ancône. Tous les détenus politiques devaient être rendus à la liberté. Il s'engageait à payer les seize millions redus pour l'exécution de l'armistice de Bologne et à en donner quinze nouveaux pour la paix de Tolentino. L'exécution de l'article du traité d'armistice qui prescrivait la livraison des chefs-d'œuvre, tableaux, statues, manuscrits précieux, était immédiatement exigée. Enfin des indemnités à la famille du malheureux Basseville étaient stipulées. Bonaparte, généreux autant qu'habile, renonça à entrer dans Rome afin de ne pas offenser par son triomphe le respect dû au caractère du pontife.

Dans l'espace d'un an l'armée d'Italie a conquis le Piémont, l'Italie supérieure depuis le Tyrol jusqu'au Tibre; fondé des gouvernements républicains en Lombardie; repris la Corse et régularisé ses conquêtes par des traités. Tant de succès éclatants couronnent son jeune chef d'une auréole de gloire qui rayonne sur l'Europe et éblouit la patrie. Cette époque est la page de gloire la plus pure de Bonaparte. Les idées d'ambition personnelle sommeillent encore dans son âme : il n'a en vue que la gloire de la France, la délivrance des peuples opprimés, la splendeur des armes républicaines. Jamais la passion de la liberté ne s'est alliée à tant de grandeur, de modération et de génie. Quel bonheur pour sa renommée si la mesquine jalousie, le mauvais vouloir, l'impéritie du Directoire n'eussent pas entraîné le héros d'Italie dans les voies qui vont le conduire au 18 brumaire !

Cependant l'Autriche s'apprête à tenter un dernier effort. Elle détache de

son armée du Rhin une cinquième armée, trop faible pour réparer tant de désastres, mais conduite par son plus illustre général, l'archiduc Charles, qui doit rallier les débris de l'armée du feld-maréchal Alvinzi. Avant que cette réunion ait pu s'opérer, Bonaparte, profitant de la supériorité numérique de son armée, se met en marche, franchit le Tagliamento le 26 ventôse an v (16 mars 1798), entame une campagne rapide par laquelle, après de brillants succès remportés par ses généraux Masséna, Serrurier, Bernadotte, Joubert, il se trouve, en moins de quinze jours, maître de quatre capitales, Goritz, Trieste, Clagenfurth et Laybach, et à quatre journées seulement de Vienne. Il se croit alors en mesure de dicter la paix et il fait des ouvertures dans ce sens à l'archiduc. L'Autriche, pressée vivement par l'armée d'Italie, ne l'était pas moins du côté du Rhin. Le 1^er^ prairial, l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par le général Moreau, passa le Rhin, en plein jour, en face de l'ennemi, prit Kehl et Offenbourg. Presque en même temps, dans la nuit précédente, l'armée de Sambre-et-Meuse, que commandait le général Hoche, passa aussi le Rhin à Neuwied et prit cette ville, ainsi que Diesdorff, et mit en déroute les troupes autrichiennes. Ces deux armées allaient pénétrer dans l'intérieur de l'Allemagne et leur début présageait des succès; mais l'Autriche ne crut pas encore devoir céder et l'archiduc dut tenter de nouveau le sort des armes. Il fut battu à Neumark et l'armée française put continuer sa marche victorieuse sur la capitale de l'Autriche. Le 19 germinal, Bonaparte reçut, à vingt lieues de Vienne, à Léoben, où il venait d'entrer, la réponse à ses ouvertures pacifiques et la demande d'un armistice de dix jours pour s'entendre sur les conditions de la paix. Les préliminaires de Léoben furent signés le 26. Aussitôt des courriers, envoyés aux armées, leur portèrent l'ordre de suspendre les hostilités. A cette nouvelle, le conseil des Cinq-Cents décréta que les armées de la République avaient bien mérité de la patrie et de l'humanité, et, sur la motion de Jean de Bry, résolut qu'une fête serait célébrée en mémoire de la cessation des hostilités, et qu'un monument serait élevé pour en conserver le souvenir.

Les bases des stipulations préliminaires avec l'empereur étaient sa renonciation à la Belgique, la reconnaissance des limites de la France, telles qu'elles avaient été décrétées; l'établissement et l'indépendance d'une république dans la Lombardie. Tout en allant chercher sur la route de Vienne une paix qu'on s'obstinait à lui refuser, Bonaparte a les yeux fixés sur ses conquêtes d'Italie. Le gouvernement astucieux de Venise eut le malheur d'attirer d'abord son attention. Ce gouvernement traitait secrètement avec l'Autriche et organisait une vaste insurrection contre les Français sur toute la surface de son territoire. A cette nouvelle, Bonaparte lui envoie son aide-de-camp Junot, qui lut en plein sénat une sommation énergique de disperser en vingt-quatre heures toute la sédition sous peine d'attirer en cas de refus un terrible châtiment sur un pouvoir perfide et tyrannique. Le sénat s'humilie et fait des excuses, mais s'apprête à commettre la plus noire trahison. Quarante mille paysans, douze mille Esclavons sont armés en silence pour consommer l'anéantissement des Français et de leurs partisans. C'est pendant les solennités de la semaine sainte qu'une population fanatique doit se souiller de ce grand attentat. A Vérone, les cloches qui appellent les fidèles à célébrer la fête du

Sauveur des hommes, donnent le signal du massacre des Français. Ils sont surpris sans défense et assassinés dans les rues, chez leurs hôtes, jusque dans les hôpitaux. Dans un grand nombre de villes du territoire vénitien les mêmes horreurs s'accomplirent. Ce crime épouvantable reçut le nom de *Pâques vénitiennes*. Le châtiment ne se fit pas longtemps attendre. La division de Victor marcha sur Vérone dont elle s'empara; Augereau et Baraguay-d'Hilliers envahirent les lagunes. Le sénat de Venise épouvanté en apprenant la signature des préliminaires de Léoben, qui le privaient de l'appui des forces autrichiennes qui s'étaient approchées sous la conduite du général Laudon, mit tout en œuvre pour fléchir le courroux de Bonaparte et détourner le coup fatal dont il se vit menacé. Ce fut en vain : libre à Léoben du côté de l'Autriche, Bonaparte s'avance et la dernière heure du sombre gouvernement de Venise a sonné. Devant la marche de l'armée française, les populations démocratiques de la terre-ferme se lèvent contre la domination despotique de la ville de saint Marc, Venise elle-même s'agite pour secouer le joug du conseil des Dix, et Baraguay débarque au Lido aux applaudissements du peuple. Le 27 floréal Augereau, appelé par les Vénitiens, fit son entrée dans Venise. Le gouvernement fut remplacé par une municipalité toute populaire. Le fameux *Lion de saint Marc* fut descendu de sa colonne et avec les magnifiques *chevaux de Corinthe*, enlevés à Constantinople par l'amiral Dandolo, fut envoyé en France comme trophée de la victoire. Les îles Ioniennes et la marine de Venise tombèrent aussi au pouvoir du vainqueur. Peu de temps après un mouvement populaire préparé par les Français eut lieu à Gênes, et malgré que le gouvernement eût armé les charbonniers et les portefaix du port contre les révoltés, il dut faire place à une municipalité provisoire installée par les soins de Bonaparte. Ce fut ainsi que fut fondée la *République ligurienne*.

Cette admirable campagne d'Italie où avec une armée de trente mille hommes seulement, renforcée de vingt mille pour combler ses pertes, le jeune général avait vaincu plus de deux cent mille ennemis, fait quatre-vingt mille prisonniers, soumis tous les princes du continent italique, imposé la paix à l'empire autrichien au delà des Alpes juliennes; cette campagne, si féconde en résultats politiques, enrichit encore la France d'inestimables trésors. Conformément aux traités conclus avec diverses puissances, le gouvernement français, en l'an V, nomma une commission composée d'artistes et de savants, chargés de recueillir les chefs-d'œuvre des arts et les plus précieux monuments de l'antiquité, conservés dans les villes de Parme, Plaisance, Milan, Crémone, Modène, Cento, Bologne, Mantoue, Pesaro, Fano, Lorette, Pérouse, Foligno, Venise et Rome. Les commissaires recueillirent d'abord les chefs-d'œuvre de peinture, et le Musée de Paris, fondé par la Convention, s'enrichit de cent quarante-deux tableaux; les plus beaux ouvrages de l'Albane, de Carrache, du Corrége (on admirait, de ce dernier peintre, son saint Jérôme, un des plus beaux tableaux de l'école italienne); du Dominiquin, du Guerchin, du Guide, de Léonard de Vinci, du Parmesan, du Pérugin, de Pierre de Cortone, de Raphael et d'autres maîtres. Ces précieux tableaux se trouvaient, pour la plupart, dans un état de dégradation qui ne permettait pas qu'on les livrât à l'admiration du public. Il fallut les nettoyer, les encadrer tous, en rentoiler et restaurer plusieurs. Ils ne purent être exposés,

dans le grand salon du Musée, que le 18 pluviôse an VI. Dans la suite, de nouveaux tableaux envoyés à Paris accrurent le nombre de ces chefs-d'œuvre. Le Musée s'enrichit encore des productions des plus célèbres sculpteurs de l'antiquité déterrées à diverses époques, et conservées à Rome, au Musée du Vatican et ailleurs. On y vit le *torse,* la belle Vénus, dite de *Médicis,* le Laocoon, et cet *Apollon du Belvédère*, ouvrage incomparable et sans prix, la plus sublime production de l'art du statuaire. En l'an IX, ces monuments, au nombre de cent quatre-vingt-quatre, furent exposés, pour la première fois, au Louvre, dans la galerie des Antiques. Les mêmes conquêtes produisirent à la France des monuments littéraires, des volumes manuscrits et imprimés, très-précieux par leur magnificence et leur rareté.

Pendant que Bonaparte organise la République cisalpine et prépare dans les conférences, suites des préliminaires de Léoben, le traité de paix de Campo-Formio, revenons au Directoire. Les succès de ses armées avaient porté sa puissance extérieure à son plus haut point. Il était maître de n'avoir plus en face de lui d'ennemi que l'Angleterre qui dès le mois de prairial avait envoyé un négociateur, lord Malbesbury, pour traiter de la paix, mais les conférences qui s'engagèrent dans ce but à Lille furent bientôt rompues. Cependant, au milieu de la fête qui doit célébrer le commencement de la sixième année de la République, une funeste nouvelle vient altérer la joie publique et donner de vifs regrets au Directoire. Hoche, le seul général que le gouvernement pouvait espérer opposer à l'ambition de Bonaparte, venait de mourir à Wetzlar. Son corps fut inhumé avec une grande pompe militaire au fort de Petersberg, à côté des restes du général Marceau. La population des villes et des villages que traversa le convoi du grand homme s'associa aux regrets de l'armée française, et le Directoire ordonna que le 10 vendémiaire, une fête serait célébrée au Champ-de-Mars en son honneur. Augereau le remplaça dans le commandement des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, nommées alors *armée d'Allemagne.* La journée de fructidor n'avait pas anéanti l'audace des ennemis de la société. Le Midi était en proie aux ravages d'une bande de brigands qui, sous le fameux Saint-Christol, ancien émigré, s'empara de plusieurs villes et y exerça d'affreux brigandages. Il fallut envoyer des généraux contre eux. Pour ramener les populations aux lois de la religion et de la morale, le Directoire et particulièrement Laréveillère-Lépaux, favorisait une secte religieuse et philosophique qui s'était établie en 1796 sous le nom de *théophilanthropes* et qui professait le théisme; plusieurs églises leur avaient été accordées pour l'exercice de cette religion, mais ce nouveau culte fut aussi impuissant que ceux de la *Raison* et de l'*Être Suprême;* néanmoins il ne fut supprimé que le 4 octobre 1801 par les consuls.

Le gouvernement si redoutable au dehors était attaqué d'un mal profond au dedans. L'embarras des finances était extrême. Une partie seulement de la dette publique était payée en numéraire; le reste était servi en bons sur les biens nationaux. Dans le but de sortir de la situation précaire où il se trouvait le Directoire recourut à une mesure désespérée. Il remboursa les deux tiers de la dette publique avec des bons recevables en paiement des biens nationaux, mais qui, dans l'état de discrédit du papier, ne devaient avoir aucune valeur; le troisième tiers fut inscrit au grand-livre de la dette

publique avec le titre de rente perpétuelle sous le nom de *tiers consolidé*. Cette mesure, considérée comme une sorte de banqueroute, ruina un grand nombre de rentiers. Dans le même temps le gouvernement rétablit les loteries.

Lasse du spectacle de la faiblesse, de la corruption et de l'intrigue, l'attention publique était fixée désormais sur les actions du vainqueur de l'Autriche. Les conférences pour la paix continuaient à Udine entre Bonaparte et les plénipotentiaires de l'empereur. Le Directoire, peu satisfait de laisser un pied en Italie à la maison d'Autriche et attendant sans doute de la continuation des hostilités l'installation d'une ceinture de républiques autour de la France, insistait secrètement auprès de son général pour arriver à une rupture; les conditions faites à l'empire se ressentaient de cette situation; elles étaient dures. « On conférait, dit Bonaparte, au son du tambour. » Un jour, dans une conférence chez le comte de Cobentzel, principal négociateur de l'Autriche, on en arriva à des paroles si vives de part et d'autre que le général français se laissa aller à un étrange mouvement d'emportement. Il rompt brusquement les pourparlers, se lève et s'écrie : « Eh bien, la trêve est donc « rompue et la guerre déclarée; mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'au- « tomne je briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine. » En disant ces mots il lance sur le parquet un magnifique cabaret, présent de Catherine II au comte de Cobentzel, et se retire. Il envoie aussitôt un messager prévenir l'archiduc Charles de la reprise des hostilités sous vingt-quatre heures. Mais Bonaparte dut ressentir un secret dépit de voir les choses arrivées à cette extrémité, car il est certain qu'il n'avait poussé la guerre avec tant de vigueur que pour atteindre une prompte conclusion de la paix et que depuis le commencement il avait tout fait pour y amener l'Autriche. Avec l'intuition du génie sur ses propres destinées, il poursuivait sans doute déjà la pensée d'aller frapper l'Angleterre dans ses possessions de l'Inde et de montrer à l'univers un conquérant plus grand qu'Alexandre dans cet Orient, terre des prodiges et patrie du despotisme. Mais ses regrets ne furent pas de longue durée. Dès le lendemain, toutes ses conditions étaient acceptées. En rédigeant le premier article de ce traité dit de Campo-Formio, le secrétaire écrivait ces mots : « *Sa Majesté l'empereur d'Allemagne reconnaît la République fran-* « *çaise :* Bonaparte l'arrêta : *Effacez cet article,* dit-il, *la République fran-* « *çaise est comme le soleil; est aveugle qui ne la voit pas.* Le peuple fran- « çais est maître chez lui : il a fait une république, peut-être demain fera-t-il « une aristocratie, après-demain une monarchie; c'est son droit imprescrip- « tible : la forme de son gouvernement n'est qu'une affaire de loi intérieure. » Le traité de Campo-Formio fut signé le 26 vendémiaire (17 octobre 1797) sur les bases établies par Bonaparte et non sur celles dictées par le Directoire. « Par ce traité, l'empereur renonce, en faveur de la République française, à tous ses droits et titres sur les ci-devant provinces belgiques, connues sous le nom de Pays-Bas autrichiens. Il consent à ce que la République française possède en toute souveraineté les îles ci-devant vénitiennes du Levant, savoir : Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo et autres îles qui en dépendent, ainsi que Butrinto, Larta, Venizza et en général tous les établissements vénitiens en Albanie qui sont situés plus bas que le golfe de Lodrino. La République française consent à ce que Sa Majesté l'empereur possède en

toute souveraineté, l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de l'empereur, la mer Adriatique et une ligne qui partira du Tyrol, suivra le torrent en avant de Gardola et traversera le lac de Garda jusqu'à Lacise. L'empereur renonce à perpétuité à tous les pays qui font partie de la République cisalpine; il reconnaît cette république comme puissance indépendante. » Il fut de plus arrêté qu'un congrès serait réuni à Rastadt et que les souverains y enverraient des plénipotentiaires. Ce traité, le 5 brumaire suivant, fut signé par le Directoire et envoyé à la ratification du corps législatif qui en reçut la nouvelle avec des transports de joie qui se reproduisirent dans tout Paris et qui ne furent troublés que par le regret de voir Venise et sa démocratie naissante, sacrifiées aux calculs des ambitions politiques, tomber sous le joug de la maison d'Autriche.

Le Directoire nomma comme plénipotentiaires au congrès de Rastadt Bonaparte et pour le seconder les citoyens Treilhard et Bonnier. Mais le général, ennuyé des embarras et des lenteurs qui hérissaient les négociations, se hâta de conclure une convention pour l'exécution militaire du traité, et revint à Paris, où il descendit incognito dans son logement de la rue Chantereine, le 15 frimaire à cinq heures du soir. Dès qu'on sut dans la ville l'arrivée du héros d'Italie, il devint l'objet de la part des autorités et des personnes de toutes les classes d'un empressement et d'un enthousiasme qui alarmèrent le Directoire. Ce gouvernement avait conçu le projet d'une descente en Angleterre. Afin d'éloigner au plus tôt une gloire si redoutable pour sa médiocrité, il résolut de confier à Bonaparte l'exécution de cette entreprise. Cependant, voyant que les différents pouvoirs voulaient se charger de témoigner au général la reconnaissance publique; que le conseil des Anciens s'apprêtait à lui décerner, à titre de récompense nationale, le château de Chambord et un magnifique hôtel à Paris, le Directoire voulut prendre pour lui seul le soin d'honorer convenablement son illustre capitaine. Il se mit alors en devoir, dans une fête d'une splendeur éclatante, de l'enivrer d'un encens plus ou moins sincère. Le 20 frimaire (10 décembre) eut lieu cette cérémonie dans la vaste cour du palais du Luxembourg qui avait été disposée et décorée avec une rare magnificence. Un amphithéâtre reçut toutes les autorités constituées. Au centre de la cour s'élevait un autel de la patrie. Les cinq directeurs, dans un costume antique d'un effet splendide, se drapaient avec une majesté théâtrale sur une place élevée qui dominait les ministres et le corps diplomatique. Au-dessus de leurs têtes s'élevait un dais formé des drapeaux conquis depuis la bataille de Montenotte jusqu'à la paix de Campo-Formio. Autour de l'assemblée régnait une guirlande de trophées, de faisceaux, d'emblèmes, qui formaient un coup d'œil magique. Mais le spectacle de cette pompe ne suffisait pas à captiver l'attente générale. Lorsque toutes les autorités furent en place, le président du Directoire fit avertir les ministres des relations extérieures et de la guerre d'introduire le général Bonaparte. La musique exécutait des symphonies, mais, au moment où le triomphateur fit son entrée, elle fut couverte par les applaudissements et les cris de *Vive Bonaparte! vive la République, vive la grande nation!* Il devint en un instant le centre de tous les regards, impatients d'admirer ce noble front marqué du sceau du génie et de la destinée. Bonaparte

était vêtu de l'uniforme sévère du champ de bataille d'Arcole, qui contrastait par sa simplicité avec le costume éblouissant des directeurs, mais qui laissait voir l'élégance de ses formes. Son cortége se composait de quelques officiers de son état-major, couverts aussi de leur uniforme. Derrière lui le général de division Joubert et le chef de brigade Andréossy soutenaient le drapeau que le corps législatif avait décerné à l'armée d'Italie et qu'ils rapportaient chargé d'inscriptions en lettres d'or qui rappelaient les exploits sans nombre de cette admirable armée. Un murmure d'admiration et d'éloges enthousiastes portait à l'oreille du héros de la fête l'expression des sentiments passionnés qu'il inspirait. Lorsque les chants patriotiques purent se faire entendre et que le chœur arriva à cette strophe de l'hymne marseillais : *Amour sacré de la patrie,* tous les assistants se levèrent d'un mouvement spontané au milieu des transports d'une émotion inexprimable. Talleyrand-Périgord, ministre des relations extérieures, présente alors Bonaparte aux directeurs et lui adresse un discours très-habile, plein de louanges délicates et bien senties. Mais l'assemblée ne l'écoute qu'avec une impatience mal déguisée; elle a hâte d'entendre cette voix qui commande la victoire, cette parole dont l'éloquence est comme « du granit chauffé au volcan. » Bonaparte s'avance avec calme, remet au président Barras le traité de Campo-Formio, et parle au milieu d'un religieux silence. Dans un discours concis, rempli de pensées fortes et générales, il a le bon goût de se taire sur lui-même et sur ses services et de rapporter au gouvernement toute la gloire des armes de la République. Cependant le trait final de sa harangue dut jeter des doutes dans les esprits et leur donner à penser. « Lorsque le bonheur du peuple français, dit-il, sera assis sur de meilleures « lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. » Barras, président du Directoire, lui répondit. Il fit complaisamment l'apologie du 18 fructidor dont Bonaparte n'avait pas parlé. Mais s'il s'étendit sur l'éloge de la politique directoriale, il couvrit de louanges l'armée d'Italie et surtout son chef, auquel il décerna les qualifications les plus ambitieuses. Il prophétisait à ses armes la ruine de l'Angleterre avec des menaces pleines d'une emphase déclamatoire contre cette puissance. Après une symphonie et l'exécution par le Conservatoire du chant du *Retour* composé par Chénier et Méhul, le ministre de la guerre Jourdan fit aussi un discours auquel répondirent les généraux Joubert et Andréossy. Un dîner magnifique succéda à la cérémonie et un bal termina cette brillante journée. Dix jours après le corps législatif voulut à son tour fêter le triomphateur dans un banquet qui eut lieu dans la grande galerie du Louvre. Talleyrand offrit aussi une fête admirable à Bonaparte; le 5 nivôse l'Institut le nomma l'un de ses membres en remplacement du proscrit Carnot, et la municipalité donna à la rue Chantereine qu'il habitait le nom de *rue de la Victoire.*

Le Directoire, alarmé de l'immense popularité du vainqueur de l'Autriche, le pressait de retourner reprendre sa place au congrès de Rastadt; mais celui-ci avait d'autres idées : il nourrissait la pensée de sa campagne d'Orient et parvint à faire accepter ses plans au Directoire. Pour masquer à l'inquiète vigilance de l'Angleterre les préparatifs de cette grande expédition et calmer la secrète jalousie que sa présence causait au gouvernement, il partit ostensiblement visiter les côtes et les frontières de l'ouest et du nord de la France.

Sur ces entrefaites des événements qui venaient de s'accomplir en Italie et en Suisse, attirèrent l'attention du gouvernement.

Dans le mois de nivôse, Rome devient le théâtre de plusieurs insurrections. Le 8, un soulèvement des plus violents se manifeste contre les Français résidant dans cette ville; les insurgés se portent au palais de l'ambassadeur de France. Cet ambassadeur, Joseph Bonaparte, se voit insulter dans son palais; un coup de feu tue à ses côtés le général Duphot, qui devait se marier le lendemain avec Pauline Bonaparte. La légation française est forcée de sortir des États romains. A Rome et dans les lieux voisins, les soldats du pape injurient ou poignardent tous ceux qui portent la cocarde française. Ces événements amenèrent la prise de Rome, et le général Berthier, à la tête de l'armée française, le 22 pluviôse, entra dans cette ville. Le pape Pie VI, n'ayant pas eu le temps de fuir, se trouva pris et gardé à vue. Il partit quelque temps après et se rendit à Florence. Rome fut organisée en République.

La Suisse, depuis le commencement de la Révolution française, était le foyer des conspirations royalistes et des projets de contre-révolution en France. Le pays de Vaud, ayant secoué le joug de Berne et refusé le serment exigé par cette ville, cette tentative d'émancipation fit naître une guerre civile. Le gouvernement français saisit l'occasion : une armée française, commandée par le général Ménard, pénétra le 9 pluviôse (28 janvier), dans le pays de Vaud et après deux combats, à Soleure et à Fribourg, Berne se rendit au général Brune par capitulation; les cantons furent désarmés. Le pays de Vaud fut organisé en *République lémanique,* et plusieurs autres cantons eurent le même sort. Enfin par l'établissement de la *République helvétique,* la Suisse devint le grand chemin de l'Europe.

Pendant que les négociations se continuaient à Rastadt, les troupes autrichiennes ayant achevé d'évacuer Mayence, celles des Français entrèrent dans cette place et occupèrent en même temps le fort de Cassel. Les négociations n'empêchaient pas qu'il n'y eût, vers les bords du Rhin, de temps en temps, quelques hostilités. Conformément au traité de Campo-Formio, les Français voulurent s'emparer du fort du Rhin devant Manheim. Le général autrichien opposa de la résistance; il y eut un combat très-vif où périrent près de six cents hommes. Par traité signé le 10 pluviôse an VI, la République de Mulhausen fut réunie à la République française.

Bonaparte, comme nous l'avons dit, méditait depuis longtemps une grande entreprise en Orient. De son armée d'Italie il écrivait au Directoire : « Les « temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que pour détruire véritable- « ment l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. Le vaste empire otto- « man qui périt tous les jours, nous met dans l'obligation de penser de bonne « heure à prendre des moyens de conserver notre commerce du Levant. » Dans une autre lettre adressée à Talleyrand le 27 thermidor, il dit : « S'il ar- « rivait qu'à notre paix avec l'Angleterre, nous fussions obligés de céder « le cap de Bonne-Espérance, il faudrait alors nous emparer de l'Égypte. » Le moment de mettre à exécution cette pensée paraissait arrivé. La difficulté croissante des rapports entre le Directoire et Bonaparte rendait nécessaire l'éloignement de ce dernier. Une expédition si lointaine et si périlleuse de leur jeune rival devait assurer la tranquillité des membres du gouvernement;

aussi s'empressèrent-ils d'accorder au général en chef tout ce qu'il demandait, et il demandait beaucoup. Pendant les apprêts ostensibles d'une descente en Angleterre, se font secrètement ceux de l'expédition d'Égypte. On prépare à Toulon d'immenses armements; des levées extraordinaires de marins s'effectuent dans tous les ports de la Méditerranée. Berthier est chargé d'aller demander à Gênes de mettre à la disposition de la France tous les bâtiments en état de service pour une expédition importante et secrète : il en reçoit la promesse de soixante-dix vaisseaux. Pendant qu'on annonce officiellement le départ de Bonaparte pour Rastadt, il se dirige, le 30 germinal, sur Toulon. Des généraux illustres viennent l'y rejoindre ; ce sont Berthier, Caffarelli, Kléber, Desaix, Regnier, Lannes, Murat, Damas, Andréossy, Junot, Marmont, Davoust, Belliard; l'amiral Brueys doit commander la flotte; sous lui on distingue Duchayla, Villeneuve, Decrès, Gantheaume. Une centaine de savants et d'artistes appartenant à la commission des arts et des sciences sont aussi dirigés sur Toulon. Les noms les plus célèbres dans toutes les branches des connaissances figurent dans cette liste; on y remarque Berthollet, Dubois, Desgenettes, Larrey, Thouin, Geoffroy Saint-Hilaire, Delille, Conté, Champy, Monge, Fourier, Costaz, Girard, Redouté, Denon, Lapeyre. Les contributions de guerre imposées à Berne et les secours maritimes réclamés de Rome et de Gênes ont fait les frais de cet immense armement. Après une menace de rupture avec l'Autriche heureusement conjurée, la flotte met enfin à la voile le 30 floréal an VI (19 mai 1798); les bâtiments sortis des ports voisins viennent la joindre. Elle se compose de treize vaisseaux de ligne, dont un de cent vingt canons et trois de quatre-vingts, de six frégates et d'une douzaine de bricks, corvettes et avisos et d'environ cent quarante bâtiments de transport qui portent vingt mille combattants, deux mille employés, une quantité immense de munitions de guerre et de bouche et d'instruments de toute espèce. Les convois de Gênes, de Bastia, de Civita-Vecchia doivent rallier la flotte de Toulon. Mais laissons l'armée française voguer vers sa destination en s'efforçant d'échapper à la flotte anglaise de Nelson qui la cherche, et pour ne pas scinder le récit des exploits de cette armée, continuons de nous occuper des événements de France.

Le parti démocratique, plus que le gouvernement, avait profité du coup d'État de fructidor. Le parti royaliste, arraché des conseils, tenta de se remettre à flot par des soulèvements partiels dans les départements; mais ces efforts furent comprimés et ne servirent qu'à augmenter la force de l'ancien parti républicain. Au commencement de germinal an VI le corps législatif devait se renouveler d'un nouveau tiers. Les élections donnèrent généralement des résultats favorables aux patriotes exagérés; le Directoire eut peur d'être débordé dans les conseils; il résolut d'employer vis-à-vis de ces élections la même ressource qui lui avait réussi contre les nominations royalistes, celle de les annuler. Après avoir envoyé au corps législatif un message violent au sujet des *manœuvres des anarchistes* dans les assemblées électorales, il obtint des conseils une commission chargée d'examiner les élections. Cette commission, dans son rapport, s'appuyant sur une loi qui donnait au Directoire le pouvoir de juger les opérations électorales, proposa soit de les annuler toutes, soit de choisir entre les nominations. On adopta ce dernier moyen et les élec-

lions des républicains prononcés furent toutes annulées. Cette mesure violente reçut le nom de coup d'État du 22 floréal. Le Directoire s'isolait ainsi de tous les partis, à l'égard desquels il employait cette politique de bascule et de coups d'État qui devait hâter sa ruine. Dans le même temps le directeur François de Neufchâteau devant sortir de fonctions, Treilhard fut appelé à le remplacer.

L'armée d'Angleterre s'organisait sur les côtes de l'Océan ; les ports de Brest, de Rochefort se remplissaient de bâtiments de guerre, lorsque, le 30 floréal, une flotte anglaise, composée de trente-une voiles, fit une descente entre Ostende et Blankemberg. Elle bombarda la première de ces places; trois cents soldats et la faible garnison d'Ostende suffirent néanmoins pour écarter cette flotte. Des Anglais descendus à terre , quinze cents furent faits prisonniers. Ils tentèrent plusieurs autres attaques à La Hogue, à Fécamp, au Havre, à Flessingue, qui n'eurent pas plus de succès. Cependant l'Irlande était en pleine insurrection contre le gouvernement anglais; il importait au Directoire de favoriser ce mouvement, en portant des secours aux insurgés. Le 5 fructidor an VI, une escadre française, composée de trois frégates et d'une corvette, put, malgré le blocus de nos ports par les croisières anglaises, sortir de Rochefort, ayant à bord onze cent cinquante hommes commandés par le général Humbert; elle arriva sans accident sur la côte sud-ouest d'Irlande. Après quelques succès, le général français se vit attaqué par vingt mille hommes, soutenus par cent pièces de canon et commandés par lord Cornwallis. Humbert, après s'être pendant seize jours maintenu sur le sol ennemi, ne put résister à des forces si supérieures. Dans un combat donné à Ballinamack le 22 fructidor, huit cents Français enveloppés furent faits prisonniers. Ainsi se termina la première expédition d'Irlande. Le 30, sortit de Brest une nouvelle escadre composée d'un vaisseau de ligne, de huit frégates ou corvettes, portant des troupes destinées à soutenir l'expédition de Humbert. Cette escadre fut rencontrée en mer par une flotte anglaise qui lui prit sept bâtiments. L'insuccès de ces tentatives décida le gouvernement à renoncer à secourir l'Irlande.

A l'occasion du sixième anniversaire de la fondation de la République, Paris vit un spectacle nouveau et l'industrie et les arts qui commençaient à renaître reçurent un puissant encouragement du ministre François de Neufchâteau. Par ses soins le, 1^er^ vendémiaire an VII (22 septembre 1798), le public admira au Champ-de-Mars la première *exposition des produits de l'industrie.* Cette excellente institution n'a fait que se développer depuis cette époque.

La flotte qui portait Bonaparte et son armée se dirigeait sur Malte. Avant de partir, il avait dit à ses troupes : « Soldats, vous êtes une des ailes de « l'armée d'Angleterre; vous avez fait la guerre des montagnes, des plaines « et des siéges : il nous reste à faire la guerre maritime. Les légions romaines « que vous avez quelquefois imitées mais pas encore égalées, combattaient « Carthage, tour à tour sur cette même mer et aux plaines de Zama ; la victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, « patientes à supporter la fatigue, disciplinées et unies entre elles... Soldats, « matelots, vous avez été jusqu'à ce jour négligés ; aujourd'hui la plus grande « sollicitude de la République est pour vous; le génie de la liberté, qui a « rendu dès sa naissance la République arbitre de l'Europe, veut qu'elle le

« soit des mers et des nations les plus lointaines. » L'enthousiasme règne dans cette brillante armée; sa seule crainte est de voir apparaître la flotte anglaise dont la présence peut faire échouer les grands desseins de son général. Après vingt-un jours de navigation elle découvre Malte; le convoi parti de Civita-Vecchia l'y attend depuis trois jours. Bonaparte somme le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de permettre à sa flotte l'entrée du port; sur son refus il ordonne l'attaque des forteresses qui défendent le port de Lavalette et le débarquement sur plusieurs points. Le 24 prairial il s'empare de l'île, en chasse les chevaliers et en prend possession au nom de la République. La flotte remet alors à la voile et le 13 messidor l'armée découvre les tours d'Alexandrie et cette terre antique des Pharaons dont la conquête est promise à son courage. La flotte anglaise de Nelson n'est pas éloignée; Bonaparte se hâte de profiter du répit que lui laisse ce redoutable adversaire pour opérer le débarquement. Le lendemain il commande l'assaut des murailles d'Alexandrie sans attendre son artillerie; la ville cède à l'intrépidité des grenadiers français et les deux forteresses sont rendues. Dès que par cette conquête Bonaparte a pris pied sur le sol de l'Égypte, il montre cette sagesse et cet esprit politique qui sont une des faces de son grand caractère : il recommande à ses soldats dans leurs rapports avec les musulmans le plus grand respect pour la religion de Mahomet, pour les mosquées, pour les préceptes et les cérémonies du Coran. Afin de persuader aux populations arabes qu'il n'a en vue que de les délivrer du joug insupportable des mameluks et non de les tyranniser, il traite avec leur schérif et maintient l'ordre établi. Bientôt la ville de Rosette se soumet et lui envoie une députation portant le drapeau tricolore. Après avoir donné des ordres pour mettre sa flotte en sûreté, Bonaparte fait marcher son armée sur le Caire. Mais ces soldats, habitués au doux climat de l'Italie, ont quinze lieues de désert à parcourir sous un soleil dévorant, les pieds brûlés par un sable ardent comme une fournaise; la fatigue les accable, la soif les consume; ils murmurent... Enfin un fleuve se présente à leurs yeux fatigués : c'est le Nil. Ils vont goûter de la fraîcheur et du repos; mais une attaque des mameluks les appelle à combattre. Les costumes éclatants des Orientaux, leur cavalerie fougueuse qui tournoie avec la rapidité de l'éclair sur les flancs des bataillons français, n'étonnent pas leur intrépidité calme; nos carrés présentent partout une inébranlable enceinte de fer; notre artillerie foudroie et disperse les innombrables phalanges des mameluks; le village de Chébreiss est emporté. Ce brillant fait d'armes reçoit le nom de combat de *Ramanieh*.

L'armée française a repris sa route. Après les souffrances du désert, elle revoit le Nil et sur la rive opposée elle découvre les minarets éclatants des mosquées du Caire; dans le lointain apparaissent les pyramides, gigantesques tombeaux des antiques Pharaons. Mourad-Bey, qui a réuni toutes ses forces, va présenter la bataille avant qu'un moment de repos ait réparé les forces épuisées des Français. Bonaparte se sert des grands souvenirs qui l'entourent pour relever les courages abattus. Il montre du doigt les pyramides : « Soldats, « s'écrie-t-il, songez que du haut de ces monuments, quarante siècles vous « contemplent! » La bataille s'engage. Les mameluks s'efforcent en vain d'entamer nos carrés; ils voltigent à l'entour pour pénétrer dans les intervalles;

ils viennent se briser contre ces forteresses vivantes dont la solidité étrange leur fait croire que nos soldats sont attachés les uns aux autres. Ils s'enfuient bientôt dans le plus grand désordre et les baïonnettes des Français en rejettent une partie dans le Nil. Le camp des ennemis, ses trésors, ses bagages, cinquante pièces de canon, quatre cents chameaux sont le fruit de cette victoire, que Bonaparte appela la *bataille des Pyramides*. Une députation des habitants du Caire vient au-devant du vainqueur l'assurer de la soumission de la ville et solliciter sa clémence. Le 5 thermidor il fait son entrée triomphale dans cette principale ville de l'Égypte. Son premier soin est d'instituer un divan et de pourvoir à l'administration du pays dont il va achever la soumission. Après un combat heureux contre Ibrahim-Bey, il s'apprête à lancer son armée sur la Syrie, quand un événement terrible vient le surprendre au milieu de ses succès, l'emprisonner dans sa conquête à douze cents lieues de sa patrie et anéantir les grands desseins dont la campagne d'Égypte n'est que le prélude.

L'escadre française, sous les ordres de l'amiral Brueys, n'ayant pas pu entrer dans le port d'Alexandrie, s'était embossée dans la rade d'Aboukir. Les communications avec la flotte furent interceptées par les Arabes, ce qui empêcha Bonaparte d'en recevoir de nouvelles; mais il la croyait en sûreté, car il avait donné ordre à l'amiral, s'il ne pouvait pénétrer dans le vieux port d'Alexandrie, de la conduire à Corfou ou même de la ramener à Toulon ; l'officier porteur de cet ordre avait été massacré. Le 14 thermidor (1er août), vers trois heures après midi, deux vaisseaux détachés de l'escadre anglaise vinrent reconnaître la ligne d'embossage. Bientôt parut la flotte de Nelson; elle était composée de quatorze vaisseaux de ligne et deux bricks. La veille, l'amiral français avait convoqué à bord de l'*Orient* qu'il monte un conseil dans lequel il avait décidé contre l'avis du plus grand nombre de ses capitaines qui voulaient qu'on livrât bataille à la voile, qu'on combattrait embossé. Il s'embossa donc à une grande distance de terre, laissant derrière lui un passage à l'ennemi. Il n'avait pas eu le temps de faire un armement sur la côte et par surcroît de malheur le tiers de son équipage était descendu à terre. Le combat s'engage ; une partie des bâtiments anglais s'enfilent dans la passe que l'amiral français a laissée libre entre la terre et lui et l'autre se déploie devant le front de son escadre, qui est ainsi prise entre deux feux. Le combat, commencé à six heures du soir, n'est point interrompu par la nuit. Une lutte gigantesque n'est éclairée que par les lueurs sinistres qui s'échappent de deux mille sabords. Vers la brune l'amiral Brueys, déjà couvert de blessures, est frappé par un boulet. Ses officiers veulent le porter à l'ambulance. « Non, leur dit-il, un « amiral français doit mourir sur son banc de quart. » Il expire en donnant des ordres. Malgré la mort de son amiral, l'intrépide équipage de l'*Orient* soutient l'effort de plusieurs vaisseaux ennemis; quelques-uns déjà ont été mis hors de combat, quand l'incendie se déclare à son bord; à onze heures du soir il saute avec une détonation épouvantable qui jette le désordre dans notre ligne. Néanmoins le *Spartiate,* l'*Aquilon,* le *Peuple souverain* continuent héroïquement une lutte désespérée. Thévenard, capitaine de l'*Aquilon,* Duchayla, affreusement blessés, ne cessent d'encourager leurs équipages à un suprême effort. Le capitaine Dupetit-Thouars a les deux cuisses emportées, il se cramponne à son banc; un boulet vient lui enlever encore un bras. Dans cet état,

il dit aux hommes qui survivent : « Equipage du *Tonnant*, ne vous rendez pas; coulez bas plutôt; clouez pavillon. » Il meurt en combattant encore du regard. Après seize heures d'une pareille bataille, tout est fini. Les Français ont deux vaisseaux incendiés, onze pris et deux coulés bas. Quatre seulement, sous les ordres du contre-amiral Villeneuve, dont l'immobilité a causé tout le mal, s'échappèrent avant la fin du combat et vinrent aborder à Malte. Les Anglais avaient fait des pertes considérables.

La nouvelle du désastre d'Aboukir n'ébranle point la grande âme de Bonaparte. Il se hâte de raffermir le moral de son armée, un moment accablée de ce terrible malheur. Honorer les héros qui sont morts, réunir les débris de l'escadre; organiser par la puissance de son administration un pays dans lequel le séjour de son armée est devenu une nécessité, tels sont les soins qui l'occupent. Mais si cette fatale journée ne fait que changer ses desséins sans les amoindrir, elle va peser sur la France par ses fatales conséquences. Une coalition contre elle est prête à se former entre l'Angleterre, la Russie et la Porte, et les négociateurs impériaux au congrès de Rastadt se montrent plus exigeants sur les conditions de la paix en voyant la République privée d'une partie de sa flotte et de l'élite de ses armées.

Dans la pensée secrète du cabinet de Vienne, le traité de Campo-Formio n'avait été qu'une suspension d'armes; l'Angleterre, notre infatigable ennemie, l'entraîna facilement dans une seconde coalition. Pour conjurer l'orage dont la République était menacée, le Directoire ordonna une levée de deux cent mille jeunes gens au moyen de la *conscription militaire*, qui depuis ce moment est devenue le service normal, comme sous le comité de salut public la levée en masse avait été le service révolutionnaire; il obtint en même temps cent vingt-cinq millions du corps législatif pour subvenir aux dépenses de cette grande levée. La situation intérieure de la France n'était pas plus rassurante. Des soulèvements avaient lieu dans le Nord; un combat en règle fut livré aux insurgés dans la Campine; les compagnons de Jésus et du Soleil, les *fils légitimes* infestaient le Midi de leurs brigandages et principalement les départements de la Haute-Garonne, de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Un nouvel orage s'annonçait en Italie : Naples, à l'instigation de l'Autriche et de l'Angleterre, préparait une guerre offensive contre la République, et la reine, la violente Caroline, remplissait les prisons de tous les partisans des Français et faisait insulter notre consul général. Le début de la campagne se montra favorable à la France : dès qu'on eut la certitude que le roi de Sardaigne faisait cause commune avec la cour de Naples, Joubert marcha sur Turin, s'en empara le 20 frimaire et soumit tout le Piémont. Championnet, attaqué à l'improviste par le général Mack, se vit un moment forcé d'abandonner Rome et de se replier sur Civita-Castellana. Mais bientôt l'armée française reprit l'offensive, battit les Napolitains, reprit Rome et marcha sur Naples. Le roi et sa cour se sauvèrent en Sicile et Championnet installa la *République parthénopéenne*. Sur ces entrefaites un crime horrible vient stimuler le sentiment national en France. Les plénipotentiaires français, qu'on amusait à Rastadt, virent le 24 germinal se retirer le ministre autrichien; ils arrêtèrent qu'ils se retireraient eux-mêmes sous trois jours. Déjà insultés, ils sentaient qu'ils n'étaient plus en sûreté dans cette ville; ils demandèrent une escorte, qui leur fut re-

fusée. Six voitures qui contiennent les trois ministres français, Roberjot, Jean Debry et Bonnier, leur famille et leur suite, et deux autres, occupées par la légation ligurienne, sortent de Rastadt le 9 floréal, entre neuf et dix heures du soir. Un détachement de hussards de Szecklers, embusqué sur leur passage, fond brusquement sur les voitures, le sabre à la main. Jean Debry est arraché de la sienne et frappé de plusieurs coups qui l'envoient tomber dans un fossé où il reste pour mort. Bonnier et Roberjot, assaillis, invoquent en vain le droit des gens et leur caractère d'ambassadeurs : ils sont impitoyablement massacrés. Boccardi, le ministre ligurien, qui avec son frère, avait assisté à cette scène sanglante, fut assez heureux pour y échapper. L'infortuné Jean Debry, cruellement défiguré, secouru par un paysan, parvint à se réfugier chez le ministre de Prusse. Cet attentat inouï souleva en France un long cri d'indignation et d'horreur. Une cérémonie funèbre fut célébrée au Champ de Mars le 20 prairial; le sentiment de la vengeance contre la cour de Vienne s'élevait de tous les cœurs, et Chénier, dans son discours en cette occasion, demanda qu'une pyramide fût élevée à la mémoire des victimes et à la honte éternelle de l'Autriche. Le conseil des Cinq-Cents prit une résolution marquée de l'imitation de l'antiquité. « Les siéges que devaient occuper Bonnier et Roberjot dans la salle du conseil des Cinq-Cents, resteront vides; leurs costumes de représentants, couverts d'un crêpe, y seront placés; ils continueront d'être appelés comme existants; à l'appel de leurs noms les membres de l'Assemblée se lèveront; le président ajoutera ces mots : *Assassinés au congrès de Rastadt! — Que leur sang retombe sur les auteurs de cet horrible massacre!* répondra la voix des secrétaires. » La diète de l'empire crut devoir simuler contre les assassins des poursuites qui bientôt s'éteignirent entièrement.

Dès le 3 ventôse la guerre avec l'Autriche avait été publiquement déclarée. La coalition se met en mesure d'attaquer la République par les trois grandes ouvertures de l'Italie, de la Suisse et de la Hollande. Le meilleur général de l'Autriche, l'archiduc Charles, à la tête d'une armée formidable, s'avance sur la rive droite du Rhin; le Directoire lui oppose Jourdan qui commande l'armée de Mayence. Le 16 ventôse Masséna pénètre dans le pays des Grisons, dans le dessein de prendre en flanc l'armée autrichienne au secours de laquelle s'avance une armée russe de vingt-cinq mille hommes conduite par le fameux Souvarow. Championnet, vainqueur de Naples, est destitué et remplacé par Macdonald. La coalition déploya sur tous les points des forces de beaucoup supérieures à celles de la République. Schérer, battu deux fois sur l'Adige, se vit forcé de se replier : accusé d'impéritie et de dilapidations, ce général fut remplacé par Moreau. Bientôt Mantoue fut bloquée et Milan retomba au pouvoir de l'ennemi; Moreau lui-même dut rétrograder jusque derrière les Apennins. L'armée de Macdonald, après la terrible défaite de la Trebbia, évacua le royaume de Naples; Mantoue, assiégée par l'armée austro-russe, fut bientôt forcée de capituler; Alexandrie, Turin, Novi furent enlevés aux Français; Ancône fut bloqué; enfin, presque toutes les conquêtes de Bonaparte en Italie, en Piémont, une partie de la Suisse étant retombées au pouvoir de la coalition, l'armée française fut forcée de repasser le Rhin. Jourdan avait obtenu d'abord quelques succès à la tête de l'armée du Danube; il s'était même avancé jusqu'au lac de Constance, mais battu sur le Haut-Rhin il dut

se replier aussi et la Hollande se trouva ouverte à l'invasion. Ces défaites de nos armés ranimèrent les espérances des royalistes de l'intérieur. Dans une grande partie du Midi, dans l'Ouest, des bandes d'égorgeurs se formèrent, des fonctionnaires furent assassinés; des désordres, des soulèvements se produisirent. Le drapeau blanc promené dans ces contrées par des rassemblements armés ne laissait plus de doutes sur l'existence d'un immense complot combiné avec les attaques extérieures de nos ennemis. Une escadre anglaise, profitant de la situation dangereuse de ces départements, croisait dans la Méditerranée, tentait des débarquements, bombardait nos ports, enlevait des îles, inquiétait toutes nos côtes et s'efforçait d'anéantir notre commerce.

Le Directoire, au milieu de ces désastres, s'avançait vers son heure suprême, amassant sur sa tête l'inimitié et le mépris. Les élections de l'an VII vinrent encore aggraver sa situation. Il avait annulé une grande partie des élections de l'année précédente, mais cette fois le corps législatif, recruté d'un grand nombre de députés patriotes, ne se prêta pas à l'épuration des choix républicains. Un nouveau coup fut bientôt porté au Directoire : Siéyès fut nommé directeur en remplacement de Rewbell, dont l'époque légale de sortie était arrivée. Siéyès, l'homme politique du tiers-état, était l'adversaire systématique du pouvoir émané de la constitution de l'an III. Les nouveaux députés s'unirent à une faction hostile au Directoire et dont Lucien Bonaparte et Génissieux étaient les chefs; une ligue se forma entre les républicains prononcés et les modérés pour abattre ce faible gouvernement; une majorité nouvelle s'attacha à décomposer le Directoire par des moyens légaux et à introduire dans son sein ses propres adversaires. Barras, prompt à suivre le vent de la fortune, abandonna Laréveillère, Merlin et Treilhard et s'attacha au nouveau directeur Siéyès. Les conseils, voulant se donner l'appui de l'opinion dans la revanche des coups d'État de fructidor et de floréal qu'ils préparaient contre le Directoire, rapportèrent la loi qui autorisait le gouvernement à fermer les clubs et interdire les journaux; par suite de cette mesure les sociétés populaires, les feuilles publiques se déchaînèrent contre le Directoire. Les conseils entrèrent bientôt plus avant dans leur voie d'hostilité : ils lui adressèrent un message pour demander compte de sa gestion et de l'état de la République et se déclarèrent en permanence jusqu'à la réponse. La majorité d'opposition au Directoire comptait trouver dans la crise déplorable des affaires un moyen d'expulser la majorité directoriale. Toutefois, dans la crainte de voir se renouveler un coup d'État contre la majorité du corps législatif, ils trouvèrent un moyen de constituer les anciens membres du Directoire en minorité. Aux termes de l'article 136 de la constitution ne pouvaient être élus directeurs les membres du corps législatif avant le terme d'une année après l'expiration de leur mandat. L'élection de Treilhard comme directeur avait anticipé de quatre jours le délai constitutionnel. Ce vice ayant été signalé, son élection fut annulée et il fut remplacé par Gohier, personnage honnête mais tout dévoué à la majorité des conseils. Le parti poursuivit sa victoire : Laréveillère-Lépaux et Merlin, menacés d'être mis en accusation, furent réduits à donner leur démission. Le général Moulin, républicain sincère, fut nommé à la place de Laréveillère; Roger-Ducos remplaça Merlin. C'était une sorte de coup d'État des conseils contre le Directoire, une contre-partie de fructidor, qui prit le

nom de journée du 30 prairial. Le nouveau Directoire, ainsi composé de Barras, Siéyès, Roger-Ducos, Moulin et Gohier, ne tarda pas à se fractionner en deux partis, l'un qui voulait maintenir la constitution de l'an III, l'autre qui voulait la renverser. Au premier de ces partis appartenaient Moulin et Gohier, au second Siéyès et Roger-Ducos; Barras flottait entre les deux, prêt à se réunir à celui qui serait le plus fort. Dès ce moment dans le sein du gouvernement et autour de lui les partis vont se livrer pour la conquête du pouvoir à une lutte active d'intrigues qui préparera le terrain au profit d'un plus puissant compétiteur.

Avant de raconter les manœuvres qui précipiteront la chute du Directoire, voyons ce que devenaient nos valeureuses armées. Loin du théâtre des malheurs de la patrie, dont le bruit n'arrive pas encore à son oreille, Bonaparte, prisonnier dans sa conquête, se prépare à tirer de sa situation même de nouveaux titres à l'étonnement et à l'admiration des peuples. « Nous n'avons plus de flotte, avait-il dit en apprenant la nouvelle du désastre d'Aboukir; eh bien, il faut rester ici ou en sortir grands comme les anciens. » Avant de quitter le Caire pour conduire son armée à de nouveaux périls, il s'associe à l'esprit et au caractère de ces populations primitives dans le cœur desquelles il veut fonder l'ascendant de sa domination. Quand arrive le moment où le Nil, se répandant sur les plaines qui l'entourent, ramène la fécondité sur le sol de l'antique Égypte, il va donner à la fête nationale qui célèbre de temps immémorial ce grand phénomène une plus imposante solennité : avec une magnificence tout orientale il préside la cérémonie des fiançailles du Nil. Les noms de Mohamet et de Bonaparte se mêlent ensemble dans les transports enthousiastes d'un peuple religieux et mille voix chantent les louanges d'un nouvel envoyé de Dieu « qui vient pour détruire la tyrannie des beys. » Mais les sympathies que lui gagnent ces satisfactions données aux idées politiques et religieuses des musulmans, la nécessité de percevoir de lourdes contributions pour l'entretien de son administration et de son armée vient souvent les lui ravir. Il se voit obligé de promener le glaive d'une impitoyable sévérité sur des populations impatientes du joug, dont on n'achète la soumission que par la crainte et chez lesquelles la haine religieuse est un sentiment plus vivace encore, que l'amour de la vie. Sur cette terre classique de la contemplation et du despotisme Bonaparte veut faire germer les bienfaits de l'industrie et de la civilisation de l'Occident. Des usines, des manufactures, des ateliers surgissent sous la direction de l'habile Conté, et le Caire prend un aspect nouveau d'activité et d'animation sous la main féconde de ce célèbre Institut d'Égypte que le conquérant vient de fonder. En même temps que des institutions politiques s'établissent, des établissements scientifiques sont créés, des journaux paraissent. Pendant que le général se livre aux soins de son administration naissante, une terrible sédition, fomentée par l'Angleterre et la Porte, éclate tout à coup au vieux Caire. Les Français, surpris dans le calme de la sécurité, sont impitoyablement égorgés; les imans fanatiques appellent la population à l'extermination des chrétiens. Les Arabes, maîtres de la ville, s'y barricadent et s'y défendent avec acharnement. Mais Bonaparte arrive. Rien ne peut résister à l'énergie de ses mesures : ses colonnes intrépides, son artillerie englobent les insurgés dans la grande mosquée. Ils refusent de mettre bas les armes : le

canon et la baïonnette en font un terrible mais nécessaire exemple. Cependant deux armées turques se réunissaient pour détruire l'armée française : l'une, à Rhodes, devait débarquer à Aboukir ; l'autre, en Syrie, devait traverser le désert qui sépare cette contrée de l'Égypte et se grossir des débris de l'armée des mameluks dispersés dans la haute Égypte. Bonaparte veut prévenir cette attaque et va porter la guerre à Djezzar, pacha de Syrie, au cœur même de sa puissance. L'armée marche à travers le désert dans un espace d'environ soixante-quinze lieues ; le 18 pluviôse elle attaque El Arich qui fut emporté le 30. Le 7 ventôse elle se présente devant Gaza, d'où les troupes de Djezzar se retirent à son approche. Elle s'avance alors sur Jaffa, ville défendue par de hautes murailles, une puissante artillerie et l'élite de l'armée du pacha. L'attaque en fut commencée le 16 ventôse et le 17 au soir la place était prise d'assaut. La résistance avait été tellement désespérée que rien ne put arrêter la fureur du soldat : plusieurs milliers d'habitants et de défenseurs de la ville furent passés par les armes. Un tel massacre développa dans la cité conquise des germes de contagion ; un hôpital fut improvisé pour recevoir les hommes atteints du fléau de la peste. Bonaparte s'empressa d'y faire une visite accompagné de Desgenettes ; là, il osa toucher les plaies des pestiférés pour leur prouver que ce n'était rien. Tel est le sujet de cette belle scène dont le pinceau de Gros a fait un admirable tableau. Le 30 ventôse commença le siége de Saint-Jean-d'Acre, devant lequel devait échouer toute la puissance de Bonaparte et de son armée. L'artillerie de siége a été enlevée par une croisière des Anglais ; rien ne peut y suppléer. La place, munie d'ouvrages considérables, est attaquée et défendue pendant soixante jours avec un égal acharnement. Le 1er prairial les Français, après avoir perdu beaucoup de monde, se décidèrent à lever le siége. Les grenadiers français y avaient fait des prodiges de valeur et d'héroïsme ; mais la science européenne avait uni ses efforts au désespoir des armes musulmanes. Un Français émigré, Phélippeaux, officier du génie, dirige les travaux de la défense et la flotte anglaise, commandée par notre implacable ennemi Sidney Smith, débarque ses forces pour tenir en échec une armée toujours victorieuse. Pendant le cours de ce siége avait eu lieu le combat du mont Thabor où Bonaparte délivra l'intrépide Kléber d'un grave péril et qui ne fut que le prélude de plus grands exploits.

Bonaparte était de retour au Caire. Des attaques partielles, repoussées par les généraux Desaix, Murat, Lagrange, devaient coïncider avec le débarquement d'une flotte anglo-turque dans la rade d'Aboukir. Cette escadre de cent voiles, retardée par les vents, ne put opérer sa descente que le 24 messidor. En présence de ces forces immenses, qui menacent Alexandrie, Bonaparte conçoit l'espoir d'effacer par un éclatant triomphe le souvenir pénible qui s'attache au nom d'Aboukir. Il part du Caire le 26 ; en quatre jours il a fait faire quarante lieues à son armée. Il vient camper à moitié chemin de l'isthme d'Aboukir dont le fort est tombé aux mains de l'ennemi par la faiblesse du général Marmont. Le 25 le combat s'engage. Les dispositions de Bonaparte sont telles que l'ennemi doit être vainqueur ou poussé dans la mer. L'armée turque est soutenue par une double ligne de fortifications, par une éminence fortifiée et par des chaloupes canonnières. Neuf à dix mille Ottomans qui forment la première ligne, rencontrés par la cavalerie française, sont mis en désordre et frappés d'une telle

épouvante qu'ils se précipitent les uns dans le lac Mahadieh, les autres dans la mer. Un village occupé par l'ennemi est enlevé par Murat. La seconde ligne des Turcs, sans attendre l'attaque des Français, fait une sortie vigoureuse; Murat se trouve pris entre le feu des chaloupes et celui de la redoute; mais les Turcs descendent de leur position pour trancher la tête des blessés français. Bonaparte profite de cette faute. Il s'élance au combat avec une colonne de réserve; toutes les défenses de l'ennemi sont enlevées. Les Turcs, se voyant tournés, se jettent dans la mer au nombre de trois ou quatre mille. Les autres périrent par les armes ou furent faits prisonniers; de ce nombre était Mustapha-Pacha, commandant de l'armée ottomane, tombé au pouvoir de Murat. Cette belle affaire, qui sauva l'armée d'Égypte et coûta plus de treize mille hommes au sultan, ne fit regretter à l'armée républicaine qu'une perte de trois cents hommes.

Pendant que Desaix dans la haute Égypte déploie d'admirables talents militaires et remporte des triomphes signalés, Bonaparte, rassuré sur le sort de sa conquête par la victoire d'Aboukir, médite en silence un dessein dont son avenir dépend. Il a reçu quelques journaux déjà anciens qui lui révèlent les revers des armes de la République en Europe et la situation critique du Directoire; il se décide à un retour immédiat. Il laisse le commandement en chef à Kléber avec des instructions complètes et s'embarque secrètement pour la France sur une petite flottille, composée de deux frégates et quelques bâtiments légers, n'amenant avec lui que les généraux Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Andréossy et les citoyens Monge et Berthollet. Cette flottille eut le bonheur d'échapper aux nombreuses croisières anglaises qui sillonnaient la Méditerranée dans toutes les directions et débarqua à Fréjus le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799). Sans se préoccuper des règlements sanitaires Bonaparte se dirige en toute hâte vers Paris. Mais reprenons le récit des événements où nous l'avons laissé pour suivre le conquérant de l'Égypte.

La suite de la campagne de l'an VIII, commencée sous de favorables auspices, présentait une alternative de succès et de revers pour nos armées. Un moment nos généraux durent reculer sur tous les points. Les Anglais, ayant opéré une descente en Hollande, s'étaient emparés, en mettant au service de leurs armes leur système habituel de corruption et de perfidie, de la flotte batave du Texel retirée dans le Zuyderzée. Cette perte menaçait d'anéantir la marine hollandaise. L'armée que commandait en Italie le général Joubert concurremment avec Moreau, ayant repris l'offensive, livra le 28 thermidor la bataille de Novi où Joubert perdit la vie. Cette mort causa un véritable deuil dans toute la République. Le même jour le général Brune gagna contre l'armée anglo-russe, forte de trente-neuf mille hommes, la fameuse bataille de Berghem, et l'illustre Masséna, qui seul de nos généraux n'avait pu être entamé dans cette campagne, en écrasant, le 3 vendémiaire, les Austro-Russes conduits par Korsakow et Souvarow, à la bataille de Zurich, répondit dignement aux stupides fanfaronnades de ce dernier général. Aussi quand Bonaparte arriva à Paris le 24 vendémiaire, précédé du bulletin de la bataille d'Aboukir, la capitale, qui avait tremblé un moment de la position désespérante de nos armées, de voir nos frontières à la veille d'être envahies, manifesta une joie folle en recevant coup sur coup la nouvelle de si éclatants triomphes et en

revoyant le héros en qui sa confiance plaçait le salut de la patrie, ce chef invincible vers lequel, dans ses moments de détresse, elle avait constamment tourné ses regards dans son lointain exil de l'Égypte.

De Fréjus, où il débarqua le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799) jusqu'à Paris, la marche de Bonaparte fut un véritable triomphe ; les populations se portaient sur son passage avec des démonstrations d'une ivresse sans égale. S'il n'eût pas eu déjà la pensée de s'emparer du pouvoir, l'accueil dont on l'entourait eût suffi pour la lui inspirer. De tous côtés il s'entendait proclamer le libérateur de la patrie. A son arrivée à Paris l'enthousiasme fut général : le peuple, les autorités, le Directoire lui-même s'abandonnaient à ce sentiment. La France était amoureuse de ce jeune homme chétif, au front noirci par le soleil d'Orient, dont le regard, creusé par les méditations du génie, s'animait d'éclairs ardents. Lui, froid, réservé, fuyant le bruit, le tumulte des ovations et des fêtes, jetait un coup d'œil assuré sur la situation et mûrissait ses desseins. La République, par suite des dernières victoires de Masséna, de Moreau, de Brune, de Lecourbe, n'était plus, il est vrai, sous la menace d'invasion dont la nouvelle avait décidé son retour d'Égypte, mais la position des affaires et l'état des esprits étaient toujours bien alarmants. La nation découragée ne se sentait plus la force d'opposer à ses périls l'ardeur héroïque des premiers temps de la Convention. Dix années d'agitation avaient tout usé. Elle avait essayé toutes les formes du pouvoir : du gouvernement anarchique de la multitude, de la dictature de fer des comités, du despotisme constitutionnel et bourgeois du Directoire; elle avait subi les hontes de toutes les réactions ; après tant de mouvements convulsifs, tant de tyrannies diverses et éphémères, elle avait soif d'ordre, de stabilité, de bien-être, pour se reposer de ses misères. Les excès de ses passions et de ses luttes avaient tué sa foi religieuse et ses croyances politiques ; elle ne croyait plus qu'à la gloire qui ne lui avait jamais fait défaut et qu'à la force qu'elle attendait. Le spectacle du monde officiel n'avait pas peu contribué à lui faire mépriser cette liberté, cette révolution qu'elle avait adorées et servies, à lui faire abjurer ses dieux. Sans doute nombre d'hommes purs et intègres avaient paru aux affaires, et plusieurs avaient passé dans le Directoire, mais les souillures des autres avaient rejailli sur leur probité. Un Barras, étalant ses vices et sa licence éhontée, patron des dilapidateurs, des concussionnaires et des agioteurs, prêt à se vendre à tous les partis, s'offrant à un dictateur pendant qu'il traite avec la monarchie légitime, un tel homme conserve un reste de popularité quand l'ostracisme a frappé ses collègues honnêtes, Treilhard, Rewbell, Laréveillère-Lépaux. Lorsque dans l'examen des hommes publics le regard se détourne de la corruption et de la bassesse, il est frappé du spectacle de la faiblesse et de l'impéritie. Dans le Directoire, c'est Roger-Ducos, une nullité girondine ; c'est le général Moulin, aussi inconnu que ses mérites ; c'est Gohier, républicain sincère mais incapable ; c'est Siéyès, Lycurgue bourgeois, rusé vieillard, trompant tout le monde, mais trompé par sa vanité, rêveur de constitutions mathématiquement alambiquées qui doivent confisquer la révolution à son profit. Puis vient le conseil des Anciens, asile des célébrités modestes qu'ont respectées les orages de la Convention, courtisans qui attendent un maître pour restaurer l'adulation et le servilisme, toujours prêts à légaliser la

violence et à enregistrer le coup d'État. Ailleurs deux partis sont en présence: les Jacobins qui n'ont conservé de la jeunesse de la République que les mauvaises habitudes d'illégalité, de dictature, de proscription, de terrorisme ; et les royalistes qui conspirent avec l'étranger, qui s'indignent bien haut des crimes des républicains et qui soldent et encouragent tout bas les égorgeurs du Midi ; partout l'esprit d'intrigue et de cabale, nulle part le patriotisme et l'amour du bien public. Une constitution existe, mais tout le monde veut la détruire ; tous les partis l'ont vue violée à leur profit et tous ont applaudi. A la place de la religion on trouve l'athéisme, le matérialisme ou le culte des théophilanthropes ; comme mœurs privées, la dissipation, le libertinage et le divorce ; comme morale publique, l'agiotage, la vénalité, le gaspillage, la concussion ; comme avenir politique, une guerre à outrance contre l'Europe coalisée ; comme espérance de bien-être social : la banqueroute, la disette, les réquisitions. Bonaparte comprit que cette société malade se donnait à lui comme à son sauveur ; il résolut d'opérer un changement (1). Dès lors il n'hésite plus que dans le choix des moyens. Dans sa retraite de la rue Chantereine des hommes de tous les partis vinrent lui offrir de conspirer avec lui : il ne découragea personne, mais ne s'ouvrit à personne. Le parti démocratique, ennemi implacable du Directoire, auquel il reprochait ses dernières défaites et des rigueurs sans nombre, ne convenait pas à Bonaparte pour l'exécution de ses desseins. Esprit essentiellement militaire et organisateur, il détestait les triomphes populaires, toujours entachés de désordre et d'anarchie ; il avait en vue non la défaite du pouvoir, mais la reconstitution du pouvoir. A la tête de ce parti étaient les généraux Augereau, Jourdan, Bernadotte, appuyés sur les hommes du *Manége*. Le gros de l'armée de cette faction se composait des partisans fanatiques de Robespierre et de la constitution de 93 ; la queue du parti, de vaincus ulcérés par les persécutions thermidoriennes, d'hommes compromis, discrédités, avides de saisir l'occasion d'une sanglante revanche. Bonaparte ne voulait d'une telle alliance à aucun prix. Il y avait les généraux, ses anciens collègues et ses amis, ne se rattachant à aucun parti politique, qui le pressaient d'opérer tout simplement un mouvement militaire et de se

(1) Bonaparte s'était-il donc dissimulé que pour parvenir à s'emparer du pouvoir il lui faudrait parcourir les voies coupables de l'intrigue, du mensonge, de la violence, de l'attentat ? Peut-être se fit-il des illusions sur ce point. Mais sans risquer d'être accusé de culte fanatique pour la mémoire de ce grand homme, n'est-il pas permis de dire que son audace condamnable fut un coup heureux pour cette malheureuse nation qu'il venait discipliner et sauver? Ne faut-il pas croire que ces hommes étranges qui apparaissent quelquefois dans les grandes convulsions des empires sont en partie dans les secrets de la Providence qui les suscite à ses heures ? qu'ils sentent l'impulsion de sa main voilée et qu'ils entendent une voix secrète qui leur dit : Tu peux seul, ose. Les instruments dont ils se servent sont criminels ; ils ont, eux, leur mission pour excuse. Pouvons-nous donc juger d'un regard ferme cette dictature conquise par une usurpation, et qui n'a été qu'une lutte gigantesque mais inégale contre l'Europe? Le juge souverain des intentions peut seul savoir ce qu'il y a eu de mobiles personnels dans les actions de ce héros, il peut seul peser ses douleurs aussi grandes que ses destinées et mesurer l'expiation de son ambition et de sa gloire ; mais aussi la postérité seule, cette conscience des nations, peut essayer de pressentir le jugement suprême et sans doute elle décernera cette admiration pure et réfléchie qui est la plus haute récompense terrestre des œuvres de l'homme.

(*N. des Éd.*)

faire proclamer dictateur par les baïonnettes de l'armée. Le succès de cette entreprise ne leur paraissait pas un moment douteux. Mais le négociateur de Campo-Formio ne voulait pas être un chef heureux de prétoriens : il lui fallait le prestige de la légalité. Restait une dernière fraction, le parti modéré, représenté dans le Directoire par Siéyès et son second Roger-Ducos. Depuis longtemps Siéyès conspirait contre la constitution de l'an III. Il tenait en portefeuille une constitution-modèle qui bridait tous les partis et ne devait laisser de porte ouverte qu'à sa propre ambition. Il cherchait un général qui pût le seconder dans l'exécution de son plan. Il avait d'abord jeté les yeux sur Joubert, mais Joubert avait été tué à Novi; sur Hoche, mais ce général venait de mourir aussi; Moreau inspirait des défiances; Augereau, Bernadotte, Jourdan étaient républicains exaltés; Masséna n'était pas un homme politique. Il ne restait à l'ambitieux directeur que le premier et le plus redoutable de tous : Bonaparte. Malgré leurs répugnances réciproques, ces deux hommes furent mis en rapport par des amis au courant des projets du général, Talleyrand, Bruix, Rœderer, Regnault, qui lui conseillaient fortement de se liguer avec Siéyès, comme le seul homme capable de lui donner le concours de la législature. Ils parvinrent à s'entendre. A partir de ce moment on vit l'ex-abbé Siéyès, certain dans sa pensée d'arriver prochainement à cette suprême dignité que sa constitution lui réservait, prendre assidûment des leçons d'équitation. Ce soin ne l'empêchait pas d'amener habilement à servir ses projets la majorité du conseil des Anciens qui lui était dévouée. Lucien Bonaparte avait le soin de gagner la minorité des Cinq-Cents; Fouché de Nantes, l'ancien terroriste, alors ministre de la police et dont la conspiration avait agréé les services, se chargeait d'endormir l'attention de la majorité du Directoire, et Bonaparte se réservait le soin de conquérir les généraux et l'armée. Ainsi les partis allaient se trouver en présence : d'un côté, Bonaparte, la minorité du Directoire, Siéyès et Roger-Ducos, Fouché, Talleyrand, Lucien Bonaparte, Moreau et la plupart des généraux, une majorité considérable des Anciens, une minorité très-faible des Cinq-Cents, le parti modéré et une bonne part de la population, complice au moins par ses sympathies et ses espérances; de l'autre côté, celui de la constitution, la majorité du Directoire, Gohier, Moulin et Barras, Barras que Bonaparte avait repoussé avec dédain; Bernadotte, Dubois-Crancé, ministre de la guerre, l'immense majorité des Cinq-Cents, la minorité des Anciens, les satisfaits du gouvernement et tout le parti démocratique qui redoutait de la part de Bonaparte une dictature militaire.

Dans une dernière conférence, le 15 brumaire, les principaux acteurs arrêtèrent leur plan d'attaque contre la constitution de l'an III; l'exécution en fut fixée au 18 brumaire (9 novembre 1799); aussitôt chacun se mit à l'œuvre. Sous le prétexte d'un effroyable complot des Jacobins qui devaient massacrer la représentation nationale, le conseil des Anciens, usant du pouvoir que lui donne la constitution dans les cas d'extrême danger pour la représentation, devait transférer les conseils à Saint-Cloud; là on saurait profiter de la surprise des Cinq-Cents pour leur arracher la création d'une dictature provisoire en faveur de Bonaparte et des deux directeurs ses adhérents, et la destruction du Directoire et celle de la constitution, qui en serait la suite. De sourdes rumeurs, parvenues au président du Directoire, Gohier, à ses collègues Moulin et Barras,

leur apprirent qu'une grande conspiration se préparait pour renverser le gouvernement et que Bonaparte en était le chef. Gohier, confiant dans la loyauté du général qui à son arrivée lui avait fait sur son épée serment de fidélité à la constitution et au gouvernement, ne voulut pas y croire. D'ailleurs Fouché qui les trahissait sut détourner leurs soupçons. Une grande partie de la garnison et de la garde nationale manifestait le désir d'être passée en revue par le général Bonaparte. Celui-ci profita de cette disposition et convoqua tous les officiers pour le 18 à sept heures du matin, à son domicile. Les généraux dévoués au futur dictateur, tels que Lannes, Murat, Leclerc, les colonels de régiment, se chargèrent de préparer les troupes à exécuter passivement les mouvements projetés. Le colonel Sébastiani, l'ami et le confident de Bonaparte, fut chargé d'occuper dès six heures du matin avec une partie de son régiment la rue Royale et les abords de la place Louis XV sans permettre aux soldats de communiquer avec personne; avec l'autre partie il devait tenir les approches de la maison de la rue Chantereine jusqu'à la rue du Mont-Blanc, faire entrer chez Bonaparte tous les militaires qui se présenteraient, mais n en laisser sortir aucun. Ces divers ordres furent exécutés malgré la précaution qu'avait prise le ministre de la guerre Dubois-Crancé de consigner les troupes de la division, et dès huit heures du matin tous les chefs de la garnison de Paris s'étaient rendus chez Bonaparte qui, en déjeunant, les mit dans la confidence de ses desseins.

Pendant la nuit la commission des inspecteurs des Cinq-Cents, sorte de pouvoir exécutif attaché à cette assemblée, et toute dévouée à Siéyès, avait convoqué les membres du conseil pour cinq heures du matin. On avait eu soin de retenir les lettres de convocation d'une trentaine de membres dont on craignait l'opposition. On convoqua de même, mais pour onze heures, les membres les plus modérés des Cinq-Cents. Dès que les Anciens, alarmés par cette convocation extraordinaire, se furent réunis sous la présidence de Lemercier, le député Cornet, mettant à profit l'inquiétude répandue par le bruit habilement semé d'une conspiration menaçante des Jacobins, monte à la tribune et lit un rapport dans lequel il dit : « Les symptômes les plus alar-
« mants se manifestent depuis plusieurs jours; les rapports les plus sinistres
« nous sont faits : si des mesures ne sont pas prises, si le conseil des An-
« ciens ne met pas la patrie et la *liberté* à l'abri des plus grands dangers qui
« les aient encore menacées, l'embrasement devient général, nous ne pouvons
« plus en arrêter les dévorants effets; il enveloppe amis et ennemis; la patrie
« est consumée et ceux qui échapperont à l'incendie verseront des pleurs
« amers, mais inutiles, sur les cendres qu'il aura laissées sur son passage. »
A la suite de ce rapport terrifiant le député Regnier, un des conjurés, propose un décret qui, en vertu des art. 102, 103, 104 de la Constitution, transfère le corps législatif dans la commune de Saint-Cloud pour le lendemain 19 à midi; lui interdit toute délibération ailleurs et avant ce temps; charge le général Bonaparte de l'exécution du présent décret et le charge en outre de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale; concentre dans ses mains toutes les forces de la dix-septième division militaire, de la garnison de Paris et des gardes nationales, avec ordre formel, ainsi qu'aux citoyens, de lui obéir à toute réquisition; enfin, l'appelle

au sein du conseil pour y prêter serment. — *Aux voix! aux voix!* crièrent avec ensemble les conjurés après la lecture de ce décret. Sans discussion on passe au vote. Par cette mesure les conseils étaient mis hors de la protection des Parisiens; la capitale, les pouvoirs se trouvaient à la merci d'une dictature militaire que rien n'autorisait dans la constitution. Le député Cornet se chargea du soin de porter le décret au général, qui l'attendait avec une impatiente anxiété, au milieu des militaires qui remplissaient la cour et les appartements. Le décret révolutionnaire ayant été lu à haute voix à tous les officiers qui l'entourent, Bonaparte leur demande leur concours. Tous s'y engagent à l'exception de Bernadotte, qui demande à se retirer en promettant de rester neutre. Bonaparte donne aussitôt ordre de faire battre la générale et de proclamer le décret dans tous les quartiers de Paris; ensuite il monte à cheval et, suivi d'un état-major de généraux, du régiment de dragons de Sébastiani, il traverse les Tuileries remplies de troupes qu'il harangue, et se présente avec son escorte devant le conseil des Anciens : « Citoyens, dit-il, la République péris-
« sait; vous l'avez su, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui
« voudraient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé des généraux
« Berthier, Lefebvre et de tous mes compagnons d'armes. Qu'on ne cherche
« pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche. Rien
« dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle : rien dans la
« fin du dix-huitième ne ressemble au moment actuel. Votre sagesse a rendu
« ce décret : nos bras sauront l'exécuter. Nous voulons une République
« *fondée sur la vraie liberté,* sur la liberté civile, sur la représentation natio-
« nale, nous l'aurons. Je le jure. Je le jure en mon nom et en celui de mes
« compagnons d'armes. » Tous les militaires s'écrièrent après lui : *Je le jure.* Il se retira en omettant de prêter le serment mentionné dans le décret. Bientôt les murs de Paris furent couverts de cette proclamation de Bonaparte qu'il prononça en passant la revue des troupes dans le Carrousel : « Soldats, le
« décret extraordinaire du conseil des Anciens est conforme aux articles 102,
« 103 de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville et
« de l'armée. Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va prendre et
« qui *sont toutes en faveur du peuple.* La République est mal gouvernée de-
« puis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant
« de maux; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose les obligations
« que je remplis : vous remplirez les vôtres et vous seconderez votre général
« avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous. La
« *liberté*, la victoire et la paix replaceront la République française au rang
« qu'elle occupait en Europe et que l'ineptie ou la trahison ont pu seules lui
« faire perdre. »

Le conseil des Cinq-Cents se réunit à onze heures, selon l'ordre de convocation. Le président, Lucien Bonaparte, s'empressa de lire le décret de translation; les députés demeurèrent atterrés. Mais toute délibération était interdite par le texte de la constitution : ils se séparèrent avec indignation et s'ajournèrent au lendemain à Saint-Cloud. Pendant ce temps les directeurs dans leur palais du Luxembourg, à l'annonce des événements de la matinée, se montraient agités de sentiments divers. Le Directoire voyait en un instant sa puissance passée aux mains d'un nouveau venu et se trouvait sans autorité.

sans garde, à la discrétion de la force armée. Avant l'arrivée de la fatale nouvelle, le rusé Siéyès s'était esquivé et, montant à cheval, s'était rendu au conseil des Anciens où son collègue Roger-Ducos n'avait pas tardé à le rejoindre, laissant tous deux leurs démissions entre les mains de leurs collègues. Gohier, que Bonaparte avait invité le jour même à dîner, sans doute pour lui annoncer à table que le Directoire, dont il était président, avait vécu, Gohier ainsi que ses deux collègues, déconcertés, firent demander le général Lefebvre pour prendre des mesures : celui-ci leur montre le décret qui le place sous l'obéissance exclusive de Bonaparte et se retire. Barras, voyant l'état des choses, disparaît bientôt. Il ne se montra plus, et, circonvenu par Talleyrand, ne tarda pas à envoyer sa démission au conseil des Anciens. Cette démarche constituait ses deux collègues en minorité. Barras envoya alors aux Tuileries son secrétaire Bottot auprès de Bonaparte pour se mettre à ses ordres. Celui-ci, en voyant paraître cet homme, l'apostropha de ces paroles : « Allez dire à votre Barras que « je ne veux plus entendre parler de lui. » Le malencontreux *chef des pourris,* comme le désignait Bonaparte, se trouva fort heureux d'obtenir une escorte pour se retirer à sa terre de Grosbois. Moulin et Gohier, sollicités de se démettre, s'y refusèrent avec fermeté : ils osèrent même aller trouver le général et le taxer d'ambition. « Qu'avez-vous fait, leur répondit le nouveau dictateur, de cette France que je vous ai laissée si florissante? Je vous ai laissé « la paix, j'ai retrouvé la guerre. Je vous ai laissé des victoires et j'ai retrouvé « des revers. Je vous ai laissé les millions de l'Italie et je retrouve partout « des lois spoliatrices et la misère. Qu'avez-vous fait des cent mille soldats « que je connaissais, mes compagnons de gloire? ils sont morts! Cet état de « choses ne peut durer : avant trois ans il nous mènerait au *despotisme.* « Mais nous voulons la République, la République assise sur les bases de « l'égalité, de la morale, de la liberté civile et de la tolérance politique. —Il « est temps enfin que l'on rende aux défenseurs de la patrie la confiance à « laquelle ils ont tant de droits. A entendre quelques factieux, bientôt nous « serions tous des ennemis de la République, nous qui l'avons affermie par « nos travaux et notre courage! Nous ne voulons pas des gens plus patriotes « que les braves qui ont été mutilés au service de la patrie. » Si l'on pouvait voir percer dans ces paroles la menace de l'avénement d'une aristocratie du sabre, il faut convenir de même que le général ne tenait pas compte, dans l'ardeur de son indignation contre le Directoire, que l'expédition d'Égypte, qui lui était toute personnelle, avait été une cause considérable d'affaiblissement pour les armes de la France. Les deux directeurs, anéantis, en rentrant au Luxembourg, se virent placés sous la garde de Moreau dans une étroite surveillance; toute communication entre eux et avec le dehors devint impossible dès ce moment. Le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, qui avait servi sous Moulin, le décida à s'évader et lui en fournit les moyens. Le lendemain soir, quand tout fut fini, Gohier obtint sa liberté et se retira à la campagne.

Ainsi disparut de la scène le pouvoir exécutif. Le Directoire, qui n'avait eu de force que contre les anciens partis, s'anéantit avec cette étonnante faiblesse, devant la nouvelle puissance qui venait de surgir, réclamant son tour de pouvoir. Mais la personnalité de Bonaparte commençait à se dessiner si nettement, que ses complices un peu clairvoyants durent s'apercevoir dès

lors, qu'il s'apprêtait à jouer le premier rôle dans le nouvel ordre de choses qu'on préparait, ou même qu'il devait occuper seul la scène. Mais, toujours habile et maître de ses espérances, il répondait à ceux qui citaient les exemples de César, de Cromwell : « Mauvais rôles, rôles usés, indignes d'un homme « de sens, quand ils ne le seraient pas d'un homme de bien ! » Il se refusa fermement à se rendre aux conseils de Siéyès et Fouché qui voulaient faire arrêter une quarantaine de députés des Cinq-Cents dont l'opposition et l'énergie étaient à redouter ; mais quand on vint lui dire que Santerre se donnait du mouvement pour soulever le faubourg Saint-Antoine : « *S'il bouge, je le ferai tuer,* » s'écria-t-il. Du reste une insurrection populaire n'était guère à craindre ; pour soulever les masses il eût fallu vaincre l'apathie qui les dominait depuis les journées de prairial, et l'occasion était peu propice : Paris présentait l'aspect de l'état de siége ; les points principaux étaient occupés militairement. Fouché, qui voulait gagner par son utilité ce qu'on lui refusait en estime, déployait une activité excessive. Dès le matin il avait fait fermer les barrières et arrêter les malles-postes ; dans la journée il suspendit les douze municipalités, dissipa les rassemblements et conviait les citoyens au calme par ses proclamations réitérées. Au surplus, le nom de Bonaparte exerçait son influence magique sur la population et surtout sur la bourgeoisie : personne ne paraissait disposé à bouger.

Ainsi se termina la journée du 18, qui n'était que le premier acte des funérailles de la République. Restait pour le lendemain la partie la plus délicate de l'œuvre entreprise : celle de faire accepter par les conseils, et surtout par les Cinq-Cents, la révolution si heureusement conduite jusque-là. La nuit eut ses sourdes agitations. Une opposition de patriotes persuadée, qu'une pesante dictature militaire devait sortir des événements, cherchait à se concerter pour organiser des moyens de résistance. Elle s'arrêta à confier à Bernadotte, sur qui l'on pouvait compter, le commandement de la garde des Cinq-Cents et par suite la direction des opérations de défense de ce conseil. Bernadotte consentit à se dévouer ; mais il était trop tard : Bonaparte n'avait pas manqué de faire occuper ce poste par un homme à lui. Les conjurés, de leur côté, ne se reposaient pas. Dans un dernier conciliabule, on délibéra sur les moyens de maîtriser les conseils. Il fallait vaincre à tout prix et vaincre sans lutte prolongée : la défaite devait être le signal de la guerre civile et de la perte des conspirateurs. Siéyès, rompu dès longtemps dans la connaissance du terrain parlementaire, agitait l'hypothèse probable d'une résistance énergique de la majorité des Cinq-Cents ; Bonaparte ne croyait pas à la possibilité d'une lutte en présence des moyens d'intimidation qu'il avait préparés. « Nous verrons demain à Saint-Cloud, » conclut le prévoyant Siéyès.

Le lendemain 19, dès le matin, Saint-Cloud était occupé par la force armée aux ordres de Murat. Serrurier était placé au village du Point-du-Jour, à la tête d'une réserve. On achevait avec confusion les derniers préparatifs dans les salles qui devaient recevoir les conseils : la galerie de Mars était réservée aux Anciens ; l'Orangerie destinée aux Cinq-Cents. Une partie des Parisiens, avertis par les mouvements et les proclamations de la veille, se portaient sur la route de Saint-Cloud avec une anxieuse curiosité. Cette route fut bientôt animée par le spectacle du passage des membres du corps légis-

latif, du général Bonaparte, à la tête des troupes qu'il venait de haranguer au Champ-de-Mars, et de ces petits groupes affairés de personnes toujours à la piste des événements. On vit passer aussi Siéyès, dont la présence à Saint-Cloud était nécessaire pour affermir les Anciens dans leurs dispositions favorables; mais toujours prudent, Siéyès eut soin de se faire mettre en surveillance par Bonaparte, à peu près comme Pétion à la journée du 10 août. L'inquiétude et l'irrésolution paraissaient sur les physionomies des différents acteurs des événements dès qu'ils se virent réunis dans Saint-Cloud. La plupart des Anciens n'envisageaient pas sans alarme les conséquences qu'on s'apprêtait à tirer des mesures qu'on leur avait arrachées la veille. Les Cinq-Cents, n'espérant aucun secours du dehors, s'excitaient à une résistance légale, mais désespérée. Bonaparte, soucieux, se promène dans une pièce dont deux sentinelles défendent l'entrée aux importuns. Ses craintes secrètes sont motivées par l'attitude incertaine des troupes; il se demande si elles iront jusqu'au bout en face de la représentation nationale : un second passage du pont d'Arcole lui paraîtrait plus facile que la lutte parlementaire qui se prépare. Néanmoins, on l'entend répéter tout haut : « Je ne veux plus de factions, je n'en veux plus. » Siéyès et Roger-Ducos, installés mystérieusement dans une salle particulière du palais, composent une sorte de comité directeur où leurs amis des conseils doivent venir prendre le mot d'ordre.

A une heure et demie les conseils entrent en séance au milieu de l'agitation générale. Aux Cinq-Cents, le député Émile Gaudin, l'un des conjurés, monte à la tribune pour une motion d'ordre : « La mesure extraordinaire qu'a « prise hier le conseil des Anciens, dit-il, ne pouvait être provoquée que par « la crainte ou l'approche d'un danger extraordinaire. » Puis il retrace le tableau des événements antérieurs et représente la République comme prête à succomber sous les attaques des factions. Il termine en proposant la nomination d'une commission extraordinaire de sept membres chargée de faire, séance tenante, un rapport sur la situation de la République et les moyens de la sauver; il demande que jusque-là toute délibération soit suspendue. Boulay de la Meurthe, qui devait faire partie de cette commission, avait passé la nuit à préparer un rapport d'où devait sortir la commission consulaire. Mais Delbrel, chaud républicain, s'élance à la tribune : « Oui, représentants « du peuple, s'écrie-t-il, de grands dangers menacent la République; mais « ceux qui veulent la détruire, ce sont ceux mêmes qui, sous prétexte de la « sauver, veulent changer la forme du gouvernement existant... Nous vou- « lons la constitution ou la mort! les baïonnettes ne nous effraient pas; « nous sommes libres ici! je demande que tous les membres du conseil, ap- « pelés individuellement, renouvellent à l'instant le serment à la constitu- « tion. » — *Oui, vive la constitution! point de dictateurs, à bas les dictateurs!* crie-t-on de toutes parts. La proposition du serment à la constitution de l'an III, appuyée par le patriote Grandmaison, est mise aux voix et adoptée d'enthousiasme par l'Assemblée entière. On procède sans désemparer à la prestation de ce serment, et les conjurés eux-mêmes qui sont venus là pour détruire la constitution, n'osent pas s'y soustraire. Ce succès ranima les espérances des républicains : la situation des conspirateurs devenait critique; ils commençaient à pâlir.

La séance des Anciens, beaucoup moins animée, ne paraissait pas néanmoins devoir tourner au profit du complot : la nouvelle, qui commençait à circuler, de ce qui se passait aux Cinq-Cents et de l'attitude prise par l'unanimité des membres de ce conseil, causait une agitation sourde et paraissait devoir ébranler les résolutions de la majorité. Sur la déclaration inexacte que tous les membres du Directoire avaient donné leur démission, le conseil décida qu'il allait être pourvu à leur remplacement dans les formes tracées par la constitution. C'était encore un échec pour la conjuration; elle allait avorter. Bonaparte, averti du danger, jugea qu'il était temps de se montrer et d'intervenir. Il paraît tout à coup à la porte du conseil, suivi de ses aides-de-camp. On se remet en place; le silence s'établit. — « Citoyens représentants, dit-il, « les circonstances où vous vous trouvez ne sont pas ordinaires : vous êtes « sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, « et, pour échapper au piége qui vous est tendu, suspendez votre jugement « jusqu'à ce que j'aie achevé... Hier j'étais *tranquille* à Paris, lorsque vous « m'avez appelé pour me notifier le décret de translation et me charger de « l'exécuter. Aussitôt j'ai rassemblé mes camarades et j'ai volé à votre se- « cours. Eh bien, aujourd'hui on m'abreuve de calomnies : on parle d'un « César, d'un Cromwell; on répand que je veux établir un gouvernement « militaire. Le gouvernement militaire! si je l'avais voulu, serais-je venu « prêter mon appui à la représentation nationale? Si j'avais voulu usurper « l'autorité suprême, je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du « sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances très-favorables, j'ai été « appelé par le vœu de la nation, par le vœu de mes camarades, par le vœu « de ces soldats qu'on a tant maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes « ordres... La patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi! mais c'est sur « vous seuls que repose son salut. Citoyens représentants, les moments « pressent; il est essentiel que vous preniez de promptes mesures. La Répu- « blique n'a plus de gouvernement; *quatre* directeurs ont donné leur démis- « sion; j'ai cru devoir mettre en surveillance le cinquième en vertu des pou- « voirs dont vous m'avez investi. Le conseil des Anciens dispose d'un grand « pouvoir; mais il est encore animé d'une plus grande sagesse : ne consultez « qu'elle; prévenons les déchirements. Les Cinq-Cents sont divisés; il ne « reste que le conseil des Anciens; qu'il prenne des mesures, qu'il parle; me « voilà pour exécuter... Évitons de perdre ces deux choses pour lesquelles « nous avons fait tant de sacrifices, la *liberté* et *l'égalité*... — Et la *constitu- « tion!* s'écrie le député Linglet. — « La constitution, reprend l'orateur « avec véhémence, osez-vous l'invoquer! vous l'avez vous-mêmes anéantie : « vous l'avez violée au 18 fructidor, au 22 floréal, au 30 prairial; vous avez « en son nom violé tous les droits du peuple. Elle n'offre plus de garanties « aux citoyens; elle ne peut point sauver la patrie, parce qu'elle n'est respectée « par personne. Nous fonderons malgré vous la liberté et la République; « aussitôt que les dangers qui m'ont fait conférer des pouvoirs extraordi- « naires seront passés, j'abdiquerai ces pouvoirs. — Et quels sont ces dan- « gers, lui crie-t-on, expliquez-vous. — Je dirai tout. Les directeurs Barras et « Moulin m'ont proposé eux-mêmes de renverser le gouvernement... Qu'on ne « croie pas que je tiens ce langage pour m'emparer du pouvoir. Le pouvoir, on

« me l'a offert. Depuis mon retour, je n'ai cessé d'être entouré d'intrigues. « Les différentes factions sont venues sonner à ma porte, je ne les ai point « écoutées, parce que je ne suis d'aucune coterie, parce que je ne suis que « du grand parti du peuple français... Je ne vous le cache pas, en prenant « le commandement, je n'ai compté que sur le conseil des Anciens; je n'ai « point compté sur le Conseil des Cinq-Cents, où se trouvent des hommes « qui voudraient nous rendre la Convention, les échafauds, les comités ré- « volutionnaires, d'où viennent de partir des émissaires chargés d'organiser « un mouvement à Paris... Que ces projets ne vous effraient pas : environné « de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver. J'en atteste votre cou- « rage, à vous, mes braves camarades, vous dont j'aperçois les baïonnettes « que j'ai si souvent fait tourner à l'humiliation des rois. Et si quelque ora- « teur payé par l'étranger parlait de me mettre hors la loi, qu'il prenne garde « d'avoir porté cet arrêt contre lui-même. J'en appellerai à vous, braves sol- « dats, que j'ai tant de fois menés à la victoire; je m'en remettrais, mes « vrais amis, à votre courage et à ma fortune. » Après cette allocution brusque, saccadée, dont l'incohérence accusait le trouble de ses pensées, Bonaparte s'éloigna, laissant les Anciens dans l'étonnement, l'incertitude et la crainte, au milieu des cris de *vive Bonaparte!* proférés par tous les militaires et les membres appartenant au complot. Il se dirigea vers les Cinq-Cents sur lesquels il voulait essayer aussi la fascination de sa présence et de sa parole.

Ce conseil, au milieu de la plus grande effervescence, avait achevé la lente opération du serment individuel, qui avait consumé deux heures d'un temps précieux. On venait de faire la lecture de la démission du directeur Barras, et au moment où le député Grandmaison discutait la validité de cette démission, un bruit qui va toujours croissant interrompt l'orateur. A la porte de l'Orangerie paraît le général Bonaparte, suivi d'un peloton de grenadiers, la baïonnette au fusil. Il les laisse à la porte et fait dix pas dans la salle..... mais son apparition inattendue soulève aussitôt un mouvement universel de réprobation dans l'Assemblée frémissante. *A bas le dictateur! hors la loi! à mort le tyran! à bas les baïonnettes!* tels sont les cris qu'on distingue au milieu de l'imprécation générale. Il veut prendre la parole, mille cris furieux étouffent sa voix. Tous les membres sont debout; plusieurs d'entre eux, dans l'ardeur de leur indignation, vont au-devant de lui, le pressent, le poussent, l'apostrophent, l'invectivent : « *Que faites-vous, téméraire,* lui crie-t-on! *sortez, sortez! Vous violez le sanctuaire des lois! Vous avez changé votre gloire en infamie!* » Bonaparte pâlit, hésite, recule..... Mais il est aussitôt entraîné hors de la salle par ses grenadiers qui s'y sont précipités au cri de : *Sauvons notre général!* Après sa disparition le tumulte est au comble : *Hors la loi le tyran! à bas le dictateur!* crie-t-on de tous côtés. Lucien Bonaparte, qui préside, s'efforce longtemps en vain de ramener un peu de calme; il essaie d'excuser la démarche de son frère, il demande qu'on l'entende. De nouveaux cris : *hors la loi!* lui répondent de tous les points de la salle. On l'interpelle, on le somme de mettre aux voix le décret de proscription : il perd la tête; il dépose les insignes de la présidence et renonce au fauteuil; mais bientôt paraît, envoyé par son frère, un nouveau détachement qui s'avance et l'em-

porte. A partir de ce moment, la confusion devient inexprimable; mille motions se croisent, se succèdent dans le tumulte sans qu'on puisse s'arrêter à aucune.

Pendant ce temps Bonaparte était monté à cheval; mais peu accoutumé aux orages populaires, il demeurait morne, irrésolu, calculant que chaque minute de retard le rapproche du chemin de l'échafaud. Ses troupes, frappées de l'attitude d'énergie désespérée du conseil, commençaient à s'ébranler. Si Bernadotte eût paru en ce moment et les eût sommées d'obéissance à la représentation nationale, c'en était fait du dictateur et de sa fortune. Mais Siéyès, plus froid, n'a pas perdu la tête : « Ils vous ont mis hors la loi, lui dit-il, mettez-« les hors de la salle. » C'est la seule voie de salut, Bonaparte s'y détermine. Aussitôt Lucien, à cheval au milieu des troupes dans la cour du château, les harangue ainsi : « Soldats, le président du conseil des Cinq-Cents vous dé-« clare que l'immense majorité du conseil est dans ce moment sous la terreur « de quelques représentants assassins..... Je vous déclare que ces audacieux « brigands soldés par l'Angleterre, se sont mis en rébellion contre le conseil « des Anciens; ils ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé de « l'exécution de son décret..... Je vous déclare que ce petit nombre de furieux « se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté du « conseil..... Général, et vous soldats, vous ne reconnaîtrez pour législateurs « de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Quant à ceux qui « resteraient dans l'Orangerie, *que la force les expulse !* Ces brigands ne sont « plus les représentants du peuple, ce sont les représentants du poignard. » Bonaparte exploite l'impression produite par ces audacieux mensonges. « Soldats, puis-je compter sur vous? » s'écrie-t-il. — Oui, oui ! *Vive Bonaparte ! vive le général !* — Eh bien, je vais mettre les agitateurs à la raison. » Par ses ordres, le général Leclerc se met à la tête d'un bataillon de grenadiers, fait battre la charge, et s'élance sur l'escalier. Le bruit menaçant du tambour qui s'approche a mis toute l'Assemblée debout. Le détachement pénètre dans la salle : « Au nom du général Bonaparte le conseil est dissous » dit Leclerc. — *Vive la République*, répondent les membres, immobiles sur leurs siéges. — « Représentants, je ne réponds plus de la sûreté du conseil. Grenadiers, en avant ! » Talot, Jourdan, plusieurs autres députés, s'élancent au-devant des saldats et leur font les plus vives représentations. Mais le pas de charge bat toujours; Leclerc leur crie : *Avancez ! avancez donc !* Ces militaires s'approchent lentement; ils invitent les représentants à se retirer et poussent silencieusement et sans violence ceux qui s'obstinent à demeurer; plusieurs serrent secrètement la main des députés que leur consigne les oblige d'expulser. A cinq heures la salle de l'Orangerie était vide et la plupart des députés erraient dans le palais, dans les jardins ou sur la route de Paris.

La violence consommée, ses auteurs n'étaient pas encore rassurés; les représentants chassés allaient agiter la capitale, sans doute se réunir... peut-être se livrer à ces coups d'énergie qui relèvent une assemblée; il fallait de promptes mesures. Les Anciens étaient encore en séance; on découvrit dans les jardins ou dans les environs vingt-cinq à trente députés des Cinq-Cents, adhérents de la faction; on les réunit en séance sous la présidence de Lucien, on leur fit décréter que le général avait *bien mérité de la patrie*, et l'on soumit à leur ratification un décret rédigé à la hâte qui supprimait le Directoire,

rayait soixante-un membres des Cinq-Cents, ajournait le corps législatif au 1er ventôse et confiait provisoirement le pouvoir exécutif à trois consuls, les citoyens Siéyès, Roger-Ducos et Bonaparte, réunis sous le nom de *commission exécutive*. Par un autre article chaque conseil devait nommer une commission de vingt-cinq membres chargée de réviser la constitution et d'approuver les mesures prises par les dictateurs. Bientôt on vit entrer dans la salle des Anciens, les trois consuls suivis de leur cortége, qui venaient prêter le serment : « *Je jure,* dirent-ils, *fidélité à la République une et indivisible, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif.* » Ils reçurent avec effusion l'accolade du président et les conseils se séparèrent.

CONSULAT.

Le lendemain matin, 20 brumaire, le nouveau gouvernement, installé au Luxembourg, tint sa première réunion. « *Lequel de nous présidera?* » s'avisa de dire Siéyès aux deux autres consuls. — « *Vous voyez bien que c'est le général qui préside,* lui répondit Roger-Ducos avec bonhomie. Dans cette conférence préliminaire Siéyès éprouva d'autres mécomptes : à la lucidité merveilleuse avec laquelle le général traitait et décidait les plus difficiles questions de politique et de gouvernement, l'ex-directeur dut s'apercevoir que le pouvoir qu'il croyait avoir conquis ne devait être qu'à peu près nominal. Aussi en sortant il ne put dissimuler son dépit aux intimes du nouveau triumvirat qui attendaient l'issue de la délibération : *Bonaparte,* leur dit-il, *sait tout faire, peut tout faire, et veut tout faire.*

Le renversement de la constitution de l'an III ne souleva aucun mécontentement apparent dans la population. Des proclamations rassurantes pour tous les intérêts, pleines de promesses d'avenir, gagnèrent la sympathie générale au pouvoir sorti du 18 brumaire. Les membres des Cinq-Cents, auxquels les conjurés imputaient mensongèrement une tentative de meurtre contre Bonaparte dans la fameuse séance du 19 et un prétendu coup de poignard à un de ses grenadiers, durent se tenir à l'écart et garder un silence prudent. Cette révolution eut le bonheur de flatter les espérances de tous les partis. Les hommes modérés, qui ne s'effrayaient plus des coups d'État, attendirent de celui-ci la reconstitution d'un pouvoir fort qui leur donnerait la paix, la sécurité, la stabilité, l'ordre dont ils avaient soif. Les républicains, quoique sensibles à la défaite de la partie patriote de la représentation nationale, se félicitaient néanmoins secrètement de voir la révolution s'incarner dans la personnalité puissante du vainqueur des royalistes en vendémiaire, du général jacobin de l'armée d'Italie, de celui qui avait tant humilié les rois. Suivant eux, Bonaparte devait être, quoi qu'il fît, selon l'expression de madame de Staël « un Robespierre à cheval. » Les royalistes, ce parti qui dormait tout éveillé depuis 89, se flattèrent de l'illusion de trouver dans l'*homme du destin* un complaisant Monk pour préparer le retour de leur monarchie légitime. Quant à la masse de la nation, elle ne vit que l'avénement d'un grand capitaine, qui allait tenir d'une main ferme les rênes de ses hautes destinées et rouvrir les sources taries de la prospérité et du bien-être ; c'était elle qui se trompait le moins. Bonaparte, profond politique, proclame le gouvernement

nouveau comme une ère de régénération : réparation des iniquités révolutionnaires et des malheurs privés ; oubli des querelles politiques du passé, fusion de tous les partis, conciliation générale dans le bien-être et dans la gloire ; tel fut le programme pour lequel il se mit résolument à l'œuvre. « Plus « de royalistes, plus de jacobins, plus de modérés, s'écriait-il, partout des « Français ! » Il se hâta de retirer un décret, rendu sous l'influence de Siéyès, qui condamnait cinquante-neuf patriotes à la déportation et qui soulevait de vifs murmures ; les lois iniques des otages et de l'emprunt forcé furent révoquées, les proscrits de fructidor rappelés, les prêtres insermentés rendus à la liberté ; un ministère de fusion fut installé ; des noms populaires furent mis à la tête de nos armées : Moreau eut le commandement de l'armée du Rhin ; Masséna, de l'armée d'Italie. Le gouvernement s'appliqua à faire disparaître les traces et les souvenirs révolutionnaires : dans les réunions officielles le costume français remplaça le costume antique de l'époque du Directoire ; la plupart des fêtes rappelant des journées de la révolution furent supprimées ; la maison du consul accueillit des hommes de tous les partis et madame Bonaparte en faisait avec grâce les honneurs à quelques notabilités de l'ancien régime. L'activité des consuls, et surtout du général, auquel on reportait tout l'honneur de ces mesures, à marcher dans cette voie de réparation, lui valut l'applaudissement général.

Les commissions de constitution poursuivaient leur œuvre au Luxembourg sous les yeux des consuls provisoires. Siéyès, qui espérait voir adopter complétement le projet de constitution équilibrée qu'il avait mûri si longtemps, eut le regret de lui voir subir l'empreinte de la volonté irrésistible de Bonaparte. Dans le chef-d'œuvre de Siéyès il y avait au sommet du pouvoir un *grand électeur* à vie, nommé par le sénat et nommant lui-même deux consuls, celui de la paix et celui de la guerre. Le grand électeur était placé à la tête d'un *jury constitutionnaire* chargé de faire toutes les élections. Il était révocable par le sénat, mais il avait le pouvoir *d'absorber* tous les fonctionnaires dans certaines circonstances. Siéyès nourrissait l'espoir, par son influence sur le conseil des Anciens d'où était tiré le sénat, d'être élevé à cette suprême magistrature, à laquelle il affectait la résidence de Versailles, six millions de traitement et une garde de trois mille hommes. Mais Bonaparte, auquel il réservait la position de consul de la guerre, se prononça nettement contre ce système de pouvoir : « Je n'entends pas, dit-il, qu'à quelque titre que ce soit monsieur l'abbé puisse un jour m'absorber, » et d'un trait de plume il effaça le grand électeur. Après une opposition assez vive, que Bonaparte domina par sa volonté, on s'arrêta à la forme suivante : Trois consuls élus pour dix ans : le *premier consul*, chef suprême de l'État, nommait les ministres et tous les fonctionnaires de l'ordre militaire, administratif et judiciaire ; il promulguait les lois ; il faisait la paix ou la guerre ; les deux autres consuls avaient voix consultative seulement. Un *conseil d'État*, dont le premier consul choisissait les membres, était chargé de préparer les projets de loi. Ces projets étaient soumis à la discussion dans le sein d'un *tribunat* de cent membres, qui les renvoyait au *corps législatif*, assemblée muette de trois cents membres qui adoptait ou repoussait par un vote. Un *sénat conservateur*, de quatre-vingts membres inamovibles était chargé d'élire les consuls et les

membres du tribunat et du corps législatif, sur une liste de cinq mille noms formée par une élection à trois degrés. Le sénat élisait ses propres membres sur une liste de trois noms présentés par le premier consul, le tribunat et le corps législatif. Cette constitution, dite de l'an VIII, était plutôt un règlement organique qui, pour éteindre les factions, mettait les partis en dehors de l'arène politique et concentrait le pouvoir, l'action, la vie politique, entre les mains du gouvernement; c'était, en un mot, une monarchie tempérée par quelques institutions aristocratiques comme le sénat et démocratiques comme le tribunat. La constitution désignait Bonaparte pour premier consul; les deux autres étaient Cambacérès et Lebrun, qui ne pouvaient porter ombrage à leur collègue. Ces consuls nouveaux, joints aux consuls sortants, élurent trente des membres du sénat, qui en nomma ensuite trente autres; les vingt derniers furent désignés par l'élection. Siéyès en fut nommé président et à titre de récompense nationale on lui décerna, comme consolation de la perte du grand-électorat, la magnifique terre de Crosne. Le premier consul eut pour résidence le château des Tuileries avec un traitement de cinq cent mille francs; le sénat siégea au Luxembourg; le tribunat au Palais-Royal; le corps législatif au Palais-Bourbon. Cette constitution, soumise à l'acceptation du peuple et couverte d'une imposante majorité, fut promulguée le 24 frimaire an VIII (15 décembre). Dès son entrée en fonctions le premier consul composa ainsi son ministère : Talleyrand-Périgord aux affaires étrangères; le géomètre Laplace à l'intérieur; Emile Gaudin aux finances; Berthier à la guerre; l'ingénieur Forfait à la marine; Abrial à la justice; Fouché à la police; le secrétariat d'État, sorte de ministère particulier attaché à la personne du premier consul, fut donné au diplomate Maret, ancien ami de Bonaparte.

Les dernières années du dix-huitième siècle avaient été une période de démolition de l'ancienne société; le dix-neuvième, qui commençait, semblait ouvrir, par l'iniative d'un homme de génie, une ère de reconstitution. Sous sa main puissante, de profonds changements dans l'organisation sociale s'opérèrent avec ensemble, précision, rapidité. La liberté de la presse ne put apporter à sa volonté sa part d'entrave, de redressement ou de lumière : elle n'existait plus; treize journaux dévoués au gouvernement furent seuls conservés. L'organisation départementale créée par l'Assemblée constituante ne pouvait convenir à l'esprit centralisateur de Bonaparte. Il créa un système administratif complet, par l'institution des *préfets,* représentants du pouvoir central dans le département, appuyés d'un conseil de préfecture; des *sous-préfets,* administrateurs de l'arrondissement; des *maires,* au choix du gouvernement, administrateurs de la commune; toutes les affaires devaient remonter cette filière hiérarchique pour aboutir au chef de l'État, du cabinet duquel partait, au moyen de ce vaste réseau administratif, une impulsion rapide jusqu'aux extrémités de la France. La justice fut organisée sur le même plan : un tribunal criminel par département, un tribunal civil par arrondissement; vingt-neuf tribunaux d'appel répartis par ressorts; la cour de cassation à côté du pouvoir central. L'administration des finances subit une métamorphose analogue; la perception des impôts fut assurée; la caisse d'amortissement créée. Cet ensemble compléta ce vaste despotisme, admirable au point de vue de l'unité et de la défense nationale, mais qui, désintéressant tous les citoyens

du maniement des affaires de la communauté, annihile la vie et l'initiative populaire, locale ou individuelle, et engendre une foule d'indestructibles abus.

Non-seulement tous les hommes qui avaient contribué à l'élévation de Bonaparte trouvèrent place dans ce cadre immense de fonctionnaires, mais des hommes de tous les partis, de toutes les opinions. Nos armées, rejetées sur les frontières, étaient livrées à la désorganisation et au pillage des fournisseurs : par les soins du gouvernement, le matériel, les vivres, les habits, leur arrivèrent en abondance, et la confiance et la foi rentrèrent dans le cœur du soldat. Mais, malgré que Bonaparte eût expédié partout des agents avec la mission d'apaiser les partis et de leur faire entendre qu'il était « venu pour apporter la paix et non le glaive », les manœuvres du cabinet anglais rallumèrent les feux de la guerre civile dans les départements du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de la Vendée. Le premier consul suspendit l'exercice de la constitution dans ces départements; le général Brune y pénétra à la tête de vingt mille hommes, et défit les principaux chefs des chouans, Georges Cadoudal, Frotté, Bourmont.

Au milieu d'une sollicitude si étendue, de tant de soins divers, auxquels suffisait son étonnante activité, le chef de l'Etat portait son attention sur les progrès des sciences et l'enseignement scientifique. L'École polytechnique, création admirable due à la Convention, reçut une organisation toute nouvelle : l'enseignement purement théorique des sciences mathématiques et physiques fut complété par des cours d'application de ces diverses sciences à toutes les branches de l'art militaire. Une jeunesse savante, ingénieuse, disciplinée, s'éleva pour former cette multitude de doctes praticiens, de militaires instruits, d'administrateurs, d'industriels, qui ont porté si haut la puissance intellectuelle et économique de notre nation. C'est dans le commerce intime des hommes supérieurs dans tous les genres, de toutes les célébrités qu'il avait appelées autour de lui, que le premier consul voyait surgir ou mûrissait la pensée des grandes choses qui ont illustré son passage au pouvoir et qui en éterniseront le souvenir. Cet homme, d'une nature si puissante, exerce dès lors une fascination irrésistible sur tout ce qui l'entoure, et l'on peut dire que jamais monarque ne fut compris et obéi avec autant de compréhension, de dévouement, de promptitude.

Après les efforts extraordinaires qu'elle avait faits depuis 1792 pour résister aux agressions des puissances ennemies, après les déchirements de ses luttes intérieures, la France avait besoin de se reposer dans la paix. Bonaparte le comprit. Il abandonna l'espoir des triomphes éclatants dont il était sûr, maintenant que par la conquête du pouvoir suprême, il avait écarté tout obstacle à sa volonté, et fixa sa pensée sur les progrès intérieurs, sur les institutions qui, émanées de son initiative, devaient ouvrir à la nation une ère d'harmonie, de renaissance, d'industrie, de prospérité. Dans l'espoir de dissoudre la coalition des rois, ce fut à l'Angleterre, âme de la coalition, qu'il s'adressa tout d'abord. Par une démarche éclatante il voulut faire comprendre aux souverains que si ce nom de République qui leur faisait peur subsistait encore, la France était devenue au fond monarchie, par la force et la sagesse de la main en qui elle avait déposé le poids de ses destinées. Passant par-dessus les règles diplomatiques, il écrivit directement, le 5 nivôse an VIII, la

lettre suivante au roi d'Angleterre : « Appelé par le vœu de la nation fran-
« çaise à occuper la première magistrature de la République, je crois conve-
« nable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.
« La guerre, qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-
« elle être éternelle? n'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les
« deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne
« l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des
« idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le
« bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le pre-
« mier des besoins comme la première des gloires? Ces sentiments ne peu-
« vent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une na-
« tion libre et dans le seul but de la rendre heureuse. Votre Majesté ne verra
« dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement,
« pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte,
« toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être
« pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèle dans les états
« forts que le désir de se tromper. La France, l'Angleterre, par l'abus de
« leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peu-
« ples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les
« nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde
« entier. » Le premier consul ne reçut pas de réponse directe à cette ouver-
ture; mais le ministre Pitt déclara au parlement que *l'Angleterre ne pourrait signer la paix que quand la France serait rentrée dans ses anciennes limites*, sous la monarchie légitime. Un pareil ultimatum équivalait à une déclaration de guerre. Malgré les efforts généreux des orateurs les plus éminents de l'opposition, Fox et Sheridan, la politique d'extermination de l'aristocratie britannique prévalut : une coalition nouvelle allait se former.

Bonaparte se prépara à la guerre avec toutes les ressources de son habileté et de son énergie. A l'exemple de Louis XIV, il rendit publiques ses démarches en faveur de la paix, afin de relever l'enthousiasme de la nation. Mais il ne négligea rien pour détacher de la coalition ses plus puissants auxiliaires. Un grand nombre de prisonniers russes dont Brune s'était emparé en Hollande, ou Masséna en Suisse, étaient retenus en France. Le premier consul les fit habiller chacun d'un uniforme neuf de son régiment, et, sans attendre une proposition d'échange, les renvoya en Russie en payant tous les frais du voyage. Une action si courtoise toucha le cœur de Paul I^er^. Du premier coup Bonaparte avait conquis son amitié. Ce monarque rompit aussitôt ses engagements avec l'Angleterre, renvoya les Anglais qui étaient à sa cour et rappela ses armées d'Allemagne. Encouragé par ce succès, Bonaparte expédia Duroc à Berlin, afin de décider le roi de Prusse à intervenir auprès des cours voisines et des petits états qui l'entourent, pour les dissuader d'entrer dans la coalition. En effet, par suite des bons offices de la cour de Prusse, la Suède, le Danemark et les petits princes, se résolurent à garder la neutralité comme elle, et il ne resta plus que l'Autriche avec la Bavière, le Wurtemberg et Mayence, dans la coalition soldée par l'or britannique. La France, par une levée de deux cent mille conscrits, devait faire face à ce nouvel effort; quarante mille chevaux remontèrent la cavalerie; trente mille vieux soldats fu-

rent rappelés, de nombreux volontaires répondirent à l'élan national, les corps spéciaux furent réorganisés; enfin, grâce à la création de ressources financières nouvelles que le gouvernement s'était assurées, telles que les cautionnements des comptables, notaires et autres, les impôts des patentes et du timbre, grâce à une organisation meilleure de tous les services de la guerre, le gouvernement eut bientôt sur pied une excellente armée de trois cent cinquante mille hommes.

La campagne s'ouvrit au printemps. L'Autriche, maîtresse de l'Italie, y tenait une armée de cent trente mille hommes, sous le commandement du feld-maréchal Mélas, qui devait, après s'être emparé de Gênes, envahir la France par la Provence. De plus une escadre anglaise, postée à Mahon, concertait une descente sur Toulon avec les opérations du général autrichien. Masséna, avec une quarantaine de mille hommes, mais avec des cadres pour cent mille, maintient cette armée depuis Gênes jusqu'au Var; par ses talents et son courage, il sait rendre l'enthousiasme à des troupes décimées par les privations. La seconde armée de l'empire autrichien, sous la conduite de Kray, défend avec cent vingt mille hommes la ligne du Rhin, depuis le pays de Nassau jusqu'au lac de Constance, et va opérer sa jonction avec celle de Mélas. L'armée française en Allemagne, portée à cent mille hommes des meilleures troupes, sous les ordres de Moreau, reçoit l'ordre de passer le Rhin, le 7 floréal, et de pousser l'armée de Kray jusqu'au cœur de l'Allemagne, en l'isolant complétement de celle de Mélas, par l'occupation des défilés de la Forêt-Noire. Les actions d'Engen, de Stokach, de Mœskirch, de Biberach, de Memmingen, toutes au profit de Moreau, concourent au succès du plan de la campagne. Pendant ce temps, Mélas, voyant que Bonaparte ne lui oppose aucune résistance en Italie, pousse avec vigueur la petite armée de Masséna, le force de s'enfermer dans Gênes avec dix-huit mille hommes, l'y bloque avec trente mille et le concours d'une flotte anglaise, et s'apprête à pénétrer en Provence, en écrasant au delà du Var les douze mille hommes du général Suchet.

C'est là ce que Bonaparte attendait. De son cabinet des Tuileries, où on le croit profondément occupé de l'administration de l'État, il prépare un de ces coups qui frappent de surprise et d'admiration l'Europe et ses propres généraux eux-mêmes. Pendant que Moreau tient dans l'inaction dans le haut Danube l'armée de Kray, que Mélas avec toutes ses forces abandonne l'Italie centrale pour poursuivre l'armée du Var jusque sur le sol de la République, une partie considérable des Alpes, entre le Danube et le Pô, se trouve libre et dégagée de toute défense : Bonaparte, avec une nouvelle armée dont l'existence a été dérobée aux yeux de tous, va s'y précipiter lui-même, dans l'espoir d'enlacer Mélas dans le triangle où il s'est enferré et reconquérir l'Italie d'un coup. Depuis quelque temps Dijon était le rendez-vous de l'état-major de troupes dont les détachements sont habilement dispersés et dissimulés dans la Savoie et le Jura; pour mieux masquer l'existence de cette petite armée, un dépôt d'invalides est établi dans la ville. Cette armée de réserve doit être complétée par dix-huit mille hommes détachés de celle de Moreau, et placés sous les ordres de Moncey. Bonaparte quitte Paris secrètement, arrive à Genève le 18 floréal, et se met à la tête de cette réserve, qui, forte de trente-

cinq mille hommes, s'y est rassemblée comme par enchantement. La base de ses opérations, ce sont les revers abruptes du Simplon et du Saint-Bernard, d'où il va se porter sur les derrières de Mélas, entre Turin, Gênes et Milan, et surprendre, par une sorte de coup de théâtre, une armée de cent mille impériaux, disséminée dans la plus complète sécurité au milieu des vallées du comté de Nice, de la Lombardie et du Piémont; mais, pour cela, il lui faut franchir avec son artillerie et ses bagages la crête des Alpes, à plus de deux mille cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer, et redescendre cette muraille de glaciers. L'officier chargé de reconnaître la route du Saint-Bernard, revient après de rudes fatigues : *Deux hommes peuvent-ils passer?* lui dit Bonaparte. — *Oui.* — *Eh bien ! partons.* Les voitures sont aussitôt démontées, les munitions renfermées dans de petites caisses, les affûts placés sur le dos des mulets; des troncs d'arbres sont creusés pour recevoir les pièces de canon; soixante soldats s'attellent à chacune, les hissent à la prolonge, à travers les blocs de glace et de rochers, jusque sur le sommet du passage aérien. Du 27 au 30 floréal, une armée de trente-cinq mille hommes, au milieu d'obstacles inouïs que surmonte son enthousiasme, soutenu par la pensée des grandes choses qu'elle va accomplir au prix de tant de difficultés, a accompli son ascension, descendu la montagne, se laissant couler à la ramasse, au milieu de périls plus grands encore qu'à la montée, sur les pentes presque verticales du granit, et se trouve à Aoste sur l'autre versant. En même temps, les quinze mille hommes de Moncey, qui forment la gauche de l'armée, descendent le Saint-Gothard par les mêmes moyens et avec les mêmes obstacles, et se lancent sur Bellinzona: enfin trois autres colonnes franchissent le petit Saint-Bernard, le mont Cénis et le Simplon. Une armée française, dont l'ennemi ne soupçonne pas l'existence, a ainsi passé les Alpes et voit devant elle les plaines du Piémont.

Pendant ce temps, l'intrépide Masséna, avec sa petite armée des Alpes-Maritimes, attaqué des côtés de terre et de mer, s'illustre par une défense aussi grande qu'aucune de ses victoires. Il maintient pied à pied ce petit coin de terre, secondé par ses dignes lieutenants Suchet et Soult; car il sait que c'est sur sa résistance désespérée que reposent les succès de l'armée de réserve. Il reprend les forts de Gênes sous le feu de la flotte anglaise; mais, assiégé dans cette ville par trente mille hommes, il voit son armée et la généreuse population qui partage avec elle les travaux de la défense, livrée à toutes les horreurs de la contagion et de la faim. Depuis dix jours, on avait annoncé l'approche du premier consul, mais il n'arrivait point. Masséna fut contraint de négocier avec le général autrichien Ott, par l'irritation des Génois mourants de faim. Au moment où la capitulation venait d'être signée, arrivait un ordre de Mélas qui enjoignait de lever le siége, et rappelait en toute hâte les forces assiégeantes, par suite de la position où l'avait placé l'armée de réserve.

Après le passage des Alpes, Bonaparte manœuvra pour franchir le Pô avant l'armée ennemie. Son avant-garde se trouve arrêtée par le fort de Bard, situé sur un rocher inexpugnable qui ferme l'unique chemin ouvert aux Français au milieu d'une étroite vallée... Cet obstacle inattendu, contre lequel viennent se briser les attaques les plus impétueuses, menaçait d'arrêter la marche de Bonaparte et de sauver Mélas d'une surprise. Mais le général Marescot

trouva un moyen. Un sentier fut creusé à droite, dans le roc d'Albaredo, par où gravirent au milieu des mêmes difficultés qu'au Saint-Bernard l'infanterie et la cavalerie françaises. Bonaparte, qui vient d'arriver, ordonne l'assaut du fort, afin de faire passer son artillerie, menacée par ce contre-temps de rester en arrière; toute tentative demeure infructueuse; alors il s'avise d'un périlleux stratagème : au milieu de la nuit, la route est revêtue de matelas, de couvertures, de fumier, les roues des canons sont entourées de paille, les pièces enveloppées d'une couche de feuilles. Traînée, poussée au pas de course par nos soldats, l'artillerie passe au milieu d'un feu plongeant de l'ennemi, qui tire à tout hasard, ne se doutant pas de l'importance de la proie qui lui échappe. Une batterie, hissée sur l'Albaredo, réduit le fort au bout de quelques jours. Plus d'obstacle à la marche de l'armée qui descend comme un torrent dans le Piémont. Lannes s'empare d'Ivrée; Haddick est culbuté sur la Chiusella au moment où il s'avance pour couvrir Turin; Bonaparte marche sur Milan. Mélas, éveillé par la nouvelle de ces combats, abandonne Suchet sur le Var, ne laissant en face de lui que dix-sept mille hommes sous son lieutenant Ellnitz; et, trompé par une feinte démonstration de Turreau sur Turin, il se porte avec dix-huit mille à la défense de cette capitale. Tandis que Lannes occupe Haddick à Chivasso et s'empare de Pavie, le corps de Murat marche sur Verceil, passe la Sesia et le Tessin malgré les efforts de Laudon, et, le 13 prairial, Bonaparte entre dans Milan. Son arrivée dans cette capitale fut le signal d'une ivresse folle de la part des habitants : on venait à peine d'apprendre le passage d'une armée à travers les Alpes, et le voilà déjà, lui, le fondateur de l'indépendance italienne, au cœur de la Lombardie, ayant passé au milieu d'une armée de cent mille nommes ! Le premier consul réorganise rapidement la République cisalpine pour s'assurer l'appui d'une population toute dévouée aux Français. Crémone, Lodi tombent en notre pouvoir; le réseau qui doit enlacer l'Autrichien se resserre. Mélas, éperdu, rappelle, comme nous l'avons vu, Ott du siége de Gênes, Ellnitz du Var; ce n'est pas trop de toutes ses forces pour faire face au terrible consul qui lui apparaît avec une armée tombée du ciel. Mais Suchet poursuit Ellnitz, le bat au col de Tende, se lance sur Gênes au secours de Masséna qui vient de capituler avec les honneurs de la guerre. Ott a laissé dix mille hommes dans Gênes et s'avance avec vingt mille pour empêcher le passage du Pô; mais, attaqué par Lannes et Victor, il est écrasé à Montebello et n'apporte à Mélas que les débris d'une armée. Le feld-maréchal concentre toutes ses forces sous Alexandrie et ne pouvant s'échapper d'aucun côté, s'apprête à un effort désespéré : coupé de sa ligne d'opération, de ses dépôts, placé entre l'armée de Suchet qui harcelait les derrières de son flanc droit, et celle du premier consul, il prend la résolution de passer au milieu de cette dernière et de se tirer ainsi d'une situation si périlleuse. Cette résolution amena la bataille de Marengo. Le village de ce nom, situé à l'extrémité d'une plaine immense et sur une rive de la Bormida, fut le 25 prairial, dès l'aube du jour, attaqué par les Autrichiens qui parvinrent à s'en rendre maîtres, après avoir éprouvé une vive et longue résistance. La division Victor, en déroute, répandit l'alarme dans plusieurs corps français. Le premier consul parut dans ce moment de désordre : sa présence ranima les courages; les fuyards furent ralliés; cependant

Lannes, attaqué par des forces de beaucoup supérieures aux siennes, exposé au feu de mitraille de quatre-vingts bouches à feu, opérait sa retraite avec beaucoup d'ordre et de sang-froid. Alors les Autrichiens considérèrent leur passage comme assuré ; le général en chef, Mélas, se croyait si certain de la victoire, qu'il repassa les ponts, alla se reposer dans Alexandrie et laissa au général Zach le soin de poursuivre les Français. Mais Bonaparte ayant fait changer la ligne de retraite et Desaix étant arrivé avec sa division, les choses prirent une autre face. La division Victor était ralliée, et toute la cavalerie réunie en avant de San-Juliano. Une colonne de six mille grenadiers autrichiens s'avance, gagne la gauche de l'armée française, alors Bonaparte envoie l'ordre au général Desaix de se précipiter avec sa division toute fraîche sur cette colonne ennemie. Desaix fait ses dispositions ; mais, marchant à la tête de deux cents éclaireurs, au moment où il ordonnait la charge, une balle l'atteignit au cœur : il tomba sans vie. Ce jeune général, si plein de talents et d'avenir, était de retour depuis deux jours seulement de l'armée d'Égypte. Le général Boudet le remplaça, et électrisa ses soldats en les excitant à le venger. Le général Kellermann (fils du vainqueur de Valmy), à la tête de huit cents hommes de grosse cavalerie, charge vigoureusement le flanc gauche de la colonne ennemie ; Les six mille grenadiers sont enfoncés et mis en fuite ; le général Zach avec tout son état-major est fait prisonnier. Lannes marche sur-le-champ au pas de charge ; plusieurs autres généraux avec leurs divisions l'imitent ; le général Victor vient reprendre son champ de bataille au village de Marengo. Huit à dix mille cavaliers autrichiens qui couvraient la plaine, craignant que l'infanterie de Cara Saint-Cyr n'arrivât aux ponts de la Bormida avant eux, se mettent en retraite au galop, et encombrent bientôt ces étroits passages. Le désordre était épouvantable dans l'armée autrichienne ; tout ce qui ne put franchir la rivière de la Bormida tomba au pouvoir des Français. Cette armée en déroute avait tout à craindre : poussée par l'armée victorieuse qui était sur le point de franchir cette rivière, menacée par l'armée de Suchet qui s'avançait sur ses derrières, elle sentit le danger de sa position. Le lendemain le général autrichien Mélas envoya de bonne heure un parlementaire chargé de proposer à Bonaparte une suspension d'armes. Les conditions arrêtées le 26 prairial entre les deux généraux en chefs, furent très-favorables au vainqueur qui les dicta. Bonaparte laissait aux Autrichiens Peschiera, Mantoue, Borgoforte, Ferrare, la Toscane et Ancône. La Sardaigne, le Piémont, Gênes, le fort d'Urbin, Milan, furent la part des Français. Le résultat de cette bataille était immense : une journée coûtait à la maison d'Autriche la possession d'une contrée qu'elle avait mis deux ans à reconquérir et replaçait la République dans la situation de l'année 1797. Bonaparte donna le commandement de l'armée d'Italie à Masséna, mit la dernière main à la réorganisation des républiques cisalpine et ligurienne, envoya Murat rétablir le pape sur le siége pontifical et revint à Paris jouir de l'ivresse qu'y avait excitée la nouvelle d'un si éclatant triomphe ; à son annonce la capitale avait été spontanément illuminée. La France se félicitait d'avoir remis ses destinées aux mains d'un héros qui effaçait en une heure des années de revers et qui allait la conduire rapidement au faîte de sa puissance. Mais vers la fin de l'année l'armistice fut rompu ; malgré les rigueurs de l'hiver la guerre fut reprise avec violence et

l'acharnement de l'Autriche, stimulé par l'or et les intrigues du cabinet anglais, devint fatal à cette puissance.

Les armes autrichiennes ne furent pas plus heureuses en Allemagne qu'en Italie. Moreau effaça à Hochstedt les revers de 1703 et 1704; le combat de Neubourg et la prise de Feldkirch, en assurant les communications des deux armées françaises, préludèrent à la journée de Hohenlinden et à la paix de Lunéville, qui en devait être la suite. L'armée d'Italie, commandée par Brune, devait, avec les autres armées françaises, concourir à l'exécution d'un vaste plan qu'avait conçu Bonaparte. Cette armée était forte de quatre-vingt-dix mille hommes; l'armée gallo-batave de vingt mille hommes, commandée par Augereau; l'armée d'Allemagne de cent quarante mille hommes, à la tête de laquelle était Moreau; l'armée des Grisons, de quinze mille, que Macdonald commandait, et un corps de réserve de dix mille hommes, sous le commandement de Murat : telles étaient les forces disponibles de la France. Ces cent soixante quinze mille hommes menaçaient l'Autriche et Vienne sa capitale; Vienne que Bonaparte, malgre la rigueur de la saison, avait résolu de prendre.

Le 3 frimaire an IX (24 novembre 1800), tous les corps s'ébranlèrent et repoussèrent devant eux les partis d'ennemis qui, malgré des résistances, furent forcés à la retraite. Le 12 de ce mois fut donnée la mémorable bataille de *Hohenlinden*. Le général en chef Moreau, les généraux Dessolles, Richepanse, qui se couvrit de gloire par un mouvement d'une audace inouïe, Ney, Grenier, Grouchy, Decaen, d'Hautpoul, malgré un temps affreux, soutinrent pendant dix heures consécutives le combat sur toute la ligne. Les Autrichiens perdirent quatre-vingts pièces de canon, dix mille prisonniers dont deux généraux et six mille hommes tués. La victoire resta aux Français qui ne laissèrent qu'environ trois mille hommes sur le champ de bataille.

Cette belle victoire, suivie d'une série de succès, amena les avant-postes français aux portes de Vienne où la terreur se répandit rapidement. La cour impériale se hâta de donner le commandement de toutes ses forces à l'archiduc Charles, qu'elle considérait comme son sauveur; mais, voyant la position désespérée, ce prince détermina l'empereur à la paix et le 4 nivôse (25 décembre) fut conclu l'armistice de Steyer qui livrait à la République les places de la Bavière et du Tyrol et contraignait l'Autriche à traiter séparément de l'Angleterre. La campagne en Italie ne présentait pas des résultats aussi décisifs; néanmoins le nouveau pape, Pie VII, animé d'un esprit plus libéral que ses prédécesseurs et qui négociait déjà avec le premier consul le rétablissement du culte en France, appela lui-même les Français, et la reine de Naples se vit contrainte de souscrire aux conditions que lui dicta Bonaparte.

Pendant que le premier consul, par l'effet de cette merveilleuse campagne, préparait une paix qui pût lui permettre d'accomplir les grands desseins qu'il méditait, la lie des partis vaincus, incorrigibles dans leur haine, tramait de ténébreux guet-apens contre ses jours. Tandis qu'il faisait toutes sortes d'avances aux royalistes pour les convertir et se les attacher, Bonaparte ressentait une aversion profonde pour les républicains extrêmes qu'il qualifiait de *terroristes* et de *septembriseurs* : il redoutait secrètement que l'irritation produite par les échecs que son pouvoir faisait subir à la liberté ne fît germer

dans ces têtes ardentes et fanatiques la résolution d'un attentat. L'expérience dut lui apprendre bientôt que les plus grands périls qu'il courait ne lui venaient pas du côté des soutiens de la cause de la Révolution, et que les partisans de la monarchie légitime les surpassaient de beaucoup par l'odieux des conceptions et la scélératesse des moyens.

Deux conspirations éclatèrent à peu d'intervalle l'une de l'autre : la première fut l'œuvre d'une poignée de révolutionnaires inconsidérés, qui, indignés des allures despotiques du gouvernement consulaire, se dévouèrent au dessein de l'abattre par un coup violent. C'étaient Aréna, ancien membre des Cinq-Cents; Topino-Lebrun, peintre distingué, ancien juré au tribunal révolutionnaire; Demerville, ancien employé au comité de salut public; Ceracchi, sculpteur romain, chargé de faire un buste de Bonaparte; Diana, autre Romain, et quelques hommes obscurs. Ces modernes Brutus avaient formé le projet périlleux de poignarder le premier consul dans les couloirs de l'Opéra; mais, dénoncés par un complice timoré, ils furent arrêtés le 18 vendémiaire, nantis de leurs armes, livrés à la justice, condamnés à mort et exécutés. Dans le même temps, des hommes appartenant au parti vendéen, poussés par les suggestions et stipendiés par l'or du cabinet de Saint-James, préparèrent une abominable tentative, dont un miraculeux hasard préserva seul la vie de Bonaparte. Le 3 nivôse (24 décembre), à huit heures du soir, il sortit en voiture des Tuileries, escorté de ses gardes, se rendant à l'Opéra, pour assister à l'exécution de l'oratorio de Hayden, la *Création du monde,* solennité qui réunissait l'élite du monde parisien. Les grenadiers à cheval qui précédaient sa voiture trouvèrent l'entrée de la rue Saint-Nicaise obstruée d'un côté par une charrette qui en occupait la moitié, et de l'autre, par une voiture de place qu'un des grenadiers fit avancer. Le cocher de Bonaparte franchit cet étroit passage et continua rapidement sa route. A peine la voiture avait-elle atteint la rue de Richelieu (nommée alors rue de la Loi), qu'une détonation épouvantable se fait entendre : la petite charrette de la rue Saint-Nicaise contenait un tonneau cerclé en fer qui venait de faire explosion, en lançant dans toutes les directions une grêle de mitraille. Les maisons de cette rue étroite sont ébranlées et en partie ruinées; les cheminées, les tuiles, les croisées, pleuvent avec fracas; vingt-deux personnes sont tuées sur le coup, cinquante-six sont blessées. La voiture du premier consul, quoique ayant atteint l'entrée de la rue de Richelieu, en éprouva une secousse qui la fit chanceler, et ses glaces furent brisées. Elle s'arrête. Bonaparte s'informe si quelqu'un de ses gardes est blessé : on lui répond qu'un seul est légèrement atteint à la main; il ordonne alors de continuer sa route et arrive à l'Opéra avant l'annonce de l'événement. La salle immense était livrée à l'agitation bruyante qu'y faisait naître l'attente du premier consul; le bruit formidable de l'explosion n'y avait pas été entendu. Tout à coup des groupes animés se forment dans les couloirs, dans les loges; la sinistre nouvelle circule de bouche en bouche, le parterre frémissant s'agite comme une vague. Mais la loge consulaire s'ouvre. Bonaparte se montre; son visage est pâle, mais serein. Toute la salle est debout; un cri de joie indicible s'échappe de toutes les poitrines : il est sauvé ! L'enthousiasme ne se calme un moment que pour renaître avec des démonstrations d'une ivresse délirante. L'infamie et la lâcheté de ses en-

nemis lui avaient ménagé son plus beau triomphe. La foule sentait en ce moment que toute la vie de la nation se résumait dans cette tête si chère : elle se donnait éperdûment à lui. A partir de cet instant, un culte passionné, presque fanatique s'attacha à cet homme, l'élu d'une Providence qui faisait des miracles pour conserver ses jours.

Le premier consul, calme et souriant pendant la représentation, se montra, après l'événement, disposé à frapper d'une répression prompte, inexorable, les hommes pervers qui voulaient décapiter la France en sa personne. Le ministre de la police, Fouché, fut appelé pour se justifier de n'avoir pas connu le complot. Il émit l'opinion que le coup était parti de mains royalistes; mais Bonaparte l'interrompit avec véhémence : « Il n'y a là-dedans ni nobles, ni « chouans; c'est l'œuvre de vos jacobins, scélérats couverts de crimes, en « conspiration permanente, en bataillon carré contre tous les gouvernements « depuis dix ans.... Il faut profiter de la circonstance pour en purger la Ré- « publique. » Fouché se tut et dressa à la hâte une liste de cent trente individus signalés comme les plus dangereux *terroristes*. Un *sénatus-consulte*, moyen de création récente qui mettait l'arbitraire dictatorial au-dessus de toutes les lois, rédigé pendant la nuit, et approuvé le lendemain par le conseil d'État, prononça contre ces malheureux proscrits la peine de la déportation. Les accusés de la conspiration de vendémiaire se ressentirent des sombres préoccupations du gouvernement : quatre d'entre eux, Demerville, Ceracchi, Topino-Lebrun, Aréna, furent condamnés à mort et exécutés. Mais bientôt, par suite des enquêtes minutieuses de la police, le jour se fit sur l'attentat du 3 nivôse : les véritables auteurs de la *machine infernale*, qui s'étaient jusque-là soustraits à toutes les recherches, furent arrêtés. Les principaux étaient : Saint-Réjant, ancien officier de marine, chef de chouans, et Carbon, chargés tous deux de l'exécution; Georges Cadoudal, autre chef de chouans, avait organisé le crime et soldé les assassins avec l'or du ministère anglais; les autres se nommaient Limoëlan, Jayont dit *d'Assas*, et Lahaie Saint-Hilaire. Ces monstres avaient hésité sur le point de savoir s'ils ne devaient point placer leur mine sous la salle même de l'Opéra. Ils avaient calculé le moment précis de l'explosion sur la marche ordinaire de l'équipage du consul; Saint-Réjant, placé près de la charrette, avait attendu en vain le signal d'un complice qui devait lui annoncer le départ de la voiture. Quand il vit paraître l'escorte, il se hâta de mettre le feu à la mèche et de s'éloigner; mais l'inflammation de la poudre se fit attendre plusieurs secondes, et le cocher de Bonaparte, stimulé par de copieuses libations, ayant lancé ses chevaux à toute bride, les criminelles prévisions des meurtriers avaient été trompées. Saint-Réjant et Carbon, condamnés à mort, furent conduits au supplice revêtus de la chemise rouge et exécutés.

La découverte des coupables et la punition de deux d'entre eux, ne dissipèrent pas les antipathies ombrageuses du premier consul à l'endroit des républicains. Les cent trente proscrits ne furent point rappelés : « La mesure prise « à leur égard, dit Bonaparte, est indépendante de l'événement de nivôse, il « n'en est que l'occasion; on les déporte pour les massacres de septembre et « les autres journées de la révolution. » Les mesures préventives et répressives acquirent même un nouveau degré d'intensité et d'arbitraire, à l'oc-

casion des troubles de la Vendée et du Midi : une loi ordonna l'établissement de tribunaux criminels spéciaux, mesure qui enlevait les garanties de l'institution des jurés; les consuls furent investis du droit exorbitant d'éloigner les personnes suspectes; de nouvelles lettres de cachet jetèrent dans les prisons les mécontents du régime consulaire. Ce ne fut pas sans une vive opposition au sein du tribunat que ces mesures passèrent. Ce corps était le dernier asile des idées républicaines au milieu d'assemblées législatives complaisantes ou serviles. Des voix généreuses et éloquentes, en luttant pour les débris des libertés publiques, soulevèrent des orages et s'attirèrent le ressentiment du premier consul; mais, dans l'opinion, de nombreuses sympathies répondirent tout bas aux nobles efforts des Benjamin Constant, des Chénier, des Daunou, et leur préparèrent une popularité durable.

Les tristes préoccupations causées par le procès des assassins de nivôse furent dissipées par l'annonce d'un événement vivement désiré par la population : les dernières victoires de Moreau avaient conquis la paix avec l'Autriche. Le comte de Cobentzel, plénipotentiaire de l'empire, ayant enfin été autorisé à traiter pour une paix séparée de l'Angleterre, elle fut signée à Lunéville le 20 pluviôse (9 février 1801), sur les bases de celle de Campo-Formio. Le premier consul voulut que l'empereur s'engageât, non-seulement pour lui-même, mais pour tout le corps germanique. La possession de ses frontières du Rhin et de la Belgique fut concédée encore une fois à la France; les républiques batave, helvétique, cisalpine, ligurienne, étaient reconnues par l'empire; les possessions autrichiennes en Italie étaient limitées par l'Adige, et la Toscane enlevée au grand-duc, puis érigée en royaume d'Étrurie, était donnée à son fils, l'infant duc de Parme. L'empereur cédait en outre à la République française les provinces vénitiennes et autres, stipulées dans le traité de Campo-Formio. La nouvelle de cette paix glorieuse, qui présageait une pacification générale, arriva dans Paris au milieu des fêtes du carnaval. Le peuple, enthousiasmé, se porta aux Tuileries aux cris de *Vive Bonaparte !* De joyeux quadrilles, auxquels la musique de la garde consulaire vint servir d'orchestre, se formèrent sous les fenêtres du palais pendant que le bruit du canon annonçait à la population que les sacrifices douloureux que lui coûtait depuis neuf ans la lutte avec la maison d'Autriche avaient enfin trouvé leur terme. Il ne restait plus à cette heure dans la coalition que l'Angleterre, le Portugal, son allié, et la Porte Ottomane, que l'expédition d'Égypte avait tournée contre nous. Bonaparte entrevit l'espoir d'en finir avec ce gouvernement anglais dont le génie infernal avait causé depuis tant d'années les malheurs de la France. D'une question vitale pour l'Angleterre, celle des droits des neutres, allait surgir une ligue plus redoutable pour sa puissance que ne l'eût été la perte de ses flottes. Cette nation, qui s'arrogeait la souveraineté absolue des mers, refusait de reconnaître le principe protecteur du commerce des neutres, « que le pavillon couvre la marchandise »; que les bâtiments marchands de ces états ne peuvent être visités par les croiseurs des puissances belligérantes s'ils sont escortés d'un navire de guerre de leur nation; et qu'il ne suffit pas qu'un port soit déclaré en état de blocus, qu'il faut qu'il soit bloqué de fait pour que les neutres doivent s'abstenir d'y entrer. Elle prétendait exercer le droit de visite sur les bâtiments des

neutres, même escortés; d'y confisquer les marchandises suspectes d'appartenir à la nation ennemie, et interdire un port par une simple déclaration de blocus. La politique traditionnelle de la France était de se constituer la protectrice des neutres et le champion de la liberté maritime; mais la révolution française, en allumant une conflagration générale, avait livré l'empire des mers à l'odieuse brutalité de la marine britannique. Quand Bonaparte arriva au pouvoir, embrasé du désir de débarrasser le monde de la tyrannie mercantile des Anglais, il déclara l'intention de faire revivre les anciens principes protecteurs des neutres, et leva l'embargo de tous les bâtiments de ces nations. Au mois de décembre 1800, un accord fut conclu, par suite de ses incitations, entre quatre puissances du Nord, la Russie, la Prusse, la Suède, le Danemark, à l'effet de faire prévaloir les principes de liberté maritime. Les États-Unis signèrent avec la République un traité dans ce sens. L'Angleterre, menacée, mit en œuvre toutes ses ressources navales pour écraser la coalition des neutres : ses croisières détruisirent leurs bâtiments par centaines, ravagèrent leurs colonies et enfermèrent dans leurs ports les navires de la France et des neutres opprimés. Les quatre puissances du Nord répondirent en proclamant un embargo général sur la navigation britannique. Paul I^er^ se jeta avec ardeur dans cette généreuse entreprise; il proposa à ses alliés de s'assurer la coopération de la France. Les bouches de l'Elbe, du Weser et de l'Ems furent interceptées; la Prusse envahit le Hanovre, le Danemark mit la main sur Hambourg. Tous les chantiers maritimes du nord de l'Europe retentissaient de formidables apprêts. La puissance anglaise n'avait jamais couru de plus grands périls; aussi, quoique Pitt eût quitté le ministère, son génie abominable inspira ses successeurs. La Suède fut corrompue à prix d'or, et, avant que les forces navales de la confédération aient pu être rassemblées, elle livra le passage du Sund à une flotte anglaise commandée par Nelson, l'exécuteur des œuvres de Pitt, qui attaqua Copenhague, le principal rendez-vous des forces des alliés. Cette ville héroïque, livrée à la plus terrible attaque, le 12 germinal, se défendit avec une énergie qui disputa longtemps la victoire : vingt mille Anglais succombèrent, les Danois en perdirent le double et leur flotte fut détruite; mais le centre de la flotte anglaise ayant été enfoncé, l'amiral Nelson proposa un armistice que le prince régent de Danemark s'empressa d'accepter : car il venait, dit-on, de recevoir la nouvelle d'un événement qui dissolvait la quadruple alliance et sauvait l'Angleterre. Paul I^er^, l'âme de la ligue, avait, le 4 germinal, péri dans son palais sous les coups d'une conspiration de sa noblesse, conspiration dans laquelle trempait son fils Alexandre, qui fut proclamé empereur par les assassins. Le nouveau monarque se hâta de détruire l'œuvre de son père, de renouer avec l'Angleterre, de reconnaître l'odieux droit de visite, et de contraindre la Suède, la Prusse et le Danemark à suivre son exemple. Hambourg fut évacué par les Danois, les Prussiens abandonnèrent le Hanovre, et les ports du nord de l'Europe furent rendus au commerce anglais; l'espoir des neutres était anéanti, le droit maritime confisqué par la force brutale, et la France se retrouva seule en face du colosse britannique.

Bonaparte ressentit douloureusement la perte du czar; ce réseau dans lequel avec une si profonde joie il s'était vu sur le point d'enlacer son insai-

sissable ennemie était rompu. Il ne se découragea pas cependant et n'abandonna point ses projets; ses combinaisons seulement furent changées. Il affermit par des négociations la paix avec le continent : le traité de Florence (7 germinal), qui régularisa l'armistice de Foligno, lui assura la neutralité de Naples; il résolut d'enlever à la Grande-Bretagne l'alliance du Portugal : un traité conclu avec la cour de Madrid lui permit d'employer la vanité du prince de la Paix et les forces espagnoles à l'accomplissement de son dessein; le général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte, envahit à son tour ce royaume, si important au commerce et à la puissance britanniques, et contraignit la cour de Lisbonne à signer le 7 vendémiaire, avec l'Espagne et la France un traité qui fermait les ports du Portugal et ses possessions aux bâtiments anglais, procurait un accroissement de territoire à la Guyane française et stipulait l'occupation de deux provinces portugaises par les armées de la République. Cette expédition contre un pays vassal du gouvernement britannique n'était qu'une mesure auxiliaire d'une tentative à laquelle le premier consul se préparait avec toute son habileté et son énergie : ne pouvant saisir la puissance britannique sur l'immense surface des mers et l'étendue du littoral des divers continents, il résolut de l'aller frapper dans son île, au cœur même de la métropole. Depuis Bordeaux jusqu'à Anvers les côtes de la République se hérissèrent de batteries, de redoutes, défendues par des forces considérables. Une quantité innombrable de petits bâtiments, de chaloupes canonnières, de bateaux plats, furent construits et armés comme par enchantement; des lignes télégraphiques nombreuses furent établies entre Paris et Boulogne, point de réunion des flottilles qui devaient concourir à cette gigantesque entreprise. Le cabinet anglais, qui connaissait toutes les ressources du génie de Bonaparte, conçut de sérieuses inquiétudes en voyant, malgré ses croisières, les petites escadres défendues par les batteries des côtes se joindre impunément au point de réunion générale; le commerce et l'industrie britanniques souffraient cruellement de cet état d'hostilité permanente. L'amiral Nelson avec une flotte immense fit deux tentatives, les 4 et 15 août, pour anéantir cette multitude de « coquilles de noix »; le brave Latouche-Tréville, commandant de la flotte française, lui présenta le combat en avant de la rade de Boulogne et le contraignit de se retirer après avoir subi un échec qui le livra aux risées de ses compatriotes de Londres. Le cabinet de Saint-James n'osa plus temporiser : il se résolut à la paix. Le premier consul fit des propositions qui ne furent pas repoussées et des hostilités ardentes couvrirent une active négociation. Un seul obstacle sérieux devait en entraver la conclusion : c'était l'armée d'Égypte, menace perpétuelle suspendue sur les possessions anglaises de l'Inde.

Depuis le retour de Bonaparte la fortune de cette expédition avait subi des chances diverses. Le nouveau général en chef Kléber, inquiet des périls de son armée, avait adressé au Directoire une lettre qui peignait sa situation sous les couleurs les plus alarmantes; ce message ayant été intercepté par les Anglais, ils conçurent l'espoir d'obtenir que cette armée se rendît à merci. Menacé par des forces turques de cinquante mille hommes, Kléber, sous les auspices de Sidney Smith, commandant des forces anglaises dans ces parages, avait conclu à El-Arish une convention avec le général ottoman par laquelle

il s'engageait à évacuer le sol de l'Égypte à la condition que son armée serait ramenée en France par la flotte britannique. Kléber exécutait le traité, remettait ses places aux Turcs et se préparait à l'embarquement de ses troupes, lorsque l'amiral anglais lui fit connaître que la convention négociée par Sidney Smith n'était pas ratifiée et que son armée devait se rendre à discrétion. A la nouvelle de cette perfidie britannique, Kléber s'indigna, marcha avec sa petite troupe contre l'armée turque et l'écrasa dans la mémorable bataille d'Héliopolis, qui fut le prélude d'actions brillantes qui remirent en peu de temps tout le pays sous la domination des Français. Entre les mains habiles du général en chef la conquête parut assurée de nouveau : les travaux de colonisation reprirent leur cours, les essais d'industrie acquirent du développement et l'armée, recrutée parmi les peuples voisins, se montrait sur un pied respectable, lorsqu'un événement funeste vint renverser cet heureux état des choses. L'illustre Kléber fut assassiné par un musulman fanatique le jour même où Desaix, son glorieux émule, périssait à Marengo. Le général Menou prit le commandement en chef. Il montra des talents comme administrateur, mais, faible général, il ne pouvait résister au nombre des armées que l'Angleterre suscitait de tous côtés pour l'écraser. La flotte des Baléares, portant vingt-quatre mille hommes sous la conduite de sir Abercrombie, se dirigea sur Alexandrie pour combiner ses opérations avec une immense armée turque. Bonaparte, qui des Tuileries veillait sur le sort de ses compagnons d'Égypte, résolut de venir à leur secours en leur envoyant un renfort. Gantheaume, à la tête de sept vaisseaux et deux frégates, sortit de Brest chargé de conduire en Égypte, à travers les croisières anglaises, cinq mille hommes de débarquement commandés par le général Sahuguet. Le contre-amiral ne put tromper la vigilance des escadres ennemies, il livra plusieurs combats avec succès ; mais, après trois mois d'efforts infructueux, il rentra à Toulon sans avoir pu débarquer un seul homme en Égypte. Le premier consul, désespéré de ce contre-temps, ne se rebuta point cependant. Par son ordre le contre-amiral Linois partit de Toulon avec trois vaisseaux et une frégate pour aller rallier à Cadix une flotte espagnole de douze bâtiments sous les ordres de Moreno. Le 5 juillet 1801, poursuivi près d'Algésiras par une escadre anglaise, Linois se jeta dans cette rade et présenta le combat, qui fut à son avantage et lui livra un vaisseau anglais. L'escadre de Moreno mit trois jours à le rejoindre à Algésiras; attaquée pendant la nuit par l'amiral anglais, deux des bâtiments espagnols se prirent pour ennemis, se livrèrent un combat acharné et s'incendièrent l'un l'autre. La mer trahissait la fortune de Bonaparte et l'armée d'Égypte ne put donc être secourue. La flotte anglaise débarqua à Alexandrie ses vingt-quatre mille hommes avec lesquels l'armée turque fit sa jonction ; sept mille cipayes amenés de l'Inde par le général Baird vinrent compléter cette puissante invasion ; les populations se soulevèrent contre nous à l'instigation des Anglais, et Menou, après plusieurs défaites et la perte de la bataille d'Alexandrie, se trouva heureux de capituler sur les bases de la convention d'El-Arish et de ramener en France sur des bâtiments ennemis une partie de cette brave armée qui s'était signalée par de si éclatants exploits.

La nouvelle de l'évacuation de l'Égypte aplanit les négociations entamées pour arriver à la conclusion de la paix entre l'Angleterre et la France ; les

préliminaires furent signés à Londres le 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801), et la ville d'Amiens fut assignée pour le lieu des dernières conférences. Joseph Bonaparte, conseiller d'État, fut nommé plénipotentiaire pour la France et le marquis de Cornwallis pour l'Angleterre. Le traité définitif fut signé à Amiens le 4 germinal (25 mars 1802). Par ce traité, l'Angleterre restitue à la République française et à ses alliés toutes les possessions et colonies qui leur appartenaient et qui avaient été conquises par les armées britanniques, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan qu'elle se réserve. Les limites des Guyanes française et portugaise furent fixées à la rivière d'Arawari. La république des Sept-Iles fut reconnue. L'Égypte était restituée à la Porte Ottomane, et les îles de Malte, de Gozzo et Comino devaient être rendues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et la garnison anglaise se retirer de Malte dans les trois mois après l'échange des ratifications, etc. Mais les Français devaient évacuer l'État romain, Naples et le Portugal. Le traité d'Amiens consterna l'aristocratie britannique, dévorée du désir d'abaisser la puissance de la France parvenue à de si hautes proportions ; tout au contraire le peuple de Londres en accueillit l'annonce avec des transports de joie.

Le premier consul, pendant le cours des négociations, avait affermi la position solide que lui promettait cette cessation d'hostilités et rendu la pacification générale en concluant avec l'Espagne le traité secret de Saint-Idelphonse qui lui assurait la rétrocession de la Louisiane. Le 24 juillet un traité avait été passé avec la Bavière ; le 8 octobre 1801 la paix avait été conclue avec la Russie ; les préliminaires avec la Porte furent signés le 9 ; enfin un traité avec la régence d'Alger aurait permis à la France de jouir partout du bienfait de la paix sans les désastres de l'expédition de Saint-Domingue. Bonaparte n'avait pas attendu la conclusion du traité définitif pour se disposer à porter la guerre contre cette île, dont il voulait réduire les chefs indépendants et les soumettre à la métropole. Dans les ports de Brest, de Lorient, de Toulon, de Cadix, du Havre, de Flessingue, des escadres, des armements s'apprêtaient ; trente-quatre vaisseaux de ligne, vingt frégates, commandés par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, et vingt-deux mille hommes de troupes de terre, sous le commandement du général en chef Leclerc, partent pendant l'hiver et entrent le 15 pluviôse an X (4 février 1802) dans la rade du Cap-Français. Cette expédition fut malheureuse. La fièvre jaune contribua beaucoup aux désastres de notre armée ; les nègres portaient partout l'incendie et le massacre ; Leclerc, beau-frère de Bonaparte, fut une des victimes du fléau ; mais avant de succomber, il eut beaucoup à négocier et à combattre ; il prit le dictateur des noirs, Toussaint-Louverture, et l'envoya prisonnier en France. Arrivé à Paris, il fut renfermé au Temple et traduit ensuite au fort de Joux près de Besançon, où il mourut bientôt. Ce nègre, qui avait appris à lire à plus de cinquante ans, avait montré des capacités extraordinaires pour le gouvernement : il se proclamait le Bonaparte des Antilles. Après d'autres efforts toujours infructueux Bonaparte fut contraint de renoncer à la possession de cette île et les noirs se déclarèrent nation indépendante le 1er janvier 1804 sous le nom de *république d'Haïti*.

La politique du Directoire, continuée en ce point par le pouvoir consulaire,

avait tendu à faire passer les états qui entouraient la République sous des formes de gouvernement semblables afin de les détacher de la ligue absolutiste des rois et de s'en faire des remparts et d'utiles auxiliaires pour cette lutte gigantesque dans laquelle la France révolutionnaire s'était vue si longtemps seule en face de l'Europe. Bonaparte, porté par ses victoires à une puissance presque sans bornes, devait imprimer à ces rapports internationaux l'empreinte de son inflexible volonté et transformer l'œuvre du Directoire à son point de vue de république dictatoriale. Le traité de Lunéville portait que « les parties « contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance des républiques « batave, helvétique, cisalpine et ligurienne et la faculté aux peuples qui les « habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.» Le premier consul interprêta cette clause à sa manière. Ces démocraties naissantes, écloses brusquement sous l'action des armes françaises, trop faibles pour s'organiser et se défendre seules, ne pouvaient subsister qu'à la condition d'être protégées par la présence des armées de la République et par suite elles furent condamnées à ressentir le contre-coup de tous les changements politiques accomplis dans le sein de leur glorieuse protectrice. L'homme de brumaire, habitué à courir droit à son but sans tenir compte des obstacles que sa politique pouvait rencontrer dans les idées, les mœurs, les penchants particuliers des peuples, jeta ces nouveaux satellites de la France dans le moule gouvernemental qu'il avait forgé sous le nom de constitution de l'an VIII. Tout fléchit sans opposition apparente, sans murmure, devant l'expression de ses désirs ; mais ce dédain des caractères, des habitudes, des préjugés mêmes des peuples, dont il pétrissait à son gré les constitutions et la nationalité, ne fut pas la moindre des causes qui lui aliénèrent le cœur des populations, naturellement entraînées vers lui par le culte de l'admiration, et qui, à la fin, précipitèrent sa chute. La Hollande changea sa constitution par un coup d'État : en novembre 1801 une proclamation annonça la dissolution des deux chambres et la fermeture du palais législatif : une constitution, dictée par Bonaparte, qui donnait au pouvoir exécutif une action puissante, fut promulguée et acceptée sans opposition apparente. La République cisalpine vint ensuite ; sa révolution eut plus de retentissement et d'appareil. Une *consulta* extraordinaire, composée de quatre cent cinquante-deux habitants notables des provinces lombardes, vint à Lyon, où les ministres français leur firent un splendide accueil. Le 11 janvier 1802, le premier consul, qui devait présider ce congrès, fit une entrée solennelle dans la ville de Lyon. La *consulta* discuta le projet de constitution émané de l'initiative consulaire ; dans son avant-dernière séance elle émit le vœu « que le premier consul voulût bien honorer « la République cisalpine en continuant de la gouverner. » Le lendemain, Bonaparte se présenta dans l'assemblée avec une majesté souveraine, fit aux députés un discours en langue italienne dans lequel il leur déclara qu'il se rendait à leurs désirs en consentant à se charger encore du poids de leurs destinées. Il nomma M. de Melzi vice-président de la nouvelle République qui reçut le titre de République italienne. Il désigna aussi le doge de la République ligurienne dont la constitution fut modifiée dans le même sens.

L'organisation de la République helvétique présenta des difficultés qui ne purent être tranchées par des moyens pacifiques. Un parti fédéraliste puis-

sant, appuyé sur l'Autriche et les petits cantons, déclarait la guerre à la constitution unitaire établie en Suisse par le Directoire. Lorsque le 20 juillet 1802, pour se conformer aux conditions du traité de Lunéville, les troupes françaises évacuèrent le pays, la guerre entre les cantons unitaires et fédéralistes éclata en hostilités ouvertes. Aloys Reding, à la tête des troupes fédéralistes, s'empara de Berne, en chassa le gouvernement et se mit en devoir d'opérer la contre-révolution. La République française ne pouvait voir d'un œil indifférent s'opérer à ses portes la restauration d'un état de choses contraire à ses principes et menaçant pour sa sûreté. Le premier consul intervint et appuya sa médiation de vingt mille hommes sous les ordres du général Ney, dont la présence fit cesser les hostilités. Une consulte organique, prescrite par un sénatus-consulte, se réunit à Paris et prépara une constitution qui fut promulguée sous le nom d'acte de médiation. Le général Louis d'Affry fut nommé landamman et la première diète se réunit à Fribourg. La Suisse se trouva ainsi placée sous le protectorat de la France, si favorable à son indépendance, et elle jouit dans cette alliance, à laquelle elle resta treize ans fidèle, d'une tranquillité inconnue au reste de l'Europe.

Différents changements s'accomplirent dans d'autres états sous l'influence du premier consul. Le Piémont, d'abord partagé en six départements administrés comme ceux de la France, fut plus tard réuni à la République; le duché de Parme fut astreint à l'administration française; l'île d'Elbe, détachée du nouveau royaume de Toscane, devint une possession française. Le règlement des indemnités stipulées au traité de Lunéville pour les princes dépossédés sur la rive française du Rhin, donna lieu aussi à un profond remaniement des petits états d'Allemagne : le premier consul appela l'empereur Alexandre à le seconder dans cette difficile affaire et leurs plénipotentiaires soumirent à la diète germanique un plan d'indemnités qu'elle sanctionna. Dans ce partage, les souverainetés ecclésiastiques sous le titre d'évêchés furent supprimées.

Sous une administration forte, régulière, la prospérité de la France prenait un rapide essor : les partis, dont les luttes avaient si longtemps déchiré le sein de la patrie et engendré ses misères, les partis faisaient silence, interdits devant le spectacle de cette grandeur qu'ils redoutaient mais qu'ils n'osaient combattre; les traces de la corruption de l'époque du Directoire s'effaçaient rapidement; de la licence qu'ils menaient avec Barras, les hommes des hautes classes avaient passé à l'adoration servile du nouveau César; la petite bourgeoisie, les classes ouvrières et agricoles, harrassées par une longue carrière d'agitation, revenues des illusions enthousiastes qui les avaient soutenues au berceau de la révolution, n'avaient plus foi dans une liberté orageuse; elles ne croyaient plus qu'à cette gloire dont on les enivrait et aux douceurs du bien-être qu'elles commençaient à toucher. Cette révolution, que l'opinion abandonnait à cause de ses désordres, faisait néanmoins apparaître ses fruits les plus précieux : dégagés des entraves des maîtrises et des jurandes, les artisans s'étaient remis au travail avec une ardeur sollicitée par la marche ascendante des salaires; le morcellement du sol, qui avait succédé au régime énervant de la mainmorte et de la grande propriété, donnait à la culture le stimulant énergique de la possession personnelle; plus d'exemptions de

charges, plus de droits féodaux qui faisaient peser tous les sacrifices, tout le poids des impôts sur les classes laborieuses; avec un système de contributions légères, également réparties, chacun pouvait espérer d'atteindre à la fortune par son travail, son activité, son intelligence. Les services financiers étaient assurés, les perceptions se faisaient avec ordre; débarrassé des agioteurs, des usuriers, des gaspilleurs, des fournisseurs, le crédit public renaissait des cendres du papier-monnaie; la hausse des fonds escomptait chacune des victoires ou des traités de paix du premier consul; la Banque de France, la caisse d'amortissement et d'autres créations financières, apportaient un puissant secours au développement de l'industrie, de la propriété, de la fortune privée. Sous l'impulsion d'une main régulatrice, la société nouvelle de 89, rêvée par la Constituante, sortait tout armée du sein des tempêtes, et, comme un essaim jeune et vigoureux, prenait sa place au soleil. Une émulation merveilleuse l'emportait vers tous les progrès : la chimie, science toute française et républicaine, faisait des prodiges pour enfanter les matériaux de la défense nationale et affranchir nos produits de la suprématie britannique. La création des chambres de commerce, d'un conseil général du commerce à Paris, l'exposition des produits de l'industrie, les libéralités d'un gouvernement intelligent envers les inventeurs étrangers ou nationaux et les manufacturiers habiles, tous ces efforts secondaient à l'envi le mouvement industriel. Les arts, engourdis pendant la période révolutionnaire, encouragés en ce moment par un pouvoir qui en avait besoin pour buriner ses actions héroïques, se hâtaient de secouer les derniers vestiges du mauvais goût et des allures mesquines que leur avait imprimés la décadence monarchique, pour aborder des pages grandes comme les œuvres et les idées de la nation et de son chef. La contemplation de tous les chefs-d'œuvre ranimait l'amour du beau; Paris était devenu la métropole des arts : pour orner ses musées, la conquête avait dépouillé de leurs trésors les plus précieux les palais de Léon X et des doges, le Capitole et les galeries des Médicis. Les travaux publics, pour lesquels les écoles spéciales fondées par la Convention fournissaient une pépinière de jeunes praticiens instruits, recevaient une activité pleine de grandeur de l'initiative consulaire. Le canal de Saint-Quentin était creusé; la route du Simplon, fruit de six années de labeurs cyclopéens, allait aplanir les Alpes et relier la France à ses colonies italiennes; partout des voies de communications, des ponts, des routes, des ports étaient ouverts pour les besoins d'une société animée d'une activité prodigieuse.

Mais cette régénération de l'ordre matériel ne suffisait pas au génie de Bonaparte. Il voulut asseoir sa puissance sur des fondements plus solides que la gloire et le bien-être, c'est-à-dire sur ce qu'il y a d'impérissable au fond du cœur humain : le sentiment religieux. S'il eut en vue, en rétablissant le culte catholique, de relever le principe d'autorité profondément miné par le dissolvant de la liberté sans frein de la parole et de la presse; s'il voulait restituer aux populations pieuses des campagnes la présence consolante de ce prêtre romain auquel seul elles croyaient, il est permis de penser que déjà le consul visait à revêtir la pourpre, qu'il avait regardé à travers dix siècles la main d'un pontife posant la couronne d'Occident sur le front du héros protecteur de l'Église, et qu'il était bien aise de donner par avance un gage aux

souverains de l'Europe et de leur montrer que l'esprit de la France n'était plus ce terrible météore qui ébranle tous les pouvoirs et se joue avec la tête des rois, mais qu'elle était rentrée dans la vie régulière des nations. Bonaparte avait usé de toute son influence pour amener sur le trône pontifical l'évêque d'Imola, le seul d'entre les princes de l'Église qui se fût montré animé de principes démocratiques. Devenu pape sous le nom de Pie VII, il entretint avec le premier consul de bons rapports dont le Concordat fut le fruit. Voici les principales dispositions de cette grande mesure : « La religion « catholique est reconnue comme la religion du gouvernement et de la majorité « des Français; son culte sera public. Il est créé dix archevêchés et cinquante « évêchés dont la circonscription sera déterminée par le pape et le premier « consul. Tous les anciens siéges sont abolis; le consul nommera les nou- « veaux titulaires et le Saint-Père leur donnera l'institution apostolique. Le « gouvernement français s'engage à fournir un traitement convenable aux « évêques et aux curés. La propriété des anciens biens ecclésiastiques est « déclarée incommutable entre les mains des acquéreurs. Les lois qui sup- « priment les ordres monastiques où l'on se lie par des vœux perpétuels « sont confirmées. Les prêtres mariés sont sécularisés, et le célibat ecclé- « siastique est reconnu comme loi de l'Église. » Le pape envoya solennellement en France son premier ministre le cardinal Gonsalvi, accompagné des cardinaux Caprara et Spina. Les anciens diocèses ayant été annulés par une bulle pontificale, le gouvernement nomma en grande majorité des prélats réfractaires aux nouveaux siéges qui furent institués. Les négociations d'où était sortie cette grande mesure avaient été tenues très-secrètes : aussi l'étonnement que produisit le Concordat fut-il général et profond. Si le christianisme est le divin fondement de la civilisation moderne et l'Évangile le code sublime d'une société vraiment démocratique, la religion avait profondément souffert de l'irritation produite par l'attitude de ses ministres vis-à-vis de la révolution : la plupart des hommes de cette génération ne voulaient voir dans le prêtre que son hostilité ardente aux principes de liberté à la conquête desquels ils avaient fait de si grands sacrifices et son attachement à un régime d'inégalités et d'abus; les patriotes s'indignaient et considéraient la restauration de l'autel comme le prélude de la restauration du trône et comme un acte éclatant de contre-révolution; l'armée murmura hautement de ce qu'elle appela une belle *capucinade;* mais les hommes sensés s'en applaudirent comme d'un gage de pacification des consciences, comme d'un moyen de progrès magnifique dans les voies du bien-être et de la civilisation, si le clergé, mettant en oubli le passé, voulait se consacrer à la fondation de l'ordre nouveau avec le même dévouement qu'il avait apporté à l'édification de la société féodale.

Le premier consul laissa mieux pénétrer ses vues secrètes dans une autre mesure qui suivit de près le Concordat. Un sénatus-consulte, en date du 4 prairial an X (26 avril 1802), proclama une amnistie en faveur de tous les émigrés qui seraient rentrés en France avant le 1^er^ vendémiaire an XI, sous cette réserve qu'ils prêteraient serment de n'entretenir aucune correspondance avec les Bourbons ou les étrangers, et qu'ils resteraient en surveillance durant dix années. Quelques exceptions étaient faites contre les chefs les plus dange-

reux. Cet acte, émané comme le précédent de la volonté personnelle de Bonaparte, mécontenta profondément les républicains, qui le regardèrent comme un audacieux défi jeté à la révolution et une cruelle blessure du sentiment national. « Eh quoi ! s'écriaient-ils, les cendres d'un million d'hommes qui ont « péri en luttant contre eux et leurs alliés de l'étranger ne sont pas encore « froides, et déjà l'on rappelle les traîtres ! » Mais le premier consul n'écoutait pas les doléances des patriotes ni les alarmes des acquéreurs de biens nationaux : visant dès lors à transformer sa dictature temporaire en un pouvoir définitif et absolu, il cherchait à s'appuyer sur l'aristocratie pour en faire un des soutiens de sa puissance. Il espérait qu'aux pieds de la monarchie glorieuse et nationale qu'il avait dessein de fonder, le parti de l'émigration, désarmé par la clémence, allait conclure un pacte de réconciliation, de fusion et d'oubli avec la France de 89; mais en cette circonstance comme en plusieurs autres où son ambition personnelle et dynastique l'aveugla, son tact si sûr lui fit défaut. Cent mille émigrés rentrèrent, mais sous le voile d'un empressement obséquieux et d'une flatterie de courtisans envers le grand homme, ils masquèrent l'animosité de leurs rancunes et leur haine contre le nouvel ordre de choses; ils conservèrent au fond du cœur leurs préjugés égoïstes, leurs passions rétrogrades, leurs mesquines prétentions, leurs espérances surannées; une expérience douloureuse dut apprendre à Bonaparte que les hommes de Coblentz, qu'il croyait avoir arrachés à la honte de la trahison, avaient, en touchant le sol de la patrie, laissé leur âme dans les camps de l'étranger.

La régénération des mœurs et de l'ordre social, par la restauration du culte catholique, la reconstruction des classes pour servir d'intermédiaires entre lui et la masse des populations, n'étaient pas les seules préoccupations du premier consul. Rien n'était fait pour l'organisation du régime sorti de la révolution, si la société nouvelle demeurait sous l'empire de ce chaos de législations provinciales et de coutumes particulières, dont la Constituante avait voulu débarrasser l'édifice constitutionnel. Il résolut, et ce fut une de ses plus admirables conceptions, de créer l'unité de législation, comme il constituait l'unité de pouvoir politique, et de relier en un faisceau toutes les lois qui devaient régler les nouveaux développements de la famille et de la propriété. Ce fut cette pensée qui donna naissance au Code civil. Le projet, soumis à l'examen des cours et tribunaux de la République, fut, après avoir subi l'épreuve de ce large examen contradictoire, élaboré par une section spéciale du conseil d'État. Ce conseil tout entier, sous la présidence du premier consul, se livra ensuite à une discussion approfondie de tous les articles qui ne dura pas moins de quinze mois. Dans ces séances, auxquelles il se montra fort assidu, Bonaparte étonna les juristes les plus éminents par la profondeur et l'originalité de ses vues, sa facilité à saisir et à résoudre les questions les plus embarrassantes et les plus complexes dans une matière si aride et qui semblait complétement étrangère au cercle de ses méditations et de ses études. Le Code civil, chef-d'œuvre de clarté et de méthode qui devint la base et le modèle des législations de la plupart des peuples de l'Europe, ne fut promulgué que le 30 ventôse an XI.

La pensée de reconstitution sociale dont Bonaparte était animé était com-

plète : elle embrassait l'ordre intellectuel, aussi bien que l'ordre moral et l'ordre matériel. Il voulut appliquer aussi à l'enseignement ses vues de centralisation, d'unité et de discipline militaire. Le 4 mars un arrêté des consuls chargea l'Institut de dresser un tableau général des progrès et de l'état des sciences, des lettres et des arts depuis 1789 jusqu'en 1801, et d'indiquer les découvertes utiles, les encouragements nécessaires aux sciences, aux lettres et aux arts, les perfectionnements à apporter aux méthodes d'enseignement. L'instruction publique, sous la direction du savant Fourcroy, reçut une organisation nouvelle qui s'éloignait du système démocratique de la Convention pour satisfaire aux tendances du premier consul. Le 1er mai 1802 l'Université fut créée. L'enseignement supérieur était donné par des professeurs fonctionnaires de l'État dans des lycées abordables seulement, à cause du prix élevé de la pension, par les enfants des familles aisées. Toutefois plus de six milles bourses étaient fondées en faveur des fils de militaires ou d'employés civils dont les services seraient reconnus suffisamment méritoires. Au-dessous des lycées on forma des écoles secondaires entretenues par les villes, et pour l'enseignement du premier degré des écoles primaires laissées à la charge des municipalités des communes. Ce régime tout aristocratique de l'enseignement fut complété par la réorganisation de l'École polytechnique soumise au régime militaire, la création d'une école spéciale militaire et de notables encouragements apportés à l'étude et aux progrès des sciences physiques et mathématiques.

Ces efforts du premier consul pour apparaître comme le restaurateur de la foi, le protecteur de l'industrie, des sciences et des arts, le législateur de la France; ces essais de reconstitution des classes aristocratiques; cette concentration de l'enseignement dans les mains du pouvoir, qui lui assurait le moyen de diriger dans ses voies l'esprit de la génération naissante; cette confiscation de la liberté au profit d'une dictature qui s'avançait par une marche rapidement ascendante vers un despotisme fort, intelligent, glorieux, mais absolu; tout cela ne suffisait pas à l'ambition de Bonaparte. Il voulut être le dispensateur souverain de la considération et de l'*honneur*, ce ressort des monarchies, suivant Montesquieu, et le 28 floréal an X, il créa la Légion d'honneur. Dans ses vues c'était une aristocratie des supériorités, des talents, des services, des dévouements, puissance nouvelle, émanée de sa volonté, et solidaire avec son auteur; il lui assignait une décoration, une hiérarchie, des revenus. Il appliqua cette récompense à l'ordre civil aussi bien qu'à l'ordre militaire, malgré les murmures des derniers défenseurs de l'égalité et des mœurs républicaines. La Légion d'honneur souleva dans les conseils une vive opposition qui irrita profondément le maître. Longuement débattu devant le corps législatif, le projet n'y fut adopté que par cent soixante-six voix contre cent dix. Cette institution, dont il attendait les plus grands résultats, n'en produisit que de très-contestables dans le civil : le soin de récompenser le mérite est une tâche trop délicate pour un gouvernement, qui participe toujours des faiblesses de l'homme; la complaisance, les services personnels, deviennent à ses yeux des titres que l'opinion n'accepte pas, et la masse des décorations non méritées discrédite le petit nombre des récompenses légitimes. Dans l'armée, comme rémunération des services et des exploits signalés, la mesure

obtint le plus grand succès. Pour recevoir la croix de la main du *petit caporal,* le soldat courut s'exposer à la mort avec autant de joie qu'à une fête : aussi l'inconvénient de l'institution ne fut-il point la difficulté de rencontrer des poitrines valeureuses et héroïques à décorer de la croix d'honneur, mais bien l'injustice de la refuser à cette innombrable multitude de braves qui tous l'avaient méritée.

Toutes ces œuvres d'affermissement du pouvoir, d'institutions à longue échéance, avaient préparé les esprits les moins clairvoyants à la prolongation de la dignité consulaire entre les mains de ses possesseurs. Le sénat conservateur, dans sa séance du 18 floréal, rendit un sénatus-consulte organique de la constitution, qui réélisait d'avance Bonaparte, premier consul, pour dix autres années. C'était une violation manifeste de la constitution ; mais cet hommage ne parut pas suffisant à celui à qui il était décerné, car, deux jours après, les consuls prirent un arrêté qui donnait une singulière extension à cette faveur : « Considérant, y disait-on, que la résolution du premier consul « est un hommage éclatant rendu *à la souveraineté du peuple ;* que le peuple, « consulté sur ses plus chers intérêts, ne doit connaître d'autres limites que « ses intérêts mêmes ; les consuls arrêtent ce qui suit : Le peuple français sera « consulté sur cette question : Napoléon Bonaparte sera-t-il *consul à vie?* « Il sera ouvert, dans chaque commune, des registres où les citoyens seront « invités à consigner leurs vœux sur cette question. Ces registres seront ou- « verts au secrétariat de toutes les administrations, aux greffes de tous les « tribunaux, chez tous les maires et chez tous les notaires. Le délai pour « voter dans chaque département sera de trois semaines. » Les membres du sénat, à l'exception de six ou sept, adoptèrent la proposition qui, soumise aux suffrages du peuple, réunit trois millions cinq cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq adhésions, contre huit mille trois cent soixante-quatorze opposants. Le 14 thermidor suivant, le sénat conservateur décréta que « le peuple français nomme et le sénat proclame Napoléon Bonaparte « *premier consul à vie ;* qu'une statue de la Paix, tenant d'une main le lau- « rier de la victoire, et de l'autre le décret du sénat, attestera à la postérité « la reconnaissance de la nation. » Lorsque le sénat présenta le décret au premier consul, il répondit : « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple « français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée ; j'obéis à sa « volonté..... Par mes efforts, par votre concours....., *la liberté, l'égalité,* « la prospérité de la France, seront à l'abri des caprices du sort et de l'in- « certitude de l'avenir ; le meilleur des peuples sera le plus heureux. Content « d'avoir été appelé par l'ordre de celui de qui tout émane, à ramener sur la « terre l'ordre et l'égalité, j'entendrai sonner ma dernière heure sans regret. » La monarchie élective venait de se greffer sur la République.

Le nouveau pouvoir à vie que le premier consul venait de se faire décerner infirmait une partie des dispositions de la constitution de l'an VIII. Il profita de cette circonstance pour en faire une nouvelle plus en harmonie avec son système de gouvernement despotique. Le 16 thermidor (14 août 1802), le sénat adopta sans discussion le projet de *sénatus-consulte organique de la constitution de l'an* VIII, élaboré par Bonaparte. Un petit nombre d'électeurs à vie, nommés par les assemblées de canton, présentent deux candidats aux

fonctions législatives. Les trois consuls sont à vie; ils président le sénat. Le premier consul désigne son successeur; il est investi du droit de grâce. Les prérogatives du sénat, exécuteur passif des volontés du chef de l'État, qui en nomme les membres, sont fort étendues par ce nouvel acte : il peut changer la constitution et y ajouter tout ce qui est nécessaire à sa marche, suspendre les jurés, annuler les jugements des tribunaux, dissoudre le corps législatif et le tribunat. En revanche, les attributions du tribunat et le nombre de ses membres étaient notablement restreints. Mais nous n'avons pas besoin de nous étendre sur ces changements, qui n'étaient qu'un jalon posé sur la route de la monarchie héréditaire et absolue, qui va bientôt sortir de nouveaux événements.

L'affermissement rapide d'un gouvernement fort et profondément national qui ouvrait à la France une immense carrière de prospérité commerciale et de civilisation; la concentration des pouvoirs entre les mains d'un grand homme, doué au plus haut degré du génie de l'administration et de la guerre, et qui ne devait plus rencontrer d'obstacles à l'accomplissement de ses grands desseins; la prépondérance acquise à notre nation par les accroissements de territoire résultant du traité de Lunéville; cette ceinture d'états secondaires placés sous sa tutelle dont elle s'entoure; la liberté des mers revendiquée; les peuples faibles protégés contre le brigandage maritime; en un mot le spectacle de la grandeur croissante et des conquêtes révolutionnaires de sa rivale, allumait une fureur sauvage au cœur de l'aristocratie anglaise. Ces sacrifices ruineux qu'elle a faits depuis les premiers temps de la République pour solder les coalitions de l'Europe contre nous, pour susciter dans nos foyers la trahison, l'émeute, la guerre intestine, l'assassinat, en même temps qu'elle essaie de nous accabler par ses alliés et par ses armes, tous ces efforts infâmes de destruction, cette science infernale de la ruse, de la corruption et de la piraterie, ce luxe inouï de combinaisons malfaisantes, immondes; ce génie pervers mis au service de la plus immorale des causes, celle de l'oppression mercantile des peuples, tout cela n'aurait-il donc servi qu'à grandir son émule! La paix d'Amiens indignait l'oligarchie anglaise, elle n'avait accepté qu'en frémissant la conclusion du traité; elle pesa de tout son poids sur son gouvernement pour l'amener à une rupture. Sous son influence, une guerre de griefs et de récriminations ne tarda pas à s'élever entre les deux cabinets. Celui de Saint-James se plaignait des agrandissements de la France depuis le traité, celui des Tuileries de l'inexécution du traité par la Grande-Bretagne. Bonaparte faisait valoir que l'annexion du Piémont, la présidence à lui conférée de la République italienne, la médiation suisse, le règlement des duchés d'Allemagne étaient des faits indépendants du traité d'Amiens, de pures conséquences de la paix de Lunéville; il opposait que les principales stipulations du traité d'Amiens n'étaient point exécutées : « Les troupes anglaises, disait-il, devaient évacuer Malte et l'Égypte trois mois après l'échange des ratifications; dix mois se sont écoulés et l'occupation dure encore. Les troupes françaises, au contraire, n'ont pas attendu l'expiration des trois mois pour quitter Naples et les États romains. » Mêmes plaintes pour le Cap, pour Gorée. Le plénipotentiaire français, Otto, se plaignit, au nom du premier consul, de la protection singulière accordée en Angleterre aux chefs de chouans, aux égorgeurs, à Georges Cadoudal et ses complices dans l'affaire de la rue Saint-

Nicaise, ramas de scélérats qui menaient grand train à Londres et à Jersey aux dépens du ministère anglais ou de l'aristocratie anglaise. L'ambassadeur demanda encore que le gouvernement britannique mît un frein à ce débordement d'injures, de provocations odieuses contre la personne du premier consul et la nation française qui remplissaient les colonnes des journaux anglais et qui souvent même étaient publiées dans notre langue. Bonaparte réclamait l'interdiction aux Bourbons du territoire de la Grande-Bretagne, le renvoi de Londres des évêques d'Arras et de Saint-Pol-de-Léon, la déportation au Canada de Georges et de ses adhérents, l'éloignement des chouans réfugiés à Jersey, en outre de l'exécution stricte du traité. Le ministre anglais récrimina, promit, éluda, et fit naître des difficultés pour gagner du temps. Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi : tout à coup le roi d'Angleterre adressa, le 17 ventôse an XI, au parlement un message dont ces lignes résument l'objet : « Sa Majesté croit nécessaire d'informer la chambre des communes que des préparatifs militaires considérables se faisant dans des ports de France et de Hollande, elle a jugé convenable d'adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses états... Sa Majesté s'est déterminée à faire cette communication à ses fidèles communes... Elle compte qu'elles la mettront en état d'employer toutes mesures que les circonstances paraîtront exiger pour l'honneur de la couronne et les intérêts essentiels de son peuple. » En apprenant cette étrange détermination, Bonaparte fit adresser au cabinet britannique une note qui fut remise par l'ambassadeur Andréossy; il proteste dans cette réponse qu'on a trompé Sa Majesté britannique, en lui parlant des préparatifs militaires de la France : « Il n'y a, dit-il, dans les rades de Hollande que deux frégates et dans la rade de Dunkerque que trois corvettes. » En effet, le premier consul, comptant sur le maintien de la paix, n'avait rien préparé. Enfin la cour d'Angleterre se démasqua ouvertement : elle envoya à son ambassadeur en France, lord Withworth, une note contenant des propositions inadmissibles et contraires au traité. Comme compensation des agrandissements de la France S. M. britannique devait conserver ses troupes à Malte pendant dix ans, l'île de Lampedouse lui être cédée en toute propriété, et les troupes françaises évacuer la Hollande. Lord Withworth déclara, en même temps, que si, dans sept jours, il n'y avait point une convention conclue d'après ces bases, il avait ordre de quitter la France. Le 22 floréal, en effet, il partit de Paris. Au moment de son départ, le premier consul lui fit encore remettre une note plus formelle, dans laquelle il témoignait énergiquement son désir de maintenir la paix.

Bonaparte avait tout fait pour éviter cette rupture : il avait exécuté fidèlement les engagements contractés à Amiens; il ne demandait au cabinet britannique que d'accomplir les conventions avec la même loyauté; on lui répondait, après des mois de démarches dilatoires, par un ultimatum incompatible avec l'honneur de la France, par un armement extraordinaire en pleine paix, quand lui-même « avait mis toute sa gloire à être pris au dépourvu dans une affaire de cette nature. » « Chaque vent qui souffle d'Angleterre, « avait-il dit à lord Withworth, n'apporte que haine et inimitié contre moi... « Une descente est le seul moyen offensif que j'aie contre elle, et je suis déterminé à me mettre moi-même à la tête de l'expédition; mais comment

« peut-on supposer qu'après m'être élevé à la hauteur où je me trouve, je « voulusse risquer ma vie et ma réputation, à moins d'y être contraint par « la nécessité, lorsqu'il est probable que moi et la plus grande partie de « l'expédition nous irons nous perdre au fond de la mer? Il y a mille à parier « contre un que je ne réussirai pas; mais je n'en suis pas moins décidé à « tenter cette entreprise si la guerre doit être la conséquence de la discussion « actuelle. » Les sentiments que lui inspiraient les projets hostiles du cabinet de Londres se traduisirent dans cette énergique apostrophe qu'il adressa à l'ambassadeur anglais dans une audience diplomatique : « Vous êtes décidés « à la guerre... vous voulez la guerre... nous l'avons faite quinze ans, vous « voulez la faire encore et vous m'y forcez; mais si les Anglais sont les pre- « miers à tirer l'épée, je serai le dernier à la remettre dans le fourreau... « Ils ne respectent pas les traités; il faut désormais les couvrir d'un crêpe « noir... Si vous armez, j'armerai aussi; si vous voulez vous battre, je me « battrai aussi; vous pourrez peut-être tuer la France, mais jamais l'intimider. « Malheur à ceux qui ne respectent pas les traités! ils en seront responsables « devant toute l'Europe. » Sous cette contenance décidée et martiale il ressentait au fond une amère douleur de voir se dresser de nouveau devant ses pas le gigantesque fantôme des coalitions de l'Europe... La paix, sous la main puissante du consul, promettait à la France, au continent, un incalculable trésor de prospérité, de bien-être, de progrès, et, parvenu au suprême pouvoir, il se voyait rejeté dans les hasards d'une guerre à mort, d'une guerre éternelle où cette héroïque nation pouvait succomber à la longue devant le colosse insaisissable de la puissance anglaise appuyée de ce cortége de peuples qu'elle entraînait à la suite de sa politique d'extermination. En tous cas, cette lutte impie allait accabler la patrie de sacrifices, élever entre les nations des frontières de haines, et ajourner indéfiniment les conquêtes pacifiques de la civilisation. « Nous ne pouvons nous affermir, nous ne pouvons exister, s'é- « criait-il douloureusement, que les armes à la main! on nous force à con- « quérir pour conserver. »

Aussitôt la retraite de son ambassadeur, le gouvernement anglais, avant toute déclaration de guerre, avant même que la rupture fût devenue définitive, fit mettre embargo sur tous les bâtiments français et bataves, ainsi que sur les personnes et les marchandises trouvées à leur bord; il délivra des lettres de marque contre eux à une multitude de croiseurs et de corsaires; par une violation manifeste du droit des gens, deux navires français du commerce furent saisis dans la baie d'Audierne. Des escadres anglaises se mirent à la poursuite des vaisseaux marchands qui naviguaient en pleine sécurité sur toutes les mers; un millier de bâtiments furent indignement capturés et leurs cargaisons ainsi que leurs passagers devinrent une proie sur laquelle avait compté la rapacité britannique. Le premier consul répondit à cet acte inouï de piraterie par un arrêté qui prescrivait à tous commandants des escadres ou des divisions navales de la République, capitaines de ses vaisseaux et autres bâtiments de guerre de courir sus à ceux du roi d'Angleterre. Ce décret ordonne en outre que « tous les Anglais enrôlés dans la milice et âgés de dix-huit ans au moins « ou de soixante ans au plus, ou tenant commission de Sa Majesté britan- « nique, qui sont actuellement en France, seront immédiatement constitués

« prisonniers de guerre, pour répondre des citoyens de la République qui « auraient été arrêtés ou faits prisonniers par des bâtiments de Sa Majesté « britannique, avant la déclaration de guerre. » Le premier consul prit en outre les mesures les plus rigoureuses pour interdire aux bâtiments ainsi qu'aux marchandises anglaises l'entrée des ports de la France et des pays sur lesquels elle exerçait son protectorat. Le traité d'Amiens se trouvant déchiré, il lança des troupes sur les territoires que la République occupait antérieurement à la paix. Mortier, avec les quinze mille hommes qu'il commandait en Hollande, pénétra dans l'électorat de Hanovre et l'occupa au bout de dix jours en vertu d'une capitulation imposée à une armée de vingt-cinq mille hommes. Cette expédition fit tomber aux mains du vainqueur des contributions de guerre, des places fortes, d'immenses approvisionnements; les bouches de l'Elbe et du Weser furent occupées et interdites aux bâtiments anglais. Le Hanovre ne parut pas à Bonaparte une compensation suffisante de l'occupation de Malte : il voulut reprendre le royaume de Naples pour se fortifier de positions importantes sur la Méditerranée. Le général Gouvion Saint-Cyr, avec une armée de quatorze mille hommes, s'empara de plusieurs places de ce royaume. Le port de Tarente, fortifié, devint l'arsenal de l'armée d'Italie; des travaux immenses se combinèrent pour la défense de la Toscane, de la Corse et de l'île d'Elbe. Alexandrie, que Bonaparte considérait comme « la possession de toute l'Italie, » fut élevée par suite d'immenses travaux au rang de principale place d'armes de la Péninsule. La Hollande, protégée par une armée française et batave commandée par Victor, vit ses côtes munies de batteries, les bouches de ses fleuves défendues, ses ports fortifiés.

Imprimant à tout ce qui l'entourait l'activité prodigieuse de son génie, le premier consul voulait tenter de compenser par des merveilles d'art improvisées la fatale supériorité, acquise au prix d'efforts séculaires, de la puissance maritime de sa rivale. Boulogne ne suffisait pas aux prodigieux apprêts de la descente, cette nouvelle *Armada :* les ports de Vimereux, de l'Étaples, d'Ambleteuse, furent creusés par l'armée, mis en état et devinrent des auxiliaires du grand armement de Boulogne. Les départements, les villes mêmes s'imposèrent à l'envi pour donner à la flotte et à la défense des côtes, des bâtiments de transport et de guerre, de l'artillerie, du matériel, des approvisionnements. Tous les chantiers de l'Océan, depuis le Finistère jusqu'au Zuyderzée, voyaient surgir d'innombrables constructions. Toute cette côte, la plus voisine de l'Angleterre, hérissée d'artillerie, put être nommée la *côte de fer;* ses batteries protégeaient les petites escadres qu'on dirigeait sur Boulogne au fur et à mesure de leur formation. Le premier consul alla visiter en personne les immenses travaux qui s'accomplissaient sur ce littoral et voulut en surveiller les moindres détails; pendant cette inspection, la Belgique lutta d'enthousiasme avec les départements français; ce voyage ne fut qu'une continuelle ovation. Pendant son séjour à Anvers il décida que cette ville serait le premier port de commerce du nord de l'Europe, le meilleur arsenal maritime, et confia à Malouet le soin de réaliser le prodige émané de sa volonté. Bonaparte pourvut aussi à la protection de nos colonies : des secours leur furent envoyés; mais la Louisiane, trop difficile à défendre, fut cédée aux États-Unis pour une indemnité de soixante millions.

L'Angleterre ne restait pas inactive en présence de cette terrible menace. A la voix des orateurs de son aristocratie, des mesures extrêmes de salut public étaient décrétées d'urgence : la levée en masse dans les trois royaumes, d'énormes dons volontaires, des sommes immenses votées par les compagnies commerciales, un camp retranché sur toute l'étendue de la côte, la formation d'une armée de réserve, la concentration de toutes les forces entre les mains du duc d'York, nommé généralissime ; les embouchures des rivières munies de batteries. La Tamise eut son entrée défendue par une longue chaîne de vaisseaux rasés ; les ponts, les routes avoisinantes furent minés. Quoique l'Angleterre se sentît sous la protection de la plus puissante marine du monde, la peur l'assiégeait dans son île ; elle redoutait un coup d'audace et de génie de la part de son terrible adversaire : s'il eût existé entre le continent et son asile de l'Atlantique une langue de terre où un seul homme pût poser le pied, elle était perdue. Aussi voulut-elle susciter contre la France une puissante diversion continentale et lancer contre elle les armées de l'Europe. La séduction britannique réussit auprès du czar, de l'empereur d'Autriche, du roi de Suède ; elle détourna la Prusse de traiter avec Bonaparte, mais elle échoua auprès du Portugal et de l'Espagne, qui achetèrent leur neutralité au prix de millions donnés à la France. Pendant ces préparatifs, les escadres anglaises bloquaient tous les ports de la Méditerranée et tentaient, mais infructueusement, de bombarder nos ports sur la Manche.

Le ministère anglais ne croit pas avoir encore assez fait pour préserver son pays de la colère de Bonaparte : il soudoie des bandes d'assassins et les envoie en France. Pichegru, déporté à l'établissement de Sinnamari, à la suite du 18 fructidor, était parvenu à s'en échapper. Il se dirigea sur Londres où sa tentative de trahison en 1795 lui donnait des titres à la protection du ministère anglais et à la confiance des hommes de l'émigration. L'accueil favorable qu'il en reçut le détermina à se consacrer activement au service de la cause royaliste ; mais, comme il jugea que ses antécédents lui avaient fait perdre tout crédit sur l'opinion en France, il renonça au rôle de chef d'opposition et se restreignit à celui de conspirateur. Il prit part à toutes les embûches dressées contre Bonaparte, et se lia avec Georges Cadoudal et nombre de chouans retirés en Angleterre. Là ces hommes formèrent le projet d'un complot ayant pour but d'abattre le premier consul et de restaurer la dynastie des Bourbons. Ils résolurent de procurer à leur œuvre l'appui d'un nom populaire en même temps que d'une grande illustration dans l'armée. Moreau était l'homme qu'il leur fallait : poussé par les suggestions de sa femme, ce général, qui n'était pas royaliste, mais qui, par jalousie, affectait de protester hautement contre tout ce qui s'était fait depuis le 18 brumaire, ne repoussa pas les ouvertures des agents de Pichegru, avec lequel il était réconcilié depuis deux ans, et approuva enfin le plan de contre-révolution convenu entre les royalistes de Londres et le ministère anglais. Ce dernier fournit des sommes considérables à l'entreprise et les acteurs se mirent en devoir de procéder à l'exécution. Trois débarquements d'émigrés et de chouans, tous hommes déterminés, s'effectuèrent à quelques semaines d'intervalle et à la faveur de la nuit, sur les points les plus déserts des côtes de Normandie et de Bretagne. Georges, chef des chouans, Joyaut, Picot faisaient partie du premier. Coster Saint-Victor, Ro

chelle furent du second; le troisième introduisait en France Pichegru, le marquis de Rivierre, Jules et Armand de Polignac, Lajollais et d'autres personnages appartenant à l'émigration : en tout environ deux cents hommes. Un quatrième débarquement devait amener en France un prince du sang ; mais, contrarié par les vents, il ne put s'opérer. Les premiers débarqués allaient au-devant des nouveaux pour leur tracer leur route et leur indiquer les maisons où ils devaient être reçus en arrivant à Paris. Ces gens, bien armés, ne marchaient que la nuit, par des chemins de traverse, et ne s'arrêtaient que dans des fermes isolées. Mais la police, très-active à cette époque, eut bientôt l'éveil; elle fit de nombreuses arrestations parmi les conjurés ; le plan de la conspiration fut dévoilé par quelques-uns d'entre eux ; presque tous tombèrent aux mains de la justice, et il ne resta de libre que Pichegru, Georges, et Moreau, sur lequel ne pesaient pas encore de charges suffisantes. L'autorité prit ses mesures. Un sénatus-consulte suspendit l'action du jury dans tous les départements pour les crimes de trahison ou d'attentat contre la personne du premier consul. La police fit fermer les barrières de Paris ; on n'en pouvait sortir qu'après avoir subi la plus stricte surveillance ; une loi fut rendue qui prononçait la peine encourue par les principaux auteurs de l'attentat contre « ceux qui recèleraient Georges et les soixante brigands cachés dans Paris.» Ces menaces firent leur effet : les déclarations arrivèrent en foule ; les conjurés, traqués d'asile en asile, ne cherchaient qu'une occasion de fuir. Un soir Cadoudal, accompagné de Léridant, en cabriolet, descendait avec rapidité la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, lorsque deux agents s'élancent à la tête du cheval pour arrêter la voiture. Georges étend mort l'un d'eux d'un coup de pistolet, saute à terre et lâche un second coup sur l'autre agent : la balle atteint cet homme au côté, ce qui ne l'empêche pas de contenir le meurtrier jusqu'à l'arrivée d'autres agents qui s'en rendent maîtres et le garrottent solidement. On trouva sur lui soixante-sept mille trois cents francs en billets, deux cent quarante francs en or et des bijoux précieux ; une somme bien plus importante avait été déposée chez un de ses complices. Il avoua dans ses interrogatoires qu'il *était venu en France pour attaquer le premier consul par des moyens de vive force,* mais qu'il attendait pour agir l'*arrivée d'un prince français.* Quant à Pichegru, il fut, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène,* « victime de la plus infâme trahison : il fut vendu par son ami intime. Cet homme, ancien militaire, qui depuis a fait le négoce à Lyon, vint offrir de le livrer pour cent mille écus. Il raconta qu'ils avaient soupé la veille ensemble... La nuit venue, l'infidèle ami conduisit les agents de police à sa porte, leur détailla les dispositions de la chambre, ses moyens de défense. Pichegru avait des pistolets sur sa table de nuit : la lumière était allumée ; il dormait. On ouvrit doucement la porte avec de fausses clés que l'ami avait fait faire exprès ; on renversa la table de nuit : la lumière s'éteignit et l'on se colleta avec Pichegru, éveillé en sursaut. Il était très-fort : il fallut le lier et le transporter nu : il rugissait comme un taureau. » Cet accusé ne languit pas longtemps en prison : il recula devant l'opprobre du supplice et s'étrangla. L'instruction ayant révélé les intelligences de Moreau avec plusieurs des conjurés et notamment avec Pichegru, il avait aussi été arrêté le 25 pluviôse (15 février 1804), à Grosbois et conduit à la tour du Temple. Le public, dont cette grave affaire avait éveillé au plus haut

point la curiosité, accueillit par un mécontentement très-prononcé la nouvelle de cette arrestation : il se refusa constamment à croire à la culpabilité de ce grand homme de guerre et à admettre qu'il se fût avili jusqu'à conspirer avec des assassins ; on aimait mieux penser que Bonaparte avait voulu perdre, par un sentiment de jalouse rivalité, le vainqueur de Hohenlinden et un illustre mécontent dont l'attitude indépendante lui portait ombrage. Parmi les compagnons d'armes de Moreau aux armées du Rhin, les sympathies en faveur de sa cause allèrent presque jusqu'à prendre un caractère séditieux. Le premier consul, au fond, dut se féliciter de voir se perdre, si maladroitement, le seul homme, qui de son propre aveu, « eût des chances contre lui ; » toutefois la complicité de Moreau dans les projets de Georges et consorts, quoique moins directe que celle de Pichegru, n'en était pas moins réelle. La pension de quarante mille francs qu'il recevait du gouvernement eût dû le maintenir dans les voies de la fidélité ; mais « c'était, comme le disait plus tard Bonaparte, « abstraction faite de ses grands talents militaires, un homme faible, mené « par ses alentours et servilement soumis à sa femme : c'était un général de « la vieille monarchie... Il était le point d'attention et de ralliement qui avait « attiré la nuée de conspirateurs qui vint de Londres fondre sur Paris... » Moreau, il est vrai, ne pactisait avec les conjurés royalistes que pour renverser le premier consul : il comptait sur sa propre popularité pour se mettre à sa place.

Le procès de Georges et de ses complices causait en France une émotion extraordinaire : Paris ne s'occupait pas d'autre chose. Dès le matin, les abords du Palais de Justice étaient encombrés d'une foule curieuse qui commentait avec passion les divers incidents de la procédure. Cependant, tandis que la plupart des Parisiens manifestaient leurs sympathies en faveur de Moreau et leur foi en son innocence, une multitude d'adresses parties de toutes les autorités du pays, témoignaient la plus vive indignation des menées infâmes des ennemis du chef de l'État et le conjuraient de pourvoir, par les mesures les plus énergiques, à la sûreté de cette tête précieuse à laquelle était attaché le salut de la patrie. Des correspondances saisies dans le cours du procès amenaient la découverte de nouveaux projets d'assassinat contre la personne de Bonaparte, fomentés, soudoyés par les ministres d'Angleterre en Bavière et en Wurtemberg. Il en conçut une irritation profonde qui éclata par un acte de représailles terrible. « J'étais seul un jour à la Malmaison, dit-il dans le *Mémorial ;* « je me vois encore, à demi assis sur la table où j'avais dîné, achevant de « prendre mon café ; on accourt m'apprendre une trame nouvelle ; on me « démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre un terme à de si horribles « attentats ; qu'il est temps enfin de donner une leçon à ceux qui se sont fait « une habitude journalière de conspirer contre ma vie ; qu'on n'en finira « qu'en se lavant dans le sang de l'un d'entre eux ; que le duc d'Enghien de- « vait être cette victime, puisqu'il pouvait être pris sur le fait, faisant partie « de la conspiration actuelle ; qu'il avait paru à Strasbourg, qu'on croyait « même qu'il était venu jusqu'à Paris, qu'il devait pénétrer par l'est au mo- « ment de l'explosion, tandis que le duc de Berry débarquerait par l'ouest... « Je ne savais pas même précisément qui était le duc d'Enghien... on me sa- « tisfit sur tous ces points. Mais s'il en est ainsi, ajoutai-je, il faut s'en saisir

« et donner des ordres en conséquence. Tout avait été prévenu d'avance ; les « pièces se trouvèrent toutes prêtes ; il n'y eut qu'à signer, et le sort du prince « se trouva décidé. » Les rapports adressés à Bonaparte par la police lui apprenaient, en effet, qu'un rassemblement d'émigrés se formait à Etteinheim, petite ville de l'électorat de Bade, à quatre lieues de la frontière de France ; que le fils du prince de Condé, le duc d'Enghien, personnage qui avait voué une haine implacable au premier consul, avait constamment porté les armes contre son pays et recevait du ministère anglais une pension de cent cinquante guinées par mois, n'attendait que le succès de la conspiration de Georges pour pénétrer en France par Strasbourg. Bonaparte n'hésita pas : il résolut de renvoyer dans Londres la terreur à ces adversaires qui mettaient tant de persévérance à le faire assassiner. Il ordonne au général Ordener de franchir le Rhin avec un détachement de deux cents hommes et d'enlever sur le territoire badois le prince avec toute sa suite. En exécution de ces ordres, dans la nuit du 24 ventôse (15 mars 1804) la demeure du duc est subitement envahie ; on se saisit de sa personne : il est conduit à Strasbourg et de là au château de Vincennes. La cour de Bade, loin de protester contre cette violation de son territoire, s'empressa de prendre des mesures pour en expulser les émigrés. En vertu d'une décision du gouverneur de Paris, une commission militaire s'installa à Vincennes et, dans la nuit du 29 au 30 ventôse, le duc d'Enghien fut interrogé, jugé, condamné à mort et fusillé à quatre heures du matin dans le fossé de la forteresse. La capitale apprit le lendemain, à son réveil, ce nouvel incident du procès de Georges : quoique peu de personnes connussent la victime, dont l'illustration n'avait guère dépassé le cercle de l'armée de Condé, on accueillit généralement d'un blâme sévère cette exécution mystérieuse et précipitée qui ressemblait plutôt à un acte de vengeance qu'à un jugement : les amis sensés du consul eussent préféré, dans l'intérêt de sa gloire, le voir laisser à ses ennemis l'odieux de la violence et du guet-apens, même à titre de représailles. Quant à lui, il s'en explique ainsi dans ses *Mémoires :* « La mort du duc d'Enghien doit être attribuée aux personnes « qui dirigeaient et commandaient de Londres l'assassinat du premier consul « et qui destinaient le duc de Berry à entrer en France par la falaise de Bi- « ville, et le duc d'Enghien par Strasbourg. Elle doit être attribuée aussi à « ceux qui s'efforcèrent par des rapports et des conjectures, à le présenter « comme chef de la conspiration. Elle doit être éternellement reprochée enfin « à ceux qui, *entraînés par un zèle criminel,* n'attendirent point les ordres de « leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire. Le « duc d'Enghien périt victime des intrigues d'alors ; sa mort, si injustement « reprochée à Napoléon, lui nuisit et ne lui fut d'aucune utilité politique. » Mais tout en protestant contre l'exécution, Bonaparte, dans son testament, assume devant l'histoire la responsabilité de l'enlèvement du prince : « J'ai « fait arrêter et juger le duc d'Enghien, écrit-il, parce que cela était nécessaire « à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte « d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une sem- « blable circonstance, j'agirais encore de même. »

Comme pour servir de justification à l'affaire de Vincennes, le gouvernement publia le lendemain au *Moniteur* les lettres écrites de la main de Drake,

ambassadeur anglais près la cour de Bavière, à son collègue Spencer-Smith, occupant les mêmes fonctions à Stuttgard, qui établissaient que ces diplomates stipendiaient une foule d'agents en France pour y organiser la guerre civile, l'incendie des magasins à poudre, le brigandage et des tentatives d'assassinat contre le premier consul. Bonaparte livra les preuves de ces faits à la connaissance de la diplomatie européenne, qui manifesta hautement sa réprobation de pareils procédés. Les deux ambassadeurs furent expulsés de la Bavière et du Wurtemberg; mais le ministère anglais eut le triste courage de couvrir leur conduite d'une éclatante approbation en plein parlement et d'en faire une cynique apologie dans une note adressée au corps diplomatique résidant à Londres.

Le 20 prairial an XII le tribunal criminel de Paris prononça son jugement sur l'affaire de Georges : Il condamna à la peine de mort les accusés suivants : Georges Cadoudal, Louis Ducorps, Louis Picot, Michel Roger, Jean-Baptiste Coster, dit *Saint-Victor,* Victor Deville, Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, Louis-Gabriel-Marie Burban, Guillaume Lemercier, Pierre-Jean Cadoudal (frère de Georges), Jean Lélan, Jean Mérille ; Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, Charles de Rivierre, Frédéric Lajollais et Armand Gaillard; les huit derniers obtinrent, le 6 messidor, des lettres de grâce du premier consul; les douze autres subirent leur jugement en place de Grève. Les accusés Jules de Polignac, Louis Léridant, Jean-Victor Moreau, Jean Roland, Marie Hizay, furent déclarés coupables d'avoir pris part à la conspiration ; mais comme il résultait de l'instruction et des débats, des circonstances qui les rendaient excusables, ils furent condamnés à deux années d'emprisonnement. Les autres accusés furent renvoyés absous. Moreau sollicita et obtint de Bonaparte la grâce d'échanger ses deux ans de prison contre un exil indéfini aux États-Unis; nous le reverrons plus tard, en 1813, terminer, dans l'armée de la coalition, sous un boulet français une carrière si glorieusement commencée mais sitôt déshonorée.

Il est dans le caractère des peuples comme des individus de s'attacher à la possession d'un bien avec d'autant plus d'ardeur et de passion qu'entre leurs mains cette possession est plus menacée. Les manœuvres perverses et incessantes tramées contre l'existence du premier consul éveillèrent un sentiment de ce genre dans l'âme enthousiaste des Français. La haine implacable de ses ennemis lui forma son titre le plus précieux à leur amour; l'Angleterre et l'émigration lui firent de leur inimitié sans bornes un gigantesque marchepied. Il apparut aux yeux de la nation comme la main providentielle, comme le héros, qui semblable à l'archange, était seul capable de terrasser le génie du mal personnifié dans cette politique de brigandage, d'infamie, d'anéantissement qui dominait les conseils britanniques. On sentait que c'était un moment solennel dans l'histoire de l'humanité que ce combat à mort que la révolution allait livrer par la main de ce terrible jouteur avec la vieille Europe absolutiste conjurée avec les éternels oppresseurs des peuples par la puissance corruptrice de l'or. En outre de leurs poitrines les Français lui voulurent donner un pouvoir absolu, irresponsable pour armure. Le sentiment plus ou moins net alors de cette situation inexorable, unique, qui a pesé sur la destinée de cet homme jusqu'à sa chute, explique et justifie sa dictature despotique : il absout

« quelle main, après moi, pourra porter le poids d'un tel fardeau! » Ce fut dans cette ville qu'il reçut le comte de Cobentzel qui lui remit ses lettres de créance. François II, quoique engagé secrètement dans une nouvelle coalition, n'avait pas osé s'abstenir de reconnaître le monarque français seulement il avait donné à ses états le titre d'*empire d'Autriche* pour se mettre au niveau de l'empereur des Français. La Suède se montra ouvertement hostile; la Russie entama des discussions qui devaient aboutir à la guerre; enfin, le cabinet anglais, rentré sous la main de Pitt, se hâta de renouer les fils de la coalition ébauchée. Napoléon renouvela ses tentatives de pacification auprès du roi d'Angleterre et lui adressa une lettre dans ce sens et dont voici quelques passages : « Monsieur mon frère, appelé au trône de France par la « Providence et par les suffrages du sénat, du peuple et de l'armée, mon « premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur « prospérité; elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements rem- « plissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs, et tant de sang versé inu- « tilement et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur « propre conscience? Je n'attache point de déshonneur à faire le premier « pas : j'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune des « chances de la guerre; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. « La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire « à ma gloire. Je conjure V. M. de ne pas se refuser au bonheur de donner « elle-même la paix au monde : qu'elle ne laisse pas cette douce satisfaction à « ses enfants, etc. » Pitt se chargea de répondre à cette généreuse initiative : il le fit en déclarant en état de blocus tous les ports français, en tentant d'incendier par des brûlots la flottille de Boulogne, en essayant de faire sauter, au moyen d'une machine infernale, le fort Rouge de Calais, en payant un subside à la Suède pour faire la guerre à la France; en attaquant sans déclaration d'hostilités les bâtiments espagnols, en capturant les galions qui rapportaient à Cadix les trésors du Mexique, en incendiant les navires du commerce dans les ports de la Péninsule. Ce brigandage odieux indigna l'Espagne; elle déclara la guerre à l'Angleterre et conclut avec la France un traité d'alliance qui apportait à Napoléon le secours de trente vaisseaux de ligne.

Pendant que le cabinet de Saint-James intrigue auprès de la Russie afin de l'amener à soutenir sur le continent l'effort de la lutte contre la France, Napoléon, en face de l'orage qui s'apprête, sent la nécessité de resserrer plus étroitement encore les nœuds qui attachent à son empire les républiques batave et italienne. En Hollande, le pouvoir exécutif fut remis aux mains de Schimmelpennick, personnage tout dévoué à la France, et qui fut investi du titre de grand pensionnaire à vie. La République italienne eut à subir un changement plus complet. Une consulte extraordinaire décida l'adoption de la forme monarchique, et le vice-président Melzi vint à Paris offrir à l'Empereur la couronne d'Italie. « Sire, dit-il dans un discours solennel, vous voulûtes « que la République italienne existât et elle a existé; veuillez que la monar- « chie italienne soit heureuse et elle le sera. Daignez combler le vœu de la « consulte d'État en acceptant cette couronne; ce sera ajouter un surcroît « de force aux liens qui vous attachent à la conservation, à la défense, à la « prospérité de la nation italienne. » Napoléon, le lendemain, fit en ces termes

connaître sa réponse au sénat : « Nous avons accepté et nous placerons sur « notre tête cette couronne de fer des anciens rois lombards, pour la re- « tremper, pour la raffermir, et pour qu'elle ne soit pas brisée au milieu des « tempêtes qui la menaceront tant que la Méditerranée ne sera pas rendue à « son état habituel. » Il se rendit à Milan pour s'y faire couronner et sacrer (15 floréal an XIII, 26 mai 1805). L'Italie se trouva heureuse de voir ses destinées remises aux mains de ce génie puissant dont elle attendait la renaissance de sa prospérité et de sa grandeur.

Napoléon donna des statuts constitutionnels aux Italiens, désigna les palais et immeubles qui devaient lui appartenir et arrêta qu'il pouvait se faire représenter en Italie par un vice-roi. Cette dignité fut donnée au fils de l'impératrice Joséphine, Eugène de Beauharnais, qui portait déjà le titre de prince. L'Empereur institua l'ordre de la Couronne de fer avec ces mots pour devise : *Dieu me la donne, malheur à qui la touche!* et se réserva le titre de grand-maître. Quelques jours après, il réunit l'état de Gênes à la France, et la République ligurienne fut divisée en trois départements français : ceux de Gênes, de Montenotte et des Apennins ; il disposa ensuite de la république de Lucques en faveur de Pascal Bacciocchi, mari de sa sœur Élisa. Par un statut constitutionnel du 7 messidor, il décréta que son beau-frère prendrait le titre de prince de Piombino et de Lucques. Il voulut que sa présence dans ses états d'Italie fût marquée par l'établissement d'institutions utiles et de grands travaux publics. Il y mit en vigueur le Code civil, le système décimal, le Concordat ; le nouveau royaume fut soumis à l'administration française. Tous ces pays supportèrent dès lors le poids des contributions et fournirent leur contingent à la conscription. Il décida l'exécution d'un canal qui devait faire arriver l'Oglio à Brescia ; il voulut que le Mincio fût navigable dans tout son cours, et qu'un autre canal fût creusé pour conduire les eaux de la mer Adriatique jusqu'aux marais qui environnent Mantoue, afin de purifier ces lieux fétides. Des ponts, des routes, des fortifications furent créés à sa voix et témoignèrent de ses grandes vues sur la Péninsule. « J'ai toujours eu la pensée, « disait-il, de rendre indépendante, libre et heureuse la nation italienne. » Mais déjà l'orage qui se formait au delà de nos frontières le rappelait en France.

L'Angleterre venait de conclure avec la Russie un traité de subsides par lequel cette dernière puissance s'engageait à fournir cent quatre-vingt mille hommes à la coalition. L'Autriche, levant le masque, s'était décidée à accéder à ce traité. La Suède y adhéra aussi, la Prusse promit un concours ultérieur. Ces négociations donnaient à la politique britannique l'espoir de détourner, par une puissante diversion de ses alliés sur le continent, le coup terrible de la descente dont la menaçait l'armée navale de Boulogne. Les puissances coalisées se proposaient, avec une armée mise en peu de temps sur le pied de cinq cent mille hommes, de rentrer en possession du Hanovre, de retirer la Suisse et la Hollande de la protection de l'Empereur, de réunir la Belgique à ce dernier état, de délivrer le royaume de Naples, de rétablir le roi de Sardaigne dans sa souveraineté du Piémont, de réduire enfin la France à son ancien territoire. Mais avant que cette formidable invasion fût en mesure de s'ébranler, Napoléon, revenu à son quartier général de Boulogne, passait en revue son armée de descente, forte de cent douze mille hommes, et sa flottille.

Il donna un dernier coup d'œil aux apprêts de cette grande entreprise avec cette vaste prévoyance qui ne s'était encore rencontrée au même degré chez aucun homme. Tandis que la flottille de débarquement, divisée dans tous les ports du Pas-de-Calais jusqu'au Texel, n'attend qu'un signal pour se réunir à Boulogne, trois flottes de bâtiments de ligne se forment dans les ports de Toulon, de Rochefort, de Brest; la première est confiée, par suite de la mort du brave Latouche-Tréville, au malencontreux marin d'Aboukir, le vice-amiral Villeneuve; la deuxième est placée sous les ordres de Missiessy; la troisième obéit à Gantheaume. Pour tromper l'amirauté britannique, ces flottes levèrent l'ancre simultanément et firent voile vers les Antilles anglaises qu'elles paraissaient menacer; les flottes britanniques devaient naturellement se porter au secours et laisser dépourvues les côtes de la Grande-Bretagne, tandis que les escadres françaises réunies reviendraient rapidement combiner leur mouvement avec celui de la flottille pour opérer la descente.

Cette flottille se composait de plusieurs escadres de petits bâtiments venues de différents ports de la France et de la Hollande. Ces escadrilles, en se réunissant à Boulogne avec le reste des embarcations, avaient essuyé plusieurs attaques de la part des escadres anglaises en station. Les Anglais lancèrent contre cette flottille des brûlots chargés de machines infernales qui devaient faire explosion dans un temps marqué par un mouvement d'horlogerie adapté à la machine. Ces brûlots firent peu d'effet; les Français en saisirent plusieurs avant leur explosion. Dans les journées des 28 et 29 messidor, la flottille batave, commandée par le vice-amiral Verhuell, fut vivement attaquée par une escadre anglaise très-supérieure en forces; elle soutint avec gloire et peu de dommage des combats réitérés, et parvint à entrer à Ambleteuse, à trois lieues au nord de Boulogne. Le 24 thermidor, une escadrille, composée de cinq prames, de trente canonnières et d'une quarantaine de péniches, armées de gros obusiers, se porta sur une escadre anglaise à deux lieues en mer. Le combat s'engagea avec vigueur; l'escadre ennemie fut forcée à la retraite; les bâtiments de la flottille n'éprouvèrent aucun mal.

Missiessy accomplit avec bonheur son expédition et revint à Rochefort; Gantheaume rentra peu après dans le port de Brest où une escadre anglaise le tint étroitement bloqué. Mais Villeneuve fut moins heureux et son impéritie fit échouer le plan de Napoléon. L'escadre combinée de France et d'Espagne, placée sous ses ordres, revenant de la Martinique où elle avait chassé les Anglais du poste du Diamant, arrêtée par des vents contraires, aperçut le 3 thermidor, une escadre anglaise à la hauteur du cap Finistère. Bientôt une forte canonnade s'engagea de part et d'autre; une brume très-épaisse empêchait les combattants de se voir. Il y eut, des deux côtés, plusieurs morts et blessés, quatre vaisseaux anglais furent démâtés, deux vaisseaux espagnols pris. Le lendemain les Anglais s'éloignèrent, et Villeneuve, les laissant s'échapper, s'approcha des côtes d'Espagne et alla mouiller en rade de la Corogne. Au lieu de rallier l'escadre espagnole et de faire voile sur Brest pour débloquer l'amiral Gantheaume, il resta longtemps à cette station, en sortit le 25 thermidor avec trente-quatre vaisseaux, et se rendit à Cadix où il fut bloqué lui-même. Sans ce fatal contre-temps la flotte française, composée des trois escadres réunies, pénétrait dans la Manche avec la flottille qui lançait

une magnifique armée de cent soixante-quinze mille hommes sur l'Angleterre prise au dépourvu.

Napoléon, plein d'anxiété sur le sort de Villeneuve, préparait d'un autre côté la résistance à l'invasion d'Allemagne; quatre-vingt mille conscrits furent levés pour l'année 1806, les soldats de réserve des cinq années précédentes furent mis en activité; les gardes nationales réorganisées et rendues mobilisables. Mais, quand l'Empereur apprit la position de Villeneuve au Ferrol, sa douleur et son indignation furent au comble. Voici comment un témoin oculaire raconte ce moment admirable de sa vie : « M. Daru était à Boulogne remplissant les fonctions d'intendant général de l'armée. Un matin l'Empereur le fait appeler dans son cabinet. Daru le trouve transporté de colère, parcourant à grands pas son appartement et ne rompant un morne silence que par des exclamations brusques et courtes... *Quelle marine! quel amiral!.. quels sacrifices perdus! mon espoir est déçu. Ce Villeneuve! a lieu d'être dans la Manche.... C'en est fait! il y sera bloqué... Daru, mettez-vous là et écrivez.* Alors, au milieu de sa colère et de son désespoir, il traça d'un seul jet un plan de campagne merveilleux, tel que les plus illustres capitaines l'eussent à peine ébauché en dix jours de méditations. Il dicta tout d'une haleine ce chef-d'œuvre de combinaisons stratégiques qui devaient aboutir au coup de tonnerre d'Austerlitz. « L'ordre des marches de corps d'armée placés à des « centaines de lieues de distance, leur durée, les lieux de convergence et de « réunion des colonnes, les surprises et les attaques de vive force, les mou- « vements divers de l'ennemi, tout fut prévu, la victoire assurée dans toutes « les hypothèses. Telles étaient la justesse et la vaste prévoyance de ce plan « que, sur une ligne de départ de deux cents lieues, des lignes d'opérations « de trois cents lieues de longueur furent suivies d'après les indications pri- « mitives, jour par jour, lieue par lieue, jusqu'à Munich. Au delà de cette « capitale les époques seules éprouvèrent quelque altération, mais les lieux « furent atteints et l'ensemble du plan fut couronné d'un plein succès. »

Avec la promptitude de la pensée il fait lever le camp de Boulogne, fait partir en poste l'armée destinée auparavant à l'invasion de l'Angleterre et franchit lui-même le Rhin à la tête de cent soixante mille hommes, divisés en sept corps placés sous les ordres de Davoust, Marmont, Bernadotte, Soult, Lannes, Ney et Augereau. Ces sept corps, partis de différents points de nos côtes, se précipitent, par des marches parallèles, comme des torrents sur l'Allemagne. Une grande réserve de cavalerie, commandée par Murat, composait un huitième corps. Après le passage du Rhin, Napoléon s'avance avec rapidité contre les Autrichiens, les bat à Vertingen et à Guntzbourg. Ney fait des prodiges de valeur dans cette affaire. Augsbourg est occupé par Soult, Munich par Bernadotte; Ney s'empare des hauteurs formidables d'Elchingen. Le général Mack, qui, avec l'archiduc Ferdinand, commande l'armée autrichienne, se réfugie dans Ulm et s'y trouve investi de toutes parts. L'Empereur lui fait connaître combien sa position est désespérée et le somme d'éviter à la place l'effusion de sang résultant d'un assaut. Le 17 octobre 1805 Mack signe une capitulation à la condition de ne rendre la place que dans huit jours. Mais bientôt Bonaparte l'informe du désastre d'une colonne écrasée par Murat; alors l'infortuné généralissime se décide à se rendre le 20. Trente-

trois mille hommes avec leurs seize généraux, trois mille chevaux, soixante pièces de canon, quarante drapeaux furent livrés au vainqueur. C'était pour Napoléon un triomphe d'autant plus précieux qu'il était unique dans les annales militaires. La prise d'Ulm complétait la défaite de l'armée autrichienne. Il adressa alors aux soldats de la grande armée une proclamation dont voici quelques passages :

« En quinze jours nous avons fait une campagne. Ce que nous nous pro-
« posions de faire est accompli : nous avons chassé de la Bavière les troupes
« de la maison d'Autriche et rétabli notre allié dans la souveraineté de
« ses états. Cette armée qui, avec autant d'ostentation que d'imprudence,
« était venue se placer sur nos frontières, est anéantie. Mais qu'importe à
« l'Angleterre! son but est rempli; nous ne sommes plus à Boulogne, et son
« subside ne sera ni plus ni moins grand. De cent mille hommes qui com-
« posaient cette armée, soixante mille sont prisonniers; ils vont remplacer
« nos conscrits dans les travaux de la campagne. Deux cents pièces de canon,
« tout le parc, quatre-vingt-dix drapeaux, tous les généraux sont en notre
« pouvoir; il ne s'est pas échappé de cette armée quinze mille hommes.....
« Mais ne nous arrêtons pas là. Vous êtes impatients de commencer une se-
« conde campagne. Cette armée russe que l'or de l'Angleterre a transportée
« des extrémités de l'univers, nous allons lui faire éprouver le même sort. »

Pendant cette brillante campagne, le prince Charles, en Italie, reculait devant l'invincible Masséna. Des deux grandes armées autrichiennes, l'une fuyait, l'autre était détruite. Napoléon se lança sur Vienne. Une armée de quatre-vingt mille Russes, conduite par le général Kutusoff, s'avançait dans le dessein de couvrir cette capitale; mais elle n'osa pas se mesurer avec la grande armée, et se hâta de rétrograder. Le 15 novembre, Murat entra dans Vienne avec l'avant-garde française; Napoléon n'y demeura point : il en confie la garde à Davoust, et se met à poursuivre l'armée russe en Moravie. Bientôt les Russes, épuisés de fatigue, proposent de capituler. Murat y consent, sous la réserve de la ratification de l'Empereur; mais cette capitulation n'était qu'une feinte pour échapper : Alexandre amenait une nouvelle armée, qui parvint à faire sa jonction avec celle de Kutusoff, puis avec les débris autrichiens; de leur côté les deux archiducs accouraient la renforcer par la Bohême et la Hongrie. Cette armée combinée comptait cent mille hommes; Napoléon n'en avait que quatre-vingt mille.

Fiers de leur supériorité numérique, les Austro-Russes attaquèrent les avant-postes de Murat à Wischau, et se portèrent sur le village d'*Austerlitz*. Aussitôt l'Empereur, jugeant leur mouvement, fit simuler une retraite par les corps de Murat, Lannes et Soult. Il laissa l'ennemi commencer sa marche pour tourner notre droite; il parut hésiter, chercher à négocier; enfin il fit abandonner une très-forte position dont l'ennemi ne tarda pas à s'emparer : il l'amenait ainsi sur le champ de bataille qu'il lui avait choisi. Il prend position sur le plateau d'Austerlitz, la droite appuyée sur des étangs glacés, le centre à des marécages, la gauche à une montagne. L'ennemi ne manqua pas d'accomplir le mouvement où les Français l'entraînaient. *Avant demain soir*, s'écrie Napoléon, *cette armée est à moi*. Il explique à son armée, dans une proclamation, la victoire du lendemain. Le soir, il veut parcourir secrètement

les bivouacs de son armée; mais, aussitôt reconnu, toute la ligne s'illumine en un instant de torches de paille, et une acclamation pleine d'enthousiasme et d'entraînement célèbre l'anniversaire de son couronnement.

Un soleil radieux se leva sur la journée du lendemain 2 décembre. L'ennemi commence à quitter les hauteurs de Pratzen, en se jetant dans le piége où l'attire Davoust. Napoléon parcourt au galop son front de bandière, en criant à ses grenadiers : *Soldats, il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre.* Ils lui répondent par le cri de *Vive l'Empereur !* Bientôt l'armée austro-russe se trouve coupée en trois tronçons; la gauche, qui s'est imprudemment avancée, prise à revers par Soult, se trouve adossée aux étangs de glace. Elle veut fuir : l'artillerie française, qui plonge sur elle, broie cette masse d'hommes qui tourbillonne confusément. Elle s'aventure sur la glace qui se brise; tout est englouti. Vingt mille hommes tués ou blessés, vingt mille prisonniers, deux cent soixante-dix pièces de canon, quarante drapeaux, une quantité immense de caissons, de chevaux, d'équipages, tels furent les fruits de cette mémorable journée, la plus féconde en résultats des victoires de Napoléon. Les soldats la nommèrent la bataille des trois empereurs; mais elle est plus généralement connue sous le nom de bataille d'Austerlitz. Les lieutenants de l'Empereur, Murat, Davoust, Lannes, Soult, Bernadotte, et surtout Rapp, s'étaient montrés dignes de seconder le génie de leur général.

L'empereur d'Autriche, voyant les restes de son armée près d'être écrasés à Gœding, sollicita une entrevue qu'il obtint de la générosité du vainqueur. Leur entretien dura deux heures; le *Bulletin de la grande armée* en publia les résultats en ces termes : « L'empereur d'Autriche n'a pas dis-
« simulé, tant de sa part que de celle de l'empereur de Russie, tout le mépris
« que leur inspirait la conduite de l'Angleterre. *Ce sont des marchands,*
« a-t-il répété, *qui mettent en feu le continent pour s'assurer le commerce du*
« *monde.* Ces princes sont convenus d'un armistice et des principales condi-
« tions de la paix qui sera négociée et terminée dans peu de jours. L'em-
« pereur d'Autriche a fait connaître à l'empereur des Français que l'empereur
« de Russie demandait à faire sa paix séparée, qu'il abandonnait entièrement
« les affaires de l'Angleterre, et n'y prenait plus intérêt. L'empereur d'Au-
« triche répéta plusieurs fois dans la conversation : *Il n'y a pas de doute,*
« *dans sa querelle avec l'Angleterre, la France a raison.* Il demanda aussi
« une trêve pour les restes de l'armée russe. L'Empereur lui fit observer que
« l'armée russe était cernée, que pas un homme ne pouvait échapper; mais,
« ajouta-t-il, je désire faire une chose agréable à l'empereur Alexandre; je
« laisserai passer l'armée russe, j'arrêterai la marche de mes colonnes; mais
« Votre Majesté me promet que l'armée russe retournera en Russie et éva-
« cuera l'Allemagne et la Pologne autrichienne et prussienne. — C'est
« l'intention de l'empereur Alexandre, a répondu l'empereur d'Autriche. »

Napoléon reconduisit François II jusqu'à sa voiture. Il envoya son aide-de-camp, le général Savary, auprès de l'empereur de Russie, pour savoir s'il adhérait à la capitulation. « Dites à votre maître que je m'en vais, lui cria Alexandre, qu'il a fait hier des miracles; que cette journée a accru mon admiration pour lui..., qu'il faut à mon armée cent ans pour égaler la sienne; mais puis-je me retirer avec sûreté? » Le général Savary lui dit : Oui,

sire, si Votre Majesté ratifie ce que les deux empereurs de France et d'Allemagne ont arrêté dans leur entrevue. Alexandre promit tout et, avec son insigne perfidie, il écrivait secrètement à Berlin pour hâter les secours de la Prusse. Un armistice fut arrêté, en attendant la conclusion de la paix. Napoléon leva, sur l'Autriche et les provinces dépendantes, une contribution de cent millions de francs. L'empereur de Russie partit en poste pour se rendre dans sa capitale, Napoléon se rendit à Schœnbrunn.

Quelques jours après cette grande victoire, la paix fut conclue entre la France et l'Autriche. Le traité fut signé à Presbourg le 26 décembre 1805, les anciens états de Venise, la Dalmatie et l'Albanie étaient cédés au royaume d'Italie. L'empereur d'Autriche reconnaissait les dispositions faites par l'empereur des Français, relativement aux principautés de Lucques et de Piombino. La principauté d'Eichstett, une partie de l'ex-évêché de Passau, la ville d'Augsbourg, le Tyrol, toutes les possessions de l'Autriche en Souabe, dans le Brisgaw et l'Ortenaw, sont transportés à l'électeur de Bavière et au duc de Wurtemberg. Leurs états furent érigés en royaumes, et ces deux princes reçurent alors le titre de roi. Le duc de Bade eut part à ces distributions, mais n'obtint que le titre de grand-duc.

La cour de Prusse, à la nouvelle d'Austerlitz, avait arrêté la marche de ses troupes et se contentait d'attendre le résultat de la mission de son plénipotentiaire, le comte d'Haugwitz, auprès de Napoléon. Deux jours après la bataille, celui-ci s'était présenté pour féliciter le vainqueur : *Voilà,* lui répondit l'Empereur, *un compliment dont la fortune a changé l'adresse.* L'ambassadeur, gourmandé par Napoléon sur la duplicité de sa cour, s'empressa de signer une convention par laquelle la Prusse cédait à la France les pays d'Anspach et de Bareuth, Clèves et Neufchâtel. Napoléon en retour autorisait le roi de Prusse à s'emparer de l'électorat d'Hanovre qui appartenait à l'Angleterre ; au mois d'avril suivant, ce monarque en prit possession. Par un traité du 8 mars, cette convention fut ratifiée; mais dès ce moment la cour de Prusse négociait secrètement un traité de subsides avec l'Angleterre contre la France.

Pendant que Napoléon abaissait la maison d'Autriche et achevait par le traité de Presbourg de restreindre la puissance militaire de cet empire, l'Angleterre faisait éprouver à la France un échec désastreux sur mer, qui venait tempérer l'orgueil du triomphateur d'Austerlitz et la joie de la nation. L'amiral Villeneuve, après le combat qu'il livra dans la Manche, avait conduit son escadre dans le port de Cadix où elle fut bloquée; il était sorti de ce port avec cette flotte, composée de trente-trois vaisseaux, dix-huit français et quinze espagnols, dont un de cent quarante canons, deux de cent douze, un de cent, trois de quatre-vingt-quatre, etc. Villeneuve ne devait pas combattre : l'Empereur voulait conserver sa flotte pour reprendre à loisir ses desseins contre l'Angleterre; mais poussé par le désir de racheter par une victoire éclatante les fautes qui avaient tant irrité Napoléon, il ne chercha pas à éviter la flotte anglaise. A la hauteur du cap Trafalgar, la flotte française, le 21 octobre, rencontra l'escadre anglaise, forte de vingt-huit vaisseaux, commandée par l'amiral Nelson. Comptant sur sa supériorité numérique, le malheureux Villeneuve déploya sa ligne sur une lieue de longueur; Nelson, en disposant ses

forces en colonnes, le coupa facilement. Malgré une défense héroïque, par suite de l'impéritie qui avait présidé au plan de bataille, les Français perdirent dans le combat vingt vaisseaux pris, brûlés, coulés bas ou échoués. Leur amiral fut fait prisonnier, le contre-amiral Magon tué, et l'amiral espagnol Gravina grièvement blessé. Les Anglais eurent seize vaisseaux incapables de tenir la mer, et leur fameux Nelson tomba mort sous un coup de mousquet. Le 6 février suivant, une escadre française, commandée par Leissègues, fut rencontrée dans la baie de Santo-Domingo par une escadre anglaise, supérieure en nombre de vaisseaux. A la suite d'un combat acharné, trois vaisseaux français sont pris, deux autres, poussés à la côte, échouent et sont brûlés. Villeneuve, traduit devant un conseil de guerre, se tua dans sa prison.

A partir de ce moment, Napoléon, qui n'a jamais pu rencontrer un marin pour seconder l'exécution de ses pensées, se voit mis hors d'état de contester à l'Angleterre son empire despotique de l'Océan. Cette puissance, par suite de cette suprématie indisputable, va établir sur tous les points de l'univers une tyrannie bien plus solide que l'œuvre accomplie en Europe par le génie d'un conquérant. Mais ces événements, si funestes à la marine française, passèrent presque inaperçus : on ne s'occupait que de la victoire d'Austerlitz. Des *Te Deum*, des mandements, des députations venues de tous les points de l'Empire et même d'Italie, manifestaient l'enthousiasme des peuples. Le sénat ne fut pas en retard d'admiration : le 1^er^ janvier 1806, ayant reçu cinquante-trois drapeaux pris sur l'ennemi, il décréta qu'un monument triomphal serait *consacré à Napoléon le Grand*. Ferdinand, roi de Naples, ou plutôt sa criminelle épouse qui ne s'attendait pas à la victoire d'Austerlitz, venait de violer ouvertement le traité du 21 septembre 1805. L'Empereur saisit cette occasion pour envahir le royaume de Naples et placer sur le trône de Ferdinand son frère Joseph Bonaparte. Le maréchal Masséna et le général Saint-Cyr furent chargés de cette expédition.

Après avoir signé la paix de Presbourg, Napoléon se rendit à Munich où, le 15 janvier 1806, fut célébré le mariage du prince Eugène Beauharnais, avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière. Napoléon écrivit au sénat pour lui apprendre qu'il avait adopté le prince Eugène comme son fils, qu'il l'avait appelé à lui succéder après lui et ses enfants naturels et légitimes, et lui avait accordé le droit d'hérédité au royaume d'Italie.

Cependant l'armée qui marchait sur Naples faisait des progrès. Le 9 février les troupes françaises pénétrèrent dans ce royaume; le futur roi Joseph fit des proclamations, mais ces troupes éprouvèrent de la résistance à Capoue et surtout à Gaëte qui, après une vigoureuse défense, capitula honorablement.

Le 13 février, une députation des habitants de Naples vint faire sa soumission. Le général Partouneaux pénétra dans cette capitale, et, le 15, tous les forts s'étant rendus, Joseph Bonaparte y fit son entrée. La reine de Naples avait pris la fuite et emporté, dit le *Moniteur*, « non-seulement les propriétés « royales, mais encore celles des particuliers; elle enlevait dix millions de la « banque et ruinait la plupart des familles de Naples. » Joseph Bonaparte ne prenait encore que le titre de général en chef de l'armée de Naples, mais bientôt un décret *de la loi de la famille impériale* fixa son état politique : il fut roi. Ce décret, du 30 mars 1806, établit les rapports qui doivent exister

entre l'Empereur, les princes et princesses de la famille impériale. L'Empereur s'y déclare le chef et le père commun de sa famille. Les mariages des princes et princesses de cette famille sont nuls, s'ils sont contractés sans le consentement de l'Empereur. L'archichancelier de l'Empire recevra les actes de naissance, de mariage, d'adoption. L'Empereur exerce sur les princes et princesses de sa famille une surveillance qui se borne à leur interdire la sortie du territoire de l'Empire, sans sa permission, à leur infliger les arrêts, l'éloignement de sa personne et l'exil, s'ils se livrent à des déportements indignes de leur rang. Il établit un conseil de famille et assujettit les grands dignitaires et les ducs aux châtiments que les princes et princesses pouvaient encourir. Par un second décret du même jour, il réunit les États vénitiens au royaume d'Italie, et érige en duchés grands fiefs de l'Empire douze provinces de ce royaume. Dans un troisième décret, il reconnaît pour roi de Naples et de Sicile son bien-aimé frère Joseph Napoléon, grand électeur de France, et institue dans ledit royaume six grands fiefs de l'Empire avec le titre de *duché*. Par un quatrième décret du 15 mars, il donne les duchés de Clèves et de Berg au prince Joachim Murat, son beau-frère, pour être possédés par lui en toute souveraineté. Dans un cinquième décret du 30 mars, il donne à sa sœur Pauline, épouse du prince Borghèse, la principauté de Guastalla. Il donne, par un sixième décret du même jour, au maréchal Berthier, grand veneur et ministre de la guerre, la principauté de Neufchâtel en Suisse, avec le titre de *prince et de duc* de Neufchâtel, pour la posséder en toute propriété et souveraineté, telle que la possédait le roi de Prusse. Un septième décret érige en duché grand fief de l'Empire le pays de Massa et de Carrara, dont Napoléon disposera dans la suite. Enfin, par un huitième décret, il érige trois autres duchés grands fiefs dans les états de Parme et de Plaisance. Ces huit décrets furent, le même jour, 31 mars, présentés au sénat qui remercia l'Empereur de cette communication.

Non content d'avoir établi les grands fiefs de l'Empire, Napoléon, qui attachait à la dépendance de la Hollande, à cause de sa position de frontière militaire de la France, une importance extrême, voulut en faire aussi une monarchie. Le 5 juin, des ambassadeurs extraordinaires se présentèrent à son audience et lui offrirent de soumettre le peuple hollandais sous sa domination. « Nous sommes, sire, lui dirent-ils, chargés d'exprimer à Votre Ma-
« jesté le vœu des représentants de notre peuple ; nous la prions de nous
« accorder, comme chef suprême de notre République, comme roi de Hol-
« lande, le prince Louis Napoléon, frère de Votre Majesté, auquel nous re-
« mettons avec une entière et respectueuse confiance la garde de nos lois, la
« défense de nos droits politiques, et tous les intérêts de notre chère pa-
« trie. » L'Empereur répondit : « J'adhère au vœu de leurs hautes puis-
« sances ; je proclame roi de Hollande le prince Louis. Vous, prince, régnez
« sur ces peuples..... qu'ils vous doivent des rois qui protégent leurs libertés,
« leurs lois et leur religion ; mais ne cessez jamais d'être Français. La di-
« gnité de connétable de l'Empire, qui sera conservée pour vous et vos des-
« cendants, vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi et
« l'importance que j'attache à la garde des frontières que je vous confie. »
Le même jour, l'archichancelier Cambacérès vint donner au sénat commu-

nication de cet avénement; il annonça en outre que l'Empereur consentait à ce que le cardinal Fesch acceptât la dignité de coadjuteur et de successeur de son altesse le prince électeur et archichancelier de l'Empire germanique, et qu'il disposait de la principauté de Bénévent en faveur de M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, et de celle de Ponte-Corvo en faveur du maréchal Bernadotte.

Le 23 janvier 1806 avait vu mourir un homme dont le génie funeste n'avait pas peu contribué à pousser l'Empereur dans la voie des conquêtes : Pitt était descendu au tombeau en doutant du succès de ses crimes. Voici le jugement qu'a porté Napoléon sur ce célèbre politique : « M. Pitt, dit-il dans le *Mémorial* de Las Cases, a été et demeure l'homme de l'aristocratie européenne ; c'est son système qui a ménagé l'asservissement de la cause populaire et le triomphe des patriciens..... Il a été le maître de la politique européenne; il a tenu dans ses mains le sort moral des peuples; il en a mal usé; il a incendié l'univers. Cette conflagration universelle de vingt-cinq ans, ces nombreuses coalitions qui l'ont entretenue, le bouleversement, la dévastation de l'Europe, les flots de sang des peuples qui en ont été la suite, la dette effrayante de l'Angleterre, qui a payé toutes ces choses, le système pestilentiel des emprunts sous lesquels les peuples demeurent courbés, le malaise universel d'aujourd'hui, tout cela est de sa façon : la postérité le reconnaîtra ; elle le signalera comme le génie du mal. » Par l'effet de cette politique à outrance, Napoléon avait été contraint de conquérir et de s'approprier pour conserver. Ces conquêtes n'étaient point, comme on a pu le faire croire à l'irritation des peuples, de pures satisfactions d'orgueil et d'ambition personnelle : il avait entrevu la grande œuvre de l'avenir; son système d'états fédératifs de l'Empire était une ébauche d'une reconstitution de l'Europe fondée sur les nationalités ; il voulait concentrer sous le patronage civilisateur de la France un groupe de peuples qui devait servir de contre-poids au despotisme britannique et à la puissance menaçante des barbares du Nord ; mais il procédait à ce grand ouvrage par les moyens de sa nature et de son caractère; la grandeur de ses vues fut incomprise; on ne vit que les blessures de l'esprit de nationalité, que son avidité à pourvoir de souverainetés les membres de sa famille, que le poids des contributions de guerre, et les formes despotiques de l'exécution abusèrent les peuples sur la portée vraiment démocratique de l'œuvre.

Ces créations de rois, ce partage de fiefs entre des courtisans, déplurent profondément aux peuples qui les subirent : leur susceptibilité nationale fut blessée de ce remaniement brusque et violent des institutions sous lesquelles ils avaient vécu. L'opinion publique en France ne tarda pas à sentir qu'on bâtissait sur le sable et qu'au lieu de sympathies et d'influences pour elle à l'étranger, on ne parviendrait, par cette conduite inconsidérée, qu'à lui amasser, au prix de ses trésors et de son sang, que des défiances et d'irréconciliables haines chez des nations subjuguées mais non assimilées. Malheureusement la dernière campagne, en portant si haut la gloire de Napoléon, en l'enveloppant d'une atmosphère enivrante d'adulation, lui avait donné une telle confiance dans sa force personnelle, qu'il ne croyait plus avoir besoin de compter avec les mœurs et les sentiments des populations. Dès ce moment le conquérant, si

habile politique, de l'Italie et de l'Égypte sembla perdre de vue les leçons que lui avaient inspirées les velléités brutales du Directoire. Par une série de mesures contraires à l'égalité, mais qui devaient, selon ses vues, lui assurer la reconstitution d'une puissante aristocratie, il poursuivit en France la fondation d'un régime autocratique insupportable à une nation comme la nôtre le jour où elle aurait cessé d'être éblouie par l'admiration et tenue en haleine par la gloire. Une fois entré dans les voies de son ambition dynastique il en vint à agir comme s'il n'eût considéré la grande nation que comme un miroir destiné à briller du reflet de sa propre splendeur. La plupart de ses actes à partir de cette époque furent marqués de ce cachet : il rétablit les substitutions et les majorats en faveur de sa noblesse improvisée, il restitua à quelques familles émigrées des biens nationaux non vendus; il destina à la sépulture de sa dynastie les caveaux de Saint-Denis; il abolit le calendrier républicain comme n'étant pas en harmonie avec les usages du reste de l'Europe et remit en vigueur le calendrier grégorien. Les taxes somptuaires furent remplacées par des augmentations sur les octrois et les droits-réunis; les agents de l'administration s'empreignirent des formes despotiques du souverain en leur donnant un caractère plus vexatoire; la liberté individuelle se trouva dénuée de garanties, la voix de la tribune et de la presse fut étouffée, et le sénat, chargé comme les anciens parlements d'enregistrer les volontés du maître, n'eut pas même le droit de remontrances. Mais l'impression que devait produire cette marche envahissante se perdait dans le murmure d'admiration que faisaient naître des exploits plus grands que ceux de César, dans l'ivresse de l'orgueil national, dans le sentiment d'approbation légitime qui se portait sur une foule d'améliorations et d'institutions aussi bien conçues que vraiment nationales. Les prix décennaux en faveur des arts et des sciences furent fondés, la banque de France fut réorganisée sur un meilleur plan; le corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées fut créé; une maison spéciale d'éducation fut établie en faveur des filles de membres de la Légion d'honneur; des pensions furent assurées aux veuves des officiers morts à Austerlitz. Les travaux du canal de Bourgogne furent repris; des routes nouvelles furent ouvertes, des rivières rendues navigables, des ponts bâtis, etc. Mais c'était surtout Paris, cette capitale du grand Empire, dont le génie de Napoléon voulait faire une merveille de l'art et de la civilisation. Dès le 1^er^ janvier 1806 le pont d'Austerlitz était livré au public; des greniers d'abondance étaient construits dans le jardin de l'Arsenal; une nouvelle extension était donnée à la distribution des eaux du canal de l'Ourcq. Le Panthéon fut rendu au culte tout en conservant sa destination de tombeau des grands hommes. Enfin mille embellissements divers firent de Paris un séjour unique dans le monde; les yeux des Parisiens se reposaient à chaque pas sur les monuments de la gloire française; la fête du triomphe de la grande armée se combina avec la fête pacifique de l'exposition de l'industrie et bientôt le bronze des canons russes et autrichiens allait fournir aux exploits de nos armes une impérissable colonne.

Napoléon put un moment se bercer de l'espoir de la paix, qui devait lui permettre de reporter tous ses efforts du côté des progrès intérieurs. La mort de Pitt venait d'ouvrir l'entrée du cabinet anglais à son émule, le généreux Fox. C'était la pensée de la civilisation et de la paix venant prendre la place

de la politique d'intrigue, de corruption et de mort. L'Empereur, plein d'espoir de voir se dissoudre enfin le germe des coalitions, s'empressa d'entamer des conférences qui marchèrent néanmoins avec lenteur par suite de la volonté de l'Angleterre de restreindre la domination de la France et de la répugnance de Napoléon à s'y prêter. Une négociation entamée avec la Russie se poursuivait en même temps que celle ouverte avec Fox; mais bientôt la maladie et la mort de ce grand citoyen vinrent tout remettre en question. La direction de la politique britannique rentra dans les mains de fougueux continuateurs de Pitt; le traité conclu avec le czar fut déchiré et une quatrième coalition se prépara.

Ce fut la Prusse qui cette fois se chargea de soutenir l'effort des premiers coups. Cette puissance était demeurée longtemps dans un état de neutralité fort suspecte à l'égard de la France. Napoléon la ménageait toutefois, car il attachait un grand prix à cette alliance et ne voulait rien négliger pour se l'assurer : une fois la Prusse amie, l'Autriche était paralysée, la Russie tenue en respect; il eût donc désiré faire de cette puissance le pivot d'une nationalité allemande, barrière inébranlable contre l'envahissement de la barbarie du Nord. En échange de ce grand résultat, Napoléon eût renoncé à toute augmentation de territoire pour la France. La cour de Prusse, dominée par les suggestions du cabinet britannique, par la vanité de ses prétentions militaires, par son attachement à la cause absolutiste des rois, voulait bien se faire la protectrice d'une confédération des princes du Nord de l'Allemagne, mais au profit de la coalition et contre la France. Alors Napoléon, déçu de ce côté, se résolut à former lui-même une *confédération du Rhin*. Le 12 juillet 1806 fut signé l'acte de fédération, premier essai d'une des plus grandes pensées de l'Empereur. A la tête de cette union des petits états de l'Allemagne étaient placés les rois de Bavière et de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade, de Darmstadt, de Berg, l'électeur de Ratisbonne; plusieurs autres petits princes la complétaient. Ces souverains étaient détachés de l'empire germanique et se déclaraient indépendants sous la protection de Napoléon reconnu *protecteur de la confédération;* une alliance offensive et défensive était conclue entre eux et la France et les contingents respectifs en cas de guerre étaient déterminés.

L'Autriche, paralysée par les négociations entamées en ce moment entre la Russie, l'Angleterre et la France, n'osa pas protester contre cette grave atteinte portée à sa suzeraineté. François II se dépouilla de sa dignité d'empereur électif d'Allemagne et de roi des Romains, et se contenta du titre d'empereur héréditaire d'Autriche, sous le nom de François Ier. Ainsi s'éteignit pacifiquement l'antique *saint-empire* d'Allemagne dissous par la main puissante d'un empereur plébéien. Cependant la cour de Prusse qui jouait avec l'Angleterre, pour abuser la France, le jeu de feintes hostilités au sujet du Hanovre, se montra indignée de voir s'accomplir contre elle-même l'œuvre d'une confédération dont elle avait espéré recueillir les bénéfices; elle usa d'intrigues pour soulever l'Allemagne contre le protectorat de la France et prit prétexte du projet de restitution du Hanovre à l'Angleterre, qu'avait émis Napoléon dans ses négociations avec Fox, pour réveiller l'ardeur guerrière de son peuple. Les seigneurs, jurèrent sur le tombeau du grand Frédéric, d'anéantir la France; de jeunes officiers de l'armée prussienne allèrent briser les vitres du né-

gociateur de la paix, le ministre Haugwitz, et aiguiser la pointe de leurs épées sous les fenêtres de l'ambassadeur français ; la reine de Prusse, revêtue d'un uniforme de dragon, se montrait aux troupes, parée de sa beauté et de son enthousiasme, et électrisait leur courage. La cour se préparait, avec l'ivresse de la colère, à un immense armement et à un effort prodigieux ; mais elle eut soin de suspendre, par des témoignages officiels d'intentions pacifiques, une rupture ouverte jusqu'à l'arrivée de la nouvelle de l'abandon des négociations entamées par l'Empereur avec l'Angleterre et la Russie : alors elle éclata. Ses troupes envahirent la Saxe, dont elle voulait former, avec la Hesse, le Mecklembourg et les villes anséatiques, une confédération du Nord, malgré que Napoléon eût déclaré que l'occupation de cet électorat serait considérée par lui comme une déclaration de guerre. Magnifique comme pour une revue, fière de sa discipline, établie par le grand Frédéric, pleine de dédain pour les troupes françaises, l'armée prussienne, entrait en campagne sous les ordres du duc de Brunswick, le généralissime de 1792 ; le roi Frédéric-Guillaume avait voulu combattre dans ses rangs, et la reine y figurait aussi avec l'uniforme de son régiment.

Napoléon, sans se déconcerter par cette attitude de bravade et par la confiance de ses vaniteux ennemis, fit ses préparatifs sans ostentation, mais avec son sang-froid et sa rapidité habituelle. Dans la nuit du 24 au 25 septembre, il partit de Saint-Cloud, fit voyager une partie de ses troupes en poste, demanda aux souverains de la confédération des états du Rhin leur contingent de troupes ; arrivé à Bamberg, il adressa, le 7 octobre, une lettre au sénat, dans laquelle il lui annonçait que les Prussiens avaient, sans motif, attaqué les troupes françaises et qu'il va les combattre. A cette lettre était joint l'ultimatum suivant qu'il venait de recevoir de la cour de Prusse. « Le roi attend « de l'équité de l'Empereur : 1° que les troupes françaises, qu'aucun titre « fondé n'appelle en Allemagne, repassent incessamment le Rhin, toutes « sans exception, en commençant leur marche du jour même où le roi se « promet la réponse de l'Empereur, et en la poursuivant sans s'arrêter ; car « leur retraite instante, complète, est au point où en sont les choses, le seul « gage de sécurité que le roi puisse admettre ; 2° qu'il ne soit plus mis, de « la part de la France, aucun obstacle à la formation de la *ligue du Nord*, « qui embrassera, sans aucune exception, tous les états non nommés dans « l'acte fondamental de la confédération du Rhin. Le soussigné est chargé « d'insister avec instance sur une réponse prompte qui, dans tous les cas, « arrive au quartier du roi le *huitième* jour d'octobre. » Napoléon avait accueilli par un sourire cette extravagante sommation. « Maréchal, dit-il à « Berthier, on nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8 ; jamais un « Français n'y a manqué ; mais comme on dit qu'il y a là une belle reine qui « veut être témoin de nos combats, nous serons chevaliers courtois, nous « ne la ferons pas attendre et nous marcherons sans nous coucher vers la « Saxe. »

Le 8 octobre, pendant que le duc de Brunswick manœuvre dans la forêt de Thuringe pour surprendre et couper l'armée française qui s'avance en trois colonnes dont la marche est combinée de manière à séparer les Prussiens de leurs communications avec Berlin, le maréchal Soult, qui commande la droite

avec Ney, s'empare de Hoff et rejette sur Schleitz le corps de Tauenzien qui le 9 fut atteint et battu par le général Bernadotte; le 10, un combat plus considérable fut livré à Saulfeld où les Français tuèrent six cents Prussiens, firent mille prisonniers et prirent trente pièces de canon. Le prince Louis de Prusse périt dans cette affaire. Ces succès étaient le prélude de la bataille d'Iéna, donnée le 14 octobre, près de la ville de ce nom, et de celle d'*Auerstaedt* qui eut lieu simultanément. Les combinaisons de Napoléon et les mouvements de nos troupes, trop compliqués pour être décrits ici, avaient préparé le résultat de cette journée. L'armée du roi de Prusse se composait de près de cent cinquante mille hommes; celle des Français était moindre. Si l'on eût pu retarder le combat de deux heures, plusieurs corps, et surtout de la cavalerie, seraient venus renforcer l'armée française; mais le combat étant engagé dans quelques parties, on se passa de ce secours. La victoire ne fut pas longtemps indécise; elle se rangea sous les drapeaux français. Murat, grand-duc de Berg, à la tête des dragons et des cuirassiers qui n'avaient pas encore pris part au combat, poursuivit vivement l'armée ennemie en pleine retraite et la mit en grand désordre. En vain les Prussiens se formèrent en bataillons carrés; ils ne purent soutenir l'impétuosité française; cinq de ces bataillons furent enfoncés et perdirent toute leur artillerie. A la droite, le corps du maréchal Davoust fit des prodiges de courage, il supporta bravement le choc des ennemis et les mena battant à plus de trois lieues du champ de bataille; la division Gudin se couvrit d'une gloire sans égale. Suivant le bulletin, les Français firent de trente à quarante mille prisonniers, prirent vingt-cinq à trente drapeaux, trois cents pièces de canon, et d'immenses magasins de subsistances. Les Prussiens perdirent plus de vingt généraux et environ vingt mille hommes. Le nombre des soldats français morts ou blessés est évalué à quatre mille. Six mille Saxons et plus de trois cents officiers de cette nation, qui avaient pris les armes en faveur des Prussiens, reçurent une forte réprimande de l'Empereur. Il fit promettre à cent vingt-trois officiers saxons de ne jamais porter les armes contre les Français et leurs alliés; ils jurèrent, signèrent cette promesse : Napoléon les renvoya dans leur pays.

Le 15 octobre, le grand-duc de Berg cerna la place d'Erfurth, qui capitula le lendemain : les Français y trouvèrent beaucoup d'artillerie. L'armée française poursuivait ses succès, et les ennemis, qui fuyaient dans le plus grand désordre, se retiraient vers Magdebourg. Napoléon entra dans Weimar et logea dans le palais que quelques jours auparavant occupait la reine de Prusse. Frédéric-Guillaume, qui fuyait avec un corps de dix à douze mille hommes, fit demander un armistice de six semaines : Napoléon répondit qu'il était impossible après une victoire de donner à l'ennemi le temps de se rallier. Le 18 octobre, le maréchal Davoust prit possession de Leipsick. Napoléon en traversant le champ de bataille de Rosbach où, sous l'ancienne monarchie, les Français avaient été battus par les Prussiens, ayant aperçu la colonne qui attestait la défaite de nos armes, ordonna que ce monument fût abattu et transporté à Paris. Dans la poursuite des ennemis il y eut quelques rencontres partielles où les Français eurent toujours l'avantage. Leurs colonnes s'avançaient vers Potzdam et Berlin; le corps du maréchal Lannes,

le 24 octobre, s'empara de la première de ces places, et le lendemain, à dix heures du matin, le maréchal Davoust fit son entrée dans la capitale de la Prusse dont le général Hulin fut nommé commandant. Napoléon se rendit à Potzdam, visita le palais de Sans-Souci et la chambre qu'y avait occupée le grand Frédéric, chambre meublée comme elle l'était à la mort de ce prince. Il y prit son épée, son cordon de l'Aigle-noir, sa ceinture, et en fit présent aux invalides de Paris.

Spandau, place forte, située à trois lieues de Berlin et à quatre de Potzdam, défendue par une garnison de douze cents hommes, fut cernée le 24 octobre et capitula. Les Français poursuivaient avec ardeur les débris de l'armée prussienne qui, ayant abandonné Magdebourg, se réfugiaient sur Stettin. Toujours attaquées et toujours battues dans leur retraite, ces colonnes fugitives perdirent, en diverses rencontres, beaucoup d'hommes et de bagages. Napoléon, qui séjournait au château de Charlottenbourg, en partit le 27 octobre et fit son entrée solennelle à Berlin où il fut accueilli par les acclamations des habitants. Il y commandait en maître, mais il montra beaucoup d'égards pour les princes et princesses royales, restés à Berlin; il les visita et les tranquillisa sur leur sort.

Voici un trait touchant qui se rapporte à cette époque. Lors de l'entrée de Napoléon à Berlin, le prince d'Hatsfeld se présenta à son audience; il fut mal reçu et obligé de se retirer : quelques instants après l'Empereur donna l'ordre de l'arrêter, et une commission allait sur-le-champ le juger et le condamner à mort. Ce personnage, chargé par les Français du gouvernement civil de Berlin, instruisait secrètement les ennemis de tous les mouvements des troupes victorieuses. On avait surpris aux avant-postes une lettre de lui, adressée au prince Hohenlohe, qui prouvait sa trahison. Sa femme vint se jeter aux pieds de l'Empereur et solliciter la grâce de son mari qu'elle croyait injustement persécuté. Napoléon la dissuada bientôt et lui apprit qu'on avait intercepté des papiers qui prouvaient que d'Hatsfeld jouait un rôle de duplicité sévèrement puni par les lois militaires. La princesse attribuait à l'imposture de ses ennemis cette accusation qu'elle appelait une calomnie. *Vous connaissez l'écriture de votre mari,* dit l'Empereur, *je vais vous faire juge.* Il fit apporter la lettre interceptée et la lui remit. Cette dame, enceinte de plus de huit mois, s'évanouissait à chaque mot qui lui découvrait le crime de son époux. L'Empereur, touché de sa douleur, lui dit : *Vous tenez cette lettre, jetez-la au feu; cette pièce anéantie, je ne pourrai plus faire condamner votre mari.* Madame d'Hatsfeld livra promptement aux flammes la lettre qui, dans quelques heures, devait faire fusiller le coupable, et Napoléon ordonna qu'il fût sur-le-champ mis en liberté.

Les colonnes prussiennes en fuite, cernées, tombaient au pouvoir des Français ou mettaient bas les armes. La ville de Stettin avait capitulé le 29 octobre; Custrin, Francfort, les états du prince de Hesse-Cassel qui avait armé contre la France, Lubeck, Magdebourg, le Mecklembourg, toutes les places situées en deçà de la Vistule devinrent la proie des vainqueurs. Le 16 novembre, il fut conclu à Charlottenbourg une suspension d'armes. Mais ce traité n'ayant pas été ratifié par le roi de Prusse, les hostilités continuèrent. Le 19 novembre, le maréchal Mortier occupa Hambourg. Pendant que Napo-

léon achevait la conquête de la monarchie prussienne, dont il occupait toutes les places fortes, et châtiait la témérité de l'agression en imposant une contribution de guerre de cent cinquante millions sur les vaincus; que le roi de Prusse se hâtait de s'enfuir avec quelques mille hommes, débris de sa belle armée, à Kœnigsberg, cent mille Russes accouraient, mais trop tard, au secours de leur allié. Napoléon résolut d'aller au-devant d'eux jusqu'en Pologne.

Avant la fin de la campagne prussienne par la prise de Lubeck et de Magdebourg, qui acheva de livrer à Napoléon toutes les forteresses et tous les magasins de la Prusse, Napoléon adressa de Potzdam la proclamation suivante à son armée victorieuse : « Soldats, vous avez justifié mon attente et ré- « pondu dignement à la confiance du peuple français. Vous avez supporté « les privations et les fatigues avec autant de courage que vous avez montré « d'intrépidité et de sang-froid au milieu des combats. Vous êtes les dignes « défenseurs de ma couronne et de la gloire du grand peuple : tant que vous « serez animés de cet esprit, rien ne pourra vous résister. La cavalerie a « rivalisé avec l'infanterie et l'artillerie. Je ne sais désormais à quelle arme « je dois donner la préférence : vous êtes tous de bons soldats. — Une des « premières puissances de l'Europe, qui osa naguère nous proposer une « honteuse capitulation, est anéantie. Les forêts, les défilés de la Franconie, « la Saale, l'Elbe, que nos pères n'eussent pas traversés en sept ans, nous « les avons traversés en sept jours, et livré dans l'intervalle quatre combats « et une grande bataille. Nous avons précédé à Potzdam, à Berlin, la re- « nommée de nos victoires..... Cependant près de la moitié de vous regrette « de n'avoir pas encore tiré un coup de fusil... Soldats, les Russes se vantent « de venir à nous. Nous marcherons à leur rencontre; nous leur épargne- « rons la moitié du chemin. Ils retrouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. « Une nation qui a aussi tôt oublié la générosité dont nous avons usé envers « elle après cette bataille où son empereur, sa cour, les débris de son armée, « n'ont dû leur salut qu'à la capitulation que nous leur avons accordée, est « une nation qui ne saurait lutter contre nous. Cependant, tandis que nous « marchons au-devant des Russes, de nouvelles armées, formées dans l'intérieur « de l'Empire, viennent prendre notre place pour garder nos conquêtes. Mon « peuple tout entier s'est levé, indigné de la honteuse capitulation que les minis- « tres prussiens, dans leur délire, nous ont proposée. Nos routes et nos villes « frontières sont remplies de conscrits qui brûlent de marcher sur vos traces. « Nous ne serons plus désormais les jouets d'une paix traîtresse et nous ne « poserons plus les armes que nous n'ayons obligé les Anglais, ces éternels « ennemis de notre nation, à renoncer au projet de troubler le continent et à « la tyrannie des mers.....»

Ces dernières phrases révélaient les préoccupations de l'Empereur en ce moment : il médite un coup décisif contre son implacable ennemie. Depuis les désastres des marines française, danoise et espagnole, l'Angleterre voit s'affermir dans les Indes son immense empire dont les trésors soldent les coalitions de l'Europe; elle exerce avec impunité son audacieux brigandage sur toutes les mers : elle visite, elle vexe, elle confisque les bâtiments des neutres, enfin elle déclare les ports français en état de blocus. Pour répondre à la violence de ces actes, Napoléon envoya des troupes occuper le littoral de

la mer du Nord et de la Baltique : Hambourg, Brême, le Mecklembourg, le Hanovre; un embargo général ferme tous les ports de ce même littoral au commerce anglais et le 21 octobre 1806, il lance de Berlin le décret suivant : « Considérant que l'Angleterre n'admet pas le droit des gens suivi univer- « sellement par les peuples policés; qu'il est naturel d'opposer à l'ennemi les « armes dont il se sert, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous « les sentiments libéraux, nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les « usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, et d'en faire un « principe fondamental de l'Empire jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu « que le droit des gens sur la mer est un et le même sur terre et sur mer; « qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées ni à la personne des in- « dividus étrangers à la profession des armes et que le droit de blocus doit « être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffi- « santes. — *Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus* et tout « commerce ou correspondance est interdit avec elles. *Tout sujet anglais* qui « sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou celles de nos alliés « *sera fait prisonnier de guerre ;* tout magasin, toute marchandise et toute « propriété appartenant à un sujet anglais sont déclarés de bonne prise; « le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchan- « dise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques est déclarée « de bonne prise; aucun bâtiment anglais ou venant des possessions an- « glaises ne peut être reçu dans les possessions de la France et de ses alliés. » Cette mesure d'une énergie terrible, véritable acte de montagnard, était loin, dans sa violence sauvage mais loyale, de mériter la flétrissure qui couvre les manœuvres ténébreuses et la piraterie dont s'était souillé le cabinet anglais. Le sol de la vieille Europe va être ébranlé pendant huit ans du contre-coup de cette lutte à outrance et, sans la déloyauté des alliés de Napoléon, la plus grande question des temps modernes, celle de l'affranchissement du commerce du continent, eût été à jamais résolue.

Le 27 novembre Murat est entré dans Varsovie. La vue du drapeau tricolore a soulevé la malheureuse Pologne du linceul où l'étend une indigne spoliation. Les braves Polonais qui combattent dans nos rangs sont accourus d'avance annoncer l'arrivée de ces frères de France qu'une nation désolée attend depuis quinze ans. A leur voix tout un peuple se soulève et va accourir en pleurant demander au grand Empereur « qu'il daigne faire renaître la Pologne de ses cendres. » Napoléon traite ce peuple avec bonté, il montre de vives sympathies pour sa nationalité; mais il hésite, il écoute les conseils de la prudence; son armée est lasse, elle est trop loin de la France; le blocus continental absorbe toutes ses forces.... Pour la première fois l'audace lui fait défaut et pourtant si jamais la France eût applaudi à une grande témérité, c'eût été pour cette belle cause dont le triomphe eût effacé bien des fautes du conquérant!

La campagne d'hiver qui s'est ouverte présente à nos soldats des obstacles à vaincre plus redoutables que des bataillons ennemis : ils marchent à travers des plaines désolées, des landes, des marécages où leurs pieds enfoncent dans la boue. Mais la présence de l'Empereur va leur rendre leur enthousiasme. Napoléon quitta Berlin pour se rendre à Posen, ville située sur la Wartha, à cinquante-une lieues en avant de Varsovie. Ce fut de ce lieu que, pour ra-

nimer le courage de ses soldats, en leur offrant une perspective de gloire, le 2 décembre 1806, il décréta qu'il serait établi, sur l'emplacement de la Madeleine, à Paris, un monument en l'honneur de nos armes et qui porterait cette inscription au frontispice : *L'Empereur Napoléon aux soldats de la Grande Armée.* C'est aussi à Posen que Napoléon signa le traité de paix entre lui, l'électeur de Saxe et le duc de Saxe-Weimar, et que tous les princes de Saxe furent admis à la confédération du Rhin. Le grand-duc de Berg poursuivait les Russes qui se retiraient vers la rivière du Bug. Le maréchal Ney, le 6 décembre, occupa la ville de Thorn. Un grand nombre de combats furent livrés par les Français contre les Russes, tels que, le 23 décembre, ceux de Czarnovo et de Biezun; le 24, celui de Nasielsk, un autre qui fut donné au passage de l'Wrha; le 25, le combat qui eut lieu au passage de la Sonna; le 26, trois combats, ceux de Soldau, de Pultusck où quatre généraux français furent blessés, et celui de Colymin, où le général Rapp eut le bras fracassé. Les 8 et 11 janvier 1807, la prise de Breslau, par Jérôme Bonaparte; le 25 janvier, le combat de Mohringen; le 3 février, celui de Bergfrield; les combats de Deppen et de Hoff; enfin, le 8 février, la bataille d'*Eylau.*

Quatre-vingt mille Russes s'avancent sur l'armée française à une demi-portée de canon et attaquent Eylau où se trouvait la division Saint-Hilaire qui formait la droite de l'armée française. Napoléon, qui ne les attendait pas, prend rapidement ses dispositions; mais la neige tombait si abondamment qu'on ne pouvait rien distinguer à quatre pas. On se canonne au hasard de part et d'autre. Les Français manœuvrent à l'aventure, prennent de fausses directions et ne s'en aperçoivent que lorsque le ciel s'éclaircit. L'Empereur lance le grand-duc de Berg, à la tête de la cavalerie, et le maréchal Bessière, à la tête de la garde; ces deux corps tournent eux-mêmes la division du général Saint-Hilaire, tombent sur l'armée ennemie et dégagent Augereau. La cavalerie russe tente de s'opposer à ce mouvement; elle est culbutée. Le combat devient terrible. Le brave général d'Hautpoul, en exécutant une charge brillante, atteint par un coup de biscaïen, tombe mort. Plusieurs généraux et officiers et un bien plus grand nombre de soldats périssent ou sont blessés. Le champ de bataille est jonché de morts. Ce furent les intrépides maréchaux Davoust et Ney qui ramenèrent sous les drapeaux français la victoire longtemps indécise; mais cette victoire fut chèrement achetée. Les Russes perdirent sept cents hommes tués, douze à quinze cents prisonniers, autant de blessés, dix-huit drapeaux et quarante-cinq pièces de canon. Du côté des Français, la perte fut plus grande; car ils eurent près de deux mille morts, cinq mille sept cents blessés, parmi lesquels on en compte mille qui le furent très-grièvement.

Au moment de l'invasion des Français en Pologne, une armée russe, sous la conduite du général Michelson, pénétrait sur le territoire ottoman pour s'emparer de la Moldavie et de la Valachie, quand la nouvelle de la prise de Varsovie vint arrêter sa marche. Le divan, se sentant fort du voisinage de Napoléon et stimulé par notre ambassadeur Sébastiani, déclara la guerre à la Russie. Mais l'Angleterre, qui épiait une occasion de venir au secours du champion de sa cause, s'empressa de tenter une diversion en sa faveur en paralysant par une attaque contre Constantinople les hostilités auxquelles

allait se livrer la Porte. Une flotte anglaise franchit les Dardanelles, brûla quelques bâtiments turcs et vint sous les murs de Constantinople signifier, sous peine de bombardement, l'ultimatum suivant : « Que la Porte remette « aux Anglais les châteaux des Dardanelles ; qu'elle livre pour être conduits « à Malte quinze vaisseaux de guerre; que la Porte déclare la guerre à la « France et renvoie l'ambassadeur Sébastiani ; que la Moldavie et la Valachie « soient données à la Russie, ainsi que la place d'Ismaël et celles du Danube.» Le peuple voulait combattre, mais la cour trembla et se résolut à renvoyer Sébastiani. Celui-ci répondit ces mots à l'envoyé chargé de lui transmettre la décision du sultan : « Dites à votre puissant monarque qu'il ne voudra pas « descendre du haut rang où l'ont placé ses glorieux ancêtres en livrant à « quelques vaisseaux anglais une ville de neuf cent mille habitants qui ont « des armes et sont décidés à se défendre. » Cette généreuse attitude releva le courage de Sélim ; Sébastiani gagne du temps par des négociations pendant que, secondé par une poignée d'officiers français que Napoléon avait envoyés pour organiser l'armée turque, il prépare les travaux d'une formidable défensive. Alors la flotte anglaise se trouva très-heureuse de pouvoir quitter les Dardanelles en ne perdant que deux bâtiments.

Pendant que notre ambassadeur remporte ce beau succès, le maréchal Brune punit la témérité de la Suède, qui a osé nous attaquer. D'un autre côté, Dantzick, ville riche, très-forte, et capitale de la Prusse polonaise, après un siége de cinquante-quatre jours, fut forcée de capituler. Le maréchal Lefebvre dirigea habilement ce siége, et le succès lui mérita le titre de *duc de Dantzick.* Après plusieurs combats partiels fut livrée, le 14 juin 1807, la bataille de *Friedland,* petite ville située à huit lieues d'Eylau. Aux premiers coups de canon qui frappèrent les oreilles de Napoléon, il s'écria : *C'est un jour de bonheur ; c'est l'anniversaire de Marengo.* Des hussards français avaient pris possession de Friedland ; ils en furent chassés par trois mille hommes de cavalerie ennemie; de là plusieurs escarmouches qui durèrent jusqu'à cinq heures du soir. Alors l'affaire devint plus générale et plus acharnée. Les Français, dans cette lutte sanglante, obtinrent des avantages qui leur valurent bientôt une victoire complète. Les bataillons ennemis se précipitaient dans la rivière de l'Alle plutôt que de mettre bas les armes. La relation prussienne porte le nombre des tués et blessés russes à dix-sept mille, et celui des prisonniers à un pareil nombre ; ils perdirent de plus vingt-cinq officiers généraux, soixante-dix ou quatre-vingts pièces de canon, et plusieurs drapeaux. Suivant le Bulletin, les Français ne perdirent que cinq cents hommes et eurent trois mille blessés.

Le 16 juin, la ville de Kœnigsberg fut prise par le maréchal Soult. On y trouva plusieurs centaines de milliers de quintaux de blé et tout ce que l'Angleterre avait envoyé de munitions de guerre à la Russie, entre autres cent soixante mille fusils encore embarqués. Le même jour la ville de Neisse tomba au pouvoir des Français, et le lendemain Napoléon établit son quartier général à Tilsitt, ville située sur le Niémen, non loin de la mer Baltique. A peine y était-il arrivé, que le czar, se voyant dans une position difficile, et voulant conserver ses ressources pour une occasion plus propice, se hâta de lui envoyer demander la paix, et bientôt un armistice fut consenti entre les armées

françaises et russes. Un pavillon, construit sur un radeau, au milieu de la rivière du Niémen, fut le lieu où les deux empereurs eurent, le 25 juin, leur première entrevue. « Je déteste les Anglais, dit Alexandre, tout autant que vous les haïssez; je serai votre second dans tout ce que vous ferez contre eux. — En ce cas, la paix est conclue », répondit Napoléon. On déclara neutre une partie de la ville de Tilsitt où les souverains vinrent s'établir. Les 26, 27 et 28 juin, les négociations se continuèrent dans le pavillon, et le roi de Prusse y fut admis. Le 9 juillet 1807 fut conclu et signé le traité de paix entre la France et la Russie. Napoléon, d'après les sollicitations d'Alexandre, restitua au roi de Prusse une moitié de son royaume, mais on lui enleva ses provinces situées entre le Rhin et l'Elbe et ses provinces polonaises. Les premières composèrent avec la Hesse, le Brunswick et une partie du Hanovre, le royaume de Westphalie, qui fut conféré à Jérôme Bonaparte. Les territoires polonais formèrent le grand-duché de Varsovie, qui fut attribué au roi de Saxe. L'empereur de Russie reconnut la confédération du Rhin ; Dantzig fut déclarée ville libre et les duchés d'Oldenbourg et de Mecklembourg furent restitués à leurs souverains respectifs; le roi de Prusse adhéra au blocus continental. La reine de Prusse était venue, vers la fin des négociations, pour influencer leur résultat en faveur de son époux par le charme de sa grâce et de sa beauté, mais Napoléon, qui gardait le souvenir des fanfaronnades de la cour de Prusse, se montra insensible à ses séductions. Il conservait pour la Prusse et son souverain une antipathie invincible.

Les deux empereurs, Napoléon et Alexandre, vivaient à Tilsitt dans la plus grande intimité; ils montaient chaque jour à cheval et se promenaient ensemble. Le roi de Prusse était souvent de la partie; mais il pouvait à peine les suivre, ou bien il heurtait et gênait sans cesse Napoléon.

Voici comment un historien contemporain apprécie les effets de la paix de Tilsitt : « Napoléon, dit-il, avait institué dans le midi de l'Allemagne les deux « royaumes de Bavière et de Wurtemberg contre l'Autriche; il créa de plus « dans le Nord les deux royaumes de Saxe et de Westphalie contre la Prusse. « L'empereur Alexandre, qui souscrivit à tous ces arrangements, évacua la « Moldavie et la Valachie. La Russie demeura partout la seule puissance « intacte quoique vaincue. Napoléon suivait de plus en plus les traces de « Charlemagne : il avait fait porter devant lui, le jour de son sacre, la cou- « ronne, l'épée et le sceptre du roi franc; un pape avait passé les Alpes pour « consacrer sa dynastie, et il modelait ses états sur le vaste empire de ce con- « quérant. La révolution avait voulu rétablir la liberté antique, Napoléon « restaura la hiérarchie militaire du moyen âge; elle avait fait des citoyens, « il fit des vassaux; elle avait changé l'Europe en républiques, il la trans- « forma en fiefs. Comme il était grand et fort, comme il était survenu après « une secousse qui avait fatigué le monde en l'ébranlant, il put l'arranger « passagèrement selon sa pensée. Le *grand Empire* s'éleva au dedans avec « son système d'administration qui remplaça le gouvernement des assemblées, « ses cours spéciales, ses lycées, où l'éducation militaire fut substituée à « l'éducation républicaine des écoles centrales; sa noblesse héréditaire, qui « compléta le rétablissement de l'inégalité; sa discipline civile qui rendit la « France entière obéissante au mot d'ordre comme une armée; au dehors,

« avec ses royaumes secondaires, ses états confédérés, ses grands fiefs et « son chef suprême. Napoléon, n'éprouvant plus de résistance nulle part, « put courir et commander d'un bout du continent à l'autre. » Mais si, peu soucieux de l'alliance des peuples, l'Empereur se confia dès lors dans l'alliance des rois, il ne tardera pas à sentir les conséquences de son choix. Les procédés violents et despotiques au moyen desquels il procède à la mise en pratique de son blocus continental soulèveront l'irritation des peuples qui n'en comprendrontpas le but humanitaire mais éloigné ; ils ne verront en lui que le tyran du continent en lutte contre l'Angleterre tyran des mers, et l'alternative fâcheuse où ils se trouvent placés d'opter entre ces deux tyrannies. Les souverains eux-mêmes, entraînés par les clameurs des populations, trahiront une alliance imposée par la force. Si donc Napoléon est arrivé à l'apogée de sa puissance et s'il ne tient qu'à lui de se croire plus qu'un homme, ses fautes vont bientôt marquer l'heure de sa décadence et lui enseigner que le génie le plus puissant peut faire fausse route quand il n'est pas soutenu dans sa marche par la voix de l'opinion publique.

L'Angleterre se disposait à réagir contre la mesure du blocus en détruisant la marine des neutres. Elle choisit le Danemark, ce gouvernement sage, éclairé, toujours en dehors des coalitions, pour sa première victime. Une de ses flottes, sous les ordres de lord Cathcart, vint mouiller devant Copenhague, le 8 août. Le ministre anglais Jackson signifia au prince-régent de contracter immédiatement une alliance offensive et défensive avec son gouvernement et de livrer ses vaisseaux en garantie. Le gouvernement danois, quoique pris au dépourvu par une si étrange attaque, se disposa à une énergique résistance. Les Anglais bombardèrent cette malheureuse capitale pendant soixante-douze heures; une moitié de la ville fut réduite en cendres : alors les assiégés capitulèrent. Les Anglais s'emparèrent de la flotte danoise, composée de vingt-huit vaisseaux de ligne, seize frégates, neuf bricks et une trentaine de petits bâtiments, et détruisirent les arsenaux et les chantiers. Cet acte exécrable de brigandage souleva l'indignation de la généreuse nation danoise; son souverain s'empressa d'adhérer au blocus continental et de contracter avec Napoléon une alliance dont il ne se départit jamais.

Dans le même temps fut célébré à Paris le mariage de Jérôme, frère de l'Empereur, récemment créé roi de Westphalie, avec la princesse Catherine de Wurtemberg. Le 7 septembre, Napoléon créa la cour des comptes; mais bientôt on apprit que l'Empereur avait fait rendre, le 19 août précédent, un sénatus-consulte qui supprimait le *Tribunat*, institution garantie par les constitutions, et que Napoléon avait créée lui-même. M. Béranger, conseiller d'État, vint annoncer, dans la séance du 18 septembre, au tribunat assemblé, la détermination de l'Empereur. Le décret impérial portait qu'à compter de la fin de la session qui allait s'ouvrir, la discussion préalable des lois serait faite par trois commissions du corps législatif : commission de législation civile et criminelle, commission d'administration intérieure et commission des finances.

Le blocus continental commençait à s'exécuter, et l'Empereur espérait, par la rapidité et la rigueur de ses opérations, anéantir le commerce anglais. Pour la mise en œuvre de son système, il avait besoin d'une sincère coopération de toutes les nations maritimes. Il ne pouvait se promettre un tel ré-

sultat de l'alliance douteuse de l'Espagne. Cette puissance voyait avec indignation un pouvoir sans limite tombé dans les mains indignes de l'amant de la reine, Manoel Godoy, qui gouvernait l'inepte Charles IV. Ce favori, revêtu des plus hautes dignités, nommé *prince de la Paix*, maître d'une fortune scandaleuse, avait déjà tenté d'entraîner le peuple espagnol dans la coalition contre la France. Napoléon se dispose à passer sur le territoire espagnol pour aller imposer au Portugal l'exécution du blocus. Cette nation, en quelque sorte sous la dépendance de l'Angleterre, servait de débouché aux marchandises anglaises. Au commencement du mois d'août 1807, Napoléon fit parvenir à la cour de Lisbonne les propositions suivantes : « Que les ports du Por-« tugal fussent fermés à l'Angleterre; que l'on arrêtât et que l'on renvoyât du « Portugal tous les sujets de la Grande-Bretagne, et que les biens meubles « et immeubles appartenant à des Anglais fussent rigoureusement séquestrés.» Il prévint en outre l'ambassadeur de Lisbonne que si le prince-régent ne répondait pas affirmativement avant le 1^er^ septembre, la paix serait rompue.

Entre Bordeaux et Bayonne, Napoléon réunit un corps de troupes qu'il nomma *armée d'observation de la Gironde*. Il avertit la cour d'Espagne de se préparer pour agir offensivement contre le Portugal. Le prince-régent de ce royaume, voyant l'orage dont il était menacé, fit quelques actes qui semblaient prouver son adhésion aux propositions de l'Empereur : il offrit de renvoyer de Lisbonne lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre, et de fermer ses ports à cette puissance; il promit aussi de rappeler son ambassadeur à Londres. Le prince portugais ajouta que si des troupes étrangères entraient dans ses états, il se retirerait au Brésil. Napoléon, peu satisfait de ces promesses et de cette menace, donna ordre au général Junot de se mettre à la tête du corps d'armée de la Gironde. Le 5 septembre, ce général arriva à Bayonne et ordonna un embargo sur tous les vaisseaux portugais qui se trouvaient dans les ports de France. Le prince-régent, pour désarmer la colère de l'Empereur, fit sortir du Portugal tous les Anglais, même ceux qui depuis longtemps étaient établis et naturalisés dans ce royaume.

Pendant que Napoléon se disposait à envahir le Portugal et obligeait les Espagnols à concourir à cet envahissement, la cour de Madrid était livrée aux dissensions, aux intrigues, aux désordres. Ferdinand, prince des Asturies, fils de Charles IV, inspiré par son précepteur le chanoine Escoiquiz, voyait avec indignation l'autorité excessive de Godoy. Il régnait, entre l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne et le favori, une mésintelligence très-animée; elle éclata dans les circonstances suivantes. Le prince des Asturies venait de perdre son épouse; Godoy voulut le marier avec Marie-Louise de Bourbon, sa belle-sœur. Ferdinand, conseillé par Escoiquiz, refusa, et adressa secrètement une lettre à Napoléon, par laquelle il lui demandait sa nièce en mariage. L'Empereur n'y répondit point. Godoy, instruit de cette démarche, s'en vengea en faisant parvenir au roi Charles une lettre anonyme contenant l'exposé d'une conspiration tramée par son fils Ferdinand contre son trône et sa vie. Le roi, ajoutant foi au contenu de cette lettre, se rendit sur-le-champ dans le cabinet de son fils, fit ouvrir son secrétaire, prit tous les papiers qu'il contenait, les examina lui-même, et, en présence de ses ministres assemblés, il interrogea ce prince sur ces papiers; n'ayant pas jugé ses réponses satisfai-

santes, il lui demanda son épée, le mit aux arrêts dans ses appartements comme prisonnier d'État, et lui interdit toute espèce de communications Le roi fit, en même temps, arrêter toutes les personnes attachées au service de Ferdinand.

Excité par son favori Godoy, le roi Charles (30 octobre 1807) nomma une commission spéciale de onze membres du conseil de Castille, chargée de juger Ferdinand et de prononcer sur son sort. Godoy, craignant que le prince ne fût renvoyé absous par ses juges, redoutant sa colère et l'indignation du public qui se manifestait contre lui, profita de l'occasion de la fête du roi, pour jouer le rôle de médiateur, et voulut se faire honneur de sa bienveillance, en obtenant de Charles le décret de *grâce*, pourvu que Ferdinand consentît à s'avouer *coupable* et à *demander pardon* à ses parents offensés. Godoy porta au prince deux lettres écrites d'avance dans ce sens afin qu'il les signât. Le prince, au prix de ces honteuses conditions, obtint sa liberté.

Pendant ces intrigues de cour, Napoléon ne perdait pas de vue ses desseins sur le Portugal; il fit conclure à Fontainebleau, le 27 octobre, un traité où le maréchal Duroc, au nom de l'Empereur, et le conseiller Izquierdo, au nom du roi d'Espagne, arrêtèrent que la ville d'Oporto et toute la province d'entre Minho et Duero seraient données, en toute souveraineté, à S. M. le roi d'Étrurie, avec le titre de *roi de la Lusitanie septentrionale;* que la province de l'Alentejo et le *royaume des Algarves* seraient donnés en toute propriété et souveraineté au prince de la Paix qui prendrait le titre de *prince des Algarves*. Les articles secrets de ce traité portent qu'un corps de vingt-cinq mille Français infanterie et de trois mille de cavalerie, entrera en Espagne et fera sa jonction avec un corps espagnol de huit mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie; qu'en même temps, un autre corps de dix mille Espagnols prendra possession de la province entre Minho et Duero et la ville d'Oporto, et qu'une autre division espagnole de six mille hommes prendra possession de l'Alentejo et du royaume des Algarves; que les provinces centrales du Portugal resteront en dépôt jusqu'à la paix générale. Un article de ce traité porte que l'Empereur des Français s'oblige à reconnaître le roi d'Espagne comme *empereur des deux Amériques,* quand tout sera prêt pour que ce roi puisse en prendre le titre; ce qui pourra arriver à la paix générale, ou au plus tard d'ici à trois ans. Les troupes françaises devaient être nourries aux dépens de l'Espagne; la France devait seulement payer leur solde. Par ce traité, Napoléon, à peu de frais, s'emparait du royaume d'Étrurie; le roi en dédommageait sa veuve aux dépens du Portugal où il lui créait un nouveau royaume; s'acquittait envers Godoy, prince de la Paix, des services qu'il en avait reçus et qu'il devait en recevoir; s'emparait du Portugal, en distribuait les lambeaux à ses créatures, et se mettait en mesure pour s'emparer de l'Espagne, avec le secours des Espagnols.

Deux jours après la signature du traité de Fontainebleau, avant que la cour d'Espagne en sût positivement le contenu, le général Junot reçut ordre d'entrer dans la Péninsule. Les troupes françaises se dirigèrent vers Oporto, celles des Espagnols, dont on eut de la peine à compléter le contingent, devaient attaquer le Portugal en flanc. Napoléon avait fait cette déclaration publique : *La maison de Bragance a cessé de régner.* Cette parole, lorsqu'elle

fut connue à Lisbonne, y jeta l'épouvante. Les Portugais crurent désarmer l'Empereur des Français en renouvelant leurs mesures rigoureuses contre les Anglais et leurs marchandises, en congédiant de nouveau leur ambassadeur, même en déclarant la guerre à l'Angleterre; mais ces tardives démonstrations de soumission aux volontés de l'Empereur furent inutiles. Lorsque l'armée française en fut informée, elle avait déjà pénétré dans le pays.

Le prince-régent du Portugal s'aperçut qu'il était temps d'opérer son plan de retraite. L'avant-garde de l'armée était entrée le 19 novembre en Portugal; ce prince, après avoir composé une junte de gouvernement, le 27 du même mois, s'embarqua à bord de l'escadre portugaise, et se rendit au Brésil, en emportant toutes les richesses du royaume. Les gouverneurs du Portugal, le 29 novembre, envoyèrent au-devant de Junot pour le recevoir et le complimenter.

Le 30 novembre, ce général entra sans obstacle à Lisbonne. La terreur qu'inspirait le nom français était si grande, qu'une armée, une nombreuse population, se soumirent sans résistance devant quelques milliers de conscrits de la dernière levée, harassés, avec leurs uniformes en lambeaux. La résignation du peuple rendit la conquête du Portugal très-facile. Junot s'empara des postes principaux, confisqua les marchandises anglaises et imposa sur ce pays une contribution de cent millions de francs. Le 15 décembre, il passa une grande revue, fit arborer, sur la tour de Saint-Jean, le drapeau tricolore, au bruit des salves d'artillerie et aux cris de *vive l'Empereur!* et donna aux généraux et aux autorités portugaises un magnifique banquet. Il survint un accident qui troubla la fête. Une patrouille française arrêta un soldat de police de Lisbonne; les habitants indignés coururent aux armes et crièrent à plusieurs reprises : *vive le Portugal! meurent les Français!* L'émeute dura pendant toute la nuit et ne cessa qu'au point du jour.

L'Espagne, qui coopérait à la conquête du Portugal, qui fournissait des troupes à l'Empereur et qui lui payait six millions par mois, semblait attendre de l'homme du siècle une médiation efficace qui la relevât de la honteuse déchéance où l'avait plongée l'abâtardissement de la race de ses Bourbons. Napoléon, pris pour conciliateur dans les honteux débats, dans les querelles scandaleuses de cette famille, ne savait auquel de ses membres il devait confier le fardeau du sceptre, dans l'intérêt de l'Espagne et de la France; mais il dut concevoir d'autant plus de confiance dans le succès de sa détermination, quelle qu'elle fût, que l'empereur de Russie, révolté de la conduite criminelle de l'Angleterre envers le Danemark, venait de déclarer qu'il rompait toute communication avec la cour de Londres, qu'il annulait tout acte précédemment conclu entre lui et cette cour, et proclamait les principes de neutralité armée.

Napoléon se rendit à Milan au mois de décembre. Le 10, la reine-régente du royaume d'Étrurie fut obligée de renoncer à ce royaume, dont les troupes françaises prirent possession, et de se retirer en Espagne. Une nouvelle armée d'observation, dite de la Gironde, qui se réunissait du côté de Bayonne, inspirait des craintes et semblait menacer la monarchie espagnole. Dans le mois de décembre, au milieu de cet état d'inquiétude, Charles IV écrivit à

Napoléon pour lui demander l'alliance d'une princesse de son sang avec son fils. Napoléon n'avait point fait de réponse à deux précédentes lettres que ce prince lui avait adressées sur cet objet. A la fin de décembre, il écrivit de Milan au roi d'Espagne qu'il n'avait eu aucune connaissance du contenu de ses lettres précédentes, qu'il n'avait point reçu de lettres de son fils, et qu'il consentait au mariage proposé avec une princesse de sa famille.

Le général Dupont, commandant le second corps d'armée de la Gironde, dès le 24 décembre 1807, avait franchi les frontières d'Espagne. Les Espagnols ne conçurent alors que de faibles soupçons : les uns croyaient que l'armée du général Dupont, continuant lentement sa marche vers Valladolid, et se maintenant dans la direction du Portugal, était destinée à défendre les ports de ce royaume, que les Anglais menaçaient d'attaquer. Comme la mésintelligence régnait toujours entre Godoy, prince de la Paix, et Ferdinand, prince des Asturies, d'autres crurent que l'armée française, récemment introduite en Espagne, y venait pour agir en faveur du prince des Asturies. Le roi, la reine, leur favori Godoy, leur fils, tous les Espagnols y furent trompés; ils concevaient des inquiétudes, sans soupçonner les véritables intentions de Napoléon. Le 30 janvier 1808, de nouvelles troupes françaises, commandées par le général Moncey et par le général Duhesme, pénétrèrent dans les villes de l'intérieur et s'emparèrent des places fortes. Napoléon en même temps écrivit au roi d'Espagne pour se plaindre de ce qu'il n'avait pas renouvelé la demande d'une princesse impériale pour son fils, prince des Asturies. Charles IV lui répondit aussitôt qu'il était prêt à réaliser cette union. L'ambassadeur d'Espagne à Paris, Eugène Izquierdo, vivement inquiet, et instruit sans doute des secrets desseins de Napoléon, reçut de l'Empereur l'ordre de se rendre en Espagne. Il voulait que cet ambassadeur avertît de lui-même sa cour de ce qu'il préparait contre elle. L'ambassadeur, arrivé en Espagne, rendit compte de ce qu'il savait : dès lors le faible Charles IV prit la résolution d'abandonner sa capitale et le royaume et de se retirer au Mexique.

En effet, l'Empereur, que quatre coalitions suscitées par l'Angleterre avaient porté à l'apogée de sa puissance, par un effet diamétralement contraire aux vues machiavéliques de ce cabinet, sachant bien que l'unique moyen d'amener cette implacable ennemie à composition, était de lui fermer tous les ports du continent, avait formé dans sa pensée le dessein de s'emparer de la Péninsule tout entière, afin de la soustraire à l'influence anglaise. Les troupes françaises, par ruse et sous des apparences amicales, enlevaient tout doucement aux Espagnols leurs principales places. Le général Moncey s'était introduit jusqu'à Burgos, et y avait son quartier général. Le général d'Armagnac se rendit maître de Pampelune; Duhesme, de Barcelone et de Figuières; le général Thouvenot, de Saint-Sébastien; Cadix tomba au pouvoir des Français par les mêmes moyens.

Charles IV, son épouse et leur favori Godoy, s'aperçurent enfin du piége où leurs dissensions domestiques les avaient entraînés. Ferdinand, prince des Asturies, pressé de régner, et ennemi mortel de Godoy, paraissait persuadé que les Français travaillaient pour sa propre cause, et que, s'ils s'emparaient des plus fortes places de l'Espagne, c'était uniquement pour pouvoir, avec moins d'obstacles, le placer sur le trône dont il voulait dépouiller son

père. Ainsi le roi et son fils, lorsqu'ils auraient dû s'unir et s'armer contre le ravisseur, s'occupaient à s'entre-détruire ; l'insurrection d'Aranjuez en offrit la preuve. Godoy, sorti de Madrid, s'était rendu, suivant son usage, le 15 mars, au château d'Aranjuez, où bientôt éclata contre lui un soulèvement populaire très-violent. Son hôtel fut attaqué, pillé, dévasté ; le peuple en jeta les meubles par les fenêtres. Le roi fit des proclamations qui produisirent peu d'effet ; enfin, le 18 mars, il déclara le prince de la Paix destitué de ses fonctions de généralissime et de grand amiral. Godoy, éveillé par le bruit, s'était promptement réfugié dans un galetas, où, enveloppé dans une natte, il resta caché pendant plus de trente-deux heures ; la faim l'en fit sortir ; il fut arrêté, et, sans les gardes qui l'escortaient et la protection de Ferdinand, il eût été infailliblement massacré par le peuple. Le roi, pour calmer l'effervescence populaire, promit que son favori serait jugé et puni ; mais, pour sauver son *pauvre ami*, il se résolut à une détermination extrême : le 19 mars, il abdiqua la couronne en faveur de son fils Ferdinand.

A la nouvelle de l'emprisonnement de Godoy et de l'élévation de Ferdinand au trône, le peuple soulevé se livra à une joie qui dura jusqu'au jour où le nouveau roi fit son entrée dans la capitale et fut reçu aux acclamations des habitants. Bientôt Charles IV, soit par mécontentement de son fils, soit comme on l'a dit, poussé par des suggestions étrangères, protesta contre son abdication (21 mars), et adressa à l'Empereur une protestation formelle contre son abdication, « arrachée par la force », et une lettre où il appelait la colère de Napoléon sur un fils dénaturé « qui avait voulu attenter à ses jours » et « l'ennemi des Français. » Il n'avait, disait-il, qu'un désir, celui de se retirer en France avec la reine et leur *unique ami*. Cette démarche jeta un nouveau brandon de discorde parmi les membres de la famille royale. Napoléon, instruit de l'état des esprits, voulut voir les événements de plus près et les conduire par lui-même. Le 3 avril 1808, il partit de Paris et entra dans Bayonne pendant la nuit du 14 au 15 : alors mille intrigues furent mises en jeu.

Murat, qui commandait les troupes françaises en Espagne, engagea don Carlos, frère du roi Ferdinand, à se rendre au-devant de l'Empereur des Français ; il sollicita avec instance le roi lui-même pour qu'il fît une pareille démarche. Le nouveau monarque hésitait, quand arriva le général Savary, qui venait à Madrid, au nom de Napoléon, pour le complimenter sur son avénement au trône ; il pressa aussi très-vivement ce prince d'aller au-devant de l'Empereur et parvint enfin à le décider. Il partit et arriva le 12 avril à Burgos. Là, pressé par de nouvelles sollicitations, et de peur d'être devancé par ses parents, qui, de leur côté, se rendaient auprès de Napoléon, il continua son voyage jusqu'à Vittoria. Murat, conformément aux ordres de l'Empereur, demanda et obtint la liberté de Godoy, qui fut conduit à Bayonne, où il arriva le 26 avril. Cette mesure indisposa fortement les Espagnols contre les Français, et causa les insurrections qui se manifestèrent bientôt après. Plusieurs trames secrètes eurent lieu pendant que Ferdinand séjournait à Vittoria ; il quitta cette place pour se rendre à la frontière, et de là à Bayonne. Bientôt, pressés du besoin d'accuser leur fils auprès de l'Empereur, juge de leurs différends, Charles IV et la reine se rendirent aussi à Bayonne. « Quand je

« les tins tous réunis à Bayonne, dit lui-même l'Empereur, ma politique se « trouva posséder bien au delà de ce qu'elle eût jamais osé prétendre.... Je « n'avais pas combiné, mais je profitai. Ici j'avais le nœud gordien devant « moi; je le coupai. J'offris à Charles IV et à la reine de me céder la couronne « d'Espagne et de vivre paisiblement en France; ils s'y prêtèrent, je pour- « rais dire volontiers, tant ils étaient ulcérés contre leur fils.... Le prince des « Asturies (Ferdinand) n'y résista pas extraordinairement; mais il ne fut « employé contre lui ni violence ni menace; et si la peur le décida, ce que « je crois bien, cela ne dut regarder que lui. » Le 4 mai, on détermina Charles IV à nommer le grand-duc de Berg lieutenant général de son royaume, et à donner ordre au conseil de Castille et aux capitaines généraux et gouverneurs de province, de lui obéir. Le lendemain, fut conclu un traité avec Napoléon, par lequel Charles IV cède à l'Empereur tous ses droits sur le trône des Espagnes et des Indes. Napoléon s'engage à donner refuge dans ses états au roi Charles, à la reine, à sa famille, au prince de la Paix, ains qu'à ceux de ses serviteurs qui voudront les suivre, lesquels jouiront en France d'un rang équivalent à celui qu'ils avaient en Espagne. Le palais impérial de Compiègne, les parcs et forêts qui en dépendent, sont à la disposition de Charles, sa vie durant. L'Empereur lui donne de plus une liste civile de trente millions de réaux. A la mort du roi, deux millions de revenus formeront le douaire de la reine; il donne de plus à ce prince le château de Chambord et ses dépendances.

Le 10 mai suivant, il fut conclu un autre traité entre Ferdinand, prince des Asturies, et l'Empereur des Français. Par ce traité, Ferdinand adhère à la cession faite par son père de ses droits au trône d'Espagne et des Indes en faveur de l'Empereur; il renonce lui-même aux droits qui lui sont acquis, comme prince des Asturies, à la couronne des Espagnes et des Indes; il pourra porter le titre d'*altesse royale;* ses descendants conserveront le titre de *prince* et d'*altesse sérénissime.* L'Empereur lui cède les palais, parcs et ferme de Navarre et les bois qui en dépendent, jusqu'à la concurrence de cinquante mille arpents, et lui donne quatre cent mille francs de rentes apanagères. Soit que Napoléon voulût punir le prince de Talleyrand qui s'était opposé à l'envahissement de l'Espagne, soit que le vieux château de Navarre ne lui parût pas habitable, il donna pour asile à Ferdinand le château de Valençay, belle terre dans le département de l'Indre, appartenant au prince de Talleyrand. Le 11 mai, Ferdinand partit de Bayonne avec sa famille pour s'y rendre; il y fut retenu pendant près de six années. Le 13 du même mois, Charles IV, son épouse, leur favori Godoy, partirent de Bayonne et traversèrent une grande partie de la France pour arriver à Compiègne.

Napoléon se trouva ainsi maître de deux royaumes, celui de Portugal, dont il fit fuir le régent, et celui d'Espagne, dont il éloigna le roi, la reine, l'héritier présomptif de la couronne et la famille royale. Il fit alors publier la proclamation suivante : « Espagnols, après une longue agonie votre « nation périssait. J'ai vu vos maux, je vais y porter remède. Votre gran- « deur fait partie de la mienne. Vos princes m'ont cédé tous leurs droits à la « couronne des Espagnes : je ne veux point régner sur vos provinces, mais je « veux acquérir des titres éternels à l'amour et à la reconnaissance de votre

« postérité. Votre monarchie est vieille : ma mission est de la rajeunir. J'a-
« meliorerai toutes vos institutions, et je vous ferai jouir, si vous me secon-
« dez, des bienfaits d'une réforme, sans froissements, sans désordres, sans
« convulsions. J'ai fait convoquer une assemblée générale de députations des
« provinces et des villes. Je veux m'assurer par moi-même de vos désirs et
« de vos besoins ; je déposerai alors tous mes droits et je déposerai votre glo-
« rieuse couronne sur la tête d'un autre moi-même, en vous garantissant
« une constitution qui concilie la facile et salutaire autorité du souverain
« avec les libertés et les priviléges du peuple. Espagnols, souvenez-vous de
« ce qu'ont été vos pères ; voyez ce que vous êtes devenus. La faute n'en
« est pas à vous, mais à la mauvaise administration qui vous a régis. Soyez
« pleins d'espérance et de confiance dans les circonstances actuelles, car je
« veux que vos derniers neveux conservent mon souvenir et disent : Il est
« le régénérateur de notre patrie. » Malgré les bonnes intentions de Napo-
léon, cette usurpation, amenée par des moyens dont la déloyauté était trop
transparente, fut accueillie d'un blâme presque universel. C'était une violence
impolitique et qui procédait de l'illusion de l'Empereur dont le système hau-
tain dédaignait, comme à Tilsitt, l'alliance sympathique des peuples et la sa-
crifiait à l'alliance mensongère des rois. Napoléon lui-même était mécontent
de la tournure définitive de cette affaire dans laquelle il avait hésité, jusqu'à
l'heure où l'indignité des membres de la famille de Bourbon lui était apparue
dans toute son évidence. Voici comment il s'expliquait sur ce sujet à Sainte-
Hélène : « J'embarquai fort mal toute cette affaire, je le confesse ; l'immora-
« lité dut se montrer par trop patente, l'injustice par trop cynique, et l'attentat
« ne se présente plus que dans sa hideuse nudité, privé de tout le grandiose et
« des nombreux bienfaits qui remplissaient mon intention... Le tout demeure
« fort vilain, puisque j'ai succombé. Cette malheureuse guerre m'a perdu ;
« elle a divisé mes forces, multiplié mes efforts, attaqué ma moralité, et pour-
« tant on ne pouvait pas laisser la Péninsule aux machinations des Anglais. »

Napoléon, en effet, retirait de l'Espagne vingt-cinq mille hommes de troupes que fortifiaient ses armées, et six millions par mois qui bonifiaient ses finances. En envahissant ce royaume, il se priva de ces précieuses ressources et s'attira de plus une guerre désastreuse qu'il ne put terminer. La junte suprême d'Espagne, décidée par les événements, et surtout par les volontés tyranniques de Murat, duc de Berg, qui, ayant en perspective le trône de Naples qui lui était promis si celui d'Espagne devenait vacant, ne négligeait aucune mesure violente pour arriver à ce but, la junte suprême, fit, le 13 mai, une adresse à l'empereur Napoléon pour lui demander de placer sur le trône d'Espagne son frère Joseph, roi de Naples. Le conseil de Castille et la municipalité de Madrid firent la même demande ; et par un décret du 6 juin suivant, Napoléon proclama son frère Joseph Napoléon, roi des Espagnes et des Indes ; et, le 15 juillet, déclara roi de Naples, Murat, duc de Berg, son beau-frère, sous le nom de Joachim-Napoléon. Mais la nation espagnole repoussa les bienfaits que lui apportait la main d'un usurpateur étranger. A la voix de ses moines le tocsin de l'insurrection a sonné ; les Français sont massacrés par un peuple fanatique. Trois cents d'entre eux, enfermés dans la citadelle de Valence, sont assassinés sans miséricorde ; des manifestes

atroces, où les noms de Jésus et de Marie couvrent des provocations sanguinaires, appellent les populations à exterminer « les païens et les hérétiques. » Des juntes insurrectionnelles s'organisent dans les provinces et préparent une guerre de guet-apens et de mutilation contre nos soldats isolés ou traîneurs. A Séville se constitua une junte suprême, et les insurgés se rendirent maîtres de la flotte française retirée à Cadix depuis le combat de Trafalgar. Une nouvelle et immense Vendée allait se former sous les pas des Français.

Les Portugais, aigris contre le général Junot, travaillés par les Anglais, se soulevèrent à Oporto : les provinces du nord imitèrent leur exemple ; tout fut en feu dans la Péninsule. Les Français allaient avoir à faire une guerre bien différente de celle qu'ils avaient soutenue contre les grandes puissances de l'Europe : c'était une course sans fin à travers un pays sauvage, entrecoupé de vallées, de plaines, de ravins, où chaque anfractuosité, chaque bouquet de genêt abrite le mousquet d'un *guerillero*. Le 28 juin, le maréchal Moncey se présenta devant Valence avec quinze cents hommes. Il y fut battu et obligé de se retirer. Le 14 juillet, le maréchal Bessière donna la bataille de Medina del Rio-Seco, qui fut très-sanglante : il y périt vingt-sept mille Espagnols. Le 19 juillet, le général Dupont livra à Baylen une bataille qui dura jusqu'au 22. Ce général, par une faiblesse indigne d'un Français, signa une capitulation en rase campagne, d'un exemple unique dans nos annales militaires, pour sauver, dit-on, les vases sacrés dérobés dans le pillage de Cordoue. Deux mille des nôtres étaient déjà tombés sous les coups de l'ennemi, dix-huit mille mirent bas les armes, et, la capitulation n'ayant pas été ratifiée par la junte, les Français prisonniers furent relégués sur des pontons où la plupart périrent de misère, ou massacrés par le fanatisme espagnol : quinze cents d'entre eux parvinrent à s'évader.

Napoléon fut atterré de la honteuse affaire de Baylen, qui eut les plus fatales conséquences pour ses armes et porta au comble l'exaltation et l'enthousiasme des Espagnols. Le général Dupont fut arrêté par ordre de l'Empereur et traduit devant la haute cour impériale ; les événements de 1814 le rendirent à la liberté. Ce fut après cet échec mémorable, que le 20 juillet 1808, Joseph, nouveau roi d'Espagne, fit son entrée à Madrid ; l'accueil froid qu'il reçut de la majorité des habitants, leur silence menaçant, et les progrès de l'insurrection qui gagnaient les environs de cette capitale, le décidèrent à la quitter après y avoir séjourné huit jours. Il se réfugia à Vittoria, ville située non loin des Pyrénées. Un mois après, Ferdinand, retenu en France, était proclamé, à Madrid, roi d'Espagne ; ce royaume avait ainsi deux rois, l'un fugitif et l'autre prisonnier.

En Portugal le sort des armes fut aussi peu favorable aux Français. Une armée anglaise débarqua le 31 juillet à Leiria, à trente lieues de Lisbonne. Cette armée, conduite par Arthur Wellesley (lord Wellington), se composait de quatorze mille Anglais, de cinq mille autres commandés par le général Spencer, et de six mille Portugais ; ce qui formait un total d'environ vingt-six mille combattants, tandis que le général Junot n'en avait pas dix mille à leur opposer. Le général Laborde, avec six mille hommes, résista aux Anglais avec beaucoup de courage dans les combats de Rolica et de Vimiera, et exécuta sa retraite en bon ordre. Le 30 août, Junot, général en chef, signa avec le général anglais une convention au village de Cintra ; il y fut arrêté

que les troupes françaises évacueraient le Portugal, que la rivière de Sizundra formerait la ligne de démarcation entre les deux armées; que les Français ne pourraient, dans aucun cas, être prisonniers de guerre, et que toute l'artillerie de calibre français, ainsi que les chevaux, seraient transportés en France. L'Espagne soutenait son insurrection avec beaucoup d'ardeur et combattait avec des succès divers ; elle s'était fortifiée par une partie du corps espagnol que Napoléon avait employé dans ses expéditions et que commandait le général de la Romana. Celui-ci, instruit des malheurs de sa patrie, trompa la surveillance de Bernadotte, sous les ordres duquel il se trouvait, dans les îles du Danemark et à huit cents lieues de l'Espagne. Il parvint, avec la plus grande partie de sa division, à s'embarquer sur des vaisseaux anglais, et vola au secours de son pays.

L'Empereur s'apprêtait à aller diriger par lui-même cette guerre funeste, lorsque les nouvelles de l'Allemagne le rappelèrent à de nouveaux objets. Le désastre de Baylen et les insuccès de la guerre d'Espagne avaient révélé aux puissances coalisées le défaut de l'armure du conquérant. Aussitôt leurs agents retournèrent contre sa domination l'effervescence révolutionnaire dont les idées et les armes françaises avaient porté les germes dans toute l'Europe et préparèrent les populations à un effort patriotique pour laver l'humiliation de leur défaite. L'Autriche, excitée par l'Angleterre, ordonnait des levées extraordinaires de troupe, et semblait se préparer à soutenir une nouvelle guerre. Napoléon, le 8 septembre, conclut avec la Prusse une nouvelle convention qui assujettit la cour de Berlin à n'avoir, pendant dix ans, que quarante mille hommes de troupes ; qui porte que les places fortes de Glogau, Stettin et Kustrin, auront des garnisons françaises, entretenues aux dépens de la Prusse jusqu'au parfait paiement des contributions qui lui étaient imposées et dont les arrérages s'élevaient à cent quarante millions. Napoléon voulut aussi s'assurer de la Russie, et après avoir fait rendre un sénatus-consulte du 10 septembre 1808, qui met à la disposition du gouvernement cent soixante mille conscrits, il eut, le 27 du même mois, une entrevue avec l'empereur Alexandre à Erfuth, où accoururent en foule les rois et les autres souverains, et où les deux empereurs vécurent, pendant dix-huit jours, dans la plus grande intimité ; ils convinrent d'adresser de concert, le 12 octobre, une lettre au roi d'Angleterre pour l'engager à conclure une paix qui devenait nécessaire aux intérêts de toutes les puissances. Le ministère anglais répondit d'une manière évasive; après l'échange de quelques notes diplomatiques, cette négociation fut rompue.

Napoléon, rassuré du côté du nord de l'Europe, revint à Paris, et, le 26 octobre, il fit l'ouverture du corps législatif par un discours dans lequel il annonce qu'une partie de son armée marche contre les forces que l'Angleterre a débarquées dans les Espagnes ; il se félicite de ce que les Anglais, renonçant à la protection des mers, ont l'imprudence de présenter enfin leurs armées sur le continent.

Pour renforcer son armée d'Espagne, Napoléon retira des troupes françaises de la Prusse, et fit au roi la remise de vingt millions sur ses contributions de guerre; puis il envoya à l'armée de Joseph soixante mille hommes de troupes aguerries, et se rendit lui-même en Espagne où il prit le com-

mandement en chef. Son premier exploit fut, le 10 novembre, la prise de Burgos, dirigée par le maréchal Soult, où les Espagnols perdirent près de trois mille hommes. Le 11 et le 12 du même mois fut livré le combat d'Espinosa, combat très-funeste aux Espagnols; vingt mille des leurs furent tués ou faits prisonniers, avec perte de cinquante canons. Le 16, le maréchal Victor s'empara de Santander. Le 23 novembre, le combat et la victoire de Tudela et la prise du Sommo-Sierra, poste formidable, ouvrirent à l'armée française les portes de Madrid. Le 4 décembre suivant, après un léger combat où le général Bruyères fut tué et le général Maison blessé, cette capitale se rendit et Napoléon reçut la soumission des habitants.

Des troupes anglaises avaient pénétré en Espagne; en apprenant les succès des Français, elles se replièrent sur Bénévente et furent vivement poursuivies par le général Soult. Au passage de l'Esla, lord Puget, le 29 décembre, avec toute sa cavalerie, surprit les chasseurs à cheval de la garde et les força à battre en retraite. Le général Lefebvre y fut fait prisonnier. Pendant ces succès et ces revers, le général Gouvion Saint-Cyr, le 6 décembre, prenait, après un mois de siége, la forte place de Roses, en Catalogne. Ce général, le 16 décembre, à Cardedon, mit en déroute un corps considérable d'Espagnols, et le 21, sur les bords du Llobregat, battit complétement une armée espagnole et lui enleva son artillerie.

Soult, duc de Dalmatie, continuait à poursuivre les Anglais. Le 3 janvier 1809, il les battit près de Villafranca; mais cette victoire coûta la vie au général Colbert, jeune militaire signalé par plusieurs actions d'éclat, et qui promettait un glorieux avenir. Les Anglais furent battus les 25 et 26 janvier; leur général sir John Moor, dans cette dernière journée, fut atteint par un boulet qui lui fracassa l'épaule et causa sa mort. Cette perte déconcerta les Anglais; ils se réfugièrent à la Corogne, laissant des canons et des prisonniers, et s'embarquèrent pendant la nuit. La Corogne fut prise par les Français, qui s'emparèrent ensuite du Ferrol.

Les Anglais étaient chassés de l'Espagne; ce pays était presque entièrement soumis; restait à s'emparer de la ville de Sarragosse, dont les habitants renouvelèrent les prodiges de courage qui ont immortalisé l'antique Sagonte. Cette capitale de l'Aragon, après huit mois d'investissement, vingt-huit jours de tranchée ouverte et vingt-trois jours de combat, de maison en maison, de chambre en chambre, finit par succomber. Les habitants, pleins de confiance dans les vertus d'une image de la Vierge appelée del Pinar, trompés par des moines armés d'un sabre d'une main et d'un crucifix de l'autre, étaient persuadés que cette vierge viendrait à leur secours; cette espérance leur inspira un courage surnaturel. Palafox, qui commandait la place, sommé de se rendre, répondit : *Nous ferons la guerre avec nos couteaux.* Le siége, levé dans la nuit du 13 au 14 août 1808, fut, au mois de janvier 1809, repris avec une fureur nouvelle. On démolissait les maisons; les assiégés combattaient derrière les décombres; enfin, le commandant Palafox étant tombé malade, capitula; la place fut rendue le 21 février. Le général Lannes, qui commandait le siége, usa de beaucoup d'humanité envers les malheureux assiégés; la garnison défila devant lui, et les Français restèrent maîtres d'une place en ruines et de trente mille cadavres qu'ils se hâtèrent de faire enterrer. On évalue le nombre

des morts de tout âge et de tout sexe, pendant ce siége, à cinquante-quatre mille. Les Français avaient perdu trois mille hommes.

L'expédition d'Espagne semblait terminée; Napoléon venait de replacer son frère sur le trône; il avait soumis les principales villes de ce royaume, et le maréchal Soult, en Portugal, reprenait sur les Anglais quelques places fortes, telles que Chaves, Oporto, lorsque l'Angleterre, que la pacification prochaine de la péninsule espagnole menace d'une exécution rigoureuse du blocus continental, se hâte de fomenter une cinquième coalition que cent millions de subsides ne lui paraissent pas payer trop cher. L'empereur d'Autriche, toujours dirigé, excité par le ministère anglais, disposa de nouveaux armements; il avait secrètement organisé une armée composée de deux cent quatre-vingt-dix mille fantassins, de trente mille cavaliers et sept cent quatre-vingt-onze pièces de canon, dont cent trente-un obusiers. De plus, derrière cette ligne formidable était une réserve comprenant des troupes aguerries et la landwehr, où l'on comptait deux cent vingt-quatre mille hommes. Cette armée devait être commandée par l'archiduc Charles. A la nouvelle de ces apprêts, Napoléon quitte la Péninsule, arrive à Paris, et, dès le 4 mars 1809, tout est disposé pour marcher contre ce nouvel ennemi. Il ne pouvait lui opposer que cent quarante mille combattants; mais il comptait sur le secours d'un corps d'armée russe qui s'avança en effet jusqu'à sa frontière, mais qui ne la franchit point.

Le maréchal Berthier prit momentanément le commandement de l'armée française : ce général fit des fautes et donna des ordres contradictoires à ceux de l'Empereur. Heureusement Napoléon ne tarda pas à se rendre à son armée pour réparer le mal; il fut instruit par le télégraphe que l'armée autrichienne était, le 8 avril, sur les bords de l'Inn, et que le 10 elle avait passé cette rivière. Deux heures après, sur un autre avis télégraphique, il partit, sans équipage, avec son épouse Joséphine, qu'il laissa à Strasbourg, et le 16, dans la nuit, il arriva à Stuttgard. Il se plaignit de l'état déplorable dans lequel il trouva son armée, donna des ordres et arriva le 17 à Donawerth; là, il combina ses mouvements. Le 19 avril 1809 se fit le premier engagement à Pfaffenhofen, puis on combattit à Thann où les Français eurent tout l'avantage. Le 20, se donna la bataille d'Abensberg. Napoléon se mit à la tête des Bavarois. Ces alliés se battirent avec beaucoup d'ardeur. La place de Ratisbonne fut occupée par des Autrichiens qui, dans le combat, perdirent environ quatre cent soixante-sept soldats et vingt-cinq officiers tués, soixante-trois officiers et deux mille cent cinquante soldats blessés, et environ quatre mille faits prisonniers.

Les Français, par suite de la victoire d'Abensberg, prirent Landshut où se trouvèrent beaucoup d'artillerie et de nombreux magasins. Les Autrichiens y perdirent plus de huit mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers. La journée du 22 fut signalée par la bataille *d'Eckmuhl*, bataille très-acharnée et qui ne se termina que pendant la nuit, dont les ténèbres favorisèrent la retraite des Autrichiens. Ceux-ci perdirent une grande partie de leur artillerie, cinq mille hommes tués, quinze mille faits prisonniers, douze drapeaux et seize pièces de canon. L'archiduc, dont l'armée était en désordre, se retira à Ratisbonne; Napoléon vint lui-même devant cette place dont le siége offrait beaucoup de difficultés. Il y reçut une balle morte au pied droit qui lui laissa

une forte contusion mais ne l'empêcha point de monter à cheval. Il fallut franchir les fossés de cette ville, escalader les murailles avec des échelles; on prit la résolution d'y entrer par la brèche. Bientôt sur la hauteur du rempart on aperçoit deux militaires français se tenant par la main : c'étaient La Bédoyère et Marbot. Les grenadiers les suivirent; après quelques résistances éprouvées dans les rues, cette poignée de braves parvint à faire mettre bas les armes aux troupes qui gardaient une porte de la ville. Les Français alors entrèrent sans obstacle; mais une partie de cette ville était en feu, et au milieu des maisons embrasées se trouvait un parc de caissons. Lannes s'avançait dans le voisinage de ce parc; un officier autrichien effrayé lui crie : *C'est de la poudre, nous allons tous sauter!* A ces mots, Français, Autrichiens, suspendant le combat, se hâtent d'enlever les caissons. L'artillerie placée au delà du Danube tonnait horriblement sur les Français; le pont fut brûlé ainsi que le faubourg attenant. Pendant la nuit les Autrichiens se retirèrent, et le 24 avril au matin on n'en vit aucun.

Il y eut encore plusieurs combats où la valeur des soldats français, l'habileté et l'intrépidité des généraux obtinrent leurs succès ordinaires, tels que celui d'Ebersberg, où Masséna mit en déroute quarante mille Autrichiens, celui d'Amstetten où l'armée autrichienne, en pleine retraite, parut se diriger sur la Bohême. L'armée française marchait sur Vienne. Le 10 mai, à dix heures du matin, Napoléon arriva devant cette capitale qui opposa aux Français tous les feux de son artillerie. Napoléon y fit répondre par des batteries d'obusiers, tirant sur la ville. En face de ces batteries se présentait le palais impérial, où se trouvait malade cette jeune archiduchesse qui, peu de mois après, fut impératrice de France : d'après un simple avis donné par la garnison, la direction des pièces fut changée. Les obus ayant mis le feu dans quelques quartiers de la ville, et Masséna ayant fait tirer sur la Porte-Rouge quatre coups de canon, les assiégés arborèrent le drapeau blanc. Le 12 mai au matin, la capitulation fut signée et ratifiée le 13, à deux heures du matin. Les troupes françaises à neuf heures entrèrent dans Vienne.

La prise de cette capitale mit fin à toutes les insurrections que les Autrichiens suscitèrent dans le Tyrol, à Varsovie et même en Prusse; Napoléon se mit à la poursuite de l'archiduc Charles, dont l'armée se trouvait sur la rive gauche du Danube, derrière les villages de Grossaspern et d'*Essling*. Les ponts qui communiquaient d'une rive à l'autre étaient rompus; il fallait se créer un passage : on établit des ponts. Le 21 mai, l'armée française atteignit l'autre rive et la bataille fut extrêmement meurtrière. Elle se continua le jour suivant. Une crue terrible du Danube rompit trois fois les ponts que les Français avaient établis sur ce fleuve, et cette rupture subite les priva de leurs munitions et d'une partie des troupes restées sur la rive droite. Cet accident imprévu ramena au combat les Autrichiens qui se retiraient; les Français, leurs adversaires, se battirent en désespérés et firent des pertes immenses. Dans cette bataille d'Essling les généraux Saint-Hilaire et Durosnel furent grièvement blessés; le général Espagne fut tué, ainsi que le maréchal Lannes, duc de Montebello. Cette perte du *brave des braves* causa un deuil général dans l'armée.

Plusieurs combats, livrés tant par l'armée française que par l'armée d'Italie qui parvint à se joindre à la première, suivirent la bataille d'Essling.

Le 6 juillet suivant eut lieu la bataille de *Wagram* à cinq lieues de Vienne, entre l'armée aux ordres de l'archiduc Charles et celle que commandait Napoléon. L'action principale commença au lever du soleil et dura douze heures. De part et d'autre, on se battait avec beaucoup d'art et de courage. Plus de quarante mille hommes furent des deux côtés pris, blessés ou tués.

L'armée autrichienne, battant, battue, se retirait en bon ordre dans la Moravie, et se disposait à courir les chances de nouveaux combats, lorsque le 12 juillet, l'empereur d'Autriche demanda une suspension d'armes qui fut admise. L'archiduc Charles abandonna le commandement de son corps d'armée et se retira en Bohême. Napoléon, pour la seconde fois, établit sa résidence au palais de Schœnbrunn où la paix se négocia, et le 14 octobre suivant le traité fut conclu et signé à Vienne. Napoléon, par son décret du 12 juillet, frappa sur l'Autriche une contribution de cent quatre-vingt-seize millions de francs; le 14, il éleva au grade de maréchal les généraux Oudinot, Marmont et Macdonald. Berthier, fut honoré du titre de *duc de Wagram.* Pendant ces exploits militaires et la négociation qui en fut la suite, Gustave-Adolphe IV, roi de Suède, abdiqua sa couronne le 10 mai 1809; la diète de Suède admit son abdication et déclara que ce prince et ses héritiers, déjà nés et à naître, étaient déchus de la couronne et du gouvernement de Suède, et le 6 juin suivant, le duc de Sudermanie, régent provisoire du royaume de Suède, en fut proclamé le roi.

Le pape, le 27 mars 1808, avait adressé à Napoléon un bref comminatoire d'excommunication, par lequel il lui reprochait d'avoir envahi les duchés de Bénévent, de Ponte-Corvo, de s'être rendu maître de Rome, et de ce que l'entretien des troupes françaises lui avait déjà coûté cinq millions d'écus romains; il le menaçait de l'excommunication s'il tardait à faire droit à ses réclamations. Le 2 avril suivant, Napoléon répondit par un décret impérial qui ordonne le démembrement de l'état ecclésiastique, des légations d'Ancône, d'Urbin, de Macerata, de Camerino. A cette nouvelle le légat du pape quitta Paris, et, le 17 mai 1809, Napoléon ordonna la réunion des États romains à l'Empire français et accorda au pape un revenu de deux millions de francs. Le pape, ou plutôt sa cour, s'irrita, et, le 11 juin, lança contre le vainqueur de Wagram une bulle d'excommunication portant ces mots: *Que les souverains apprennent encore une fois qu'ils sont soumis, par la loi de Jésus-Christ, à notre trône et à notre commandement, car nous exerçons aussi une souveraineté, mais une souveraineté bien plus noble,* ce qui n'empêcha pas, dans la nuit du 5 juillet, le général Radet, par l'ordre de Murat, de pénétrer dans l'appartement du pape et de lui proposer, de la part du gouvernement français, de consentir à l'abdication de sa souveraineté temporelle; qu'à cette condition il pourrait rester tranquille à Rome. *Je n'ai agi,* lui dit le pape, *qu'après avoir consulté le Saint-Esprit; vous me mettrez en pièces plutôt que je rétracte ce que j'ai fait. — Dans ce cas,* dit le général, *j'ai ordre de vous emmener hors de Rome.* Le pape alors prit son bréviaire, donna sa bénédiction à la ville de Rome, monta en voiture et fut conduit à Grenoble où il séjourna onze jours; de Grenoble on le reconduisit à Savone, dans le pays génois. Le gouvernement français envoya auprès du pape, pour lui offrir un logement plus convenable, des domestiques déjà revêtus de sa livrée, et cent mille francs par mois

pour sa dépense : il refusa tout. Une intrigue anglaise pour enlever Pie VII de Savone, détermina Napoléon à le faire ensuite transférer à Fontainebleau. Cette affaire causa beaucoup d'irritation aux catholiques du continent.

D'autres événements diminuèrent un peu la joie qu'avaient pu causer les succès de Napoléon en Allemagne, succès balancés par ceux qu'obtenaient les Anglais sur différentes côtes; ils s'emparèrent, le 7 juillet, de Santo-Domingo; le 14, des établissements français au Sénégal; dans les derniers jours de ce mois, ils débarquèrent sur les rives de l'Escaut dix-sept mille hommes qui prirent Middelbourg, Tervar, le fort de Batz et marchèrent sur la place de Flessingue qui, le 15 août suivant, se rendit après un bombardement de trente-six heures. Le 13 octobre, à Schœnbrunn, Napoléon passait une revue lorsqu'un jeune homme parvint à percer les rangs des soldats. Les généraux, croyant qu'il avait une pétition à présenter à l'Empereur, lui dirent de s'adresser à l'aide-de-camp de service; il répondit à plusieurs reprises qu'il voulait parler à Napoléon et s'avança de nouveau; le général Rapp lui dit en langue allemande de se retirer et de se présenter après la revue. « Il « avait, dit ce général, la main droite enfoncée dans la poche de côté, sous « sa redingote; il tenait un papier dont l'extrémité était en évidence : il me « regarda avec des yeux qui me frappèrent. » Ce général fit arrêter ce jeune homme : on trouva sur lui un énorme couteau de cuisine. Les généraux Rapp et Duroc se transportèrent dans sa prison. « Il était assis, dit Rapp, sur un lit « où il avait étalé le portrait d'une jeune femme, son portefeuille et une bourse « qui contenait quelques vieux louis d'or. Je lui demandai son nom. — Je « ne puis le dire qu'à Napoléon. — Quel usage vouliez-vous faire de ce cou- « teau? — Je ne puis le dire qu'à Napoléon. — Vous vouliez vous en servir « pour attenter à sa vie? — Oui, monsieur. — Pourquoi? — Je ne puis le « dire qu'à lui seul. » Deux gendarmes le conduisirent, les mains liées derrière le dos, devant l'Empereur. Là il subit un nouvel interrogatoire. « D'où « êtes-vous? — De Naumbourg. — Qu'est votre père? — Ministre protes- « tant. — Quel âge avez-vous? — Dix-huit ans. — Que vouliez-vous faire « de votre couteau? — Vous tuer. — Vous êtes fou, jeune homme; vous êtes « illuminé. — Je ne suis pas fou, je ne sais ce que c'est qu'illuminé. — Vous « êtes donc malade? — Je ne suis pas malade; je me porte bien. — Pourquoi « vouliez-vous me tuer? — Parce que vous faites le malheur de mon pays. — « Vous ai-je fait quelque mal? — Comme à tous les Allemands. — Par qui « êtes-vous envoyé, qui vous pousse à ce crime? — Personne; c'est l'intime « conviction qu'en vous tuant je rendrai le plus grand service à mon pays et « à l'Europe, qui m'a mis les armes à la main. Je suis venu à Schœnbrunn il y « a huit jours dans l'intention de vous tuer. » Le docteur Corvisart, appelé, lui tâta le pouls et le jugea en bonne santé. *Je vous l'avais bien dit,* reprit-il avec une sorte de satisfaction. Napoléon lui promit la vie s'il montrait du repentir. *Je ne veux pas de pardon*, lui répondit-il. — *Si je vous fais grâce m'en saurez-vous gré? — Je ne vous en tuerai pas moins.* Napoléon fut stupéfait de cette révélation du fanatisme patriotique qui couvait chez la nation allemande.

Ce jeune homme était un étudiant allemand, nommé Stabs; il n'avait point voulu manger depuis le 24 jusqu'au 27 octobre, jour où il fut exécuté. Il disait avoir assez de force pour marcher seul à la mort; en s'y rendant, on lui

apprit que la paix était faite ; cette nouvelle le fit tressaillir de joie ; il s'écria : *Vive la liberté! vive l'Allemagne ! mort à son tyran !*

Le succès des armées françaises en Allemagne et en Italie, l'occupation de Vienne arrêtèrent le cours de plusieurs entreprises secrètes ou publiques. La troupe de Schill fut dispersée; les Anglais, après avoir détruit les arsenaux et chantiers de Flessingue, évacuèrent cette place et se rembarquèrent. Enfin ces succès amenèrent la paix qui fut conclue par le traité du 14 octobre, signé à Vienne. L'empereur d'Autriche cédait, par ce traité, aux souverains de la confédération du Rhin, Salzbourg, Bergtolsgaden, avec une partie de la la haute Autriche; il céda à Napoléon, Goritz, Montefalcone, Trieste, le cercle de Villach en Carinthie et tous les pays situés à la droite de la Save jusqu'à la frontière de la Croatie turque ; il réunit de plus au grand-duché de Varsovie toute la Gallicie occidentale avec Cracovie, ainsi que le cercle de Zamosc dans la partie la plus orientale de la Gallicie. Enfin il reconnut tous les changements politiques opérés par l'Empereur et adhéra au système prohibitif. Le même jour, Napoléon rendit un décret ordonnant la réunion des pays cédés à la France par ce traité, plus celle de la Dalmatie, en un seul corps, sous la dénomination de *provinces Illyriennes.*

Napoléon était parti de Schœnbrunn avant la ratification du traité, qui eut lieu en Bavière où il se rendit. Après avoir été fêté, complimenté par les rois, les reines, les princes et les princesses allemandes, il arriva à Fontainebleau. Là il eut un long entretien avec le ministre de la police, Fouché, qui se plaignait des nobles du faubourg Saint-Germain que Napoléon avait retirés de l'émigration, comblés de bienfaits et qui ne cessaient de l'outrager et même de conspirer contre lui. Napoléon partit de Fontainebleau et se rendit à Paris à franc étrier, laissant en arrière toute son escorte. Après le traité de paix, il avait fait mettre en marche une grande partie de son armée et l'avait dirigée sur l'Espagne dont les corps, par suite des nombreux combats, étaient dans un état de réel épuisement. Les places fortes que les Français avaient occupées par ruse, que l'insurrection avait reprises par la force des armes, étaient alors attaquées par les Français et défendues par les Espagnols secourus par des troupes anglaises que commandait lord Wellington. Le secours que leur envoya Napoléon vint fort à propos pour maintenir encore quelques années le roi Joseph sur son trône chancelant, pour accroître le nombre des victimes et pour prolonger les malheurs de la guerre sans les terminer. Avant l'arrivée de ce renfort, les troupes françaises avaient, en plusieurs occasions, signalé leur bravoure; le 7 mars, à la bataille de Ciudad-Réal, et au combat de Santa-Cruz qui la suivit; le 29, elles avaient repris Oporto; mais le 10 mai suivant, cette ville fut reprise par les Anglais. L'expédition des Asturies, les batailles de Santafé, de Torrijos, celle de Talavera qui fut très-meurtrière et dont les deux partis s'attribuèrent le succès, offrirent une alternative de victoires et de défaites. L'arrivée des troupes de la grande armée se fit sentir en Espagne, notamment par la bataille d'Ocana, donnée le 19 novembre près d'Aranjuez, où le général Mortier, à la tête de vingt-cinq mille Français, mit en déroute cinquante mille Espagnols insurgés, commandés par Arrizaga, leur prit cinquante pièces de canon et vingt mille hommes. Le 23 novembre, le général Kellermann, à Alba de Tormès, battit

une armée d'insurgés qui perdit trois mille hommes et treize pièces de canon. Le 10 décembre, Girone, en Catalogne, assiégée par le maréchal Augereau, se rendit, après un siége de cinq mois. Les prisonniers furent au nombre de cinq mille; on y trouva deux cents pièces de canon. Pendant tout le cours de l'année 1809, le sang ne cessa de couler dans la Péninsule.

La puissance de l'Empereur était en peu de temps arrivée à un degré inouï de splendeur : jamais l'action de la fortune, des circonstances et du génie, n'avaient porté si haut la prospérité d'aucun homme. Le grand Empire, avec ses états fédératifs, n'embrassait pas moins d'une population de quatre-vingt-quatre millions d'âmes, et, sur quelque point du continent que le héros français tournât les yeux, il n'apercevait que des nations sinon amies, du moins impuissantes dans leur haine. Quand il traversait l'Allemagne pour diriger sur la tête de quelque souverain la foudre de sa colère, une pléïade de rois lui formait une cour et humiliaient leur manteau d'hermine devant sa casaque grise. Tout pliait sous sa volonté, et si l'intrigue préparait ses trames ténébreuses, si le murmure s'échappait frémissant de quelques poitrines, c'était si loin de la portée de ses regards, qu'il n'eût pas daigné s'en apercevoir. Mais, dès-lors, les hommes judicieux et clairvoyants pouvaient prophétiser le sort du « colosse aux pieds d'argile ». La France pourtant était toujours sous le charme et l'enivrement de sa gloire; mais elle commençait à se faire à sa propre grandeur, comme l'enfant s'habitue à ses plus beaux jouets. Les grandes actions de son Empereur ne l'étonnaient déjà plus; des revers pouvaient seuls la surprendre. Les maréchaux, qui se sentaient devenus, à l'école du génie, plus que des hommes ordinaires, et quelques-uns d'entre eux de grands hommes, aspiraient à jouer un premier rôle hors des rayons éblouissants de cette gloire qui n'en permettait que de seconds : la plupart rêvaient en secret une couronne. Les armées, qui couraient sans repos et sans trêve de la Vistule à l'Èbre, se sentaient moins profondément remuées par cette parole magique des proclamations napoléoniennes, qui avait si longtemps éveillé dans leur âme un irrésistible élan, mais qui, tout en disant : « Je suis content de vous », ne manquait pas d'ajouter : « Mais il vous reste encore à faire. » Quant à la population, elle en venait à s'effrayer tout bas de cette hostilité implacable de l'Europe contre le système impérial, qui menaçait d'ajourner une paix tant désirée jusqu'à l'heure où serait épuisée la dernière goutte de sang des nations. Si les hommes applaudissaient encore aux superbes victoires du *petit caporal*, l'imprécation s'échappait du cœur des mères aux mains desquelles le gendarme venait arracher un fils pour l'envoyer mourir si loin du village. L'opinion commençait à se troubler sourdement de l'émotion produite chez tous les peuples par les brutales exigences du blocus, qui froissaient bien plus les nations que toutes les tentatives de propagande de l'époque révolutionnaire, et les allures hautaines des *grognards* faisaient fuir ces mêmes paysans allemands ou bataves, qui apportaient si joyeusement des fleurs et des couronnes sur la tête des conscrits déguenillés de la République.

Mais ces secrètes rumeurs n'avaient guère d'écho au milieu du concert éclatant formé par les mille voix des panégyristes et des poëtes en extase, et les rapports d'une armée de fonctionnaires complaisants n'en laissaient rien

arriver jusqu'à l'oreille du maître. Quant à lui, il comptait mériter l'amour de ses peuples par ses efforts incessants en faveur de leur bien-être : pour ce résultat, l'impatience de sa volonté et son activité prodigieuse mettaient tout son monde aux abois ; il dévorait le temps comme l'espace ; soit qu'il parcourût son vaste empire, semant partout d'utiles créations, soit qu'il procédât, entouré d'administrateurs ou de savants, à l'examen de quelque grand problème de science, d'art ou d'industrie, il déroutait tous ses auxiliaires par la diversité des objets et la rapidité de ses solutions. Dans son cabinet des Tuileries comme au bivouac, il s'enquérait de tout et décidait tout, depuis les réparations à faire à un chemin vicinal, le règlement de l'Opéra, une difficulté administrative, jusqu'à un détail de la construction de sa flotte. Mais, revêtu du pouvoir absolu, aspirant à l'honneur d'être chef de dynastie, Napoléon sentait le besoin de transmettre ce pouvoir à sa postérité, et de régner par elle après sa mort. « Je « voulais, disait-il plus tard, préparer la fusion des grands intérêts européens, « ainsi que j'avais opéré celle des partis au milieu de nous. J'ambitionnais « d'arbitrer un jour la grande cause des peuples et des rois ; il me fallait donc « me créer des titres auprès des rois, me rendre populaire au milieu d'eux. « Il est vrai que ce ne pouvait être auprès des peuples, je le sentais bien ; « mais j'étais tout-puissant et peu timide ; je m'inquiétais peu des murmures « passagers des peuples, bien sûr que le résultat devait me les ramener in- « failliblement. » La stérilité de Joséphine ne lui laissant aucun espoir de réaliser par elle ses projets dynastiques, la pensée du divorce vint alors se fixer dans son esprit. A son retour de Vienne, il crut la circonstance favorable ; il exprima sa volonté. Eugène fut chargé de la mission délicate et touchante de préparer sa mère au chagrin qui allait la frapper. Joséphine, quoiqu'elle en éprouvât une peine cruelle, obéit et se soumit de bonne foi.

Les deux époux, dans une assemblée de famille tenue aux Tuileries, déclarèrent leur assentiment au divorce ; il fallait faire prononcer le sénat pour le civil, et le clergé pour le spirituel. Le sénat s'empressa de délibérer : sur quatre-vingt-sept votants, sept seulement rejetèrent la proposition ; et, le 16 décembre 1809, la dissolution du mariage de Napoléon et de Joséphine fut, en ce qui concerne le civil, authentiquement déclarée. Joséphine quitta les Tuileries et se rendit à la Malmaison, où elle demeura pendant l'espace de cinq ans. Napoléon lui donna la terre de Navarre et un domaine de deux millions. L'officialité de Paris, le 9 janvier 1810, prononça pareillement la dissolution du mariage, et, le 12 du même mois, l'officialité métropolitaine confirma cette décision. Pour remplacer Joséphine, il fut d'abord question d'une des sœurs de l'empereur de Russie, et déjà des ouvertures avaient été faites ; mais des difficultés restaient à surmonter, lorsque le prince Eugène, dans un entretien qu'il eut avec M. de Schwartzenberg, apprit que l'Empereur d'Autriche consentirait volontiers à donner sa fille à l'Empereur des Français. On proposait aussi à Napoléon une princesse de Saxe. Un conseil privé extraordinaire fut, le 7 février 1810, réuni aux Tuileries à quatre heures après-midi ; on y discuta sur le choix à faire entre une princesse russe, une princesse saxonne et une princesse autrichienne. Eugène et Talleyrand furent pour l'Autriche, Cambacérès parla contre ; la majorité fut en faveur de cette alliance, et Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, fut choisie pour partager la couche et la puissance de l'Empereur.

Le prince Eugène fut envoyé à Vienne pour faire la demande dans les formes d'usage.

Cette détermination déplut à l'empereur de Russie, qui se crut joué par Napoléon, et cependant aucun engagement n'existait entre ces deux monarques. Au reste, tous les souverains du continent, qui avaient des filles propres au mariage, aspiraient à l'honneur de l'alliance de Napoléon. Son choix ne rencontra pas non plus beaucoup de sympathies dans l'opinion. Le peuple aimait Joséphine, femme bonne, gracieuse, de facile abord, d'un dévouement absolu à Napoléon. Aussi beaucoup d'intérêt s'attacha-t-il dès lors sur cette demeure de la Malmaison, et plus d'une larme répondit en France à ces paroles que le prince Eugène prononça au sénat, à l'occasion du divorce : « Lorsque ma « mère fut couronnée devant toute la nation par son auguste époux, elle con- « tracta l'obligation de sacrifier toutes ses affections aux intérêts de la France ; « elle a rempli avec courage, noblesse et dignité ce premier des devoirs. Son « âme a été souvent attendrie en voyant en butte à de pénibles combats le « cœur d'un homme accoutumé à maîtriser la fortune et à marcher d'un pas « ferme à l'accomplissement de ses grands desseins. Les larmes qu'a coûtées « cette résolution à l'Empereur suffisent à la gloire de ma mère. »

Napoléon, pour se disposer à ce nouveau mariage, s'occupa des détails intérieurs. Le 1^er^ février 1810, il promulgua un sénatus-consulte du 30 janvier, où sont réglés divers objets, tels que la dotation de la couronne, l'administration des biens qui lui sont affectés, le domaine extraordinaire, le domaine privé de l'Empereur, le douaire des impératrices, les apanages des princes français, etc. Le 27 février, il fit donner communication au sénat des articles de la convention de mariage entre lui et l'archiduchesse Marie-Louise ; et, le 4 mars suivant, le sénat fit deux adresses de remerciement sur cette communication. Napoléon avait déjà nommé les personnes qui devaient composer la maison de la nouvelle impératrice. Partie le 13 mars de Vienne, la princesse arriva le 22 à Strasbourg, et le 27, à neuf heures du soir, à Compiègne. Le 20 mars, à trois heures du matin, Napoléon était parti de Paris pour se rendre à Compiègne, au-devant de sa future épouse. Les nouveaux époux arrivèrent à Saint-Cloud où, le 1^er^ avril, le mariage civil fut solennisé. Le lendemain, l'Empereur et l'impératrice firent leur entrée à Paris, et passèrent sous l'arc de triomphe de l'Étoile, dont la construction, à peine commencée, fut alors revêtue d'une décoration en charpente et en toile peinte qui représentait cet arc tel qu'il devait être lorsqu'il serait terminé. Les deux époux se rendirent aux Tuileries, où, dans le second salon du Musée, fut célébré le mariage religieux. Cinq ou six cardinaux refusèrent d'assister à ce second acte du mariage, prétendant que le pape devait intervenir dans les unions des souverains. « Les évêques français et la majorité des « cardinaux repoussèrent cette prétention avec indignation ; le pape même « blâma ces cardinaux, qui furent exilés de Paris et qu'on appela les *cardi-* « *naux noirs*, parce qu'il leur fut interdit par le saint-siége de porter « le rouge pendant un temps déterminé. » Des fêtes splendides furent données à l'occasion de ce mariage ; le cortége impérial était magnifique ; des rois faisaient partie de l'assistance et des reines portaient la queue de la robe de l'impératrice ; on vit des cérémonies, des festins, des bals, des cou-

certs, des spectacles, des compliments, des éloges, des harangues, des chants héroïques; d'immenses et de prodigieuses illuminations, des feux d'artifice, des décharges d'artillerie, etc. A la suite des fêtes de la cour, le prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, en donna une au nom de son maître. Il avait fait construire dans le jardin de son hôtel une salle de bal très-élégamment ornée. Pendant la soirée, le feu prit à des draperies de gaze; en un instant toute la salle fut en feu. Napoléon sortit, tenant l'impératrice par le bras, puis il la fit partir pour Saint-Cloud et resta dans le jardin jusqu'au matin. Rien ne put arrêter les progrès de l'incendie; plusieurs personnes périrent. La princesse de Schwartzenberg, épouse du frère de l'ambassadeur, fut de ce nombre. Elle était parvenue à sortir de la salle; mais inquiète d'un de ses enfants, elle y rentra et fut étouffée en essayant de s'échapper par une porte qui communiquait à l'hôtel. Le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, fut grièvement blessé.

La fête du mariage de l'empereur Napoléon fut suivie de celle que, le 10 juin suivant, les municipaux de Paris lui donnèrent; le 24 du même mois, la garde impériale donna aussi une fête à l'occasion du même mariage : elle fut célébrée au Champ-de-Mars. Toutes les villes de France eurent des fêtes semblables.

Pendant qu'on se réjouissait en France, on combattait en Espagne : les armées françaises, d'après les ordres de Napoléon, y faisaient une guerre acharnée. Les débris des armées espagnoles, battues pendant le cours de l'année 1809, s'étaient réfugiés et fortifiés dans les montagnes de la Sierra-Morena; le 20 janvier 1810, elles en furent débusquées et poursuivies. Le 7 février, en Catalogne, se donna le combat de Vich, où le général Souham fut blessé à la tempe, ce qui ne l'empêcha pas de se remettre à la tête de sa troupe. Le 10 mars, après une vigoureuse résistance, la place de Badajoz fut emportée par les Français. Pendant ce temps, la junte suprême des insurgés espagnols, ayant abandonné Séville, s'était réfugiée à Cadix. Aussitôt les Français s'avancèrent pour mettre le siége devant cette place; les travaux commencèrent le 4 février et continuèrent pendant ce mois et ceux de mars, d'avril et suivants. Ces travaux immenses furent contrariés fréquemment par de grosses marées, par des ouragans terribles, par le feu de la place et par des sorties. Pendant que ce siége continuait en Catalogne, les Français faisaient celui de Lerida. Une armée espagnole, commandée par O'Donnell, le 23 mars, attaqua les assiégeants et fut battue par le général Suchet. Astorga, place forte, fut prise d'assaut, le 6 mai, après dix-huit jours de tranchée ouverte. Le 13 mai, Lerida, assiégée depuis quinze jours, fut emportée par le général Suchet; le 8 juin, le même général prit Méquinenza, place très-forte. Le 10 juillet, les Français, après un long siége, s'emparèrent de la place forte de Ciudad-Rodrigo en Espagne, dans la province de Léon. La garnison, composée de sept mille hommes, fut faite prisonnière. En Portugal, le 27 août, Masséna s'empara d'Alméida; Wellington, à la tête de l'armée anglaise, se retira devant les Français qui l'atteignirent bientôt à Busaco, position formidable où notre armée perdit environ quatre mille soldats et le général Simon; mais Wellington, forcé d'abandonner ses retranchements, fut vivement poursuivi par Masséna, qui, après plusieurs combats, le 27 septembre,

entra dans la ville de Coimbre. Les illuminations que le général anglais avait ordonnées pour célébrer ses succès à Busaco, servirent au triomphe de l'armée française. Des revers, des succès de part et d'autre se succédaient tant en Espagne qu'en Portugal; mais la fortune favorisa particulièrement les Français. Pendant la campagne de 1810, ils se rendirent maîtres de la plupart des places fortes de l'Espagne et de quelques-unes du Portugal. Cependant les Anglais ne se décourageaient point dans leurs efforts; ils prolongeaient la guerre en fournissant des troupes et des munitions aux insurgés. De plus ils se dédommageaient du mal qu'ils ne pouvaient faire à la France sur le continent, en lui enlevant ses colonies. Le 6 février 1810, ils s'étaient emparés de la Guadeloupe; dans les premiers jours de juillet suivant, ils se rendirent maîtres de l'Ile Bourbon, et le 3 décembre ils envahirent l'île de France.

Napoléon n'était pas satisfait de l'attitude indépendante prise par ses frères couronnés : il détrôna son frère Louis, roi de Hollande, fit marcher des troupes contre lui et l'obligea à se démettre du Brabant hollandais, de toute la Zélande, de la partie de la Gueldre située à la gauche du Vahal, et forma de ces pays deux départements. Louis offrit à son frère d'abdiquer sa couronne en faveur de son fils : Napoléon rejeta cette proposition, et un décret impérial du 9 juillet porte que la Hollande est réunie à la France et que la ville d'Amsterdam sera la troisième ville de l'Empire. La réunion de ce royaume à l'Empire français fut, le 13 décembre, promulguée par un sénatus-consulte. Le même jour, un autre sénatus-consulte déclara la réunion de la république du Valais à la France. Napoléon aurait aussi réuni la Suisse, voisine du Valais; mais cette ancienne république était entièrement sous sa domination, et, depuis près d'un an, il en était le maître sous le titre de *médiateur de la Confédération suisse.*

Cependant les princes espagnols détrônés, réfugiés ou prisonniers en France, y subissaient paisiblement leur sort. Charles IV, après quelques mois de séjour, écrivit à Napoléon pour se louer d'abord du château de Compiègne, de ses alentours et de ses officiers, mais il ajoutait que son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de passer l'hiver dans un climat auquel il n'était pas accoutumé et priait l'Empereur de le faire transférer dans la Provence. Napoléon fit conduire lui, son épouse et sa suite à Marseille. Quelque temps après il désira se retirer à Rome : il eut aussi la permission de s'y rendre. Ferdinand, son fils, résidait à Valençay : à peine surveillé dans ce séjour, il ne voulut jamais rien faire pour tenter de s'enfuir : il allait à la chasse, il donnait des bals et écrivait chaque mois des lettres affectueuses à l'Empereur. S'il se tramait quelques intrigues pour favoriser son évasion, il était le premier à les dénoncer.

Le ministère anglais ne laissait échapper aucune occasion pour nuire à la France : il avait ruiné sa marine et celle de plusieurs souverains; il cherchait à lui enlever ses alliés soumis; il fournissait des armées et des munitions aux insurgés de l'Espagne et du Portugal, tentait d'enlever Ferdinand de Valençay pour l'opposer au nouveau roi d'Espagne Joseph; enfin il privait les Français des denrées coloniales et des produits exotiques dont le besoin se faisait de plus en plus sentir. Le gouvernement français mettait tout en œuvre pour parer ses coups ou user de représailles : il combattait les Anglais en Espagne et en Portugal, fermait à leurs vaisseaux tous les ports de la Baltique, de l'Océan

et de la Méditerranée, et privait leur commerce de ses principaux débouchés.

Plusieurs denrées coloniales manquaient surtout en France. Napoléon fit appel aux sciences et aux arts, qui vinrent au secours de ceux qui ne pouvaient s'en passer. Au café on substitua la chicorée; au sucre de cannes, le sirop de raisin dont Napoléon, par un décret du 18 juin 1810, prescrivit l'usage exclusif dans tous les établissements publics, et par un autre décret du 22 août suivant, il accorda une somme de deux cent mille francs à répartir entre les douze établissements qui auront fabriqué la plus grande quantité de cette substance. Enfin on substitua le sucre de la betterave à celui de cannes qu'il remplaça sans désavantage.

Napoléon n'était pas insensible à ces privations imposées aux Français, à ces douleurs des peuples qui étaient la conséquence de son système continental. Il s'affligeait de cet état violent d'antagonisme général en Europe qui faisait un théâtre de lutte contre le commerce anglais de chaque ville, de chaque port, de chaque navire, de chaque chaloupe. Ce champ de bataille transporté sur le terrain de la vie domestique et des besoins journaliers présentait un spectacle plutôt digne des plus mauvais temps du moyen âge que d'une ère de civilisation. Mais ainsi l'avait voulu l'Angleterre, qui s'était obstinée à ne pas reconnaître la Révolution française dans ses conquêtes, sa dynastie, son droit maritime. De cruelles nécessités avaient été imposées à l'Empereur par l'inexorable urgence de la stricte exécution du blocus. Il avait été amené à détrôner son frère Louis qui, épousant les intérêts de son peuple, favorisait la violation de l'interdit des marchandises anglaises; il avait été entraîné par suite de la même fatalité à porter la main sur le vénérable pontife de Rome en le faisant enlever de ses états et en les réunissant plus tard à la France. Nos colonies des Antilles étaient tombées au pouvoir de nos ennemis et notre commerce, par suite de la mesure du blocus, se voyait anéanti, séquestré par notre propre politique. D'ailleurs une contrebande acharnée, contre laquelle venait se briser l'action vexatoire et inquisitoriale d'une armée innombrable de douaniers, formait comme la soupape de cette gigantesque machine compressive qui pesait sur tous les besoins d'échange des peuples. Le pavillon des neutres, spécialement celui des États-Unis, s'était fait la couverture du commerce anglais, et forçait la police maritime de l'Empire à une surveillance immense et à des vexations iniques. Un décret impérial du 27 août 1810 ordonna de brûler toutes les marchandises anglaises qu'on découvrirait on France, en Hollande, dans les villes anséatiques depuis le Mein jusqu'à la mer : il fut livré aux flammes pour un milliard cent millions de ces produits. Les réclamations contre les rigueurs du système devinrent générales en France et chez nos alliés. Et cependant Napoléon ne peut abandonner la mesure, car il tressaille de joie en apprenant que l'heure de son triomphe approche. L'Angleterre s'agite convulsivement au milieu de ses vastes magasins qui regorgent des produits invendus des deux Indes; sa dette s'est accrue de neuf milliards en dix ans et elle se voit réduite au papier-monnaie; sa multitude d'ouvriers, arrivée, malgré les sacrifices de l'État, aux horreurs du chômage et de la famine, se montre menaçante et détruit de temps à autre ces ateliers qui ne la font plus vivre. Encore un an ou deux au plus de patience et la paix du monde est assurée, la mer est affranchie,

le commerce français et européen prend un essor immense qui change la face de l'univers : la plus grande œuvre de la civilisation moderne est accomplie par les mains de Napoléon et de la France, plus que jamais dans la véritable voie de la révolution.

Mais l'oligarchie britannique a senti la grandeur du péril. Le génie de la conservation de ses priviléges qui l'a si bien inspirée depuis vingt ans vient encore une fois à son secours ; ses intrigues vont susciter dans les déserts du Nord une seconde Espagne à son terrible adversaire, et avec l'aide des éléments la barbarie va triompher sur l'humanité.

Pendant que cette lutte se prépare, l'Europe voit encore l'élévation d'un Français sur un trône de l'Europe. Après l'abdication de Gustave-Adolphe IV, le duc de Sudermanie, régent de la Suède, avait été proclamé roi, sous le nom de Charles XIII. A la mort de son fils, le prince de Schleswig-Augustenbourg, arrivée le 28 mai 1810, les états de Suède, assemblés à Orebro pour l'élection du prince royal, jetèrent les yeux sur le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo : les Suédois connaissaient ses qualités ; ils en avaient reçu d'importants et de récents services. Après deux mois de recherches et de délibérations, ils le nommèrent prince royal, et le roi Charles XIII l'adopta pour son fils. Trois députés de la diète suédoise s'étaient déjà rendus à Paris, dans le but de sonder les dispositions du général français, qui leur dit qu'étant sujet de l'Empereur, il ne pouvait disposer de lui-même sans son autorisation. Les députés s'adressèrent alors à Napoléon qui leur dit qu'il ne s'opposerait en rien à une élection libre de la diète, et que si leur choix tombait sur le prince de Ponte-Corvo, il y consentirait. Bernadotte vint lui-même demander à l'Empereur son agrément. Napoléon remarqua l'anxiété de ce général et lui répondit qu'il n'avait qu'à profiter de la bienveillance dont il était l'objet ; qu'il ne voulait être pour rien dans son élection, mais qu'elle avait son assentiment. Bernadotte, élu le 21 août 1810, prince de Suède, partit pour ce royaume, et lors de la mort de Charles XIII, le 5 février 1818, il fut proclamé roi sous le nom de Charles XIV. Les Suédois, par cette élection, croyaient plaire à Napoléon ; ils le contrariaient : l'Empereur n'aimait pas Bernadotte et avait eu d'autres vues sur le trône de Suède.

Sur ces entrefaites, le général Savary, duc de Rovigo, remplaça, dans le ministère de la police générale, Fouché, duc d'Otrante, qui fut disgracié pour avoir, de son chef et à l'insu de l'Empereur, entamé des négociations avec l'Angleterre. Napoléon, qui ne croyait pas pouvoir agir et vivre avec la liberté de la presse, même la plus restreinte, s'empara des journaux puis établit la *censure* des livres. Ce fut une faute énorme, qui ne laissa pas à sa gloire le prestige du témoignage d'opinions indépendantes et qui transforma aux yeux du public tous ses apologistes en écrivains à gages. Cependant il aimait les sciences et contribua à leurs progrès ; il se faisait, avec raison, de la protection qu'il leur accordait un titre de gloire. Mais il traitait mal les écrivains ennemis du pouvoir absolu, ceux qui, même indirectement, censuraient sa puissance et les moyens qu'il avait employés pour l'acquérir. Les personnes qui avaient le courage de peindre les effets désastreux des gouvernements despotiques l'importunaient grandement : il les qualifiait d'*idéologues,* et la censure en faisait prompte justice. Il n'épargnait pas les ouvrages des auteurs morts. Sous son

règne, un libraire ayant fait réimprimer les sermons du *petit Carême de Massillon*, il en fit retrancher tous les passages qui flétrissent le despotisme. Il ne faisait pas même grâce, dit-on, à l'historien Tacite.

Napoléon prévoyait des guerres nouvelles, et celles que ses armées faisaient en Portugal et en Espagne ne lui paraissaient pas devoir promptement se terminer; il fit en conséquence rendre un sénatus-consulte qui mettait à la disposition du gouvernement cent vingt mille conscrits. Le sénat, dans sa séance du 13 décembre suivant, adopta la proposition. Cadix était toujours assiégé, les travaux, quoique poussés avec activité, ne furent terminés que le 18 juillet, mais les assiégés se défendaient vigoureusement. Dans le reste de l'Espagne tout était en feu : des troupes de guérillas attaquaient, désolaient sur divers points les armées françaises. Battus, mis en fuite, ces bandes reparaissaient de nouveau. Un des exploits les plus remarquables des Français en Espagne, fut la prise de Tortose par le général Suchet. Le siége en avait été commencé le 15 décembre 1810, et la place se rendit le 2 janvier suivant. La garnison, après une défense honorable, fut prisonnière de guerre. Le 22 janvier 1811, Olivença tomba au pouvoir des Français, et la garnison, forte de quatre mille cinq cents hommes, fut faite prisonnière. Le 19 février suivant fut donnée la bataille de la Sebora, rivière que les Français franchirent pour aller combattre les Espagnols campés sur la rive opposée; ils les dispersèrent, et après leur avoir fait éprouver une grande perte, ils les forcèrent à se retirer avec précipitation vers Badajoz. Les Espagnols, réunis à l'armée anglaise commandée par le général Graham, attaquèrent, sur les hauteurs de Barrosa, les Français que commandait le général Ruffin. Le combat ne dura que deux heures, mais il fut très-sanglant. La supériorité du nombre, chez les ennemis, balança la valeur française. Le général Ruffin, blessé, fut fait prisonnier et mourut peu de temps après. Nos troupes perdirent trois mille hommes et leurs ennemis presque autant. Un fait d'armes des plus notables de cette époque fut la prise de Badajoz, capitale de l'Estramadure espagnole, place très-forte. Après un siége de cinquante-quatre jours, les Français, commandés par le maréchal Mortier, obligèrent, le 10 mars, cette place à capituler. La garnison, composée de près de neuf mille hommes, fut obligée de se rendre et de laisser aux Français cent soixante-dix pièces de canon. Plusieurs combats eurent lieu pendant le reste du mois de mars. La bataille de Fuentes-de-Onora, livrée le 5 mai, fut très-meurtrière : les deux armées se battirent avec courage et même avec fureur; elles se firent beaucoup de mal, sans qu'aucune d'elles pût s'attribuer les honneurs de la victoire. Almeida, seule place qui restât aux Français dans le Portugal, ne pouvait pas tenir contre une armée anglaise et espagnole forte de quarante mille hommes et que les Français à Fuentes-de-Onora n'avaient pu contenir. Le général Brennier, qui commandait la garnison, averti de sa position et de l'impossibilité d'être secouru par l'armée française, ordonna que l'artillerie de la place fût mise hors de service, fit détruire tous les approvisionnements, et après avoir fait miner les fortifications et mettre le feu aux mèches, il partit à onze heures du soir avec sa garnison, se fraya un chemin à travers les ennemis, les culbuta et parvint à gagner l'armée française, ne laissant en leur pouvoir qu'une place en ruine. Le 15 mai, à quatre lieues de Badajoz, à Albuheras, fut livré

un combat très-acharné entre seize mille Français commandés par le maréchal Soult et l'armée ennemie composée de dix mille Anglais, de huit mille Portugais, trois mille Espagnols et de trois mille hommes de cavalerie. L'armée des alliés perdit environ douze mille hommes, celle des Français environ deux mille huit cents avec les généraux Werlé et Pépin.

Les Français ne possédaient plus aucune place en Portugal; les Anglais en étaient entièrement les maîtres. Wellington assiégeait, en juin, la place de Badajoz; mais, apprenant que les maréchaux Soult et Marmont avaient réuni leurs forces, il leva le siége et se replia en Portugal. Le général Suchet, depuis deux mois, assiégeait Tarragone, place maritime, défendue par une garnison de dix-huit mille hommes. Elle fut, le 28 juin, prise par les Français, après cinq assauts. Irrités de la longue résistance des assiégés, les vainqueurs abusèrent cruellement de leur victoire et massacrèrent environ seize mille hommes de la garnison. Cette triste conquête valut au général Suchet le bâton de maréchal. Ce général obtint d'autres succès; il assiégea Sagonte. Black, général espagnol, s'avança avec vingt mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie pour faire lever ce siége. Le général français lui livra bataille, et, après avoir éprouvé une résistance opiniâtre, il le mit en déroute. La garnison de Sagonte qui avait dirigé un feu terrible sur les Français, pendant qu'ils étaient aux prises avec l'armée du général Black, le ralentit dès qu'elle vit la défaite de ses auxiliaires. Sommée de se rendre, cette garnison consentit à capituler. Pendant l'année 1811, les Français, obligés d'évacuer le Portugal, se maintinrent avec avantage en Espagne, et, à force de répandre du sang français et espagnol, ils soutinrent le trône chancelant du roi Joseph Napoléon.

Pour assurer dans le nord de l'Europe une exécution sincère de son blocus continental, Napoléon envahit la Hollande, le Valais, et le 28 février 1811, prit possession du duché d'Oldenbourg, pays riche et fertile qui avait appartenu au roi de Danemark; il compléta ainsi sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord, le blocus continental. Cette occupation impolitique indisposa vivement l'empereur de Russie dont le duc d'Oldenbourg était le beau-frère et précipita les événements.

Le 20 mars 1811 vit un événement dont l'issue occupait Napoléon tout entier et qui l'enivra de joie et d'orgueil. Marie-Louise mit au jour un fils. L'accouchement de l'impératrice avait été laborieux; l'enfant se présentait mal. Le docteur Dubois vint dire à Napoléon qu'il était le plus malheureux des hommes, « que sur mille couches qui arrivaient dans Paris, il ne s'en présen-« tait pas de plus difficile. » L'Empereur l'encouragea en lui disant que rien ne devait le troubler : « Traitez ma femme, dit-il, comme une bourgeoise de « la rue Saint-Denis. » On lui annonça qu'un grand danger menaçait la mère ou l'enfant. « Avec la mère, dit-il, j'aurai un autre enfant; conduisez-vous « ici comme si vous attendiez le fils d'un savetier : sauvez la mère. » Dubois, mettant bas son habit, s'occupa de l'opération. A l'aspect des fers, l'impératrice poussa des cris : *Parce que je suis impératrice*, disait-elle, *me sacrifiera-t-on?* Napoléon la rassura. Elle était fortement tenue par lui-même, par madame de Montesquiou et par Corvisart; elle fut enfin délivrée. « Le « péril était si grand, disait Napoléon, que toute l'étiquette qui avait été re-

« cherchée et arrêtée à ce sujet fut mise de côté et l'enfant posé à l'écart sur « le plancher, pendant qu'on ne s'occupait uniquement que de la mère ; il y « demeura plusieurs instants, et on le croyait mort : ce fut Corvisart qui le « releva, le frotta et lui fit pousser un cri. » Dès qu'il est sûr de la vie de la mère, Napoléon, ivre de bonheur, se précipite à la porte du salon. *C'est un roi de Rome!* crie-t-il à la foule des courtisans et des grands dignitaires qui attendent avec anxiété la nouvelle de l'événement. Aussitôt cent-un coups de canon, dont la capitale a compté avec une vive curiosité les vingt-deux premiers, lui annoncent que l'Empereur des Français a un héritier : un même sentiment d'allégresse unit en ce jour Napoléon et la foule de ses dévoués ; aussi répond-il au sénat qui le félicite solennellement : « Tout ce que la « France me témoigne en ce moment va droit à mon cœur. Les grandes desti- « nées de mon peuple s'accompliront : avec l'amour des Français, tout me « deviendra facile. »

Pendant que Paris est sous l'impression de joie que cause la naissance de cet enfant dont tant d'espérance entoure le berceau, un concile, composé de cent évêques d'Italie, d'Allemagne et de France vient se réunir dans cette ville. Il s'agissait de lever la difficulté que soulevait le refus de l'institution canonique par le pape aux évêques récemment élus. Une décision fut rendue qui portait que le concile national était compétent pour statuer sur l'institution des évêques dont les siéges étaient vacants plus d'un an ; six mois après la notification de la nomination, le pape sera tenu de donner l'institution d'après la forme du Concordat ; les six mois écoulés, sans que le pape ait accordé l'institution, le métropolitain y procédera, ou bien le plus ancien évêque de la province. Le concile députa auprès du pape, qui résidait alors à Savone, plusieurs évêques pour lui présenter le décret ; le 20 septembre suivant, par un bref daté de cette ville, le pape confirma le décret du concile ; mais ce bref n'étant pas mis à exécution, il en résulta, parmi le haut clergé, des troubles, des incertitudes et de longues discussions.

Une rupture entre la France et la Russie devenait imminente. Jamais, en effet, les circonstances n'avaient paru plus favorables pour une nouvelle levée de boucliers de la coalition. La guerre d'Espagne, dont on ne pouvait encore prévoir la fin, occupait deux cent cinquante mille hommes de nos meilleures troupes et nécessitait des dépenses énormes ; ce qui devait paralyser les ressources de l'Empereur pour faire face à une nouvelle agression. Aussi montra-t-il une grande bonne volonté pour ramener la discussion dans les voies amiables. Les griefs du czar étaient au nombre de quatre : 1° L'alarme causée à la Russie par l'agrandissement du duché de Varsovie, depuis le traité de Schœnbrün, comme si ce duché était le noyau d'un royaume auquel on n'attendait qu'une occasion favorable de réunir les provinces démembrées de la Pologne. Sur ce point, le czar exigeait impérieusement que Napoléon fît la promesse explicite que le royaume de Pologne ne serait jamais rétabli. Celui-ci rejeta tout à fait cette clause, comme tendant à l'obliger de garantir la Russie contre un événement qui pourrait arriver en dehors de sa participation ; mais il offrit de s'engager « à ne jamais favoriser une entreprise qui, directement ou indirectement, conduirait au rétablissement de la Pologne comme état indépendant. » 2° L'injustice commise en réunissant

à la France, sous la promesse d'une indemnité, le duché d'Oldenbourg, garanti par le traité de Tilsitt à un prince proche parent et allié du czar. La Russie désirait que cette indemnité consistât dans le grand-duché de Dantzick ou dans quelque autre territoire d'une égale importance, situé sur les frontières du grand-duché de Varsovie, et qui pût donner ainsi une nouvelle garantie contre les craintes qu'inspirait l'agrandissement successif de cet état. Napoléon n'adhéra point à cet article; mais il offrit une compensation quelconque. 3° Le troisième point en litige était le degré auquel serait restreint le commerce de la Russie avec l'Angleterre. Napoléon proposa d'adoucir ce que la prohibition prescrite par le système continental avait de trop rigoureux, en autorisant les échanges de produits entre les Anglais et les Russes. 4° Il fut proposé de réviser le tarif russe de 1810, de sorte que, sans blesser les intérêts de la Russie, on pût diminuer les droits exorbitants imposés sur les objets de commerce. On ne put s'entendre sur la plupart de ces points. Alexandre, instrument docile de l'Angleterre et de l'aristocratie russe, signifia à Napoléon qu'il abandonnait le blocus continental. Un ukase impérial du 31 décembre 1810 autorisa l'entrée des denrées coloniales dans les ports russes, sous pavillon neutre, prohiba les articles fabriqués de la France, frappa ses produits, tels que vins, etc., de droits considérables. Par une sorte de représailles de ce que Napoléon avait fait à l'Angleterre, les marchandises françaises furent brûlées en Russie. L'Angleterre, à cette nouvelle, poussa un cri de joie : elle était sauvée; elle retrouvait un immense marché; elle voyait deux ennemis terribles, la Russie et l'Espagne, attachés aux flancs du grand Empire. Voici comment Napoléon s'explique lui-même sur cette rupture : « Depuis quelque temps, il s'était élevé de la mésintelligence entre la France « et la Russie. La France reprochait à la Russie la violation du système « continental. La Russie exigeait une indemnité pour le duc d'Oldenbourg « et élevait d'autres prétentions. Des rassemblements russes s'approchaient « du duché de Varsovie; une armée française se formait au nord de l'Alle- « magne. Cependant on était encore loin d'être décidé à la guerre, lorsque « tout à coup une nouvelle armée russe se met en marche vers le duché (de « Varsovie), et une note insolente est présentée à Paris, comme ultimatum, « par l'ambassadeur russe, qui, au défaut d'acceptation, menaça de quitter « Paris sous huit jours. Je crus alors la guerre déclarée. Depuis longtemps *je « n'étais plus accoutumé à un pareil ton.* Je n'étais pas dans l'habitude de « me laisser prévenir; je pouvais marcher à la Russie, à la tête du reste de « l'Europe. L'entreprise était populaire, la cause était européenne; c'était le « dernier effort qu'il restait à faire à la France. Ses destinées, celles du nou- « veau système européen, étaient au bout de la lutte. La Russie était la der- « nière ressource de l'Angleterre. La paix du globe était en Russie, et le « succès ne devait point être douteux; je partis. »

On se prépara à la guerre avec une égale ardeur. Après avoir pressenti Bernadotte, Napoléon reconnut qu'il ne pouvait compter sur le concours de la Suède. La Prusse était également disposée à se joindre à la coalition; mais elle n'avait pas quarante mille hommes sous les armes et ses places principales étaient au pouvoir des Français. Frédéric-Guillaume offrit sa coopération à l'Empereur Napoléon, qui lui imposa, pour prix de son alliance, les conditions les

plus onéreuses. Le 24 février, il conclut avec lui un traité par lequel ce roi s'engage, en cas de guerre entre la France et la Russie, à lui fournir quatorze mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, deux mille soldats d'artillerie avec soixante pièces de canon. Il s'obligeait, en outre, à pourvoir à la subsistance de l'armée française pendant qu'elle traverserait son territoire. L'Autriche accorda aussi son alliance; le 14 mars suivant, Napoléon conclut un traité avec cette puissance, par lequel elle s'engage à lui fournir trente mille hommes et soixante pièces de canon. L'Empereur, en échange, lui garantit la Gallicie, dans le cas du rétablissement du royaume de Pologne.

Ainsi, dans la lutte gigantesque qui se prépare, Napoléon, privé de ses deux alliées précédentes, la Suède et la Turquie, conduit la Prusse comme une captive au combat et le Danemark, la Saxe et l'Autriche, comme des alliés qui ne sont pas tous sincères. Il mit sur pied la conscription de 1811, appela celle de 1812; alors l'armée française, augmentée du contingent de tous ses alliés, vit sa force portée à un million cent quatre-vingt-sept mille hommes.

Alexandre avait eu d'abord la pensée de venir au-devant de l'armée française, et de lui livrer bataille à moitié chemin des deux empires; mais le cabinet anglais lui souffla d'attendre son dangereux adversaire dans une défensive secondée par un climat mortel, où les éléments combattraient autant que des armées. Le czar, pour assurer ses flancs, conclut un traité d'alliance avec la Suède, qui venait d'être dépouillée de la Poméranie par Napoléon, traité que signa, le 24 mars, Bernadotte, et auquel l'Angleterre s'empressa d'accéder.

Le public, en France, auquel ce qui se passait en Espagne avait fait prendre en aversion la guerre éternelle, montrait une vive répugnance pour cette lutte hasardeuse et effrayante qui allait décider des destinées de l'Empire au milieu des glaces du Nord. L'immense expédition qui se prépare est loin d'inspirer l'enthousiasme d'une guerre nationale; les desseins de Napoléon et ses espérances sont trop vastes pour le bon sens de la France : elle ne sent que l'énormité du poids des sacrifices en hommes et en argent, et l'imprudence d'aller heurter la grandeur, les forces, la civilisation de l'Empire, contre cette race dure, sauvage, fanatique des Scythes, innombrable comme ses déserts, dans une contrée meurtrière où les pas de l'homme se perdent dans l'immensité d'un empire presque sans limites. Avant de précipiter sa grande armée sur la route de la Russie, l'Empereur avise aux moyens d'assurer la défense intérieure pendant son absence. Par un sénatus-consulte du 13 mars, il ordonne une levée extraordinaire des gardes nationales, divisées en trois classes : le premier ban, le second ban et l'arrière-ban. Le premier ban comprend tous les hommes de vingt à vingt-six ans, qui n'ont pas encore servi; le second, tous ceux en état de porter les armes de vingt-six ans à quarante; le troisième, les citoyens encore valides de quarante à soixante. Aucune de ces classes ne devait sortir des frontières, et elles devaient être appelées successivement, selon l'urgence du danger. Le premier ban, qui embrassait plus de cent mille hommes, était mis immédiatement à la disposition du ministre de la guerre et offrait un puissant auxiliaire pour l'armée active.

Malgré l'enthousiasme de Napoléon pour sa guerre de la civilisation contre la barbarie, et, au milieu de ces formidables préparatifs, il semble cependant qu'à cette heure avancée les deux souverains conservent encore une sorte de

désir d'éviter ce choc effroyable. L'Empereur demande par son ambassadeur une explication définitive au czar au sujet de ses armements. Alexandre répond par un *ultimatum* dans lequel il réclame l'évacuation de la Prusse, de la Poméranie, de Dantzick, un équivalent pour Oldenbourg et la liberté du commerce des neutres. En même temps l'ambassadeur de la Russie demande ses passeports; ainsi la guerre est déclarée. Napoléon se décide à partir.

Le 9 mai 1812, il quitta la capitale avec un appareil inusité dans ses campagnes précédentes, pour aller se mettre à la tête de ses armées. Il se rend à Dresde, qui est fixé comme rendez-vous général des rois, des ducs, des petits souverains, des princes de la confédération, qui viennent présenter leurs hommages et les assurances de leur dévouement au maître de l'Europe. L'empereur et l'impératrice d'Autriche ont quitté Vienne pour se trouver aussi sur le passage de leur gendre, et le roi de Prusse a surmonté la crainte de l'antipathie qu'il inspire à l'Empereur, pour venir faire partie de cette cour de rois. De plusieurs lieues à la ronde les habitants des hameaux comme des villes accourent pour contempler une fois dans leur vie les traits de Napoléon. Quelques jours s'écoulent en fêtes somptueuses, en festins splendides. La confiance de ses illustres hôtes paraît égaler celle de l'Empereur et de son armée. Cependant il signale sa présence à Dresde par une dernière démarche en faveur de la paix; mais il ne tardera pas d'apprendre que son plénipotentiaire Lauriston n'a pu obtenir une audience du czar. Le 29 mai, Napoléon quitta Dresde, se rendit à Posen, à Thorn, descendit la Vistule et arriva à Dantzick; de là il s'avança jusqu'à Kœnigsberg. Ce fut dans cette dernière ville qu'il exposa, devant plusieurs généraux, son plan et ses projets : « Si Alexandre, « dit-il, persiste à ne pas exécuter les conventions que nous avons faites, s'il « ne veut pas accéder aux dernières propositions que je lui ai soumises, je « passe le Niémen, je bats son armée et m'empare de la Pologne russe, je la « réunis au grand-duché, j'en fais un royaume où je laisserai cinquante mille « hommes que le pays entretiendra. »

L'armée française marche en avant. Le 22 juin, de son quartier impérial de Wilkowiski, Napoléon adresse à ses armées cette courte proclamation : « Soldats, la seconde guerre de Pologne est commencée; la première s'est « terminée à Friedland et à Tilsitt. La Russie a juré éternelle alliance à la « France et guerre à l'Angleterre : elle viole aujourd'hui ses serments; elle « ne veut donner aucune explication de cette étrange conduite que les aigles « françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par là nos alliés à sa discrétion. « La Russie est entraînée par la fatalité; ses destins doivent s'accomplir. « Nous croit-elle donc dégénérés? Ne sommes-nous plus les soldats d'Aus- « terlitz? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre : le choix ne saurait « être douteux. Marchons donc en avant, passons le Niémen, portons la « guerre sur son territoire. La seconde guerre de Pologne sera glorieuse aux « armées françaises comme la première; mais la paix que nous conclurons « portera avec elle sa garantie, et mettra un terme à la funeste influence que « la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe. »

Dans tous les lieux de sa route, l'Empereur passa la revue des troupes et des magasins de vivres; tout semblait avoir été prévu pour assurer le succès et le bon ordre; mais ce n'étaient que de vaines apparences. Les troupes alliées

s'abandonnèrent au pillage; des Polonais vinrent se plaindre à Napoléon : ils avaient été impitoyablement dépouillés, insultés. L'Empereur en fit de vifs reproches au roi de Westphalie et prit des mesures pour arrêter ces désordres.

La grande armée approchait de la rive gauche du Niémen et se disposait à franchir ce fleuve, frontière de la Russie. Voici, d'après M. de Ségur, quelle était sa composition. D'abord, à l'extrême droite et sortant de la Gallicie, sur Drogiczin, le prince de Schwartzenberg et trente-quatre mille Autrichiens; à leur gauche, venant de Varsovie et marchant sur Bialystock et Grodno, le roi de Westphalie, à la tête de soixante-dix-neuf mille deux cents Westphaliens, Saxons et Polonais; à côté d'eux, le vice-roi d'Italie, achevant de réunir, vers Marienpol et Pilony, soixante-dix-neuf mille cinq cents Bavarois, Italiens et Français; puis l'Empereur avec deux cent vingt mille hommes commandés par le roi de Naples, le prince d'Eckmühl, les ducs de Dantzick, d'Istrie, de Reggio et d'Elchingen. Ils venaient de Thorn, de Marienwerder et d'Elbing, et se trouvaient, le 23 juin, en une seule masse, vers Nogarisky, à une lieue au-dessous de Kowno. Enfin, devant Tilsitt, Macdonald et trente-deux mille cinq cents Prussiens, Bavarois et Polonais, formaient l'extrême gauche de la grande armée. Tout était prêt. Des bords du Guadalquivir et de la mer des Calabres jusqu'à ceux de la Vistule, *six cent dix-sept mille hommes*, dont *quatre cent quatre-vingt mille* déjà présents, six équipages de ponts, un de siége, plusieurs milliers de voitures de vivres, d'innombrables troupeaux de bœufs, treize cent soixante douze pièces de canon et des milliers de caissons d'artillerie et d'ambulance, avaient été appelés et réunis à quelques pas du fleuve russe; une grande partie des voitures de vivres étaient seules en retard.

Le czar avait mis sur pied trois puissantes armées : « L'une de cent trente mille hommes, sous le commandement de Barclay de Tolly, est placée près du Niémen, de Rossiény à Lida ; la droite, forte de trente mille hommes, postée à Rossiény, obéit à Wittgenstein ; le centre, composé de soixante-dix mille, est à Wilna; la gauche de trente mille, aux ordres de Doctorof, est à Lida ; Bagration occupe Wolkowitz avec cinquante mille hommes ; Tormazof est à Loutzk avec quarante mille. La réserve se compose de l'armée de Moldavie, de cinquante mille hommes, d'une autre de quatre-vingt mille hommes, enfin des Cosaques et des levées de la milice. »

Le 25 juin, à deux heures du matin, Napoléon reconnut le Niémen. Son cheval s'abattit et le renversa sur le sable : cet accident fut considéré par quelques-uns comme de mauvais augure. Napoléon ordonna que trois ponts seraient jetés sur le fleuve. Ces ponts furent construits et à la nuit l'armée française put pénétrer en Russie sans éprouver d'obstacle. L'entrée de l'armée française dans l'empire russe eut comme un caractère solennellement prophétique et lugubre. Le morne silence de la nature répond seul à la voix des soldats ; Napoléon paraissait plus affaissé que de coutume. L'armée traverse des sables arides à perte de vue ou de sombres forêts silencieuses comme le désert. « Le voilà donc, dit un Bulletin, cet empire de Russie, de loin si re- « doutable! c'est un désert. Il faut plus de temps à Alexandre pour rassem- « bler ses recrues qu'à Napoléon pour arriver à Moscou. » Cependant le sol et le climat de la Russie semblent d'accord avec les hommes pour repousser l'agression des Français. Un orage affreux, sur un espace de près de cinquante

lieues, dura plusieurs heures, changea en un froid vif une température brûlante, inonda les chemins et les champs. « Dix mille chevaux périrent dans la « marche, dit M. de Ségur, et surtout dans les bivouacs qui suivirent Une « grande quantité d'équipages restèrent abandonnés dans les sables, beau- « coup d'hommes succombèrent ensuite. »

A l'approche des Français le général russe Baggovouth avait évacué Kowno. Au delà de cette place, il se présenta une rivière nommée Willia qui se jette dans le Niémen et dont les Cosaques avaient rompu le pont. Napoléon ordonne à un escadron des Polonais de sa garde de se jeter dans cette rivière et de la franchir; ces hommes d'élite s'y précipitent sans hésiter. Ils marchent d'abord en bon ordre; mais arrivés au milieu de l'eau, leurs chevaux perdent pieds; ils sont entraînés eux-mêmes. En se noyant on les entend crier *vive l'Empereur !* On jeta alors un pont sur cette rivière, et le maréchal Oudinot, avec le deuxième corps, y passa. L'armée française employa trois jours entiers à franchir le Niémen, et, le 30 juin, son passage fut achevé et les différents corps prirent leurs directions vers l'est. A leur approche de Wilna, les troupes russes, ainsi que l'Empereur Alexandre qui s'y trouvait, après avoir mis le feu aux ponts et aux magasins, s'étaient retirées. Les Français entrèrent dans cette place, y éteignirent le feu, et la plus grande partie des subsistances put être sauvée. L'Empereur séjourna vingt jours dans cette ville : ce fut une des fautes qu'il déplora le plus vivement depuis; mais il voulait mettre de l'ordre dans l'organisation de son armée et assurer ses subsistances. A Wilna, Napoléon s'occupa de politique. Les Polonais étaient enivrés de joie, et faisaient éclater le plus vif enthousiasme. Ils croyaient trouver dans les Français des libérateurs. La diète de Varsovie se constitua en confédération générale, proclama le rétablissement du royaume de Pologne, somma tous les Polonais qui servaient dans l'armée russe de l'abandonner aussitôt et envoya une députation solennelle à Napoléon pour lui demander sa protection. Le sénateur Wibicki vint à Wilna lui présenter le vœu ardent de la nation : il lui dit que « les Polonais n'avaient pas été soumis par la guerre, mais par la « trahison, qu'ils étaient donc libres de droit devant Dieu et devant les « hommes..... Dites un mot, sire; dites que la Pologne existe, et votre dé- « cret sera pour le monde l'équivalent de la réalité. » Napoléon, dans sa réponse, loua le patriotisme des Polonais, leur fit entendre qu'ils ne devaient concevoir l'espérance de faire reconnaître leurs droits que par l'unanimité de leurs efforts. Il ajouta qu'il avait garanti à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses domaines; ainsi, qu'il ne pouvait approuver aucune manœuvre tendant à troubler la paisible possession de ce qui lui restait dans la Pologne. Cette réponse de Napoléon refroidit, déconcerta les Polonais. Mais en ce moment, avec une aussi rude campagne en face de lui, Napoléon crut écouter la voix de la prudence en ne s'aliénant pas un allié aussi puissant que l'empereur d'Autriche.

L'armée russe continuait à se retirer devant Napoléon, pour éviter la bataille, ne cherchant qu'à l'entraîner à sa poursuite dans les profondeurs de ses déserts. Le czar semblait craindre de lutter contre une armée fraîche, énergique et accoutumée à vaincre, ou bien il attendait les désordres, l'épuisement résultant d'une longue marche et les terribles secours du climat dans

des contrées où un hiver de huit mois, d'une rigueur intolérable, succède sans transition aux chaleurs ardentes de l'été. Napoléon qui, avant d'entrer en Russie, n'avait approvisionné son armée que pour vingt jours, espérant que la victoire y pourvoirait ensuite, se trouva très-contrarié par la retraite opiniâtre des Russes. Les différents corps de l'armée française s'avançaient incommodés par de fortes pluies, désolés par la famine et pillant tout ce qui se trouvait sur leur passage : les soldats ne connaissaient aucun frein ; le nombre des traîneurs était immense ; les Français parcouraient un sol que les Russes, en retraite, avaient déjà ruiné. Le 15 juillet le général russe Wittgenstein fit passer la Dwina à un de ses corps, surprit les avant-postes français, enleva une de leurs brigades et força le général Sébastiani de reculer. Ce général russe, après ce coup de main, se retira avec ses prisonniers. Ce fut le premier exploit militaire de l'armée russe. Napoléon espéra qu'il amènerait une bataille ; il se trompait : les mesures qu'il prit pour s'y préparer, favorisèrent la retraite de ses ennemis. Le roi de Naples les poursuivit, les atteignit et les culbuta à Ostrowno, les chargea plus loin et dispersa leur arrière-garde.

Le 16 juillet l'armée entière se mit en mouvement, et Napoléon, après avoir séjourné vingt jours à Wilna, en partit à onze heures du soir. Instruit que Barclay, qui commande la grande armée russe, avait abandonné son camp de Drissa, et qu'il marchait vers Witepsk, il donna des ordres pour faire avancer des forces vers cette place. Mais Barclay l'avait prévenu, il était entré dans Witepsk, l'avait traversée, et venait au-devant des Français pour défendre les nombreux défilés qui la couvrent. Un corps français, qui n'avait trouvé aucun ennemi sur la route, s'avançait avec sécurité sur Witepsk ; il avait à sa droite et à sa gauche des régiments de sa division ; mais ces régiments étant restés en arrière, des ennemis les remplacèrent et suivirent la marche du corps français. On eut cependant des soupçons ; les chefs y envoyèrent un officier qui fut sabré. Le canon ennemi se fit entendre, les Français se portèrent sur divers régiments russes, qui, après être restés immobiles, se retirèrent. Dispersés, mais bientôt ralliés, ils opposèrent une vive résistance ; on combattit longtemps et avec acharnement. Murat, roi de Naples, donna, dans cette affaire, des preuves nombreuses de son fougueux courage.

Le 27 juillet, Napoléon, revenu la veille d'un monastère où il avait séjourné, parut aux avant-postes et, joyeux de tenir enfin un ennemi en face de lui, disposa tout pour attaquer le lendemain. Les Russes profitèrent de ce délai et décampèrent pendant la nuit avec tant de précaution, d'ordre et d'ensemble qu'on ne put découvrir dans quelle direction ils s'étaient retirés. Napoléon vit avec peine s'échapper l'occasion d'une bataille où il espérait obtenir des avantages décisifs. Le camp russe de Witepsk abandonné, resta au pouvoir des Français ; ils ne trouvèrent dans cette ville que quelques juifs et des jésuites, gens sans patrie et qui furent vainement interrogés. Cependant Napoléon, affaissé lui-même sous le poids des chaleurs de l'été, qui sont excessives en Russie, maître de la Lithuanie dont Witepsk est une des principales villes, voyait ses généraux déjà dégoûtés d'une campagne à peine commencée ; on tint un conseil sous la tente impériale : on examina la situation réelle de l'armée, qui allait avoir à lutter contre le climat plus encore

que contre les hommes et bientôt après avoir examiné le terrain et donné des ordres pour la disposition de ces divers corps d'armée, Napoléon revint à Witepsk avec ses gardes, et posant son épée sur les cartes dont les tables étaient couvertes, il s'écria : « Je m'arrête ici, je veux m'y reconnaître, y « rallier, y faire reposer mon armée et organiser la Pologne; la campagne « de 1812 est finie : celle de 1813 fera le reste. »

Dans ce dessein, il s'appliqua à fortifier et embellir cette place; il parlait même d'y établir un théâtre et d'y appeler des acteurs de Paris. Il dit hautement à un administrateur : « Songez à nous faire vivre ici; car, ajouta-t-il en « s'adressant à ses officiers, *nous ne ferons pas la folie de Charles XII.* » Et pourtant, pressé par Murat, il allait commettre cette grande faute.

L'armée française, peu accoutumée à ce climat de plaines immenses et de marécages, et plus propre aux courageux exploits du champ de bataille qu'à cette guerre de privations et de lutte héroïque contre la douleur que semble lui promettre la retraite systématique de l'ennemi; l'armée murmure et commence à regarder en arrière. Le Russe, en fuyant vers le centre de l'empire, a formé le désert derrière lui. Cependant Alexandre, voyant réunies les deux ailes de son armée, conçoit le dessein de surprendre l'armée française, avant qu'elle ait pu se concentrer à Witepsk. Mais Napoléon vient de se décider à se porter sur Smolensk et de là sur l'ancienne capitale : il a conçu un mouvement qui doit couper l'armée ennemie de la route de Moscou et la rejeter sur Saint-Pétersbourg. Tout se dispose; les divers corps se mettent en marche; déjà, le 1^er^ août, quelques engagements ont lieu vers Sebez, entre le général russe Wittgenstein et le maréchal Oudinot. Cet engagement, mêlé de part et d'autre de succès et de revers, dura pendant deux jours. Le 10 août, Napoléon donna, à ses corps d'armée, l'ordre du mouvement : ils devaient être dans quatre jours réunis sur la rive gauche du Borysthène ou du Dniéper, vers Liady. Le 13, il partit lui-même de Witepsk, après y avoir séjourné quinze jours.

Les différents corps français, après plusieurs marches et plusieurs affaires, notamment à Inkowocta, à Krasnoé, arrivèrent au rendez-vous indiqué. On fit le siége de Smolensk, place peu forte; mais une armée de cent vingt mille Russes accourait pour la défendre. Napoléon, voyant cette nuée s'approcher, s'écriait en battant des mains : *Enfin, je les tiens!* Mais l'armée de Barclay de Tolly ne voulait que protéger l'évacuation de la place.

La ville de Smolensk était divisée en deux parties par le cours du Borysthène. Du côté de la rive droite de ce fleuve s'avançait l'armée russe; l'armée française couvrait le côté de la rive gauche et voulait y attirer ses ennemis. Le 17 août au matin, on vit des colonnes russes et leur artillerie se retirer, et Napoléon perdit l'espoir de donner une bataille. Il voulait poursuivre les Russes : Murat, si intrépide, conseilla à Napoléon de terminer la campagne à Smolensk. L'Empereur veut aller à Moscou; Murat, désespéré de cette résolution, va se placer en face des batteries ennemies, et veut s'y faire tuer. On lui représente qu'il expose ceux qui le suivent; il cède à cette considération.

Cependant Smolensk était attaqué, et malgré ses murailles de dix-huit pieds d'épaisseur, ses tours anciennes et ses quatre-vingt mille défenseurs, les

faubourgs sont enlevés par nos valeureux soldats, en dépit d'une résistance désespérée. Notre artillerie foudroie les ponts, assiége les portes, mais la nuit arrive sur ces entrefaites : on continue de jeter quelques bombes ; peu à peu cependant les Français voient plusieurs feux qui commencent à s'allumer avec plus de rapidité et sur une plus grande surface que si c'eût été l'effet du bombardement. C'était l'exécution des ordres du général russe qui, ayant achevé d'évacuer ou de détruire les magasins, livrait la ville à l'incendie en contraignant les habitants à le suivre. Les Français entrèrent dans la ville en flammes et y bivouaquèrent sur des cendres. On combattit encore le 18, et, dans la nuit du 19, Ney passa le fleuve à la lueur de l'incendie du faubourg qui brûlait. « Smolensk, au milieu d'une belle nuit d'été, disait le Bulletin, offrit aux Français le spectacle d'une éruption du Vésuve. » La conquête de cette ville de décombres et de mourants coûtait à l'armée française sept mille hommes.

Ce fut à Smolensk que Napoléon apprit que les combats, les fatigues, le défaut de nourriture, la corruption de l'air, résultant des cadavres d'hommes et de chevaux dont les chemins étaient jonchés et des maladies contagieuses, telles que le typhus, lui avaient déjà enlevé un tiers de son armée. « Il n'y a « donc plus de temps à perdre, s'écria-t-il ; il faut arracher la paix, elle « est à Moscou. » Quatre-vingt-treize lieues étaient la distance de Smolensk à Moscou ; cet espace fut parcouru en attaquant et en se défendant contre les Russes qui continuaient leur mouvement de retraite. Le 28 août, l'armée française traversa les vastes plaines du gouvernement de Viazma. La ville de ce nom fut pillée et incendiée par les Russes, qui en sortirent après ces exploits en en détruisant les ponts. Ils se battirent pour soutenir les progrès du feu, et les Français pour l'éteindre. A Gjatz, le 1^er^ septembre, les Russes coupent encore les ponts, mettent le feu à la ville et se retirent. Napoléon, qui marchait sur Moscou pour y terminer la guerre, résolut d'assurer ses derrières en fortifiant Smolensk et Witepsk et d'en faire avec Wilna ses places d'approvisionnement et ses points d'appui ; en même temps il faisait avancer les contingents de l'Allemagne, le premier ban de la garde nationale était exercé ainsi que la conscription de 1813. Pendant ce temps, Alexandre, contraint par l'exaspération de ses sujets fanatiques à la nouvelle de la marche de Napoléon sur Moscou, la ville sainte, de renoncer au système défensif que lui avait inspiré Barclay de Tolly, se résout à une bataille décisive et remplace ce général par le vieux maréchal Kutusof, qui venait de finir la guerre contre les Turcs.

Dès que Napoléon connut la détermination prise par Alexandre de livrer bataille, il quitta en hâte Smolensk pour rejoindre son avant-garde à Gjatz. Partie le 4 septembre de ce lieu, cette avant-garde rencontra dans un ravin profond à Griednewa des Russes chargés de défendre le passage ; les Français parvinrent à les repousser. L'armée française, d'une force numérique à peu près égale à celle des Russes, quoique formée de nations diverses, était composée de soldats d'élite, qui commençaient à s'acclimater et qui avaient résisté à tous les dangers d'une marche pleine de fatigues. Avant le combat, l'Empereur leur adressa la proclamation suivante : « Soldats ! voilà la bataille « que vous avez tant désirée. Désormais la victoire dépend de vous : elle nous « est nécessaire ; elle nous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver et « un prompt retour dans la patrie ! conduisez-vous comme à Austerlitz, à

« Friedland, à Witepsk et à Smolensk, et que la postérité la plus reculée cite « votre conduite dans cette journée ; que l'on dise de vous : il était à cette « grande bataille sous les murs de Moscou. » Kutusof, de son côté, promet la victoire à ses Russes : « Dieu va combattre son ennemi, dit-il, avec l'épée « de l'archange Michel, et avant que le soleil de demain ait disparu, vous « aurez écrit votre foi et votre fidélité dans les champs de votre patrie avec « le sang de l'oppresseur et de ses légions. » En même temps il ordonna des processions dans lesquelles fut portée l'image de la vierge de Smolensk, « miraculeusement échappée aux outrages des Français. » Une circonstance d'un grand intérêt vint la veille de la bataille donner une nouvelle force à la résolution de vaincre pour Napoléon : un officier venait d'arriver d'Espagne porteur de la nouvelle de la perte de la bataille de Salamanque.

Le 7 septembre, à la pointe du jour, par un des premiers froids de l'automne, Napoléon parcourt le front de son armée. Sur les sept heures, la bataille s'engage avec un terrible fracas : deux mille pièces de canon tonnent sur un espace de deux lieues ; car, dans un terrain boisé et ravineux, toute l'armée russe a été employée à construire des redoutes. Le maréchal Davoust, avec deux divisions et trente canons en tête, se lance sur la première redoute ennemie : une terrible fusillade des Russes accueille nos colonnes qui s'avancent sans tirer : les canons ripostent seuls : dans cette marche périlleuse, le brave général Compans est frappé ; ses plus intrépides soldats tombent à ses côtés. La colonne, ébranlée, s'arrête pour répondre à ce feu meurtrier. Alors Rapp accourt remplacer Compans : il ramène la colonne au pas de course et à la baïonnette contre la redoute. Il y touche, lorsqu'à son tour il est atteint d'une blessure : c'est sa vingt-deuxième. Un troisième commandant qui prend sa place tombe aussi : Davoust est frappé lui-même. L'impétuosité de nos soldats qui se lancent entre les intervalles des ouvrages et les tournent à la gorge emporte enfin les redoutes ; Bagration ramène des renforts pour reprendre ses redoutes : toutes ses tentatives sont vaines, il est blessé à mort. Pendant ce temps Kutusof tournait la masse de ses forces contre Eugène qui, s'étant rendu maître de la grande redoute, faisait tous ses efforts pour déloger les Russes du village de Semenofskoï : Kutusof le chasse de sa position. Le combat reprend avec un épouvantable acharnement.

Alors les Français se lancent de nouveau sur la grande redoute : les cuirassiers pénètrent par la gorge, les fantassins en escaladent les parapets. Elle est enlevée. Au même moment de nouvelles masses se précipitent pour défendre le village ; le maréchal Ney accourt avec soixante pièces de canon : un choc effroyable a lieu. Mille bouches à feu vomissent la mort. Bientôt, cependant, toutes les positions des Russes sont en notre pouvoir et l'artillerie française couronne leurs ouvrages. Dès ce moment la bataille est gagnée, la canonnade se fait encore entendre, mais les Russes ne combattent plus que pour protéger leur retraite. Dans cette mémorable bataille de la *Moskowa*, l'armée française se couvrit de gloire. Davoust, Ney, Murat, Poniatowski, Grouchy, Belliard, Caulaincourt (frère du duc de Vicence) tué, arrachèrent à Kutusof une victoire chèrement disputée. Les Russes, qui par leur acharnement pour reprendre leur ligne de redoutes ont fait des pertes énormes, laissent sur le terrain quinze mille hommes tués, trente mille blessés, quatre mille prison-

niers; de leur côté les Français ont dix mille morts et vingt mille blessés.

Ce succès n'est pour Napoléon qu'une demi-victoire, car elle est payée par de bien grandes pertes, et l'armée russe se retire vers Moscou. Mais s'il eût été vaincu, l'armée française était anéantie dans ce pays funeste; ce fut là, sans doute, ce qui le détermina à montrer dans cette affaire une circonspection qui ne lui était pas habituelle; pendant cette bataille, il resta presque toujours immobile, soucieux et accablé; il était tourmenté par une fièvre violente causée par les premiers froids de l'automne. L'Empereur s'attendait à livrer une bataille décisive sous les murs de Moscou; il envoie Murat pour attaquer Kutusof qui, opérant sa retraite en bon ordre, est allé prendre position à quatre lieues du champ de bataille de la Moskowa. Mais à son arrivée tout a décampé. Les généraux russes, réunis en conseil de guerre, avaient décidé pour sauver l'armée « d'abandonner à son sort l'ancienne capitale de l'empire des czars. » Le 9 septembre, la ville de Mojaïsk fut l'occasion d'un autre combat. Les Français y entrèrent et n'y trouvèrent que des blessés et des morts. Aussitôt que les Russes s'aperçurent de leur entrée, ils lancèrent des obus qui incendièrent entièrement cette ville construite en bois.

L'armée française, notablement diminuée, est enfin parvenue sur les hauteurs qui dominent Moscou. Les soldats, qui marchent depuis des mois à travers des déserts, sont transportés de joie à la vue de cette grande ville de deux à trois cent mille habitants; cité magnifique, moitié européenne, moitié orientale, dont les huit cents églises, les clochers innombrables, les coupoles vertes ou dorées, avec leurs croix gigantesques, les globes posés sur des colonnes comme des minarets d'Asie, étincellent sous les feux d'un pâle soleil. Ses murailles sont peintes de plusieurs couleurs; elle est entourée d'innombrables jardins. Comme les croisés criaient *Jérusalem!* nos Français se la montrent les uns aux autres en criant *Moscou! La voilà donc enfin, cette ville fameuse!* s'écrie Napoléon, *il était temps*. Il fait cerner la ville et nos soldats s'avancent pleins de confiance en répétant en chœur l'hymne marseillais. L'Empereur fait faire halte pour attendre une députation de la capitale.

Le jour s'écoule et cette grande cité garde un silence inexplicable, inquiétant. Napoléon et ses soldats s'impatientent. Quelques officiers, qui s'y étaient introduits, viennent rapporter qu'elle est déserte. Ce rapport n'était pas rigoureusement vrai : il s'y trouvait une bande d'hommes à demi barbares appartenant à la classe la plus misérable, puis des malades dans les hôpitaux, des prisonniers et des Français qui sortirent de leur asile et vinrent annoncer à leurs compatriotes cette étrange nouvelle que les familles des citoyens avaient évacué Moscou. Napoléon s'étonne : il ne peut être convaincu que lorsqu'on lui amène quelques individus à figure sinistre, écume de la dernière populace, seuls êtres vivants qu'on eût ramassés dans la ville. Alors il s'écrie, en souriant amèrement : « Les Russes apprendront bientôt à mieux connaître le prix de leur capitale! » Le signal d'avancer est aussitôt donné aux troupes qui, frappées de la solitude qu'elles rencontrent partout, pénètrent avec un sentiment d'anxiété curieuse au milieu de ces rues, assemblage de huttes en bois et de palais. Le silence de l'abandon et de la nuit est enfin rompu par une décharge que quelques Cosaques envoient du haut du Kremlin sur la première colonne française qui s'approche de l'immense palais des czars.

L'Empereur s'arrêta dans un faubourg, les troupes furent logées dans la ville.

A minuit, un cri soudain réveille les soldats qui commencent à se livrer au sommeil. Tout le monde est en un moment sur pied. L'incendie dévore un bazar dans un quartier riche ; on parvient à se rendre maître du feu. Napoléon, éveillé par le bruit, est arrivé sur les lieux ; une fois l'alarme dissipée, il se rend au Kremlin, où il trace de sa propre main une lettre à Alexandre pour lui offrir la paix. La journée du lendemain fut assez tranquille ; mais dans la nuit les cris *au feu* se font entendre de nouveau. L'incendie, dans ces maisons, construites pour la plupart en bois, prend en un moment une effroyable extension et la ville va présenter bientôt le spectacle d'une mer de flammes.

Dans le palais ou citadelle du Kremlin, où reposait l'élite de l'armée et son chef, on n'était pas à l'abri de l'incendie. Le vent du nord y poussait les flammes ; déjà des débris ardents volaient sur les toits. Le vent du nord ayant passé à l'ouest, détourna les flammes d'un autre côté, mais bientôt de nouvelles s'élèvent et le vent les dirige plus près du Kremlin ; trois fois le vent changea et trois fois les flammes furent dirigées contre les murs de son enceinte qui contenait un magasin à poudre et le parc d'artillerie de l'armée. Alors on commença à s'apercevoir que l'incendie était une arme secrète employée par les Russes contre les Français. L'ennemi avait calculé les effets de l'incendie, il était méthodiquement organisé ; il avait des chefs et des agents exécuteurs. On donne l'ordre de fusiller sur place tous les incendiaires ; mais on en arrête un grand nombre qui avouent les ordres qu'ils ont reçus du gouverneur Rostopchin. Napoléon s'éveille, il est atterré du tableau qui frappe ses regards. On lui dit que le Kremlin est miné ; son agitation redouble. On veut qu'il en déloge ; il s'y refuse. Deux fois le feu venait d'y être mis, et deux fois on était parvenu à l'éteindre. On trouve dans la tour de l'arsenal un soldat russe ; il était chargé d'incendier le palais ; il est passé par les armes.

Napoléon, le 16 septembre, se décida à sortir du Kremlin et de Moscou, et ordonna qu'on le conduisît à une lieue de là, dans le château impérial de Petrousky. « Mais, dit M. de Ségur, nous étions assiégés par un océan de « flammes ; elles bloquaient toutes les portes de la citadelle, et repoussèrent « les premières sorties qui furent tentées. Après quelques tâtonnements on « découvrit, à travers les rochers, une poterne qui donnait sur la Moskowa. « Ce fut par cet étroit passage que Napoléon, ses officiers et sa garde par- « vinrent à s'échapper du Kremlin. Plus près de l'incendie, ils ne pouvaient « ni reculer ni demeurer ; et comment avancer ? comment s'élancer à travers « les vagues de cette mer de feu ? Il fallait pourtant se hâter. A chaque ins- « tant croissait autour de nous le mugissement des flammes ; une seule rue « étroite, tortueuse et toute brûlante, s'offrit plutôt comme l'entrée que comme « la sortie de cet enfer. L'Empereur s'élança à pied, et sans hésiter, dans ce « dangereux passage. Il avança au travers du pétillement de ces brasiers, au « bruit du craquement des voûtes et de la chute des poutres brûlantes et des « toits de fer ardent qui croulaient autour de lui : ces débris embarrassaient « ses pas. Les flammes qui dévoraient avec un bruissement impétueux les « édifices entre lesquels il marchait, dépassant leur faîte, fléchissaient alors « sous le vent et se recourbaient sur nos têtes. Nous marchions sur une « terre de feu, sous un ciel de feu, entre deux murailles de feu ! Une cha-

« leur pénétrante brûlait nos yeux qu'il fallait cependant tenir ouverts et « fixés sur le danger. Un air dévorant, des cendres étincelantes, des flammes « détachées embrasaient notre respiration, courte, sèche, haletante, et déjà « presque suffoquée par la fumée. Nos mains brûlaient en cherchant à ga- « rantir notre figure d'une chaleur insupportable, et en repoussant les flam- « mèches qui couvraient à chaque instant et pénétraient nos vêtements.

« Dans cette inexprimable détresse, et quand une course rapide paraissait « notre seul moyen de salut, notre guide, incertain et troublé, s'arrêta. Là « se serait peut-être terminée notre vie aventureuse, si des pillards du pre- « mier corps n'avaient point reconnu l'Empereur au milieu de ces tourbillons « de flammes; ils accoururent et le guidèrent vers les décombres fumants « d'un quartier réduit en cendres dès le matin. » Napoléon se rendit dans sa nouvelle demeure, à l'abri de cet incendie qui, commencé dans la nuit du 14 au 15 septembre, s'était ranimé dès la nuit suivante, et, dans les journées des 16, 17 et 18, avait atteint son plus haut degré de violence, enfin qui se ralentit le 19 et cessa le 20 de ce mois. Alors Napoléon revint au Kremlin; il s'aperçut, en rentrant dans Moscou, qu'il n'avait conquis que des cendres. Le roi Murat, à la tête de ses escadrons, livrait des combats hors des murs. Il eut, le 29 septembre, un engagement de cavalerie avec les troupes de Kutusof, vers Czerikovo.

Cependant Napoléon, qui avait adressé une lettre à l'empereur Alexandre, ne recevait point de réponse et s'en inquiétait. En attendant il organisait, dans Moscou en ruines, des administrations, des municipalités; il donnait des ordres pour s'y approvisionner pendant l'hiver, et gouvernait de là son Empire. Voyant qu'il ne recevait aucune réponse d'Alexandre, il forme le projet de marcher avec son armée sur Pétersbourg : on lui en fait voir les dangers. Il se décide à envoyer le général Lauriston dans cette capitale, afin d'engager Alexandre à faire la paix. On demande un sauf-conduit pour cet envoyé et un armistice. Kutusof accorde l'armistice et refuse le sauf-conduit, sous prétexte que ses pouvoirs ne l'y autorisent pas; il offre de faire porter une lettre de Napoléon au czar par le général Volkonsky. Cependant le plus terrible des ennemis qu'avait à redouter l'armée française s'avançait : c'était l'hiver, si rigoureux, si meurtrier dans ces climats. Déjà les premières neiges avaient couvert le sol. Cette sinistre apparition décida l'Empereur et termina ses longues et fatales irrésolutions; d'ailleurs son armée n'était point approvisionnée : les paysans avaient cessé d'apporter leurs denrées. Le 19 octobre, il partit de Moscou et se dirigea avec son armée vers Kalouga. Cette armée, pendant son séjour à Moscou, s'était accrue de dix mille hommes. Quatre-vingt-dix mille combattants et vingt mille malades et blessés étaient entrés dans cette capitale de la Moscovie; il en sortit plus de cent mille, et il n'y restait que douze cents malades. « Marchons à Kalouga, avait dit Napoléon, « et malheur à ceux qui tenteraient de s'opposer à notre passage. » Ces mots révélaient tout le plan de sa retraite, qui consistait à battre Kutusof et à le forcer de se retirer pour laisser libre jusqu'aux frontières de la Pologne une route qui n'eût pas encore été dévastée par le passage des armées et avant l'époque des froids rigoureux. Il n'y avait pas de temps à perdre. Du reste, l'Empereur, avec une sage prévoyance, avait préparé sa retraite avec les res-

sources trouvées dans Moscou et d'immenses approvisionnements échelonnés à Smolensk, à Witepsk, à Minsk, à Wilna. La retraite ne pouvait avoir lieu que par une seule route; Napoléon divisa ses forces en quatre corps qui se suivaient à quelques lieues de distance.

L'armée française, engourdie par le repos, chargée de butin, embarrassée par les voitures, les caissons, l'artillerie, marchait lentement, lorsque, le 24, près de Malo-Jaroslavetz, les Russes l'attaquèrent et lui livrèrent un combat très-vif. Cette affaire fut très-acharnée; les Français perdirent sept généraux et quatre mille hommes tués ou blessés. La perte des Russes fut bien plus considérable : la ville fut brûlée. Le lendemain, l'armée fut encore attaquée par des Cosaques et des Russes, qui cherchaient à lui couper le passage et à la repousser vers le nord ; mais ils furent culbutés. Cependant l'Empereur, le roi de Naples, plusieurs maréchaux, retirés dans la pauvre maison d'un tisserand, discutèrent longuement et avec vivacité sur la route que l'armée devait tenir. Il fut décidé que l'on marcherait vers Mojaïsk, et, le 26 octobre, on s'achemina vers cette place. Le maréchal Mortier, resté à Moscou, obéit à l'ordre qui lui prescrivait de faire sauter le palais des anciens czars, et ce palais fut détruit. Il sortit de Moscou avec huit mille hommes mal montés, et couvrit la marche des différents convois vers Mojaïsk. Napoléon lui avait donné des ordres dont l'exécution était très-hasardeuse. Il eut beaucoup à souffrir et montra beaucoup de courage, soit dans Moscou, soit dans sa retraite. Le 28 octobre, l'Empereur arriva à Mojaïsk : ce fut là que l'armée reçut l'ordre de tout incendier derrière elle. Cette armée traversa le camp de la Moskowa, jonché de cadavres. Napoléon et la garde marchaient en avant, Ney et Eugène venaient ensuite, enfin Davoust; chacune des colonnes avait une queue de plusieurs lieues. Bientôt on fut réduit à laisser une partie de l'artillerie, faute de fourrage pour nourrir les chevaux qui la traînaient. Le froid, la faim, la fatigue, dénaturaient les hommes, les rendaient sauvages et cruels. Napoléon se rendit à Viazma, où le 1er novembre, il séjourna. « La route, dit M. de Ségur, « était, à chaque instant, traversée par des fonds marécageux. Une pente de « verglas y entraînait les voitures, elles s'y enfonçaient : pour les en retirer, « il fallait gravir contre la rampe opposée, sur un chemin de glace, où les « pieds des chevaux, couverts d'un fer usé et poli, ne pouvaient pas mordre; « à tout moment, eux et leurs conducteurs tombaient épuisés les uns sur les « autres. Aussitôt les soldats affamés se jetaient sur ces chevaux abattus et « les dépeçaient; puis, sur des feux faits des débris de leurs voitures, ils gril- « laient ces chairs toutes sanglantes et les dévoraient. » Pendant sa route, l'armée française était inquiétée, assaillie par une armée de vingt-cinq mille Russes et une nuée de Cosaques. Ces derniers augmentaient beaucoup le désordre; avec leurs pièces légères, montées sur des traîneaux, ils lançaient des boulets de canon au milieu des travailleurs. Ils s'enfuyaient à la plus légère résistance, mais détruisaient tous les hommes isolés.

Le 3 novembre, l'armée française approchait de Viazma, au lever du jour, lorsqu'elle fut vivement attaquée par l'armée russe; le combat dura pendant toute la journée et une partie de la nuit, et jusque dans les rues de cette ville. Les Français comptèrent quatre mille morts ou blessés dans cette affaire.

Le 6 novembre, l'hiver de Russie commença à se déchaîner dans toute sa

sinistre rigueur : l'armée fut assaillie par des tourbillons très-épais de neige poussés par la tempête. Le soleil ne se montra plus. Le sol, l'atmosphère, les habitants, tout combattait à la fois contre nos infortunés soldats ; ces fléaux avaient pour auxiliaires la fatigue, la faim et le désespoir. « Pendant que le « soldat, dit M. de Ségur, s'efforce pour se faire jour à travers ces tourbil- « lons de vents et de frimas, les flocons de neige poussés par la tempête « s'amoncellent et s'arrêtent dans toutes les cavités ; leur surface cache des « profondeurs inconnues qui s'ouvrent perfidement sous nos pas. Là, le sol- « dat s'engouffre, et les plus faibles, s'abandonnant, y restent ensevelis. « Ceux qui suivent se détournent, mais la tourmente fouette dans leurs « visages la neige du ciel et celle qu'elle enlève à la terre ; elle semble vouloir « avec acharnement s'opposer à leur marche. L'hiver moscovite, sous cette « nouvelle forme, les attaque de toutes parts ; il pénètre au travers de leurs « légers vêtements et de leur chaussure déchirée. Leurs habits mouillés se « gèlent sur eux ; cette enveloppe de glace saisit leurs corps et raidit tous « leurs membres. Un vent aigu et violent coupe leur respiration ; il s'en em- « pare au moment où ils l'exhalent et en forme des glaçons. Les malheureux « se traînent encore en grelottant jusqu'à ce que la neige qui s'attache sous « leurs pieds en forme de pierre, quelques débris, une branche ou le corps « de l'un de leurs compagnons, les fasse trébucher et tomber. Là, ils gémis- « sent en vain ; bientôt la neige les couvre ; de légères éminences les font « reconnaître : voilà leur sépulture ! » Les armes échappaient de leurs mains gelées ; plusieurs s'écartaient de la marche pour chercher un asile, du pain et du repos pour une nuit de seize heures. Enfin, avec beaucoup de peine, on établit des bivouacs. « Le lendemain, dit M. de Ségur, des rangées circu- « laires de soldats étendus raides morts marquèrent les bivouacs ; les alen- « tours étaient jonchés des corps de plusieurs milliers de chevaux. »

On arriva à Gjatz, à Mikalewska. En passant devant le lac de Semlewo, on y jeta les dépouilles de Moscou : « des canons, des armures gothiques, or- « nements du Kremlin, et la croix du grand Yvan. Ces biens devenaient à « charge : il ne s'agissait plus d'embellir la vie, mais de la sauver. » Le 6 novembre, au moment de ce violent orage de neige, Napoléon reçut une estafette de Paris, qui lui portait la nouvelle de l'éphémère et audacieuse conspiration de Mallet. Il recevait en même temps une dépêche du maréchal Ney qui lui annonçait les souffrances et la désorganisation de sa troupe, la douleur qu'il avait éprouvée en voyant sur la route des canons et des équipages abandonnés, et qu'il se voyait obligé de reculer précipitamment jusque derrière le Dnieper. Ney, enveloppé avec trois mille hommes au milieu d'une armée de Cosaques et de Russes, eut de rudes combats à livrer, de grands obstacles à surmonter et bien des dangers à courir : il montra l'habileté d'un grand général et le courage d'un soldat. Le corps d'armée d'Eugène, vice-roi d'Italie, éprouva des souffrances et des dangers pareils, et son chef eut besoin des mêmes talents et de la même force d'âme pour les vaincre. L'armée atteignit Smolensk, tant désiré. Pressés par la faim, les soldats s'y présentèrent avec tant de désordre et d'impétuosité qu'il fallut leur en fermer les portes ; plusieurs tombèrent mourants aux pieds d'autres Français chargés de les repousser. On attendait, pour les admettre, l'arrivée de la jeune et de

la vieille garde; cette précaution désespérante causa de vifs murmures. Les uns obtinrent des vivres, tandis que d'autres en furent privés. Pendant les clameurs, les troubles que produisit cette injuste et inégale distribution, Napoléon, le 8 novembre, entra dans Smolensk, y séjourna jusqu'au 14, jour où il en partit. La colonne impériale employa vingt-deux heures d'efforts pour parcourir l'espace de cinq lieues.

Cependant, par suite de la retraite du général autrichien Schwartzenberg devant Tchichagof, retraite qui avait tous les caractères d'une trahison, quatre-vingt-dix mille Russes, commandés par Kutusof, côtoyaient les colonnes de Napoléon, les dépassaient et cherchaient à couper leur retraite; ils firent des attaques, livrèrent des combats où plusieurs officiers français se signalèrent par des actes héroïques : on cite notamment le colonel Exelmans. L'armée en retraite éprouvait des Russes presque autant de désastres que du climat. Napoléon avec sa garde put arriver le 15 à Krasnoé. Napoléon, qui semble grandir en héroïsme avec les malheurs de son armée, prend la résolution audacieuse de séjourner dans ce lieu jusqu'à ce que les corps de Davoust et de Ney l'eussent rejoint. Kutusof, malgré sa prudence machiavélique, ne peut s'empêcher de se laisser aller à la tentation d'attaquer ce faible corps de quinze mille hommes avec ses quatre-vingt mille. Le 18, avant le lever du jour, Napoléon prévient l'ennemi. Il se met à la tête des restes de son admirable vieille garde; il la dispose lui-même et, tirant son épée, il s'écrie : « Il y a assez longtemps que je fais l'empereur, il est temps que je fasse le général. » Alors il s'enfonce au milieu des quatre-vingt mille hommes de Kutusof et veut attirer à lui tous les périls pour sauver Davoust et Ney. Le jour, qui projette en ce moment ses premières clartés, découvre la ligne russe et ses formidables batteries, enveloppant sur trois faces la petite troupe de six mille hommes que l'Empereur commande; pendant ce temps Mortier, posté à quelques pas de Napoléon, oppose cinq mille hommes à toute l'armée de Kutusof. Cent bouches à feu tonnent sur cette troupe intrépide; des charges de cavalerie se brisent sur un front de baïonnettes immobiles. L'ennemi est forcé de respecter cette héroïque phalange jusqu'à l'arrivée de Davoust, qui permet à l'Empereur de continuer sa retraite. Les Russes avaient ramassé sur la route de Smolensk à Krasnoé vingt-six mille traînards, deux cent vingt canons, cinq mille voitures.

Le 19 novembre, de Dombrowna Napoléon se rendit à Orcha « avec six « mille gardes, reste de trente-cinq mille. Eugène avec dix-huit cents sol- « dats, reste de quarante-deux mille; Davoust avec quatre mille combattants, « reste de soixante-dix mille. Ce maréchal lui-même, continue M. de Ségur, « avait tout perdu; il était sans linge, exténué de faim. Il se jeta sur un « pain, qu'un de ses compagnons d'armes lui offrit, et le dévora. On lui « donna un mouchoir pour qu'il pût essuyer sa figure, couverte de frimas. « Il s'écriait que des hommes de fer pouvaient seuls supporter de pareilles « épreuves, qu'il y avait impossibilité matérielle d'y résister, que les forces « humaines avaient des bornes, qu'elles étaient toutes dépassées. » Ce fut dans ce lieu que Napoléon, ayant appris que Witepsk et Minsk étaient prises, se décida à un changement de route, et à se rendre à Borisof, situé sur la Bérésina. C'est un point qu'il lui paraît indispensable d'occuper pour sortir

de la Russie; mais bientôt il apprend que cette ville et le pont si nécessaire étaient occupés par Tchichagof. C'était un événement terrible : les Français sont encaissés entre trois armées ennemies qui vont se réunir pour les accabler. Malgré la force de son âme, Napoléon laisse paraître, pour la première fois, la douleur poignante que lui cause sa position horrible. Mais bientôt il se relève de cet affaissement et décide qu'on passera, malgré Tchichagof, la Bérésina à un endroit nommé Studzianka.

A Orcha, arriva le maréchal Ney avec son corps d'armée. Ils inspiraient de vives inquiétudes à Napoléon, qui en demandait sans cesse des nouvelles et les croyait perdus. A cette heureuse annonce, Napoléon manifesta une joie extraordinaire, et s'écria : *J'ai donc sauvé mes aigles ! J'aurais donné trois cents millions de mon trésor pour racheter la perte d'un tel homme !* Le 22 novembre, l'armée partit d'Orcha pour se rendre à Borisof; mais les dangers qu'offrait cette route se multipliaient : la ville de Minsk où devait passer Napoléon, était occupée par les Russes; le général autrichien Schwartzenberg semblait abandonner le service de la France ; son hésitation présageait la défection de l'Autriche; enfin le pont de la Bérésina long de trois cents toises, sur lequel on comptait franchir cette rivière, venait d'être détruit sur trois points, et la présence des corps ennemis rendait son rétablissement impossible. On chercha un gué; mais les obstacles se multipliaient. Napoléon, que son génie n'abandonne pas, eut recours à la ruse. Il prit de rapides mesures pour la destruction des chariots qui eussent gêné le passage, mit un peu d'ordre dans l'armée et s'arrêta au stratagème suivant : On fit, avec bruit et de grands appareils, travailler à la construction d'un pont à Oukoholda ; on y envoya de la troupe dans l'intention apparente de protéger les travailleurs. Pendant qu'on cherchait à tromper l'ennemi par les travaux, on s'occupait plus secrètement de la construction d'un autre pont sur la même rivière, à Studzianka. Malheureusement on manqua d'outils et les chevalets de ce pont, formés avec des poutres tirées des cabanes polonaises, se trouvèrent trop faibles : il fallut tout recommencer. Ce pont ne saurait être terminé pendant la nuit; on ne pouvait l'établir que le lendemain 26 novembre, et, pour comble de malheur, la crue des eaux avait fait disparaître le gué. « Il fallut des « efforts inouïs, et que nos malheureux sapeurs, plongés dans les flots jusqu'à « la bouche, luttassent avec les glaces que charriait le fleuve. Plusieurs péri- « rent de froid ou submergés par ces glaçons que poussait un vent violent. »

Après beaucoup d'inquiétudes, on aperçut, le 26 au matin, les ennemis qui se retiraient. C'était un bonheur inespéré : on se mit en devoir d'opérer le passage. Le pont n'était point encore achevé, lorsque l'aide-de-camp Jacqueminot, le comte Predzieczki, Lithuanien, se jettent les premiers dans le fleuve. Les glaces ensanglantent le poitrail et les flancs de leurs chevaux, mais ils atteignent la rive opposée. Une quarantaine de cavaliers, portant en croupe des voltigeurs, les imitent et obtiennent le même succès. Un frêle radeau, en vingt voyages, transporte environ quatre cents hommes. Vers une heure après midi, le pont destiné à l'infanterie était achevé. On en commença un second à cent toises plus haut pour l'artillerie et les bagages : il ne fut achevé qu'à quatre heures du soir. Le 27 novembre, Napoléon, avec environ six mille gardes et le corps de Ney, réduit à six cents hommes, passa la Bé-

résina et alla se loger à une lieue de Studzianka, dans le hameau de Zaniwski.

Le pont des voitures, dans la nuit du 26 au 27 novembre, se rompit deux fois, et le passage en fut suspendu pendant sept heures; le 27, vers quatre heures du soir, il se brisa une troisième fois. Le 27 au matin, une multitude innombrable de traîneurs, blessés ou malades, composée d'hommes, de chevaux, de chariots, se présenta pour passer les ponts; ils en assiégeaient l'étroite entrée. « Les premiers, poussés par ceux qui les suivaient, repoussés « par les gardes et les pontonniers, ou arrêtés par le fleuve, étaient écrasés, « foulés aux pieds, ou précipités dans les glaces que charriait la Bérésina. « Un corps de grenadiers de la garde et Latour-Maubourg renoncèrent, par « pitié, à se faire jour au travers de ces misérables. » On fit le dénombrement de tous les bagages dont la rive était couverte, et on rapporta à l'Empereur que six jours ne suffiraient pas pour que toutes les voitures fussent écoulées. Ney proposa de les brûler sur-le-champ; Berthier s'y opposa et fut approuvé par l'Empereur.

Dans la nuit du 27 au 28 novembre, la foule des traîneurs se porta sur le village de Studzianka, le pilla, le dévasta entièrement et le convertit en une infinité de bivouacs. Ils y restèrent toute la nuit; mais, dans la matinée du 28, entendant le canon des Russes, et voyant le maréchal Victor se disposer au combat, ils se levèrent et revinrent précipitamment assiéger les ponts. Voici ce qu'avaient fait les Russes : Wittgenstein, après avoir surpris et fait prisonnière à Borisof la division Partouneaux, avait été rejoint par Tchichagof qui avait rétabli le pont. Alors ces deux généraux avaient pris la résolution d'enfermer les Français à Studzianka en attaquant à la fois par les deux rives du fleuve. Quarante mille Russes s'avançaient sur ces malheureux, sur les nombreux bagages qui restaient encore sur la rive et prétendaient se saisir à la fois des deux issues des ponts. Bientôt le nombre de ces ennemis s'accrut jusqu'à soixante mille combattants, bien nourris, bien vêtus, bien armés. Les Français ne pouvaient leur opposer que dix-huit mille hommes demi-nus, mal armés, mourant de faim, embarrassés par plus de cinquante mille traîneurs, malades, blessés, et par une énorme masse de bagages. Depuis deux jours la famine et le froid avaient fait périr le tiers des combattants de la vieille garde et le tiers de la jeune; et cependant le maréchal Victor contint pendant toute la journée du 28 l'armée du général Wittgenstein, et le maréchal Ney, avec huit mille hommes, vingt-sept mille Russes qui furent repoussés et battus.

Pendant ce combat si disproportionné et si alarmant pour les Français, ceux qui attendaient leur tour pour franchir les ponts s'y portèrent avec une nouvelle impétuosité. Il faut laisser la parole à M. de Ségur pour raconter ce grand désastre. « Déjà tous s'étaient précipités les uns sur les autres, et cette « multitude immense, entassée sur la rive, pêle-mêle, avec les chevaux et les « chariots, y formait un épouvantable encombrement. Ce fut vers le milieu « du jour que les premiers boulets ennemis tombant au milieu de ce chaos, « furent le signal d'un désespoir universel.... Les uns, décidés et furieux, « s'ouvrirent, le sabre à la main, un horrible passage. Plusieurs frayèrent « à leurs voitures un chemin plus cruel encore : ils les faisaient rouler impi- « toyablement au travers de cette foule d'infortunés qu'elles écrasaient.....

« On en vit, et c'étaient surtout les malades et les blessés, renoncer à la vie, « s'écarter et s'asseoir résignés, regardant d'un œil fixe et hagard cette neige « qui allait devenir leur tombeau. Beaucoup de ceux qui s'étaient lancés les « premiers dans cette foule de désespérés, ayant manqué le pont, voulaient « l'escalader par les côtés; mais la plupart furent repoussés dans le fleuve. Ce « fut là qu'on aperçut des femmes au milieu des glaçons, avec leurs enfants « dans leurs bras, les élevant à mesure qu'elles s'enfonçaient; déjà submer- « gées, leurs bras raidis les tenaient encore au-dessus d'elles. Au milieu de « cet horrible désordre, le pont de l'artillerie creva et rompit. La colonne en- « gagée sur cet étroit passage voulut en vain rétrograder. Le flot d'hommes « qui venaient derrière, ignorant ce malheur, n'écoutant pas les cris des pre- « miers, poussèrent devant eux, et les jetèrent dans le gouffre, où ils furent « précipités à leur tour.

« Tout alors se dirigea vers l'autre pont. Une multitude de gros caissons, « de lourdes voitures et de pièces d'artillerie y affluèrent de toutes parts. Di- « rigées par leurs conducteurs et rapidement emportées sur une pente raide « et inégale, au milieu de cet amas d'hommes, elles broyèrent les malheureux « qui se trouvaient surpris entre elles; puis, s'entrechoquant, la plupart, vio- « lemment renversées, assommèrent dans leur chute ceux qui les entouraient. « Alors des rangs entiers de malheureux poussés sur ces obstacles s'y em- « barrassent, culbutent et sont écrasés par des masses d'autres infortunés, « qui se succèdent sans interruption. Ces flots de misérables roulaient ainsi « les uns sur les autres; on n'entendait que des cris de douleur et de rage. « Dans cette affreuse mêlée, les hommes foulés et étouffés se débattaient sous « les pieds de leurs compagnons, auxquels ils s'attachaient avec les ongles « et les dents. Ceux-ci les repoussaient sans pitié comme des ennemis. Parmi « eux, des femmes, des mères appelèrent en vain d'une voix déchirante leurs « maris, leurs enfants, dont un instant les avait séparées sans retour : elles « leur tendirent les bras, elles supplièrent qu'on s'écartât pour qu'elles pus- « sent s'en approcher; mais emportées çà et là par la foule, battues par ces « flots d'hommes, elles succombèrent sans avoir été seulement remarquées. « Dans cet épouvantable fracas d'un ouragan furieux, de coups de canon, du « sifflement de la tempête, de celui des boulets, des explosions des obus, de « vociférations, de gémissements, de jurements effroyables, cette foule dé- « sordonnée n'entendait pas les plaintes des victimes qu'elle engloutissait. « Les plus heureux gagnèrent le pont, mais en surmontant des monceaux « de blessés, de femmes, d'enfants, renversés, à demi étouffés et que dans « leurs efforts ils piétinaient encore. Arrivés enfin sur l'étroit défilé, ils se « crurent sauvés; mais à chaque moment, un cheval abattu, une planche « brisée ou déplacée arrêtait tout. Il y avait aussi à l'issue du pont, sur l'autre « rive, un marais où beaucoup de chevaux et de voitures s'étaient enfoncés, « ce qui embarrassait encore et retardait l'écoulement. Alors dans cette co- « lonne de désespérés, qui s'entassaient sur cette unique planche de salut, « il s'élevait une lutte infernale où les plus faibles, les plus mal placés furent « précipités dans le fleuve par les plus forts. La nuit du 28 au 29 vint aug- « menter toutes ces horreurs. Son obscurité ne déroba point aux canons des « Russes leurs victimes..... Vers neuf heures du soir, il y eut un surcroît de

« désolation, quand Victor commença sa retraite et que ses divisions se « présentèrent et s'ouvrirent une horrible tranchée, au milieu de ces malheu- « reux que jusque-là elles avaient défendus. »

Le lendemain matin, lorsqu'on vit les Russes approcher, on mit le feu aux voitures et au pont. Une multitude d'autres voitures, trois canons, plusieurs milliers de femmes, d'hommes et d'enfants restèrent, sur la rive, abandonnés à l'ennemi. Les Russes, battus sur les bords de la *Bérésina*, pouvaient considérer ce mémorable désastre comme leur plus fructueuse victoire!

Les tristes débris de la grande armée quittèrent les rives maudites de ce fleuve, marchèrent confusément vers Zembin et passèrent un vaste marécage sur trois ponts en bois que les Russes destinaient à être brûlés : leur négligence sauva notre armée d'une perte totale. Napoléon atteignit ce lieu. « On remarqua qu'il commandait encore à ses maréchaux, demeurés sans « soldats, de prendre des positions sur cette route, comme s'ils eussent eu « des armées sous leurs ordres. L'un d'eux lui en fit l'observation avec « amertume; il commençait le détail de ses pertes; mais Napoléon, décidé « à repousser tous les rapports, l'interrompit vivement par ces mots : « *Pour-* « *quoi donc voulez-vous m'ôter mon calme?* J'en ai besoin pour nous sauver « tous! » On bivouaquait, et chaque bivouac était marqué par un grand nombre de morts. On se traîna jusqu'à Kamen. Le 30 on arriva au bourg de Pleszczenitzi, où le duc de Reggio blessé s'était retiré la veille; il y fut assailli par environ cinq cents Russes ou Cosaques. Il n'avait avec lui que quarante officiers ou soldats, et il parvint à se défendre dans une maison.

Le 3 décembre, Napoléon, arrivé à Malodeczno, annonça, vers le milieu de ce jour, la résolution d'abandonner l'armée et de se rendre à Paris. Il repoussa toutes les représentations contraires à ce projet, et persista dans son dessein. Il se rendit à Smorgoni où, le 5 décembre, il réunit à table ses maréchaux, et, après le repas, il leur dit « que cette nuit même il allait, avec Duroc, Caulaincourt et Lobau, partir pour Paris; que sa présence y était indispensable pour la France, comme pour le reste de sa malheureuse armée... Qu'il envoyait Ney à Wilna pour y tout organiser; que Rapp le seconderait et irait ensuite à Dantzick, Lauriston à Varsovie, Narbonne à Berlin : que sa maison resterait à l'armée; mais qu'il faudrait faire le coup de sabre à Wilna et y arrêter l'ennemi. Je laisse, ajouta-t-il, le commandement de l'armée au roi de Naples, j'espère que vous lui obéirez comme à moi et que le plus grand accord régnera entre vous. Il était dix heures du soir, il se leva, et, leur serrant affectueusement la main, il les embrassa tous et partit. » Le froid était si excessif, qu'un corps de six à sept cents Napolitains, parti de Wilna pour aller au-devant de l'Empereur, périt tout entier. Que pouvait faire, en effet, tout le génie de Napoléon avec une armée qui, sous le rapport militaire, n'existait réellement plus? N'avait-il pas à raffermir ses alliés que la nouvelle de l'anéantissement de son armée va sans doute ébranler? Ne lui faut-il pas prévenir par sa présence aux Tuileries le découragement que va jeter en France le vingt-neuvième bulletin qui découvre une partie de la vérité sur l'issue de cette fatale expédition!

Bientôt, les ruines de cette armée, les débris de cette héroïque garde impériale, qui jusque-là s'étaient piqués de conserver un reste de discipline, aussitôt

que le départ de l'Empereur fut connu, se laissèrent aller au découragement et ne voulurent plus obéir à personne. Le roi de Naples semble à peine se soucier d'exercer le commandement qui lui a été déféré. Dans cette masse d'hommes dont le moral est affecté par une succession de souffrances inimaginables, le respect de la discipline, l'amour du drapeau, la confiance dans les combinaisons militaires sont anéantis : l'instinct de la conservation a seul survécu : une sorte d'association pour protéger leur misérable vie a remplacé le devoir du soldat. Les traîneurs, qui composent en ce moment la majeure partie de l'armée, se sont divisés par petites bandes qui s'entr'aident les unes les autres; les plus fortunées s'appuient de la possession d'un cheval éreinté : quand le pauvre animal vient à succomber sous le poids du fardeau dont ils l'accablent, il est sur-le-champ mis en pièces et dévoré avant que son sang se soit refroidi dans ses veines. Ces bandes de malheureux ont leurs chefs qu'elles se sont choisis parmi les plus énergiques, les plus industrieux d'entre les leurs. Mais malheur à celui qui ne fait pas partie de l'une de ces sociétés mutuelles : il n'obtiendra pas un morceau de carcasse, ni même une cuillerée de farine !

Comme pour porter au comble l'horrible situation qui pèse sur ces lamentables débris de la plus belle armée de la France, le froid est decendu à *trente degrés* au-dessous de glace : engourdis près du feu du bivouac, dans un sommeil de mort, leurs pieds sont brûlés jusqu'à l'os et leurs cheveux sont attachés à la terre par la glace qui s'y est formée. En trois jours, vingt mille hommes ont succombé au froid et à la faim. Les plus vigoureux, fous de désespoir, jettent leurs armes et se traînent dans une cohue d'hommes où tout sentiment paraît éteint, sur la route de Wilna ! Le 9 décembre ce cri se fait entendre : *Wilna ! Wilna !* Bien des yeux taris par le désespoir ont retrouvé une larme de joie et d'espérance. C'est la seule ville riche, amie, hospitalière que leurs regards aient pu saluer depuis leur entrée en Russie ! Cinquante mille hommes, comme un troupeau de chacals affamés, envahissent en désordre le faubourg, avec l'ardeur fiévreuse du malheureux qui se noie à saisir un radeau...; cette foule désordonnée se presse et s'écrase dans sa fureur au milieu d'un étroit passage. Mais les habitants de cette capitale de la Lithuanie, qui n'ont pas encore appris nos désastres, s'effraient à la vue de cette nuée de spectres en haillons qui remplit l'air de ses cris confus... ils se hâtent de fermer leurs portes. « Il y a pourtant dans Wilna pour quarante jours de farine et de pain, pour trente-six jours de viande pour cent mille hommes : aucun commandant ne se hasarde d'ordonner de faire une distribution de vivres à cette multitude éperdue. » Ces riches magasins, cependant, vont tomber le lendemain au pouvoir de l'ennemi.

Quelques habitants, toutefois, poussés par la voix de l'humanité, se montrent disposés à donner abri et secours à ces infortunés... Ils se précipitent aussitôt sur les magasins... Murat désespère de remettre un peu d'ordre dans cette immense cohue. Tout à coup le bruit du canon, d'abord lointain, mais se rapprochant de moment en moment, se fait entendre, puis la mousqueterie aux portes, puis la générale qui bat dans la ville. Cette masse d'hommes affamés, démoralisés, reste sourde. La garde impériale répond seule à l'appel. Bientôt on entend distinctement le hurrah du Cosaque... Ce sont les trois armées

russes à la poursuite des Français qui arrivent sur Wilna : Wittgenstein en longeant la Willia, Tchichagof par Smorgon, Kutusof par Minsk. La ville, quoique ouverte, aurait pu tenir jusqu'à la destruction des magasins et la mise en sûreté des bagages ; mais telle est l'horrible confusion qui y règne en ce moment que les Russes pénètrent impunément d'un côté, tandis que les Français s'échappent de l'autre. L'intrépide Ney, à la tête de quatre mille hommes de la division Loison, soutient seul l'effort, afin que cette multitude confuse puisse opérer sa fuite, se dirigeant sur Kowno avec ce qu'elle a pu ramasser de bagages. Quinze mille malades, blessés ou mourants, demeurèrent seuls dans la ville. Des juifs infâmes, qui forment une partie de la population, les massacrent dans les maisons où ils sont logés, les jettent nus et dépouillés dans les rues, les précipitent par les fenêtres des hôpitaux.

Ce malheureux corps d'armée, après avoir été contraint d'abandonner à cause du verglas le reste de ses bagages, arrive enfin à Kowno, traverse le Niémen sur la glace et se dirige vers Kœnigsberg. C'est Ney qui, un fusil à la main, protége encore leur fuite à la tête d'une poignée de braves, et ce fut lui aussi qui, la quittant le dernier, put jeter une dernière malédiction à cette terre meurtrière de la Russie où se sont ensevelis ensemble la fortune de la France et trois cent mille de ses enfants !

Pendant ce temps, Napoléon qui, par la précision des ordres qu'il avait donnés pour assurer la retraite, ne pouvait pas prévoir les événements de Wilna, traversait silencieux et morne ces contrées que, six mois auparavant, il parcourait à la tête de sa grande armée, avec tant d'appareil et de puissance. Son équipage se composait de trois traîneaux préparés pour lui, pour Caulaincourt, dont il voulait prendre le nom pendant ce voyage ; de son mameluck Roustan, d'un interprète polonais et d'un seul domestique. Près d'arriver à Varsovie, il courut de grands dangers, et fut sur le point de tomber au pouvoir d'un parti de Russes. Le 14 décembre, il était à Dresde, et, le 18 au soir, aux Tuileries, où son arrivée dans le milieu de la nuit causa une vive surprise. L'impératrice était retirée dans son appartement, lorsqu'elle fut appelée dans son antichambre par un cri poussé par sa femme de service à la vue de deux étrangers enveloppés de fourrures, qu'on reconnut bientôt pour être Napoléon et Caulaincourt.

Le lendemain, il reçut les grands dignitaires de l'État et les députations des corps constitués. L'inquiétude et l'embarras, qui se peignaient sur tous les visages, trahissaient l'impression profonde qu'avait faite dans la capitale le vingt-neuvième bulletin, messager de nos désastres, arrivé seulement deux jours avant l'Empereur. Napoléon se montra calme ; il entretint le premier l'assistance des pertes cruelles qu'un hiver d'une rigueur inouïe avait fait éprouver à notre armée. Mais l'Empereur avait à demander compte à plusieurs fonctionnaires des circonstances de la conspiration de Mallet, qui l'avait vivement préoccupé depuis Moscou, et qui apportait à son esprit pénétrant la révélation de la fragilité des racines de son pouvoir dans l'opinion publique. Voici quelques détails sur cet événement. Mallet était un général obscur, qui déjà, en 1808, avait conspiré en Espagne contre l'Empereur, et qui, pour ce délit, se trouvait encore en état d'arrestation ; mais il avait obtenu d'être transféré dans une maison de santé. Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1812, après

s'être muni d'ordres et de faux sénatus-consultes, qu'il avait fabriqués, il échappa sans peine à une faible consigne, et commença l'exécution d'un projet dont l'audace faisait le principal mérite. Il se présente à la prison de la Force, vêtu de son uniforme de général de brigade, s'annonce comme porteur d'ordres du sénat, met en liberté les généraux Lahorie et Guidal; déclare que, le 7 octobre, l'Empereur était mort devant Moscou, et sort avec ces deux généraux. Ainsi accompagné, il va au premier corps de garde, et, répétant la nouvelle de la mort de l'Empereur, ordonne aux soldats de le suivre. Il dirige un détachement sur l'hôtel du ministre de la police. Le général Lahorie, qui le commande, enlève, par ses ordres, ce ministre, et le conduit à la prison de la Force; il en envoie un autre, commandé par le général Guidal, chez le préfet de police, qui est saisi et conduit pareillement à la Force. Après ces exploits, il va s'installer au quartier général de la place Vendôme. Le général Hulin, chef de la force armée de Paris, veut s'opposer à son entreprise; Mallet lui tire un coup de pistolet qui le blesse grièvement à la mâchoire.

Mallet, d'après le prétendu ordre du sénat qui annonçait la mort de Napoléon et ordonnait l'établissement d'un gouvernement provisoire, avait déjà composé ce gouvernement et nommé des ministres qui s'occupèrent de bonne foi à ordonner leur costume et à faire leur visite. C'est en montrant cet ordre que Mallet entraîna plusieurs militaires et qu'il trompa même le préfet du département, M. Frochot, et quelques-uns de ses employés. Ce préfet, vers huit heures et un quart du matin, se rendait de Nogent-sur-Marne à sa préfecture, lorsque, dans le faubourg Saint-Antoine, il rencontra un de ses domestiques qui lui remit un billet écrit au crayon, où se trouvaient ces mots : *On attend M. le préfet.* Au bas on avait ajouté : *Fuit Imperator.* Il lut d'abord le mot *fecit*, et n'en comprit pas le sens; mais bientôt, reprenant le billet, il lut *fuit.* Alors il double le pas, arrive à l'Hôtel-de-Ville; on lui répète la fausse nouvelle. Plus que jamais fortifié dans son erreur, il s'échappe pour continuer la lecture de la lettre que le commandant Soulier venait de lui communiquer. La suite de la lettre lui fit concevoir des soupçons. Voici comment il raconte le fait : « M'efforçant alors de montrer de la sécurité, je dis au commandant : « Eh bien ! que voulez-vous? — Il nous demande un endroit pour mettre la « commission, et un autre pour l'état-major. — Il y a de la place dans la « grande salle pour la commission; quant à votre état-major, il pourra se « placer dans le bas de l'Hôtel-de-Ville. Et, prenant de là prétexte pour sortir « de mon cabinet, j'en ouvris les portes, je passai dans la grande salle...., je « donnai l'ordre de mettre dans cette salle des tables et des chaises, et je « m'enfuis chez moi, laissant là les deux officiers. » Rentré chez lui, il apprit « du sieur Saulnier, secrétaire du ministre de la police générale : « que l'Empereur vivait, et que c'était un mouvement jacobin dirigé par l'ex-général Mallet. » Après ces scènes de l'Hôtel-de-Ville, le préfet du département court chez le prince archichancelier, somme, de la part du ministre de la guerre, le commandant de cohorte Soulier de se rendre à son quartier avec son détachement. Les premières autorités de Paris, instruites de ce mouvement extraordinaire, prennent des mesures promptes pour l'arrêter; des détachements de la garde, et le chef de bataillon Laborde se saisissent de Mallet et le reconduisent dans sa prison : alors tout rentre dans l'ordre ordinaire.

Les généraux Mallet, Guidal, Lahorie, traduits, le 29 octobre, devant un conseil de guerre, condamnés à mort, furent le lendemain fusillés dans la plaine de Grenelle; plusieurs autres officiers, entraînés dans cette conspiration, subirent le même sort.

L'Empereur regarda l'événement d'un œil sévère. « Tristes restes de nos ré-« volutions, dit-il avec amertume au milieu de son conseil d'État. Au premier « mot de ma mort, sur l'ordre d'un inconnu, des officiers mènent leurs régi-« ments forcer les prisons, se saisir des premières autorités ! Un concierge « enferme les ministres sous ses guichets ! Un préfet de la capitale, à la voix de « quelques soldats, se prête à faire arranger la grande salle d'apparat pour je « ne sais quelle assemblée de factieux ! Tandis que l'impératrice est là, le roi « de Rome, mes ministres et tous les grands pouvoirs de l'État ! Un homme « est donc tout ici? Les institutions, les serments, rien? » Il prononça la destitution de tous les fonctionnaires qui avaient montré une si étrange faiblesse.

Son attention dut se porter aussi sur les diverses phases de la guerre d'Espagne pendant l'expédition de Moscou. Les cortès, comme nous l'avons dit, assemblées à Cadix, avaient déclaré que la souveraineté réside dans la nation; elles avaient aboli la féodalité, nommé une régence, enfin proclamé, le 19 mars 1812, une constitution presque républicaine. Ce pas vers les idées françaises, si remarquable de la part d'une nation aussi arriérée que l'Espagne, avait donné l'espoir aux amis des Français, d'un rapprochement avec Joseph, mais les éventualités de la guerre étaient venues dissiper ces illusions. Wellington, avec cinquante mille hommes, s'était emparé de Salamanque; Marmont dut se replier sur le Douro pour y attendre des renforts, qui portèrent son armée à trente mille hommes et lui permirent de reprendre l'offensive. Bientôt ce fut au tour des Anglais de reculer; ils prirent position sur les hauteurs des *Arapiles,* près de Salamanque où, le 22 juillet, le duc de Raguse les attaqua et livra la bataille du nom de cette ville. On combattit de part et d'autre avec beaucoup d'ardeur; mais Marmont fut atteint par un boulet creux qui lui fracassa le bras et lui rompit une côte, ce qui l'obligea de quitter le champ de bataille. Le général Clausel prit le commandement. Les Français se retirèrent derrière l'Alba, et la garnison de Salamanque, qui avait repoussé deux assauts, fut forcée de se rendre. Cette affaire eut des suites funestes pour les Français; ils se virent forcés de se replier jusqu'à Valladolid, et jusqu'à Burgos, où Wellington s'arrêta pour en faire le siége, puis il marcha sur la capitale. Le roi Joseph quitta alors Madrid qui, le 12 août suivant, fut occupé par les Anglais. Le duc de Dalmatie leva en hâte le siége de Cadix et courut au secours de Joseph. Tout paraissait désespéré pour les Français; mais, pendant que le général anglais perdait son temps au siége de Burgos, les généraux de Napoléon réunirent leurs forces, et, le 20 octobre, ils reprirent l'offensive. Le 1er novembre, les armées françaises réunies ayant forcé le passage du Tage, le roi Joseph était rentré dans Madrid, et Wellington avait été repoussé dans le Portugal. Néanmoins, la cause française était compromise en Espagne, car les cortès avaient rompu, par suite de ces événements, les négociations entamées avec Joseph et fait alliance avec le czar, qui, en haine de la France, avait consenti à reconnaître la constitution de 1812.

La situation de son armée du Nord préoccupait vivement la pensée de

l'Empereur. Pour faire face aux difficultés de sa position il se mit au travail avec une ardeur et une activité d'esprit sans égales. Il s'occupa d'abord de combler les vides de son armée en demandant des hommes au sénat. Le 11 janvier 1813, un sénatus-consulte met deux cent cinquante mille hommes à la disposition du gouvernement, dont cent mille conscrits de l'an 1809 et des années suivantes, autres que ceux qui feraient partie des cent cohortes du premier ban, appelés par le sénatus-consulte du 13 mars 1812; et cent cinquante mille conscrits de 1814. Tout était à réparer et à reconstituer; sous sa direction vigoureuse, tout se rassemblait, se fabriquait, se reproduisait. La France, l'Italie, la Hollande concoururent à lui donner hommes, chevaux, armes, artillerie, bagages, etc.; des ordres énergiques étaient dirigés partout, et pour plaire à leur souverain, les préfets luttaient de zèle pour augmenter le chiffre de leurs contingents. Pour amener ces résultats « les travaux multipliés du cabinet et ceux des nombreux conseils qu'il présidait se succédaient avec rapidité, le jour, la nuit, sans interruption. Il embrassait à la fois dans ses méditations, au dedans les moyens de réparer les pertes des armées, au dehors les affaires du Nord, celles d'Espagne, les dispositions de ses alliés, les chances ouvertes à la paix et à la continuation de la guerre. » Mais malheureusement les chances de la paix étaient alors bien faibles. Le langage qu'il tint dans le tableau de la situation qu'il présenta au corps législatif quelques semaines après son retour était de nature à ne pas laisser beaucoup d'illusions à cet égard : « Je « désire la paix, disait-il, elle est nécessaire au monde. Quatre fois, depuis « la rupture qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai proposée dans des démarches « solennelles. Je ne ferai jamais qu'une paix honorable, conforme aux intérêts et à la grandeur de mon empire. Ma politique n'est point mystérieuse : « j'ai fait connaître les sacrifices que je pouvais faire..... Tant que cette « guerre avec l'Angleterre durera, *mes peuples doivent se tenir prêts à toute « espèce de sacrifices;* car une mauvaise paix ferait tout perdre, jusqu'à « l'espérance; et tout serait compromis, même la prospérité de nos neveux. » Mais quand il ajouta quelques jours après ces paroles : *La campagne prochaine s'ouvrira avec des forces doubles de celles qui ont combattu dans la dernière campagne,* il ne fit qu'augmenter les angoisses et les répugnances de la masse de la nation qui s'était jetée dans ses bras pour obtenir la garantie des intérêts privés, le développement de l'industrie et du bien-être, le respect de la vie des citoyens, et qui succombait sous l'impôt du sang et sous la langueur du commerce produite par son système continental.

Pendant ces préparatifs, l'armée française continuait sa retraite au milieu d'une foule d'embûches, de trahisons et de perfidies, conséquences des revers de nos armes. Arrivé à Kœnigsberg le corps en retraite apprit le destin de ses compagnons des deux ailes. Sur la droite de l'ancienne ligne de marche des Français, dès que l'Autrichien Schwartzenberg apprit les pertes de Napoléon et que son armée était si vivement pressée dans sa retraite, il abandonna la cause d'un allié compromis et conclut secrètement avec les Russes un traité par lequel ils s'engageaient à manœuvrer comme pour combattre, mais qu'ils ne combattraient pas. Bientôt même Schwartzenberg se retira sur le territoire autrichien. Regnier, qui comptait sur le concours de ce déloyal auxiliaire, fut battu à Kalish.

L'aile gauche, commandée par Macdonald, n'était pas dans une meilleure situation. Les divisions allemandes, qui composaient une grande partie de son corps, étaient placées sous les ordres du général prussien York. Lorsque, vers le commencement de décembre, la situation de Macdonald devint véritablement critique, faute d'ordre et de direction de la part de Murat, il se mit en retraite sur Tilsitt, où il ne parvint que le 28 janvier 1813; mais il y arriva avec ses propres troupes seulement, car, dès le 30 décembre, York avait conclu un armistice, puis un accord avec le général russe Diebisch, par lequel il joignait ses forces aux siennes. Le roi de Naples, cependant, dont l'armée attendait son salut, semblait rempli d'indécision et d'incertitude. Il quitte en toute hâte Kœnigsberg, et porte l'armée sur la Vistule, où elle arrive en désordre et en abandonnant aux Russes d'immenses ressources. Le roi de Prusse protesta vis-à-vis du duc de Bassano, qui passait par Berlin, contre la défection de son général, et, pour montrer qu'il persistait plus que jamais dans l'alliance de Napoléon, il ordonna la mise sur pied d'un nouveau contingent; mais, dans le même temps, il se rendait à la rencontre des Russes, en appelant, pour les renforcer, les populations de ses états. Cette attitude du souverain favorisa une telle fermentation contre nous en Prusse, que Murat hâta sa retraite sur Posen, en laissant une partie de son armée dans les places de la Vistule. Tout à coup, sur la réception de dépêches de Naples, il déserte le poste où la confiance de son Empereur l'a placé, sous le prétexte d'aller sauver son royaume (16 janvier). Il laissa, en partant, le commandement de l'armée au prince Eugène. Notons ici, à propos de la conduite de Murat, les amères réflexions qu'inspirait à Napoléon dans son exil de Sainte-Hélène le manque de dévouement des rois qu'il avait faits : « Il est sûr que j'ai été peu « secondé des miens, et qu'ils ont fait bien du mal à moi et à la grande « cause..... Si chacun d'eux eût imprimé une impulsion commune aux di- « verses masses que je leur avais confiées, nous eussions marché jusqu'aux « pôles, tout se fût abaissé devant nous; nous eussions changé la face du « monde; l'Europe jouirait d'un système nouveau : nous serions bénis!.... « Je n'ai pas eu le bonheur de Gengis-Khan avec ses quatre fils, qui ne con- « naissaient d'autre rivalité que celle de le bien servir. Moi, nommais-je un « roi, il se croyait aussitôt *par la grâce de Dieu*, tant le mot est épidémique. « Ce n'était plus un lieutenant sur lequel je devais me reposer, c'était un en- « nemi de plus dont je devais m'occuper.... Tous avaient la manie de se « croire adorés, préférés à moi; c'était moi désormais qui les gênais, qui « les mettais en péril. Des légitimes n'auraient pas agi autrement, ne se se- « raient pas crus plus ancrés.... Leur chute a dû leur être bien sensible : ils « s'étaient faits promptement aux douceurs du poste; ils ont tous été réelle- « ment rois. Tous, à l'abri de mes travaux, ont joui de la royauté; moi seul « je n'en ai connu que le fardeau, tout le temps que j'ai porté le monde sur « mes épaules, et ce métier ne laisse pas que d'avoir sa fatigue!.... Dans « l'harmonie que je méditais pour le repos et le bien-être universels, s'il fut « un défaut dans ma personne et dans mon élévation, c'est d'avoir surgi tout « à coup de la foule. Je sentais mon isolement : aussi je jetai de tous côtés « des ancres de salut au fond de la mer. Quels appuis plus naturels pour moi « que mes proches? Pouvais-je mieux attendre de la part des étrangers? Et

« si les miens ont eu la folie de manquer à ces liens sacrés, la moralité des « peuples, supérieure à leur aveuglement, remplissait une partie de mon ob- « jet. Avec eux ils se croyaient plus en repos, plus en famille. » On peut juger par ces paroles quelles traces profondes avait laissées dans le souvenir du grand homme cette marée descendante de la défection, dont nous allons voir se dérouler les flots. Toujours loyal et magnanime, il fut constamment surpris par la duplicité et la trahison. Il est vrai que le bonheur de son étoile, la marche constamment ascendante de sa fortune jusque-là, ne lui avaient pas fourni encore les enseignements de l'adversité, cette pierre de touche de tous les dévouements, et sans doute l'expérience la plus douloureuse que devait lui apporter sa chute était la découverte de ce côté si tristement honteux du cœur humain.

Le prince Eugène remplaça avantageusement Murat dans la direction de l'armée; il déploya la plus grande activité pour sa réorganisation. Cependant, le 18 janvier, l'armée russe, laissant un corps de troupes devant Dantzick, place que défendait courageusement le général Rapp, passa la Vistule, et l'armée française poursuivit sa retraite désordonnée sur l'Oder. Le vice-roi d'Italie parvint à ralentir sa marche rétrograde; il plaça son quartier général à Posen, y rallia ses troupes, et de nouveaux corps d'armée vinrent s'y réunir. La ligne de l'Oder fut bientôt abandonnée par la grande armée, qui se vit entraînée derrière l'Elbe. M. de Metternich, ministre de l'empereur d'Autriche, s'efforçait de paraître sincèrement attaché à l'alliance de Napoléon. Il envoya auprès de l'Empereur le général Bubna, qui lui fit les protestations les plus rassurantes. Il envoya M. Lebzeltem auprès d'Alexandre, qui répondit « qu'il était trop engagé avec l'Angleterre pour pouvoir traiter seul. » Il envoya enfin M. de Weissemberg à Londres pour négocier un arrangement. La cour de Vienne, dès qu'elle fut instruite que les Russes et les Prussiens s'avançaient sur l'Elbe, laissa entrevoir ses desseins, en exerçant sur la Saxe une influence contraire aux intérêts de la France. Le duc de Mecklembourg se détacha de la confédération du Rhin; mais, ce qui est plus grave, la Suède se rangea dans la nouvelle coalition.

Le prince Eugène s'était, à force de fermeté et de prudence, maintenu pendant un mois à Posen; apprenant, le 7 février, que Varsovie avait été livrée aux Russes, et que les troupes autrichiennes se retiraient, il sortit le 12 février de cette place, et arriva à Francfort-sur-l'Oder. Il voulait y attendre les premières colonnes parties de France et d'Italie; il y trouva le onzième corps, composé d'un millier de chevaux et de deux divisions qui, réunies à sa petite armée, lui donnaient une force d'environ trente mille hommes. Mais les Cosaques, conduits par les Prussiens et qui avaient paru le 18 devant Berlin, ne permirent pas au vice-roi d'Italie de rester plus de deux jours à Francfort. Il fut forcé d'évacuer Berlin et de se retirer sur l'Elbe où il comptait recevoir de puissants renforts. Alors ayant placé son centre à Leipsick, sa gauche à Magdebourg, sa droite à Dresde, il arrêta là le mouvement de retraite et attendit les ordres de l'Empereur.

Le mal s'aggravait donc au dehors; la presence de Napoléon devenait chaque jour plus nécessaire; mais des affaires importantes le retenaient en France. Dans ce moment où la fortune lui devenait contraire, il la maîtrisait en

ordonnant, en dirigeant tout pour la guerre, mais en négociant la paix : son génie planait sur toute l'Europe ; sa tête était forte et son activité infatigable. Il ne donnait que très-peu de temps à ses repas, à son sommeil, et s'occupait des matières les plus diverses de l'administration de l'Empire. La situation de ses rapports avec la papauté lui causait des scrupules ; il voulut régler par lui-même son différend avec le chef de la chrétienté. Le 25 janvier, après trois années de débats, d'hésitations, fut enfin signé à Fontainebleau, par le pape Pie VII et par Napoléon, le concordat qui porte le nom de cette ville. Il avait été décidé entre eux que le pape prendrait Avignon pour résidence ; Napoléon déclarait ne traiter qu'avec le chef de l'Église sans préjuger en rien la question de la souveraineté de l'État romain. Cette paix combla de joie le pape, l'Empereur et toute sa cour. Les cardinaux et archevêques qui avaient contribué à cette conclusion, tant désirée par une grande partie du clergé français, et qui l'avaient signée, reçurent de l'Empereur, en témoignage de sa satisfaction, des décorations distinguées. La captivité du pontife cessait et Napoléon rappelait en même temps les quatorze cardinaux exilés ; mais aussitôt que la cour fut partie de Fontainebleau et que ces cardinaux y furent arrivés, de nouvelles difficultés s'élevèrent, et le pape, oubliant ses engagements, continua de refuser les bulles aux nouveaux évêques et adressa à l'Empereur une rétractation du concordat « signé, disait-il, inconsidérément et par fragilité humaine » ; mais Napoléon passa outre et le fit publier. L'Empereur croyait, en rétablissant le clergé, avoir acquis de justes droits à sa reconnaissance, il se trompait. « Depuis le grand aumônier jusqu'au dernier clerc de sa chapelle, « tout était contre lui. »

Napoléon, pressé d'aller repousser l'invasion qui le menace, voulut en son absence se prémunir contre un coup de main semblable à celui de Malet ; mais n'ayant pas le loisir de faire célébrer, comme il l'avait projeté, le couronnement de l'impératrice et de son fils, il transmit solennellement la régence à Marie-Louise, qui prêta serment en cette qualité. Il lui donna pour conseil l'archichancelier, pour secrétaire de la régence le duc de Cadore, et pour commandant de sa garde le général Caffarelli. Napoléon, qui sentait de quel poids les sacrifices d'une guerre qui durait depuis une vingtaine d'années commençaient à peser sur le peuple, voyait avec douleur se perdre tous ses efforts en faveur de la paix. Se reportant plus tard aux souvenirs de cette terrible époque, il laissait tomber ces paroles : « Il était de ma destinée de triompher « au milieu de périls toujours renaissants ; il me fallait sans cesse autant « d'adresse que de force. Si en 1805 je n'eusse vaincu à Austerlitz, j'allais « avoir toute la Prusse sur les bras ; si en 1806 je n'eusse triomphé à Iéna, « l'Autriche et l'Espagne se déclaraient sur mes derrières ; si en 1809 je « n'eusse battu à Wagram, j'avais à craindre que la Russie ne m'abandonnât, « que la Prusse ne se soulevât : telle était ma condition. Plus j'avançais dans « ma carrière, plus j'avais besoin de vaincre d'une manière décisive. Aussi « dès que j'eus été battu, les rois que j'avais soumis, les rois que j'avais faits, « les alliés que j'avais agrandis, les états que j'avais incorporés à l'Empire, « les sénateurs qui m'avaient tant flatté et mes compagnons d'armes eux- « mêmes devaient m'abandonner comme la fortune. » En effet, une nouvelle et plus terrible coalition se préparait à faire expier à la France et à son Em-

pereur les malheurs de la retraite de Moscou. Elle faisait avec vigueur ses apprêts pour une lutte qui semblait devoir être décisive : le cabinet de Londres resserra une alliance avec le czar dont il avait tiré un si grand profit ; il conclut avec la Suède (3 mars) un traité de subsides qui lui apportait une armée de trente mille hommes commandée par Bernadotte en personne, secours précieux pour la coalition ; ce personnage réunira en outre, sous son commandement, un corps de vingt-cinq mille Russes. L'Angleterre solde ce concours avec un million sterling et assure à la monarchie suédoise l'incorporation de la Norwége et la possession de la Guadeloupe. L'Angleterre, enfin, entraîne la Prusse dans la coalition et sollicite l'Autriche à une défection honteuse.

Frédéric-Guillaume eût désiré garder une parfaite neutralité entre les parties belligérantes ; mais ayant offert sa médiation entre la France et la Russie et ayant vu sa proposition repoussée, il se décida à ratifier le 1er mars un traité d'alliance offensive et défensive, signé le 28 février à Kalish, entre M. de Hardenberg et le feld-maréchal Kutusof. Par ce traité, signifié le 16 mars à notre ambassadeur, la Prusse s'engage à fournir aux armées de la coalition un contingent de quatre-vingt mille hommes ; de son côté, la Russie promet de ne pas déposer les armes que la Prusse ne soit rétablie dans ses limites de 1806 ; le czar s'engage à fournir un contingent de cent cinquante mille hommes ; aucune des puissances contractantes ne peut faire de paix séparée. L'Autriche, toujours fidèle à sa politique d'expectative et de temporisation, ne veut pas se prononcer avant que la situation réelle de la France se soit nettement dessinée. Sa diplomatie, en attendant les événements, fait entrevoir à notre ambassadeur que de brillantes promesses sont faites à sa cour par la coalition ; qu'il ne tiendrait qu'à elle d'obtenir, pour prix de l'abandon de notre alliance, un subside de dix millions sterling, la restitution de l'Italie et des provinces illyriennes, de la suprématie en Allemagne, en un mot, de rétablir la domination impériale dans son ancienne splendeur. L'Autriche, en cas de succès de Napoléon, veut se faire un titre auprès de lui de sa fidélité pour en obtenir d'amples dédommagements. Mais le langage et la politique de cette cour vont se conformer aux phases des événements. On voit Napoléon, de retour de Moscou, organiser de nouvelles ressources avec la puissance prodigieuse de son génie ; on craint qu'au jour d'un triomphe possible malgré la grandeur de ses revers, il ne se souvienne de l'attitude indécise prise dans les premières négociations : on se hâte d'essayer de l'éblouir par les apparences du dévouement. Alors on lui expédie un plénipotentiaire pour lequel on connaît ses préférences, M. le comte de Bubna, avec la mission de le rassurer complétement sur les dispositions de la cour de Vienne. « Notre cabinet, lui « dit-il, veut rester inébranlable dans son système. L'alliance, fondée sur des « intérêts réciproques, doit être éternelle comme les motifs qui l'ont fait « naître..... Si elle était à refaire, il ne la voudrait pas autre qu'elle est. Ce « n'est pas la France que l'Autriche peut craindre désormais : c'est la Russie. « Si les Russes se refusaient à des propositions modérées, l'Autriche em- « ploierait contre eux, non-seulement le corps auxiliaire stipulé par l'alliance, « mais toutes les forces de la monarchie..... La cour de Vienne s'engage à « n'agir que comme il conviendra à l'Empereur des Français, à ne point faire « un pas à son insu. » Mais bientôt la connaissance de l'étendue de nos pertes

en Russie, de l'attitude hostile prise par la Prusse par suite de la défection du général York, la marche des Russes qui s'avancent sur la Vistule, vont modifier singulièrement les bonnes dispositions de l'Autriche. A cet abandon sans réserve à l'alliance succède la proposition d'une médiation officieuse entre les puissances belligérantes : rôle éminemment commode pour se ménager des intelligences avec toutes les parties, leur arracher des concessions à toutes et se réserver une bonne position pour de futures éventualités. Mais bientôt cette cour, continuant son changement de front, met en avant la question de l'*intervention armée*, pour couvrir les immenses préparatifs dont Napoléon pourrait lui demander compte. C'est ainsi que, s'enveloppant d'un voile d'hypocrisie, la diplomatie de François s'efforce de surprendre la loyauté de son illustre gendre.

Sur ces entrefaites, et pendant que pour mieux faire tomber Napoléon dans le piége insidieux qu'on lui tend, M. de Schwartzenberg, qui vient de livrer Varsovie aux Russes, est envoyé à Paris « afin, disait-on, de donner à l'Eu- « rope une preuve éclatante des dispositions de l'Autriche, en faisant paraître « à la cour de France le commandant du corps auxiliaire, se rendant près « de son chef pour prendre ses ordres », la Prusse déclare inopinément la guerre à la France (17 mars), et signe deux jours après avec le czar la convention de Breslau, par laquelle tous les princes de l'Allemagne sont appelés à concourir à l'indépendance de la patrie sous la menace de se voir dépouillés de leurs états, et le même jour (19 mars) la convention secrète de Kalish qui stipule la retraite en Gallicie de son corps auxiliaire, retraite qui doit s'effectuer devant une poursuite simulée par une armée russe! Enfin, le 25 mars une proclamation de Kutusof déclare dissoute la confédération du Rhin.

La coalition ne borna pas là ses mesures de précaution contre les armes de la France. La levée en masse fut organisée dans les états de la confédération; la *landsturm* reçut pour instructions de faire une guerre de partisans à nos soldats et de détruire les vivres sur leur passage. Alors, par suite de l'action de sociétés secrètes suscitées par les agents de l'Angleterre, on vit surgir le grand mouvement en faveur de l'indépendance allemande, dont la coalition tira un si grand parti pour soulever contre la France les haines patriotiques des peuples de l'Allemagne. Les cabinets caressèrent ces passions toutes révolutionnaires, enrôlèrent les cohortes démocratiques des universités, promirent des constitutions et inondèrent le sol germanique de proclamations dans lesquelles on appelait aux armes une jeunesse ardente contre l'oppresseur de la patrie commune, « ce nouvel Attila. » « Vaillants Saxons, s'écriaient les manifestes de la coalition, l'heure de votre délivrance est venue! —Frères, venez à nous... soyez libres! Aux armes! c'est pour la liberté de l'Allemagne qu'il faut vaincre ou mourir! Saxons, souvenez-vous de vos exploits contre Charlemagne!.. Dieu est avec nous : nous affrontons l'enfer et ses alliés... Toute distinction de naissance, de rang, de pays, est bannie de nos légions. Nous sommes tous frères, nous sommes tous des hommes libres! » Allemands, disait un autre, à compter de ce jour nos arbres généalogiques n'existent plus!.. La noblesse de nos familles ne peut se retremper que dans la régénération de l'Allemagne. Entre nous il n'y a de distinctions que celles du talent et de l'ardeur avec laquelle on défend la sainte cause de la liberté commune.

La liberté ou la mort! — « Allemands, leur crie à son tour Wittgenstein, « nous vous ouvrons les rangs prussiens : vous y trouverez le fils du labou- « reur à côté du fils du prince. Toute distinction de rang est effacée par ces « grandes idées : le roi, la liberté, l'honneur et la patrie. » C'est ainsi que, retournant contre la France les principes de nationalité, de patriotisme et de régénération sociale dont la révolution française leur avait montré la puissance, les champions des institutions féodales leurraient les peuples de promesses qui ne devaient pas survivre à la chute de leur formidable adversaire.

Ces appels passionnés ont trouvé une Allemagne toute préparée et les associés du *Tugendbund* (pacte de la vertu) deviennent le noyau d'une armée de partisans. La levée en masse, qui se compose de tous ceux qui ne font pas partie de l'armée active ou de la landwehr, doit se réunir au premier signal de l'apparition des Français et leur faire une guerre de *guerilla*. C'est une autre Espagne qu'on a prétendu établir au delà du Rhin. Ces masses de volontaires n'ont pas d'uniformes et sont armées de fusils, de faux, de sabres, de fléaux ou de fourches : à l'approche de l'ennemi, ils doivent évacuer devant lui tous les villages, les incendier au besoin et faire le désert sur la route de nos troupes. L'esprit de la politique anglaise et le fanatisme russe soufflent sur l'Allemagne leurs sinistres inspirations. Les formes despotiques du système de Napoléon contre les rois ont soulevé la guerre des peuples contre la nation libérale, et l'humanité va recueillir les fruits douloureux de ce funeste malentendu.

Cependant l'Empereur se dispose énergiquement à repousser l'invasion dont il se voit menacé par cette sixième coalition composée de quatre puissances qui ont juré l'anéantissement du *grand Empire*. Il crée comme par enchantement une nouvelle armée, un nouveau matériel : les troupes de la marine descendent de leur bord pour combattre sur terre; une jeunesse de belle tenue, appartenant aux classes riches et exemptée par le sort ou le remplacement, marche cette fois sous le nom de *garde d'honneur* pour la défense des frontières; le premier ban de la garde nationale verra le feu de l'ennemi, la conscription de l'année 1814 est aussi mise sur pied pour faire face à ce danger immense. Mais ce qui manque à l'Empereur, ce qu'il ne peut improviser, c'est la cavalerie; nos départements épuisés de chevaux n'ont pu suffire à la remonte : cette lacune aura une influence considérable sur l'issue de la campagne. Mais le génie de Napoléon et sa fortune ont encore un antagoniste plus redoutable à combattre que les armées de la coalition : il faudrait à de telles circonstances l'enthousiasme révolutionnaire des premiers jours de la République, tandis que cette guerre ruineuse et interminable a produit un gémissement presque séditieux dans les familles et une lassitude et un découragement vagues dans l'armée. Le 15 avril 1813, Napoléon, à quatre heures du matin, monta en voiture pour aller se mettre à la tête des armées d'Allemagne; le 16 à minuit il est à Mayence; le 25 à Erfurth, le 29 à Naumbourg sur la Saale, et le 1er mai dans la plaine de Lutzen, près de Leipsick. Il a tout disposé avec tant d'habileté et de précision, qu'arrivé à Erfurth, il se trouva à la tête d'une puissante armée dont on ne soupçonnait pas l'existence : de diverses parties de l'Italie et de la France étaient sorties, à des époques calculées d'après la distance des lieux qu'elles avaient à parcourir, des troupes

qui en même temps arrivèrent au même but. L'Empereur en forma quatre corps d'armée, commandés par le maréchal Ney, par le comte Bertrand, par le duc de Raguse (Marmont) et par le maréchal Oudinot : à ces quatre armées il en faut joindre une cinquième, la garde impériale, commandée par Soult, Mortier et Bessières. Ces cinq armées se composaient de quatre-vingt mille hommes. Une sixième armée allait renforcer les cinq précédentes, c'était celle des quarante mille hommes de la retraite que commandait le prince Eugène sur l'Elbe et à l'embouchure de la Saale; cent vingt mille hommes dont la plus grande partie étaient des conscrits, composaient donc la totalité des forces de Napoléon. L'artillerie se composait de deux cents bouches à feu; mais la cavalerie n'est pas encore formée. Son armée et celle du prince Eugène opérèrent bientôt leur jonction. Le vice-roi d'Italie était parvenu à maintenir pendant plusieurs semaines sa ligne de l'Elbe contre cent cinquante mille ennemis. Ces champs où va s'engager une lutte si acharnée ne sont qu'à une journée de marche de ceux d'Iéna et d'Auerstaedt où, sept ans auparavant, nos escadrons ramassaient l'armée prussienne à la course; mais il reste bien peu dans nos rangs des braves qui ont vaincu dans cette grande journée et des revers mémorables ont fait perdre à nos armes le prestige de leur invincibilité. Quoique le terrain de ses opérations ait reculé en un an des plaines de Moscou à celles de Leipsick, quoiqu'il reste seul avec son génie et une armée de jeunes mais ardentes recrues, Napoléon espère prendre une éclatante revanche de la défaite que lui a infligée un hiver sans exemple et refouler ce torrent d'ennemis qu'une seule victoire amènerait demain jusque sur nos frontières. Aussi ne veut-il pas donner à ses adversaires le temps de se reconnaître et de réunir toutes leurs forces et s'empresse-t-il de commencer ses opérations pour dissoudre la coalition par la promptitude de ses coups imprévus.

Il se dirigea donc vers Leipsick; le 30 avril, il s'approcha de Weissenfels où le quartier général passa la nuit. Le général Souham qui commandait l'avant-garde fut attaqué par les Russes : on se canonna de part et d'autre, ces derniers furent repoussés. Le 1^er^ mai, Napoléon apprend qu'une forte arrière-garde ennemie s'établit sur les hauteurs de Poserna; il monte à cheval et, après avoir vu le terrain, il ordonne aux troupes d'enlever la position; l'affaire commence. Un groupe de cavaliers, dans lequel se trouvait le maréchal Bessières, duc d'Istrie, qui, à défaut de cavalerie, était réduit au rôle de spectateur, est pointé par les canonniers russes. Le premier coup abat le brigadier de l'escorte et un second coup l'atteint lui-même et le renverse. Les Français s'avancent au pas de charge, franchissent un défilé, s'emparent de la position et poursuivent l'ennemi, qui reparaît bientôt avec des forces plus considérables et une nombreuse artillerie. Mais l'Empereur dirige tout : bientôt l'ennemi est en pleine retraite, le gros de l'armée française suit la route de Lutzen et entre dans cette ville.

Le lendemain, l'armée poursuivait ses succès et s'approchait de Leipsick, lorsqu'une épouvantable canonnade se fait entendre à droite et presque en arrière. On aperçoit plusieurs colonnes profondes qui s'avancent dans la plaine, y brûlent les villages et débouchent de Pegau pour tomber sur le flanc de l'armée française. C'est l'armée coalisée qui va fondre tout entière sur

nous. « Nous n'avons pas de cavalerie, dit Napoléon, n'importe : ce sera une « bataille d'Égypte ; partout l'infanterie française doit savoir se suffire, et je « ne crains pas de m'abandonner à la valeur innée de nos jeunes conscrits. » Le combat s'engage ; il est terrible au centre ; l'ennemi veut déboucher sur Lutzen. Sur quelques points, des recrues de trois mois, qui savent à peine le maniement de l'arme, hésitent : l'Empereur s'approche, place son cheval en travers derrière leurs rangs et leur crie : « Enfants, il ne faut pas craindre « la mort ; quand on la brave on la fait rentrer dans les rangs ennemis. » « Nos conscrits ne voulant pas fuir, tournoyaient dans les champs de Kaya, « dit le baron Fain, cherchaient à se rallier en se pelotonnant, et ne ces- « saient de crier : *vive l'Empereur !* Il arrive enfin et sa vue produit sur les « troupes l'effet accoutumé. L'enthousiasme de la victoire reparaît sur toutes « ces figures ensanglantées ; les rangs se reforment, les colonnes d'attaque « s'épaississent, et le combat recommence avec fureur. » La position du village de Kaya était le principal objet des efforts des ennemis et de la défense opiniâtre des Français. Ce village devint le théâtre d'un combat des plus acharnés, qui remplit ses rues de sang et de cadavres ; plusieurs officiers généraux et un plus grand nombre d'officiers subalternes et de soldats y périrent. La jeunesse prussienne et la jeunesse française luttaient corps à corps avec toute l'ardeur de cet âge. Napoléon se multiplie pour porter partout le stimulant de sa présence, de sa parole et de son geste ; d'un autre côté, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, placés sur des éminences, étaient les spectateurs de ce carnage. Le village et quelques autres furent plusieurs fois pris et repris. Les conscrits lâchèrent pied ; quelques bataillons se débandèrent. Napoléon vint les ramener au feu. Bientôt il aperçoit avec satisfaction, dans le lointain, les troupes de ses ailes droite et gauche qui approchent. Il fait avancer sur Kaya seize bataillons de sa jeune garde, et placer en écharpe une batterie de quatre-vingts pièces de canon pour déborder ce village. Les conscrits luttent contre les vétérans de l'armée prussienne ; le village est repris, et l'on s'aperçoit bientôt de la retraite des ennemis. La victoire reste aux Français ; l'armée coalisée s'éloigne et des courriers partent pour annoncer à l'Europe que Napoléon a ressaisi la victoire à *Lutzen*. Il arrive à dix heures du soir dans cette ville, et y dicte le bulletin d'une bataille où quatre-vingt-cinq mille Français avaient vaincu cent cinq mille ennemis. Cette victoire rend Napoléon maître de toute la rive gauche de l'Elbe, depuis la Bohême jusqu'à Hambourg, et le général Lauriston avait, pendant cette journée, pris possession de Leipsick.

L'intrépidité de Ney avait beaucoup contribué à la victoire ; l'Empereur accorda à son corps d'armée un jour de repos et lui ordonna de se diriger sur Berlin, tandis que le reste de l'armée, suivant les pas des vaincus, marchait sur Dresde ; mais, faute de cavalerie, on ne put compléter la victoire en écrasant un ennemi en retraite. L'empereur de Russie et le roi de Prusse entrèrent le 4 mai dans cette ville ; on les y reçut comme des triomphateurs ; les habitants, trompés par de faux rapports, félicitaient avec chaleur ces souverains d'une victoire qu'ils n'avaient pas remportée. Le 8 mai au matin, à l'approche de l'avant-garde française, ces deux monarques se décidèrent à quitter cette ville, et à midi un général français prit possession de la plus grande partie

de Dresde, appelée *Ville-Vieille*, située sur la rive gauche de l'Elbe. Napoléon ne tarda pas à s'y rendre ; il rencontra, à quelque distance des barrières, une députation de la municipalité. « Vous mériteriez, dit-il, que je vous traitasse en pays conquis. Je sais tout ce que vous avez fait pendant que les alliés occupaient votre ville ; j'ai l'état des volontaires que vous avez habillés, équipés et armés contre moi, avec une générosité qui a étonné l'ennemi lui-même. Je sais quelles insultes vous avez prodiguées à la France, et combien d'indignes libelles vous avez à cacher et à brûler aujourd'hui. Je n'ignore pas à quels transports hostiles vous vous êtes livrés lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse se sont rendus dans vos murs. Vos maisons nous présentent les débris de vos guirlandes, et nous voyons encore sur le pavé le fumier des fleurs que vos jeunes filles ont semées sous les pas des monarques. Cependant je veux tout pardonner. Bénissez votre roi, car il est votre sauveur. » Napoléon, qui professe une légitime vénération pour le vieux roi de Saxe, Frédéric-Auguste, modèle de la loyauté et de l'honneur, le seul souverain qui, malgré les menaces et les obsessions des cabinets coalisés et le spectacle de nos revers, soit resté fidèle à notre alliance, Napoléon se hâte de le rétablir dans sa capitale.

Dresde est divisé en deux parties par le cours de l'Elbe : la ville proprement dite est située sur la rive gauche, et la ville neuve, ou *Neustadt,* sur la rive droite. Cette dernière partie était encore occupée par des Russes de l'arrière-garde de Miloradowitch ; ils avaient brûlé les ponts qui servaient à la communication avec le point qu'ils occupaient, et, de toutes les fenêtres qui faisaient face à la ville, ils ne cessaient de tirailler, et leurs balles venaient frapper jusque sur les murs du palais. Le 9 mai, à la naissance du jour, Napoléon, monté à cheval, s'occupe des moyens de faire taire le feu des ennemis dans Neustadt ; il fait établir, à quelque distance de Dresde, des ponts, et deux bataillons français passent sur la rive droite. L'ennemi, pour contrarier cette entreprise, dirige contre nos soldats une batterie d'environ cinquante canons. Napoléon lui oppose une autre batterie de quatre-vingts pièces, placée sur une éminence. Les Français, sans attendre l'achèvement des ponts que l'on construit, trouvent moyen de passer sur la rive droite que Miloradowitch et ses Russes abandonnent. Le 11, l'armée française marche à la poursuite de ses ennemis qui se retirent sur Bautzen.

Napoléon apprit à Dresde, par les déclarations du roi de Saxe et par des lettres interceptées, les relations intimes de l'Autriche avec les souverains coalisés ; tout en parlant de paix, cette cour favorisait secrètement la guerre que la Prusse et la Russie faisaient à la France ; mais la victoire de Lutzen changea son attitude : elle envoya à Napoléon M. de Bubna, et aux alliés M. de Stadion. M. de Bubna remit à Napoléon une lettre de l'empereur d'Autriche qui portait qu'en refusant son contingent, il ne se refusait pas à l'alliance, et qu'il offrait sa médiation. L'envoyé demandait des concessions que Napoléon ne pouvait accorder et parla d'un congrès qui se réunirait à Prague ou ailleurs, dans lequel la paix serait négociée. Napoléon répondit qu'il admettait la pensée d'un congrès si les puissances coalisées l'acceptaient de leur côté. Napoléon n'était pas dupe de la duplicité de l'Autriche, mais il voulait voir venir, espérant qu'une victoire plus décisive que celle de Lutzen la ramène-

rait dans son alliance par le sentiment de ses intérêts. Mais, dès ce moment, cette cour poussait activement ses négociations avec le czar.

Les armées ennemies s'étaient arrêtées entre l'Elbe et l'Oder à Bautzen, aux environs et à douze lieues de Dresde; là elles se préparaient, par des travaux immenses et dans une position formidable, à bien recevoir les Français et à leur livrer une bataille décisive. Les coalisés possèdent une force de cent soixante-dix mille hommes, divisée en deux corps, la droite sous Blücher, la gauche sous Wittgenstein. Napoléon fit toutes les dispositions nécessaires pour prendre l'offensive; il avait reçu des renforts; sa grosse cavalerie et la cavalerie italienne étaient arrivées à Dresde. Avant de commencer une lutte sanglante, Napoléon, qui avait reçu de l'envoyé autrichien des propositions d'armistice et d'un congrès, chargea le duc de Vicence de se rendre aux avant-postes ennemis, et, s'il est possible, auprès de l'empereur Alexandre, et de faire connaître aux alliés ses dispositions pacifiques. La diplomatie ne laissa pas Caulaincourt pénétrer jusqu'au czar, et les souverains ne daignèrent pas faire une réponse alors et attendirent qu'ils fussent battus pour s'y décider.

Le 18 mai, dans la matinée, Napoléon sortit de Dresde, s'avança sur la route de Bautzen et fut coucher à Harthau. Le 19, continuant sa route dans la même direction, il fut frappé à la vue de la petite ville de Bischoffswerda, réduite en cendres : il promit de fournir aux frais de sa reconstruction. A son retour de Silésie il accomplit en partie sa promesse, en faisant délivrer aux incendiés un secours provisoire de cent mille francs. Bientôt il arrive à son armée, visite les avant-postes et découvre la position des ennemis. Bautzen, retranché et crénelé, formait le centre, et la ligne était protégée par le cours de la Sprée. Le 20, le canon commence à gronder; plusieurs divisions passent la Sprée; à midi, l'armée française tout entière est au delà de cette rivière; à deux heures la division Compans enlève, par escalade, la ville de Bautzen. Le général Bonnet, le duc de Tarente, chassent, le premier, le Prussien Kleist, le second, Miloradowitch, des hauteurs et des monticules qu'ils occupaient. On se bat pendant cinq heures dans les environs de Bautzen; les ennemis sont repoussés de tous leurs postes. La nuit met fin au combat. Napoléon dit aux principaux officiers : « Donnons quelques moments au repos et nous recommencerons demain. » Le 21, à cinq heures du matin, la bataille recommence. « L'Empereur, dit M. le baron Fain, qui avait passé la nuit à donner « des ordres, venait de céder au sommeil sur la pente d'un ravin, au milieu « des batteries du duc de Raguse; on le réveille, il tire sa montre, et, à la di- « rection des feux, il proclame la victoire. » Alors on était engagé au centre, mais l'action était plus vive aux deux ailes. Le général Lauriston était aux prises avec le corps prussien d'York et avec l'armée russe de Barclay de Tolly. La division italienne du général Pery avait été écrasée par le Moscovite. Aveuglés par ce succès, les ennemis ne savaient pas que cette division qu'ils venaient de battre faisait partie de la première ligne d'un corps de soixante mille hommes, commandé par le maréchal Ney, corps qui s'avance et attaque l'armée des alliés sur son flanc droit et sur ses derrières. Cette attaque imprévue, signalée par une éclatante canonnade sur leurs derrières, jette le désordre dans leurs rangs; Napoléon s'en aperçoit et se hâte d'en

profiter, en faisant avancer le centre et charger à la baïonnette. A la vue de ces jeunes conscrits, inébranlables sous un feu meurtrier, l'Empereur, transporté de joie, laissait échapper un profond sentiment de satisfaction ; entraîné lui-même au milieu de l'action, il s'écriait : « O mes jeunes soldats ! des enfants ! des conscrits d'hier ! Oh ! les Français ! les Français ! » Bientôt tous les postes sont envahis par nos bataillons ; l'ennemi se retire précipitamment dans la direction de Weissemberg. A six heures du soir, Napoléon occupe, avec sa vieille garde, le camp retranché où quelques heures avant se tenaient l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et sur-le-champ, sous l'impression de l'orgueil que lui inspire la bravoure de cette armée improvisée, il dicte un décret qui ordonne qu'un monument sera élevé sur le mont Cénis, et que sur sa face principale sera gravée cette inscription : « Du champ de bataille « de Wurtchen, l'empereur Napoléon a ordonné d'ériger ce monument « comme un témoignage de sa reconnaissance envers ses peuples de France « et d'Italie et pour transmettre d'âge en âge le souvenir de cette grande « époque où, en trois mois, douze cent mille hommes ont couru aux armes « pour assurer l'intégrité de l'Empire français. »

Les alliés, vivement poursuivis dans leur retraite, se défendent avec une ardeur souvent fatale à nos soldats. Les champs de bataille de *Bautzen* et de *Wurtchen* étaient jonchés de morts et de blessés, et l'on comptait dix mille hommes, amis ou ennemis, étendus dans la plaine. On évalua à vingt mille les blessés qu'on fit transférer à Dresde. L'ennemi, toujours poursuivi et toujours combattant, abandonne le passage de Reichembach, mais cet avantage est balancé par la perte du général de cavalerie Bruyères emporté par un boulet de canon ; c'était un vétéran d'Italie. L'arrière-garde des alliés, tout en se retirant, causait de telles pertes à l'armée de Napoléon, qu'il s'écria douloureusement : « Comment, après une telle boucherie, aucun résultat ! « point de prisonniers ! Ces gens-là ne me laisseront pas un clou ! » Voyant un chasseur à cheval de l'escorte tomber mort presque à ses pieds, il dit au grand maréchal Duroc : *La fortune nous en veut bien aujourd'hui.* Quelque temps après on vient lui apprendre que Duroc est blessé mortellement : *Duroc*, s'écrie l'Empereur, *cela ne se peut pas ; il était tout à l'heure auprès de moi.* Ce malheur n'était que trop réel. Un boulet, frappant un arbre et se détournant sur le général Kirgener, qui mourut sur-le-champ, avait frappé le maréchal Duroc. Il fut transporté dans une des premières maisons de Makersdorf. L'Empereur laissa là toutes les manœuvres dont il était préoccupé et revint sur ses pas visiter le malheureux ami qu'il va perdre. Il le trouva avec toute sa connaissance, dit le Bulletin, et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'Empereur, qu'il porta sur ses lèvres. « Toute ma vie, lui dit-il, a été consacrée à votre service, et je « ne la regrette que pour l'utilité dont elle pourrait vous être encore. — « Duroc, lui dit l'Empereur, il est une autre vie : c'est là que vous irez « m'attendre et que nous nous retrouverons un jour. — Oui, sire ; mais « ce sera dans trente ans, lorsque vous aurez triomphé de vos ennemis et « réalisé toutes les espérances de notre patrie. J'ai vécu en honnête homme, « je ne me reproche rien. Je laisse une fille : Votre Majesté lui servira de « père. » Napoléon demeura un quart d'heure, la tête dans sa main, absorbé

dans sa douleur. Le maréchal rompit le premier le silence : « Ah ! sire, allez-vous-en : ce spectacle vous fait mal. » L'Empereur, appuyé sur les bras de Soult et du grand écuyer, se retira en disant au moribond : *Adieu donc, mon ami !* Il resta tout le reste du jour abîmé dans ses pénibles pensées et quand on venait lui demander des ordres, il répondait : *A demain, tout.*

La journée de Bautzen était une admirable victoire, malgré l'étendue de nos pertes, mais elle n'était pas décisive : l'ennemi opérait sa retraite en bon ordre, défendant pied à pied chaque position que lui offrait le terrain et nous faisant payer cher tous ses pas en arrière. Le 22 mai 1813, l'armée française occupe Gorlitz que les alliés venaient d'évacuer. Ce fut alors qu'Alexandre et Frédéric, qui, négociant avec la Suède et l'Autriche, ont besoin de quelques semaines pour achever d'entraîner contre nous de nouveaux adversaires, jugèrent le moment venu de répondre aux propositions pacifiques de Napoléon en demandant un armistice. L'Empereur n'ignore pas tout ce qu'une trêve, dans la position présente, peut avoir de funeste à nos armes en donnant à l'ennemi le moyen de se rallier et de se refaire de nouveaux contingents ; mais il tient compte du désir de repos qui gagne secrètement tous les siens ; il a reconnu les mêmes dispositions dans le sentiment de la nation ; il craint, s'il repousse une voie d'accommodement, qu'on puisse l'accuser d'avoir par ambition fermé le chemin à la pacification tant désirée. Il se décida, plein de pressentiments funestes, à accepter la suspension d'hostilités. « *Ah !* s'écria-t-il, en posant la plume, *si les alliés ne veulent pas de bonne foi la paix, cet armistice peut nous devenir bien fatal !* » En attendant l'effet des négociations ouvertes, l'Empereur continua sa marche. Le 23, son armée passe la Neisse, le lendemain une autre rivière appelée la Queisse, et entre en Silésie ; elle s'avance encore les jours suivants, sans éprouver d'obstacles sérieux de la part des ennemis qui se retirent dans la haute Silésie. Le 27 mai, ayant levé le siége de Glogau, la garnison française de cette place obtint, le 29, son entière délivrance. L'armée française, poursuivant toujours celle des alliés, prit, le 1^er^ juin, à six heures du matin, possession de Breslau, capitale de la Silésie, située sur l'Oder.

Cependant on négociait pour le traité de l'armistice ; après quelques débats, le 5 juin 1813, ce traité fut signé à Pleswitz. Cet armistice fut considéré par l'armée française et sans doute par celle des alliés comme un bienfait ; mais ce bonheur ne devait pas être durable. L'empereur d'Autriche, ou plutôt son ministre Metternich, se glissa comme médiateur dans cette négociation, travailla spécialement pour les intérêts de la Prusse et de la Russie et pour les siens, et leur sacrifia ceux de son gendre. Ces négociations sont une chance inespérée pour les princes coalisés : une armée se forme en Pologne sous les ordres de Beningsen, elle aura le temps d'arriver ; Bernadotte va pouvoir opérer de son côté, et l'Autriche, ayant achevé ses armements, pourra lever le masque et appporter à la coalition un concours décisif. Napoléon, à Sainte-Hélène, déplorait cette faute que lui firent commettre sa loyauté et son désir de la paix : « Quelles n'étaient pas mes tribulations, dit-il dans Las-Cases, de me « trouver tout seul à juger de l'imminence du danger et à y pourvoir ; de me « voir placé entre les coalisés, qui menaçaient notre existence et, l'esprit de « l'intérieur qui, dans son aveuglement, semblait faire cause commune avec

« eux; entre nos ennemis qui s'apprêtaient à m'étouffer, et les harasse-
« ments de tous les miens, de mes ministres même, qui me pressaient de me
« jeter dans les bras de ces mêmes ennemis. »

Le temps de l'armistice devait expirer au 28 juillet suivant; sa conclusion arrêta la marche du maréchal Oudinot qui s'avançait sur Berlin, suspendit la guerre de surprise que les généraux russes Woronzoff et Czernicheff faisaient sur les derrières de l'armée française à ses dépôts, à ses hôpitaux, ses convois, ses détachements en marche, et même à ses courriers. Mais la trêve n'empêcha point le maréchal Davoust, qui l'ignorait, de prendre, le 31 mai, la ville de Hambourg, et les Danois de s'emparer, le 2 juin, de la ville de Lubeck. Napoléon, par un article de l'armistice, avait renoncé à la possession de Breslau, consenti à quitter la ligne de l'Oder et à se ranger sur celle de l'Elbe. Son armée se replia donc sur Leignitz, et lui, avec sa garde, se rendit à Dresde où, le 10 juin, il fit son entrée.

A peine arrivé, l'Empereur se met au travail : il partage son attention entre les négociations entamées et les soins que nécessite l'organisation de son armée : « Convois d'artillerie, dit un historien, troupes en marche, officiers en mission, police des cantonnements, travaux du génie, situation des arsenaux, construction de nouvelles places, armements, équipement des soldats, direction des renforts sur les divers corps qui les attendent, arrivée des munitions, transport des approvisionnements, rien n'échappe à ses regards, à sa vigilance, à son action. Par lui l'ordre règne au milieu de tant d'éléments de confusion; par lui la Saxe est préservée des fléaux qui accompagnent ordinairement la présence des armées. » Dans cette capitale, il reçoit bientôt la visite du roi de Saxe, son allié, et celle de l'envoyé du roi de Danemark, le président de Kaas, qui lui révèle que pendant sa route des agents des alliés avaient fait plusieurs tentatives pour le détourner de sa mission; il apprend aussi que la flotte anglaise s'était présentée devant Copenhague et qu'elle avait sommé le roi de Danemark de céder, sous quarante-huit heures, la Norwége à la Suède. Le président de Kaas conclut un nouveau traité d'alliance avec les Français.

Il s'agissait, pour la politique des alliés, d'endormir le lion blessé dans le filet des négociations; l'importance de l'objet nécessitait l'emploi d'une habileté consommée. M. de Metternich en personne vint trouver Napoléon à Dresde : « Vous voilà donc, Metternich, lui dit l'Empereur; soyez le bien-
« venu; mais, si vous voulez la paix, pourquoi venir si tard? Nous avons déjà
« perdu un mois, et votre médiation devient presque hostile à force d'être
« inactive. Il paraît qu'il ne vous convient plus de garantir l'intégrité de
« l'Empire français : eh bien, soit ! mais pourquoi ne l'avoir pas déclaré plus
« tôt?... En me laissant m'épuiser par de nouveaux efforts, vous comptiez
« sans doute sur des événements moins rapides..... Ces efforts hardis, la
« victoire les a couronnés. Je gagne deux batailles; mes ennemis affaiblis
« sont au moment de revenir de leurs illusions. Soudain vous vous glissez au
« milieu de nous. Vous venez me parler d'armistice et de médiation; vous
« leur parlez d'alliance, et tout s'embrouille.... Sans votre funeste interven-
« tion, la paix entre les alliés et moi serait faite aujourd'hui. Quels ont été
« usqu'à présent les résultats de l'armistice? Je n'en connais pas d'autres

« que les deux traités de Reichenbach, que l'Angleterre vient d'obtenir de la « Prusse et de la Russie.... On parle aussi, ajoute-t-il en jetant sur le négocia- « teur un regard pénétrant, on parle d'un traité avec une troisième puissance; « mais vous avez M. de Stadion sur les lieux, Metternich, et vous devez être « mieux informé que moi à cet égard.... » L'Empereur marche dans son cabinet, absorbé dans ses pensées. Tout à coup il s'arrête en face du diplomate : « Convenez-en, reprend-il, depuis que l'Autriche a pris le titre de mé- « diatrice, elle n'est plus de mon côté; elle n'est plus impartiale, elle est en- « nemie ! ! Vous alliez vous déclarer, quand la victoire de Lutzen vous a « arrêtés. En me voyant encore à ce point redoutable, vous avez senti le « besoin d'augmenter vos forces, vous avez voulu gagner du temps. Aujour- « d'hui vos deux cent mille hommes sont prêts; c'est Schwartzenberg qui « les commande. Il les réunit en ce moment, ici près, là, derrière le rideau « des montagnes de la Bohême. Et, parce que vous vous croyez en état de « dicter la loi, vous venez me trouver. La loi ! Et pourquoi ne vouloir la dic- « ter qu'à moi seul? Ne suis-je plus celui que vous défendiez hier? Si vous « êtes médiateur, pourquoi du moins ne pas tenir la balance égale?... Je « vous ai deviné, Metternich : votre cabinet veut profiter de mes embarras « et les augmenter autant que possible, pour recouvrer tout ou partie de ce « qu'il a perdu. La grande question pour vous est de savoir si vous pouvez « me rançonner sans combattre, ou s'il vous faudra vous jeter décidément au « rang de mes ennemis. Vous ne savez pas encore bien lequel des deux par- « tis doit vous offrir le plus d'avantages, et peut-être ne venez-vous ici que « pour mieux vous éclairer. Eh bien ! voyons ! traitons, j'y consens. Que « voulez-vous? » M. de Metternich répondit par des phrases insignifiantes ou diplomatiques. L'Empereur l'interrompt : « Parlez plus clair, et venons au « fait, lui dit-il. N'oubliez pas surtout que je suis un soldat, qui sais mieux « rompre que plier. Je vous ai offert l'Illyrie pour rester neutres : cela vous « convient-il? Votre neutralité est tout ce que je demande. — Sire, répondit « le ministre, il ne tient qu'à vous de disposer de nos forces. Les choses en « sont au point que nous ne pouvons plus rester neutres : il faut que nous « soyons pour vous ou contre vous. » Il posa alors ses conditions. Napoléon bondit : « Quoi ! s'écria-t-il, non-seulement l'Illyrie, mais la moitié de l'Ita- « lie et le retour du pape à Rome ! et la Pologne ! et l'abandon de l'Espagne ! « et la Hollande ! et la confédération du Rhin ! et la Suisse !... Voilà donc « ce que vous appelez l'esprit de modération qui vous anime !... Au fait, « vous voulez l'Italie, la Russie veut la Pologne, la Suède veut la Norwége, « la Prusse veut la Saxe, l'Angleterre veut la Hollande et la Belgique... En « un mot, la paix n'est qu'un prétexte; vous n'aspirez tous qu'au démem- « brement de l'Empire français !... Et, pour consommer une telle entreprise, « l'Autriche croit qu'il lui suffit de se déclarer ! Elle s'est persuadé que d'un « trait de plume elle fera tomber devant elle les remparts de Dantzick, de « Custrin, de Glogau, de Magdebourg, de Wesel, de Mayence, d'Anvers, « d'Alexandrie, de Mantoue, de toutes les places les plus fortes de l'Europe, « dont moi je n'ai obtenu les clés qu'à force de victoires ! Et moi, docile à « votre politique, il me faudrait évacuer l'Europe dont j'occupe encore la « moitié, ramener mes légions la crosse en l'air derrière le Rhin, les Alpes

« et les Pyrénées, et, souscrivant à un traité qui ne serait qu'une vaste capi-
« tulation, me livrer comme un sot à mes ennemis.... Et c'est quand mes
« drapeaux flottent encore aux bouches de la Vistule et sur les rives de
« l'Oder, quand mon armée triomphante est aux portes de Berlin et de Bres-
« lau, quand, de ma personne je suis ici à la tête de trois cent mille hom-
« mes, que l'Autriche, sans coup férir, sans même tirer l'épée, se flatte de
« me faire souscrire à de telles conditions!.... Je suis donc bien déchu dans
« l'opinion pour qu'on ose me demander d'abandonner des états qu'on ne
« peut pas même menacer encore ! Si je consentais à recevoir une telle paix,
« l'Empire croulerait plus vite encore qu'il ne s'est élevé. Au pis aller, il me
« reste encore à obtenir la gloire des revers!... Et c'est de mon beau-père
« qne viennent de telles propositions ! Dans quelle attitude veut-il donc me
« placer en face du peuple français ? Il s'abuse étrangement s'il croit qu'un
« trône mutilé puisse être en France un refuge pour sa fille et son petit-fils!
« *Ah ! Metternich, combien l'Angleterre vous a-t-elle donné pour vous déci-*
« *der à jouer ce rôle contre moi?* » Le diplomate garda le silence devant ce dernier trait, et cette scène très-vive fut terminée par la déclaration du 30 juin, par laquelle la médiation de l'Autriche est acceptée, l'armistice est prorogé jusqu'au 10 août, et il est convenu que, le 5 juillet, les plénipotentiaires des puissances seront à Prague.

« Ce n'était qu'un simulacre, lit-on dans les Mémoires de Napoléon. La
« cour de Vienne avait déjà pris des engagements avec la Russie et la Prusse ;
« elle allait se déclarer au mois de mai, quand les succès inattendus de l'ar-
« mée française l'obligèrent à marcher avec plus de prudence. Quelques ef-
« forts qu'elle eût faits, son armée était encore peu nombreuse, mal organi-
« sée et peu en état d'entrer en campagne. Le prince de Metternich demanda
« les provinces illyriennes et une frontière sur le royaume d'Italie, le grand-
« duché de Varsovie, la renonciation de Napoléon au protectorat de la con-
« fédération du Rhin, à la médiation de la confédération suisse, et à la pos-
« session de la trente-deuxième division militaire et des départements de la
« Hollande. Ces conditions excessives étaient évidemment faites dans l'opi-
« nion qu'elles seraient rejetées. Cependant le duc de Vicence se rendit au
« congrès de Prague, et les négociations commencèrent. Tous les moyens
« employés pour amener les puissances à se désister de quelques parties de
« leurs prétentions avaient procuré quelques modifications insignifiantes.
« Napoléon se décida à des concessions importantes et à les faire porter à
« l'empereur d'Autriche par le comte de Bubna qui résidait à Dresde. L'aban-
« don des provinces illyriennes, limitées du royaume d'Italie par l'Isonzo ; du
« grand-duché de Varsovie et des titres de protecteur de la confédération du
« Rhin et de médiateur de la confédération suisse étaient consentis. Quant à
« la Hollande et aux villes anséatiques, Napoléon s'engageait à ne retenir
« ces possessions que jusqu'à la paix, et comme moyens de compensation
« pour obtenir de l'Angleterre la restitution des colonies françaises. Lorsque
« le comte de Bubna arriva à Prague, le terme fixé pour la durée de l'armis-
« tice était expiré depuis quelques heures ; sur ce motif, l'Autriche déclara
« son adhésion à la coalition, et la guerre commença. » Napoléon s'y était préparé en faisant fortifier Dresde et ses environs, et munir les camps et les

places qui bordaient l'Elbe. Tout était disposé pour l'attaque et pour la défense.

Cependant des nuages orageux obscurcissaient l'horizon politique et l'Empereur, confiant en son génie, en son étoile, et se croyant admis enfin pour ses glorieux titres dans la communion des souverains de l'Europe, n'entrevoyait sans doute point le gouffre qu'allait entr'ouvrir devant ses pas une vaste chaîne de défections. De graves événements s'étaient accomplis dans la Péninsule. Deux expéditions furent dirigées par le ministère anglais contre les armées françaises en Espagne; la première, composée de Siciliens et commandée par le général Murray, se présenta le 2 juin devant Tarragone; le maréchal Suchet, d'un côté, avec un détachement de six mille hommes, et le général Maurice Mathieu d'un autre, parvinrent à faire rembarquer l'Anglais et sa troupe sicilienne. Le 19 juin, ils abandonnèrent Tarragone, y laissant des canons, des mortiers et une grande quantité de munitions. La seconde expédition, conduite par lord Wellington, devint plus funeste à l'Empire français; à la tête de quarante-cinq mille Anglais et de vingt-cinq mille Portugais, il s'avança le 28 mai sur le Douro. A ces soixante-dix mille ennemis, les Français n'avaient à opposer qu'environ cinquante mille baïonnettes. Le roi Joseph sentit alors la nécessité d'évacuer Madrid, et nos armées dites du Portugal, du Centre et du Midi, quoique réunies, furent forcées de se replier d'abord sur l'armée du Nord commandée par le général Clausel, et ensuite sur l'Ebre. Wellington poursuivait ses avantages, et bientôt les Français, ne pouvant plus tenir la ligne de l'Ebre, l'abandonnèrent le 14 juin, et se retirèrent dans les montagnes de la Biscaye. Le maréchal Jourdan commandait l'armée sous les ordres du roi Joseph. Avant de quitter l'Espagne, ils crurent qu'il était de l'honneur français de tenter un dernier effort. Le 21 juin, ils donnèrent la bataille de Vittoria. Sur plusieurs points, l'armée française obtint des avantages et soutint la gloire nationale; mais il n'en fut pas de même sur d'autres : on commit des fautes; on mit trop d'impétuosité; les ennemis en profitèrent. Les divisions Digeon, Sarrut, La Martinière, se distinguèrent par leur intrépidité; le général Sarrut tomba mort sur le champ de bataille; bientôt une partie de l'armée en plein désordre entraîna les autres parties, chacun pensa à son salut, la déroute fut complète; elle ne put s'effectuer que par un seul chemin encombré de voitures. Les cavaliers furent obligés de prendre en croupe les femmes, les enfants, les vieillards espagnols qui, ayant embrassé le parti des Français, craignaient de tomber entre les mains de leurs compatriotes. La confusion était extrême : une artillerie nombreuse, des bagages, des trésors immenses, notamment ceux du roi Joseph, furent la proie des vainqueurs. Les Français perdirent en outre cinq à six mille hommes tués ou blessés, et six cents prisonniers. Cependant le général Reille et le comte d'Erlon combattaient encore à huit heures du soir, défendant le terrain pied à pied; et le général Foy, arrivé presque aussitôt que l'ennemi à Tolosa, après un combat opiniâtre, le mit en fuite. L'Espagne est désormais perdue pour la France, et nos frontières des Pyrénées sont menacées d'être envahies. Le 30 juin, Napoléon apprend ces tristes nouvelles. Ne pouvant se rendre en Espagne, il choisit pour le remplacer le maréchal Soult, qui part de Dresde et arrive le 12 juillet à l'armée des Pyrénées.

L'expulsion des Français de l'Espagne n'était pas le seul malheur qui affligeât Napoléon. Dans l'intérieur de la France, le parti de la contre-révolution, longtemps déconcerté par la gloire impériale, commençait à relever la tête : il s'ourdissait de secrètes trames qui rappelaient celles qui jadis avaient tant tourmenté la République. « Des intrigues à Bordeaux, dit le baron Fain, dans « le *Manuscrit de* 1813, le voyage de M. de La Rochejaquelein en Poitou ; ses « excursions à Nantes, à Clisson, à la Durbellière ; le coup de pistolet tiré à « Tours sur le général Philippe de Ségur par des gardes d'honneur de l'Ouest ; « l'affaire des gardes-chasses qu'on essaie d'enrôler du côté de Caen et dans « les environs du Mans ; enfin la capture du sieur B..., au moment où il « descendait sur la côte avec ses instructions de Londres, sont l'indice grave « d'une malveillance empressée à tirer parti des événements. » Le clergé de France profite de l'embarras où se trouve l'Empereur et devient de plus en plus hostile : deux évêques, ceux de Gand et de Tournay, sont arrêtés. L'Italie était menacée par l'Autriche ; le prince Eugène s'y rendit et forma trois corps d'armée entre la Piave et l'Adige. Ces nouvelles, bientôt connues des puissances alliées, les remplirent d'espérances et d'audace ; le choix des plénipotentiaires au congrès de Prague fut marqué de cet esprit agressif ; ces plénipotentiaires étaient presque tous des ennemis déclarés de Napoléon et de la France.

La cour d'Autriche mit tout en œuvre pour empêcher que les négociations pussent aboutir pacifiquement. Les travaux du congrès, paralysés par une foule de questions de forme suscitées par M. de Metternich, ne prirent une marche sérieuse que vers les derniers jours de juillet, deux semaines seulement avant l'expiration de la trêve : enfin, le 7 août, le ministre autrichien fit connaître à Napoléon les propositions des puissances alliées : la dissolution du duché de Varsovie qui devait être partagé entre la Russie, l'Autriche et la Prusse ; le rétablissement de l'indépendance des villes anséatiques ; la reconstruction de la Prusse avec une frontière sur l'Elbe ; la cession à l'empereur d'Autriche de toutes les provinces illyriennes, y compris Trieste ; enfin la garantie réciproque que l'état des puissances grandes ou petites ne pourrait plus être changé ni altéré que d'un commun accord. Napoléon, au lieu de profiter de l'occasion de faire la paix à des conditions acceptables, commit la faute de tomber dans le piége qui lui était tendu par la diplomatie : au lieu de prendre au mot les négociateurs, il répondit deux jours après la signification des conditions par un contre-projet. Sa réponse n'arrive à Prague que le 11 août et depuis la veille les plénipotentiaires s'étaient séparés et le congrès était dissous. Pendant la nuit précédente, des fusées illuminant les airs de hauteur en hauteur entre Prague et Trachenberg, quartier général du czar et du roi de Prusse, annoncèrent aux armées coalisées que la trêve était expirée et les négociations rompues. Le même jour (11 août) l'Autriche leva ouvertement le masque et déclara son alliance avec les ennemis de la France. « *Les « alliés et l'Autriche,* dit-elle dans son manifeste, *étaient déjà réunis de prin- « cipes avant que les traités eussent déclaré leur union.* » Napoléon fut indigné d'avoir été si perfidement joué par la politique d'un souverain auquel l'unissaient des liens sacrés. Il ne lui restait d'autre ressource que la guerre ; il s'y était préparé ; mais ses ennemis, pour qui les négociations n'ont été

qu'un moyen de s'organiser sur un pied formidable, sont prêts de leur côté. L'accession de l'Autriche à la coalition, en jetant inopinément deux cent mille hommes dans la balance, devait modifier profondément sa position et ses plans. Les alliés ont cinq cent vingt mille hommes sous les drapeaux et peuvent porter cette force au double. Elle est divisée en trois grandes armées : celle de Bohême, sous le prince de Schwartzenberg; celle de Silésie, sous le maréchal Blücher; celle du Nord, sous *Bernadotte,* auquel on doit le plan de la campagne. La première, forte de cent trente mille hommes, entoure Prague; la seconde, de deux cent mille hommes, occupe l'Oder; la troisième se compose de cent trente mille hommes. En outre, une armée russo-prussienne tient bloquées toutes les places de la Silésie et du Duché. Trente mille Autrichiens menacent la Bavière, cinquante mille l'Italie; enfin une foule de corps russes, suédois, anglais servent de réserve. Toutes ces armées se développent sur un front d'une longueur prodigieuse qui embrasse la confédération et l'Allemagne depuis la mer Adriatique jusqu'à la Baltique. Elles possèdent une cavalerie de cent mille chevaux, une artillerie de deux mille canons. Sans la défection de l'Autriche, Napoléon eût pu opposer à l'armée des coalisés des forces sans doute inférieures mais qui, grâce aux ressources de son génie, eussent pu contrebalancer ces masses. Devant cette nuée innombrable d'ennemis il ne peut mettre en ligne, malgré les renforts dont il s'est grossi pendant la trêve, que trois cent mille hommes dont quarante mille de cavalerie.

Napoléon envoya le maréchal Oudinot sur Berlin avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Le maréchal Davoust devait seconder la prise de cette capitale avec une armée de trente mille hommes, et le général Saint-Cyr couvrait la ville de Dresde avec dix-huit mille hommes. Le 15 août, l'Empereur partit de Dresde, visita des ponts qu'il avait fait construire sur l'Elbe, s'avança à Bautzen, et le 18 il était à Gorlitz où se trouvait son quartier général; il arriva, le 20, à Lobau. Blücher, à la tête de plus de cent mille hommes, s'emparant de l'offensive avant la fin de l'armistice, avait pris possession de Breslau; il insultait les avant-postes français, et obligea quatre corps d'armée à se retirer devant lui. Mais l'arrivée de Napoléon suspendit leur retraite; il se porta sur Lowemberg avec l'avant-garde, fit rétablir les ponts rompus de la Bober et rétrograder l'armée de Blücher jusqu'au delà de Katzbach. Le 21 il continua ses avantages, entra dans Lowemberg; mais le pont étant rompu, il le fit rétablir malgré le feu des ennemis. Ceux-ci furent poursuivis jusqu'aux portes de Goldeberg; le 23, ils ne voulurent pas abandonner ce lieu sans livrer un combat qui tourna à leur désavantage.

Napoléon voyant Blücher en pleine retraite, après avoir chargé un corps de quatre-vingt mille hommes, commandé par le maréchal Macdonald, de le poursuivre, revint sur ses pas pour arrêter les progrès de l'armée autrichienne qui, sortie de la Bohême, forte de deux cent mille hommes sous la conduite de Schwartzenberg, s'avançait sur Dresde. Les corps russes de Barclay de Tolly et Wittgenstein, ainsi que plusieurs corps prussiens, se dirigent sur ce point menacé de tous les désastres de la guerre, et dont les habitants éprouvaient les plus vives alarmes. Saint-Cyr, qui commandait dans cette ville avec quinze mille hommes des dernières levées, ne put tenir contre ces forces immenses : ses avant-postes se replièrent. L'infanterie prussienne

occupa une partie du faubourg de Pirna. La présence de Napoléon à Dresde était l'objet de tous les vœux. Il allait s'emparer des défilés de la Bohême pour prendre l'ennemi à revers, lorsqu'il apprend la position effrayante du général Saint-Cyr; il lui envoie aussitôt des forces considérables et le 26, à dix heures du matin, il arrive lui-même aux portes de Dresde avec sa garde. Alors l'espoir renaît dans tous les cœurs. Après une courte visite au roi de Saxe, il examine tout, dirige tout. Il était temps. Vers trois heures après midi, trois coups de canon se font entendre dans les rangs ennemis. A ce signal convenu, l'armée des alliés s'élance des hauteurs de Rœcnitz, et descendant comme un torrent dans la plaine, s'avance sur Dresde, faisant pleuvoir sur cette ville une grêle de boulets et d'obus, à laquelle répond, sans la faire cesser, l'artillerie des forts. On se bat avec acharnement de part et d'autre. Les ennemis s'emparent d'une redoute, font taire l'artillerie de quelques postes, sont maîtres du faubourg de Pirna, et, comptant déjà sur la victoire, on les entend pousser ces cris prophétiques : *Paris! Paris!* L'effroi et le désespoir règnent parmi les habitants. Tout à coup, les portes de la ville s'ouvrent; des bataillons en sortent avec impétuosité, repoussant, renversant, culbutant tout ce qui se présente : ce sont les maréchaux Ney et Mortier qui exécutent une sortie sous les yeux de leur Empereur. L'ennemi est chassé de tous ses postes; il est poursuivi la baïonnette dans les flancs. Schwartzenberg, voyant l'épouvantable résultat de ces sorties, s'écrie : *L'Empereur est dans Dresde! le moment favorable pour enlever la ville est perdu!* La nuit suspend le combat, et Napoléon, avant de se livrer au sommeil, donne ses ordres à tous les chefs de l'armée, car tout annonce pour le lendemain une affaire décisive.

Pendant la nuit un orage violent vint ajouter ses horreurs aux fléaux de la guerre; la pluie inonda les plaines, fit déborder les rivières qui entraînèrent des maisons. Ces inondations n'arrêtèrent pas la fureur des combattants. Le matin, les armées des alliés se présentent autour de Dresde. Napoléon, secondé par la tempête dont il sait tirer parti pour dissimuler les mouvements de ses différents corps, fait défiler ses troupes hors de la ville, les dispose avec sa lucide inspiration, et attaque les deux flancs de l'ennemi, qui occupe les hauteurs de Plauen à Stredlen. Il est secondé par un général qui fait merveille à la tête d'une charge de cavalerie : le roi Murat, qui, de retour à l'armée de son beau-frère, s'y fait remarquer par un costume héroïque : sa tête est surmontée d'une aigrette brillante, son corps est élégamment drapé d'un manteau brodé en or; mais il se distingue encore plus par son courage que par la richesse et la singularité de ses habits. Il commandait la cavalerie de l'aile droite, et, avec le général Latour-Maubourg, il écrasa l'aile gauche de l'ennemi qui, battu sur tous les points, est forcé à la retraite. Dans cette journée du 28 août, un des canons français frappa mortellement un général déserteur des drapeaux de la France : c'était *Moreau* dont un boulet avait fracassé la cuisse.

Le général Vandamme, chargé de couper la retraite aux ennemis en déroute, était descendu, le 29 août, jusqu'à Kulm, dans une vallée profonde; il s'avançait sur Tœplitz dont il voulait s'emparer. Les ennemis, ayant repris l'offensive, arrêtent sa marche; il prend position, le 29 au soir; le lendemain

environné et attaqué par près de quatre-vingt mille hommes dont il soutient l'attaque, il se retirait sans être entamé, lorsqu'une armée prussienne lui coupe la retraite. On se bat avec fureur, quelques généraux sont faits prisonniers ; de ce nombre est Vandamme ; les Français perdent en outre trente pièces de canon, et plus de trois cents voitures ou caissons.

L'expédition tentée sur Berlin ne réussit pas ; le maréchal Oudinot fut vaincu dans la bataille de Gross-Beeren. Le duc de Tarente, qui commandait l'armée de Silésie, chargé de poursuivre Blücher, battu à Katzbach, perdit plus de quinze mille hommes et fut forcé d'abandonner plus de cent pièces de canon. Les pluies, les débordements des rivières contribuèrent beaucoup à ces désastres. Les ennemis de la France s'en réjouirent, et les empereurs de Russie et d'Autriche, réunis à Tœplitz avec le roi de Prusse et lord Aberdeen, y signèrent, le 9 septembre, un traité qui complète l'accession de l'Autriche à la coalition.

Napoléon voit l'urgence du péril. Pendant qu'il est retenu à Dresde par une grave indisposition, suite d'un refroidissement qu'il a contracté pendant la dernière affaire, tous ses lieutenants se sont fait battre dans les affaires de Gross-Beeren, de la Katzbach, de Kulm et de Dœnnevitz ; il voit ses forces militaires s'affaiblir ; il ajourne alors ses projets sur Berlin et envoie le maréchal Ney de ce côté pour s'opposer aux progrès de Bernadotte, prince de Suède, et pour repousser les incursions des Cosaques qui venaient de surprendre un convoi de munitions. Le 3 septembre, il quitte Dresde, manœuvre pendant plusieurs jours, par d'habiles contre-marches autour de cette ville et force l'armée de Blücher à se retirer au delà d'une rivière nommée la Queiss. Il apprend que l'armée de Bohême va se présenter sous les murs de Dresde ; il se porte, le 8 septembre, sur les lieux, repousse l'ennemi avec succès, et le 12 rentre dans cette ville. Mais le même ennemi reparaît de nouveau : il marche à sa rencontre et fait prisonnier le fils de Blücher après un combat assez vif. Le 21 il revient à Dresde, puis il force Blücher à se retirer sur la Sprée. Le séjour prolongé de Napoléon dans la capitale de la Saxe, malgré les avantages qu'il obtenait en repoussant les armées ennemies, inquiétait, décourageait ses généraux ; ils n'en comprenaient point le but ; d'autre part, les nouvelles que recevait l'Empereur n'étaient pas rassurantes.

Sur la frontière d'Espagne, les armées anglaises et les Espagnols étaient arrêtés par les forteresses de Pampelune et de Saint-Sébastien. La première tour à tour bloquée et débloquée n'était pas encore prise ; mais la seconde succomba après un assaut décisif. Les habitants et la garnison furent pillés, égorgés, pendant quatre jours. Soult se maintenait à Saint-Jean-de-Luz. Le maréchal Suchet venait d'évacuer le royaume de Valence et s'était retiré dans la Catalogne et le haut Aragon ; il avait, le 13 septembre, repoussé les Anglais dans le Col-d'Ordal. En Italie, les Autrichiens, dès le 17 août, avaient passé la Save du côté d'Agram ; à leur approche, la Croatie, puis la Dalmatie s'étaient soulevées contre les Français. Le général Pino, après quelques exploits, venait de quitter l'armée du prince Eugène qui ordonna la retraite sur l'Isonzo, et laissa les provinces illyriennes ouvertes aux Autrichiens.

Le roi de Bavière se crut, par sa position, forcé de se détacher de l'alliance de Napoléon et de se réunir à ses ennemis. L'Empereur fit venir de la Ba-

vière le corps du général Augereau qui ne pouvait plus y être utile, et le dirigea vers Leipsick, afin d'y dissiper des bandes de partisans que le prince Bernadotte, établi entre Magdebourg et Torgau, lançait continuellement sur les routes. Ces partisans, fortifiés par les Cosaques de Platow, battirent le corps d'armée de Lefèvre-Desnouettes, et firent capituler la garnison de Brême. Czernicheff s'empara de presque tous les états du roi de Westphalie, et, le 18 septembre, entra dans Cassel. Tous les habitants de l'Allemagne étaient provoqués à l'insurrection; les Westphaliens désertaient par bataillons : les braves Polonais seuls restaient dévoués à Napoléon. Chaque jour l'armée française s'affaiblissait par des pertes et des défections, tandis que celle des alliés était renforcée par des corps nouveaux amenés de diverses régions, même de la Tartarie. « L'étoile pâlissait, dit Napoléon dans son « exil en se reportant à cette douloureuse époque : je sentais les rênes m'échap- « per et je n'y pouvais rien. Un coup de tonnerre pouvait seul nous sauver, « et chaque jour, par une fatalité ou une autre, nos chances diminuaient. « Les mauvaises intentions commençaient à se glisser parmi nous; la fatigue, « le découragement gagnaient le plus grand nombre; mes lieutenants deve- « naient mous, gauches, maladroits, et conséquemment malheureux ; ce n'é- « taient plus les hommes du début de notre révolution, ni ceux de nos beaux « moments..... Je les avais gorgés de trop de considération, de trop d'hon- « neurs, de trop de richesses : ils avaient bu à la coupe des jouissances et « eussent acheté du repos à tout prix. Le feu sacré s'éteignait. » (*Mémorial de Las-Cases.*)

Napoléon, qui venait de changer son plan et de le remplacer par un autre d'une hardiesse et d'une conception merveilleuse, mais qui demandait une coopération puissante de la part de ses maréchaux, Napoléon observait la marche des ennemis et guettait le moment de les forcer à une bataille sur laquelle il fondait toutes ses espérances. Le 7 octobre, il laisse trente mille hommes dans Dresde, sous le commandement du maréchal Saint-Cyr, avec ordre d'y tenir tant qu'il pourrait, et s'il est forcé de l'évacuer, de se porter sur Torgau et Magdebourg. Il part alors de Dresde; le roi de Saxe et sa famille le suivent dans ce voyage.

On croyait que Napoléon et les forces qui l'accompagnaient se dirigeaient sur Leipsick; mais le plan qu'il avait semblé suivre n'est pas celui qu'il avait projeté. Il voulait franchir la barrière de l'Elbe, manœuvrer entre Dresde et Hambourg et s'emparer de Berlin. Ce nouveau plan excita un mécontentement général qui se manifesta hautement; il céda aux représentations de ses généraux fatigués de la guerre, confirmé dans cette détermination par la nouvelle que le Wurtemberg et Bade abandonnaient son alliance et que quatre-vingt mille Austro-Bavarois marchent sur le Rhin. Il dirige alors tous les corps d'armée sur Leipsick, et les ennemis, ayant réuni toutes leurs forces, s'avancèrent sur cette ville. C'est là que le sort de Napoléon et de la France devait être décidé par cinq cent mille baïonnettes et trois mille pièces de canon, dans une bataille que les étrangers nommèrent la *bataille des nations.*

Le 16 octobre, vers neuf heures du matin, à environ une lieue et au sud de *Leipsick,* le canon se fit entendre. C'était celui des alliés qui, sur plusieurs colonnes, avec deux cents pièces de canon, attaquèrent si impétueuse-

ment que les postes français furent forcés de reculer; mais bientôt Napoléon, par des dispositions nouvelles, arrêta cette attaque sur plusieurs points et reprit l'offensive. Trois batailles se livrèrent en même temps autour de Leipsick, à une lieue d'intervalle. Les alliés sont repoussés de toutes parts; mais le brave Latour-Maubourg a la cuisse emportée, le général Maison tombe blessé. Le désordre se met dans les rangs français; l'empereur Alexandre lance sur eux une partie de son escorte; les Cosaques de la garde russe enlèvent aux Français vingt-quatre pièces de canon. De part et d'autre, on perd et l'on reprend quelques villages, on se bat avec acharnement; la nuit met fin au carnage. Au nord de Leipsick, pareilles attaques, pareille résistance; mais le combat de la Partha devint funeste aux Français. Les pertes de l'armée du duc de Raguse furent immenses : cette armée resta pendant cinq heures sous le feu de cent pièces de canon. Les généraux Compans, Frédérick et le duc de Raguse, furent blessés. A Lindenau, situé à l'ouest de Leipsick, les généraux Bertrand, Augereau, Ney, Lauriston, Macdonald et Poniatowski, qui gagna le bâton de maréchal, parvinrent, après de grands efforts, à rendre libre la route de France.

Dans la journée du 17, journée très-pluvieuse, les camps furent en repos. M. de Merfeldt, général autrichien fait prisonnier, est présenté à Napoléon qui lui rend son épée et sa liberté, et le charge de porter aux souverains alliés des propositions pacifiques, propositions auxquelles alors ils ne répondirent point. Dans la nuit du 17 au 18, l'armée française commença sa retraite. Napoléon établit son quartier général à Stœtteritz, lorsque, vers huit heures du matin du 18 octobre, le canon se fit entendre. Les alliés, enhardis par de nombreux renforts, qui portent à trois cent mille hommes le chiffre de leur armée, se présentent au combat avec une ardeur nouvelle. Ils ont pris la résolution extrême de faire les plus grands sacrifices en hommes afin de nous affaiblir aussi, certains qu'ils sont de remplacer leurs pertes par des troupes fraîches : l'Autrichien Schwartzenberg attaque l'armée française au midi, et Blücher au nord. Au centre et à droite, malgré les masses énormes qu'on lance en désespérées sur nos bataillons, nos intrépides soldats soutiennent héroïquement le choc. « Tout à coup des feux plus rapprochés éclatent presque derrière nous, entre nos deux lignes, du côté de Reudnitz : *c'est le canon de Bernadotte!* L'indignation fait passer ce cri de bouche en bouche, et les défenseurs de Probstheyda le répètent en déchirant leurs cartouches avec plus de fureur..... Soudain un vide s'ouvre au centre de notre ligne; l'armée Saxonne et la cavalerie wurtembergeoise du général Normann ont passé du côté des Suédois à l'instigation de Bernadotte. » Douze mille hommes et quarante pièces de canon qui tout à l'heure tiraient contre les alliés, tirent maintenant contre nous, pointant leurs pièces sur la division même qu'ils viennent d'abandonner. Malgré cette défection, Napoléon, qui est accouru, maintient le combat. La nuit vient interrompre une boucherie qui laisse *soixante mille hommes* sur le champ de bataille.

Des perfidies, des manœuvres honteuses, souillèrent la cause des alliés : l'armée française, en dépit de son infériorité numérique, faisait bonne contenance, lorsque les commandants de l'artillerie vinrent annoncer à Napoléon que dans la journée on avait tiré *quatre-vingt-quinze mille coups de canon*, que

depuis cinq jours il s'en était tiré plus de deux cent vingt mille; que les réserves étaient vides ; qu'il n'y restait pas plus de seize mille coups, à peine de quoi entretenir le feu pendant deux heures; que le grand parc, séparé de l'armée par suite du mouvement sur Leipsick, s'était retiré sur Torgau; enfin qu'on ne peut se réapprovisionner qu'à Magdebourg et à Erfurth, qui sont les dépôts les plus voisins. Napoléon se décide à la retraite, fait ses dispositions, va prendre congé du vénérable roi de Saxe, désespéré de la conduite perfide de ses troupes, le laisse libre et lui conseille même de renoncer à son alliance. Pendant ces adieux mutuels, on entend une vive fusillade dans un des faubourgs de Leipsick. Les ennemis, instruits de la retraite de plusieurs corps d'armée des Français, s'efforçaient de s'opposer à leur sortie de Leipsick; on se battait vivement dans les faubourgs de cette ville. Cependant différents corps s'écoulaient sur le pont de Lindenau où passa bientôt Napoléon lui-même, en recommandant expressément de s'en assurer et de ne le faire sauter que lorsque le dernier peloton serait sorti de la ville. Mais bientôt une forte détonation se fait entendre : elle est causée par l'explosion du grand pont sur l'Elster. Les sapeurs du génie, par suite d'un funeste malentendu, ont fait sauter le pont immédiatement. Cet accident coupe l'armée française en deux parties, l'une qui opère sa retraite, l'autre qui se trouve enfermée dans Leipsick; dans cette dernière sont les troupes du duc de Tarente, du général Reynier et du prince Poniatowski ; plus de deux cents pièces de canon restent sur les boulevards; hommes, artillerie, bagages, deviennent la proie des ennemis. Le désespoir s'empare de nos malheureux soldats en face d'un massacre inévitable. Des trente mille hommes restés dans la ville, la plupart périrent en se défendant jusque dans les maisons, ou furent égorgés de sang-froid sous les yeux même d'un des souverains coalisés qui, par son impassibilité, semblait autoriser ces infamies. Le carnage dura jusqu'à deux heures : tout ce qui ne fut pas haché fut fait prisonnier. De ce nombre étaient quinze de nos généraux et le roi de Saxe. Quelques-uns de nos officiers se jetèrent dans l'Elster et le traversèrent heureusement : Macdonald fut de ce nombre; mais le brave maréchal Poniatowski se noya en voulant le franchir à la nage: ce ne fut pas le seul qui éprouva le même sort. Nos pertes étaient affreuses. « On porte, dit le baron Fain, à vingt-trois mille hommes le nombre des prisonniers; et à deux cent cinquante celui des pièces d'artillerie perdues ; mais, parmi les prisonniers, se trouvent les blessés et les malades dispersés dans les maisons de Leipsick. Les combattants qui ont déposé leurs baïonnettes sur les débris du pont ne peuvent être évalués à plus de douze mille hommes... Au total ces journées coûtent à l'armée française cinquante mille hommes tant tués que prisonniers; elles ne coûtent pas moins de quatre-vingt mille morts ou blessés à la coalition. »

Ces batailles et surtout celle de la journée du 19 octobre furent fatales à Napoléon. Harcelé dans sa retraite par les troupes ennemies, le 22 octobre, il arriva à Erfurth; là il reçut des dépêches de Paris; il apprit que l'impératrice Marie-Louise s'était rendue au sénat, y avait proclamé le danger commun et l'invasion qui menaçait la France; que le sénat, sur sa demande, avait voté une levée extraordinaire de deux cent quatre-vingt mille hommes. Bientôt il fut instruit que la défection de la Bavière ouvrant l'Italie, le vice-roi Eugène

ne pouvait plus tenir sur la ligne de l'Isonzo ; qu'il allait se replier sur celle de l'Adige. Abandonné par le roi de Bavière, il l'est encore par celui de Wurtemberg, il l'est même par Murat, roi de Naples, son beau-frère, qui partit sous prétexte d'aller chercher des renforts dans son royaume. Enfin il est informé que le roi de Bavière envoie contre lui une armée pour lui couper la retraite, et que cette armée est commandée par le général de Wrède que Napoléon avait comblé de bienfaits.

Le 25 octobre, l'Empereur quitte Erfurth, poursuit sa marche, et, le 28, traverse Fulde sans s'y arrêter. Les corps des alliés ne suivaient plus l'armée française que de loin ; mais cette dernière armée était, à droite et à gauche, inquiétée par des nuées de Cosaques.

Le 29, se rendant de Schlutern à Hanau, Napoléon est averti qu'une armée bavaroise occupe cette dernière ville, qu'elle barre le passage et qu'elle s'avance sur les Français. Il dut combattre et tâcher de repousser l'avant-garde. Cette armée ennemie opéra sa jonction avec les troupes de Cosaques qui harcelaient l'armée française. Il fallait forcer le passage et Napoléon ne pouvait disposer que d'une faible partie de ses forces, différents corps de troupes n'étant pas encore arrivés. On se fusilla dans l'épaisse forêt qui précède *Hanau ;* les Français repoussèrent l'avant-garde ennemie. Napoléon déboucha de la forêt : alors il découvrit une ligne de quarante mille combattants, protégée par quatre-vingts bouches à feu. D'abord il ne put leur en opposer que quinze ; mais bientôt l'artillerie de la garde arrivant successivement, le nombre des pièces s'éleva à cinquante. Écrasée de toutes parts, l'armée bavaroise perdit dix mille hommes et fut rejetée en arrière. Napoléon et son armée bivouaquèrent dans la forêt. Ce fut la dernière victoire remportée par l'Empereur au delà du Rhin. Le lendemain matin l'armée défila, laissant Hanau à gauche. Bientôt les Bavarois reviennent à la charge ; ils sont repoussés et battus par le général Bertrand et par le maréchal Marmont. De Wrède est blessé, et son gendre, le prince d'Œttingen, est tué. L'Empereur continuait de battre en retraite vers la France : les décampements et les privations qu'avait subis notre armée depuis Leipsick l'avaient considérablement affaiblie. Soixante mille hommes seulement allaient repasser le Rhin ; le reste encombra les hôpitaux qui furent bientôt ravagés par le typhus. Le 1^er^ novembre, les Français quittèrent Francfort, et le 2, ils arrivèrent à Mayence.

Enfin Napoléon touche à la frontière de la France. Instruit par les revers et la perfidie de ses ennemis, il paraît, à son retour, malheureux, mais plus grand qu'à son départ. Dans cette campagne il avait déployé de merveilleux talents militaires, qui ne cédèrent qu'à la supériorité du nombre et aux perfidies diplomatiques ; il avait montré aussi des sentiments humains, généreux, chevaleresques, qui contrastaient d'une manière frappante avec la déloyauté de ses adversaires. L'armée des alliés s'est arrêtée devant le fleuve pour combiner ses opérations avant d'envahir notre territoire. Tandis qu'à chaque instant elle se grossit de nouveaux contingents, Napoléon, à chacun de ses pas en arrière, voit se grossir le camp de la défection. La plus sensible pour lui fut celle de Murat, son ancien ami, l'époux de sa sœur, un soldat qu'il avait fait roi. Napoléon crut qu'il était de sa loyauté, dans de telles circonstances, d'en appeler à l'honneur des étrangers qui restaient sous ses

drapeaux en leur offrant le choix de rester à son service et de partager nos périls ou de l'abandonner. Les braves Polonais jurèrent de mourir pour la défense de leur seconde patrie.

Le sort des garnisons qu'il avait été forcé de laisser derrière lui en Allemagne inquiétait vivement l'Empereur. Cent mille hommes, dont le concours lui eût été bien précieux, étaient répartis dans les différentes places tombées aux mains des Français. Le général Saint-Cyr, à Dresde, fut assiégé vivement. Réduit à ses seules ressources, il capitula le 11 novembre sous condition que la garnison serait reconduite en France, mais ne pourrait servir pendant six mois contre les alliés. L'Autrichien Schwartzenberg osa refuser de ratifier la capitulation et nos troupes furent faites prisonnières au nombre de trente-cinq mille hommes. Stettin se rendit le 21 novembre après un blocus de huit mois. Zamosc, Modlin, Custrin, Glogau, tombèrent successivement au pouvoir de l'ennemi. Dantzick, après quarante jours de tranchée ouverte, capitula le 29 novembre : la convention fut indignement violée comme à Dresde et les soldats français transportés en Russie. La place de Torgau, dans laquelle se trouvait une garnison de dix mille hommes ravagés par la contagion, se rendit sous condition que les non-combattants pourraient rentrer en France : la capitulation fut encore violée.

Sur les autres points de l'Empire la position n'était pas meilleure. Les Danois, le seul allié qui fût resté fidèle à notre mauvaise fortune, avaient été forcés de signer une trêve à Rendsbourg qui laissait le maréchal Davoust chargé seul de la défense de nos provinces de l'Elbe. La Hollande fut bientôt envahie et nos troupes forcées de se replier : les provinces bataves, qui s'étaient insurgées contre nous en voyant nos revers, rappelèrent le prince d'Orange. L'Italie, si longtemps le théâtre des plus beaux triomphes de nos armes, échappait rapidement à la domination impériale ; oubliant que la France seule pouvait donner à l'Italie l'indépendance après laquelle elle soupire, les provinces illyriennes se soulevèrent contre nous à la voix des Autrichiens. Au commencement de la campagne, le vice-roi Eugène, avec une armée de quarante-cinq mille hommes, avait défendu pied à pied le nord de l'Italie, avec beaucoup d'habileté et de courage, contre une armée autrichienne commandée par le général Hiller ; mais bientôt la défection des Bavarois ayant permis l'invasion de la Péninsule par plusieurs points, Eugène, enveloppé par des forces de beaucoup supérieures, se concentra sur l'Adige, refusant noblement la couronne d'Italie que lui offraient les alliés. Il espérait le secours du roi de Naples qui s'avançait sur Rome avec une armée de vingt-cinq mille hommes, mais Murat, qui traitait avec l'Autriche, marchait contre la France et son Empereur, sous le drapeau de l'indépendance italienne.

Les choses en Espagne étaient dans une situation plus menaçante encore pour nos armes. Wellington, à la tête de plus de cent mille hommes, n'attendait que la chute des places de Saint-Sébastien et de Pampelune pour envahir de son côté le sol français par les Pyrénées. Le maréchal Soult déploya une grande activité pour la défense de cette partie de notre territoire : il se forma une armée de trente mille volontaires, il mit Bayonne, les forts et les passages des Pyrénées sur un pied respectable de défense, livra plusieurs batailles, et, malgré la capitulation de Saint-Sébastien et de Pampelune, maintint intactes

nos frontières des Pyrénées jusqu'à la chute de l'Empire. La France, cernée ainsi par tous les points du continent, l'était également par mer : des escadres anglaises ne cessaient de bloquer tous ses ports.

C'est sous l'impression de tants de malheurs et de si grands périls que l'Empereur, après avoir établi la ligne de défense de son armée, s'élança des bords du Rhin vers Paris, où il arriva le 9 novembre. « Il y a un an, dit-il « au sénat en lui demandant de nouvelles ressources, toute l'Europe marchait « avec nous; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous : c'est que l'o- « pinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre. Nous aurions « donc tout à redouter sans l'énergie et la puissance de la nation. » Il obtient du sénat une levée extraordinaire de trois cent mille hommes sur les conscriptions de 1803 à 1814 et se donne tout entier, avec son activité et son énergie indomptables, aux apprêts de la campagne. Il envoie des ingénieurs dans toutes les places du Nord pour les fortifier; il fait des commandes aux dépôts de remonte, aux fonderies. La trésorerie manque d'argent, il fait prendre trente millions dans son trésor privé. Tout est en mouvement.

Cependant des propositions de paix sont renouvelées : M. de Metternich avait appelé M. de Saint-Aignan à Francfort, et, le 9 novembre, en présence des ministres de Russie et d'Angleterre, avait posé les bases d'une pacification générale. « Nous voulons sincèrement la paix, dit le ministre autrichien, « nous la voulons encore et nous la ferons : il ne s'agit que d'aborder fran- « chement et sans détour la question. La coalition restera unie; les moyens « indirects que l'empereur Napoléon emploierait pour arriver à la paix ne « peuvent plus réussir; que l'on s'explique franchement et elle se fera. » M. de Saint-Aignan porta à Napoléon les conditions posées par les puissances : elles demandaient qu'il abandonnât l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande, ainsi que toute suprématie ou protectorat politique sur l'Allemagne et sur la Suisse, et que la France ne possédât que ce qui est contenu entre ses frontières naturelles, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin. Si ces bases étaient admises, on ouvrirait la négociation dans une des villes des bords du Rhin; mais elles déclaraient que cette négociation ne *suspendrait pas les opérations militaires*. Ce dernier article rendait la paix incertaine et dépendante des événements de la guerre.

La paix, établie sur de pareilles bases, n'eût été, selon l'expression de l'Empereur, qu'une vaste capitulation : c'était la chute du grand Empire constitué par vingt années de travaux héroïques. Quelque dures que fussent ces propositions, Napoléon dut ne pas les croire sincères. La diplomatie des alliés avait en vue deux résultats : lui faire une guerre acharnée, sans trêve, sur tous les points; triompher de son génie par le poids numérique des masses sans cesse renaissantes de la coalition, et se parer aux yeux des peuples du prestige d'une modération apparente qui, rejetant sur leur antagoniste toute l'irritation produite par une guerre d'invasion, seconderait merveilleusement les sentiments égoïstes et la lassitude réelle d'un grand nombre de Français et les détournerait d'un soulèvement général pour repousser l'étranger. Aussi, les organes des cabinets ennemis, s'enveloppant d'un masque éclatant de libéralisme, pour mieux frapper la prépondérance de la grande nation dans le génie de son chef, en séparant la cause du pays de celle de son sou-

verain, ne parlaient plus que de leur respect pour les vœux de la France, pour son indépendance, et de leur sollicitude profonde pour son honneur et ses intérêts légitimes. Après deux semaines d'hésitations, Napoléon accepta de négocier sur les bases générales communiquées à M. de Saint-Aignan et il chargea le duc de Vicence de le représenter au congrès qui allait se tenir à Francfort. L'Angleterre envoya de son côté lord Castlereagh. Aussitôt l'arrivée de ce personnage, le langage et l'attitude des alliés changèrent notablement. Ils publièrent, le 7 décembre, la célèbre déclaration de Francfort : « Les puissances alliées, disait-on dans cette pièce, ne font point la guerre à la France, « mais à cette prépondérance hautement annoncée que, pour le malheur de la « France et de l'Europe, l'empereur Napoléon a trop longtemps exercée hors « des limites de son Empire. Les souverains alliés désirent que la France « soit grande, forte et heureuse ; que le commerce et les arts, ces bienfaits « de la paix, y soient florissants; que son territoire conserve une étendue « qu'elle n'a jamais connue sous ses rois, parce que la puissance française, « grande et forte, est en Europe une des bases fondamentales de l'édifice « social ; parce qu'un grand peuple ne saurait être tranquille qu'autant qu'il « est heureux; parce qu'une nation valeureuse ne peut déchoir pour avoir à « son tour éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante où elle a « combattu avec son audace accoutumée. Mais les puissances aussi veulent « être heureuses et tranquilles ; elles veulent un état de paix qui, par une « sage répartition des forces, par un juste équilibre, préserve désormais « leurs peuples des calamités sans nombre qui depuis vingt ans ont pesé sur « l'Europe. Elles ne poseront donc pas les armes avant que l'état politique de « l'Europe ne soit de nouveau raffermi, avant que les principes immuables « n'aient repris leurs droits sur de vaines prétentions, avant que la sainteté « des traités n'ait enfin assuré une paix véritable à l'Europe. » Ce manifeste artificieux produisit une sensation profonde sur les classes les plus éclairées de la France. La victime qu'on allait immoler eut foi dans la magnanimité des sacrificateurs et dans leurs séduisantes promesses. Une opposition au régime impérial, qui s'était montrée circonspecte pendant ses jours de grande gloire, rendue plus hardie en ce moment par le spectacle de ses malheurs et de ses fautes, se répandait en critiques amères contre le système absolu de l'Empereur et son insatiable ambition, qui attirait la foudre des coalitions de l'Europe sur la France et qui, depuis dix ans, lui coûtait des millions d'hommes et des milliards d'écus. Les hauts fonctionnaires, les politiques, les ambitieux se montraient d'une grande tiédeur pour la cause d'un homme dont les étonnantes actions reléguaient sur un plan obscur toutes les prétentions et toutes les supériorités. La bourgeoisie, de son côté, réclamait contre la conscription, l'aristocratie du sabre, les souffrances du commerce, la lourdeur des impôts : il n'y avait que le peuple des campagnes et les artisans qui, avec leur admiration pour tout ce qui est grand et leur culte naturel pour ce qui est national, eussent conservé entière leur foi dans le génie du *petit caporal* et une confiance instinctive dans la sûreté de ses vues et la grandeur de ses desseins.

Napoléon avait, à force de lui fournir des aliments, usé la passion de la gloire et se heurta, à l'heure du péril suprême, contre un besoin impérieux de

repos. Ces dispositions prononcées de l'opinion publique à l'apathie et à l'opposition servaient à merveille les espérances des partisans de l'ancien régime, des héros de l'émigration, des étrangers de l'intérieur. Ils suivaient avec une impatiente attention tous les mouvements de leurs auxiliaires du dehors, énumérant avec complaisance les forces dont leurs amis allaient bientôt accabler la France. Les plus habiles ne se contentaient pas de ces passives satisfactions : ils se donnaient un mouvement incroyable pour combiner leurs attaques dans l'esprit public contre le colosse avec les défaites de nos armes; ils avaient formé un siége en règle de la conscience des hauts fonctionnaires et des chefs de corps, et entretenaient avec les arbitres de la coalition un bulletin régulier, qui servait de bases à leurs combinaisons réciproques et qui livrait à nos envahisseurs le secret des plans de la défense et la révélation des points vulnérables. Napoléon ne devait pas tarder à éprouver l'effet de ces manœuvres et de ces intrigues ténébreuses.

Le conseil des alliés, tenu ainsi parfaitement au courant des dispositions de la nation en masse, des hommes influents et de quelques généraux, ne continua les négociations que pour la forme, et se résolut, sans attendre le retour du printemps, à poursuivre dans une campagne immédiate et décisive, l'accomplissement de ses projets. L'Empereur, de son côté, ayant eu connaissance du travail qui se faisait dans l'opinion, voulut tenter d'unir l'esprit des populations plus étroitement à sa cause, en s'appuyant du concours de la représentation nationale. Le corps législatif, qu'il s'était empressé de convoquer, s'assembla le 19 décembre. Le langage de l'Empereur, dans le discours d'ouverture, fut empreint d'une dignité solennellement douloureuse : « D'éclatantes victoires, dit-il, ont illustré les armes françaises dans cette « campagne; des défections sans exemple ont rendu ces victoires inutiles. « La France même serait en danger sans l'énergie et l'union des Français.... « Je n'ai jamais été séduit par la prospérité; l'adversité me trouvera au-dessus de ses atteintes. J'ai plusieurs fois donné la paix aux nations, lorsqu'elles avaient tout perdu. D'une part de mes conquêtes j'ai élevé des « trônes pour des rois qui m'ont abandonné. J'avais conçu de grands « desseins pour la prospérité et le bonheur du monde.... Monarque et père, « je sens que la paix ajoute à la sécurité des trônes et à celle des familles. « Des négociations ont été entamées avec les puissances coalisées; j'ai adhéré « aux bases préliminaires qu'elles m'ont présentées, rien ne s'oppose de ma « part au rétablissement de la paix.... » Les pièces des négociations furent communiquées au sénat et au corps législatif, qui nommèrent chacun une commission pour procéder à leur examen. L'orateur de la députation qui apportait à l'Empereur la sanction du sénat à tous les sacrifices réclamés de la nation pour le rétablissement de la paix, trouva de nobles accents pour la bien définir : « .... C'est le vœu de la France, dit-il, c'est le besoin de « l'humanité... Si l'ennemi persiste dans ses refus, eh bien ! nous combattrons « pour la patrie entre les tombeaux de nos pères et les berceaux de nos « enfants. »

L'attitude du corps législatif fut différente. La commission nommée pour l'examen des pièces diplomatiques se composait de Raynouard, Gallois, Flaugergues, Maine de Biran et Lainé, qui tous appartenaient à la fraction légis-

lative connue sous le nom d'opposition constitutionnelle. Les commissaires jugèrent que l'état de l'opinion et la décadence de la grandeur impériale légitimeraient de leur part une protestation éclatante contre l'arbitraire du régime et une revendication solennelle des libertés publiques. « Il paraît indis-
« pensable à votre commission, fut-il dit dans le rapport, qu'en même temps
« que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sû-
« reté de l'État, Sa Majesté soit suppliée *de maintenir l'entière et constante*
« *exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de*
« *la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits poli-*
« *tiques.* » Une discussion ardente, telle que la période consulaire et impériale n'en avait pas vu de pareille, s'éleva sur le rapport. Un des rapporteurs fit entendre ces audacieuses paroles : « Nos maux sont à leur comble,
« la patrie est menacée sur toutes ses frontières, le commerce est anéanti, l'in-
« dustrie expire, la conscription est devenue pour la France un odieux fléau ;
« une guerre barbare et sans but engloutit périodiquement la jeunesse. Il est
« temps que les nations respirent; *il est temps que les trônes s'affermissent*,
« et que l'on cesse de reprocher à la France de vouloir porter dans le monde
« entier des torches révolutionnaires. » Napoléon, qui n'entendait qu'à une chose, c'est que tous les Français, quel que fût leur parti, se serrassent autour de son drapeau mutilé, se montra profondément ému par de telles énormités parlementaires. Il fit aussitôt lacérer les exemplaires du rapport et prit le parti d'ajourner indéfiniment le corps législatif. Dans l'audience de congé il dit aux députés d'une voix irritée : « J'ai supprimé votre adresse, elle était
« incendiaire. Je vous avais appelés pour m'aider, et vous êtes venus dire et
« faire ce qu'il fallait pour seconder l'étranger; au lieu de nous réunir, vous
« nous divisez. Vous affectez de séparer ma cause de celle de la nation ! Igno-
« rez-vous que, dans une monarchie, le trône et la personne du monarque
« ne se séparent point? Est-ce par de pareils reproches que vous prétendez
« relever l'éclat du trône? Au reste, qu'est-ce que le trône? Un morceau de
« bois recouvert d'un morceau de velours; mais, dans la langue monar-
« chique, le trône c'est la nation. Vous parlez du peuple; ignorez-vous que
« c'est moi qui le représente par-dessus tout, que quatre fois j'ai eu les votes
« de cinq millions de citoyens pour moi? On ne peut m'attaquer sans attaquer
« la nation elle-même. S'il y a quelques abus, est-ce le moment de venir me
« faire des remontrances, quand deux cent mille Cosaques franchissent les
« frontières? Est-ce le moment de venir disputer sur les libertés et les sûretés
« individuelles, quand il s'agit de sauver la liberté politique et l'indépendance
« nationale? Vos *idéologues* demandent des garanties contre le pouvoir : dans
« ce moment la France, toute la France ne m'en demande que contre l'en-
« nemi.... Votre rapport est rédigé avec une astuce et des intentions perfides
« dont vous ne vous doutez pas.... Deux batailles perdues en Champagne
« eussent fait moins de mal. Vous mettez l'ironie la plus sanglante à côté des
« reproches : vous dites que l'adversité m'a donné des conseils salutaires.
« Comment pouvez-vous me reprocher mes malheurs? Je les ai supportés
« avec honneur, parce que j'ai reçu de la nature un caractère fort et fier. Si
« je n'avais pas cette fierté dans l'âme, je ne me serais pas élevé au pre-
« mier trône de l'univers. Vous avez voulu me couvrir de boue, mais je suis

« de ces hommes qu'on tue et qu'on ne déshonore pas. Vous avez été entraî-
« nés par des gens dévoués à l'Angleterre, et M. Laîné, votre rapporteur, est
« un conspirateur, un agent du prince régent, avec lequel il est en correspon-
« dance par l'intermédiaire de l'avocat Desèze; les autres sont des factieux.
« Je suivrai de l'œil M. Laîné; c'est un méchant homme. » Cette susceptibi-
lité farouche de l'Empereur devant les remontrances, alors intempestives, et ce nouveau coup d'État accrurent le nombre des mécontents.

Le 11 décembre, Napoléon conclut un traité avec le roi d'Espagne, détenu à Valençay, par lequel ce prince a la liberté de rentrer dans son royaume, à condition qu'il paierait exactement la pension de son père, qu'il rendrait les prisonniers français et qu'il ne se mettrait pas sous la dépendance de l'Angleterre. Bientôt après, le pape eut la liberté de quitter Fontainebleau et de retourner à Rome.

L'année 1814 commença sous de pénibles auspices ; de toutes parts arrivaient des nouvelles alarmantes. L'armée du prince de Schwartzenberg, maîtresse des passages de la Suisse, s'était jetée sur Huningue et Béfort; son aile droite fut battue, le 24 décembre, dans les environs de Colmar, et sa gauche ayant traversé la Suisse, le 28, occupa Genève. Le 4 janvier, les Autrichiens entrèrent à Vesoul, et, le 9, ils investirent Besançon. Le corps d'armée de Blücher, le 1er janvier, avait franchi le Rhin sur trois points différents. Au centre, les corps de l'émigré Langeron et d'York ayant passé ce fleuve à Caub, le premier va bloquer Mayence, le second se porte sur Creutznach. Le corps de Saint-Priest, formant la droite, ayant passé le Rhin à Neuwied, vient occuper Coblentz. L'aile gauche, composée des corps de Sacken et de Kleitz, ayant passé ce fleuve devant Manheim, s'avance sur le maréchal Marmont qui, dépourvu de forces suffisantes, est obligé de se replier sur les places de la Sarre et de la Moselle. Le général russe Wintzingerode et autres généraux russes, prussiens, anglais, passent le Rhin à Dusseldorf, et se dirigent sur les provinces du Nord. Napoléon y avait organisé une nouvelle armée sous le commandement du général Maison, pour défendre ces contrées ; et, pour le soutenir, le 24 janvier, il nomma le général Carnot gouverneur d'Anvers. Carnot, qui s'était tenu à l'écart pendant les jours de la prospérité impériale, était venu offrir spontanément le concours de ses grands talents militaires dans ce moment de péril et d'adversité.

Ainsi donc, le sol de la France est entamé au nord, au midi et à l'est. Pour faire face à un tel péril, l'Empereur ne peut compter que sur lui-même. En 1793, ce cri magique *la patrie est en danger,* a retenti dans toutes les âmes, a fait surgir des volontaires du sol, a fait lever le peuple en masse, a improvisé quatorze armées. Mais le génie de Bonaparte ne ressemble pas à la passion de Danton : il professe une aversion invincible pour les révolutionnaires et pour leurs moyens. En enlevant dédaigneusement à la nation toute vie politique, il a tari son admirable élan. Il lui faudrait l'amour de la liberté et de l'indépendance, bien autrement puissant que l'amour de la gloire, pour opposer des bataillons enthousiastes à cette multitude de bras que la coalition a lancés contre lui, et Napoléon, si habile pour électriser le soldat, ne s'entend point à faire mouvoir les masses populaires et à parler le langage de l'héroïsme du salut public dont les dictateurs de la Convention ont emporté

le secret dans leur tombe. Et pourtant, ce sont ces mêmes populations pauvres et robustes des départements frontières, ces paysans écrasés de sacrifices, ces ouvriers des villes, tous ces citoyens qu'il a tenus en dehors de toute action politique, qui vont aller offrir à la mitraille des vieilles bandes germaniques leurs poitrines nues et leurs mains inexpérimentées, tandis que ces émigrés, ces nouveaux nobles, ces grands dignitaires, ces petits rois sur lesquels il appuyait si complaisamment le roc de sa dynastie, ceux-là vont le laisser choir, l'abandonner ou le trahir. Aussi, malgré son infatigable ardeur, malgré la puissance de ses ressources personnelles et les improvisations miraculeuses de son génie, toutes ses mesures de défense se ressentent de cette peur funeste des sentiments et des souvenirs républicains. La France, en le voyant silencieux, confiant et ferme, ne croit pas à l'imminence du péril. Il règle par décret le budget de l'année 1814; il mobilise les bataillons de garde nationale pour le service des places fortes, mais il ne leur délivre d'armes que trop tard; il rétablit la milice parisienne, mais il ne fait entrer dans ses cadres que des citoyens appartenant aux classes riches; il envoie des commissaires dans les départements pour activer la levée des conscrits : après tous ses soins, avec toute son activité, il ne peut se flatter de réunir plus de cent mille combattants, tandis que ses ennemis lui en opposent plus de six cent mille. Les dévastations, les vols, les meurtres commis par les corps autrichiens portent sur plusieurs points les habitants à s'armer pour leur propre défense. Schwartzenberg menace de la potence tout paysan français qui sera pris les armes à la main, et de l'incendie tout village qui lui opposera de la résistance. Napoléon ordonne la levée en masse des départements de l'Est; des corps de partisans s'y organisent. Bubna, général autrichien, a intercepté la route du Simplon, enlevé le Valais à la France et menace la Savoie. Le maréchal Augereau, chargé d'organiser la défense de ce côté, se rend à Lyon. Le général Desaix pourvoit à la sûreté de Chambéry; le général Marchand organise la levée en masse du Dauphiné.

Mais les ennemis font toujours de nouveaux progrès. Depuis le 13 janvier, les souverains alliés sont sur le territoire français. La présence de Napoléon à son armée devient de plus en plus nécessaire. Le 23 il signe les lettres-patentes qui confèrent la régence à l'impératrice Marie-Louise; il lui adjoint le prince Joseph sous le titre de lieutenant général de l'Empire. Dans la nuit, il brûle ses papiers les plus secrets, embrasse sa femme et son fils, les quitte pour ne les revoir jamais, et, le 25 au soir, il arrive à Châlons-sur-Marne; le 26, son quartier général est établi à Vitry. Le 27, au point du jour, nos troupes rencontrent, entre Vitry et *Saint-Dizier,* les colonnes ennemies. Le général Duhesme engage le combat; Napoléon accourt, et ces colonnes sont dispersées; dès huit heures du matin, il arrive à Saint-Dizier. Les alliés qui, depuis quelques jours, occupaient cette ville, s'en retirent précipitamment; les habitants prennent les armes. Napoléon, afin d'empêcher la jonction des Prussiens avec l'armée autrichienne et dans le dessein de battre Blücher, prend la résolution de marcher sur Troyes. Il faut rétrograder pour s'y rendre, traverser la forêt de Der, et le 28 il arrive très tard à Montier-en-Der. Au point du jour il prend le chemin de *Brienne,* et le 29, à huit heures du matin, la cavalerie du général Milhaud découvre l'ennemi dans les bois de

Maizières : à mesure que l'armée française approche de Brienne, le combat s'engage avec plus de violence. Blücher, averti de la marche de Napoléon, réunit des forces. Déjà en communication avec les Autrichiens, et voulant garder cette position jusqu'à leur arrivée, il avait placé ses troupes d'élite sur les belles terrasses du château qui domine Brienne, et chargé les Russes de défendre la ville basse. L'Empereur lance un corps français, commandé par le général Château, qui dirige l'attaque avec tant d'impétuosité, que Blücher et son état-major eurent à peine le temps de fuir et faillirent être faits prisonniers. On combattit avec fureur dans les rues de Brienne, et les ennemis furent forcés de se retirer vers Bar-sur-Aube et de se réunir aux Autrichiens; mais l'arrière-garde prussienne, qui occupait une partie de la ville, batailla jusqu'à la nuit; le lendemain elle fut obligée de déguerpir. A la nouvelle de ce combat, Schwartzenberg accourt avec toutes ses forces vers Bar-sur-Aube; les armées prussienne et autrichienne opèrent leur jonction; le général York s'avance précipitamment sur Saint-Dizier. Napoléon allait être enveloppé par ces masses immenses. Les généraux alliés réunis présentent la bataille dans la plaine située entre Bar-sur-Aube et Brienne, près d'un lieu nommé la *Rothière*. A cent mille hommes les Français n'avaient à opposer que trente mille, presque tous de nouvelles levées. Le 1^er^ février, on se bat avec acharnement de part et d'autre, et les Français, accablés par le nombre, n'ont pas l'avantage. La nuit suspend les coups. A huit heures du soir, Napoléon ordonne la retraite sur Troyes; elle s'exécute à la faveur de l'obscurité. Après y avoir séjourné jusqu'au 5 février, y avoir fait sa jonction avec le corps de vieille garde de Mortier, l'Empereur, le 6, évacue cette capitale de la Champagne et se rapproche de Paris.

Les négociations diplomatiques et les opérations militaires devaient marcher de front pendant cette immortelle campagne de France. Un congrès doit se tenir, le 4 février, à Châtillon-sur-Seine, pour négocier les conditions de la paix. Le duc de Vicence y représente l'Empereur. Les dernières instructions qu'il lui a données à son départ de Paris sont dignes d'être rapportées : Napoléon, qui pressent les intentions secrètes des alliés, s'élève avec force contre la prétention de faire rentrer la France, non plus dans ses limites de 1792, mais dans celles de 89. « J'ai accepté les bases de Francfort, disait-il, mais il est « plus que probable que les alliés ont d'autres idées : ils veulent réduire la « France à ses anciennes limites. Ce système est inséparable du rétablisse- « ment des Bourbons, parce qu'eux seuls peuvent offrir la garantie qu'il sera « maintenu..... Avec tout autre, la paix sur une telle base est impossible et « ne saurait durer. Ni l'Empereur, ni la République, si des bouleversements « la faisaient renaître, ne souscriraient jamais à une telle condition. Pour ce « qui est de moi, ma résolution est bien prise; elle est immuable. *Je ne lais-* « *serai pas la France moins grande que je ne l'ai reçue.* Si donc les alliés « veulent changer les bases acceptées et proposer les limites anciennes, je ne « vois que trois partis : ou combattre et vaincre, ou combattre et mourir glo- « rieusement, ou, enfin, si la nation ne me soutient pas, abdiquer. » Selon ses prévisions, les plénipotentiaires des alliés « traitant au nom de l'Europe, formant un seul tout », ne manquèrent pas de mettre sur le tapis des conditions exorbitantes : resserrer la France dans ses limites de 89 sans que son intervention fût admise dans la disposition des pays auxquels elle renoncerait.

Napoléon était à Nogent, lorsqu'on lui porta les conditions que les alliés mettaient à la paix générale : « Quoi ! s'écria-t-il, vous voulez que je signe « un pareil traité et que je foule aux pieds mon serment ! Des revers inouïs « ont pu m'arracher la promesse de renoncer aux conquêtes que j'ai faites ; « mais que j'abandonne aussi celles qui ont été faites avant moi, que je viole « le dépôt qui m'a été remis avec tant de confiance ; que pour prix de tant « d'efforts, de sang et de victoires, je laisse la France plus petite que je l'ai « trouvée : jamais !.... que serais-je pour les Français quand j'aurai signé « leur humiliation ? que dirais-je aux républicains quand ils viendront me « redemander leur barrière du Rhin ? Dieu me préserve de tels affronts.....» Après ce premier mouvement, il consent à ce qu'on écrive à M. de Caulaincourt dans des termes qui lui permettaient de continuer la négociation : il sent qu'il ne lui faut que gagner du temps et que de nouvelles victoires peuvent seules l'amener à conclure un traité qui n'endommage pas l'Empire. Il a résolu de courir alternativement battre les Prussiens sur la Marne et les Autrichiens sur la Seine. Au moment où le duc de Bassano s'approche pour lui faire signer une dépêche, l'Empereur relève la tête et lui dit : « Vous me voyez « en ce moment en train de battre Blücher de l'œil : il marche par Montmi- « rail, je pars, je le battrai demain, je le battrai après-demain ; si je réussis, « l'état des affaires va changer et nous verrons. » Le général Blucher, parti de Châlons, traversait la Champagne pour arriver sur Paris. Napoléon, qui a pénétré cette intention audacieuse, prend la résolution d'attaquer en flanc et de surprendre le général prussien. Il laisse Victor à Nogent, Oudinot à Bray-sur-Seine, et leur recommande de s'opposer, le plus longtemps qu'ils pourront, au passage des Autrichiens sur la Seine. Il part avec quinze mille hommes de sa garde et Ney. Il a douze lieues à faire, à travers des routes défoncées ; en quatre heures il s'est rendu à Sézanne ; Marmont, qui conduit l'avant-garde, trouve les chemins impraticables et revient sur ses pas. Napoléon fait doubler le nombre des chevaux et ordonne au maréchal de recommencer son mouvement. Alors l'avant-garde enlève aux ennemis le village de Blaye et l'armée parvient à *Champaubert*. C'est là que la ligne ennemie, vivement attaquée, est coupée en deux parties ; l'une, fuyant du côté de Montmirail, est poursuivie par la cavalerie du général Nansouty ; l'autre, avec Blücher, se précipitant sur Etoges et Châlons, est poussée, l'épée dans les reins, par Raguse. Napoléon laisse à Marmont le soin de la contenir, et court sur les généraux York et Sacken qui s'avancent sur Paris. Le 11 février, il leur livre, près de *Montmirail*, un combat terrible, les écrase et leur fait éprouver une perte de quatre mille hommes et de leurs équipages. Les ennemis, ayant perdu l'espoir de forcer le passage à Montmirail, se retirèrent, à travers champs, sur Château-Thierry. Des troupes françaises leur coupèrent la retraite qu'ils comptaient faire sur Châlons par la route qui côtoie la Marne ; alors ils se jetèrent dans Château-Thierry : les Français, qui les y poursuivaient, entrèrent pêle mêle avec eux dans cette ville, les battirent de nouveau et les en chassèrent. Napoléon, le 13, revint vers Montmirail sur lequel l'armée du maréchal Blücher, fortifiée par les corps de Kleist et de Langeron, s'avançait et à laquelle Marmont, qui reculait devant lui, ne pouvait plus fermer le passage. L'Empereur arrive. Il ne doit pas se lasser de

vaincre, car des courriers lui ont apporté la nouvelle de la perte de la Belgique, de la retraite du général Maison, sur notre ancienne frontière, de la position de Carnot bloqué dans Anvers, de l'inaction inconcevable d'Augereau dans Lyon.

Le 14, entre les deux armées ennemies, se donna la bataille de *Vauchamp*. Les Prussiens furent culbutés, mis en fuite et poursuivis par Raguse. Mais Napoléon, instruit que Schwartzenberg avait passé la Seine sur les ponts de Nogent, de Bray et de Montereau, et qu'il s'avançait sur Nangis, se porte sur Meaux; le 16, il quitte cette ville et se dirige par Guignes à travers la Brie. Le bruit de la canonnade se faisait entendre. Les maréchaux Victor et Oudinot, dans la plaine de Guignes, défendaient le terrain pied à pied contre des forces très-supérieures. L'arrivée de Napoléon relève l'enthousiasme, et les dragons du général Treillard, qui venaient d'Espagne, paraissent fort à propos. Le 17 au matin, fut livrée la bataille de *Guignes*. Les ennemis laissèrent, depuis Mormant jusqu'à Provins, les tristes preuves de leur défaite. Ce fut après ce succès qu'un officier autrichien se présenta de la part du prince de Schwartzenberg pour proposer une suspension d'hostilités. Napoléon profita de cette occasion pour écrire directement à son beau-père et lui faire passer une lettre de sa fille. De plus, encouragé par les avantages qu'il obtenait depuis quelques jours et par la proposition qui venait de lui être faite, il ne voulut plus accéder à la dernière demande du congrès de Châtillon, quoique un conseil extraordinaire convoqué à Paris par l'impératrice, fût, à la presque unanimité, d'avis de s'y soumettre. Il fit en même temps écrire à Caulaincourt pour lui notifier que, si on lui avait donné *carte blanche* à Châtillon, c'était pour sauver Paris, et que maintenant cette capitale étant hors de danger, il révoquait ses pouvoirs extraordinaires. Le 18 au matin, Napoléon part de Nangis, marche sur *Montereau* occupé par les Wurtembergeois, et se poste au château de Surville, situé sur un plateau élevé où il domine la ville, le cours de la Seine, celui de l'Yonne et une plaine immense; il pointe lui-même les canons sur les Wurtembergeois, les foudroie dans la ville, les écrase lorsqu'ils fuient dans les campagnes qui séparent la Seine de l'Yonne. Dans leur déroute, ces étrangers furieux incendient les villages, pillent, frappent et tuent les habitants qu'ils rencontrent.

Napoléon commençait à voir autour de lui poindre la défection : il se plaint avec vivacité de plusieurs généraux qui ont agi avec négligence dans diverses circonstances; il veut les punir, mais bientôt il incline vers l'indulgence. Le général Gérard repousse la colonne autrichienne établie à Fontainebleau; elle se réfugie à Sens, ville vaillamment défendue par le général Alix. Macdonald et Oudinot poursuivent, entre la Seine et l'Yonne, les corps ennemis qui ont défendu Montereau, et s'avancent sur Bray et Nogent. Napoléon attendait le résultat de combinaisons que devaient lui livrer l'ennemi : il comptait surtout sur l'armée de Lyon commandée par le maréchal Augereau, armée composée de bonnes troupes tirées de l'Italie, pour se porter derrière l'ennemi sur la frontière et lui couper la retraite et ses convois; mais ses espérances furent trompées : Augereau ne montra que mollesse et impéritie.

Le 20, Napoléon se rendit à Bray, puis il atteignit Nogent, ville que les ennemis avaient cruellement dévastée. Ils étaient en pleine déroute, et cent

mille étrangers fuyaient devant quarante mille Français et les braves paysans de la Lorraine et de l'Alsace. Napoléon se dirigea ensuite sur Troyes. Cependant un corps de Prussiens tenait bon. Son avant-garde se présenta aux portes de la petite ville de *Mery* où devait loger l'Empereur; celui-ci envoya aussitôt une division de sa garde, qui malgré une résistance opiniâtre qui prolongea le combat pendant le reste de la journée, battit l'ennemi qui n'abandonna cette malheureuse ville que lorsqu'elle fut réduite en cendres. Napoléon fut obligé de passer la nuit du 22 au hameau de Châtres, dans la maison d'un charron. Ce fut dans cette chaumière qu'il reçut le prince de Lichtenstein qui vint, le 23 au matin, lui apporter la réponse de l'empereur d'Autriche, son beau-père. Napoléon demanda à cet envoyé s'il était vrai que les alliés eussent changé de système : « si c'est vraiment à sa personne, à sa dynastie qu'on en veut, et si, conformément au plan favori de l'Angleterre, c'est maintenant de la famille des Bourbons qu'on s'occupe. Le prince rejeta vivement ces bruits, comme n'étant pas fondés; mais Napoléon lui fit sentir qu'ils n'avaient que trop de consistance par la présence du duc d'Angoulême au quartier général des Anglais dans le midi; par l'arrivée du duc de Berry à Jersey, dans le voisinage de nos départements de l'ouest, et surtout par l'approche du comte d'Artois qui était déjà en Suisse, et qui s'annonçait comme devant continuer sa route à la suite du quartier général des alliés. Napoléon témoigne combien il lui répugne de croire que son beau-père puisse entrer dans de pareils projets : M. de Lichtenstein continue de répondre par les protestations les plus tranquillisantes. » Napoléon ajouta qu'il devait être le soir même à Troyes d'où il enverrait un général aux alliés pour traiter d'un armistice.

M. de Saint-Aignan, immédiatement après, se présenta devant l'Empereur pour lui transmettre le vœu de quelques-uns des ministres et d'une classe de Parisiens : ses victoires ne les rassuraient pas; ils redoutent de nouveaux revers; ils désirent qu'il préfère la voie des négociations à celle des armes; ils pensent qu'il est nécessaire de tout sacrifier à la paix. *La paix sera bonne*, dit l'envoyé, *si elle est assez prompte.* Napoléon répliqua : *Elle arrivera assez tôt, si elle est honteuse.* Et il congédia brusquement M. de Saint-Aignan. Les alliés, malgré que leurs forces s'accrussent de jour en jour, avaient éprouvé un moment d'hésitation en voyant quelles ressources leur incomparable adversaire tirait de si faibles armées pour les tenir en échec, en leur faisant éprouver des revers rapides et multipliés. Mais leurs amis de la capitale leur firent passer des notes précieuses sur les dispositions des principaux fonctionnaires et de pressants encouragements à marcher sans retard sur Paris. Le 2 mars les ministres de Russie, de Prusse, d'Autriche et d'Angleterre, signèrent à Chaumont un nouveau traité d'alliance par lequel chacune de ces puissances s'engageait à tenir sur pied jusqu'à la fin de la guerre un corps d'armée de cent cinquante mille hommes; l'Angleterre, en outre, devait payer à chacune des autres un subside de cinq millions de livres sterling pour l'année 1814. Ainsi, tandis que Napoléon se croit en mesure de rejeter hautement des conditions rigoureuses, ses ennemis s'apprêtent à pousser la guerre avec une nouvelle vigueur qui doit rendre leurs efforts décisifs.

Napoléon partit pour Troyes où il arriva le 23 février. Mais les Russes

occupaient la ville et ne devaient l'évacuer entièrement que le lendemain. Par ménagement pour les habitants déjà fatigués, depuis dix-huit jours, par l'occupation des ennemis, Napoléon renonça à l'attaque et se logea dans un faubourg. Le 24 au matin, les Russes pillent, dévastent et se retirent. Les Français entrent dans Troyes. Néanmoins, on s'occupait encore de l'armistice; c'était au village de Lusigny que se tenaient les conférences. Napoléon y envoya le général Flahaut, son aide-de-camp, avec des instructions; mais on ne put s'entendre sur la ligne d'armistice.

Par un effet de sa retraite, le maréchal Blücher ayant réuni toutes ses forces et recevant sans cesse de nouveaux renforts, résolut de s'avancer une seconde fois vers Paris, afin de faire une diversion favorable à l'armée autrichienne. Il força le duc de Raguse d'abandonner Sézanne et de se retirer sur la Ferté-sous-Jouarre, et le maréchal Mortier sur Soissons. Napoléon, instruit de ces événements, le 27 février au matin, sort de Troyes, laisse des troupes en avant de cette ville, marche sur les traces des Prussiens de Blücher et se dirige sur Sézanne. D'autre part l'armée autrichienne s'avançait, et les troupes que Napoléon avait laissées au-devant de Troyes, ne pouvant plus résister, se replièrent. Un combat très-sanglant fut livré, le 27, sur les hauteurs de Bar-sur-Aube. Le maréchal Macdonald obtint quelques avantages du côté de Mussy-Levêque; mais il fut entraîné par le mouvement de retraite. L'armée de Blücher s'approchait de Meaux. Les maréchaux Marmont et Mortier, avec leurs forces réunies, défendaient l'entrée de cette ville, et Napoléon marcha pour leur porter secours. Instruit de son arrivée prochaine, Blücher évacua aussitôt la rive gauche de la Marne, se réunit aux troupes qu'il avait sur la rive droite, coupa les ponts et se retira sur Soissons.

Dans la nuit du 2 au 3 mars, Napoléon, suivi de son corps d'armée harassé de tant de marches non interrompues, passe la Marne, prend la route de Châlons; arrivé à Château-Thierry, il tourne à droite, et suit celle de Soissons. L'ennemi, tourné de tous côtés, se croit perdu; mais il ignorait, comme Napoléon l'ignorait lui-même, que Soissons fût tombé au pouvoir des alliés. Napoléon tressaille de joie en se voyant sur le point de recueillir le fruit de ses admirables combinaisons : cette armée épouvantée lui appartient; mais une fatalité déplorable a tout dérangé et va tout perdre. Deux généraux prussiens venant de Picardie, et ayant opéré leur jonction près de Soissons, avaient décidé le commandant français à capituler, de sorte que, lorsque Blücher et son armée s'approchèrent de cette ville, les ponts furent baissés; ils y entrèrent et furent sauvés. Les maux que la présence des étrangers causait aux habitants des campagnes, les exaspéraient, et Napoléon, profitant de cette disposition des esprits, signa, dans le bourg de Fismes, deux décrets : par le premier, il autorise et requiert même tous les habitants de courir aux armes à l'approche des ennemis; par le second, il applique le supplice des traîtres aux maires et autres fonctionnaires publics qui arrêteraient l'élan de leurs administrés au lieu de l'exciter.

L'Empereur essaie en vain d'enlever Soissons; alors il se jette sur la route de Laon, pour couper l'ennemi de la Belgique. Le 5 mars, le général Corbineau reprend Reims, et l'ennemi, qui occupait cette ville, est repoussé et culbuté sur Corbeny, village où, le lendemain, s'arrête l'armée impériale, en

se dirigeant sur Laon. Le 7, Napoléon livra à Blücher la bataille de *Craonne;* les hauteurs de ce lieu étaient occupées par les Russes, qui, après avoir résisté une grande partie de la journée, fuient et laissent des cadavres aux Français pour seul résultat de leur victoire. Napoléon continue de s'avancer sur Laon, fait prendre possession de Soissons, que les Prussiens avaient évacué, et se trouve arrêté dans un défilé occupé par les ennemis. Dans la nuit du 8 au 9 mars, le général Gourgaud, en tournant le défilé, parvient à mettre en déroute les troupes qui le gardaient. L'armée impériale passe et arrive au pied des hauteurs de Laon. Cependant l'armée prussienne de Blücher, poursuivie depuis dix jours par celle de Napoléon, ayant reçu des renforts considérables et opéré sa jonction avec l'armée du prince royal de Suède, Bernadotte, reprit l'offensive, et, dans la nuit du 9 au 10 mars, attaqua, culbuta le corps de Marmont et lui prit une grande partie de ses canons.

Napoléon alors se résigne et ordonne la retraite. Les équipages commencent à se mettre en route, et, le 11 au matin, il se dirige sur Soissons, espérant pouvoir y arrêter l'ennemi. C'est là qu'il reçoit un renfort de six mille hommes, tiré des garnisons des Ardennes. L'armée impériale demeura jusqu'au 16 mars dans les environs de Reims. C'est pendant ce séjour que l'Empereur fut instruit, par sa correspondance, de la situation des affaires. Le congrès de Châtillon venait d'être rompu. Les plénipotentiaires des souverains, en repoussant le contre-projet présenté par le duc de Vicence, déclarèrent « que les puissances alliées regardaient les négociations comme terminées par le gouvernement français; qu'indissolublement unies pour le grand but qu'elles espéraient atteindre, avec l'aide de Dieu, elles ne faisaient point la guerre à la France; qu'elles regardaient les justes dimensions de cet empire comme une des premières conditions d'un état d'équilibre politique, mais qu'elles ne poseraient pas les armes avant que leurs principes n'eussent été reconnus et admis par son gouvernement. » S'il jette un coup d'œil sur l'état de l'opinion, Napoléon n'y trouve guère de motifs de se rassurer. Tandis que les départements frontières, la Lorraine, l'Alsace, etc., brûlant du feu du patriotisme, répondent avec enthousiasme à ses appels énergiques, la capitale, que rien d'officiel n'avertit de la grandeur du péril, confiante d'ailleurs dans le succès d'une campagne conduite par son Empereur avec une si étonnante succession de triomphes, ne s'émeut que modérément de l'invasion de la France. L'administration se trouve dans le plus triste état: paralysée par l'absence de l'initiative impériale, par la perturbation que produit la présence de l'étranger sur tant de points, par le découragement, la mollesse ou l'inertie calculée des fonctionnaires, elle laisse tous les services en souffrance; pendant ce temps, les Vendéens s'agitent, prêts à se soulever à la voix des princes français; un comité royaliste, formé sous les auspices de M. de Talleyrand, se remue, travaille activement l'opinion, intrigue, corrompt, conspire, correspond sans relâche avec les alliés en même temps qu'il prépare le terrain de la contre-révolution. Sur les divers points de l'Empire les événements de la guerre présentent une alternative de chances heureuses ou funestes. Au Nord, le général Maison, entre Lille et Courtray, contenait encore l'ennemi; à Anvers, Carnot, qui a retrouvé tout le feu de sa jeunesse, repoussait avec succès les attaques des Anglais; à Berg-op-Zoom,

le général Bizannet venait d'exterminer ou faire prisonniers quatre mille Anglais qui, par surprise, s'étaient introduits dans cette place. Au Midi et à l'Est, les affaires se trouvaient dans une situation fâcheuse. Le maréchal Augereau, par son immobilité ou par de fausses manœuvres, manqua l'occasion de sauver la France; il couvrit Lyon, mais laissa les départements voisins ouverts aux ennemis qui s'avancèrent jusqu'à Dijon. Napoléon le remplaça par le maréchal Suchet. Aux Pyrénées, Soult, après avoir contenu, pendant près de deux mois, l'armée de Wellington, et avoir, le 27 février, perdu la bataille d'Orthez, forcé de se replier sur Toulouse, opéra sa retraite avec talent, et le 2 mars, à Tarbes, il mit en déroute l'armée portugaise du général d'Acosta. Mais son armée, épuisée par les renforts qu'elle avait envoyés sur Paris, déconcertée par les trahisons de quelques fonctionnaires, par les manœuvres des agents et des comités secrets de l'émigration, abandonna Bayonne à ses propres forces et laissa le chemin de Bordeaux ouvert aux Anglais. Bientôt, appelés par M. de Lynch, maire de cette ville, nos ennemis y entrèrent escortant le duc d'Angoulême, et, le 12 mars, Louis XVIII y fut proclamé roi de France. Les maréchaux Macdonald et Oudinot avaient, le 4 mars, évacué Troyes; ils voulaient atteindre l'armée de Schwartzenberg à Nogent, au passage de la Seine, mais ils échouèrent dans cette tentative et continuèrent leur retraite.

Le 18 mars, l'armée impériale se dirigea vers l'Aube et arriva à Fère-Champenoise. Averti que l'armée de Schwartzenberg marchait sur Paris, et poussait en avant les corps de Macdonald et d'Oudinot, Napoléon se porta sur l'Aube, afin de tomber sur l'arrière-garde des Autrichiens; mais il était mal instruit. Au lieu de marcher sur Paris, les ennemis, effrayés de l'approche de Napoléon, avaient précipitamment rétrogradé sur Troyes, et l'empereur Alexandre, à Arcis, commença à ressentir, ainsi que beaucoup d'autres, les atteintes de la peur. Les souverains coalisés évacuèrent Troyes et se retirèrent à Bar. Napoléon se propose alors de tourner Schwartzenberg; mais il est mal instruit : le généralissime autrichien, fatigué de combats partiels dans lesquels Napoléon inflige tant de défaites successives à l'armée alliée, s'est décidé, au moment où Bernadotte pourra entrer en ligne, d'opérer un mouvement général sur Paris. L'empereur Alexandre, à bout d'hésitations, décide à son tour qu'on marchera sans plus attendre. Le point de jonction des armées de Blücher et de Schwartzenberg est Châlons ou Vitry. Schwartzenberg interrompant son mouvement de retraite, se dirige au rendez-vous par *Arcis-sur-Aube*. Devant cette ville, il rencontre Napoléon. Malgré l'énorme disproportion de ses forces, ce dernier n'hésite pas à livrer bataille (22 mars). Elle fut acharnée et sanglante. Le malheureux Empereur voudrait mourir ou vaincre. L'épée à la main, il se précipite comme le plus intrépide de ses soldats au milieu des masses qui l'accablent : un obus tombe à ses pieds, éclate, un nuage de poudre le dérobe à ses compagnons; il n'est pas même blessé : la mort ne veut pas de lui. Malgré les cent trente mille hommes qui l'entourent, malgré l'incendie qui dévore ses faubourgs, Arcis semble longtemps rendu invulnérable par la présence du héros et de sa poignée de braves. La nuit ralentit le combat et, cédant devant le nombre, Napoléon, au lever du jour, accomplit sa retraite, tout en se défendant, et se replie sur Vitry-le-Français.

L'Empereur sent, à chaque bataille, diminuer d'une manière effrayante le faible contingent de son armée. Il va lui être impossible de maintenir le terrain compris entre Seine et Marne : un avis secret lui parvient du directeur des postes de Lavalette : « Les partisans de l'étranger, encouragés par ce qui se « passe à Bordeaux, lèvent la tête; des menées secrètes les secondent. La pré- « sence de l'Empereur est nécessaire. *Il n'y a pas un moment à perdre si l'on « veut sauver la capitale.* » Mais comment se faire jour à travers les forces réunies des alliés pour les prévenir sur la route de Paris? Cette cité héroïque des révolutions peut tenir trois jours : il conçoit un plan audacieux, désespéré, qui laisse la grande ville découverte, mais qui peut tout sauver. Se jeter sur la ligne de retraite des alliés, insurger sur leurs derrières les populations intrépides de la Lorraine et, menaçant cette masse d'ennemis d'être écrasée sous Paris, la forcer de suspendre sa marche; telle est la combinaison à laquelle il s'arrête. Cependant, craignant que sa femme et son fils ne tombent en otages aux mains de l'étranger, il adresse ces mots à son frère Joseph : « Je vais « manœuvrer de manière qu'il serait possible que vous fussiez plusieurs jours « sans avoir de mes nouvelles; si l'ennemi s'avançait sur Paris avec des forces « telles que toute résistance devînt impossible, faites partir dans la direction « de la Loire la régente, mon fils, les grands dignitaires, les ministres, etc. » Cette lettre eut, comme on va le voir, une influence déplorable sur la suite des événements. Il commence de suite son mouvement sur Saint-Dizier, où il arrive le 23 mars. Le conseil des alliés, l'empereur Alexandre surtout, est étonné, effrayé de cette manœuvre étrange du grand capitaine; on craint un coup éclatant de son génie. On délibère s'il est prudent de se laisser enfermer entre son armée, des provinces insurgées et une ville qui peut fournir cent mille combattants. Schwartzenberg interrompt sa marche et se met à le suivre. Mais le comité royaliste de Paris veillait : M. de Talleyrand, l'oracle de la coalition, écrivit en toute hâte au généralissime des alliés : « *Vous pouvez « tout et vous n'osez rien; osez donc une fois.* » Les communications de leurs adhérents, le bulletin des succès du parti royaliste dans le Midi, tranchèrent les hésitations des souverains. Ils décidèrent aussitôt que toutes leurs forces réunies se porteraient rapidement sur Paris et qu'on laisserait la majeure partie des forces russes à la poursuite de Napoléon pour lui dissimuler le mouvement des deux armées qui filent sur la capitale, toute prête, leur dit-on, à leur ouvrir ses portes. A Vitry, les souverains coalisés publièrent une nouvelle déclaration, complément de celle de Châtillon, destinée à préparer l'opinion des Parisiens et qui se ressent des progrès et de l'influence du parti royaliste : « La marche des événements, disaient-ils, a donné aux cours alliées le senti- « ment de toute la force de la ligue européenne. Les principes qui présidaient « aux conseils des souverains coalisés dès leur première réunion pour le salut « commun, ont reçu tout leur développement. Rien n'empêche plus qu'ils « expriment les conditions nécessaires à la reconstruction de l'édifice social... « Par où les souverains pourront-ils juger que la France veut partager leurs « principes, qui doivent fonder le bonheur du monde, aussi longtemps qu'ils « verront que la même ambition qui a répandu tant de maux sur l'Europe « est encore le seul mobile du gouvernement; que prodigue du sang français « et le versant à flots, l'intérêt public est toujours immolé à l'intérêt personnel?

« Sous de tels rapports, où serait la garantie de l'avenir, si un système aussi « destructeur ne trouvait pas un terme dans la volonté générale de la nation? »

Le 15 mars, l'Empereur attaqua à *Saint-Dizier* le corps de cavalerie russe et le met en pleine déroute. Continuant la poursuite des alliés, mais avant d'arriver à Troyes, le 29 mars, il apprend que les Prussiens et les Autrichiens arrivent à marches forcées sur Paris. Il espère devancer l'ennemi; car, selon les rapports qui lui parviennent, la route de Troyes est libre. Il expédie en toute hâte le général Dejean, pour annoncer aux Parisiens qu'il arrivé, et les conjurer de tenir jusqu'à son arrivée. D'ailleurs, les ordres qu'il a donnés à son frère Joseph et au ministre de la guerre Clarke sont précis : résister jusqu'à l'extrémité, barricader les rues de Paris, créneler les maisons, couper les ponts extérieurs, enlever les bateaux; quatre-vingts pièces de gros calibre, tirées de Cherbourg, doivent être en batterie, et le comité de défense a dû entourer Paris de redoutes. Le 30, Napoléon, qui a fait quinze lieues la veille avec sa garde, laisse derrière lui ces braves défenseurs qui ne peuvent avancer aussi vite que son impatience et son anxiété le désirent, et, au risque de tomber aux mains de l'ennemi, il poursuit seul sa route. Il se jette dans une voiture de poste...., les chevaux dévorent l'espace..... A dix heures du soir, il n'est plus qu'à cinq lieues de Paris... Mais sur la route même il rencontre un général suivi de ses troupes mornes et découragées qui lui apporte ces fatales paroles : PARIS A CAPITULÉ DEPUIS DEUX HEURES! Il dépêche aussitôt Caulincourt à Paris, pour obtenir son intervention dans le traité, et reprend désespéré le chemin de Fontainebleau.

Les événements qui avaient amené ce funeste résultat s'étaient accomplis avec rapidité. Le 25 mars, dès la pointe du jour, les armées coalisées, partagées en trois colonnes, s'étaient mises en route pour Paris. Les maréchaux Mortier et Marmont, malgré qu'ils n'eussent que dix-huit mille hommes, se dirigèrent sur Montmirail pour inquiéter la marche des alliés. En arrivant sur *Fère-Champenoise,* où ils espéraient trouver des nouvelles de l'Empereur, qu'ils comptaient voir à tout moment se replier sur eux, ils tombèrent dans l'immense colonne de Blücher, qui, malgré leur vigoureuse résistance, les eût écrasés, sans une diversion inopinée qui se présenta à leur profit. Une division de sept ou huit mille gardes nationaux ou volontaires des départements envahis, sous les ordres des généraux Pacthod et Amey, apparut sur le lieu du combat, et attira sur elle tout l'effort des Prussiens. Ces généreux citoyens se formèrent aussitôt en carrés, soutinrent vaillamment pendant une journée un choc épouvantable, et défendirent le champ de bataille comme les soldats les plus aguerris. Ils furent presque totalement massacrés. Les deux maréchaux purent se replier sur Paris, en livrant des combats glorieux à Sézanne, à Chailly, à la Ferté-Gaucher, à Trilport, à Meaux, à Villeparisis. Néanmoins, la tête des alliés arriva presque en même temps qu'eux devant les faubourgs de la capitale. (29 mars).

Cette ville était en ce moment livrée aux plus cruelles appréhensions, par suite des bruits sinistres qui couraient et du manque de nouvelles de l'Empereur. Dès le matin, une foule de villageois effarés étaient accourus aux barrières annoncer la marche rapide des Cosaques et des soldats de Blücher par masses innombrables. Les ducs de Raguse et de Trévise furent signalés vers

midi; ils prirent position à Charenton et s'y préparèrent à la bataille du lendemain. Le gouvernement n'avait rien préparé pour la défense de la capitale. Dès qu'on avait eu connaissance de l'approche des alliés, un conseil extraordinaire, composé des grands dignitaires et des ministres, avait été convoqué par l'impératrice-régente, pour décider la question de savoir si elle devait quitter Paris avec son fils : le départ fut résolu, dès qu'eut été produite la lettre de l'Empereur à son frère. Joseph, resté seul dans ce moment critique, adresse aux habitants de Paris une proclamation qui les appelle aux armes pour la défense de leurs foyers; mais la plus grande confusion règne dans cette ville où personne ne paraît vouloir prendre énergiquement la direction des moyens de défense. Tandis que le parti royaliste dissimule à peine sa joie, une grande part de la bourgeoisie se montrait sous l'impression de la crainte de voir la ville livrée aux horreurs d'une attaque de vive force, et leurs familles et leurs biens livrés aux Cosaques. Cependant une partie de la jeunesse, un grand nombre d'ouvriers, de gardes nationaux, demandent à grands cris des munitions et des armes ; mais ces généreux défenseurs sont outrageusement repoussés par le ministre de la guerre Clarke, qui s'efforce de paralyser les bonnes intentions de ces volontaires. La garde nationale, composée uniquement de propriétaires et d'employés, était si mal armée avec des vieux fusils ou des piques, qu'elle ne put concourir à la lutte que par un nombre d'hommes tout à fait insignifiant. Les munitions manquèrent absolument dans la journée du lendemain, et cependant nos magasins regorgeaient d'armes et d'approvisionnements. Les vétérans et les élèves de l'École polytechnique, qui s'étaient dévoués au service de l'artillerie, et qui se signalèrent si noblement dans la bataille, furent réduits à charger leurs pièces avec des cailloux au lieu de mitraille. On n'avait pas préparé les moindres travaux sur les hauteurs qui dominent Paris, on n'avait pas seulement fait venir vingt mille soldats qui se trouvaient en dépôt dans les environs.

Dès cinq heures du matin, le 30 mars, la canonnade, qui se fit entendre sur une ligne étendue, annonça à la capitale que la *bataille de Paris* était commencée. Notre brave armée était engagée sur dix points à la fois : aux abords de Pantin, de Romainville, de Vincennes, de Charenton, de Bercy, des bois de Boulogne, de Neuilly, de Montmartre, de Saint-Denis. A la tête de trente mille hommes Marmont et Mortier disputèrent à l'ennemi Pantin, Romainville, Aubervilliers : ces positions, quoique prises, perdues et reprises plusieurs fois, demeurèrent néanmoins au pouvoir de nos troupes. L'armée française fit des prodiges dans cette journée, et prolongea jusqu'au soir une lutte si cruellement inégale. Nos intrépides soldats combattaient en désespérés : *Ils sont trop!* disaient-ils en tombant.

Les généraux coalisés ne s'étaient pas attendu que trente mille hommes opposeraient une si vigoureuse résistance à leurs cent quarante mille soldats. Les deux maréchaux défendirent longtemps pied à pied les barrières, le mur d'enceinte, les rues des faubourgs. Les alliés se virent forcés de faire évacuer leur réserve : elle s'empara de la plaine de Saint-Denis, des hauteurs de Charonne et de Montmartre. Enfin Joseph, désespérant de pouvoir tenir et voulant épargner de grands malheurs à la ville, envoya l'ordre de capituler. Une suspension d'armes fut demandée vers minuit par le maréchal Marmont; à

deux heures du matin on signait, au quartier général des souverains coalisés, une capitulation dont voici quelques-unes des dispositions : « Les corps des maréchaux ducs de Raguse et de Trévise évacueront la ville de Paris, le 31 mars, à sept heures du matin; ils emmèneront le matériel de leur armée; les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de Paris; tous les arsenaux, ateliers, édifices militaires et magasins resteront dans l'état où ils se trouvaient avant la capitulation; la garde nationale ou garde urbaine est entièrement séparée des troupes de ligne; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon que les souverains alliés le jugeront nécessaire; les blessés et maraudeurs qui, après sept heures, seront encore à Paris, seront prisonniers de guerre; la ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances. »

NOTE.

La France abandonnait Napoléon, il faut l'avouer, à cause de son ambition et de son despotisme. Dans sa lassitude et sa mauvaise humeur, elle jugea mal, elle se trompa sur ces deux faces du caractère du grand homme. Les artificieuses protestations du parti des alliés, en faveur de l'ordre européen, de l'indépendance des peuples, des libertés civiles, contribuèrent à faire prendre le change à une nation si intelligente. Napoléon, dépouillé de ce que des circonstances d'une rigueur inouïe ont imprimé de désordonné et de violent à ses actes, restera cependant comme la figure la plus populaire, la plus nationale et en même temps la plus avancée dans la ligne du progrès, qu'on puisse rencontrer dans l'histoire. Les aristocraties de l'Europe, plus perspicaces dans leur haine implacable que nous dans notre légèreté, ne s'y sont pas trompées; elles lui ont fait une guerre à outrance, une guerre poussée jusqu'à l'assassinat. Il était le champion véritable de la cause des masses, le restaurateur, le continuateur, l'exécuteur de la pensée-mère de la révolution française : affranchissement des peuples et pacte d'alliance entre les nations libres pour marcher avec ensemble dans les voies progressives de l'humanité. Le cœur des classes ignorantes, plus lumineux dans son bon sens que les méditations des philosophes, a deviné la signification de cette vie, et a voué au prisonnier de Sainte-Hélène un culte passionné que le temps devra grandir encore. Un libéralisme à courte vue lui a reproché de ne pas avoir suivi les traces de Washington. Ceux qui énoncent cette pensée commettent un non-sens : le libérateur de l'Amérique n'eut à faire qu'une œuvre constituante pour une seule nation; Bonaparte avait devant lui une œuvre de démolition et de reconstitution, qui lui jeta les oligarchies et l'ancien régime sur les bras, et attira contre sa poitrine l'effort de toutes les résistances. Seul dans le secret de ses desseins, il lui fallait une dictature sans bornes.

Pour apprécier la grandeur de la tâche qui lui était dévolue et le sens véritable de son caractère, il faut méditer quelques-uns des jugements qui naissaient, dans l'inaction de son exil, de ces coups d'œil d'aigle qu'il jetait sur

les destinées de la France, son avenir et sur les causes de sa propre chute : « Ce « ne sont point les nobles et les émigrés qui ont amené la Restauration, disait-il, « mais bien plutôt la Restauration qui a ressuscité les nobles et les émigrés... « Les vrais coupables sont les intrigants de toutes les couleurs et de toutes les « doctrines... Ce n'est rien de tout cela qui m'a renversé, mais seulement des « catastrophes imprévues, inouïes, des circonstances forcées, cinq cent mille « hommes aux portes de la capitale, une révolution encore toute fraîche, une « crise trop forte pour les têtes françaises, et surtout une dynastie pas assez « ancienne. Je me serais relevé du pied des Pyrénées même, si seulement « j'eusse été mon petit-fils. Et, ce que c'est seulement que la magie du « passé ! bien certainement j'étais l'élu des Français. Leur nouveau culte était « leur ouvrage : eh bien ! dès que les anciens ont reparu, voyez avec quelle « facilité ils sont retournés aux idoles ! »

« La contre-révolution, même en la laissant aller, doit inévitablement se « noyer d'elle-même dans la révolution. Il suffit à présent de l'atmosphère « des jeunes idées pour étouffer les vieux féodalistes ; car rien ne saurait « dorénavant détruire ou effacer les grands principes de notre révolution. « Ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais, tant nous les avons « entrelacées de lustre, de monuments, de prodiges : nous en avons lavé les « premières souillures dans des flots de gloire ; elles seront désormais im- « mortelles. Sorties de la tribune française, cimentées du sang des batailles, « décorées des lauriers de la victoire, saluées des acclamations des peuples, « sanctionnées par les traités, les alliances des souverains, devenues fami- « lières aux oreilles comme à la bouche des rois, elles ne sauraient plus ré- « trograder..... Voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde. Elles le « régiront, elles seront la foi, la religion, la morale de tous les peuples ; et « cette ère mémorable se rattachera, quoi qu'on en ait voulu dire, à ma « personne, parce que, après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les « principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le Messie. « Ainsi, amis et ennemis, tous m'en diront le premier soldat, le représentant. »

« Que résultera-t-il de tout cela? » dit-il en parlant des luttes de l'esprit « libéral avec l'ancien régime, « deux peuples sur un même sol, acharnés, « irréconciliables, qui se chamailleront sans relâche et s'extermineront peut- « être ! Bientôt la même fureur gagnera toute l'Europe. L'Europe ne formera « bientôt plus que deux partis ennemis : on ne se divisera plus par peuples « et par territoires, mais par couleur et par opinion ; et qui peut dire les « crises, la durée, les détails de tant d'orages? car l'issue n'en saurait être « douteuse : les lumières et le siècle ne rétrograderont pas! Quel malheur « que ma chute ! J'avais refermé l'outre des vents : les baïonnettes l'ont dé- « chirée. Je pouvais marcher paisiblement à la régénération universelle : elle « ne s'exécutera désormais qu'à travers des tempêtes ! »

« Les mœurs publiques sont en hausse et l'on peut prédire qu'elles s'amé- « lioreront graduellement pour tout le globe. La raison humaine, son déve- « loppement, celui de nos facultés, voilà toute la clef sociale, tout le secret « du législateur. Il n'y a que ceux qui veulent tromper les peuples et les gou- « verner à leur profit, qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance? Le « premier devoir d'un prince est de vouloir ce que veut le peuple. Il faudra

« tôt ou tard que la régénération moderne s'accomplisse : c'est en vain que « les vieilles aristocraties multiplieraient leurs efforts pour s'y opposer. C'est « la roche de Sisyphe qu'elles tiennent élevée au-dessus de leurs têtes ; quel- « ques bras se lasseront et au premier défaut tout croulera. Le vieux système « est à bout. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, « embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute « l'Europe et pourra tenter ce qu'il voudra. »

Quelqu'un avait affirmé que Napoléon possédait d'immenses richesses : voici sa réponse à cette assertion : « Vous voulez connaître les trésors de « Napoléon ; ils sont immenses, il est vrai, mais ils sont exposés au grand « jour. Les voici : le beau bassin d'Anvers, celui de Flessingue, capables de « contenir les plus nombreuses escadres et de les préserver des glaces de la « mer ; les ouvrages hydrauliques de Dunkerque, du Havre, de Nice ; le gi- « gantesque bassin de Cherbourg ; les ouvrages maritimes de Venise ; les « belles routes d'Anvers à Amsterdam, de Mayence à Metz, de Bordeaux à « Bayonne ; les passages du Simplon, du mont Cénis, du mont Genèvre, de « la Corniche, qui ouvrent les Alpes dans quatre directions (dans cela seul « vous trouveriez plus de huit cents millions) ; ces passages qui surpassent « en hardiesse, en grandeur et en efforts de l'art tous les travaux des Ro- « mains ! Les routes des Pyrénées aux Alpes, de Parme à la Spezzia, de « Savone en Piémont ; les ponts d'Iéna, d'Austerlitz, des Arts, de Sèvres, « de Tours, de Roanne, de Lyon, de Turin, de l'Isère, de la Durance, de « Bordeaux, de Rouen, etc., etc. Le canal qui joint le Rhin au Rhône par le « Doubs, unissant les mers de Hollande avec la Méditerranée ; celui qui unit « l'Escaut à la Somme, joignant Amsterdam à Paris ; celui qui joint le Rance « à la Vilaine ; le canal d'Arles, celui de Pavie, celui du Rhin. Le dessèche- « ment des marais de Bourgoing, du Cotentin, de Rochefort. Le rétablisse- « ment de la plupart des églises démolies pendant la révolution ; l'élévation de « nouvelles ; la construction d'un grand nombre d'établissements d'indus- « trie, pour l'extirpation de la mendicité. La construction du Louvre, des gre- « niers publics, de la Banque, du canal de l'Ourcq ; la distribution de ses eaux « dans la ville de Paris ; les nombreux égouts, les quais, les embellissements « et les monuments de cette grande capitale. Les travaux pour l'embellis- « sement de Rome ; le rétablissement des manufactures de Lyon ; la création « de plusieurs centaines de manufactures de coton, de filature et de tissage, « qui emploient plusieurs millions d'ouvriers. Des fonds accumulés pour « créer plus de quatre cents manufactures de sucre de betterave, pour la con- « sommation d'une partie de la France, qui auraient fourni du sucre au même « prix que celui des Indes, si elles eussent continué d'être encouragées seu- « lement encore quatre ans. La substitution du pastel à l'indigo, qu'on fût « venu à bout de se procurer en France à la même perfection et à aussi bon « marché que cette production des colonies. Le nombre des manufactures « pour toute espèce d'objets d'art..., etc., etc..... Cinquante millions em-

« ployés à réparer et à embellir les palais de la couronne, soixante millions « d'ameublements placés dans les palais de la couronne, en France, en Hol- « lande, à Turin, à Rome... Le musée Napoléon, estimé à plus de quatre cent « millions, et ne contenant que des objets légitimement acquis, ou par de « l'argent, ou par des conditions de traités de paix connus de tout le monde, « en vertu desquels ces chefs-d'œuvre furent donnés en commutation de ces- « sions de territoires ou de contributions. Plusieurs millions amassés pour « l'encouragement de l'agriculture, qui est le premier intérêt de la France. « L'institution de courses de chevaux, l'introduction des mérinos, etc. Voilà « ce qui forme un trésor de plusieurs milliards qui durera des siècles. Voilà « les monuments qui confondent la calomnie. L'histoire dira que tout cela « fut accompli au milieu de guerres continuelles, sans aucun emprunt, et « même lorsque la dette publique diminuait tous les jours et qu'on avait « allégé les taxes de cinquante millions..... »

FIN DU VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
Louis XVI (suite).	1
— Assemblée nationale.	5
— Assemblée législative.	117
République française. Convention.	173
— — Directoire exécutif.	345
— — Consulat.	406
Empire. Napoléon empereur.	441

LAGNY. — IMPRIMERIE DE VIALAT ET Cie.

Sale collection Pandolfi Borghese

4 Lots.

